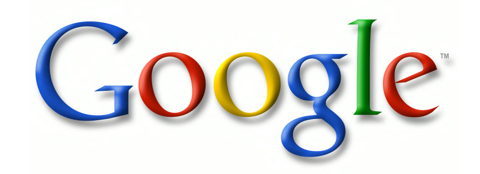
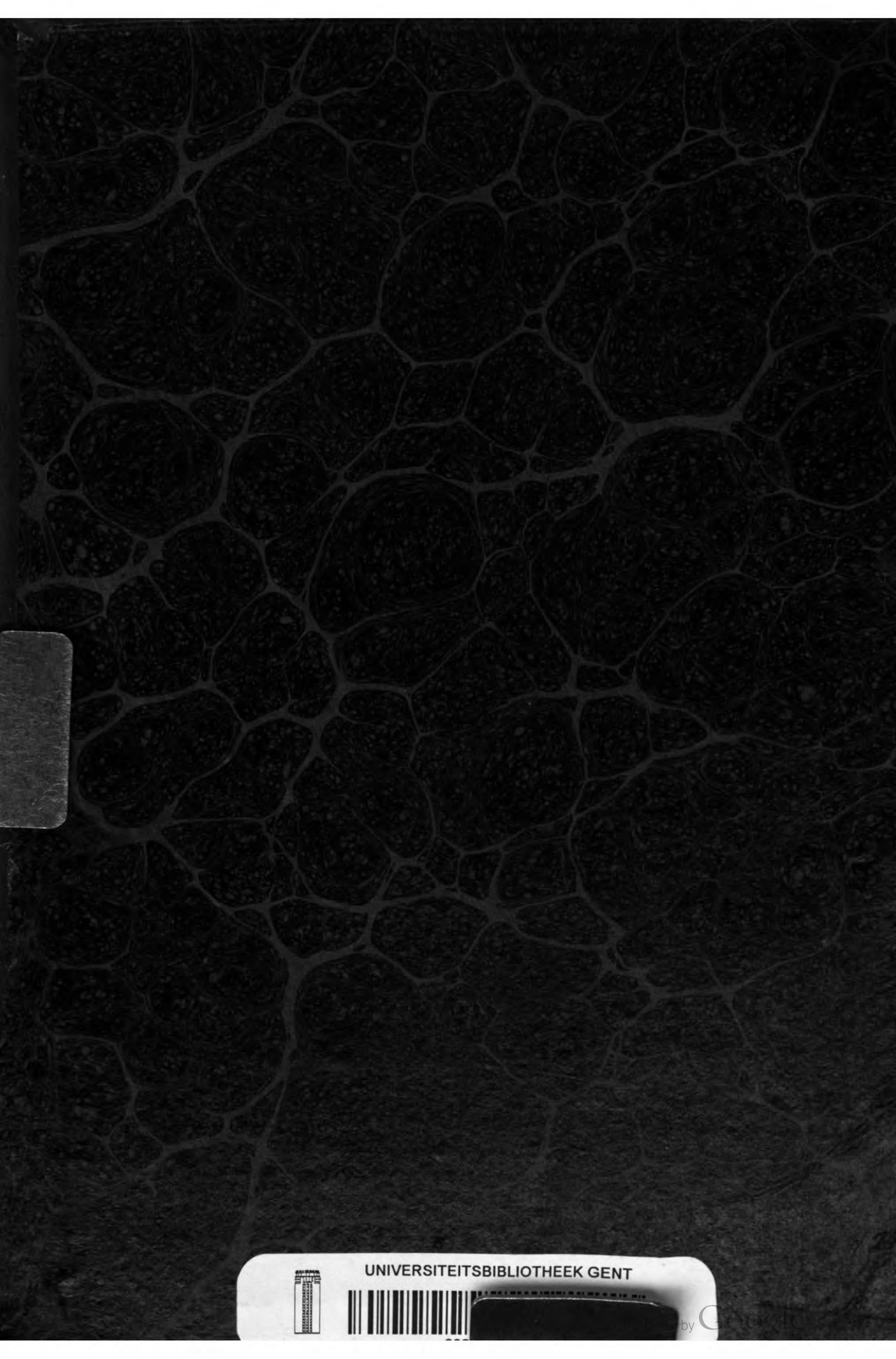
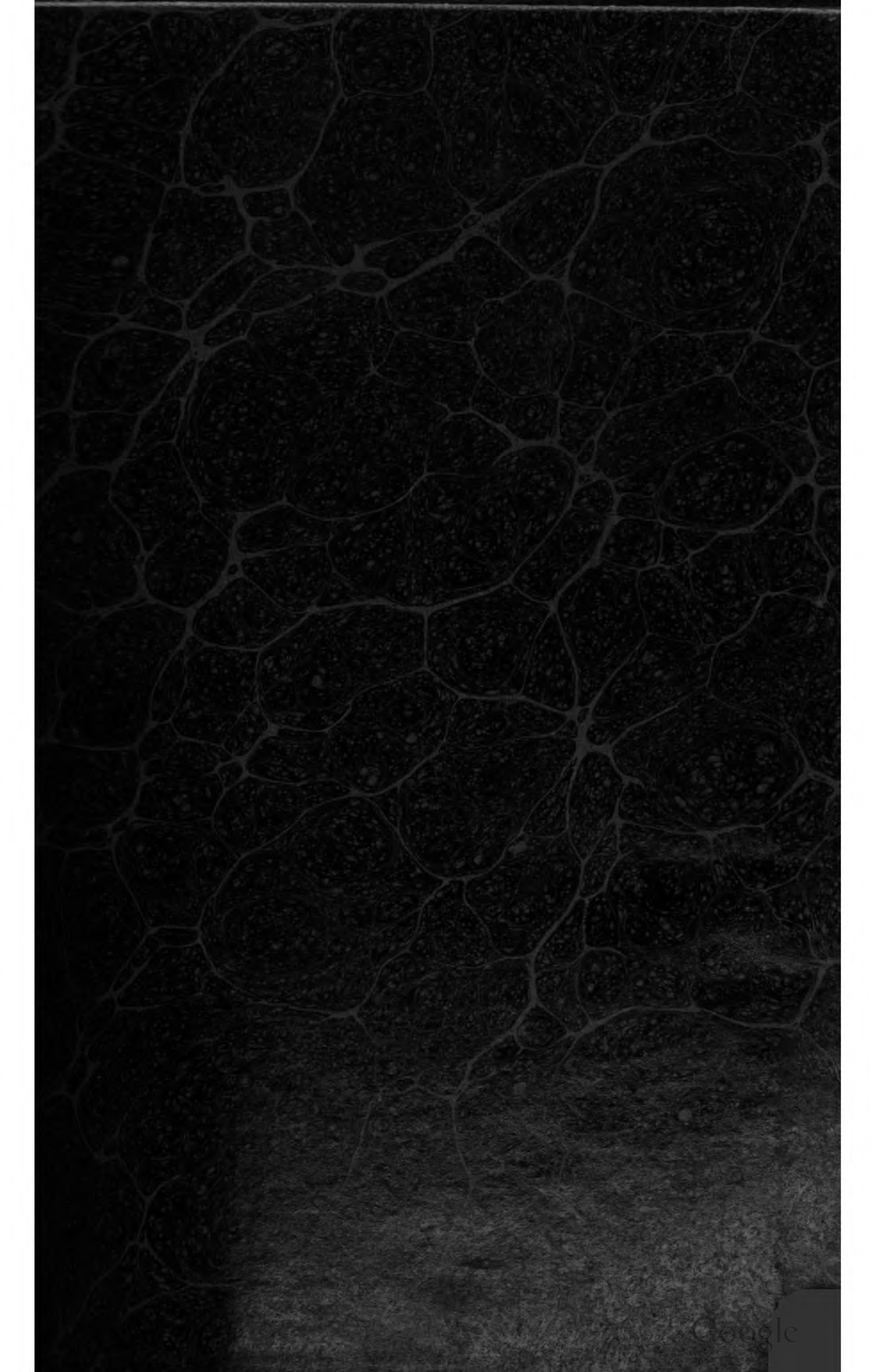





UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
[redacted]
by Google



HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS,

1364 — 1477.

Par M. De Barante,

PAIR DE FRANCE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DES ACADÉMIES DE SAINT-PÉTERSBOURG ET DE TURIN.

Scribitur ad narrandum, non ad probandum.

QUINTILIEN.

NOUVELLE ÉDITION

ENRICHIE D'UN GRAND NOMBRE DE NOTES

PAR M. GACHARD,

ARCHIVISTE-GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE ET CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE BRUXELLES.

TOME PREMIER.



Bruxelles,

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE,

ADOLPHE WAHLEN ET COMPAGNIE.

1838





AVIS DES ÉDITEURS.

Il n'y a plus rien à dire sur le mérite de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* par M. de Barante; le succès toujours croissant qu'elle a obtenu le constate suffisamment. Chacun convient que cet ouvrage a tout le charme d'un roman et tout l'attrait d'une composition historique.

En Belgique, plus que partout ailleurs, le livre de M. de Barante est devenu populaire, et cela devait être. L'auteur y raconte les événements les plus dramatiques de nos annales dans la dernière période du moyen âge : les révoltes de la Flandre contre ses comtes Louis de Male et Philippe le Bon ; les longues querelles des Liégeois avec leurs princes, qui se terminèrent par la destruction de leurs deux villes principales, Liége et Dinant; la destinée aventureuse de Jacqueline de Bavière; les guerres sanglantes de notre grand duc Charles, ce Napoléon du xve siècle. N'est-ce pas la Belgique d'ailleurs qui constituait la principale force de la maison de Bourgogne? N'est-ce pas la possession de la Flandre, du Namurois, du Hainaut, du Brabant, du Limbourg et du Luxembourg, qui plaça Philippe le Bon et Charles le Hardi au rang des plus riches et des plus redoutables potentats de leur époque?

La nouvelle édition que nous offrons de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* sera, nous en avons l'espoir, accueillie avec faveur par le public éclairé. Les seuls reproches que l'on fasse à l'œuvre de M. de Barante, ce sont des détails parfois peu exacts sur les affaires de nos provinces, ce sont des noms de lieux et de personnes défigurés : taches bien légères dans un tableau aussi considérable que celui que l'auteur avait entrepris de tracer; fautes auxquelles il était difficile à un écrivain étranger de se soustraire. Voulant rendre plus utile encore un livre justement estimé, nous nous sommes adressés à l'un

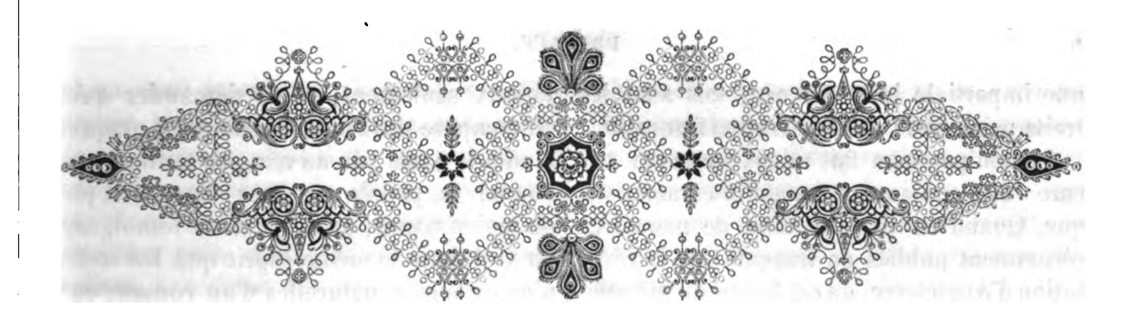
de nos savants, qui, par sa position spéciale, par ses études et ses travaux, était plus à même que personne de faire disparaître les inexactitudes ou les erreurs échappées à l'illustre écrivain. M. Gachard, dans le but de répandre quelques lumières nouvelles sur l'histoire nationale, a bien voulu se prêter à notre désir. Aux rectifications que nous venons d'indiquer, il a ajouté beaucoup de particularités qui ne seront pas lues avec moins d'intérêt. Toutes les fois qu'il l'a pu, il indique les dates des actes et des événements là où elles ne sont pas marquées, et l'on sait combien le secours de la chronologie est nécessaire pour comprendre la marche et la liaison des faits historiques. Il a toujours soin de citer les pièces authentiques qui lui servent de garants : il pousse même le scrupule à cet égard jusqu'à faire connaître les dépôts dans lesquels on peut les vérifier. Par là, son travail n'aura pas moins de prix aux yeux des hommes d'érudition qu'à ceux des gens du monde.

Nos vieux chroniqueurs, dans lesquels M. de Barante a puisé, reproduisent rarement avec fidélité le texte des actes officiels qu'ils rapportent. Ainsi, pour ne parler que des plus importants, le fameux traité conclu par les Gantois avec Philippe le Hardi le 18 décembre 1385, la sentence prononcée le 24 octobre 1408 contre le pays de Liége par Jean Sans Peur et le comte Guillaume de Hainaut, sont étrangement dénaturés dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne :* notre édition offrira encore à cet égard des rectifications essentielles.

Notre intention étant de conserver à l'ouvrage de M. de Barante son caractère original, c'est dans des notes, placées au bas des pages, qu'ont été rejetées les remarques dont nous sommes redevables à M. Gachard. Cependant, pour ne pas multiplier ces notes outre mesure, et sans utilité aucune, il est certains noms propres que nous avons corrigés dans le texte même, parce qu'ils se répètent très-fréquemment : tels sont celui d'*Ostrevant*, que l'historien écrit toujours d'*Ostrenant;* du capitaine gantois *Ackerman,* dont il fait *Aterman;* du lieutenant de Charles le Hardi, *Guy de Humbercourt,* qu'il traduit, avec presque tous les autres historiens, par *Imbercourt* ou *Himbercourt :* nous avons aussi restitué à quelques autres noms, comme *Mâle, Venceslas, Hainault,* leur véritable orthographe : *Male, Wenceslas, Hainaut.* Nous avons pensé qu'il suffirait d'en prévenir ici une fois pour toutes.

Un de nos plus féconds à la fois et de nos plus érudits écrivains, M. le baron de Reiffenberg, a enrichi de remarques une édition précédente de l'*Histoire des ducs de Bourgogne :* nous lui avons, avec son autorisation, emprunté celles qui rentraient dans le cadre que nous nous sommes tracé, en ayant toujours soin de les faire suivre de sa signature.

Il ne nous reste qu'à faire connaître que nous nous sommes servis de la dernière édition de l'ouvrage de M. de Barante, publiée à Paris en 1837, édition qui, comparée aux autres, présente quelques variantes, et à ajouter que toutes les notes qui ne sont pas signées de l'initiale du nom du savant qui nous a prêté sa coopération, appartiennent à l'auteur lui-même.



PRÉFACE.

Les écrivains qui ont composé des histoires générales de la France, ont presque toujours encouru le reproche de ne pas avoir su rendre assez attachants les récits que nous ont conservés les documents originaux et contemporains. En même temps on trouve avec raison beaucoup de charme dans ces documents eux-mêmes, dans ces mémoires, simples témoignages des temps passés. L'Europe entière reconnaît que les habitudes de l'esprit français sont merveilleusement propres à ces relations animées et vivantes, où le narrateur, poussé par le besoin de se mettre lui-même en scène, y met aussi tout ce qui l'environne, et donne une physionomie dramatique aux faits qu'il rapporte, aux personnages qu'il représente. Le caractère natif et particulier des narrateurs français, c'est encore une sorte d'allure dégagée, un ton à la fois naïf et pénétrant, qui fait ressortir du récit même, et de la couleur qu'on lui donne, une sorte de jugement qui montre l'auteur comme supérieur à ce qu'il raconte, et, pour ainsi dire, amusé du spectacle qu'il a vu. Depuis les fabliaux et les chroniques jusqu'à La Fontaine et Hamilton, toute la littérature française est empreinte de ce cachet. Notre comédie, telle que Molière l'a conçue, est même une suite de ce genre d'esprit; elle a semblé inimitable aux autres littératures, tant elle dépend intimement du caractère de la conversation et de la langue. Chaque nation est ainsi destinée à créer et à conserver un signe qui lui appartient exclusivement, et qui se fait reconnaître comme donné par la nature, sans procéder d'aucune imitation étrangère ou antique. Juger et raconter à la fois; manifester tous les dons de l'imagination dans la peinture exacte de la vérité; se plaire à tout ce qui a de la vie et du mouvement; laisser au lecteur, comme à soi-même, son libre arbitre pour blâmer et approuver; allier une sorte de douce ironie à

une impartiale bienveillance, tels sont les traits principaux de la narration française.

La comparaison fait mieux ressortir encore cette couleur nationale et caractéristique. Quand on lit cette suite de mémoires récemment publiés en français sur la révolution d'Angleterre, on est frappé du manque de mouvement dans le récit; on y remarque, avant tout, l'intention unique et sérieuse de faire prévaloir son opinion, sans faire ressortir sa personne, de constater la raison par le sang-froid; de donner de l'autorité à son jugement, en rapportant plutôt la marche des choses que l'action des individus. Rarement on se trouve transporté sur le lieu de la scène, rarement on entend parler et l'on voit agir les personnages. Il semble que chaque écrivain a voulu prononcer avec toute la froideur de la postérité, qu'il a craint que cette mobilité d'imagination, si précieuse pour tout peindre, lui fût imputée à indifférence, et ne laissât soupçonner quelque incertitude dans la conviction.

De quoi nous plaignons-nous donc, si nous avons dans notre langue des récits si attachants, si le temps passé nous a légué sa peinture fidèle, et a su laisser sa trace vivante? Faut-il donc, pour nous satisfaire, que l'histoire soit écrite à titre d'office par des hommes de profession littéraire, dévoués à faire des compositions artificielles? Serions-nous si contraires aux anciens, qui tenaient que le récit des témoins oculaires et actifs des événements méritait seul le nom d'histoire, ainsi que l'atteste l'étymologie (1)? Répugnerions-nous aux productions spontanées de la nature, au point d'estimer mieux les combinaisons de l'artiste? Appellerions-nous exclusivement littérature les œuvres d'un métier, et refuserions-nous ce nom au langage de la réalité et de la vie? Non, il n'en est pas ainsi. Il y a véritablement quelque chose de fondé en raison dans cette habitude de considérer les mémoires originaux et les récits contemporains comme des matériaux seulement, et de demander qu'on en compose des corps d'histoire. Lorsqu'on étudie le passé, on ne veut pas seulement se donner le plaisir passager d'un récit plus ou moins vivant; on ne lit pas le témoignage du vrai dans le même esprit que les scènes plus ou moins naturelles d'un roman; on y cherche une instruction solide, une connaissance complète des choses, des leçons morales, des conseils politiques, des comparaisons avec le présent. Or, c'est ce qu'on ne rencontre pas toujours à travers le charme des narrations particulières. La connaissance des faits généraux n'est point donnée par le témoin, qui ne nous raconte que ce qu'il a fait, que ce qui s'est trouvé à portée de sa vue. Le soldat qui rapporte le récit d'un combat saura bien dire ce qui s'est passé sous ses yeux. Nous apprendrons de lui un épisode du champ de bataille; ses impressions et son langage nous seront un indice de l'esprit et de la composition de l'armée, des mœurs du temps, de la nature de la guerre; mais il ignore et ne peut nous faire savoir le plan général de la bataille. Il s'est battu devant lui, et n'a vu ni compris le but de tout ce qui se faisait (2). La victoire ou la défaite est à sa connaissance; leurs causes et leurs circonstances passent sa portée.

Ainsi en est-il du plus grand nombre de nos vieux narrateurs. Simples soldats sur la scène du monde, l'intelligence de l'ensemble leur a manqué. De leur temps, à ce degré de la civilisation, il y avait peu d'idées générales, peu de publicité, des communications imparfaites entre les hommes. D'ailleurs est-on frappé de ce qu'on voit tous les jours? le remarque-t-on? c'est là cependant ce qui importerait à la postérité. Il faut être hors du tableau pour bien savoir quels en sont les points saillants et caractéristiques. Le narrateur contemporain n'a pas non plus le besoin d'expliquer l'état des choses. Les lois qui régissent le pays, les mœurs de l'époque, la situation relative des individus; le point

(1) Aulu-Gelle, liv. v, chap. xviii.

(2) Monstrelet, dans sa préface.

où en sont la richesse, le commerce, l'industrie, la culture des esprits, sont autant de circonstances dont il n'a pas à se rendre compte; cependant de telles généralités, curieuses en elles-mêmes, sont souvent nécessaires pour comprendre les récits particuliers.

Ajoutons qu'aux siècles de nos aïeux on ne savait point faire les livres; les plus simples règles de la composition n'étaient pas en pratique. Souvent un complet désordre règne dans leurs récits. Les dates sont interverties, les noms défigurés, les faits transposés ou répétés. Mal instruits de ce qui n'était pas immédiatement sous leurs yeux, ils tombent sans cesse dans de grossières erreurs. Le langage lui-même, dès qu'il remonte à quatre siècles, bien qu'il soit un attrait de plus lorsqu'on en a pris la facile habitude, est un obstacle pour le commun des lecteurs. Bref, il faut une sorte de soin et d'étude pour sentir le charme des mémoires et des chroniques, et pour en retirer l'instruction historique.

Il est donc simple que des hommes de talent et de mérite se soient donné la tâche d'extraire de ces matériaux des récits suivis et complets. En outre, la curiosité et le désir de connaître ne se portent pas seulement sur l'aspect dramatique des faits, sur le caractère des personnages historiques; il y a dans l'étude du passé d'autres plaisirs que les plaisirs de l'imagination.

L'histoire d'une nation ne consiste pas uniquement dans les chroniques de ses guerres et de ses révolutions, dans le vivant portrait de ses hommes illustres. Ce n'est là encore que la représentation extérieure du drame historique. On peut désirer l'histoire des causes qui n'apparaissent point visiblement; certains esprits peuvent même la préférer à l'histoire des effets qui se manifestent aux regards. Toutes choses humaines sont soumises à une progression dont la loi peut être recherchée à travers des circonstances accidentelles et variables. Il y a un ordre de faits appartenant à chaque nature d'histoire. L'intérêt historique se porte vers l'histoire d'une religion, d'une législation, d'une science, d'une opinion, d'un art, comme vers l'histoire dont les scènes sont représentées sur les champs de bataille, sur les places publiques des cités, ou à la cour des rois.

Toutes ces histoires ne sont plus animées par le charme du récit; elles en ont un autre plus élevé sans doute, plus puissant sur les esprits philosophiques; mais elles ne sont plus la représentation de la vie des peuples et des individus. Les faits dont elles se composent sont extraits selon le but et l'opinion de l'auteur; l'abstraction les a dépouillées de leurs circonstances vivantes, ce sont des déductions, et non plus des narrations. Lorsque le récit reparaît, c'est comme preuve et non plus comme tableau.

De telles histoires, où le génie philosophique suit à travers tous les faits successifs le développement d'une idée ou le progrès d'une cause, ont pris place parmi les premiers chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Leur beauté tient surtout à l'unité de conception, à cette puissance de l'auteur qui distingue et ordonne les faits selon sa pensée, selon le but de ses recherches et de son analyse. Mais la plupart des écrivains historiques ont renoncé à être narrateurs, sans pourtant se donner un sujet déterminé, sans subordonner le choix et le récit des faits à un principe d'ensemble, à une direction constante vers un but unique. Ils ont voulu atteindre à la fois des mérites contradictoires : conserver l'attrait du drame et de la peinture, et décomposer la narration par l'analyse, l'examen et la discussion.

C'est ainsi que les détails qui donnent la vie à l'histoire ont disparu; les personnages se sont effacés; l'auteur a pris la place du récit. Tantôt il nous expose l'emploi qu'il a fait des matériaux originaux; il discute la confiance qu'on doit accorder à chacun; il nous fait part de ses doutes et de ses incertitudes; il intercale de longs fragments qui lui semblent d'une intéressante naïveté. Il n'est

plus alors un historien, c'est un érudit qui disserte avec plus ou moins de sagacité les témoignages contemporains. D'autres fois il suspend tout récit, et nous déroule le tableau des mœurs d'une époque, l'état des esprits, le progrès des lumières, l'ensemble et les détails de la législation, la composition de la société, les ressorts publics ou cachés du pouvoir. Pour lors nous entrons, il est vrai, dans un ordre d'idées du plus grand et du plus sérieux intérêt, nous recueillons les plus hautes leçons de l'histoire. Mais en vain ces investigations morales et politiques empruntent la rapidité facile, la clarté et la rectitude de jugement qui distinguent Voltaire quand il n'est pas entraîné par ses préjugés frivoles; en vain se font-elles remarquer par la sévère impartialité et le sens profond de Hume : rien n'a frappé l'imagination, rien ne reste dans la mémoire qu'une opinion sur les choses du temps passé, non pas cette connaissance intime de ce qu'on a vu vivre, de ce qu'on a entendu parler, non point ces souvenirs animés qu'imprime en notre esprit une sorte de sympathie avec les actions, les paroles et les sentiments des êtres humains. De telle sorte que les héros fictifs de l'épopée, du drame ou du roman, sont souvent plus vivants à nos yeux que les personnages réels de l'histoire.

Il y a même quelquefois dans ces jugements, tels éminents qu'ils puissent être, une sorte d'inexactitude habituelle. Se plaçant, pour prononcer sur le temps passé, dans le point de vue du temps actuel, l'écrivain ne peut pas toujours apprécier avec justice les actions ni les hommes; il les rapporte à une échelle morale qui n'était point la leur. Les faits n'étant pas mis sous nos yeux avec toutes leurs circonstances, nous nous étonnons de ce qui était simple; nous attribuons à l'individu ce qui était de son temps; nous nous indignons contre un acte qui se présente à nos yeux comme isolé et entièrement libre, tandis qu'il était conforme aux mœurs d'un peuple, et amené par le train ordinaire des choses.

Lors même qu'avec beaucoup de savoir et un grand esprit de justesse on rend compte de tout l'esprit d'un temps, il ne s'ensuit pas qu'on le fasse bien concevoir. Par cela même qu'on s'occupe surtout de le juger, de le traduire au tribunal d'un autre siècle, le récit s'empreint d'une couleur qui n'est point conforme au sujet; on s'adresse à la critique et à l'esprit d'examen plus qu'à l'imagination. Il faut, au contraire, que l'historien se complaise à peindre plus qu'à analyser; sans cela les faits se dessèchent sous sa plume; il semble les dédaigner, tant il est pressé d'en tirer la conclusion et de les classer sous un point de vue général. Il remplace l'aspect riant et pittoresque d'une contrée par les lignes exactes de la carte géographique; vous connaissez peut-être mieux la disposition et la conformation du pays, et pourtant vous n'en avez aucune idée.

D'autre part, lorsqu'on cherche à faire connaître l'état social, la législation, les moyens de pouvoir, les droits et les devoirs des hommes d'autrefois, on peut se trouver entraîné à introduire dans l'esprit une notion fausse. La forme même dans laquelle on expose le résultat des recherches donne à tout une apparence de système et de régularité. On présente comme un ensemble légal, comme des institutions bien ordonnées, ce qui, dans la réalité, n'était qu'une sorte d'esprit général, de caractère commun qui se retrouvait au milieu du désordre. Des indices fortuits d'un avenir plus ou moins prochain sont donnés en preuve de la prévoyance des législateurs, de l'habileté des hommes d'État. Tout prend une forme exacte et déterminée; le lecteur, trompé par nos habitudes d'aujourd'hui, voit une constitution sociale dans un chaos qui commençait à peine à se débrouiller; ce qui était passager lui semble fixe, ce qui était accidentel lui semble accoutumé. Les débris épars et incohérents des temps antérieurs lui sont donnés comme preuves d'origines et de filiations légales. Les tentatives essayées pour établir un peu d'ordre et de justice dans une

société ravagée par le droit de la force, les efforts pour sortir de l'abîme où avait été engloutie toute civilisation, sont convertis en un régime revêtu de la sanction des temps et des souvenirs, et qui pouvait suffire au bien-être, à la morale et à la dignité des générations contemporaines. C'est de la sorte qu'a pu se créer, sous le nom de féodalité, l'idéal de la constitution sociale du moyen âge, de même qu'on a créé, sous le nom de chevalerie, la perfection imaginaire de son caractère moral.

Lorsque l'histoire est tombée aux mains des écrivains médiocres, elle a été encore bien autrement défigurée sous leur plume: non-seulement les considérations générales ont été présentées dans un esprit d'étroit système, et les faits commentés sans nulle intelligence du temps passé: non-seulement tout a pris un aspect régulier et arrêté, mais le récit lui-même a été transporté dans un autre temps. Ce sont nos mœurs, nos idées, nos sentiments qui se sont introduits dans les événements d'autrefois, ou plutôt l'histoire s'est trouvée soumise à une sorte de costume théâtral, à ce ton pompeux et convenu qu'on reproche aux tragédies du second ordre. Tous les rois, revêtus de majesté officielle, ont semblé entourés d'une étiquette qui imposait à leurs historiens eux-mêmes. N'osant point les peindre dans la naïveté de la vie, à peine les historiens se sont-ils risqués, parmi les excuses et les précautions oratoires, à porter sur eux quelques jugements rédigés en lieux communs. Autour de ces trônes, dont on faisait le centre de l'histoire, une cour, un cortége obligé, paraissait toujours se ranger. Toutes les relations sociales s'enflaient ainsi d'une solennité factice; et de même que nous avions des traductions des historiens antiques toutes pleines de princes, de princesses, d'officiers et de gentilshommes, de même la rudesse féodale était traduite en une romanesque chevalerie. Ainsi les passions indomptées, la rapacité, la violence, la haine et cet insatiable besoin de mouvement physique qu'éprouvaient des hommes dénués de jouissances morales, contrastaient avec ces personnages dépouillés de toute vérité. Une sorte de discordance choquante entre les actes et ceux qui les commettaient donnait au récit un aspect faux et inexplicable. Alors, que de dissertations, que d'hypothèses, que de recherches pour faire comprendre précisément tout ce que les temps passés ont de saillant et de caractéristique! que de volumes accumulés pour nous faire concevoir comment une jeune bergère, persuadée de sa mission divine, a pu la persuader à la France qu'elle a sauvée, à l'Angleterre qu'elle a vaincue! que de pages écrites pour excuser le Dauphin du meurtre de Montereau, ou pour expliquer des événements conformes en tout à l'esprit du temps! tandis qu'en laissant les faits sur leur véritable théâtre, en nous faisant vivre au milieu de toutes les circonstances qui les entouraient, notre imagination se représenterait naturellement les choses; et certes, ce serait sans y rien perdre : car, devenus contemporains du quinzième siècle, ce n'est pas de merveilleux que nous manquerions.

Les actions étant donc, pour ainsi dire, détachées de leur base, les caractères ont dû perdre de même leur vérité. Au lieu de conserver leur vivante mobilité, de manifester les contradictions de la nature humaine, les influences de l'époque, l'absence de tout frein, l'éclipse de toutes lumières, ils sont aussi entrés dans des cadres de convention. Les uns ont été condamnés par l'écrivain à une invariable cruauté, à une perversité perpétuelle; il a épuisé sur eux les trésors de la trahison et de la sombre politique; les chargeant de toute la violence et du déréglement de leur temps, il en a fait les boucs émissaires de l'histoire. Puis il a eu ses héros de prédilection, qui n'étaient rien que générosité, courtoisie, désintéressement, et anticipaient sur la mansuétude de nos temps de civilisation.

Ajoutons à ces défauts littéraires un vice presque aussi commun, et qui s'y rapporte

parfaitement : c'est l'esprit de servilité, qui a transformé longtemps presque tous nos écrivains historiques en historiographes officiels. « Je ne sais, dit l'abbé de Mably, si je me trompe, mais il me semble que c'est à la lâcheté avec laquelle la plupart des historiens modernes trahissent, par flatterie, leur conscience, qu'on doit l'insipidité dégoûtante de leurs ouvrages (1). »

Les contemporains, tout respectueux qu'ils étaient pour la puissance ecclésiastique et civile, ne tombaient point dans cette honteuse adulation : leur naïveté les en préservait. Le langage n'avait point acquis ces nuances infinies sous lesquelles la vérité peut se déguiser en mensonge. D'ailleurs, précisément lorsque le pouvoir n'est point contesté, lorsqu'il conserve son prestige, lorsqu'il porte aux yeux de tous la plénitude d'un caractère sacré, on peut à la fois le révérer et le juger : le blâme alors n'a rien de profond ni de dangereux ; l'autorité n'en conçoit pas d'inquiétude, elle peut ne s'en point offenser. De son côté, le sujet obéissant fait, en sûreté de conscience, ses plaintes et ses remontrances. Plus tard, les idées sont devenues plus générales, les hommes ont communiqué davantage entre eux, beaucoup de conséquences ont été successivement déduites les unes des autres. Alors chacun devient plus avisé ; on voit mieux la portée des jugements et des discours ; on sait où mène une première atteinte. Dans cet état des esprits, moins il y a de droits reconnus, moins on sera admis à en réclamer ; car, au lieu d'en demander un, l'on en viendrait à désirer ce qui les assure tous. La civilisation rend le pouvoir plus attentif et plus habile, et cette habileté se fait voir dans ses exigences comme dans la servilité. Ainsi, par une pente involontaire, par une opinion falsifiée à sa source même, nos écrivains avaient mis en oubli les éléments de liberté publique, les droits acquis ou réclamés, les progrès du pouvoir absolu, les tentatives de généreuse résistance. Les uns ont cherché le succès populaire, en sacrifiant sans mesure et sans discernement l'aristocratie féodale à l'autorité royale ; les autres ont contesté les titres que la magistrature avait au pouvoir politique, et ont trouvé irrégulier que, dans l'absence de tout autre organe légal, les exécuteurs des lois aient osé quelquefois demander qu'elles fussent justes. Quelques-uns, et Voltaire tout le premier, n'ont voulu de garanties pour les peuples que la douceur des mœurs et la faiblesse des croyances ; ils ont cherché la liberté par une voie qui conduit au despotisme. L'autorité royale a constamment été invoquée par tous comme une Providence suprême ; alors il était simple qu'elle devînt un objet d'hommages plutôt qu'un sujet d'observations. Mézeray est le dernier historien dont le langage ait conservé quelque franchise ; malgré son peu de savoir et l'absence de toutes recherches, on lui sait gré de cette vieille tradition française.

Vers la fin du dernier siècle, d'autres, asservis par une préoccupation différente, sont tombés dans le ton satirique et déclamatoire : l'histoire a été pour eux une allusion perpétuelle ; ils l'ont rendue dépositaire de leurs aversions actuelles ; la peinture et le jugement du passé ont pris une amertume toute relative au temps présent.

Ainsi enveloppée et confondue avec les systèmes de politique, avec la pompe du théâtre, avec la mauvaise foi ou les ménagements d'un humble respect pour la puissance, l'histoire s'est vue condamnée à une dignité factice. La représentation fidèle de la vérité, ou, pour mieux parler, la vive impression que produit sur notre esprit le spectacle des faits, lui a été comme interdite. Nous en sommes venus à ce point qu'un homme de talent (2) a pu dire que la narration froide, brève et austère de l'historien, ne pouvait suffire à notre curiosité exigeante, et que,

(1) *De la manière d'écrire l'histoire.*

(2) M. de Salvandy, préface de l'*Espagne*.

comme il nous fallait plus de mouvement et plus de détails, comme nous voulions non-seulement apprendre, mais voir et écouter, le cadre d'un roman comportait plus de vérité que le plan d'une histoire.

On a vu même l'illustre historien des républiques italiennes, M. de Sismondi, lui qui le premier a su dépouiller les commencements de notre histoire des fausses couleurs dont elle avait toujours été revêtue, recourir à une fable romanesque pour nous faire connaître les mœurs d'une époque qu'il venait de raconter (1).

L'antiquité avait de bien autres idées sur l'histoire : ainsi l'attestent les monuments qu'elle nous a laissés; et Quintilien, faisant succéder le précepte à l'exemple, ne se lasse point de répéter que l'histoire doit se garder de toutes les formes et de tous les procédés de l'orateur. Tantôt il dit que son allure doit être rapide, et ne point s'arrêter aux phrases d'un effet périodique et calculé; tantôt qu'elle doit couler d'un cours doux et continu, et s'inquiéter plus du cercle qu'elle a à parcourir et du tissu de son récit, que d'un langage nombreux coupé par d'habiles repos et soutenu par d'industrieuses combinaisons de mots. Ailleurs il en permet la lecture à l'orateur, qui pourra s'y nourrir d'une substance facile et agréable; mais il rappelle avec soin que ce qui est charme dans l'histoire serait défaut dans l'orateur : car, dit-il, et par là nous voyons en même temps combien la poésie, même chez les Latins, était vraie et naturelle; « car l'histoire est voisine de la poésie : c'est une sorte de versification libre; elle doit raconter et non pas démontrer. » Ce n'est pas, suivant lui, une œuvre destinée à exercer une action réelle pour un intérêt positif; elle n'a pas à livrer un combat sur l'heure même : c'est à la postérité qu'elle parle; elle cherche la renommée dans l'avenir, et non pas à atteindre un but donné et actuel. Son langage doit donc être facile; un ton ambitieux ne doit pas apporter l'ennui dans ses narrations. Lucien, dans son *Traité de la manière d'écrire l'Histoire*, raille aussi les auteurs contemporains, dont le style pompeux signalait la décadence des lettres.

C'est que le récit était alors le principal caractère de l'histoire. Sa parenté avec la poésie vient de ce qu'elles s'adressent toutes deux à l'imagination : l'une peut se livrer davantage à la vérité des impressions, l'autre est tenue de se conformer plus étroitement à la vérité positive des faits; et lorsque, dans les premiers âges, l'observation des faits ne s'est point encore séparée des prestiges et des illusions d'une poétique ignorance, lorsqu'en même temps le langage métrique n'est encore que l'expression harmonieuse, mais toute sincère, de la réalité telle qu'on la voit, alors l'histoire et la poésie vont se confondre dans l'épopée.

Mais quand le langage démonstratif de la philosophie et les mouvements oratoires seraient interdits à l'histoire, elle ne se trouverait pas rangée au nombre des arts frivoles. L'âme de l'homme peut être envisagée sous des aspects divers, mais elle ne perd point son unité : on arrive au centre par toutes les routes. L'éloquence demande à l'imagination de lui prêter son charme; la philosophie s'est plus d'une fois élevée sur les ailes de la poésie; les pensées profondes, les sentiments sérieux parlent souvent le langage des beaux-arts. Quel serait le pouvoir de la raison, si elle était inhabile à émouvoir, et quelle conviction serait démontrée, si elle ne faisait point battre le cœur! C'est ainsi que ces historiens antiques, les Hérodote, les Thucydide, qui, selon Cicéron (2), ne se sont occupés d'aucun artifice de composition, ont éveillé plus de sentiments, inspiré plus d'opinions, donné plus de grandes leçons que tous nos écrivains modernes. Ils ont laissé la vie dans leurs écrits, et par là nous en apprenons plus que par toutes les dissertations et tous les jugements.

(1) *Julia Sévéra* ou l'an 496.

(2) Cicéron, *De Oratore*.

Tous, à la vérité, n'ont pas été de simples narrateurs : chacun a empreint de son propre génie l'histoire qu'il a racontée. Hérodote, dans sa naïveté presque épique, ne nous a inspiré d'intérêt que par la simple succession des événements ; il répète la destinée des anciens peuples comme il l'avait vue ou apprise. Il avait pris plaisir aux récits des prêtres d'Égypte. Tels ils l'avaient charmé, tels il nous les rapporte.

Thucydide et Xénophon ont écrit comme des citoyens et des guerriers ; ils ont recueilli avec gravité les leçons sévères de l'histoire, auxquelles ils avaient eux-mêmes assisté.

Plutarque, à travers une philosophie incertaine et pleine de doute, dans un temps de décadence et de servitude, a reporté avec charme son imagination vers les hommes des temps anciens ; il s'est plu aux détails de leur vie publique ou privée. On le voit se distraire, sans amertume et avec bienveillance, du présent par le passé.

Tite-Live a été, en connaissance de cause, ce qu'Hérodote avait été involontairement ; il a aimé les vieux récits, qui plaisaient à son imagination sans obtenir sa croyance. Tout s'anime sous sa plume : il pourrait douter, il pourrait juger, on le voit bien ; mais il préfère raconter.

Toutefois, ce qui est commun à tous, même à ce Salluste qui cachait les chagrins de l'ambition trompée sous le voile d'une philosophie amère et découragée, c'est le talent du récit. Tous en ont fait ou le but ou le moyen de leurs compositions ; tous l'ont présenté avec naïveté ou avec l'inspiration d'un sentiment vif et profond. S'ils ont une opinion, un jugement à faire prévaloir, une moralité à faire ressortir, on en retrouve la couleur dans leurs narrations ; que les faits se déroulent devant eux seulement comme un spectacle, ou bien qu'ils cherchent à les approfondir, à y puiser la connaissance de l'homme et des peuples, ils savent toujours nous les faire voir tels qu'ils ont apparu à leurs propres yeux. Ils ont étudié le vrai, ils l'ont senti ; et le copier, c'est pour eux une œuvre de l'imagination.

Tacite lui-même, qui, plus qu'aucun autre, a contribué à élever et à fortifier la pensée humaine ; lui, dont les paroles converseront éternellement avec les nobles âmes que flétrit le despotisme ; lui, qui semble s'être donné la seule consolation qu'admettent la tyrannie et la bassesse, le plaisir de les connaître et de les mépriser, cherchez quel est son secret, par quels moyens il parvient à de tels effets, comment il persuade ses opinions, comment il démontre ou les causes générales ou les motifs particuliers. Il raconte, et, en témoignage de son jugement, produit devant nous les scènes ou les personnages. Les voilà sous nos yeux ; notre esprit peut recueillir et s'approprier des jugements profonds, des réflexions fécondes, et ce sont des images qui ont passé vivantes devant nous ! Est-ce un philosophe qui nous a professé ses graves enseignements ? est-ce un politique qui a exposé devant nous les ressorts du gouvernement ? est-ce un orateur qui a porté une solennelle accusation contre Tibère ou Séjan ? Non ; pour parler avec Racine (1), c'est le plus grand peintre de l'antiquité.

Peut-être l'époque où nous vivons est-elle destinée à remettre la narration en honneur. Jamais la curiosité ne s'est portée plus avidement vers les connaissances historiques. Nous avons vécu depuis plus de trente années dans un monde agité par tant d'événements prodigieux et divers ; les peuples, les lois, les trônes ont tellement roulé sous nos yeux ; l'avenir, même prochain, semble chargé de la solution de si grandes questions, que le premier emploi du loisir et de la réflexion a été l'étude de l'histoire. Comme l'existence de chacun, tel grand ou tel petit qu'il soit, est venue se rattacher immédiatement aux vicissitudes de la destinée commune ; comme la vie, la fortune, l'honneur, la vanité, l'emploi de soi-même, les opinions peut-être,

(1) Préface de *Britannicus*.

en un mot la situation tout entière du citoyen a dépendu et dépend encore des événements généraux de son pays ou même du monde, l'observation a dû prendre pour but presque unique l'histoire des nations. Là s'est dirigée la philosophie; car quelles causes et quels effets peuvent être plus dignes d'être recherchés à leur source? La poésie elle-même ne peut plus être écoutée lorsqu'elle ne parle pas de ce qui offre tant de merveilles, de ce qui excite tant d'émotions. Le drame ne semble plus destiné qu'à reproduire les scènes de l'histoire. Le roman, ce genre autrefois frivole, et que la peinture des grandes passions avait rendu si éloquent, a été absorbé par l'intérêt historique. On lui a demandé, non plus de raconter les aventures des individus, mais de les montrer comme témoignages vrais et animés d'un pays, d'une époque, d'une opinion. On a voulu qu'il nous servît à connaître la vie privée d'un peuple; ne forme-t-elle pas toujours les mémoires secrets de sa vie publique?

Une telle disposition des esprits doit encourager à écrire l'histoire; mais aujourd'hui ce ne sont plus des jugements et des opinions qu'on semble attendre de celui qui veut essayer cette tâche. Nous vivons dans un temps de doute : les opinions absolues ont été ébranlées; elles s'agitent encore plus par souvenir que par chaleur réelle; au fond, personne ne les croit plus assez pour leur faire des sacrifices, et le besoin de se composer des convictions nouvelles est plus grand que le besoin de défendre celles qu'on a l'air de conserver. D'ailleurs les mouvements qui agitent les races civilisées ont été soumis à une telle publicité de révélation et d'examen; tout est si bien avoué ou dévoilé; les questions sont si nettement posées, qu'on ne peut espérer de détacher personne de professions de foi adoptées volontairement et en connaissance de cause. Ce n'est point par la raison qu'on y tient : on les conserve en sachant bien leurs côtés faibles; et l'habitude, les affections, l'amour-propre, l'intérêt, servent de lien, au défaut de persuasion véritable. Le passé, sans doute, n'est pas assez connu; il est obscurci par beaucoup de systèmes et de préjugés : on pourrait essayer de les combattre ou de les détruire pour en proposer d'autres. Cependant, suivre l'exemple de la plupart des écrivains historiques, et demander encore aux siècles précédents des arguments pour fortifier telle ou telle vue politique, ne serait un moyen de persuader qui que ce soit; ce serait seulement exciter la méfiance du lecteur, et qui pis est, lui apporter l'ennui. On est las de voir l'histoire, comme un sophiste docile et gagé, se prêter à toutes les preuves que chacun en veut tirer. Ce qu'on veut d'elle, ce sont des faits. De même qu'on observe dans ses détails, dans ses mouvements, ce grand drame dont nous sommes tous acteurs et témoins, de même on veut connaître ce qu'était avant nous l'existence des peuples et des individus. On exige qu'ils soient évoqués et ramenés vivants sous nos yeux : chacun en tirera ensuite tel jugement qu'il lui plaira, ou même ne songera point à en faire résulter aucune opinion précise. Car il n'y a rien de si impartial que l'imagination : elle n'a nul besoin de conclure; il lui suffit qu'un tableau de la vérité soit venu se retracer devant elle.

Tel est le plan que j'ai essayé de suivre en écrivant l'*Histoire des Ducs de Bourgogne de la maison de Valois*. Dès longtemps la période qu'embrassent les quatre règnes de cette dynastie m'a semblé du plus grand intérêt. J'ai cru trouver ainsi un moyen de circonscrire et de détacher de nos longues annales une des époques les plus fécondes en événements et en résultats. En la rapportant aux progrès successifs et à la chute de la vaste et éclatante domination des princes de Bourgogne, le cercle du récit se trouve renfermé dans des limites précises. Le sujet prend une sorte d'unité qu'il n'aurait pas si je l'avais traité à titre d'histoire générale. Ainsi que le dit Brantôme : « Je crois qu'il ne fut jamais quatre plus grands ducs les

uns après les autres, comme furent ces quatre ducs de Bourgogne. » Le premier, Philippe le Hardi, commença à établir la puissance bourguignone et gouverna la France durant plus de vingt ans. Le second, Jean sans Peur, pour conserver sur le royaume le pouvoir qu'avait eu son père, commit un des crimes les plus éclatants de l'histoire moderne; par là il forma de sanglantes factions et alluma une guerre civile, la plus cruelle peut-être qui ait jamais souillé notre sol. Succombant sous un crime semblable, sa mort livra la France aux Anglais. Philippe le Bon, son successeur, se vit l'arbitre entre la France et l'Angleterre; le sort de la monarchie sembla dépendre de lui. Son règne, long et prospère, s'est signalé par le faste et la majesté dont commença à s'investir le pouvoir souverain, et par la perte des libertés de la Flandre, de ce pays jusqu'alors le plus riche et le plus libre de l'Europe. Enfin, le règne de Charles le Téméraire offre le spectacle continuel de sa lutte avec Louis XI, le triomphe de l'habileté sur la violence, le commencement d'une politique plus éclairée, et l'ambition mieux conseillée des princes, qui, devenus maîtres absolus de leurs sujets, font tourner au profit de leurs desseins les progrès nouveaux de la civilisation et du bon ordre. C'était un avantage que de rattacher de la sorte le récit de chaque époque à un grand personnage; l'intérêt en devient plus direct et plus vif; les événements se classent mieux; c'est comme un fil conducteur qui guide à travers la foule confuse des faits. On objectera peut-être que, pour écrire l'histoire de Bourgogne, il n'était pas absolument nécessaire d'entrer avec autant de détails dans les affaires de France; mais la liaison est intime. Aucun événement important dans le royaume n'a été sans influence immédiate sur la fortune de cette branche de la maison royale. D'ailleurs, comme je l'ai dit, ce que j'ai voulu surtout, c'est présenter une peinture fidèle d'un des siècles de notre histoire, et je devais me garder d'omettre rien de ce qui le caractérise. C'est à moi de me faire excuser en présentant une narration qui ne soit jamais dénuée de suite ni d'intérêt.

C'est, je l'avoue, ce que je me suis proposé avant tout. Charmé des récits contemporains, j'ai cru qu'il n'était pas impossible de reproduire les impressions que j'en avais reçues et la signification que je leur avais trouvée. J'ai tenté de restituer à l'histoire elle-même l'attrait que le roman historique lui a emprunté. Elle doit être, avant tout, exacte et sérieuse; mais il m'a semblé qu'elle pouvait être en même temps vraie et vivante. De ces chroniques naïves, de ces documents originaux, j'ai tâché de composer une narration suivie, complète, exacte, qui leur empruntât l'intérêt dont ils sont animés, et suppléât à ce qui leur manque. Je n'ai point tâché d'imiter leur langage; c'eût été une affectation et une recherche de mauvais goût; mais pénétrant dans leur esprit, je me suis efforcé de reproduire leur couleur. Ce qui pouvait le plus y contribuer, c'était de faire disparaître entièrement la trace de mon propre travail, de ne montrer en rien l'écrivain de notre temps. Je n'ai donc mêlé d'aucune réflexion, d'aucun jugement les événements que je raconte. Ainsi que je l'ai dit plus haut, le dégoût du public pour les opinions calculées, sa méfiance pour toute tendance vers un but, m'ont encouragé à ne point faire des événements le support de mes pensées. Ce sont les jugements, ce sont les expressions des contemporains qu'il fallait exprimer; c'est en voyant ce qu'ils éprouvaient, c'est en apercevant l'effet que les actions produisaient sur leur propre théâtre, qu'on peut se faire une idée juste du temps passé. Après la loi première que je me suis imposée de donner de l'intérêt au récit des faits, je n'ai rien souhaité autant que de représenter l'opinion publique, ses vicissitudes, ses progrès, son influence. Cette étude, où je devais bien me garder de me livrer à aucune supposition, où tout a dû être scrupuleusement puisé dans les contemporains, m'a semblé surtout profitable; elle fait rentrer dans l'histoire son

mobile le plus puissant, et, si l'on peut ainsi parler, son principal personnage. Plus on examine de près le cours des choses politiques, plus on voit s'amoindrir l'action des causes particulières, au point de ne paraître plus que les signes ou les moyens des causes générales. On demeure convaincu, avec une sorte de satisfaction, que, même dans ces temps barbares où régnait la force, où l'inégalité entre les droits que les hommes ont à la justice était une croyance admise de tous ; dans ces temps où les communications entre les citoyens d'une même patrie étaient si imparfaites, la pensée et la voix du peuple exerçaient déjà un immense pouvoir. On remarque comment la plus extrême violence éprouvait le besoin de se faire autoriser de l'approbation publique, et la recherchait par l'hypocrisie et le mensonge. Ce que je pense de ce qui se faisait il y a quatre cents ans importe peu ; ce qu'on en pensait alors, voilà ce qui peut surtout y reporter notre imagination. Pas une des opinions exprimées sur les hommes ou sur les faits n'est donc tirée d'ailleurs que des sources où j'ai puisé. A plus forte raison, j'ai dû m'interdire de supposer les discours directs. Toutes les fois que je les ai trouvés dans les écrivains contemporains, et qu'ils ont pu venir naturellement dans le récit, j'ai saisi avec empressement ce moyen dramatique de faire connaître le caractère des personnages et l'esprit du temps. Rien, assurément, n'a plus de charme; toutefois, le langage simple que j'ai adopté, l'absence complète de tout artifice de rhéteur, tant recommandée par Quintilien, et, ce me semble, par le bon goût, ne me permettaient rien de plus que de copier en ceci les chroniqueurs du temps passé. Je sais bien qu'ils rapportent, sans doute, des discours et des conversations qui n'ont pas été réellement tenus; mais, racontés par eux, ils n'en portent pas moins l'empreinte de l'époque dont je voulais donner l'idée. En inventer qui auraient eu la pompe d'un style académique, ou même le ton soutenu d'un discours du temps présent, c'eût été rompre l'unité de langage que je voulais conserver. En composer dans le goût naïf des vieux siècles eût été un travail puéril ; d'ailleurs, ce que je devais surtout éviter, c'était la couleur romanesque.

Puisque je me proposais d'exciter l'intérêt et de rendre le récit attachant; puisque, pour n'en point troubler le cours, j'en écartais toute discussion sur la vérité des faits, sur le plus ou moins de foi à ajouter aux témoignages; puisque j'en effaçais les résumés généraux et statistiques; puisque je m'abstenais de tout jugement et de toute réflexion, il fallait, sous peine de devenir un frivole romancier, apporter l'exactitude la plus consciencieuse dans mon travail. J'ai fait disparaître soigneusement l'échafaudage; mais la construction doit être en état de soutenir l'examen le plus attentif et le plus rigoureux. Je pourrais, si j'y voyais la moindre utilité, justifier le choix que j'ai fait de telle ou telle version, la confiance que j'ai accordée, dans telle ou telle circonstance, à un document plutôt qu'à un autre, les motifs et le degré de vraisemblance que j'ai trouvés à un témoignage de préférence à l'autre; je devais surtout me défendre du penchant qui aurait pu me porter à préférer toujours l'aspect le plus intéressant et le plus dramatique. Par bonheur, lorsqu'on a goût à la vérité, tout naturellement on trouve qu'elle agit d'autant plus sur l'imagination qu'elle est plus scrupuleusement observée, et l'on s'offense, comme d'un manque d'harmonie, des inventions qu'on tenterait d'y mêler, des altérations qu'on lui ferait subir. Sans doute je n'ai pu faire de mon travail un tissu de citations textuelles ; il a fallu lui donner de l'ensemble et de l'unité. Les matériaux dont j'indique que je me suis servi ont quelquefois besoin d'être examinés de suite pour y trouver les traits épars dont j'ai essayé de former un tableau; mais du moins rien n'a été dénaturé ni détourné de son vrai sens.

Le guide le plus sûr, celui qui m'a fait rectifier le plus d'erreurs, c'est l'étude minutieuse des dates. Ce n'est pas un travail

difficile, mais il exige beaucoup de soin. Durant l'époque dont je fais le tableau, l'année civile commençait à Pâques, et le premier jour de l'an avait ainsi une date mobile (1). Les écrivains les plus exacts se trompent souvent en rapportant leurs récits à notre calendrier actuel. A moins d'une attention soutenue, on oublie sans cesse que le mois de décembre précédait le mois de janvier, et qu'une partie des mois de mars et d'avril appartenait tantôt à une année, tantôt à l'autre. Quelques distractions ont pu m'échapper; mais, étant venu après d'autres écrivains, j'ai pu facilement rectifier les leurs en recommençant les mêmes recherches. Constamment, avant d'écrire, j'ai eu soin de me faire la table chronologique des moindres circonstances du récit. L'*Histoire de Bourgogne* des Bénédictins, et ses nombreuses preuves, m'ont été particulièrement utiles pour ce travail; cependant le quatrième volume, qui est d'une autre main que les premiers, est rempli des plus singulières erreurs de date.

J'ai, autant que cela m'a été possible, inséré et encadré dans la narration les actes officiels et les pièces de chancellerie. Nul détail n'est, à mon gré, plus instructif ni plus intéressant. Les mœurs et la couleur du temps s'y montrent en action. M. de Buffon, lorsqu'on voulait lui faire connaître quelqu'un, disait : « montrez-moi ses papiers. » Cela est vrai, à plus forte raison, lorsqu'il s'agit d'un pays ou d'une époque. Par là on entre dans leurs affaires, on se mêle à la réalité; il n'y a plus d'historien ni d'auteur, c'est le vrai qui s'offre lui-même aux regards de l'observateur. Non pas qu'il soit à dire pour cela que les publications faites en ces temps-là par les gouverneurs des nations fussent plus sincères qu'elles ne l'ont été depuis; mais on apprend beaucoup en voyant sous quel aspect la force veut se montrer; quels prétextes prend l'injustice, quels ménagements elle croit devoir à l'opinion, quels sophismes elle emploie; ou bien quels droits réclame l'opprimé, quels griefs il allègue; et encore quels motifs proclame la sédition, quelles prétentions elle produit. En un mot, pour qui sait y lire, peu de documents indiquent mieux la vérité que les mensonges officiels.

En outre, ce genre de renseignements supplée aux examens et aux recherches explicites des historiens modernes. A ce moyen l'on peut voir, non pas seulement par un exposé systématique, mais en œuvre et dans leur propre mouvement, le mécanisme de l'administration, l'ensemble des lois, l'action des tribunaux, les droits des classes diverses d'individus, sans que pour cela le récit soit interrompu; il suffit qu'il soit plus exact et plus détaillé. L'on connaît ainsi tout l'état social; et, comme nous l'avons dit plus haut, l'idée qu'on s'en forme est plus juste que lorsqu'on lui suppose une régularité qui appartient au travail de l'auteur bien plus qu'aux époques désordonnées, où rien n'avait un caractère fixe ni légal.

Par exemple, le traité que Philippe le Hardi conclut avec les villes de Flandre, lorsqu'il voulut mettre un terme à de longues et sanglantes guerres, nous apprend en quoi consistaient les libertés communales; et les conditions que Jean sans Peur imposa aux Liégeois vaincus nous enseignent de quelles libertés on dépouillait un peuple lorsqu'on voulait l'asservir. Les alliances que la reine ou les princes contractent entre eux nous montrent dans quelles idées de désordre et d'indépendance étaient alors les grands seigneurs et les vassaux du royaume. Les re-

(1) En Flandre, en Hainaut, dans le Tournaisis et dans la plus grande partie du Brabant, on suivait le style de France ou de Cambrai, d'après lequel l'année civile commençait à Pâques. Dans le Namurois et le Brabant-Wallon, qui étaient soumis au ressort spirituel de l'évêché de Liége, c'était le style de Liége qui était en usage : ainsi l'année y commençait au 25 décembre. Ces discordances cessèrent par suite de l'édit de Philippe II du 16 juin 1575, qui fixa le commencement de l'année civile, pour tous les Pays-Bas, au 1er janvier. Déjà, par une ordonnance du mois de janvier 1563, Charles IX avait introduit en France le même changement. (G.)

montrances de l'université exposent à nos regards le déréglement du clergé et l'état pitoyable de la religion. Le discours du carme Pavilly aux états généraux est un exposé presque complet de la situation de la France et des réformes qu'invoquait alors l'opinion publique. De même, au lieu de recherches expressément faites sur le progrès des lumières, sur l'état des lettres, sur la direction des études, nous avons pensé que des manifestes, des harangues, des sermons mettraient pour ainsi dire en action ce que des écrivains doctes et habiles ont résumé méthodiquement, et que, si nous donnions des notions moins complètes, nous aurions du moins l'avantage de les fondre avec l'intérêt historique. Les longs discours tenus en face de la France entière, d'abord pour justifier, puis pour accuser le meurtre du duc d'Orléans, sont assurément l'indice le plus curieux de la religion, de la morale, de la logique, de l'érudition, de l'éloquence de ce temps là. Si je les ai cités avec une si grande étendue, c'est qu'il m'a semblé que tout concourait à rendre caractéristiques ces scènes singulières où apparaît toute la barbarie du siècle.

D'ailleurs le plan que je me suis tracé pour écrire cette histoire, la couleur que j'ai voulu lui donner, m'ont été surtout inspirés par le caractère de l'époque dont j'avais à tracer l'image. Il s'établit toujours une sorte d'harmonie entre la manière de raconter et les faits qui doivent former la suite du récit. Tel siècle semble commander une autre disposition, un autre style, que tel autre siècle. Les événements se présentent avec un aspect qu'il faut tâcher de saisir et de reproduire. Lorsqu'une époque n'a point conscience d'elle-même; lorsqu'elle est agitée par les passions ou les intérêts plus que par les opinions ou les croyances; lorsque la politique est sans prévoyance et le gouvernement sans principes arrêtés, sans formes fixées, l'historien n'en donnerait pas une idée vivante s'il substituait l'analyse au drame, l'examen au récit; s'il cherchait les ressorts cachés de personnages qui se produisaient largement au dehors. Certes, il ne viendrait pas à la pensée d'écrire l'histoire du seizième siècle, où l'esprit humain prit son essor, où l'intelligence et les opinions commencèrent à s'emparer d'un si grand rôle dans les affaires du monde, comme il faut écrire l'histoire du quinzième et de son activité encore toute barbare. Quand on veut représenter les mœurs et la condition des peuples, montrer ce qu'ils avaient de bonheur ou de malheur, de connaissance ou d'ignorance morale, on se sent porté à reproduire les scènes de la vie nationale. S'il s'agissait de l'histoire de la réformation ou de l'histoire des institutions politiques, il faudrait bien que l'auteur procédât par voie d'analyse et de jugement; son œuvre cette fois serait d'abstraire des événements historiques une histoire que le vulgaire ne saurait pas y démêler. Mais l'histoire qui n'est que racontée ne doit pourtant pas être dénuée d'un austère et puissant intérêt. Lorsque les faits sont présentés avec clarté et disposés dans un ordre convenable; lorsque l'écrivain a soin de faire ressortir ceux qui donnent le mieux la connaissance du temps; lorsqu'il sait détacher la circonstance caractéristique de chacun, le récit suggère au lecteur les réflexions et les jugements qui n'ont point été formellement exprimés. Ce coup d'œil rapide et philosophique, cette appréciation de l'esprit humain et de ses phases diverses, cette analyse des principes de la société, qui pourraient jeter tant d'éclat sur une œuvre littéraire, auraient exigé un talent auquel je ne me suis point senti appelé. Je me suis flatté que les méditations qu'inspirerait un récit simple et sincère pourraient y suppléer; car je n'ai pas voulu seulement exciter un intérêt fugitif et frivole : ce qu'on peut rencontrer de dramatique dans cette lecture ne doit pas laisser oublier que c'est du sort de la race humaine qu'il s'agit, et que tous ces personnages, que ce spectacle qui nous charme, ne s'emparent si fortement de notre attention que parce que ce sont les signes de

cette grande histoire où les noms propres disparaissent, de cette histoire qui raconte la marche de la société des hommes, et cherche ses destinées futures dans ses destinées passées.

J'ai donc espéré qu'il serait facile de reconnaître dans ce tableau du quinzième siècle le caractère d'une société originairement fondée sur la force et la conquête, et dont la première loi avait été une distinction tranchée entre le vainqueur barbare et le vaincu dégradé. Les races avaient bien pu se mêler ainsi que les langages; mais le fait primitif, le principe d'association d'un peuple, persiste longtemps : les siècles ne suffisent pas toujours à l'effacer; on le retrouve sans cesse à travers les variations que subit la position des diverses classes d'individus. Après avoir achevé la destruction des derniers vestiges, et pour ainsi dire aboli le souvenir de la civilisation romaine, les habitudes de violence et d'inégalité s'étaient longtemps opposées à ce qu'aucune règle pût s'établir. Ce qu'avait essayé de fonder la force, la force le détruisait. Charlemagne avait échoué dans la noble et merveilleuse entreprise de répandre la lumière et de créer l'ordre en son vaste empire (1). Enfin, tout pouvoir social, toute unité de nation avait fini par disparaître; et le commencement de la troisième race offre le spectacle de ce droit du plus fort exercé localement, sans nul ensemble, sans aucune hiérarchie solide. Tel fut le berceau de la féodalité. L'absence des lois et d'un pouvoir central représentant la société, qui pût les faire observer, livra l'homme entièrement à lui-même. Les engagements individuels remplacèrent les devoirs légaux. Tout reposa sur la foi promise. Le faible et le fort, sous les noms de vassal et de seigneur, contractèrent ensemble de mutuelles obligations qui n'avaient d'autres garanties que la fidélité. C'est là ce qui donne au régime féodal, vu de loin, un aspect de noblesse et de grandeur. Il semble reposer sur la loyauté et le devoir moral. L'action coercitive de la loi n'intervient pas dans des relations que l'état de la civilisation a rendues nécessaires. On peut dire que supérieures à des règles écrites, elles émanent librement de la nature des choses et de l'état de la société.

Mais la force ne se laisse pas ainsi enchaîner, et ne résigne point involontairement ses droits aux mains de la justice et de la raison. Ces liens, tissus par la seule promesse et le sentiment de l'équité, étaient sans cesse brisés. Le sujet du maître féodal ne trouvait presque jamais cette sécurité qui lui avait été promise en retour de sa soumission; dès que le vassal pouvait résister, le souverain n'obtenait point obéissance; les alliances contractées entre égaux se rompaient au gré des intérêts de chacun. Il y a plus : le peu de soulagement et de repos acquis par ce régime précaire, contribuait à rendre les inférieurs plus exigeants; ils se relevaient peu à peu de leur abrutissement servile, et sentaient que, sinon les lois et la coutume, du moins la qualité d'hommes leur conférait quelques droits. Les croisades, la renaissance du commerce, les communications plus faciles et plus actives entre les diverses régions que la féodalité, dans sa première rudesse, avait isolées les unes des autres, amenèrent successivement un besoin plus grand d'ordre et de lois. Saint Louis, inspiré par un sentiment pur et élevé de religion et de justice, tenta vainement de réglementer la société féodale, dont il était le chef. L'ambition active de Philippe le Bel donna une impulsion plus forte encore; il introduisit parmi cette nation de seigneurs, où jusqu'alors s'étaient passés les mouvements politiques, les représentants des communes. Alors commença à paraître une nouvelle classe de citoyens. Ils avaient vécu jusque-là sous le pouvoir seigneurial du roi, et avaient fait partie de son domaine, non de sa monarchie; maintenant ils furent ses sujets. Eux aussi eurent à demander des droits; bientôt après ce fut de

(1) *Essai sur l'Histoire de France,* par M. Guizot.

même par la force qu'ils les réclamèrent lorsqu'ils les crurent violés; et comme, dans ces temps-là, rien n'était fixe ni régulier, le progrès de la civilisation fut attesté par l'introduction d'un nouvel élément de troubles.

Tant que les seigneurs dispersés sur la surface du royaume avaient vécu dans des mœurs grossières, et consumé leur activité à guerroyer contre leur suzerain et leurs voisins, leur tyrannie avait consisté surtout à exposer les serfs et les vassaux aux ravages des guerres privées, à exiger d'eux des services en nature, à disposer arbitrairement de leur temps et de leur peine, à leur ravir les denrées obtenues par leur industrie agricole. Lorsqu'il fallut que le seigneur marchât dans les armées royales en la compagnie de ses hommes d'armes et de ses archers; lorsque les voyages et les croisades dans l'Orient lui eurent donné le besoin d'être mieux vêtu, mieux logé, orné et garanti par de magnifiques armures; lorsqu'il eut pris le goût des tournois et des fêtes; lorsqu'il eut contracté l'habitude de venir en grande pompe à la cour du roi, et de se faire construire quelque vaste logis à Paris, alors ce fut à se procurer de l'argent que toute la hiérarchie féodale, depuis le roi jusqu'au simple seigneur, appliqua sa volonté et sa puissance; ce fut alors pour se défendre contre les rapines et les exactions que les communes se révoltèrent et usèrent de leurs forces nouvelles.

Telle était la situation de la France à l'époque où s'ouvre l'histoire de la seconde maison de Bourgogne. Le traité de Bretigny venait de donner aux Anglais une grande partie du royaume. Le reste était dévasté par les compagnies d'aventuriers et de brigands qui n'obéissaient à aucun souverain. Des taxes énormes pesaient sur les sujets, et les portaient au murmure et à la révolte. Durant la prison du roi Jean, on avait vu, pour la première fois, les états généraux et la bourgeoisie de Paris intervenir dans les affaires de l'État avec une autorité qui ne tenait pas seulement à des séditions passagères, mais qui manifestait la progression rapide d'intérêts et d'opinions d'une nouvelle sorte.

Le règne, malheureusement trop court, de Charles V fut une époque de réparation. On s'étonne, au milieu d'un temps si orageux, parmi tant d'éléments de troubles, qu'il ait pu y avoir un gouvernement occupé avec constance, durant quinze années, du bien commun, de la paix publique, de l'établissement de l'ordre. Charles V ne fut point, comme son père et son aïeul, roi aventureux d'une nation d'hommes d'armes et de chevaliers. Il s'entoura de sages conseillers; tout fut délibéré avec réflexion. Aux seigneurs, aux grands vassaux, furent préférés les gens d'affaires, les serviteurs éclairés et utiles. Philippe le Hardi, homme grave et habile, fut le seul des princes qui obtint la confiance de son frère.

A l'ombre du pouvoir royal, exercé d'une façon si peu conforme à ce qu'il avait été jusqu'alors, on vit croître ce nouveau peuple dont Charles V, encore dauphin, avait appris à connaître toute l'énergie. L'université, les cours de justice, les corporations, les bourgeois de Paris, leurs échevins, leurs quarteniers, devinrent chaque jour plus importants. Leur voix fut entendue, leurs conseils recherchés. Une aristocratie se forma parmi eux : aristocratie paisible, amie du bien public, sage, respectueuse pour l'autorité royale, mais sachant au besoin lui résister. C'est de ce règne que date la première origine de cet esprit parlementaire, impuissante garantie contre la monarchie absolue, mais dont les nobles efforts font l'honneur de notre histoire. Au-dessous de cette aristocratie bourgeoise s'agitait une démocratie turbulente et barbare, toujours prête aux plus sanglantes séditions, ennemie impitoyable de la noblesse et de la chevalerie, qui lui semblaient la cause de tous ses maux.

Ce n'était pas seulement dans le royaume qu'éclatait cette haine. La France, l'Angle-

terre et la Flandre formaient pour lors une sorte de système à part dans l'Europe. L'Italie avait ses intérêts, ses traditions, sa civilisation, son état politique entièrement différents. L'Espagne se mêlait par des guerres avec le midi de la France, mais n'avait point de rapports habituels avec l'ensemble du royaume. Les mœurs et l'état de la société n'y étaient point les mêmes. L'Allemagne, au-delà du Rhin, était tenue pour barbare; plus loin elle était comme inconnue. Les chevaliers y allaient à la croisade contre les idolâtres, de même qu'en Afrique ou en Asie. Mais les Anglais, les Flamands et les Français, rapprochés par le territoire, confondus depuis plusieurs siècles par les guerres, les invasions et les conquêtes; parlant, du moins dans les classes supérieures, le français, qui était pour ainsi dire la langue commune; ayant entre eux des rapports habituels par le négoce, se trouvaient au même point de civilisation, et rien ne se passait chez les uns qui n'eût d'influence chez les autres.

Cependant ces trois peuples étaient constitués bien différemment. En Angleterre, la noblesse avait toujours été, non une collection de petits souverains succombant l'un après l'autre sous le pouvoir royal, mais un corps collectif qui, au contraire, avait, par sa réunion, conquis ses libertés sur la discipline despotique établie par le roi Guillaume le Conquérant. Le parlement existait depuis longtemps; mêlées aux petits barons, les communes commençaient à y apparaître et à y porter leur influence. Les rois avaient déjà à compter avec les intérêts et la volonté d'une nation qui avait une autre manière de les manifester que la guerre civile. Pour être un souverain tyrannique et satisfaire une ambition active, du moins fallait-il que le roi fût habile et heureux.

En Flandre, la bourgeoisie était devenue d'une richesse inconnue au reste de l'Europe, et en même temps sa puissance s'était accrue à un point merveilleux. L'association des métiers et corporations, leurs privilèges, les libertés municipales, les alliances des villes entre elles, avaient créé une force populaire redoutable au souverain, et supérieure à l'autorité de la noblesse. En même temps la façon dont ces hommes encore grossiers jouissaient de ce bien-être et de cette indépendance, portait tout le caractère brutal et cruel de ce siècle. Ils avaient aussi leur aristocratie; il y avait des bourgeois plus riches ou plus anciennement riches que les autres; il y avait les grands et les petits métiers; mais la classe supérieure de cette population avait contracté l'habitude de faire cause commune avec l'autre: quelque dure et sanglante que fût la domination de la populace, l'aristocratie municipale aimait mieux la subir que de faire le sacrifice de sa liberté au prince et à la noblesse.

En France, on ne voyait rien de pareil. Les seigneurs n'avaient pas été, comme les Normands de Guillaume, des soldats établis sur le sol de la conquête, sous la discipline de leurs chefs; ils s'étaient élevés, par leur propre force, au milieu du chaos, et dans l'absence de toute règle et de toute autorité. Leur résistance, c'était la guerre; leur union, c'étaient des alliances librement contractées entre eux. Ils se divisaient en partis différents, tantôt auxiliaires, tantôt ennemis déclarés de l'autorité royale.

Pour les communes, elles avaient, surtout au nord de la France, une existence précaire et incomplétement reconnue. Ce qui leur avait été accordé, elles pouvaient le perdre, car elles n'avaient pas la force de le défendre. Au milieu de tant d'effroyables calamités, elles n'avaient pu acquérir encore la grande puissance de la richesse; d'ailleurs, appelées en auxiliaires par la couronne pour balancer la force des seigneurs, elles avaient contracté l'habitude de considérer le pouvoir royal comme une providence bienfaisante dont elles devaient attendre secours et protection. Leur aristocratie, qui avait pu entrevoir la possibilité d'entourer le trône de ses conseils, inclinait à y chercher un abri, et n'envisageait point sans

crainte et sans dégoût les fureurs séditieuses du menu peuple. De là cette religion française pour la royauté. La noblesse elle-même, et sa hiérarchie féodale, tout indocile et infidèle qu'elle était, était pourtant convaincue, par une sorte de sentiment chevaleresque, que son unique devoir était la foi et la loyauté. Elle en tenait le langage, elle s'efforçait de croire et de prouver que les rébellions et les parjures se conciliaient avec le respect pour son roi et son suzerain. Dans les communes, l'attachement pour le sol français et la personne royale avait quelque chose de plus complet et de plus simple. Là elles plaçaient leurs espérances, sans cesse trompées et sans cesse renaissantes. Humbles et faibles quand elles ne furent point poussées à la fureur par l'excès du malheur, elles n'eurent jamais un sentiment réel de leurs droits. Les vraies libertés, celles qu'on a conquises et qu'on peut maintenir, leur furent toujours inconnues. Aucune forme, aucune institution ne fut établie ni consacrée. En cherchant dans notre histoire le gouvernement du royaume et l'administration de la commune, l'on ne trouvera que continuelles variations, absence de droits reconnus, changement de maximes, alternatives de liberté imprévoyante et de pouvoir absolu : spectacle digne de pitié, qui nous a toujours laissés sans garantie, et que nos historiens ont voilé sous une monotone adulation pour l'autorité royale et pour la nation elle-même. En effet, ils l'ont traitée peut-être selon son goût, et ils l'ont bercée de louanges. Sans cesse ils lui ont parlé de sa gloire; ils ont voulu lui faire oublier ses longs malheurs par l'éclat de ses armes; ils lui ont déguisé ses fautes et ses revers; ils lui ont inspiré le plus frivole dédain pour un bien-être qui l'eût rendue plus heureuse, plus libre et plus morale. Un témoignage moins mensonger nous a été laissé par les contemporains de ces époques désastreuses, et qui se sont tant prolongées : le pauvre peuple, ainsi disent toutes les chroniques, les préambules de mainte ordonnance et les manifestes de tant de princes qui lui promettaient soulagement. Et tandis que la voix publique a imposé au peuple anglais, en le personnalisant, le nom d'un animal indompté, Jacques Bonhomme est le sobriquet que le Français d'autrefois se donna à lui-même.

Cette façon d'envisager l'état de la nation, ce jugement porté sur son esprit général et sur sa condition malheureuse, ne tiennent pas à un système né de nos jours, à une vue de l'esprit qui se fait de vaines théories du passé; c'est tout simplement le retour à une vérité que proclament les faits, et que déploraient les générations des temps passés. Des sophistes croient que la race humaine n'a droit de réclamer bonheur ni dignité; ils s'imaginent froidement qu'aucune compassion n'est due aux peuples qui vivent sous des dominations arbitraires et sans garanties; il leur semble que la soumission est une consolation suffisante aux maux que ces peuples endurent; qu'ils s'en font une habitude; qu'il y a des mœurs appropriées à cet état de la société, où la justice due aux faibles est au gré de la volonté du fort; que la pitié qu'on leur accorde est une déclamation séditieuse. L'histoire se présente pour démentir cette commode résignation aux malheurs des nations; elles peuvent être abruties au point de perdre l'espérance d'un soulagement et le courage de tenter de généreux efforts, mais elles ne s'abdiquent jamais assez pour cesser de souffrir. L'imagination recule devant les tableaux que nos pères nous ont laissés de leurs misères, devant ces peintures d'une société où la propriété, l'industrie, la famille, la vie, étaient en proie aux ravages des guerres civiles et étrangères; où les discordes des grands, leur manque de foi, leur brillante mais fatale activité, désolaient le royaume et le couvraient de morts et de ruines. Pour n'en pas affaiblir l'idée, il eût fallu peut-être, sans crainte de tomber dans la monotonie, répéter à chaque page, comme l'ont fait les contemporains, ces scènes de deuil qui les jetaient dans le désespoir et la

rage. C'est sans doute une belle et poétique chose que cette ardeur guerrière, cet esprit d'aventures, ce besoin du danger, cette confiance en sa propre force; l'existence de l'homme semble agrandie par cet affranchissement de tous les liens. Lorsque la loyauté et la vertu se présentent avec une telle indépendance, au milieu d'un temps et d'un régime où rien ne les commande, elles apparaissent avec une noblesse inconnue aux époques de civilisation et d'ordre. L'historien qui n'éprouverait point l'impression que produit un tel spectacle, tomberait dans une étroite partialité : il doit laisser à la vie chevaleresque son éclat et son charme; mais il faut aussi ne la point présenter d'une façon théâtrale et romanesque; il faut qu'elle se montre dans sa rudesse et sa cruauté, pour qu'on puisse voir combien de calamités faisaient le fonds de ces mœurs épiques.

De même, cette haine, quelquefois si terrible des communes contre la noblesse, n'est point une supposition destinée à soutenir une opinion moderne : c'est un récit des anciens temps. Froissart et les contemporains ont vu nettement de quoi il s'agissait dans cette grande révolte de la Flandre; ce sont eux qui ont dit qu'il y allait du sort de la noblesse en Europe, et qu'elle avait été sauvée par la victoire de Rosebecque. C'est d'eux que nous avons appris comment Paris avait perdu ses libertés par la défaite des Flamands, et comment cette grande question politique avait été posée et résolue d'une façon aussi claire et aussi générale qu'elle pourrait l'être dans nos temps civilisés, où les opinions, plus que le sol, établissent une communauté d'intérêt et de cause. Après que l'orgueil et l'espérance de ces puissantes républiques municipales de la Flandre eurent été abattus, nous voyons les communes de France asservies sans ressource. Cet humble recours à l'autorité royale, cette foi en sa protection, apparaissent dans le respect touchant du peuple pour Charles VI. La filiale vénération pour un monarque en démence dont le peuple n'avait jamais reçu aucun bienfait, l'espoir attaché aux lueurs passagères de sa raison, sont les signes assurés du manque complet de garanties. Les regards ne sont-ils pas frappés aussi d'un caractère déjà imprimé à notre histoire politique? caractère qui appartient à une nation sans droits et sans institutions, et pourtant impatiente du joug : parfois elle semble docile, sans fierté et sans aiguillon, soumise pour jamais à un pouvoir dont rien n'arrête les abus; l'opinion paraît asservie et assoupie. Cependant les fondements de cette domination qui ne rencontre nulle résistance, sont insensiblement minés; peu à peu elle se trouve, à son insu, sans racines et sans force réelle. Alors arrive un embarras, un accident, une faible attaque, et tout à coup on voit se relever terrible la volonté publique : rien ne subsiste devant son impétuosité; l'autorité ne trouve plus de défenseurs; ses partisans, confus, la renient et l'abandonnent; le lendemain de sa chute on dirait qu'elle est depuis longtemps vaincue, tant elle est désertée et méprisée. Puis les hommes ou la faction qui ont servi d'instrument à cette révolution, forts de la faveur populaire, aidés par la confiance aveugle qu'on a mise en eux, commencent à régner sans réaliser aucune des espérances qu'ils ont données, et marchent plus ou moins rapidement à une chute pareille. C'est ainsi que, d'abord dans les conseils du roi et parmi les seigneurs, le parti des oncles de Charles VI et le parti du connétable et du duc d'Orléans se succèdent dans le gouvernement, jusqu'à ce que ces déplorables alternatives, descendant plus bas, soulèvent la population parisienne et excitent les monotones et sanglantes réactions des Bourguignons et des Armagnacs.

Qu'était-il besoin aussi de faire ressortir par d'inutiles remarques, par des parallèles académiques, les différences nationales de l'Angleterre et de la France? Ne sont-elles pas frappantes? ne suffisait-il pas de ne point changer les couleurs avec lesquelles fut représenté, dans le temps même, ce long conflit entre deux peuples qui, marchant d'un

pas égal dans la civilisation, rapprochés par tant de rapports, et divisés par tant d'antipathies, ont donné à l'Europe, durant des siècles, le spectacle d'une inimitié d'autant plus vive, qu'elle semblait une de ces haines de famille, les plus âcres de toutes, comme dit Tacite?

Les peuples d'Aquitaine, lassés du gouvernement du prince Noir, et retournant sous l'administration déréglée de la France, plutôt que d'endurer l'insolence des Anglais; la vieille aversion des Bretons pour leur alliance; toute l'habileté et la sagesse de Henri V échouant à se faire un parti en France; la fierté des gentilshommes bourguignons, incompatible avec la morgue britannique; la cruauté où l'orgueil blessé jette les chefs et les soldats anglais lorsque Jeanne d'Arc tombe entre leurs mains; tous ces récits n'en disent-ils pas plus que nos propres remarques n'en pourraient dire?

D'autre part, les grands désastres de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, de Crevant, de Verneuil, ne sont-ils pas plus puissants pour exciter en nous une pitié éclairée, qu'un portrait satirique de notre noblesse française, de sa vanité frivole, de son esprit de dérèglement, de sa folle confiance? Faudrait-il, par de banales réflexions, nuire au sentiment d'admiration douloureuse qu'excitent tant de vaillance, un si noble dédain de la mort, un courage si facile contre le malheur? Des dissertations sur les armées de ce siècle en diraient-elles plus que le spectacle de nos haines et de nos méfiances civiles troublant la constitution militaire comme la constitution politique? Nos hommes d'armes et nos chevaliers dédaignant, ou plutôt redoutant le secours de l'infanterie et des archers tirés des communes; ne sachant point mettre pied à terre pour les guider et leur servir de chefs; craignant que le peuple n'acquît le sentiment de sa force en apprenant l'usage de l'arbalète; refusant le dévouement de la milice parisienne, tandis que les Anglais conquièrent deux fois le royaume avec leur yeomanry, et marchent avec confiance à la tête de la classe populaire : c'est là ce qui s'offre à nos yeux; que peut-on y ajouter?

J'en dirai autant pour la seconde époque de cette histoire, tout importante qu'elle est à observer comme point de départ d'une ère nouvelle de la civilisation. Elle est moins dramatique et moins animée, sans doute; cependant, n'y démêle-t-on pas pleinement la lassitude des peuples brisés par de longues souffrances, le besoin universel de l'ordre, et la possibilité de l'établir après la sanglante agonie du grand régime féodal? Les révolutions de la France n'ont jamais créé une vraie et solide garantie; mais à chaque fois, lorsque la convulsion a cessé, l'état de la société s'est trouvé changé, et les progrès de l'égalité ont compensé l'incurable défaut de liberté fondée sur les lois. Une fois que le mouvement est apaisé, Charles VII, roi faible et frivole, successivement gouverné par de mauvais ministres, sans que la gloire puisse s'attacher à son nom ni à aucun autre de cette époque, réussit à commencer une sorte d'administration, à régler les impôts, à solder régulièrement les troupes, à avoir quelque police. Tout est changé : l'attitude des seigneurs devant l'autorité royale n'est plus la même; tous ces petits souverains sont presque devenus des sujets; et le fils du roi, plus actif et plus habile que lui, impuissant à troubler un peuple fatigué, est contraint de sortir du royaume en fugitif.

Pendant qu'en France l'ordre se fonde, et que le pouvoir de la couronne s'accroît ainsi par la seule force des choses, les vastes États du duc de Bourgogne, mieux gouvernés et plus riches, nous offrent un aspect à peu près pareil. On y voit le progrès rapide de l'autorité. Un joug bienfaisant en apparence s'appesantit sur des peuples jusque-là indomptés. Le souverain, régnant sur des contrées diverses, dès que sa domination ne fut plus un combat continuel, employa les forces que lui donnait une province pour en comprimer une autre. Ce fut parce qu'il était maître de la Bourgogne, pays sans fi-

bertés; ce fut parce qu'il avait, d'après la politique constante de sa dynastie, transformé ses vassaux en courtisans, que Philippe le Bon réussit à tenir la Flandre captive.

Ce pouvoir absolu, qu'il légua à son fils, devint la cause de sa ruine. Il lui fut permis d'être insensé dans ses projets, et de se livrer à l'activité dévorante qui le perdit. Ce n'était plus le temps des passions aveugles et de l'ambition aventureuse. Les ressorts de la société étaient déjà devenus compliqués et plus difficiles à toucher. Sa chute ne fut pas un cas fortuit. Le dénoûment de notre histoire se trouve ainsi ne pas être une simple date, mais le résultat de causes nécessaires et manifestes.

Cependant on n'a pas demandé seulement à l'histoire la connaissance des faits, l'exposition méthodique de l'état de la société, et l'examen de la marche de la civilisation; on a voulu aussi qu'il en résultât quelque grande leçon morale, qu'elle formât comme un vaste apologue dont le sens fût profond et d'une application générale. Ici l'auteur peut encore, ce nous semble, s'abstenir de se montrer; il peut s'en fier à la vérité, s'il a su la raconter naïvement. L'histoire, quand elle est sincère, donne ses enseignements à haute voix; lorsqu'on veut en tirer une moralité mensongère, il a fallu d'abord mettre le mensonge dans ses récits. Ainsi, malgré une scrupuleuse impartialité, le temps passé ne m'est pas apparu comme un simple divertissement. Ses mouvants tableaux ont sans doute préoccupé mon imagination, mais n'ont point laissé ma pensée indifférente. La marche générale des choses a bien pu me sembler nécessaire et inévitable; je n'ai pas cru pour cela que les événements se succédassent, poussés l'un par l'autre, sans être destinés par la Providence à l'accomplissement de quelque grand résultat.

J'espère donc, sans l'avoir traitée explicitement, ne pas être demeuré inutile à cette vaste question qui occupe et absorbe tous les esprits, et qui se plaide sur toute la surface du monde civilisé par la parole ou par les armes; à cette question qui embrasse aujourd'hui la politique, la morale, la religion, et jusqu'à l'intelligence humaine : à cette question du pouvoir et de la liberté, ou, pour mieux parler, de la force et de la justice.

Des hommes établissent en doctrine que tout pouvoir est non-seulement permis, mais préposé par la Providence; ils ne demandent au succès que d'être durable pour le nommer légitime et pour lui reconnaître une mission divine. Ils nient que Dieu ait mis en nous une loi de justice pour apprécier les actes humains. Selon eux, la force, c'est l'Esprit-Saint; elle a vaincu, obéissez et adorez! Il y a orgueil à se croire des droits, rébellion à les réclamer. Le trouble et la corruption résultent toujours de la résistance du faible. Tout, au contraire, devient régulier et moral par l'action unique du pouvoir. Comme il est l'instrument de Dieu, il devient de même, par la force des choses, le représentant de la société; elle est en lui : donc il ne peut rien faire qui soit préjudiciable à la société. Aucune condition mutuelle n'existe entre eux, ni expressément, ni tacitement. Le devoir de la société est de se soumettre; le devoir de l'autorité est envers Dieu seul, qui prononce par l'événement; il applique la peine, sans avoir laissé connaître aux hommes la loi, qu'on ne doit point transgresser envers eux.

De même pour la règle morale, elle n'est pas en nous; elle nous est imposée du dehors. La puissance du consentement universel ne provient même pas de l'harmonie intérieure qui s'établit entre les hommes par une pensée nécessaire et inhérente à leur âme; elle est la puissance du nombre. Il s'agit de constater un fait, non de reconnaître un droit; partout et toujours il n'y a qu'un mérite, c'est de se soumettre au pouvoir; qu'une faute, c'est de compter avec lui.

Les temps dont on va lire l'histoire sont, pour ainsi dire, une longue expérience faite sur cette doctrine. L'esprit des hommes était alors humble et borné dans ses connaissances et ses lumières. Il ne demandait que soumis-

sion! partout il cherchait un appui dans l'autorité; et lorsqu'il voulait échapper à l'une, c'était pour recourir à une autre. L'inégalité entre les races humaines, et la différence de droits entre elles, était chose reconnue; c'était l'organisation naturelle et nécessaire de la société. Dans les lettres, dans la philosophie, dans la morale, l'examen ne s'était pas encore introduit; les textes étaient un pouvoir, et pour convaincre, il ne fallait que citer.

Cependant fut-il heureux, fut-il moral, fut-il religieux, fut-il même obéissant ce siècle où la raison humaine ne péchait, certes, pas encore par trop d'orgueil? Il y a plus, cette religion du pouvoir donna-t-elle à l'homme, pouvait-elle lui donner cette complète sécurité, cette facilité à trouver sa route, qu'on promet aux obéissants? Fut-il dispensé de la condition humaine? n'avait-il pas encore, et bien plus qu'aujourd'hui, à chercher, à choisir, à se tromper? ses passions, qui aujourd'hui le font se méprendre dans son examen, ne pouvaient-elles pas l'égarer dans son obéissance?

En effet, pour parler de la puissance religieuse, et sans examiner les désordres du clergé, à quoi sert l'esprit de soumission lorsque, durant cinquante années, la chrétienté se partage entre deux papes qui lancent des anathèmes l'un contre l'autre? Auquel obéir? quel est le véritable? L'emploi de la raison et l'examen ne deviennent-ils pas nécessaires?

Mais peut-être la puissance civile en pourra dispenser! Autre exemple du système d'obéissance passive. Ce roi, qui doit imposer son autorité, il ne jouit pas de sa raison. Vainement dira-t-on que la royauté existe indépendamment du prince; en ce cas, vous accordez déjà un commencement de garantie. Mais aucune n'est jamais assurée si elle ne s'appuie sur beaucoup d'autres. La puissance royale avait, dans sa prudence, réglé la minorité, la tutelle, la régence; mais comme aucune force de résistance ne pouvait maintenir ces règlements, on vit les princes s'arracher le pouvoir sous prétexte que le roi était captif; ils couvrirent la France de massacres, en proclamant qu'un monarque insensé devait gouverner librement.

Et pour achever ce tableau de la mission absolue accordée au pouvoir, ce même roi donne le royaume aux Anglais, et les sujets ont à choisir entre deux souverains.

Montrerons-nous le désordre que ce même esprit d'obéissance sans examen peut apporter dans la morale? Fondée sur des textes et sur l'autorité doctorale; elle disparaît en entier; l'on ne sait plus où est le mal. Les apôtres et les pères de l'Église sont appelés en témoignage pour justifier l'assassinat; un confesseur publie l'apologie de son pénitent meurtrier, et un concile délibère longtemps sur les ménagements qu'il faut garder envers cette doctrine.

La foi jurée elle-même, cette dernière ressource de la morale dans les temps où elle est détruite, la foi jurée, ce principe de la chevalerie, n'est qu'une occasion de scandale. Les serments violés profanent les reliques et les évangiles; on cherche vainement un moyen d'enchaîner l'homme à sa parole, les parjures succèdent aux parjures; tout demeure incertain, parce que l'homme ne sait plus, ou ne sait pas encore consulter la voix intérieure de la conscience. On a placé sa règle hors de lui; dès lors il ignore où il la doit trouver.

Nous ne parlerons pas de cet horrible dédain pour la vie humaine, de ce manque de pitié pour la souffrance; car les docteurs que nous combattons attachent une sorte de courage et d'ostentation à ne point reculer devant le sang. Ils sont cruels dans leurs abstractions; les supplices sont à leurs yeux une expiation, et les bourreaux des sacrificateurs (1). Cela est tout simple; pour tous ceux qui reconnaissent une souveraineté absolue et sacrée, qu'ils la placent dans le peuple ou dans le prince, la dernière raison est, en définitive, le droit du plus fort. Les

(1) M. De Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

relations entre les hommes doivent donc leur apparaître comme un état de guerre.

Mais, de même qu'un père de l'Église a dit : « Ce n'est pas la mort qui fait le martyre, c'est la cause »; de même, ne peut-on pas dire à ces hommes : « Ce n'est pas la cruauté qui fait le mérite, c'est la cause. » Et si nous recherchons pourquoi tant d'inhumanité dans les temps passés, nous trouverons que ce n'était ni un enthousiasme aveugle, ni une conviction profonde, ni même un sentiment d'obéissance au pouvoir qui mettaient le glaive à la main : c'étaient la rapine, l'envie, la vengeance, l'énivrement progressif du sang répandu. En observant les générations et les hommes qui furent cruels, on s'assure qu'on peut laisser amollir son cœur à la miséricorde sans courir le risque d'y perdre une seule vertu.

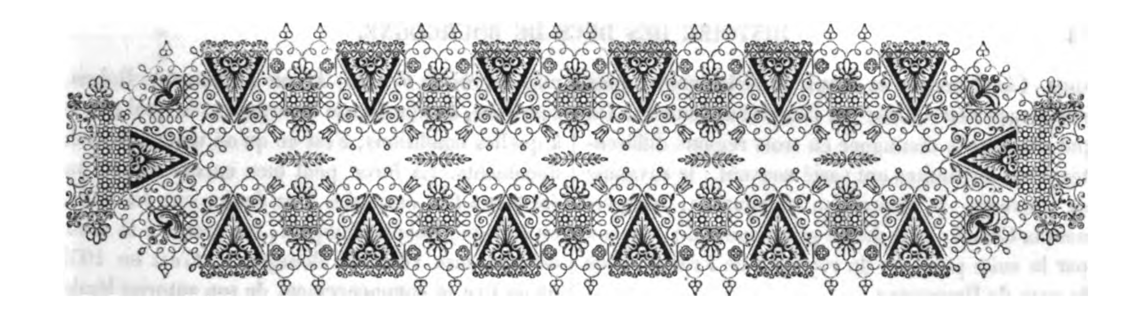
Si donc les récits qui vont passer sous les yeux du lecteur lui font sentir combien plus de lumières, plus de raison, plus de sympathie et d'égalité entre les hommes ont perfectionné, non pas même les arts et le bien-être de la vie, mais l'ordre des sociétés, la morale des individus, le sentiment du devoir, l'intelligence de la religion; s'il reste convaincu qu'à travers tant de vicissitudes et de calamités les peuples civilisés peuvent se comparer, avec un juste orgueil, à leurs devanciers courbés sous des jougs pesants et retenus par tant de liens, je ne croirai pas avoir accompli une tâche inutile. Étudiés isolément, les exemples de l'histoire peuvent enseigner la perversité et l'indifférence. On y peut voir la violence, la ruse, la corruption justifiées par le succès; regardée de plus haut et dans son ensemble, l'histoire de la race humaine a toujours un aspect moral; elle montre sans cesse cette Providence qui, ayant mis au cœur de l'homme le besoin et la faculté de s'améliorer, n'a point permis que la succession des événements pût faire un instant douter des dons qu'elle a faits.



HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.



PHILIPPE LE HARDI.

1364 — 1405.

LIVRE PREMIER.

Ancien duché de Bourgogne. — Le roi Jean, régent de Bourgogne. — Le duché donné à Philippe le Hardi. — Guerre contre les compagnies. — Prise de possession du duché. — Gouvernement du duché. — Mariage du Duc. — Guerre contre les Anglais. — Séjour en Bourgogne. — Continuation de la guerre. — Conférences pour la paix. — Schisme de l'Église. — Gouvernement du duché. — Troubles de Flandre. — Le duc créé capitaine-général. — Continuation de la guerre. — Mort du roi. — Régence du duc d'Anjou. — Troubles à Paris. — Guerres de Flandre. — Bataille de Rosebecque. — Les Parisiens châtiés. — Combat du sir de la Trémoille. — Voyage en France. — Guerre avec les Anglais. — Mort du comte de Flandre. — Le duc hérite de la Flandre. — Mariage du comte de Nevers. — Mariage du roi. — Expédition préparée contre l'Angleterre. — Guerre de Flandre. — Fin des troubles de Flandre. — Traité avec les Gantois.

Philippe, duc de Bourgogne, mourut au château de Rouvre, dans les premiers jours de décembre 1361 (1). Il était le dernier de la maison des ducs de Bourgogne, qui avait eu pour origine Robert, fils du roi Robert. Cette branche de la maison de France avait régné sur la Bourgogne pendant trois cent vingt-neuf ans. Mais ce n'était plus ce grand royaume de Bourgogne, fondé par les Goths, qu'avait ensuite possédé la postérité de Clovis, et qui souvent avait compris dans ses limites la comté de Bourgogne, la Suisse romande, la Savoie, Lyon et le pays qui l'entoure, le Dauphiné, Avignon et la Provence.

Ce royaume de Bourgogne fit corps avec la France

(1) Selon *l'Art de vérifier les dates*, Philippe de Rouvre fit son testament le 21 novembre 1361, et mourut quelques jours après. La mort de ce prince est fixée au 21 novembre dans un manuscrit du XVe siècle conservé aux Archives du Royaume, et qui contient une notice nécrologique sur les ducs de Bourgogne. Voyez le 1er volume de l'*Inventaire des Archives de la Belgique*, 1837, in-fol, p. 343. (G.)

sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, puis commença à être divisé par l'empereur Lothaire. On put dès lors le distinguer en trois régions différentes, dont les limites ont varié souvent : le royaume de Provence, la Bourgogne transjurane, comprenant la Comté, et le duché proprement dit, devenu par la suite province du royaume de France, sous le nom de Bourgogne.

Les deux premières régions eurent d'abord des rois, puis furent quelque temps réunies sous le nom de royaume d'Arles. Quant à la troisième, au milieu des désordres de la race carlovingienne, il y eut des ducs de Bourgogne qui semblent y avoir commandé au nom du roi de France, et qui, comme la plupart des hauts seigneurs de ce temps-là, ne possédaient pas encore à titre de domaine et de succession. Cependant c'était bien moins l'autorité royale que la guerre et l'anarchie qui rendaient cette autorité changeante et révocable. Les ducs de Bourgogne, sous la seconde race, furent membres ou alliés de cette grande famille des comtes de Paris et des ducs de France, bien plus puissante alors que les rois, qui, après avoir usurpé la couronne une fois, et l'avoir depuis placée sur la tête de Raoul, duc de Bourgogne, finit par la garder, et commença, en la personne de Hugues Capet, la troisième race de nos rois.

Ce fut vers ce temps que tous les hauts seigneurs devinrent propriétaires du territoire où autrefois ils avaient dû exercer par délégation la puissance royale. Ce qui existait en fait et avec désordre fut désormais reconnu et habituel. Ainsi se créa le droit.

De sorte que Henri le Grand, frère de Hugues Capet, est censé, aux yeux de nos historiens, être devenu duc et légitime possesseur de la Bourgogne, en même temps que son frère devint roi de France. Ce qu'il y a d'assuré, c'est qu'il l'était avant, qu'il le fut après, et qu'on ne trouve aucun titre de donation. Mais, par un penchant naturel et respectable, les écrivains aiment à se persuader que les origines ont toujours quelque chose de régulier ; ils veulent que la loi ait disposé même des circonstances d'où elle est dérivée.

Quoi qu'il en soit, après la mort de Henri, son fils adoptif, Othe-Guillaume, fils d'Aldebert, duc de Lombardie, disputa le duché de Bourgogne au roi Robert pendant plusieurs années, puis il finit par en quitter le titre, mais conserva la comté de Bourgogne et de grands biens. Robert donna d'abord le titre de duc de Bourgogne à son fils Henri, qui depuis fut roi de France. A son avénement, Robert, son frère, devint duc de Bourgogne. A quel titre et à quelles conditions, c'est ce qu'on ignore faute de documents. La force peut bien encore n'avoir pas été tout à fait étrangère à ce droit ; car, en 1029, on voit que Robert s'empara, les armes à la main, de plusieurs villes de Bourgogne. C'est en 1032 qu'on fixe le commencement de son autorité légale.

Cette autorité ne fut d'abord ni puissante ni étendue. Le souverain de la Bourgogne, comme celui de la France, n'était qu'un seigneur qui s'établissait le premier parmi ses égaux ; et de même qu'on déterminerait difficilement quels étaient pour lors ses devoirs envers le roi de France, de même on ne saurait bien dire jusqu'où s'étendait son pouvoir sur ceux qui depuis furent ses vassaux, et qui furent soumis aux institutions féodales lorsque, peu après, elles eurent pris leur assiette et leurs règles. Les jurisconsultes qui ont voulu trouver un principe originaire et fondamental à la règle des fiefs, ont fini par dire que sa seule essence était la fidélité : pur devoir moral qui n'était pas toujours observé.

Le territoire de ce duché était bien éloigné d'être ce qu'il fut depuis. Les comtés d'Auxerre, de Tonnerre et de Mâcon n'en dépendaient point. Le territoire de Châtillon-sur-Seine appartenait à l'évêque de Langres ; la comté de Bourgogne, et même le comté de Dijon, étaient restés à Othe-Guillaume.

L'histoire intérieure de la Bourgogne offre le même spectacle que l'histoire du royaume de France : c'est la création successive et contestée du pouvoir souverain, et d'un régime qu'on s'efforçait à rendre régulier ; ce sont des fondations continuelles de couvents, et des contestations avec les couvents sur la possession des territoires, sur la faculté de créer des impôts et d'établir des redevances ; des querelles du même genre avec les seigneurs, dont il est resté moins de traces, parce qu'on y procédait moins par écritures, et que les titres ont dû être moins bien conservés : c'est le droit de suzeraineté s'établissant plus expressément ; des agrandissements par mariage et par saisies ; des établissements de communes et des procès avec les communes ; des voyages à la Palestine ; durant ces intervalles, des régences et plus de liberté dans les sujets ; en même temps, et par le même progrès, on voit les liens féodaux avec le roi de France devenir plus étroits, et le duché institué en pairie du royaume.

Ainsi, et peu à peu, la Bourgogne était devenue un puissant État au moment où s'éteignait la race de ses ducs.



Charles v.

Le jeune Philippe de Rouvre, ainsi surnommé parce qu'il naquit et mourut en ce château, près de Dijon, était fils de Philippe de Bourgogne, tué au siége d'Aiguillon, où il combattait dans l'armée française. Il succéda en 1349, étant encore enfant, à Eudes IV, son aïeul. Sa mère, Jeanne de Boulogne, lui avait apporté les comtés de Boulogne et d'Auvergne; il tenait de Jeanne de France, sa grand'mère, les comtés de Bourgogne et d'Artois; ainsi son duché comprenait une grande partie du royaume. Comme il était âgé de quatre ans seulement, Jean, fils aîné de France, duc de Normandie, qui épousa Jeanne de Boulogne, fut régent de Bourgogne, aux droits de sa femme, ainsi qu'il le déclara authentiquement. Il continua, quand il fut devenu roi de France, à remplir cet office sans nulle confusion entre les deux gouvernements. En 1356, lorsqu'il fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de Poitiers, la reine prit la régence et la conserva jusqu'en 1360.

Ce fut l'année d'après que mourut le duc Philippe. Le roi Jean était récemment revenu de sa prison d'Angleterre; il était le plus proche parent du jeune Duc, par sa mère, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, et qui était sœur d'Eudes IV, avant-dernier duc de Bourgogne. Ce fut sans nulle difficulté, et sur-le-champ, qu'il se porta pour héritier. Ce ne fut pas un fief faisant retour à la couronne, car la Bourgogne avait été concédée, sans nulle clause semblable, par le roi Robert; ce fut un domaine advenant naturellement par succession (1).

Cependant tous les États de Philippe ne passèrent pas au roi Jean. Marguerite de Flandre, sa veuve, eut les comtés d'Artois et de Bourgogne. Jean de Boulogne, comte de Montfort, eut les comtés d'Auvergne et de Boulogne.

Jean gouverna la Bourgogne pendant deux ans; puis, retournant en Angleterre se remettre aux mains du roi d'Angleterre, à qui il n'avait pu encore payer sa rançon, il commit au gouvernement de la Bourgogne Philippe, duc de Touraine, son quatrième fils.

Philippe était le fils chéri du roi. A la bataille de Poitiers, le Dauphin, qui fut depuis si sage roi, s'était retiré dès le commencement du combat, ainsi que ses deux frères. Cette conduite avait passé pour trop prudente; tandis que Philippe, âgé de seize ans seulement, avait, jusqu'à la dernière extrémité, combattu aux côtés de son père avec la plus chevaleresque vaillance; il y avait été blessé, et avait été ensuite son compagnon de captivité en Angleterre.

Son caractère avait de quoi plaire à un prince plus chevalier que roi. Déjà le combat de Poitiers lui avait valu le surnom de Hardi (2). Fier dans sa captivité, il frappa un jour l'échanson d'Édouard III, qui, dans un repas, avait servi son maître avant le roi de France, lui disant : « Qui t'a donc appris à » servir le vassal avant le seigneur? — Vous êtes » bien Philippe le Hardi », repartit Édouard, qui jamais ne manqua de courtoisie pour un si noble malheur (3).

Le Dauphin, durant sa triste régence, ayant à remplir autant de devoirs envers le royaume qu'envers son père, parut peut-être ne pas hâter assez sa délivrance. Des conditions consenties par le roi prisonnier ne furent pas ratifiées en France.

Le duc d'Anjou, second fils du roi, avait été donné parmi les otages de l'exécution du traité de Bretigny. Il s'était lassé de son exil, et, sous un prétexte quelconque, il était retourné en France. Il semble que ce fut un grand chagrin pour son père, le plus loyal chevalier qui fût jamais. Sa grande raison pour retourner en Angleterre était surtout d'excuser son fils, le duc d'Anjou (4).

Le roi Jean avait donc de grands motifs de préférence pour son fils Philippe. Aussi, en partant de France, où il ne devait plus revenir, il voulut assurer son état, et déposa entre les mains de Philibert Paillart, chancelier de Bourgogne, des lettres de donation du duché à son très-cher fils, le duc de Touraine, commandant de ne les remettre qu'après sa mort. Elle arriva le 8 avril 1364. Le 26 mai, le roi Charles V fut sacré à Reims; le duc de Touraine quitta son gouvernement de Bourgogne pour assister à cette cérémonie, et peu de jours après, le 2 juin, le roi publia, en la forme suivante, les lettres par lesquelles le roi défunt avait donné à Philippe le duché de Bourgogne pour lui et ses héritiers :

« Charles, par la grâce de Dieu roi des Français, à tous présents et à venir savoir faisons que nous avons vu des lettres de notre père, d'illustre mémoire, conçues en la forme ci-dessous : Jean, par la grâce de Dieu roi des Français, toujours occupé avec soin et sollicitude de la paix et du repos de nos sujets, nous avons appris, par expérience, que ce

(1) Notes de l'*Histoire de Bourgogne*. — Gollut : *Mémoires de la république séquanoise*.

(2) Froissart.

(3) Gollut.

(4) Froissart.

n'est pas un petit avantage d'avoir des vassaux fidèles et courageux; car, par leurs mérites, les envieux et les rivaux sont repoussés, la tranquillité de la paix est acquise, et la justice, ce fondement de tous les royaumes, est paisiblement administrée pour l'honneur et la gloire de ceux qui règnent; d'où s'élève une ferveur d'amour envers le seigneur, lequel aussi devient porté d'une vive affection pour ses vassaux. Nous avons connu, en outre, que la couronne se maintient d'une manière royale lorsque des personnes de race illustre, également remarquables par leurs mœurs et leur probité, sont portées aux plus hautes dignités; leur assistance et leur adjonction ne relevant pas moins le sceptre de ceux qui règnent, que les perles ne relèvent l'éclat de la couronne. C'est pourquoi, suivant les traces des rois nos prédécesseurs, qui étaient accoutumés à répandre leur munificence sur ceux qui en étaient dignes, et bien que nous regrettions de ne pouvoir, par nos faveurs et grâces, récompenser chacun selon son mérite, nous avons résolu de décorer les plus dignes par les plus grandes dignités. Considérant que, si nous sommes naturellement tenus d'assigner à nos enfants de quoi supporter honorablement l'éclat de leur origine, nous sommes pourtant induits à traiter plus libéralement celui d'entre eux dont les mérites le réclament avec plus d'instance. D'autre part, désirant avec affection faire cesser les fléaux et l'oppression que l'invasion des ennemis a fait souffrir à nos sujets du duché de Bourgogne, qui, par la succession du dernier duc Philippe, d'excellente mémoire, nous a été dernièrement déféré, comme à son plus proche parent; voulant pourvoir au repos desdits sujets, et rappelant encore à notre mémoire les services excellents et dignes de louange de notre très-cher Philippe, le quatrième de nos fils, qui s'exposa de plein gré à la mort avec nous, et, tout blessé qu'il était, resta inébranlable et sans peur durant la bataille de Poitiers; qui a été captif et prisonnier chez les ennemis, et qui, depuis notre libération, n'a pas cessé de nous donner des preuves de son constant amour filial. Voulant donc, à juste titre, honorer sa personne et lui témoigner, par une récompense perpétuelle, l'amour paternel que nous lui rendons; plaçant notre foi et notre espérance en Dieu, dont la providence favorable soulagera de leurs calamités nosdits sujets du duché de Bourgogne. C'est pourquoi, à tous présents et à venir savoir faisons, qu'à ces causes et par d'autres encore plus justes, et d'après les humbles supplications des sujets de notre susdit duché, nous avons, par la teneur de ces présentes, avec connaissance de cause, autorité royale et grâce spéciale, concédé, comme aussi nous concédons et donnons à notredit fils le susdit duché et pairie de Bourgogne, avec tout ce que nous y pouvons y avoir de droit, possession et propriété, ainsi qu'en la comté de Bourgogne ou en toute autre part de ladite succession, et aussi les honneurs généraux et particuliers, droits, rentes, prébendes, hommes, vassaux, hommages, fiefs, arrière-fiefs, hautes, moyennes et basses juridictions, souveraineté complète ou incomplète, cités, villes, châteaux et châtellenies, maisons, manoirs, étangs, rivières et francs bords, bois, forêts, vignes, terres, prés, cens, et toutes autres possessions dudit duché, ainsi que les droits que nous pourrions avoir pour ladite cause dans la susdite comté, quels que soient leur nom et leur valeur. Pour le tout être transféré à lui, de telle sorte qu'il le tienne et possède par lui-même ou les héritiers provenant de lui en légitime mariage, et qu'il en jouisse paisiblement et tranquillement. Plaçant dès à présent ledit duché de Bourgogne et le droit que nous avons, par la susdite succession sur la susdite comté, avec les appartenances ci-dessus désignées, hors de notre domaine, et les en séparant absolument, bien que nous eussions statué que tout ce qui est dessus désigné devait être joint à notre domaine. Nonobstant donc ce que nous aurions voulu et ordonné sous quelque mode, obligation, permission, condition et teneur que ce puisse être; et malgré ce que nous aurions pu désormais concéder, en tout ou en partie, de notre domaine ou du domaine de notre couronne, soit aux habitants du susdit duché, soit aux communautés des villes, châteaux ou autres lieux, ou à tous particuliers, duquel nous faisons et instituons notre susdit fils, duc et premier pair de France; voulant et concédant que lui et les héritiers provenant de lui en légitime mariage, qui lui succéderont audit duché, usent et jouissent en paix et à perpétuité de tous et de chacun des priviléges, franchises, droits, libertés et prérogatives dont ont joui et jouissent les autres pairs de France, en la même forme et manière, et avec les mêmes susdits priviléges dont jouissaient par le passé les ducs de Bourgogne, et spécialement le dernier duc Philippe en son vivant, sauf toutefois les donations et concessions que nous avons faites depuis que ledit duché est venu entre nos mains, et dont nous ne voulons pas anéantir l'effet. Sauf, en outre, et réservant pour nous et les rois de France nos successeurs la suzeraineté et le ressort

desdits objets donnés, ainsi que la foi et hommage que le Duc doit rendre à nous et à nos successeurs, en la manière due et accoutumée qu'ils étaient rendus par les ducs de Bourgogne aux temps passés, et sauf les régales et autres droits royaux à nous appartenant à cause de notre couronne, et que nous avions dans ledit duché durant la vie du susdit dernier Duc. Pour laquelle donation notredit fils nous a fait hommage, comme duc et premier pair de France, en la même manière que les ducs de Bourgogne étaient tenus et accoutumés de le rendre à nous et à nos prédécesseurs; auquel hommage nous l'admettons, et à ce moyen l'avons émancipé et placé, et le plaçons par les présentes hors de notre puissance paternelle. Sauf, en outre, et sous la réserve que si notredit fils ou sa postérité, comme il a été dit plus haut, viennent à manquer, ce que Dieu ne veuille, et restent sans héritiers de leur corps succédant audit duché, tous et chacun des objets ainsi donnés retournent de plein droit et intégralement à nous, ou pour le temps à venir aux rois nos successeurs, pour être réunis au domaine de notre couronne. Par cette même concession et notre présente donation, nous reprenons et remettons en notre main le duché de Touraine et ses appartenances, que nous avions précédemment donnés à notredit fils, nous réservant d'en disposer selon notre bon plaisir. A ces causes, nous ordonnons par les présentes, à tous les prélats et autres personnes ecclésiastiques, à tous les ducs, comtes et autres nobles, et tous autres clercs et laïques à qui il appartiendra, de rendre et d'acquitter sans délai envers notre fils, et les héritiers provenant de son légitime mariage, les hommages et devoirs, honneurs, services et obéissances auxquels ils étaient tenus envers nous avant la présente donation, à raison dudit duché et des autres susdits objets, le tout en la même forme et manière qu'ils l'ont fait et devaient le faire envers le dernier Duc défunt; de laquelle prestation nous les absolvons et acquittons, moyennant qu'ils obéissent pleinement et sans difficulté à notredit fils comme Duc du duché et premier pair de France. Mandons, en outre, à nos fidèles et amés conseillers, présidents et autres gens à nous de notre parlement de Paris, à tous autres présents et à venir, gens de justice et officiers à nous dans notre royaume, de recevoir et admettre notredit fils et ses héritiers comme ducs de Bourgogne et premiers pairs de France, en toute occasion et en tout lieu, tant en jugement que hors jugement; de leur permettre et de les faire jouir paisiblement des prérogatives, franchises, libertés, honneurs et droits du duché et de la pairie, en la même sorte que les ducs et premiers pairs de France; leur commandant de tenir et d'observer à perpétuité et inviolablement notre présente ordonnance, et de ne rien faire ni entreprendre qui y soit contraire en aucune façon; nonobstant toutes coutumes, statuts, usages ou priviléges quelconques, comme aussi toutes donations et grâces que nous aurions pu faire par ailleurs à notredit fils, et qui ne seraient pas exprimées dans les présentes. Et afin que ceci demeure ferme et stable à l'avenir, nous y avons fait apposer notre sceau, sauf notre droit sur toutes autres choses. — Donné à Germiny-sur-Marne, le 6 septembre, l'an du Seigneur 1363. »

Le roi Charles V confirmait ensuite cette donation dans les termes les plus formels, et y ajoutait l'abandon de l'hôtel de Bourgogne, situé à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève qui, depuis longtemps, avait appartenu aux ducs de Bourgogne, et leur servait de demeure lorsqu'ils habitaient auprès du roi. Il fut en même temps réglé que la succession du duché ne serait transmissible qu'en ligne directe. Cet acte est daté du Louvre près Paris, le 2 juin 1364.

Le même jour, le roi s'occupa de régler un autre droit fort important qu'avait à réclamer son frère. Quand il n'était encore que duc de Touraine, en 1362, l'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg, grand ami et allié des rois de France, l'avait investi de la comté de Bourgogne. C'était un fief de l'Empire, et l'empereur alléguait qu'il devenait vacant à défaut d'héritier mâle. La chose était fort contestable, puisque Jeanne, comtesse de Bourgogne, avait porté cette comté à Philippe le Long, roi de France, et que c'était de Jeanne de France, leur fille, que le duc Eudes IV, et par suite le duc Philippe de Rouvre, la tenaient. C'était donc après deux successions féminines qu'on venait appliquer une règle qui n'était pas même celle des fiefs, mais seulement la loi d'hérédité de la couronne de France. Aussi Marguerite de France, veuve du comte Louis de Flandre, réclamait-elle l'héritage de Jeanne sa sœur, qui devait lui revenir à défaut d'héritiers directs. Elle habitait dès longtemps la comté; comme elle y avait de grandes terres, elle y était fort puissante et regardée comme souveraine par le pays, qui, depuis la mort du dernier duc de Bourgogne, lui obéissait, du moins en attendant.

Elle s'était alliée avec quelques hauts seigneurs des environs, le comte de Montbelliard, Jean de Châlons, Jean de Neufchâtel, le sire de Rigny, et avait

essayé la voie des armes. Le duc de Touraine avait facilement vaincu cette ligue; alors la comtesse s'était adressée au roi, que l'affaire ne semblait pas concerner, puisqu'il s'agissait d'un fief de l'Empire; mais, dans ces temps-là, il n'y avait pas tant de règles fixes qu'on a voulu le dire depuis.

Le roi, qui faisait toutes choses avec prudence, et qui n'avait déjà que trop de troubles en son royaume, demanda à son frère de lui remettre sa lettre impériale d'investiture, et lui promit de ne la donner ni à la comtesse Marguerite, ni à nul autre, se réservant ainsi de traiter directement avec elle. Les deux frères se signèrent à ce sujet un mutuel engagement. Ce fut dans le même esprit de sagesse que le roi Charles V, voyant que le roi de Navarre et le duc d'Orléans, frère du roi Jean, demandaient quelque part dans le duché de Bourgogne et se prétendaient héritiers, promit par écrit à son frère de lui donner un apanage équivalent dans le cas où l'on reconnaîtrait des droits à ces princes, ce qui n'était pas apparent. Depuis, après la mort du duc d'Orléans, le roi, qui héritait de ses droits, renonça solennellement à tous ceux qu'il pouvait avoir sur la Bourgogne (1).

Philippe ne put retourner sur-le-champ dans son nouveau duché. La situation du royaume était pour lors bien triste. La guerre avait recommencé avec Charles le Mauvais, roi de Navarre, dont les troupes occupaient une grande partie de la Normandie. En outre, des compagnies de gens de guerres, formées d'hommes de toute nation et de tout état, désolaient la France par leurs brigandages. Depuis la paix de Bretigny, elles avaient mis deux fois à rançon le pape dans Avignon; elles avaient gagné en 1362 (2) la bataille de Brignais, près Lyon, sur Jacques de Bourbon, qui y avait été tué. Le marquis de Montferrat en avait bien pris une partie à sa solde; mais ces bandes aimaient mieux guerroyer pour le pillage et sans discipline: elles se trouvaient si bien en France, qu'elles la nommaient leur chambre. Les unes étaient commandées par de vaillants chevaliers, habiles et expérimentés dans les armes; les autres par des aventuriers qui se faisaient ainsi un grand état. Elles traversaient la France sans résistance, prenaient des villes et des châteaux, y tenaient garnison, rançonnaient les provinces, traitaient avec le roi, et recevaient parfois son argent, sans trop lui garder parole. Il y en avait qui prétendaient appartenir au roi de Navarre. On y comptait beaucoup d'Anglais et de sujets du duché d'Aquitaine, et l'on croyait en France que le roi d'Angleterre et le prince de Galles aidaient et favorisaient secrètement ces grandes compagnies. Le duc de Bourgogne, quand il n'était encore que gouverneur de la province, avait eu à la défendre de ces ravages, et n'y avait pas encore bien réussi; mais comme la Beauce et le pays Chartrain étaient en ce moment encore plus saccagés, Philippe fut envoyé par le roi son frère pour les dégager. Il se rendit à Chartres, et y manda tout son monde. Ensuite on se forma en trois armées: l'une, commandée par Bertrand Duguesclin, alla garder le Cotentin contre les Navarrais; l'autre, sous les ordres d'un loyal chevalier nommé Jean de la Rivière, qui avait toute l'amitié du roi, alla faire la guerre dans le comté d'Évreux, patrimoine du roi de Navarre; la troisième, plus considérable, fut conduite par le duc de Bourgogue contre la forteresse de Marcheville, près de Chartres, qu'occupaient les Navarrais et les gens des compagnies. Les nobles chevaliers de Bourgogne étaient venus sous le commandement de leur nouveau Duc: il avait près de lui Jean de Vienne, maréchal de Bourgogne (3); les seigneurs de Coucy, de Beaujeu, de Noyer, de Crux, de Jaucourt, avec leurs gens d'armes, leurs écuyers et leurs archers. Le maréchal de Boucicault était aussi de cette armée.

Le siége de Marcheville fut vivement pressé; on fit venir des machines de Chartres, et jour et nuit on jetait de grosses pierres dans la forteresse; si bien qu'elle fut contrainte de se rendre. De là le Duc alla assiéger Camerolles, qui ne put tenir davantage; les soldats étrangers qui s'y trouvèrent furent reçus à merci, et le Duc fit pendre les Français qui s'étaient mis dans ces compagnies de pillards. Il eût peut-être conservé ce château, comme Marcheville; mais les bourgeois de Chartres étant venus demander leur payement pour les grandes machines qu'ils avaient fournies, le Duc, n'ayant point d'argent à leur compter, leur abandonna le château, qu'ils pillèrent et détruisirent en vengeance des maux que la garnison leur avait faits (4). Dreux fut aussi pris sur les compagnies, et ceux qui étaient dedans tous mis à mort; puis le Duc reçut à composition la garnison de Preuil, et, après quelques jours de repos à Char-

(1) Histoire de Bourgogne.

(2) Menestrier : *Histoire consulaire de Lyon*.

(3) Le maréchal de Bourgogne était Guy de Pontallier, comme l'auteur le dit deux pages plus loin : il avait été nommé à cette charge par lettres du 30 décembre 1364. Voy. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgoyne*, t. II, p. 30. (G.)

(4) Froissart.

tres, il s'en alla mettre le siége devant Conneray. Comme les gens qui s'y tenaient avaient fait mille ravages dans le pays d'alentour, le Duc jura sa foi qu'il ne s'en irait point sans les avoir pris à discrétion. Or il arriva que le roi, ayant appris que le comte de Montbelliard pénétrait du côté de Besançon et dévastait toute la contrée, fit dire au Duc de s'en retourner au plus tôt défendre son duché de Bourgogne. Le Duc fut fort en peine pour ce serment qu'il avait prêté ; mais les gens de son conseil lui dirent qu'étant là par les ordres du roi, il devait lui obéir en tout, et que ce ne serait pas forfaire à son honneur. Conneray n'en fut pas moins pris, mais point à discrétion ; la garnison obtint sûreté pour sa vie et ses biens (1).

Le Duc laissa l'armée au maréchal de Boucicault et au comte d'Auxerre, et partit avec ses Bourguignons. Il s'arrêta un jour près du roi à Vaux en Brie, et continua promptement sa route. A Langres, il trouva un grand rassemblement de seigneurs bourguignons qui l'attendaient impatiemment; le sire de Vergy, le sire de Sombernon, le sire de Grançay, messire Hugues de Vienne, l'évêque de Langres et d'autres s'étaient réunis pour arrêter l'ennemi. Ils étaient sous le commandement du plus célèbre de tous les chefs des compagnies, Arnaud de Cervolles, surnommé l'archiprêtre, parce qu'il possédait un fief ecclésiastique. Le roi de France avait acheté ses services, et avait eu parfois à se louer beaucoup de son habileté et de son courage. Se trouvant pour lors forts et nombreux, ils marchèrent contre le comte de Montbelliard, qui se retira, sans combat, de l'autre côté du Rhin. Ils entrèrent dans son comté, et en mirent une grande partie à feu et à sang, par justes représailles (2).

Mais tandis qu'on défendait une des provinces du royaume, les autres étaient en proie aux bandes et aux Navarrais; il fallait toujours courir de l'une à l'autre. Déjà, depuis assez longtemps, la Charité-sur-Loire était tombée aux mains d'une compagnie qui s'y était fortifiée. De concert avec Louis de Navarre, qui parcourait, en les ravageant, la Basse-Auvergne et le Bourbonnais, cette garnison de la Charité se rendait maîtresse d'une grande partie du cours de la Loire. Le roi y avait envoyé le connétable Moreau de Fiennes et les deux maréchaux Boucicault et Neuville avec une nombreuse armée ; mais ce n'était pas assez, car il fallait empêcher Louis de Navarre de venir au secours des assiégés. Le duc de Bourgogne reçut donc l'ordre de s'y rendre aussitôt après son expédition de Montbelliard. Il y vint avec plus de mille lances ; de sorte que l'armée était bien de trois mille lances, ce qui, avec les écuyers, gens d'armes et fantassins ou archers, formait une armée d'environ vingt mille hommes. La fleur de la chevalerie française s'y trouvait : aussi, comme cela se pratiquait aux occasions solennelles, y fit-on des chevaliers, entre autres Pierre d'Alençon, arrière-petit-fils de Philippe le Hardi, roi de France, dont le père avait été tué à Crécy, et messire Louis d'Auxerre, de l'illustre maison de Châlons. Ils eurent ainsi pouvoir de lever une bannière à eux au premier combat que l'on livra contre les assiégés quand ils firent une sortie. Bientôt cette garnison n'eut plus aucun espoir de secours. Le duc de Bourgogne voulait qu'elle se rendît à discrétion; mais le roi, avec plus de sagesse, lui ordonna de la recevoir à composition. Ces gens promirent de ne pas servir de trois ans contre la France, et s'en allèrent sans pouvoir rien emporter de leurs biens.

Mais tandis que le duc de Bourgogne s'occupait à délivrer le royaume, qu'il y employait la noblesse de son État et tout son avoir, ses propres affaires n'allaient pas mieux. Pour payer les seigneurs et capitaines avec leurs gens d'armes, il avait été obligé de contracter beaucoup de dettes et d'engager plusieurs de ses terres et châteaux. D'autre part, en recevant de son frère le duché de Bourgogne, il avait consenti à la condition nouvelle que le roi pourrait lever, de sa propre autorité, des impôts en Bourgogne. Toutefois, Charles V, sachant les dépenses que le duc Philippe avait faites pour le plus grand bien du royaume, lui concéda d'abord tout ce qui restait encore à payer par le duché pour la rançon du roi leur père. Peu après, le roi lui donna aussi le produit d'un impôt qu'il venait d'établir, consistant en douze deniers par livre du prix de toutes les denrées vendues dans l'étendue de la Bourgogne, ce qui montait à environ trente-quatre mille francs par an.

La pauvre province de Bourgogne, bien qu'elle n'eût pas été le théâtre d'autant de guerres ni le passage d'autant d'armées que le reste du royaume, était donc fort obérée. Il avait fallu, après la bataille de Crécy, se racheter des Anglais qui menaçaient d'envahir le pays; il avait fallu se taxer pour la rançon du roi Jean; enfin, on avait traité à prix d'argent avec beaucoup de compagnies de pil-

(1) Froissart.

(2) Histoire de Bourgogne. — Gollut.

lards, tout en étant dévasté, soit de nouveau par celles-là, soit par les autres.

Encore en ce moment, pendant que le Duc était à l'armée du roi avec ses chevaliers, il y avait une bande qui occupait le château de Vesvres, près Autun, et qui de là faisait des incursions dans tout le pays. Les habitants en portèrent plainte au Duc. Autun ne faisait pas partie de son duché; mais comme il était lieutenant du roi dans les diocèses de Langres, Autun, Mâcon et Lyon, c'était à lui qu'on s'adressait. Ne pouvant s'y rendre ni employer les armes, il autorisa son conseil à faire un traité. La garnison promit de se retirer, moyennant deux mille cinq cents francs d'or.

On n'avait pas cette somme; alors on l'emprunta à l'archiprêtre, qui s'était établi en Bourgogne, où il avait reçu la seigneurie de Château-Vilain, et qui, au métier qu'il avait fait, ne manquait pas d'argent; le château de Vesvres lui fut remis en gage. Guy de Pontallier, maréchal de Bourgogne, et le bailli d'Autun se portèrent caution; le Duc ordonna que la somme fût imposée sur les cantons d'alentour.

Mais les habitants s'y refusaient; ils avaient souvent payé fort inutilement à des bandes ou à des garnisons, sans pour cela s'être trouvés plus en sûreté. Ils demandaient du moins que le Duc s'engageât à ne donner jamais le château en fief à aucun seigneur particulier, qui ne saurait le défendre contre les compagnies, ou qui même pourrait bien, comme d'autres, s'y enrôler tout le premier. Ils disaient aussi que le Duc n'avait pas droit de les taxer, puisqu'ils n'étaient point ses sujets. Le Duc leur donna la satisfaction de réunir Vesvres à son domaine, avec serment de ne l'aliéner jamais; puis il accorda quelque diminution aux gens qui avaient déjà été taxés pour d'autres traités pareils, et fit porter l'impôt sur un territoire plus étendu (1).

Ce fut vers ce temps-là que le Duc trouva enfin le loisir de prendre possession authentique de son duché. Le 26 novembre 1364, il fit son entrée solennelle dans sa ville capitale de Dijon, accompagné de son frère le duc d'Anjou, de l'évêque d'Autun, dont le diocèse et les domaines comprenaient une grande part de la Bourgogne, des prélats, de la noblesse, des gens de justice, des gens des villes et communes. Il se rendit d'abord à Saint-Benigne. Cette antique église, agrandie et embellie de siècle en siècle, où se trouvait la sépulture de l'apôtre des Bourguignons, appartenait à une puissante abbaye qui avait joué un rôle important dans l'histoire de Bourgogne; tantôt dotée et enrichie par les ducs; tantôt réclamant contre leur autorité, alléguant ses priviléges, les faisant confirmer et accroître; se plaignant de la justice ducale ou des officiers fiscaux, et forçant souvent les ducs à les désavouer (2). L'abbé de Saint-Benigne était un des grands personnages de Bourgogne.

Là le Duc, étant devant le grand autel, fit lire à haute voix par Philibert Paillart (3), chancelier de Bourgogne, la donation du roi son père et les lettres du roi régnant, qui la confirmaient. Le procureur de la ville s'avança et en demanda copie : le Duc ordonna qu'elle fût donnée à la ville de Dijon, ainsi qu'à toute autre qui la pourrait demander.

Et alors s'avança Jean Poissonnet, maire de Dijon, à la tête de ses échevins. Il représenta au Duc qu'en 1187 le duc Hugues III, sous l'autorité du roi Philippe-Auguste, avait établi la commune de Dijon; que son fils Eudes III y avait adhéré du vivant de son père, et avait confirmé depuis les libertés et priviléges de la commune de Dijon; que le duc Eudes IV, en 1334, les avait encore, sur les plaintes des habitants, expressément renouvelés par une charte authentique, d'après laquelle les ducs de Bourgogne devaient, en prenant possession, faire serment, en l'église de Saint-Benigne, de garder et faire garder les priviléges de la ville de Dijon (4); qu'ainsi il suppliait humblement le Duc de promettre et jurer, comme ses prédécesseurs, de garder les franchises de la commune.

Le Duc écouta le maire; puis, après avoir demandé l'avis de son frère et consulté ses conseillers, il fit répondre par son chancelier :

« Messieurs, monseigneur le Duc, que vous » voyez ici présent en cette église, a fait examiner » par son conseil les chartres qui contiennent vos » franchises et vos libertés. Voulant suivre l'exemple des ducs ses prédécesseurs, il va jurer ici » devant Dieu, et sur les saints Évangiles, qu'il » tiendra et gardera fidèlement, et fera tenir et garder par ses officiers les libertés, priviléges, immunités, franchises, que les ducs de Bourgogne ont » accordés par leurs chartres aux maire, échevins

(1) Histoire de Bourgogne.
(2) *Ibid.*
(3) Dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, t. II, p. 5, il est nommé Philippe Paillart. (G.)
(4) Cartulaires des priviléges de la ville de Dijon : manuscrit de la bibliothèque de Dijon.



Philippe le Hardi.

» et commune de Dijon, et de la manière qu'ils ont » été accordés par ces mêmes chartres, qu'il con- » firme par les patentes qu'il en fera délivrer. Mais » aussi, vous, maire, échevins et procureur de la » commune de Dijon, vous promettrez à monsei- » gneur le Duc, et jurerez de garder et faire garder, » et conserver tous les droits qu'il a et doit avoir » en la ville et banlieue de Dijon, ainsi qu'ils sont » rapportés dans les mêmes chartres qui contien- » nent vos priviléges; de rendre à monseigneur le » Duc toute l'obéissance que vous lui devez, et » de lui donner un acte scellé du sceau de votre » commune, qui contiendra vos promesses et vos » engagements. »

Le Duc jura alors sur les saints Évangiles de garder les libertés de la ville de Dijon, et les officiers de la ville lui jurèrent obéissance. Puis l'abbé de Saint-Benigne mit au doigt du prince l'anneau consacré, signe de ce mutuel engagement (1).

Cependant le Duc ne pouvait faire un long séjour dans ses États. Le roi son frère avait en lui une telle confiance, que sans cesse il le chargeait d'expéditions contre les compagnies, ou voulait le retenir près de lui pour s'aider de ses conseils. Ses soins eussent néanmoins été nécessaires à la Bourgogne. Il y régnait un grand désordre; les compagnies y faisaient sans cesse des courses; elles se mêlaient et s'alliaient avec les seigneurs de la comté, qui faisaient la guerre au nom de leur prétendue souveraine, nonobstant les traités qu'elle avait faits avec le roi. Le Navarrais, de son côté, prétendant toujours avoir des droits sur le duché, soudoyait et autorisait les compagnies. Ce désordre mettait la Bourgogne dans un véritable état de guerre privée; car chaque seigneur tâchait de se défendre par ses propres moyens; ce qui rompait parfois les mesures que le roi et le Duc prenaient pour faire des traités et des compositions, surtout avec les seigneurs de la comté.

Le Duc, malgré son dévouement à son frère et au royaume, ne donnait pas moins tous ses soins à la défense et au bon ordre de son duché. Il nommait de sages et vaillants chevaliers pour commander les principales forteresses, ou même les villes, comme Dijon, par exemple; bien que les bourgeois se refusassent à payer une garnison et réclamassent leurs priviléges : ce que le Duc trouva rebelle et étrange. Quand il avait traité avec quelque bande, il la faisait escorter par des gens d'armes jusqu'aux frontières, pour la forcer à tenir ses conditions. Il faisait payer très-ponctuellement la solde des chevaliers bannerets, des chevaliers bacheliers, qui n'avaient pas assez de vassaux ni d'argent, ou qui étaient trop jeunes encore pour lever bannière, ainsi que celle des écuyers, des archers et des arbalétriers; il en faisait passer d'exactes revues. Souvent il convoquait des assemblées de notables pour consulter sur les affaires du pays. Il rachetait et dégageait les terres que les Ducs ses prédécesseurs avaient mises en gage ou vendues sous conditions; il faisait examiner par des commissaires royaux le compte des impôts levés et de leur emploi. Malgré la concession qu'il avait faite au roi, il défendait les priviléges de la province contre l'établissement des gabelles et d'autres taxes nouvelles. Il maintenait ses droits et sa juridiction contre les prétentions des évêques. La commune de Dijon, étant grevée de dettes qu'elle ne pouvait payer, obtint un secours sur sa propre finance. On a conservé même un ordre de lui à son trésorier, de donner à l'aumônier une somme suffisante, afin que tous les pauvres qui chaque jour se présentaient à la porte de son hôtel, pour manger les restes de sa table, reçussent quelque argent lorsque ces restes étaient insuffisants.

Le Duc croissait toujours en faveur auprès du roi son frère, à qui il rendait tant de bons services. Pour lui en donner une preuve nouvelle, il l'avait créé, en 1366, son lieutenant dans les diocèses de Reims, Châlons, Laon, Troyes et Soissons; mais il s'agissait dès lors d'une marque bien plus importante de l'affection du roi.

Le duc Philippe de Rouvre avait épousé la fille et l'unique héritière du comte Louis de Flandre; restée veuve, elle était assurément le plus puissant parti qu'un prince pût épouser. On avait fort blâmé le roi de France de ne l'avoir pas recherchée; mais, tant riche qu'elle fût, le bon prince l'avait trouvée trop laide, et avait préféré la belle Jeanne de Bourbon, qu'il aima toujours tendrement (2). Édouard III avait demandé cette héritière de Flandre pour son fils Edmond, duc de Cambridge, et le mariage avait été conclu ; mais le pape Urbain V, qui était Français de cœur (3) et de nation, n'avait pas voulu accorder les dispenses de parenté. La jeune Marguerite de Flandre était petite-fille de

(1) Histoire de Bourgogne.
(2) Meyer. — Duhaillan.
(3) Guillaume Grimoard, abbé de Saint-Victor de Marseille.

Marguerite de France, que nous avons vue réclamer les comtés d'Artois et de Bourgogne. Le roi et le Duc avaient traité à des conditions fort avantageuses pour elle; d'ailleurs étant fille de France, elle devait préférer sa famille aux Anglais: aussi pressait-elle beaucoup son gendre, le comte de Flandre, de donner sa fille au duc de Bourgogne (1). Le comte Louis y faisait une grande résistance, et toutes les villes de Flandre déclaraient hautement qu'elles ne voulaient point cette alliance avec la France. Il y avait plus de sept années que ce mariage se négociait sans se conclure; le roi de France était venu jusqu'à Tournay (2) pour s'efforcer d'y mieux réussir, et le comte de Flandre, feignant d'être malade, avait refusé de s'y rendre. Enfin madame Marguerite, courroucée du peu de pouvoir qu'elle avait sur son fils, vint le trouver; comme il persistait dans ses refus, elle écarta tout à coup sa robe, et, se découvant le sein, elle lui dit avec colère: « Puisque vous ne voulez point obéir à la volonté de votre roi et de votre mère, pour vous faire honte, je vais trancher ce sein qui vous a nourri, vous et point d'autres, et je le donnerai à manger aux chiens. Sachez aussi que je vous déshérite, et que vous n'aurez jamais mon comté d'Artois. » Le comte, ému et effrayé, se jeta aux pieds de sa mère, et promit de donner l'héritière de Flandre au duc de Bourgogne (3). Cependant, tout en y consentant, il n'oublia point ses intérêts; il prétendait depuis longtemps que les villes de Douay, Lille et Orchies devaient lui être restituées par la France; en outre il demanda cent mille francs. Le roi avait tant à cœur de faire faire ce haut mariage à son frère, qu'il consentit à contribuer pour moitié dans les cent mille francs et à abandonner les trois villes, moyennant promesse du Duc de les rendre quand il hériterait de la Flandre (4). Ainsi cette alliance fut arrêtée, et le pape, pour lors, donna la dispense, bien que le degré de parenté fût le même.

Ce mariage jeta le Duc dans de grandes dépenses, car il convenait de faire les choses magnifiquement; il emprunta de l'argent au roi et à tous les grands seigneurs; il assembla les États de Bourgogne, et leur envoya son conseiller Pierre d'Orgemont, qui leur fit part de tous ses embarras. On obtint d'eux que l'on continuerait encore pendant un an la taxe de douze deniers pour livre sur les marchandises vendues. Le Duc ramassa tout ce qu'il put trouver de perles, de diamants, de joyaux, de pierreries de toutes sortes. Enguerrand, sire de Coucy, lui en vendit à lui seul pour onze mille francs (5).

Il partit au mois de juin 1369, avec une suite brillante, pour se rendre à Gand, où devaient se célébrer les noces. Il traversa la Flandre dans le plus grand appareil, donnant partout de grandes fêtes. Une foule de grands seigneurs et de noblesse étaient accourus de toutes parts pour assister à ces solennités. Le sire de Coucy y brillait entre tous par la grandeur et la courtoisie de ses manières. Le roi de France l'y avait exprès envoyé, comme le chevalier qui était le mieux séant dans une fête (6).

Mais le duc Philippe avait été si magnifique, avait agi si généreusement, que quatre jours après son mariage il n'avait plus d'argent pour son retour; il lui restait encore quelques pierreries, il les mit en gage chez trois bourgeois de Bruges, où il donna encore un repas splendide aux principaux de la ville (7).

Le Duc ne put rester que peu de jours auprès de sa femme, et n'eut pas même le temps de la conduire en Bourgogne; de grandes affaires se commençaient en France à ce moment, et jamais le roi Charles V n'avait eu tant besoin de son frère.

Par le traité de Bretigny, le roi Jean avait été contraint de céder au roi d'Angleterre une grande partie de son royaume. L'Aquitaine, le Béarn, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, le Quercy, le Poitou et le comté de Ponthieu avaient servi à acheter la paix. C'était avec une grande douleur que ces bonnes provinces françaises avaient passé sous l'obéissance des Anglais. Il avait fallu toutes les instances du roi Jean pour les faire consentir à se soumettre: « Car, disaient-elles, nous aimerions mieux être taxées chaque année de la moitié de notre avoir, et rester

(1) Froissart.

(2) Au mois de septembre 1368. Dans le *Registre de cuir noir*, conservé aux archives de Tournay, on trouve une description de l'entrée de Charles V en cette ville. Le roi, y est-il dit, venait de visiter les bonnes villes de son royaume, étant sur les frontières de Flandre. (G.)

(3) *Annales Flandriæ*, par Meyer.

(4) Par des lettres du 25 avril 1369, Charles V céda au comte de Flandre, pour les tenir de lui en fief, les villes, châteaux et châtellenies de Lille, Douay, Orchies, Saint-Omer, Hesdin, Béthune et Aire. Un original de ces lettres existe dans les archives d'Ypres. Voy. la *Tydrekenkundige Lyst*, publiée par M. Lambin. (G.)

(5) Histoire de Bourgogne.

(6) Froissart.

(7) Histoire de Bourgogne.

Français. » Le roi d'Angleterre leur envoya, pour les gouverner, son fils le prince de Galles, duc d'Aquitaine, le vainqueur de Crécy et de Poitiers. C'était un loyal et courtois chevalier, brillant de gloire, habile à la guerre et aux affaires. Il tenait à Bordeaux, à Angoulême, à Niort, une cour brillante, et montrait bonne volonté de faire accueil aux seigneurs gascons; mais l'orgueil des Anglais était si grand, qu'ils ne savaient se faire aimer d'aucune nation. Ils ne voulaient laisser arriver à aucune charge ni emploi les gentilshommes de Gascogne et d'Aquitaine, ne les en trouvant pas dignes. Cela déplaisait fort à ceux-ci, qui avaient besoin du revenu des charges pour réparer les pertes de la guerre.

Aussi, comme l'avaient écrit les gens de La Rochelle au roi Jean quand il leur avait fallu se séparer du royaume de France, c'était des lèvres qu'on obéissait aux Anglais, mais les cœurs ne changeaient pas. Quelques seigneurs se laissaient bien séduire par les faveurs du prince de Galles, et mêlaient leurs bannières aux bannières anglaises; mais les grands seigneurs, ceux surtout dont les domaines étaient sur les frontières, les sires de Périgord, d'Albret, d'Armagnac, de Comminges, quelque ménagement qu'on fût obligé d'avoir pour eux, gardaient leur indépendance, et n'étaient qu'à demi-soumis. Quant aux communes et aux bonnes villes, qui ne voyaient dans les Anglais que des maîtres étrangers, la seule crainte les empêchait de secouer le joug (1).

Mais le prince ayant eu besoin de lever une taxe extraordinaire, la résistance se déclara; on commença à dire que le roi de France n'avait pu disposer des droits de ses sujets, et qu'il ne dépendait pas de lui de renoncer à être leur seigneur suzerain. Les sires de Périgord, d'Albret, de Comminges, et plusieurs autres, se rendirent à Paris, et réclamèrent auprès du roi contre cette taxe. Le roi, qui ne faisait rien soudainement, mais qui agissait toujours avec prudence, soumettant sa volonté à la raison (2), voyait bien qu'il allait s'engager dans une grande guerre, lorsqu'à peine son royaume commençait à rentrer dans l'ordre. Il réfléchissait mûrement, et accueillait, sans se résoudre, les prières des Gascons, les conseils des grands seigneurs, les instances de tous les prélats, comtes, barons ou chevaliers du royaume. Enfin il céda; et après avoir fait consulter les plus fameux docteurs en droit de Bologne, Montpellier et Orléans, ainsi que les plus notables clercs de la cour de Rome (3), il commença par faire ajourner le prince de Galles pour venir, au parlement de Paris, voir juger la réclamation que les Gascons faisaient contre la taxe. Le prince répondit qu'il y viendrait à la tête de soixante mille lances. Alors le roi de France envoya un serviteur de son hôtel défier le roi d'Angleterre, et se prépara à la guerre.

Elle commençait avec des circonstances favorables. Édouard III était vieux et avait perdu son activité. Son fils, le prince de Galles, l'espoir de l'Angleterre, se mourait d'une lente maladie, et ne pouvait plus faire la guerre. Partout les villes se révoltaient contre les Anglais et ouvraient leurs portes aux gens du roi de France. Les chevaliers gascons quittaient chaque jour le service de l'étranger pour venir retrouver leurs anciens compagnons d'armes; on avait pris à solde plusieurs des bandes qui couraient le royaume, car toute cette guerre ne se faisait encore que par compagnies françaises ou anglaises; elles s'assaillaient et se poursuivaient dans les diverses provinces, assiégeant alternativement les villes ou châteaux qu'elles tenaient.

Mais le roi avait envie de tenter une bien plus grande entreprise. Il rassemblait à Honfleur une grande quantité de navires et de bateaux de toutes grandeurs, pour porter en Angleterre une forte armée: c'était le duc de Bourgogne qui devait en être le chef. Il quitta la Flandre peu de jours après son mariage, pour venir à Rouen retrouver le roi, qui était là pour hâter les préparatifs de l'expédition; mais beaucoup de gens sages et habiles la déconseillaient, entre autres le sire de Clisson. Comme le roi d'Angleterre envoya à Calais une nombreuse armée sous les ordres de son fils le duc de Lancastre, et qu'elle menaçait déjà le royaume, on renonça à l'embarquement. Le duc de Bourgogne emmena sur-le-champ son armée, et s'en vint camper du côté de Montreuil, d'Hesdin et de Saint-Pol; les Anglais se retirèrent à Tournehen, où le Duc les suivit. Les deux armées prirent position près l'une de l'autre; les Français étaient plus nombreux, et tous les chevaliers demandaient avec instance qu'on les menât au combat. Le Duc lui-même avait grande envie de venger l'honneur de la France; mais le roi ne voulait pas risquer ainsi le sort de son royaume en une seule bataille: il se souvenait de Crécy et de Poitiers. En vain le Duc lui envoya messages sur messages, il résista à ses instances, et défendit de livrer bataille. Il fallut sup-

(1) Froissart.
(2) Christine de Pisan.
(3) Christine de Pisan.

porter toutes les bravades des Anglais, il fallut que Philippe le Hardi se résignât à entendre faire des railleries et des chansons sur sa prudence (1). Tout se borna à quelques faits d'armes que des chevaliers des deux camps tentaient les uns contre les autres sans les ordres de leurs chefs. Enfin, après plus d'un mois de séjour et de patience, le Duc envoya représenter au roi que toute cette assemblée de chevaliers était là à grands frais; qu'il devenait difficile de les retenir; qu'il y avait peu d'honneur à gagner, et que sûrement les Anglais n'attaqueraient pas. Comme les choses se passaient sans doute de même sorte dans le camp du duc de Lancastre, il faut être peu surpris que le roi ait tout à coup licencié cette belle armée. Les Anglais gardèrent encore assez de monde pour parcourir la côte jusqu'à Harfleur, et ravager le canton de Saint-Pol, une partie de la Picardie et de la Normandie; mais ils n'avaient plus les forces nécessaires pour tenter aucun siége; les habitants de la campagne se réfugièrent dans les villes. Peu après, l'armée anglaise fut licenciée aussi, et le duc de Lancastre promit aux chevaliers étrangers qui étaient venus chercher fortune avec lui, de revenir une autre fois avec une plus grosse armée, pour pouvoir pénétrer en France.

Le duc de Bourgogne, pendant ce loisir, envoya la comtesse de Vendôme, la dame de Saint-Étienne et le comte de Dammartin, avec une suite de quatorze chevaux, chercher la duchesse sa femme, qu'il avait laissée à Lens en Artois; elle vint à Paris, et s'établit dans l'hôtel d'Artois rue Mauconseil, qui lui appartenait, et qui commença à s'appeler hôtel de Bourgogne; puis elle alla, quelques mois après, rejoindre son mari à Montbart, où elle arriva avec pompe et solennité. Elle fut reçue avec le plus grand accueil dans une province dont elle se trouvait duchesse pour la seconde fois, et où elle s'était fait aimer du temps de son premier mari.

Le Duc et la duchesse faisaient leur séjour habituel au château de Rouvre, près de Dijon. Là ils tenaient fort grand état, y recevant de hauts personnages qui venaient de toutes parts les visiter (2).

Le Duc faisait aussi de fréquentes courses dans la province pour en régler les affaires, et surtout afin de pourvoir à sa sûreté, toujours menacée par les compagnies et les Navarrais. Ce fut dans cette vue qu'il contracta une alliance défensive avec la comtesse Marguerite, grand'mère de sa femme, avec le comte de Savoie et avec le comte de Châlons. Comme il était exposé à faire de fréquentes et longues absences pour le service du roi son frère, il établit Eudes de Grancey gouverneur du duché de Bourgogne, lui confiant tout pouvoir de veiller à la défense du pays; l'autorisant à rassembler des hommes d'armes, à contraindre les communes de s'armer pour garder leurs villes et bourgs; il lui assigna trois florins par jour pour ses honoraires (3).

De cette sorte, les dépenses du duché continuaient à être considérables; il fallut s'adresser aux états. Du commun accord des gens d'Église, des nobles et des bourgeois, la taxe de douze deniers fut encore continuée pour deux ans, et la gabelle du sel fut aussi établie pour le même terme. Mais quelque complaisants que fussent les états, il y avait des murmures dans le pays; aussi le Duc promit-il, par lettres patentes, que ces impositions ne tireraient pas à conséquence pour l'avenir, ne porteraient aucun préjudice aux priviléges et franchises de la province, et dispenseraient de tout autre subside. Il s'engageait aussi à défendre de tout son pouvoir le pays contre toute subvention venant de la part de monseigneur le roi.

Toutes ces promesses n'étaient pas tenues bien fidèlement. Peu après, il y eut des députés à envoyer au roi pour les affaires du duché. Les abbés de Citeaux et de Saint-Benigne, le sire de Grancey et le maire de Dijon furent chargés de cette commission, et il fut alors ordonné de lever deux mille francs sur le duché pour payer les frais de leur voyage. On y fit d'abord quelque résistance, puis on acquitta la somme, et encore une autre de trois mille francs pour un second voyage des mêmes députés.

Vers ce temps-là, son frère le duc d'Anjou, qui commandait en Languedoc et se tenait d'ordinaire à Montpellier, lui donna un rendez-vous à Avignon auprès du pape. Le Duc s'embarqua à Châlons avec une grande suite. Le Duc était dans un premier bateau avec les principaux seigneurs, puis venait le bateau du chancelier avec d'autres chevaliers. Il y avait ensuite les bateaux de la cuisine, de la garde-robe, de l'échansonnerie et du poisson. Il parut avec grand éclat à Avignon, et

(1) Froissart.
(2) Histoire de Bourgogne.
(3) Pièces de l'*Histoire de Bourgogne*, 13 décembre 1369.

offrit au pape un coursier, une haquenée, deux flacons et deux bassins de vermeil. Il répandit aussi ses générosités parmi les cardinaux : aussi fut-il obligé, pour revenir, de mettre en gage ses joyaux chez un Lombard, et de lui emprunter vingt mille francs (1).

Il tarda peu à faire un autre voyage en Auvergne, où commandait son frère le duc de Berri ; car il importait de bien concerter la guerre qu'on allait faire à l'Angleterre. Le duc de Bourgogne ne fut pas moins magnifique en Auvergne qu'à Avignon; il traversa les villes de Riom, Clermont, Issoire, Brioude, Saint-Flour, partout faisant des offrandes aux églises, distribuant des aumônes, récompensant tous ceux qui lui rendaient le moindre service.

Revenu en Bourgogne, il continua à donner ses soins au gouvernement de son État. Une des choses qui troublaient le plus le bon ordre, c'étaient les entreprises et voies de fait que les seigneurs faisaient les uns sur les autres, recourant sans cesse à la voie des armes pour vider leurs débats, au mépris de toute juridiction. Cela allait si loin, que Humbert, seigneur de Rougemont, qui avait fait partie de la suite du Duc lors de ses noces à Gand, fut, au retour pris et dépouillé par Jean de Blaisy; celui-ci le retenait en prison pour venger, disait-il, la mort de Garnier de Blaisy, son cousin. Cette querelle divisait la Bourgogne : chacun des seigneurs prenait fait et cause pour l'un ou pour l'autre. Enfin les parties se soumirent à en passer par ce que le Duc ordonnerait, et consentirent que leur juge naturel et leur souverain prononçât entre eux (2). Le Duc, s'autorisant encore plus de ce consentement que de ses droits, et voulant que le service du roi ne souffrît pas de telles discordes, régla que Jean de Blaisy irait tenir prison un jour chez le seigneur Leray, ami de Humbert de Rougemont ; puis, que les deux chevaliers boiraient ensemble en sa présence (3).

Ce fut cette année 1371 que la duchesse accoucha le 28 mai, de son premier enfant, qui eut pour parrain le pape Grégoire XI, et pour marraine sa bisaïeule Marguerite de France. La cérémonie du baptême fut fort pompeuse ; le pape avait délégué, pour tenir sa place, Charles d'Alençon, archevêque de Lyon, et avait envoyé de beaux présents. La ville de Châlons donna aussi deux grands bassins d'argent en témoignage de sa joie. L'enfant fut nommé Jean. Toute la noblesse de Bourgogne, tant les dames que les seigneurs, fut mandée pour assister aux cérémonies.

La guerre continuait toujours à se faire par compagnies et par courses des Français sur le territoire anglais, ou des Anglais sur le territoire français. Toutefois, elle profitait moins à ces derniers, qui avaient partout le pays contre eux. Beaucoup de villes et de châteaux passaient aux mains du roi et de ses capitaines. Le Duc eut donc le temps de faire un assez long séjour en Bourgogne ; il alla cependant conduire en Flandre, chez le comte de Flandre, la duchesse qui voulait revoir son père. Ce mariage avait empêché le comte de devenir l'allié des Anglais; mais les villes de ce pays avaient déjà un si grand commerce, que la guerre leur faisait un tort notable, et il ne fut pas possible de les faire déclarer contre l'Angleterre. Elles promirent d'être neutres, et les Anglais rendirent les navires qu'ils avaient commencé à leur prendre. Enfin, vers le milieu de l'année 1372, le Duc reçut ordre du roi de se rendre en Guyenne avec trois cents lances; elles furent sur-le-champ convoquées avec leur suite; mais il s'en offrit un plus grand nombre. Le Duc s'engagea à payer deux francs d'or par jour à chaque chevalier banneret, un franc à chaque chevalier bachelier, à l'écuyer un demi-franc, à l'arbalétrier et à l'archer un tiers de franc. Le franc d'or se divisait alors en vingt sols, le gage d'un valet de charrue était de sept francs par an, et il consommait pour trois à quatre francs de blé (4).

Le Duc partit de Nevers, et arriva, par Bourges et Chinon, à Poitiers, que les Français avaient repris l'année d'avant. Il y trouva les ducs de Berri et de Bourbon, et le sire Duguesclin, qui venait d'être fait connétable.

Ils ne tardèrent pas à voir arriver des députés de la ville de La Rochelle. Le maire, qui se nommait Jean Candorier voyant toutes choses bien tourner pour le roi, et qu'il pourrait être secouru par les Français, résolut de délivrer la ville. Le commandant anglais était un brave chevalier, mais assez simple. Le maire, l'ayant à dîner chez lui, fit arriver une belle lettre du roi d'Angleterre. Le commandant reconnut le sceau royal, et demanda qu'on lui dît le contenu, car il ne savait pas lire.

(1) Histoire de Bourgogne.
(2) *Idem.*
(3) Pièces de l'*Histoire de Bourgogne*, 11 mars 1371.

(4) Essai sur les monnaies. — Variations dans le prix de diverses choses. Dupré de Saint-Maur.

Alors le maire lut un ordre de faire sortir la garnison du château, pour en passer la revue sur la place de la ville. Le chevalier n'y manqua point. Pendant la revue, les postes furent surpris et les Anglais contraints de se rendre. C'était ce que les députés venaient dire aux princes. Ils avaient refusé de rendre la place à nul autre qu'à eux; encore demandaient-ils en rentrant sous l'obéissance royale, que jamais, soit par mariage, donation ou apanage, la ville de La Rochelle ne sortît du ressort et domaine direct du roi, et que désormais il n'y eût point de château-fort en la ville. Les princes n'osèrent accorder une telle demande, et envoyèrent les députés vers le roi, qui leur fit grande fête, leur donna de beaux présents, et leur octroya, par chartre authentique, les priviléges qu'ils demandaient, comme aussi d'avoir chez eux un hôtel des monnaies, et de ne jamais être taxés sans leur consentement. Ils revinrent, firent au plus tôt abattre leur château, puis mandèrent aux princes que maintenant ils pouvaient envoyer prendre possession de la ville. Les princes y allèrent dîner, et y furent reçus avec une grande joie (1).

Tout le reste de la campagne s'écoula à faire successivement le siége d'un grand nombre de villes et de châteaux, qui ne tardaient guère à se rendre. Tout allait mal pour les Anglais en ce moment. Le prince de Galles était à Londres, bien près de mourir; le valeureux Jean Chandos avait été tué l'année d'avant auprès de Poitiers; Jean de Grailly, captal de Buch, était prisonnier; tous les chevaliers de Gascogne et de Poitou rentraient dans l'obéissance du roi de France. Autrefois le roi Philippe et son fils Jean avaient perdu leur affection par légèreté et par hauteur; le roi Charles V la regagnait par sa sagesse et sa douceur (2); les garnisons anglaises n'attendaient nul renfort ni secours, partout elles étaient trahies par les habitants; aussi, en peu de mois, Benon, Surgère, Saint-Jean-d'Angely, Saintes, Niort, Fontenai, Thouars, furent pris par l'armée du connétable et des princes : « Il n'y eut jamais roi, disait le roi d'Angleterre parlant du sage roi Charles V, qui moins s'armât, et qui tant me donnât à faire. »

Après cette campagne, le Duc revint en Bourgogne, et séjourna tantôt dans son duché, tantôt auprès du roi. Il continuait toujours à faire de grandes dépenses, à se jeter dans l'embarras, et à grever ainsi ses sujets. Sa magnificence était telle, que non-seulement il faisait des pensions à ses vassaux et serviteurs, mais encore aux serviteurs du roi dont il avait à se louer, comme, par exemple, à sire Bureau de la Rivière, premier chambellan du roi et son ami de confiance, à qui le Duc accorda une pension de huit cents francs à titre de fief. Il donna aussi des pensions aux sires Jean et Guy de la Trémoille, qui, dans l'expédition contre Montbelliard, avaient fait prisonnier Jean de Neufchâtel, et le lui avaient cédé moyennant huit mille francs. Le comte de Neufchâtel était mort en prison; de sorte que le duc de Bourgogne n'avait touché aucune rançon; et, comme il était trop obéré, ne pouvant payer les sires de la Trémoille, il leur faisait une pension. Il assigna aussi des sommes aux avocats qui défendaient ses affaires au parlement de Paris, où il en avait assez souvent. Pourtant, selon les mœurs du temps, il ne se conformait pas toujours aux arrêts qui en émanaient, comme il arriva avec l'évêque d'Autun. Ils se disputaient tous deux sur l'étendue de leur justice dans la ville, et, mécontents du jugement rendu, ils agirent de force et d'autorité. L'évêque fit mettre en prison un officier du Duc; le Duc fit abattre le pont-levis du palais épiscopal; l'évêque excommunia les gens du Duc; enfin il fallut que le roi et le pape se rendissent arbitres de ce différent (3).

Les Anglais avaient envoyé une seconde armée à Calais; le roi, fidèle à ses projets, ne voulut pas risquer une grande bataille. On laissa le duc de Lancastre pénétrer en France; les forteresses et les villes étaient en bon état de défense, les habitants s'y réfugiaient de toutes parts, ne laissant aucune provision aux Anglais. Des troupes françaises surprenaient les détachements ennemis dès qu'ils s'éloignaient de l'armée; elle prit la route de Soissons, Auxerre, le Nivernais, le Forez, l'Auvergne, le Limousin, et enfin arriva à Bordeaux, réduite à moins de six mille hommes, sans avoir pris un seul château de France. Jamais les Anglais n'avaient fait une entreprise plus malheureuse. Le Duc avait, pendant ce temps-là, laissé la régence à sa femme, qui rendit toutes les ordonnances nécessaires pour que la province fût mise en état de défense et que le plat pays ne pût fournir aucune ressource aux Anglais partout où ils passeraient.

Cependant le pape s'entremettait de son mieux

(1) Froissart.
(2) *Idem.*

(3) Histoire de Bourgogne.

pour engager les rois de France et d'Angleterre à faire la paix. Ses légats avaient suivi l'armée anglaise pendant toute sa course en France, s'efforçant d'amener le duc de Lancastre à des sentiments pacifiques. Enfin, au commencement de l'année 1374, on commença à traiter. Ce fut dans la ville de Bruges que se réunirent les envoyés des deux royaumes : le duc de Bourgogne, le comte de Saarbruck, l'évêque d'Amiens et l'élu de la ville de Bayeux, étaient de la part du roi de France ; le duc de Lancastre, le comte de Salisbury et l'évêque de Londres, de la part de l'Angleterre. Le duc de Bourgogne y arriva avec sa magnificence accoutumée ; il commença par faire faire des prières publiques et une grande procession, où, afin d'obtenir le succès du traité, on porta le vrai sang de Notre-Seigneur, que Thierry d'Alsace, comte de Flandre, avait, en 1150, rapporté de la terre sainte. Après quelques mois de pourparlers, on ne conclut cependant qu'une trêve d'un an. Le Duc promit de revenir avant la Toussaint, et retourna en Bourgogne.

Deux ans après environ, il eut à faire un nouveau voyage à Avignon. Le pape Grégoire VI, se sentant dangereusement malade, avait résolu de retourner à Rome que les papes n'habitaient plus depuis tant d'années. Le roi, apprenant son dessein, en fut très-affligé, car il lui était commode de conserver le pape sous sa main. Il envoya ses frères de Bourgogne (1) et d'Anjou pour rompre ce projet « Très-Saint-Père, dirent-ils au pape, vous allez parmi des gens dont vous êtes petitement aimé ; vous laissez un royaume qui est la source de la foi, et où l'Église est plus excellente que dans tout le monde. Elle pourra bien, par votre fait, tomber en de grandes tribulations ; car si vous mourez là-bas, ce qui est bien apparent selon vos médecins, les Romains, qui sont merveilleusement traîtres, se rendront maîtres des cardinaux, puis feront un pape par force et à leur volonté. » Les cardinaux, qui pour la plupart étaient Français, joignaient leurs instances aux avis des princes ; mais tous ces efforts furent inutiles : le pape se rendit à Rome (2).

Il y mourut un an environ après, et il arriva ce qu'avaient annoncé les frères du roi. Les Romains se portèrent à une sédition furieuse, et demandèrent un pape d'Italie. Les seize cardinaux qui étaient à Rome, effrayés de leurs menaces, nommèrent, le 16 avril 1378, l'archevêque de Bari. Peu après, treize cardinaux se réunirent à Anagni, et protestèrent contre la violence de l'élection ; puis, le 20 septembre, à Fondi, dans le royaume de Naples, ils élurent le cardinal de Genève, qui était Français. Ces cardinaux étaient même si bien portés pour les intérêts de la France, qu'ils avaient pensé à choisir le roi Charles V lui-même (3).

Le premier pape élu, qui se nomma Urbain VI, avait été reconnu par presque toute la chrétienté ; mais il avait vainement offert au roi de France les plus grands avantages, il n'avait pu le décider. Dès que Clément VII fut pape, le conseil de France se mit sous son obédience. Bientôt après, il vint établir le siége pontifical à Avignon. Ainsi commença un schisme qui divisa l'Église durant plus de quarante ans : l'Espagne et la France tenaient seules pour le pape d'Avignon ; l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre et la Flandre pour le pape de Rome.

Après le voyage d'Avignon, le Duc était revenu chez lui à Dijon ; les affaires de ses finances deve naient de plus en plus embarrassées ; il faisait beaucoup de dépenses ; il agrandissait son domaine en achetant de belles terres. La défense du pays donnait lieu à des frais considérables. D'un autre côté, le roi taxait aussi la province, et venait de lui demander un subside de vingt-sept mille livres. Le voyage de Bruges avait été fort coûteux, car les cinq mille livres par mois que le roi avait assignées au Duc pour tenir sa maison avaient été loin de lui suffire ; il avait emprunté à la ville de Dijon et à plusieurs autres de son duché. Enfin, il était si dénué d'argent, que maintenant il était obligé, quand il promettait une somme à quelqu'un de ses serviteurs, de lui abandonner une portion de son domaine pour servir de gage à sa promesse, et compenser l'intérêt de la somme par le revenu (4).

Aussi faisait-on toutes sortes de projets et règlements pour être plus économe ; si bien que le Duc fit stipuler, par les gens de ses comptes, jusqu'où pourraient aller les dépenses de sa maison. Trois officiers devaient en être chargés : le premier, son trésorier, devait pourvoir à la dépense des chevaux, à l'achat des draps d'or, de soie ou de laine, des broderies et joyaux, tant pour le propre usage de monseigneur et de madame, que pour les cadeaux et étrennes qu'ils auraient à faire. Cette dépense ne devait pas excéder dix-huit mille livres, qui devaient se prendre sur les revenus de la chancellerie, sur

(1) Histoire de Bourgogne.
(2) Froissart.
(3) Villaret.
(4) Pièces de l'*Histoire de Bourgogne*.

les droits perçus à la foire de Châlons, sur la taxe des laines et sur la ville d'Auxonne.

La dépense de la maison, y compris les commissions faites à un seul cheval, était payée par un autre, à qui l'on assignait trente-deux mille livres pour le plus. Elles étaient fournies et octroyées par le duché : savoir, vingt-un mille livres sur la taxe des douze deniers, et onze mille livres sur l'impôt que les états venaient d'établir en remplacement de la gabelle qu'ils n'avaient pu endurer.

Enfin, dix mille livres environ devaient servir à réparer les châteaux et faire travailler les vignes, à acheter le parchemin, les armes, armures, éperons et autres quincailleries, les épices pour l'usage de la chambre, et à donner à monseigneur et à madame l'argent dont ils pourraient avoir besoin.

Plus tard, il réduisit de près d'un tiers les gages de ses officiers et serviteurs, et abolit les pensions de toute espèce.

Les états se montraient assez faciles à accorder de l'argent au Duc, mais ils prenaient de leur mieux des précautions pour que les impôts fussent bien répartis et levés sans trop de vexations; souvent ils instituaient, de leur propre autorité, les élus chargés de percevoir les taxes. Ils voulurent aussi que le compte de la recette et de la dépense fût rendu à ces mêmes élus. Le Duc ne se conforma pas en cela à leur intention, et en chargea les maîtres de ses comptes; à la vérité, on appelait quelquefois les élus pour y être présents.

Vers ce temps-là, le Duc trouva moyen de tirer aussi quelque revenu des Juifs, en leur permettant, moyennant mille livres par an, de rester en Bourgogne; car les princes en voulaient beaucoup moins aux Juifs, quand ils pouvaient donner de l'argent, qu'aux hérétiques, dont on brûla pour lors bon nombre, qui se nommaient Begards ou Turlupins.

Cependant le roi Édouard venait de mourir, peu de temps après son fils le prince de Galles. Les Anglais n'étaient plus en état de résister aux armes de la France; néanmoins leurs garnisons de Calais et des environs faisaient des ravages dans le pays. Le roi sut qu'il était possible de prendre Ardres sans grands frais. On assembla une armée choisie, en tenant secret le but de l'expédition. Quant tout fut prêt, le duc de Bourgogne vint en prendre le commandement. Le château fut investi sur-le-champ; on avait de grosses machines qui jetaient des pierres de deux cents livres pesant. Le commandant n'était pas muni contre une si vive attaque, il fut forcé de se rendre. Le Duc s'empara aussi de Mardick, que défendaient les sires de Maulevriers, Poitevins, qui n'avaient pas encore quitté le service d'Angleterre. Gravelines ne se défendit pas non plus; de sorte que les Anglais n'avaient plus que Calais sur cette côte. Après ces succès, l'armée fut congédiée.

Au commencement de l'année 1378, l'empereur Charles IV arriva en France pour accomplir le vœu qu'il avait fait de venir en pélerinage à Saint-Maur, près de Paris. Le Duc fit les plus grands préparatifs pour le recevoir. Il ordonna à tous les seigneurs et chevaliers de sa maison et de sa suite ordinaire de se fournir d'habits et d'équipages convenables, puis de le venir joindre à Paris. Le séjour de l'empereur fut une suite des plus belles fêtes et des plus solennelles cérémonies. On lui offrit, ainsi qu'à tout ce qui l'accompagnait, des présents magnifiques. Le duc de Bourgogne n'était jamais en reste dans de telles occasions. Il donna au fils de l'empereur une épée dont le pommeau d'or était enrichi de diamants.

Bientôt après, il se mit à la tête d'une expédition dont le roi le chargea. Le roi de Navarre continuait à faire la guerre à la France, en violant tous les engagements qu'il prenait et en suscitant toutes sortes d'ennemis au roi; il n'y avait sorte de crimes qu'on ne lui imputât et qu'on ne pût croire de lui. On disait même qu'il venait d'empoisonner sa femme, sœur de la reine de France. Le roi résolut de lui enlever toutes les villes et forteresses qu'il avait encore en Normandie. Deux de ses fils étaient comme otages entre les mains du roi. Le duc emmena avec lui Charles, l'aîné; et ce fut sur l'ordre du jeune prince que toutes les places furent ouvertes, hormis Pont-Audemer et Mortagne, qu'il fallut assiéger. L'armée fut ensuite congédiée.

Le Duc avait une fille âgée pour lors de cinq ans; tout enfant qu'elle était, elle était déjà promise en mariage au jeune fils du duc Léopold d'Autriche, et le contrat fut solennellement passé dans l'abbaye de Remiremont, par des ambassadeurs envoyés des deux parts. Puis le duc d'Autriche et le duc de Bourgogne se réunirent à Montbelliard avec toute leur cour, pour y célébrer par des fêtes, des tournois et des jeux publics, l'espoir de cette heureuse union.

Dans le même temps, la Flandre, qui devait être un jour l'héritage et le domaine du Duc, était livrée à de grands troubles. Le comte Louis de Male, ainsi surnommé parce qu'il était né au château de Male, avait jusque-là vécu le plus tranquille et le

plus heureux des souverains. Son pays était fertile et bien cultivé ; les villes avaient reçu depuis deux cents ans, de leur comte Philippe d'Alsace, des chartres de commune, et presque aussitôt après elles avaient commencé à devenir le siége d'un grand commerce ; elles étaient ainsi parvenues à être fort peuplées et puissantes. Les quatre communes principales, autrement les quatre membres de Flandre, étaient Gand, Ypres, Bruges et la campagne de Bruges, qu'on nommait le Franc (1). La richesse et la liberté des habitants, surtout de ceux de Gand, les avaient rendus fiers et difficiles à soumettre. Ils connaissaient leurs priviléges et se montraient courageux et habiles à les défendre; ils avaient souvent, les armes à la main, forcé les comtes de Flandre à les accroître. Ils étaient divisés en corps de métiers qui avaient chacun leurs magistrats, leur justice, leur bannière. La juridiction des juges de la commune était universelle, et les gens du comte n'avaient pas pouvoir de prononcer des peines contre les bourgeois. Ils ne pouvaient être taxés sans leur consentement. Le commun peuple était donc plus redoutable que dans les autres États. Les princes et les seigneurs ne le trouvaient point si humble ni si respectueux pour la noblesse. Tout ce qui pouvait faire tort à son commerce éveillait surtout son attention et sa résistance (2).

Aussi le comte avait-il toujours fort ménagé ses sujets. Pour ne les point mécontenter, il ne s'était pas jeté dans les guerres qui l'environnaient; mais il était très-adonné à ses plaisirs, et en faisait sa seule affaire. De même que ses riches sujets étaient de toute la chrétienté ceux qui se livraient le plus à bien vivre et se divertir, de même leur souverain était environné d'un luxe inconnu dans les autres cours. Cela le rendait grand dépensier, et il avait souvent besoin d'argent. Déjà trois fois les communes de Flandre avaient payé ses dettes, et il demandait encore qu'on le tirât de peine. En accordant aux gens de Bruges la permission de creuser un canal pour faire communiquer la rivière de Lys, qui passe chez eux, avec la Verze (3), qui passe à Gand, il avait obtenu leur consentement, mais les Gantois se refusaient à établir de nouvelles taxes.

Le comte avait depuis quelque temps accordé toute sa confiance à un riche bourgeois de Gand nommé Jean Hyons (4), homme réfléchi, froidement hardi et entreprenant, au besoin même assez cruel. Il avait été exilé de la ville pour avoir tramé le meurtre d'un bourgeois qui déplaisait au comte; mais ce prince avait eu le pouvoir de le ramener à Gand et de le faire nommer syndic des marchands bateliers. Tout habile qu'était Jean Hyons, il ne put faire consentir le peuple à la nouvelle taxe. Il avait un ennemi personnel nommé Mathieu Ghisbert (5), qui, par sa famille et sa richesse, jouissait d'un grand crédit dans la ville. Cet homme profita de l'occasion, offrit au comte de faire passer l'impôt, et supplanta ainsi Jean Hyons dans sa faveur.

Alors celui-ci n'eut d'autre pensée que de se venger. Il commença à faire valoir auprès du peuple tous les sujets de mécontentement que pouvait donner l'autorité du comte, les violations de privilége, les craintes pour le commerce, et surtout la permission donnée aux gens de Bruges de construire un canal qui détournerait les bateaux de passer à Gand. Il rétablit aussi une sorte de confrérie qu'on nommait les *chaperons blancs,* où il enrôla tous les gens qui aimaient mieux le trouble que le repos, et qui n'avaient rien à perdre. Ce lui fut chose facile; car il n'y avait rien de si turbulent et de si querelleur que le menu peuple de Gand. Le commerce allait si bien, qu'on gagnait sa vie largement en ne travaillant guère; les tavernes et tous les lieux de divertissement étaient sans cesse remplis; ce n'était que désordres et rixes continuelles; on comptait que, dans l'année d'aupara-

(1) Les quatre communautés de Gand, de Bruges, d'Ypres et du Franc de Bruges (nous les plaçons ici dans l'ordre de leur rang) ne prirent le nom de *quatre membres* de Flandre que vers l'année 1405. (Voy. Zaman, *Exposition des trois États du pays et comté de Flandres.*) Le Franc ne comprenait pas seulement la campagne de Bruges; il était formé d'un arrondissement très-étendu, dont faisaient partie plusieurs villes et châtellenies. (G.)

(2) Froissart. — Meyer. — Oudegherst.

(3) On ne connaît, dans toute la Flandre, aucune rivière appelée *la Verze.* La Lys ne passe point à Bruges; mais elle passe à Gand, ainsi que l'Escaut.

M. Voisin, dans la notice historique qui précède son *Guide des Voyageurs dans la ville de Gand*, 2e édit., 1831, excellent ouvrage qui pourrait servir de modèle à tous les travaux de ce genre, M. Voisin dit, avec plus d'exactitude, que le comte, voulant témoigner sa reconnaissance aux Brugeois, leur accorda la permission de creuser un canal, afin de conduire directement les eaux de la Lys de Deynse à Bruges. (G.)

(4) Son nom s'écrivait *Hyoens.* C'était, dit M. Voisin, un homme entreprenant, qui avait le commandement des *chaperons blancs*, sorte de confrérie ou plutôt corporation militaire, composée des citoyens les plus déterminés. (G.)

(5) Meyer le nomme *Ghiselbertus* (Ghysbrecht) *Mathias.* De Reiffenberg. (G.)

vant, il y avait eu quatorze cents meurtres dans la ville (1). En excitant tout ce peuple, Hyons se rendit donc puissant et redoutable. Il s'établit grand défenseur des franchises de la commune; les hommes paisibles eux-mêmes n'étaient pas fâchés de voir leurs droits soutenus par des gens excessifs et turbulents. Ce fut donc avec l'approbation de tous que les chaperons blancs s'en allèrent chasser et mettre en déroute les pionniers de Bruges qui travaillaient au canal.

Or il arriva que le bailli du comte fit arrêter un bourgeois de Gand et le fit retenir en prison. « Cela » est directement contre nos priviléges, disaient les » amis de Jean Hyons, et c'est ainsi que se bri» sent petit à petit et s'affaiblissent nos franchises, » qui, du temps passé, étaient si nobles, prisées si » haut, et avec cela si bien gardées que nul n'osait » les enfreindre, et que le plus noble chevalier de » Flandre se tenait pour lors tout glorieux d'être » bourgeois de Gand. » Les magistrats envoyèrent réclamer le prisonnier; mais le sire d'Auterme (2), bailli du comte, qui était hautain et présomptueux, et ne parlait jamais que de pendre tout le monde, répondit seulement: « Ah! que de paroles » pour un marchand! Il serait dix fois plus riche que » je ne le mettrais pas hors de prison, si monsei» gneur le comte de Flandre ne le commandait. »

Jean Hyons était content d'une si folle conduite, et savait bien en tirer parti en l'exagérant auprès du peuple. « Je ne dis pas que nous affaiblissions » en rien l'héritage de monseigneur de Flandre; » car raison et justice s'y opposent. Je ne suis pas » d'avis non plus que nous fassions rien qui nous » mette mal avec lui et nous attire son indignation; » car on doit toujours être bien avec son seigneur. » Monseigneur de Flandre est notre bon seigneur, » un très-noble prince, fort illustre et redouté; il » nous a toujours tenus en grande paix et grande » prospérité. Nous devons le reconnaître et avoir » plus de patience envers lui que s'il nous avait » tourmentés et ruinés par la guerre. Mais il est à » présent mal conseillé contre nous et contre les » franchises de la bonne ville de Gand. Il faut donc » lui députer des hommes sages et avisés, sachant » bien parler, qui lui remontreront hardiment tous » nos griefs; ils lui diront qu'il ne pense pas, lui et » ses gens, qu'au besoin nous ne puissions résister » si nous le voulons. — Il dit bien! il dit bien! » se mit à crier tout le peuple. On envoya des députés au comte, qui se tenait au château de Male. Il les reçut fort bien, et leur accorda toutes leurs requêtes; mais il demanda avec douceur que la confrérie des chaperons blancs fût dissoute.

Ce n'était pas l'affaire de Jean Hyons: « Bonnes » gens, dit-il au peuple de Gand, vous avez vu » comment ces chaperons ont gardé vos franchises » mieux que n'eussent fait chaperons d'écarlate. Ils » se sont fait craindre; et si l'ordonnance de mon» seigneur qui les veut dissoudre s'exécute, je ne » donnerais pas trois deniers de toutes vos libertés. » — Il dit vrai et nous conseille bien, » répondirent les gens de Gand.

Alors le comte voulut employer la force, et sire d'Auterme (3), le bailli, s'en vint à Gand avec deux cents chevaux pour enlever Jean Hyons. Celui-ci s'en était douté, et avait pris toutes ses mesures. Les chaperons blancs se réunirent à l'heure même; on tomba sur les hommes du comte; son bailli fut massacré sur la place du marché, sa bannière renversée et déchirée (4); puis les maisons des principaux bourgeois qui étaient de son parti furent pillées et démolies.

(1) Meyer. — Froissart.

M. Lenz, professeur à l'Université de Gand, dans une Notice pleine de recherches aussi savantes que consciencieuses, a réfuté victorieusement cette assertion de Meyer, reproduite par tous les autres historiens. Il résulte des investigations auxquelles il s'est livré, que le chiffre des prétendus meurtres commis, d'après Meyer, dans les cabarets et les lieux de débauche pendant l'année 1379, dépasse le nombre total des homicides commis à Gand et sur son territoire pendant *cinq cents ans*. M. Lenz incline à attribuer à une faute d'impression, ou de copiste, le chiffre de 1400, qui peut-être, dans l'original, était de 4, ou de 14. Voy. *Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires*, 1837, 1re livraison, p. 95-118. (G.)

(2) Le nom de ce bailli était Roger d'Outerive: il avait remplacé, à la fin de 1374, Olivier Vander Steenbrugghen. *Archives du Royaume*.

M. Lenz fait de cet officier un portrait peu flatteur: « Le » fougueux Roger d'Outerive, dit-il, venait d'être élevé à la » dignité de grand bailli de Gand. Cet étranger ne cherchait » qu'à irriter les bourgeois par des propos hautains qui tra» hissaient la bassesse de son caractère. Il avait coutume de » dire que bientôt il manquerait de cordes, parce qu'il de» vrait faire pendre tous les Gantois aux portes de leurs mai» sons. » *Nouvelles Archives historiques*, etc. (G.)

(3) D'Outerive, comme ci-devant. (G.)

(4) Cet engagement eut lieu, suivant M. Lenz, sur le *Cauter*, devant la maison des tisserands; mais il n'en assigne pas la date, non plus que M. de Barante. Le dernier compte de Roger d'Outerive qu'il y ait aux Archives du Royaume, finit au 9 mai 1379; la commission de son successeur, Jean Van Heyle Van Ysendike, est du 18 décembre: c'est dans l'intervalle qui sépare ces deux dates qu'il faut placer celle de la mort de Roger d'Outerive. (G.)

Les Chaperons blancs.

Les chaperons blancs pour lors dominèrent toute la ville; nul n'osait s'y opposer. Cependant les bons bourgeois de Gand, les hommes riches et notables, ceux qui, ayant femmes, enfants et marchandises, aimaient à vivre honorablement et en paix, n'étaient pas bien aises de voir les choses en cet état. Après beaucoup de pourparlers et d'assemblées, on résolut d'envoyer douze députés au comte pour lui demander pardon de la mort de son bailli, mais en requérant que tous fussent compris dans l'amnistie, et que jamais personne ne fût inquiété. Ils supplièrent le comte, à mains jointes, d'avoir pitié d'eux et de rendre ses bonnes grâces à la ville de Gand, qui l'aimait tant. Le comte les reçut d'abord rudement; cependant ils le prièrent si humblement que, sa première colère passée, il leur donna une réponse favorable.

Mais Jean Hyons, pendant ce temps-là, avait mis les choses au point qu'il n'y avait plus de paix à espérer. Il avait rassemblé ses chaperons blancs au nombre de dix mille, et les avait conduits au château d'Andreghien (1), que le comte venait de faire bâtir magnifiquement, et qu'il aimait beaucoup (2). Ils le saccagèrent et y mirent le feu. La nouvelle en arriva comme les douze députés étaient encore à Bruges auprès du comte. Il les fit venir. « Mauvaises » gens, leur dit-il tout pâle de colère, vous me » priez l'épée à la main. Je vous avais accordé toutes vos demandes, et voici vos gens qui ont brûlé » l'hôtel que j'aimais le mieux au monde. Sachez » que si ce n'était pour mon honneur, et que je ne » vous eusse pas donné un sauf-conduit, je vous » ferais à tous trancher la tête. Sortez de ma présence, et dites à vos méchantes gens de Gand que » jamais ils n'auront la paix; que je n'entendrai » parler d'aucun traité jusqu'à ce que je les aie à » merci pour faire couper la tête à ceux que je » voudrai. »

C'était là ce que désirait Jean Hyons. La guerre était tout à fait déclarée. Le comte manda tous les chevaliers de la Flandre, prit leurs avis, reçut leurs serments de loyauté, et les distribua en garnison dans ses forteresses, avec des hommes d'armes allemands qu'il avait fait venir. D'un autre côté, les villes de Flandre, sans bien examiner qui avait tort ou raison, voyant que leurs libertés souffriraient beaucoup si le comte domptait ceux de Gand, s'unirent toutes sous la conduite de Jean Hyons. Celui-ci, suivi d'une grande troupe, alla à Bruges, où le comte devait avoir beaucoup de partisans, puisque les préférences et faveurs qu'il avait accordées à cette ville étaient au fond la première et principale cause qui avait ému les Gantois. Les échevins et les riches bourgeois penchaient en effet pour le prince; mais il leur fallut céder à la volonté prononcée du commun peuple et des gens des petits métiers.

Ce fut au milieu de ces succès que Hyons tomba malade et mourut subitement, non sans soupçon de poison. Ce fut une grande désolation à Gand et dans la Flandre; mais rien ne changea de ce qu'il avait mis en train. Les doyens de chaque métier et les centeniers élurent quatre capitaines, et leur donnèrent toute autorité. On se mit en campagne. Courtray et Thorout (3) ouvrirent volontiers leurs portes et se joignirent aux Gantois. Ypres en aurait bien fait autant, mais le comte y avait mis une garnison de chevaliers. « Ouvrez à nos bons amis et » voisins de Gand, disaient les gens des petits » métiers. — Nous n'en ferons rien, et garderons » le commandement du comte de Flandre, » répondaient les chevaliers. La querelle s'anima, et alors le peuple se mit à crier : « A la mort, vous ne serez » pas seigneurs dans notre ville. » L'on se jeta sur les chevaliers; ils n'étaient pas les plus forts; plusieurs furent tués, et les autres échappèrent à grand' peine (4).

Alors les Gantois allèrent mettre le siége devant Audenarde. C'était là qu'étaient réunis presque toute la noblesse de Flandre et les meilleurs chevaliers du comte. Les Flamands étaient environ soixante mille hommes, bien armés, pourvus de tout, ayant beaucoup de canons et de machines de guerre; mais la vaillante garnison se sentait en mesure de se défendre, malgré la mauvaise volonté des bourgeois de la ville et la hardiesse des assiégeants, qui faisaient chaque jour des attaques, sans beaucoup de précaution ni de connaissance de la guerre.

Le comte se tenait près de là, à Termonde. Une nuit, les Flamands essayèrent de l'y surprendre; mais leur projet fut connu. Les chevaliers et écuyers se tinrent sur leurs gardes, et l'attaque fut vivement repoussée.

Cependant il n'y avait nul espoir de secourir Audenarde. La ville ne pouvait manquer d'être prise,

(1) Lisez : de *Wondelghem*. (G.)
(2) Froissart. — Meyer. — Oudegherst. — Chronique manuscr., n° 8380.

(3) Thourout. (G.)
(4) Froissart. — Meyer. — Oudegherst. — Chron. man.

du moins par famine. Le comte de Flandre vit bien qu'il fallait traiter. C'était comme malgré lui que cette guerre avec ses sujets avait été allumée, et elle lui déplaisait beaucoup. Sa bonne dame de mère, la comtesse Marguerite d'Artois, en était encore plus affligée, et le blâmait sans cesse. Elle écrivit au duc de Bourgogne de venir aviser aux troubles qui désolaient son héritage. Le Duc vint à Arras où elle habitait, amenant avec lui son conseil et les principaux de sa suite. Il commença à parlementer avec les Flamands. Tous ceux d'entre eux qui avaient quelque sagesse étaient las de cette guerre; elle troublait tout leur commerce. Néanmoins le Duc avait affaire à des gens qui montraient beaucoup de fierté et le prenaient sur un ton bien haut. Ils voulaient absolument qu'on leur rendît Audenarde pour en démolir les murailles. Le Duc eut permission d'y envoyer le maréchal de Bourgogne; il trouva les chevaliers manquant de tout, mais en ferme attitude. « Dites de notre part à monseigneur de Bourgogne, dirent-ils, qu'il n'entende pour nous à » aucun mauvais traité; car, Dieu merci, nous saurons nous défendre. » Le Duc n'en continua pas moins à négocier (1). Il promettait que tout serait pardonné sans réserve ni exception; que le comte viendrait habiter sa bonne ville de Gand. Ces propositions, les bonnes façons du Duc, les avis des gens sages, et surtout de ceux de Bruges, finirent par l'emporter et par décider une paix que les plus habiles regardaient comme peu solide et arrachée au comte de Flandre seulement par le péril où étaient ses chevaliers. Jean Pruniaux (2), qui avait succédé en quelque sorte à l'importance de Hyons, vint trouver le Duc à Tournay. On lui fit grand accueil. Il y eut des festins magnifiques, des fêtes, et le traité fut signé (3).

Cependant le comte ne pouvait s'empêcher de garder beaucoup de rancune contre ses sujets, tout en faisant de son mieux pour la cacher; il ne venait point habiter à Gand, comme il l'avait promis, et se tenait toujours à Bruges. Les honnêtes gens, les sages et riches bourgeois, s'en affligeaient beaucoup, car son absence ne profitait qu'aux chaperons blancs et aux amis du trouble. On lui envoya des députés, à qui l'on dit que, s'ils ne ramenaient pas le prince, ce n'était pas la peine qu'ils rentrassent jamais en la ville, et qu'on leur en fermerait les portes. Ils trouvèrent le comte, qui voyageait à cheval avec toute sa suite, entre Bruges et Deynse. Ils s'inclinèrent humblement; à peine fit-il semblant de les voir, et porta seulement un peu la main à son chaperon sans les regarder. A Deynse, où il s'arrêta, il consentit enfin à les recevoir à l'issue de son dîner. Ils se jetèrent à genoux devant lui, le suppliant de revenir dans sa bonne ville de Gand, qui le désirait tant. « Je crois bien, répondit-il d'un ton assez » calme, qu'il y a à Gand des gens qui me désirent; » mais je m'étonne qu'on se souvienne si peu du » temps passé. J'ai toujours été propice et débonnaire à leurs requêtes; j'ai chassé de mon pays » mes gentilshommes, quand ils avaient offensé leurs » lois et leur justice; j'ai ouvert mes prisons à leurs » bourgeois, et même à des gens à moi, quand ils » m'en ont prié. Je les ai aimés et honorés plus que » tous les habitants de mon comté. Eux, au contraire, ont massacré mon bailli, ruiné les maisons » de mes gens, chassé mes officiers, brûlé l'hôtel » que j'aimais le mieux du monde, forcé et pillé mes » villes, tué mes chevaliers, et fait tant de maux, » que je voudrais n'en pas garder souvenir comme » je fais malgré moi. — Ah! monseigneur! dirent-» ils, ne regardez jamais à cela; vous avez tout » pardonné. — C'est vrai, répliqua le comte, et je » ne veux point par ces paroles vous menacer de » nul tort pour l'avenir; j'ai voulu seulement rappeler les cruautés et félonies des gens de Gand. » Il s'apaisa, se leva, les fit relever, et ordonna qu'on apportât du vin pour boire avec eux.

Le lendemain, il entra à Gand. Les habitants étaient venus au-devant de lui tout joyeux, et lui témoignèrent leur respect et leur amour. Pour lui, il passait parmi eux sans parler, et saluant à peine de la tête. Les jurés (4) de la commune lui apportèrent des présents et se confondirent en humilités. « En bonne paix, dit-il, il ne doit y avoir que paix; » cependant il faut que les chaperons blancs soient » dissous, et que la mort de mon bailli soit vengée, » car sa famille l'exige de moi. — Monseigneur, » nous le voulons bien, reprirent les jurés; mais ce » peuple est si réjoui de vous voir, que vous le persuaderez beaucoup mieux que nous; venez demain » sur la place du marché, parlez-leur, et ils vous » accorderont tout ce que vous voudrez. »

Les capitaines des chaperons blancs, avertis de

(1) Froissart. — Meyer. — Oudegherst.

(2) Son nom était Jean Pruneel. (G.)

(3) Cette paix honorable pour les bourgeois, fut conclue vers l'octave de Saint-Martin, 1379. Lenz. — Le peuple l'appela la *paix à deux visages*. De Reiffenberg. (G.)

(4) L'auteur a voulu dire sans doute *les échevins*; il n'y avait point de jurés dans la composition du corps communal de Gand. (G.)

ceci, rassemblèrent leurs plus méchantes gens, et leur enjoignirent de se trouver sur la place du marché, bien armés, de s'y tenir tranquilles et froids, mais de garder leurs chaperons. Le comte arriva à cheval, accompagné de tous ses chevaliers, des jurés et des plus riches bourgeois de la ville. En traversant la place, il vit ces chaperons, et cette vue le rendit tout soucieux. Cependant il monta à un balcon qu'on avait orné d'une draperie d'écarlate. De là il harangua le peuple du ton le plus raisonnable; il leur rappela l'amour qu'il leur avait autrefois montré, et comment le devoir d'un peuple étant d'aimer, craindre, servir et honorer son prince et seigneur, ils avaient fait tout le contraire; qu'il les avait défendus envers et contre tous; qu'il les avait maintenus dans la paix et dans la prospérité; qu'il avait favorisé leur commerce, et ouvert des passages de mer qui, avant son règne, leur étaient fermés. Il parla environ une heure avec bonté et sagesse, et fut écouté en grand silence; puis il finit par leur dire qu'il pardonnait toutes les offenses qu'il avait reçues, et n'en voulait plus entendre parler; mais qu'il ne fallait rien faire de nouveau contre lui, et dissoudre les chaperons blancs. A peine eut-il dit cette parole, qu'il s'éleva des murmures qu'il entendit fort bien. Il pria chacun de se retirer tranquillement; mais les chaperons blancs restèrent, et quand il traversa la place, il crut les voir sourire pour le braver et le regarder insolemment. Ils ne lui firent aucun salut. Il rentra triste en son hôtel, disant : « Je ne pourrai jamais venir à bout de ces » chaperons blancs; ce sont de méchantes gens et » des forcenés. Le cœur me dit que la chose n'en » restera pas là : elle est au point qu'il en doit sortir de grands maux; mais je devrais tout perdre, » que je ne puis souffrir leur orgueil et leur méchanceté. » Il ne passa que cinq ou six jours à Gand, et s'en alla de mauvaise humeur sans prendre congé de personne.

Les habitants s'en affligèrent, et pensaient que jamais il ne les aimerait, pas plus qu'eux ne pourraient l'aimer. Jean Pruniaux et les capitaines des chaperons blancs étaient au contraire fort joyeux; ils annonçaient que le comte allait rompre la paix, et faisaient faire des provisions de toutes sortes. Les hommes sages et notables, les riches marchands se trouvaient maintenant conduits où ils n'auraient pas voulu aller. Au commencement, ils avaient vu avec un secret plaisir les chaperons blancs prendre la défense des franchises de la ville; ils avaient mieux aimer se tenir hors de presse, se conserver dans leur honorable repos et leur bonne renommée, que de se porter ouvertement contre leur souverain. De la sorte les chaperons blancs étaient devenus leurs seigneurs et maîtres; nul n'osait plus parler ni leur résister, et ces bons bourgeois payaient bien cher leur prudence. Pourtant, quelque différence qu'il y eût entre les habitants dans la manière de juger toutes choses, ils étaient très-résolus à ne se point diviser, et à ne faire qu'un pour défendre les franchises et bourgeoisies de la ville. La suite le fit bien voir : rien ne leur coûta; chacun donnait, pour la défense commune, or, argent, joyaux, provisions, les gens les plus riches contribuant plus que les autres.

Cependant le roi de France entendait chaque jour faire des récits différents sur les divisions et les guerres de Flandre. Pour savoir à quoi s'en tenir, et les apaiser s'il était possible, il manda au comte de venir le trouver. Mais ce prince ne se hâtait point de se rendre à la volonté de son seigneur (1); il avait sujet, en effet de redouter sa colère, car il l'avait gravement offensé. D'abord il avait reçu et gardé longtemps près de lui le duc de Bretagne, pour lors ennemi de la France; peu après, il avait commis une faute plus grande encore.

Le roi avait envoyé en Écosse Pierre de Bournezeaux, sage chevalier qui avait toute sa confiance. Ce messager prit la route de Flandre. Tandis qu'il attendait au port de l'Écluse que le vent fût favorable, et qu'il menait un fort grand train d'ambassadeur, le bailli vint à Bruges raconter cela au comte de Flandre; il ordonna qu'on lui amenât ce gentilhomme. On l'arrêta rudement au collet, sans tenir compte de sa qualité d'envoyé du roi de France, qu'il allégua en vain. Conduit devant le comte, il le trouva qui conversait avec le duc de Bretagne, appuyés tous deux sur une fenêtre et regardant les jardins. Le chevalier se jeta à ses genoux en disant : « Je suis votre prisonnier. — Comment, ribaut! » dit le comte avec colère, a-t-il fallu te mander » pour venir devant moi? Les gens de monseigneur » peuvent bien venir me parler; tu as passé longtemps à l'Écluse, tu me savais si près de toi, et » tu ne daignais te présenter ici! — Monseigneur, » repartit le chevalier, faites-moi grâce. » Alors le duc de Bretagne ajouta : « Vous autres beaux » parleurs du palais de Paris et de la chambre du » roi, vous gouvernez le royaume à votre volonté,

(1) Chron. manusc. — Meyer.

» vous disposez de monseigneur selon votre bon » plaisir, et il n'y a prince du sang assez puissant » pour être écouté quand vous l'avez pris en haine; » mais il faudra pendre ces gens-là, et que tous les » gibets en soient garnis. » Le pauvre chevalier était toujours à genoux, bien confus d'être si rudement traité. Les princes le renvoyèrent à son logis; mais la chose avait fait du bruit : les Anglais le guettaient, et son voyage en Écosse fut manqué. Il revint, et raconta au roi, surpris de son retour, ce qui lui était arrivé en Flandre. Messire Jean de Ghistelles, chambellan du roi, qui se trouvait là, voulut pour justifier le comte son cousin, dire que Bournezeaux faisait un faux récit. Le chevalier ne se laissa pas intimider. « Messire Jean, dit-il, tou- » tes les paroles que j'ai dites sont vraies, et si » vous les démentez, jetez votre gage, je le ramas- » serai. — C'est assez interrompit le roi; n'en par- » lons plus. » Mais quand le sage prince fut retiré en sa chambre : « Je suis bien aise, reprit-il, que » sire Pierre ait si franchement parlé, et relevé » ainsi messire de Ghistelles; il lui a bien tenu » pied, et je ne donnerais pas cette aventure-là » pour vingt mille francs. » Jean de Ghistelles fut obligé de quitter le service du roi, et le roi écrivit des lettres fort dures au comte de Flandre.

Après ces lettres reçues, le comte avait assemblé les députés des bonnes villes, et leur avait dit : « Mes enfants et bonnes gens du pays de Flandre, » je suis, par la grâce de Dieu, votre seigneur de- » puis longtemps; je vous ai gouvernés en paix » tant que j'ai pu, et vous ai entretenus en grande » prospérité, ainsi qu'un seigneur doit tenir ses » gens. Mais aujourd'hui, à mon grand chagrin, » et au vôtre aussi sûrement, monseigneur le roi » me hait, parce que je soutiens et garde près de » moi le duc de Bretagne, mon cousin-germain. » Il veut que je le chasse de mon hôtel et de mes » États; ce qui serait chose bien étrange. Si je ve- » nais au secours de mon cousin, en lui donnant » des villes ou châteaux pour qu'il y mît garnison » contre le royaume de France, le roi aurait, cer- » tes, bien cause de se plaindre; mais je n'en ai » nullement la volonté. Je vous ai assemblés pour » savoir si vous consentez que le duc de Bretagne » reste près de moi, en vous exposant à tout ce » qui peut en arriver. » Les députés répondirent tout d'une voix : « Oui, monseigneur, et nous avons » deux cent mille hommes bien armés à votre ser- » vice contre tout seigneur qui viendrait vous at- » taquer (1). » Voilà comment était le comte de Flandre avec ses sujets avant ces malheureux troubles.

Maintenant le comte avait, au contraire, besoin du roi contre les Flamands; il fallait s'efforcer d'apaiser son courroux, et il ne savait s'il oserait se rendre à Paris. Heureusement sa mère, madame Marguerite, que le roi et tous les princes de France aimaient beaucoup, s'offrit à l'accompagner. Elle fut courtoisement accueillie par le roi, qui traita aussi fort doucement le comte et reçut ses soumissions. Il leur fit de beaux présents à tous deux, et les écouta répéter toutes leurs plaintes contre leurs sujets. « Leur rébellion vient de ce qu'ils sont trop » riches, trop contents et trop paisibles; il serait à » propos qu'ils souffrissent et fussent rudement » traités. » Tel était le langage qu'on tenait au roi, et il promit que dans peu, s'il ne lui survenait point d'autres affaires, il chercherait quelque remède à ces fâcheuses discordes (2).

Ainsi rassuré sur la volonté du roi, le comte se trouva plus fort contre ses sujets; il alla s'établir à Lille. Les gens de Bruges continuaient à lui être favorables, et le suppliaient de revenir parmi eux. Dans ce même temps, Olivier d'Auterme (3) et plusieurs autres seigneurs envoyèrent défier la ville de Gand pour le meurtre du bailli, Roger d'Auterme (4). Sur-le-champ, ayant rencontré quarante barques chargées de marchandises, qui se rendaient à Gand par l'Escaut, ils les arrêtèrent, crevèrent les yeux aux mariniers, et les envoyèrent tout mutilés aux gens de la ville (5).

Les Gantois sentaient vivement cette injure; leurs magistrats ne savaient que leur dire pour les apaiser : c'était au comte que tout était imputé, et pas un homme de bien ne pouvait l'excuser. En effet, ce n'était plus depuis longtemps une chose commune ni permise, qu'un vassal déclarant la guerre à un autre sans la permission de son souverain.

Dans leur embarras, les Gantois ne firent aucune plainte, ne réclamèrent aucune justice du comte; mais Pruniaux (6) et les chaperons blancs, sans consulter personne, s'en allèrent à Audenarde, où ils abattirent deux portes et une portion des murs. « Ah! les maudites gens! le diable les » tient, dit le comte en apprenant cette nouvelle;

(1) Froissart.
(2) Chron. manusc.
(3) D'Outerive. (G.)
(4) D'Outerive. (G.)
(5) Froissart. — Meyer.
(6) Pruneel, comme ci-devant. (G.)

» je n'aurai jamais la paix tant que cette ville de » Gand sera si puissante. » Il envoya donc aux magistrats pour leur reprocher d'avoir violé la paix qu'ils avaient signée avec le duc de Bourgogne. Les jurés (1) alléguaient les cruautés commises sur leurs mariniers. « Vous avez donc prétendu, disaient les » envoyés du comte, vous venger, au lieu de de» mander justice à votre seigneur; il eût convenu de » vous adresser d'abord à lui, en rendant plainte. » — Ce n'est pas, répondaient les jurés, que nous » voulions excuser les chaperons; mais ceux qui » ont mis à mort ou mutilé nos bourgeois sont des » gens de l'hôtel même du comte, et il a consenti à » la violence. » Les conseillers s'en allèrent en menaçant les Gantois de toute la vengeance du comte. Il avait cependant grande envie de ravoir Audenarde, se repentait assez d'avoir violé la paix, et tâchait de la renouer. Après plusieurs messages, et par l'entremise des bourgeois les plus riches et les plus sages, il fut encore convenu qu'Audenarde serait rendu, que Pruniaux (2) serait banni de Gand, et que les seigneurs qui avaient massacré les mariniers seraient aussi bannis du pays.

Dès que le comte tint Audenarde, il le fit fortifier mieux qu'auparavant, puis il se fit livrer, par son cousin le duc de Brabant, Pruniaux, qui s'était réfugié à Ath (3), et le fit périr sur la roue; ensuite il se rendit à Ypres, et, pour venger la mort de ses chevaliers, il fit punir aussi quelques bourgeois turbulents. Alors ceux de Gand commencèrent à se repentir d'avoir écouté les avis des hommes sages. Jean de la Faucille, le plus riche et le plus notable bourgeois, qui avait toujours servi les intérêts du comte, mais qui ne voulait pas perdre l'amour de ses concitoyens, s'était déjà retiré, et se tenait en arrière des uns et des autres, nageant, comme on disait, entre deux eaux. « Le comte veut nous dé» truire, s'écriait-on; n'a-t-il pas fait mourir Pru» niaux? c'est nous qui en sommes cause, c'est » nous qui l'avons tué, prenons garde à nous. » Pour lors un nommé Pierre Dubois (4) se mit à dire: « Nous ne serons pas en sûreté tant qu'il y aura » une maison ou un château de gentilhomme; car » c'est de là qu'on peut nous détruire. » Les autres répondirent: « Vous dites vrai, allons »! Sans plus tarder, ils abattirent, brûlèrent et pillèrent toutes les maisons des gentilshommes. Pour cette fois, il ne se trouva pas un homme à Gand qui leur dit: « Vous avez mal fait. »

Les gentilshommes, chevaliers et écuyers ne pouvaient rester sans se venger ni se défendre. Ils demandèrent au comte la permission d'abattre un peu l'orgueil des gens de Gand. Il leur donna toute licence. Alors, s'associant à leurs amis de Brabant et de Hainaut, ils commencèrent une rude guerre de seigneurs contre bourgeois, où l'on combattait bravement de part et d'autres sans se faire quartier.

Les Gantois essayèrent de diminuer le nombre de leurs ennemis en demandant au duc de Hainaut (5) de rappeler ses chevaliers: il s'y refusa. Comme c'était surtout de son pays que la Flandre tirait ses objets de commerce, on ne pouvait pas risquer de le fâcher, et il fallut bien se contenter de sa réponse; mais ils imaginèrent de confisquer les biens des seigneurs du Hainaut qui se trouvaient dans leur territoire. Les seigneurs n'en tinrent compte, et continuèrent à faire la guerre plus âprement. Le comte de Flandre finit par y envoyer sa propre bannière et par faire la guerre en son nom.

Rien n'importait plus aux gens de Gand que de ne pas avoir contre eux le roi de France. Ils lui envoyèrent des messagers, et lui écrivirent les lettres les plus humbles, en le priant de ne se point déclarer contre eux. « Nous ne voulons, disaient» ils, que paix, obéissance, amour et justice; mais » le comte notre seigneur est trop cruel pour nous: » il veut nous enlever nos franchises et nous abat» tre tout à fait. »

Le sage roi Charles écoutait volontiers, et, sans trop le montrer, il inclinait vers le parti des villes. Il ne pardonnait pas au comte les offenses qu'il en avait reçues, et lui en voulait surtout d'avoir reconnu le pape de Rome plutôt que le pape d'Avignon (6).

Mais le roi ne pouvait guère se mêler de cette

(1) Les échevins, comme ci-devant. (G.)

(2) Pruneel. (G.)

(3) Ath n'appartenait point au duc de Brabant, mais au comte de Hainaut. Dans la trésorerie des chartes de Hainaut conservée à Mons, il y a des lettres en date du 15 avril 1380, par lesquelles le comte de Flandre déclare que c'est à sa requête que le duc Aubert de Bavière, gouverneur du Hainaut, lui a livré Jean Pruneel, Guillaume le Scopele et Hanins dou Wiele dit Wielkuu, Flamands, qui avaient causé du trouble dans ses États: il promet d'user de réciprocité envers le comte de Hainaut. (G.)

(4) Son nom flamand était *Vanden Bossche*. (G.)

(5) Le Hainaut formait un comté et non un duché; mais il était gouverné, à cette époque, par le duc Aubert de Bavière, au nom de Guillaume III, son frère, tombé en démence en 1358. (G.)

(6) Froissart.

affaire. Sa santé s'affaiblissait de plus en plus, et il sentait sa fin approcher : aussi retenait-il toujours près de lui son frère le duc de Bourgogne, qui ne pouvait pas non plus s'occuper de la Flandre. Depuis plusieurs années, en 1374, il l'avait désigné pour régent du royaume en cas de mort du duc d'Anjou, le préférant ainsi au duc de Berri. En même temps il l'avait, ainsi que le duc de Bourbon, associé à la reine pour la garde et tutelle du jeune roi; cette princesse étant morte en 1377, il le nomma pour être principal tuteur, dans le cas où il n'aurait pas à exercer la régence (1).

Enfin, en 1380, dans les derniers mois de sa vie, voyant les Anglais nouvellement descendus en son royaume, et les affaires de Bretagne en mauvais train, parce qu'il avait voulu, avec une imprudence qui ne lui était pas ordinaire, réunir ce duché à la France, et qu'il avait ainsi excité contre lui tous les habitants, le roi nomma son frère capitaine général des gens d'armes et des arbalétriers. Les plus grands pouvoirs furent joints à ce titre; il pouvait réunir les armées et les conduire où il jugerait convenable; mettre garnison en toutes villes et forteresses; élever des murailles et fortifications; nommer et renouveler les commandants et capitaines; contraindre tous nobles ou autres à marcher avec lui; remettre et pardonner tout crime qu'il trouverait rémissible; accorder des lettres de grâce; rappeler les bannis; enfin, faire tout ce qu'il trouverait nécessaire pour défendre le royaume et y rétablir la paix (2).

La France était alors livrée encore une fois aux ravages d'une invasion des Anglais. Le duc de Buckingham, dernier fils d'Édouard III, avait débarqué à Calais, et s'était dirigé vers la Champagne; il faisait la guerre comme auxiliaire du duc de Bretagne, et prétendait se rendre dans cette province en traversant le royaume. Le duc de Bourgogne avait donné mandement pour que la réunion des gens d'armes se fît à Troyes. Il s'y trouvait à la tête d'une belle armée. Le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le sire de Coucy, l'amiral Jean de Vienne, le sire de Vergy et tous les grands seigneurs du royaume étaient avec lui. Le roi avait ordonné, comme il l'avait toujours fait, et s'en était si bien trouvé, de ne point livrer de grande bataille; mais toute cette chevalerie ne désirait que combattre et s'illustrer. On envoya donc le sire de la Trémoille pour obtenir du roi la permission de se mesurer avec les Anglais.

(1) Histoire de Bourgogne.

Il n'était pas encore de retour, que les ennemis parurent devant Troyes, et s'y arrêtèrent dans une belle plaine; le duc de Buckingham fit venir ses deux hérauts, Chandos et Aquitaine. « Vous irez à » Troyes, leur dit-il, et vous parlerez aux seigneurs » français; vous leur direz que nous avons quitté » l'Angleterre pour nous distinguer par des faits » d'armes, que nous allons où nous croyons en rencontrer; comme la fleur des lys et de la chevalerie de France est ici, nous y sommes venus, et, » s'ils veulent nous dire quelque chose, ils nous » trouveront dans la contenance que doivent avoir » de loyaux ennemis. » Les hérauts demandèrent qu'on écrivît cela dans des lettres; mais on leur répondit : « Allez, et répétez ce qu'on vous a dit; » vous êtes assez croyables. »

Ils arrivèrent auprès d'une bastille que les Français avaient construite un peu au-devant de la ville avec des planches, des tables, des portes et des fenêtres. Il y avait là des arbalétriers génois, et les chevaliers s'y portaient en foule pour voir les Anglais de plus près, pensant les combattre. Le duc de Bourgogne se tenait à la porte de la ville, la hache à la main, donnant ses ordres, et voyant passer tout son monde. Les hérauts voulurent pénétrer jusqu'à lui, mais il y avait tant de presse qu'ils ne pouvaient avancer. « N'allez pas plus loin, leur criaient les chevaliers; le commun peuple de la ville est méchant, » nous ne répondons pas de vous. » Pendant ce temps-là, de jeunes Anglais, que la veille le duc de Buckingham avait faits chevaliers, commençaient à escarmoucher, et tout était déjà en désordre. Il y eut même un écuyer anglais qui, sans doute pour accomplir quelque vœu, s'élança tout armé, fit franchir les barrières à son cheval, et arriva à la porte de la ville, tout près du Duc; il voulait qu'on fît prisonnier ce brave écuyer, mais il avait été sur-le-champ abattu et blessé à mort. Voyant combien l'attaque était vive, et respectant les ordres du roi, le Duc fit abandonner la bastille, et se renferma dans la ville. Les Anglais n'étaient pas en force pour l'assiéger; ils prirent la route de Sens, assez en peine de se procurer des vivres. De là ils entrèrent en Beauce, et arrivèrent devant Thoury, toujours suivis et harcelés par l'armée française.

Pendant qu'ils étaient là, un écuyer nommé Gauvain Micaille sortit de la ville, vint aux barrières, et dit aux Anglais : « Y a-t-il parmi vous quelque » gentilhomme qui veuille, pour l'amour de sa dame,

(2) Histoire de Bourgogne.

» essayer un fait d'armes? Me voici tout prêt et armé » de toutes pièces pour joûter trois coups de lance, » trois coups d'épée et trois coups de dague. Voyons » s'il y en a chez vous qui soient amoureux. » Le sire de Fitz-Water, maréchal des Anglais, lui répondit : « Venez, vous trouverez ici votre homme. » Les seigneurs français l'aidèrent à se bien armer, en le félicitant; il monta à cheval, et passa la barrière suivi de ses valets, qui portaient ses trois lances, ses trois épées et ses trois dagues. Les Anglais le regardaient avec surprise, car ils ne s'attendaient pas qu'aucun Français voulût ainsi combattre corps à corps. Le duc de Buckingham arriva pour voir la joûte; mais comme il y eut quelques retards, et que les Anglais étaient forcés de continuer leur chemin, ils emmenèrent Micaille avec eux, en lui faisant grand accueil, et envoyèrent dire aux Français de ne pas être en peine de lui, car au premier loisir on ferait la joûte. Ce ne put être de quelques jours, les Anglais étant toujours serrés de près par l'armée française.

Les chevaliers avaient beau dire que c'était une honte de refuser ainsi le combat, le roi maintenait ses ordres, et disait : « Laissez-les aller, ils se dis» soudront d'eux-mêmes. » Enfin, les Anglais ayant pris quelque repos à Marchenoir, on ordonna la joûte de Micaille. Au combat de la lance, le chevalier anglais, ayant baissé son arme, perça le Français à la cuisse, ce qui courrouça beaucoup le duc de Buckingham et les seigneurs anglais, car c'était un coup déloyal : la joûte était de frapper seulement au corps. Micaille voulut continuer la joûte de l'épée, mais il perdait tout son sang; on fit cesser le combat. Le duc de Buckingham donna de grands éloges à l'écuyer, lui fit présent de cent francs, et le renvoya aux Français.

L'armée anglaise continuait sa route vers la Bretagne, et les Français s'indignaient de plus en plus de la prudence du roi, qui leur défendait de combattre, tout vaillants et nombreux qu'ils étaient. Aussi étaient-ils bien résolus à ne pas laisser les Anglais passer la rivière de Sarthe, et à livrer bataille, que le roi le voulût ou non. Mais le duc de Bourgogne reçut au Mans, où il était avec l'armée, l'ordre de se rendre, avec le duc de Bourbon, auprès du roi. Ce sage roi se sentait mourir; jadis il avait été empoisonné par quelque infâme complot de son cousin le roi de Navarre; du moins c'était à lui qu'on attribuait ce crime, comme bien capable de le commettre. Ce poison l'avait mis, dans le temps, près de la mort, et il avait été sauvé seulement par les soins d'un médecin allemand que lui avait envoyé l'empereur. Ce qui le maintenait dans sa faible santé et le faisait vivre, c'était une suppuration que cet habile homme avait établie à son bras, lui disant que lorsqu'elle viendrait à se dessécher, il n'aurait plus longtemps à vivre. Averti ainsi de sa mort, il voulait régler tout, autant qu'il le pourrait, pour le bien de son fils, qu'il laissait encore enfant, ainsi que pour le bonheur de son royaume, dont il avait si bien commencé à réparer les maux et reconquis la moitié presque sans sortir de sa chambre (1).

Il avait lieu de craindre que tout le fruit d'un si bon gouvernement ne fût bientôt perdu pour son peuple, qu'il avait aimé plus qu'aucun roi n'avait fait jusqu'alors. Ses frères ne pouvaient pas rassurer sa prévoyance. Le duc d'Anjou était un prince avide, dur, entreprenant. Il avait commis de telles exactions en Languedoc, et y avait si cruellement réprimé les séditions causées par sa mauvaise conduite, que le roi venait d'être obligé de lui en ôter le gouvernement. Il s'était, en outre, fait adopter par la reine Jeanne de Naples, et aurait employé les trésors et le sang de la France à recueillir ce lointain héritage. Le duc de Berri avait des vices d'une moindre étoffe; il était débauché, dissipateur et peu estimé dans le royaume. Le duc de Bourgogne avait toujours eu la confiance et l'amitié du roi son frère, et les avait méritées par son attachement et sa fidélité. Son âme était plus grande et meilleure que celle des autres princes; mais il était loin d'avoir cette sagesse et cette prudence, ce soin pour le bien commun, qui avaient rendu le roi mourant si cher à son royaume. Il était prodigue, toujours embarrassé d'argent. Or, la justice envers les sujets résultait toujours de l'économie dans les finances. Quand on ménageait son revenu, on n'opprimait point les peuples; ils étaient heureux ou malheureux, selon que le maître savait bien ou mal gérer son domaine. D'ailleurs, le duc de Bourgogne était souverain d'un autre État, et ses intérêts n'étaient pas les mêmes que ceux de la France. Le duc de Bourbon, beau-frère du roi, eût mieux mérité sa confiance. C'était un excellent prince; mais son rang et sa puissance ne l'égalaient point aux autres.

Le roi n'avait point fait appeler le duc d'Anjou, et lui avait ordonné, au contraire, de rester dans son apanage à la tête des troupes qu'il commandait pour la guerre de Bretagne. Il le savait d'une telle rapacité, qu'il voulait empêcher que le trésor ne tombât

(1) Froissart.

entre ses mains (1). Aussi, en réglant la tutelle du jeune roi, il avait eu soin de séparer la régence de l'administration des finances, qui devait être confiée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, avec la garde et tutelle du jeune roi.

Quand ces deux princes furent, ainsi que le duc de Berri, auprès du roi, qui depuis deux jours se préparait à la mort par les plus saintes prières et avec la plus ferme raison, il les fit approcher et leur dit: « Mes bons frères, je sens bien que l'ordre de la » nature ne me laisse plus longtemps à vivre. Je vous » confie et je vous recommande mon fils Charles. » Conduisez-vous avec lui comme doivent faire des » oncles loyaux et fidèles. Couronnez-le roi au plus » tôt après ma mort. Je mets toute ma confiance en » vous. L'enfant est jeune, d'un caractère facile; il » a besoin d'être bien conduit et élevé dans de bon» nes doctrines. Enseignez-lui et faites-lui enseigner » les préceptes et devoirs de la royauté. Mariez-le » à un si haut parti, que le royaume en puisse pro» fiter. J'ai eu longtemps un maître astronome (2) » qui affirmait qu'en sa jeunesse il aurait fort à faire » et échapperait à de grands dangers. J'ai beaucoup » réfléchi sans imaginer d'où ils pourraient venir, » à moins que ce ne soit du fait de la Flandre; car, » Dieu merci, les affaires de notre royaume sont en » bon point. Le duc de Bretagne est inconstant et » cauteleux; il a toujours eu le cœur plus anglais » que français. Il faut donc, pour rompre ses des» seins, que vous gagniez toujours l'amour des no» bles et bonnes villes de Bretagne. J'aime les Bre» tons; ils m'ont toujours servi loyalement et aidé » à garder mon royaume contre mes ennemis. Fai» tes le sire de Clisson connétable; tout bien consi» déré, je ne vois personne qui convienne mieux à » cet office. Cherchez à marier mon fils Charles en » Allemagne; il y trouvera de fortes alliances. Vous » savez que notre adversaire veut aussi y prendre » une femme dans le même espoir. Les pauvres » gens de notre royaume sont bien tourmentés, et » grevés par les subsides et les aides. Otez-les le » plus tôt que vous pourrez; nonobstant que je les » aie établis, rien ne me chagrine plus et ne pèse » davantage sur mon cœur; ce sont les grandes af» faires que nous avons eues dans toutes les parties » de notre royaume qui m'ont contraint à y recou» rir (3). » Il leur parla encore longtemps, leur donnant les plus sages conseils; puis il fit apporter la sainte couronne d'épines, et lui adressa une longue prière. Il demanda aussi qu'on tirât du trésor de Saint-Denis sa couronne royale, et la fit poser au pied de son lit. « Ah! précieuse couronne de France, » dit-il, à cette heure si impuissante et si humble: » précieuse, par le mystère de justice renfermé en » toi; mais vile, plus vile que toutes choses à cause » du fardeau, du travail, des angoisses, des tour» ments, des peines de cœur, de corps, d'âme, et » des périls de conscience que tu donnes à ceux qui » te portent. Ah! s'ils pouvaient d'avance les savoir, » ils te laisseraient plutôt tomber en la boue que » de te placer sur leur tête. »

Il avait fait entrer dans sa chambre des gens du peuple, et, se tournant vers eux et vers la foule de ses domestiques, il leur dit: « Je sais bien que, dans » le gouvernement du royaume, et en mainte occa» sion, j'ai dû offenser les grands, les moyens et » les petits, auxquels j'aurais dû être bienveillant » et reconnaissant pour leurs loyaux services. Ayez » donc merci de moi, je vous en prie, je vous en » demande pardon. »

Et comme tout le monde pleurait autour de lui, il les consolait en disant: « Réjouissez-vous, mes » bons amis, mes loyaux serviteurs; dans une » heure, ce sera fini. »

Sa fin approchait; il ordonna qu'on fît venir le jeune Dauphin pour le bénir, ce qu'il fit dans les paroles de la Bible, comme Isaac avait béni Jacob. « Plaise à Dieu d'accorder à mon fils Charles la » rosée du ciel, la graisse de la terre, l'abondance » du froment, du vin et de l'huile; que sa famille » lui obéisse; qu'il soit le seigneur de ses frères; » que les fils de sa mère s'inclinent devant lui: qui » le bénira soit béni, qui le maudira soit maudit! »

Il donna encore sa bénédiction à tous ceux qui étaient présents, ajoutant: « Mes amis, maintenant » retirez-vous; priez pour moi, et laissez-moi en» durer en paix le dernier travail de la mort. » Il se tourna de l'autre côté, se fit lire la Passion, et commença d'agoniser. Peu après, il rendit le dernier soupir entre les bras de son ami le sire de la Rivière (4).

Le duc d'Anjou n'avait point obéi; il avait de secrets amis près du roi, qui l'instruisaient de moment en moment, par des messages, des progrès de la

(1) Froissart.
(2) Thomas Pisan, père de Christine de Pisan.
(3) Froissart.
(4) Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V, par Christine de Pisan.



Mort de Charles v.

maladie. Quittant son armée, il arriva avant la mort de son frère; sans chercher à le voir, il était à Paris, même assez près de sa chambre, au moment où il expira.

A peine eut-il les yeux fermés, que le duc d'Anjou commença à s'emparer des joyaux et du trésor, qu'on faisait, chose incroyable! monter à dix-neuf millions. Sans nul égard pour les dernières volontés de son frère, il voulait aussi se saisir de l'autorité entière et absolue; les autres princes étaient loin d'y consentir. Chacun avait ses partisans, ses hommes d'armes. Le duc d'Anjou se tenait à Paris; ses frères avaient emmené le jeune roi à Melun. La guerre allait éclater entre eux. Les hommes sages et considérables du royaume obtinrent cependant qu'on proposerait les difficultés à une assemblée composée des princes du sang, des évêques, des principaux seigneurs et des gens les plus habiles du parlement et de la chambre des comptes.

Il n'y avait par malheur nulle règle et nulle habitude dans le royaume. Les nobles ni les communes n'avaient jamais eu la coutume de se réunir en parlement chaque année. Chacun des seigneurs et des gentilshommes défendait ses droits comme il pouvait, et cherchait ses avantages en se mettant du parti de quelqu'un des princes ou des grands vassaux. Les bonnes villes faisaient leurs affaires chacune à part, selon qu'elle avait de bonnes relations avec le roi, avec les gouverneurs qu'il envoyait, ou avec le seigneur héréditaire dont elle dépendait plus ou moins. Il n'y avait pas, à bien dire, de libertés ni de priviléges du royaume, pas plus que de moyens légitimes de les faire valoir. Ce qu'il y avait de droits et de franchises tenait plus à chaque province qu'à la France. Les états généraux ne s'assemblaient jamais en la même forme ni de la même sorte. Depuis longtemps on ne les appelait plus que lorsque le royaume était tombé dans la détresse; alors les communes arrivaient toutes courroucées de tant de maux, de tant d'abus, de tant de promesses violées. Sans tenir compte des périls et des malheurs où l'on avait jeté la France, elles ne songeaient qu'à en prévenir le retour, à éloigner les nouveaux conseillers, et à gêner le pouvoir du roi au moment où il aurait eu besoin d'en avoir beaucoup pour se tirer d'affaire. Les factions qui divisaient la noblesse cherchaient d'abord à se faire un appui de la force des communes; mais les intérêts étaient si différents, les répugnances et les rancunes si grandes, que de telles alliances étaient peu durables. Rien ne préservait donc le royaume des calamités que le gouvernement d'un roi peut amener à sa suite. L'œuvre du sage roi Charles V ne devait pas survivre à sa personne; sa dernière volonté, les dispositions qu'il avait prises n'étaient garanties par rien; elles étaient considérées comme non avenues, bien qu'il en eût fait jurer solennellement le maintien par ses frères.

Il avait, par son ordonnance de 1374, désigné un conseil de tutelle formé des archevêques de Reims et de Sens; des évêques de Laon, de Paris, d'Auxerre et d'Amiens; des abbés de Saint-Denis et de Saint-Maixent; du chambellan de France; du connétable, du bouteiller, du pannetier, des deux maréchaux, du grand-maître de la maison, garde de l'oriflamme; de Pierre d'Aumont et Philippe de Savoisy, chambellans; du comte de Brienne, du sire de Coucy, du sire de Clisson, d'Arnaud de Corbie et Étienne de la Grange, présidents au parlement; de Nicolas Dubois et Évrard Tramagon, conseillers; de Philibert l'Espinasse, Thomas Boudenay et Jean de Rye, chevaliers; de Nicolas Braque, Jean Pastourel, Jean Bernier, Bertrand Duclos, Philippe d'Augier et Pierre Duchatel, maîtres des comptes; du doyen de Besançon, de Jean le Mercier, général des aides; de Jean d'Ay, avocat, et de six bourgeois de Paris, au choix des princes (1). Ce ne fut point ce conseil qu'on rassembla et auquel on eut recours pour décider les querelles des princes. On réunit à la hâte les personnages importants de l'État qui se trouvaient présents, et l'on conféra sur les affaires du moment (2). Le duc d'Anjou, qui savait fort bien parler, soutint que la régence lui appartenait de droit, et que la garde et la tutelle du roi ne pouvaient en être séparées. Ses frères, moins habiles dans le discours, ne répliquèrent point eux-mêmes; mais le chancelier d'Orgemont demanda que les dernières volontés du roi Charles V fussent exécutées. L'avocat général Desmarets soutint qu'elles ne devaient pas l'être en ce qui était contraire au droit du duc d'Anjou. On ne se persuada point; les esprits s'animèrent; chacun avait dans la ville ou aux environs ses hommes d'armes prêts à combattre. Il fallait se hâter de prévenir de grands maux; c'était, pour le moment, la suprême justice (3). Sur les instances de l'avocat général, les princes consentirent à en passer par la décision de quatres arbitres dont

(1) Le Laboureur.

(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal des Ursins.

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

les noms ne sont pas restés connus. Ces arbitres prêtèrent serment, sur les saints Évangiles, de n'agir ni par haine, ni par crainte, ni par intérêt, et de ne consulter que le bien du royaume (1). La convention fut agréée par les princes et enregistrée au parlement en solennel lit de justice.

Le point important, aux yeux de toute la France, c'était que le jeune roi fût sacré; sans cette solennité, il n'eût pas semblé qu'il fût revêtu de la puissance souveraine. Le duc d'Anjou y consentit pour le meilleur gouvernement du royaume et pour nourrir la paix et l'union entre les princes. En conséquence, de sa propre autorité, il émancipa le roi et le réputa suffisamment âgé (2). On ne toucha pas non plus à la sage disposition du feu roi, qui avait fixé à quatorze ans la majorité des rois. La garde et la tutelle furent conservées aux ducs de Bourgogne et de Bourbon; mais le duc d'Anjou obtint ce qu'avant tout il avait voulu avoir, les joyaux, la vaisselle et l'argent : sa seule pensée était de réunir le plus de trésors qu'il pourrait, afin de commencer son entreprise sur Naples. Il cessa de solder les hommes d'armes qui environnaient Paris, et qui pour lors se répandirent de tous côtés en pillant. Le duc de Bourgogne s'en plaignit; le régent licencia alors les troupes; ce qui ne fit qu'augmenter le désordre (3).

En même temps le peuple de Paris, qui savait que le bon roi Charles avait, en mourant, recommandé qu'on supprimât les aides, voulait que cette paternelle volonté fût accomplie. On refusa de payer, on se mutina. Les bourgeois vinrent en foule, le prévôt des marchands à leur tête, trouver le régent, et se mirent à crier qu'ils mourraient plutôt mille fois que d'endurer tant d'exactions et d'injures faites à leurs libertés (4). Le régent n'avait pas de forces pour leur résister, et aucune envie de leur rendre justice. Il fit de vagues promesses qui ne réussirent à rien calmer. Cependant il continuait à presser les receveurs des impôts et à faire argent de tout. Il s'entendait avec le pape Clément, d'Avignon, pour laisser les bénéfices en vacance et partager les revenus; il taxait aussi les bénéficiers. Ce fut encore par avidité qu'il vendit aux juifs une prolongation de cinq ans de séjour dans le royaume.

On se rendit à Reims pour le sacre. Chemin faisant, le duc d'Anjou apprit que le roi Charles V avait caché un trésor dans son hôtel de Melun. Il manda le sire de Savoisy, chambellan, et lui demanda où était ce trésor. Le sire de Savoisy s'y refusa, et voulut demeurer fidèle aux promesses qu'il avait faites. Le régent, furieux, fit avancer le bourreau, et obtint, par cette menace, la révélation qu'il souhaitait (5).

La pompe du sacre fut magnifique. Le roi était accompagné de ses quatre oncles, des ducs de Brabant, de Lorraine, de Bar, des comtes d'Eu et de Namur; auprès de lui étaient les jeunes princes de son âge et de sa parenté, les fils du roi de Navarre, du comte d'Albret, du duc de Bar, du sire d'Harcourt, et tous les jeunes gens des premières maisons du royaume, qui lui servaient de compagnons. Il entra à Reims au son de vingt-quatre trompettes, ce qui sembla à tout le monde une bien harmonieuse musique. Le jeune roi fit, suivant l'usage, la veille des armes dans la cathédrale de Reims; car il devait être reçu chevalier en même temps que roi. Le lendemain, entouré de tout ce beau et jeune cortége, où l'on voyait son frère, encore enfant, porter la Joyeuse, célèbre épée de Charlemagne, le roi fut sacré de la Sainte-Ampoule par l'archevêque de Reims, et armé chevalier par son oncle le duc d'Anjou; puis lui-même conféra la chevalerie à ses jeunes compagnons, qui avaient fait avec lui la veille des armes. L'église était remplie de toute la noblesse de France, si pressée qu'on ne pouvait se retourner (6).

Puis on se rendit au festin dans une grande salle de charpente qui avait été élevée en la cour du palais. Les prélats s'assirent à la droite du roi : le duc d'Anjou avait mis son siége à la gauche; mais le duc de Bourgogne, réclamant les droits et les honneurs de premier pair de France, s'élança, et, sans s'adresser à personne, se plaça entre son frère et le roi. Chacun fut surpris de cette assurance : le duc d'Anjou resta interdit; le roi et les autres princes ne parurent point blâmer la démarche soudaine de Philippe le Hardi, et il assura ainsi, pour le présent et l'avenir, le rang de sa pairie, qui jusqu'alors n'avait passé qu'après le duc de Normandie et le comte de Flandre (7).

Le service du festin fut commandé par les plus hauts barons du royaume : le sire de Coucy, le connétable de Clisson, l'amiral de Vienne, le sire de la

(1) Registres du Parlement. — Juvénal des Ursins.

(2) *Idem*.

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

(4) *Idem*.

(5) Le religieux de Saint-Denis.

(6) Froissart. — Grandes Chroniques.

(7) Gollut. — Grandes Chroniques. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.



Trémoille, remplirent cet office, montés sur leurs chevaux de parade et vêtus de drap d'or. On représenta aussi, pendant le repas, plusieurs beaux mystères nouvellement composés, puis on revint à Paris, où se célébrèrent encore de nouvelles fêtes.

Cependant tout allait de plus mal en plus mal. Chaque jour les amis et les conseillers du feu roi Charles V étaient renvoyés et exilés par le crédit des princes, entre autres l'évêque d'Amiens et le chancelier d'Orgemont; le sire de la Rivière l'eût été aussi sans l'amitié du connétable (1) qui prit sa défense. Le peuple, mécontent, se mutinait; les princes étaient en discorde; les gens de guerre se payaient par le pillage. C'était surtout au duc d'Anjou qu'on reprochait ces désordres. Son frère le duc de Bourgogne ne l'épargnait point, rappelait sans cesse qu'il avait dérobé les trésors du roi, et voulait les lui faire restituer. Les grands et les prélats s'efforçaient d'apaiser ces dangereuses querelles. Maître Jean Desmarets était alors l'homme le plus habile et le plus considéré des conseils du roi; mais il inclinait toujours pour le régent contre les autres princes.

Le peuple de Paris se lassa de tant de désordres, et commença à s'émouvoir de ce que le duc d'Anjou n'acquittait point la promesse solennelle qu'il avait faite d'abolir les aides et les gabelles. Le prévôt des marchands, ainsi que les sages et riches bourgeois, faisaient leur possible pour calmer la populace; mais enfin l'on fut contraint de faire une assemblée des gens des petits métiers. Le prévôt les exhortait à prendre encore patience, à ne point troubler la joie que causait le retour du jeune roi, lorsque tout à coup un savetier prit la parole (2).

« Nous n'aurons donc jamais de repos, dit-il, et » l'avarice des seigneurs nous chargera donc toujours d'exactions prises contre nos droits! On » nous demande plus que nous ne pouvons payer, » on nous écrase jusqu'à en mourir; en outre, on » nous méprise trop. A peine veut-on nous reconnaître la voix et la figure d'homme. On ne nous » appelle point dans les assemblées des notables, » et l'on nous dit avec arrogance que la terre ne » doit pas se mêler au ciel. Nous leur donnons tout » notre avoir, nous prions pour eux, et, avec nos » impôts, ils ne songent qu'à se vêtir d'or et de perles et à bâtir de beaux hôtels. On accable la bonne » ville de Paris, cette mère des autres villes du » royaume; mais il n'y a plus de patience à avoir : » que tous les bourgeois prennent les armes; il » vaut mieux mourir que de vivre si misérables et » d'endurer tant d'injures. »

Aussitôt plus de trois cents hommes s'armèrent et se portèrent au palais en grande fureur. Le duc d'Anjou ne manquait ni de courage ni d'habileté. Il reçut ce peuple avec douceur et sang-froid, puis monta, avec le chancelier de France, sur la grande table de marbre, pour entendre la remontrance du prévôt. Celui-ci commença à parler avec force au nom des Parisiens, puis peu à peu, prenant le ton le plus respectueux, il s'y prit si bien, que le peuple ne fut point mécontent et se trouva tout apaisé. Alors le duc d'Anjou parla avec bonté, adoucit ses auditeurs par ses discours, et, lorsqu'ils furent mieux disposés, le chancelier prit la parole d'un ton plus grave. Il rappela ce que la ville devait aux rois, les priviléges qu'ils lui avaient accordés, les beaux édifices qu'ils y avaient construits, la bonté avec laquelle on avait toujours écouté ses plaintes; puis il parla plus sévèrement, reprocha aux Parisiens cette sédition, blâma ce manque de respect, promit qu'on s'occuperait de leur demande; car les rois ne pouvaient rien résoudre sans conseil : ainsi il renvoya chacun chez soi.

On se croyait hors de danger; on parlait déjà de ne pas encourager le peuple par trop d'indulgence, lorsqu'il revint dès le lendemain plus animé de colère. Pour lors il fallut céder, et le roi, par des lettres patentes, abolit les aides et les gabelles. Cette complaisance n'apaisa pas le trouble; plusieurs seigneurs s'étaient mêlés parmi le peuple, et, profitant de l'occasion, ils l'excitèrent à se porter contre les juifs, dont ils étaient débiteurs pour de fortes sommes. On courut à leur quartier, on entra dans leurs maisons, on pilla toutes leurs richesses. Les seigneurs reprirent les titres de leurs dettes; un massacre s'ensuivit. Beaucoup d'hommes et de femmes furent égorgés, et l'on baptisait les petits enfants. Le reste se sauva dans le Châtelet comme dans un asile. Enfin le désordre s'apaisa, le conseil du roi prit ces malheureux sous sa protection, les rétablit dans leurs maisons, et maintint leurs priviléges (3).

Cependant l'état des affaires, la suppression soudaine des aides et gabelles, l'embarras des finances, rendaient nécessaire d'assembler les états du

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) *Idem.*
(3) Le Religieux de Saint-Denis.

royaume. Ils exigèrent aussi impérieusement que les Parisiens la suppression des impôts, et redemandèrent les franchises, libertés, priviléges et immunités, tels qu'ils avaient été donnés par Philippe le Bel (1). Mais tous ces beaux édits et ces ordonnances que faisaient rendre les états généraux n'étaient que vain langage. Les princes auraient voulu s'y conformer, que ce n'eût pas été chose possible. Il fallait des armées, il fallait payer des hommes d'armes. Les rois avaient aliéné leurs domaines, et leurs revenus propres ne suffisaient plus. Les seigneurs et les vassaux ne pouvaient plus aller à la guerre à leurs dépens. Toutes les promesses qu'on faisait pour apaiser le peuple ne pouvaient donc être sincères. Cette mauvaise foi courrouçait d'autant plus les sujets que les impôts étaient perçus avec dureté et malversation, ensuite fort mal employés.

Ce fut à ce moment que les quatre princes firent encore un nouvel arrangement. Ils convinrent qu'ils formeraient entre eux un conseil de régence dont le duc d'Anjou aurait la présidence; qu'ils établiraient au-dessous d'eux un autre conseil de douze personnes. La garde de la personne du roi continuait à être confiée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon. Le duc de Berri se fit donner le gouvernement du Languedoc, au grand chagrin des habitants de cette province. Le duc d'Anjou n'avait d'autre pensée que son expédition de Naples, et disposait tout pour que rien ne le retînt en France. Le duc de Bourgogne sentait que sa présence était chaque jour plus nécessaire dans son héritage de Flandre, où tout était en guerre et en discorde. On fit la paix avec le duc de Bretagne; plus empressé encore de se délivrer de la présence des Anglais qu'il ne l'avait été de les appeler, il perdait chaque jour l'estime et l'affection de ses sujets pour avoir introduit de tels alliés dans son duché. Peu après, une trêve de six mois fut conclue avec l'Angleterre.

Mais les troubles et les séditions étaient loin de s'apaiser. Le duc d'Anjou s'occupait de pressurer le royaume par toutes sortes de moyens. Les impôts ayant été refusés par les états généraux, il tâcha de les obtenir des états de chaque province. Le Languedoc, le Ponthieu, le comté de Boulogne, l'Artois, cédèrent aux instances qui leur furent faites; mais la ville de Paris fut intraitable. Depuis la mort du roi, le calme ne s'y était pas rétabli : c'était toujours séditions nouvelles. Il y en eut une grande contre Hugues Aubriot, prévôt de Paris. Cet Aubriot était un bourgeois de Dijon que le duc de Bourgogne avait reconnu pour fort habile, et qu'il avait placé dans la faveur de son frère le roi Charles V. Le prévôt avait mis beaucoup d'ordre dans la ville; il avait fait construire les nouveaux remparts de Paris, la bastille Saint-Antoine, le pont Saint-Michel, le Petit-Châtelet, les égouts, le quai du Louvre et d'autres bâtiments. Toutes ces constructions avaient coûté de grandes sommes d'argent. En outre, il faisait prendre les vagabonds, les mauvais sujets et gens sans aveu, et les contraignait à travailler par corvée. C'était donc un homme fort détesté dans le peuple. L'Université le haïssait encore plus, car il ne ménageait point les écoliers, et au moindre bruit les faisait mettre en prison. En outre, on lui imputait, tout vieux qu'il était, une conduite fort débauchée, un dédain public des choses de la religion, et des discours fort impies. Ce fut ce qui le perdit. L'Université, soutenue de la voix publique, le traduisit devant la justice de l'évêque. La protection des princes ne put le sauver. Il fut condamné, comme hérétique, à demeurer jusqu'à sa mort dans un cachot; mais n'étant pas remis à la justice séculière, sa vie fut sauvée. Le peuple poursuivait partout ses partisans comme des ennemis de Dieu (2).

Dans le même temps, à Rouen, le menu peuple se souleva, nomma roi, par une sorte de dérision, un marchand mercier, le porta en triomphe, et lui présenta requête pour abolir les aides. Le duc d'Anjou et le duc de Bourgogne y menèrent le roi. On réprima la sédition par des peines sévères; mais au même instant il en éclata une plus cruelle à Paris. Pressé d'argent, on avait voulu y rétablir les aides par force et par surprise. Le bail en avait été passé en secret et sans publication. Quand ce fut pour faire payer le peuple, il fallait bien, selon l'usage du temps, lui signifier l'ordonnance. On croyait que, pour le mettre dans son tort, cette formalité était nécessaire. Un huissier à cheval parut au milieu du marché, commença à dire qu'on avait dérobé la vaisselle du roi; et quand il vit la foule un peu occupée de cette nouvelle, il s'enfuit en grande hâte, en criant que le lendemain on était tenu de payer les aides.

(1) Par une ordonnance du mois de janvier 1380 (1381, nouveau style), le roi, cédant aux vœux des états généraux assemblés à Paris, abolit les aides, subsides et subventions établis depuis le règne de Philippe le Bel. Il existe un original de cette ordonnance dans les archives de Tournai. (G.)

(2) Le religieux de Saint-Denis. — Juvénal.



Alors l'émeute fut terrible. On se saisit de maillets de plomb; les collecteurs des aides furent assommés; beaucoup de maisons furent pillées. On parlait d'aller brûler les hôtels du roi. On alla délivrer Hugues Aubriot pour le mettre à la tête de la ville. Lui, bien prudemment, ne profita de sa liberté que pour s'en retourner en Bourgogne. Le conseil de régence, qui était à Rouen, fit marcher des gens d'armes. Les Parisiens avisèrent à se défendre; mais les riches bourgeois étaient effrayés et désolés des cruautés des maillotins : ainsi nommait-on les porteurs de maillets. L'on pensa donc que cette sédition pourrait encore se calmer par les voies de la douceur. Le sire de Coucy, qui était le plus sage et le plus aimable chevalier de son temps, s'en vint, accompagné de ses seuls serviteurs et sans armes, descendre à l'hôtel qu'il avait à Paris. Il fit venir les principaux bourgeois, et leur parla si bien de l'amour que le roi avait pour sa bonne ville, de l'indignité des maillotins, qui avaient tué les officiers royaux et forcé les prisons, du chagrin que les princes auraient d'assiéger Paris à main armée, qu'il acheva de toucher leur cœur (1). Ils se concertèrent avec l'évêque et l'Université, qui s'en allèrent à Vincennes faire au roi des discours d'excuse. On leur accorda que les aides seraient remplacées par une taxe que la ville mettrait sur elle-même et verserait chaque mois chez son propre receveur. Une amnistie fut aussi promise. Les chefs de la révolte en furent exceptés. On ne pouvait cependant ni les juger ni les exécuter publiquement, à cause du peuple. Chaque nuit, on en liait quelques-uns dans des sacs et on les jetait dans la rivière (2).

Mais le duc d'Anjou, qui voulait partir pour Naples, était pressé d'argent; il lui en fallait à tout prix. Les états généraux furent encore une fois mandés; on leur représenta qu'il y avait des dépenses nécessaires, que le roi avait fait beaucoup de retranchements sur sa maison, que des officiers royaux avaient été supprimés, qu'on avait même retranché sur les gages des compagnies de justice; rien ne put persuader les députés. On leur disait des choses vraies et raisonnables, leurs motifs ne l'étaient pas moins; d'ailleurs Paris leur aurait inspiré la fermeté nécessaire pour résister. Ils se séparèrent, disant qu'ils n'étaient pas autorisés à consentir les subsides.

Le roi n'avait pu encore rentrer dans la ville, tant le calme y était mal rétabli; les gens sages et ceux qui avaient quelque chose à perdre s'efforçaient toujours de remettre la paix et d'obtenir le retour du roi. Le conseil exigeait que le menu peuple fût désarmé, que le roi entrât en appareil de guerre, que les portes de la ville restassent ouvertes, et que les chaînes des rues ne fussent plus tendues ni jour ni nuit. De semblables conditions mirent la populace en fureur; elle voulait massacrer l'avocat général Desmarets et ceux qui s'étaient entremis de négocier. Alors ils retournèrent à Vincennes, chez le roi. Ils y furent tout aussi mal reçus, et traités de rebelles par les gens du conseil. On ne voulut ni les croire ni écouter leurs excuses. Le sire Villiers de l'Isle-Adam, grand maître de France, fut envoyé dans la ville pour y voir les choses par lui-même, et proposer le rétablissement, sinon des aides, du moins de la gabelle. Dès qu'il eut entrevu comment les choses allaient, il revint sans avoir osé même dire un mot de sa commission. Le conseil du roi se radoucit, et consentit à une amnistie générale; mais le duc d'Anjou voulut que la ville fît un présent de cent mille francs au roi, c'est-à-dire à lui. Le lendemain, le roi rentra et fut fort bien reçu. Pour avoir la somme de cent mille francs, les bourgeois taxèrent le clergé, qui trouva ce procédé contraire à la raison, et se refusa à payer. Le duc d'Anjou en toucha ce qu'il put et partit pour la Provence (3).

Le duc de Bourgogne se trouvait dès lors seul à gouverner la France. Le plus pressant usage qu'il avait à faire de son pouvoir, c'était de secourir le comte de Flandre et de remettre en obéissance des sujets qui allaient devenir les siens. D'ailleurs on disait que c'était l'exemple, et même les messages et les exhortations des Flamands, qui excitaient sans cesse les Parisiens (4). Pendant les deux années que les affaires de France avaient retenu le Duc, tout avait empiré en Flandre, nonobstant les hommes d'armes de Bourgogne qu'il avait envoyés en grand nombre et à grande dépense, sous les ordres de son maréchal Guy de Pontailler, pour renforcer l'armée de son beau-père.

Or voici ce qui s'était passé : les gros bourgeois de Bruges, qui avaient toujours été du parti du comte, avaient réussi à prendre tout à fait le dessus sur les gens des petits métiers; ils avaient fait périr un grand nombre de foulons et de tisserands; le prince était alors revenu dans leur ville. La ban-

(1) Froissart.
(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(3) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(4) Le Religieux de Saint-Denis.

lieue de Bruges, qui formait une commune à part sous le nom du Franc (1), se rangea aussi à l'obéissance du comte. Il arriva, persuadé que tout irait dorénavant pour le mieux, et qu'il fallait venir à bout des rebelles. Il fit mettre en prison, à Bruges, ceux qu'on soupçonnait d'être favorables aux Gantois, et chaque jour il faisait couper la tête à quelqu'un d'entre eux; puis il alla mettre le siége devant Ypres.

Les Gantois envoyèrent neuf mille hommes sous leurs meilleurs capitaines pour secourir la ville, qui en mit aussi huit mille en campagne; mais les deux troupes manquèrent leur jonction. Les gens de Gand furent entièrement défaits; le capitaine des troupes d'Ypres, contre l'avis duquel la marche avait été dirigée, n'en passa pas moins pour un traître, et fut mis en pièces par les Gantois fugitifs.

Les riches bourgeois d'Ypres firent alors ouvrir au comte les portes de leur ville, en implorant sa miséricorde. Il leur promit merci, mais on trancha la tête à trois cents hommes des petits métiers et l'on envoya trois cents otages dans les prisons de Bruges. Courtray se rendit ensuite, en conjurant le prince d'accorder son pardon. Il se contenta d'enlever deux cents otages (2).

Voyant que tout lui succédait, et que son pays était presque en entier rentré en obéissance, le comte alla mettre le siége devant la ville de Gand. Ce n'était pas une entreprise facile : la ville était si grande, qu'il eût fallu au moins deux cent mille hommes pour l'environner. Il arrivait donc des vivres et des munitions par trois ou quatre de ses portes. Elle recevait des secours du Hainaut, et surtout de Bruxelles qui était très-favorable aux Gantois. Les gens de Liége étaient encore plus portés pour la cause des communes de Flandre; car eux aussi étaient fort sujets à se révolter contre leur seigneur évêque, et vivaient mal avec les gentilshommes. Ils pensaient que le bon droit était tout entier pour la ville de Gand; et s'ils eussent été plus voisins, ils y auraient volontiers envoyé des renforts.

Les Gantois continuaient à tenir la campagne, tout en soutenant le siége. Ils se portaient aux lieux où l'ennemi était le moins en force, et s'emparèrent ainsi successivement d'Alost, de Termonde et de Grammont. Ils rencontrèrent aussi les milices de Bruges; ils les mirent en déroute et s'emparèrent même de la bannière du corps des orfévres, qui furent presque tous exterminés. L'hiver approchait, l'armée du comte était fatiguée; il leva le siége, en laissant forte garnison à Audenarde.

Au printemps de 1381, il rassembla encore ses hommes d'armes. La campagne commença malheureusement. Les Gantois rencontrèrent un parti de chevaliers et en tuèrent bien six cents; mais ce succès les rendit si présomptueux, qu'ils vinrent attaquer le gros de l'armée à Nivelle (3). Le comte de Flandre avait quinze cents chevaliers, et du reste environ vingt mille hommes. Il ne se fiait pas trop aux gens des bonnes villes; aussi, après avoir bien prié et averti les chevaliers de faire de leur mieux pour tirer vengeance de ces enragés de Gantois, il harangua d'autre sorte les bourgeois, leur disant : « Soyez sûrs que, si vous vous enfuyez, vous n'y » gagnerez rien, car je vous ferai couper la tête à » tous (4). »

La bataille fut rude, et bien que les gens du comte fussent quatre fois plus nombreux, ils trouvèrent une ferme résistance; enfin ils l'emportèrent. Rasse de Harselles (5), le plus brave et le plus habile des chefs gantois, fut tué, et Jean de Launoy (6), qui était aussi un bon capitaine, s'étant réfugié dans le clocher de Nivelle (7), fut environné : il se défendit longtemps; on mit le feu au monastère. Il montra aux ennemis sa cotte remplie de florins, et les leur offrit; mais on se moquait de lui en lui criant : « Sautez comme vous en avez tant fait sauter » des nôtres (8). »

Un troisième capitaine, nommé Pierre Dubois (9), et qui avait grand crédit à Gand, y ramena les restes de l'armée. On lui reprocha de n'avoir pas secouru les autres et il faillit être mis à mort. Cependant il parvint à se justifier et à empêcher les riches bourgeois de traiter avec le comte, comme ils en avaient la secrète envie. On remit des troupes sur pied et l'on reprit la campagne d'autant plus facilement, que

(1) Voy. la note à la page 47, ci-dessus. (G.)

(2) Froissart. — Meyer. — Chron. manuscr.

(3) Lisez *Nevele*, grand village à deux lieues et demie de Gand. Nivelles est une ville du Brabant, à six lieues de Bruxelles. (G.)

(4) Froissart.

(5) Rasse de Liedekercke, seigneur de Herzeele, dans l'arrondissement d'Audenarde. De Reiffenberg. (G.)

(6) Lannoy. (G.)

(7) Lisez *dans l'église de Nevele*. Meyer, fol. 177 v°, *templum comes, quod complures in illo adhuc essent propugnatores, incendi mox jubet*. De Reiffenberg. (G.)

(8) Lorsqu'il commença à se sentir suffoqué par les flammes, il se précipita du haut du clocher, et fut percé de mille coups. Voisin. (G.)

(9) Vanden Bossche, comme il est dit ci-devant. (G.)

le comte venait de retourner à Bruges et de séparer son armée; il ne pouvait jamais la garder longtemps rassemblée, tant à cause du manque d'argent que parce que les milices des bonnes villes ne pouvaient faire de longues absences.

La guerre continuait ainsi avec des fortunes diverses. Les bourgeois de Gand voyaient que les troubles ne finissaient pas; ils se trouvaient de plus en plus sous la tyrannie des chaperons blancs et autres compagnons sans biens et sans aveu; on les faisait sans cesse contribuer pour la défense des franchises de la ville; enfin ils auraient bien voulu se réconcilier avec leur seigneur. Quand Pierre Dubois vit que les riches commençaient ainsi à faiblir et la ville à se fatiguer, ne se trouvant pas assez d'autorité parmi le peuple, il s'avisa d'un homme auquel personne ne pensait à Gand; son nom y était pourtant bien connu. C'était le fils du fameux Jacques d'Artevelde, dont Pierre Dubois avait entendu conter tant de choses à son maître Jean Hyons et aux anciens de la ville, et qui avait gouverné sept ans la Flandre avec tant d'honneur et de succès; il avait laissé une si grande mémoire, que les Gantois disaient tous les jours : « Ah! si Jacques d'Artevelde vivait! » Il avait été, dans son temps, si bien venu des rois et des princes, que la reine Philippe d'Angleterre, femme d'Édouard III, avait été marraine de son fils, qui en effet se nommait Philippe. Ce fils était assez riche et vivait tranquillement. Il appartenait (1), ainsi que son père, à la corporation des *poorters*, c'est-à-dire des hommes riches qui n'avaient pas de métier. Beaucoup de familles nobles et anciennes faisaient partie de cette corporation, qui avait grande autorité dans la ville tant qu'on était en un temps de bon ordre et de repos. La plupart de ces poorters, pour se donner crédit ou sûreté, se faisaient pourtant inscrire dans un corps de métier. C'est ainsi que Jacques d'Artevelde avait été patron des brasseurs (2).

Un soir Pierre Dubois vint trouver Philippe d'Artevelde, et lui dit : « Si vous voulez suivre mon » conseil, je vous ferai le plus grand de toute la » Flandre. — Et comment cela? répondit Philippe. » — Nous avons maintenant très-grand besoin de » choisir un souverain capitaine d'un grand renom. » Vous aurez le gouvernement et l'administration de » la ville de Gand, vous ressusciterez en ce pays » votre père Jacques d'Artevelde, qui fut, de son » vivant, tellement aimé et craint en Flandre. Il » m'est facile de vous mettre en sa place; mais vous » vous gouvernerez par mon conseil jusqu'à ce que » vous vous soyez mis au fait; ce qui ne tardera » guère. — Pierre, repartit Philippe, vous m'offrez » là une grande affaire; je vous crois, et vous promets que si vous me placez là, je ne ferai rien » sans votre conseil. — Ah çà, ajouta Pierre Dubois, » saurez-vous bien être hautain et cruel? Car un » homme de la commune, ainsi que nous sommes, » et spécialement pour ce que nous avons à faire, » ne vaudrait rien s'il n'était pas fort redouté pour » sa cruauté. Les Flamands veulent être ainsi menés, et avec eux il ne faudra pas plus tenir compte » de la vie des hommes que de celle des alouettes » quand vient la saison d'en manger. — Je ferai ce » qu'il faudra, » dit Artevelde; et ils se quittèrent là-dessus (3).

Le lendemain, Pierre Dubois proposa ce choix à l'assemblée, en rappelant toute la gloire et les services de Jacques d'Artevelde. Cette idée saisit tout à coup les habitants, et ils crièrent tout d'une voix : « Nous n'en voulons pas d'autre, qu'on aille le chercher! — Non, dit Pierre Dubois; allons plutôt le » trouver et nous expliquer avec lui. »

Alors le peuple, ayant à sa tête les syndics des métiers et les capitaines, s'en vint chez Artevelde. Là ils lui exposèrent comment la bonne ville de Gand avait besoin d'un souverain capitaine au nom duquel on pût se rallier tant au dedans qu'au dehors, comment aussi tous les habitants de Gand le préféraient à cause de la mémoire de son père, et de son

(1) Tout ce passage, depuis les mots *il appartenait*, jusqu'à la fin de l'alinéa, a été ajouté dans la dernière édition. M. de Barante, faisant usage des notes que lui a communiquées M. Cornelissen (et non Conelissens), ancien secrétaire-inspecteur de l'université de Gand, membre de l'Académie de Bruxelles, a supprimé la qualification de *brasseur* qu'il avait donnée à Artevelde, et lui a restituée sa véritable condition. Nous nous permettrons toutefois de lui faire observer que la bourgeoisie (*poorterye*) ne formait pas une corporation, et que *hoofdman* serait mieux traduit par *capitaine* (la signification littérale est *chef-homme*), que par *patron*, dénomination qui n'était point en usage dans nos corps de métiers. Nous remarquerons en passant que Gand n'était pas la seule ville où la bourgeoisie et même la noblesse se fît inscrire parmi les gens des métiers : à Tournai, d'après la fameuse charte de 1424, tous les habitants étaient tenus de se ranger sous l'une ou l'autre des trente-six bannières : aussi lorsque, pendant la révolution brabançonne de 1790, cette ville eut fait revivre sa constitution démocratique du XVe siècle, on vit le marquis d'Ennetières, grand prévôt, et les autres personnages les plus marquants réclamer leur inscription sous la bannière du corps des laboureurs. (G.)

(2) *Hoofdman.* Informations transmises par M. de Conelissens, secrétaire de l'université de Gand.

(3) Froissart. — Meyer. — Oudegherst.

nom qui leur paraissait mieux séant à prononcer que nul autre. « Vous dites, répondit-il, que vous y êtes » portés par l'amour que vos pères ont eu pour le » mien; et cependant, malgré tous les grands ser- » vices qu'il leur avait rendus, ils finirent par le » tuer. Je ne dois pas être engagé par une telle ré- » compense. » Pierre Dubois prit la parole et dit: « Vous serez toujours si bien conseillé, que per- » sonne n'aura qu'à se louer de vous. »

Il accepta, fut conduit sur la place du Marché, où il prêta serment, et reçut celui du maire (1) et des échevins (2). Au commencement il obtint grande faveur, car il parlait avec douceur et sagesse à tous ceux qui avaient affaire à lui. Toutefois il n'oubliait pas le conseil de Pierre Dubois, et savait aussi se montrer cruel. Il tarda peu à faire trancher la tête à douze bourgeois de Gand, sous divers prétextes, mais, au vrai, parce qu'ils avaient autrefois pris part à la mort de son père. Peu après il fit aussi exécuter le syndic des tisserands qu'on accusa de trahison, et chez qui l'on trouva du salpêtre et de la poudre (3). Ces rigueurs ne le rendaient que plus cher aux gens de guerre et à ceux qui craignaient la paix. Les Gantois continuaient ainsi à être fort unis, nonobstant quelques murmures.

Le comte n'en avait pas moins repris le siége de Gand. Le chevalier le plus vaillant et le plus aimable de son armée était alors le jeune sire d'Enghien (4); c'était tout l'honneur de la Flandre. Le comte l'aimait beaucoup, l'appelait son fils, et se plaisait à dire que ce beau et noble enfant serait par la suite un vaillant homme et un bon chevalier. Il se mettait à la tête de toutes les entreprises hasardeuses, et les jeunes gentilshommes qui aimaient les aventures venaient se ranger sous ses ordres. Une fois, entre autres, il amena sa bannière devant la ville de Grammont que tenaient les Gantois, et l'emporta d'assaut. Suivant les ordres du comte, la ville fut brûlée. Plus de cinq cents personnes, hommes, femmes ou enfants, y périrent. Le comte de Flandre le loua fort de ce succès; aussi s'en allait-il tous les jours tenter quelque nouveau fait d'armes, tantôt en grande compagnie, tantôt avec si peu de gens d'armes, qu'il était bientôt repoussé : enfin, il ne laissait aucun repos aux Gantois. Eux, animés du désir de venger les massacres de Grammont, et voyant le sire d'Enghien si aventureux, espéraient bien qu'à force de se risquer il finirait par trouver mauvaise chance. Ils le guettèrent si bien, qu'un jour il tomba dans une embuscade : « Maintenant à la mort! lui crièrent- » ils. — C'est trop tard pour s'en tirer, dit le sire » d'Enghien; il ne nous reste qu'à vendre chèrement » notre vie. » Les chevaliers firent le signe de la croix, se recommandèrent à Dieu et à saint George, puis combattirent de leur mieux jusqu'au moment où ils tombèrent. Les Flamands portèrent leurs corps en triomphe dans la ville.

Ce fut un coup mortel pour le comte : « Ah! » Walter, Walter, mon fils, dit-il, qu'il est vite ar- » rivé malheur à votre jeunesse! Je veux que cha- » cun sache que jamais les gens de Gand n'auront » de paix de moi jusqu'à ce qu'ils aient payé ceci » tant que ce sera assez. » Il envoya rechercher son corps, afin de lui faire un noble convoi. Les Gantois le lui vendirent cent mille francs (5); puis le comte, triste et découragé par cette mort, leva encore une fois le siége (6).

Quand il voulut le recommencer, il prit mieux ses précautions; il obtint de ses cousins, le duc de Brabant et le comte de Hainaut, qu'ils interdiraient à leurs sujets de commercer avec la ville de Gand, et d'y apporter des vivres et des provisions. Il eût voulu faire adopter la même résolution aux Liégeois; mais il étaient gens libres et orgueilleux, et ne tinrent aucun compte de l'invitation du prince. C'était là le vrai moyen de réduire les Gantois. Dès qu'ils virent ainsi leurs communications coupées; ils songèrent à traiter. Le duc de Brabant, le comte de Hainaut et l'évêque de Liége se firent médiateurs; des députés furent envoyés à Harlebecque (7); enfin, la chose était en bon train, à la grande satisfaction de tous les gens sages de Gand.

Mais Pierre Dubois savait bien que la paix ne pourrait se faire qu'aux dépens de lui et de ses pareils. « Je ne veux pas encore mourir, disait-il, et » mon digne maître Jean Hyons n'est pas encore

(1) Il n'y avait point de maire ou de mayeur, non plus que de bourgmestre, à Gand : c'était le premier échevin qui était le chef du magistrat. (G.)

(2) M. Voisin assigne à cet événement la date de février 1381. (G.)

(3) Van Artevelde créa quatre nouveaux capitaines, P. Vanden Bossche, Jacques de Ryke, Jean Van Heyst et Rasse Vande Voorde; Mathieu Coolman fut choisi pour amiral, et François Ackerman fut mis à la tête d'un corps d'armée d'hommes les plus déterminés, qu'on nomma *reysers* ou voltigeurs. VOISIN. (G.)

(4) Gauthier, seigneur d'Enghien et comte de Brienne. (G.)

(5) M. Voisin dit : dix mille francs, ce qui nous paraît plus vraisemblable, eu égard à la valeur de l'argent à cette époque. (G.)

(6) Froissart.

(7) Selon M. Voisin, cette députation fut envoyée par Artevelde lui-même. (G.)

» assez vengé. » Il s'en alla trouver Artevelde et lui remontra leur danger commun ; il le détermina à se rendre à l'assemblée des habitants avec cent hommes bien armés, et à l'avouer de tout ce qu'il y ferait. Là, deux des meilleurs bourgeois de la ville (1) se levèrent ; ils dirent comment ils avaient parlementé à Harlebecque, et obtenu à grand'peine, par les soins du duc de Brabant et du comte de Hainaut, que la paix serait faite sous la condition que la ville livrerait deux cents otages au choix du comte ; il avait même laissé espérer qu'il leur ferait grâce. « Comment avez-vous osé, reprit Pierre Dubois, traiter à de si honteuses conditions pour la » ville ? Il vaudrait mieux pour elle être toute ruinée » que d'être ainsi déshonorée et trahie. On voit bien » que ce n'est ni vous ni vos amis qui serez dans les » deux cents prisonniers. Vous avez fait votre af» faire : nous allons faire la nôtre. » Disant cela, il tira son poignard et frappa à mort un de ces deux bourgeois. Autant en fit Artevelde à l'autre député. Puis ils se mirent à crier : « A la trahison ! » Leur parti était puissant ; la plupart des hommes riches ne voulaient pas se brouiller avec eux et les craignaient ; leur conduite fut approuvée. Le comte fut plus outré que jamais, se repentit d'avoir eu la faiblesse de traiter, et la guerre continua plus cruellement encore qu'auparavant ; mais le prince ne cherchait plus qu'à affamer la ville. Les habitants du comté d'Alost ayant contrevenu à la défense et continué d'y porter leur lait et leurs fromages, le comte fit brûler et saccager tout leur pays ; en telle sorte qu'ils furent obligés de se réfugier en Hainaut avec leur bétail.

Cependant les vivres commençaient à manquer ; les greniers étaient vides ; on avait même forcé ceux des abbayes. Une troupe de douze mille hommes sortit de la ville pour tâcher d'y faire entrer quelques convois de provisions. Ils arrivèrent, tout hâves et tout jaunis par la faim, devant les portes de Bruxelles. Les habitants leur étaient assez favorables ; mais le duc de Brabant avait défendu de secourir les Gantois. Néanmoins on leur fournit des vivres pour ceux de la troupe seulement. De là ils allèrent à Louvain, où ils furent reçus aussi avec pitié et affection. Se trouvant alors assez près de leurs amis de Liége, le capitaine François Ackerman s'y rendit et y reçut grand accueil. « Ah ! lui » dit-on, si nous étions vos proches voisins comme » ceux de Hainaut et de Brabant, nous vous aide» rions bien autrement à soutenir votre bon droit » et à garder vos franchises. Ce n'est pas que les » gens de Bruxelles n'aient grande compassion de » vos souffrances ; mais le duc et la duchesse de » Brabant les contraignent dans l'intérêt de leur » cousin le comte de Flandre ; car tous ces sei» gneurs s'entendent toujours entre eux. Pour nous, » nous n'allons pas moins vous secourir de notre » mieux ; ils ne peuvent pas refuser passage à nos » marchandises ; ainsi emmenez avec vous cinq ou » six cents chariots de vivres et de farine ; payez» les seulement aux bonnes gens qui vous les four» niront (2). »

Au retour, François Ackerman, du consentement de sa troupe, s'en alla trouver la duchesse de Brabant, et la supplia bien humblement de s'entremettre encore avec l'évêque de Liége pour réconcilier la ville de Gand avec le comte de Flandre son beau-frère. « Volontiers, dit la duchesse, et il » y a longtemps que j'aurais fini cette guerre, si » je l'avais su ou pu faire. Mais vous avez tant de » fois courroucé votre seigneur, vous lui avez mon» tré une opinion si merveilleusement contraire, » que cela maintient sa colère et sa haine. Cepen» dant, j'y enverrai mes conseillers avec ceux de » Liége et de Hainaut. » Ackerman continua ensuite sa route, et amena les six cents chariots dans la ville ; elle se trouva ainsi soulagée, mais pour peu de temps. Le comte, qui savait la détresse des Gantois, se croyait sûr de les tenir ; ni lui, ni son conseil, et encore moins les Gantois fugitifs qui l'entouraient, ne voulaient entendre à aucun traité.

Aussi résista-t-il à toutes les instances des médiateurs et aux supplications de la ville de Gand. Pour cette fois, tout le monde y désirait la paix. Artevelde et ses amis, touchés des maux de leurs concitoyens, consentaient sincèrement à se sacrifier pour leur salut. La seule condition était que le comte ne ferait périr personne, se contentant de bannir qui il voudrait. Artevelde lui-même s'était rendu à Tournay, où des conférences avaient été indiquées. On y attendait le comte ; il avait promis de s'y rendre. Comme il ne venait pas, on lui députa à Bruges des conseillers et des bourgeois de Brabant, de Liége et du Hainaut. Il les reçut assez bien, et dit qu'il enverrait sa réponse. Elle fut dure : il exigeait que tous les habitants de la ville de Gand, depuis quinze ans jusqu'à soixante, vinssent, pieds nus, en chemise et la corde au cou, à moitié chemin

(1) Ils s'appelaient Simon Bette et Gilbert de Grutere. (G.)

(2) Froissart.

de Gand à Bruges, et là se missent à sa merci. Les Gantois demeurèrent saisis de cette réponse : « Mes beaux seigneurs, leur dit le bailli de Hainaut, » vous êtes là en grand péril. Je vous conseille » d'accepter cette offre tandis qu'on veut bien en» core vous la faire. Le comte ne fera pas mourir » tous ceux qui viendront se présenter devant lui ; » il ne prendra que ceux contre lesquels il est le » plus courroucé, puis la pitié s'en mêlera, et les » choses ne se passeront pas comme on le craint » maintenant. — Nous vous remercions bien de vos » soins et de vos peines, dit Artevelde ; mais nous » n'avons pas pouvoir d'accepter de telles condi» tions; nous allons les reporter à ceux de la ville : » s'ils y consentent, il ne tiendra pas à nous qu'elles » s'exécutent (1). »

Il revint à Gand ; tout le peuple était venu audevant de lui, empressé de savoir la réponse du comte. Dès qu'ils virent Artevelde : « Eh bien! » crièrent-ils, donnez-nous vos bonnes nouvelles. » Il baissa tristement la tête, et comme on le pressait : « Retournez chez vous, dit-il, pour aujourd'hui, et » venez demain matin sur la place du marché. Alors » vous les saurez, les nouvelles. » Pierre Dubois vint le trouver, et dès qu'il sut ce qu'exigeait le comte : « Par ma foi, dit-il, il a bien raison. M'en » voilà venu à mes fins et à celles de mon maître » Jean Hyons. Il n'y a nul moyen de remettre la » paix et le repos à Gand; maintenant il faut pren» dre le mors aux dents, et montrer s'il y a dans la » ville des gens habiles et courageux. Dans peu de » jours, Gand sera la plus glorieuse ville de la chré» tienté ou la plus misérable. Si nous mourons pour » cette querelle, du moins nous ne mourrons pas » seuls. C'est à vous à aviser comment vous racon» terez cela demain au peuple, et ce que vous leur » conseillerez; car ils vous aiment tant, pour votre » père et pour vous aussi, qu'ils vous croiront à la » vie et à la mort. — Oui, dit Artevelde, voici le » moment où nous, qui gouvernons cette ville, nous » devons vivre ou mourir avec honneur, et je sais » bien ce que je leur dirai. »

Le lendemain, à neuf heures, tous se rendirent au marché. Artevelde monta sur le balcon, et raconta par le détail toute la négociation et l'exigence du comte. « Maintenant, mes bonnes gens, dit-il, » c'est à vous de voir si vous voulez prendre ce » parti. » Alors ce fut grande pitié de voir les hommes, les femmes, les enfants, pleurer et se tordre les mains de désespoir. Quand ce premier trouble fut un peu apaisé, Artevelde fit faire silence et reprit :

« Il n'y a autre chose à faire que de prendre une » résolution prompte. Vous savez que nous n'avons » plus de vivres, et qu'il y a ici trente mille per» sonnes qui depuis quinze jours n'ont pas mangé » un morceau de pain. Or il y a trois partis à pren» dre : le premier, de nous enfermer dans la ville, » d'aller tous confesser nos péchés, de nous jeter à » genoux dans les églises et les monastères, et là » d'attendre la mort comme des martyrs à qui l'on » a refusé toute miséricorde. Dieu, du moins, aura » pitié de nos âmes, et le monde dira que nous » sommes morts en braves gens. Le second est de » s'en aller tous, hommes, femmes et enfants, pieds » nus et la corde au cou, sur la route de Bruges, » crier merci à monseigneur le comte de Flandre. » Il n'a pas le cœur assez dur ni assez obstiné pour » n'avoir pas pitié de son peuple quand il le verra » en cet état. Moi, tout le premier, je lui présenterai » ma tête pour l'apaiser. Enfin, le dernier parti est » de choisir cinq à six mille hommes des mieux ar» més et des plus vaillants de la ville, et de les en» voyer attaquer sur-le-champ le comte à Bruges. » Si nous mourons, ce sera au moins honorable» ment; Dieu prendra de même pitié de nous, et le » monde dira aussi que nous avons loyalement dé» fendu notre querelle. Si, au contraire, nous som» mes victorieux, et que Dieu nous fasse la même » grâce qu'aux Machabées, qui détruisirent la nom» breuse armée des Syriens, alors nous serons le » plus glorieux peuple qu'on ait connu depuis les » Romains. Voyez donc laquelle de ces trois choses » vous voulez faire. — Ah! cher seigneur, s'écriè» rent les Flamands, nous avons toute confiance en » vous; conseillez-nous. — Eh bien! par ma foi, » dit Artevelde, mon avis est que nous allions, à » main armée, trouver monseigneur. — Nous le » voulons, répondirent-ils. — Retournez donc en » vos maisons, préparez vos armures, continua Ar» tevelde; je vais envoyer le constable (2) de cha» que paroisse choisir les mieux équipés et les plus » dignes. » La ville fut fermée étroitement. Les cinq mille hommes s'apprêtèrent; ils chargèrent deux cents chariots de leur artillerie. C'étaient de petits canons ou ribaudequins portés sur deux roues comme une brouette, et qu'un homme ou deux pou-

(1) Froissart. — Meyer.

(2) Lisez *le connétable*. Cette dénomination était donnée, dans plusieurs de nos villes, à des citoyens chargés d'une sorte d'inspection sur les habitants d'une paroisse, d'un quartier, ou d'une rue. Celle de *constable* n'était pas connue en Belgique. (G.)

vaient manœuvrer. On leur apporta tout ce qui restait de vivres dans la ville: cinq chariots de pain et deux tonneaux de vin. Puis tous les habitants vinrent leur dire adieu : « Braves gens, leur disait-on, » vous voyez en quel état vous nous laissez ; n'espé- » rez pas revenir ici autrement que victorieux ; car » dès que nous vous saurons morts ou défaits, nous » mettrons le feu à la ville, et nous nous détruirons » nous-mêmes. — Allons, disaient les hommes ar- » més, c'est bien dit; mais priez Dieu pour nous, » nous avons espoir qu'il nous aidera (1). »

Ils arrivèrent le surlendemain (2) à une lieue de Bruges, le jour où l'on célébrait la fête du sang de Notre-Seigneur par de magnifiques processions qui avaient attiré une foule d'étrangers. Les Gantois se retranchèrent derrière leurs chariots. Artevelde ordonna d'abord que tout le monde se recommandât à Dieu, comme gens qui implorent sa miséricorde, et que la messe fût célébrée. Des frères mineurs, qui étaient venus avec l'armée, officièrent en sept endroits différents, et prêchèrent, comme on le leur avait recommandé, afin de soutenir le courage des hommes d'armes. Ils leur parlèrent des Hébreux délivrés de Pharaon et des Égyptiens :

« De même, mes bonnes gens, vous êtes tenus » en servitude par votre seigneur le comte de Flan- » dre. Vos ennemis sont en grand nombre et ne » craignent guère votre puissance ; ne regardez pas » à cela. Dieu, qui peut tout, aura pitié de vous. » Ne pensez pas non plus à ce que vous avez laissé » derrière vous ; car si vous êtes défaits, il ne vous » reste aucun espoir. Vendez votre vie vaillam- » ment; et s'il vous faut mourir, mourez avec hon- » neur. Ne vous ébahissez point, si vous voyez sor- » tir de Bruges de grandes troupes contre vous. » Souvenez-vous que la victoire n'est pas aux gros » bataillons, mais à ceux que Dieu favorise, et l'on » a vu par sa grâce, comme par exemple les Ma- » chabées ou les Romains, des gens de bonne volonté » se confiant à Dieu défaire un grand peuple. Son- » gez aussi que vous avez le bon droit et la justice » pour vous ; que cela vous soutienne et vous encou- » rage! ».

Plus des trois quarts de l'armée communia avec grande dévotion et crainte de Dieu, puis Artevelde les rassembla encore autour de lui, et leur parla avec éloquence; car cet homme, qui avait passé tranquillement sa vie sans autre occupation ni passe-temps que de pêcher à la ligne dans l'Escaut, se trouva tout à coup habile dans son langage, ferme dans ses projets, et courageux dans l'action (3). Il représenta aux Gantois tous leurs griefs envers leur seigneur, comment ils avaient humblement demandé pardon et voulu se soumettre, et comment on les avait repoussés par des conditions trop cruelles. « Maintenant, dit-il en finissant et montrant » les chariots, voici toutes vos provisions : après » celles-là, si vous voulez manger, il faut en gagner » d'autres par l'épée. Partageons-les cordialement » et en bons frères. » Ils se mirent en rang, on leur distribua un peu de pain et un coup de vin. Puis, se sentant pleins de courage et de force, ils se disposèrent en bataille, plaçant toujours leurs chariots sur le front de leur armée.

Cependant le comte avait su que cette petite troupe de Gantois approchait : « Ah! dit-il, qu'ils sont fous » et insolents ! leur malice les conduit à leur ruine. » Pour le coup, voici la fin de la guerre. Il faut » s'en aller combattre ces méchantes gens; encore » sont-ils vaillants de mieux aimer périr par l'épée » que par la famine. »

Les barons, chevaliers et gens d'armes s'assemblèrent ; toute la milice de Bruges, plus ardente encore contre les Gantois, prit aussi les armes et sortit de la ville en belle ordonnance, au nombre de quarante mille environ; l'on arriva auprès de cette poignée de gens qu'on allait exterminer. Quelques chevaliers dirent au comte : « Sire, il se fait tard ; le » soleil baisse déjà ; attendons à demain, cette troupe » n'a pas de vivres : nous les aurons demain pres- » que sans combattre. » Le comte penchait assez pour cet avis; mais les gens de Bruges étaient si pressés qu'ils attaquèrent sans ordres et commencèrent à tirer. Alors les Gantois démasquèrent leurs canons et en tirèrent trois cents à la fois (4). En même temps, ils changèrent leur ordre de bataille et se placèrent de façon à mettre les ennemis en face du soleil. Puis, voyant les milices de Bruges ébranlées et troublées, ils se jetèrent dessus, marchant toujours serrés, en criant : « Gand ! » Les gens de Bruges s'épouvantèrent, prirent la fuite, laissèrent là leurs armes, se dispersèrent. Jamais on ne vit de si lâches combattants après avoir été si présomptueux. Les chevaliers ne purent pas même essayer de les rallier ni s'opposer à l'ennemi ; ils furent entraînés par la déroute. Le comte de Flandre lui-

(1) Froissart. — Meyer.

(2) Le 2 mai 1382, selon M. Voisin. (G.)

(3) Froissart.

(4) Il faut sans doute entendre par là des pièces d'artillerie de tout calibre, telles que veuglaires et coulevrines. De Reiffenberg. (G.)

même fut abattu de son cheval, et tiré à grand'peine de la presse et du péril. Une peur panique avait gagné tout le monde; on s'enfuyait à qui mieux mieux; le fils n'attendait pas le père, ni le père le fils (1).

Le comte voulait au moins arriver à temps aux portes de la ville et les fermer; ce fut chose impossible. La pompe des processions ajoutait encore au désordre. Bref, les Gantois, toujours poursuivant et abattant les fuyards, entrèrent dans la ville avec eux. La seule ressource du comte était de réunir son monde sur la place du marché. Les Gantois y pensèrent, et commencèrent par y mettre leur troupe en bataille. Le jour était tombé, de sorte que le comte, en arrivant sur la place avec des lanternes, la trouva occupée par l'ennemi. « N'allez pas plus » avant, monseigneur, lui cria-t-on; les Gantois sont » maîtres du marché et de toute la ville. Ils vous » cherchent déjà; ceux de Bruges qui sont de leur » parti se joignent à eux et les guident partout. » Artevelde avait en effet grand désir de prendre le comte; il avait ordonné qu'on ne lui fît aucun mal, afin qu'on pût le mener à Gand, et pour lors traiter à bonnes conditions.

Le comte n'eut donc rien de plus pressé que de faire éteindre les lanternes. Il se jeta en une petite ruelle, se fit désarmer par son valet, dont il vêtit la houppelande, et lui dit: « Va-t'en, sauve-toi, et » si tu es pris, ne me trahis pas. » Alors le comte de Flandre erra de rue en rue pendant la nuit, tandis que les Gantois couraient la ville, le cherchant lui et ses partisans, qu'on tuait à mesure qu'on les découvrait. Enfin, après minuit, il se trouva dans une petite rue obscure, devant la demeure d'une pauvre femme. Il entra dans cette maison sale et enfumée, où il n'y avait qu'une salle basse et une soupente à laquelle on montait par une mauvaise échelle: « Femme, sauve-moi, dit en entrant le » comte tout troublé; je suis ton seigneur le comte » de Flandre; les ennemis me cherchent, cache-moi, » je te récompenserai. — Ah! je vous connais bien, » dit la pauvre femme, j'ai souvent reçu l'aumône » à votre porte. Montez vite à cette échelle, et ca- » chez-vous dans le grabat où dorment mes enfants. » Le comte y grimpa comme il put, et se blottit entre la paillasse et le lit de plume. Il était temps; les gens de Gand entraient: « Nous avons vu un homme » entrer ici, dirent-ils. — Non, dit-elle, c'était moi » qui rentrais: cherchez; » et elle continua à jouer auprès du feu avec un de ses enfants. Les Gantois prirent la chandelle regardèrent partout, montèrent l'échelle, ne virent dans la soupente que les enfants dormant sur le grabat, puis se retirèrent. Le comte parvint ensuite à s'échapper de la ville, seul, à pied. Il cheminait à l'aventure, ne connaissant aucun chemin, comme un prince qui n'a jamais voyagé à pied. Il vit venir un homme d'armes, et se cacha sous les broussailles; mais reconnaissant à la voix un chevalier à lui qui avait même épousé une de ses filles bâtardes, il l'appela. « Ah! monseigneur, je vous ai » bien cherché dans la ville et à l'entour, s'écria le » chevalier. — Vite, fais-moi avoir un cheval, dit » le comte, car je ne puis marcher, et allons à Lille, » si tu sais le chemin. » Ils furent encore près d'un jour avant de trouver un cheval; enfin le comte monta sur la jument d'un paysan, et arriva dans sa bonne ville de Lille en cet équipage, sans selle à son cheval et couvert de la misérable souquenille de son valet. Beaucoup de chevaliers, échappés de la déroute de Bruges, y arrivaient aussi de tous côtés (2).

Pendant ce temps-là les Gantois usaient de leur victoire à Bruges. Ils prirent grand soin qu'aucun dommage ne fût fait à tous les marchands étrangers qui se trouvaient en la ville. La vengeance et la colère se portèrent d'abord sur les quatre corporations des verriers, des bouchers, des poissonniers et des corroyeurs, qui avaient toujours tenu le parti du comte. On allait chercher ces pauvres gens dans les maisons et on les tuait. Il en périt bien douze cents de la sorte, et ce massacre fut accompagné de beaucoup de désordre et de pillage. On se porta aussi au beau château de Male qui était à une demi-lieue de Bruges; il fut saccagé. Le berceau en orfévrerie, où le comte avait dormi en son enfance, y fut trouvé et fondu; cela lui fit beaucoup de peine quand il l'apprit.

Cependant Artevelde remit le bon ordre dès qu'il le put, et défendit, sous peine de mort, toute violence et tout larcin. Aucun mal ne fut fait aux gens des petits métiers; et, en somme, jamais ville ainsi forcée ne fut aussi doucement traitée dans ces temps-là. Bien qu'on eût grand désir d'avoir le comte, on ne s'occupa point beaucoup de le chercher; les Gantois étaient si joyeux de leur victoire qu'ils ne se sou-

(1) Cette action se passa dans la bruyère dite de Beverholt, incorporée aujourd'hui dans la commune d'Oedelem. La tradition s'en est conservée dans le souvenir des habitants de l'endroit, et la barrière qui, d'un côté, sert de clôture à la bruyère, se nomme encore la barrière de sang (*de keel hekken*). Voisin. (G.)

(2) Froissart. — Chron. manuscr.

ciaient d'aucun comte, baron ou chevalier qui fût en Flandre (1). Ils ne songèrent pas non plus à profiter du premier moment de surprise pour s'emparer d'Audenarde, qu'il leur était si important d'avoir. Du reste, toutes les villes de Flandre se mirent avec empressement sous leur obéissance. Artevelde se trouva alors comme souverain de la Flandre; il prit le titre de régent (2) et tint état de prince, faisant sonner les trompettes au dehors à l'heure de ses repas, se servant de la belle vaisselle du comte, passant par les villes de Flandre, recevant partout de grands honneurs et des serments de fidélité.

Après la première ivresse du succès, Artevelde, pour achever toute la conquête de Flandre, fit mettre le siége devant Audenarde où se tenaient trois cents braves chevaliers. Ils répondirent à toutes sommations qu'ils ne faisaient aucun cas des menaces d'un brasseur de bière, et qu'ils défendraient et garderaient jusqu'à la mort l'héritage de leur seigneur le comte de Flandre. Le prince eut ainsi le temps de renforcer la garnison, d'approvisionner la ville, et d'y envoyer pour gouverneur un de ses premiers chevaliers, le sire d'Hallwyn (3). Les Gantois firent alors les plus grands efforts, construisirent d'énormes machines de siége et redoublèrent leurs attaques. Cette résistance les irritait, et ils avaient recommencé à courir les campagnes pour brûler et démolir les châteaux des gentilshommes. Ils poussèrent même jusqu'à Lille, dont les habitants s'armèrent pour les chasser. Dans cette excursion, ils pillèrent et brûlèrent la ville d'Elchin (4) qui était du royaume de France. C'était mettre peu de prudence en leur conduite.

En effet, le comte de Flandre, voyant toutes ses villes révoltées contre lui d'un commun accord, ne pouvait plus les ramener à l'obéissance que par l'aide des autres princes. Son recours le plus naturel était le duc de Bourgogne, son gendre et son héritier, qui pour lors avait la principale part au gouvernement de la France. Le sage roi Charles V ne se fût sans doute mis en peine et en dépense pour tirer d'embarras un prince qui lui avait toujours été contraire, ou du moins il eût profité de l'occasion pour réunir le fief à la couronne; mais le nouveau roi était trop jeune pour ne pas se conduire entièrement à la volonté de son oncle. C'était donc une grande folie à ces Flamands de fournir des motifs au duc de Bourgogne pour décider le conseil du roi à leur faire la guerre.

D'ailleurs les affaires de Flandre commençaient à importer beaucoup à tous les princes et seigneurs. La victoire et la grande puissance des gens de Gand réjouissaient et donnaient courage aux petits bourgeois de toutes les villes et au commun peuple. Louvain, Bruxelles et tout le Brabant ne cachaient point leur contentement; il semblait que ce fût leur cause qui eût été gagnée. Le duc de Brabant était bien informé de tous les discours qu'on tenait; mais ce n'était pas le moment de les entendre : il fallait plier la tête et fermer les yeux. Les choses allaient de même en Hainaut; c'était pis encore à Liége. Enfin, les séditions de Paris, de Rouen et des autres villes s'autorisaient aussi beaucoup du succès des communes de Flandre; environ en même temps il y avait eu en Angleterre des révoltes pareilles et plus fortes encore, puisqu'un couvreur nommé Wat-Tyler s'était emparé de la ville de Londres et avait exercé de grandes contraintes sur le roi.

Le comte de Flandre vint trouver son gendre à Bapaume et implorer son secours. Le Duc lui montra grand intérêt, disant : « Monseigneur, par la » foi que je dois à vous et aussi au roi, je n'ai pas » une autre pensée que votre rétablissement; vous » aurez satisfaction, car ce serait manquer à son » devoir que de laisser une telle canaille gouverner » un pays; si l'on n'y mettait ordre, toute chevale- » rie et seigneurie pourraient être détruites dans la » chrétienté (5) » ! Il partit aussitôt pour se rendre auprès du roi, à Senlis, où chacun s'enquérait avec soin des nouvelles de Flandre. Il commença par conférer avec le duc de Berri; il lui représenta combien il importait d'abattre l'orgueil de ces Gantois, et le danger que leur puissance faisait courir à toute la noblesse. Il fit valoir l'insulte qui venait d'être faite au royaume de France par ces rebelles. Le duc de Berri répondit : « Mon frère, nous en parlerons au » roi; nous sommes les deux plus hauts de son con- » seil, et nous en pourrons décider : mais ce ne » peut être chose légère que d'émouvoir la guerre » entre le royaume de France et la Flandre; s'il en » arrivait malheur, c'est à nous que la faute en se- » rait imputée. Voyez, dirait-on partout, ces ducs

(1) Froissart.

(2) Il fut proclamé *père et libérateur de la patrie*. Voyez. (G.)

(3) Halewyn. (G.)

(4) Helchin (et non Elchin) était un bourg du Tournaisis, à peu de distance de Courtrai. Tournai et le Tournaisis faisaient, à cette époque, partie de la France, dont ils ne furent séparés qu'en 1521. (G.)

(5) Froissart.

» de Bourgogne et de Berri, qui ont jeté la France » dans une guerre où elle n'avait que faire ! Il faut » donc rassembler la meilleure partie des prélats et » des nobles du royaume, leur exposer toute l'af- » faire, et nous verrons la volonté générale de la » France. » Comme il finissait, le roi entra, un épervier sur le poing : « Hé bien ! dit-il, mes oncles, » de quoi parlez-vous donc ? en quel grand conseil » êtes-vous ? est-ce chose que je puisse savoir ? — » Ah ! monseigneur, dit le duc de Berri, c'est vous » que cela regarde. Mon frère de Bourgogne raconte » comme quoi les Flamands ont chassé de son hé- » ritage leur seigneur et tous les gentilshommes, et » comment un brasseur nommé Artevelde, qui d'ail- » leurs a le cœur tout anglais, assiége le reste des » chevaliers de Flandre enfermés dans Audenarde ; » ils ne peuvent recevoir secours que de vous. Qu'en » dites-vous donc ? voulez-vous aider votre cousin » le comte de Flandre à reconquérir son héritage, » que ces orgueilleux vilains lui ont ôté ? — Par ma » foi, repartit le roi, j'en ai grande volonté ; au nom » de Dieu, allons-y ; je ne désire rien plus que de » m'armer, car je n'ai pas encore porté les armes, » et pourtant il le faut, si je veux régner avec puis- » sance et honneur. »

Les princes se regardèrent l'un l'autre bien con- tents : « Ah ! monseigneur, reprit le duc de Berri, » que tout cela est bien dit ! Puisque vous êtes en » si bonne volonté, parlez ainsi à tous ceux qui » sont autour de vous ; nous allons assembler les » prélats et les barons de votre royaume ; dites- » leur votre pensée, haut et clair, comme vous ve- » nez de faire, et tous diront : Nous avons un roi » entreprenant et bien décidé. — Par ma foi, » je voudrais partir demain, » disait le jeune roi (1).

On rassembla à Compiègne les principaux seigneurs du royaume. Il n'y eut pas grande délibération : le roi n'avait pas une autre idée que cette guerre. Il disait que, pour faire de bonne besogne, il ne fallait pas tant parlementer, que c'était donner du temps aux ennemis ; et quand on lui parlait des périls qui pourraient en advenir : « Oui, oui, » disait-il ; mais qui ne commence rien n'achève » rien. »

Les Flamands, instruits de cette résolution du roi de France, essayèrent de la prévenir. Ils lui écrivirent des lettres soumises et respectueuses, en le suppliant de leur servir de médiateur auprès de leur seigneur. Les messagers arrivèrent à Senlis, les lettres furent soumises et lues au conseil du roi, où l'on ne fit qu'en rire ; les envoyés furent même retenus en prison. Quand Artevelde le sut, il entra en grande colère de cette insulte. « Il faut, dit-il, » nous allier aux Anglais, car le roi de France n'est » qu'un enfant, c'est le duc de Bourgogne qui le » mène, et il n'en demeurera pas là. Nous avons à » pourvoir à notre défense, ou du moins à intimider » la France en lui montrant que nous allons avoir » les Anglais pour alliés. »

On envoya donc douze députés des plus considérables bourgeois du pays en Angleterre pour y traiter d'une alliance. En même temps on les chargea de redemander deux cent mille florins que le roi Édouard III avait empruntés à la Flandre, et qui étaient dus depuis quarante ans. Cette exigence des Flamands, au moment où ils avaient besoin d'aide, parut aux seigneurs anglais trop insolente et orgueilleuse ; ils se raillèrent des députés, et il n'y eut pas d'alliance. L'Angleterre n'était plus alors habilement gouvernée ; elle avait aussi un très-jeune roi dont les oncles dictaient les volontés. D'ailleurs c'était ici la querelle des communes contre la noblesse, et les seigneurs de tous les pays savaient bien qu'ils avaient même intérêt (2). Mais cette réponse des Anglais se fit attendre, le conseil du roi de France s'inquiéta des négociations que les Flamands avaient entamées, et commença à montrer moins d'empressement à la guerre. Le messager fut tiré de sa prison, et renvoyé à Artevelde. Des commissaires furent choisis et allèrent à Tournay pour s'expliquer et traiter. Cette prudence de conduite enfla beaucoup l'espérance et la présomption d'Artevelde ; il déclara que jamais il ne traiterait avant d'avoir Audenarde. Néanmoins les commissaires (3), dont était Miles de Dormans, évêque de Beauvais et chancelier de France, ne laissèrent pas que d'écrire fort honnêtement à Artevelde, non pas comme au régent de toute la Flandre, mais comme au capitaine de la ville de Gand, le traitant sur le même pied que les capitaines d'Ypres et de Bruges. Artevelde fit mettre les messagers en prison, et commença par dire : « Je » crois que ces gens de France se moquent de » moi ; ils doivent bien savoir que j'ai déclaré ne » pouvoir traiter qu'après Audenarde rendu. » Cependant il consentit à leur écrire, mais d'un ton

(1) Froissart.

(2) *Idem.*

(3) D'après le registre *de cuir noir*, existant aux archives de Tournai, ces commissaires étaient l'évêque de Laon, le seigneur de Rayneval, panetier de France, Arnaud de Corbie, président du parlement, et Gui de Hecourt. (G.)

fort insolent, exigeant pour préliminaire qu'il ne restât pas une forteresse ni une ville close dans toute la Flandre, et parlant de la mauvaise foi du comte, qui rendait de telles garanties nécessaires. Il annonçait ses alliances prochaines avec les Anglais, disait le peu de craintes que lui inspirait la puissance de la France ; et se plaignant de la prison de son messager, il déclarait que par représailles ceux de la France étaient retenus. Pour porter cette réponse, il s'avisa d'un valet fait prisonnier au siége d'Audenarde, et lui dit : « Tu es mon » prisonnier, je pourrais te faire mourir si je le » voulais, et tu en as couru le risque ; mais je te » délivre : seulement donne-moi ta foi que tu ren- » dras cette lettre aux conseillers du roi de France, » qui sont à Tournay. » Le valet fut joyeux, car il comptait bien mourir ; il reçut deux écus, emporta la lettre, et la remit respectueusement et à genoux aux commissaires. Ils s'émerveillèrent d'une telle insolence. La lettre fut lue publiquement devant l'assemblée de la ville de Tournay, dont les échevins avaient reçu en même temps une autre lettre d'Artevelde ; mais celle-là était flatteuse et polie, comme s'adressant à de bons amis et confrères en bourgeoisie.

Les commissaires revinrent auprès du roi, rendirent compte de leur négociation, et montrèrent les lettres d'Artevelde. Un si grand orgueil ne devait pas être enduré, et la guerre, pour laquelle on s'était déjà fort préparé, ne pouvait se reculer. Le comte de Flandre se trouvait pour lors auprès du roi, à qui il était venu rendre foi et hommage pour le comté d'Artois, dont il venait d'hériter de sa mère (1). « Votre querelle est la nôtre lui dit le roi ; » retournez en Artois, nous y serons bientôt, et » nous verrons nos ennemis. » Le comte partit, et commença par mettre en liberté tous les otages qu'il avait enlevés aux villes de Flandre, afin de les disposer en sa faveur.

Les préparatifs pour la guerre étaient formidables ; tous les seigneurs du royaume, même des provinces les plus reculées, avaient été convoqués à Arras. Le duc Philippe envoya aussi ses commandements en Bourgogne, et alla y tenir les états de la province à Châtillon-sur-Seine. Il obtint d'eux un subside pour cette guerre de Flandre. On taxa chaque feu, et l'on imposa le huitième du vin vendu en détail. Déjà, l'année d'auparavant, la Bourgogne avait payé un fort impôt pour solder les gens d'armes qui s'étaient rendus au secours du comte de Flandre ; aussi cette fois, pour ne pas trop mécontenter ses sujets, le Duc leur accorda plusieurs de leurs demandes ; il les dispensa de tout ce qui restait dû sur les taxes précédentes, imposées soit par le roi, soit par lui ; il promit de chasser les Juifs et les Lombards. La perception devait se faire, dans les villes, par les soins des officiers de la commune ; dans la campagne, par les seigneurs ou les officiers royaux, selon la juridiction. Les nobles étaient exempts de ces taxes, comme à la coutume.

Mais ces subsides n'étaient pas encore suffisants aux grandes dépenses du Duc ; il fit des emprunts considérables, et fut même contraint à fondre et à monnayer une partie de sa vaisselle et de celle de la duchesse : elle fut envoyée aux orfévres de Malines, en Brabant (2), et produisit trente-six mille cinq cent soixante-douze livres (3).

L'assemblée des hommes d'armes se fit donc en Artois, et vers la fin d'octobre 1382 le roi partit de Paris avec le duc de Bourgogne pour aller la joindre. Il vint auparavant à Saint-Denis prendre l'oriflamme, qui fut confiée à Pierre Villiers, maître de la maison du roi, suivant le droit de sa charge. Ce qui était le plus à redouter, c'est qu'en l'absence du roi, des princes et des seigneurs, les séditions de Paris ne vinssent à recommencer ; les esprits y semblaient assez disposés : le duc de Bourgogne réunit les principaux bourgeois et leur recommanda de garder obéissance et fidélité au roi leur seigneur (4).

Artevelde continuait à montrer un grand dédain pour les armes du roi de France. « Ah, ah ! disait-il, » de quoi s'avise ce roitelet? Il est encore trop » jeune d'un an pour nous faire peur avec ses as- » semblées de gens d'armes ; par où compte-t-il » entrer en Flandre ? »

C'était là, en effet, la principale espérance des Flamands. Leur pays est entouré presque entièrement par la rivière de Lys, qui est large et profonde ; des autres côtés il touche à la mer et à l'Escaut, qui est un énorme fleuve. Calais et son territoire, qui appartenaient aux Anglais, défendaient à peu près tout l'espace entre la Lys et la

(1) Marguerite de France, comtesse d'Artois, était décédée le 9 mai 1382. *L'Art de vérifier les dates*. (G.)

(2) Malines ne faisait point partie du Brabant ; mais elle formait, avec son district, une seigneurie particulière qui était, à cette époque, soumise aux lois du comte de Flandre. (G.)

(3) Hist. de Bourgogne.

(4) Juvénal. — Le Relig. de Saint-Denis.

mer. Le soin d'Artevelde et des capitaines était donc de garder la Lys, dont ils avaient fait couper tous les ponts. Cependant une compagnie de chevaliers s'était risquée la première, et sans ordres, sous la conduite d'un bâtard du comte de Flandre, avait passé la Lys. Ce fut derrière elle que les ponts furent coupés. Elle se trouva ainsi presque entièrement massacrée. Ce premier succès ne servit pas peu à Artevelde pour encourager le peuple et lui donner grand espoir.

Il s'agissait donc pour les Français de passer cette rivière; on était au mois de novembre, la pluie tombait tous les jours; le sol est gras et marécageux; on commençait à trouver que l'entreprise était téméraire en cette saison. « Mais d'où vient » donc cette rivière de Lys? disait le connétable » de Clisson. — Elle commence à quinze lieues » d'ici, du côté de Saint-Omer, lui répondit-on. » — Eh bien, reprit-il, puisqu'elle a un commen» cement, nous la passerons bien; remontons jus» qu'à Saint-Omer, et par là nous entrerons en » Flandre. D'ailleurs ces gens-là sont si orgueilleux » et si méchants, qu'ils viendront au-devant de » nous nous combattre. » Le plan en fut d'abord arrêté ainsi; mais en s'informant mieux, on sut que c'était s'enfoncer dans un pays de marais, d'où l'on ne se tirerait jamais. « Par où passerons-nous » donc? » s'écriait le connétable. Le sire de Coucy conseillait de prendre un long détour, de renoncer à passer la Lys, mais de s'emparer du cours de l'Escaut, d'aller jusqu'à Audenarde, où sans doute Artevelde viendrait attaquer l'armée française. Ce projet était sage, mais c'était s'éloigner de l'ennemi, lui montrer de la timidité, encourager son audace, et cela affligeait beaucoup tous les braves chevaliers. Il était surtout fort important de finir promptement cette guerre. L'Angleterre pouvait envoyer des secours; les séditions pouvaient s'étendre. Déjà l'on apprenait qu'à Paris les troubles recommençaient. Les maillotins avaient voulu assaillir et raser le Louvre, Vincennes, Beauté et tous les châteaux du roi. Ils l'eussent fait sans le conseil de Nicolas Flamand, un des leurs, qui leur représenta qu'il valait mieux attendre que les gens de Gand en fussent venus à leurs fins, ce qui était fort à espérer; que pour lors on ferait ce qu'on voudrait (1). A Orléans, à Blois, en Beauvoisis, à Rouen, tout commençait aussi à s'émouvoir contre les gentilshommes, comme au temps de la Jacquerie; aux bords de la Marne, presque sur les derrières de l'armée, les gentilshommes, leurs femmes, leurs enfants étaient en grand péril. Les gens de Reims osèrent même prendre et retenir Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, qui allait rejoindre l'armée. Le Duc, pressé de le délivrer, fut contraint de le racheter par une rançon (2).

Tout commandait de se hâter. L'avant-garde de l'armée se porta sur Comines pour essayer d'y forcer le passage de la Lys; mais il était si bien gardé, qu'il parut insensé de faire la moindre tentative. Le connétable commençait à se désespérer, lorsqu'il apprit que quelques chevaliers de son avant-garde, ayant aussi tenu conseil de leur côté, avaient fait transporter de Lille trois petites barques, et qu'ils établissaient un passage au-dessus de Comines, à un endroit où les bords de la rivière étaient assez couverts, et que les Flamands ne gardaient pas. « Allez » donc voir ce qu'ils font, dit le connétable au ma» réchal de Sancerre; et si vous trouvez que ce soit » chose possible, il faudra les aider. » Le maréchal trouva le sire de Saimpy (3), chevalier de Hainaut, prêt à monter dans une des barques qu'on avait attachée à des cordes, et disposée pour aller et venir d'un bord à l'autre comme un bac. « Sire, dit Saimpy, » vous plaît-il que nous passions ici? — Certes, » oui, cela me plaît beaucoup repartit le maréchal; » mais vous vous mettez en grande aventure; vous » ne pouvez passer qu'à très-petite compagnie, et » si les gens de Comines s'en aperçoivent, vous êtes » perdus. — Qui ne risque rien n'a rien, » répliqua le sire de Saimpy, et il planta sa bannière dans la nacelle. Il traversa la rivière avec huit autres, car les barques ne tenaient que neuf hommes au plus. Arrivés à l'autre bord, ils se tapirent dans un petit bois d'aunes et attendirent leurs compagnons. C'était à qui passerait; sans le maréchal, qui y mit un peu d'ordre, on eût enfoncé les barques en les chargeant plus que de raison.

Il y avait là beaucoup de chevaliers bretons qui étaient de cette entreprise : le sire de Rohan, le sire de Laval, le sire de Malestroit, Olivier Duguesclin, le sire de Camboût. Quelques Poitevins s'étaient joints à eux : le sire de Thouars, le sire de Pouzauges, le sire de la Jaille, le vicomte de Meaux et le sire de Mailly passèrent aussi. Le connétable envoya son neveu, le sire de Rieux, voir comment allaient

(1) Froissart.

(2) Histoire de Bourgogne.

(3) Le sire de Saimpy ou Sempy était un gentilhomme de l'Artois. (G.)

les choses ; il y courut, et se jeta tout joyeux en une barque pour traverser avec les autres. Pendant ce temps-là, le connétable faisait une fausse attaque avec ses arbalétriers au pont de Comines. De la sorte il passa près de quatre cents hommes. Le maréchal de Sancerre, trouvant qu'il serait honteux à lui de ne pas être avec tant de gens d'honneur, les rejoignit ; mais c'était le sire de Saimpy qui conduisait la troupe, parce qu'il connaissait le pays. Ils marchèrent tout hardiment sur Comines, où Pierre Dubois, instruit de leur passage, tenait ses Flamands en grand ordre, en belle position et fort nombreux.

Quand le connétable qui était resté de l'autre côté du pont, vit apparaître sur la rive opposée les bannières flottantes de cette petite troupe, qui venait combattre la redoutable armée flamande, qu'il voyait aussi toute déployée, son sang commença à se glacer d'angoisse. « Ah ! par saint Yves et Notre-» Dame, dit-il, je voudrais être mort ! Qu'est-ce » que je vois? La fleur de notre armée qui s'est mise » en dure position ! Quelle imprudence ! O messire » de Sancerre, je vous croyais plus froid et plus ha-» bile ! Comment ! vous avez osé risquer de si nobles » chevaliers et écuyers, de si vaillants hommes de » guerre, contre dix ou douze mille gens fiers et » bien avisés ! Et moi qui ne puis les secourir ! Ah ! » Rohan, Laval, Longueville, Beaumanoir ; ah ! mon » cher Rieux, qu'allez-vous devenir ? que va-t-on » dire du connétable de France ? On lui en imputera » la faute ! On dira que je vous ai envoyés en cette » folie ! Hé bien ! puisqu'il en est ainsi, passe qui » pourra, afin d'aller les aider. »

Alors chevaliers et écuyers se mirent à travailler au pont, plaçant leurs boucliers sur les poutres, au défaut de planches. La nuit arriva : les chevaliers qui avaient passé l'eau se tenaient serrés et sur leurs gardes. Pour se faire croire plus nombreux, ils poussaient les cris de guerre de chacun des seigneurs de l'armée française, puis ils s'encourageaient l'un l'autre en disant : « Nous avons de bien meilleures » armes que ces bourgeois ; nos épées sont longues » et faites de bon fer de Bordeaux, ainsi que nos » lances ; à tout coup nous percerons leurs hau-» berts. » De l'autre côté, le maréchal de Bourgogne et d'autres chevaliers tâchaient de rassurer le connétable : « Monseigneur, lui disaient-ils, ne vous » alarmez pas ; ce sont des gens vaillants, sages, » bien avisés ; ils ne feront rien qu'avec bon sens. » Vous voyez qu'ils n'attaquent pas ce soir, et de-» main nous passerons le pont pour les secourir. »

Le lendemain Pierre Dubois (1), à la pointe du jour, pensa que tous ces chevaliers qui avaient passé une longue nuit, très-froide, sans rien manger, tout armés et les pieds dans la boue, seraient plus aisés à combattre. Il fit avancer sa troupe à petit bruit ; mais le sire de Saimpy, qui n'avait fait toute la nuit qu'aller et venir pour reconnaître les mouvements de l'ennemi, annonça à ses compagnons que le moment était venu de se montrer bons hommes d'armes ; ils s'apprêtèrent. Voyant arriver les Flamands, ils avancèrent serrés, pas à pas, et frappant de grands coups avec leurs bonnes épées, qui, comme ils l'avaient pensé, tranchaient et perçaient tout. Par bonheur pour eux, Pierre Dubois fut blessé des premiers, et l'on fut obligé de l'emporter. Ce qui découragea encore beaucoup les Flamands, c'est qu'une devineresse, femme de mauvaise vie, qui leur avait assuré que la victoire serait à eux si elle tirait le premier sang aux Français, et à qui ils avaient en conséquence confié leur bannière, fut aussi tuée d'abord (2). Bientôt la déroute commença, et le carnage fut horrible. Pendant ce temps le connétable, qui avait entendu le cri des Français, s'efforçait de faire achever le pont pour aller les secourir. Il passa comme la victoire était décidée.

Le roi et les princes, qui étaient à l'abbaye de Marquette, apprirent cette nouvelle avec grande joie ; ils partirent dès le lendemain pour Comines, où ils trouvèrent la ville toute saccagée et pleine de morts : on y avait tué plus de quatre mille personnes. Le pillage était grand et profitable dans de si riches pays, où les habitants n'avaient pas eu le temps de rien mettre à l'abri. Les Bretons, qui étaient arrivés des premiers, firent là de grands profits ; ils ne se souciaient même plus des belles pièces de drap ni des plumes d'autruche (3) ; ils ne tenaient compte que de l'or, de l'argent et des joyaux ; mais ceux qui venaient après eux ramassaient le reste, de façon qu'ils n'y laissaient rien. Pour tirer parti de ce butin, on ouvrit de grands marchés, et l'on vendait le pillage aux gens de Lille, de Douai et de Tournay, qui achetèrent à bon compte les beaux draps de Verviers (4). D'autres gens d'armes, qui avaient mieux le temps d'attendre, et sur-

(1) Vanden Bossche, comme il est dit ci-devant. (G.)

(2) Le Religieux de Saint-Denis.—Chron., n° 10297.

(3) Je soupçonne que l'auteur aura été trompé par le mot *pennes* employé par Froissart, mot qui ne signifie pas des *plumes d'autruche*, ni des plumes en général, *pennæ*, mais des étoffes de laine, *panni*. De Reiffenberg. (G.)

(4) C'est Wervicq en Flandre qu'il faut lire : il se fabriquait beaucoup de draps en cette ville, et il s'éleva même, à ce

tout les Bretons, faisaient emballer l'or, l'argent, la vaisselle, les étoffes précieuses, et envoyaient cela chez eux sur des chariots avec l'escorte de leurs valets.

De Comines, l'armée marcha sur Ypres; pendant qu'on délibérait si on y mettrait le siége, les riches bourgeois assemblèrent le conseil de ville et résolurent de se rendre au roi. Le capitaine qu'Artevelde y avait placé s'y refusa; mais la prise de Comines avait commencé à abattre les espérances et l'orgueil des Flamands : ils ne voyaient point d'apparence d'être secourus par l'Angleterre. Les riches bourgeois furent mieux crus que le capitaine: les habitants se révoltèrent et le massacrèrent. Alors on envoya au roi et aux princes deux frères prêcheurs. Le roi consentit à recevoir les députés d'Ypres et à parlementer : il fallait montrer de la douceur, encourager les villes à se rendre, et ne pas commencer par la cruauté; c'est ce qui fut bien conseillé au roi; aussi il fit bon accueil aux bourgeois, et se contenta d'exiger quarante mille francs pour les frais de la guerre. Quand la somme eut été payée, il consentit à venir se rafraîchir quelques jours dans la ville.

Bientôt après, Cassel, Bergues, Bourbourg, Gravelines, Poperinghes, Thourhout (1) et d'autres villes imitèrent cet exemple. Les habitants saisirent les capitaines et les amenèrent au roi, lui disant à genoux : « Noble roi, nous mettons nos personnes et » nos biens en votre obéissance; et pour montrer » que nous vous reconnaissons pour notre légitime » seigneur, voici les capitaines qu'Artevelde nous a » donnés : disposez d'eux à votre volonté, car ce » sont eux qui nous ont gouvernés. » Ils en furent quittes pour soixante mille francs et la charge de fournir des vivres. Le comte de Flandre n'était pour rien dans tout cela; il n'était pas appelé au conseil, on le tenait fort à l'écart, ses troupes avaient défense de passer la Lys; il fut même défendu, sous peine de la vie, à tous les gens de sa suite de parler flamand. Les Français craignaient quelque trahison, et avaient d'ailleurs en grande déplaisance ceux qui parlaient une autre langue que la leur (2). C'était un grand chagrin pour le comte; mais il ne pouvait que l'endurer (3).

Les gens de Bruges auraient voulu se rendre; la ville avait toujours été opposée aux Gantois, mais elle leur avait donné des otages. D'ailleurs Pierre Dubois en était capitaine; il s'y était fait transporter après ses blessures, et il savait bien encourager et contenir les habitants. Pendant ce temps, Artevelde se préparait avec espoir et présomption à combattre les Français : cela était peu sage, puisque la mauvaise saison et les misères de toutes sortes qu'avaient à souffrir les guerriers de France auraient, sans bataille, bientôt détruit leurs forces. Enfin, les deux camps se trouvèrent près l'un de l'autre à Rosebecque (4), entre Ypres et Courtray. De part et d'autre on se prépara à combattre. La veille au soir, Artevelde réunit à souper ses capitaines et leur dit : « Mes » compagnons, j'espère que demain nous aurons » rude besogne; car le roi de France est là, à Ro- » sebecque, en grande volonté de combattre. Con- » duisez-vous tous loyalement; ne vous alarmez » point, nous défendons notre bon droit et les liber- » tés de la Flandre. Les Anglais ne nous ont point » secourus; mais nous n'en aurons que plus d'hon- » neur : s'ils fussent venus, ils nous auraient dérobé » notre renommée. Avec le roi de France est toute » la fleur de son royaume; il n'a rien laissé derrière » lui. Dites à vos gens de tout tuer et de ne faire » nul merci. Il ne faut épargner que le roi de » France : ce n'est qu'un enfant, on lui doit par- » donner; nous l'emmènerons à Gand pour lui ap- » prendre à parler flamand. Quant aux ducs, comtes, » parents (5) et autres gens d'armes, tuez-les tous; » les communes de France ne nous en sauront pas » mauvais gré, et je suis bien assuré qu'elles vou- » draient qu'il n'en revînt pas un (6). »

Les capitaines assurèrent Artevelde de leur bonne

sujet, entre ses habitants et ceux d'Ypres, un débat que le duc Philippe le Hardi termina par une sentence donnée à Lille, le 28 mai 1392. (*Registre aux chartes* de 1386 à 1393, aux Archives du Royaume, n° 828 de l'inventaire imprimé.) Remarquons du reste que, dans les anciens documents, Wervicq est écrit *Wervy*, et que Verviers l'est aussi de cette manière. (G.)

(1) Poperinghe, Thourout. (G.)

(2) Meyer.

(3) Froissart.

(4) Il se trouve, dans la Flandre, trois communes appelées *Roosebeke* : l'une à 2 lieues 3/4 d'Ypres vers Roulers, sur le chemin de Bruges; une autre à trois lieues de Courtrai vers Thielt, et une troisième dans l'ancien pays d'Alost, à 2 lieues d'Audenarde, vers Ninove. C'est la première de ces communes, qu'on nomme aujourd'hui *West-Roosebeke*, pour la distinguer de celle entre Courtrai et Thielt, qui fut le théâtre de la sanglante bataille où Philippe d'Artevelde perdit la vie. Voy. dans le *Messager des Sciences et des Arts*, année 1827-1828, p. 195-210, une intéressante dissertation de M. D. J. Vander Meersch sur ce sujet. (G.)

(5) Froissart.

(6) N'est-ce pas *barons*, au lieu de *parents*, que l'auteur a voulu écrire ici ? (G.)



volonté, et il se retira en sa tente avec une demoiselle de Gand qu'il aimait et avait amenée avec lui. Pendant qu'il dormait, on rapporte que, ne pouvant trouver le sommeil, cette fille sortit pour regarder le ciel et les étoiles. Elle aperçut dans le lointain les flammes et la fumée des feux que les Français avaient allumés dans leur camp; en même temps il lui sembla entendre, sur la colline qui séparait les deux armées, un grand bruit d'armes et le cri de guerre des Français : « Mont-Joye et saint Denis. » Tout effrayée, elle éveilla Artevelde, qui passa en hâte une robe, prit sa hache, entendit les mêmes bruits, et fit sonner la trompette. Les Flamands s'éveillèrent; on accourut à sa tente pour prendre ses ordres. Il demanda si l'on avait entendu du bruit sur la colline. Plusieurs capitaines lui dirent que oui, et qu'ils y avaient envoyé sans qu'on y eût rien trouvé; qu'alors ils n'avaient pas voulu réveiller le camp et mettre l'armée en vaine rumeur. Tous pensèrent que c'était quelque prodige, peut-être les démons qui couraient, se réjouissant déjà de la belle journée qu'ils allaient avoir le lendemain et de la proie qu'ils y feraient. Cette merveille jeta le trouble dans l'âme des Flamands et détruisit leur assurance.

Pendant ce temps-là, le roi avait autour de lui à souper les princes ses oncles, le comte de Flandre, le connétable, les maréchaux, le sire de Coucy et les plus grands seigneurs de France, de Flandre, de Brabant, de Hainaut, d'Allemagne, de Lorraine, de Savoie; car il était venu des chevaliers de partout (1). Là on régla l'ordre de bataille pour le lendemain. Le conseil n'était pas sans inquiétude pour la personne du roi. En effet, beaucoup de gens sages avaient blâmé le duc de Bourgogne d'emmener un si jeune prince, l'espoir du royaume, dans une guerre hasardeuse. Déjà huit des plus braves et des plus renommés chevaliers avaient été commis pour l'entourer et ne le jamais quitter pendant le combat; pour plus de sûreté, on résolut de confier sa garde au connétable de Clisson, en chargeant, pour ce jour seulement, le sire de Coucy de remplir son office et de commander l'armée. Le connétable demeura tout surpris. « Très-cher seigneur, dit-il, je sais qu'il » n'y a pas de plus grand honneur que de garder » votre personne; mais ce serait un grand chagrin » pour mes compagnons, et surtout pour mon avant- » garde, s'ils ne m'avaient pas avec eux. Je ne dis » pas qu'on ne puisse se passer de moi, ni finir » l'affaire sans que j'y sois; mais voilà quinze jours » que je prépare tout pour le plus grand honneur » de vous et de vos gens. C'est moi qui ai tout réglé » et ordonné, et ils seraient bien surpris si maintenant je me retirais; ils croiraient sûrement que » c'est moi qui ai arrangé cela en dessous pour ne » pas affronter les premiers coups avec eux. » Le roi ne savait trop que répondre. « Je voudrais beau- » coup, disait-il, vous avoir en ma compagnie dans » une telle occasion, car vous savez bien que feu » monseigneur mon père vous aimait et se fiait plus » à vous qu'à aucun autre; mais, au nom de Dieu » et de saint Denis, faites ce que vous trouverez le » meilleur. Vous y voyez plus clair que moi et que » ceux qui m'ont conseillé. Venez seulement demain » à ma messe. »

Le lendemain matin, un brouillard épais couvrait les deux camps; à peine voyait-on à quelques pas devant soi. On envoya plusieurs chevaliers à la découverte; ils rencontrèrent bientôt l'armée flamande, qui avait quitté sa position et s'avançait sur la colline. Artevelde était à la tête des gens de Gand, en qui il avait plus de confiance qu'en tous les autres. Chaque ville avait sa bannière, et ses hommes étaient habillés de sa livrée. Les corps de métiers portaient aussi chacun leur enseigne, tous bien armés de casques de fer, de hoquetons, de brassards, portant des lances, de grands coutelas et des maillets. Artevelde leur ordonna de marcher serrés sur l'ennemi, comme ils avaient fait à ce combat de Bruges qui leur donnait tant d'orgueil, et d'entrelacer leurs bras pour ne pas laisser pénétrer l'ennemi entre leurs rangs. Un page marchait près de lui, conduisant un cheval magnifique qu'il devait monter pour être le premier à la poursuite des Français dans leur déroute.

Les Français avaient aussi bonne espérance, et le connétable, en abordant le roi, lui dit en ôtant son chaperon : « Sire, réjouissez-vous, ces gens-ci sont » à nous; il suffirait de nos valets pour les battre. » — En avant donc, dit le roi, au nom de Dieu et » de saint Denis. » On commença par faire beaucoup de chevaliers qui levèrent bannière pour la première fois; bientôt après on déploya l'oriflamme. Le pape Clément d'Avignon avait permis qu'elle flottât contre des chrétiens, disant qu'il regardait comme hérétiques les Flamands, qui tenaient pour

(2) Dans le registre de *cuir noir*, conservé aux archives de Tournai, il y a une liste des ducs, des comtes et des chevaliers bannerets, qui assistèrent à la bataille de Roosebeke; nous l'avons publiée dans les *Analectes Belgiques*, p. 172-173. Il n'y figure aucun seigneur de l'Allemagne, du Brabant, ni de la Lorraine. (G.)

le pape Urbain de Rome. A peine l'oriflamme eut-elle été développée, que le soleil commença à dissiper le brouillard et le temps à s'éclaircir, ce que les Français attribuèrent à la vertu miraculeuse de cette simple bannière qu'ils croyaient venue du ciel. Il y en eut qui virent aussi une colombe blanche volant au-dessus du roi. Tout contribuait de la sorte à leur donner courage et confiance (1).

Avant de commencer le combat, le duc de Bourgogne, qui désirait épargner le sang de ses futurs sujets, envoya encore un héraut pour proposer aux Flamands de se remettre à la merci de leur seigneur et de payer une demi-année de solde à l'armée de France (2). A peine les Flamands eurent-ils entendu lire le parchemin que portait le héraut, qu'ils s'écrièrent que le bon droit était de leur côté, qu'ils voulaient leurs priviléges et le maintien de leurs vieilles chartes; que, sans ces conditions, ils n'avaient rien à entendre, et s'en remettaient à la justice de Dieu (3).

Voyant les Flamands venir en une masse serrée, le connétable avait disposé l'armée française pour les envelopper. Leur premier choc fut rude. Ils allaient droit devant eux, descendant la colline comme un sanglier lancé, si bien que le corps d'armée où était le roi en fut ébranlé au premier moment. Mais bientôt les Flamands furent attaqués et enveloppés sur leurs flancs; le désordre se mit parmi eux; Artevelde fut tué des premiers. Alors on tomba sur eux de toutes parts, et l'on en fit un horrible massacre. Les valets suivaient les chevaliers pour piller, et ils égorgeaient avec leurs couteaux les ennemis abattus. La déroute fut complète, et la victoire ne coûta pas même beaucoup aux Français (4).

Ainsi fut gagnée, le 29 novembre 1382 (5), cette grande bataille de Rosebecque qui sauva toute la noblesse du sort cruel qui la menaçait (6), et qui fut aussi bien gagnée contre la ville de Paris et les communes de France, que contre les Flamands. On chercha le corps d'Artevelde. Un pauvre Flamand blessé qu'on trouva sur le champ de bataille le montra parmi un monceau de gens de Gand qui s'étaient fait tuer près de lui. Le roi et sa suite regardèrent un moment la figure de ce fameux régent de la Flandre, puis il fut pendu à un arbre. Le roi voulut sauver la vie et faire panser les blessures de l'homme qui avait indiqué le corps d'Artevelde; il refusa, et ne voulut pas survivre à son capitaine (7).

La poursuite des fuyards avait conduit jusqu'aux portes de Courtray; elles étaient sans défense, on y entra. C'était près de cette ville que, quatre-vingts ans auparavant, Robert d'Artois avait péri à la tête d'une grande armée de chevaliers français. Les Flamands avaient ramassé sur le champ de bataille les éperons dorés de ces chevaliers, et en avaient fait un trophée dans l'église de Notre-Dame. Tous les ans ils en célébraient l'anniversaire. Pendant cette guerre, le souvenir de la victoire de Courtray avait contribué souvent à augmenter leur fierté et à leur donner bonne espérance. Les Français se sentirent animés d'un grand désir de vengeance contre cette ville de Courtray, et le roi annonça qu'il allait en la quittant y faire mettre le feu, de façon à ce qu'on se souvînt dans l'avenir que le roi de France y avait passé. Le comte de Flandre, instruit de cette dure résolution, vint conjurer à genoux le roi d'épargner sa ville: » Mon cousin, dit le roi, je vous ai aidé et » si bien secouru, que vos ennemis sont détruits; » cependant, du temps de feu monseigneur mon » père, vous aviez alliance avec nos ennemis les » Anglais et leur étiez très-favorable. N'y revenez » pas désormais, et je vous aurai en ma grâce; » quant à la ville de Courtray, j'en ferai à ma vo» lonté (8). » Le comte n'osa pas ajouter un mot et se retira. La ville fut réduite en cendres après avoir été pillée. Il y avait une horloge fameuse qui sonnait les heures. Le duc de Bourgogne la fit enlever avec soin, pièce par pièce, pour l'envoyer à Dijon. Il n'y en avait guère alors qu'à Paris et à Sens, où le roi Charles V les avait fait faire. On ne se contenta point de s'emparer de toutes les richesses de Courtray; des hommes, des femmes, des enfants furent emmenés comme en servitude, pour être ensuite rendus à leur famille moyennant rançon.

L'ardeur du butin était si grande, surtout parmi les Bretons, qu'en ce moment tout leur désir était de traiter de la même sorte la riche ville de Bruges.

(1) Meyer.
(2) Chron. manuscr.
(3) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(4) La relation contemporaine insérée dans le registre de *cuir noir* à Tournai porte à 25,000 le nombre des Flamands qui périrent dans cette bataille. Selon la même relation, l'armée du roi était de 60,000 combattants, et celle des Flamands de 50,000. (G.)

(5) Oudegherst fixe la date de cette bataille au 14 novembre, Froissart et Meyer au 27. Dans la relation que nous venons de citer, on lit qu'elle eut lieu le jeudi après la Sainte-Catherine, qui revient au 27 novembre. (G.)
(6) Froissart.
(7) Le Religieux de Saint-Denis.
(8) Juvénal. — Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

Le comte de Flandre tremblait pour sa ville favorite, la plus belle de ses États. Il en parla à son gendre, le duc de Bourgogne, et promit qu'il allait s'employer à obtenir la soumission des gens de Bruges si on voulait les recevoir à composition. Le Duc y consentit. Les frères mineurs s'entremirent encore à négocier, et douze des principaux bourgeois de la ville furent admis devant le roi. Ils se prosternèrent en lui demandant de les épargner et en rappelant leur attachement constant pour leur seigneur. C'était le comte qui leur servait d'interprète, et il finit par se mettre à genoux avec eux. Le roi leur dit qu'il fallait pourtant de l'argent pour apaiser ses Bretons, et demanda deux cent mille francs. On marchanda, et ils en furent quittes pour cent vingt.

Les Bretons ne furent nullement apaisés; ils disaient que cette guerre de Flandre ne leur rapportait rien, et qu'ils en auraient trop peu de profit. Si bien que, pour se dédommager, ils résolurent de se répandre dans le Hainaut; ils s'accordèrent pour cela avec des chevaliers bourguignons et savoyards. Leur prétexte fut que le comte de Hainaut n'étant point venu au secours de son cousin de Flandre, il était juste d'aller chez lui se payer de leur solde et de leurs frais (1). Le comte de Blois fut instruit de ce projet; alors, de concert avec les principaux seigneurs de l'armée, le sire de Coucy, le seigneur d'Enghien, le comte de Saint-Pol, le comte de la Marche, il fit tous ses efforts pour en rompre l'exécution. Enfin, à force d'aller de l'un à l'autre et de faire agir ses amis, il dissuada les chevaliers de cette entreprise. Le sire d'Esquemines (2), chevalier flamand, avait résolu de profiter aussi de l'occasion pour se venger de la ville de Valenciennes, où l'un de ses parents avait été jugé à mort à cause de quelques crimes qu'il avait commis; il s'entendit avec les amis qu'il avait dans le camp, et se disposa à aller, avec une troupe de cinq cents lances, mettre la ville à feu et à sang. Le comte de Blois s'employa encore, et, par menaces et par exhortations, il parvint à sauver Valenciennes.

Si l'on fût entré à Gand, comme on l'eût pu faire au premier moment, lorsque la victoire de Rosebecque y avait jeté l'alarme et le trouble, la guerre eût été finie; mais les pillages de l'armée française, et le peu d'obéissance qu'on y trouvait, furent cause que les Gantois eurent le temps de se remettre. Pierre Dubois arriva dans la ville et leur rendit courage; en peu de jours, ils retrouvèrent leur orgueil et leur ferme résolution. Cependant ils demandèrent un sauf-conduit pour envoyer des députés au roi, qui se tenait à Tournay (3). Là ils offrirent de se soumettre au roi, à condition de relever directement de lui et d'être du ressort du parlement de Paris, sans jamais rentrer sous la juridiction et le pouvoir du comte de Flandre (4). Il fut impossible de rien obtenir de plus. Ils eussent gagné la bataille de Rosebecque, qu'ils ne se fussent pas montrés plus fiers et plus intraitables. Leur proposition ne pouvait pas être agréée par un conseil où dominait le duc de Bourgogne. Il n'aurait pas renoncé à la plus grande ville de tous ses domaines; d'ailleurs on exigeait, avant tout, que les Flamands reconnussent le pape d'Avignon, et ils ne voulaient rien entendre sur ce point. Les députés retournèrent à Gand. La ville se rassura de plus en plus, et ce n'était pas sans motifs; car l'armée française se trouvait désormais hors d'état d'en faire le siége. La saison était froide et pluvieuse, les rivières débordées, les routes fangeuses, les gens d'armes fatigués, mécontents d'être mal payés de leur solde; il fallut congédier ceux des provinces lointaines du Languedoc, de l'Auvergne, de la Savoie, du Dauphiné, de la Bourgogne. Mais les princes voulurent garder les Bretons et les Normands, parce qu'ils croyaient en avoir besoin à Paris. Ainsi l'on mit de fortes garnisons dans les villes de Flandre, puis l'on reprit la route de France. A Arras, les Bretons commencèrent à se mutiner et voulaient piller la ville, puisque leur solde n'était pas payée. Le connétable et les maréchaux leur firent à grand'peine entendre raison, et se portèrent personnellement garants qu'on leur payerait à Paris tout ce qui leur était dû (5).

Les princes amenèrent ainsi le roi jusqu'à Senlis, et l'on cantonna l'armée aux environs. On ne croyait pas pouvoir rentrer à Paris sans précautions. Les habitants avaient, pendant la guerre de Flandre, montré toute leur mauvaise volonté contre les seigneurs. On avait même, disait-on, trouvé à Courtray des lettres qui prouvaient des intelligences avec les rebelles flamands. Le roi envoya donc d'abord quelques-uns de ses serviteurs préparer son logement au Louvre; autant en firent les princes

(1) Froissart.

(2) Lisez *le sire de Dixmude*. (G.)

(3) Charles VI avait fait son entrée à Tournai le 18 décembre. J'en ai publié la description, d'après le registre de *cuir noir*, dans les *Analectes Belgiques*, p. 169-172. (G.)

(4) Meyer.

(5) Froissart.

pour leur hôtel. On voulait par là sonder le terrain et savoir des nouvelles.

Les Parisiens prirent un mauvais parti : ils voulurent montrer au roi quelles étaient leurs forces, et crurent en imposer par là. Ils firent sortir de la ville vingt mille hommes bien armés qui se rangèrent en bataille devant Saint-Lazare, sous Montmartre. Le roi s'était avancé jusqu'au Bourget, et quand cela lui fut annoncé, les seigneurs se mirent à dire : « Voyez l'orgueilleuse canaille et sa jactance! Ils » n'avaient qu'à venir avec cette belle armée servir » le roi en Flandre. Mais ils s'en sont bien gardés; » ils n'avaient au contraire d'autre pensée en tête » que de prier Dieu pour qu'il ne revînt pas un » seul d'entre nous. Si le roi est bien conseillé, il » ne se mettra pas aux mains de ce peuple-là, qui, » au lieu de venir humblement, en louant Dieu, et » de sonner les cloches pour célébrer nos victoires » sur les Flamands, ose se présenter en armes » devant son seigneur (1). » Cependant l'affaire était grave et demandait de la prudence. Il fut résolu que le connétable, le sire d'Albret, le sire de Coucy, messire de la Trémoille et messire Jean de Vienne iraient parler aux Parisiens et s'expliquer avec eux. Ils ne s'armèrent point, et envoyèrent avant eux des hérauts. « Où sont vos chefs? Lesquels de vous sont les capitaines? » dirent les hérauts. Les Parisiens furent surpris et répondirent : « Nous n'en » avons point d'autres que le roi et ses seigneurs. » Les hérauts annoncèrent de quelle part ils venaient, et demandèrent si le connétable et les quatres barons pourraient entrer en sûreté : « Ah! vous nous » raillez, repartirent les Parisiens; c'est sans doute » par dignité qu'ils en usent de la sorte avec nous. » Allez leur dire que nous sommes prêts à recevoir » leurs ordres. » Le connétable arriva au milieu d'eux, entouré de leur respect : « Hé bien, gens de » Paris, leur dit-il, qui vous a donc fait sortir ainsi » de la ville? il semble que vous vouliez combattre » le roi votre seigneur. — Monseigneur, nous n'en » avons nulle volonté, et ne l'avons jamais eue. » Nous désirons seulement que le roi voie la puis» sance de sa bonne ville de Paris. Il est bien jeune » et ne sait pas ce qu'il pourrait faire de nous si » jamais il en avait besoin. — C'est bon, ajouta le » connétable; mais le roi, pour cette fois, ne » veut pas vous voir ainsi. Si vous voulez qu'il » vienne dans votre ville, rentrez chacun chez » vous et quittez vos armures. » Ils obéirent.

Le roi s'arrêta d'abord à Saint-Denis pour y rapporter humblement l'oriflamme, qu'il remit à l'abbé, tête nue et sans ceinture. Le prévôt des marchands de Paris et douze bourgeois vinrent implorer sa bonté pour la ville. Il ne leur donna pas de réponse et se mit en marche pour y rentrer, à la tête des hommes de guerre, comme si c'eût été une place conquise. Le connétable commandait l'avant-garde et commença par faire enlever les portes de Saint-Denis. On mit des gens d'armes en bataille sur les principales places, et le roi, à cheval au milieu de ses oncles et des autres princes, s'avança jusqu'à l'église de Notre-Dame sans vouloir écouter ou recevoir aucune députation ni aucun des magistrats (2). Les ordres les plus sévères furent données aux hommes d'armes de ne commettre aucun désordre. Le reste de l'armée était campé près des portes de la ville. Le duc de Bourgogne et le duc de Berri, à la tête des hommes d'armes, parcouraient les rues à cheval. Les habitants se tenaient chez eux, n'osant pas même ouvrir leurs portes ou leurs fenêtres.

Bientôt après commencèrent les rigueurs. On emprisonna d'abord trois cents bourgeois, parmi lesquels il y en avait de fort considérables, et des avocats très-estimés dans la ville. Les craintes devinrent plus grandes quand on vit deux des prisonniers, l'un orfèvre et l'autre drapier, pendus publiquement. La femme de l'un d'eux, qui était grosse, se précipita de sa fenêtre; chacun tremblait pour soi. Les chaînes des rues furent enlevées et portées au château de Vincennes. Tous les bourgeois eurent ordre de rapporter leurs armes et leurs maillets. On ordonna de démolir la porte Saint-Antoine et d'achever la forteresse de la Bastille, commencée sous le règne précédent.

La duchesse d'Orléans, fille de Charles le Bel et belle-sœur du roi Jean, arriva pour lors dans cette ville désolée qui attendait, dans le désespoir, le sort dont on semblait la menacer. Cette princesse se rendit auprès du jeune roi, son arrière-neveu, et le supplia de pardonner à la bonne ville de Paris. L'université se présenta aussi, et son orateur fit une si noble et si touchante harangue, que le roi en fut tout ému (3). Mais son oncle le duc de Berri, qui se trouvait là, prit la parole et ne laissa nul espoir aux suppliants. « On doit faire exemple, dit-il, » sur les auteurs de tant de rébellions; mais on

(1) Froissart.

(2) Juvénal. — Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

» verra à distinguer l'innocent du coupable. » En effet, les supplices commencèrent. Un des principaux fut celui de Nicolas Flamand, marchand drapier, le même qui, pendant l'absence du roi, avait calmé la dernière sédition des maillotins. Son crédit sur eux le recommandait mal; d'ailleurs on se souvint que, plus de trente ans auparavant, il était un des compagnons de Marcel lorsque les maréchaux de Clermont et de Conflans avaient été massacrés en présence du dauphin. Il était si aimé du peuple, qu'on offrit quarante mille francs pour racheter sa vie; car il y eut beaucoup de riches bourgeois qui se sauvèrent ainsi par leur argent. On les faisait venir, un à un, en la chambre du conseil; là on les taxait, avec menace de la mort, les uns à six mille, les autres à trois mille francs, qui plus, qui moins, selon la richesse de chacun (1). Le roi se procura bien environ quatre cent mille francs de la sorte. Pour les pauvres gens, il n'y avait nulle grâce. Beaucoup furent exécutés en public, d'autres cousus dans des sacs et jetés à la rivière pendant la nuit, d'autres se tuèrent eux-mêmes dans leur prison (2).

Mais de tous les supplices, celui qui répandit le plus de deuil et de surprise, ce fut celui de l'avocat général Jean Desmarets: c'était un vieillard de soixante-dix ans, le magistrat le plus honoré du parlement, qu'on avait toujours vu sage et prudent conseiller des rois Philippe, Jean et Charles; qui s'était toujours loyalement entremis pour apaiser le peuple par des conditions justes et raisonnables. Ce fut justement son crédit et son autorité dans la ville qui le perdirent. Beaucoup de gens disaient aussi qu'on ne lui pouvait connaître d'autre crime que d'avoir défendu la prérogative du duc d'Anjou contre le duc de Bourgogne. Tout clerc qu'il était, il fut soustrait à la justice de l'évêque et condamné à mort.

Pendant qu'on le menait à l'échafaud sur une charrette, et placé au-dessus de douze autres condamnés, il disait: « Où sont-ils ceux qui m'ont » jugé? Qu'ils viennent et qu'ils exposent les motifs de ma mort. » Il haranguait le peuple, qui pleurait, sans que personne osât parler; il exhortait saintement ses compagnons de malheur, et leur donnait courage: « Jugez-moi, mon Dieu, disait-il » encore en répétant les paroles du psaume et discernez ma cause de celle des impies. » Arrivé aux halles, on commença par abattre devant lui la tête des autres condamnés; et quand ce vint à lui de mourir, on lui cria: « Demandez merci au roi, » maître Jean, pour qu'il vous pardonne vos fautes. » Il se retourna et dit: « J'ai servi bien et » loyalement le roi Philippe son bisaïeul, le roi » Jean et le roi Charles son père; jamais aucun de » ces rois n'a rien eû à me reprocher, et celui-là ne » me reprocherait rien non plus, s'il avait l'âge et » la connaissance d'un homme fait. Je ne pense pas » que ce soit lui qui soit en rien coupable d'un » tel jugement. Je n'ai donc que faire de lui » crier merci. C'est à Dieu seul qu'il faut demander » merci, et je le prie de me pardonner mes péchés. » Son corps fut recueilli pour être enseveli, et beaucoup d'années après il reçut une honorable sépulture dans l'église de Sainte-Catherine (3).

Le conseil du roi ne témoigna pas moins sa rigueur par la manière dont il traita les libertés et priviléges de la ville. Par lettre du 27 janvier, tous les offices qui étaient à l'élection des bourgeois, le prévôt des marchands, les échevins, le greffier, furent abolis; toute juridiction municipale fut ôtée à la ville, comme aussi la gestion de ses propres deniers. Les maîtrises, corporations, confréries et assemblées des métiers furent supprimées, hormis pour se rendre aux processions et à l'église, et leurs syndics remplacés par des visiteurs que pouvait nommer le prévôt de Paris, officier royal qui devenait ainsi le seul magistrat de la ville. Les centeniers, quarteniers, dizainiers de la milice bourgeoise furent supprimés. La recette des impôts cessa aussi de se faire par les hommes de la commune.

La veille, le roi, sur l'avis de son conseil et sans appeler les états du royaume ni des notables, avait rétabli les aides et les impôts. La taxe de douze deniers pour livre de toutes marchandises vendues; le quart du prix du vin débité, plus douze deniers, furent de nouveau exigés de ce peuple qui s'était révolté si furieusement contre ces exactions. Quelques conseillers voulaient même qu'on déclarât que ces taxes faisaient partie du domaine royal, et que, pour les lever, on n'aurait jamais besoin du consentement des peuples. D'autres, plus prudents, empêchèrent qu'on allât jusque-là (4).

Il y avait plus d'un mois que duraient ces exécutions sévères; elles se terminèrent par une grande

(1) Froissart.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(4) Ordonnances des rois de France. — Le Religieux de Saint-Denis.

scène. On assembla le peuple dans la cour du palais. Un échafaud avait été élevé sur les degrés. Le trône du roi y fut placé et magnifiquement orné. Le jeune prince s'y assit, entouré de ses oncles, de sa suite et de son conseil. Pierre d'Orgemont, chancelier de France, que le ressentiment du duc d'Anjou avait éloigné, et que la faveur du duc de Bourgogne venait de rappeler, prit la parole. D'une voix tonnante, il rappela toute la longue histoire des séditions de Paris depuis quarante ans, l'audace des bourgeois contre l'autorité royale, les désordres et les cruautés qui avaient mainte fois rempli la ville. Puis il parla des justes punitions qui déjà étaient tombées sur les coupables, et de celles qui étaient encore nécessaires. Il se retourna ensuite vers le roi, et lui demanda s'il n'avait pas parlé selon ses intentions : « Oui, » dit le roi. Alors toute cette foule se mit à gémir, à se désespérer en criant miséricorde. Les femmes et les filles des pauvres bourgeois qui étaient encore en prison sanglotaient et s'arrachaient les cheveux.

En ce moment, les ducs de Bourgogne et de Berri s'avancèrent devant le trône, mirent le genou à terre, et demandèrent grâce pour la bonne ville de Paris. Le roi dit qu'il y consentait, et qu'il voulait bien commuer en peine civile la peine criminelle méritée par tant de rébellions. C'était le besoin d'argent qui faisait parler ainsi, et l'on continua à taxer et à pressurer tous les riches bourgeois de Paris, les quarteniers, les centeniers, les dizainiers (1).

Les bonnes villes de Rouen, de Reims, d'Orléans, de Troyes, de Sens, de Châlons, furent traitées de même sorte. On y vit beaucoup de supplices, et l'on y leva de fortes sommes. Cet argent passa presque en entier au profit du duc de Berri et du duc de Bourgogne, à qui l'on assigna même authentiquement trois cent mille livres (2). Le connétable, les maréchaux et les principaux seigneurs de la suite du roi y eurent part aussi, afin de payer leurs gens de guerre. Mais la chose fut si mal gouvernée, qu'en définitive, pour solder les hommes d'armes des grands vassaux et premiers barons du royaume, on ne fit rien que leur permettre de taxer leurs sujets. Comme le roi les taxait aussi en même temps, et que la taille royale devait toujours être payée avant celle du seigneur, cette permission ne pouvait procurer grande ressource (3).

Dans ce même temps il y eut un défi qui attira grandement l'attention du roi, des princes et des principaux du royaume. Le roi d'Angleterre avait promis une grande récompense à celui de ses chevaliers qui viendrait soutenir contre le meilleur chevalier de France que l'Angleterre l'emportait en vaillance et en chevalerie. Le sire de Courtenay passa la mer, vint à Paris, et défia le sire de la Tremoille, grand chambellan de Bourgogne. C'était le favori et le plus intime conseiller du Duc ; aussi le roi fit-il tout ce qu'il put pour empêcher ce combat, et s'efforça d'en dissuader le sire de Courtenay. Mais le chevalier anglais insistait ; le sire de la Tremoille n'était pas homme à refuser ; et quand on lui disait qu'il n'y avait nulle matière à combattre : « Il est Anglais, et je suis Français, disait-il, c'est » cause suffisante. » On s'apprêta à ce mémorable fait d'armes. Les astrologues furent consultés, et donnèrent bonne espérance. Ils choisirent les jours et les heures pour que les armes du sire de la Tremoille fussent forgées aux moments favorables. Le champ clos était derrière l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Le roi s'y rendit en grand appareil. Les astrologues avaient annoncé un jour clair et serein ; cependant la pluie ne cessait point. Le combat n'en commença pas moins; mais le duc de Bourgogne, sitôt qu'il vit les chevaliers courir l'un sur l'autre les lances baissées, supplia le roi de faire cesser la joûte. On combla d'honneurs et de présents le sire de Courtenay. Il s'en retourna très-fier, et se vanta assez publiquement de n'avoir pu trouver un chevalier français qui voulût le combattre. Comme, à son retour, il tenait de tels discours chez la comtesse de Saint-Pol en Picardie, le sire de Clary, chevalier languedocien, s'en offensa et le défia. La comtesse, qui était sœur du roi d'Angleterre, permit le combat, où l'Anglais, renversé et blessé, fut contraint de s'avouer vaincu. Le duc de Bourgogne fut très-courroucé de ce que le sire de Clary avait ainsi acquis cet honneur comme aux dépens du sire de la Tremoille, et voulut le faire punir de mort pour avoir combattu sans le congé du roi. Le sire de Clary fut obligé de se tenir longtemps caché avant d'obtenir son pardon (4).

Paris et les grandes villes situées au nord de la Loire étant domptées, le duc de Bourgogne voulut que le roi visitât le reste du royaume. Il avait d'abord eu l'intention de lui faire traverser la Bourgogne, et des ordres avaient été donnés pour qu'on

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(2) Histoire de Bourgogne. — Froissart.
(3) Froissart.
(4) *Idem*.



s'y préparât à recevoir dignement le roi. C'était un grand sujet de dépense. Lorsque le roi s'arrêtait en une ville, il ne fallait pas moins, pour la nourriture de lui et de sa suite, que six bœufs, quatre-vingts moutons, trente veaux, sept cents poulets, deux cents pigeons, et encore beaucoup d'autres objets pour la table, l'écurie et l'éclairage. On estimait à deux cent trente livres les frais d'une journée du roi. Les grandes villes, comme Dijon, avaient aussi des présents à offrir en joyaux ou vaisselle d'argent. Mais le roi ne passa point par le duché : les villes en furent pour leurs emprunts, et les bourgeois pour les taxes qu'ils avaient payées (1).

Le roi se rendit directement à Lyon, où il passa deux mois avec ses oncles. Les états de Languedoc y furent assemblés, et le duc de Berry descendit à Vienne pour y tenir ceux du Dauphiné. On demandait de l'argent à toutes les villes et provinces. Puis le Duc se rendit en Guyenne avec une suite nombreuse de chevaliers et d'arbalétriers. Quelques rébellions, qui semblaient commencer en Touraine, le forcèrent ensuite à aller un moment dans cette province.

En quittant la Flandre, on l'avait laissée bien loin d'être soumise. La ville de Gand avait repris son audace et sa fierté. D'ailleurs les seigneurs anglais, après avoir vu avec contentement les communes de Flandre vaincues et affaiblies, craignirent, que les Français ne s'enorgueillissent trop pour avoir culbuté un tas de vilains à Rosebecque, et reprirent leurs traités avec les Gantois (2). Le comte de Flandre voulut d'abord faire prendre des Anglais établis à Bruges, par qui l'alliance se négociait en secret. Ils eurent le temps de quitter le pays; mais leurs biens furent saisis. C'était le moyen d'irriter l'Angleterre encore davantage.

Dans le même temps, le pape de Rome, Urbain VI, qui était reconnu des Anglais, résolut de ranimer la guerre contre le roi de France, principal allié et soutien du pape d'Avignon, Clément VII. Il fit prêcher la croisade en Angleterre, et promettre des indulgences à ceux qui s'armeraient. Cela ne suffisait pas; car les nobles d'Angleterre ne se seraient pas mis en mouvement pour des absolutions : il leur fallait de l'argent. Les gens d'armes ne pouvaient pas vivre d'indulgences seulement, et n'en faisaient guère de cas, hormis à l'article de la mort (3). Aussi le pape ordonna-t-il la levée d'une dîme sur tous les biens d'Église, et chargea-t-il Henri Spenser, évêque de Norwich, de solder et de commander les hommes d'armes qui marcheraient contre les sectateurs du pape Clément. L'évêque de Norwich était jeune et aventureux ; il aimait le métier des armes, et leva promptement deux mille lances des meilleurs chevaliers d'Angleterre, avec quatre mille archers, puis il passa à Calais. Sans plus tarder, et pour bien employer l'argent de l'Église, il résolut d'entrer en Flandre. Les principaux chevaliers lui représentèrent que les Flamands, et même le comte, tenaient pour le pape Urbain, et qu'il était peu raisonnable de dévaster leur pays. Il répondit que c'était le roi de France qui y avait mis garnison, qu'ainsi c'était faire la guerre aux Français et aux schismatiques. Il donna assez durement les mêmes raisons aux envoyés du comte de Flandre, et leur refusa des saufs-conduits pour l'Angleterre, où ils voulaient aller traiter.

Le bâtard du comte de Flandre, voyant que cette troupe, après avoir pris Gravelines, s'avançait sur Dunkerque, rassembla à la hâte douze mille hommes, tant chevaliers qu'habitants du pays. L'évêque marcha hardiment à leur rencontre. « Mais, » lui disait sir Hugues Colwerlie, un des principaux » chevaliers de l'armée, ce n'est pas faire la guerre » avec courtoisie; vous entrez dans le pays du » comte de Flandre, vous allez attaquer ses hommes sans lui avoir envoyé un défi, sans pouvoir » donner un motif; car il est de la même opinion » que nous, et tient pour le pape Urbain. — C'est au » roi de France et au duc de Bourgogne que je fais » la guerre, répliqua l'évêque, et ils sont tous défiés depuis longtemps. D'ailleurs, qui sait si ces » gens d'armes qui sont là en face de nous sont Urbanistes ou Clémentins? — Au nom de Dieu, » ajouta sir Hugues, envoyons du moins un héraut » pour le leur demander, et les sommer, s'ils sont » Urbanistes, de se joindre à nous pour entrer en » France. » En effet, un héraut fut envoyé; mais à peine fut-il à portée de ces Flamands, que, comme gens grossiers et ignorant les usages de la guerre, ils le tuèrent, nonobstant les remontrances des gentilshommes (4). Ce fut le signal de l'attaque; elle fut vive. Les archers anglais, qui étaient les meilleurs de la chrétienté, commencèrent par mettre le désordre dans la troupe des Flamands; puis les hommes d'armes et plusieurs vaillants prêtres

(1) Histoire de Bourgogne.
(2) Froissart.
(3) Froissart.
(4) Froissart. — Meyer.

qui avaient suivi l'évêque (1) y pénétrèrent à coup de lances. La déroute fut entière, et les Anglais poursuivirent si vivement les fuyards, qu'ils entrèrent en même temps qu'eux à Dunkerque. Le combat recommença dans les rues avec une nouvelle ardeur; mais enfin les Anglais demeurèrent maîtres de la ville, après avoir exterminé presque toute l'armée du comte de Flandre. Il fut consterné de ce nouveau malheur; toute sa ressource était dans le duc de Bourgogne. Il lui manda promptement ces nouvelles. Le Duc envoya sur-le-champ ses hommes d'armes de Bourgogne tenir garnison à Saint-Omer, à Aire, à Bergues, et dans toutes les forteresses et châteaux des frontières de France.

L'évêque de Norwich ne perdit pas de temps; cependant il n'osa pas marcher tout d'un coup à Bruges, qui lui aurait sans doute ouvert ses portes. Il prit, en peu de jours, Bourbourg, Cassel, Saint-Venant et plusieurs autres places, où les garnisons que le Duc y venait d'envoyer se défendirent bravement, bien qu'elles ne fussent pas en force. Puis les Anglais allèrent mettre le siége devant Ypres (2). Les gens de Gand vinrent, en grande joie, et au nombre de vingt mille hommes, se joindre à l'armée de l'évêque de Norwich. Le duc de Bourgogne se hâtait de sauver son comté de Flandre; mais ce n'était pas avec de faibles secours qu'il pouvait s'opposer aux Anglais. Soixante lances bretonnes, qu'il envoyait renforcer la garnison de Courtray, tombèrent dans une troupe de deux cents lances anglaises, et presque tous les hommes d'armes périrent en cette rencontre.

Le Duc vit bien qu'il fallait agir avec toutes les forces de la France. Les hauts barons et les princes du royaume furent convoqués en parlement à Compiègne (3). Là il fut arrêté que le roi se rendrait en Flandre avec une aussi puissante armée que l'année précédente. Les ordres furent envoyés partout pour que les hommes d'armes se trouvassent sans faute à Arras le 15 d'août 1383. Les chevaliers des pays les plus éloignés furent avertis, le comte d'Armagnac, le comte de Savoie, et jusqu'au duc Frédéric de Bavière, qui arriva de la haute Allemagne pour s'illustrer en combattant avec les Français; car la France était la source de tout honneur (4). Le duc de Bretagne se joignit à l'armée française avec deux mille lances pour secourir son beau-frère le comte de Flandre. Le comte de Blois, tout malade qu'il était, s'y fit traîner à la tête de ses chevaliers. Le comte de Genève, le duc de Lorraine, le duc de Bar, le comte de Namur, amenèrent aussi leurs bannières. Jamais on n'avait vu une armée française ni si grande ni si belle. Le ban et l'arrière-ban avaient été convoqués. Toutes poursuites en justice contre les gens de guerre avaient été suspendues. Cependant les chevaliers des cours souveraines avaient été exemptés de services, comme, par exemple, les maîtres des comptes (5). On comptait vingt-six mille lances. Cette armée était aussi en fort bon ordre; et, afin qu'elle ne manquât point de vivres, on avait passé un marché avec Boulard, bourgeois de Paris, pour qu'il fournît du blé à cent mille hommes pendant quatre mois, précaution fort utile et fort nouvelle (6).

L'évêque de Norwich avait conduit toute cette guerre avec tant de présomption et de jeunesse qu'il avait même refusé les renforts qu'on voulait lui envoyer d'Angleterre. Il commença donc à être blâmé hautement par les sages chevaliers, qui lui avaient donné de meilleurs conseils. On trouva qu'il avait très-mal employé l'argent du pape. Après un rude et inutile assaut donné à la ville d'Ypres, il fallut lever le siége (7). Les Anglais se réfugièrent d'abord à Bergues, espérant bien s'y défendre; mais leurs capitaines les plus expérimentés ne soupçonnaient pas la force de l'armée française : cela passait toutes leurs idées; ils ne voulaient même pas croire ce qu'on en rapportait. A son approche, ils quittèrent Bergues précipitamment. Les Français y entrèrent sans combat, mais sans conditions. Aussi la ville fut-elle pillée, bien que les Anglais n'y eussent presque rien laissé. Par bonheur, les femmes et les enfants s'étaient réfugiés en une grande église, de façon qu'ils purent être sauvés et conduits à Saint-Omer. Les autres habitants furent exterminés, et la ville brûlée et détruite au point que le roi ne put y trouver le soir à s'y loger (8).

L'armée anglaise se retira dans Bourbourg, et

(1) Hollinshed.

(2) Les Anglais et les Gantois arrivèrent devant Ypres le 8 juin 1383. Voy. l'excellente relation publiée par M. Lambin, archiviste de la ville d'Ypres, sous le titre de *Beleg van Ypre door de Engelsche en Gendtenaers*, 1826. (G.)

(3) Froissart.

(4) *Idem.*

(5) Le Religieux de Saint-Denis. — Ordonnances des rois de France.

(6) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

(7) Cet événement arriva, selon les uns, le 8, et selon d'autres, le 10 août. Voy. *Beleg van Ypre, enz.* (G.)

(8) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

s'y croyait en force pour soutenir des assauts; mais les Français étaient nombreux. On entoura la ville.

Pendant ce temps, les Gantois ne se décourageaient point. Le même jour où le roi de France prenait Bergues, Ackerman, à la tête de quatre cents hommes d'élite, s'en vint le soir, à la nuit tombée, pour surprendre Audenarde, dont presque toute la garnison était allée rejoindre l'armée française. Une pauvre vieille femme, qui ramassait de l'herbe pour ses vaches sur les remparts, vit s'avancer ces Gantois avec leurs échelles. Par deux fois, et au péril de sa vie, elle vint avertir la sentinelle; mais on se moqua de ses bons avis, et la ville fut surprise (1). Quelques gens d'armes se sauvèrent à demi nus sans pouvoir essayer de se défendre. Ackerman trouva dans Audenarde de grandes provisions, et sa troupe y fit de beaux profits; mais ils avaient toujours soin de ménager les magasins qui appartenaient aux marchands étrangers.

Lorsque la nouvelle en arriva au camp du roi de France, elle hâta les traités qui se négociaient avec l'armée anglaise. Le comte de Flandre, et surtout le duc de Bretagne, faisaient tous leurs efforts pour que la ville de Bourbourg fût reçue à composition, et même pour qu'une trève fût conclue: mais les Bretons, les Allemands et les Bourguignons, qui espéraient un grand pillage, ne craignaient rien tant que le succès d'un tel projet. En attendant, ils pressaient et redoublaient leurs attaques. Les canons mettaient chaque jour le feu en maint endroit de la ville. Enfin l'assaut fut annoncé, et l'on fit crier dans le camp que quiconque apporterait un fagot devant la tente du roi recevrait un blanc de dix deniers: c'était pour combler les fossés. Toutefois le traité se négociait toujours, et le duc de Bretagne le fit agréer au roi et aux princes, malgré les avis de presque tous les seigneurs du conseil. Les Anglais, que les capitaines français tenaient pour perdus et sans ressources, obtinrent de repasser la mer et même d'emporter leurs armes et leurs biens. Le sire de Courtenay et d'autres chevaliers anglais vinrent dans le camp français, où le roi et les princes leur firent grand accueil comme à de loyaux ennemis. Cette courtoisie hâta la conclusion du traité; car le jeune roi avait le don et le désir de plaire (2).

Le lendemain les Anglais partirent, emmenant leurs bagages; cela faisait un grand chagrin aux Bretons, tellement que ceux des Anglais qui tardèrent un peu en arrière n'étaient pas en sûreté. La ville de Bourbourg en souffrit aussi; elle fut toute pillée. Les Bretons se répandirent même dans les églises. Un d'entre eux monta sur l'autel de l'église Saint-Jean pour arracher une pierre précieuse de la couronne d'une statue de la Sainte-Vierge; mais l'image fit un mouvement, dit-on, et le sacrilége tomba roide mort sur le pavé. Un autre voulut encore prendre ce diamant. Aussitôt toutes les cloches sonnèrent. Ces prodiges furent rapportés au roi, qui vint en cette église et fit de beaux présents à l'image de Notre-Dame; autant en firent les principaux seigneurs de l'armée, et toute la foule se porta bien dévotement dans la chapelle (3).

Cette grande armée française se trouvait pour lors inutile. Le roi la congédia, en témoignant toute sa reconnaissance aux seigneurs des pays lointains qui étaient venus à son armée. Lui-même revint en France; mais le duc de Bourgogne resta encore quelque temps dans ces cantons, qui étaient en grand désordre et tout ravagés; d'ailleurs le duc de Bretagne avait tant fait, que des négociations allaient s'ouvrir pour la paix. Les oncles du roi d'Angleterre, le sire de Percy et l'évêque de Suffolk se rendirent entre Calais et Boulogne, où vinrent aussi les ducs de Bourgogne et de Berri, le chancelier de France et l'évêque de Laon. Le duc de Bretagne et le comte de Flandre s'y trouvaient. On y attendit des envoyés d'Espagne. Mais la paix n'était pas possible: la France exigeait que les Anglais lui rendissent toutes les villes et tous les territoires qu'ils tenaient encore par delà de la mer; les Anglais n'y voulaient pas entendre, surtout pour Bordeaux, Brest, Cherbourg et Calais. Il fut donc question d'une trève seulement. Le comte de Flandre demanda avec instance que les Gantois n'y fussent pas compris. Le duc de Lancastre, qui était né dans leur ville et s'était fait leur patron, déclarait, au contraire, que l'Angleterre n'entendait à aucune trève dont on voudrait les exclure. Rien ne pouvait se terminer; enfin, le duc de Berri, impatient de tant de difficultés, s'adressant au comte de Flandre, lui dit: « Mon cousin, je voudrais vous voir plus doux. Les Gantois seront dans la trève. Par votre peu de sagesse, vous avez jeté vous et les vôtres dans de grands périls et dommages. Laissez là votre colère et montrez plus de prud'hommie (4). »

(1) Froissart. — Meyer.

(2) Froissart.

(3) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

(4) Meyer.

Ce discours fier et hautain pénétra de douleur le comte de Flandre; il se retira à Saint-Omer. Une trève d'un an fut signée, en laissant toutes choses en leur état; ainsi Audenarde et Gravelines restaient aux mains des Gantois. Ce fut le dernier affront qu'endura le comte de Flandre; il en mourut de chagrin peu après, le 20 janvier 1384 (1). Sa mort pourtant fut racontée d'autre sorte. Suivant un bruit qui se répandit en Flandre, il avait voulu exiger du duc de Berri l'hommage du comté de Boulogne que ce prince tenait de sa femme, et qui toujours avait relevé du comté d'Artois. Alors une vive querelle s'était engagée entre eux; tellement, qu'après d'injurieuses paroles, le duc de Berri, transporté de colère, l'avait frappé d'un coup de poignard. On ajoutait que le duc de Bourgogne avait tenu secrète, autant qu'il avait pu, cette action cruelle de son frère (2).

Quoi qu'il en soit, il fit faire à son beau-père, auquel il allait succéder, les plus magnifiques funérailles qu'on eût jamais vues; son corps fut transporté auprès de celui de sa femme, dans l'église de Saint-Pierre, à Lille (3).

Le duc héritait, par cette mort, des comtés de Flandre, d'Artois, de Rhetel et de Nevers; des seigneuries de Malines et de Salins; des terres de l'Isle, en Champagne, de Beaufort et de Jaucourt. Cette succession, qui le rendait le prince le plus puissant de la chrétienté, n'empêchait pas qu'il ne fût pour lors très-gêné dans ses finances: aussi obtint-il d'abord du roi une somme de cent mille francs, puis une autre de cent vingt mille; et la pension de mille francs par mois, qu'il recevait d'abord, fut aussi portée à quinze cents francs, puis à trois mille.

Ce fut au mois de mai 1384 (4) qu'il alla prendre possession solennelle de son héritage, accompagné d'un nombreux et brillant cortége de chevaliers bourguignons. Il commença bientôt à déployer toute sa munificence accoutumée. Il accorda des pensions aux principaux seigneurs de Flandre, et surtout à ceux de la maison du feu comte; mais il ne pouvait par les mêmes moyens se concilier l'amour des bonnes villes. Elles ne se soumirent pas plus à lui qu'elles n'avaient fait à son prédécesseur (5). Bruges et Ypres, fidèles auparavant, contractèrent même alliance avec Gand pour la défense des libertés de Flandre.

Le Duc se voyait donc contraint d'employer la force et la guerre. Il commença par faire confisquer tous les biens que les Flamands pouvaient avoir dans son duché de Bourgogne, puis il convoqua les états à Dijon, et obtint d'eux quarante mille francs pour faire la guerre aux Flamands rebelles (6). Le clergé refusa d'abord de payer sa part dans cette taxe, qui se levait à la diligence de commissaires nommés par les états eux-mêmes; mais Jean, comte de Nevers, fils aîné du Duc, et qu'il avait nommé son lieutenant général en Bourgogne, menaça de faire saisir tout le temporel du clergé: ainsi il le contraignit à céder. Les Juifs donnèrent aussi trois mille francs pour les frais de cette guerre.

Elle ne pouvait pas encore commencer, car la trève n'expirait qu'au mois de novembre. Cela n'empêcha pas un seigneur flamand, nommé le sire d'Escournay (7), de rassembler ses gens et ses amis pour se saisir à l'improviste de la ville d'Audenarde; il voulait se venger de la garnison qui avait ravagé ses domaines, touché ses revenus, exigé les redevances de ses vassaux. Ackerman, se fiant sur la trève, n'était pas sur ses gardes et même se trouvait à Gand. Le sire d'Escournay, avec quatre cents hommes d'armes, parmi lesquels se trouvaient d'illustres chevaliers, comme le sire Jacques de la Tremoille, le seigneur d'Estripont et d'autres, s'avança vers la ville. Des valets hardis s'étaient déguisés en charretiers et avaient embarrassé la porte de leurs voitures. A l'aide de ce stratagème, les chevaliers entrèrent, tuèrent ceux qui essayaient de se mettre en défense, et firent un grand butin (8).

(1) Le comte Louis de Male mourut non le 20, mais le 30 janvier 1384. Son testament, en date du 29 janvier, existe aux Archives du Royaume. *Inventaire des Archives des Chambres des Comptes*, 1837, t. I, p. 223 et 343. (G.)

(2) Heuterus. — Meyer, d'après une vieille Chronique dont il cite le passage. — Mezeray.

(3) On possède, aux Archives du Royaume, une relation contemporaine des obsèques du comte et de la comtesse, célébrées en l'église de Saint-Pierre, le 29 février 1384. (G.)

(4) Il fit son entrée dans Malines, comme seigneur de cette ville et de son territoire, le 21 mars 1384, et à Anvers, le 23 du même mois. Les actes de son inauguration se conservent dans les archives de ces deux villes. (G.)

(5) Ceci n'est exact que pour les villes qui suivaient le parti des Gantois : dans les autres, son autorité fut reconnue sans opposition. Le duc et la duchesse, pour se rendre celles-ci favorables, eurent soin de leur restituer tous les priviléges, franchises et libertés dont elles avaient joui avant les troubles. Les lettres qu'ils accordèrent à ce sujet aux villes d'Ostende et de Nieuport, à la ville et à la châtellenie de Furnes, ainsi qu'à la ville et à la châtellenie d'Ypres, existent encore aujourd'hui aux archives de ces différentes villes; elles sont toutes datées des mois d'avril ou de mai 1384. (G.)

(6) Histoire de Bourgogne.

(7) Escornaix, en flamand *Schorisse*. (G.)

(8) Froissart. — Meyer.

Les Gantois envoyèrent au Duc pour se plaindre de cette violation de la trêve. Il répondit qu'elle ne provenait point de son fait, et qu'il consentait à écrire au sire d'Escournay pour le blâmer et lui commander de rendre Audenarde; mais le sire d'Escournay se justifia en disant que la garnison, avant et depuis la trêve, avait dévasté son héritage; qu'il y avait donc guerre entre eux, et que, pour sa part, il n'avait signé aucune trêve. Il offrait seulement de rendre Audenarde lorsque Gand obéirait à son légitime seigneur. Les choses en demeurèrent là, et Audenarde fut perdu pour les Gantois.

Le duc de Bourgogne et le conseil du roi étaient résolus à pousser vivement la guerre avec l'Angleterre en même temps qu'avec les rebelles de Flandre. On faisait de grands préparatifs pour envoyer une armée en Écosse. Une autre, sous les ordres du duc de Bourbon, devait assiéger les châteaux et forteresses que les Anglais avaient encore sur les limites du Limousin et de l'Auvergne, et qui servaient d'asile aux compagnies dont le pays était dévasté.

A cette même époque se négociaient des traités qui promettaient encore plus de puissance et de prospérité au duc de Bourgogne. Le duc de Brabant, de la maison de Luxembourg, était mort (1), et sa veuve avait pour héritière Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, fille de sa sœur. Ainsi le Brabant était destiné à passer au même seigneur que la Flandre. La duchesse douairière, pour accroître encore le pouvoir de ses héritiers, et pour préserver de la guerre des pays qu'elle aimait, résolut de marier les enfants du duc Albert de Bavière aux enfants du duc de Bourgogne. Le duc Albert (2) était héritier de son frère Guillaume l'Insensé, comte de Hainaut, de Hollande, de Frise et de Zélande (3); il gouvernait déjà le pays comme régent, à cause de la maladie de son frère (4).

Déjà le duc de Lancastre, oncle du roi d'Angleterre, avait voulu donner sa fille à Guillaume de Bavière, fils aîné du régent de Hainaut, et lui avait envoyé, comme l'ambassadeur qui pouvait mieux le persuader, le maître de l'étape des laines en Angleterre (5); car il n'y avait rien de si important que ce commerce pour le pays de Hainaut. De son côté, la duchesse de Brabant fit des démarches actives; elle représenta au duc de Bourgogne et au régent de Hainaut que c'était le vrai moyen de pacifier la Flandre: si bien qu'elle réussit à faire conclure à la fois le mariage de Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, que son père destinait cependant à Catherine, sœur du roi de France, avec Marguerite de Bavière. On arrêta aussi un second mariage entre Guillaume de Bavière et Marguerite de Bourgogne, qui avait été fiancée, comme on a vu, avec Léopold d'Autriche. La princesse de Bavière reçut en dot deux cent mille francs, et un douaire de treize mille francs de rente lui fut assigné. La princesse de Bourgogne eut une dot de cent mille francs, et son douaire fut réglé à douze mille francs. Guillaume de Bavière, son futur époux, fut investi sur-le-champ de la seigneurie du comté d'Ostrevant, en Hainaut, et la succession des souverainetés de son père lui fut assurée. Ce contrat fut ratifié et signé par les principaux seigneurs du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande, ainsi que par les députés des bonnes villes.

Avant que ces mariages fussent célébrés, le Duc, voulant reconnaître les bienfaits que la Providence lui avait accordés depuis son enfance, fonda solennellement la chartreuse de Champmol, près Dijon; donna des fonds pour en construire les édifices, et lui assigna un revenu considérable.

Le 12 avril suivant, les noces se célébrèrent à Cambray avec une magnificence inconnue jusqu'alors. Le roi était venu honorer ces fêtes de sa présence, et tous les grands seigneurs du royaume, de la Bourgogne, de la Flandre, du Brabant, du Hainaut, se trouvaient là réunis. Ce fut de toutes parts une émulation d'éclat et de dépenses. Jamais on n'avait vu de si beaux vêtements. Le Duc avait fait habiller cinquante chevaliers de sa suite en velours vert. Les moindres officiers, au nombre de deux cent quarante, étaient en satin de la même couleur, et toute la livrée en vert et en rouge. Les dames étaient parées d'étoffes d'or et d'argent venues de Chypre et de Lombardie. Le Duc leur avait donné de superbes diamants. On avait apporté de Paris les joyaux de la couronne, qui servirent à l'ajustement de la duchesse de Bourgogne, de sa

(1) Le 7 décembre 1383, à Luxembourg. (G.)

(2) Dans les diplômes, ce prince est toujours appelé *Aubert*. (G.)

(3) Le Hainaut, la Hollande et la Zélande étaient des comtés; mais la Frise ne formait qu'une seigneurie. (G.)

(4) Voy. la note 7, à la p. 53.

(5) Froissart.

(6) Les deux traités de mariage furent signés à Cambrai, le 11 avril 1385. Ils sont conservés en original aux archives de Dijon, et le premier existe aussi dans la trésorerie des chartes de Hainaut, à Mons. (G.)

belle-fille et de sa fille. Les présents que fit le Duc furent estimés soixante-dix-sept mille huit cents francs. Sa libéralité fut telle, qu'ayant voulu laisser à l'église cathédrale les draperies d'or et d'argent dont elle avait été tendue, il les racheta de ses chambellans qui prétendaient y avoir droit par leur charge.

Le festin fut magnifique et servi par les grands officiers de la couronne, montés sur leurs chevaux de parade. Il y eut ensuite une joûte, où le roi descendit dans la lice et joûta contre messire d'Espinoit (1), chevalier du Hainaut. Le prix fut remporté par Jean de Destrennes (2), qui était aussi du Hainaut. L'amiral Jean de Vienne et le sire de la Tremoille le présentèrent à la duchesse, qui lui donna le fermail de diamant qu'elle portait sur sa poitrine.

Pendant que tous ces princes étaient ainsi réunis pour célébrer ces grands mariages, ils en conclurent, sans tarder beaucoup, un bien plus illustre encore. Le duc de Bourgogne avait déjà eu l'idée de marier le roi avec la fille du duc Étienne de Bavière. Les premières paroles en avaient été dites fort secrètement avec le duc Frédéric, quand il était venu à l'armée française. L'empressement qui le faisait venir de plus de deux cents lieues, si loin de son pays, pour servir le roi, avait plu au duc de Bourgogne et lui avait rappelé que la maison de Bavière avait de tout temps été dans les intérêts de la France. Il songeait aussi au désir que son frère, le sage roi Charles V, avait témoigné en mourant de voir son fils contracter des alliances en Allemagne; aussi demanda-t-il au duc Frédéric s'il n'y avait point quelque princesse de Bavière à marier. Le duc répondit que son frère aîné avait une fille très-belle d'environ quatorze ans. — « C'est tout ce qu'il » nous faut, reprit le duc de Bourgogne; tâchez de » nous l'amener ici. Le roi aime beaucoup les belles » personnes; et, si elle lui plaît, elle sera reine de » France. » Le duc Frédéric, à son retour, en avait parlé à son frère. Celui-ci, après y avoir mûrement réfléchi, lui dit : « Mon cher frère, ce se» rait sûrement un grand honneur pour ma fille de » devenir reine de France; mais c'est bien loin » d'ici. Si l'on menait ma fille en France, et puis » qu'on me la renvoyât parce qu'elle ne convien» drait pas, ce me serait un trop grand chagrin. » J'aime mieux la marier tout à mon aise, près de » moi (3). » Il y avait surtout une cérémonie fort déplaisante à laquelle, disait-on, devait se soumettre une prétendue du roi de France : c'était d'être examinée par des matrones pour voir si elle était bien conformée et capable d'avoir des enfants. Le duc de Bavière se refusa donc à cette proposition; mais la duchesse de Brabant, qui venait de faire les deux mariages de Bourgogne, voulut aussi conclure celui-là. Elle en reparla, puis fit tant, que le duc Étienne consentit, quoiqu'à grand'peine, que sa fille fût amenée par le prince Frédéric, son oncle, en pèlerinage à Saint-Jean d'Amiens. Ce voyage devait sembler tout naturel, parce que les Allemands étaient, en ce temps-là, fort dans l'habitude d'aller aux divers pèlerinages (4). La princesse Isabelle de Bavière vint d'abord au Quesnoy passer quelques jours avec la duchesse de Brabant, qui l'endoctrina bien et qui lui fit faire de belles robes; car, en Allemagne, on se mettait trop simplement pour la mode de France : en un mot, elle prit soin d'elle comme de sa propre fille. Puis, quand tout fut bien disposé, madame Isabelle fut conduite à Amiens. Le roi, à qui l'on en avait parlé, et qui connaissait son portrait (5), était fort impatient de la voir. Elle lui fut présentée par les trois duchesses de Bourgogne, de Brabant et de Bavière. Elle commença par mettre le genou en terre devant lui; il se hâta de la relever, et ne pouvait détacher son regard de dessus elle. Aussi le connétable dit-il tout bas au sire de Coucy : « Par ma foi, elle nous demeurera. » Le soir quand le jeune roi fut retiré, il n'eut rien de plus pressé que de dire au sire de La Rivière : « Elle me plaît; allez dire à mon oncle de Bourgo» gne de terminer tout de suite. » Le duc vint annoncer cette bonne nouvelle aux dames, qui en furent bien joyeuses et crièrent : « Noël. » Il voulait que les noces se fissent à Arras; mais le roi ne souffrait aucun délai (6), et ordonna que, sans quitter Amiens, tout fût conclu; car, disait-il, il n'en dormait pas. « Or bien, répondit le duc de Bourgogne, » il faut vous guérir de vos maux. » Dès le lendemain, la princesse Isabelle fut conduite à la cathédrale d'Amiens, dans un beau chariot dont les cerceaux étaient recouverts d'étoffe d'argent. Le mariage fut célébré le 18 juillet 1385. C'est ainsi qu'entra dans la maison royale de France cette reine qui devait y causer tant de maux.

De si grandes fêtes ne retardaient point les préparatifs qu'on faisait contre l'Angleterre. Le Duc avait proposé au roi de descendre en personne,

(1) Nicolas d'Espinoy. De Reiffenberg. (G.)
(2) Jean de Donstiennes. Le même. (G.)
(3) Froissart.
(4) Froissart.
(5) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.
(6) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

avec une nombreuse armée, dans ce pays, et ce projet avait été ardemment saisi par le jeune prince. On rassembla une grande flotte au port de l'Écluse, que le Duc venait d'acquérir par voie d'échange, du comte de Namur, en lui donnant en retour Béthune (1), à quoi le comte n'avait consenti que malgré lui et presque par contrainte (2). De grands amas d'armes devaient être emportés pour être distribués aux Écossais. Toutes celles qu'on avait rassemblées à Vincennes, après le désarmement de Paris, furent apportées à l'Écluse. Le Duc mettait un grand zèle à cette expédition; il avait convoqué toute la noblesse de ses États; il avançait des sommes considérables, et pour cela s'engageait dans de grands emprunts, tout en taxant ses sujets, qui l'étaient en même temps au nom du roi (3). On forçait les riches bourgeois et le clergé à prêter de fortes sommes sans intérêt. Contre l'ordinaire, et à la grande surprise de tous, la parole du roi ne fut point violée, et l'on commença bientôt à rendre les emprunts, dont en effet la levée était difficile. Il est vrai qu'on doubla les taxes et les tailles, et qu'on les exigea avec une horrible rigueur. Les artisans quittaient les villes de France pour aller s'établir dans les pays étrangers (4).

L'amiral Jean de Vienne avait mis le premier à la voile avec quinze cents hommes d'armes, Bourguignons pour la plupart, comme lui-même. La traversée fut heureuse, et ils débarquèrent en Écosse quelques semaines avant le mariage du roi. Les Anglais, de leur côté, firent de grands préparatifs pour se défendre d'une aussi forte attaque. Leur meilleure défense était encore la guerre de Flandre, qui s'était rallumée plus que jamais. Les Gantois avaient demandé au roi d'Angleterre de leur envoyer un gouverneur. Ils avaient aussi reçu de Calais le renfort de quelques milliers de ces célèbres archers anglais qui savaient si bien faire la guerre. De sorte que, malgré les garnisons et l'armée française qui commençait à s'assembler à l'Écluse, François Ackerman n'en continuait pas moins à tenir la campagne et à surprendre les partis français lorsqu'ils n'étaient pas en force. En outre, la misère des temps et les ravages de la guerre ayant laissé une foule de gens sans ressource et sans asile, et les ayant jetés dans le désespoir, ils formaient des bandes de pillards appelés les Pourcelets, qui se tenaient dans les forêts, se fortifiaient dans quelques châteaux, et couraient le pays en combattant, disaient-ils, pour la ville de Gand (5).

De son côté, le duc de Bourgogne avait nommé grand bailli de Flandre un chevalier nommé Jean de Jumont (6), homme courageux et dur, qui se tenait à Ardembourg et faisait le plus de mal qu'il pouvait aux Pourcelets et aux Gantois. Il n'accordait merci à aucun de leurs prisonniers, les faisait tuer ou les renvoyait les yeux arrachés, le nez et les oreilles coupés. Ces cruautés ne faisaient qu'exciter les Flamands et redoubler les efforts d'Ackerman (7). Il avait, comme on peut croire, des intelligences dans toutes les villes. Peu s'en fallut qu'une nuit il ne s'emparât d'Ardembourg et qu'il ne tirât vengeance du grand bailli; il fut plus heureux dans sa surprise du Dam (8), dont il s'empara en l'absence du gouverneur: c'était une des plus fortes villes du pays. Lorsque cette nouvelle arriva au duc de Bourgogne, pendant les noces du roi, il en fut vivement affligé, et résolut de ne plus songer à aller en Angleterre avant d'avoir réduit les Flamands. Beaucoup de gens pensèrent même que cette entreprise n'avait été qu'une apparence, et que le Duc avait voulu encore une fois user des forces de la France contre ses sujets rebelles. Le roi vint donc, à la tête de son armée, mettre le siége devant le Dam. Ackerman s'y défendit vaillamment. Pendant que les Français étaient ainsi occupés, les gens de Gand et les Anglais profitèrent de ce que les vaisseaux et le camp n'étaient plus gardés que par un petit nombre d'hommes d'armes. Ils gagnèrent quelques bourgeois de l'Écluse, qui s'engagèrent à brûler les vaisseaux et à ouvrir les digues de la mer pour inonder le camp. Par bonheur, un sage bourgeois sut ce dessein, et vint raconter la conjuration au capitaine du camp. Celui-ci se hâta de mettre en prison les con-

(1) La ville de l'Écluse n'appartenait pas au comte de Namur, mais à Guillaume, son fils aîné, et à Marie de Bar, sa femme. L'échange qu'ils en firent contre la ville et châtellenie de Béthune fut conclu à Paris le 8 août 1386; le roi y donna son approbation par des lettres du mois de novembre 1388. *Registre aux chartes de* 1393 *à* 1399, aux Archives du Royaume. (G.)

(2) Histoire de Bourgogne.

(3) *Idem.*

(4) Le Religieux de Saint-Denis.

(5) Froissart.

(6) Je ne crois pas que ce nom soit exact: j'ai trouvé des lettres du 27 janvier 1385 (v. st.) par lesquelles le duc de Bourgogne nomme en qualité de souverain bailli du pays et comté de Flandre et des ville et terre de Malines, Jean, sire de la Chapelle. *Registre aux chartes de* 1386 *à* 1393, aux Archives du Royaume. (G.)

(7) Froissart. — Meyer.

(8) Lisez: *de Damme.* (G.)

jurés, et alla au plus vite prendre les ordres du roi et du duc de Bourgogne. Il lui fut commandé de retourner sur-le-champ à l'Écluse et de faire décapiter les coupables; ce qui fut fait (1).

Le siége du Dam se poursuivait, non sans difficulté; le pays était marécageux et malsain; les chevaux mouraient par milliers et leurs corps infectaient le camp. Beaucoup de maladies s'y étaient répandues. Les chevaliers étaient pour la plupart mécontents de cette manière de faire la guerre. Plusieurs se mettaient dans les villes voisines pour éviter le mauvais air. Le roi même fut contraint de s'éloigner du camp et d'aller se loger à Marle (2). Nonobstant ces inconvénients, la ville ne pouvait se défendre contre une si nombreuse armée. Ackerman, après avoir bravement résisté, craignant d'être livré par les bourgeois ou de ne point obtenir de bonnes conditions, feignit une sortie contre les assiégeants et retourna à Gand avec toute sa troupe, laissant les gens du Dam s'arranger comme ils pourraient avec les Français. Ce fut un grand malheur pour la ville, qui fut toute saccagée et brûlée, malgré les ordres du duc de Bourgogne. A peine put-on préserver d'outrages les nobles dames, femmes des chevaliers, qu'Ackerman avait ménagées et traitées avec grands égards (3).

Après la prise du Dam, tout le pays à l'entour, qui passait pour favorable aux Gantois, fut ravagé. C'était la contrée la plus riche de Flandre; elle se nommait les Quatre-Métiers, et comprenait les villes de Bouchoute, Assenède, Axèle (4) et Holst (5) avec leur territoire. Les Français n'y laissèrent pas une maison debout, ni même un monastère. Les femmes et les enfants étaient massacrés quand ils ne pouvaient se sauver dans les bois. Les haines étaient si fortes et la guerre se faisait avec tant de rage, qu'un jour on amena des prisonniers devant le roi: il voulait leur faire grâce, et se contentait de leur soumission; mais ils furent si fiers qu'ils refusèrent la vie, disant que le roi pourrait bien se soumettre les corps des plus braves hommes du monde, mais jamais leurs âmes, et que, quand bien même tous les Flamands seraient morts, leurs os se lèveraient et s'assembleraient contre les Français. Parmi ces vaillantes gens, il y en eut un assez misérable pour offrir, si on lui faisait grâce, de couper la tête à ses compagnons et proches parents avec lesquels il était. On accepta son infâme service, puis on ne lui tint point parole, et il fut tué après les autres (6).

On devait ensuite aller mettre le siége devant la ville de Gand, mais on trouva qu'on en avait assez fait pour cette saison. L'argent manquait; l'armée était fatiguée; elle fut congédiée, et le roi revint à son château de Vincennes.

Le dessein d'aller en Angleterre ne fut cependant pas abandonné, et l'on continua à faire des préparatifs. L'amiral de Vienne et les chevaliers qui l'avaient accompagné avaient été mal reçus en Écosse. Ils avaient trouvé un peuple sauvage, ennemi des étrangers, un pays pauvre et sans ressources, où ils ne semblaient pas être vus en alliés. Cependant ils firent de grandes prouesses et des faits d'armes que les Écossais et les Anglais ne purent s'empêcher d'admirer. Les Anglais, de leur côté, entrèrent en Écosse avec une armée nombreuse; le roi d'Écosse, ne se souciant pas de leur résister autrement que par les difficultés naturelles de ce pays pauvre et désert, ne voulait pas assembler un nombre suffisant d'hommes d'armes. D'ailleurs ces chevaliers français déplaisaient à tout le monde à cause de leur galanterie, qui les faisait au contraire fort bien venir des dames et demoiselles d'Écosse. L'amiral offensa surtout le roi par l'amour qu'il inspira à une dame du sang royal. Ce fut elle qui avertit le sire de Vienne que lui et les siens n'étaient plus en sûreté. Il se prépara donc à revenir en France, mais ce ne fut pas sans peine. On voulait le retenir en gage pour les choses qui avaient été fournies aux chevaliers français, et dont les Écossais exigeaient le payement (7), ainsi que des dommages qu'on avait faits chez eux.

Ce mauvais succès ne le rebuta point, et, à son retour, il conseilla plus que jamais une grande entreprise sur l'Angleterre. Le connétable et le sire de la Tremoille étaient aussi de cet avis; mais le duc de Bourgogne songeait surtout à faire la paix avec les Flamands. Il croyait qu'on ne pouvait auparavant risquer avec prudence d'embarquer l'armée française. C'était lui et le duc de Berri son frère qui retardaient cette entreprise tant souhaitée par tous les chevaliers. Aussi disait-on en France que toutes ces sommes tirées du peuple avec tant de peine, ces impôts qui avaient mis le royaume dans

(1) Froissart. — Meyer. — Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Male. (G.)
(3) Froissart. — Meyer.
(4) Axel. (G.)
(5) Hulst. (G.)
(6) Le Religieux de Saint-Denis.
(7) Le Religieux de Saint-Denis. — Froissart.

la misère, et qu'on avait levés sous prétexte d'envoyer une armée en Angleterre, étaient pillés par les oncles du roi. Ce qui était bien pis, on les accusait d'avoir reçu de l'argent des Anglais pour rompre cette entreprise (1).

Cependant les Gantois se lassaient chaque jour davantage d'une guerre qui détruisait tout leur commerce ; déjà les Turcs et les Sarrasins s'étonnaient de ne plus voir arriver les riches vaisseaux de la Flandre. Toutes les côtes de la mer du Nord, au midi dans l'Océan, dans la Méditerranée, souffraient de la suspension d'un si grand négoce; car les Flamands commerçaient, disait-on, avec dix-sept royaumes; et puisque les étrangers et les pays lointains souffraient dommage de cette guerre, il est à penser combien les bonnes villes de Flandre devaient s'en ressentir (2).

Ce qui était surprenant, c'est que, nonobstant ce fâcheux état, les Flamands restassent si fermes dans leurs projets et si unis entre eux. A vrai dire, cette union provenait autant de la contrainte et de la peur que de l'amitié. Tout était gouverné par de méchantes gens de guerre, et notamment par Pierre Dubois, devant qui l'on ne pouvait, sans risquer sa vie, parler de paix ni de traité. Les plus riches et les plus notables n'étaient pas maîtres, et à peine osaient-ils se confier secrètement leurs chagrins, tant ils redoutaient Pierre Dubois et le sire de Borsèle, gouverneur anglais. Heureusement il se trouva deux excellents hommes de la ville de Gand, tous deux fort estimés, de famille et de fortune moyennes, n'appartenant ni aux grands ni aux petits, qui résolurent de mettre fin aux malheurs de leur pays. L'un d'eux, Roger Everwin, était commerçant sur mer ; l'autre, Jacques Evertbourg, était le principal du corps des bouchers. « Vous êtes le plus notable » et le plus estimé de votre métier, lui dit Roger, » un jour qu'en se promenant dans son jardin ils » déploraient ensemble la ruine du pays et la tyran- » nie de Pierre Dubois; vous devriez, mon cher » compère, parler à vos amis, leur inspirer secrè- » tement courage; et si vous voyez qu'ils vous écou- » tent, vous avancer peu à peu davantage. Moi, de » mon côté, je parlerai aux commerçants; ils m'ai- » ment beaucoup: je sais leur pensée, la guerre » leur déplaît et leur fait grand tort. Quand nous » serons maîtres de ces deux métiers qui sont » grands et puissants, nous gagnerons bien les au- » tres, et nous nous concerterons avec tous les » braves gens qui désirent la paix. Puis, si nous » voyons que la chose soit possible, je m'en irai » bien secrètement trouver monseigneur de Bour- » gogne à Paris; il est sage et prudent, et prendra » sans doute en gré nos propositions. »

Everwin, après avoir sondé ses amis et ses compagnons de bourgeoisie, feignit d'être malade, et fit prier Pierre Dubois de le venir voir. Ils avaient été ensemble capitaines de la ville et se connaissaient familièrement. « Mon compère, dit Everwin, depuis » longtemps je suis tout mal portant, et je crains » que ce ne soit pour avoir négligé d'accomplir un » pèlerinage que j'avais voué, avant la guerre, à » Saint-Quentin en Vermandois; y pourrais-je aller » maintenant? dites-moi votre avis. — Vous êtes » un homme tranquille, reprit Pierre, et vous ne » vous êtes jamais entremis des affaires; ainsi vous » n'êtes pas suspect, vous pouvez aller à votre pè- » lerinage. »

Roger Everwin se mit en route, s'en vint à Paris, et trouva moyen de voir en secret le duc de Bourgogne. « Mon ami, dit le prince, vos avis sont bons » et salutaires; je vous remercie. Si l'on peut » réduire les Gantois autrement que par la guerre. » vous et votre compagnon serez grandement ré- » compensés. Continuez tous les deux à travailler » auprès du peuple, et vous m'écrirez. » Puis le Duc fit venir du vin; ils burent ensemble, et il reçut de riches présents pour lui et son compère (3).

Quand il fut de retour, Evertbourg et lui continuèrent encore avec plus zèle et de prudence à persuader peu à peu tous les bourgeois, et ils y réussirent si vite et si bien qu'on disait que Dieu, qui voulait la paix, faisait parler le Saint-Esprit par leur bouche. Quand les bouchers et les commerçants sur mer furent d'accord, les deux bourgeois s'en allèrent trouver un bon chevalier flamand, nommé messire Jean de Heylle, homme tranquille et fort aimé dans la ville, qui ne disait jamais sa pensée sur la paix ou la guerre, et qu'on laissait aller et venir d'un parti à l'autre sans nulle méfiance. Ils se confièrent à lui, le chargèrent d'aller trouver le duc de Bourgogne et de lui demander si, comme il l'avait fait espérer, il voulait tout pardonner et conserver toutes les anciennes franchises portées aux chartres de la ville.

Il trouva le Duc bien disposé. Après avoir con-

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(2) Froissart.
(3) Chron. manusc.

sulté le connétable, l'amiral Jean de Vienne, le sire de la Tremoille et le sire de Coucy, il donna au chevalier parole de tenir les promesses qu'il faisait en son nom. « Mais Ackerman en est-il? ajouta le » Duc. — Non, monseigneur, dit le chevalier, et je » ne sais si ceux qui m'ont envoyé veulent s'ouvrir » à lui. — Dites-leur, reprit-il, de lui parler har» diment; il ne m'est point contraire, et je sais » qu'il veut la paix. » Ackerman, quand il sut la chose, s'engagea aussi à y travailler, sans exiger d'autre condition qu'un pardon entier et la liberté des bonnes villes. Il ne restait plus qu'à faire accepter cette paix au peuple, malgré Pierre Dubois et le gouverneur anglais, ce qui n'était pas peu dangereux et difficile. Il fut convenu que le chevalier se présenterait à jour donné devant l'assemblée du peuple, avec les lettres, toutes remplies de douceur et de clémence, que lui avait remises le duc de Bourgogne. Roger et Jacques devaient tout disposer pour se rendre, d'ici là, maîtres de la ville. Ils parlèrent et firent parler par leurs amis aux syndics des métiers qu'ils trouvèrent bien disposés. On arrêta que le jour où le sire Jean de Heylle devait arriver, on lèverait tout à coup la bannière de Flandre, en criant: « Flandre au lion! (qui était le cri » d'armes des comtes de Flandre.) Le seigneur du » pays donne la paix à la bonne ville de Gand et » pardonne à tous les coupables. »

Les menées ne furent pas si secrètes qu'elles ne vinssent à la connaissance de Pierre Dubois et du gouverneur. Ils résolurent de lever la bannière d'Angleterre, en poussant aussi le cri de: « Vive Flandre! » et ajoutant: « Le roi d'Angleterre est » seigneur de la ville de Gand. » Puis ils devaient marcher hardiment sur les autres et les mettre à mort. Mais les deux négociateurs fixèrent leur rendez-vous et le rassemblement à sept heures du matin, une heure avant celui de Pierre Dubois, dont ils avaient su le moment: de la sorte ils le gagnèrent de vitesse; tout le peuple se rangea sous la bannière de son seigneur. Ils s'emparèrent de la place du marché. La bannière d'Angleterre fut délaissée, et Pierre Dubois, voyant le danger où il était, s'alla cacher. Le gouverneur anglais et sa troupe n'étaient pas en force et ne pouvaient risquer de combattre. Roger Everwin lui demanda: « Quelle est votre » intention? êtes-vous ami ou ennemi? — Je veux, » dit le chevalier, demeurer fidèle à mon légitime » souverain le roi d'Angleterre, qui m'a envoyé » ici sur votre prière, s'il vous en souvient. — Il » est vrai, répondit Roger; et si ce n'était que la » bonne ville de Gand vous a mandé, vous seriez » mort; mais, en l'honneur du roi d'Angleterre, » nous ne vous ferons aucun mal, et nous vous fe» rons conduire à Calais. Retirez-vous tranquille» ment, vous et vos gens; car nous voulons être en » paix avec notre seigneur le duc de Bourgogne. »

Bientôt après arriva le sire Jean de Heylle, qui montra les lettres du Duc; elles furent lues par tout le monde et plurent beaucoup au peuple. On envoya quérir Ackerman, qui parla aussi en faveur de la paix et fut élu le premier pour aller traiter à Tournay avec le Duc, qui y était venu en grand appareil, et y avait réuni la duchesse de Brabant, le comte de Hainaut, le comte de Namur et les principaux seigneurs de Flandre.

La ville de Gand affecta de donner une grande pompe à cette députation (1). Ses envoyés se présentèrent magnifiquement vêtus, avec une suite nombreuse et de beaux chevaux. Les chevaliers de la suite du Duc trouvaient, au contraire, qu'ils auraient dû se présenter en toute humilité; mais, loin de là, leur langage et leur maintien étaient fiers et obstinés: ils ne voulaient en aucune façon demander merci à leur seigneur, ni se reconnaître coupables. Le traité allait être encore une fois rompu; mais alors la duchesse de Brabant, la comtesse de Nevers, et même la duchesse de Bourgogne, se jetèrent à genoux devant le Duc, le supplièrent de pardonner à sa bonne ville de Gand, et promirent que désormais elle serait obéissante et fidèle. Pendant ce discours, les députés étaient restés debout, à la grande indignation de tous les seigneurs. Enfin le Duc, satisfait de la cérémonie que les duchesses venaient d'accomplir au nom de la Flandre, consentit à signer le traité (2). Il était conçu en ces termes (3):

« Philippe, etc., fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, et palatin de Bour-

(1) Par des lettres en *flamand*, données à Paris le 24 novembre 1385, Charles VI accorda sûreté et sauf-conduit aux gens que les Gantois enverraient à Tournai, jusqu'au nombre de cent cinquante. *Archives municipales de Gand*. (G.)

(2) Il existe des originaux de ce traité dans plusieurs de nos villes, nommément à Gand, à Ypres et à Anvers. Nous en avons une copie, aux Archives du Royaume, dans un registre aux chartes de la Chambre des Comptes, portant le nº 828 de l'inventaire imprimé. M. de Reiffenberg, en a inséré le texte, d'après l'original conservé aux archives d'Anvers, dans le 3e vol. de son édition de *l'Histoire des ducs de Bourgogne*, p. 321-329, et il l'a fait suivre de la lettre par laquelle Philippe le Hardi requit le magistrat d'Anvers de sceller le traité. (G.)

(3) Froissart. — Meyer. — Oudegherst. — Heuterus.

gogne, sire de Salins, comte de Rhetel et seigneur de Malines; et Marguerite, duchesse et comtesse desdits pays et lieux, à tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que nos bien-aimés sujets, les échevins, doyens, conseillers et communautés de notre bonne ville de Gand, ayant humblement supplié notre sire le roi et nous de vouloir bien avoir pour eux pitié, merci et miséricorde, et leur pardonner toutes les offenses et méfaits commis par eux et leurs complices contre notredit seigneur et nous, nous avons eu pitié et compassion de nosdits sujets, et que nous leur avons, par de précédentes lettres, remis et pardonné lesdites offenses, pour des causes contenues auxdites lettres, et aussi que nous leur confirmons leurs priviléges, franchises, coutumes et usages, si toutefois ils rentrent pleinement en l'obéissance de notredit seigneur et en la nôtre. Laquelle grâce lesdits gens de Gand et leurs complices ont reçue très-humblement de notredit seigneur et de nous, par leurs lettres et messagers qu'ils ont en grand nombre envoyés vers notredit seigneur et vers nous (1) à Tournay, renonçant à toute guerre et débat, retournant de bon cœur à la vraie obéissance de notredit seigneur et de nous, promettant que dorénavant ils seront bons amis et loyaux et vrais sujets à notredit seigneur le roi, comme seigneur souverain, et à nous comme à leur seigneur naturel. C'est pourquoi nous avons reçu nosdits sujets de Gand et leurs complices à notre grâce, miséricorde et obéissance, et donné lettres de grâce, pardon et rémission, purement et absolument, avec la restitution de leurs priviléges, coutumes et usages. Après lesquelles grâces nosdits sujets nous ont fait plusieurs supplications, lesquelles nous avons reçues et fait voir et visiter par les gens de notre conseil en grande et mûre délibération. Les ayant vues, et pour le commun bien de notre pays, voulant prévenir toute discussion qui pourrait s'élever à l'avenir, de notre grâce, par amour et considération de nos bons sujets, avons ordonné:

» 1° Sur ce qu'ils nous ont supplié que nous voulussions confirmer les priviléges de Tournay, Audenarde, Grammont, Meule, Termonde, Rupelmonde, Ath, Deynse, Alost et autres (2), ainsi que les châtellenies du plat pays à l'entour ainsi que desdites villes, avons ordonné que les habitants desdites villes viendront par devers nous et nous apporteront leurs priviléges, lesquels nous ferons voir par les gens de notre conseil; et après les avoir vus, nous ferons à ce sujet de telle sorte que nosdits sujets de Gand et ceux des bonnes villes en devront raisonnablement être contents: et si quelques-uns desdits priviléges étaient perdus, par cas de fortune ou autrement, nous ferons faireà cet égard bonne information, puis nous y pourvoirons de la même sorte.

» 2° Sur ce qu'ils nous ont supplié au sujet du commerce, nous avons consenti qu'il ait cours dans notre pays de Flandre en payant les deniers accoutumés.

» 3° Sur ce qu'ils nous ont supplié que si, à l'avenir, aucun des habitants de notre bonne ville de Gand ou de leurs complices était arrêté hors du pays de Flandre et d'autres pays, pour le fait des susdites dissensions et discordes, nous voulussions bien le protéger dans son repos, avons octroyé que si aucun d'entre eux était arrêté, nous l'aiderons, conforterons et défendrons de tout notre pouvoir contre ceux qui, par voies de fait, les voudraient grever ou retenir, comme bons seigneurs doivent faire pour leurs loyaux sujets.

» 4° Sur ce qu'ils nous ont supplié que nous fissions délivrer tous les prisonniers qui ont tenu leur parti et qui sont détenus par nous ou par nos sujets, nous avons ordonné que lesdits prisonniers (s'ils se sont mis à rançon) soient délivrés en payant leur rançon ou des dépens raisonnables (3); et, en même temps, que si aucun de ces prisonniers tient, par ses parents ou amis, aucune forteresse, il les remette avant tout entre nos mains, et que nos prisonniers détenus par nosdits sujets de Gand et leurs complices soient pareillement délivrés.

» 5° En ampliation de notredite grâce, avons ordonné et ordonnons que tous ceux qui, pour occasion des débats et dissensions qui dernièrement ont eu lieu en notre pays de Flandre, auraient été bannis de nosdites bonnes villes de Bruges, d'Ypres et du pays du Franc et d'autres villes ou lieux, et aussi tous ceux qui auraient été bannis de notre ville de Gand par la justice et la loi, ou mis et jugés hors la loi, et se sont absentés, seront restitués et pourront retourner et demeurer dans ladite ville (4), pourvu que ceux qui ont tenu le parti de Gand (5) soient restitués, comme il est dit plus haut, dans les autres

(1) Vers nous et les gens de notredit seigneur. (G.)

(2) *Lisez :* les priviléges des villes de Courtrai, Audenarde, Grammont, Ninove, Termonde, Rupelmonde, Alost, Hulst, Axel, Biervliet, Deynse et des châtellenies, etc. (G.)

(3) Et que ceux qui ne sont pas mis à rançon soient délivrés, en payant leurs dépens raisonnables. (G.)

(4) Dans les villes et lieux desquels ils ont été bannis. (G.)

(5) Pourvu que ceux qui ont tenu le parti de Gand et se-

dites villes; et ils feront, dans les mains de nos officiers, en la ville de Gand ou autres susdites villes, le serment qui sera ci-dessous écrit; et, en outre, ils jureront de garder la paix et sûreté desdites villes, et de ne porter aux habitants d'icelles mal ni dommages, par aucune voie directe ou publique.

» 6° Et quant aux absents (1), dans le temps qui sera ci-après ordonné, ils seront restitués dans leurs fiefs, maisons, rentes et héritages, en quelque lieu qu'ils soient (nonobstant toute forfaiture ou maléfice commis à l'occasion des susdites dissensions), ainsi qu'ils les tenaient avant ces dissensions.

» 7° (2) Que si aucuns habitants de ladite ville de Gand ou leurs complices sont hors de la ville susdite, dans les pays de Brabant, Hainaut, Zélande, Cambresis ou évêché de Liége, ils rentreront en l'obéissance de notredit seigneur et de nous, et feront les serments à nous ou à ceux que nous commettrons dans l'espace de deux mois après la publication de la paix, et jouiront des grâces et pardons susdits; et ceux qui sont aux pays d'Angleterre, de Frise, d'Allemagne et autres, en deçà de la grande mer, rentreront en notre obéissance dans l'espace de quatre mois, et ceux qui sont outre la grande mer, à Rome ou en pèlerinage à Saint Jacques, dans l'espace d'un an.

» 8° Que les biens meubles qui ont été pris de part ou d'autre ne seront sujets à aucune restitution, et en demeureront quittes tous ceux qui les ont pris, et aussi de toutes obligations faites pour occasion de ces biens meubles, si quelques-unes ont été faites pour la décharge des consciences, et s'ils en voulaient rendre quelque chose.

» 9° Que les possesseurs de maisons à restituer, en vertu de l'article 6, ne pourront rien ôter desdites maisons tenant à plomb, à clous ou à chevilles. Lesdites maisons seront rendues sans donner lieu à nulle restitution de cens, rentes ou revenus. Et dorénavant les fruits, intérêts et revenus desdits héritages seront levés paisiblement pour ceux à qui ils doivent appartenir.

» 10° Bien que nos sujets de Gand et plusieurs de leurs complices aient fait hommage des fiefs qu'ils tiennent à d'autres seigneurs qu'à ceux à qui il appartenait, et que par là leurs fiefs soient tombés en forfaiture, nonobstant nous voulons, de notre grâce, que ces fiefs leur demeurent, en nous faisant hommage de ce qui vient de nous sans intermédiaire, et à nos vassaux de ce qui est tenu d'eux, et nous octroyons aussi, par grâce spéciale, les héritages et contrats accomplis légalement entre parties présentes.

» 11° Nosdits sujets de Gand, échevins, doyens, conseillers et toutes les communautés de Gand, ont, par notre ordre et de leur bonne volonté, renoncé et renoncent à toute alliance, serments et obligations, foi et hommage qu'eux et aucuns d'eux auraient faits au roi d'Angleterre ou à ses commissaires et députés, ou à tout autre qui ne serait point en bienveillance avec notredit seigneur et nous; et nous ont fait serment d'être dorénavant bons, vrais et loyaux sujets et obéissants de notredit seigneur (comme leur souverain), et de ses successeurs les rois de France, et de nous comme leur direct seigneur et de nos successeurs les comtes de Flandre, et de nous rendre tels services que bons et loyaux sujets doivent faire à leurs bons seigneurs et dames, comme garder leurs corps, honneur, héritages et droits, empêcher tous ceux qui voudraient les attaquer, et le faire savoir à nous ou à nos officiers, sauf leurs priviléges ou franchises.

» 12° Afin que nos sujets de notre bonne ville de Gand demeurent toujours en bonne paix et en vraie obéissance de notre seigneur le roi, et de nous et nos héritiers, pour prévenir tous débats et dissensions qui pourraient survenir, nous voulons et ordonnons que tous les articles et points susdits soient gardés sans les enfreindre, et défendons à

ront restitués, comme il est dit plus haut, dans ladite ville ou autres du pays, fassent le serment ci-dessous écrit, et qu'ils jurent aussi, entre les mains de nos officiers, quand ils devront entrer dans lesdites villes, qu'ils garderont la paix et sûreté d'icelles, et ne porteront dommage à leurs habitants par voie directe ni oblique. (G.)

(1) Que tous ceux de notredite ville de Gand et leurs complices qui obéiront à la grâce de notredit seigneur et à la nôtre, et se rendront promptement à notre obéissance, et, quant aux absents, etc. (G.)

(2) Cet article est tout-à-fait tronqué : il faut le lire comme suit :

« Que, si aucuns desdits de Gand ou de leurs complices sont hors de ladite ville, dans les pays de Brabant, Hainaut, Hollande, Zélande, Cambrésis et dans l'évêché de Liége, et qu'ils retournent à l'obéissance de notredit seigneur et à la nôtre, et nous font les serments ci-après déclarés dans l'espace de deux mois après la publication de la paix, ils jouiront des grâces et pardons susdits. Ceux qui sont aux pays d'Angleterre, de Frise, d'Allemagne et autres en deçà de la grande mer, et rentreront en notre obéissance dans les quatre mois, et ceux qui, étant outre la grande mer, ou à Rome, ou en pèlerinage à Saint-Jacques, s'y rendront dans un an, jouiront de même des grâces et pardons susdits. Et ceux qui ont été bannis, jugés, mis hors loi, ou absents de Gand, à l'occasion des dissensions passées, seront restitués dans leurs fiefs, maisons, rentes et héritages toutes les fois qu'il leur plaira. » (G.)

nos sujets, sous peine de se rendre coupables envers nous, qu'à l'occasion des susdits débats et dissensions, ils en agissent mal ou fassent mal agir, par voie directe ou détournée, de fait ni de parole, envers les susdits gens de Gand ou leurs complices, et ne leur disent à ce sujet aucun opprobre, reproche ni injure.

» 13° Si quelqu'un faisait le contraire de ce qui est ci-dessus ordonné, et qu'en notre nom il fît tort ou portât aucun dommage à aucun des susdits gens de Gand ou à leurs complices, ou eux à aucun de ceux qui ont tenu notre parti, à l'occasion des anciens débats, et se portassent à une offense telle, qu'à la connaissance de nos officiers et d'après les lois, le fait sera réputé criminel, le coupable, ses complices et ceux qui l'auront aidé seront loyalement punis dans leurs corps et dans leurs biens (comme étant convaincus d'avoir enfreint la paix), par la justice de nos officiers ou des seigneurs, d'après les lois du pays; et il sera fait satisfaction raisonnable à la partie lésée sur les biens du coupable, et le surplus payé à nous ou aux seigneurs, sauf les priviléges des villes.

» 14° Si aucuns des bourgeois de notre ville de Gand étaient mis hors la loi ou bannis pour avoir rompu la paix, supposé que, d'après les priviléges de la ville, ils ne dussent pas perdre leurs biens, néanmoins, pour mieux assurer la paix, ils les perdront, et satisfaction sera faite à la partie lésée sur lesdits biens, et le reste ira à leurs héritiers comme s'ils étaient décédés.

» 15° Si quelqu'un, par parole ou d'autre sorte, contrevient à ladite ordonnance, à la connaissance de nos officiers et tribunaux du lieu, nous voulons et ordonnons qu'ils soient punis d'amende arbitraire, si grande qu'elle soit exemplaire, sauf les priviléges et franchises des lieux.

» 16° Si aucune personne d'Église agissait contre la paix, elle sera livrée à la juridiction de l'ordinaire, pour que vengeance en soit prise selon que le cas le requerra.

» 17° Cette paix entre nous et nos bons sujets de Gand et leurs complices sera criée et publiée solennellement dans ladite ville et les autres villes de notre pays de Flandre.

» 18° Si quelques doutes ou obscurités se présentaient à l'avenir sur les articles et points susdits, nous les éclaircirons et ferons éclaircir et interpréter, par notre conseil, raisonnablement et de façon à contenter tous ceux à qui il appartiendra.

» Et nous, doyens et communautés de la ville de Gand, pour nous et nos complices quelconques, avons reçu et recevons les grâces, pardons et clémences susdits, à nous faites par le roi Charles notre souverain seigneur, et par lesdits duc et duchesse, comte et comtesse de Flandre, nos seigneurs directs et naturels, et desdits grâces et pardons nous les remercions de bon cœur autant que nous le pouvons, et leur ferons les serments que bons et loyaux sujets doivent faire à leurs légitimes seigneurs, et garderons leurs corps et honneurs (1).

» En témoignage desquelles choses, nous duc et duchesse, avons fait mettre notre sceau à ces lettres; et nous échevins, doyens et communautés de Gand, y avons aussi mis le grand sceau de la ville.

» Et en outre, nous duc et duchesse, avons prié, prions et requérons notre très-chère et aimée tante la duchesse de Luxembourg et de Brabant, notre très-cher et très-aimé frère le duc Albert de Bavière, et aussi nous échevins, doyens, conseils et communautés, supplions très-haute et très-puissante princesse madame la duchesse de Luxembourg et de Brabant, et très-haut et très-puissant seigneur Albert de Bavière;

» Et en outre, nous duc et duchesse de Bourgogne, et nous échevins, doyens, conseils et communautés de Gand, prions les barons et nobles ci-après nommés du pays de Flandre, les bonnes villes de Bruges, d'Ypres, de Malines, d'Anvers, et le territoire du Franc, que pour le bien de la paix et la plus grande sûreté et témoignage de la vérité de toutes et de chacune des choses susdites, ils veu-

(1) Cet article doit être rétabli comme suit : « Et nous, échevins, doyens, conseil et communauté de la ville de Gand, pour nous et nos complices quelconques, avons reçu et recevons humblement les grâces, pardons et clémences susdits, à nous faits par le roi Charles, notre souverain seigneur, et par lesdits duc et duchesse, comte et comtesse de Flandre, nos droituriers et naturels seigneur et dame, et desdites grâces et pardons les remercions de tout notre cœur, et promettons loyalement, pour nous et nosdits complices, entretenir les articles ci-dessus; et renonçons à toutes alliances, serments, obligations, foi et hommage que nous ou aucuns de nous avons faits au roi d'Angleterre, et à tous autres qui seraient ennemis de notredit seigneur souverain et de nosdits naturels seigneur et dame; et avons juré et jurons que dorénavant nous serons bons, vrais et loyaux sujets au roi notredit seigneur souverain et à nosdits droituriers et naturels seigneur et dame, nous ferons les services que bons et loyaux sujets doivent faire, et garderons leurs corps, honneur, héritages et droits, sauf toujours nos priviléges, franchises, coutumes et usages.... » (G.)

lent mettre à ces présentes leurs sceaux et les sceaux desdites villes.

» Et nous Jeanne, par la grâce de Dieu duchesse de Luxembourg, Brabant et Limbourg; nous duc Albert de Bavière, bailli (1), gouverneur et héritier des pays de Hainaut, Hollande, Zélande, et de la seigneurie de Frise; nous Guillaume, fils aîné du comte de Namur, seigneur de l'Écluse; Hugues, seigneur d'Antoing et châtelain de Gand; Jean seigneur de Ghistelles et de Hornes (2); Henri de Bruges, sire de Dixmude et de Heyne (3); Jean, sire de Grimberghe et de la Gruthuse; Arnould de Cavre, sire d'Escournai (4); Philippe, seigneur d'Axèle (5); Louis de la Hasle, bâtard de Flandre (6); Girard de Raseghen, sire de Basrode (7); Gautier, sire d'Hallwyn; Philippe de Massenée, sire d'Eck (8); Jean Vilain, châtelain d'Ypres (9); et Louis, sire de Boulers, chevalier.

» Et nous bourgmestres et échevins des villes de Bruges et d'Ypres; et nous Philippe de Redehen, chevalier échevin du territoire du Franc, au nom dudit territoire, lequel n'a pas de sceau à lui; et nous conseil des villes de Malines et d'Anvers (10), avons, à ladite requête et prière, fait mettre et mis nos sceaux aux présentes lettres. Fait à Tournai le 18 décembre 1385 (11). »

Le duc de Bourgogne fit aussi ses efforts pour amener ses sujets de Flandre à l'obéissance du pape Clément; mais la cour d'Avignon avait si mauvaise renommée, elle se livrait à de telles exactions, pressurait de telle sorte les bénéfices et les bénéficiers, que les Flamands ne voulurent point entendre à quitter le parti du pape Urbain; et, en effet, dans le moment même, le roi de France, sur les représentations de l'Université de Paris et d'une portion du clergé, était forcé de s'opposer aux excès et aux déprédations du pape d'Avignon (12).

Après que la chartre de paix eut été expédiée et publiée, et qu'une copie en eut été remise au duc de Bourgogne, l'autre à la ville de Gand, Ackerman et les bourgeois de Gand prirent humblement congé du Duc et de la Duchesse, et aussi de madame de Brabant, en la remerciant bien de ses bons offices: elle les reçut gracieusement, les priant bien de garder fidèlement la paix, et même d'y amener ceux qui ne s'y voudraient pas soumettre; elle leur rappela combien il avait fallu de peine pour en venir là.

Quand Pierre Dubois vit que la paix était assurée, que tous les habitants de Gand en étaient joyeux, et ne songeaient plus à nulle rébellion, il réfléchit beaucoup pour savoir s'il demeurerait à Gand ou s'il s'en irait en Angleterre avec le gouverneur qui allait partir. Tout bien considéré, il n'osait guère se fier à cette paix. Ackerman lui disait: « Mais, Pierre, tout est pardonné; vous voyez que, » par les traités signés par monseigneur de Bour- » gogne, il ne peut être question du passé, et qu'on » ne peut ni ne doit jamais en montrer souvenir. » — François répondait Pierre Dubois, ce n'est pas » dans les écritures que sont les vrais pardons. On » pardonne bien de bouche, on en donne même des » lettres, mais la haine demeure toujours en l'âme. » Je suis un homme de petite origine et d'obscure » famille; je me suis loyalement sacrifié pour sou- » tenir les libertés et franchises du peuple: pensez- » vous que dans deux ou trois ans, il s'en souvienne? » Il y a de grandes familles à Gand, les ennemis de » mon maître Jean Hyons vont y rentrer; ils ne me » verront pas de bon œil, non plus que les parents » de ceux que j'ai tués quand ils ont voulu traiter. » Je ne puis vivre ici en confiance ni en sûreté. Et » vous, François, ne venez-vous pas avec nous en » Angleterre? il est encore temps. » Ackerman répondit: « Non, je n'irai point; je demeurerai à Gand.

(1) Dans l'original *bailz*, c'est-à-dire mambour, gardien, administrateur. (G.)

(2) Harnes. (G.)

(3) Henri de Bèvre, sire de Dixmude et d'Avre. (G.)

(4) Arnould de Gavre, sire d'Escornay. (G.)

(5) D'Axel. (G.)

(6) Louis dit le Haze, bâtard de Flandre. Il périt dans la croisade de Hongrie, où il avait accompagné le comte de Nevers. (G.)

(7) Gérard de Rassenghien, sire de Baesrode, gouverneur de Lille, Douai et Orchies. (G.)

(8) Philippe de Masmines, sire d'Eecke. (G.)

(9) Jean Villain, sire de Saint-Jean-à-la-Pierre; Jean d'Outre, châtelain d'Ypres. (G.)

(10) Et nous, bourgmestres, avoué, échevins et conseil des villes de Bruges et d'Ypres; nous, Philippe de Zedelghem, Montfroit de Eessinnes et Philippe de Beukemare, chevaliers, échevins du terroir du Franc, pour et au nom dudit terroir, lequel n'a point de scel commun; et nous, communemaîtres, échevins et conseil des villes de Malines et d'Anvers, etc. (G.)

(11) Après que les députés de Gand eurent prêté, entre les mains du duc et de la duchesse, le serment prescrit par le traité, ces princes leur délivrèrent des lettres par lesquelles ils remettaient et pardonnaient à cette ville tous les crimes, excès, rebellions et désobéissances dont elle s'était rendue coupable, et lui restituaient et confirmaient tous ses privilèges, franchises, libertés et coutumes. Ces lettres, datées du mois de décembre, à Tournai, furent ratifiées par le roi, à Abbeville, au mois de mars suivant. *Registre aux chartes, de* 1393 *à* 1399, aux Archives du Royaume. (G.)

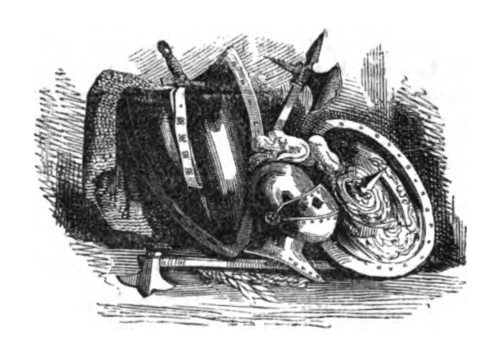
(12) Juvénal. — Chronique de France.

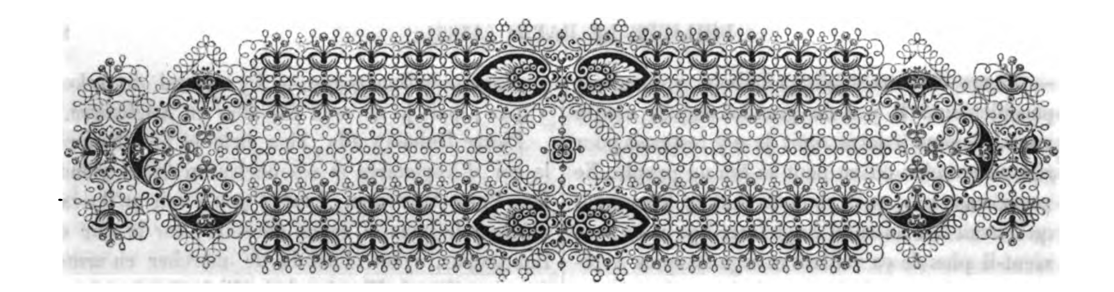
» — Et croyez-vous, répliqua Dubois, y demeurer » paisiblement? Il y a de grandes haines contre » vous, comme contre moi; je n'y resterais pour » rien au monde: on ne peut se fier au peuple. Ne » voyez-vous pas qu'il vient de fausser le serment » qu'il avait fait au roi d'Angleterre? ne vous sou» vient-il plus de ce vaillant et sage Jacques Arte» velde, qui leur avait fait tant de bien, donné tant » d'excellents conseils, et les avait tirés de tant de » dangers? Eh bien! il fut assassiné sur les propos » d'un méchant couvreur. Les principaux de la ville, » loin de le secourir, furent, sans en faire semblant, » bien contents de sa mort. Autant en arrivera à vous » et à moi, François, si nous demeurons; pour moi, » je pars: adieu. — Il n'en sera pas ainsi, répondit » Ackerman; monseigneur de Bourgogne a tout » pardonné; il m'a même offert, si je veux aller » demeurer avec lui, de me faire son écuyer. Il m'a » montré grande amitié, lui et tous les chevaliers de » son hôtel, surtout messire Guy de la Tremoille. » — Au nom de Dieu! continua Dubois, je ne parle » pas de monseigneur de Bourgogne et de ses che» valiers; ils pourront bien tenir la paix; mais je » parle des gens de Gand. Il y en a à qui vous n'a» vez pas fait de bien. Ne vous souvient-il plus de » tels et tels que vous avez fait tuer? Les haines pas» seront à leurs héritiers. Ne demeurez pas ici; j'ai» merais mieux, à votre place, m'en aller chez mon» seigneur de Bourgogne. — J'y aviserai, dit Acker» man; mais je ne veux pas aller en Angleterre.

Pierre Dubois y alla, bien riche et bien honoré; le roi d'Angleterre et ses oncles lui firent grande fête. Pour Ackerman, il tarda peu à voir qu'il avait méprisé de bons et sages conseils; car le duc de Bourgogne, ayant défendu de marcher en armes dans les villes de Flandre, le bailli de Gand ordonna à Ackerman de renoncer à tout ce grand train qu'il avait, marchant toujours suivi de trente ou quarante valets armés, obéi et respecté de tous. Vainement il allégua que, tout en respectant la volonté de monseigneur le Duc, il croyait être en position, dans la ville de Gand, de se faire suivre par quelques hommes pour porter ses armes; le bailli lui répondit qu'il fallait obéir, et que cette distinction faisait murmurer. Ackerman se soumit loyalement, il désarma tous ses valets; souvent on le voyait s'en aller tristement par la ville, suivi d'un seul valet ou même d'un enfant. Or, il arriva qu'un bâtard du sire de Harselles (1), qui avait péri au combat de Nivelle (2), abandonné, disait-on, par Ackerman, voulut venger son père. Profitant de ce qu'il marchait ainsi seul, sans suite et sans défense, il tomba sur lui en criant: « A la mort, François! vous avez fait » mourir mon père! » et il le tua d'un seul coup, puis se retira paisiblement sans que personne lui dît la moindre chose.

(1) Sohier, sire de Herzeele. (G.)

(2) Nevele, comme plus haut. (G.)





PHILIPPE LE HARDI.

1364 — 1405.

LIVRE SECOND.

Préparatifs contre l'Angleterre — Testament du Duc. — Guerre avec les Anglais. — Grand crédit du Duc. — Le duc de Gueldre défie le roi. — Le connétable prisonnier en Bretagne. — Le connétable demande justice. — Le duc de Bretagne est mandé. — Il vient à Paris. — Guerre de Gueldre. — Le roi hors de la tutelle de ses oncles. — Séjour du Duc en Bourgogne. — Le roi gouverne lui-même. — Fêtes données par le roi. — Voyage du roi. — Gouvernement du duché. — Expédition en Afrique. — Divisions entre les princes. — Le comte d'Ostrevant offense le roi. — Projet d'expédition en Italie. — Le comte d'Armagnac en Italie. — Le duc de Bretagne favorisé par madame de Bourgogne. — Disgrâce du sire de Craon. — Le duc de Bretagne mandé de nouveau. — Il vient à Tours. — Héritage du comte de Foix. — Vente du comté de Blois. — Conférences d'Amiens. — Projet de croisade. — Assassinat du connétable. — Projet contre le duc de Bretagne. — Départ du roi pour la Bretagne. — Démence du roi. — Gouvernement des oncles du roi. — Disgrâces des conseillers du roi. — Retour passager du roi à la raison. — Procédures contre les conseillers du roi. — Danger du roi dans une fête. — Conférences de Lelinghen. — Histoire de Robert l'Ermite. — Le roi retombe en démence. — Procédure contre Juvénal. — Trève avec l'Angleterre.

La Flandre ainsi pacifiée, le duc de Bourgogne songea à accomplir le grand projet de descendre en Angleterre avec un redoutable appareil (1). Un nouveau motif s'ajoutant à l'ardeur du jeune roi et de tous ses chevaliers, pressait l'exécution de tant d'engagements pris d'une façon si publique. Le duc de Lancastre allait faire une grande expédition en Espagne contre le roi de Castille, le plus fidèle et le plus puissant allié de la France. On reprit donc les préparatifs, et jamais on ne s'apprêta à une

(1) En 1381, 1384 et 1385, il s'était tenu à Lelinghen des conférences pour la paix entre les ambassadeurs de France et d'Angleterre; mais elles n'avaient abouti à aucun résultat. Voy., dans le *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de St.-Maur*, t. II, p. 307-360, une relation de ces négociations, écrite par Nicolas de Bose, évêque de Bayeux. (G.)

guerre avec plus de solennité et de dépense; de nouveaux impôts, et plus forts qu'on n'en avait exigé depuis cent ans, furent mis sur toutes sortes de personnes, sur chaque cité, sur chaque bonne ville, et sur toute la campagne. Bien des gens étaient taxés au tiers ou au quart de leur avoir; il y en avait même à qui l'on demandait plus qu'ils n'avaient (1).

Tous les seigneurs les plus éloignés furent convoqués. Les alliés de la France furent invités à se joindre aussi à l'armée. Des vaisseaux furent rassemblés sur toute la côte de la mer, depuis Cadix jusqu'en Prusse. Mais les Hollandais et les Zélandais ne livraient les leurs qu'à un bon prix et payés comptant. Les gens de Ziricsée, en Zélande, refusèrent même d'aider en rien une expédition contre les Anglais.

Enfin jamais une telle flotte ne s'était vue dans la chrétienté: si bien que l'on comptait déjà, au mois de septembre 1386, douze cent quatre-vingt-sept vaisseaux au port de l'Écluse. Le connétable, de son côté, en assemblait une autre à Tréguier, en Bretagne. Tout se faisait si grandement, qu'il fut fabriqué une ville en bois qui devait être emportée en Angleterre, et dont toutes les pièces pouvaient s'assembler sur-le-champ, afin de se loger en arrivant. Chaque seigneur rivalisait de magnificence dans les provisions qu'il embarquait, et surtout dans l'ornement des vaisseaux qui lui étaient destinés (2). On ne voyait que peintures et dorures sur les mâts; tout était blasonné et couvert d'armoiries; les voiles étaient aux couleurs de chaque chevalier; les bannières, les guidons, les pavillons de riche étoffe flottaient aux vents. On disait que le sire de la Tremoille avait dépensé plus de deux mille francs à embellir son vaisseau (3). Mais rien n'approchait du navire du duc de Bourgogne. Il était tout peint au dehors en or et en azur. On y voyait cinq grandes bannières aux armes du duché de Bourgogne, du comté de Flandre, du comté d'Artois, du comté de Rhétel et de la comté de Bourgogne; quatre pavillons de mer, à fond d'azur et à queue blanche; trois mille étendards avec la devise du Duc; elle avait sans doute été prise pour la circonstance, mais il la conserva toujours; c'était: « Il me tarde. » On l'avait aussi brodée en or sur les voiles, avec des marguerites tout à l'entour (4).

(1) Froissart.
(2) *Idem.*
(3) Meyer.
(4) Histoire de Bourgogne.

Cette magnificence coûtait cher aux peuples; ils se flattaient du moins que, cette fois, leur argent et le meilleur de leur avoir ne seraient pas inutilement dissipés, et qu'on réprimerait pour toujours les Anglais et leurs entreprises (5). Le Duc, non-seulement levait des impôts sur ses sujets de Bourgogne, mais cherchait toute espèce de moyens pour se procurer des ressources. Il vendit sa protection à la commune de Besançon, ville impériale et libre, lui promettant, moyennant cinq cents francs par an, d'entretenir garnison, non dans la ville, mais dans le château de Châtillon, qui était voisin, avec un gouverneur au choix de la commune.

Dans le même temps il tira de sa bonne ville de Dijon la forte somme de huit mille francs d'or pour accommoder un procès que son procureur avait intenté aux maire et échevins. Il s'agissait surtout du droit que la commune prétendait avoir de donner des exemptions de l'impôt, et de le répartir comme elle l'entendait. Elle succomba dans sa prétention, et fut obligée d'admettre que les officiers du Duc veilleraient, de concert avec les magistrats, à la levée des tailles et subsides. Le parlement de Paris confirma cet accommodement (6).

Cependant, depuis plus de trois mois, les chevaliers arrivaient de toutes parts et se logeaient dans les villes de Flandre et d'Artois. Partout on faisait du biscuit, on emplissait les tonneaux de vin, de viandes salées, de farines, de graisse, d'huile, de sels, d'ognons, de jaunes d'œufs, d'avoine, et même de foin pour les chevaux. Il semblait qu'on voulait aller former quelque grande colonie au loin (7). Chacun avait bonne volonté, mais pensait que ce n'était pas une petite aventure. Le duc de Bourgogne prit toutes ses dispositions dernières.

Il fit solennellement son testament à Arras, le 13 septembre, en présence de Jean de Vienne, amiral de France; du sire de la Tremoille, chambellan de Bourgogne; de Jean Canard, chancelier; de Guy de Pontailler, maréchal; de Guillaume de la Tremoille, et de Oudard de Chazeron. Il y ordonnait d'abord que son corps fût enseveli au tombeau dont, par avance, il avait acheté les pierres, dans la chartreuse de Champmol qu'il avait fondée; il voulait que son très-cher cousin et fidèle chambellan, le sire de la Tremoille, fût enterré à ses pieds; il défendait que ses funérailles fussent magnifiques ni

(5) Gollut. — Paradin. — Le Religieux de Saint-Denis.
(6) Histoire de Bourgogne.
(7) Froissart.

coûteuses, et ne demandait d'autre solennité que des messes et des prières; il faisait une prodigieuse quantité de legs aux pauvres et aux Hôtels-Dieu de ses États et de Paris. Il prescrivait un grand nombre de fondations pieuses pour des églises, des chapitres et des couvents, surtout pour la chartreuse de Champmol. Afin de suppléer aux pèlerinages qu'il s'était proposé de faire à Saint-Claude, à Saint-Antoine de Vienne, à Notre-Dame du Puy en Auvergne, et que sa santé et le service du roi l'avaient toujours empêché d'accomplir, il laissait de fortes sommes à ces trois églises. Aux pauvres écoliers de l'Université de Paris, il donnait cent francs d'or. Il léguait vingt mille francs aux serviteurs de son hôtel, confirmait les donations qu'il avait précédemment faites aux sieurs de la Tremoille et à ses principaux chevaliers. Ses dettes n'étaient pas oubliées, et il recommandait instamment de les payer. Il enjoignait à ses successeurs de conserver précieusement un tableau de reliques qu'il tenait de son frère bien-aimé le roi Charles. Il laissait un beau diamant à son frère le duc de Berri, disposant que plusieurs autres pierres très-précieuses passeraient par héritage aux futurs ducs de Bourgogne. Il donnait les autres à la duchesse, sauf à elle à acquitter la moitié du prix pour l'accomplissement des legs portés audit testament.

Il faisait aussi d'avance le partage entre ses enfants. Jean, comte de Nevers, son fils aîné, devait avoir la Bourgogne et la Flandre; Antoine, le second, hériterait de l'Artois, du Nivernais, du Réthelois et de la seigneurie de Douay (1). Il ne laissait à ses filles que des sommes d'argent.

Il réglait aussi avec soin quels devaient être le conseil et la maison de son successeur. Il voulait l'entourer, tant en Flandre qu'en Bourgogne, de serviteurs dont la foi et l'habileté étaient éprouvées, et que rien ne fût changé à l'administration de ses États.

La duchesse de Bourgogne et le comte de Nevers signèrent avec lui ce testament; ils s'engagèrent à en faire exécuter toutes les volontés (2).

Le roi, aussi empressé qu'aucun de ses chevaliers, avait déjà quitté Paris, après avoir pris congé de la reine, de la duchesse d'Orléans et de toutes les dames de la maison de France. Il avait entendu une messe solennelle, célébrée à Notre-Dame pour le succès de ses armes, puis il était allé demander l'oriflamme à Saint-Denis. On avait d'abord fait difficulté de la lui donner, car ce saint étendard ne devait être porté que contre les infidèles ou pour la défense du royaume, jamais pour conquérir d'autres pays. De là il s'était rendu à Senlis, où il pressait par sa présence les préparatifs de la guerre; puis à Amiens, puis à Arras, où il se réunit au duc de Bourgogne.

Rien n'égalait la joie des seigneurs et des chevaliers. « Nous allons, disaient-ils, contre ces maudits » Anglais qui ont fait tant de maux et de persécu» cutions en France. Enfin, cette fois, nous aurons » vengeance pour nos pères, nos frères et nos amis » qu'ils ont mis à mort (3). » C'était dans cet esprit d'ardeur et de guerre qu'ils quittaient leurs maisons et traversaient le pays pour venir en Flandre. Dans les lieux où ils passaient ils étaient en si grand nombre, que toute la contrée était mangée et perdue. Rien ne restait dans les campagnes, déjà ruinées par l'impôt. Les riches se désespéraient et les pauvres s'enfuyaient; les laboureurs, qui avaient recueilli et serré leurs moissons, n'en avaient plus que la paille, et s'ils voulaient parler, ils étaient battus ou tués; les viviers étaient pêchés; on abattait les maisons pour se chauffer. Les Anglais fussent venus en France, qu'ils n'auraient pu y faire plus de dégât que les troupes de gens d'armes français. « Nous n'avons point d'argent, disaient-ils en » prenant tout; au retour nous vous payerons. » Les pauvres gens les maudissaient entre leurs dents, et disaient tout bas: « Allez, et puisse-t-il n'en pas » revenir un (4)! »

Tout était prêt; les mesures étaient prises: l'ordre réglé, le roi était au port de l'Écluse. Chaque jour on répétait: « Le roi part demain. » Lui-même allait par plaisir sur son vaisseau, et disait: « J'ai » grande envie de partir, et je crois que je serai » bon marin, car la mer ne me fait point de mal. » Mais on attendait le duc de Berri qui était encore à Paris. Le roi lui écrivit de venir, et n'en eut d'autre réponse, sinon qu'il n'avait qu'à se divertir et à faire bonne chère en attendant (5). Cette réponse mit le roi et le duc de Bourgogne en grande colère. Le désordre commençait à se mettre dans cette nombreuse armée. Les vivres étaient chers; les chevaliers avaient dépensé à l'envi l'un de l'autre sans nulle prévoyance. Les grands seigneurs se faisaient bien payer de leurs gages par les trésoriers des guerres; mais les simples chevaliers ne tou-

(1) Lisez : *la seigneurie de Donzy*. (G.)
(2) Pièces de l'*Histoire de Bourgogne*.
(3) Froissart.
(4) Froissart.
(5) Le Religieux de Saint-Denis.

chaient pas un denier. On les remettait de semaine en semaine. Les uns étaient obligés de mettre leur armure en gage; les autres, quand ils avaient obtenu huit jours de solde au lieu de huit semaines qu'on leur devait, s'en retournaient chez eux. La saison devenait froide et mauvaise; chacun se disputait et murmurait contre de si étranges retards. Les gens de guerre devenaient encore plus rudes, par ce chagrin, envers les bourgeois et les gens du pays, si bien qu'ils furent sur le point de se révolter. Le souvenir de Rosebecque et des cruautés des Français se mêlait à leurs nouvelles souffrances. Il ne tint pas à grand'chose qu'il n'éclatât une révolte générale, et il ne serait peut-être pas revenu un chevalier ni un écuyer en France. Heureusement le sire de Ghistelles parvint par ses bonnes paroles à calmer les gens de Bruges qui avaient commencé à prendre les armes (1).

Enfin le duc de Berri se mit en route à petites journées; il arriva à l'Écluse. « Sans vous, mon » oncle, dit le roi, nous serions déjà en Angleterre. » Le duc de Berri ne fit qu'en rire, et répondit par des moqueries et des paroles dérisoires, tournant le tout en plaisanterie. Il examina pourtant les préparatifs, et l'on crut qu'enfin on allait partir; mais au bout d'une semaine il représenta que la saison était trop avancée; que le vent était contraire; que la flotte du connétable avait été maltraitée par la tempête en venant de Tréguier; que l'armée était en mauvais ordre; qu'enfin on ne devait pas souffrir que le roi vînt en personne dans une expédition si périlleuse; qu'il s'y opposait absolument, mais voulait bien y aller lui-même avec son frère de Bourgogne. « Si quelqu'un y va, j'irai, » disait le roi. Bref, il fut résolu que l'entreprise serait remise à l'année suivante, et que le roi allait retourner en France. C'était renoncer à tout. Les seigneurs et les chevaliers étaient furieux. On les avait trompés et ruinés. Ils vendirent leurs provisions à vil prix pour avoir quelque argent et pouvoir retourner chez eux. Les bonnes villes et tout le royaume étaient épuisés par les impôts, dont tout le fruit était perdu. La flotte fut dispersée par la tempête, et les Anglais prirent beaucoup de vaisseaux. La belle ville de bois fut laissée au duc de Bourgogne, et il ne resta rien de tant de promesses et de tant de dépenses (2).

Toutefois on résolut de ne pas cesser pour cela de faire une forte guerre aux Anglais. Le duc de Lancastre avait passé en Espagne pour secourir le roi de Portugal contre le roi de Castille. Il fut arrêté qu'on y enverrait une armée commandée par le duc de Bourbon et par les sires de Lignac et de Passac. L'argent manquait: une nouvelle taille fut imposée; et l'on était si pressé, qu'au lieu de laisser les gens des bonnes villes lever eux-mêmes leur impôt et en faire compter le montant à Paris, des commissaires du roi furent envoyés partout; là, sans écouter les représentations du seigneur ou de la commune, ils faisaient venir les douze plus riches, leur demandaient toute la taxe, et, à défaut de payement, les envoyaient en prison, sauf à eux à se faire payer ensuite par les plus pauvres. Les habitants de Champagne et de Picardie, réduits à la misère par tant de tailles, dont l'une n'attendait pas l'autre, s'enfuyaient laissant leurs demeures, et allaient en grand nombre s'établir dans le Hainaut ou dans l'évêché de Liége où la taille était inconnue (3). Aussi arriva-t-il, vers cette époque, qu'un saint ermite, qui semblait le plus pieux des hommes, et nourri dans les austérités d'une rude pénitence, vint à la cour et demanda à parler au roi. Pour preuve de sa mission, il montrait une croix empreinte par miracle sur son bras. Il fut d'abord refusé, et la chose fit assez de bruit; mais enfin le roi voulut le voir et l'entendre. Alors il dit que Dieu lui avait révélé que si les aides n'étaient point abolies, sa main s'appesantirait sur le roi; qu'il le punirait en sa personne, et le priverait de toute postérité. Le roi fut grandement ému des paroles de l'ermite, et songea tout de bon à ôter les aides. Les ducs de Bourgogne et de Berri, apprenant cela, vinrent le trouver; ils lui dirent que cet ermite n'était qu'un fou, et qu'on ne devait pas prendre garde à ce qu'il disait. Ils montrèrent au roi que sans les aides il n'y aurait pas de quoi soutenir la guerre ni entretenir sa maison et celle de la reine. Ainsi rien ne fut changé (4).

En même temps que l'armée française se mettait en route pour la Castille, on attaquait aussi les Anglais par mer. Le connétable rassemblait les débris de la flotte à Tréguier, et voulait, profitant des grandes discordes qui régnaient pour lors en Angleterre, y descendre avec quelques milliers de lances. Le sire de Coucy et les nobles de Normandie s'étaient mis aussi à tenir la mer et à courir sur les vaisseaux anglais. Leurs succès furent d'abord heureux; ils défirent une flotte ennemie commandée par messire

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis. — Meyer.
(2) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Froissart.
(4) Juvénal.

Huges Spenser, le firent prisonnier et s'emparèrent d'un riche butin.

Les Anglais eurent à leur tour une occasion favorable. Ils guettèrent la flotte flamande qui s'en allait chaque année chercher à la Rochelle les vins de Saintonge et de Poitou et faire le commerce avec toute cette contrée de la France; ils attaquèrent le convoi lorsque, revenant richement chargé, il allait rentrer dans les ports de Flandre. Le combat fut vif (1). Les Flamands étaient commandés par un habile amiral, fort aimé du Duc, et qui se nommait Jean Bucq. Le comte d'Arondel était amiral de la flotte anglaise; Pierre Dubois était avec lui, et comme il avait l'habitude de la mer et qu'il connaissait les manœuvres des Flamands, il donnait des conseils sages et hardis. La flotte flamande fut défaite, Jean Bucq fut pris, et si le port de l'Écluse n'avait pas offert refuge aux vaisseaux dispersés, tout eût été perdu. Pierre Dubois voulait qu'on attaquât l'Écluse, et peut-être s'en fût-on emparé au premier moment. Les Anglais descendirent tout auprès et firent beaucoup de ravage sur la côte (2).

Le duc de Bourgogne eut beaucoup de chagrin de la perte de ses vaisseaux et de son amiral. Mais tout lui prospérait du reste. Il disposait à son gré du roi de France. Il avait obtenu de lui de conserver Lille, Douay et Orchies, qu'il s'était autrefois engagé à rendre après la mort du comte de Flandre. Sans cesse il se faisait concéder le montant des taxes royales imposées sur la Bourgogne et ses autres États de France; sans cesse le roi lui remboursait de fortes sommes pour les dépenses qu'il prétendait avoir faites dans l'intérêt du royaume. Aussi répandait-il ses générosités sur la cour et sur tout ce qui entourait le roi; c'étaient, en toute occasion, des cadeaux et étrennes magnifiques au roi, à la reine, au duc de Berri. Il leur donnait des diamants, des perles, des pièces d'orfévrerie du plus beau travail, des draps d'or et d'argent. Sa propre famille et ses principaux serviteurs étaient aussi traités avec une magnificence sans exemple. Il meublait ses châteaux avec des draps et des tapis d'Arras plus beaux que tous ceux qu'on avait vus jusqu'alors. Il n'était pas moins généreux pour les églises et leur donnait les plus riches ornements. Le mariage de deux de ses filles fut encore un grand objet de profusion et de dépense. Il fiança la seconde avec Léopold d'Autriche, qui avait déjà été destiné à l'aînée, depuis mariée au duc Guillaume de Bavière. La troisième, qui venait à peine de naître, fut accordée, par contrat solennel, à Amé, fils du comte de Savoie. Le duc de Bourgogne s'assurait de la sorte de puissants alliés; mais aussi était-il très-fidèle à leur rendre de bons offices. Le comte de Savoie se trouvant en guerre avec le marquis de Montferrat, il lui envoya cent hommes d'armes sous les ordres du sire Gautier de Vienne. Peu après il fit partir deux cent vingt hommes d'armes, commandés par Guillaume de la Tremoille, pour aller au secours de la duchesse de Brabant sa tante, qui était en guerre avec le duc de Gueldre (3).

Cette affaire prit tout à coup une grande importance. Ce prince s'était allié aux Anglais et avait accepté d'eux une pension de quatre mille francs; enhardi de leur protection, il avait envoyé défier le roi de France (4). Son père, le duc de Juliers, était un homme sage qu'autrefois le roi Charles V avait gagné pour allié à la France par de grands présents; il l'avait même fait son vassal en lui donnant la seigneurie de Vierzon. La conduite de son fils ne lui semblait point prudente, et il lui disait: « Guillaume, » vous en ferez tant, que nous payerons cher votre » voyage en Angleterre. Ne savez-vous pas que le » duc de Bourgogne est plus puissant qu'aucun » prince? Comment pourrez-vous résister à un si » redoutable seigneur? » A quoi le duc de Gueldre répondait: « Plus il est riche et puissant, mieux » vaut lui faire la guerre. J'aime bien mieux avoir » affaire à un riche seigneur qui a beaucoup de domaines, qu'à quelque petit comte à qui je ne » pourrais rien prendre. Pour un coup que je recevrai, j'en donnerai six. D'ailleurs j'aurai le secours » du roi d'Angleterre et de l'empereur d'Allemagne, » son allié. — Par ma foi, mon fils, vous êtes fou, » continuait le duc de Juliers; et il se passera du » temps avant que vos espérances viennent à » bien (5). »

La présomption du duc de Gueldre était si grande, que ses lettres de défi au roi de France étaient écrites d'un langage fort discourtois, et ne disaient même aucune raison de guerre. Le pauvre écuyer qui les portait avait grand'peur de se mal trouver d'être

(1) Il se donna, selon Meyer, le jour de l'Annonciation, le 25 mars 1386 (v. st.). De Reiffenberg. (G.)

(2) Froissart. — Meyer.

(3) Histoire de Bourgogne.

(4) Il défia aussi le duc de Bourgogne. Le pays de Flandre accorda au Duc, pour l'aider à soutenir la guerre qu'on lui déclarait, une subvention de 100,000 francs, dans laquelle la ville de Bruges contribua pour 22,714 fr. 1/2. *Registre aux chartes, de 1386 à 1393*, aux Archives du Royaume. (G.)

(5) Froissart.

porteur d'un tel message. Il vint d'abord à Tournay, et remit les lettres au prévôt de la ville, puis voulait s'en retourner; mais le prévôt le fit mettre en prison, et envoya demander au duc de Bourgogne ce qu'il en fallait faire. Sur l'ordre du Duc, il fut amené à Paris. Pour le coup il se croyait mort; au contraire, on ne le rendit point garant du procédé de son maître; le roi lui donna même un beau gobelet d'argent avec cinquante francs dedans (1).

En tout autre moment, une telle offense aurait amené une prompte réparation. Les hauts barons de France en étaient tous fort courroucés; ils disaient que le roi ne devait épargner ni peine ni dépense pour que ce petit prince s'excusât de ses impétueuses paroles, et que, si l'on n'allait pas chercher un voisin aussi insolent, les étrangers parleraient mal des nobles du royaume de France, dont le devoir est de bien conseiller le roi et de garder son honneur. Le sire de Coucy était des plus empressés pourqu'on tirât vengeance de ces Allemands (2). Mais le conseil du roi était alors dans de grands embarras.

Pendant que le connétable faisait à Tréguier des préparatifs pour son expédition d'Angleterre, le duc de Bretagne, pour faire sa paix avec les Anglais, qui, mécontents de lui, avaient rendu la liberté à Jean de Blois, son concurrent au duché de Bretagne, résolut de faire périr le connétable, leur plus terrible et plus infatigable ennemi. Il songeait en même temps à se venger, car le connétable, sans crainte de lui déplaire, avait marié sa fille à Jean de Blois. En outre, depuis qu'il était entré au service de la France, il y apportait un si grand zèle, qu'il entraînait tous les principaux seigneurs de Bretagne à se faire comme lui serviteurs du roi; de sorte qu'ils n'étaient presque plus sujets ni obéissants à leur seigneur direct (3).

Comme on était à la veille de s'embarquer, le duc de Bretagne assembla un grand parlement des barons et des chevaliers bretons. Il fit affectueusement prier le connétable de s'y trouver: le sire de Clisson aurait cru manquer à son seigneur de n'y point venir, bien qu'il le sût mal disposé pour lui. Le duc de Bretagne le reçut à sa table avec les façons les plus aimables, accepta ensuite à dîner chez lui, lui souhaita un heureux voyage, et comme ils allaient se séparer, l'engagea à venir voir le beau château de l'Hermine, qu'il faisait bâtir près de la ville. Il monta à cheval avec son beau-frère le sire de Laval, le sire de Beaumanoir et quelques autres chevaliers, et s'en vint à l'Hermine.

Le duc de Bretagne le mena par la main de chambre en chambre, lui montrant tout avec soin; ils burent ensemble dans le cellier; puis, quand ils furent près de la grande tour, le duc de Bretagne lui dit: « Sire Olivier, il n'y a pas d'homme qui s'en- » tende si bien que vous aux ouvrages de maçon- » nerie, car vous en avez fait de bien beaux, surtout » à votre château de Clisson: montez sur ma tour, » et dites-moi comment vous la trouvez. J'y chan- » gerai ce que vous blâmerez. Montez; je vais res- » ter un moment ici avec le sire de Laval. » Le connétable monta l'escalier; mais à peine eut-il passé le premier étage, que des hommes apostés fermèrent la porte derrière, se jetèrent sur lui et le chargèrent de fers, disant: « Monseigneur, pardonnez- » nous, car c'est notre ordre. » Le sire de Laval, entendant du bruit et apercevant la porte se fermer, se douta de quelque chose; il jeta les yeux sur le duc de Bretagne, et le vit tout pâle. « Ah! monsei- » gneur, que voulez-vous faire? dit-il; n'ayez, je » vous prie, aucun mauvais dessein contre mon beau- » frère.—Sire de Laval, répondit le duc de Bretagne, » montez à cheval et allez-vous-en — Non, Monsei- » gneur, je ne partirai pas sans le connétable, » répliqua le sire de Laval. Alors arriva le sire de Beaumanoir, qui demanda aussi le connétable. Le duc furieux tira son poignard et se jeta sur lui: « Veux-tu » être traité comme ton maître? lui dit-il. — Mon- » seigneur, répartit le sire de Beaumanoir, je pense » que mon maître est bien traité. — Je te demande » encore une fois si tu veux l'être comme lui. — » Oui, Monseigneur. » Alors le duc de Bretagne, pâle et tremblant, leva son poignard, disant: « Je » vais te crever l'œil, tu seras borgne comme lui. » Le sire de Beaumanoir mit un genou en terre et dit: « Monseigneur, il y a tant de bonté et de noblesse » en vous, que, s'il plaît à Dieu, vous serez juste » envers nous. Nous sommes à votre merci; c'est à » votre requête et à votre prière que nous sommes » venus ici en votre compagnie; ne vous déshono- » rez pas en exécutant la folle pensée qui vous » tient: cela ferait trop de bruit. — Eh bien! dit » le duc de Bretagne, tu ne seras traité ni pis ni » mieux que lui. » Il le fit enchaîner et enfermer.

La nouvelle se répandit bientôt dans le château

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.
(2) *Idem.*
(3) D'Argentré.

et dans la ville; chacun était saisi de surprise et croyait que le duc de Bretagne allait faire mourir le connétable et le sire de Beaumanoir. Les chevaliers disaient: « Jamais prince ne s'est couvert » d'infamie autant que le duc de Bretagne. Il a prié » le connétable d'aller dîner chez lui; il l'est venu » voir dans son hôtel, a bu de son vin, l'a prié de » venir visiter son château, puis il le retient prisonnier. Jamais il n'y eut chose pareille, ni en Bretagne ni ailleurs. A quoi pense le duc? Le voilà » pour toujours déshonoré et infâme. On n'aura » plus de confiance dans les princes, puisque le duc » a ainsi amené dans son château et a trompé par des » mensonges ces sages et vaillants hommes. En qui » peut-on et doit-on avoir confiance plus qu'en son » seigneur? Un seigneur ne doit-il pas faire toujours » justice à ses gens? Si un petit chevalier avait fait » une telle chose, combien il serait déshonoré!...... » Que dira le roi de France quand il saura ces nouvelles? Voilà sa guerre d'Angleterre manquée! » Le duc de Bretagne montre bien ce qu'il a dans » le cœur, et comment il est tout Anglais. C'est au » roi de France à prendre vengeance de cette action.... Et que devraient faire maintenant les » chevaliers et écuyers de Bretagne? Il leur faudrait » mettre le siége devant le château de l'Hermine, » prendre le duc mort ou vif, et amener ce déloyal » prince au roi de France. » D'autres, plus froids, ajoutaient: « Le sire de Laval est resté avec lui: » c'est un seigneur sage et prudent; il saura bien » remettre le duc en la bonne voie. »

C'est bien aussi à quoi s'employait le sire de Laval, et il n'y avait pas de temps à perdre; car, par trois fois, le duc de Bretagne fit ôter les fers au connétable et lui fit mettre la tête sur le billot; enfin il ordonna au sire de Bavalan, gouverneur du château, qu'il fût mis en un sac et jeté à l'eau. « Ah! monseigneur, s'écriait » le sire de Laval prosterné à genoux, au nom de » Dieu, merci! ne commettez pas une telle cruauté » envers mon beau-frère le connétable. Il n'a pas » mérité la mort: qui peut vous mettre si fort en colère contre lui? S'il vous a offensé, je vous jure que, » lui ou moi, nous réparerons de notre corps ou de » nos biens, à votre volonté, le tort qu'il vous a fait. » Monseigneur, pour Dieu, souvenez-vous comment » vous fûtes tous deux compagnons de jeunesse, et » nourris dans le même hôtel avec le duc de Lancastre, ce noble prince. Souvenez-vous avec » quelle loyauté il vous a servi avant la paix avec » le roi de France; il vous aida à recouvrer votre » héritage, et vous avez toujours trouvé en lui un » bon conseiller et un bon homme d'armes : c'est à » votre service qu'il a perdu cet œil. — Sire de » Laval, répondait le duc de Bretagne, laissez-moi » faire ma volonté; Clisson m'a trop offensé; voici » l'heure de me venger, je ne veux rien de vous; » partez, laissez-moi accomplir ma cruauté : je » veux qu'il meure. — Monseigneur, poursuivait le » sire de Laval, pour Dieu, merci! retenez un peu » votre colère, écoutez la raison. Si vous le faites » mourir, aucun prince n'aura un tel déshonneur; » il n'y aura en Bretagne ni chevalier, ni écuyer, » ni cité, ni château, ni bonne ville, qui ne vous » haïsse à la mort et qui ne veuille vous chasser de » votre héritage; le roi d'Angleterre ni son conseil » ne vous en sauront même pas gré. Vous allez vous » détruire pour la vie d'un homme. Prenez un autre » dessein, car celui-là ne vaut rien; ce serait se » perdre devant Dieu et devant le monde que de » faire mourir par trahison un si grand baron et un » si noble chevalier que le sire de Clisson. Songez » donc que vous l'avez prié à dîner, que vous avez » accepté le sien, que vous l'avez mené en votre » château en lui montrant le plus grand amour, » que vous avez bu ensemble comme bons amis; » et vous le voulez mettre à mort! Puisque vous le » haïssez tant, rançonnez-le, demandez-lui telle » somme que vous voudrez; s'il a des villes ou châteaux à votre convenance, exigez-les; je me rends » garant qu'il vous les livrera. »

Rien ne pouvait apaiser la fureur du duc de Bretagne. Quand ce prince était en colère, il n'entendait plus rien et ne connaissait personne. Le sire de Bavalan se jeta aussi à ses pieds et le supplia encore de ne se point déshonorer. « Qu'on ne m'en parle » plus, Bavalan, répliqua-t-il; je veux avoir raison » de ce méchant homme qui m'a outragé! Fais ce » que je t'ai dit, ou tu m'en réponds sur ta vie. »

La nuit se passa de la sorte, le sire de Laval quittant à peine d'un pas le duc de Bretagne et renouvelant ses prières sans se lasser. Enfin, sur le matin, de meilleures pensées lui revinrent; il songea à la grande affaire où il allait se mettre, au déshonneur dont il se couvrait, à la déloyauté de sa conduite. Il était en ses réflexions quand le sire de Bavalan entra dans sa chambre. « Monseigneur, dit-il, » votre volonté a été faite, encore qu'il m'en ait » bien coûté. » A ces paroles, le duc de Bretagne commença à se désespérer; il voulait mourir; il pleurait à grands sanglots. « Ah! mauvais serviteur, » disait-il au sire de Bavalan, d'avoir écouté ma » folle colère et d'avoir mis à mort un si noble

» chevalier ! » Mais le sire de Bavalan ne pouvait que lui rappeler ses paroles. « Monseigneur, répondait-il, souvenez-vous en quelle façon vous me » l'avez commandé et quelles menaces vous m'avez » faites. » Le duc de Bretagne s'enferma seul, et refusait même toute nourriture. Vers le soir, le sire de Bavalan revint. « Ah! que venez-vous faire, dit » le duc, et pourquoi paraître à mes yeux? Je voudrais être mort. Plût à Dieu que je le fusse! Quel » remède peut-on apporter au mal que vous m'avez » fait? » Pour lors le sire de Bavalan lui repartit : « Monseigneur, apaisez-vous, messire de Clisson » n'est pas mort. Voyant la colère qui vous troublait, je vous laissai commander selon votre volonté; mais ayant songé à ce qui en pourrait » advenir, je craignis que vous ne fussiez quelque » jour fort chagrin si je faisais ce que vous aviez » ordonné. » Le duc de Bretagne se trouva tout à coup bien content; il embrassa plus d'une fois le sire de Bavalan, lui disant : « Bavalan, mon cher » ami, tu as été un bon serviteur de ton maître; » tu m'as rendu le meilleur service qu'un homme » puisse rendre à un autre. J'en serai reconnaissant » toute ma vie, et je te donne dix mille florins sur » mon épargne. »

Tout joyeux qu'était le duc de Bretagne de ne pas s'être porté à un si mauvais coup, sa haine pour le connétable n'était pas devenue moindre. Il fit revenir le sire de Laval et lui dit : « Allez trouver » le connétable, dites-lui bien qu'il est l'homme » que je hais le plus au monde. Si vous ne vous » fussiez trouvé là, il ne fût jamais sorti vivant » d'ici; mais en me donnant à penser, vos paroles » l'ont sauvé. Demandez-lui cent mille francs, qu'il » me cède la ville de Jugon et les trois châteaux de » Blain, Josselin et La Roche-Derrien. Alors je le » délivrerai, encore que, selon moi, sa délivrance » doive un jour me porter grand dommage. » Le sire de Laval descendit dans la tour il trouva le connétable enchaîné d'une triple chaîne, dans un cachot humide, et couvert seulement d'un méchant manteau que lui avait jeté par pitié un des écuyers qui le gardaient. Il n'attendait que la mort, et consentit à la rançon qu'on lui demandait. « Mon frère de Laval, » allez, dit-il, à mon château de Clisson pour » quérir les cent mille francs que veut le duc. — Je » ne m'en irai pas d'ici que vous n'en soyez sorti, » répondit le sire de Laval; le duc est trop cruel, » il pourrait se repentir en mon absence; il n'aurait qu'à être pris encore de quelque folle et furieuse imagination, c'en serait fait. Je vais lui » dire de délivrer le sire de Beaumanoir pour l'y » envoyer. »

Le duc y consentit : « Qu'on leur ôte les chaînes, » dit-il, et réglez tout le traité avec eux, car je ne » les veux pas voir. » On les tira de leur cachot, on leur servit un repas. Les serviteurs du duc de Bretagne se montraient tout joyeux, car c'était à leur grand regret qu'ils avaient obéi à leur seigneur (1).

Cependant la nouvelle se répandit partout que le duc de Bretagne avait traîtreusement retenu et allait mettre à mort le connétable de France. Toute son armée, qui était à Tréguier prête à partir pour l'Angleterre, était courroucée de cette déloyauté, et de voir ainsi l'expédition rompue. L'amiral de Vienne et le sire de Coucy, qui allaient aussi s'embarquer à Honfleur, furent encore plus émerveillés d'une telle aventure, et n'y voulaient point croire. D'abord ils pensèrent à donner congé à tous les hommes d'armes : « Allons seulement trouver le roi à » Paris, dit l'amiral, peut-être aura-t-il besoin de » nos gens pour les envoyer contre ce duc. Pensez-vous que le roi de France doive laisser passer la » chose ainsi? Par Dieu, non. En rompant notre » voyage et perdant ainsi nos préparatifs, le duc » lui fait tort d'au moins deux cent mille florins, » sans parler de l'outrage fait à son connétable, » qui n'en échappera peut-être pas vivant. »

En peu de jours le sire de Beaumanoir eut remis les quatre forteresses aux gens du duc de Bretagne et recueilli les cent mille francs. Le connétable fut délivré, et ne demeura guère en Bretagne. Il monta sur un bon cheval, suivi d'un seul page, et arriva à grandes journées à Paris. Il s'arrêta un moment en son hôtel, puis vint sans délai au Louvre trouver le roi et ses deux oncles, le duc de Bourgogne et le duc de Berri. Son aventure était déjà sue; mais il n'était pas attendu sitôt. Il était suivi des gens de sa maison et d'un grand cortége. On lui ouvrit les portes de la chambre du roi comme à la coutume; il entra, et, mettant un genou à terre, il parla au roi : « Très-redouté sire, votre père, à qui Dieu » fasse paix, me créa connétable de France. J'ai » exercé loyalement cet office. Je ne pense pas que » personne ait eu à m'en faire reproche; et si quelqu'un, hormis vous et messeigneurs vos oncles, » voulait dire que je m'en suis mal acquitté, » que j'ai manqué à vous et à la noble couronne » de France, je jetterais ici le gage du combat. » Chacun garda le silence, et le connétable continua :

(1) Froissart. — D'Argentré.

« Hé bien, cher sire, mon noble roi, il est advenu » que, pendant que je remplissais mon office de » connétable, le duc de Bretagne m'a retenu pri» sonnier dans son château de l'Hermine, et a voulu » me mettre à mort, sans autre motif que sa colère » et sa volonté. De fait, il en fût venu là si Dieu et » mon frère de Laval ne m'eussent sauvé. Pour me » délivrer, il m'a fallu payer cent mille francs et » céder quatre de mes forteresses. Noble roi, l'ou» trage que m'a fait le duc de Bretagne regarde » grandement votre royale Majesté. La guerre que » moi et mes compagnons comptions faire pour vous » est arrêtée. Je vous rends donc l'office de conné» table. Donnez-le à qui vous plaira; pour moi, » je ne puis plus le remplir honorablement. — Con» nétable, dit le roi, nous savions bien qu'on vous » avait fait tort et outrage. C'est au préjudice de » nous et de notre royaume; nous allons mander » sans délai nos pairs de France, et nous aviserons » ce qu'il y aura à faire. N'ayez point de souci, jus» tice vous sera rendue. » Il tendit la main au connétable et le releva en ajoutant : « Nous ne voulons » pas que vous quittiez votre office, conservez-le » tant que ce sera notre volonté. » Pour lors le sire de Clisson s'agenouilla de nouveau : « Cher sire, » dit-il, l'injure que j'ai reçue du duc de Bretagne » occupe tant ma pensée, que je ne saurais mettre » l'attention suffisante pour remplir un si grand » office. On a affaire à toutes sortes de gens, il » faut répondre à chacun, et je sens que je ne le » pourrais faire convenablement. Pourvoyez donc, » du moins pour un temps, à votre charge de con» nétable. Je demeure toujours à vos ordres. — Ce » qu'il offre est raisonnable, dit alors le duc de » Bourgogne; vous y penserez, monseigneur. — » C'est vrai, dit le roi. » Le connétable se mit alors à parler à part avec les ducs de Bourgogne et de Berri, leur racontant son aventure en détail; car c'étaient eux qui gouvernaient tout dans le royaume. Mais il s'aperçut bientôt qu'ils ne prenaient pas la chose si vivement que le roi. Le duc de Berri avait ses raisons pour cela; il venait de conclure un traité secret avec le duc de Bretagne, et tous ses efforts tendaient alors à obtenir par son moyen la fille du duc de Lancastre en mariage. Bref, au lieu de le plaindre, ils le blâmèrent de son imprudence d'avoir quitté son armée, de s'être fié au duc de Bretagne, de s'être laissé conduire en son château. « Monseigneur, disait le connétable, il me montrait » de si beaux semblants, que je n'osais m'excuser. » — Ah! dit le duc de Bourgogne, ce sont les beaux » semblants qui cachent les tromperies. Connétable, » je vous croyais plus avisé. Allez, allez, on y » pensera. » Le sire de Clisson s'en retourna à son hôtel, fort chagrin d'un tel accueil. Cependant les principaux seigneurs du parlement et du conseil s'empressèrent à venir le voir, l'assurant que tout irait bien, et qu'il serait vengé d'une injure qui touchait à l'honneur de la couronne. L'amiral de France, le sire de Coucy, le sire de Saint-Pol, lui conseillèrent de se retirer dans son château de Montlhéry et de les laisser conduire cette affaire. « Elle n'en » peut demeurer là, disaient-ils; les pairs de France » en ordonneront. » L'office de connétable demeura ainsi vacant. On disait que le sire de la Tremoille allait en être pourvu; mais il était trop avisé pour enlever une telle charge à sire Olivier de Clisson.

En effet, tous les seigneurs, et même le peuple, ne cessaient de parler sur cette offense du duc de Bretagne. « Le roi, disait-on, est jeune et n'en sent » pas les conséquences. S'il avait plus d'âge, il s'en » indignerait grandement. » Les plus vieux ajoutaient, rappelant le temps passé, que, pour fait pareil, le royaume avait été autrefois tout en rumeur? « Quand le roi de Navarre eut fait tuer messire » Charles d'Espagne, connétable de France, le roi » Jean ne le lui pardonna jamais, et le priva de » toutes ses terres de Normandie. Et si le sage roi » Charles vivait encore, lui qui aimait tant le con» nétable, pense-t-on qu'il ne vînt pas à son aide? » Par Dieu, il ferait la guerre au duc de Bretagne » et lui prendrait son duché, quelque chose qu'il » lui en pût coûter. » En outre on rappelait que le duc de Bretagne avait toujours trahi le roi pour les Anglais; qu'il avait, par ses manœuvres, conclu la trève qui avait dernièrement sauvé leur armée en Flandre; que depuis il avait fait manquer le siége de Brest; enfin que c'était un ennemi du royaume (1).

Les oncles du roi virent bientôt que, pour calmer un peu tous les discours, il convenait de s'occuper de cette affaire et de rendre justice au connétable. On résolut d'envoyer d'abord trois hommes sages et considérables au duc de Bretagne pour entendre ses raisons et l'engager à venir trouver le roi. L'évêque de Beauvais, l'amiral Jean de Vienne et le sire de Beuil furent choisis pour ce message. Ils se rendirent d'abord à Montlhéry pour conférer avec le connétable. L'évêque de Beauvais y tomba malade et mourut fort regretté, car c'était un digne homme qui avait été chancelier de France. L'évêque

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

de Langres fut mis en sa place, et les trois députés prirent la route de Bretagne. A Nantes, on leur dit que le duc était à Vannes; ils s'y rendirent. L'évêque de Langres porta la parole : « Sire duc, dit-il, » nous sommes envoyés par le roi notre seigneur, » et par nosseigneurs ses oncles, pour vous dire » combien ils sont surpris que vous ayez empêché » l'expédition d'Angleterre en retenant prisonnier » le connétable; de plus, vous l'avez mis à rançon » et dépouillé d'une part de son héritage. Nous » sommes chargés par le roi, et par nosseigneurs » ses oncles, de vous dire, et nous vous disons, que » vous ayez à rendre à messire Olivier de Clisson, » connétable de France, les villes et châteaux que » vous lui avez pris, et aussi son argent. Tel est » l'avis du conseil du roi; et de plus, que vous ve» niez à Paris vous excuser devant lui. Vous êtes » de sa parenté, et il a tant de douceur et de pa» tience, qu'il recevra bien vos excuses. D'ailleurs » monseigneur de Bourgogne et monseigneur de » Berri s'y emploieront, et vous demeurerez cousin » et ami du roi. Ai-je parlé selon votre pensée, mes» sire de Viennes et messire de Beuil ?—Oui, » répondirent-ils (1).

Le duc leur dit qu'il voulait réfléchir à leurs demandes, et, en attendant, les accueillit avec la plus grande courtoisie, comme il convenait aux envoyés du roi son seigneur. Ils dînèrent à sa table. Le lendemain il les fit venir et leur répondit ainsi : « Mes » bons seigneurs, je n'ai rien fait à messire Olivier » de Clisson dont je me repente, à moins que ce » ne soit de l'avoir laissé quitte à si bon marché et » de lui avoir sauvé la vie. Mais c'est à cause de son » office, et non à cause de sa personne, car je le » hais à la mort. Quant à la guerre d'Angleterre, » je n'ai nullement songé à l'empêcher. On prend » ses ennemis où on les trouve; d'ailleurs, quand » il serait mort, les affaires du royaume de France » iraient aussi bien et mieux que par son conseil. » Je garderai donc ses châteaux, à moins que le roi » ne m'en chasse; quant à son argent; il m'a servi » à payer les dettes contractées à cause des mé» chantes affaires que le connétable m'a suscitées. »

Les députés n'en purent tirer d'autre réponse. La haine qu'il portait au connétable l'aveuglait et le privait de toute raison; il regrettait toujours de ne point l'avoir fait mourir, et bravait toutes les forces et le courroux du roi de France, sans songer au péril où il se mettait. Cependant il se préparait à la guerre; et comme la noblesse était contre lui, il s'efforçait de se faire aimer et craindre des bonnes villes de son duché; en même temps il traitait avec les Anglais et le jeune roi de Navarre.

Telle était l'affaire qui occupait le conseil du roi quand arriva le défi du duc de Gueldre, et peu après une ambassade de la duchesse de Brabant, qui suppliait le roi de lui accorder secours et protection. Quelque désir que le duc de Bourgogne eût de mettre à la raison le duc de Gueldre, il était nécessaire de terminer auparavant les différends qui divisaient le roi et le duc de Bretagne. La guerre avec la Gueldre n'était pas si simple qu'on pouvait le croire d'abord. Les Anglais étaient alliés de ce duc; les États d'Allemagne pouvaient prendre son parti : on ne devait pas s'engager dans cette expédition en laissant derrière soi les forces du duc de Bretagne; les seigneurs du conseil du roi ne l'auraient pas souffert. C'est ce que voyaient bien les ducs de Bourgogne et de Berri; on commençait même à murmurer contre eux, surtout contre le duc de Bourgogne, disant que cette guerre de Gueldre ne regardait que lui, et qu'il n'avait qu'à y aller sans emmener le roi et sans laisser le royaume à la merci des Bretons (2).

Le duc de Bretagne avait été ajourné à comparaître en personne devant le roi à Orléans, l'an 1388; mais il ne songeait pas à obéir. Le duc de Berri voulut tenter encore un effort; il lui envoya son cousin le comte d'Étampes, de la maison de France, descendant de la branche d'Évreux, vaillant chevalier, et qui passait pour habile négociateur; quelque douceur et patience qu'il y pût mettre, malgré les assurances d'amitié qu'il lui donna de la part des oncles du roi, malgré les promesses qu'il lui fit des forteresses et des domaines en échange de ceux du connétable, il ne put le ramener à la raison; il n'en reçut qu'un bon accueil et de grands présents pour le roi de France.

Cependant, au jour assigné, après qu'on eut attendu longtemps le duc de Bretagne, le sire de Clisson fléchit le genou devant le roi, disant qu'il maintenait ce qu'il avait déjà dit: c'est à savoir que le duc avait agi à son égard comme un faux, traître et déloyal seigneur, et que si quelqu'un voulait soutenir le contraire, il jetait le gant et demandait le combat; personne ne releva le gant. Le roi revint à Paris plus indigné que jamais contre le duc de Bretagne, et songeant sérieusement à venger son connétable.

(1) Froissart.

(2) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

La guerre allait en effet commencer; déjà, sur l'avis qu'une armée anglaise était en mer, le sire de Clisson s'empara par précaution de Saint-Malo et de Saint-Mathieu, deux ports de Bretagne. Alors le duc, pour la première fois, se mit à réfléchir au parti qu'il allait prendre. Il consulta les gens de son conseil; ils lui dirent: « Sire, il faut renoncer à votre » dessein ou vous résoudre à perdre beaucoup et à » ruiner tout votre héritage. Ce n'est pas le moment » de le risquer quand madame votre femme est » grosse; restez donc en paix, puisqu'on vous en » donne le moyen. Le roi de Navarre est d'un petit » secours, on dit que le duc de Lancastre donne sa » fille au duc de Berri; ainsi vous ne pouvez comp- » ter sur l'Angleterre. Voici le roi de France qui » veut maintenant venger son connétable et l'hon- » neur de sa couronne. Il a rassemblé une grosse » armée pour marcher contre le duc de Gueldre, et » il va, dit-on, la tourner entièrement contre vous. » En outre, la meilleure partie des prélats, des ba- » rons, des chevaliers, des cités et des bonnes villes » du pays, sont contre vous. Nous vous disons donc, » puisque vous nous demandez conseil, que c'est » l'heure ou jamais de songer à ne point perdre vo- » tre héritage, qui vous a coûté tant de sang, de » sueur et de peine. Nous savons bien que vous » haïssez mortellement messire Olivier de Clisson, » et qu'il vous a offensé; mais enfin il est connéta- » ble de France: le roi, ses oncles, les barons du » royaume le soutiennent contre vous. On vous en- » voie encore, dit-on, l'amiral de France et le sire » de la Rivière, et il faut bien que l'affaire soit prise » au grave, puisque le sire de Coucy, votre beau- » frère, vient cette fois avec eux. Si vous commen- » cez une guerre avec les Français après tout ce » que nous avons dit, ce ne sera point de notre » conseil ni de celui de personne qui vous aime. » Qu'avez-vous affaire de ces trois châteaux que » vous avez pris à messire de Clisson, et qui vous » coûteront plus à garder en trois ans qu'ils ne » vous en rapporteront en douze? Rendez-les de » votre propre volonté, doucement et sans nulle » contrainte; cela calmera les esprits et vous rendra » des amis. Monseigneur le duc de Bourgogne vous » en saura gré; vous n'ignorez pas combien il est » puissant et pourrait vous faire de tort. Il vous a » toujours aimé, à cause de votre bonne amie et » cousine madame de Bourgogne sa femme; il a des » enfants qui sont vos parents les plus proches. C'est » de ce côté qu'il se faut rapprocher et allier, non » pas aux Anglais, qui ne vous sont rien et qui son- » gent toujours à leurs intérêts, jamais aux vôtres, » comme vous ne l'ignorez pas; vous l'avez souvent » éprouvé, et ayant été élevé chez eux, vous devez » les connaître (1). »

Le duc de Bretagne, entendant parler son conseil si raisonnablement, ne savait que répondre ni que penser. Il se promenait par la chambre et s'appuyait sur la fenêtre, regardant vers la cour. Puis il se retourna vers ses conseillers: « Je vois bien, dit-il, » que vous me donnez de bons conseils, et j'en ai » besoin; mais comment mettre l'amitié à la place » de la haine? comment pourrai-je aimer Olivier de » Clisson, qui m'a offensé tant de fois? Ah! pourquoi » ne l'ai-je pas fait mourir quand je le tenais!

» — Eh! quand il eût été tué, dirent les conseil- » lers, en seriez-vous plus avancé, monseigneur, et » pourriez-vous davantage garder ses châteaux et » son héritage? Nous sommes du ressort du parle- » ment de Paris; après sa mort, Jean de Blois et » le vicomte de Rohan, ses gendres et héritiers, se » fussent retirés par-devers la chambre de ce parle- » ment pour réclamer sa succession, et vous auriez » le même procès qu'aujourd'hui. Vous l'allez per- » dre, car vous n'avez personne pour répondre aux » griefs pour lesquels messire Olivier de Clisson » vous a mis en jugement au palais à Paris. Tout » cela fait mal parler de vous en France. Il vaut » bien mieux, avant l'issue du procès, remettre les » châteaux sans attendre la sentence. Vous échap- » perez par là à tout l'esclandre populaire, qui est » tant à craindre pour l'honneur; vous ferez votre » paix avec ceux qui doivent être vos amis, avec le » roi de France, votre souverain et naturel sei- » gneur, avec le duc de Bourgogne, votre parent. » Voyez comment votre cousin germain, le comte » de Flandre, s'est bien trouvé d'avoir leur bonne » volonté: sans le roi, ses oncles et les nobles du » royaume de France, il était à jamais chassé de son » héritage.

» — Allons, dit le duc de Bretagne, je veux vous » en croire et ferai ce que vous m'avez conseillé. » En effet, il leva la saisie des châteaux du connétable. Mais ce n'était pas tout: le conseil du roi voulait que l'argent fût rendu; il fallait que le duc vînt en personne comparaître devant les pairs de France, s'excuser et se soumettre à leur jugement. C'était là ce que le sire de Coucy et les autres députés avaient à obtenir de lui: les ducs de Bourgogne et de Berri leur recommandèrent surtout de lui parler avec dou-

(1) Froissart.

cœur et sans rien presser. Ils promettaient de venir eux-mêmes au-devant de lui jusqu'à Blois pour lui faire honneur.

Nul n'était mieux choisi pour cette commission que le sire de Coucy. Outre qu'il était beau-frère du duc et son grand ami, c'était le seigneur le plus rempli de grâce et de persuasion de toute la chrétienté; partout où il était allé, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Lombardie, nul n'avait su plaire tant que lui; c'était son naturel, et de plus il avait vu beaucoup de pays, beaucoup d'hommes et beaucoup d'affaires. Le duc le vit arriver avec grande joie, le prit par la main : « Ah! mon cher » frère, dit-il, que je suis aise de vous voir en Bre» tagne! Vous aimez la chasse; avant que vous re» partiez, je vous en donnerai de belles à courre et » au vol. » Le sire de Coucy n'avait garde de lui parler de rien, et ne tenait avec lui que discours frivoles par manière de passe-temps, comme il convenait entre grands seigneurs qui ne se sont pas vus depuis longtemps. Puis peu à peu, par ses manières faciles et gracieuses, par ses paroles douces et aimables, il brisa tout ce qui lui restait de colère. Les autres parlèrent fort bien aussi; mais un prince tel que le sire de Coucy était mieux fait pour persuader un autre prince.

Bref, le duc de Bretagne partit pour Blois. Le duc de Berri s'y était rendu, et peu après y arriva le duc de Bourgogne en grande pompe, avec Guillaume de Hainaut son gendre, et Jean, comte de Nevers, son fils aîné. Le duc de Bretagne ne tarda pas à venir. Il avait peu de suite, et n'amenait guère avec lui que sa maison, ce qui faisait à peu près trois cents chevaux. Son intention n'était pas de venir à Paris : il ne voulait que voir les oncles du roi, puis retourner chez lui. Quand ils le pressaient d'achever ce qu'il avait si bien commencé, et de venir à Paris, il s'y refusait et s'excusait sur sa mauvaise santé; mais on lui offrait une litière ou un chariot : puis sur la petitesse de son équipage; mais on lui répondait que cela convenait mieux quand il allait visiter son seigneur suzerain. Pour lors le duc de Bretagne disait : « Mais je trouverai » là messire Olivier de Clisson qui me tiendra des » discours emportés et déplaisants; et voyez les » malheurs qui pourront en arriver. — Non, ré» pondait le duc de Bourgogne; ne craignez pas cela, » mon cher cousin; nous vous jurons solennelle» ment que vous ne verrez point, si vous le voulez, » ni le connétable, ni Jean de Blois; vous ne verrez » que le roi qui vous fera grand accueil, ainsi que » les barons et chevaliers de France. » Sur ces assurances, le duc de Bretagne consentit à venir à Paris (1). Il y fit son entrée solennelle le 23 juin 1388, accompagné d'une brillante escorte de chevaliers, entre le comte de Hainaut et le comte de Nevers. Il suivit la rue de la Harpe et le pont Saint-Michel, au milieu d'une foule de peuple qui, depuis quelque temps, n'entendait parler que de ce duc de Bretagne qu'on avait envoyé chercher tant de fois sans qu'il voulût venir. Il descendit à la porte du Louvre, et trouva là les premiers seigneurs du royaume qui l'attendaient, le sire de Coucy, le comte de Savoie, messire Jean de Vienne, messire de la Tremoille, le comte de Meaux, messire Jean de Roye, et autres. Il entra chez le roi; on se rangea des deux côtés; il mit un genou en terre après avoir passé la porte, se releva, fléchit le genou une seconde fois, puis enfin s'agenouilla en saluant le roi et en se découvrant : « Monseigneur, dit-il, je suis » venu vous voir; que Dieu vous conserve.—Grand » merci, dit le roi ; nous avions grand désir de » vous voir ; nous aurons le loisir de parler ensem» ble. » Pour lors il le releva, et le duc salua tous les princes et seigneurs qui étaient là. Les maîtres d'hôtel du roi lui apportèrent une aiguière et une serviette qu'il toucha du bout des doigts ; un moment après il salua le roi, et fut reconduit en grande cérémonie à son hôtel (2). Depuis il vit plusieurs fois le roi et ses oncles, et en reçut le plus gracieux et le plus public accueil. Beaucoup de gens s'en étonnaient. Le connétable était très-mécontent d'une telle conduite envers lui (3), et aurait volontiers agi par voie de fait; il voulait essayer si le duc relèverait le gage de bataille qu'il avait jeté. Les oncles du roi s'employaient de leur mieux à l'apaiser : ce n'était pas chose facile. Enfin il consentit à s'en rapporter à ce que jugerait le conseil du roi. Mais sa colère se ralluma quand il sut que le roi avait, à la demande de ses oncles, pardonné au duc toute offense et tout attentat; de sorte qu'il ne s'agissait plus que d'un procès civil entre lui et ce prince. Il se présenta cependant devant le roi en son conseil, et fit porter sa plainte en rappelant les excès du duc et la manière déshonorante dont il s'était comporté. Les gens du duc de Bretagne, qui comparaissaient pour lui,

(1) Froissart. — d'Argentré.
(2) Froissart.
(3) Le Religieux de Saint-Denis.

l'excusèrent comme ils purent. Les parties ainsi entendues, la cause fut appointée, et le chancelier dit que le roi ferait justice à qui il appartiendrait: il y eut encore mainte délibération du conseil; la chose traîna longtemps, comme il arrivait souvent aux affaires dans ce temps-là; enfin la sentence fut prononcée par le chancelier. Elle condamnait le duc de Bretagne à restituer audit connétable de Clisson la ville de Jugon et les châteaux de Josselin, Blain et la Roche-Derrien, avec tous les joyaux, trésors et meubles qui s'y trouvaient, et en outre cent mille francs de dommages et intérêts. Ainsi fut conclue, entre le duc et le connétable, une paix qui ne pouvait guère durer.

Il fut possible alors d'entreprendre la guerre contre la Gueldre. Le sire Guillaume de la Tremoille et les chevaliers bourguignons y avaient déjà montré leur valeur et fait sentir leur présence. Ils avaient surpris la ville d'Asselen, que leurs valets avaient pillée, puis ils avaient mis garnison dans trois châteaux au bord de la Meuse que le duc de Gueldre attaquait, et qui étaient la première cause de sa guerre avec la duchesse de Brabant. Mais les Brabançons avaient été honteusement mis en déroute dans une bataille où ils étaient au moins six contre un. Ce beau fait d'armes n'avait pas peu augmenté l'orgueil et la présomption du duc de Gueldre. La duchesse de Brabant envoyait message sur message à son neveu le duc de Bourgogne pour hâter les secours de la France; mais bien que la chose la touchât, elle n'avait pas plus d'impatience que le roi de France lui-même. Le défi du duc de Gueldre l'avait vivement offensé; d'ailleurs il ne souhaitait rien tant que d'acquérir de la renommée à la guerre. Il se tenait à Montereau, où il avait amené le duc de Bretagne, à qui il tardait fort de revenir chez lui, et qui attendait de jour en jour la dernière expédition de son affaire. En même temps des ordres étaient partis pour tout le royaume afin d'assembler des hommes d'armes; car on réunissait une armée toute royale, presque aussi nombreuse que lorsqu'on avait voulu marcher contre l'Angleterre. On faisait aussi d'immenses provisions, et de nouvelles tailles furent mises (1). C'était le duc de Bourgogne qui était à la tête de toute cette affaire; s'il en coûtait de l'argent au royaume, ses États n'étaient pas plus ménagés. Il se fit donner cent mille francs par les villes de Flandre (2). Quant à la Bourgogne, le Duc s'était borné à se faire concéder les aides et tailles qui y étaient imposées par le conseil du roi (3).

Cependant tous les gens sages du royaume, et même du conseil du roi, pensaient que rien n'était plus inutile que tant de fracas et de dépense; il eût suffi, disait-on, d'envoyer contre ce petit prince six à sept mille lances sous les ordres d'un des oncles du roi ou du connétable.

Le duc de Bourgogne voyait bien que cet avis était raisonnable, et il eût voulu empêcher le roi de venir en personne à la guerre de Gueldre. Il essaya doucement de persuader au roi d'y renoncer. Mais le jeune prince s'était mis cette guerre tellement en fantaisie, qu'il répondit à son oncle; « Si vous y » allez sans moi, ce sera contre mon plaisir, et je » ne vous donnerai point d'argent; c'est mon seul » moyen de vous contraindre (4). » Le roi était pour lors âgé de vingt-un ans, et commençait à avoir une volonté. Ses oncles avaient beaucoup d'ennemis, même dans le conseil. Leur conduite envers le connétable avait surtout animé les esprits contre eux. Il leur fallait donc ne pas heurter le roi et lui complaire.

Quelles que fussent l'impatience et la précipitation qu'on apportait dans cette entreprise, il y avait une précaution indispensable à prendre. Le duché de Gueldre faisait partie de l'empire d'Allemagne; le roi de France était obligé, par des traités jurés entre les mains du pape, de ne jamais entrer à main armée sur les terres de la suzeraineté de l'empereur; on jugea donc qu'une ambassade devait être envoyée à l'empereur pour lui expliquer les motifs de cette attaque, et l'outrage que le roi avait reçu du duc de Gueldre. Le sire Guy de Honcourt et maître Yves d'Orient, du parlement de Paris, furent chargés de cette commission (5). En attendant la réponse, on ne se mit pas moins en route. Il y avait deux chemins à suivre: l'un par le Brabant, qui était le plus facile, et où l'armée devait trouver plus de moyens de vivre; l'autre était par les provinces de France et la Champagne, puis il fallait traverser à grand'peine la vaste forêt des Ardennes. Le roi écrivit donc à la duchesse de Brabant pour lui demander passage. Elle y eût volontiers consenti; mais les bonnes villes de Brabant et les chevaliers de ce pays, pensant à tous les ravages que feraient les Français, s'y refusèrent absolument; ils dirent qu'ils se fermeraient dans leurs cités et châteaux,

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Voy. la note, à la p. 100. (G.)
(3) Histoire de Bourgogne.
(4) Froissart.
(5) *Idem.*



et traiteraient l'armée du roi en ennemie. La duchesse leur conseilla d'envoyer des députés au roi pour lui porter cette réponse; elle ne voulait pas qu'un tel refus pût lui être imputé. Le duc de Bourgogne servit de patron aux envoyés de Brabant, et fit prendre parti pour l'autre route. On fut donc obligé de faire marcher en avant deux mille cinq cents ouvriers pour faire abattre les arbres, les taillis et les haies dans le pays des Ardennes, afin de frayer un passage à cette grande armée et à tous ses équipages, où l'on comptait douze mille chariots, sans parler des bêtes de somme.

Cette résolution de ménager le Brabant, en courant le risque de manquer de vivres et en faisant beaucoup souffrir l'armée, augmenta les murmures contre le duc de Bourgogne. On lui reprocha plus que jamais de ne songer qu'à l'intérêt de ses propres États; car le Brabant devait lui revenir. Il fallut toute son autorité et son habileté à bien parler pour qu'il pût réussir à l'emporter dans les conseils du roi : on commençait à s'y lasser chaque jour de son absolu pouvoir (1). Pour épargner un peu les provinces de son royaume qui avaient eu tant à souffrir, le roi ordonna que les gens d'armes ne prissent rien sans payer : comme on n'acquittait pas leur solde, ils ne se conformaient point à ce commandement, et le pays souffrait beaucoup. A Châlons, le roi eut la réponse de l'empereur d'Allemagne. Il avait fort bien accueilli les deux envoyés, et s'était contenté de leur dire : « Je m'étonne que mon cousin le roi » de France ait mis sur pied tant de gens et fait de » si grandes dépenses. Il n'avait qu'à s'adresser à » moi; j'aurais bien fait revenir ce duc de Gueldre » à la raison sans tant d'appareil. — Sire, avaient » répondu les envoyés, le roi notre maître ne re» garde jamais à la dépense quand il s'agit de son » honneur. — En ce cas, dit l'empereur, il peut » agir à sa volonté, sans que je songe à m'en émou» voir (2). »

L'armée poursuivit son chemin, passa la Meuse à Mouzon, entra dans le duché de Juliers, et commença à le dévaster. Le duc de Juliers n'était cependant pour rien dans la conduite de son fils; il s'employait, au contraire, de tout son pouvoir à soumettre son orgueil. C'est ce que l'évêque de Liége vint représenter au roi et à ses oncles, en les priant d'épargner ce malheureux pays. Le conseil du roi décida qu'il fallait que le duc de Juliers vînt lui-même présenter ses excuses. Il arriva en effet, présenté par le duc de Lorraine et l'archevêque de Cologne son frère; bien humblement à genoux, il assura au roi qu'il avait fait ses efforts pour s'opposer à la folie de son fils; mais que c'était en vain, parce que le duc de Gueldre n'en faisait qu'à sa tête; que cependant il demandait la permission de se rendre auprès de lui pour tenter encore de le rendre plus raisonnable. Il offrait, s'il ne pouvait y réussir, d'ouvrir ses propres villes et châteaux à l'armée du roi pour y tenir garnison (3). Le roi le releva, et après avoir regardé son frère, ses oncles et les gens de son conseil qui étaient là, il répondit qu'il allait en délibérer. Le duc de Bourgogne, que l'affaire concernait plus que tout autre, comme héritier du Brabant, et pour qui le roi et l'armée étaient venus là, trouvant ses offres raisonnables, les agréa. Tout fut convenu. On fit grand accueil au duc de Juliers; il prêta foi et hommage pour la seigneurie de Vierzon qu'on lui rendit, et il redevint homme du roi. Puis il s'en alla à Nimègue auprès de son fils; il le trouva d'abord tout aussi présomptueux, et ne voulant entendre à aucune raison. Le duc de Gueldre comptait sur le secours du roi d'Angleterre. Lorsque son père et l'archevêque de Cologne lui représentaient que les Anglais étaient tout occupés de leurs discordes intérieures, que l'expédition d'Espagne et la guerre d'Écosse avaient ruiné leur armée et leurs finances, il s'excusait sur les alliances qu'il avait jurées : « Vous voulez me déshonorer, disait» il; je ne puis maintenant devenir l'ami du roi de » France que j'ai défié, et l'ennemi du roi d'Angleterre » qui a ma parole et mon sceau. Laissez-moi suivre » mon dessein. Je m'inquiète peu des menaces des » Français. Les eaux, les pluies, le froid combat» tront pour moi, et vienne le mois de janvier, il » n'en restera guère ici. Les Allemands d'outre» Rhin se sont déjà mis par bandes. Ce sont les » plus rudes pillards du monde; ils suivent et cô» toient l'armée française comme des nuées d'oi» seaux de proie; ils enlèvent les fourrageurs, les » traînards; dès qu'un chevalier veut s'écarter et » s'aventurer, ils l'ont bientôt pris ou tué. Plus il y » a de Français, moins ils trouveront de quoi vivre. » S'ils restent ensemble, ils mourront de faim; s'ils » se séparent, nos gens en auront bon marché (4). » Le duc de Juliers ne pouvait l'ébranler dans tous les raisonnements qu'il faisait; pendant six jours en-

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Froissart.
(3) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.
(4) Froissart.

tiers son père lui parla ainsi vainement. La duchesse de Juliers, sa mère, vint aussi le supplier. Son oncle, l'archevêque de Cologne, qui était un homme de grande sagesse, n'était pas beaucoup plus écouté. Enfin le duc de Juliers s'irrita de tant d'obstination, et le menaça sérieusement de le déshériter. Pour lors le duc de Gueldre lui dit : « Mon devoir est » de vous obéir, et je veux bien, pour l'amour de » vous, entendre des propositions; mais sauvez mon » honneur. »

Or voici ce qui fut convenu : c'est qu'il désavouerait sa lettre de défi, en disant qu'il avait confié son sceau aux chevaliers chargés de négocier son alliance avec le roi d'Angleterre, et que c'étaient eux qui, à son insu, avaient écrit la lettre; que, du reste, il ne romprait pas son alliance, mais s'engagerait sous serment à ne jamais faire la guerre au roi de France qu'en le prévenant une année d'avance.

Le roi et ses oncles se contentèrent de cet arrangement, d'autant plus volontiers que ce que le duc de Gueldre avait pensé de leur armée ne laissait pas que d'être vrai, et qu'elle commençait à souffrir beaucoup. Le duc de Juliers amena son fils dans le camp du roi : il s'excusa dans les termes prescrits et prêta son serment à genoux, puis il fut fort bien reçu du roi et soupa à sa table. Il demanda que les prisonniers qu'on lui avait faits lui fussent rendus, et la chose fut accordée; mais lorsque le roi demanda aussi les siens, et il y en avait d'importants, comme le sire de Boucicault et le sire de Giac, fils du chancelier, le duc Gueldre répondit : « Sire, je » ne suis qu'un pauvre homme, et quand j'ai voulu » me défendre contre vous, je me suis aidé, du » mieux que j'ai pu, des chevaliers d'outre-Rhin, » en leur promettant de leur laisser tout le profit qu'ils » pourraient faire dans cette guerre. Je ne puis leur » ôter leurs prisonniers ni les priver de la rançon; » ils me feraient la guerre à moi-même (1). » Le roi vit bien qu'il n'en aurait pas davantage. Il pensa qu'il convenait à un grand prince comme lui de ne pas y regarder de si près, et de laisser de pauvres gens bien faire leurs affaires (2). Le duc de Bourgogne contribua à rendre toute cette négociation facile. Il paya de ses deniers la rançon du sire de Giac, qui était son chambellan, et de quelques autres chevaliers. Il remboursa aussi au duc de Juliers une partie des dégâts qu'on avait faits dans son pays.

On était à la fin d'octobre; le roi reprit la route de France. La saison était mauvaise, les chemins impraticables. Les bagages s'embourbaient ou se perdaient dans les rivières débordées. Le duc de Bourgogne, qui voulait calmer quelque sédition dans sa ville de Verdun (3), retarda encore la marche en se dirigeant de ce côté. Le passage de la Meuse fut difficile; il s'y noya beaucoup de gens. Tout le monde murmurait contre le Duc, et ces maux lui étaient imputés. Peu à peu ceux du conseil du roi qui étaient opposés à ses oncles réussissaient à le tourner contre eux. C'était surtout le duc de Touraine, frère du roi, qui cherchait à lui faire connaître l'opinion de tant de fidèles serviteurs, et à lui persuader que les ducs de Bourgogne et de Berri agissaient toujours pour leur avantage ou celui de leurs partisans, jamais pour le bien public. Le roi arriva à Reims la veille de la Toussaint; après avoir célébré la fête, et le lendemain la fête des Morts, il assembla un grand conseil dans la salle de l'archevêché où il logeait. Ses oncles, son frère, ses cousins, les principaux prélats et seigneurs se trouvaient là. Le chancelier exposa d'abord que le roi avait ordonné de mettre en délibération s'il convenait que dorénavant il gouvernât son royaume par lui-même. Puis, s'adressant à Pierre Aicelin de Montaigu, cardinal de Laon, il lui demanda de dire son avis. Le cardinal voulut s'excuser de parler le premier; mais, sur l'ordre exprès du roi, il montra que le roi avait atteint l'âge compétent; qu'il connaissait bien maintenant la situation et les besoins de son royaume, et déclara que, pour prévenir l'effet des haines que les seigneurs avaient conçues les uns contre les autres, au grand détriment général, il était d'avis que le roi seul eût le gouvernement de son royaume, et ne fût plus au gouvernement de personne. Là-dessus il désigna, sans les nommer, les oncles du roi, et surtout le duc de Bourgogne. L'archevêque de Reims et les chefs de guerre furent aussi de cet avis; la délibération fut ainsi conclue : le roi, prenant la parole, remercia gracieusement ses oncles du soin qu'ils avaient pris de sa personne et des peines qu'ils s'étaient données pour les affaires du royaume, les priant de lui conserver toujours leur affection.

(1) Froissart.

(2) Histoire de Bourgogne.

(3) S'il s'agit ici de Verdun en Lorraine, comme l'indique le sens de la phrase, cette ville n'appartenait pas au duc de Bourgogne. C'était une ville impériale, placée sous la protection du duc de Luxembourg et du comte de Bar. V. BERTHOLET, *Histoire du duché de Luxembourg*. (G.)



Ils furent fort étonnés, et ne s'attendaient pas à ce subit changement. Ils prirent congé du roi après avoir réclamé de grandes indemnités et récompenses. Le duc de Berri s'en alla dans son gouvernement de Languedoc, et le duc de Bourgogne dans ses États, dont le soin pouvait bien suffire à l'occuper. Il n'en était pas pour cela plus content de perdre ainsi l'autorité et l'administration du royaume. Ses serviteurs en étaient encore plus fâchés, car ils y trouvaient bien leur compte, et c'était eux qui obtenaient tous les emplois et toutes les faveurs. Du reste, la chose sembla bonne et raisonnable à tout le monde (1).

Le roi était agréable de sa personne, doux et bienveillant; sa figure, ses manières courtoises et sans orgueil, plaisaient à tout le monde. On ne pouvait le voir sans être porté à l'aimer, tant il avait de grâce et de bonté dans le maintien. Le peuple se sentait de la tendresse pour lui et se complaisait à le voir passer par les rues. On disait qu'il avait beaucoup de sens et de droiture. Les anciens amis et serviteurs du roi Charles V reprirent alors le dessus; le connétable, le sire de Coucy et le sire de la Rivière commencèrent à avoir une grande part au gouvernement. Jean le Mercier, sire de Noviant, grand ami du roi, le sire de Montaigu, le sire de Vilaines, avaient aussi beaucoup de crédit. Ils faisaient tous partie d'un conseil de douze personnes qui fut pour lors mis à la tête des affaires (2). Le duc de Bourbon, que chacun respectait, conserva la confiance du roi.

Le peuple fut surtout bien joyeux de ce changement. Les impôts furent diminués; on supprima beaucoup de pensions et d'offices inutiles que les oncles du roi avaient accordés. La bonne ville de Paris recouvra une portion de ses libertés; on lui rendit un prévôt des marchands, mais on en fit un officier du roi, et non plus de la commune, comme par le passé.

Bientôt après, le cardinal de Laon, qui avait le premier dit son avis au conseil de Reims, mourut tout à coup. Il pria instamment en mourant qu'aucune recherche ni punition ne fût ordonnée au sujet de sa mort. Cependant son corps fut ouvert, et l'on vit clairement qu'il avait été empoisonné.

Le Duc s'en retourna en Bourgogne et s'occupa de mettre ses affaires en bon ordre. Il était de plus en plus chargé de dettes. Rien ne pouvait suffire à sa splendeur et à sa dépense. Il assembla les États à Dijon, et obtint d'eux un subside de 25,000 livres dont 1,000 livres furent même déléguées directement aux créanciers qui avaient fourni sa maison. Le receveur de l'impôt devait, pour plus de sûreté, les payer directement.

Dans le même temps, le Duc fut frappé de l'état de malpropreté où croupissait sa bonne ville de Dijon; on ne pouvait plus, durant les temps d'hiver et de pluie, y passer à pied ni à cheval sans de grandes difficultés; il ordonna, d'après la délibération de son conseil et des gens de ses comptes, après avoir entendu les gens d'Église, les maire et échevins de ladite ville, qu'elle serait pavée. Les habitants devaient faire nettoyer et niveler la rue au-devant de leurs maisons, et les commissaires pouvaient même imposer aux riches la charge des pauvres. Ces commissaires étaient pris parmi les maire et échevins pour les bourgeois, et le clergé nommait les siens. Le pavé était aux frais du duché, et, dès la première année, le Duc assigna deux mille francs d'or pour cet objet. L'opération dura six ans (3).

Il eut aussi à entreprendre une guerre contre l'archevêque de Besançon, qui prétendait qu'une charte de l'empereur Frédéric I[er] lui donnait le droit de battre monnaie. Le Duc fit saisir le temporel de l'archevêque, bien que ce prélat alléguât que son temporel était domaine direct de l'empire. Le pape, pour accommoder ce différend, nomma l'archevêque cardinal et l'appela près de lui (4).

Mais bien que le Duc ne prît plus tant de part au gouvernement du royaume, le roi son neveu n'avait pas eu l'intention de l'éloigner de sa personne, et il tarda peu à revenir en France. Ce n'était plus pour les affaires qu'il y était appelé, c'était pour honorer de sa présence et orner de son faste les fêtes continuelles que donnait le roi. Jamais prince n'avait eu une telle ardeur, une si grande activité pour les cérémonies pompeuses, les tournois, les amusements de toute sorte.

Aussi les espérances que le peuple avait eues d'obtenir quelque soulagement durèrent peu. Les dépenses ne se faisaient point par les mêmes gens, mais pour cela elles n'étaient pas diminuées. Le roi était fort prodigue et dépensier. Où son père eût donné cent écus, il en donnait mille (5). La finance

(1) Juvénal.— Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Chron., nº 10297.
(3) Histoire de Bourgogne.
(4) Gollut.
(5) Juvénal.

ne servait en rien au bien de la chose publique, et s'en allait toute dans les bourses particulières. La chambre des comptes avait beau faire des représentations contre ces abus excessifs, les choses allaient leur train. On ne tarda pas à augmenter la gabelle du sel et à charger les monnaies pour en tirer profit. Le sire de Noviant, qui gouvernait les finances, avisa qu'afin de mieux conserver le trésor du roi, il fallait le garder, non en monnaie, mais en lingots, comme faisait le roi Charles V. Il entreprit même d'en fondre la statue d'un cerf. C'était le corps de la devise du roi, et sans doute on croyait par là lui donner goût à ne point dépenser cet or. Il n'y eut jamais de fondu que la tête du cerf; on ne put aller plus loin (1).

La première grande fête fut donnée pour conférer la chevalerie au roi de Sicile et au duc du Maine, fils du duc d'Anjou, qui avait péri quelques années auparavant dans son expédition d'Italie, et dont la veuve s'était réfugiée près du roi. Ce fut à Saint-Denis qu'on solennisa cette cérémonie. Le roi donna lui-même l'accolade à ses jeunes cousins. Tout fut observé avec soin, comme l'usage et les règles de la chevalerie le prescrivaient. Pendant les trois jours suivants, il y eut de grands tournois. Le premier jour, les chevaliers joûtèrent, et Charles VI fut tenant; il portait pour emblème un soleil d'or; son cortége était formé des princes de son sang et de tous les principaux chevaliers du royaume. Chaque chevalier était amené à l'entrée de la lice par une dame magnifiquement parée, qui guidait son cheval par un ruban d'or, et qui elle-même était montée sur une haquenée. Lorsqu'on était dans la lice, la dame descendait, donnait un baiser au chevalier, l'exhortait à se comporter vaillamment, puis montait sur les échafauds qui avaient été dressés et couverts de tapisseries.

Le second jour, le tenant de la joûte fut le duc (2) de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne. Il portait un soleil d'argent, et parut aussi avec grand éclat. Ce fut le jour des écuyers.

Le troisième jour, la lice fut ouverte à tous venants, et le soir il y eut une grande mascarade où, dit-on, il se passa beaucoup d'aventures amoureuses fort à blâmer, et qui devinrent la cause d'une foule de haines et de vengeances (3).

Tout de suite après cette fête, le roi fit célébrer une autre cérémonie à Saint-Denis. Pour honorer la mémoire de messire Duguesclin, connétable de France, on lui fit un grand service mortuaire. Son ancien compagnon, le sire de Clisson, menait le deuil, tout vêtu de noir, suivi des deux maréchaux de France, d'Olivier Duguesclin, frère du défunt, et de plusieurs autres chevaliers. L'évêque d'Auxerre, qui officiait, s'avança, ainsi que le roi, jusqu'à la l'entrée du chœur. Là, le duc de Bourgogne, les ducs de Bourbon, de Lorraine et de Bar, les sires de Clisson, de Laval et d'Albret, présentèrent deux chevaux de bataille et deux chevaux de tournoi. L'évêque leur mit la main sur la tête, puis les sires de Beaumanoir et de Longueville, et six autres, apportèrent les écus. Le duc de Touraine, frère du roi, le comte de Nevers, le prince de Navarre et Henri de Bar marchaient ensuite, portant par la pointe les épées du connétable. D'autres chevaliers tenaient les casques, d'autres des bannières à ses armoiries. Toutes ces offrandes furent rangées devant l'autel; le prélat monta pour lors en chaire, et fit l'éloge de ce bon connétable (4). Quand il en vint à dire : « Pleurez, hommes d'armes, le sire » Bertrand n'est plus, qui vous aimait tant, et qui » de son temps fit de si beaux exploits; que Dieu » ait pitié de son âme, car nul n'en avait une si » bonne (5), » alors les princes et les chevaliers fondirent en larmes. Ce fut une grande satisfaction pour tous, que les honneurs rendus par le roi à un si noble et si vaillant chevalier.

Peu après, les noces du duc de Touraine avec madame Valentine, fille de Galéas Visconti, seigneur de Milan, furent célébrées en grande pompe à Melun.

Mais la plus magnifique fête, ce fut l'entrée de la reine à Paris. Depuis quatre années qu'elle était mariée, elle y était souvent venue. Le roi voulut qu'elle fût enfin reçue en grande solennité, et jamais, jusqu'à ce jour, on n'avait rien vu de si beau que cette cérémonie.

La reine partit de Saint-Denis en litière, accompagnée de la duchesse de Bourgogne, la duchesse de Berri, la duchesse de Bar, la comtesse de Nevers, la dame de Coucy, chacune dans sa litière, et de la duchesse de Touraine, montée sur un beau palefroi. Devant la litière marchaient, à cheval, le duc de Touraine et le duc de Bourbon; aux deux côtés, le duc de Bourgogne et le duc de Berri; en arrière, le comte d'Ostrevant et le sire Henri de

(1) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Lisez : *le comte de Nevers*. (G.)
(3) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(4) Le Religieux de Saint-Denis.
(5) Chronique en vers.



Navarre. Chaque litière des dames qui suivaient la reine était aussi escortée de chevaliers. Le sire Henri de Bar et le sire Guillaume de Namur étaient auprès de la duchesse de Bourgogne. En sortant de Saint-Denis, la route était bordée de douze cents bourgeois de Paris, à cheval, et vêtus de robes rouges et vertes. Après que le cortége eut traversé la foule qui se pressait sur la route, il arriva à la porte Saint-Denis. On avait arrangé là un ciel et des nuages remplis de petits enfants représentant les anges; parmi eux, Notre-Dame tenant dans ses bras le petit enfant Jésus, qui s'amusait avec un moulinet fait d'une noix creuse. Un soleil d'or, portant les armes de France et de Bavière, brillait dans ce ciel, et les anges chantaient mélodieusement.

Dans la rue Saint-Denis, on avait établi une fontaine sous un reposoir d'azur aux fleurs de lis, dont les colonnes portaient les armoiries des plus nobles seigneurs de France. La fontaine était entourée de belles jeunes filles bien parées, avec de beaux chapeaux de drap d'or. Elles chantaient et offraient, dans des coupes de vermeil, l'hypocras et les douces liqueurs qui coulaient de la fontaine.

Plus loin, devant le couvent de la Trinité, était un grand échafaud où était représentée une forteresse. On voyait auprès le roi Saladin et ses Sarrasins, et de l'autre côté le roi Richard Cœur de Lion avec ses chevaliers portant leurs écussons, tels qu'ils les avaient eus à la croisade. Le roi de France était figuré là sur une trône entouré des douze pairs de son royaume, chacun avec ses armoiries. Le roi Richard s'approcha de lui respectueusement, lui demanda la permission d'aller combattre le roi Saladin, et l'on vit alors la représentation d'une belle bataille.

A la seconde porte Saint-Denis, qui, longtemps après, fut démolie par ordre de François Ier, il y avait encore un ciel plus riche que le premier, avec le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Des enfants de chœur, vêtus en anges, chantaient, et tout à coup, lorsque la reine passa, il y en eut deux qui descendirent par mécanique et posèrent une couronne d'or sur sa tête, en chantant:

> Noble dame des fleurs de lys,
> Soyez reine du paradis
> De France, de ce beau pays.
> Nous retournons en Paradis.

Toute la rue Saint-Denis était couverte et tapissée de draps de camelots, d'étoffes de soie et de belles tapisseries représentant les personnages des diverses histoires.

Au Châtelet, on avait fait un parc planté d'arbres où se jouaient des lièvres, des lapins et des oiseaux; dans ce parc était un château avec ses tours, dont chaque créneau était gardé par un homme d'armes. Sur la terrasse était le lit de justice du roi, où siégeait madame Sainte-Anne. Alors sortit du bois un grand cerf blanc qui remuait la tête et tournait les yeux: c'était pour rappeler la devise du roi. Un aigle et un lion s'avancèrent pour attaquer le cerf; mais il prit le glaive de justice sur le lit pour se défendre, et douze jeunes filles, l'épée à la main, vinrent aussi le protéger. Les mécaniques de tous ces animaux étaient, au dire de chacun, très-habilement faites.

Le grand pont Notre-Dame était couvert et tapissé plus magnifiquement encore que la rue Saint-Denis. Lorsque la reine fut au milieu, un Génois, homme très-adroit, descendit tout à coup du haut des tours de Notre-Dame, en voltigeant sur une corde tendue, et portant deux flambeaux allumés. Enfin le cortége arriva à l'église de Notre-Dame. L'évêque de Paris, avec tout son clergé, était venu recevoir la reine; les ducs de Bourgogne, de Berri, de Touraine et de Bourbon l'aidèrent à descendre de litière. Elle fut aussi couronnée par eux; et après avoir fait de magnifiques offrandes à l'église, elle fut ramenée au palais à la lueur de plus de cinq cents flambeaux.

Le matin de cette cérémonie, le roi avait dit au sire de Savoisy, son chambellan: « Je te prie, » prends un bon cheval, je monterai derrière toi. » Nous nous habillerons de façon à n'être pas con» nus, et nous irons voir l'arrivée de ma femme. » Savoisy n'en voulait rien faire; mais le roi avait une telle volonté, qu'il fallut céder. Il s'en alla donc au travers de la foule, et reçut des huissiers de bons coups de baguette pour avoir voulu approcher le cortége de trop près. Le soir il en fit de plaisants contes à la reine et aux dames.

Le lendemain il y eut un banquet splendide au palais, sur la table de marbre. Le roi était en habits royaux, avec son manteau écarlate doublé d'hermine, et la couronne en tête. La reine était aussi en grand appareil. A leur table étaient assis les évêques de Noyon et de Langres, l'archevêque de Rouen, le roi d'Arménie (1), qui pour lors était en France, les duchesses de Bourgogne, de Berri et de Touraine, la comtesse de Nevers, mademoiselle de Bar, madame de Coucy, mademoiselle d'Harcourt et

(1) De la maison de Lusignan.

madame de la Tremoille. La foule du peuple qui regardait ce festin était si grande, que la chaleur fit évanouir la reine et madame de Coucy.

Pour intermède on avait disposé, dans la cour du palais, un château qui représentait la ville de Troie. Il était défendu par le roi Priam, son fils Hector et les princes troyens armés de toutes pièces, portant leur blason sur leurs bannières, et attaqué par les rois grecs, dont on avait aussi figuré les armoiries. Le soir il y eut un grand bal à l'hôtel de Saint-Paul, où le roi habitait d'ordinaire. Le lendemain, la ville de Paris vint offrir des présents magnifiques à la reine et à la duchesse de Touraine. Les fêtes se terminèrent par une joûte où le roi parut à la tête de trente chevaliers, les premiers du royaume, qu'il avait choisis pour chevaliers du Soleil d'or. Il parut lui-même dans la lice, et remporta le prix de la joûte (1).

Une trêve de trois années venait d'être conclue avec les Anglais; le roi se trouvait de loisir; il aimait le mouvement et la nouveauté, et se laissa facilement persuader par ceux de son conseil, surtout par le sire de la Rivière qui arrivait du Languedoc, de visiter cette province et une partie de son royaume. Il devenait pressant de mettre ordre aux horribles exactions du duc de Berri. Des plaintes arrivaient de tous côtés. Un religieux de l'ordre de Saint-Bernard était courageusement venu de Toulouse raconter au conseil du roi comment les choses se passaient loin de ses yeux. On disait que plus de quarante mille familles avaient déjà quitté le pays pour aller s'établir en Aragon ou dans le royaume de Provence (2). Le pape d'Avignon désirait beaucoup depuis longtemps voir le roi et aviser aux moyens de ranger toute la chrétienté sous le même pontife. Enfin le roi avait envie de connaître ce fameux comte de Foix, qui passait pour le prince le plus sage, le plus courtois, le plus riche, le plus économe à la fois, et le plus magnifique de son temps. Déjà parvenu à la vieillesse, il avait toujours été proposé pour modèle aux princes et aux chevaliers, tant il avait su se faire redouter et estimer (3). C'était aussi un grand ami des gens savants, et surtout de ceux qui faisaient des romans, des chansons et des poésies. Apres le gouvernement de son État, où il était le plus habile et le plus réglé de tous les seigneurs, son occupation favorite était la chasse, et, sur le soir, la conversation des clercs, le récit de toutes les nouvelles de la chrétienté et la lecture des livres. Lui-même en faisait. Il avait récemment envoyé au duc de Bourgogne un beau traité de la chasse, orné de peintures et copié de l'écriture la mieux formée (4).

Le roi résolut en même temps de prendre sa route par la Bourgogne, et de visiter à Dijon le Duc son oncle. C'était une grande occasion de fête et de magnificence. Le duc n'était pas homme à la négliger. Il commença sur-le-champ ses préparatifs. Le clos des religieux de Saint-Étienne fut disposé pour les joûtes. On abattit les murs; on en coupa les arbres en payant cinq cents francs de dommages au couvent; on y éleva des échafauds et des tribunes autour de la lice. Le Duc acheta une quantité énorme de velours et de satin rouge et blanc pour habiller tous ses chevaliers, et de drap d'or et d'argent pour le manteau des dames. Le roi partit de Paris vers la Saint-Michel 1389. Le Duc alla au-devant de lui jusqu'à Châtillon-sur-Seine, avec son fils le comte de Nevers et toute sa suite. Ce fut le 7 octobre 1389 que le roi fit son entrée à Dijon. Le duc de Touraine, le duc de Bourbon, le seigneur de Coucy étaient de ce voyage solennel. Le Duc et la duchesse leur firent à tous, ainsi qu'au roi, des présents somptueux de chevaux, de bijoux, d'orfévrerie et de pierres précieuses. Le séjour à Dijon fut de plus d'une semaine; durant ce temps, ce ne fut que danses, festins, concert, joûtes et divertissements de toute espèce. Les chevaliers de tous les États de Bourgogne, de Savoie et des pays voisins, étaient venus prendre part à ces fêtes (5), et les dames et les demoiselles s'efforçaient de plaire au jeune roi, à son frère le duc de Touraine, qui était le plus aimable prince, et au sire de Coucy, modèle de toute chevalerie (6).

Le roi prit ensuite la route de Lyon pour se rendre à Avignon; cependant il se logea d'abord à Villeneuve, de l'autre côté du Rhône, sur terre de France. Peu après arriva le duc de Bourgogne, qui s'était empressé de suivre son neveu, et s'était embarqué à Lyon sur le Rhône. Pour le duc de Berri, il était déjà arrivé. La visite au pape fut solennelle. Il accueillit avec grande amitié le roi et ses oncles; il avait de bonnes raisons pour cela, car la France était le seul des grands royaumes de la chrétienté qui soutint le pape d'Avignon. Outre les indulgences, il accorda au roi, aux princes, et même au sire

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(3) Froissart.
(4) Le manuscrit est à la Bibliothèque du Roi.
(5) Histoire de Bourgogne.
(6) Froissart.

de Coucy, la nomination à beaucoup de bénéfices; cela n'était pas trop du goût du clergé, ni conforme à ses droits: c'était, au contraire, une faveur pour les pauvres étudiants qui s'étaient rendus savants et habiles, et qui pouvaient espérer d'être choisis par le roi. Il y eut tout aussitôt un exemple du crédit que les doctes gens avaient auprès du conseil. Ferry Cassinel, docteur de l'Université de Paris, et depuis peu évêque d'Auxerre, fut nommé archevêque de Reims. Son plus beau titre de gloire était une grande querelle qu'il venait de soutenir contre les dominicains. Il avait fait condamner par le pape un de leurs docteurs pour avoir soutenu que la Sainte-Vierge était née avec le péché originel. Les discordes à ce sujet avaient été si vives, que l'Université avait interdit l'enseignement aux dominicains.

Le jeune roi de Sicile était aussi à Avignon avec sa mère; le pape le couronna. Ce fut encore un motif de réjouissances. D'autres seigneurs, comme, par exemple, le comte de Savoie et le comte de Genève, étaient venus voir le roi. Nonobstant qu'on fût chez le pape et au milieu des cardinaux, on ne pouvait se priver de divertissements. Chaque jour on dansait, on chantait, on s'amusait avec les dames et les demoiselles d'Avignon (1).

Quand le roi voulut partir et entrer en Languedoc, ses oncles comptaient bien le suivre: c'était toujours pour eux un grand chagrin de n'être plus de rien dans le gouvernement; mais il prit congé d'eux et leur dit que, pour cette fois, il n'avait pas besoin de leurs services. En effet, pendant son séjour à Villeneuve, il avait su de plus près en quel déplorable état avait été mis le beau et riche pays de Languedoc. On disait au roi: « Ah! sire, le duc » d'Anjou et puis le duc de Berri ont pillé et dévasté » cette contrée. Dans ce canton, et jusqu'à Nîmes et » Montpellier, il y a encore quelque richesse; il s'y » fait du commerce, et les habitants s'enrichissent » par terre et par mer: mais plus vous irez, plus » vous trouverez de misère; dans les sénéchaussées » de Carcassonne et de Toulouse, il ne reste rien » de ce qui a pu tomber sous la main de ces deux » ducs. Ils n'y ont rien laissé; vous allez voir les » gens si pauvres, que ceux qui autrefois passaient » pour riches n'ont plus de quoi faire travailler » leurs vignes ou labourer leurs terres. C'était cinq » ou six tailles par an; l'une n'était pas payée, que » l'autre commençait. C'était tantôt le dixième, puis » le quart, et jusqu'au tiers, et quelquefois le tout. » Enfin les seigneurs vos oncles ont bien levé trois » millions d'or depuis Villeneuve jusqu'à Toulouse. » Après le départ du duc d'Anjou, le duc de Berri » trouva le pays encore assez abondant, car celui-là » ne prenait que sur ceux qui pouvaient payer; » mais celui-ci est le plus avide des hommes: n'importe comment l'argent lui arrive, pourvu qu'il » l'ait. Aussi n'a-t-il épargné personne... Et comment a-t-il employé cette finance? Aussi mal que » l'ont fait tant de seigneurs du temps passé et d'à » présent (2). » Tous ces discours avaient touché le roi; il voulait faire justice, et son conseil l'y portait beaucoup. Il avait d'abord chargé l'archevêque de Reims et les seigneurs de Chevreuse et d'Estouteville de faire une enquête sur les exactions qui avaient ruiné le Languedoc. Ce fut alors que le prélat mourut presque subitement. Chacun pensa qu'il était empoisonné. Les uns croyaient que c'était parce qu'on craignait son zèle dans la commission dont on l'avait chargé; plus généralement on attribuait sa mort aux dominicains, tant ils avaient une violente haine contre lui (3).

Le roi avait la ferme résolution de soulager ces malheureuses provinces, et c'est pour cela qu'il ne voulait point que ses conseillers fussent gênés et effrayés par la présence des princes. Le duc de Bourgogne ne laissa point paraître son dépit devant le roi; mais quand il fut avec le duc de Berri, il lui dit: « Hé bien! voilà le roi qui va visiter le Langue» doc pour faire une enquête sur ceux qui l'ont » gouverné. Le voilà qui va traiter avec le comte de » Foix, le plus orgueilleux seigneur qu'il y ait, et » qui ne s'est jamais soucié d'aucun roi de la chré» tienté. Il n'emmène pour tout conseil que la Ri» vière, le Mercier, Montaigu et le Bègue de Vi» laine. Que dites-vous de cela, mon frère? — Le » roi notre neveu est jeune, répondit le duc de Berri, » et il prend pour conseillers des hommes bien » nouveaux; s'il les croit, il sera trompé, et cela » finira mal, vous le verrez. Quant à présent, il » nous faut le supporter. Un temps viendra où nous » en ferons repentir tous ces conseillers et le roi » lui-même. Par Dieu! qu'ils fassent ce qu'ils » voudront: nous retournerons dans nos États. » Nous n'en sommes pas moins les deux plus » grands du royaume, et tant que nous serons en-

(1) Froissart.
(2) *Idem*.
(3) Le Religieux de Saint-Denis. — Registres du Parlement.

» semble, personne ne peut rien faire contre nous. »

Le duc de Berri revint donc dans son apanage d'Auvergne, et le duc de Bourgogne à Dijon, où il reprit le soin de quelques affaires qu'il avait entamées avant le voyage du roi. La plus importante était l'achat du comté de Charolais, fief relevant du duché de Bourgogne, et que possédait Bernard, comte d'Armagnac. Ce domaine était d'une grande étendue, et sa possession devait accroître beaucoup la richesse et la puissance du Duc. La vente en fut faite moyennant soixante mille francs d'or, et le duc Albert de Bavière consentit que la moitié de la dot de la duchesse d'Ostrevant (1), qui était restée déposée dans le trésor de Notre-Dame à Cambray, reçût cet emploi et ce gage. Les États eurent encore à s'occuper des moyens de payer les dettes du Duc. Comme il en avait contracté hors du duché, et que les États ne regardaient pas que celles-là fussent relatives aux intérêts de la Bourgogne, il fut stipulé que la plus grande partie du subside serait directement payée aux créanciers du duché.

A peu près vers cette époque, un des plus puissants seigneurs de la Bourgogne, Jean de Châlons, ayant fait tuer un des sergents du Duc, fut pris par ses ordres à Conflans, près de Paris. Le Duc l'y fit arrêter par Guillaume de la Tremoille, Philippe de Bar, et plusieurs autres de ses chevaliers, qui le conduisirent en prison au château de Lille. De là il fut transféré en Bourgogne, et la duchesse, d'après les lettres du Duc qui était en Flandre, fit assembler, à deux reprises, un grand conseil formé de chevaliers, d'ecclésiastiques et des baillifs des villes et territoires principaux de Bourgogne. On informa au sujet de ce meurtre et de quelques autres accusations dirigées contre Jean de Châlons. Par suite de ces informations, le châtelain de Jougne fut sommé de livrer les agents du délit qui s'étaient réfugiés en ce château, dont le sire de Châlons était seigneur. Ce châtelain s'y refusa, prétendant que Jougne était un fief direct de l'Empire.

Cependant les premiers seigneurs de la Bourgogne s'intéressaient à Jean de Châlons et se rendaient caution pour lui. Le duc de Berri se joignait à eux. D'un autre côté, le procureur du duc de Bourgogne demandait justice et poursuivait le jugement du coupable. Le Duc, embarrassé, se fit apporter les pièces de la procédure commencée; prenant en considération les longs services de la maison de Châlons, il commua la peine criminelle en peine civile: ce qui était en ce temps-là fort en usage, surtout lorsque les princes avaient besoin d'argent. Il confisqua donc une part des biens de Jean de Châlons, et ordonna que les barrières et les portes des châteaux qu'on lui laissa fussent abattues et rasées. Il fut aussi enjoint au coupable de fonder sur le lieu du meurtre une chapelle dont le bénéfice serait à la collation du Duc.

Le duc de Bourgogne obtint du roi, dans le même temps, qu'en cas de mort de sa femme, le gouvernement des États qui provenaient d'elle lui serait dévolu, à l'exclusion de ses enfants (2).

Le roi, au retour de son voyage de Languedoc, reçut des Génois une ambassade pour implorer son secours, et celui des chevaliers français, contre les Sarrasins de la côte d'Afrique, dont les vaisseaux venaient sans cesse troubler le commerce sur les côtes d'Italie. Ils faisaient même souvent des courses dans les terres et les dévastaient. Les îles de Corse, de Sardaigne, de Mayorque, d'Elbe, de Monte-Christo, de Pianosa, étaient toujours en proie à leurs ravages, et tout le négoce des chrétiens dans la mer Méditerranée ne pouvait plus se faire en sûreté. Les Génois, voyant que la France et l'Angleterre étaient en paix pour trois ans, pensèrent que c'était une entreprise digne des chevaliers des deux nations de venir punir l'insolence de ces infidèles. Ils offraient de prêter leurs vaisseaux pour le passage, et de fournir les vivres et provisions de toute espèce. Cette proposition fut accueillie avec grand empressement par les chevaliers et écuyers qui cherchaient l'occasion de s'illustrer. Le duc de Touraine voulut être chef de cette croisade: il n'y avait rien en effet de si chevaleresque et si aventureux que ce jeune prince; il était le protecteur et comme le chef de tous les jeunes gentilshommes; il ne songeait, ainsi qu'eux, qu'à trouver occasion d'acquérir de la renommée et de porter au loin l'honneur de la France.

Mais les oncles du roi et son conseil n'y voulurent point consentir, ne trouvant pas que ce voyage convînt au premier prince de la famille royale. Ce fut le duc de Bourbon qui fut choisi, et obtint du roi la grâce de marcher ainsi sur les traces du bon roi saint Louis. Les plus nobles chevaliers du royaume briguèrent l'honneur de l'accompagner; il eut même sous ses ordres le comte d'Erby, fils du duc de Lancastre, et qui depuis se fit roi d'Angleterre. Le sire de Coucy, l'amiral de Vienne, le sire Guy de la

(1) Lisez : *de la comtesse d'Ostrevant*. (G.)

(2) Histoire de Bourgogne.

Tremoille, messire Philippe de Bar, le sire de Harcourt, le comte d'Eu, s'empressèrent, en bons et vrais chrétiens, d'aller combattre les Sarrasins. Ils cherchaient aussi à se distraire de la cour (1); ils y voyaient naître tant de divisions et pratiquer tant de choses peu honorables, que c'était un grand dégoût pour de loyaux serviteurs du roi. Le sire de la Rivière, le sire de Noviant, le connétable, gouvernaient tout; les peuples étaient abîmés d'impôts dont personne ne voyait l'emploi, sinon que bien des gens s'enrichissaient et qu'on faisait les plus folles dépenses. Le duc de Berri avait été ôté du gouvernement de Languedoc. Son favori Bétizac, dont il avait autorisé toutes les exactions et les pillages, avait été brûlé comme hérétique : c'était le moyen qu'on avait pris pour que le procès ne semblât pas fait au duc de Berri lui-même; car ce prince avait autorisé toutes les rapines de Bétizac et en avait profité (2). Il ne cherchait que l'occasion de se venger de tant d'affronts, qu'il imputait surtout au connétable. D'un autre côté, une grande jalousie commençait à s'élever entre le duc de Touraine et le duc de Bourgogne. Le frère du roi, tout riche qu'il était devenu par la dot d'un million que lui avait apporté madame Valentine, et malgré les beaux domaines qu'il avait achetés, ne pouvait s'empêcher d'envier cette grande puissance, ces richesses, cette magnificence de son oncle, qui en faisaient le plus grand du royaume. Le duc de Bourgogne regrettait de ne plus être à la tête du conseil; il attribuait, avec raison, cette disgrâce à l'influence du duc de Touraine et de sa femme, qui savait plaire beaucoup au roi (3).

Pendant la guerre d'Afrique, il arriva encore une circonstance qui nuisit au crédit du duc de Bourgogne. Le roi d'Angleterre, entendant parler de toutes les magnificence de la cour de France, et surtout de cette belle fête donnée pour l'entrée de la reine, dont on avait fait tant de bruit, voulut aussi se distinguer par quelque grand divertissement. Il fit annoncer une joûte et envoya des hérauts la publier en France, en Allemagne, en Flandre, en Écosse. Quand la nouvelle en fut venue en Hainaut, Guillaume, comte d'Ostrevant, gendre du duc de Bourgogne, qui était jeune, libéral et prompt dans ses résolutions, forma le dessein d'aller se montrer à cette fête et de voir l'Angleterre. Il en parla d'abord à son père. « Mon cher fils, lui dit le comte Albert (4), » vous n'avez que faire en Angleterre. Vous avez » épousé la fille du duc de Bourgogne et votre » sœur a épousé son fils. Nous sommes unis et alliés » à la royale maison de France; il ne faut pas aller » chercher d'autres amitiés et d'autres alliances. » Le jeune comte insista : « Vous êtes votre maître, » ajouta son père, faites ce que vous voudrez; mais » il vaudrait mieux, pour le bien de la paix, n'y » point aller (5). » Le comte d'Ostrevant partit; il parut avec grand éclat dans cette joûte, et remporta le prix qui fut décerné par les dames. Le roi et la reine d'Angleterre lui firent le plus grand accueil, et, pour l'honorer davantage, lui offrirent l'ordre de la Jarretière. Après quelque hésitation, il l'accepta et eut grand tort. Tous les chevaliers français, qui étaient venus aux fêtes, commencèrent à dire qu'en prenant les couleurs et la devise du roi d'Angleterre il faisait bien voir qu'il n'avait pas le cœur français; que c'était folie à lui de reconnaître ainsi l'amitié que lui témoignaient le roi de France et le duc de Touraine, et qu'il tarderait peu à s'en repentir. On ajoutait que celui qui recevait le ruban de la Jarretière prêtait serment au roi d'Angleterre de ne jamais faire la guerre contre lui, que c'était se faire son homme, et beaucoup d'autres propos qui n'avaient pas grande vérité. Toutefois, lorsque le roi le sut, il en pensa de même et fut très-courroucé. « Qu'il vienne maintenant, disait-il, me prier de » donner à son frère l'évêché de Cambrai ! Tous ces » gens du Hainaut sont présomptueux et pleins d'orgueil; ils ont toujours mieux aimé l'Angleterre » que la France. Je veux qu'il vienne me faire hommage de son comté d'Ostrevant, ou bien je le » réunirai au royaume. » Le conseil du roi fut de cet avis, et le duc de Bourgogne, malgré le chagrin qu'il en ressentait, ne pouvait s'y opposer. Le comte d'Ostrevant, recevant des lettres et des ordres si durs du roi de France, vit bien qu'il s'était mis en fâcheuse situation. Personne ne pouvait terminer cette affaire que le duc de Bourgogne. On parlait déjà de faire la guerre en Hainaut. Le connétable et le sire de Coucy, qui revenaient de la croisade, étaient assez de cette opinion; mais le sire de Noviant et le sire de la Rivière se montraient plus sages. Le comte d'Ostrevant suivit le conseil de son beau-père : il vint à Paris faire hommage (6) du comté de

(1) Juvénal.
(2) Froissart.
(3) Gollut.

(4) Le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande. (G.)
(5) Froissart.
(6) Les lettres par lesquelles Guillaume fit hommage au

Hainaut et se réconcilia ainsi avec la France (1).

Cependant la croisade n'avait guère duré; après avoir assiégé Tunis, on avait traité avec les Sarrasins : ils avaient payé une forte somme et promis de ne plus troubler le commerce des chrétiens. Comme les maladies et la chaleur faisaient mourir chaque jour beaucoup d'hommes d'armes, on s'était contenté de ce petit avantage. Cette entreprise avait remis le roi et le duc de Touraine en goût de faire la guerre aux infidèles et d'illustrer la foi chrétienne. « Si nous pouvions, disait le roi, avoir une bonne » et longue paix avec les Anglais, si nous avions » remis l'unité dans l'Église, nous acquitterions le » vœu de notre aïeul le roi Jean et de son père » Philippe, qui, tous deux, avaient pris la croix et » promis d'aller dans la terre sainte. » Voyant l'impatience qu'avait le roi d'employer sa jeunesse à quelque guerre, on lui conseilla de songer d'abord à rétablir la paix en l'Église romaine. Le sire de la Rivière, et aussi, disait-on, le sire de la Tremoille, grands amis du pape Clément, se servaient de leur crédit pour résoudre le roi et le Duc à passer en Italie, afin de chasser à main armée le pape Urbain. Ils représentaient que cette entreprise était glorieuse et facile. De tous les partisans du pape d'Avignon, le plus zélé et aussi le plus puissant, était le duc de Berri. Le pape Clément et lui étaient accoutumés à se rendre mutuellement de bons offices. Encore récemment le duc de Berri venait de recevoir le privilége contraire aux droits du roi et de l'Église de France, de présenter un chanoine pour soixante églises du royaume. Il vint encore un ermite qui voulait parler au roi, et lui ordonner, de la part de Dieu, de faire cesser le schisme; mais, pour celui-là, il ne vit pas le roi en personne (2).

Le projet de descendre en Italie fut donc arrêté; on devait partir vers le mois de mars 1391, avec une armée nombreuse; le roi et son frère auraient eu sous leurs ordres quatre mille lances; les ducs de Bourgogne et de Berri, chacun deux mille; le connétable, deux mille; le duc de Bourbon, mille; le sire de Saint-Pol et le sire de Coucy, mille (3). Les hommes d'armes devaient recevoir d'avance trois mois de leur paye, il fallut donc imposer de nouvelles tailles. Ce motif fit oublier une circonstance qui, quelques mois plus tôt, avait empêché de les demander : tandis que le conseil du roi était assemblé à Saint-Germain pour ordonner des taxes, il était survenu un si effroyable tonnerre, et l'orage avait fait tant de ravages dans la forêt, qu'on avait jugé que la volonté du ciel était contre cette exaction, dont les peuples murmuraient de plus en plus (4).

Il en advint de celle-là comme de tant d'autres; elle fut payée sans servir en rien à l'avantage commun ni à l'honneur de la France. La grande expédition en Italie s'en alla au néant, ainsi qu'il arrivait souvent des volontés absolues du roi, contre lesquelles personne ne pouvait rien dans le premier moment, et qui tombaient d'elles-mêmes ensuite (5).

D'ailleurs, le conseil du roi était divisé sur ce point comme sur tous les autres. Si l'on eût fait la guerre d'Italie, il eût fallu que le roi acceptât l'alliance des Florentins, qui, pour lors, faisaient la guerre au seigneur de Milan et au pape; ils étaient même venus implorer le secours de la France, offrant de reconnaître le roi pour leur seigneur. Mais le duc de Touraine avait épousé la fille du seigneur de Milan; elle-même avait du crédit sur le roi (6); tous deux s'opposaient à la guerre d'Italie, sans cependant heurter trop ouvertement les idées du roi.

Bientôt après, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon se rangèrent eux-mêmes à cet avis, et le motif en fut si raisonnable, que les partisans du pape d'Avignon n'osèrent plus s'y opposer, quelque chagrin qu'ils en eussent. Le roi d'Angleterre venait en effet d'envoyer une ambassade solennelle pour proposer que de nouveaux pourparlers fussent repris, afin d'arriver à la conclusion d'une paix durable. Il annonçait que ses oncles eux-mêmes, les ducs de Glocester et de Lancastre, se rendraient à Amiens pour y conférer avec le conseil du roi de France, et en sa présence, s'il le jugeait à propos. De telles offres ne pouvaient être repoussées, d'autant que la paix entre la Castille et l'Angleterre venait d'être conclue et scellée par le mariage de l'infant de Castille avec la fille du duc de Lancastre.

On renonça donc au voyage d'Italie; alors les Florentins se bornèrent à appeler à leur aide le comte d'Armagnac, beau-frère de Charles Visconti, dont le père avait été dépouillé de la seigneurie de

roi, non du comté de Hainaut, qui ne relevait pas du royaume de France, mais du comté d'Ostrevant, sont du 6 décembre 1391; il en existe un *vidimus* dans la trésorerie des chartes de Hainaut, à Mons. Le duc Aubert avait consenti à cet acte de vassalité par des lettres données à la Haye le 27 août précédent. (G.)

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Juvénal.
(3) Froissart.
(4) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.
(5) Juvénal.
(6) Froissart.

Milan par Galéas, père de la duchesse de Touraine. Cette entreprise, bien qu'elle ne se fit plus au nom du roi, pouvait être utile à la France. D'ailleurs, le comte d'Armagnac s'engageait à prendre à sa solde, et à emmener hors du royaume, les compagnies qui dévastaient toujours l'Auvergne, le Limousin, le Rouergue, le Quercy et le haut Languedoc, où elles avaient encore maintes forteresses pour refuge et pour garnison. Le duc de Bourgogne, et surtout le duc de Berri, grand partisan du pape Clément, favorisèrent ce projet, tout en affectant de le désapprouver, à cause du grand crédit de la duchesse de Touraine (1). Malgré les efforts de cette princesse, on ordonna la levée d'une taille de deux cent mille francs dans les provinces que désolaient les compagnies; moyennant cette somme elles quittèrent le pays pour suivre le comte d'Armagnac : les ducs de Bourgogne et de Berri consentirent même à leur accorder le passage dans leurs États, tout fâcheux qu'était ce passage. La duchesse de Touraine continua de mettre autant d'obstacles qu'elle put à cette entreprise; elle donnait avis à son père de tout ce qui se préparait. Cependant le comte d'Armagnac passa heureusement les montagnes et vint mettre le siége devant Alexandrie; ce vaillant chevalier y périt bientôt après en tombant dans une embuscade, et rien ne fut fait pour continuer son entreprise. Le seigneur de Milan, afin de se débarrasser des compagnies, se hâta de leur donner un florin par homme, à condition de quitter le pays. Pour lors elles se répandirent en Savoie et en Dauphiné, où elles commirent leurs ravages accoutumés; toutefois des ordres avaient été donnés de garder, contre ces bandits, les passage des montagnes et des rivières, et il en périt un grand nombre de la main des habitants, ou par le froid et la faim. Ainsi finirent ces bandes, qui depuis ne surent plus se réunir; il n'y eut que celle d'Aimery de Severac qui fut mieux avisée: elle surprit une troupe de gentilshommes dauphinois qui s'étaient armés pour l'exterminer : l'évêque de Valence, le prince d'Orange, le comte de Valentinois, furent faits prisonniers. Aimery de Severac les mit à rançon, obtint son libre passage, et ramena sa bande au pays d'Armagnac. Cette déconvenue des gentilshommes du Dauphiné les couvrit de beaucoup de honte. Lorsque la nouvelle en arriva au duc de Bourgogne, il ne put s'empêcher de dire : « Je voudrais qu'ils fussent tous perdus pour avoir eu si peu d'honneur » et de courage ; il valait mieux périr que de souffrir une telle infamie (2). »

(1) Froissart.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

En attendant les pourparlers d'Amiens, les affaires du duc de Bretagne commencèrent à occuper de nouveau le conseil du roi; les discordes n'étaient pas moindres à ce sujet que pour tout le reste. Le duc de Bretagne et le connétable se haïssaient plus que jamais. Le premier se sentait appuyé par les oncles du roi, et surtout par le duc de Bourgogne, qui était devenu, ainsi que le duc de Berri, grand ennemi du connétable. La duchesse de Bourgogne avait été la première cause de cette haine. C'était une femme d'un caractère décidé et d'une volonté ferme; elle était nièce du duc de Bretagne : comme elle haïssait tout ce que son père avait haï, et qu'elle aimait tout ce qu'il avait aimé, elle portait une vive affection à son oncle; en effet, le comte de Flandre avait toujours eu pour lui une amitié fraternelle, et l'avait secouru et consolé dans tous ses revers. Or, madame de Bourgogne était dame au logis; son mari aurait craint de la contredire, car elle lui avait apporté de grands héritages et donné de beaux enfants. Elle s'était prise d'une furieuse haine contre le connétable, et, en conséquence, le Duc l'avait aussi de plus en plus en aversion (3). Le duc de Bretagne, se sachant soutenu par un si puissant prince, ne faisait aucun compte du mauvais vouloir du roi, de son conseil et de presque tous les seigneurs de France, et il allait son chemin sans inquiétude. Ainsi il n'avait rien accompli de ce qu'avait prescrit la sentence du roi, ni de ce qu'il avait promis en réparation de l'injure faite au connétable. Ainsi, lorsque le roi l'avait invité à se joindre avec ses hommes d'armes à l'armée qui devait aller en Italie, il s'était publiquement raillé de cette entreprise, et il continuait à ne point reconnaître l'autorité du pape d'Avignon. Ainsi il continuait à battre de la monnaie d'or et d'argent, tandis qu'il n'était permis à un vassal que de frapper de la monnaie de cuivre; ses officiers de justice ne reconnaissaient pas la juridiction du parlement de Paris; il allait même jusqu'à recevoir un serment absolu de ses vassaux, sans réserve de la suzeraineté du roi. Le roi était donc fort animé contre lui. Il s'irritait de cet esprit de rébellion et de ce manque de foi. Le connétable, de son côté, se plaignait sans cesse, et, se faisant lui-même justice à main armée, il excitait de grands troubles

(3) Froissart. — Gollut.

en Bretagne. Son parti dans les conseils du roi était nombreux, et, pour le moment, il y était plus puissant que personne. Les grands et loyaux services qu'il avait rendus à la France, sous le règne du roi et du temps de son père, lui avaient mérité la confiance et l'affection de tous les seigneurs et du roi; il était surtout très-aimé du duc de Touraine (1).

Néanmoins le roi et son frère témoignaient en même temps la plus grande faveur à un ennemi du connétable. C'était messire Pierre de Craon, parent du duc de Bretagne, homme fort avisé et habile. Déjà il avait eu toute l'amitié du duc d'Anjou, qui, lors de son entreprise sur Naples, lui avait confié la plus grande part de ses trésors. On avait dit alors que le sire de Craon, par négligence ou avidité, avait laissé son maître manquer de ressources et d'argent dans le moment le plus décisif, et par là avait indignement causé sa perte. Il s'était d'abord dérobé par la fuite aux vengeances qu'il avait encourues; la duchesse d'Anjou le poursuivait encore pour restitution des sommes qu'elle l'accusait d'avoir gardées. On la croyait d'autant plus fondée dans sa plainte, qu'il tenait un grand état et passait pour avoir d'immenses trésors. Il s'était fort insinué, par son esprit et son adresse, dans les bonnes grâces du roi, et surtout du duc de Touraine; ce prince l'aimait au point de ne le jamais quitter, de le mener partout avec lui, de le mettre dans tous ses secrets, et même de porter souvent des habits pareils aux siens. Or, Clisson avait marié sa fille au comte de Penthièvre, frère de la duchesse d'Anjou; il savait donc mieux que personne les méfaits du sire de Craon. Souvent il y avait eu des paroles entre eux, et le connétable le traitait toujours d'une façon très-hautaine. Ainsi, outre l'amitié et la parenté du sire de Craon avec le duc de Bretagne, il y avait de grands motifs de haine entre lui et le connétable; il entretenait une correspondance secrète avec le duc de Bretagne, l'informant de tout ce qui se passait à la cour (2).

Une aventure vint tout à coup changer en une furieuse colère le grand amour du duc de Touraine pour le sire de Craon. Le prince était pour lors beau, jeune et amoureux. Les dames et les demoiselles lui plaisaient facilement, et il menait joyeuse vie. Il aimait ardemment une belle demoiselle de Paris, et lui avait offert jusqu'à mille couronnes d'or pour avoir ses bonnes grâces. Comme il ne cachait rien au sire de Craon, il l'avait mené chez cette demoiselle. Craon commit la trahison de tout raconter à la duchesse de Touraine. Elle manda la jeune dame, et lui dit avec colère: « Comment!
» vous voulez donc m'enlever monseigneur? » La pauvre demoiselle, tout effrayée, répondit en pleurant: « Nenni, madame, à Dieu ne plaise; je n'oserai
» seulement pas y penser. — C'est vrai, reprit la
» duchesse, je sais tout et suis bien informée; mon-
» seigneur vous aime, et vous l'aimez. La chose va
» même si loin, qu'il vous a promis mille couronnes
» d'or; mais vous avez refusé, et vous avez fait
» sagement. Je vous pardonne pour cette fois, et
» vous défends, si vous tenez à la vie, d'avoir
» désormais nul entretien avec monseigneur. Don-
» nez-lui congé. »

Lorsque, sans rien savoir de cela, le duc de Touraine revint chez la jeune demoiselle, elle s'enfuit et ne lui montra plus aucun signe d'amour. Le prince voulut savoir ce que signifiait ce changement; elle lui répondit en pleurant: « Ah! monsei-
» gneur, vous m'avez trahie auprès de madame de
» Touraine, et vous lui avez tout dit, ou quelque
» autre a tout révélé. Songez à qui vous vous êtes
» confié. Madame de Touraine m'a fait un grand
» effroi, et j'ai promis, j'ai juré de ne plus avoir à
» l'avenir d'entretien avec vous. Je ne veux pas
» exciter sa jalousie. — Ma belle dame, dit le duc,
» je vous jure que j'aimerais mieux avoir perdu cent
» mille francs que vous avoir trahie. Puisque vous
» l'avez promis, tenez votre parole; mais, quoi qu'il
» m'en coûte, je saurai la vérité et découvrirai qui
» a révélé nos secrets. »

Le duc de Touraine revint souper chez sa femme, et jamais ne lui montra tant d'amour que ce soir-là; si bien, qu'à force de douces paroles, il se fit dire que c'était de messire Pierre de Craon qu'elle savait tout.

Le lendemain matin il monta à cheval et vint au Louvre; il trouva le roi allant à la messe. Le roi, qui aimait beaucoup son frère, s'aperçut qu'il avait du chagrin. « Mon cher frère, dit-il, qu'avez-vous?
» vous paraissez troublé. — Il y a bien sujet, ré-
» pondit le duc de Touraine. — Eh bien! quoi? re-
» prit le roi, je veux le savoir. » Alors le duc de Touraine lui raconta tout de point en point, ajoutant que déjà le sire de Craon lui avait fort déplu en lui reprochant le goût qu'il avait pour la nécromancie et les faiseurs de sortilèges (3). « A l'entendre, disait-

(1) Froissart.
(2) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

» il, ne croirait-on pas que je me suis fait sorcier ? » Par la foi que je vous dois, monseigneur, sans le » respect que j'ai pour vous, je le ferais tuer. — » Vous ne ferez pas cela, répondit le roi ; mais nous » lui enverrons dire par nos gens que nous n'avons » plus besoin de ses services, et qu'il ait à » quitter notre hôtel : vous le chasserez aussi du » vôtre (1) »

Au même jour, le sire de la Rivière et le sire de Noviant, de la part du roi, et, de la part du duc de Touraine, le sire de Beuil et le sénéchal de Touraine, signifièrent à messire Pierre de Craon de se retirer, sans lui dire aucun motif. Il demanda à revoir le duc de Touraine, mais on lui dit que ni le roi ni le duc ne voulaient plus entendre parler de lui. Honteux et dépité d'être ainsi licencié et chassé, il ne pouvait deviner pourquoi, et se retira d'abord à son château de Sablé, près du Mans, puis il alla confier ses chagrins au duc de Bretagne. Celui-ci lui persuada que l'affront venait du connétable, et que le coup était parti de là. Alors ils demeurèrent l'un avec l'autre, s'entretenant de leur haine commune contre le sire de Clisson. Messire Pierre de Craon n'était pas là pour contredire en rien les emportements du duc de Bretagne au sujet du connétable et de tout le conseil du roi de France. Il était le complaisant de toutes ses fureurs, et ne faisait que les exciter.

Pendant ce temps-là, en France, on savait peu de gré au duc de Bretagne du grand accueil qu'il faisait au sire de Craon. Pour lui, il ne se souciait guère du courroux du roi et des menaces de son conseil, songeant seulement à bien munir ses villes et ses châteaux, et à se préparer à la guerre. Il s'obstinait à ne point reconnaître le pape Clément, et à interdire qu'on se pourvût de ses bulles. Il conférait les bénéfices par sa seule autorité, et attentait même à la juridiction des évêques. Les prélats de Bretagne se pourvoyaient vainement au parlement de Paris ; ils n'en étaient pas plus avancés. Lorsque le duc était ajourné, il envoyait un procureur ; mais quand l'arrêt était rendu, et que les officiers du roi venaient sommer le duc de l'exécuter, ils ne pouvaient ni le voir ni lui parler; les exploits et commandements du parlement étaient ainsi tenus pour rien en Bretagne. « Moi, disait-il, que j'aille à Paris comparaître en justice! Ah! qu'on m'y attende; je ne » me presserai pas! J'y vins il y a trois ans pour » avoir justice, et je n'en entendis pas parler. Nos» seigneurs du parlement la tournent comme ils » veulent. Il faut qu'ils me croient bien jeune et » bien ignorant, pour vouloir me mener ainsi. Je » veux qu'ils sachent que, si les hommes de mon » duché de Bretagne n'étaient pas divisés, s'ils » m'obéissaient comme ils devraient, je donnerais » tant d'affaires au royaume de France, que les gens » déraisonnables entendraient raison, que ceux qui » ont servi loyalement seraient loyalement récompensés, et ceux qui ont mérité châtiment seraient » châtiés (2). »

Tous ces discours étaient assez publics, et, comme on peut croire, il en était souvent question dans la chambre du roi; chacun disait : « Ce duc est aussi » trop présomptueux et orgueilleux. Si l'on souffre » de telles opinions sur les devoirs de la noblesse » de France, le royaume sera tôt affaibli. Tous les » seigneurs suivront cet exemple, et peu à peu la » juridiction du roi se perdra. » Toutefois il fut résolu, non sans beaucoup de débats et de brouilleries dans le conseil, apaisés enfin par le duc de Touraine, qu'avant de recourir à de violents remèdes, le duc de Bretagne serait mandé ; et que, pour lui faire honneur, le roi condescendrait à venir au-devant de lui jusqu'à Tours. Il fut aussi convenu que pour ouïr ses explications, le roi formerait son conseil du duc de Bourgogne, du duc de Berri, de l'évêque d'Autun et de l'évêque de Chartres. C'était à peu près, avec les sires de Coucy et d'Étampes, les seules personnes du royaume qui fussent agréables au duc de Bretagne ; encore y avait-il peu d'espérance de l'amener à ce point. Pour le décider à venir, le roi lui envoya le duc de Berri, accompagné du comte d'Étampes et de maître Yves de Noviant. Le duc de Berri s'embarqua sur la Loire ; comme il approchait de Nantes, il rencontra, en bateau sur la rivière, le duc de Bretagne qui venait, avec grande cérémonie, au-devant de lui. Ils firent leur entrée ensemble dans la ville. La duchesse de Bretagne s'y était rendue aussi avec ses enfants. Il y eut d'abord de grandes fêtes et de beaux présents donnés et reçus ; puis le duc de Berri demanda au duc de Bretagne de convoquer son conseil et ses barons. Les envoyés exposèrent sans nul ménagement, devant l'assemblée, les sujets de plaintes du roi de France. Les barons de Bretagne, qui étaient portés pour le roi, trouvaient ses griefs assez raisonnables; mais le duc ne voulait pas les écouter; il entra même en si grande colère, qu'il voulait faire emprisonner les

(1) Froissart.

(2) Froissart.

conseillers que le roi lui avait envoyés. Pierre de Navarre, son beau-frère, se trouvait pour lors en Bretagne; effrayé de cet emportement, il en avertit la duchesse, et lui montra les malheurs qui pourraient en advenir. Le soir, quand le duc fut retiré en sa chambre, sa femme y entra; elle se jeta en pleurant à ses pieds, avec ses enfants, le suppliant de ne point faire une telle chose, et d'écouter plus doucement les représentations des ambassadeurs du roi. Enfin le duc céda, et promit de rendre réponse le lendemain à l'église. Cette réponse fut douce et raisonnable. Il promit de venir trouver le roi, mais il ne s'engagea à rien de plus, et il exigea qu'Olivier de Clisson ne parût point en sa présence (1).

Le roi, son frère, ses oncles, tous ses conseillers et principaux serviteurs se rendirent à Tours. Le duc de Bretagne tarda un peu, et l'on commençait à dire qu'il ne viendrait pas; il n'arriva que quinze jours après le roi. Les pourparlers commencèrent, mais on ne pouvait jamais arriver à aucune conclusion. Le duc de Bretagne n'écoutait pas la raison; on lui demandait, et il refusait; et ce qu'il demandait, on le lui refusait aussi. Le duc disait qu'il voulait bien servir le roi aux termes de son hommage de vassal et selon ses devoirs. « Mais puisque vous » êtes l'homme du roi de France, pourquoi refusez-» vous de lui obéir? répliquait-on. — En quoi donc » suis-je rebelle? reprenait-il. — Vous ne recon» naissez pas, alléguait-on d'abord, le pape d'Avi» gnon que le roi honore comme le vrai pontife; » vous vous refusez à ses commandements; ses bul» les ne sont rien pour vous; vous conférez, de » pleine autorité, les bénéfices de Bretagne. C'est » offenser la majesté royale, et pécher en esprit et » en conscience. — Pour ma conscience, répliquait » le duc, Dieu seul en est juge, et personne n'a le » droit d'en parler; quant à ces deux papes, j'étais » chez mon cousin le comte de Flandre lorsque Ur» bain fut élu, et il nous signifia qu'il venait d'être » créé pape par la grâce de Dieu et l'inspiration du » Saint-Esprit: nous y accédâmes. Comment peut-on » défaire cela? il me semble que c'est chose établie; » d'ailleurs je ne suis point si absolu et si rigoureux » qu'on dit envers les clercs de mon duché. Je les » laisse, quand ils le veulent, se munir de bulles du » pape Clément; à la vérité, je ne souffre pas qu'il » s'en présente qui ne soient pas de ma nation; » ceux-là, je leur refuse tout bénéfice; ils n'y ont » pas droit, et il ne serait pas juste ni raisonnable » qu'ils vinssent s'engraisser de la substance du » pays. En ce qui regarde le roi, Dieu me préserve » d'offenser Sa Majesté! Je suis son homme et son » cousin, et le servirai de mon mieux et loyalement » en tant que j'y suis tenu; mais il m'est per» mis de parler contre ceux qui le conseillent » mal. On me reproche que je suis hautain et re» belle aux sergents du roi, qui viennent signifier des » exploits du parlement; ne sait-on pas que le fief de » Bretagne est de si noble condition qu'il n'y a d'au» tre justice souveraine que celle du duc? Il tient » sa cour ouverte pour rendre justice, il a ses offi» ciers à lui; s'ils font tort à un de mes sujets ou à » un étranger, c'est à moi de les punir et d'en faire » un exemple. Mais c'est moi qui ai à me plaindre » des conseils du roi: ils ne cherchent qu'à entre» tenir guerre et haine entre le roi et moi. Ils sou» tiennent mon cousin Jean de Blois, lui laissant » porter le nom de Jean de Bretagne, comme s'il » avait droit à mon héritage, au détriment de mon » fils et de ma fille. Il n'a pas non plus ôté de ses » armes les hermines de Bretagne; cependant il » avait renoncé aux droits, aux noms et aux armes. » C'est messire Olivier de Clisson qui l'encourage » dans cette conduite pour me contrarier. Tant que » les choses seront ainsi, je n'ai aucun traité ni al» liance à conclure avec le roi. Je ne lui ferai pas la » guerre, car il est mon seigneur naturel; mais si, » par les conseils de la haine et de l'envie, il vient » m'attaquer, je me défendrai: on me trouvera » chez moi, si l'on y vient; je veux que le roi le sache » bien (2). »

Le connétable, qui était à Tours avec son gendre le comte de Penthièvre, et qui tenait un état plus grand et plus pompeux qu'aucun des princes, ne demeurait pas en reste, et savait bien faire valoir son droit et ses raisons auprès du roi et de son conseil. Les opinions étaient plutôt en sa faveur; le commun peuple avait pris le duc de Bretagne en telle aversion que ses gens furent insultés, et l'écusson de ses armes souillé de boue sur sa porte (3). Le roi donna des ordres sévères pour le protéger, et alla lui-même le voir afin de l'apaiser.

C'était ainsi que tout s'aigrissait: on ne pouvait rien finir; le duc de Bretagne n'écoutait pas son conseil, qui voulait le maintien de la paix; et le roi

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Froissart.
(3) Le Religieux de Saint-Denis.

n'était pas maître du sien, qui souhaitait la guerre. Elle était prête à éclater, et l'on parlait déjà de rompre les pourparlers; mais le duc de Bourgogne, qui, sans se déclarer trop ouvertement, entrait assez dans les excuses et les raisons du duc de Bretagne, s'employait à tout calmer ; le duc de Berri haïssait, plus encore que son frère, le connétable, le sire de Noviant, le sire de Montaigu, le sire de Vilaine, et tous ces gens de la chambre du roi. Il ne cherchait qu'une occasion de se venger des affronts du voyage de Languedoc, et soutenait aussi en dessous le duc de Bretagne. Les deux princes trouvèrent peu à peu moyen de ranger de leur avis plusieurs des seigneurs qui se trouvaient auprès du roi, comme le sire de Coucy, le comte de Saint-Pol, le chancelier de France, le sire de la Tremoille, et quelques sages prélats. En effet, le deux oncles du roi disaient fort raisonnablement qu'au moment où l'on allait traiter de la paix avec les Anglais, il ne fallait pas être en querelle avec le duc de Bretagne, et que ce serait laisser un grand avantage à l'Angleterre, qui s'en prévaudrait pour être plus exigeante. Enfin, après trois mois, on trouva que le seul moyen de conclure la paix était un double mariage. La fille du roi de France fut promise au fils du duc de Bretagne, et celui-ci accorda sa fille au fils du comte de Penthièvre : ainsi l'on se sépara bons amis. Le duc de Bretagne consentit que le comte de Penthièvre portât une bordure d'hermine autour de ses armes paternelles de Châtillon ; il fut dit aussi que le jugement rendu sur l'affaire du connétable serait exécuté. Mais le duc ne voulut jamais le voir autrement que par devant le roi et son conseil ; et il repartit pour son pays, conservant toute sa haine. Les ducs de Bourgogne et de Berri s'apprêtèrent pour le voyage d'Amiens, où les princes d'Angleterre devaient arriver pendant le carême de l'année 1392 qui allait commencer.

Pendant que le roi était à Tours, on termina encore une autre importante affaire. Le comte de Foix était mort depuis quelque temps sans laisser d'héritier légitime, car il avait tué son fils unique, après avoir découvert que le roi de Navarre avait voulu se servir de cet enfant pour l'empoisonner (1). Le roi avait un double motif pour prétendre à cette succession. Lors du voyage de Toulouse, le comte de Foix s'était reconnu vassal, et avait prêté foi et hommage ; en outre, il avait reçu du roi cinquante mille francs sur le gage de son comté. Il avait voulu, par ce traité, dépouiller le vicomte de Castelbon, son héritier collatéral, qu'il avait toujours eu en haine et que même il avait longuement tenu en prison. Quelques conditions secrètes avaient aussi été promises en faveur de deux fils bâtards qu'il aimait beaucoup. Ce contrat pouvait être sujet à quelques difficultés, surtout pour le Béarn, pays libre que le comte de Foix ne tenait pas et ne pouvait en aucune façon tenir à fief, et pour lequel il n'y avait conséquemment nul retour à la couronne. Les gens du comté de Foix avaient un grand désir d'appartenir directement au roi, et d'être gouvernés en son nom par des sénéchaux, comme Toulouse et Carcassonne, sans être possédés par aucun seigneur. Les habitants du Béarn avaient un moindre intérêt à devenir sujets de France.

Dès que la mort du comte de Foix fut connue du conseil, on envoya sur-le-champ le sire de la Rivière, qui était le principal auteur du contrat passé auparavant, prendre par provision possession de l'héritage. Le vicomte de Castelbon réclama ; il lui fut permis d'envoyer auprès du roi, pour faire valoir ses raisons, Roger d'Espagne, son cousin, et le sire Espaing du Lyon.

Ils arrivèrent à Tours; bientôt ils s'aperçurent que le conseil intime du roi et les gens de sa chambre étaient d'opinion qu'il fallait réunir l'héritage à la couronne. C'étaient eux, en effet, qui, de longue main, avaient préparé cette affaire. Les envoyés s'adressèrent alors au duc de Bourgogne, qui leur fut plus favorable. Ils lui représentèrent qu'il y avait fraude dans le contrat par lequel le comte de Foix avait ainsi engagé son héritage, pour dépouiller son légitime successeur; que ce serait un déshonneur au roi de servir ainsi d'instrument à cette manœuvre frauduleuse; que cette prise de possession était irrégulière, puisque les héritiers et ayants droit n'avaient pas été sommés de donner leurs motifs d'opposition à la saisie et adjudication de la terre. Ils ajoutaient qu'un domaine si lointain ne rapporterait guère au roi, et lui coûterait beaucoup à garder : qu'ainsi il allait se priver, sans avantage, de l'hommage et du service d'un seigneur puissant. De cette façon, ils persuadèrent le duc de Bourgogne; il se mit à faire valoir leurs raisons, qui lui semblaient sages et prévoyantes, et conseilla au roi de se contenter de la restitution de son argent. A lui tout seul il n'eût pas été cru, mais son frère le duc de Berri avait pris l'affaire encore plus à cœur. Il avait épousé, depuis quelques années, Jeanne de Boulogne, nièce du comte de Foix, qui avait été

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

élevée par les soins de son oncle. Lorsqu'elle fut accordée au duc de Berri, le comte de Foix avait mis pour condition qu'on lui rembourserait trente mille francs pour frais de la nourriture et éducation de la jeune fille. Le duc de Berri vit en cette affaire un moyen de ravoir ses trente mille francs, qu'il s'était toujours proposé de ne pas perdre. Il fit venir les députés en grand secret, et leur dit : « Si vous voulez gagner votre procès, cela se peut; » mais auparavant il me faut les trente mille francs » que j'ai payés pour avoir ma femme. » Les deux députés se regardèrent sans parler. « Consultez-vous, » poursuivit le duc; mais sachez que l'affaire dé» pend de ma volonté; sans cela vous n'avez rien » à espérer. Je me fais fort de mon frère de Bour» gogne : il est maître des frontières de Picardie, » moi de celles de Languedoc, et, quand nous » voulons bien une chose, il n'y a personne qui » puisse nous contredire. Le vicomte de Castel» bon aura bien assez d'argent pour me payer cette » somme; le comte, dont il est héritier, avait su » amasser plus de trésors que le roi de France. » D'ailleurs je me contenterai de votre promesse et » m'en fierai à votre bonne foi. » Les députés, après avoir réfléchi, pensèrent qu'ils n'avaient rien de mieux à faire; ils s'engagèrent pour les trente mille francs. Alors le duc de Berri, aidé de son frère, fit tant que le roi renonça à la succession du comte de Foix.

C'est ainsi que les oncles du roi, lorsqu'ils étaient près de lui, savaient reprendre leur autorité et leur crédit. Mais en leur absence le conseil du roi concluait les affaires sans s'inquiéter de leurs droits ni de leurs intérêts. A peine eurent-ils quitté Tours, laissant le roi pour quelques jours après eux, que le duc de Touraine termina heureusement une négociation qui avait été dérobée avec soin à leur connaissance.

Guy de Blois et Marie de Namur, sa femme, habitaient pour lors à Château-Regnault près de Tours. Ils étaient déjà âgés et sans enfants. Louis de Blois, leur fils unique, gendre du duc de Berri, était mort. Cette belle succession devait en grande partie revenir aux enfants du duc de Bourgogne, à cause de leur alliance avec la maison de Hainaut; et le duc de Berri, qui était le plus avide des hommes, comptait bien venir à bout de se procurer le comté de Blois, au moyen du douaire de sa fille, dont ce comté était le gage.

Le duc de Touraine avait beaucoup d'argent, et cherchait à employer la riche dot de madame Valentine; il eut l'idée de s'assurer ce bel héritage. Il en parla au roi, au duc de Bourbon et au sire de Coucy, qui tenait en gage une partie des domaines du comte de Blois, pour lui avoir autrefois prêté de quoi payer sa rançon en Angleterre. D'ailleurs le sire de Coucy était habile dans toute négociation, et avait grande influence sur le comte de Blois.

Le roi prit donc son chemin par Château-Regnault en revenant à Paris, avec son frère, le duc de Bourbon et le sire de Coucy. Or il était arrivé que le baillif de Blois, homme vaillant et sage, chevalier dans les armes et dans les lois, avait eu quelque avis de ce traité qu'on voulait faire signer à son vieux maître. Il vint le trouver, et lui représenta que dépouiller ses loyaux héritiers sans nul motif, c'était se déshonorer devant les hommes et se damner devant Dieu. Le comte de Blois lui jura bien de n'en rien faire et de tenir ferme contre les demandes du roi. En effet, il se montra d'abord assez froid, tout flatté qu'il était de la visite et des courtoisies de son royal seigneur. Alors on s'adressa à la comtesse, qui était une femme fort avare et avide d'argent; elle n'y pouvait pas autant qu'un certain valet de chambre du comte, nomme Sohier. C'était le fils d'un tisserand de Malines, qui avait entièrement subjugué son maître : tout dans la maison ne se faisait que par lui. Il ne savait pourtant ni lire ni écrire, et n'avait d'autre mérite et d'autre habileté que de plaire au comte, qui l'avait pris dans une folle affection. Il en était ainsi de beaucoup de seigneurs, qui se laissaient conduire par des gens de bas étage et de nulle valeur : par exemple, le duc de Berri était à la merci de son valet Jacques Thibaut, à qui, tout avare qu'il était, il donnait des sommes énormes. Ce fut donc par ce Sohier que le duc de Touraine parvint à conclure son marché, moyennant deux cent mille francs pour le comté de Blois, et deux cent mille francs pour les domaines de Hainaut, sauf la volonté du comte de Hainaut, seigneur suzerain (1).

L'affaire ainsi finie, le roi revint à Paris, et à peine fut-il arrivé, que la reine mit au monde un fils; il fut tenu sur les fonts de baptême par le duc de Bourgogne et la duchesse d'Orléans, grand'tante du roi. Ce fut une grande joie à Paris et dans toute la France; car le roi avait perdu ses deux premiers dauphins, morts tous les deux en bas âge.

Peu après le roi partit pour Amiens, avec tout son conseil et sa cour. C'était le duc de Bourgogne

(1) Froissart.

qui était surtout chargé de traiter avec le duc de Lancastre, oncle du roi d'Angleterre. Aussi n'avait-il jamais paru avec une telle magnificence; on en peut juger par la richesse de ses vêtements, dont le détail est resté connu. Il avait fait faire deux grandes houppelandes : l'une était de velours noir; sur la manche gauche était brodée en or une grande branche de rosier. Les roses étaient au nombre de vingt-deux ; les unes étaient composées d'un saphir entouré de perles, et les autres de rubis; les boutons de roses étaient en perles, le collet était brodé de même. Les boutonnières étaient faites d'une broderie courante en genêt, dont les cosses étaient aussi de perles et de saphirs. C'était un souvenir de cet ancien ordre de la cosse de genêt, qu'avaient institué les rois de France, et qu'ils donnaient encore parfois en récompense à leurs loyaux serviteurs (1). La robe était brodée du chiffre du Duc, le P et l'Y entrelacés.

L'autre robe était de velours cramoisi. Elle était brodée de chaque côté d'un grand ours d'argent dont le collier, la muselière et la laisse étaient en rubis et en saphirs. En outre il y avait une broderie courante ornée du chiffre PY et du soleil d'or qui était la devise du roi. Avec cette robe, le Duc portait au bras un bracelet d'or orné de rubis, qui soutenait une chaîne et une agrafe montées aussi en rubis. Enfin, il y avait dans ces robes trente-un marcs pesant d'or, et la façon avait coûté 2,977 livres (2).

Le duc de Lancastre et son père le duc d'York furent reçus à Amiens avec faste et courtoisie. Le frère et les oncles du roi allèrent au-devant d'eux. Leur dépense et celle de leur suite furent aux frais du roi, tant à Amiens que sur la route. On avait un grand et véritable désir de conclure la paix; pour y parvenir, il fallait éviter avec soin tout ce qui aurait pu troubler la bonne intelligence et aigrir les esprits. Ainsi l'on avait publié défense, sous peine de la tête, de faire aucune insulte, de dire aucune parole outrageante, de chercher la moindre dispute aux Anglais. Il était interdit à tout chevalier ou écuyer de défier ni de provoquer au combat et à la joûte aucun chevalier ou écuyer anglais; au contraire, il leur était prescrit d'accueillir les Anglais avec empressement et courtoisie, quelque part qu'ils les rencontrassent, au palais, à l'église ou aux champs. Tout ce qu'un Anglais demandait à son hôte devait lui être donné sans exiger rien, et même en refusant leur argent. Nul Français ne pouvait aller la nuit sans flambeau. Pour veiller à la police, quatre compagnies, de mille hommes chacune, faisaient nuit et jour le guet à Amiens. Elles avaient ordre d'empêcher toute réunion ou conversation des chevaliers ou écuyers français dans les rues ou places publiques; tant il fallait prendre de précautions, à cause des vieilles haines des deux peuples (3).

Malgré cette bonne volonté de faire la paix, on ne put y réussir, et durant quinze jours on parlementa sans s'accorder en rien. Les Anglais demandaient l'exécution du traité de Bretigny, et jusqu'à la rançon du roi Jean. Les Français réclamaient trois millions de dommages pour les villes et forteresses que les Anglais avaient indûment occupées. Ils disaient que le roi Jean étant mort en Angleterre, sa rançon n'était pas due. Ils consentaient à ce que les Anglais gardassent ce qu'ils occupaient en Aquitaine, et neuf diocèses entiers sans vassalité; mais ils demandaient avant tout que les murs de Calais fussent démolis, même la ville rasée. C'était surtout cette condition qui déplaisait aux Anglais. Rien n'était plus cher au peuple d'Angleterre que cette ville. Tant qu'ils étaient seigneurs de Calais, ils croyaient la clef de la France attachée à leur ceinture (4). Le duc de Lancastre et le duc d'York n'étaient d'ailleurs pas libres de traiter à leur volonté; ils avaient à suivre les ordres de leur roi et de son conseil; il était même venu à Douvres pour se rapprocher de la négociation; en outre, il leur fallait se bien garder d'irriter la communauté d'Angleterre, formée des trois États du royaume, et qui savait se faire respecter (5). Les peuples d'Angleterre inclinaient beaucoup plus à la guerre qu'à la paix. Ils songeaient toujours au temps du bon roi Édouard, et de son fils le prince de Galles, à tant de belles et grandes victoires, à tant de conquêtes, à tous ces rachats de villes et châteaux, à la rançon de tant de chevaliers, qui avaient enrichi les plus pauvres hommes d'armes, et donné de quoi s'anoblir à ceux qui n'étaient pas gentilshommes de naissance. Leurs successeurs voulaient courir à de semblables bonnes fortunes; ils oubliaient que, même sous le roi Édouard et sous son fils, messire Bertrand Duguesclin et les vaillants chevaliers de France avaient vaincu les Anglais et les avaient rejetés loin en arrière.

Dans cette situation des esprits, il n'y avait pas

(1) Mémoires de Duclercq.
(2) Histoire de Bourgogne.
(3) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(4) Froissart.
(5) *Idem.*



de paix à espérer, et le duc de Lancastre, n'ayant pas de pouvoirs, n'avait pas même de réponse à donner. Tout se passa en grande courtoisie, et l'on se borna à prolonger la trève d'un an.

Cette négociation tenait fort à cœur au roi, et il la vit échouer avec regret. Son désir d'aller à la croisade, et de s'opposer aux progrès des Turcs en Hongrie, s'accroissait chaque jour. Chaque jour aussi on avait nouvelles des victoires de Mourad-Bek, que les chrétiens nommaient l'Amorabaquin ou Amurath, et de son fils Abou-Jezid, qu'on connaissait sous le nom de Bazac ou Bajazet. Le maréchal Boucicault, qui venait de faire le voyage de la terre sainte pour délivrer par rançon le comte d'Eu, prisonnier des Sarrasins, faisait de grands récits de tout ce qu'il avait vu en Grèce et en Turquie. Il avait même passé trois mois auprès d'Amurath, qui l'avait bien reçu et lui avait donné un sauf-conduit. Tous ces discours animaient la jeunesse du roi et lui faisaient souhaiter de se mettre en voyage pour chercher les glorieuses aventures.

Il n'y avait pas alors en France, en Angleterre, en Flandre, un chevalier tant soit peu considérable qui crût pouvoir se dispenser d'aller guerroyer contre les infidèles. Les uns, et c'était le plus grand nombre, s'en allaient en Prusse combattre les idolâtres sous le grand maître teutonique, ou avec les chevaliers porte-glaives; les autres faisaient le voyage d'outre-mer et se mettaient avec les Grecs, le roi d'Arménie ou les seigneurs chrétiens de l'Archipel, pour s'illustrer par de beaux faits d'armes contre les Sarrasins.

« Ah! mon cher cousin, disait le roi de France » au duc de Lancastre, si la paix pouvait se faire » entre nous et le roi d'Angleterre, nous nous ouvririons un passage vers la Turquie, en venant » au secours du roi de Hongrie et de l'empereur de » Constantinople, à qui l'Amorabaquin donne tant » à faire. On dit que cet Amorabaquin est un vaillant homme fort entreprenant. Nous devrions » tourner tous nos soins à défendre notre croyance » contre ceux qui l'oppriment chaque jour. Nous » vous prions, mon cher cousin, quand vous allez » revenir en Angleterre, de disposer votre royaume » à entreprendre ce voyage. » Le duc de Lancastre promit qu'il remplirait ce devoir, et qu'on en verrait le succès (1).

Le roi, vers les derniers moments de son séjour à Amiens, tomba gravement malade; on le transporta en litière à Beauvais, où il se logea au palais de l'évêque. Il avait une fièvre chaude avec de grands transports; c'était faute de repos et de précautions que cette maladie lui était venue, disait-on. Son frère, le duc de Berri et le duc de Bourbon restèrent près de lui, et le firent si bien soigner qu'on le guérit. Puis il alla passer quelque temps à Gisors, pour se livrer au plaisir de la chasse dans les grandes forêts du voisinage. Vers le mois de juin 1392, il revint à Paris dans son hôtel Saint-Paul.

Il y était depuis peu de jours, lorsqu'arriva une très-malheureuse aventure. Le sire de Craon avait continué à demeurer chez le duc de Bretagne. A force de lui entendre regretter de ne pas avoir fait périr le connétable, quand il le tenait au château de l'Hermine; à force de s'entretenir tous deux de ce qui arriverait si le connétable venait à être tué; de se dire qu'il n'en résulterait ni beaucoup de trouble ni de grandes vengeances; que les deux gendres du sire de Clisson n'avaient par eux-mêmes ni puissance ni crédit; que par sa mort on changerait toutes les volontés du roi et du duc de Touraine; que ce serait un moyen de ruiner le pouvoir du sire de la Rivière, du sire de Noviant et autres de la chambre du roi; qu'ainsi les ducs de Bourgogne et de Berri en seraient très-contents; à force de se complaire dans leur haine et leur fureur, une pensée du démon s'empara de messire de Craon : comme il ne la combattit point, elle étouffa en lui toute réflexion et toute raison, et l'entraîna au crime. Il s'y prépara de loin et en prenant toutes ses mesures (2).

Il commença par vendre presque tous ses domaines au duc de Bretagne, en publiant qu'il allait entreprendre un voyage d'outre-mer. Il avait près du cimetière Saint-Jean, dans la ville de Paris, un très-bel hôtel, comme plusieurs grands seigneurs de France en avaient aussi, afin d'être logés commodément lorsqu'ils y venaient passer quelque temps. Cet hôtel était gardé par un concierge. Dès le commencement de l'année 1392, le sire de Craon lui avait fait donner l'ordre d'amasser de grandes provisions, et aussi de lui acheter des armures, des cottes de mailles, des gantelets, des coiffes d'acier, enfin ce qui était nécessaire pour armer quarante hommes; disant qu'il faudrait lui expédier le tout dès qu'il le ferait savoir. Puis il envoya bien secrètement loger dans son hôtel plusieurs de ses valets et quelques hardis compagnons qu'il faisait partir

(1) Froissart.

(2) Froissart. — D'Argentré.

par trois ou quatre. Il leur promettait de bons gages, sans leur laisser soupçonner de quoi il s'agissait; ces gens-là arrivaient la nuit, et entraient aisément dans la ville, qui n'avait plus de portes depuis la punition des maillotins. Lorsque tout fut prêt, messire Pierre se présenta un soir seul à la porte de son hôtel, et commanda au concierge, sur les yeux de sa tête, de ne plus laisser entrer ni sortir personne. Il n'attendait que l'occasion, et faisait épier tous les pas du connétable. Enfin, le jour de la Fête-Dieu, le roi avait donné une grande fête en son hôtel Saint-Paul; il y avait eu des joûtes; la reine et les dames avaient décerné les prix; puis après avoir dansé jusqu'à une heure après minuit, chacun se retirait sans crainte ni précaution.

Le connétable était resté des derniers; ayant pris congé du roi, il alla trouver le duc de Touraine: « Monseigneur, lui dit-il, restez-vous ici, ou allez-» vous coucher chez Poulain? » Ce Poulain était trésorier du duc de Touraine, et demeurait dans la ville, à la croix du Trahoir. Son maître allait souvent prendre un logement chez lui pour être plus à son aise. « Connétable, répondit le duc, je ne suis » pas encore décidé. Allez-vous-en toujours, car » il est tard. Je vous souhaite une bonne nuit. » Sur cela, le connétable partit pour retourner à son hôtel, qui était situé où est maintenant l'hôtel de Soubise. Il trouva ses gens et son cheval qui l'attendaient à la porte de l'hôtel Saint-Paul; il n'avait avec lui que huit serviteurs; deux portaient des torches devant lui.

Ils suivirent d'abord la chaussée de la rivière; puis tournèrent dans la rue Saint-Paul. Quand ils furent au carrefour de la rue Sainte-Catherine, messire de Craon, qui était là embusqué avec son monde, se mêla parmi la suite du connétable, fit sur-le-champ éteindre les torches, et saisit le sire de Clisson. Celui-ci était à s'entretenir tranquillement, avec son écuyer, du grand dîner qu'il devait donner le lendemain au duc de Touraine, au sire de Coucy et à quelques autres grands seigneurs. Il entendit derrière lui les pas des chevaux, puis se sentant saisi, en même temps qu'on éteignait les torches, il crut que c'était une malice du duc de Touraine. « Monseigneur, dit-il, vous êtes jeune, il faut bien vous » pardonner; ce sont jeux de votre âge. — A mort! » à mort! Clisson, il vous faut mourir, » s'écria messire de Craon en tirant son épée du fourreau. « Qui es-tu? dit le connétable. — Je suis Pierre de » Craon, votre ennemi. Vous m'avez offensé tant » de fois, qu'il vous faut le payer aujourd'hui. En » avant! cria-t-il à ses gens; je tiens celui que je » voulais. » Et le premier il donna l'exemple de frapper. Les serviteurs du connétable étaient sans armes; lui-même n'avait qu'un petit coutelas de deux pieds de long. Seul il commença à se défendre. Les gens du sire de Craon n'avaient pas su contre qui il les menait; il le leur avait caché avec soin. Quand ils apprirent, sur le lieu, qu'il s'agissait du connétable, quelques-uns furent étonnés; leurs coups étaient mal assurés; ils attaquaient avec peur, car la trahison n'est jamais hardie (1). Le connétable les repoussait de son mieux avec son coutelas, et se tenait ferme à cheval. Enfin il fut atteint d'un coup sur la tête, et tomba sans mouvement. Il s'était adossé à la porte d'un boulanger: cet homme était encore levé, et chauffait son four. Entendant du bruit, il avait entr'ouvert sa porte. Le connétable, en tombant, acheva de la pousser; sa tête et une partie de son corps se trouvèrent ainsi dans la boutique. Le boulanger le tira tout à fait au-dedans; ce fut ce qui le sauva. Messire Pierre et ses gens ne pouvaient entrer à cheval par cette porte; ils n'osèrent pas mettre pied à terre. « Allons-nous-en, dit-il, en voilà assez. Il est mort, » ou du moins il ne réchappera pas du coup qu'il » a reçu à la tête. » Ils prirent tout de suite le chemin de la porte Saint-Antoine, et se sauvèrent au plus vite. Alors les serviteurs du connétable, qui s'étaient dispersés, revinrent et trouvèrent leur maître entre les mains de ce boulanger, baigné dans son sang et n'ayant nulle apparence de vie. Ils commencèrent à pleurer et à crier (2).

Bientôt la nouvelle en arriva à l'hôtel Saint-Paul. Le roi allait se mettre au lit. « Ah! Sire, lui » dit-on, nous ne devons pas vous cacher le grand » malheur qui vient d'arriver dans Paris. — Quel » malheur, et à qui? dit le roi. — A votre conné-» table, Sire, à messire Olivier de Clisson qui » vient d'être tué. — Tué! reprit le roi, et par » qui? — On ne le sait pas, mais c'est ici près, » dans la rue Sainte-Catherine. — Vite des flam-» beaux! s'écria le roi; je veux l'aller voir. » Il jeta une houppelande sur ses épaules, et partit sans attendre sa garde ni sa suite. Il entra dans la boutique. On avait déshabillé le connétable; il commençait à

(1) Froissart.

(2) Froissart. — D'Argentré. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

recouvrer ses sens. « Ah! connétable, comment » vous sentez-vous? dit le roi. — Cher Sire, bien » faiblement, répondit-il. — Et qui vous a mis en » cet état? continua le roi. — Sire, dit-il, Pierre » de Craon et ses complices, traîtreusement et » sans défense. — Connétable, s'écria le roi, ja- » mais chose ne sera punie et payée si cher que » celle-là. » Les chirurgiens et médecins du roi, qu'on avait envoyé quérir, arrivaient sur ces entrefaites. « Regardez mon connétable, leur dit le roi, » et sachez me dire ce qu'il y a à craindre; je suis » désespéré de sa blessure. » Pendant qu'ils examinaient, il demandait toujours impatiemment s'il y avait danger de mort; quand on lui eut dit que non, et que dans quinze jours le blessé pourrait monter à cheval, le roi fut bien content. « Dieu soit loué! » dit-il, c'est une bien heureuse nouvelle. Connétable, soignez-vous, et ne vous inquiétez pas. » Cette affaire me regarde, et les traîtres seront » punis. — Merci de votre bonne visite, dit le con- » nétable d'une voix éteinte; que Dieu vous le » rende. »

Le roi envoya chercher le prévôt de Paris, et lui ordonna de faire courir après ce traître de Craon, mais le prévôt était en peine de savoir la route qu'il avait suivie. Il n'en eût pas été ainsi s'il y avait encore eu des portes à la ville et des chaînes dans les rues. On se souvint pour lors que c'était par le conseil du connétable que, dix ans auparavant, le roi les avait fait ôter pour punir les Parisiens, en revenant de Rosebecque (1).

Les poursuites, quelque diligence qu'on y mît, furent donc inutiles. On sut que le sire de Craon était arrivé à huit heures du matin à Chartres, s'y était reposé quelques moments chez un chanoine son ancien serviteur, et de là avait continué sa route vers le Maine. Ses gens, qui n'étaient pas si bien montés, n'avaient pu le suivre et s'étaient dispersés en se cachant. Deux d'entre eux et un page furent pris dans un village à sept lieues de Paris : on les amena sur-le-champ devant le Châtelet. Quatre jours après le crime, ils furent condamnés. D'abord ils eurent le poing coupé dans la rue Sainte-Catherine, puis on les conduisit aux halles, où ils eurent la tête tranchée. Leurs corps furent ensuite suspendus au gibet. Le concierge de l'hôtel de Craon subit la même condamnation. Le chanoine de Chartres, chez qui messire Pierre s'était arrêté, fut, malgré la bonne renommée dont il jouissait, condamné à passer le reste de ses jours dans un cachot, au pain et à l'eau.

Ces châtiments des serviteurs du sire de Craon ne suffisaient pas à la justice et à la colère du roi. Dès le lendemain toute la ville de Paris avait été en rumeur et en indignation de ce forfait. Le sire de Coucy arriva aussitôt chez son vieux compagnon et frère d'armes qu'il aimait depuis si longtemps. Tous les autres seigneurs s'empressèrent de lui témoigner leur attachement. Le duc de Touraine venait sans cesse le visiter, et ne faisait qu'animer le roi en lui montrant que c'était une insulte à son autorité, et une tentative pour troubler le royaume. Ainsi le procès du sire de Craon ne tarda pas à être instruit. Il fut ajourné; n'ayant pas comparu, il fut mis au ban et ses biens confisqués. Son hôtel de Paris fut démoli et le terrain donné au cimetière Saint-Jean. La rue de Craon, qui passait tout au long, reçut le nom de rue des Mauvais-Garçons. L'amiral fut chargé d'aller prendre possession du beau château de la Ferté-Bernard où l'on croyait que le sire de Craon pouvait être caché. Il n'y trouva que sa femme Jeanne de Châtillon et sa fille. Il les chassa demi-nues, sans leur laisser nul asile; il y avait pour plus de quarante mille écus de meubles en ce château. Ses autres terres furent aussi distribuées. Le duc de Touraine en eut la plus grande part (2).

Messire de Craon était déjà arrivé dans son château de Sablé quand il apprit que le connétable n'était pas mort et n'avait même été que légèrement blessé. Ne se trouvant pas assez en sûreté, il se rendit auprès du duc de Bretagne. « Vous êtes bien » chétif, lui dit celui-ci, de n'avoir pas su tuer un » homme quand vous l'aviez entre vos mains. » Le sire de Craon s'excusa de son mieux sur l'obscurité et sur le hasard de cette porte ouverte. « Or main- » tenant, ajouta le duc, la chose n'en va pas de- » meurer là. Je vais bientôt avoir des nouvelles du » roi de France, et il m'en voudra autant qu'à » vous. Lui et le connétable vont me faire une » grande guerre; mais puisque je vous ai promis » ma protection, je vous tiendrai parole (3). »

En effet, le duc de Bretagne ne tarda pas à recevoir un message du roi. Il lui était enjoint, aux termes de sa foi et de son hommage, de saisir et de livrer Pierre de Craon s'il se trouvait dans ses États, ou

(1) Froissart.
(2) Froissart. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Froissart.



dans quelque lieu soumis à sa puissance. Messire de Craon s'était caché; le duc de Bretagne répondit qu'il ne savait rien et ne voulait rien savoir à son sujet; que sa querelle avec le sire de Clisson ne le regardait pas, et qu'il priait le roi de le tenir pour excusé.

Cette réponse fut loin de satisfaire le roi et son frère. Ils trouvaient que c'était une insulte à la majesté royale, et qu'il en fallait tirer vengeance. Le connétable et ses amis pressaient aussi pour qu'on n'accueillît pas de telles excuses. Le roi et le duc de Touraine résolurent de faire la guerre au duc de Bretagne. Le conseil de la chambre du roi inclinait vers cet avis (1). Le duc de Berri était pour lors à Paris. Il s'était montré assez froid au malheur du connétable. On disait même qu'il aurait dépendu de lui de l'empêcher, car il lui avait été révélé que le sire de Craon était secrètement à Paris, et tramait quelque chose contre le connétable. Il n'en avait rien dit à personne, et avait attendu l'événement (2). Il était donc bien loin d'entrer dans ces projets de guerre; mais le roi n'était pas facile à contredire; il fallait se montrer complaisant à ses idées. Aussi son oncle, ne s'opposant à rien, tâchait seulement de gagner du temps jusqu'à l'arrivée du duc de Bourgogne (3).

Quand il fut venu, il fut surpris et irrité de trouver les choses si avancées. Les gens du conseil lui semblèrent bien hardis d'avoir conclu une telle entreprise sans que les oncles du roi fussent consultés. Il disait que cette guerre n'avait nulle raison; que le royaume de France ni le duché de Bretagne n'avaient que faire à la haine de messire de Clisson et de messire de Craon, et ne devaient pas en porter la peine; qu'il n'y avait qu'à les laisser guerroyer entre eux avec leurs gens, sans fouler et ruiner le pauvre peuple.

Le duc de Berri était de même opinion (4); elle paraissait raisonnable à beaucoup de personnes. De ce propos, on en venait à fort mal parler de ceux qui gouvernaient le roi, et surtout de Clisson, la Rivière et Noviant; on disait que rien ne pouvait se faire que par eux; que nul office ne se donnait que selon leur bon plaisir ou leur consentement; qu'apparemment ils se croyaient perpétuels dans leurs charges. On parlait de leur orgueil et du haut vol qu'ils avaient pris. Les gens d'Église surtout se plaignaient d'eux, et assuraient qu'on avait attenté à leurs privilèges; l'Université s'offensait de ce que tout accès lui était interdit auprès du roi (5). Mais ce qui excita le plus de clameurs à Paris et en tout lieu, c'est ce qui se répandit touchant le testament que le connétable avait fait lorsqu'il s'était cru dangereusement blessé. Ce testament établissait qu'outre ses domaines, le sire Olivier de Clisson avait dix-sept cent mille francs en effets mobiliers. « A » quoi diable, disait-on, et surtout les oncles du » roi et leurs conseillers, ce connétable peut-il » avoir amassé un si grand trésor? Le roi de France » n'en a pas tant. Tout cela ne peut pas venir de » bonne source (6). »

Mais tout ce qu'on pouvait tenter pour détourner le roi de la guerre de Bretage était inutile; il fallait lui obéir, tant sa volonté était absolue. Pour mieux montrer où penchaient ses affections, il avait choisi ce moment pour donner le duché d'Orléans en apanage héréditaire à son frère, ainsi que l'avait eu Philippe de France (7), fils de Philippe de Valois. On avait cependant reconnu l'abus de ces démembrements du royaume, et lorsque ce duché avait fait retour à la couronne, le sage roi Charles V avait expressément stipulé qu'il en serait désormais inséparable. Les habitants d'Orléans se plaignirent beaucoup de cette promesse violée; ils voulurent d'abord protester que rien ne pourrait les séparer de la couronne. Ils ne furent pas écoutés (8).

Les ducs de Bourgogne et de Berri furent donc contraints, bon gré, mal gré, de donner leurs ordres pour que leurs vassaux et leurs chevaliers se rendissent à l'armée du roi; mais ils ne se pressèrent pas. L'impatience du roi allait au contraire toujours en augmentant. Ses médecins ne le trouvaient point pour lors en bonne santé, et s'opposaient à son départ. On s'apercevait qu'il avait peu de suite dans ses paroles, et des façons d'agir fort étranges. Cette altération d'esprit ne le rendait que plus absolu et plus difficile à persuader. Il n'écoutait pas plus les médecins que les conseillers, et

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Froissart.

(3) Dans un registre aux chartes de la Chambre des Comptes, aux Archives du Royaume, n° 628 de l'inventaire imprimé, il y a des lettres du duc de Bourgogne données à Hesdin le 14 juillet 1392, contenant que, attendu qu'il est obligé de s'absenter pour quelque temps de son pays de Flandre, à cause du service du roi, il nomme capitaine général de sondit pays de Flandre et de ses villes de Malines et d'Anvers, le seigneur de Ghistelles, aux gages de 4,000 livres par an. (G.)

(4) Froissart. — Juvénal. — D'Argentré.

(5) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

(6) Froissart.

(7) Ordonnance du 4 juin 1392.

(8) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

leur disait qu'il se portait mieux qu'eux-mêmes.

Il partit donc sans attendre ses oncles et afin de hâter leur arrivée. En effet, ils le rejoignirent à Chartres toujours s'efforçant d'arrêter et de retarder cette guerre; mais ils ne pouvaient rien sur lui; du reste, il les accueillait fort bien, et tâchait de les ramener à son avis. Il rendit même au duc de Berri son gouvernement de Languedoc, en lui recommandant de traiter les peuples avec plus de justice et de douceur (1).

On arriva ainsi au Mans, et l'on s'y arrêta pour réunir l'armée. Les hommes d'armes venaient de toutes parts; ils voyaient quelles discordes régnaient dans les conseils du roi, et les esprits étaient par là jetés dans l'incertitude. Les uns disaient : « Ah! » que ce duc de Bretagne nous donne d'affaires, de » peines et de fatigues! Il a toujours traité avec » hauteur et sans affection la couronne de France; » il ne l'a jamais aimée ni honorée; s'il n'eût pas » été cousin du comte de Flandre, et surtout de » madame de Bourgogne, qui l'a soutenu et le » soutient encore, il y a longtemps qu'on l'aurait » mis à la raison. Il ne hait le sire de Clisson que » parce qu'il s'est mis au service de France. — » Laissez faire le roi, disaient les autres, cette fois » il a pris la chose tant à cœur, qu'il ne reviendra » pas sans avoir soumis ce duc. — Sans doute, » ajoutaient quelques-uns, s'il n'y a pas de trahi» son; mais pensez-vous que tous ceux qui chevau» chent avec le roi soient vraiment ennemis du duc » de Bretagne? Ne s'efforce-t-on pas de rompre ce » voyage? ne voyez-vous pas que ce ne sont, nuit » et jour, que conseils et pourparlers? Le roi en » est si fatigué qu'il n'en peut recouvrer la santé (2). »

De fait, le roi était retombé malade, et il pouvait à peine monter à cheval; son activité et sa volonté n'en diminuaient pas. Les médecins n'osaient plus se risquer à le contredire; et lorsque le duc de Bourgogne lui faisait quelque représentation : « Je » me trouve mieux, répondait-il, d'être à cheval et » de travailler dans mon conseil, que de me tenir » en repos. Qui veut me persuader autre chose n'est » pas de mes amis et me déplaît. »

Pourtant ses oncles obtinrent qu'on ferait une dernière démarche auprès du duc de Bretagne. Bien que tous les barons et chevaliers de son duché fussent contre lui, il était si fier et si arrogant, qu'il ne donna pas d'autre réponse que la première fois: il refusa même de livrer le château de Sablé, qui appartenait au sire de Craon, disant qu'il l'avait récemment acheté. Une telle conduite rendait encore plus difficile le dessein qu'avait le duc de Bourgogne de tout calmer. Par bonheur, il arriva une lettre de la reine d'Aragon au roi de France : elle lui faisait savoir qu'un chevalier ayant voulu louer à Barcelone un vaisseau pour aller à Naples, on avait soupçonné que c'était l'homme au sujet duquel le roi avait fait écrire partout : il avait été arrêté, et comme il avait refusé de se nommer, on se doutait d'autant plus que c'était le sire de Craon. Cette nouvelle parut à plusieurs personnes une excuse complète pour le duc de Bretagne. Le duc de Bourgogne s'en arma pour détourner le roi de son voyage. Mais le roi ni les amis du connétable n'ajoutèrent aucune foi à cette lettre; ils dirent que tout cela était une chose fabriquée par intrigue. « Au moins, ré» pondait le duc de Bourgogne, faut-il envoyer en » Aragon pour savoir ce qui en est, et pour remer» cier la reine de sa courtoisie. » — « Nous le vou» lons bien, mon oncle, dit le roi. Il ne faut pas » vous fâcher; mais pour moi, je tiens que ce traî» tre de Pierre de Craon n'est pas dans une autre » prison ni dans une autre Barcelone que, bien » tranquille, chez le duc de Bretagne (3). »

Après trois semaines de séjour au Mans, le roi, se trouvant un peu mieux, n'écouta plus rien et donna l'ordre de partir pour marcher en Bretagne. Tous ceux qui l'entouraient, et même les hommes d'armes de l'armée, voyaient ce départ avec tristesse. Le roi était malade, son conseil rempli de haine et de divisions; on ne parlait que de trahisons. D'ailleurs on disait que le jour d'auparavant, la bague de la sainte Vierge Marie, qu'on gardait précieusement dans l'église Saint-Julien du Mans, était sortie de son reliquaire sans que personne l'eût touchée, et avait roulé plus d'une demi-heure par terre sans s'arrêter; ce que beaucoup de gens interprétaient à sinistre présage (4).

On était alors au commencement d'août, dans les jours les plus chauds de l'année. Le soleil était ardent, surtout dans ce pays sablonneux. Le roi était à cheval, vêtu de l'habillement court et étroit qu'on nommait une jacque; le sien était en velours noir, et l'échauffait beaucoup. Il avait sur la tête un chaperon de velours d'écarlate, orné d'un chapelet de grosses perles que lui avait donné la reine à son dé-

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Froissart.
(3) Froissart. — D'Argentré.
(4) Le Religieux de Saint-Denis.



Charles vi dans la forêt du Mans.

part. Derrière lui étaient deux pages à cheval; l'un portait un de ces beaux casques d'acier, légers et polis, qu'on fabriquait alors à Montauban; l'autre tenait une lance dont le fer avait été donné au roi par le sire de la Rivière, qui l'avait rapporté de Toulouse, où on les forgeait mieux que nulle part ailleurs.

Pour ne pas incommoder le roi par la poussière et la chaleur, on le laissait marcher ainsi presque seul. Le duc de Bourgogne et le duc de Berri étaient à gauche, quelques pas en avant, conversant ensemble. Le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le sire de Coucy et quelques autres étaient aussi en avant, formant un autre groupe. Par derrière, les sires de Navarre, d'Albret, de Bar, d'Artois et beaucoup d'autres se trouvaient en assez grande troupe.

On cheminait en cet équipage, et l'on venait d'entrer dans la grande forêt du Mans, lorsque tout à coup sortit de derrière un arbre, au bord de la route, un grand homme, la tête et les pieds nus, vêtu d'une méchante souquenille blanche. Il s'élança et saisit le cheval du roi par la bride. « Ne va pas » plus loin, noble roi, cria-t-il d'une voix terrible; » retourne, tu es trahi! » Les hommes d'armes accoururent sur-le-champ, et frappant du bâton de leur lance sur les mains de cet homme, lui firent lâcher la bride. Comme il avait l'air d'un pauvre fou et rien de plus, on le laissa aller sans s'informer de rien, et même il suivit le roi pendant près d'une demi-heure, répétant de loin le même cri (1).

Le roi fut fort troublé de cette apparition subite. Sa tête, qui était toute faible, en fut ébranlée. Cependant on continua à marcher. La forêt passée, on se trouva dans une grande plaine de sable où les rayons du soleil étaient plus éclatants et plus brûlants encore. Un des pages du roi, fatigué de la chaleur, s'étant endormi, la lance qu'il portait tomba sur le casque et fit soudainement retentir l'acier. Le roi tressaillit, et alors on le vit, se levant sur ses étriers, tirer son épée, presser son cheval des éperons et s'élancer en criant : « En avant sur ces traîtres! ils » veulent me livrer aux ennemis. » Chacun s'écarta en toute hâte, pas assez tôt cependant pour que quelques-uns ne fussent blessés. On dit même que plusieurs furent tués, entre autres un bâtard de Polignac. Le duc d'Orléans se trouvait là tout auprès. Le roi courut sur lui l'épée levée, et allait le frapper. « Fuyez, mon neveu d'Orléans, s'écria le duc de » Bourgogne qui était accouru; monseigneur veut » vous tuer. Ah! quel malheur! Monseigneur est » dans le délire! Mon Dieu! qu'on tâche de le prendre! » Il était si furieux, que personne n'osait s'y risquer. On le laissait courir çà et là et se fatiguer en poursuivant tantôt l'un, tantôt l'autre. Enfin, quand il fut lassé et tout trempé de sueur, son chambellan, messire Guillaume de Martel, s'approcha par derrière et le prit à bras le corps. On l'entoura, on lui ôta son épée, on le descendit de cheval; il fut couché doucement par terre, on défit sa jacque. Son frère et ses oncles s'approchèrent; ses yeux fixes ne reconnaissaient personne, il ne disait pas une parole (2).

« Il faut retourner au Mans, dirent les ducs de » Berri et de Bourgogne; voilà le voyage de Bretagne fini. » On trouva sur le chemin une charrette à bœufs; on y plaça le roi de France en le liant, de peur que sa fureur ne le reprît, et on le ramena à la ville sans mouvement et sans parole.

La nouvelle se répandit bientôt dans l'armée; chacun, même les médecins, croyait qu'il n'y avait nulle espérance, et que le roi allait mourir. Ce n'était partout que pleurs et gémissements : tous accouraient pour voir le roi. Le duc de Bourgogne, désolé, se jetait sur lui en l'embrassant : « Ah! mon » cher seigneur et neveu, disait-il en sanglotant, » consolez ma douleur par une parole seulement (3)! » On était si troublé, que la chambre était restée ouverte à tous venants. Le peuple y entrait en foule, et l'on y vit jusqu'aux ambassadeurs d'Angleterre; cela mit le duc de Bourgogne en grande colère contre le sire de la Rivière, qui, chargé de la garde du roi, le laissait voir en cet état par les ennemis de la France.

Le bruit public fut tout aussitôt que le roi avait été ensorcelé ou empoisonné : on en parlait tant, que le duc de Bourgogne fit une enquête. Les médecins furent mandés et dirent que le roi avait depuis longtemps le principe de cette maladie, que sa tête était visiblement affaiblie, et qu'il aurait dû se ménager. « Ce n'est ni votre faute ni la mienne, reprit » le duc de Bourgogne; nous avons fait notre de- » voir, mais il n'a point voulu nous croire, tant il » avait la volonté de ce voyage. Il a été mal con- » seillé, et cette entreprise l'a perdu. Il aurait bien » mieux valu que Clisson mourût avec tous ceux de

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Froissart.

(2) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Le Religieux de Saint-Denis, témoin oculaire.

» son parti, que de voir le roi en cet état. Il est » jeune : c'était à nous, ses oncles, à le conseiller » et gouverner. C'est nous qui serons partout blâ- » més de ceci, encore que ce ne soit pas notre » faute. — Avez-vous assisté à son dîner ce matin » avant le départ? continua le Duc. — Oui, dirent » les médecins; il n'a presque rien mangé ni bu; il » ne songeait qu'à partir. — Et qui lui a versé à » boire ? » On fit venir les chambellans et les bouteilliers; la bouteille n'était pas finie; on goûta le vin. « Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, dit le duc de » Berri; il n'a été empoisonné et ensorcelé que de » mauvais conseils; et de cela nous en parlerons. »

L'occasion que les oncles du roi attendaient depuis quatre ans pour reprendre le gouvernement du royaume se présentait maintenant plus favorable que jamais. Le malheur qui venait d'arriver au roi, et qui jetait partout la consternation, était imputé à ceux qui, depuis quatre années, avaient la conduite de ce prince (1). Les ennemis et les envieux qu'ils s'étaient faits trouvaient les esprits tout disposés à leur reprocher cette expédition de Bretagne, dont l'issue était si fatale. Aussi, dès le jour même, la garde du roi fut-elle complétement soustraite aux sires de la Rivière, de Noviant, de Montaigu, de Vilaines, des Bordes et de Lignac. Quatre de ses chambellans furent choisis par les ducs de Bourgogne et de Berri pour ne le point quitter.

Le lendemain il n'était pas mieux : rien n'avait pu calmer son agitation; il regardait chacun avec des yeux égarés, et ne reconnaissait encore personne. « Nous n'avons que faire ici, dit le duc de Bourgo- » gne; nous lui faisons plutôt du mal que du bien. » Nous l'avons recommandé à ses chambellans et à » ses médecins, ils le soigneront avec zèle. Mais » nous, il nous faut penser au gouvernement du » royaume; car encore faut-il qu'il y ait un gouver- » nement, sinon tout irait mal. Il convient, mon » frère, que nous partions pour Paris; tout s'y ré- » glera mieux que sur cette frontière lointaine. Quand » nous y serons, nous réunirons tout le conseil de » France, et l'on avisera comment il sera pourvu » au gouvernement du royaume; on réglera si l'ad- » ministration en sera confiée à mon neveu d'Orléans » ou à nous. En attendant, il faudra transporter » le roi tout doucement et avec précaution. — Oui, » dit le duc de Berri; mais où le conduira-t-on ? La » reine est grosse; il faut lui cacher ce malheur. » Alors on avisa que le château de Creil-sur-Oise était un fort convenable séjour, en bon air, où le roi pourrait être tenu en grand repos (2).

Les ordres furent aussitôt donnés pour que l'armée se séparât. Le comte de Saint-Pol en prit une partie pour aller faire la guerre au roi de Bohême; une autre portion fut confiée au maréchal Boucicault pour réduire quelques châteaux vers la Guyenne, où se tenaient encore des pillards et des compagnies. Le reste des hommes d'armes fut renvoyé chacun chez soi. On leur défendit, comme à l'ordinaire, de rien exiger des habitants sur leur passage, et l'on commanda en même temps que leur solde fût payée. Elle le fut mal, et les défenses mal observées aussi. Des messagers furent expédiés par le chancelier et les oncles du roi aux bonnes villes et cités de France et de Picardie, leur annonçant que le roi était malade, et qu'elles eussent à se bien garder (3).

Quand cet événement se répandit dans le royaume et dans les divers États de la chrétienté, chacun en parlait diversement. Les uns disaient que l'on avait été trop complaisant aux volontés et fantaisies de ce jeune roi; qu'il n'avait été retenu en aucun de ses désirs, qu'il s'était livré à de grands excès; qu'il avait ruiné sa santé par de continuelles fatigues, chevauchant nuit et jour, au point qu'une fois il avait gagé avec son frère à qui reviendrait le plus tôt à cheval de Montpellier à Paris; que la faute devait en être imputée à ceux qui avaient gouverné sa jeunesse; et que sous la conduite de ses oncles il n'eût pas été si fort livré à lui-même. Les médecins expliquaient sa maladie par les dispositions de son tempérament, et donnaient sur cela de savantes explications; mais généralement on croyait peu à toutes ces causes naturelles. Le clergé voyait là un châtiment ou un avis de la Providence. Les sectateurs du pape de Rome disaient que c'était pour avoir reconnu l'anti-pape d'Avignon; et les fidèles du pape Clément attribuaient la colère céleste à ce que le roi n'avait pas tenu la promesse qu'il avait faite d'aller à main armée détruire le schisme de l'Église. Parmi le pauvre peuple, il y en avait qui pensaient que c'était une punition pour avoir levé tant d'aides et de tailles en temps de paix, comme en temps de guerre, sans que rien eût été employé au bien public. L'opinion la plus commune parmi les nobles et le vulgaire, c'est que la maladie du roi était l'effet de quelque maléfice ou sortilége. On en

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(2) Froissart. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

avait tant d'exemples, que cela paraissait fort vraisemblable : aussi comptait-on bien plus sur l'assistance divine que sur les remèdes humains. Partout on faisait des prières publiques ; les évêques portaient les reliques des églises dans de solennelles processions ; en tous les lieux où l'on savait des corps de saints ou de saintes connus pour guérir, par la grâce de Dieu, la frénésie et la rêverie, de riches offrandes étaient envoyées. On présenta à la châsse de saint Acaire, à Avesne en Hainaut, une représentation du roi de France en cire, de grandeur naturelle (1).

Quelle que fût la cause à laquelle chacun attribuât ce malheur, il n'était personne qui ne le déplorât. Les façons douces, faciles et aimables du roi avaient plu partout où il s'était montré; il avait de la bravoure, l'amour de la bonne renommée et de la guerre ; par là il avait donné favorable opinion de lui aux hommes d'armes. D'ailleurs on voyait que le royaume allait tomber dans un grand trouble. Il n'y avait pas jusqu'aux Anglais, que le roi avait si bien reçus à Amiens, qui ne fussent touchés du malheur advenu à un si courtois et vaillant prince (2). Le duc de Bourbon fut si frappé de cet événement, qu'il se rendit à la châsse de saint Julien, premier évêque du Mans, déclara lui et ses descendants hommes et vassaux de monseigneur saint Julien, et lui consentit une redevance de cinq florins; stipulant bien que ce n'était ni de l'évêque, ni du chapitre qu'il se faisait homme, mais du saint lui-même, et que l'hommage ne consistait qu'à baiser la châsse (3).

Le roi ne tarda pas à éprouver quelque soulagement. Il reprit un peu de connaissance, s'aperçut avec horreur de son état, demanda pardon du mal qu'il avait fait, se confessa et reçut la communion. Mais sa tête était encore très-faible, et il n'avait que des intervalles de raison. Il fut conduit à Creil. Un savant médecin de Laon, ami et sujet de sire de Coucy, fut appelé pour le soigner et le guérir.

Le duc d'Orléans et le duc de Bourbon venaient souvent le voir et s'informer de ses nouvelles. Pour les ducs de Bourgogne et de Berri, ils se tenaient à Paris, afin d'y régler les affaires de l'État et parvenir à leurs fins. Une grande assemblée des conseils du roi, des principaux seigneurs, des prélats et des gens des bonnes villes, fut tenue pendant plus de quinze jours, sans qu'on pût se mettre d'accord. Il fut enfin résolu que le duc d'Orléans étant trop jeune d'âge et surtout de conduite, le gouvernement serait confié aux oncles du roi et particulièrement au duc de Bourgogne. On donna aussi à madame de Bourgogne la garde de la reine (4).

Pour lors le duc de Berri se trouva au point qu'il avait tant souhaité : « Ah! disait-il, Clisson, la Rivière, Noviant et Vilaines, ont été durs et hautains envers moi ! Au voyage de Languedoc, ils m'ont ôté mon bon serviteur Bétizac, et l'ont sanguinairement puni par pure envie et méchanceté! Quelque chose que j'aie dite ou faite, jamais je ne pus le tirer de leurs mains; qu'ils se gardent maintenant de moi ! Voici l'heure où je vais les payer en la même monnaie, et forgée à la même forge. »

Madame de Bourgogne, qui était alors à Paris et qui prit la souveraine administration de la maison de la reine, n'en disait pas moins. Elle était fort absolue et assez méchante. Elle haïssait de tout son cœur messire de Clisson, et parlait sans cesse à son mari du grand tort qu'on avait eu de soutenir le connétable contre un si grand prince que son oncle le duc de Bretagne (5).

Le duc de Bourgogne n'aimait pas non plus les anciens conseillers du roi : lui et ses partisans en avaient toujours été sévèrement accueillis, et l'on n'avait pas fait grand'chose en sa faveur; aussi était-il loin de leur pardonner. Mais il était sage, froid et prévoyant. Il ne voulait pas, en allant trop vite, troubler le royaume; dans tous les temps il s'était fait un devoir de le maintenir en paix. Jamais il n'avait voulu offenser ses souverains, pas plus son neveu que son frère. Il avait aimé eux et l'État, tout en faisant bien ses affaires. Ainsi il disait avec douceur à sa femme, qu'il avait toujours soin de ménager : « Madame, il est bel et bon de dissimuler encore quelque temps. Il est vrai que notre cousin le duc de Bretagne est un grand seigneur, et le sire de Clisson n'est pas pour lui être comparé. Mais si je me mettais de son parti contre le connétable, on s'en étonnerait grandement en France, et avec raison ; car le sire de Clisson dit et montre bien que notre cousin de Bretagne n'a commencé de le haïr que parce qu'il a servi la France : c'est ainsi que le croit la commune renommée. Je ne me suis donc jamais mis ouvertement avec notre cousin de Bretagne contre le connétable. J'ai dis-

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(2) Froissart.
(3) Histoire généalogique du P. Anselme (la pièce existe).
(4) Froissart.
(5) Froissart. — Gollut.

» simulé, afin de conserver la faveur du roi et du » royaume de France, où nous-mêmes sommes » pour beaucoup. C'est là que je suis lié par foi et » par serment, non pas au duc de Bretagne. Or voici » que monseigneur le roi est, comme vous savez, » en fâcheux état. Maintenant la chance tourne con- » tre le sire de Clisson et ceux qui ont conseillé ce » voyage. Tout le monde leur en veut pour cela, » et mon frère de Berri et moi, nous profitons de » ce que nous nous y étions opposés. La verge qui » doit les châtier est déjà cueillie. Ayez un peu de » patience, Madame, chaque chose vient en sa sai- » son, chacun a son tour, et nous ne tarderons » pas à montrer à Clisson et aux autres qu'ils ont » eu une conduite coupable (1). »

Du reste, il n'y avait pas de grands reproches à faire aux sires de la Rivière et de Noviant. Le peuple et les bonnes villes pouvaient leur en vouloir des soins et des artifices qu'ils avaient mis à maintenir et accroître les tailles et les aides sans nulle nécessité publique (2); mais quant au roi, ils avaient augmenté son revenu, et lui en avaient fidèlement compté; c'était lui qui l'avait dépensé selon sa volonté. Ainsi les princes avaient des ménagements à garder, d'autant qu'on savait bien qu'ils n'agissaient que pour leurs propres intérêts. Ils travaillèrent donc d'abord par des moyens détournés à détruire les anciens conseillers du roi; cependant leur patience ne dura guère (3).

Un jour le duc de Bourgogne rencontra le sire de Noviant au palais, et lui dit : « Seigneur de Noviant, » il m'est survenu une affaire pressante pour la- » quelle il me faut avoir sur-le-champ trente mille » écus. Faites-les-moi donner sur le trésor de mon- » seigneur, je les restituerai une autre fois. » Il répondit bien doucement et avec respect, que ce n'était pas à lui de le faire, qu'il fallait en parler au conseil, et qu'il obéirait aux ordres qu'on lui donnerait. « Mais je voudrais que personne n'en sût rien », ajouta le Duc. Noviant, soit par devoir, soit qu'il soupçonnât un piége, persista dans son refus. « Vous » ne voulez pas me faire ce plaisir? dit le Duc; hé » bien! vous ne tarderez pas à vous en repen- » tir (4). »

Le duc de Berri, de son côté, pressait son frère d'agir avec vigueur, et surtout contre le connétable. Les dix-sept cent mille francs du testament lui revenaient sans cesse à l'esprit et semblaient exciter son envie. « Comment s'y prendre d'une façon pru- » dente? disait-il; notre neveu le duc d'Orléans le » soutient grandement, et il a un fort parti parmi » les barons de France : néanmoins, si une fois » nous le tenions, nous le mettrions en justice » devant le parlement que nous avons maintenant » pour nous (5).

» — C'est vrai, répondit le duc de Bourgogne; la » première fois qu'il viendra me parler, et il a af- » faire à moi demain, je le recevrai de façon qu'il » verra bien qu'il n'est pas en faveur auprès de » moi. »

En effet, le connétable, dès le lendemain, arriva à cheval avec une foule de serviteurs à l'hôtel d'Artois, où demeurait le Duc; il entra dans la cour, descendit de cheval, et monta les degrés de la salle, suivi d'un seul écuyer. Là il trouva les chevaliers du Duc, et demanda si l'on pourrait lui parler : « Sire, nous allons le savoir », répondirent-ils. Le Duc était seul avec un de ses hérauts à se faire raconter, par passe-temps, une belle fête que ce héraut avait vue en Allemagne. Quand il sut que le connétable était dans la salle : « Par Dieu, oui, dit-il, j'ai le loisir de » le voir; qu'on le fasse venir. »

Le connétable entra. Le duc de Bourgogne changea d'abord de couleur, ému de la résolution qu'il avait prise quand il était au point de l'exécuter. Le connétable ôta son chaperon, et le salua avec respect : « Monseigneur, dit-il, beaucoup de chevaliers et » d'écuyers me poursuivent pour avoir l'argent qui » leur est dû, et qu'on leur a promis en quittant le » voyage de Bretagne. Je ne sais où le prendre. Le » chancelier et le trésorier me renvoient à vous. Je » viens savoir ce qui en est de l'état et du gouver- » nement du royaume, et ce qu'on en veut faire. » Chaque jour on s'adresse à moi pour tout ce qui » concerne mon office. Puisque c'est vous et mon- » seigneur de Berri qui gouvernez, c'est à vous d'a- » voir la bonté de me répondre. » Le Duc repartit amèrement : « Clisson, vous n'avez que faire de » vous embarrasser de l'état du royaume, il se gou- » vernera très-bien sans vos services, et c'est pour » son malheur que vous vous en êtes mêlé. Où donc » avez-vous pu amasser tant d'argent? Monseigneur, » mon frère de Berri, ni moi nous n'en avons pas » tant à nous trois. Sortez de ma présence, quittez » sur-le-champ ma chambre; que je ne vous voie » plus. Si je ne me respectais pas, je vous ferais

(1) Juvénal.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) *Idem.*
(4) Juvénal.
(5) Froissart.

» crever l'autre œil. » En finissant ces mots, il s'en alla. Le sire de Clisson resta tout pensif, et baissant la tête, traversa la salle où personne ne lui fit plus courtoisie. Il monta à cheval, et revint à son hôtel sans dire une parole (1).

Il vit bien que la résolution était prise d'agir vivement contre les conseillers du roi. La chose était sans remède. Le duc d'Orléans était à Creil. Eût-il été à Paris, qu'il n'aurait pas eu assez de puissance pour s'opposer à ses oncles. Le connétable jugea qu'il n'avait pas de temps à perdre. Il mit ordre à ses affaires, donna commandement à ses serviteurs, et partit, lui troisième, pour son château de Montlhéry, en sortant par la porte de derrière de son hôtel.

Il avait sagement pensé, car le jour même le duc de Berri remontra à son frère qu'ayant ainsi traité le connétable, il fallait poursuivre, et que les anciens conseillers du roi devaient y laisser la vie: les ordres furent donnés sur-le-champ pour les arrêter. Montaigu, qui se doutait depuis longtemps de ce qui allait arriver, et qui avait su cacher sa richesse, fut averti à temps et se sauva. Le sire Lemercier de Noviant, dont l'hôtel était guetté et environné, ne put s'échapper. Il fut pris et enfermé au Louvre ainsi que le sire de Vilaines. Quand les oncles du roi surent qu'Olivier de Clisson était parti, ils en furent très-affligés. Ils espérèrent qu'on pourrait encore le prendre à Montlhéry, et envoyèrent sur-le-champ trois cents lances commandées par le sire de Coucy, le sire Guillaume de la Tremoille, le sire de Château-Morand et le sire des Barres. « Partez » pour Montlhéry, leur dirent-ils, entourez le château et la ville, et ne revenez pas sans nous l'amener mort ou vif. » Les chevaliers obéirent bon gré mal gré, car les oncles du roi avaient maintenant tout pouvoir. Ils semblèrent prendre toutes leurs précautions pour surprendre le connétable. Avec l'aide de Dieu et des bons amis qu'il avait parmi ceux qui venaient l'arrêter, il eut le temps d'être averti et de s'en aller à travers champs gagner sa bonne forteresse de Josselin en Bretagne; là il se trouvait sur son terrain, et n'avait plus rien à craindre (2).

Quant au sire de la Rivière, il était à son château d'Auneau, près de Chartres, où, comme un digne seigneur qu'il était, il avait gagné l'amour et le respect de tous les hommes de sa terre et des habitants du pays. Il savait très-bien quelle fortune l'attendait, et il aurait pu se sauver comme avait fait le connétable. Mais lorsqu'on le lui avait conseillé, il avait répondu : « Ici comme ailleurs je suis » à la volonté de Dieu. Si je m'enfuyais ou me cachais, je m'avouerais coupable des crimes dont je » me sens pur et dégagé. Dieu m'a donné tout ce » que j'ai, il me le peut ôter quand il lui plaît. Que » sa volonté soit faite. J'ai servi le roi Charles de » bonne mémoire, et aussi le roi son fils. Ils ont » reconnu mes services, et les ont magnifiquement » récompensés. J'aurai le courage d'attendre le jugement du parlement de Paris sur tout ce que » j'ai fait d'après les ordres de mes rois pour les » affaires du royaume. Si l'on trouve en toutes mes » actions quelque chose de criminel, que j'en sois » puni. »

C'est ainsi qu'il parlait à sa femme et à ses amis, lorsqu'on vint lui annoncer que les gens envoyés pour le prendre s'approchaient à main armée. « Leur » ouvrirons nous la porte? » lui demanda-t-on. « Pourquoi pas? dit-il; qu'ils soient les très-bien » venus. » Il vint lui-même au-devant d'eux, les recevant courtoisement dans son château et parlant à chacun. C'était le sire des Barres qui les commandait. Ce noble chevalier, qui avait aussi siégé au conseil du roi, s'excusa doucement de sa commission, et montra combien elle lui causait de chagrin. Le sire de la Rivière fut mené au Louvre et enfermé avec les autres (3).

Pour achever de détruire les anciens conseillers du roi, on ne tarda pas à procéder juridiquement contre eux. Le connétable fut d'abord ajourné à la chambre du parlement de Paris; les huissiers se rendirent en Bretagne sans pouvoir lui remettre en personne l'assignation. Les autres ajournements eurent lieu de quinzaine en quinzaine, en suivant les formes de justice. Au jour marqué, il fut encore appelé par trois fois à la porte du palais, au haut du perron, et à la porte de la chambre du parlement; nul ne répondant, il fut passé outre à l'arrêt. Cet arrêt bannissait messire Olivier de Clisson du royaume de France, comme faux et mauvais traître à la couronne, le condamnait à cent mille marcs d'argent pour les extorsions qu'il avait indûment faites à la chambre aux deniers ou ailleurs; en outre à perdre à perpétuité l'office de connétable (4).

Cette injuste sentence, destinée à ruiner l'honneur et la fortune d'un si noble et si vaillant che-

(1) Froissart.
(2) *Idem*.
(3) Froissart.
(4) Froissart. — D'Argentré — Le Religieux de Saint-Denis.

valier qui avait tant travaillé pour l'honneur de la France, fut signée en plein parlement par les ducs de Bourgogne et de Berri, ainsi que par une foule de barons du royaume. Le duc d'Orléans refusa d'y prendre part ; il n'osa rien faire de plus. Ce qu'il eût pu dire ou tenter eût d'ailleurs été inutile.

Cependant le roi commençait à se trouver un peu mieux. Le médecin du seigneur de Coucy, qu'on nommait Guillaume de Harsely, lui donna tant de bons soins, gouverna si bien le train ordinaire de sa vie, que petit à petit il recouvra la raison, la mémoire, la santé; il demanda à voir la reine et son fils. On les lui amena et il en eut une grande joie; la reine aussi, à qui l'on avait caché la triste situation de son mari. « Je vous rends le roi en bon état, » Dieu merci, dit le médecin au duc d'Orléans, au » duc de Bourgogne et au duc de Berri; mais do- » rénavant gardez-vous de l'irriter ou de l'affliger; » sa tête n'est pas encore bien forte; peu à peu » elle s'affermira. Ainsi les amusements et les dis- » tractions lui valent mieux que le travail et les » conseils. »

On voulut garder ce savant homme auprès du roi, et on lui offrit pour cela beaucoup d'argent: on savait que les médecins doivent retirer de hauts salaires lorsqu'ils donnent des soins aux grands seigneurs et aux grandes dames; mais il ne voulut pas; il était vieux et cassé; il ne pouvait souffrir le train de la cour, et retourna à son petit ménage de Laon, où il mourut peu après, laissant trente mille francs d'argent, somme prodigieuse pour son état; il est vrai qu'il était fort avare, faisant maigre chère chez lui, mais aimant à dîner chez les autres: c'était assez l'habitude des médecins d'alors (1).

L'état du roi, bien que meilleur, laissait donc les choses à peu près au même point. Il n'avait guère de roi que le nom. Ses oncles continuaient à tout gouverner; ils entouraient le roi de leurs gens et de leurs créatures. La duchesse de Bourgogne était plus absolue encore chez la reine. Ce n'était pas un petit sujet d'envie pour la duchesse d'Orléans, qui aimait les honneurs, et qui se croyait le droit d'être la seconde du royaume: elle s'en plaignait amèrement à toutes les dames de sa maison. « Je ne sais pas, disait-elle, de quoi elle s'avise » de prendre le pas sur nous. Monseigneur mon » mari est frère du roi, il pourrait arriver qu'il de- » vînt roi et moi reine de France. Ces honneurs » là ne lui sont pas dus. » Mais il lui fallait prendre patience et l'endurer (2).

Le sire de Clisson n'avait pas plus répondu à la signification de l'arrêt qu'à l'ajournement, et n'avait pas renvoyé l'épée de connétable. Les oncles du roi considérèrent l'office comme vacant. Il avait été d'abord offert au sire de Coucy, qui certes en était bien digne; mais il refusa, ne voulant pas être un sujet de division dans le royaume. Alors on songea à le donner au comte d'Eu, de la maison d'Artois, descendant de Robert, fils de saint Louis. C'était un chevalier d'un grand courage: il avait fait la croisade devant Tunis, puis le voyage de la terre sainte. Il était aimé de tous les chevaliers et hommes d'armes. Depuis longtemps le roi avait envie qu'il épousât la comtesse de Dunois, veuve de Louis de Blois et fille du duc de Berri. Ce prince ne trouvait pas que le comte d'Eu fût assez riche pour sa fille; mais l'office de connétable aurait bien réparé le défaut d'héritage. C'est ce que pensèrent les oncles du roi. Par là, ils espéraient lui faire plaisir et avoir son approbation pour la disgrâce de Clisson; car un de ses désirs les plus vifs avait toujours été que sa belle cousine de Dunois ne sortît point des fleurs de lis. Toutefois, dans sa faible raison, et aussi à la persuasion de son frère, il voulut que trois de ses chambellans allassent de sa part trouver le sire de Clisson pour entrer en négociation avec lui. On devait lui offrir la restitution de ses biens et la mise au néant de la procédure. Le connétable était fier et absolu, et ne voulut même pas voir les députés. Le comte fut pourvu de l'office de connétable (3).

Le reste d'autorité qu'on laissait au roi, et le ménagement qu'il fallait avoir pour sa volonté chancelante, firent sans doute aussi le salut de ses anciens serviteurs. Prisonniers, poursuivis juridiquement pour satisfaire à la haine des oncles du roi, ils avaient à redouter plus encore la pressante animosité de madame de Bourgogne.

On fut d'abord obligé de mettre en liberté et d'exempter de toute poursuite le sire de Vilaines. C'était un si vaillant chevalier; il avait si grande renommée par ses beaux faits d'armes; il comptait tant et de si puissants amis, qu'il y avait aussi peu de sagesse que de justice à vouloir le détruire. Toutefois il lui fut prudemment conseillé de se retirer en Espagne, où il avait de grands biens, et où il s'était marié, lorsqu'il y était venu faire la guerre

(1) Froissart. — Gollut. — Paradin.
(2) Froissart.
(3) Froissart.

avec le connétable Duguesclin. Au premier retour de raison, le roi avait aussi redemandé le sire de Montaigu, pour qui il avait de l'amitié et de l'habitude (1).

Quant à Noviant et à la Rivière, ils furent transférés à la Bastille Saint-Antoine. En attendant qu'aucun jugement fût porté contre eux, tous les effets, meubles et immeubles, qu'ils avaient tant à Paris que dans le royaume, furent saisis et distribués. Le sire de Coucy reçut la terre de Pont-Aubenon et le beau château que le sire de Noviant y avait fait bâtir. Chacun s'attendait à les voir mourir sur l'échafaud, tant leurs ennemis avaient d'acharnement contre eux. Ceux qui ont eu un grand pouvoir et ont fait une éclatante fortune excitent toujours l'envie. C'était là surtout ce qui les mettait en grand péril. Dans le commun peuple, on disait qu'ils avaient empoisonné ou ensorcelé le roi. D'autres, plus raisonnables, leur reprochaient le voyage de Bretagne, entrepris contre l'avis des médecins. Enfin ils ne trouvaient pas dans la voix publique un grand soutien contre ceux qui les voulaient perdre (2).

La seule chose qu'ils demandassent au duc de Bourgogne, c'était de les faire juger. Maître Jean Juvénal des Ursins, prévôt des marchands de Paris, qui était parent du sire de la Rivière, et qui avait épousé une nièce du sire de Noviant, était pour lors un des hommes les plus aimés et estimés. Les gens d'Église, les nobles, les marchands, les bourgeois, le commun peuple lui portaient une égale affection. Le roi le connaissait et l'aimait; durant sa maladie, il disait sans cesse qu'il n'avait de confiance qu'en son prévôt des marchands et en ses gens de la ville de Paris. Juvénal n'abandonna point ses parents et ses amis; il requit avec douceur et humilité le duc de Bourgogne, et ceux qui se mêlaient du gouvernement, de faire justice aux prisonniers, et même justice miséricordieuse, si besoin était (3).

Et en effet, c'était à cette dernière sorte de justice qu'il leur fallait avoir recours. Le duc de Berri ne s'était point trompé en présumant que la procédure du parlement de Paris ne contrarierait par ses volontés. L'affaire fut suivie d'une façon qui donnait tout à craindre pour les prisonniers. Par bonheur, un d'eux avait auprès du duc de Berri même un protecteur empressé et puissant; c'était madame Jeanne de Boulogne, duchesse de Berri. Bien des fois elle se jeta aux genoux de son mari, lui disant, les mains jointes et en pleurant : « Ah! Monseigneur, » c'est bien à tort que vous vous êtes laissé informer » faussement, par des ennemis et des envieux, au » sujet de ce vaillant chevalier, de ce digne homme » le sire de la Rivière. Nul n'ose parler pour lui » que moi. Je veux bien que vous sachiez que si » vous le faites mourir, jamais plus je n'aurai de » joie, et tant que je vivrai vous me verrez dans la » tristesse; car je dois trop à ce sage et loyal che- » valier. Ah! Monseigneur, vous avez oublié ou » vous faites trop peu de compte des soins qu'il » s'est donnés pour notre mariage. Je ne veux pas » dire que j'en fusse digne. Je sais que j'étais une » fort petite dame en comparaison de vous; mais » enfin, vous vouliez m'avoir, et vous aviez affaire » à un seigneur bien difficile et bien avisé, monsei- » gneur de Foix, mon oncle, à la garde de qui » j'étais; si ce noble chevalier ne s'en fût pas » mêlé, sans ses douces et sages paroles, nous ne » serions pas ensemble maintenant. Le duc de » Lancastre voulait m'avoir pour son fils le comte » d'Erby, et monseigneur de Foix avait plus de pen- » chant de ce côté-là que du vôtre. Je vous prie » donc humblement, et par pitié, qu'il n'arrive rien » à ce bon chevalier qui me donna à vous (4). »

Le duc de Berri, se voyant ainsi prié par sa femme toute jeune et belle, qu'il aimait de grand amour, sachant bien qu'elle ne disait rien là qui ne fût véritable, se sentait amollir le cœur, et répondait pour apaiser la sincère douleur de la duchesse : « Madame, Dieu me soit témoin que je voudrais qu'il » m'en eût coûté vingt mille francs et que la Rivière » ne se fût pas forfait envers le roi et la couronne. » Avant ce malheureux voyage de Bretagne, je l'ai- » mais bien, tout comme vous; votre prière lui vaut » mieux que si tout le royaume parlait pour lui; et » j'y ferai, à cause de vous, tout ce que je pourrai. » Ainsi il renvoyait sa femme un peu consolée; mais quand il avait parlé avec madame de Bourgogne ou les conseillers du Duc, toute cette douceur changeait, et il revenait à sa mauvaise volonté (5).

Cependant, plus l'affaire traînait en longueur, plus la première vivacité de haine et d'envie allait s'apaisant, plus on prenait en pitié leurs malheurs, plus on pensait mal de ceux qui les poursuivaient si cruellement. C'était surtout le sire de la Rivière, ce vieil ami du bon roi Charles V, qui faisait compassion à tous. On ne lui avait jamais reproché ni hau-

(1) Froissart.
(2) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(3) Juvénal.
(4) Froissart.
(5) *Idem.*

teur ni dureté; il avait toujour été doux, courtois, patient et débonnaire aux pauvres gens; donnant facilement audience à ceux qui n'en pouvaient avoir de personne, et leur laissant expliquer leurs affaires. D'ailleurs on l'avait traité avec une rudesse qui excitait l'indignation. Non-seulement on lui avait ravi tous ses biens, mais on l'avait poursuivi dans ses enfants Sa fille était fiancée à Hugues de Castillon, fils du grand maître des arbalétriers. Ce jeune homme, qui pouvait dès lors porter les armes, avait déjà servi sous les ordres du sire de la Rivière; il devait avoir un jour de grands biens. On fit rompre le mariage par le pape, à l'instigation des conseillers du duc de Bourgogne, et surtout de la Tremoille, qui avaient recouvré leur puissance dans les affaires du royaume, et qui voulaient se venger de l'avoir perdue un moment par l'éloignement de leur maître. Le sire de la Rivière avait aussi un fils, qui avait épousé la fille du comte de Dammartin. On voulut encore casser ce mariage; mais le sire de Dammartin, en loyal chevalier, dit d'avance que tant que le fils du seigneur de la Rivière serait vivant, sa fille n'aurait pas un autre mari, et que si c'était son héritage qu'on voulait avoir, il saurait le dérober aux gens qui en avaient envie. Le sire de Noviant avait fini par inspirer aussi de la pitié; on disait qu'il avait tant pleuré, qu'il en était devenu presque aveugle (1).

D'ailleurs la vérité commençait à se répandre sur la maladie du roi, et les hommes raisonnables voyaient bien qu'il n'avait pas dépendu de ses conseillers de la donner ou de l'empêcher. Pendant ce temps, le duc d'Orléans, le duc de Bourbon et maître Juvénal faisaient leurs efforts auprès du roi; ils profitaient du retour de sa connaissance pour lui rappeler l'affection qu'il avait eue pour ses anciens serviteurs. Tout cela ne servait à rien tant que le parlement continuait à suivre sa procédure; il semblait de plus en plus disposé et même empressé à condamner les prisonniers. Le roi envoya un de ses secrétaires au parlement avec ordre de lui apporter les pièces du procès. Les chambres s'assemblèrent pour en délibérer, et résolurent que les ordres du roi seraient communiqués au chancelier. En même temps une députation alla trouver les ducs d'Orléans et de Bourbon, afin de les engager à ne plus intervenir auprès du roi pour arrêter le cours de la justice; on leur annonça en même temps que la cour se présenterait le lendemain devant le roi et lui dirait ses intentions, en faisant toutes excuses convenables. Un sergent à cheval vint de nouveau apporter au parlement l'ordre de ne pas se présenter devant le roi, sinon pour lui remettre les registres de la procédure. Elle n'en suivit pas moins son cours; enfin, quelques mois après, le roi la termina en ordonnant, de son autorité, que les sires de la Rivière et de Noviant fussent mis en liberté et réintégrés dans leurs biens; il leur était enjoint de ne pas se présenter devant le roi et de se tenir toujours à quinze lieues au moins de sa cour. Ils perdirent tous les biens meubles qui leur avaient été pris, mais se tinrent heureux d'une telle issue. Ils voulaient en aller remercier le roi; ce leur fut interdit. Leur prison avait duré pendant plus d'une année (2).

L'état de la santé du roi, les craintes qu'on avait eues pour sa vie donnèrent la pensée qu'il importait de régler solennellement ce qui se ferait si ce malheur arrivait. L'ordonnance que le roi apporta lui-même en grande pompe au parlement, et qu'il fit enregistrer sous ses yeux, toutes portes ouvertes, en présence d'une foule de peuple, distinguait avec soin, de même qu'avait fait celle du roi Charles V, la garde du roi mineur et le gouvernement du royaume. La tutelle et l'administration propre du revenu assigné au roi pour sa dépense étaient confiées à la reine, aux ducs de Bourgogne, de Berri et de Bourbon, et au duc Louis de Bavière. La forme et la composition du conseil de tutelle étaient également réglées. Quant au gouvernement de l'État, il était attribué sans partage et sans réserve au duc d'Orléans, comme au prince le plus proche de la couronne (3).

Ces dispositions pour l'avenir ne changeaient rien au présent; tout demeurait sous le pouvoir du duc de Bourgogne et de son frère. Il leur convenait de se conformer fidèlement à ce qu'avait prescrit le médecin, et d'épargner au roi la fatigue des affaires. Aussi le laissait-on s'occuper à toutes sortes d'amusements et de réjouissances. Il y eut vers ce temps-là une fête qui pensa lui devenir fatale. La reine mariait une dame allemande de sa maison, qu'elle honorait de toute sa faveur; le roi, saisissant cette occasion de divertissement, voulut faire les noces à l'hôtel Saint-Paul; son frère, ses oncles et leurs femmes furent conviés: on dansa tout le jour. Il y avait un écuyer de l'hôtel, nommé Huguet de

(1) Froissart.
(2) Registres du Parlement.
(3) Ordonnances des rois de France.

Guisay, que le roi avait fort en gré, parce qu'il était grand inventeur de toutes sortes d'amusements; mais les hommes sages le méprisaient beaucoup, car il corrompait toute la jeunesse de la cour, et lui enseignait mille débauches. Vers la fin de la soirée, ce sire de Guisay imagina une mascarade. La mariée étant une veuve, sa noce, selon l'usage, était une sorte de charivari, et tout s'y passait en joyeux désordres. Le roi, quatre jeunes chevaliers et Huguet de Guisay, se déguisèrent en sauvages. Ils s'étaient fait coudre dans une toile de lin qui leur dessinait tout le corps. Cette toile était enduite de poix résine, pour faire tenir une toison d'étoupe de lin, qui faisaient paraître ces sauvages velus de la tête aux pieds. Ils entrèrent en criant et en dansant, conduits par le roi, et masqués de façon à n'être pas reconnus. On avait fait défendre que personne se promenât dans la salle en portant des torches ou des flambeaux. Le roi courut tout de suite à sa jeune tante, la duchesse de Berri, pour la tourmenter, et les autres masques divertissaient l'assemblée par leurs danses et leurs contorsions. Chacun se creusait l'esprit à deviner qui ce pouvait être. Le duc d'Orléans et le jeune comte de Bar, qui venaient de passer une partie de la soirée chez madame de Clermont, voyant ces toisons d'étoupe, imaginèrent, sans penser à mal, que si l'on y mettait le feu, les dames auraient grand'peur de voir courir par la salle des sauvages tout embrasés (1). Le duc d'Orléans prit une torche et s'approcha : les cinq sauvages se tenaient ensemble en dansant; au même instant ils furent tout en flamme. Rien ne pouvait les sauver; la toile était cousue, la résine rendait la flamme plus tenace et plus dévorante. Personne n'avait le temps ni le moyen de leur porter secours. Un cri d'horreur remplit la salle, et se mêla aux cris que la douleur arracha à ces malheureux. « Sauvez le roi! » criaient-ils; et bientôt toute l'assemblée fut dans le doute si le roi n'était pas de ceux que la flamme dévorait. La reine, qui était la seule dans le secret de ce déguisement, tomba sans connaissance. Ce n'était de toutes parts que clameurs, sanglots, désordre, épouvante. La duchesse de Berri pensa bien que c'était le roi qui était auprès d'elle. Elle le retint, l'empêcha de bouger. « Restez, dit-elle, vous voyez que vos compagnons » sont en flamme; » et elle le couvrit de sa robe, pour qu'aucune étincelle ne tombât sur ce misérable travestissement. Il courut ensuite rassurer la reine (2).

Les ducs de Bourgogne et de Berri s'étaient déjà retirés avant la mascarade. Ils montèrent aussitôt à cheval et arrivèrent comme le danger était passé; ils trouvèrent le roi encore tout troublé et effrayé. Ce fut un bonheur pour eux qu'il eût été aussi miraculeusement préservé, car rien n'eût pu les soustraire à la fureur du peuple. Lorsque la nouvelle fut répandue, il s'éleva dans toute la ville de Paris une indignation violente, de ce que l'on avait laissé courir au roi un tel danger pour une aussi indigne cause. Chacun se sentait ému de colère de ce qu'on prenait si peu de soin de l'honneur et de la vie de ce malheureux prince, tant le peuple continuait à l'aimer et à le plaindre sincèrement. C'était un soulèvement général contre les mœurs corrompues de cette cour; et si le malheur qu'on avait eu à redouter fût arrivé, ce n'eût pas été seulement les oncles du roi, mais tous les chevaliers, que le peuple eût massacrés (3). Aussi fallut-il que le roi se montrât sur-le-champ au peuple, qui était accouru en foule, et qui voulait le voir. Le lendemain on fit une procession solennelle de la porte Montmartre à l'église Notre-Dame. Le duc d'Orléans et les oncles du roi la suivirent les pieds nus; le roi y vint à cheval.

Ce fut une occasion de remontrer sévèrement au duc d'Orléans combien sa conduite était légère et déréglée, combien elle convenait mal au prince le plus approché du roi et de la couronne, comment il était entouré de jeunes gens corrompus et de mauvais conseil. Non-seulement ses oncles l'en réprimandèrent sans ménagement, il n'y eut pas jusqu'à maître Juvénal, cet honorable prévôt des marchands, qui se crut obligé de lui en parler respectueusement. Il promit de se réformer, et fit bâtir en expiation une bien belle chapelle en l'église des Célestins (4).

Des cinq compagnons de la mascarade du roi, le sire de Nantouillet fut le seul qui se sauva; il avait eu le sang-froid de courir, au premier instant, se jeter dans la cuve où l'on faisait rafraîchir les bouteilles. Les autres périrent, avant le troisième jour, dans d'effroyables souffrances. La mort d'Huguet de Guisay n'excita aucune pitié, et parut une juste punition de Dieu. Non-seulement il était adonné à tous les vices et menait la plus mauvaise vie, mais c'était le plus cruel et le plus insolent des hommes.

(1) Défense du duc d'Orléans.
(2) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(3) Le religieux de Saint-Denis.
(4) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

Un de ses grands plaisirs était de maltraiter ses valets et les pauvres gens de basse classe. Il les traitait de chiens, les déchirait souvent à coups de fouet et de bâton, les foulait aux pieds en les perçant de ses éperons, et se réjouissait de leurs cris de douleur, leur disant : « Aboie, chien ! » Même en ses derniers moments, il ne pouvait s'empêcher d'injurier ceux qui le servaient, et les maudissait de ce qu'ils lui survivaient. Aussi lorsque son convoi passa dans les rues, il fut insulté du commun peuple, qui criait : « Aboie, chien (1) ! »

Le duc de Bourgogne continuait à désirer vivement que la paix fût enfin conclue entre la France et l'Angleterre. Il voyait combien la maladie du roi et les discordes qui régnaient dans les conseils affaiblissaient le royaume. En outre, il savait bien calculer que la paisible possession de la Flandre et du Hainaut pouvait lui être assurée seulement par la paix ; en temps de guerre, il était trop facile à l'Angleterre d'y faire renaître l'esprit de révolte. Le grand commerce des Flamands les liait aux Anglais ; c'était à eux qu'ils achetaient la laine dont ils faisaient ces draps qu'ils vendaient ensuite à tant de royaumes. Enfin la plupart de ses sujets avaient le cœur plus anglais que français (2).

Le duc de Lancastre, de son côté, ne souhaitait pas moins la paix, et y faisait tous ses efforts. Il avait à vaincre l'opinion de son frère, le duc de Glocester, et de tous les jeunes chevaliers de l'Angleterre, qui désiraient la guerre, appuyés par un fort parti dans les assemblées du parlement (3). Un intérêt pareil à celui du duc de Bourgogne disposait aussi le duc de Lancastre à la paix. Il avait marié ses filles aux rois de Castille et de Portugal, et il dépendait de la France de leur susciter de fortes guerres.

Enfin, ils réussirent tous deux à faire reprendre des pourparlers pour la paix à Lelinghen, entre Boulogne et Calais. Le roi fut mené à Abbeville ; il semblait se trouver mieux qu'auparavant, sans toutefois pouvoir se mêler du gouvernement du royaume.

Lelinghen était un méchant village ruiné par les guerres, situé sur la frontière du comté de Boulogne et du comté de Ponthieu, cédé aux Anglais par le traité de Bretigny. Les conférences devaient se tenir dans une chapelle couverte en chaume, dont on avait caché les murailles ruinées en les décorant de tapisseries et de dessins faits à l'aiguille, représentant des batailles. Le duc de Lancastre ayant remarqué qu'on ne devait pas avoir sous les yeux de telles images, quand on traitait de la paix, on en mit d'autres qui représentaient la passion de notre Seigneur (4).

De chaque côté de la chapelle, les députés des deux royaumes avaient fait dresser des tentes, afin de ne pas loger loin du lieu des conférences. Le duc de Bourgogne avait trouvé là une nouvelle occasion de montrer toute sa magnificence. Sa tente, faite de planches et de toiles peintes, avait la forme d'un château flanqué de ses tours. On avait disposé à l'entour des logements séparés par des rues, pour toute sa suite, composée de trois mille personnes, de sorte que son campement avait tout l'aspect d'une ville.

Sa libéralité se fit voir aussi dans les présents qu'il donna au duc de Lancastre, au duc de Glocester et aux principaux envoyés anglais. Ils consistèrent surtout en beaux tapis de Flandre, comme on en faisait alors seulement dans les États du Duc. Ils représentaient pour la plupart des histoires de la Bible à grands personnages ; d'autres figuraient le roi Clovis, ou Charlemagne avec les douze pairs de France. Il y en avait deux, dont l'un offrait l'image des sept vertus avec les sept rois ou empereurs vertueux ; l'autre, les sept vices avec les rois ou empereurs qui s'en étaient souillés. Tous ces ouvrages étaient rehaussés de bel or de chiffre (5).

Les envoyés anglais étaient les ducs de Lancastre et de Glocester, l'archevêque d'York et l'évêque de Londres. Ils avaient amené avec eux plusieurs clercs très-habiles et des licenciés en droit, afin de bien interpréter les écritures latines. Le duc de Bourgogne et le duc de Berri étaient accompagnés aussi de conseillers sages et savants (6).

A la première conférence, les envoyés des deux couronnes commencèrent par se mettre très-dévotement à genoux devant le crucifix, en demandant à Dieu de leur inspirer les moyens de conclure une honorable paix.

Mais on se trouva bientôt, quelque bonne volonté qu'on pût avoir, au même point qu'aux pourparlers d'Amiens. Les Français demandaient que Calais fût abattu, et que les Anglais se contentassent à peu près de ce qui leur restait en Guyenne. Les Anglais voulaient l'exécution du traité de Bretigny, et cha-

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Froissart.
(3) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.
(4) Le Religieux de Saint-Denis, témoin oculaire.
(5) Histoire de Bourgogne.
(6) Froissart.

cun demeurait dans sa pensée. Alors les quatre ducs résolurent que tout fût traité par écrit; comme ils n'auraient pu entendre lire et discuter tant de paroles, on ne faisait que se remettre les écritures; puis chacun les donnait à examiner à ses clercs et conseillers. Les Anglais se plaignirent beaucoup de ce que les paroles mises en écrit par les conseillers français étaient trop subtiles, n'avaient pas un sens plein et entier; ils prétendirent qu'on pouvait y supposer une double entente, et les tourner à volonté. Aussi faisaient-ils demander sans cesse des explications; quand on venait à s'éclaircir, il se trouvait toujours que les deux partis ne se départaient point de leur vouloir; que les Français voulaient reprendre le comté de Ponthieu, le comté de Guines, le Poitou, le Quercy, le Rouergue, l'Angoumois et le Limousin, et que les Anglais voulaient avoir ce qu'ils avaient perdu. Alors il fut résolu que les envoyés retourneraient vers les rois de France et d'Angleterre prendre leurs commandements, puis se réuniraient de nouveau.

Le duc de Bourgogne et le duc de Berri revinrent donc trouver le roi à Abbeville. Son désir de faire la paix s'était encore augmenté par un merveilleux motif. Quelques jours auparavant, un homme d'environ cinquante ans, vêtu d'un simple habit de drap gris, avait demandé à lui être présenté. Cet homme était assez connu en France par la sainteté de sa vie. Il était écuyer, natif de Normandie, et se nommait Robert Menuot; mais sa grande piété et sa façon dévote de vivre lui avait fait donner le nom de Robert l'Ermite; il revenait de la Palestine et de la Syrie. Guillaume Martel, chevalier de la chambre du roi, Normand comme lui, et qui le connaissait bien, lui servit d'introducteur. Il raconta au roi que durant sa traversée de mer le vaisseau avait été battu d'une furieuse tempête. Chacun des passagers, ne voyant plus nul espoir, se recommandait à la miséricorde de Dieu, lorsque soudainement le vent s'apaisa, et Robert vit paraître à ses yeux comme une figure brillante et claire autant qu'un cristal, et il entendit ces paroles: « Robert, tu échapperas à ce » péril toi et tes compagnons; Dieu a entendu tes » prières et les a reçues favorablement. Il te commande par ma voix, sitôt que tu seras de retour » en France, d'aller trouver le roi. Tu lui conteras » ton aventure, et tu lui diras de songer à faire la » paix avec le roi Richard d'Angleterre; car la » guerre a trop longtemps duré. Mêle-toi hardiment des pourparlers qui se font, et fais entendre » tes paroles. Ceux qui s'opposeront à la paix et » voudront la guerre seront punis; ils le payeront » même chèrement. » Puis après la voix se tut, et la clarté disparut. Robert, en débarquant, avait pris sa route par Avignon; un saint prêtre, à qui il s'était confessé, lui avait conseillé d'aller sans tarder parler au roi, sans révéler auparavant cela à nul autre. Le roi fut frappé de ce que lui dit Robert l'Ermite. « Attendez quelques jours, lui dit-il; mon » oncle le duc de Bourgogne et le chancelier doivent » venir. Je leur en parlerai, et ils me conseilleront. » Lors donc qu'ils revinrent avec les propositions exigeantes des Anglais, le roi leur rapporta ce qu'avait dit Robert, et leur demanda si c'était chose qu'il fût permis de croire. Le duc de Bourgogne voulut lui parler. Il n'était pas loin; on le fit venir; il ne se troubla point, et reprit son récit (1). Le Duc et le chancelier, après s'être bien consultés entre eux, voyant combien le roi souhaitait que Robert se joignît à eux dans les pourparlers de Lelinghen, considérant que cet homme avait un très-beau langage et fort insinuant, qu'il parlait au nom d'un miracle et d'une vision, et qu'on pouvait sans péché employer un tel moyen, résolurent de se l'adjoindre pour mieux persuader les seigneurs anglais. En effet, il leur parla très-bien, leur fit connaître sa mission divine, rappela les malheurs de cette longue guerre qui déchirait la chrétienté, tandis que l'Amorabaquin faisait tant de maux aux chrétiens d'outre-mer. Il dit que c'était un devoir de cesser toutes querelles pour se réunir contre les infidèles. Le duc de Lancastre se montrait favorable à ces paroles de Robert l'Ermite. Lui-même avait souvent pensé et dit que les royaumes chrétiens auraient dû se réunir contre l'ennemi qui opprimait leur croyance; mais le duc de Glocester, qui en Angleterre était chef du parti de la guerre, ne faisait nul compte de cet ermite, et traitait sa vision de fable tissue pour abuser les esprits; il fut donc résolu entre les envoyés anglais de référer de cela, comme du reste, au roi d'Angleterre. L'histoire de Robert l'Ermite le toucha beaucoup; il eût désiré le voir: tout cela n'avançait pourtant pas les affaires.

Une nouvelle difficulté venait encore traverser le désir sincère qu'on avait de faire la paix; c'était le schisme de l'Église. Le pape Clément avait envoyé son légat, le cardinal Pierre de Luna, pour prendre part aux conférences. Les Anglais s'y opposèrent d'avance. « Renvoyez-nous ce légat, dit le duc » de Lancastre au duc de Bourgogne; nous n'avons

(1) Froissart, témoin oculaire.

» que faire de l'entendre. Notre résolution est arrê» tée touchant le pape que nous voulons reconnaî» tre; et si l'autre veut intervenir en nos traités » avec vous, nous nous retirons. » Peu après, les Anglais eux-mêmes reçurent de leur cour l'ordre de proposer la dégradation du pape d'Avignon. Le duc de Bourgogne leur rappela ce qu'ils avaient dit : « Sans doute, ajoutait-il, ce serait un grand bien» fait que de concilier ces deux papes, s'ils vou» laient y entendre ; mais traitons d'abord de la » paix. Pendant ce temps-là, les clercs de l'Univer» sité s'occuperont de la forme et manière de paci» fier l'Église ; ensuite, d'accord avec les conseils » de l'empereur d'Allemagne et avec vous, nous tâ» cherons d'y aviser (1). »

C'est ainsi qu'on continua toujours à parlementer sans rien terminer. Cependant on obtint que les Anglais rendraient au roi de Navarre, moyennant payement, la ville de Cherbourg que son père leur avait livrée en gage de soixante mille écus. Ce seul point réglé, on convint de ne pas cesser de traiter de la paix et de se réunir encore à cet effet.

Les envoyés s'étaient déjà séparés, sauf à se revoir lorsqu'un écuyer du duc d'Orléans arriva à Lelinghen, et annonça secrètement au duc de Bourgogne que le roi était retombé dans sa maladie. Le duc de Berri se rendit auprès de lui, et, avec le duc d'Orléans, il le conduisit à Creil. Ce malheur tarda peu à devenir public. Cette fois, il n'y avait pas moyen d'accuser les sires de la Rivière et de Noviant, qui étaient encore en prison à cette époque ; mais comme la croyance populaire ne pouvait s'expliquer cette funeste maladie que par quelque sortilége, les soupçons se portèrent sur la duchesse d'Orléans. Elle était ambitieuse et avide de grandeurs : elle avait contre elle un fort parti et tous les amis de la duchesse de Bourgogne. Son père, le seigneur de Milan, était un méchant prince dont on racontait de grands crimes, et qui, disait-on, lui avait recommandé en la quittant de se faire reine de France (2). Le Milanais, son pays, était fameux autant que lieu du monde par ses poisons et ses sortiléges. En outre, le roi, qui ne reconnaissait presque personne, se plaisait surtout avec la duchesse d'Orléans ; il la demandait sans cesse ; il venait la voir ; il l'appelait sa chère sœur. En même temps il avait pris la reine en horreur ; et sans plus savoir qui elle était : « Quelle est cette femme ? s'écriait-il quand il la » voyait ; que me veut-elle ? ne cessera-t-elle point » de m'importuner ? Qu'on me délivre de sa per» sécution ! » Et il l'accablait de mépris et d'injures.

Les accès de son mal étaient bien plus furieux et plus complets que lors du voyage de Bretagne. Il avait perdu toute mémoire, ne se souvenait plus qu'il fût marié, qu'il eût des enfants, qu'il fût roi, qu'il se nommât Charles. Il avait pris les fleurs de lis en aversion ; partout où il les voyait, il s'élançait pour les effacer (3).

Le savant médecin qui l'avait guéri était mort ; ceux qui furent appelés ne lui apportaient aucun soulagement. Désespérant des remèdes naturels, on sut qu'un magicien de Guyenne, nommé Arnaut Guilhem, s'était vanté de le guérir d'une seule parole. On le fit venir : c'était un homme de méchante mine, mais assortie à son état. Il était vêtu simplement, menait une vie de privations, macérait son corps par le jeûne et par les veilles, et rapportait à Dieu la force de son art. Tout son savoir était contenu dans un livre que Dieu avait jadis envoyé à Adam pour le consoler, quand il eut pleuré cent ans son fils Abel ; au moyen de ce livre, l'homme pouvait recouvrer tout ce que lui avait fait perdre son péché. La reine et les grands seigneurs firent grand accueil à ce magicien, et l'honorèrent beaucoup. Il les entretint longtemps dans l'idée de son pouvoir ; il gagnait surtout leur confiance en affirmant que la maladie du roi provenait de sorcellerie (4).

Les prélats et les docteurs s'indignaient d'une si criminelle superstition sans pouvoir s'y opposer, tant était grande la prévention. Tout ce qu'ils pouvaient faire était de redoubler leurs saintes prières. Ce fut partout continuelles processions, presque toujours faites les pieds nus. Une fois, dans un meilleur intervalle, on réussit à conduire le roi à Saint-Denis, où il se comporta sensément. Enfin, après sept mois, la raison lui revint.

Pendant cette maladie, les choses continuèrent à se passer comme auparavant ; seulement il y avait des discordes de plus en plus vives entre les grands du royaume. Le sire de Clisson avait commencé une forte guerre contre le duc de Bretagne, et le duc d'Orléans lui faisait ouvertement passer des secours, engageant les jeunes chevaliers qui lui étaient attachés à aller servir sous l'ancien connétable. L'Uni-

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Froissart. — Proposition de J. Petit. — Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

(4) *Idem*.

versité et le clergé de France s'occupaient toujours avec ardeur de rétablir l'union dans l'Église; le duc de Berri soutenait le pape Clément, dont il favorisait toutes les prétentions.

Parmi de si tristes divisions, maître Juvénal, prévôt des marchands, s'entremettait toujours de son mieux pour procurer un peu de calme et préserver les intérêts du royaume. Ce n'était pas le compte de ceux qui ne cherchaient que leur profit particulier. Ils entreprirent d'achever de le perdre auprès du duc de Bourgogne; cela n'était pas difficile; maître Juvénal lui avait déjà fort déplu en s'occupant de sauver les sires de Noviant et de la Rivière. Il ne demanda pas mieux que de croire, comme on le lui rapportait, que Juvénal avait mal parlé de lui, et avait pris part à de mauvaises manœuvres. Le Châtelet eut ordre d'informer contre le prévôt des marchands. Trente témoins furent entendus, et déposèrent contre lui. Les commissaires allèrent porter l'information au Duc. Il voulut faire poursuivre par le procureur du roi au parlement, qui s'y refusa. Alors on s'adressa à un avocat nommé Audriguet; celui-ci se chargea de soutenir l'accusation, d'abord au conseil du roi, puis au parlement, lorsque l'ordonnance du conseil serait rendue. Sortant de chez le duc de Bourgogne, les commissaires et Audriguet, bien payés et bien contents, s'en allèrent souper ensemble à la buvette. Pendant qu'ils étaient à boire largement et à converser en toute liberté, le cahier des informations tomba de la poche d'un d'entre eux. Un chien du cabaret le prit à belles dents pour en jouer, et le traîna sous un lit. Les commissaires et l'avocat sortirent sans se douter qu'ils eussent rien perdu. L'hôte, en se couchant trouva les papiers: « Hélas! dit-il en y regardant, ce sont » ces mauvaises gens qui veulent faire tort à notre » brave prévôt des marchands. » Sur-le-champ il sortit pour aller porter ces papiers à maître Juvénal.

Le lendemain, le prévôt des marchands reçut ordre de se rendre à Vincennes devant le roi et son conseil; le roi commençait alors à être convalescent. Tout le monde croyait que le prévôt allait être mis en prison dans la tour, et qu'il ne tarderait pas à avoir la tête coupée. Plus de quatre cents bourgeois des plus notables le conduisirent jusqu'à Vincennes. Pour lui, il ne se troublait point, sachant d'avance les mensonges qu'on se proposait de dire pour l'accuser. Il comparut devant le roi siégeant en son conseil. Maître Audriguet commença par déduire l'accusation, citer les faits, et prendre des conclusions au criminel. Juvénal voulait se défendre; maître Audriguet s'y opposa, disant que ce n'était pas le moment et le lieu où il devait être entendu dans ses défenses. Ce fut sujet de discussion. Le roi ordonna que son prévôt des marchands eût à s'expliquer. Maître Juvénal parla en fort bon langage et avec l'assurance que lui donnaient l'estime et l'affection de tous les gens honorables. Il montra qu'on n'aurait pas dû procéder par voie d'information contre un officier royal, et que d'ailleurs cette prétendue information n'était qu'un amas de faits controuvés. Là-dessus l'avocat voulant répondre, demanda aux commissaires le cahier d'informations. « Vous les » avez, dirent-ils. — Non, c'est vous », reprit-il. La dispute et le trouble se mirent entre eux; de sorte que le roi, voyant leur confusion, termina l'affaire: « Je prononce par sentence, dit-il, que mon » prévôt est un prud'homme, et que ceux qui ont » proposé tout ceci sont de mauvaises gens. » Puis se tournant vers le prévôt: « Allez, mon ami, ajou- » ta-t-il, ainsi que vous, mes bons bourgeois. »

Peu de mois après et vers le temps de Pâques, le prévôt des marchands sortant de chez lui le matin pour aller faire ses stations et gagner les indulgences que le légat du pape avait promises, trouva à sa porte une vingtaine de gens affublés et enveloppés dans de grands draps, de façon qu'on ne voyait pas même leur visage. Il demanda ce qu'ils voulaient. Alors l'un d'entre eux lui dit en se jetant à genoux et pleurant: « Nous sommes les faux témoins qui » avaient déposé contre vous; mais contrits et re- » pentants, nous sommes allés nous confesser. Le » curé n'a pu nous absoudre d'un si grand péché, » et nous a renvoyés à l'évêque. Il a trouvé le cas » si grave qu'il nous a dit d'aller trouver le légat. » C'est lui qui nous a commandé de venir ainsi tout » nus à votre porte implorer notre pardon. Il nous » a pourtant permis de nous affubler d'un drap, » afin de n'être pas connus de vous. » Maître Juvénal qui avait lu leur témoignage, et qui ne leur en voulait plus du tout, les appela par leurs noms, les traita doucement et leur fit raconter qui les avait induits à si mal faire.

Ce fut peu après ce procès du prévôt des marchands que le roi fit mettre en liberté Noviant et la Rivière. Il se mit ensuite en route pour un pèlerinage au mont Saint-Michel, selon le vœu qu'il en avait fait. En partant, il autorisa formellement l'Université à rechercher et à lui proposer les moyens de faire cesser le schisme. C'était depuis longtemps l'avis du duc de Bourgogne; cette fois le duc de Berri cessa d'y mettre aucune opposition. Se trouvant

sur les frontières de Bretagne, le roi résolut de faire cesser la cruelle guerre que se faisaient le duc et le sire de Clisson, et qui désolait toute la province. Il envoya trois hommes de son conseil pour essayer de conclure un accommodement. Vers le mois de mai, il y eut encore quelques conférences à Lelinghen entre les princes; mais ils ne conclurent rien de plus; tout se borna à signer une trêve de quatre années.

Quand on vit que les Anglais ne pouvaient se résoudre à la paix, et qu'il y avait chez eux un si fort parti pour la guerre, on avisa de ne pas être pris au dépourvu; des ordres furent donnés pour réparer et munir les cités ou forteresses des frontières. Le conseil du roi, réfléchissant aussi à l'avantage qu'avaient donné aux Anglais ces francs archers tirés des communes d'Angleterre, dont le courage et l'adresse avaient décidé les batailles de Crécy et de Poitiers, songea à procurer cet avantage au royaume de France. En même temps on profita de l'occasion pour interdire sévèrement tous les jeux de dés, de cartes et de paume, qui s'étaient introduits dans le peuple, à l'imitation de la cour, en les remplaçant par l'exercice de l'arc et de l'arbalète (1). C'était une belle ordonnance qui aurait été bien utile pour les guerres à venir. Elle plut beaucoup au peuple; il prit goût à ce jeu de l'arbalète (2). Il n'y avait pas jusqu'aux petits enfants qui n'y devinssent fort adroits. Mais bientôt on eut peur que le commun peuple ne connût sa force et ne devînt plus puissant que les princes et les nobles. Il fut défendu par le roi de continuer ces exercices, sauf dans certaines compagnies d'arbalétriers; le peuple retourna comme auparavant aux mauvais jeux de hasard (3).

(1) L'initiative de cette mesure appartient à Charles V. Par une ordonnance du 3 avril 1369, où il interdisait les jeux de hasard, ce prince enjoignait à tous ses sujets « de prendre » leurs jeux et esbatements à eulx exercer et habiliter en » fait de trait d'arc ou d'arbalestre, ès biaux lieux et places » convenables à ce. » Par une autre ordonnance, du 19 juillet 1367, il avait chargé les gouverneurs des villes d'enjoindre et induire « toutes jeunes gens à exerciter, continuer et » apprendre le faict et maniere de traire. » *Ordonnances du Louvre*, t. V, p. 16 et 172. (G.)

(2) Dans ma Collection de *Documents inédits*, t. I, p. 118-127, j'ai publié le programme d'un fameux concours d'arbalète qui eut lieu à Tournai en 1394. (G.)

(3) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.




Valentine de Milan.



PHILIPPE LE HARDI.

1364 — 1405.

LIVRE TROISIÈME.

Tentatives pour terminer le schisme. — Élection d'un nouveau pape à Avignon. — Fin des troubles de Bretagne. — Secondes tentatives. — Mariage du roi d'Angleterre et de madame Isabelle de France. — Croisade en Hongrie. — Guerre de Frise. — Nouveaux accès de démence du roi. — Remise de madame Isabelle. — Nouvelles de la croisade. — Bataille de Nicopolis. — Rachat des captifs. — Guerre de Frise. — Rechute du roi. — Condamnation pour sorcellerie. — Le pape assiégé dans Avignon. — Commencement du pouvoir du duc d'Orléans. — Le roi d'Angleterre détrôné. — Tentative sur l'Aquitaine. — Mort du duc de Bretagne. — Déposition de l'empereur. — Suite des affaires du schisme. — Commencement des factions de Bourgogne et d'Orléans. — Défis et joûtes entre les Français et les Anglais. — Défi du duc d'Orléans au roi d'Angleterre. — Le Duc va en Bretagne. — Suite des affaires du schisme. — Guerres contre l'Angleterre. — Désordres dans le gouvernement. — Mort du Duc.

Cependant ce qui occupait de plus en plus les esprits, c'était le schisme qui depuis seize ans, divisait l'Église. Il s'élevait de toutes les parties de la chrétienté un cri contre ce scandale, qui fournissait un sujet de raillerie (1) aux Sarrasins et aux infidèles, et empêchait les princes et les chevaliers d'unir leurs efforts contre les ennemis de la foi, au moment où ils faisaient tant de progrès, et paraissaient si menaçants.

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

C'était, depuis plusieurs années, l'unique pensée de l'Université. Le roi l'avait récemment chargée de chercher les moyens pour rétablir l'unité dans l'Église; elle fit faire un beau traité à ce sujet par un de ses plus savants docteurs, maître Nicolas Clémengis, archidiacre de Bayeux. Pendant ce temps-là, le pape Clément faisait tous ses efforts pour détruire l'ouvrage de l'Université. Il demanda d'abord que maître Pierre d'Ailly et maître Pierre Deschamps, qui étaient les principaux de l'Université, vinssent le trouver pour l'aider de leurs lumières. Ils craigni-

rent quelque piége, et refusèrent de se rendre à Avignon. Alors le pape Clément, voyant que l'Université était aigrie contre lui, envoya le cardinal Pierre Luna, les mains bien garnies d'or, d'argent et de présents magnifiques (1). Il se fit ainsi des partisans dans le conseil du roi ; le duc de Berri redevint un chaud protecteur du pape d'Avignon, tellement que, lorsque l'Université demanda à présenter son travail au roi, le duc qualifia d'attentat une démarche que lui-même avait indiquée, déclara qu'il s'opposerait absolument à ce que le roi entendît les députés, et que s'ils persistaient dans leur entreprise, il les ferait jeter à l'eau. Pendant trois jours, ils revinrent à la charge sans obtenir une meilleure réponse. Ils s'adressèrent alors au duc de Bourgogne. Il écouta paisiblement leurs remontrances, goûta leur raisons, les approuva, et promit de s'entremettre auprès du roi pour qu'ils fussent entendus. Ils le furent en effet le 30 juin avec la plus grande solennité, le roi étant sur son trône, entouré de tous les princes, des prélats et des principaux seigneurs.

Le recteur de l'Université salua d'abord le roi, et demanda audience; quand elle fut accordée, il reçut le serment de maître Guillaume Barraud, orateur, et lui ordonna de parler. Après de grandes louanges au roi, pour s'être occupé de mettre un terme aux maux de l'Église ; après quelques plaintes mesurées contre le conseil du roi, qui n'avait pas voulu prendre part à ce travail, l'Université indiquait trois moyens différents de terminer le schisme.

Le premier était la renonciation absolue des deux papes, et une nouvelle élection faite par les cardinaux de Rome et ceux d'Avignon réunis en un même conclave.

Le second était le compromis ou l'engagement de s'en rapporter à un certain nombre de personnes notables, qui prononceraient souverainement.

Le troisième, que l'Université ne proposait que comme un moyen extrême, c'était un concile général ; mais elle semblait elle-même redouter l'esprit de faction, qui pourrait en animer les discussions.

Ces trois moyens étaient discutés avec force et sans nul ménagement, en tenant sans cesse la balance égale entre les deux papes, avec la seule pensée du bien de l'Église et de l'honneur de la religion.

« Sachez, messieurs les papes, disait l'Université, » qu'il vous en cuira de votre trop de confiance, » et que vous vous repentirez trop tard d'avoir né» gligé le mal. Si vous n'y remédiez maintenant, il » est tout près d'être incurable. Aussi bien, pensez» vous qu'on veuille souffrir plus longtemps votre » mauvais gouvernement ? Qui croyez-vous qui » puisse endurer, parmi tant d'autres abus, ces pro» motions mercenaires et doublement simoniaques » à cause de l'indignité des sujets sans lettres et » sans vertus, que vous élevez aux dignités les plus » éminentes ? Vous vous abusez si vous croyez que » cela soit plus longtemps permis. Les hommes » s'en tairaient, que les pierres crieraient contre » vous. »

Les papes étaient donc fortement et sévèrement invités à prendre un des trois moyens proposés. De là l'Université conseillait au roi de cesser de reconnaître celui des deux qui s'y refuserait, et de traiter avec la dernière rigueur ce loup travesti en pasteur, cette méchante mère qui aimerait mieux voir son enfant coupé en deux morceaux que d'y renoncer.

L'Université entrait alors dans le détail de l'état malheureux où ce schisme avait mis l'Église.

« Nous voyons chaque jour promouvoir aux pré» latures des gens dont toutes les mœurs font con» naître qu'ils n'ont rien de saint, rien de juste, rien » d'équitable, rien d'honnête dans leurs actions; » qu'ils méprisent le mérite, qu'ils ne se repaissent » que de crimes, et ne se divertissent que de dé» bauches. Ils épuisent les fondations pieuses, rui» nent les monastères, pillent les maisons sacrées, » et immolent à des passions d'ignominie le patri» moine que Jésus-Christ a payé de son précieux » sang..... Il n'y a pas de condition si malheureuse » que d'être prêtre, de dépendre d'eux, et d'être » exposé à leur avarice et à leur extorsion..... C'est » ce qui fait tant de prêtres vagabonds, réduits à » profaner leur caractère par toutes sortes d'emplois » pour gagner leur pain. C'est ce qui contraint les » autres à vendre les reliquaires, les croix, les ca» lices, les vases sacrés..... »

« L'usage mystique des sacrements est à l'encan. » Il y a des églises où il ne se fait aucun service ; » d'autres où il se fait, à la vérité, mais par » des personnes mercenaires; c'est ce qui nous » oblige encore à tomber sur les mœurs et la disci» pline ecclésiastiques..... Il faut avouer que si nos » premiers saints pères revenaient au monde, ils » chercheraient l'Église dans l'Église même, et l'on » aurait peine à leur persuader que ce soit celle » qu'ils ont gouvernée, celle que Jésus-Christ a » instituée. Quelle douleur ne ressentiraient-ils » point de n'y voir aucun vestige de leur piété, nul

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

» reste de leur dévotion, nulle ombre de ce qu'elle » était de leur temps! »

Après avoir ainsi donné verbalement un résumé du travail de l'Université, le recteur s'agenouilla devant le roi, et lui remit le traité écrit en latin par maître Nicolas Clémengis, qu'on avait relié avec soin, dans la forme d'un livre. Le roi ordonna qu'il en fut fait une traduction en français, pour en mieux délibérer, et indiqua une seconde audience. Dans l'intervalle, le cardinal de Luna se donna tant de peine, que tout changea; lorsque l'Université se présenta, le chancelier lui signifia, par l'ordre du roi, de ne plus s'occuper de cette affaire, de ne plus recevoir aucune lettre à ce sujet, et d'apporter, sans les ouvrir, celles qui pourraient lui être adressées. Le prétexte fut que le duc de Berri, qui avait donné ordre à l'Université d'examiner la question, était absent. Or, il n'était parti que pour donner lieu à cette réponse. L'Université, mécontente d'être ainsi jouée, signifia tout net qu'elle allait cesser ses leçons et ses prédications (1).

Alors on permit à l'Université d'entrer en correspondance avec le pape Clément. Elle lui envoya le traité de maître Clémengis, en y joignant une lettre fort pressante. Le message fut remis au pape en pleine assemblée des cardinaux; il en commença la lecture; mais après s'être contraint un moment, ses yeux s'allumèrent de fureur, et n'y pouvant plus tenir: « Voici, dit-il, un libelle diffamatoire contre » le Saint-Siége apostolique; il regorge d'injures et » de calomnies aussi indignes d'être écoutées que » d'être lues. » Il rentra dans sa chambre tout ému de colère. Les cardinaux n'en continuèrent pas moins à délibérer sur le message de l'Université. Il les manda pour leur en faire ses reproches, et les ayant trouvés assez favorables aux opinions de l'Université, son chagrin s'en accrut tant qu'il mourut peu de jours après, le 16 septembre 1394, laissant un très-riche trésor.

Dès que la nouvelle fut connue à Paris, le conseil du roi s'assembla, et pensa presque unanimement que cette circonstance devait rendre plus facile l'union de l'Église. Le roi écrivit sans tarder aux cardinaux d'Avignon qu'il les priait de différer l'élection jusqu'à ce qu'il leur eût envoyé une ambassade solennelle. Le lendemain l'Université s'assembla. Elle approuva d'abord grandement la démarche qu'on avait conseillée au roi; elle proposa en outre de convoquer une assemblée des prélats et barons du royaume, des personnages les plus savants et les plus honorés des universités, et des plus notables de la bourgeoisie des bonnes villes, pour avoir leur avis dans une conjoncture si importante; en même temps elle conseilla d'écrire au pape Boniface pour lui inspirer un esprit de paix et de conciliation; enfin demanda la permission de recevoir et d'ouvrir les lettres à ce sujet, de la part des plus célèbres écoles de la chrétienté.

Ces propositions furent trouvées raisonnables. Le roi gourmanda assez doucement l'Université d'avoir cessé son enseignement, et elle promit de le reprendre; puis le duc de Berri conseilla d'envoyer pour ambassadeurs à Avignon, non des prélats ou des docteurs de l'Université, qui seraient vus avec méfiance, mais des laïques et des chevaliers. Le sire de Roye et le maréchal Boucicault furent donc chargés de nouvelles lettres du roi, où il pressait encore plus les cardinaux de différer l'élection jusqu'à ce que son oncle de Bourgogne, pour lors absent, fût revenu et eût donné ses conseils sur cette grande et sainte affaire.

Le cardinal de Luna sut rendre vaines toutes ces sages mesures. Il commença par faire résoudre aux cardinaux de n'ouvrir la première lettre du roi qu'après l'élection consommée; puis il leur persuada habilement qu'il n'y aurait rien de meilleur pour la paix de l'Église que de nommer un pape prêt à tout sacrifier pour ramener l'unité, qui traiterait en leur nom, sans songer en rien à son intérêt particulier, et qui n'accepterait la papauté que pour la résigner s'il le fallait. Aussi fut-il élu tout d'une voix; on se pressa si fort, que les ambassadeurs du roi n'eurent pas le temps d'arriver.

Benoît XIII, c'était le nom qu'avait pris le nouveau pape d'Avignon, commença par écrire au roi de France ce qu'il avait dit aux cardinaux, protestant de son humble et unique désir de pacifier l'Église, et jurant qu'il préférait la contrainte d'un cloître ou la solitude d'un ermitage à une grandeur qui perpétuerait le schisme de l'Église. Il répondit dans le même sens à l'Université, qui lui avait écrit une lettre où son devoir était sévèrement tracé.

Dans ces circonstances, le roi convoqua pour le 2 février 1395 une assemblée du clergé de France, qui devait se réunir avec les gens de son conseil et le chancelier. En attendant, le roi différa d'envoyer à la confirmation du nouveau pape le rôle des bénéfices de collation royale. Le duc de Bourgogne s'abstint aussi d'aucune reconnaissance formelle du pape; autant en fit le duc d'Orléans et les autres grands

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

seigneurs. Mais le duc de Berri se prononça pour le pape, et lui fit présenter un rôle de bénéfices. C'est ce qu'avait fait aussi l'Université, au premier moment, lorsqu'elle avait reçu l'assurance des bonnes intentions de Benoît XIII.

Une affaire importante avait retenu le duc de Bourgogne absent des conseils du roi, que son esprit de sagesse et de prévoyance avait cependant dirigés. Le duc de Bretagne, lorsqu'au commencement de l'année le roi lui avait envoyé deux de ses conseillers, s'était montré aussi peu raisonnable que de coutume. « Que viennent faire ici ces Français? disait-il; qu'ils s'en aillent, au nom du diable, je n'ai que faire d'eux. » Il avait même d'abord refusé de leur délivrer un sauf-conduit pour venir jusqu'à lui. Après avoir consenti à les admettre, il ne leur avait donné que de vagues réponses; pendant leur séjour, il surprit par trahison la Roche Derrien, un des châteaux du sire de Clisson, et le rasa entièrement. Les envoyés revinrent et rendirent compte du peu de succès de leur commission. Mais le duc de Bourgogne avait résolu de terminer cette affaire. Vers le mois d'octobre, il arriva à Ancenis, à la tête d'une suite nombreuse et brillante, qui pouvait même passer pour un armement; car il avait avec lui deux cents hommes d'armes et des arbalétriers. Déjà, selon sa coutume, il s'était fait précéder par de superbes présents, qu'il avait envoyés au duc de Bretagne, et qui consistaient en vins de Bourgogne et en tapisseries de Flandre. Il conclut enfin un traité de paix entre le roi et le duc de Bretagne, et fut pris pour arbitre par le sire de Clisson, le comte de Blois et le duc de Bretagne. Il n'avait pas le loisir de régler définitivement toutes ces difficultés, et leur promit d'envoyer de Paris sa sentence arbitrale (1).

Comme c'était le seul appui du duc Philippe qui rendait le duc de Bretagne si hautain et si présomptueux, dès qu'il se fut employé sincèrement à tout apaiser, le duc de Bretagne se hâta de se réconcilier avec le sire de Clisson. Il commença par lui faire écrire une lettre qu'il dicta lui-même, le priant, avec de fort douces paroles, qu'ils eussent ensemble un entretien secret. Lorsque la lettre fut remise au sire de Clisson, il ne pouvait en croire ses yeux; il la relut par trois fois, regarda le sceau privé du duc qu'il connaissait bien, et parut émerveillé d'un langage si courtois et si aimable. Cependant il n'osait prendre confiance, ayant été trahi une fois. Il répondit donc une lettre du même langage; mais il demandait, avant de se rendre à cet entretien, que le fils du duc lui fût remis en otage, promettant qu'on en aurait grand soin. Puis il rappela l'envoyé du duc, et lui remit sa lettre, à la grande surprise de tous ses gens; depuis longtemps ils étaient accoutumés qu'il fît mettre à mort ou dans quelque rude prison tous ceux qui tenaient en quelque chose au duc de Bretagne.

Le duc, recevant cette réponse, dit, après y avoir un peu pensé : « Puisque je veux son amitié, il faut que je lui donne toutes preuves de la mienne. » Et il envoya son fils par le sire de Montbourcher et le vicomte de Rohan, chez le connétable, au château de Josselin. « Vous voyez, lui dirent les chevaliers, quelle est la bonne volonté du duc; ce qui est dans sa parole est dans son cœur. » Le sire de Clisson s'humilia beaucoup. « Je le vois bien, dit-il, c'est à moi présentement à lui prouver toute mon obéissance. Et savez-vous comment il a bien voulu m'écrire? » Il leur montra alors la lettre du duc. « Sire, répondirent-ils, il nous avait bien dit tout son désir de vivre en paix avec vous, et vous pouvez nous en croire, car nous sommes de vos parents. » Il s'apprêta donc à partir avec les trois chevaliers et l'enfant, qu'il voulut ramener au duc, tant sa confiance était gagnée. Arrivé près de Vannes, il descendit de cheval à une église des frères prêcheurs, hors la ville. Le duc de Bretagne vint le trouver. Ils parlèrent un moment ensemble; puis, pour être plus seuls, à leur aise, ils prirent une petite barque, et s'allèrent mettre en un navire qui était à l'ancre dans la rivière. Là ils se jurèrent bonne et sincère amitié (2).

Le concile du clergé de France se tint à l'époque indiquée. On pensa, tout comme l'Université, qu'un concile général présentait beaucoup de difficultés et d'inconvénients; qu'un arbitrage était presque impossible à régler, et semblait répugner à l'idée de souveraineté suprême du pape : restait donc la double cession ou abdication. Le clergé conjurait le roi d'employer tous ses efforts à faire réussir ce moyen, ou de sommer le pape d'en indiquer un autre, si celui-là ne lui semblait pas convenable. Avant tout, le clergé déclarait au roi que la pire de toutes les résolutions serait d'employer les voies de fait et la force des armes. « Ce serait, disait-on, allumer une guerre longue et cruelle entre les princes chrétiens,

(1) Histoire de Bourgogne. — D'Argentré.

(2) Froissart. — D'Argentré.

et donner aux opinions une obstination plus grande (1). » Afin de mieux réussir et d'amener le pape plus sûrement à un parti de modération, il fut résolu que le duc d'Orléans, le duc de Bourgogne et le duc de Berri se rendraient eux-mêmes à Avignon avec l'évêque de Senlis, les députés de l'Université et les hommes les plus habiles du conseil du roi.

Cette ambassade, telle qu'il ne s'en était jamais vu, se réunit d'abord à Dijon, puis s'embarqua à Châlons, où le duc de Bourgogne avait, avec sa magnificence accoutumée, fait préparer des bateaux pour une si nombreuse suite. Il emportait aussi avec lui grande abondance de vins de Bourgogne et de tapisseries de Flandre, pour donner au pape et aux cardinaux. Les princes arrivèrent à Lyon le 8 de mai; là ils rencontrèrent les ambassadeurs du roi de Hongrie, qui venaient implorer les secours du roi de France contre les Turcs. Ils leur firent excellent accueil, et les engagèrent à poursuivre leur route vers Paris, où ils iraient bientôt les retrouver. Le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans leur donnèrent même pour les accompagner des gens de leurs maisons.

La comtesse douairière de Savoie, Bonne de Bourbon, se trouvait aussi à Lyon. Elle y était venue pour terminer de longs différends qu'elle avait depuis longtemps avec le chapitre de Lyon pour la possession de certains domaines. Ce chapitre avait pour grands amis et protecteurs les ducs de Bourgogne et de Berri. Depuis quelques années ils étaient venus souvent à Lyon et avaient chaque fois fait de riches présents et donations à l'église cathédrale. Le chapitre les avait nommés chanoines d'honneurs, dignité qui n'avait encore été conférée qu'au roi. Plus tard, le chapitre fit placer dans l'église de Saint-Jean leurs statues avec celle du roi et du pape Clément. Lorsqu'ils venaient à Lyon, ils siégeaient dans leur stalle avec l'aumusse et le surplis. Le duc de Bourgogne, qui s'était déjà entremis des difficultés entre le comte de Savoie et le chapitre, fut choisi pour médiateur (2).

Enfin, le 22 mai, les princes arrivèrent à Villeneuve-lès-Avignon. Le pape les envoya chercher sur-le-champ avec les plus grands honneurs. Le duc de Berri, portant la parole, remit au pape, en s'agenouillant devant lui, la lettre de créance du roi : « Très-Saint-Père, lui dit-il, nous sommes ici venus » devant votre paternité par commandement exprès » du roi notre seigneur, qui nous a chargés de ses » lettres, et nous a ordonné de vous proposer quel- » que chose touchant l'union de l'Église. Nous nous » acquitterons volontiers de notre message, s'il » vous plaît de nous donner audience. » Il leur répondit qu'ils devaient être fatigués de leur long voyage, qu'il les reverrait le lendemain, et leur indiquerait un jour d'audience.

Elle eut lieu le surlendemain, en présence de vingt cardinaux. Maître Gilles Deschamps, célèbre professeur de théologie, porta la parole. Le duc de Bourgogne avait eu soin auparavant de lui faire d'avance dire un discours, tant l'affaire demandait de ménagements. Selon l'usage du temps, il prit un texte; ce furent les paroles du psaume : « *Illuminare his, qui in tenebris et in umbrâ mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.* » Le pape, qui était un habile et savant homme, lui répondit à l'instant et aussi sur un texte : « *Subditi estote omni creaturæ propter Deum, sive regi tanquàm præcellenti, sive ducibus tanquàm ab eo missis.* » Son discours fut rempli de force, de grâce, d'adresse; tout en donnant les plus grandes louanges aux desseins du roi, il resta dans des termes vagues.

Chaque jour il y avait ainsi des conférences, toujours avec de grands discours faits sur un texte des saintes Écritures, le pape protestant toujours de son dévouement à la paix de l'Église, et ne proposant d'autres moyens qu'une conférence avec l'autre pape. Il souhaita parler aux princes en conversation particulière : ce ne fut pas l'avis de plusieurs des conseillers, qui craignaient sans doute que le pape n'obtînt par là quelque avantage. Cependant le vendredi d'après la Fête-Dieu, après avoir assisté aux vêpres avec le pape, les ducs de Berri et d'Orléans s'en allèrent souper, et le duc de Bourgogne, qui jeûnait, demeura. Il y eut un long entretien, dont il rendit compte au conseil, et où il soutint avec fermeté l'opinion du roi. Quelques jours après, le pape eut aussi un entretien avec le duc de Berri, puis avec le duc d'Orléans, qui se confessa à lui et reçut la communion de sa main.

Toutes les excuses et toute l'habileté du pape Benoît ne lui servirent à rien. Les ambassadeurs continuèrent à le serrer de près, et à rejeter tous les moyens de délai qu'il proposait chaque jour. Ils firent voir si clairement le désir sincère que le roi avait de guérir les maux de l'Église, et conduisirent

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Actes capitulaires du chapitre de Lyon.

si bien cette affaire que tous les cardinaux, à la réserve du cardinal de Pampelune, se rangèrent de l'opinion de la France, et finirent par supplier le pape d'adopter la voie de cession. Son refus semblait d'autant plus surprenant, qu'avant l'élection il avait lui-même fait signer à tous les cardinaux une promesse, que le pape qui allait être élu consentirait à tout moyen de faire cesser le schisme, « même la cession. »

Enfin, le 8 juillet le duc de Berri répondit au pape, qui, après une dernière audience, priait encore affectueusement les princes de rester à dîner avec lui, qu'ils avaient assez mangé et parlé ensemble, et que puisqu'il ne voulait pas consentir au moyen proposé par le roi, les ambassadeurs n'avaient plus à revenir (1).

En effet, ils retournèrent le lendemain à Paris. De grandes affaires les y rappelaient en hâte. Le roi d'Angleterre désirait la paix autant que le roi de France, bien qu'un fort parti dans son parlement et dans toute la communauté d'Angleterre y fût opposé, et que le duc de Glocester son oncle, fût le chef de ce parti. Pour mieux montrer sa volonté, ayant perdu sa femme, madame Anne de Bohême, il résolut de demander en mariage madame Isabelle, fille du roi de France, qui cependant n'avait que sept ans. Il eût préféré sans doute épouser une fille de Bourgogne ou de Hainaut; cela eût moins déplu aux Anglais, et aurait servi aussi de lien pour la paix; mais les filles du duc de Bourgogne étaient pourvues ou promises (2).

Ce fut pour proposer ce mariage qu'arrivèrent, au mois de juillet, l'archevêque de Dublin, le comte de Rutland, amiral, et le comte de Northampton, maréchal d'Angleterre, à la tête d'une brillante ambassade, composée de plus de cinq cents personnes. Le roi les défraya et les reçut avec une grande magnificence : on leur donnait deux cents écus par jour pour leur dépense, et souvent ils dînaient chez le roi ou chez les princes. Tous les plus grands seigneurs du royaume avaient été mandés pour donner leur avis sur une telle proposition. Plusieurs s'étonnaient de voir les Anglais, qui avaient fait à la France une guerre si longue et si cruelle, montrer un tel désir de traiter. Ils ajoutaient que le roi ne pouvait en aucune façon accorder sa fille à un prince qui était encore son ennemi, et qu'il fallait du moins qu'auparavant la trêve devînt une solide paix. Mais le chancelier de France, messire Arnaud de Corbie, homme sage, habile et prévoyant, disait au roi et à ses oncles : « Messeigneurs, il faut entrer dans la » maison par la bonne porte. Or, ce roi Richard » témoigne bien, en demandant à s'allier à nous par » mariage, qu'il porte un véritable amour au royaume » de France et à nous. Son oncle, messire Thomas, » duc de Glocester, est entièrement contraire à sa » volonté; rien ne peut briser sa résistance à la » paix, et vous avez vu que les pourparlers d'Amiens » et de Lelinghen n'ont amené qu'une trêve seule- » ment. Mais lorsque le roi d'Angleterre sera ainsi » lié, il aura beaucoup plus de force contre le duc » de Glocester. Recevons donc bien ses demandes et » ses propositions; faisons tant que ses ambassa- » deurs s'en aillent contents de nous. » Les oncles du roi penchaient assez vers cet avis, surtout le duc de Bourgogne qui ne craignait rien tant que la guerre, à cause du comté de Flandre. Avant de donner une réponse favorable, il y eut beaucoup de conseils et de délibérations. En attendant, on faisait le plus gracieux accueil aux ambassadeurs. On leur alléguait seulement la jeunesse de l'enfant, et aussi l'engagement pris par le traité de Tours, de la marier avec le fils du duc de Bretagne. Enfin on permit aux ambassadeurs d'être présentés à la reine et à ses enfants, qui habitaient l'hôtel Saint-Paul, tandis que le roi demeurait au château du Louvre (3).

Lorsque les ambassadeurs eurent offert leurs respects à la reine, ils s'avancèrent vers madame Isabelle, et le maréchal d'Angleterre, mettant un genou en terre devant elle, lui dit : « Madame, s'il plaît à » Dieu, vous serez notre dame et reine d'Angleterre. » — Sire, répondit la jeune fille d'elle-même, tant » elle avait été bien enseignée, s'il plaît à Dieu et à » monseigneur mon père que je sois reine d'Angle- » terre, je le serai volontiers, car on m'a bien dit » que je serais une grande dame. » Puis elle prit le maréchal par la main, et le faisant lever, elle le mena à la reine sa mère. Les ambassadeurs furent charmés de la manière, de la contenance, de la grâce et de l'esprit de cette jeune fille de France : ils disaient entre eux qu'elle serait une noble et excellente dame.

Il fut convenu que les ambassadeurs retourneraient en Angleterre avec une réponse courtoise, pareille pour ainsi dire à une promesse, et qu'ils reviendraient au printemps prochain, lorsque les jours commenceraient à être plus longs et les mers moins orageuses;

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(2) Froissart.
(3) Froissart.

ils devaient alors rapporter le pouvoir de conclure le mariage, et sinon la paix, du moins une trêve de vingt-huit ans.

Le roi d'Angleterre se tint heureux de cette réponse, et n'avait pas une autre pensée que ce mariage. En France, beaucoup de seigneurs, dans le conseil du roi, blâmaient une telle précipitation, et se plaignaient de n'avoir pas été écoutés. « A quoi » sera-t-il bon, disaient-ils, que le roi d'Angleterre » ait pour femme la fille du roi, lorsque leurs royau- » mes, leurs gens et eux-mêmes se haïront et se fe- » ront la guerre? Cela était à considérer. » Tel était l'avis des ducs de Berri et d'Orléans. Le roi, le duc de Bourgogne et le chancelier penchaient davantage vers la paix; cependant ils ne voulaient rien contre l'honneur du royaume (1).

Pour mieux réussir à avoir la paix, et surtout pour essayer de persuader le duc de Glocester, le conseil du roi imagina d'envoyer en Angleterre Robert l'Ermite, cet homme saint et éloquent, que le duc de Lancastre avait pris fort en gré, et que le roi d'Angleterre avait envie de voir. On lui donna une modeste suite de sept chevaux; on lui remit des lettres de créance, et il partit. Le roi Richard lui fit un excellent accueil, et prit plaisir à lui entendre raconter tout ce qu'il avait vu chez les Turcs et les Sarrasins et en Syrie, grand sujet de curiosité pour tous les chevaliers. Il alla ensuite visiter le duc de Glocester, qu'il trouva froid à toutes les paroles de paix; il répondait seulement que la chose regardait le roi et non pas lui. Enfin, pressé par le saint ermite, ce duc lui dit : « Robert, quoique vous soyez » écouté et cru des rois et des seigneurs des deux » royaumes, et que vous ayez grande voix et audience » en leurs conseils, la paix est une telle affaire, qu'il » faut plus grand que vous pour la traiter : je vous » le dis ici comme je vous l'ai dit ailleurs. Je ne suis » point contraire à la paix; mais je ne veux pas qu'elle » se fasse aux dépens de l'honneur de l'Angleterre. » Mon père et mon frère le prince de Galles l'avaient » autrefois accordée au roi Jean; les Français ont » traîtreusement enfreint et violé cette paix qu'ils » avaient jurée. Ils ont repris et saisi les terres et » seigneuries qu'ils avaient cédées par traités au feu » seigneur mon père. Ils n'ont pas même payé la » rançon de leur roi. C'est de tout cela que je me » souviens, Robert; et ces choses m'aigrissent l'âme » quand elles me reviennent. Aussi, et moi et beau- » coup d'autres, dans le royaume, nous nous éton- » nons que le roi notre sire soit assez jeune, assez » faible, assez oublieux du temps passé, assez peu » attentif au temps présent, pour s'allier à nos en- » nemis et dépouiller ainsi l'Angleterre (2).

» — Très-cher sire, répliqua Robert, notre Sei- » gneur Jésus-Christ souffrit mort et passion sur la » croix pour nous autres pauvres pécheurs, et il a par- » donné sa mort à ceux qui le crucifiaient. Qui veut » avoir le paradis doit donc aussi savoir pardonner. » Toute malveillance, haine et rancune fut oubliée » par vos pères le jour où ils firent la paix à Calais. » Depuis, de longues et cruelles guerres se sont re- » nouvelées; mais ce fut par la faute des deux par- » tis. Nonobstant la paix, toutes ces méchantes » gens, appelées compagnies, la plupart Anglais et » Gascons, sujets de votre père et du prince de » Galles, attaquèrent le royaume de France sans » motifs, et le désolèrent plus qu'il ne l'avait été » auparavant. Le sage Charles V, voyant son royaume » ainsi ravagé, fut pressé par tous ses vassaux de » mettre ordre à de telles offenses. C'est pour cela » qu'il s'allia aux grands barons de Gascogne, que » le prince de Galles avait poussés à bout, comme » ils savaient bien le prouver. De là est venue cette » guerre qui a produit tant de malheurs, détruit tant » de peuples, ravagé tant de pays; elle a tellement » affaibli la chrétienté, que les ennemis de Dieu se » sont réveillés et enhardis. Ce Turc, qu'on nomme » le Bazac ou l'Amorabaquin, a conquis une grande » partie de la Grèce, a pris le royaume d'Arménie, » et va chasser le roi de Chypre, votre parent. Mais » si la paix se fait entre la France et l'Angleterre, » comme Dieu le veut, les chevaliers et les écuyers » qui cherchent à s'avancer s'uniront contre le Turc. » Ainsi ceux qui s'opposeront à cette paix le payeront » cher dans cette vie et dans l'autre. »

Robert passa deux jours chez le duc de Glocester à lui parler de la sorte; on le traita fort bien, on lui fit honneur; mais il ne put rien gagner sur l'esprit du duc; il restait ferme dans ses opinions; ses paroles étaient toujours hautaines et haineuses contre la France. Cela n'empêcha pas la longue trêve et le mariage de se conclure.

Au commencement de l'année 1396, les ambassadeurs d'Angleterre revinrent à Paris munis d'une procuration de leur roi; elle portait : que pour faire cesser la cruelle effusion du sang humain et les innombrables désordres de la guerre; pour parvenir plus tôt à un bon traité de paix; pour rendre le repos,

(1) Froissart.

(2) Froissart.

non-seulement aux royaumes, terres, seigneuries et sujets des deux parties, mais aussi à toute la chrétienté; pour le bien et l'union de l'Église catholique; pour la confusion des infidèles, ennemis de la foi chrétienne, Richard, roi d'Angleterre, avait donné pouvoir de conclure son mariage avec madame Isabelle, fille aînée de son cousin le roi de France, dont la renommée publiait à la fois la haute et noble origine et la modestie des mœurs, toute jeune qu'elle était et dans un âge aussi tendre. Les ambassadeurs étaient aussi autorisés à contracter les fiançailles par paroles de futur, et le mariage par paroles de présent, de la manière la plus convenable et la mieux séante, ainsi qu'à accepter le consentement de ladite dame. La procuration aussi faisait mention des stipulations pour la dot, le douaire, l'époque du départ de la princesse, l'équipage qu'on lui donnerait, et les dépenses de son entretien.

Dès le 29 octobre précédent, le roi de France avait donné aussi sa procuration aux ducs d'Orléans, de Bourgogne, de Berri et de Bourbon, où se trouvaient exposés les mêmes motifs et le même désir de paix et d'alliance entre les deux royaumes.

La dot fut réglée à huit cent mille francs d'or, dont trois cent mille payables sur-le-champ, cent mille francs au moment où la princesse irait habiter avec le roi d'Angleterre, puis cent mille francs d'année en année. Les ambassadeurs anglais avaient eu ordre de demander deux millions, et permission de se rabattre à la moitié. Il fut stipulé que les enfants provenant de ce mariage ne pourraient prétendre aucun droit à la couronne de France; le roi d'Angleterre faisait, pour la forme, la réserve des anciens droits qu'il prétendait.

Enfin, il fut convenu que le père de ladite dame serait tenu de l'habiller, de la parer de joyaux, et de la faire conduire et accompagner à ses dépens, honorablement et selon sa condition, jusqu'à Calais, où le roi d'Angleterre la recevrait comme il le devait (1).

Ce contrat fut signé le 9 de mars 1396, et les noces furent, comme on peut croire, magnifiques. Chacun disait que nul pays n'égalait la France pour la pompe et les superfluités. Les rois et les princes se donnèrent de merveilleux présents. Tout cela ne se faisait peut-être pas dans l'intérêt ni pour l'honneur des deux royaumes (2); cependant ce mariage leur promettait une heureuse paix. Ce fut à cette occasion que le sire de Craon obtint son pardon. Déjà il avait reparu à Paris, sur sauf-conduit du duc de Bourgogne, pour venir voir juger le procès qu'il avait au parlement avec la reine de Sicile. Le parlement l'avait condamné à payer sur-le-champ cent mille francs; et, n'ayant pu se les procurer, il était tenu en prison au château du Louvre. La duchesse de Bourgogne lui conseilla de faire demander à la reine de Sicile, par madame Isabelle, un délai de quinze jours pour recueillir de l'argent. La jeune princesse, qui, tout enfant qu'elle était, savait déjà bien faire la reine (3), ce qui était très-plaisant à voir, sollicita cette grâce de sa tante, et l'obtint. Elle fut peu profitable au sire de Craon; ne trouvant nul ami qui voulût l'aider, ni le cautionner, il fut obligé de se remettre en prison; il y passa encore longtemps, et on le traitait assez durement.

Dix jours après le mariage, la trève de vingt-huit ans fut également signée par les oncles du roi et les ambassadeurs anglais.

Pendant que cette affaire se traitait, une autre non moins importante occupait les conseils du roi. Les ambassadeurs de Hongrie, qui étaient arrivés vers le milieu de l'année précédente, avaient raconté toute leur détresse. Peu d'années avant, leur roi avait remporté une grande victoire sur les Turcs, où Amurath avait péri; elle avait donné lieu en France aux plus solennelles actions de grâces. Depuis, se voyant menacé par Bajazet, fils d'Amurath, il avait déjà eu recours au roi et à la vaillance des chevaliers français. Le connétable, bien peu après son élévation, avait voulu la mériter par quelque nouvel exploit. Le roi avait accordé à ses instances la permission de conduire cinq cents lances au secours du roi de Hongrie. Bajazet, changeant tout à coup de dessein, s'était retiré avec son armée, et les chevaliers français n'avaient trouvé d'autre occasion de guerroyer que d'aider le roi de Hongrie à réduire la Valachie, qui lui était rebelle et que l'hérésie infestait.

Maintenant Bajazet revenait avec une armée redoutable. Lui-même avait annoncé au roi de Hongrie qu'il allait envahir son pays, que de là il traverserait les royaumes de la chrétienté, et arriverait à Rome pour y faire manger l'avoine à son cheval sur le maître autel de Saint-Pierre (4). Il se vantait de ranger sous sa seigneurie tous les États chrétiens, laissant ensuite chacun suivre sa loi. C'était un évêque et

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Juvénal.
(3) Froissart.
(4) *Idem.*

deux des principaux chevaliers de Hongrie, qui avaient apporté les lettres où le roi de Hongrie faisait part de ces terribles menaces à son cousin le roi de France. Ces ambassadeurs émurent le cœur de tous les nobles chevaliers, en rapportant les effroyables cruautés des Turcs envers les malheureux chrétiens. Le connétable et le maréchal Boucicault, qui avaient connu le roi de Hongrie et avaient voyagé chez les infidèles, étaient les premiers à dire que le devoir de tout vaillant homme était d'aller combattre les mécréants et d'entreprendre cet honorable voyage.

Le plus puissant protecteur des envoyés de Hongrie était le duc de Bourgogne; nul n'avait tant de zèle que ce prince pour illustrer la foi chrétienne. Souvent il avait dépensé de fortes sommes pour payer aux premiers chevaliers de France ou de Bourgogne leur voyage en Prusse. De la sorte, il était devenu fort ami du grand maître de Prusse. En revenant d'une de ces pieuses entreprises, Pierre de la Tremoille avait persuadé à son maître que rien ne serait plus glorieux qu'une croisade en Hongrie, contre l'Amorabaquin. Alors le Duc, se concertant toujours avec le grand maître, avait envoyé le sire Guillaume de la Tremoille au roi de Hongrie, lui faisant conseiller de demander les secours de la France par une solennelle ambassade (1). C'était donc à sa persuasion qu'elle était venue. Il commença par combler de dons splendides les envoyés hongrois. Il fut leur appui dans le conseil du roi, et les desseins que l'on conçut ne contribuèrent pas peu à rendre plus faciles et plus prompts les traités avec le roi d'Angleterre. Le roi pensa que comme chef de tous les rois chrétiens, c'était à lui d'empêcher que la sainte chrétienté fût ainsi foulée aux pieds et de punir les forfanteries de ce mécréant. Il ne voulut point trahir l'espérance du roi de Hongrie, qui avait compté sur l'assistance des princes de la noble fleur de lis.

C'était surtout à l'hôtel d'Artois, chez le duc de Bourgogne, qu'il était question d'une si sainte entreprise. Elle était le sujet des entretiens des barons et chevaliers, de l'amiral de Vienne, du sire Guy de la Tremoille, de son frère Guillaume et de bien d'autres. Il en avait été tant parlé devant le comte de Nevers, fils aîné du Duc, qu'il résolut de consacrer sa jeunesse et ses premières armes au service de Dieu. Il avait pour lors vingt-deux ans, il était courtois, semblait doux dans ses manières; tous les chevaliers et écuyers de Bourgogne et des autres pays l'aimaient beaucoup. « S'il plaisait, disait-il, à mes deux seigneurs, monseigneur le roi et monseigneur mon père, je me ferais volontiers chef de cette armée et de ce voyage. Cela me convient fort, car j'ai envie de me faire connaître. — Parlez-en à votre père, lui répondit-on; s'il veut que vous y alliez, il en traitera avec le roi. Il n'y a rien à faire sans sa volonté. » Il ne tarda guère à prier humblement le duc de Bourgogne de consentir à ce voyage de Hongrie. Les sires Guy et Guillaume de la Tremoille étaient présents. « Monseigneur, dirent-ils, rien n'est si raisonnable que la prière que vous fait messire Jean de Bourgogne. Il est temps qu'il reçoive l'ordre de chevalerie, et il ne peut l'acquérir plus honorablement qu'en combattant les ennemis de Dieu et de notre foi. Le roi de France ne pourrait non plus choisir un plus noble chef que son cousin germain; et vous verriez que beaucoup de chevaliers, qui désirent s'avancer, s'empresseraient de marcher à sa suite. — Vous avez raison, et tel a été depuis longtemps notre dessein, répondit le Duc; nous ne voulons ni arrêter ni briser la bonne volonté de notre fils. Il faut en parler au roi (2). »

Le comte de Nevers fut donc nommé chef de l'entreprise; les ambassadeurs partirent, publiant par toute la chrétienté la nouvelle de cette croisade des chevaliers français; ils obtinrent passage à travers l'Allemagne et l'Autriche, firent préparer des provisions pour l'armée, et informèrent les grands maîtres de Rhodes et de Prusse qu'ils eussent à prendre courage contre les infidèles. Cependant tout se disposait en France. Les chevaliers accouraient en foule; tous ceux du royaume y seraient allés, si on les en eût crus. Le comte d'Eu, connétable de France, devait commander l'armée, sous le nom du jeune comte de Nevers. L'amiral de Vienne, le maréchal Boucicault, les deux sires de Bar et le comte de la Marche, cousins du roi, le sire de Saimpy, le sire de Roye, le sire de la Tremoille, devaient faire partie de ce voyage. C'était une belle chose que de voir tant de nobles chevaliers et écuyers visiter les églises et prier Dieu pour attirer sa bénédiction sur leur sainte entreprise. Le duc de Bourgogne conduisit lui-même son fils à Saint-Denis, mais ne voulut pas encore le faire chevalier. « Il recevra l'accolade, disait-il, comme chevalier de Jésus-Christ, à la première bataille contre les infidèles (3). » Il lui

(1) Manuscrit de la bibliothèque de Dijon.
(2) Froissart.
(3) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

composa une brillante maison des principaux chevaliers de Bourgogne, lui désigna de sages conseillers, fit recruter pour lui des corps d'archers et d'arbalétriers. Quant à ses équipages, on devait s'attendre à y voir éclater toute la magnificence de Bourgogne. Les bannières, les guidons, les housses étaient chamarrés d'or, d'argent et d'armoiries brodées. Les tentes et pavillons étaient de satin vert. La livrée, composée de plus de deux cents personnes, était aux mêmes couleurs. Les armures, la vaisselle, les habits, tout était resplendissant; durant plus d'un mois, les chambellans ne savaient à qui entendre.

Tant de dépenses forcèrent, comme on peut croire, à demander beaucoup d'argent au peuple. La Flandre (1), la Bourgogne, et chacun des États et domaines du Duc, eurent à payer de fortes sommes. Il avait, selon les usages du temps, deux causes pour en demander : la chevalerie de son fils et le voyage d'outre-mer. La taille des villes et des campagnes ne suffisant pas, on taxa tous les possesseurs des fiefs, vieillards, femmes et enfants qui ne pouvaient pas marcher à la croisade, et on leur fit, contre la coutume, acquitter leur service en argent. A toutes ces ressources il fallut encore ajouter de grands emprunts faits à Venise et à Vienne (2).

Comme l'armée allait bientôt se mettre en route, arriva le sire de Coucy, qui revenait d'Italie où il était allé soumettre la ville d'Asti révoltée contre le duc d'Orléans son seigneur; avec son habileté accoutumée, il avait commencé à ménager les Génois, de telle sorte qu'ils se donnassent au roi, comme en effet ils tardèrent peu à le faire. Le sire de Coucy ne pouvait manquer une occasion telle que la croisade. Le duc et la duchesse de Bourgogne le mandèrent aussitôt à leur hôtel d'Artois, et lui dirent avec grande amitié : « Sire de Coucy, voici Jean, notre » fils et notre héritier, qui va entreprendre un grand » voyage. Puisse-t-il s'y montrer pour l'honneur de » Dieu et de la chrétienté ! Nous savons que de tous » les chevaliers de France, vous êtes le plus entendu » et le plus éprouvé en toutes choses. Nous vous » prions tendrement et loyalement de vouloir bien » dans ce voyage, être le compagnon et le conseiller » de notre fils. Nous en saurons gré à vous et aux » vôtres. — Monseigneur, et vous, madame, répon» dit le sire de Coucy, votre prière est un ordre pour » moi. J'irai, s'il plaît à Dieu, à ce voyage; d'abord » par dévotion, pour défendre la foi de Jésus-Christ, » et puis pour aider, puisque vous le voulez, à mon» seigneur Jean votre fils, loyalement et selon mon » pouvoir. Mais, cher sire, et vous, chère dame, ne » pourriez-vous pas mieux placer votre confiance ? » Messire le comte d'Eu, connétable de France, et » le comte de la Marche, sont de votre sang et vos » cousins, ils sont aussi du voyage. — Ah ! sire de » Coucy, reprit le Duc, vous en avez bien plus vu » que nos cousins, et vous savez bien mieux comme » il se faut conduire dans les différents pays. — En » ce cas, monseigneur, je vous obéirai et partagerai » cet emploi avec les sires de la Tremoille et l'ami» ral de France (3). »

Ce fut le 6 avril 1396 que le comte de Nevers partit de Paris. Le duc de Bourgogne le conduisit jusqu'à Dijon, où la duchesse était venue l'attendre. Là, toute sa famille se trouva réunie pour lui faire ses adieux. Enfin, le 30, il se mit en route pour la Hongrie, laissant son père et sa mère dans une inquiétude qui les portait à envoyer sans cesse des courriers pour avoir des nouvelles de leur fils (4).

Les chevaliers français prirent leur route à travers l'Allemagne et l'Autriche; dans leur espoir, ils se promettaient, après avoir délivré la Hongrie des Turcs, de poursuivre jusqu'à Constantinople, de passer l'Hellespont, d'entrer en Syrie, d'affranchir la Palestine et le saint sépulcre, et de revenir par la mer. Il leur semblait que rien ne dût résister à leur vaillance.

Cette ardeur des chevaliers de France aurait peut-être gagné les autres seigneurs de la chrétienté si leurs princes avaient eu autant de zèle que le roi de France pour la foi catholique. Les chevaliers du Hainaut avaient surtout grand désir de s'illustrer dans cette croisade. Ils en parlèrent au comte d'Ostrevant, gendre du duc de Bourgogne, qui ne souhaitait pas moins qu'eux d'accompagner son beau-frère le comte de Nevers. Il s'adressa donc à son père, le duc Albert de Bavière, régent de Hainaut (5) : « Monseigneur,

(1) Au mois d'août 1394, les bonnes villes et le plat pays de Flandre avaient accordé au Duc une aide de 65,000 nobles, et les villes de Malines et d'Anvers chacune 2,000 nobles, « pour l'aidier à susporter les grans frais, missions et des» pens qu'il lui conviendroit soubstenir ou voyage qu'il » entendoit à faire en la saison apres ensivant devers les mar» ches de Hungrie à l'encontre des Sarasins, etc. » Le compte de la levée et de l'emploi de cette aide existe aux Archives du Royaume. En 1396, les villes de Malines et d'Anvers lui prêtèrent encore 2,000 nobles chacune, pour les frais de la croisade du comte de Nevers. (G.)

(2) Histoire de Bourgogne.

(3) Froissart.

(4) Histoire de Bourgogne.

(5) Le duc Aubert de Bavière n'était plus seulement, à cette époque, *régent* du Hainaut; il avait succédé, de-

» lui dit-il, on dit que mon beau-frère de Nevers » a entrepris d'aller cet été en Hongrie combattre » l'Amorabaquin. Il doit se passer là de grands faits » d'armes. Or, maintenant, je suis de loisir, et ne » sais où aller pour guerroyer; je voudrais bien avoir » votre permission de tenir compagnie à mon beau- » frère; monseigneur et madame de Bourgogne m'en » sauraient gré, j'emmènerais avec moi plus de cent » chevaliers du Hainaut, qui viendraient volontiers » avec moi. » A cela, le duc Albert, qui était homme de grande prudence, répondit : « Guillaume, tu as » donc envie de voyager, d'aller en Hongrie et en » Turquie faire la guerre à des gens qui ne nous ont » jamais fait le moindre tort? Tu n'as d'autre raison » pour cela que la vaine gloire du monde. Laisse Jean » de Bourgogne et nos cousins de France se jeter » en cette entreprise, et, puisque tu veux guerroyer, » va-t'en dans la Frise mettre à la raison nos sujets » de ce pays, qui ont tant d'orgueil et de rudesse, » qu'ils ne veulent pas nous obéir; je t'aiderai à cela. » Il y a cinquante ans que notre grand-oncle, le » comte Guillaume, a été vaincu par ces rebelles, » et il y perdit la vie ainsi que toute sa noblesse. Il » est même encore gisant en un tombeau sur terre » ennemie; va quérir le corps de notre oncle, rap- » porter ses armes, et venger l'honneur de ta race. » Je te seconderai de grand cœur dans cette entre- » prise (1). » Le jeune prince trouva le conseil sage et s'y rendit volontiers. C'était une guerre difficile, et l'on pouvait y acquérir grande renommée. Les Frisons étaient des gens sauvages et sans nulle connaissance des choses de l'honneur et de la chevalerie. Ils n'avaient jamais aimé ni reconnu aucun seigneur, quelque grand qu'il pût être; leur pays est entouré, presque de tous côtés, de la mer; ce ne sont que rivières, canaux, îles et marécages; les habitants seuls savent comment s'en tirer. Aussi plusieurs comtes de Hollande et de Hainaut avaient, du temps passé, essayé de faire valoir leurs droits sur la Frise, sans y pouvoir réussir. Guillaume, comte de Hollande, étant devenu empereur d'Allemagne, avait voulu qu'ils se reconnussent vassaux de l'Empire, et leur avait offert de grands avantages. Ils refusèrent, et firent écrire sur leur monnaie la devise : « Mieux vaut la liberté que l'or. » Guillaume eut alors recours à la force, il descendit dans la Frise, mais il y périt avec une armée nombreuse. C'était en 1256. Plus récemment, en 1346 (2), un autre comte de Hollande, Guillaume IV, de la maison de Bavière, avait aussi tenté de soumettre les Frisons. Son entreprise fut plus malheureuse encore. La fleur de la noblesse de Hollande y mourut les armes à la main. Le comte Guillaume lui-même y fut tué, et l'on ne compta pas moins de dix-huit mille morts sur le champ de bataille. Depuis ce temps les Frisons avaient le renom d'être indomptables (3).

Le duc Albert commença par convoquer les états du Hainaut à Mons; il leur fit connaître son intention d'aller en Frise, il montra le droit qu'il avait sur ce pays, droit établi par des lettres apostoliques et impériales bien authentiques, et scellées tant en cire qu'en plomb; ces lettres ne pouvaient laisser de doutes sur sa qualité de légitime possesseur : « Vous voyez donc bien, nobles seigneurs et honora- » bles hommes, que les Frisons doivent être nos su- » jets; vous savez cependant que, comme gens sans » foi ni loi, ils sont désobéissants et rebelles à notre » seigneurie. Or tout homme doit garder et défendre » son héritage, ou même faire la guerre pour le ra- » voir : c'est son droit. Pourtant, mes très-chers » seigneurs et bonnes gens, sans votre secours, sans » votre argent, nous ne pouvons mettre à fin une » telle entreprise. Nous vous prions donc de nous » aider, et de nous fournir des hommes d'armes et » de l'argent. » Les états écoutèrent favorablement cette remontrance, et fournirent trente mille francs pour la guerre de Frise (4).

Ce fut d'abord en Angleterre que le comte d'Ostrevant s'adressa pour recruter des hommes d'armes; le comte d'Erby, fils du duc de Lancastre, voulut d'abord courir cette aventure, mais il en fut détourné par les conseils du duc de Gueldre. Ainsi, il ne vint sous la bannière de Hainaut que quelques chevaliers, écuyers et archers d'Angleterre. Alors le duc Albert eut recours au roi de France, et lui envoya deux chevaliers qui étaient aimés et connus des Français : le sire de Jumont et le sire de Ligne, que le roi avait même nommé son chambellan. Ils trouvèrent grand accueil, surtout auprès du duc de Bourgogne, qui ne négligeait pas en cette occasion

puis 1389, au duc Guillaume son frère, dans le comté de Hainaut, aussi bien que dans ceux de Hollande et de Zélande. (G.)

(1) Froissart.

(2) Cet événement eut lieu, selon *l'Art de vérifier les dates*, le 26 ou le 27 septembre 1345. (G.)

(3) Histoire de Frise.

(4) Selon M. de Reiffenberg, l'expédition contre les Frisons doit avoir eu lieu en 1398 : quantité d'actes donnés à cette occasion, dit-il, le prouvent à l'évidence. (G.)

les intérêts de son gendre. « A quel propos, di- » saient cependant plusieurs des grands seigneurs » de France, le roi enverrait-il au secours de ces » gens du Hainaut? Ils viennent à nous au refus des » Anglais : n'est-ce pas là qu'est leur amitié, et le » comte d'Ostrevant n'a-t-il pas reçu, il y a peu de » temps, l'ordre de la Jarretière? » Quelques-uns s'efforçaient de justifier le duc de Bourgogne, mais presque tous l'accusaient d'employer toutes les forces du royaume pour l'avancement de lui et de sa famille. Bref, le conseil de France promit que cinq cents lances seraient envoyées à la guerre de Frise sous le commandement du comte de Saint-Polet du sire d'Albret. Cette affaire se traitait, et l'entreprise se préparait pendant que les chevaliers de la croisade poursuivaient leur long voyage (1).

Cependant le roi ne retrouvait pas la santé, et sa raison était souvent troublée. Les plus habiles médecins employaient toute leur science à le guérir, mais n'y réussissaient en rien : il finit par se fatiguer de leurs remèdes, et chassa même indignement d'auprès de lui maître Renault Freron, le plus célèbre d'entre eux. A peine s'était-il retiré de la cour, que le roi retomba dans un accès plus terrible que jamais. Ce qui surprenait le plus, c'est qu'il reconnaissait et traitait doucement tous ses serviteurs, tandis qu'il oubliait ce qui avait rapport à lui-même. Il croyait s'appeler George, et disait que ses armoiries étaient un lion traversé d'une épée. Il brisait tous les vitraux où il voyait des fleurs de lis. La vue de la reine le mettait en fureur, et il méconnaissait aussi ses enfants (2).

Le mal n'était pourtant pas si continu qu'il ne laissât quelques intervalles. On en profitait pour le montrer à son conseil, pour lui faire recevoir quelque ambassade; alors il répondait avec assez de suite et de bon sens; mais l'instant d'après il poussait des cris et des gémissements, comme s'il eût été poursuivi par des ennemis ou percé de mille pointes de fer. Chaque fois que le vulgaire apprenait que sa maladie l'avait repris, on recommençait à tenir des discours injurieux à la duchesse d'Orléans, et à lui attribuer quelque horrible maléfice. Le peuple voyait en elle la fille de ce seigneur de Milan dont on débitait tant d'horreurs, de ce tyran qui passait tout au plus pour être baptisé, qui s'était fait l'ami et l'allié des Turcs et de l'Amorabaquin, qui ne croyait plus en Dieu, qui était en commerce avec le démon. C'est ainsi qu'on l'avait prise en une injuste haine. On racontait, en outre, qu'ayant voulu empoisonner le Dauphin de France, un jour qu'il était chez elle à jouer avec son propre fils, elle avait jeté à ces deux enfants une pomme empoisonnée, et que, par hasard, son fils l'ayant mangée, en était mort (3).

Enfin, la clameur devint si forte, que le duc d'Orléans fut obligé de l'éloigner et de lui faire quitter, pendant quelque temps, Paris, où elle n'eût pas été en sûreté contre la fureur du peuple.

Lorsque le seigneur de Milan sut comment on traitait sa fille, il envoya des ambassadeurs à Paris pour s'en plaindre, et dire que si quelqu'un maintenait rien qui fût contraire à l'honneur de la duchesse d'Orléans, il enverrait des chevaliers combattre pour elle. Le message fut assez mal reçu. On était pour lors mécontent de tout ce qu'il tramait en Italie contre les intérêts des Français, et pour empêcher Gênes de se donner au roi. La colère du Milanais n'en devint que plus forte, et le bruit se répandit généralement qu'il trahissait les chrétiens auprès du Turc, en lui faisant donner des informations et des avis sur la marche et les projets de l'armée qui cheminait vers la Hongrie (4).

Le conseil du roi ne négligeait pas, durant ce temps-là, les bonnes dispositions du roi d'Angleterre, et s'efforçait de convertir la trêve en un traité de paix solide et avantageux. De son côté, le roi Richard désirait plus impatiemment chaque jour que madame Isabelle vînt en Angleterre; il en entretenait sans cesse le comte de Saint-Pol, son beau-frère, que le roi de France avait envoyé, en même temps que Robert l'Ermite, pour continuer les pourparlers de la paix. « Quant au traité de paix, » disait le roi d'Angleterre, je le désire; mais je ne » puis à moi tout seul conclure cette affaire. Mes » deux oncles de Lancastre et d'York y inclinent » assez; mais j'ai un autre oncle, messire de Glo- » cester, qui est un homme trop habile et trop dan- » gereux. Il met à cela tout le trouble qu'il peut; il » remue les gens de Londres à sa volonté; il pour- » rait mettre le pays en rébellion et soulever le » peuple contre moi. Or voyez quel péril si le peuple » d'Angleterre se révoltait avec mon oncle et les » barons! ma couronne serait perdue, et je ne sau- » rais comment résister; car mon oncle de Glocester » est si habile et si dissimulé, qu'on ne sait rien de » ce qu'il veut faire. — Monseigneur, répondait le

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Froissart.
(3) Le Religieux de Saint-Denis. — Froissart.
(4) *Idem.*

» comte de Saint-Pol, il faut l'entretenir de douces » et caressantes paroles; donnez-lui beaucoup d'argent; tout ce qu'il demandera, accordez-le; c'est » le moyen de le gagner. Et quand le mariage sera » fini, que votre femme sera ici, que tout sera fait » et accompli, alors le roi de France pourra vous » aider : vous tiendrez un autre langage, et vous » soumettrez ces rebelles. — Vous avez raison, » mon cher frère, répliquait le roi; c'est cela que je » veux faire. » Il pressa donc la cérémonie de la remise de madame Isabelle. Il fut convenu qu'il se rendrait à Calais, et le roi de France à Saint-Omer, pour lui amener la princesse (1).

Le duc de Bourgogne, par qui se conduisait tout ce traité, se rendit d'abord à Calais pour y conférer avec le roi d'Angleterre, et régler d'avance tout ce qui se rapportait à une si grande entrevue. Il commença son voyage par aller solennellement faire ses dévotions à Saint-Denis et implorer la faveur divine. La réception qu'on lui fit à Calais fut honorable : les oncles du roi d'Angleterre vinrent au-devant de lui avec plus de cinq cents chevaliers. Tous les habitants de la ville étaient rangés sur son passage, vêtus de la même livrée. Il rendit ses hommages respectueux au roi d'Angleterre, et le lendemain l'accompagna à la procession de l'Assomption. Après le dîner, qui fut splendide, le roi lui donna un diamant très-précieux; et le Duc, qui n'était jamais en reste dans de telles occasions, offrit au roi deux pièces d'orfévrerie représentant la Passion et Jésus-Christ au tombeau, puis une étoffe de damas richement brodée en or.

Lorsque tout fut convenu de part et d'autre, on s'apprêta, en France et en Angleterre, à lutter de richesse et de magnificence. Les orfévres et les brodeurs furent tous mis à l'œuvre; on ne voyait chez eux qu'or, argent, perles, diamants et précieuses étoffes; leurs boutiques en étaient combles. Pour tout cela, il fallait se procurer encore de l'argent. On profita de ce mariage et de cette paix, qui mettaient le peuple en bonne disposition, et on lui fit payer cher et au comptant les espérances qu'on lui donnait pour l'avenir. On ajouta, pour le consoler encore mieux de ce subside extraordinaire, que le roi pensait tout de bon cette fois à soulager ses sujets, et qu'il réduisait d'un quart la gabelle et la taxe des vins. L'année n'était pas révolue et le subside du mariage à peine levé, que tout fut remis comme auparavant (2). Aussi tous ces divertissements, ces joûtes, ces dîners, ces soupers, ces chaînes d'or et d'argent, ces habillements brodés, ces joyaux de toute sorte, firent-ils fortement murmurer le peuple, à qui la paix n'apportait jamais nul allégement. Le roi d'Angleterre, aussi pour le même motif, augmenta chez lui l'esprit de révolte; et il avait affaire à de plus rudes gens, à une communauté qui savait mieux se défendre.

La petite reine fit ses dévotions à Notre-Dame, puis à Saint-Denis, et se mit en route; mais le roi, qui voulait suivre la procession le jour de la fête de ce patron de la France, ne partit que le 4 octobre. Sa suite était nombreuse et illustre; on y voyait entre autres le duc de Bretagne, qui venait de célébrer les fiançailles de son fils avec madame Jeanne de France, seconde fille du roi. Il avait laissé, pour venir en France, la garde de son duché et de ses enfants à messire Olivier de Clisson.

On avait dressé deux camps entre Ardres et Calais, sur la limite des deux États; celui du roi de France était composé de cent vingt tentes en charpente et en draperies. Afin d'éviter toute dispute entre les sujets des deux rois, on avait renouvelé tous les règlements de police suivis lors des pourparlers d'Amiens. Il était même défendu d'approcher de l'enceinte des deux camps, à moins de faire partie de la suite des rois.

Le 27 octobre au matin, les ducs de Lancastre et de Glocester, et le comte de Rutland, vinrent prendre les ordres du roi de France, et lui demander quelles cérémonies il fallait observer, quels habillements il fallait porter. Le roi les reçut gracieusement et leur donna à chacun un diamant. Dans le même moment, les ducs de Bourgogne, de Berri et de Bourbon allaient faire le même message auprès du roi d'Angleterre; il leur répondit que la paix et l'amitié ne se prouvaient point par des robes magnifiques, et qu'il ne fallait pas faire de façon pour une entrevue toute cordiale.

Le roi de France partit d'Ardres, suivi de quatre cents chevaliers, les premiers du royaume, et précédé de son cousin le comte d'Harcourt, qui portait l'épée de France et remplissait l'office de connétable en l'absence du comte d'Eu, parti pour la croisade. Lorsqu'on fut arrivé au camp, les chevaliers mirent pied à terre et se rangèrent devant la tente du roi. Il descendit alors de cheval, et leur dit : « Mes bons » amis, je vous prie de ne point me faire repentir du » choix que j'ai fait de vous pour m'accompagner;

(1) Froissart.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

» comportez-vous bien selon mon ordonnance et » votre devoir. »

Il s'avança alors vers un pieu planté à égale distance des deux tentes royales. Le roi d'Angleterre avait, de son côté, observé les mêmes formalités : ils se rencontrèrent tous deux. Le roi de France, d'après ce qu'avait dit le roi Richard, s'était mis en robe courte qui ne lui venait qu'aux genoux, et en simple chaperon de velours. Le roi d'Angleterre avait une robe longue, mais moins ornée. Les deux rois se prirent d'abord la main, puis s'embrassèrent; leur suite avait mis le genou en terre, et l'on voyait tous ces nobles chevaliers pleurer d'attendrissement à ce spectacle touchant. Il fut résolu sur-le-champ qu'on élèverait en ce lieu une chapelle à Notre-Dame de la paix.

Bientôt après, les ducs de Lancastre et de Glocester s'avancèrent vers le roi de France et lui présentèrent un drageoir rempli d'épices et une coupe de vin. Autant en faisaient les ducs de Bourgogne et de Berri auprès du roi d'Angleterre ; puis les deux rois échangèrent leurs présents. L'un donna une tasse d'orfévrerie à mettre la bière, et un pot à l'eau; l'autre, un flacon et une aiguière.

Après ces premières caresses, ils entrèrent en la tente du roi de France, où deux trônes avaient été préparés. Le roi d'Angleterre voulut absolument que son beau-père prît la droite. Là se tint un conseil secret où assistèrent le frère et les oncles du roi de France, avec les oncles du roi d'Angleterre, le comte de Rutland et le comte de Northampton.

Le lendemain il y eut pareille entrevue et un nouveau conseil dans la tente du roi de France, puis un solennel festin et un échange de présents plus magnifiques encore que le premier jour.

Pendant la nuit, lorsque chacun fut retourné à son logement, car la suite des deux rois s'était répartie dans tous les villages voisins, il y eut un orage si épouvantable, que presque toutes les tentes du camp royal furent renversées. Ce malheur fut imputé à mauvais présage par beaucoup de personnes qui n'augurèrent rien de bon d'un mariage et d'une alliance si heureux en apparence. Le lendemain, les rois célébrèrent, chacun de leur côté, dans leurs cantonnements, la solennité du dimanche; ce fut le lundi que se fit la remise de madame Isabelle, qui jusque-là s'était tenue à Saint-Omer avec la reine de France, madame de Bourgogne, et les autres nobles dames de la cour de France.

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Froissart.

Les deux rois s'étaient réunis auprès du pieu qui séparait les deux camps, lorsque la petite reine arriva dans un équipage éblouissant. Jamais on n'avait vu tant de litières et de chariots dorés, jamais tant de guirlandes d'or, de perles et de diamants. Madame Isabelle était sur une belle haquenée. Sa robe était toute brodée de fleurs de lis, et elle portait une couronne sur la tête. Les ducs d'Orléans, de Bourgogne et de Berri allèrent lui donner la main pour descendre. Les duchesses de Lancastre et de Glocester, avec les dames anglaises, s'avancèrent et lui firent leurs révérences. Ses oncles la menèrent au roi Richard; en marchant vers lui, elle s'agenouilla par deux fois; mais lui, se levant de son fauteuil, la releva et l'embrassa. Pour lors le roi de France la prit par la main : « Mon fils, dit-il au roi » Richard, c'est ma fille; je vous l'avais promise, je » vous la donne et vous la laisse ; promettez-moi de » l'aimer comme votre femme. » Il le promit de bon cœur. Alors il fallut se séparer; elle embrassa son père et ses oncles. Beaucoup avaient les larmes aux yeux, et la pauvre petite reine sanglotait. Elle fut remise aux duchesses de Lancastre et de Glocester, sans être suivie d'autres dames françaises que la dame de Courcy. On la plaça dans une litière, et elle partit pour Calais (1).

Le roi d'Angleterre retint, pour ce dernier jour, le roi de France à dîner dans sa tente. Le banquet n'était servi que pour les deux rois, et les ducs de France et d'Angleterre y faisaient office de maîtres d'hôtel. Ce repas fut égayé par les joyeux propos du duc de Bourbon. Nul n'était plus jovial que ce brave seigneur, qui était aimé de tout le monde, n'avait aucune ambition, et se tenait loin de toute cabale. « Monseigneur le roi d'Angleterre, disait-il, vous de» vez nous faire bonne chère, vous avez tout ce » que vous demandiez et désiriez. Vous avez main» tenant madame Isabeau ; la voilà votre femme, ou » elle le sera. —Bourbonnais, dit le roi de France, » nous voudrions, dût-il nous en coûter beaucoup, » que notre fille eût plus d'âge; elle trouverait » encore plus à son gré notre fils d'Angleterre. — » Mon père, repartit le roi Richard, je ne songe » pas tant à l'âge de ma femme qu'à l'amour de » nous et de nos royaumes, l'un pour l'autre. Tant » que nous serons d'accord, il n'est roi dans la » chrétienté qui puisse nous nuire (2). »

Le dîner fini, les rois se séparèrent en se faisant encore des présents d'une richesse plus merveilleuse.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

Celui qui toucha le plus le roi, et qui était aussi des plus beaux, ce fut une pièce d'argenterie que son aïeul le roi Jean avait donnée autrefois au duc de Lancastre.

Le roi reprit la route de Saint-Omer; mais les ducs de Bourgogne et de Berri suivirent à Calais le roi Richard, pour assister au mariage qui fut célébré le 4 novembre.

Durant tout ce temps, il fut encore question de la paix, mais l'on ne put convenir de rien de plus qu'une trève. On promit aussi d'engager en commun les deux papes à faire leur cession. Ce n'était pourtant pas l'avis des universités d'Angleterre, qui préféraient un concile (1). Du reste, les deux rois se donnèrent mutuellement toutes marques de complaisance. Le roi de France consentit à ce que le sire de Craon eût de longs termes pour payer sa dette, et rentrât en grâce auprès de lui. Le roi Richard rendit au roi de Navarre la forteresse de Cherbourg, au duc de Bretagne le comté de Richemond en Angleterre, et la ville de Brest; ce qui fut un grand sujet de blâme et de murmure pour le duc de Glocester.

Au milieu de ces fêtes, le duc de Bourgogne avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour adoucir cet ennemi dur et hautain. La duchesse de Bourgogne et les seigneurs de France lui donnaient des marques continuelles d'honneur et d'affection; mais rien ne le changeait. Il prenait volontiers tous les joyaux et les beaux présents qu'on lui faisait: son langage n'en était pas pour cela moins orgueilleux et amer. Il était envieux de cette richesse qu'étalait la France, et de la puissance qu'il lui voyait. Enfin, tout habiles que sont les Français dans leurs paroles, ils ne savaient comment s'y prendre avec lui : si bien que le duc de Bourgogne, lassé de la peine qu'il s'était donnée, disait aux gens de son conseil : « Nous perdons toutes nos avances » avec ce duc de Glocester. Tant qu'il vivra, il em» pêchera la paix entre la France et l'Angleterre : » ce seront toujours nouveaux incidents et nouvelles » ruses; il entretiendra et réveillera sans cesse la » haine dans le cœur des deux peuples. Si ce n'était » le grand avantage que nous y voyons pour l'avenir, » le roi d'Angleterre n'aurait pas eu pour femme » notre cousine de France (2). »

C'était aussi pendant les solennités du mariage que le roi avait appris l'heureuse conclusion de l'affaire de Gênes. En même temps il avait su tout ce qu'avait fait le seigneur de Milan pour la traverser. Ce récit l'avait tellement irrité, qu'ayant aperçu dans la foule des curieux un héraut de ce seigneur, il le fit prendre, dépouiller de sa cotte d'armes, et chasser de sa présence. Aussi fut-il résolu de faire la guerre à ce seigneur au printemps, et le duc de Bretagne promit deux mille lances bretonnes pour ce voyage (3).

Parmi ces fêtes et ces nouveaux projets de guerre, on n'oubliait point les chevaliers de la croisade. Tout le royaume, et bien plus encore ces nobles dames et demoiselles qui avaient vu partir en pleurant leurs maris, leurs fils, leurs frères, s'informaient sans cesse des nouvelles de Hongrie. On avait su d'abord que, les Turcs n'ayant pas été fidèles à leur menace, il avait fallu que les chrétiens s'en allassent leur faire la guerre par delà le pays de Hongrie; on ne pouvait donc apprendre que lentement ce qui se passait si loin. Cependant le roi et la France faisaient de continuelles prières pour le succès des armes chrétiennes. Les prêtres étendaient leurs mains vers Dieu tout-puissant, le suppliant, dans leurs neuvaines et leurs processions, de regarder en miséricorde les peuples qu'il avait choisis, et de ne point les livrer aux nations impies.

L'inquiétude commençait à être d'autant plus grande, qu'on racontait partout de tristes prodiges. Outre cette tempête qui avait abattu la tente royale à Ardres, on parlait des merveilleux vents qui avaient tout ravagé en Languedoc. Il y avait des gens qui avaient vu aussi, dans ce pays-là, une grosse étoile assaillie par cinq petites, puis une apparence d'homme qui, tenant une lance, frappait sur la grande étoile; en même temps on entendait des cris dans le ciel. Sur les frontières de la Guyenne, on avait ouï pareillement des bruits d'armes qui s'entre-choquaient et de gens qui se combattaient. Ces récits jetaient la peur dans les esprits, mais on s'en souvint et on les remarqua encore plus quand on eut appris l'événement (4).

Vers le commencement de décembre, on vit arriver en France de pauvres gens à demi-nus, mourant de faim, de froid et de fatigue : ils disaient de tristes nouvelles. C'étaient des fugitifs échappés à la destruction et au massacre de l'armée française. Il en vint jusque dans la ville de Paris. Le peuple ne les voulait point croire et les prenait pour de mé-

(1) Froissart.
(2) *Idem.*
(3) Froissart.
(4) Le Religieux de Saint-Denis.

chants vagabonds. « Il faudrait, disait-on, pendre » ou jeter à l'eau cette canaille qui sème ainsi de » tels mensonges. » Cependant chaque jour il en arrivait de nouveaux qui racontaient les mêmes choses. Le roi, voyant le trouble qu'elles excitaient, défendit qu'il en fût parlé davantage, et ordonna qu'on mit en prison ces prétendus fugitifs. Il y avait parmi eux deux hommes qui se firent connaître pour valets du connétable. Le duc de Bourgogne, inquiet de son fils, les interrogea curieusement, et ce qu'il en apprit redoubla ses alarme s Il envoya de tous côtés des messagers, et fit partir le sire Guillaume de l'Aigle (1), son chambellan, afin d'avoir enfin des nouvelles certaines. Celui-ci, pour prendre une route plus sûre, passa par Milan, et s'embarqua à Venise (2).

Enfin le 25 décembre, jour de Noël, arriva un chevalier de l'Artois, nommé messire Jacques de Helly (3); il se fit dire où était le roi : sans tarder un moment, il entra à l'hôtel Saint-Paul, tout botté et en éperons, et se jeta à genoux devant le roi, au milieu de tous les princes qui étaient venus ce jour là lui rendre visite solennelle. Personne ne le connut d'abord, parce qu'il avait presque toujours fait la guerre au loin et outre-mer. Alors il dit qu'il venait tout droit de Turquie et de chez l'Amorabaquin; qu'il était à la bataille de Nicopolis, où les chrétiens avaient été détruits; que monseigneur de Nevers et quelques autres seigneurs prisonniers des Turcs l'envoyaient en message vers le roi. Chacun s'empressa autour de messire de Helly; on avait craint de si grands maux, qu'on fut soulagé par ses récits, tout tristes qu'ils étaient.

Or, voici comment les choses s'étaient passées, et quelle était la véritable histoire du voyage des chevaliers français.

L'armée avait traversé la Bavière et l'Autriche, bien reçue partout, principalement par le duc d'Autriche, gendre du duc de Bourgogne. Tous ces chevaliers étaient dans le plus brillant équipage. On eût dit autant de rois, tant ils avaient de train et faisaient de dépense. Le chef de l'armée était jeune; il s'entourait des seigneurs de son âge, de sorte qu'on vivait dans les délices d'une cour, et non dans la bonne discipline d'un camp. Ce n'étaient que festins et réjouissances. On avait chargé dans des bateaux, sur le Danube, les vins les plus exquis et toutes les provisions pour faire bonne chère. Beaucoup avaient amené avec eux des filles de mauvaise vie; d'autres se livraient à mille désordres avec les femmes du pays où l'on passait. Pendant ce temps, le gros de l'armée pillait et maltraitait les habitants. Les gens d'Église faisaient tous leurs efforts pour tirer de la corruption cette armée de chrétiens; ils les menaçaient de la colère du ciel sans pouvoir se faire écouter.

Ce qui augmentait la présomption des chevaliers, c'est que Bajazet n'était pas venu en Hongrie, et l'on disait même qu'il était encore en Asie avec presque toute son armée. Le roi de Hongrie n'avait donc plus besoin du secours qu'il avait demandé, et peut-être eût-il vu partir volontiers ceux qu'il avait tant souhaités; mais les barons de France, après s'être consultés, chargèrent le sire de Coucy de répondre pour tous que si l'Amorabaquin avait fait un mensonge et une bravade, les chevaliers français, allemands et anglais ne laisseraient pas de poursuivre leur voyage, et que, puisque les Turcs ne voulaient pas venir, on irait les chercher. L'armée continua donc sa route en suivant le Danube.

Avant d'entamer la guerre, le comte de Nevers et le connétable donnèrent charge au sieur Guillaume de Rupel, chevalier flamand, qui savait parler la langue allemande, de prendre l'avis du roi de Hongrie, et de se concerter avec lui sur la manière de se conduire : « Monseigneur, dit-il, le comte de » Nevers et tous les princes et seigneurs qui sont » venus combattre pour la gloire de la croix, brû» lent de faire tomber dans la confusion les enne» mis de Jésus-Christ. Mais il n'y aurait pas de » prudence à s'engager dans un pays de barbares » dont ils ne connaissent ni les mœurs, ni le cou» rage, non plus que leur façon de faire la guerre, » leur adresse dans les armes, leurs ruses et stra» tagèmes. Ils veulent donc se conduire par votre » conseil, par votre expérience, et ne rien faire » sans vous avoir consulté. »

Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie, était un sage prince qui avait fait de rudes guerres aux Turcs, et les connaissait bien. « J'ai beaucoup de

(1) Le Duc l'envoya à Athènes et à Rhodes, pour y chercher le chef de saint Georges qu'on lui avait promis, et le corps de Gui de la Tremoille, inhumé dans cette dernière ville. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 2e partie, p. 40. De Reiffenberg. (G.)

(2) Manuscrit de la bibliothèque de Dijon. — Froissart. — Juvénal.

(3) Jacques de Helly et de Pas en Artois fut chambellan de Philippe le Hardi. Dans un compte de 1396, on voit que, par son entremise, le Duc envoya à son fils *deux jupons de satin*. De Reiffenberg. (G.)

» joie, dit-il, de voir que monseigneur de Nevers, » tout jeune qu'il est, ainsi que ses vaillants chevaliers, veulent agir avec prudence. Vous aurez » affaire à des bêtes féroces qui n'ont pas d'autre » pensée que d'exterminer tous les chrétiens. Vous » n'avez point trouvé ici Bajazet, mais je le connais, il ne tardera guère à arriver avec une grande » puissance. Leurs armées sont d'habitude précédées par une nuée de gens à pied ou à cheval qui » se répandent partout sans ordre pour piller et » enlever nos hommes, s'ils venaient à s'écarter. » Une telle avant-garde n'est pas à redouter; elle » n'est pas digne de résister à vos chevaliers. Il faut » que nous en fassions une de notre côté, formée » des gens du pays, accoutumés à ce genre de » guerre; nous serons en corps de bataille pour les » soutenir, s'il en est besoin; ainsi nous arriverons en bel ordre pour combattre l'armée de » Bajazet et ces bonnes troupes de janissaires que » son père a si bien disciplinées. Voilà la conduite » que j'ai toujours tenue en guerroyant contre les » Turcs, et il ne serait pas sage de vouloir faire » autrement. » Lorsque ces paroles furent rapportées au camp, les jeunes chevaliers s'en offensèrent. « Si, disaient-ils émus de colère, le roi de Hongrie, en réglant l'ordre de bataille, avait songé à » notre honneur, nous lui obéirions volontiers; » mais croit-il que nous soyons venus de si loin » pour soutenir ses milices et pour marcher à la » suite de gens des communes? La coutume des » Français n'est point de donner après les autres, » mais d'encourager par leur exemple les autres à » bien faire. C'est nous faire affront que de vouloir nous retenir enfermés dans un camp; les » gens de ce pays-ci en feraient des railleries. Il » faut que le roi de Hongrie sache bien que, si » l'ennemi s'avance, rien ne pourra nous empêcher » de marcher sur lui.

Les sages chevaliers, et qui savaient la guerre, comme le sire de Coucy et l'amiral de Vienne, trouvaient de telles bravades bien folles; mais le comte de Nevers était de l'avis des jeunes gens. Par malheur, le connétable et le maréchal Boucicault s'y rangèrent, peut-être en dépit de ce que le sire de Coucy, sans être ni prince ni chef de l'armée, avait la confiance et l'amour de tous, tant Français qu'étrangers.

Le roi de Hongrie s'affligea du peu de docilité des chevaliers français, leur donna de nouveau ses conseils, leur représenta que son armée deviendrait inutile, puisqu'on ne l'employait pas au seul office à quoi elle était accoutumée. Rien ne pouvait persuader cette frivole jeunesse. Le roi ne les traitait pas moins avec grande affection et reconnaissance. Ce fut lui qui arma chevalier le comte de Nevers; dès lors ce prince éleva la bannière de Bourgogne.

On s'avança, et l'on emporta d'assaut quelques forteresses où les Turcs se défendirent fortement, et où l'on en massacra un grand nombre. Il y en eut une nommée Rachova qui tint même un peu plus longtemps, et qui, attaquée avec imprudence et sans précaution, fut cause de quelques revers. Le roi arrriva aussitôt pour appuyer les Français; la ville se rendit.

Alors on alla mettre le siége devant Nicopolis. C'était une grande ville très-forte, défendue par une nombreuse et vaillante garnison. Les attaques de vive force furent inutilement essayées. On n'avait pas amené beaucoup de canons, et il fallut se résoudre à affamer la ville. Une armée turque d'environ vingt mille hommes vint pour la secourir. « Allons voir quels gens ce sont », dit le sire de Coucy aux sires de Roye et de Saimpy. Ils prirent cinq cents lances, autant d'arbalétriers à cheval, emmenèrent de bons guides, et s'avancèrent vers les Turcs; puis, trouvant un lieu favorable, ils s'y placèrent en embuscade. Quelques-uns d'entre eux attirèrent les ennemis, qui, se laissant surprendre, perdirent plus de quinze mille hommes. Ce fut un grand honneur au sire de Coucy d'avoir conduit si prudemment cette affaire. Le connétable s'en irrita, et dit que l'on avait mis l'armée en péril par pure bravade, et que d'ailleurs le sire de Coucy avait manqué à son devoir en ne prenant pas les ordres du comte de Nevers. Ainsi s'augmentait une discorde que rien ne pouvait cacher.

Toutefois la victoire du sire de Coucy accroissait encore la confiance des chevaliers. Leur camp était devenu un séjour de plaisirs. Les tentes étaient en étoffes magnifiques. On s'entrevisitait, on se donnait des fêtes et des repas, tandis qu'en France on jeûnait pour le succès de la croisade. Le luxe des habillements était surtout merveilleux. On se piquait de suivre les modes les plus nouvelles, et, par exemple, tous les jeunes seigneurs portaient à leurs souliers ces espèces de bec qu'on nommait poulaines, qui avaient parfois plus de deux pieds de long, et venaient se rattacher au genou avec une chaîne d'or. Toute cette façon de vivre jetait dans un continuel étonnement les peuples étrangers. Ils ne comprenaient pas que ce fussent là ces fameux chevaliers français dont la gloire et l'honneur étaient

si renommés. Ils ne pouvaient s'accoutumer à voir unis ensemble tant de courage et si peu de vertu (1).

Le bruit de leurs mœurs alla même jusqu'à Bajazet et lui donna bonne espérance. Il pensa qu'il pourrait facilement vaincre des hommes qui se souciaient si peu d'offenser leur Dieu quand ils prétendaient le venger; car lui était un prince prudent, sincère et sérieux dans sa fausse croyance (2). Il n'était d'ailleurs pas pris au dépourvu comme les chevaliers se plaisaient à le croire. Il avait eu, disait-on avec assez d'apparence, de bons avis par son grand ami le seigneur de Milan, qui lui avait fait savoir le nombre de l'armée chrétienne, le temps de son départ, le nom des principaux chevaliers, et lui avait recommandé d'user de prudence et de bonne conduite en combattant contre des hommes si vaillants, incapables de fuir, mais souvent trop présomptueux (3).

Bientôt on apprit qu'il marchait en personne, avec une armée immense, au secours de Nicopolis. On en douta d'abord; le maréchal Boucicault maltraita même ceux qui venaient raconter qu'ils avaient rencontré l'avant-garde. Il disait que les réjouissances qu'on voyait faire aux gens de la ville n'étaient qu'une ruse grossière. Pourtant il fallut se rendre à l'évidence, et, à l'approche de l'ennemi, lever précipitamment le siége sans avoir fait nul préparatif. Parmi le désordre, une horrible cruauté fut commise; on massacra les prisonniers à qui l'on avait promis la vie, et qu'on avait reçus à rançon. Les plus honorables chevaliers commencèrent alors à désespérer d'une victoire dont une telle barbarie rendait les Français indignes (4).

Dans la même journée, on vint annoncer que l'armée des Turcs s'avançait. Le comte de Nevers était pour lors à dîner. Il se leva et donna ordre de prendre les armes. Aussitôt les chevaliers, chauds de vin et de courage, se hâtèrent de revêtir leurs armures et de monter à cheval. Ils laissèrent là leurs vêtements d'or et de soie, et coupèrent les poulaines de leurs souliers. En un instant les étendards et guidons furent déployés. Chacun alla se ranger sous sa bannière. Le plus ancien et le plus vaillant des chevaliers, l'amiral Jean de Vienne, portait la bannière de France, qui, selon l'usage, représentait Notre-Dame. On allait marcher aux ennemis, lorsqu'arriva en toute hâte le grand maréchal de Hongrie. Il conjura, de la part de son roi, les chevaliers de ne point se hâter. Il leur dit que, selon toute apparence, ce n'était que l'avant-garde des Turcs, qu'il fallait attendre quelque peu pour savoir si le corps de leur armée était proche, et qu'alors on ferait avec connaissance les dispositions nécessaires. Il proposait encore d'envoyer ses Hongrois contre les Turcs, et de garder les Français, comme plus fermes, pour combattre les meilleures troupes que Bajazet conduisait en personne.

Les chevaliers se réunirent pour consulter; et comme ils tardaient à faire savoir leur intention, le roi de Hongrie vint lui-même. Il les trouva engagés dans les plus vives disputes. On avait d'abord demandé au sire de Coucy ce qu'il croyait bon ne faire; il avait répondu que les conseils du roi et du grand maréchal de Hongrie lui semblaient sages et acceptables. Alors le connétable, irrité de ce qu'on avait commencé par s'adresser au sire de Coucy, avait soutenu l'avis contraire. « Le roi de Hongrie, » dit-il, veut avoir la fleur et l'honneur de la journée. C'est nous qui formons l'avant-garde; on » nous l'a donnée, et on veut nous l'ôter au jour de » la bataille! Personne ne pourra me le persuader. » Au nom de Dieu et de saint George, ajouta-t-il » en se retournant vers le chevalier qui portait sa » bannière, il faut aujourd'hui se montrer bon chevalier. »

Chacun s'obstina dans son avis : tous les vieux chevaliers se rangèrent de l'opinion du sire de Coucy; les jeunes étaient soutenus par le connétable et par le maréchal Boucicault. On en vint aux injures, sans égard pour la présence du roi de Hongrie, et en le rendant témoin de ces honteux débats. « De vaillants que vous étiez, disait-on aux » vieux chevaliers, vous voilà devenus temporiseurs; laissez faire les jeunes, et ne tenez pas des » discours qui montrent moins la prudence que le » manque de courage. » Et comme le sire de la Tremoille tenait un tel propos au sire de Coucy, celui-ci repartit qu'il lui montrerait, à la besogne, qui avait le plus peur des deux, et mettrait la queue de son cheval plus avant qu'il ne mettrait la tête du sien. Enfin le vieil amiral lui dit : « Sire de Coucy, » où la raison et la vérité ne peuvent se faire entendre, il faut laisser régner l'orgueil et la présomption. Puisque le comte d'Eu veut marcher » aux ennemis et les combattre, nous devons le » suivre; mais nous aurions gagné plus sûrement

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) *Idem.*
(3) Froissart.
(4) Le religieux de Saint-Denis.

» la victoire en écoutant le roi de Hongrie. » Puis levant la bannière de Notre-Dame : « Chevaliers, » dit-il, nous voici engagés dans un combat que » nous n'avons pas approuvé, mais nous le soutiendrons de façon à montrer que ce n'est pas le manque de courage qui nous faisait parler. Nous allons porter tout le poids de la bataille, car si nous » avons du dessous, les Hongrois intimidés ne » pourront nous secourir. Ne mettons point trop de » confiance en nos forces; plaçons notre seule espérance en celui qui tient la victoire dans sa » main, et conjurons-le de ne la point refuser à » ceux qui combattent pour sa sainte religion. »

Le premier choc des Français fut terrible. L'avant-garde de Bajazet s'était retranchée derrière des pieux aigus plantés en biais, et qui entraient au poitrail des chevaux. C'eût été l'affaire des combattants à pied d'emporter ce retranchement; mais on n'avait pas voulu en charger les Hongrois : maintenant on leur savait mauvais gré de ne pas aider à cette attaque. Toutefois l'ardeur française triompha de tous les obstacles; à travers les pieux, sous une grêle de traits, les chevaliers arrivèrent sur l'infanterie turque, l'enfoncèrent, et en firent un effroyable carnage. Elle avait en réserve un gros corps de cavalerie; les Français, comptant que c'était le corps où se trouvait Bajazet, s'y jetèrent sans avoir encore rien perdu de leur merveilleuse impétuosité, et le mirent en déroute; mais ils commirent une nouvelle imprudence en s'engageant à sa poursuite. Ainsi ils se livrèrent eux-mêmes aux dispositions habiles de Bajazet. Il avait déployé son armée, qui était fort nombreuse; faisant pour lors avancer ses ailes, au bruit terrible des timbales et des trompettes, il enveloppa les chrétiens, qui bientôt se virent perdus. Les Hongrois, épouvantés, s'enfuirent sans venir au secours des chevaliers. Leur roi fit de vains efforts pour les ramener au combat. Lui-même n'ayant plus d'espoir, prêt à tomber entre les mains des Turcs, se jeta dans une petite barque avec le grand maître de Rhodes, et parvint à se sauver. Il n'y eut que le palatin de Hongrie qui n'abandonna point ces vaillants et malheureux chevaliers. Pour eux, rien ne put abattre leur courage; n'ayant plus nulle espérance, ils continuaient à se défendre comme des lions. Le connétable, sans rien ménager, faisait face de tous côtés et se tirait de presse en renversant les ennemis à droite et à gauche. Le maréchal Boucicault se lançait au plus épais du danger et faisait un horrible massacre des infidèles (1). Le sire de Coucy bravait les lourdes massues de ces mécréants, et, sans en être ébranlé, lui qui était grand et fort, les abattait à ses pieds. Les deux sires de la Tremoille ne se montraient pas moins vaillants. Tous ces chevaliers et barons, dont la bravoure était éprouvée depuis si longtemps, encourageaient de parole et d'exemple les nobles jouvenceaux de la fleur de lis qui, presque enfants encore, combattaient en vieux guerriers. Le comte de Nevers s'acquittait de son office de chef de l'armée en servant de modèle à tous. Les deux frères de Bar ne manquaient pas à l'imiter; et jusqu'au comte de la Marche, qui n'avait pas encore de barbe au menton, tous ces princes faisaient l'admiration des combattants.

Mais, en cette triste journée, l'honneur de la chevalerie française fut l'amiral de Vienne. Il n'y eut sorte d'efforts qu'il ne fît pour rallier l'armée: il s'adressait aux fuyards, et, par prières et injures, tâchait de leur remettre le courage : enfin, au lieu où il était, il se trouva lui dixième. La pensée de se retirer traversa alors son âme; mais revenant tout à coup au soin de sa gloire : « A Dieu ne plaise, » dit-il, que nous perdions ici l'honneur de notre » nom et le mérite de notre sainte entreprise ! Re» commandons-nous à Dieu d'un cœur contrit et » humilié, implorons l'assistance de la sainte Vierge, » et tentons le hasard d'une généreuse défense (2). » Ainsi disant, il se lança dans la mêlée, perça les rangs ennemis, tuant tout ce qui se présentait devant lui. Par six fois il releva la bannière de France. Son sang coulait à grands flots de ses blessures; et lorsque de loin les chevaliers le virent tomber, il avait jonché la terre, autour de lui, d'une foule de Sarrasins.

Ce fut de la sorte que les Français vendirent chèrement leur vie; au commencement, les Turcs ne leur faisaient nul quartier et ne songeaient point à les prendre. Ainsi périrent, avec la fleur de la noblesse française, messire Philippe de Bar, le sire Guillaume de la Tremoille, et Pierre son fils. Lorsque la victoire fut décidée, Bajazet donna l'ordre de sauver les seigneurs de France et de les lui amener. C'était une grande pitié que de voir ces nobles seigneurs, ces jeunes princes, dépouillés, tout nus, les mains attachées derrière le dos, et chassés brutalement comme de vils troupeaux par ces horribles Sarrasins qui en faisaient leur jouet. On amena ainsi

(1) Histoire de Boucicault.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

environ trois cents Français devant Bajazet. Ce n'était point pour les épargner qu'il avait préservé leur vie dans la bataille ; il songeait à venger le massacre des prisonniers turcs, et ne voulait point, disait-il, garder sa foi aux gens qui avaient violé la leur. Toutefois il pensa que les princes et les grands personnages lui vaudraient de magnifiques rançons, tandis que leur mort allumerait une trop grande colère chez les rois de la chrétienté. On disait aussi qu'un nécromancien sarrasin lui avait conseillé d'épargner Jean de Bourgogne, car ce prince était destiné à faire couler le sang de plus de chrétiens que tous les Turcs ensemble (1). Bajazet ordonna aux interprètes latins qu'il avait avec lui de chercher parmi les prisonniers le comte de Nevers et les principaux seigneurs. Sur ces entrefaites, le sire Jacques de Helly, qui avait fait jadis la guerre dans l'armée de Bajazet contre d'autres infidèles, fut reconnu parmi les prisonniers. On y retrouva de même un sire du Fay, écuyer de la ville de Tournay, qui avait combattu chez le fameux Tamerlan, roi de Tartarie : tant les chevaliers s'en allaient chercher de lointaines aventures. Comme tous ces rois païens et sarrasins avaient fait la paix pour se réunir contre les chrétiens, il y avait des Tartares parmi les gens de Bajazet, et ils sauvèrent le sire Jacques du Fay (2).

Bajazet ordonna au sire de Helly d'aller reconnaître les prisonniers qu'on lui avait désignés comme princes et grands seigneurs. C'était le comte de Nevers, le comte d'Eu, le comte de la Marche, les sires de Coucy, de la Tremoille et environ vingt autres. « Ah ! sire de Helly, lui dirent-ils, vous » voyez en quel péril nous voilà. Parlez bien à ce » roi. Faites-nous encore plus grands que nous ne » sommes; dites que nous sommes seigneurs à lui » payer de merveilleuses rançons. » Quand Bajazet sut véritablement qui ils étaient, il les fit placer près de lui, assis par terre en leur triste équipage, puis ordonna qu'on mît à mort tous les autres prisonniers (3). On les conduisait un à un devant ce barbare Sarrasin. Il faisait un signe de la tête ; aussitôt on les égorgeait, ou bien on leur tranchait la tête : à d'autres on déchirait les membres comme à de saints martyrs. Leur courage ne se montra pas moindre que dans le combat. Ils souffraient sans se plaindre et sans proférer d'autre parole que : « Notre » Seigneur Jésus-Christ, ayez pitié de moi ! »

On ne peut imaginer la douleur et la tendresse de leurs mutuels adieux, ni l'état horrible du petit nombre de chevaliers condamnés au supplice de voir périr, sans pouvoir leur porter aucun secours, leurs amis, leurs frères d'armes, leurs loyaux serviteurs. Pour lors on conduisit à son tour, confondu avec le commun des prisonniers, le maréchal Boucicault, nu et enchaîné; il allait périr comme les autres : pour cette fois, le comte de Nevers fut si douloureusement ému, qu'il courut se jeter aux pieds de Bajazet, et joignit les mains devant lui, indiquant par geste que c'était comme son frère, qu'ils étaient unis ainsi que les deux doigts de la main (4), et aussi qu'il avait de quoi payer une riche rançon. Il réussit à obtenir sa vie ; mais ce fut le seul qu'il put sauver. Le lendemain, Bajazet alla visiter le champ de bataille pour y faire chercher si le corps du roi de Hongrie ne s'y trouverait point. Il vit chaque Français mort environné de vingt ou de trente corps de Turcs qu'il avait tués avant de succomber. L'amiral de Vienne était là étendu, tenant encore la bannière de la Vierge serrée entre ses poings. On remarqua aussi, dit-on, que les vautours et les bêtes de proie avaient respecté les corps des chrétiens ; bien que ces infidèles les laissassent sans sépulture, ils se conservèrent longtemps sans être corrompus.

Bajazet voulut ensuite envoyer annoncer et signifier cette victoire au roi de France par un chevalier français. Outre les grands seigneurs, il en avait gardé trois dont était le sire de Helly. Le choix en fut donné au comte de Nevers, qui demanda que ce fût celui-ci. Bajazet y consentit, et les deux autres furent aussitôt après mis à mort.

Le comte de Nevers donna au sire de Helly des lettres pour le Duc et madame de Bourgogne. Il se chargea aussi des lettres et des paroles des autres seigneurs. Bajazet lui ordonna sa route ; il devait passer chez le seigneur de Milan, et lui donner avis de la victoire. Il avait aussi commission de la publier partout sur son passage; il jura, foi de chevalier, de revenir après avoir fait son message.

Lorsque ces nouvelles se répandirent à Paris et en France, ce fut une désolation générale; les

(1) Juvénal.

(2) Froissart.

(3) Meyer déclare qu'il n'a pu trouver d'autres noms de Belges ainsi mis à mort, que celui d'Henri d'Antoing, frère de Hugues, vicomte de Gand. Parmi ceux qui périrent en combattant, il cite trois bâtards de Flandre, Louis dit *le Haeze*, Louis le Frison et Jean sans Terre dit *de Drincham*. Il y ajoute le sire de Lembeek, Jean de Cadsant et Roland Houweel. De Reiffenberg. (G.)

(4) Histoire de Boucicault.

grands seigneurs eux-mêmes ne pouvaient cacher leurs larmes. Il y avait peu de familles, parmi les plus hautes du royaume, qui n'eussent à déplorer quelque perte sensible. Les mères et les femmes étaient comme folles de douleur; celles mêmes dont les enfants et les maris étaient prisonniers se désespéraient, craignant, non sans raison, de ne plus les revoir. Chacun songeait à ces braves hommes d'armes, morts en terre étrangère parmi des barbares, sans nul ami pour leur fermer les yeux. On ne voyait que des vêtements noirs. Les églises n'étaient fréquentées que pour assister à des cérémonies funèbres. Le roi s'y rendit tout le premier, afin de solenniser le trépas de tant de nobles chevaliers (1).

Cependant le sire de Helly fut reçu avec distinction et fort récompensé. Le roi et tous les princes le comblèrent de présents; le duc de Bourgogne lui assigna pour sa vie une pension de deux cents écus.

Avant tout, il fallait s'occuper de ravoir les malheureux prisonniers. Le duc de Bourgogne envoya, avec le sire de Helly qui retournait chez le Turc acquitter sa parole, trois de ses principaux chevaliers, le sire de Vergy, gouverneur de la comté de Bourgogne, le sire de Château-Morand et le sire de Linrenghen, gouverneur du comté de Flandre (2). Ils furent chargés de présents magnifiques pour l'Amorabaquin, et devaient négocier avec lui pour la rançon et la liberté du comte de Nevers et des autres prisonniers.

On n'avait rien ménagé pour que les dons offerts à Bajazet pussent le disposer favorablement. On connaissait son goût pour la chasse à l'oiseau; on savait que chaque année le seigneur de Milan lui envoyait des faucons blancs de l'espèce nommée gerfaut. Tant rares qu'ils fussent, on se hâta de s'en procurer. On demanda au sire de Helly quelles choses pourraient plaire à ce roi barbare. Il conseilla de lui envoyer quelques-unes de ces belles tapisseries à personnages qu'on ne savait faire qu'à Arras (3); pour les étoffes d'or et de soie, c'était à Damas qu'on les tissait, et il en avait plus que les chrétiens. Le duc de Bourgogne acheta à Arras des tapis qui représentaient l'histoire du grand roi Alexandre. On y joignit des pièces du fameux écarlate de Bruxelles (4), de la fine toile de Reims, de grands lévriers, et dix chevaux superbes avec des harnais resplendissants d'or et d'ivoire. On n'oublia pas d'ajouter des pièces d'orfévrerie habilement ciselées (5).

Cette ambassade devait passer par Milan et y solliciter la puissante recommandation du seigneur Galeas. On s'empressa de se réconcilier avec lui, et même, à cette occasion, le roi de France lui permit de placer les fleurs de lis dans son écusson. On écrivit aussi aux rois de Pologne et de Bohême, qui avaient eu maintes fois à traiter avec le Turc.

Pendant ce temps-là, les chevaliers étaient tenus en dure prison par les Turcs, qui ne songeaient guère à traiter avec égard de si grands seigneurs; ils n'en faisaient pas plus de compte que de tout autre chrétien, et les nourrissaient de méchante viande et de pain de millet. Ils auraient mieux aimé les voir morts que vivants, et demandaient souvent à Bajazet de les faire périr. Tant de souffrances et de chagrins ruinaient la force et la santé des chevaliers. Le comte de Nevers, qui était jeune et qui sentait que c'était son devoir, comme chef, de soutenir et conforter les autres, montrait dans cette déplorable situation du courage et de la gaieté: le maréchal Boucicault, qui avait vu la mort de si près, se tenait aussi joyeux et reconnaissant envers la Providence d'avoir échappé à un tel péril. Il prenait le temps comme il venait, et encourageait ses com-

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Histoire de Boucicault.

(2) Guilbert, sire de Levreghem ou Levrenghien (et non Linrenghen) n'était pas gouverneur, mais souverain bailli du comté de Flandre et des villes et territoires de Malines et d'Anvers. Sa commission est du 10 octobre 1390. Philippe le Hardi, l'ayant désigné pour faire partie de l'ambassade qu'il envoya en Turquie, le remplaça, le 9 février 1396 (v. st.), par Jacques de Lichtervelde, écoutète et châtelain d'Anvers. *Registre aux chartes de* 1393 *à* 1399, aux Archives du Royaume. (G.)

(3) Les tapis d'Arras furent incontestablement un des objets les plus précieux que l'on offrit au vainqueur. Mais, quoique les fabriques d'Arras eussent une grande réputation avant toutes les autres, il ne fallait pas dire qu'on ne savait faire des tapis que dans cette ville. Après la retraite précipitée de l'armée de saint Louis, les Tunisiens enlevèrent dans son camp des tentures d'Arras et de *Bruges* qui furent reprises par Charles-Quint. Les tapisseries suspendues aux fenêtres des rues de Londres, le jour qu'Édouard III y fit son entrée triomphale, après sa victoire de Poitiers, en 1357, provenaient aussi des ateliers d'Arras et de Bruges. De Reiffenberg. (G.)

(4) Meyer dit bien qu'on offrit de l'écarlate à Bajazet, mais sans dire qu'elle vint de Bruxelles. Il est vrai que les draps de cette ville jouissaient en général d'une célébrité particulière. Le Grand d'Aussy a inséré, à la fin de son *Histoire de la vie privée des Français*, une pièce du XIIIe siècle, intitulée *Proverbes*, et qui indique les choses de ce temps qui avaient le plus de réputation, ou qui étaient devenues proverbiales: on y remarque, comme étant en grande estime, non pas l'écarlate de *Bruxelles*, mais celle de *Gand*. Le dictateur Jacques d'Artevelde se vêtissait de *sanguines robes et d'écarlate*, au dire de Froissart. De Reiffenberg. (G).

(5) Froissart. — Manuscrit de la bibliothèque de Dijon.

pagnons à avoir bonne espérance, leur disant que le roi et monseigneur de Bourgogne ne les oublieraient sûrement point (1). Le comte de la Marche et le sire Henri de Bar avaient de même bon courage contre la mauvaise fortune.

Quant au sire de Coucy, il était tombé dans un profond abattement, et rien ne pouvait apporter des consolations à sa mélancolie. Son esprit était frappé, il disait que jamais il ne reverrait la France, et qu'après avoir échappé à tant de périls et à de si rudes aventures, celle-ci serait la dernière. Le souvenir de sa femme revenait sans cesse ajouter à sa douleur. Le connétable était aussi fort triste. Le sire de la Tremoille se soutenait mieux.

Lorsque le sire de Helly fut revenu se mettre aux mains de Bajazet, après avoir fait son message, il en fut fort bien reçu. « Sois le bienvenu, lui dit-il; » tu as loyalement acquitté ta parole, je te rends la » liberté. Tu peux aller où tu voudras. » Le chevalier raconta comment le duc de Bourgogne lui envoyait des ambassadeurs chargés de présents, qui allaient arriver pour traiter de la rançon du comte de Nevers, et il demanda à voir ce prince. On le lui permit, mais il ne put lui parler que devant les Turcs. Le comte fut bien heureux d'avoir des nouvelles de France, de savoir tout ce qui avait rapport à son père et à sa mère, d'apprendre qu'on allait traiter de sa liberté. Il chargea le sire de Helly de retourner encore en France pour hâter cette délivrance et pour conjurer le roi et le duc de Bourgogne de ne pas trop marchander la rancon, dans la crainte que l'Amorabaquin ne vînt à changer de sentiment: « Il est loyal et courtois, disait-il; mais » il faut saisir l'occasion, car il est bref en toutes » choses (2). »

Le sire de Helly repartit aussitôt pour porter un sauf-conduit aux ambassadeurs. Mais il advint que le roi de Hongrie ne voulait pas laisser passer les présents: « Allez trouver ce Turc, disait-il à Château-Morand, je ne m'y oppose pas; mais je ne » puis endurer que vous portiez de si beaux pré» sents à ce chien de mécréant; cela le rendrait » trop riche et trop content; il en tirerait une trop » grande vanité, et nous humilierait. Passe encore » pour les oiseaux, ils seront bientôt envolés et » perdus; mais ces beaux tapis sont une chose qui » reste; l'Amorabaquin pourra toujours les mon» trer, en disant: Voilà ce que le roi et les sei» gneurs de France m'ont envoyé (3). »

Il parut impossible de changer cette volonté du roi de Hongrie. Les chevaliers expédièrent des messagers au roi de France et au duc de Bourgogne. Afin qu'ils fissent plus de diligence, ils leur donnèrent assez d'argent pour changer de chevaux en route. Lorsque le duc de Bourgogne vit le retard que le roi de Hongrie apportait à la délivrance de son fils, il entra en un grand courroux; mais le duc de Berri excusait assez ce roi, disant: « Il n'a pas » tort: on a trop humilié le roi de France en lui » faisant envoyer des présents à un païen, à un » mécréant. » Le duc de Bourgogne, qui ne voyait que l'intérêt de son fils, répondait: « Qu'il était » raisonnable de délivrer les plus grands et les » plus nobles personnages du royaume; qu'on ne » pouvait empêcher l'Amorabaquin d'avoir rem» porté une belle et grande victoire, et qu'il fal» lait en endurer les suites. » Le roi se rangea de cet avis, et dit au duc de Berri: « Cher oncle, et » si ce soudan, ou tout autre roi païen vous en» voyait un rubis, ne le prendriez-vous point? — » Ce serait assez mon avis, » répondit son oncle. Le roi parlait de la sorte, parce qu'il n'y avait pas dix ans que le soudan avait donné au duc de Berri un rubis qui valait bien 20,000 francs. On écrivit donc sur-le-champ au roi de Hongrie pour qu'il eût à laisser passer les ambassadeurs et leur convoi.

Le Duc et madame de Bourgogne s'occupèrent au plus vite de rassembler l'argent qui serait nécessaire pour la rançon du comte de Nevers. D'abord ils réduisirent de moitié les gages ou pensions de tous leurs officiers; ils demandèrent au comte de Savoie et au comte d'Ostrevant, leurs gendres, au comte de Hainaut, au duc de Bavière, de leur prêter quelques sommes; par malheur, il n'était pas commun que les princes eussent de l'argent comptant.

Tous les États du Duc se taxèrent pour cet objet: le duché de Bourgogne à 62,000 francs; la comté à 12,000; la ville de Besançon à 30,000; le comté de Nevers à 10,000; la ville de Lille à 12,000; Douai et Orchies à 3,500; l'Artois à 16,300; Rethel à 5,000; le Chablais à 5,000; la châtellenie de Beaufort en Champagne à 2,000. Les bonnes villes du comté de Flandre, qui étaient si riches, donnèrent 170,000 francs (4); le roi de France fournit

(1) Histoire de Boucicault. — Froissart.

(2) Froissart.

(3) Meyer, en rapportant ce fait, a soin d'ajouter: *Sed passus non est rex Hungarus*, SI FROSSARDUS EST VERUS; *ut ea munera ad Turcam referrentur.* DE REIFFENBERG. (G.)

(4) Les villes de Malines et d'Anvers lui accordèrent aussi des subventions pour cet objet, ainsi qu'en font foi leurs archives. La première fournit 2,000 nobles et 10,600 fr. (G.)



20,000, et 26,000 francs pour les autres. Le roi de Hongrie s'engagea, avec la plus noble courtoisie, à payer la moitié de la rançon; mais tout cet argent n'était pas compté à l'heure même: les États et les bonnes villes n'avaient pu mettre les tailles que sur trois années de revenus. Le duc de Bourgogne s'adressa à un célèbre marchand lombard de la ville de Lucques, nommé Respondi, qui faisait un si grand commerce, que son nom était connu dans tous les lieux du monde où il y avait des marchands. Il s'était même trouvé à Bude lors de la croisade, et le sire de Helly était revenu en France avec lui. C'était un homme utile en toute matière de finance; aussi était-il aimé et fort honoré du roi et des princes. Le Duc le faisait venir sans cesse pour aviser aux moyens de délivrer son fils. « Monseigneur, » disait-il, nous en viendrons à bout: les marchands » de Gênes, de Venise et des îles qui leur obéissent, font un grand négoce au Caire, à Damiette, » à Alexandrie, à Damas, et avec les mécréants de » tous pays; car le commerce passe partout: ainsi » va le monde. Écrivez à ces marchands de la part » du roi d'une façon aimable, et promettez-leur de » grands profits. Il n'y a chose qui ne s'arrange » avec de l'argent. Écrivez aussi au roi de Chypre; » il est en paix avec l'Amorabaquin, et pourra vous » aider. Quant à moi, j'y ferai de bon cœur tout ce » qui sera en mon pouvoir (1). »

Le duc et la duchesse de Bourgogne n'étaient pas les seules qui se missent en mouvement et en peine pour racheter les prisonniers. Les hautes dames de France qui avaient là leur mari se désespéraient aussi, surtout la noble dame de Coucy, qui se mourait de douleur sans que le duc de Lorraine, son frère, pût la consoler. Elle avait bien sujet de pleurer; car le sire de Coucy, à qui elle envoyait message sur message, venait de mourir à Burse, où il était resté malade seul, ne pouvant pas suivre plus loin ses compagnons. Ainsi finit chez les infidèles, loin de sa famille et de la France, ce noble et vaillant Enguerrand de Coucy, grand bouteiller de France, qui, simple baron, avait tant de loyauté, de vaillance et de mérite, que nul n'était plus grand seigneur, et qu'on disait communément:

Je ne suis roi, ni prince aussi,
Je suis le sire de Coucy.

Il avait épousé pour première femme une fille du roi d'Angleterre, et n'avait pas été pour cela Français moins fidèle. Il ne s'était pas donné une grande bataille, il ne s'était pas fait un traité entre les princes chrétiens, que le sire de Coucy n'y eût pris la première part. Il aurait dû par sa mère hériter du duché d'Autriche; mais il avait échoué en le disputant les armes à la main contre le duc Albert le Sage. En lui finit l'illustre maison de Coucy, descendant des anciens comtes de Guines. Son corps fut rapporté de cette terre lointaine, et inhumé dans l'église de sa ville de Nogent.

Cependant le roi de Chypre et le seigneur de Mitylène, un des principaux barons chrétiens d'outre-mer, s'entremettaient de tout leur pouvoir pour traiter avec Bajazet de la rançon des chevaliers. Un marchand génois, nommé Bartholomeo Pellegrini, établi dans l'île de Chio, à qui Respondi avait écrit parce qu'il le connaissait par affaires de commerce, employa aussi le grand crédit qu'il avait sur l'Amorabaquin; il lui garantit, en son propre nom, que la rançon serait payée; si bien que Bajazet finit par accorder au sire de Linrenghen (2), qu'il avait pris fort en gré, la liberté du comte de Nevers et des vingt-quatre chevaliers qui étaient encore avec lui, moyennant deux cent mille ducats. Les sires de Helly et de Vergy repartirent sans délai pour apporter cette bonne nouvelle au duc et à la duchesse de Bourgogne. Bajazet les chargea de ses présents pour le roi de France; ils étaient grossiers et de peu de valeur. C'était une masse de fer, des cottes d'armes en laine à la façon des Turcs, des arcs dont les cordes étaient tissues avec des entrailles humaines, et un tambour. On voyait bien que de tels dons n'étaient qu'une nouvelle insulte et une façon de rappeler l'excellence guerrière des Turcs (3).

Il restait à se procurer de l'argent et des cautions. Pellegrini en était une bonne pour les Turcs, mais il fallait que lui-même eût ses sûretés. Bajazet avait fait revenir près de lui les prisonniers, et commençait à les traiter d'une manière plus gracieuse et plus débonnaire. Il se plaisait à converser familièrement avec eux, à leur montrer sa puissance, à leur donner des exemples de sa volonté absolue, de sa justice simple, prompte et cruelle. Le maréchal Boucicault, qui était déjà connu de lui, obtint la permission de s'en aller, avec le sire de la Tremoille, chez le seigneur de Mitylène, pour emprunter de l'argent. Ils y trouvèrent jusqu'à

(1) Froissart. — Manuscrit de Dijon.

(2) Lisez : *de Levreghem*, comme ci-devant. (G.)

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

trente mille francs, puis passèrent à Rhodes, où le prieur d'Aquitaine leur en prêta aussi. Là mourut le sire de la Tremoille, qui était, comme nous l'avons pu voir, un homme sage, un vaillant chevalier, et un bien grand seigneur. Le connétable venait aussi de succomber à ses maux.

Le maréchal Boucicault était libre, car il avait trouvé de quoi acquitter plus que sa rançon; mais il ne voulut pas abandonner le comte de Nevers et ses compagnons, et revint gaiement les retrouver. « Ah! maréchal, lui dit le comte de Nevers, avec » quel courage vous venez vous mettre en cette » dure et maudite prison, quand vous pouviez » vous en retourner en France! — Monseigneur, » repartit le sire de Boucicault, à Dieu ne plaise, » tant que je serai en vie, que je vous laisse en » cette contrée! Il serait bien honteux et mauvais à » moi de m'en aller me divertir en France quand » vous êtes emprisonné dans un si cruel pays (1). »

Enfin le traité de rançon se conclut. La république de Venise devait sept mille ducats par an au roi de Hongrie; c'était le seul moyen qu'il eût de payer ce qu'il avait promis. Il engagea cette dette entre les mains de Respondi, pour la part dont il s'était chargé dans la rançon, et même pour le reste de la somme; le duc de Bourgogne n'aurait pu, en effet, fournir un gage aussi certain; alors Pellegrini, trouvant toutes ses sûretés, paya l'Amorabaquin, et les chevaliers furent libres.

Avant leur départ, il les fit venir devant lui : « Jean, dit-il par interprète, je sais que tu es un » grand seigneur en ton pays, et fils d'un grand » seigneur. Tu es jeune, tu as long avenir. Il se » peut que tu sois confus et chagrin de ce qui t'est » advenu lors de ta première chevalerie, et que, » pour réparer ton honneur, tu rassembles contre » moi une puissante armée. Je pourrais, avant de » te délivrer, te faire jurer sur ta foi et ta loi que » tu n'armeras contre moi ni toi, ni tes gens. Mais » non, je ne ferai faire ce serment ni à eux ni à toi. » Quand tu seras de retour là-bas, arme-toi si cela » te fait plaisir, et viens m'attaquer. Tu me trou- » veras toujours prêt à recevoir, en pleine campa- » gne, toi et tes hommes d'armes. Et ce que je dis, » je le dis pour tous les chrétiens que tu voudrais » amener. Je ne crains pas de les combattre, car je » suis né pour les armes et pour conquérir le » monde (2). »

Ayant ouï ces mémorables paroles, les chevaliers partirent pour revenir par mer. Ils commencèrent par s'arrêter à Mitylène, où la dame de cette île leur fit grand accueil. C'était une dame qui connaissait toutes les nobles manières des pays chrétiens; elle avait été élevée dès sa jeunesse auprès de madame Marie de Bourbon, impératrice de Constantinople, et avait pu s'instruire ainsi avec des seigneurs et des dames de France, qui étaient les plus honorables et les plus courtois de toute la chrétienté (3). Elle fut donc très-flattée de recevoir une telle compagnie, et prit grand soin d'eux. Elle leur fit donner du linge fin et des habits d'étoffe de Damas, car les pauvres chevaliers avaient tout perdu chez les Turcs. Au partir de Mitylène, ils montèrent sur les galères de Rhodes, qui vinrent les prendre, et passèrent à Rhodes, puis dans quelques îles de Grèce. A leur retour, ils en racontèrent des choses bien merveilleuses, entre autres de l'île de Céphalonie, où les dames leur semblèrent si aimables et si subtiles, qu'ils crurent qu'elles étaient en commerce avec les fées (4).

Enfin ils parvinrent à Venise. Là, le comte de Nevers trouva tout un train magnifique, un grand nombre d'officiers de sa maison, une vaisselle d'or et d'argent, et toute la pompe de la cour de Bourgogne. Le Duc et la Duchesse ne voulaient pas que leur fils traversât l'Italie et la France dans la triste équipage d'un fugitif. Il perdit encore à Venise, par maladie, un de ses plus illustres compagnons, le comte Henri de Bar. Après plusieurs semaines passées à achever les promesses et contrats, au moyen desquels la république de Venise devait rembourser Respondi au compte du roi de Hongrie, le comte prit enfin sa route par Dijon, où il arriva le 28 février 1398; de là il vint à Paris, où le roi le reçut avec joie et bonté, puis il alla retrouver à Gand le duc et la duchesse de Bourgogne. Ce leur fut un grand bonheur de recevoir leur fils, l'héritier de leur haute puissance, que Dieu avait miraculeusement sauvé de tant de périls et de souffrances.

Peu après, le Duc ordonna à son fils de visiter toutes les villes de ses États qui s'étaient si fidèlement taxées pour la rançon payée à Bajazet. Leurs subsides, la portion que le roi de Hongrie avait prise à sa charge, la somme donnée par le roi de France, ne suffisaient pas encore pour satis-

(1) Histoire de Boucicault.
(2) Froissart.
(3) Froissart.
(4) *Idem*.



faire à une si énorme dette et à celles que le comte de Nevers avait contractées en revenant de sa prison. Il fallut engager des terres et de l'argenterie, vendre des cens et des redevances seigneuriales. La somme de deux cent mille livres à peu près, qui restait à payer au Duc, acheva de déranger ses finances, déjà si mal en ordre. Le comte de Nevers n'en déploya pas moins de pompe pendant le voyage qu'il fit dans les États de son père. A Dijon, il fit faire à grands frais de solennelles cérémonies funèbres et des services pour le repos de l'âme de ses compagnons morts à la croisade.

Pendant que le fils du duc de Bourgogne faisait une guerre si malheureuse dans un pays lointain, son gendre le comte d'Ostrevant avait combattu avec plus de bonheur dans la Frise, mais sans y gagner rien de plus que l'honneur de ses armes. Son père le duc Albert de Bavière et lui avaient rassemblé une forte armée. Outre les Anglais qu'ils avaient à leur solde, et les cinq cents lances françaises que le duc de Bourgogne leur avait envoyées, ils avaient réuni tous les chevaliers de Flandre, de Hollande, de Hainaut, de Zélande, et beaucoup de milices des bonnes villes; en effet, la haine était grande dans tous ces pays contre les Frisons, gens cruels et sauvages. Il y avait eu sans cesse des guerres avec eux; souvent ils étaient descendus en Hollande, y avaient brûlé des villes et dévasté le pays; presque toutes les familles avaient à venger la mort de quelqu'un des siens. Le sire Daniel de Merbedde (1), à la bataille où avait péri le comte Guillaume de Hollande, avait perdu trente-trois hommes de son nom, sans que les Frisons voulussent en recevoir un seul à rançon. Aussi était-il un des plus ardents conseillers de cette guerre. On avait tant d'épouvante de ces barbares et de leur pays, que toutes les femmes des chevaliers de Hainaut et de Hollande tenaient leurs maris et leurs enfants pour perdus; elles ne les avaient jamais vus partir avec une telle douleur. Le sire de Merbedde, le sire de Verchin (2), le sire de Gullembourg (3), et tous les conseillers qui avaient poussé à cette entreprise, ne pouvaient plus paraître à la cour devant les princesses (4).

On s'embarqua à Enckhuisen sur le Zuyderzée. Jamais les Frisons n'avaient été attaqués avec une telle puissance. Ils avaient pour lors un gouverneur qui, selon leur coutume depuis Charlemagne, était de leur choix (5), et qui se nommait Invingen (6). Il avait fait la guerre en divers lieux contre les infidèles, en Prusse, en Turquie, et outre-mer. Sa renommée était répandue dans la chrétienté, et on le nommait partout le grand Frison. Il conseilla aux gens de son pays de laisser descendre et passer leurs ennemis en s'enfermant dans les villes et forteresses. « Que pourront-ils faire ? disait-il; brûler » dix ou douze villages qui seront bientôt rebâtis; » mais ils ne resteront pas ici, ils ne sauront comment aller à travers nos digues et nos marais; ne » trouvant aucune ressource, il leur faudra s'en » retourner. » Toutefois le grand Frison n'était pas le maître; le peuple, qui ne savait pas ce qu'était la puissance des étrangers, voulait les combattre pour ne leur faire nul quartier, et disait qu'il valait d'ailleurs mieux mourir que de devenir serfs ou sujets de quelque prince que ce fût. Beaucoup de gentilshommes du pays, qui, en Frise, n'étaient rien de plus que juges des causes (7), étaient aussi opposés à Invingen. Il fut donc résolu de se défendre (8).

Les vaisseaux du duc Albert de Bavière abordèrent à Kuynder (9). Les Frisons s'étaient réunis au nombre de trente mille environ pour s'opposer au débarquement. C'était une foule de gens mal armés. Dans ce pays, on ne connaissait guère les cuirasses ni les cottes de mailles; ils n'avaient pour toute défense que leurs habits de gros draps comme des couvertures de chevaux, des corsets de cuir, ou de méchants hauberts tout rouillés. La plupart marchaient nu-pieds; ils avaient pris et portaient devant eux les croix et les bannières de leurs églises. En avant de leur troupe, et selon quelque coutume du temps où ils étaient païens, marchait une femme vêtue de bleu, qui semblait transportée de folie. Elle s'avança entre les deux armées, et s'approcha des Flamands; ils ne savaient ce que cette femme voulaient faire; quand elle fut à la portée du trait, elle commença à les insulter dans son

(1) Merwede. De Reiffenberg. (G.)

(2) Il faut lire : Werchin. (G.)

(3) Ce mot a l'air d'être mis pour Culembourg; mais il s'agit ici de Guillaume de Kroonenburg. De Reiffenberg. (G.)

(4) Froissart.

(5) Histoire de Frise.

(6) Il s'appelait réellement *Ives*, ou *Iuwe Iuwinga* ou *Iwinga*, en latin, *Ivo*. De Reiffenberg. (G.)

(7) Les cités ne dépendaient que des magistrats, les villages et les campagnes que des nobles appelés *grietmannen*, représentant les centeniers des anciens Germains. De Reiffenberg. (G.)

(8) Froissart.

(9) Au Kuinder. De Reiffenberg. (G.)

langage barbare, puis, se retournant vers les Frisons, elle releva ses robes, bravant ainsi grossièrement les ennemis. Aussitôt les archers lui envoyèrent une grêle de traits, on courut sur elle, et cette malheureuse fut bientôt déchirée en mille morceaux.

Malgré le courage des Frisons, l'armée du duc de Bavière descendit après avoir soutenu un rude combat. Deux jours après, il fallut livrer une nouvelle bataille. Les Frisons s'étaient retranchés derrière un grand fossé dont la terre les défendait du trait des archers, et ils repoussaient les assaillants avec leurs bâtons ferrés. Ce fut un cruel assaut. Enfin, le sire de Ligne et le sire de Jumont trouvèrent plus loin une brèche à la digue. On entra par là, et dès lors commença un horrible massacre des Frisons; on ne faisait point quartier; les Hollandais surtout, qui étaient leurs voisins et leurs mortels ennemis, en firent un nombreux carnage; à peine en prit-on cinquante; le grand Frison fut tué. Après sa mort, son peuple commença à suivre ses conseils. Le duc Albert passa quelques semaines sans pouvoir rien soumettre dans le pays, et perdant chaque jour du monde par les maladies et les embuscades. Rien ne pouvait amollir le courage de ces Frisons; ils combattaient jusqu'à la mort. Chez eux on ne savait ce que c'était que rançon; quand on venait de leur faire des prisonniers, ils échangeaient parfois homme pour homme; autrement, ils tuaient les gens du duc de Bavière (1), ou ne se mettaient pas en peine de racheter les leurs. Bientôt la saison devint froide, les pluies commencèrent; il fallut que l'armée de Hainaut se rembarquât; mais elle avait fort affaibli les Frisons. Le duc Albert paya bien exactement les hommes d'armes qui étaient venus avec lui, les remercia de leur secours, et revint chez lui. Deux ans après, au moyen des grandes discordes qui s'élevèrent dans la Frise, et en protégeant un des deux partis, il parvint à soumettre le pays.

Pendant l'année 1397, et tandis qu'on s'efforçait de racheter les captifs, le duc de Bourgogne, toujours occupé des affaires de Flandre et toujours soigneux à ménager ses alliances, avait envoyé trois cents lances bourguignones à la duchesse de Brabant, pour l'aider dans une nouvelle guerre contre le duc de Gueldre, ou plutôt pour appuyer des négociations auxquelles il présidait.

Le roi eut encore de tristes attaques de son mal; comme chacun s'occupait de trouver ce qui pourrait le guérir et le soulager, le maréchal de Sancerre envoya de Guyenne, où il était, deux moines augustins. Ils arrivèrent à Paris armés et en habit séculier; cela donna d'abord mauvaise idée d'eux. Cependant ils affirmèrent si fortement au duc de Bourgogne que la maladie du roi ne provenait pas d'une cause naturelle, mais plutôt de quelque maléfice, que cela donna confiance en eux. On les plaça à la Bastille Saint-Antoine, non loin de l'hôtel Saint-Paul, afin qu'ils fissent leurs opérations, et l'on ordonna que tout ce qu'ils demanderaient leur fût fourni.

Ils commencèrent par donner au roi de l'eau distillée sur des perles mises en poudre; ce que les médecins permirent, cette boisson ne renfermant rien de nuisible; ils joignaient à leurs remèdes des paroles magiques auxquelles ils attribuaient beaucoup plus de force. L'événement sembla d'abord en faveur de ces deux moines : le roi, vers la seconde semaine de juillet, recouvra la raison, et alla à Notre-Dame en remercier Dieu, qu'on avait invoqué par de solennelles processions.

Mais ce n'était qu'un intervalle. Peu de jours après, étant avec le duc de Bourgogne, il sentit son esprit se troubler, et ordonna lui-même qu'on lui ôtât son couteau. Il n'y avait rien de si touchant que ce pauvre roi, lorsque lui-même avait connaissance de son mal. Parfois il en parlait les larmes aux yeux, disant qu'il aimerait mieux mourir que de tant souffrir : « Si quelqu'un d'entre vous, ajoutait-il » conformément aux idées du vulgaire, est coupable de mes souffrances, je le conjure, au nom » de Jésus-Christ, de ne pas me tourmenter davantage, et de m'achever tout de suite sans tant me » faire languir. »

Les deux moines, pour expliquer cette rechute, accusèrent le barbier du roi et le concierge du duc d'Orléans d'avoir de nouveau exercé un sortilége. Ils disaient qu'il avait pu suffire du seul toucher d'un sorcier pour rallumer à l'instant la frénésie. Le bruit se répandit en même temps qu'on avait vu rôder ce barbier autour du gibet pour y prendre les ingrédients de ses maléfices. Le barbier et le concierge furent emprisonnés; mais comme on ne donnait pas une preuve contre eux, il ne leur fut fait aucun mal.

Toutefois le crédit des deux moines dura encore quelque temps, quoi qu'en pussent dire les médecins et le clergé. Ils étaient établis à la Bastille, où l'argent ne leur manquait pas; ils y menaient joyeuse vie. On venait les consulter pour les mala-

(1) Lisez : *du duç Aubert de Bavière*. (G.)

dies; lorsqu'il y avait quelque larcin, on s'adressait aussi à eux pour découvrir le larron. Parfois, quand eux-mêmes avaient mené toute l'affaire, ils savaient bien en débrouiller le nœud; mais souvent ils dénonçaient des innocents. Ils donnaient aussi des charmes et des philtres pour les désirs d'amour; et la Bastille était devenue un lieu de débauche et de prostitution (1).

Enfin, comme ils proposaient de faire de cruelles incisions à la tête du roi, on mit un terme à leurs mauvaises pratiques; pressés de s'expliquer plus clairement sur la maladie, ces misérables ne craignirent pas d'en accuser le duc d'Orléans. Pour lors on résolut de les punir de cette abomination. Ils furent livrés à la justice, mis à la torture, avouèrent leur mensonge, et confessèrent qu'ils étaient apostats, idolâtres et invocateurs du démon. On les condamna à mort; avant d'être livrés au bras séculier, il fallait les dégrader publiquement du caractère ecclésiastique. L'évêque de Paris et six autres évêques descendirent d'une des fenêtres de l'hôtel de ville sur l'échafaud; maître d'Apremont, docteur en théologie, fit d'abord un fort docte sermon aux deux criminels pour leur montrer l'énormité de leurs forfaits. Puis on leur mit le calice entre les mains; alors l'évêque vint l'ôter à chacun d'eux, en disant: « Nous t'ôtons ce calice où » tu avais coutume de consacrer le sang du Sei- » gneur. » On en fit autant pour le missel, en disant: « Nous t'ôtons ce livre où tu lisais l'Évangile. » Ensuite on les revêtit des habits sacerdotaux pour les en dépouiller après; on leur lava et racla aussi les mains, qui avaient, lors de leur ordination, reçu l'onction sainte.

La dégradation ainsi accomplie, on les livra aux sergents du prévôt de Paris. Ils furent promenés par la ville, puis exécutés, leurs corps coupés par quartiers, et leurs têtes exposées.

Néanmoins, avant le supplice, il leur avait été accordé de se confesser. Cette charité chrétienne envers les condamnés à mort venait d'être récemment permise par ordonnance du roi (2). Jusque-là, malgré les représentations de l'Église, la justice séculière avait voulu punir les criminels dans leur âme comme dans leur corps. Messire de Craon, qui, durant plusieurs années, avait pu craindre de périr sur un échafaud, se sentit porté de compassion pour les malheureux condamnés. Il sollicita le roi et son conseil; les princes se joignirent à ses instances, et après avoir consulté le parlement et le Châtelet, on accorda enfin la confession à tous ceux qu'on menait au supplice. Le sire de Craon fit une fondation aux cordeliers pour qu'ils se chargeassent de remplir ce pieux devoir; en mémoire de l'ordonnance qu'il avait obtenue, il fit aussi élever une croix de pierre auprès du gibet.

L'affaire de ces moines occupa beaucoup les esprits; les discordes qui commençaient à éclater entre les princes étaient déjà si bien connues, qu'on répandit que les deux sorciers avaient accusé le duc d'Orléans par les suggestions du duc de Bourgogne. On ajoutait que c'était pour venger la mort d'un grand nécromancien nommé Jean de Bar, qui était un de ses gens. Le duc d'Orléans s'était adressé quelque temps auparavant à ce savant homme, le priant de lui montrer le diable. Jean de Bar s'était alors mis en devoir de l'invoquer et de le faire venir pour l'interroger et pour lui donner des ordres. A cet effet, il avait revêtu un travestissement et s'était associé un prêtre; mais quelque conjuration qu'il pût faire, le diable ne vint pas. Alors le duc d'Orléans, irrité, l'avait livré à la justice. On trouva dans une vieille cave, près de Saint-Denis, le lieu où il faisait ses sacrifices et ses sortiléges, et il fut brûlé avec tous ses miroirs magiques (3).

Vers la fin de cette année 1397, Wenceslas de Luxembourg, roi de Bohême et empereur d'Allemagne, fit proposer au roi une entrevue pour délibérer entre eux sur les moyens de rétablir la paix dans l'Église. Reims fut le lieu désigné pour la tenue de ces conférences. L'empereur d'Allemagne fut reçu avec les plus grands honneurs; on étala à ses yeux tout le faste de la France, on le combla de présents: mais cette courtoisie et cette magnificence étaient en pure perte, et l'on murmurait de tant de dépenses inutiles. L'empereur d'Allemagne était un ivrogne abruti par les excès de la table, qui ne sentait pas le prix des civilités du roi et des princes de France; ses façons étaient rudes et grossières, comme on le reprochait alors aux Allemands; il lui arriva maintes fois d'être ivre au point de ne pouvoir paraître dans les cérémonies ou les festins. Ce fut un grand objet de dégoût pour les seigneurs français. Le duc de Bourgogne n'avait pas même voulu venir à Reims; son fils, le comte de Nevers, qui revenait de sa prison, y parut pendant quelques

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Ordonnance du 12 février 1397.

(3) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

jours. Ces inutiles conférences, entre un empereur que le vin privait de sa raison et un roi qui ne jouissait de la sienne qu'à demi et par intervalles, se terminèrent tout à coup, parce que le malheureux roi de France ressentit de nouvelles atteintes. On se sépara sans être convenu de rien, sinon que l'empereur consulterait le clergé de ses États (1).

Le rétablissement de l'unité de l'Église était en effet l'affaire qui de plus en plus attirait l'attention de tous. Le comte de Nevers, à son retour, avait encore augmenté le zèle qu'avaient les princes pour arriver à ce grand bienfait. Il avait raconté comment, dans l'opinion de l'Amorabaquin et de tous les Turcs et Sarrasins, notre foi chrétienne était perdue et corrompue par les chefs mêmes qui la devaient conserver; comment les mécréants ne faisaient que se moquer de ces deux papes, dont l'un était reconnu en France et l'autre en Italie, et raillaient des rois qui le souffraient ainsi. Ces moqueries des infidèles étaient une grande honte pour les chrétiens, d'autant qu'on sentait qu'ils avaient raison (2). On croyait aussi que la maladie du roi de France pouvait bien venir de ce qu'il avait laissé l'Église en ce désordre. Toutes ces pensées donnaient grand courage contre les deux papes, et les peuples murmuraient de plus en plus, sans nul respect, de la conduite de ces deux faux pasteurs.

Aussi, dès le 22 mai, on assembla dans la petite salle du palais les archevêques, évêques et abbés du royaume, avec les députés des universités. Le roi de Navarre, les ducs d'Orléans, de Bourgogne, de Berri et de Bourbon y assistèrent en l'absence du roi, qui était malade. Messire Simon Cramault, patriarche d'Alexandrie, commença par faire une belle harangue en français à cause de la présence des princes; il exposa toute la suite de l'affaire, reprit le récit de ce schisme, et conclut à ce que la cession fût poursuivie par les moyens les plus efficaces.

Le roi de Navarre et les envoyés du roi de Castille, présents à l'assemblée, adhérèrent sur-le-champ à ces conclusions. Mais l'évêque de Mâcon, créature de Benoît XIII, se leva hardiment, et demanda la parole au chancelier président, pour défendre les intérêts de Sa Sainteté. On y consentit; et afin de mieux montrer le sincère amour qu'on avait de la vérité, il lui fut adjoint six des plus habiles docteurs pour faire valoir ses raisons, contre six autres soutenant l'opinion opposée. Les conférences durèrent huit jours en présence des princes, et la décision fut renvoyée au mois de juillet.

Dans l'intervalle, le roi reprit quelque santé. Sur le compte qui lui fut rendu, il appuya l'opinion favorable à la cession, et adopta la résolution qu'on lui proposait de soustraire, en attendant, l'Église de France à l'obéissance du pape d'Avignon. On avait eu aussi réponse de l'empereur d'Allemagne; il avait dit à maître Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, qu'on lui avait envoyé : « Que mon frère le » roi de France soumette son pape, je soumettrai » le mien. » La chose étant ainsi décidée, lorsque l'assemblée fut de nouveau réunie, le chancelier fit connaître la volonté du roi, et termina en disant: « Attendu ce qui précède, il est résolu de l'autorité » du roi, par le conseil des princes et des seigneurs » de France, et suivant les suffrages de l'Église » gallicane, que pour l'avenir on ôte et fasse sous» traction à monsieur Benoît, ainsi qu'à son adver» saire (dont nous ne faisons nulle mention, ne lui » ayant jamais obéi, et ne voulant pas lui obéir), » non-seulement de la collation des bénéfices de ce » royaume, mais encore de toute sorte d'obéissance, » jusqu'à ce qu'il ait accepté une voie d'union et » accompli le serment qu'il avait fait. » Le chancelier ajoutait que l'Église de France serait rendue à ses anciennes libertés, que les chapitres et abbayes feraient les élections, et que les collateurs ordinaires des bénéfices les conféreraient directement. Le duc de Berri, prenant alors la parole, ajouta : « Qui» conque serait assez téméraire pour oser con» damner cette soustraction d'obéissance, perdra » son bénéfice, s'il est ecclésiastique, et s'il est » laïque, sera châtié par le bras séculier de façon à » servir d'exemple. » On fit ensuite une procession solennelle pour remercier Dieu d'avoir inspiré ce dessein, et maître Gilles Deschamps, dans un beau sermon, en déduisit les motifs devant le public.

Une grande occasion d'exercer les libertés de l'Église gallicane se présenta au moment même. L'abbé de Saint-Denis venait de mourir. Les religieux, selon leurs priviléges, procédèrent à l'élection, et nommèrent, à la recommandation du duc de Bourgogne, maître de Villette, jeune bachelier fort docte en théologie. L'ordre et la coutume auraient voulu que l'élection fût ensuite confirmée par le pape. D'après les nouvelles ordonnances du roi, ce fut l'évêque de Paris qui donna cette confirmation, sous la réserve des priviléges de l'abbaye. Pour donner plus

(1) Froissart. — Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Froissart.

d'éclat à cette nomination, les ducs de Bourgogne et de Berri conduisirent eux-mêmes le nouvel abbé à son église, assistèrent au festin, puis s'en retournèrent à Paris, après avoir recommandé à messire de Villette de prendre conseil en toutes choses des anciens religieux, et de remercier Dieu, qui, dans un âge encore si jeune, l'avait rendu digne d'un si grand et honorable bénéfice.

Dès le mois de septembre, les cardinaux d'Avignon écrivirent au roi qu'ils approuvaient la soustraction d'obéissance, et qu'ils allaient, de leur côté, déclarer Benoît, s'il persistait dans son obstination, hérétique et fauteur de schisme. Le pape fit vainement son possible pour les ramener à lui. Deux seulement étaient de son parti. C'étaient les cardinaux de Pampelune et de Tarragone. A leur aide il fit arriver des troupes d'Aragon, commandées par son propre frère, qui était un seigneur de ce pays. Alors les cardinaux se sauvèrent à Villeneuve sur terre de France. Les bourgeois, émus d'indignation contre ce pape (1), s'armèrent, et la guerre se trouva allumée dans la ville entre eux et les Aragonais.

Le conseil du roi envoya au secours des cardinaux et des gens d'Avignon le maréchal Boucicault; mais avant d'employer la force des armes, on chargea Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, d'essayer encore la voie de persuasion.

L'évêque se présenta devant Benoît XIII avec grand respect, sans pourtant témoigner qu'il le reconnût pour un vrai pape; puis il lui répéta l'intention du roi. Le pape changea de couleur, et s'écria avec colère : « J'ai beaucoup travaillé et souffert pour » l'Église. On m'a créé pape par une bonne élec- » tion, l'on veut aujourd'hui que j'y renonce. Cela » ne sera jamais tant que je vivrai. Que le roi de » France sache que toutes ses ordonnances n'y fe- » ront rien. Je conserverai mon nom et la papauté » jusqu'à ma mort. — Sire, répondit l'évêque, sauf » respect, je vous croyais plus prudent. Avant de » me donner réponse, demandez conseil à vos frères » les cardinaux; s'ils sont d'accord avec nous, vous » ne pourrez pas résister à leurs avis et à la volonté » des rois de France et d'Allemagne. » Le pape y consentit; le lendemain matin on sonna la cloche du consistoire, et tous les cardinaux se réunirent. L'évêque de Cambrai fut introduit, et prononça un beau discours latin; puis il se retira, laissant le conclave se consulter.

Le pape se montra toujours obstiné et inébranlable. Le cardinal d'Amiens prit la parole et dit : « Mes » chers seigneurs, il nous faudra, et il nous faut, » bon gré mal gré, obéir aux rois de France et d'Al- » lemagne, puisque les voilà adhérents et de con- » cert; car sans eux nous ne pourrions vivre. Encore » nous passerions-nous bien du roi d'Allemagne, si » le roi de France voulait tenir pour nous. Mais il » n'en est rien : il nous ordonne d'obéir, ou il sus- » pendra les revenus de nos bénéfices, sans les- » quels nous ne vivrions pas. Il est vrai, très-saint » Père, que nous vous avons fait pape; mais c'est » sous condition que vous nous aideriez à rétablir » l'ordre et l'unité dans l'Église; vous nous l'avez » toujours dit et répété ainsi. Répondez donc de » vous-même, d'une manière modérée et raisonna- » ble, nous vous en saurons gré. Vous savez mieux » que nous ce qui se passe en votre âme. » Presque tous les cardinaux approuvèrent ce qui venait d'être dit, et prièrent le pape de donner une réponse. « Je » désire l'union de l'Église, repartit le pape, et j'y » ai pris grand'peine; mais puisque Dieu, par sa di- » vine grâce, m'a pourvu de la papauté, et que vous » m'avez élu, je mourrai pape, et ne renoncerai pour » aucun comte, duc, ni roi, et je n'entendrai à aucun » traité que je ne reste pape. »

Là-dessus la plupart des cardinaux sortirent, et l'évêque de Cambrai, revenant, demanda, sans trop de révérence, la réponse promise. Benoît XIII, encore tout gonflé de colère, répéta les mêmes paroles qu'il avait dites dans le consistoire, ajoutant : « Dites à notre fils de France que jusqu'ici nous l'a- » vons tenu pour bon catholique. Si, par de mauvais » conseils, il veut prendre la voie de l'erreur, il s'en » repentira. Je vous prie de lui répéter de ma part » qu'il y pense bien, et qu'il prenne garde à ne pas » mettre le trouble en sa conscience (2). »

L'évêque retourna à Villeneuve, et le lendemain s'en alla trouver le maréchal Boucicault, qui n'était qu'à neuf lieues d'Avignon, à Saint-André. Le maréchal, voyant que la pape refusait d'obéir, dit à l'évêque de Cambrai : « Sire, vous n'avez plus que » faire ici, retournez en France. Le reste me regarde. » Je vais faire ce que m'ont ordonné le roi et mes- » seigneurs ses oncles. » Aussitôt il manda les chevaliers et écuyers de Vivarais, d'Auvergne et de Languedoc jusqu'à Montpellier, fit fermer les routes qui conduisaient à Avignon, ordonna au sénéchal de Beaucaire de garder le passage du Rhône au-dessous, et lui, se mettant au pont Saint-Esprit, le ferma en

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Froissart.

dessus; puis il envoya défier le pape, les cardinaux et les gens d'Avignon. Ceux-ci n'avaient nulle envie de se défendre, ni de voir les vignes et les maisons qu'ils avaient dans la campagne et jusqu'à la Durance ravagées et brûlées par les gens d'armes français. Les cardinaux étaient presque tous du même avis; ils trouvaient la conduite du pape mauvaise et insensée. Pour lui, il leur dit : « Vous vous effrayez de » peu de chose : votre ville est forte et vous pour» rez bien vous défendre; mais faites comme vous » l'entendrez. Je soutiendrai le siége dans mon pa» lais. Je l'ai depuis longtemps muni de vivres et » d'armes; je soudoierai des hommes d'armes de » Gênes. Le roi d'Aragon, mon parent, m'enverra » du secours, je lui en ai demandé : je saurai me » garder. »

Les habitants et les cardinaux traitèrent avec le maréchal. Il fit son entrée dans la ville : près de lui chevauchait le cardinal de Neufchâtel, vêtu de rouge, mais sans camail et sans rochet, l'épée à la ceinture et le bâton de commandant à la main. Le peuple criait par les rues : « Vive le sacré collége! vive la ville d'Avignon! » Le siége du palais commença aussitôt, et le cardinal lui-même fit tirer le canon contre le pape.

Bientôt le château commença à être serré de près. Cependant les vivres n'y manquaient pas; le pape en avait fait provision pour plus de deux années. Les assiégeants trouvèrent moyen de jeter des feux grégeois dans le magasin du bois et de le brûler; comme l'hiver était arrivé, les gens du pape souffrirent bientôt cruellement du froid. Il fallait arracher les charpentes pour faire cuire les aliments. Le maréchal, aidé des habitants, fermait sévèrement toute avenue. Le cardinal de Pampelune et Boniface Ferrier, général des chartreux, ayant tenté de s'évader, furent pris. Le premier fut mis à forte rançon, et l'autre jeté dans un sale cachot. Cependant les secours du roi d'Aragon n'arrivaient pas. Ce prince n'avait pas été si docile au pape d'Avignon que celui-ci l'avait espéré. « Ce prêtre croit-il, avait-il dit » aux envoyés, que pour soutenir ses arguties, je » vais entreprendre la guerre contre le roi de France? » On me tiendrait certes pour bien malavisé. » Ses chevaliers ajoutaient : « Sire, vous dites vrai; vous » n'avez que faire de vous mêler en tout ceci. Le » roi de France a, comme on sait, de sages conseil» lers, et tout ce qu'il fait est juste. Il faut que le » clergé capitule; car s'il veut vivre, il faut qu'il » obéisse aux seigneurs sous lesquels il a ses rentes » et ses revenus. Voilà trop longtemps qu'il en » jouit paisiblement. Il est temps qu'il sente d'où » tout ce bien lui vient. Le roi de France vous a » écrit pour que vous soyez neutre : consentez-y; » madame la reine, votre femme, qui est sa cousine » germaine, est de cet avis. La meilleure partie du » clergé d'Espagne pense de même; nous croyons » que c'est la bonne opinion. Et si tous les seigneurs » chrétiens ne font pas de même, on ne pourra point » remettre en paix l'Église, qui est toute troublée » par ces papes. »

Benoît, se voyant ainsi abandonné et pressé chaque jour davantage, se résolut enfin à traiter par la médiation du roi d'Aragon. Il consentit à ne pas sortir du château d'Avignon tant que la paix de l'Église ne serait pas rétablie; pour plus de sûreté, les hommes d'armes de France continuèrent à garder les avenues du palais; seulement on laissait passer des vivres. Cette sorte de trêve fut conclue le 4 avril 1399 (1).

C'était le duc de Bourgogne qui conduisait toute cette affaire de la paix de l'Église, mais non pas sans contradiction. Le duc d'Orléans, qui était devenu de plus en plus jaloux de l'autorité que son oncle exerçait dans le royaume, avait pris le parti du pape Benoît (2). Il blâmait hautement la soustraction d'obéissance, et avait refusé de prendre part aux actes du conseil qui l'avaient prescrite. De là résultaient de grandes discordes; les sages magistrats qui, comme le prévôt des marchands, ne songeaient qu'au bien de l'État, s'efforçaient vainement d'apaiser ou du moins de contenir ces violentes haines (3). Les intervalles de raison du roi, les volontés qu'on pouvait parfois lui inspirer, amenaient des alternatives dans le pouvoir des deux princes. Celui dont jouissait le duc de Bourgogne était depuis quelque temps ébranlé. Le duc d'Orléans s'était uni contre lui avec la reine. Ils avaient même quelquefois l'appui du duc de Berri, qu'avec de l'argent on se rendait toujours favorable. Le duc de Bourbon aimait aussi le duc d'Orléans dont il avait élevé la jeunesse; d'ailleurs il était aimable, agréable et doux dans ses manières; son langage était facile, raisonnable et séduisant; il savait s'entretenir mieux qu'aucun prince avec les docteurs et les hommes habiles des conseils du roi. Ainsi son crédit et son pouvoir allaient en croissant.

(1) Froissart.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Juvénal.

Comme chacun cherchait à augmenter ses possessions et à s'enrichir, il venait de faire instituer en pairie les comtés de Blois et de Château-Thierry. On lui donna aussi les domaines confisqués sur Archambault, comte de Périgord. Ce seigneur, un des plus puissants de France, avait assemblé des gens de guerre, avait muni ses forteresses, et ravageait tout le pays comme un chef de compagnie. Le maréchal Boucicault y avait été envoyé quelques mois avant d'aller à Avignon. Après une assez forte guerre, il l'avait soumis et fait prisonnier; son procès lui avait été fait; le parlement avait prononcé la forfaiture. Grâce de la vie lui fut donnée, mais il perdit toutes ses seigneuries.

Une autre marque du crédit qu'obtenait le duc d'Orléans, ce fut le changement du chancelier Arnaud de Corbie, qui fut remplacé par maître Nicolas Dubois, évêque de Bayeux. Le sire de Montaigu fut, vers le même temps, rappelé au gouvernement des finances du roi, de la reine et du duc d'Orléans.

Les affaires d'Angleterre étaient loin aussi de tourner comme l'avait espéré le duc de Bourgogne, et pouvaient lui donner quelque souci. Le roi Richard, se croyant fort par son alliance avec le roi de France, avait traité ses sujets plus durement que par le passé, tandis qu'eux, de leur côté, devenaient chaque jour plus irrités contre lui. Il en était arrivé à ne pas être moins odieux aux seigneurs qu'il opprimait cruellement, qu'aux gens des communes qu'il vexait par toutes sortes d'exactions. Dans les premier temps, tout avait semblé lui réussir. Encouragé par les conseils qui lui venaient de France, il avait cru établir son autorité avec fermeté; il avait fait arrêter son oncle le comte (1) de Glocester, qui tarda peu à périr étranglé dans sa prison à Calais; le comte d'Arondel fut jugé à mort; le comte de Warwick banni pour toujours. Ces chefs du parti contraire au roi n'avaient trouvé aucun secours parmi leurs amis. Les seigneurs et les communes avaient approuvé tout ce que le roi avait voulu. Les gens de Londres, tout puissants, fiers et courageux qu'ils étaient, avaient enduré patiemment la chute de leurs favoris.

Au milieu de ces heureux succès, une querelle particulière amena le trouble et la discorde. Le comte de Derby, fils du duc de Lancastre, cousin du roi, accusa publiquement le comte de Nottingham, maréchal d'Angleterre, d'avoir tenu des discours injurieux au roi. Le maréchal les nia et demanda le combat: il fut d'abord accordé; mais le roi, mieux avisé, suspendit, comme elle allait commencer, cette bataille fâcheuse, et bannit les deux combattants; le comte de Nottingham pour toujours, le prince pour six ans seulement, en lui donnant même de publiques marques d'affection. Le comte de Derby s'en vint en France, plus en voyageur illustre qu'en exilé; il connaissait tous les principaux chevaliers de France, il avait fait avec eux, soit la croisade de Tunis, soit les guerres de Prusse contre les infidèles. C'était un homme de manières agréables et nobles, qui savait plaire à tous. Aussi reçut-il l'accueil le plus empressé: les princes allèrent au-devant de lui; le roi lui donna des fêtes, le logea en l'hôtel de Clisson, paya sa dépense, et le prit dans un tel gré, qu'il lui accorda sa propre devise à porter.

Ce furent surtout les ducs de Berri et d'Orléans qui s'unirent d'amitié avec lui. Lorsque le roi envoya, au commencement de l'année 1399, le maréchal Boucicault et douze cents lances au secours de l'empereur de Constantinople qui se trouvait plus menacé que jamais, le comte de Derby voulut partir avec les Français pour cette nouvelle entreprise. Le duc d'Orléans supplia aussi son frère de lui confier la conduite de cette croisade; mais le roi, averti par le cuisant souvenir de la bataille de Nicopolis, lui refusa la permission de courir de si grands périls; autant en fit le duc de Lancastre pour son fils; et le comte de Derby resta en France de plus en plus intime avec les princes (2). Il contracta même une secrète alliance avec le duc d'Orléans; chacun promit à l'autre de tenir ses amis pour amis et ses ennemis pour ennemis: de défendre et de garder, en toute occasion, de parole et de fait, selon tout son pouvoir, la vie, l'honneur et l'intérêt de son frère d'armes; de s'entre-secourir, tant que dureraient les trêves, contre toute personne particulière, prince ou autre: le duc d'Orléans exceptant toutefois les princes du sang royal de France (3). Ce traité fut juré entre eux et scellé de leurs sceaux.

En même temps le comte de Derby recherchait en mariage la fille du duc de Berri, déjà veuve deux fois du comte de Blois et du comte d'Eu. Il allait sans doute l'obtenir, lorsque le roi d'Angleterre, inquiet et jaloux de la faveur dont il jouissait en France, s'apercevant qu'il était le chef secret de l'ancien

(1) Lisez : *le duc*. (G.)
(2) Froissart.
(3) Monstrelet.

parti du comte de Glocester, envoya le comte de Salisbury en France pour empêcher ce mariage. Lorsque le roi de France eut reçu les lettres où le roi Richard disait que le comte de Derby était traître à la couronne d'Angleterre, il en eut grand déplaisir, car il l'aimait tant, qu'il souffrait à en entendre dire du mal. « Comte, dit-il, nous voulons bien » vous croire; mais notre fils d'Angleterre est un » peu trop ému contre notre cousin de Derby, et » nous sommes surpris qu'il lui garde si longtemps » rancune. Il nous semble que l'avoir près de lui » ornerait beaucoup son trône; les gens de son con- » seil devraient songer à cela. — Très-cher Sire, » répondit le comte de Salisbury, je dis ce que l'on » me fait dire. — Aussi, reprit le roi, nous ne vous » en savons nullement mauvais gré. Notre fils d'An- » gleterre connaît peut-être des choses que nous ne » connaissons pas; mais allez parler à notre oncle » de Berri. »

Il fut donc résolu, malgré tout le chagrin qu'en avait le roi, que, sans refuser formellement la comtesse d'Eu, on chercherait des prétextes de retard. Le comte de Derby, toujours aussi bien vu de tous, toujours festoyé, ne soupçonna rien de ce qui s'était passé. Les gens de son conseil, voyant pourtant que rien n'avançait, l'engagèrent à parler lui-même au roi du désir qu'il avait d'obtenir la fille du duc de Berri; il se mit bien dans la mémoire toutes les paroles que ses gens lui avaient conseillé de dire, et à la prochaine occasion il s'adressa au roi. Quelle fut sa surprise lorsqu'il entendit le duc de Bourgogne répondre: « Nous n'avons que faire de donner notre » cousine à un traître! » Il changea de couleur. « Sire, dit-il, je suis en la présence de monsei- » gneur le roi, et je veux répondre à ceci. Je ne fus » jamais traître, ni ne pensai à aucune trahison; si » quelqu'un voulait m'en accuser, je suis prêt à » répondre présentement ou quand il plaira à mon- » seigneur. — Nenny, mon cousin, dit le roi, je » crois que vous ne trouverez pas d'homme en » France, ni aucun de la nation de France qui » veuille vous disputer votre honneur. Les paroles » que mon oncle vous dit viennent d'Angleterre. » Le comte de Derby s'agenouilla devant le roi, et dit: « Monseigneur, je vous crois; et quant à l'Angle- » terre, que Dieu m'y conserve mes amis et y con- » fonde mes ennemis. — Apaisez-vous, mon cou- » sin, ajouta le roi en finissant, toutes choses » tourneront à bien, et lorsque vous serez arrangé » avec le roi d'Angleterre, nous reparlerons de ma- » riage. Commencez par vous faire envoyer en pos- » session du duché de Lancastre; car c'est l'usage » en France et de ce côté de la mer, que lorsqu'un » seigneur se marie, il ne puisse doter sa femme » que du gré de son suzerain. » Cela dit, le roi fit apporter du vin et des épices, et ils burent ensemble de bonne amitié (1).

Le roi Richard retenait en effet la succession du duc de Lancastre, qui venait de mourir, et ne voulait point la délivrer à son fils, nonobstant son droit et une promesse écrite qui lui avait été remise lors de son départ.

Cette conduite du roi envers le comte de Derby n'irritait pas peu les esprits des gens de Londres et de la plupart des nobles et des prélats; d'ailleurs le désordre commençait à se mettre dans le royaume. Des troupes de gens d'armes qu'on ne payait point couraient le pays, pillant les laboureurs, dévalisant les marchands sur les routes. Or, en Angleterre, le peuple n'était pas accoutumé à endurer de telles choses; chacun y vivait en paix, conservant son avoir et payant ce qu'il devait. On commençait de toutes parts à penser et à dire que les choses ne pouvaient durer ainsi, et qu'il ne le fallait pas souffrir. Pendant ce temps-là le roi s'applaudissait, voyant que rien ne résistait à son autorité; il se croyait le souverain le plus absolu de la chrétienté.

Le comte de Derby, bien averti de la bonne volonté de ses amis d'Angleterre et de l'état des esprits, quitta la cour du roi de France. Il ne dit rien de ses desseins aux princes. Le duc de Berri, à qui il avait d'abord voulu montrer les lettres de quelques mécontents d'Angleterre, l'avait fort exhorté à prendre patience et à imiter la loyale fidélité de son illustre père. Le duc de Bourgogne, se doutant de son dessein, donna ordre de l'arrêter sur la route de Calais (2). Le duc d'Orléans, nonobstant le traité d'alliance qui lui fut ensuite fort reproché, ne fut pour rien non plus dans les secrets du comte de Derby. Il s'était engagé avec lui par inconsidération et sans projets; c'est ce qu'il fit clairement voir après, bien que le comte de Derby soutînt le contraire. Le comte de Derby passa par la Bretagne et arriva en Angleterre au mois de juillet 1399. Il avait profité de l'absence du roi Richard, qui pour lors était allé faire une expédition en Irlande. En peu de jours, nobles, prélats, peuple, hommes d'armes, se rangèrent du côté du comte de Derby. Le roi Richard, qui les

(1) Froissart.

(2) Froissart.

avait les uns après les autres tous offensés, se trouvant sans nulle défense, fut contraint de se rendre humblement prisonnier; peu après il résigna sa couronne. Les chambres du parlement l'accusèrent et le déposèrent. Le comte de Derby fut reconnu roi sous le nom de Henri IV. On vit ainsi ce que peut faire un peuple quand il se soulève de toute sa puissance contre son seigneur; alors il n'y a plus de remède, surtout en Angleterre; cette nation était la plus dangereuse qu'il y eût au monde par son orgueil et son insolence (1).

On commençait à savoir en France tous ces troubles d'Angleterre par quelques marchands flamands, lorsque la dame de Courcy arriva d'Angleterre: elle avait été renvoyée d'auprès de madame Isabelle de France, ainsi que tous les serviteurs français de cette jeune reine. Dès qu'on sut qu'elle venait d'Angleterre, on envoya quérir son mari pour apprendre ce qu'elle racontait. Il fut amené sur-le-champ à l'hôtel Saint-Paul, à la chambre du roi, qui demanda avec empressement des nouvelles de sa fille et du roi Richard. Le chevalier n'osa lui rien cacher; le chagrin qu'en ressentit le roi lui causa un nouvel accès de sa maladie. Elle avait fort empiré cette année, et l'avait repris par sept fois, nonobstant tous les soins des médecins et les prières des fidèles. Le sire de Sancerre, connétable de France, lui avait même envoyé le saint suaire de Notre Seigneur, et l'on avait mis grande espérance en cette relique, mais elle fut de nul effet.

Les princes et les seigneurs de France furent très-affligés de ce qui s'était passé en Angleterre. Le duc d'Orléans disait: « Ce fut un mariage fait » sans raison, et je le dis bien pendant qu'on le » traitait, mais je ne pus me faire entendre. » Le duc de Bourgogne voulut du moins qu'on essayât de tirer profit de ce malheur. Il proposa d'envoyer sur-le-champ le connétable sur les frontières de la Guyenne, et le duc de Berri en Poitou, pour savoir comment les gens de Bordeaux, de Dax et de Bayonne se conduiraient en cette circonstance. Le roi Richard était né à Bordeaux; il aimait beaucoup cette ville et l'Aquitaine. Il avait toujours traité doucement et avec faveur les Bordelais, leur faisant grand accueil quand ils venaient en Angleterre: aussi tout le pays avait-il un grand attachement pour lui. Il pouvait donc arriver que l'Aquitaine refusât de reconnaître le nouveau roi, et alors la France avait l'occasion de recouvrer cette province.

(1) Froissart.

Le sage conseil du duc de Bourgogne fut adopté, et l'on se mit en mesure de profiter du courroux des gens de Bordeaux. Il fut grand en effet: d'abord ils ne voulurent pas croire à ces tristes nouvelles; lorsqu'ils en furent assurés, les portes de la ville furent fermées: nul chevalier ni écuyer n'avait permission de sortir. On entendait partout des lamentations. « Ah! noble roi Richard, disait-on, vous » étiez, par Dieu, le meilleur homme de votre » royaume. Ce sont les gens de Londres qui vous » ont fait cette indignité! Jamais ils ne vous ont » aimé, surtout depuis que vous aviez épousé une » fille du roi de France. Ah! roi Richard, ils vous » ont eu pour roi pendant vingt-deux ans, et maintenant ils vous condamnent et vous mettent à » mort; car vous ayant enfermé et couronné un autre roi, ils vous feront périr. Un tel malheur ne » se peut supporter. »

Ces discours pouvaient inspirer grand espoir aux Français. Le duc de Bourbon vint jusqu'à Agen, et fit donner aux bonnes villes d'Aquitaine les plus belles assurances. Il laissa entendre que le roi leur accorderait de grands priviléges; qu'on leur en scellerait des lettres patentes; qu'on leur en jurerait l'observation perpétuelle, et qu'on la tiendrait. Il y eut même des conseillers de la commune qui vinrent de Bordeaux traiter avec lui; mais n'ayant pas pouvoir de décider, ils retournèrent rendre compte aux communautés des villes. Elles considérèrent comment le royaume de France était vexé et molesté de toutes sortes d'impôts; comment il s'y pratiquait toutes sortes de vilaines exactions, par lesquelles on pouvait extorquer de l'argent; comment on y levait la taille deux ou trois fois l'an. « Nous ne som» mes pas accoutumés à un tel gouvernement, di» saient-ils, et il serait trop dur de commencer. Si » les Français étaient nos maîtres, ils nous traite» raient selon leurs usages; ils ne respecteraient » aucun privilége. Il nous vaut mieux rester aux » Anglais qui nous tiennent en franchise et en liberté. » Il nous faudrait aussi quitter l'obéissance du pape » Boniface pour reconnaître avec les Français l'anti» pape d'Avignon. Les gens de Londres ont déposé » le roi Richard et couronné le roi Henri; au fond, » que nous fait cela? N'avons-nous pas toujours un » roi? Il nous enverra bientôt ses conseillers pour » nous expliquer toute l'affaire. En outre, n'avons» nous pas avec les Anglais un grand commerce de » laines, de vins et de draps? Nous nous entendons » bien mieux avec eux qu'avec les Français. » D'ailleurs les principaux seigneurs du pays, tels que les

sires de Duras, de Rauzan, de Pommiers, de Langoiran, de Caupène, étaient bons et loyaux Anglais. C'est ainsi qu'avaient changé les esprits depuis le temps du sage roi Charles V, où toute la Guyenne voulait devenir française.

L'affaire fut donc entièrement manquée (1). On n'était point en état de faire la guerre à l'Angleterre. Le royaume était épuisé d'argent. Les conseils du roi étaient de plus en plus une scène de discorde. Henri IV, de son côté, désirait la paix, afin de s'affermir sur le trône; il témoigna en toute occasion des égards et de la reconnaissance pour le roi de France. Les ambassadeurs qui furent envoyés pour traiter de la remise de madame Isabelle reçurent un grand accueil: c'était le sire d'Hangest, l'évêque de Meaux, le sire de Hugueville et maître Blanchet, maître des requêtes. On leur laissa voir la jeune reine; le roi leur fit de beaux présents. Il les assura que la princesse serait toujours traitée convenablement, et tiendrait l'état d'une reine sans se ressentir en rien des changements advenus en Angleterre. Cependant on leur faisait en même temps beaucoup de difficultés. Les Anglais voulaient être déchargés de plusieurs des engagements pris par le contrat de mariage. D'autres voulaient que la princesse restât pour épouser le fils du nouveau roi, et disaient qu'elle se consolerait facilement d'avoir perdu un mari si vieux pour elle, quand on lui en donnerait un beau et jeune (2). Les envoyés de France, surtout le sire de Hugueville et maître Blanchet qui était un homme habile, débattaient de leur mieux, et sans rien céder, les intérêts du roi. Comme ils tombèrent tous deux malades, et que maître Blanchet mourut, quelques-uns prétendirent, sans beaucoup d'apparence, qu'ils avaient été empoisonnés (3). Ces pourparlers durèrent longtemps. Cependant les ambassadeurs rapportèrent l'assurance que les trêves seraient continuées et madame Isabelle rendue. La mort du roi Richard, qui fut tué dans sa prison durant ce temps-là, ne changea même rien pour le moment aux traités. La jeune reine fut ramenée à Calais avec les plus grands honneurs. Le duc de Bourgogne vint la recevoir dans la chapelle de Lelinghen. Il avait amené un cortége de cinq cents chevaliers, et les cérémonies furent presque aussi magnifiques que lorsque, cinq années auparavant, les deux rois avaient conclu ce mariage avec tant d'espérances, tandis que maintenant chacun ne ressentait que tristesse. De ces deux malheureux princes, l'un venait de mourir dégradé, emprisonné, assassiné, l'autre était de plus en plus livré à une maladie qui l'empêchait même de connaître son malheur.

Malgré la courtoisie des Anglais et le respect qu'ils montraient à madame Isabelle, beaucoup de seigneurs de France, et surtout le duc d'Orléans (4), pensaient qu'on aurait dû venger les affronts qu'elle avait reçus; ils disaient que c'était une insulte de la rendre sans lui payer son douaire et en gardant une partie des joyaux et de la dot. Ils auraient voulu que le roi s'apprêtât à faire la guerre. Mais le duc de Bourgogne ne le voulait pas, et il avait encore la part principale au gouvernement.

Le duc d'Orléans montra sur ce point, comme sur tout autre, une opinion contraire. Il refusa même de signer les quittances de restitution de la dot que les princes donnèrent aux Anglais.

C'était ainsi que la discorde s'allumait chaque jour davantage entre le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans. Ces deux années 1399 et 1400 en fournirent d'éclatantes preuves.

Le 1er novembre 1399, le duc de Bretagne était mort, non sans soupçon de poison; les peuples avaient alors tant de haine et de méfiance, qu'ils ne songeaient que crimes, empoisonnements et sorcelleries. Tandis que le duc de Bourgogne donnait des ordres pour que le prieur Josselin et un prêtre de Nantes fussent recherchés au sujet de cette mort, le duc d'Orléans, averti par le sire Olivier de Clisson, assembla des hommes d'armes, vint sur les frontières de Bretagne jusqu'à Pontorson, dans l'intention de se faire donner la garde du jeune duc de Bretagne, pour lors âgé de dix ans, et le ramener en France, où il était fiancé avec la seconde fille du roi. Les barons de Bretagne, appuyés et encouragés par le duc de Bourgogne, répondirent qu'ils garderaient bien leur jeune duc, et lui feraient remplir loyalement tous ses devoirs envers le roi de France. Le duc d'Orléans n'eut donc qu'à revenir après une tentative inutile (5). Comme il s'y était porté à l'instigation du sire de Clisson, cela donna lieu à de fâcheux propos contre ce vieux chevalier. Mais sans doute il n'avait suivi que son inclination pour la France et son attachement pour le duc d'Orléans, sans songer à trahir l'entière confiance que lui avait témoignée le duc de Bretagne. En effet, sa fille la comtesse de Blois lui ayant dit que

(1) Froissart.
(2) *Idem.*
(3) Juvénal.
(4) Le Religieux de Saint-Denis.
(5) D'Argentré.



maintenant qu'il avait la garde des enfants du feu duc, il pouvait, en les faisant périr secrètement, rendre à elle et à son mari le légitime héritage du duché de Bretagne, il avait pris un épieu, s'était jeté sur elle en s'écriant: « Ah! perverse et cruelle » femme, si tu vis longuement, tu détruiras l'hon- » neur et les biens de tes enfants! » Elle s'était échappée à grand'peine de sa colère, et trébuchant sur les marches de l'escalier, elle s'était rompu la jambe.

L'entreprise sur la Bretagne ne fut pas la seule que le duc d'Orléans tenta de son chef et contre les résolutions suivies d'un autre côté par le duc de Bourgogne.

L'empereur Wenceslas, que ses vices et la grossièreté de ses mœurs rendaient indigne de la couronne, fut déposé par la diète d'Allemagne, et les électeurs de l'Empire nommèrent en sa place Robert, comte palatin de Bavière. Les électeurs députèrent en France pour faire agréer l'élection du nouvel empereur. D'un autre côté, les seigneurs de Bohème portèrent plainte de l'affront fait à leur roi.

Le conseil écouta, l'une après l'autre, et en grande solennité, les deux ambassades. Maître Jean de Moravie, savant docteur en théologie, parla pour le roi de Bohème, et fit un très-beau discours latin où il représenta les alliances et l'amitié qui subsistaient depuis si longtemps entre la maison de France et la maison de Luxembourg. Il fit aussi valoir, avec une rhétorique qu'on admira beaucoup, les droits de l'Empire violés par cette déposition. Enfin, pour se rendre favorable le conseil de France, il parla de la volonté qu'avait l'empereur Wenceslas de travailler à la paix de l'Église.

L'ambassadeur de la diète était le duc Étienne de Bavière, père de la reine. Il fit parler en son nom par un chevalier allemand, qui savait le français. Il montra que la diète avait agi légitimement, et que l'Empire était dans le plus grand désordre sous un chef incapable de maintenir la justice et de réprimer les brigandages des guerres privées. Il ajouta que cette déplorable situation avait surtout empêché la fin du schisme, dont on allait maintenant s'occuper efficacement.

Les ducs tinrent divers conseils pour résoudre ce qu'il y avait à faire. Enfin le duc d'Orléans s'avança jusqu'à promettre aux seigneurs de Bohème de secourir son cousin Wenceslas de Luxembourg. Le duc de Bourgogne et le duc de Berri n'en envoyèrent pas moins une ambassade aux électeurs pour travailler de concert avec l'Empire à l'union de l'Église.

Mais c'était là précisément le plus grand sujet de discorde. Déjà le duc d'Orléans avait empêché qu'on poussât à bout le pape d'Avignon. Il continuait à blâmer hautement la soustraction d'obéissance. Bientôt un nombreux parti fut de cette opinion; véritablement le désordre n'avait fait que s'accroître par la détermination qu'on avait prise. Le premier fruit de la soustraction avait été une taxe d'un dixième sur les revenus ecclésiastiques. Le chancelier avait représenté au nom du roi que les affaires de l'Église avaient épuisé les finances: qu'on avait emprunté de l'argent à divers riches bourgeois, et qu'il fallait s'acquitter. Le clergé, qu'on avait assemblé pour cette affaire, fit ses représentations; on ne les écouta point. Un grand nombre d'ecclésiastiques quitta l'assemblée, ne voulant point prendre part à cette exaction. Les plus complaisants restèrent, et la taxe fut mise (1). Alors on commença à dire que l'Église, n'ayant plus de chef, se trouvait livrée sans défense au bras séculier; que le roi n'avait jamais eu le droit de décimer sur le clergé; que tout cela venait du conseil intéressé de quelques prélats, notamment de maître Simon Cramault, patriarche d'Alexandrie, qui ne voyait en cela qu'une occasion d'enrichir lui et sa famille. Il n'en fallut pas moins payer, et encore avait-on le chagrin de voir ce subside, comme tous les autres, ne pas servir à la dépense pour laquelle on l'avait demandé. La meilleure partie s'en allait toujours fournir au luxe de vêtements et de chevaux des seigneurs de la cour, qui laissaient le roi dans l'abandon quand il était malade, et abusaient de sa facilité quand il devenait mieux portant. Le murmure fut si grand, que le patriarche d'Alexandrie, qui avait conduit toute l'affaire de la soustraction et du dixième, et qui s'était fait donner beaucoup d'argent pour des ambassades où il n'avait réussi à rien, fut chassé outrageusement des conseils du roi par le duc d'Orléans (2).

De son côté, l'Université, qui avait provoqué la soustraction, ne s'en trouvait que plus mal. Elle s'était plainte de ce que les papes ne conféraient pas à ses docteurs une assez grande quantité de bénéfices. Les prélats et les collateurs ordinaires leur en donnèrent moins encore, et ne se conformèrent nullement aux promesses qu'ils avaient faites. L'Université se trouva aussi offensée dans ses

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

droits et priviléges par la levée du décime. De sorte qu'elle usa de son moyen accoutumé: elle suspendit ses leçons et ses prédications. C'était au milieu du carême, et conséquemment une grande occasion de trouble et de scandale. Néanmoins l'Université n'en persistait pas avec moins de fermeté à soutenir la soustraction. Parmi les quatre nations qui formaient l'Université, les Normands étaient surtout adversaires violents du pape Benoît.

La seule chose où l'on se trouvât unanimement d'accord dans les affaires de l'Église, c'était de ne point reconnaître le pape de Rome. Comme la fin du siècle approchait, des foules de pèlerins de tout âge, de tout sexe et de tout état, prenaient déjà le chemin de Rome pour y aller gagner les indulgences promises à cette solennelle époque. Ce n'était pas à dire pour cela qu'on se rangeât à l'obédience de Boniface, mais la ville de Rome était toujours regardée comme la sainte capitale de la chrétienté. Le conseil du roi considéra que ces pèlerinages pourraient être si nombreux, que le royaume se trouverait sans défense contre les attaques de ses ennemis, et épuisé de finances à cause de l'argent qu'emporteraient les pèlerins. On pensa aussi que cet argent se dépenserait dans des pays soumis à l'anti-pape, qui par là verrait ses moyens augmentés. L'intérêt de ces pieux voyageurs était encore un motif à envisager : ils pouvaient se trouver exposés à mille périls, et sans secours parmi des peuples ennemis. Une ordonnance (1) fut donc rendue, criée et publiée, pour défendre à tous les sujets du roi, sous peine de prison, de faire ledit voyage ; le zèle était si grand que l'on n'obéit guère à cette sage défense. Ces pauvres pèlerins, arrivés à Rome, y trouvèrent un pape sans nulle charité, qui ne leur fit donner aucun secours; son avarice et le commerce qu'il faisait des choses saintes le rendait plus odieux et plus méprisable encore que l'autre pape; il était de même en butte à des attaques dans le milieu même de sa ville, où il s'était fait de puissants ennemis. Ainsi le sort des dévots voyageurs fut déplorable : les uns moururent de la peste, d'autres furent maltraités et dépouillés par les hommes d'armes du pape Boniface (2). Quelques-uns tombèrent entre les mains de brigands d'une autre sorte, qui depuis peu d'années parcouraient l'Italie, sous prétexte de dévotion, couverts de sacs blancs qui leur cachaient le visage, ayant seulement des ouvertures pour les yeux ; à la faveur de ce travestissement, ils commettaient mille désordres. On fut obligé d'interdire en France cette prétendue pratique pieuse (3). Il y avait tant de misère dans le royaume, le peuple était tellement appauvri par les taxes, que les terres restaient sans culture; on rapporte, et des titres le prouvent, qu'il y eut des cantons dans le Valois qui demeurèrent trente années sans être labourés. Les malfaiteurs et les vagabonds se multipliaient chaque jour, les prisons ne suffisaient plus à renfermer les criminels.

L'administration des finances, qui avait passé sous l'autorité du duc d'Orléans et dans les mains du sire de Montaigu, ne faisait qu'empirer le sort des peuples. Ils renvoyèrent les anciens généraux des aides et en créèrent de nouveaux, qui décidèrent de tout sans nul recours, sans que personne eût à qui se plaindre de leurs méfaits. Le duc de Berri s'était fait rétablir dans le gouvernement de Languedoc (4), où l'on gardait de lui un si cruel souvenir.

Un si mauvais gouvernement rendait les princes odieux au peuple, qui se voyait aussi malheureux par les uns que par les autres. La maladie du roi était un grand sujet de pitié et de regret. On s'imaginait que s'il eût joui de sa raison, tout eût été en meilleur ordre; on se rappelait ses qualités aimables et son gracieux accueil. Dès qu'il pouvait se montrer en public, la foule se portait sur son passage pour le revoir. Cette affection s'attachait aussi au jeune dauphin, et lorsqu'on sut qu'il était devenu grièvement malade, que chaque jour il dépérissait, de cruels soupçons se répandirent contre les plus grands seigneurs. Ses oncles, pour complaire au peuple, trouvèrent à propos de le promener solennellement à cheval dans toute la ville de Paris, puis de le conduire à Saint-Denis. Peu de mois après, des prières publiques furent ordonnées pour son rétablissement, mais il tarda peu à mourir (5).

Parmi tant de maux et de désordres, quelques sages conseillers du roi, quelques magistrats de son parlement, s'efforçaient d'apporter remède à ces changements continuels que les princes faisaient signer au roi, lorsque tour à tour ils disposaient de sa volonté. Ce fut alors qu'ils obtinrent une ordonnance bien prudente et bien notable ; elle donnait pour l'administration des finances de sages règles qui furent mal suivies, mais elle pourvut d'une fa-

(1) Ordonnances des rois de France.
(2) Histoire ecclésiastique.
(3) Ordonnances des rois de France.
(4) Ordonnance du 9 mai.
(5) Le Religieux de Saint-Denis.

çon plus durable à un meilleur choix pour les emplois de justice, en les mettant tous à l'élection, y compris même celui de premier président du parlement ; cette cour était invitée à élire principalement des nobles pris en divers lieux du royaume, attendu la diversité des coutumes (1). Il y eut même, quelques années après, un exemple de l'office de chancelier de France (2) conféré par élection ; il était aussi enjoint par l'ordonnance à ce souverain magistrat de rejeter toute lettre ou signature du roi qui lui semblerait contraire aux lois et règlements du royaume. Un des premiers effets de cette ordonnance fut l'élection de maître Juvénal, prévôt des marchands, à l'office d'avocat du roi au parlement.

En 1401, les querelles des princes commencèrent à prendre un caractère plus violent. Après que le duc de Bourgogne eut présidé à la remise de madame Isabelle, il se rendit dans ses États de Flandre, où avec sa prévoyance accoutumée il voulait s'occuper d'une importante affaire. Il s'agissait de régler d'avance le partage de ses États et seigneuries entre ses enfants, de peur qu'après sa mort la discorde ne se mît entre eux.

Jean, comte de Nevers, l'aîné de ses fils, devait avoir le duché de Bourgogne, et, après la mort de sa mère, les comtés de Flandre et d'Artois, les seigneuries de Malines, Alost et Termonde, la comté de Bourgogne et la seigneurie de Salins. Il devait alors remettre le comté de Nevers et la baronie de Donzy. Antoine de Bourgogne, qui allait épouser la fille de Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol (3), eut pour héritage assigné après la mort de sa mère et de la duchesse de Brabant, la ville et châtellenie d'Anvers, le duché de Limbourg (4) ; il devait remettre le comté de Rethel qu'il avait eu à son mariage. Enfin Philippe, troisième fils du Duc, eut en partage le comté de Nevers et la baronie de Donzy, le comté de Rethel, Château-Regnaud, et des terres en Champagne. Si le duc de Berri mourait sans enfants mâles, le comté d'Étampes et les seigneuries de Dourdan et de Gien devaient aussi être attribués à Philippe de Bourgogne ; le Duc en était héritier, sous cette condition, par donation de son frère le duc de Berri.

Les duchesses de Bourgogne et de Brabant (5) ratifièrent authentiquement ces dispositions, mais il fallait aussi le consentement de Jean et d'Antoine de Bourgogne, parce que leurs contrats de mariage portaient des clauses contraires et leur conféraient d'autres droits. Le Duc obtint du roi des lettres patentes pour autoriser leur émancipation.

Pendant qu'il réglait ainsi les affaires de sa famille, le duc d'Orléans rassembla environ quinze cents hommes d'armes, et prit la route d'Allemagne pour accomplir la promesse qu'il avait faite de secourir l'empereur Wenceslas. Il ne fut pas plus tôt à Reims, qu'il apprit que les principales villes d'Allemagne s'étaient soumises au nouvel empereur, et que Wenceslas lui-même se résignait volontiers à sa chute. Pour lors le duc d'Orléans employa son assemblée de gens d'armes à aller prendre possession du duché de Luxembourg (6), qu'il avait acheté de ce même roi de Bohème, en remboursant au marquis de Moravie la somme pour laquelle ce duché était en gage. Il mit garnison dans les forteresses, ensuite il eut une entrevue à Mouzon, avec le duc de Gueldre, ennemi depuis longtemps du duc de Bourgogne. Dès le mois de juin précédent, il avait secrètement conclu une alliance avec ce prince ; et, profitant d'un intervalle de santé du roi, il lui avait fait signer ce traité. Les conditions en étaient contraires à l'intérêt du royaume. Le duc de Gueldre s'engageait à fournir, sur la demande du roi, huit cents lances à la solde de deux écus d'or pour chaque chevalier, et un écu pour chaque écuyer ; tandis que le roi de France devait, en cas de besoin, envoyer au duc de Gueldre des hommes d'armes dont la solde restait au compte du royaume. Ce fut en vertu de ce traité que le duc d'Orléans rentra en France, accompagné du duc de Gueldre et d'un renfort de deux cents lances. Il le mena d'abord au château de Coucy, qu'il venait d'acheter et de faire instituer en pairie. Là, il lui fit grand et pompeux accueil. La duchesse d'Orléans venait d'accoucher d'une fille. Le duc de Gueldre fut prié d'en être le parrain. Ensuite ces deux princes arrivèrent à Paris. Le duc d'Orléans y logea ses hommes d'armes autour de son hôtel à la porte Saint-Antoine et dans les villages des environs.

Le duc de Bourgogne, sur la nouvelle de cet ar-

(1) Ordonnance du 7 janvier 1400.

(2) Eustache Delaistre, 1417.

(3) De Liney et de Saint-Pol. (G.)

(4) Et les pays d'Outre-Meuse. (G.)

(5) Les lettres de ratification de la duchesse de Brabant sont du 29 septembre 1401. Voyez *Inventaire des archives des chambres des comptes*, tome I, page 201. (G.)

(6) Ce fut au mois de septembre 1402, que le duc d'Orléans se rendit dans le Luxembourg, pour prendre possession, non de la souveraineté, mais du gouvernement de ce duché. Voy. *Histoire du duché de Luxembourg*, par le P. Bertholet, t. VII, p. 191. (G.)

mement, ne s'étonna point. Quelque forte que fût l'armée du duc d'Orléans, il ne se fit accompagner que d'environ sept cents gentilshommes de Flandre ou d'Artois, et d'une compagnie d'archers. Il arriva à Paris vers le commencement de décembre; sans rien craindre, il vint descendre en son hôtel d'Artois : il plaça ses gens tout à l'entour, leur recommandant de ne point se répandre dans la ville, et de ne point effrayer les Parisiens.

En cet état, il attendit les secours qui devaient lui arriver de ses États, et qui venaient successivement le rejoindre. Bientôt il se vit entouré de vassaux et de chevaliers; il les accueillit avec de grands honneurs, surtout Jean de Bavière (1), évêque de Liége, qui lui amena un renfort considérable.

De son côté, le duc d'Orléans mandait des gens d'armes de toutes parts. Il en arriva de Normandie, où il venait de se faire donner encore le comté de Dreux, d'Orléans, de Blois, de Bretagne, et jusqu'à des compagnies écossaises, qui laissèrent leurs garnisons de Guyenne sans défense contre les Anglais, pour venir se cantonner autour de Paris; si bien que chacun des princes se trouva, après quelques semaines, avec plus de sept mille hommes d'armes.

Tous ces gens de guerre ne demandaient que trouble et pillage; ils voyaient d'un œil d'envie les richesses des bourgeois de Paris. Le peuple tremblait de ce qui allait arriver. Il eût suffi d'une querelle entre deux valets pour mettre aux mains cette multitude de soldats et d'étrangers, Allemands, Liégeois, Brabançons, Bretons, Écossais. Les Parisiens n'avaient plus nul moyen de défense ni de sûreté. Les sages hommes du conseil n'y pouvaient rien. Le roi, depuis quatre mois, n'avait pas une lueur de raison. On faisait des prières publiques pour détourner ce fléau de Dieu. La reine, ainsi que le duc de Berri et le duc de Bourbon, qu'on avait faits tous deux capitaines de la ville, s'employaient vainement pour apaiser les deux princes. Rien ne pouvait désarmer leur obstination et leur colère. Les magistrats les plus honorés, les plus saints ecclésiastiques leur parlaient, sans être écoutés, du bien du royaume, ou leur citaient des passages de l'Évangile (2). Cependant l'un comme l'autre craignaient beaucoup de mettre le trouble dans Paris; ils firent venir, chacun de son côté, les principaux bourgeois de la ville, leur disant de ne point s'inquiéter, qu'ils n'agissaient que dans l'intérêt du roi et pour son service; qu'ils priaient seulement qu'on mît bon ordre à fournir les vivres, promettant qu'ils seraient fidèlement payés. Par bonheur cette promesse fut tenue, ce qui sauva la ville et les campagnes des environs.

On demeura plus d'un mois dans ces angoisses : chaque soir les bourgeois allumaient une lanterne à leur porte, et mettaient de l'eau en réserve, craignant qu'il n'éclatât durant la nuit quelque tumulte ou quelque incendie. Parfois, pour s'efforcer d'arranger les affaires, la reine ou le duc de Berri priaient les princes à dîner. Ils y venaient chacun fortement accompagné, de sorte que de telles rencontres ne faisaient qu'accroître le péril. Enfin ils cédèrent à tant de prières et de remontrances. Le 14 janvier 1402, ils se réconcilièrent solennellement et s'embrassèrent chez le duc de Berri, à son hôtel de Nesle. En sortant de chez lui, ils montèrent à cheval, et se montrèrent ensemble au peuple de Paris, qui rendit grâce à Dieu de cette préservation miraculeuse de la ville.

Mais la concorde était mal établie entre les deux princes, et chacun n'avait pas cessé de vouloir pour lui seul le gouvernement du royaume, et surtout des finances. On commençait aussi à répandre que le duc d'Orléans et Jean, comte de Nevers, se haïssaient mortellement pour quelque outrage fait par le duc à la comtesse de Nevers. L'aversion mutuelle de madame d'Orléans et de madame de Bourgogne était encore un motif de grande division entre les deux maisons. En apparence, le continuel sujet de querelle était toujours la soustraction d'obéissance. Le duc d'Orléans, plus docte, et, malgré tous ses désordres, au moins aussi pieux que ses oncles, s'occupait vivement de cette affaire. Elle divisait les écoles, le clergé, le conseil, la cour. Les ambassadeurs d'Espagne et les députés de l'Université de Toulouse étaient venus à Paris pour faire leurs représentations contre la résolution que le roi avait adoptée. Comme il revint en ce moment à la raison, la soustraction fut de nouveau débattue devant lui.

Les ducs de Bourgogne et de Berri la maintinrent comme leur ouvrage, et rappelèrent qu'elle avait été mûrement résolue, sur l'avis du clergé de France et de l'Université. Ils pensaient qu'il était de l'honneur du roi de persister dans sa résolution.

(1) Jean de Bavière, auquel ses cruautés méritèrent le surnom de Jean-sans-Pitié, ne fut jamais sacré évêque; il s'était contenté de se faire ordonner sous-diacre peu après sa nomination par le souverain pontife : aussi ne portait-il que le titre d'*élu* de Liége. (G.)

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

Le duc d'Orléans soutenait au contraire qu'on s'était déterminé trop vite en une telle affaire, et qu'il valait mieux tolérer toutes sortes d'abus que d'être sans pasteur et d'avoir une Église sans chef. Il se récriait surtout contre ce siége du château d'Avignon, qui continuait toujours, et il traitait de sacrilége la prison où l'on tenait le pape. Un jour, entre autres, il s'emporta tellement en présence du roi, qu'il dit qu'avant peu il irait lui-même en personne délivrer le saint père. Le duc de Berri lui repartit que cela excédait son pouvoir; ils en vinrent aux grosses paroles, et le roi eut peine à leur imposer silence. Une autre fois, l'Université étant venue devant le roi, un docteur soutint de nouveau par un long discours que la soustraction étant nécessaire et légitime, quiconque s'y opposait par son opinion et son crédit devait être tenu pour fauteur du schisme. Le duc d'Orléans, qui se trouvait là, prit la chose pour lui. Il entra dans une furieuse colère, apostropha le recteur et les docteurs, et leur demanda si c'était un complot tramé contre lui. Ils s'excusèrent de façon à l'irriter davantage encore; il porta ses plaintes au roi, et il exigea que l'orateur lui fît des excuses. L'Université n'en persista pas moins à faire soutenir dès le lendemain, par un autre docteur, que le pape était parjure, schismatique et justement dépouillé. Les envoyés d'Espagne, et plus vivement encore les députés de l'Université de Toulouse, dirent au contraire qu'on n'avait point procédé juridiquement, qu'on retenait le pape prisonnier contre toute justice, et supplièrent le roi de faire cesser un si grand scandale. L'évêque de Saint-Pons alla plus loin, et fit une telle réprimande aux cardinaux sur leur conduite, que ceux qui étaient présents se virent contraints à s'excuser de leur mieux et à rejeter les fautes sur la sédition du peuple d'Avignon (1).

Une si forte différence dans les opinions contraignit le conseil du roi de déclarer qu'il en serait plus mûrement délibéré. En attendant, le duc de Berri fit mettre en prison les députés de Toulouse, pour avoir soutenu si hardiment un avis contraire à celui du gouverneur de leur province.

Le duc de Bourgogne, peu après sa réconciliation, était retourné à Arras célébrer, avec la pompe et la dépense qu'il mettait en ces occasions, le mariage de son fils Antoine de Bourgogne, comte de Rhetel, avec la fille du comte de Saint-Pol. Profitant de cette absence, le duc d'Orléans, poussé par les conseils des gens de sa cour, qui, par avidité et pour s'enrichir de la substance des peuples, animaient encore l'ambition de ce prince, fit si bien que le roi lui attribua le gouvernement entier et absolu du royaume, avec le droit de le suppléer en tout durant ses intervalles de maladie; comme il retomba bientôt après, le duc d'Orléans entra en jouissance du pouvoir (2).

Le premier usage qu'il en fit tout aussitôt, fut d'ordonner la levée d'une nouvelle taille plus énorme que les précédentes; comme le peuple était épuisé, le clergé y fut compris sous le prétendu titre de prêt. Les évêques eux-mêmes n'en furent pas exempts. Sur le refus des ecclésiastiques, il fut prescrit de saisir le quart de leurs récoltes dans leurs granges et greniers, pour fournir à la dépense des maisons royales. Messire Guy de Roye, archevêque de Reims, se déclara hautement contre cette violation des droits du clergé, et défendit à son diocèse d'y obtempérer. Pendant ce temps, l'archevêque de Sens n'eut de scrupule que dans l'intérêt de l'impôt, et excommunia tous ceux qui n'obéissaient pas à l'édit (3).

Le duc d'Orléans se hâtait d'user de son pouvoir avant qu'il lui fût contesté; il ne céda point. Loin de là, un nouvel édit fut publié le samedi d'après la Pentecôte, pour la levée d'une autre taxe générale, et le secrétaire osa même insérer dans l'acte que la chose avait été résolue en présence et du consentement des ducs de Bourgogne, de Berri et de Bourbon. Le duc de Berri accusa publiquement cet officier d'être un faussaire. Le duc de Bourbon le démentit aussi.

Quant au duc de Bourgogne, il se mit d'abord en route pour revenir à Paris. Mais apprenant que le roi était malade, il jugea que son voyage serait inutile, et se borna, en attendant, à écrire au parlement. Il s'excusait de n'être pas venu à Paris, ainsi qu'il y avait été invité; mais le mariage de son fils l'avait retenu. D'ailleurs, la maladie du roi empêchait qu'on ne pût régler les affaires. « En attendant, avisez et mettez-vous en peine pour que les » intérêts de monseigneur le roi et de son domaine » ne soient pas gouvernés comme ils le sont à présent; car, en vérité, c'est grande pitié et douleur » que d'entendre ce qu'on m'en raconte; et je ne » pouvais croire que les choses fussent en l'état où

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Le religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Ordonnances.

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

» elles sont. Faites donc tout le bien que vous » pourrez; c'est assurément votre devoir et votre » avantage. Quant à nous, nous nous y emploie- » rons volontiers de bon cœur et de tout notre pou- » voir (1) »

Il ne se borna pas à cette lettre. Il écrivit au prévôt de Paris, avec ordre de faire une lecture publique de sa lettre. Il lui faisait connaître combien il était faux qu'il eût jamais consenti à cette nouvelle exaction; que bien au contraire il la jugeait insupportable à un peuple épuisé, ravagé par une mortalité qui mettait les familles en deuil, et vraiment digne de pitié; que si la finance du roi était ruinée, il ne fallait pas la réparer avec le sang du pauvre peuple, mais en faisant restituer aux gens sans mérite, pour lesquels on imposait cette nouvelle taille, ce qu'ils avaient déjà volé au roi. Il finissait en disant qu'on lui avait offert deux cent mille écus pour sa part, s'il voulait consentir à l'édit de la taxe (2).

On juge combien ces lettres durent émouvoir les esprits. Chacun désirait le retour du duc de Bourgogne; mais il ne voulait revenir que lorsque le roi aurait recouvré quelque santé. Les souffrances de ce malheureux prince allaient toujours s'aggravant. Les bons intervalles devenaient chaque année plus rares et plus courts; il n'y avait plus parmi ceux qui l'environnaient une seule personne qui lui fût véritablement affectionnée et qui prît soin de lui. On se souciait peu de le voir retomber dans ses accès; on le laissait abuser de ses retours de santé dans des divertissements et des débauches indignes de lui. La reine, qui craignait d'être exposée à son délire frénétique, l'avait abandonné. Sous ce prétexte, on lui amenait les soirs des femmes de basse condition. Il avait pour maîtresse habituelle la fille d'un marchand de chevaux, à qui l'on donna deux belles maisons à Creteil et à Bagnolet. Le peuple de Paris la nommait la petite reine. Telle était la vie qu'on faisait mener au roi de France, ne lui refusant aucune de ses fantaisies, si peu décentes ou raisonnables qu'elles fussent. C'était ainsi que sa dernière rechute était venue d'un tournoi où il avait été imprudemment conduit (3).

Enfin, vers le mois de juin, il retrouva quelque lueur de raison. Le duc d'Orléans qui, par sa femme et par la reine, disposait de lui, fit renouveler la déclaration par laquelle il s'était chargé du gouvernement, et approuver tout ce qu'il avait fait. Mais dès qu'il sut que le duc de Bourgogne se mettait en route pour venir, il craignit le pouvoir que ce prince venait d'acquérir sur le peuple, et se hâta de faire publier que le roi, d'après les instances de la reine, de madame Isabelle, et les siennes, soulageait le peuple du fardeau des nouvelles taxes.

Aussitôt après le retour du duc de Bourgogne, le roi, sur les représentations de ses oncles et de plusieurs hommes sages, convoqua un conseil pour délibérer sur le choix du prince qui devait le remplacer durant sa maladie. Le duc d'Orléans ni le duc de Bourgogne n'assistaient point à cette assemblée; de sorte que les conseillers pouvaient s'exprimer avec plus de liberté.

On avouait que le duc d'Orléans avait de fort aimables manières, un accueil séduisant, de la grâce et de l'éloquence dans le discours, qu'il savait se faire aimer; mais on ajoutait qu'il s'abandonnait sans réflexion à ses désirs, qu'il était indulgent à ses inclinations, qu'il décidait toutes les affaires légèrement; qu'enfin ce n'était une chose ni raisonnable ni honorable de confier le gouvernement du royaume à un prince dont la jeunesse avait plus besoin d'être gouvernée que de gouverner, tandis que le duc de Bourgogne était un homme grave, prévoyant et éprouvé (4).

Le roi céda à ces conseils, et donna la direction des affaires au duc de Bourgogne. Ce ne fut pas sans beaucoup de signes visibles de haine et de méfiance entre les deux princes. Enfin le duc de Bourgogne s'empara de tout le gouvernement, et ne voulut plus souffrir que son neveu s'en mêlât en rien.

Son premier soin fut, conformément à ce qu'il avait avancé, de se procurer de l'argent sans grever le peuple. Il imagina donc d'envoyer par tout le royaume des commissaires réformateurs, qui étaient chargés de voir quelles aliénations du domaine ou des droits de la couronne avaient été faites; quel salaire ou quels avantages étaient attribués aux officiers royaux, quelle autorité ils s'arrogeaient. Cela semblait assez raisonnable. Ce n'était pourtant qu'une exaction de nouvelle espèce. Les réformateurs avaient commission d'imposer des amendes arbitraires sur tous ceux qui auraient bénéficié des abus. Ils agirent de telle sorte que bientôt il n'y eut qu'un cri contre la réforme. Le Rouergue, et peut-être d'autres provinces, s'en rachetèrent

(1) Registres du Parlement.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Le Religieux de Saint-Denis.
(4) Le Religieux de Saint-Denis. — Ordonnances.

moyennant une somme qu'elles s'imposèrent elles-mêmes (1). A Reims, il s'éleva une si forte sédition, que les commissaires coururent danger de la vie et furent contraints de se sauver. Ce qui indignait le plus, c'est que jamais ces subsides, ces tailles, ces exactions n'étaient employés au bien public. Des sommes immenses allaient se perdre entre les mains des princes, qui cependant n'avaient pas de quoi payer la dépense de leur maison et n'acquittaient pas les dettes dont ils étaient chargés (2). Le duc de Bourgogne fut donc obligé de céder au murmure du peuple et aux représentations de l'archevêque de Reims, qui était un prélat notable et un grand seigneur : la réforme fut abolie.

Le duc d'Orléans, voyant que le moment lui était peu favorable, affecta de dire qu'il ne s'en souciait guère, et se retira quelque temps à son château de Coucy. Ce fut de là que, le 7 août 1402, il envoya un défi solennel au roi d'Angleterre. Les exemples de ces cartels de chevalerie se multipliaient toujours lorsqu'il n'y avait pas de guerre. Les chevaliers ne pouvaient supporter le repos et l'oisiveté ; il leur fallait, de façon ou d'autre, quelque moyen de s'illustrer et de s'avancer. A défaut des croisades, des voyages d'outre-mer ou de Prusse, les joûtes et les défis occupaient leur activité. Il y en avait souvent sur les frontières d'Aquitaine entre les hommes d'armes des garnisons ennemies.

Tout dernièrement, le 19 mai 1402, il y avait eu auprès de Bordeaux un beau combat entre sept gentilshommes français et sept gentilshommes anglais. Le sire de Harpedenne, sénéchal de Saintonge, vaillant chevalier, avait fait savoir à Paris que certains nobles d'Angleterre avaient désir de faire armes pour l'amour de leurs dames, et que si quelques Français voulaient venir, ils les recevraient de leur mieux. Les gentilshommes de la cour du duc d'Orléans ne voulurent pas laisser ce défi sans réponse. Ce prince, qui était le patron de toute la jeune chevalerie, leur accorda volontiers sa permission. Arnault Guilhem, sire de Barbazan, se mit à la tête de l'entreprise. Il choisit pour ses compagnons les sires Tanneguy Duchâtel, de Villars, Pierre Clignet de Brabant, de Bataille, de Carouis et de Champagne, tous chevaliers éprouvés, hormis Champagne qui faisait ses premières armes. Aussi le duc d'Orléans fit-il quelque difficulté pour celui-là; mais le sire de Barbazan en répondit : « Laissez-» le venir, monseigneur, disait-il; s'il peut une fois » tenir son ennemi corps à corps, il l'abattra à la » lutte. »

Le duc d'Orléans donna un grand éclat à cette joûte ; il s'en vint même à Saint-Denis prier pour le succès des chevaliers français, et ne s'arrêta pas aux discours des gens sages, qui trouvaient ce combat inutile et propre seulement à rallumer la haine entre les deux nations.

Les chevaliers partirent de Paris en grand appareil et bien armés. Ils arrivèrent au lieu marqué, où le sire de Harpedenne pour les Français, et le comte de Rutland pour les Anglais, étaient juges du camp. Le jour du combat, les chevaliers français entendirent la messe bien dévotement le matin, et reçurent le corps de Notre-Seigneur. Puis le sire de Barbazan leur fit un discours pour rappeler la justice de leur cause; il leur dit qu'il ne fallait pas seulement songer à sa dame et acquérir la bonne grâce du monde, mais à combattre contre les anciens et perpétuels ennemis du roi et de la France, contre des gens qui venaient de tuer leur roi et de renvoyer outrageusement madame Isabelle, leur reine. Il leur tint encore plusieurs autres sages propos, et les exhorta à bien garder leur honneur.

Quant aux Anglais, on assurait qu'ils ne s'étaient préparés au combat qu'en buvant et mangeant de leur mieux. Ils avaient d'avance concerté un stratagème sur lequel ils comptaient beaucoup. Comme le sire Duchâtel passait pour le plus redoutable des Français, ils tombèrent deux sur lui. Mais alors le sire de Villars, se trouvant libre, assaillit à coups de hache l'Anglais qui combattait le sire de Carouis. C'était justement le sire de Scales, chef de l'entreprise anglaise. Il le jeta mort sur la place. Dès lors l'avantage fut aux Français, mais le combat fut long, opiniâtre et mêlé de beaucoup d'injures : les Anglais traitant les seigneurs français de parasites de cour, et les Français reprochant à leurs adversaires le meurtre de leur roi. Enfin la victoire fut complète pour les chevaliers de France ; le sire de Harpedenne les ramena à Paris où ils furent comblés d'honneurs et de présents (3).

C'était encore une autre joûte qui appelait à Coucy le duc d'Orléans. Le sire de Verchin, sénéchal de Hainaut, avait fait publier dès le mois de juin un défi à tous chevaliers, écuyers et gentilshommes de nom et d'armes, pour qu'ils eussent à se trouver, si bon

(1) Histoire de Languedoc.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

leur semblait, au château de Coucy, afin d'y faire contre lui un tournoi d'armes, en présence et sous l'autorité du duc d'Orléans. De là il devait partir pour le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, et il s'offrait à faire joûte contre tout venant pendant le chemin, à l'aller et au retour, pourvu que cela ne le détournât pas de plus de vingt lieues. Le sire de Verchin vint donc à Coucy; mais personne ne se présentant au jour indiqué, il s'achemina vers Saint-Jacques de Compostelle. Il eut le bonheur de trouver, chemin faisant, sept joûtes, où il se conduisit vaillammant (1).

Ce ne fut donc pas chose merveilleuse si le duc d'Orléans, chevaleresque comme il était, animé par tout ce qui se disait en France contre l'usurpation de la couronne d'Angleterre et la mort du légitime souverain, eut la pensée de devancer la fin de la trêve. Voici la lettre de défi qu'il fit porter au roi Henri, par Orléans son héraut et Champagne son roi d'armes :

« Très-haut et très-puissant prince Henri, roi » d'Angleterre : moi, Louis, par la grâce de Dieu » fils et frère des rois de France, je vous écris » et fais savoir qu'à l'aide de Dieu et de la Sainte-» Trinité, désirant tirer honneur du projet que » vous devez avoir de montrer votre prouesse, et » regardant l'oisiveté par laquelle plusieurs sei-» gneurs issus du sang royal se sont perdus en » négligeant les faits d'armes : requis par ma jeu-» nesse, qui excite en moi la volonté de chercher » occasion de gagner honneur et bonne renom-» mée ; pensant qu'il est temps que je commence le » métier des armes, je crois ne le pouvoir faire plus » honorablement qu'en me trouvant avec vous à un » jour et à un lieu marqués, accompagnés chacun de » cent chevaliers ou écuyers, de nom et d'armes, » sans reproches et tous gentilshommes, pour nous » combattre jusqu'au point de se rendre. De sorte » que celui à qui Dieu fera la grâce de donner la » victoire pourra emmener l'autre comme son pri-» sonnier; chacun ayant soin de ne porter sur soi » rien qui ait rapport à nulle invocation défendue » par l'Église, ni aucun sort jeté, et ne s'aidant que » du corps que Dieu lui a donné; chacun aussi armé » pour sa sûreté comme bon lui semblera et portant » les bâtons accoutumés : c'est à savoir, lance, » hache, épée et dague; mais ni alène, ni crochet, » ni broche, ni poinçon, ni fer barbelé, ni rasoirs, » ni aiguilles, ni pointes empoisonnées; ce qui » pourra être vérifié par gens à ce connaissant, » choisis des deux parts. Et pour parvenir à cette » journée si désirée, je vous fais savoir qu'à l'aide » de Dieu, et de Notre-Dame et de monseigneur » saint Michel, je serai, dès que votre volonté » sera sue, en ma ville et cité d'Angoulême pour y » accomplir ce qui est dit ci-dessus. Il m'est avis » que si votre désir est tel que je pense pour exé-» cuter ce dessein, vous pourrez venir jusqu'à Bor-» deaux. Et là, sur la frontière, nous trouverons » pour cette journée un lieu choisi par vos gens » et par les miens que nous y enverrons. Très-haut » et très-puissant prince, mandez-moi et faites-moi » savoir votre volonté, et veuillez abréger le temps » pour me mander quel est votre plaisir : car vous » pouvez savoir qu'en fait d'armes, le plus prompt » est toujours le meilleur, principalement pour les » rois, princes et seigneurs de France. Et afin » que vous sachiez et connaissiez que je veux réel-» lement accomplir, à l'aide de Dieu, ce que je » vous mande, je souscris ici mon nom de ma » propre main, et je scelle de mes armes les pré-» sentes lettres, écrites de mon château de Coucy, » le 7e jour d'août 1402. »

Le roi d'Angleterre reçut assez mal les hérauts, et, contre les nobles usages, il ne leur fit aucun présent. Il tarda beaucoup à faire partir les siens et à envoyer sa réponse. Elle arriva enfin au duc d'Orléans le 1er janvier 1403. Le roi d'Angleterre se montrait d'abord offensé de ce que la lettre qu'il avait reçue ne portait point ses titres royaux; il aurait pu croire, disait-il, qu'elle était pour un autre que pour lui. Il rappelait ensuite « non-seulement » les trêves jurées entre notre très-cher seigneur » et cousin le roi Richard, notre dernier prédéces-» seur, que Dieu absolve, et votre seigneur et » frère, lesquelles vous-même avez juré tenir ; » mais encore l'alliance dont il fut parlé entre nous » à Paris, les serments que vous avez prêtés en nos » mains, et la bonne amitié que vous nous avez » promise, desquelles j'ai les lettres scellées de » votre grand sceau. Nous voulons donc que Dieu » et le monde sachent que ce n'est pas, ce n'a ja-» mais été notre intention d'aller contre une chose » que nous avons promise ; mais puisque vous avez » commencé à vous montrer contre nous, avant » même d'avoir rendu l'alliance jurée, nous vous » faisons savoir que la lettre d'alliance signée de » nous, que vous avez et que nous aurions tenue » si vous aviez tenu la vôtre, nous la cassons, an-» nulons et renonçons ; et tenons dorénavant pour

(1) Monstrelet.

» nuls, tout amour, amitié ou alliance. Quoique la » dignité que Dieu nous a donnée, et le lieu où » nous a mis sa bonne grâce, nous dispensent de » répondre, sur une telle question, à tout autre » qu'à ceux qui ont un état pareil et une égale di» gnité, nous voulons bien vous répondre.

» Quant à l'oisiveté dont vous parlez, il est vrai » que nous sommes moins employés aux armes et » à l'honneur que nos nobles aïeux : mais Dieu est » puissant; lorsqu'il lui plaira, nous suivrons leurs » traces; et, malgré l'oisiveté où nous a mis sa » bonté, nous n'avons pas moins gardé notre hon» neur envers tous; mais il n'a jamais été vu, jus» qu'à cette heure, qu'aucun des nobles rois nos » aïeux ait été ainsi défié par une personne de » moindre état, et qu'il ait jamais exposé son corps » avec cent personnes ou tout autre nombre, d'une » telle manière ni pour une telle cause. Car il nous » semble que ce que doit faire un prince roi, c'est » pour l'honneur de Dieu, l'avantage commun de » la chrétienté, le bien de son royaume, et non pas » pour une vaine gloire ou ambition toute tempo» relle. Ainsi, lorsqu'il nous plaira, lorsque l'hon» neur de Dieu ou de notre royaume l'exigera, nous » irons de notre personne dans nos pays de delà la » mer, accompagné d'autant de gens que nous vou» drons, tous nos loyaux serviteurs, nos sujets et » nos amis; et là, nous défendrons nos droits. Pour » lors, si vous pensez que ce soit chose à faire, » vous viendrez avec tel nombre de gens qui vous » plaira, et vous contenterez vos courageux désirs. » S'il plaît à Dieu, à Notre-Dame, et à monseigneur » saint George, il sera répondu à votre demande » de façon à ce que vous teniez la réponse pour » suffisante : soit que, comme nous le désirons, » pour épargner l'effusion du sang chrétien, nous » combattions entre nos deux seules personnes, ou » entre un plus grand nombre. Dieu sait, et nous » voulons que tout le monde sache que notre ré» ponse ne procède ni d'orgueil ni de présomption; » que nous ne voudrions nullement offenser aucun » homme sage à qui son honneur est cher, mais » seulement rabattre le cœur hautain et l'outrecui» dance de celui, quel qu'il soit, qui ne sait pas » se connaître lui-même. Et si vous voulez que tous » les gens de votre parti soient sans reproche, gar» dez mieux vos promesses et votre signature que » vous n'avez fait jusqu'à cette heure. »

Le duc d'Orléans ne voulut pas témoigner qu'il fût offensé de cette bravade anglaise. Il fit ses largesses aux hérauts, les traita fort bien, les railla sur l'avarice de leur maître, et envoya, le 16 mars 1403, la réponse suivante :

« Haut et puissant prince Henri, roi d'Angleterre : » moi, Louis, par la grâce de Dieu fils et frère des » rois de France, duc d'Orléans, je vous mande et » fais savoir que j'ai reçu, pour bonne étrenne, ce » premier janvier, par Lancastre votre roi d'armes, » les lettres que vous m'avez écrites, et j'ai entendu » leur contenu. Quant à ce que vous ignoriez ou » vouliez ignorer si mes lettres étaient adressées à » vous, votre nom y était, les noms que vous pri» tes aux fonts du baptême, et dont vos père et » mère vous appelaient pendant qu'ils étaient en » vie. Si je n'ai pas écrit tout au long la dignité que » vous possédez, c'est que je n'approuve point et » ne veux point approuver la manière dont vous y » êtes parvenu. Quant à la surprise que vous mon» trez de ma demande, à cause des trêves signées » entre mon très-redouté seigneur monseigneur le » roi de France, d'une part, et d'autre part, très» haut et très-puissant prince le roi Richard mon » neveu et votre seigneur lige, dernièrement tré» passé, Dieu sait par qui; et aussi à cause d'une » alliance faite entre nous, dont vous m'avez en» voyé copie, et que je rappelle volontiers, et en » faisant juges ceux qui la verront; sachez que j'ai » gardé ma parole, comme je la garderai toujours, » s'il plaît à Dieu, et que j'aurais gardé l'alliance, » si, de votre côté, vous n'y aviez manqué pre» mièrement par ce que vous avez entrepris contre » votre lige et souverain seigneur le roi Richard, à » qui Dieu fasse paix, et qui était allié à monsei» gneur le roi de France par mariage et par traités » que nous jurâmes, nous du lignage de l'un et de » l'autre. Et vous devez connaître par ma lettre d'al» liance si ceux qui étaient alliés de mondit seigneur » n'étaient pas exceptés. Ainsi, vous pouvez juger » si ce serait maintenant chose honnête à moi d'être » votre allié. Puisque vous dites que nul seigneur » chevalier, de quelque état qu'il soit, ne doit de» mander de faire armes avant de rendre l'alliance » jurée, je ne sais si vous aviez rendu à votre sei» gneur le roi Richard le serment de féauté que vous » lui aviez juré, avant de procéder contre sa per» sonne, comme vous avez fait. Vous m'acquittez » des promesses que nous nous étions faites; mais » sachez que depuis ce que vous fîtes à votre sei» gneur, je n'eus aucune espérance de vous voir te» nir à moi ou à autrui aucune de vos promesses. » Quant à la considération que vous pouvez avoir » pour la dignité où vous êtes, je ne pense pas que

» la vertu divine vous y ait mis. Dieu peut bien dis- » simuler ses desseins, et vous faire régner, comme » il l'a fait à plusieurs autres princes, pour les con- » fondre à la fin. Ainsi, je n'ai point à me comparer » à votre personne; mon honneur me le défend. Vous » m'écrivez que, nonobstant votre oisiveté, votre » honneur a toujours été bien gardé; c'est ce que » l'on sait assez en toutes contrées. Vous pensez à » venir par deçà la mer, et vous ne me mandez » quand ni où ce sera : faites-le-moi savoir; je vous » assure que vous aurez de mes nouvelles sans » beaucoup tarder, et qu'il ne tient qu'à vous que » je fasse et accomplisse, si Dieu me donne santé, » ce que j'ai en ma volonté. Vous dites que vos » aïeux n'étaient pas habitués à être défiés par des » personnes de moindre état. Quels ont été et quels » sont mes aïeux à moi? je n'ai pas besoin de me » servir de héraut, on le sait assez par tout pays. » Pour moi, je me sens, grâce à Dieu, sans repro- » che. J'ai toujours fait ce que tout loyal prud'- » homme doit, tant envers Dieu qu'envers monsei- » gneur et son royaume. Qui se comporte ou s'est » comporté d'autre sorte ne mérite pas d'être es- » timé, fût-il le maître du monde entier. Un prince » roi, dites-vous, ne doit rien faire que pour l'hon- » neur de Dieu, l'avantage commun de la chrétienté, » ou le bien de son royaume, et non pas pour vaine » gloire ou ambition temporelle: c'est bien dit; mais » si du temps passé vous aviez agi ainsi, plusieurs » choses que vous avez faites ne seraient pas arri- » vées en votre pays. Quel mal avait commis ma » très-redoutée dame madame la reine d'Angleterre, » qui par votre rigueur et votre cruauté est revenue » en notre pays, désolée de son seigneur qu'elle a » perdu, dénuée de son douaire que vous retenez, » dépouillée de son avoir qu'elle avait emporté » d'ici, ou qu'elle tenait de son seigneur? Qui, cher- » chant à acquérir de l'honneur, ne se montrerait » pas pour soutenir sa cause? Ne sont-ce pas les » nobles qui doivent, en tout état, défendre les » droits des dames veuves et des pucelles d'une si » belle vie, comme est ma susdite dame et nièce? » Et comme je lui appartiens de si près, m'acquit- » tant de ce que je dois à Dieu et à elle, croyez que » lorsque vous serez venu par deçà la mer, si vous » voulez, ainsi que vous le dites, épargner l'effusion » du sang humain, et combattre corps à corps, » vous aurez de moi, avec l'aide de Dieu, de la » sainte Vierge Marie, et de monseigneur saint Mi- » chel, une réponse qui s'exprimera par les faits. » Je vous remercie pour ceux de mon parti, de ce » que vous avez plus pitié de leur sang que de celui » de votre souverain seigneur. Vous m'avez écrit » encore que pour choisir des gens sans reproche, » il faut savoir en quel état on est soi-même; sachez » que je sais qui je suis, et que tous ceux de ma » compagnie sont nobles, loyaux et prud'hommes, » réputés tels, et n'ayant rien fait par écrit, parole » ou action, que ne doive faire un noble, loyal et » prud'homme. Mais vous et vos gens, regardez à » vous-mêmes, et sur toutes choses, écrivez-moi » votre intention, car je désire beaucoup la savoir » au plus tôt. »

Le roi d'Angleterre ne laissa point cette lettre sans réponse. Sa réplique fut vive et injurieuse. Il y disait entre autres choses : « Votre première lettre » procédait, disiez-vous, de jeunesse de cœur, du » désir d'acquérir honneur et renom, d'impatience » de commencer le métier des armes; mais il paraît, » par votre nouvel écrit, que ce désir a tourné en » dépit frivole et en paroles de tenson. Pour nous, » il ne convient pas à notre dignité de défendre » notre honneur par voie de tenson, comme pour- » rait faire un ménestrel; et nous n'avons point de » réponse à donner à vos propos pleins de malice, » sinon pour démentir ce qui est faux. Première- » ment, vous n'approuvez point la manière dont » nous sommes arrivé à notre dignité! Certes, je » m'en étonne grandement, car nous vous l'avions » bien dit avant notre départ, et alors vous ap- » prouvâtes notre voyage, et nous promîtes votre » secours, si nous le voulions, contre notre très- » cher seigneur et cousin le roi Richard, que Dieu » absolve. Au reste, nous faisons bien peu de » compte de votre approbation ou de votre désap- » probation, puisque Dieu et tous ceux de notre » royaume ont approuvé notre droit. Quant au » trépas de notre très-cher seigneur et cousin, que » vous rappelez, en disant, *Dieu sait par qui*, » nous ne savons quelle a été votre intention ; mais » si vous voulez et osez dire qu'il soit provenu de » nous, de notre volonté ou de notre consentement, » cela est faux et le sera toutes les fois que vous le » direz, et nous sommes et serons prêt, avec l'aide » de Dieu, de nous défendre corps à corps, si vous » osez ou voulez le prouver.

» Vous nous écrivez que l'on peut voir, dans vos » lettres d'alliance avec nous, qui vous aviez ex- » cepté. Nous savons que vous aviez fait des excep- » tions générales; mais notre très-chère et très-ho- » norée cousine madame Isabelle, votre très-honorée » dame et nièce, n'était pas même spécialement

» exceptée; au contraire, vous aviez fait une réserve » pour votre cher oncle de Bourgogne; et néanmoins » une des principales causes de notre alliance, qui » se fit à votre requête et sur vos instances, c'était » votre malveillance pour votredit oncle de Bour- » gogne, comme nous saurons bien le déclarer, » pour montrer aux hommes loyaux si vous êtes » sans reproche. Il y a telle hypocrisie que le monde » n'a pas découverte, et qui paraît aux yeux de » Dieu. Vous maintenez que depuis les faits dont » vous parlez, vous n'avez plus voulu avoir d'alliance » avec nous; nous en sommes surpris, car long- » temps après que nous avons été en l'état où nous » a mis la grâce de Dieu, vous nous envoyâtes un » de vos chevaliers, portant votre livrée, qui nous » raconta, de votre part, que vous vouliez être » notre entier ami, et qu'après votre seigneur et » frère, vous aviez autant d'amitié pour nous que » pour aucun prince que ce fût. A telles enseignes » que vous le chargeâtes de nous rappeler l'alliance » que nous avions scellée de notre grand sceau, et » que vous ne voudriez, pour chose au monde, » être connue d'aucun Français; depuis vous nous » avez fait encore assurer de votre bon vouloir par » plusieurs de nos sujets.

» Vous ne croyez pas que ce soit la vertu divine » qui nous ait mis en la dignité où nous sommes; » nous vous répondrons que notre seigneur Dieu » nous a sans doute accordé sa grâce divine plus » que nous ne la méritons; mais d'où viendrait ce » qu'il lui a plu de nous donner, si ce n'est de sa bé- » nignité et miséricorde? Certes, c'est ce que n'au- » raient pu faire les diables ni les sorcières, non » plus que tous ceux qui s'entremettent de sorcel- » lerie.

» Vous dites que votredite nièce et très-honorée » dame a eu à se plaindre de notre rigueur et de » notre cruauté, qu'elle est revenue en son pays, » désolée de son seigneur qu'elle a perdu, dénuée » de son douaire, dépouillée de son avoir. Dieu, à » qui rien ne peut être caché, sait que nous lui avons » montré affection et amitié; et plût au ciel que vous » n'eussiez jamais fait à aucune dame ni demoiselle » plus de vilenie et de cruauté! Nous croyons que » vous en vaudriez mieux.

» Vous faites sonner bien haut son douaire; mais » si vous connaissiez le vrai sens des articles et con- » ditions de son mariage, vous ne verriez point là, » à parler vrai, de sujet de reproche. Quant à son » avoir, lors de notre avénement au royaume, nous » lui fîmes pleinement restituer ses biens et joyaux, » comme il appert d'une quittance de son père, » notre seigneur et frère, signée en son conseil, » vous y étant présent. Ainsi nous ne l'avons point » dépouillée, comme vous l'avancez faussement; » vous devriez donc aviser à ce que vous écrivez, » car nul prince ne doit écrire qu'avec loyauté et » franchise, ce que vous n'avez pas fait.

» Vous assurez que tous ceux de votre compa- » gnie sont loyaux et prud'hommes. En ce qui » touche votre compagnie, nous ne disons pas le » contraire, car nous ne les connaissons pas; mais, » toutes choses considérées, nous ne vous réputons » point tel.

» Vous nous remerciez d'avoir plus de pitié du » sang de vos gens que de celui de notre roi lige et » souverain seigneur : nous vous répondrons que » vous avez menti faussement et méchamment; et si » vous voulez dire que son sang et sa vie ne nous » ont pas été chers, nous disons que vous mentez, » et nous en prenons à témoin le Dieu véritable. Et » si vous osiez le prouver, je me défendrai de mon » corps contre le vôtre, comme tout prince loyal » doit faire, et plût à Dieu que vous n'eussiez jamais » rien fait ni machiné de plus contre la personne de » votre frère, ou contre les siens! nous croyons » qu'ils en seraient maintenant en meilleure situa- » tion. Vous pensez que nous ne méritons pas d'être » remercié pour avoir eu pitié des gens de votre » côté; toutefois il nous semble, devant Dieu et les » hommes, que nous le méritons, mais non pas » pour la cause que vous prétendez faussement, car » nous avions motif de ménager le sang de ceux de » France, considérant le bon droit que nous y avons » et l'espoir que nous mettons en Dieu; et nul sang » ne doit nous être plus précieux après celui de nos » féaux et liges sujets. Pour l'épargner, nous met- » trions volontiers notre corps contre le vôtre, ainsi » que doit faire le bon pasteur pour ses brebis. Et » vous, par votre vaine gloire et votre cœur or- » gueilleux, vous les mèneriez où ils périraient, et » vous ne voudriez pas vous exposer pour eux s'il » en était besoin. »

Il répétait, en finissant, sans dire ni le lieu ni le temps, qu'il espérait répondre à son défi et repousser ainsi la malicieuse et fausse renommée que le duc d'Orléans avait voulu jeter sur lui.

Le roi d'Angleterre, tout en reprochant à son adversaire d'avoir écrit des paroles de tenson, avait enchéri encore sur lui, et avait, comme on voit, soigneusement rappelé tous les reproches dont la voix populaire chargeait le duc d'Orléans. Nonob-

stant les insultes que les deux princes s'étaient ainsi envoyées l'un à l'autre, la chose en resta là. Les lettres furent assez publiques, et les hommes graves avaient grande pitié de voir de si grands personnages se quereller ainsi par invectives, comme de vieilles femmes. L'entreprise du duc d'Orléans, bien que procédant de motifs honorables et d'une noble vaillance, fut blâmée pour avoir amené un tel résultat, et n'avoir servi qu'à préparer la guerre entre les peuples, en irritant la haine entre les princes (1). Le roi d'Angleterre fit demander aux ambassadeurs de France, qui étaient en ce moment en conférence à Lelinghen, si la démarche du duc d'Orléans était avouée du roi. Sans faire un désaveu formel, on répondit que le roi était résolu à observer fidèlement la trève.

Pendant ce temps-là le duc de Bourgogne s'était occupé, avec sa prudence et son habileté accoutumées, de prévenir un des plus grands avantages que l'Angleterre eût pu prendre sur la France.

La duchesse douairière de Bretagne, fille de Charles le Mauvais, roi de Navarre, avait résolu d'épouser le roi d'Angleterre. Le duc de Bourgogne fit tous ses efforts pour la détourner de cette alliance; mais on disait qu'elle s'était prise d'une vive passion pour ce prince, et qu'elle apportait à son dessein l'ardeur et l'obstination que mettent dans leurs amours les femmes qui ne sont plus jeunes (2); rien ne put la dissuader. Le mariage fut conclu le 23 avril 1402. Bientôt elle commença à faire passer en Angleterre ses joyaux et ses trésors. Le roi d'Angleterre s'apprêtait à envoyer, pour la chercher, une grande ambassade et beaucoup d'hommes d'armes. Il était à craindre qu'elle n'emmenât avec elle le jeune duc de Bretagne que n'avait encore qui treize ans, et ses deux frères. Toute cette famille aux mains des Anglais eût été une circonstance menaçante pour la France. Aussi le conseil du roi jugea-t-il indispensable que le duc de Bourgogne se rendît sur-le-champ en Bretagne; mais il savait trop bien comment le duc d'Orléans profitait de son absence, pour ne pas prendre ses précautions; il exigea que ce prince s'éloignât de la cour, et il fut convenu qu'il se rendrait dans son duché de Luxembourg, tant que durerait le voyage de son oncle (3).

Le duc de Bourgogne reçut cinq mille livres du roi pour les frais de cette commission, et partit en grand appareil avec deux de ses fils et plusieurs des grands seigneurs de sa cour. Il arriva à Nantes, le 1er octobre, chez la duchesse de Bretagne; selon son usage, il disposa favorablement les esprits de tous ceux avec lesquels il avait à traiter, en leur faisant les plus riches présents. Il donna à la duchesse une magnifique couronne ornée de rubis, de saphirs, d'émeraudes et de perles.

L'ascendant qu'il avait sur cette princesse, la confiance qu'il avait inspirée aux barons de Bretagne, assurèrent un plein succès à ses desseins. D'un commun accord, la garde des jeunes princes et l'administration du duché lui furent confiées. Il passa deux mois à régler toutes ces affaires, et dans le courant de décembre il revint à Paris, y ramenant le jeune duc de Bretagne, gendre du roi, ainsi que ses deux frères. On vit arriver, avec grande satisfaction, ces beaux enfants qui étaient vêtus tous les trois de robes de velours écarlate. Le roi, qui se portait tellement quellement, les reçut avec grande bonté (4).

Ce voyage de Bretagne, et le grand service que le duc de Bourgogne venait de rendre au royaume, lui firent un honneur infini, et mirent pour un moment son autorité au plus haut. Elle n'était jamais pour lui un moyen de s'enrichir; car plus il se sentait grand, plus il se croyait obligé à une libérale magnificence. Comme les comptes de presque toutes les dépenses de ce prince sont venus jusqu'à nous, il est facile de voir ce que lui coûtaient, chaque année, les étrennes du 1er janvier. Celles de l'année 1402, car alors l'année civile commençait à Pâques seulement, furent de la valeur de quarante mille écus, sans parler des sommes en argent qu'il fit payer aux seigneurs de sa suite, pour les rembourser des frais de leur voyage en Bretagne. Il fit encore, cette année-là, une forte dépense, afin de soumettre par les armes le sire Humbert de Villars, qui avait prétendu que sa terre de Montréal ne relevait pas de la comté de Bourgogne. Le parlement de ce pays, assemblé à Dôle par les ordres du Duc, et composé, ainsi que c'était encore l'usage en Bourgogne, de chevaliers, d'ecclésiastiques, de conseillers et de baillis désignés par lui pour chaque parlement, avait condamné la prétention du sire de Villars; mais il ne s'était point soumis à la sentence. Il fallut lui faire la guerre; elle fut conduite diligemment par le sire de Vergy, maréchal de Bourgogne et gouverneur de la Comté.

Durant ce temps-là, et pour suffire à tant de dé-

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

(4) Le Religieux de Saint-Denis. — D'Argentré. — Juvénal.

penses, les états de Bourgogne et de la Comté étaient obligés d'accorder sans cesse de nouveaux subsides. Toutefois le Duc mettait à la levée des impôts plus de prudence qu'on n'en mettait en France. Il laissait le plus souvent répartir et recouvrer les impôts par des élus et des receveurs que lui désignaient les états. Lorsque des villes ou des bailliages avaient éprouvé quelques pertes ou quelques malheurs, qu'ils faisaient de trop vives représentations, ou qu'on eût aigri les esprits par une trop grande exigence, le Duc accordait des remises ou dispensait de la taxe. S'il y avait dans les villes quelque construction importante à faire, ou des dettes trop considérables à payer, il leur allouait de l'argent ou leur permettait de s'imposer sans rien prétendre sur l'impôt. De la sorte, les peuples de Bourgogne, dont l'argent n'était pas beaucoup mieux employé ni ménagé que l'argent des peuples de France, étaient cependant moins mécontents et moins malheureux. Leur souverain ne mettait point en oubli leur avantage et leur bien-être; il était raisonnable, et quand les choses n'allaient pas bien, il s'occupait d'y mettre bon ordre (1). Quant à ses domaines de Flandre, ils avaient leurs usages et leurs priviléges, et le Duc, qui craignait toujours de leur voir recommencer les séditions, songeait à les ménager. Les bonnes villes, de leur côté, savaient, quand il le fallait, faire des sacrifices.

Il avait, deux ans auparavant, agi de même avec prudence et modération envers la ville de Besançon. Elle ne lui appartenait point, étant libre et impériale; mais, entourée de tous côtés par le territoire de la comté de Bourgogne, elle avait contracté alliance avec le Duc, et s'était engagée à lui payer une somme chaque année. Comme le payement tardait, il envoya un de ses chevaliers, qui se montra si insolent et menaçant que les bourgeois de Besançon le mirent en prison. Maître Garnier, prévôt de Dormans, reçut alors commission du Duc d'aller réclamer la délivrance du chevalier. Sans écouter les gouverneurs de la ville ni recevoir leurs excuses, il traita tous les citoyens de Besançon de mutins et de vilains, et signifia qu'il mettait leur corps sous la main du Duc. N'était la forme de justice dont il usa, il ne fût point sorti sain et sauf de la ville et n'aurait pu échapper à la colère des habitants. Sur son rapport, le Duc ordonna au bailli de la Comté de faire un mandement de prise de corps contre tous les citoyens de Besançon. Quatre furent saisis hors des portes et emmenés au château de Gray. En même temps défense fut faite de communiquer avec la ville; de sorte que les paysans n'y pouvaient plus porter de vivres au marché. Les gens de Besançon commençaient à murmurer et à s'émouvoir, disant que si le Duc voulait en agir de la sorte, il valait mieux avoir guerre avec lui. On lui envoya une ambassade à Paris, où il se trouvait, et l'on fit de grandes processions où les précieuses reliques furent portées, implorant le Saint-Esprit pour que l'affaire se pût accommoder. Le Duc ne voulut pas les pousser à l'extrémité; quelque chose fut cédé de part et d'autre, et le bon accord fut rétabli (2).

Mais le duc de Bourgogne ne pouvait donner les mêmes soins à l'administration du royaume. Il ne l'avait jamais gouverné d'une manière durable et sans partage. Ce n'était point son domaine, l'héritage de ses enfants. Il ne s'agissait point de ses vassaux ni de ses sujets. D'ailleurs, chaque province avait ses coutumes, ses priviléges qu'elle défendait de son mieux. La plus grande partie da la France était distribuée en apanages ou en gouvernements à des princes dont l'autorité était fort absolue. Ainsi le duc de Berri conduisait presqu'à son gré le Languedoc, le Limousin, l'Auvergne, le Berri et le Poitou. Le duc d'Orléans avait aussi de vastes domaines. Sans être princes, les autres grands seigneurs se soumettaient difficilement à l'autorité du roi, et auraient encore plus résisté aux commandements du duc de Bourgogne. Il avait assez à faire de ranger ceux de ses propres États sous sa règle et sa justice. Il ne s'occupait donc que des plus grands intérêts du royaume, de la guerre, de la paix, des alliances, des subsides à demander, et encore sans pouvoir surveiller leur entrée ni leur emploi.

En ce moment c'était l'union de l'Église qui demandait ses premiers soins; quelque puissant qu'il parût être à son retour de Bretagne, il ne pouvait guère lutter contre le parti, tous les jours plus fort, qui blâmait la soustraction d'obéissance. Les cardinaux mêmes avaient commencé à se repentir de leur rupture avec le pape, et quelques-uns s'occupaient de se réconcilier avec lui; Louis d'Anjou, roi de Sicile et de Provence, lui témoignait les plus grands égards. L'Espagne avait des ambassadeurs à Paris pour travailler en sa faveur. Le Languedoc et les provinces du Midi étaient contraires à ce qu'on avait fait. Le duc d'Orléans, revenu du Luxembourg, était toujours ardent pour cette cause, et, à

(1) Histoire de Bourgogne.

(2) Manuscrit de M. Séguin (de Besançon).

dire vrai, tous les fidèles étaient au moins étonnés de voir l'Église sans chef. Les ducs de Berri et de Bourgogne, malgré leur désir de persister dans ce qu'ils avaient voulu, furent obligés de céder; une assemblée générale du clergé fut indiquée pour le 15 de mai (1). Avant cette époque, un nouvel événement vint encore rendre l'affaire plus difficile à régler.

Il y avait cinq années que le pape Benoît était gardé dans son palais d'Avignon par des gens d'armes qui veillaient avec soin à ce qu'il ne pût s'évader; ils avaient même, depuis quelque temps, reçu du duc de Bourgogne l'ordre de ne laisser sortir ni entrer aucune lettre du palais. Las de cette captivité, et d'après des conseils qui lui parvinrent de Paris, le pape résolut de s'échapper. Un des principaux chevaliers qui commandaient le siége était sire Robert de Braquemont, gentilhomme normand; il allait et venait à son gré du camp au palais.

Le pape fit si bien qu'il mit ce vaillant homme dans ses intérêts. Le 12 de mars 1403, il réussit à s'échapper déguisé, n'emportant avec lui, selon l'usage des papes, qu'une boîte renfermant le corps de Notre Seigneur; il gardait aussi avec soin une lettre du roi de France, qui lui mandait que, nonobstant le bruit public, il n'avait jamais voulu ni approuvé la soustraction d'obéissance. Le pape entra d'abord dans une maison de la ville, où plusieurs gentilshommes français vinrent lui baiser les pieds et lui montrer le plus grand respect. Au sortir d'Avignon, il arriva à Château-Renard, petite ville voisine, où il trouva une escorte de cinq cents hommes que ses partisans lui avaient amenée d'avance. Là, se trouvant en sûreté, il se fit raser, car il avait juré de ne point couper sa barbe tant qu'il serait captif. Il était si joyeux, qu'ayant demandé au barbier qu'il fit appeler de quel pays il était, et cet homme ayant répondu qu'il était Picard: « Tant » mieux, dit-il, cela fait mentir ces Normands qui » avaient promis de me faire la barbe. »

Dès le premier jour il écrivit au roi de France une lettre tout affectueuse; il lui mandait qu'après s'être soumis à une longue captivité, dans l'espoir d'être utile à la paix de l'Église, voyant que ses souffrances étaient plutôt un obstacle à l'exécution de ce dessein, il avait quitté son palais. Il espérait que le roi se réjouirait de l'apprendre, et il allait s'occuper plus efficacement que jamais de relever de son oppression l'Église, sainte épouse de Jésus-Christ. La protection divine n'avait sans doute, disait-il, favorisé sa retraite que pour lui donner les moyens de travailler à la gloire de la foi catholique, et aussi à l'honneur du roi, son cher fils, et de sa noble maison. Dès qu'on vit le pape en liberté, on changea promptement à son égard. Les cardinaux s'empressèrent de solliciter leur pardon; les bourgeois d'Avignon le supplièrent de rentrer dans leur ville; des évêques et des docteurs, auparavant animés contre lui, le firent assurer de leur fidélité.

Les cardinaux obtinrent assez promptement le pardon du pape. Il leur permit de se présenter devant lui. Ce fut à ses pieds, les deux genoux en terre, les mains jointes, les larmes aux yeux, qu'ils l'assurèrent de leur repentir, et lui protestèrent de leur fidélité. Il leur fit quelques reproches, mais avec douceur, révoqua les bulles par lesquelles il leur avait interdit le droit d'élection, et, pour mieux montrer sa bonté, il les retint à dîner avec lui. Mais quelle fut leur frayeur lorsqu'au lieu de voir, comme à la coutume, dans la salle du repas, une compagnie d'ecclésiastiques, ils la trouvèrent pleine de gens d'armes! Ils crurent que leur dernier moment était arrivé, et qu'à un signal donné ils allaient être massacrés. Ce n'était pourtant que le cortége habituel dont le pape avait jugé à propos de s'environner, et qui le suivait même à l'église (2).

Comme cette nouvelle cour toute guerrière était exigeante et coûteuse, le pape eut en peu de temps épuisé ses trésors. Sa vaisselle d'or et d'argent se convertit en plomb et en étain. Les gens d'Avignon, qui déjà craignaient son ressentiment, furent encore dans des transes plus vives lorsqu'ils connurent sa détresse; ils savaient que rien n'est si impitoyable qu'un prince qui manque d'argent. Cependant il leur accorda un pardon général, exigeant seulement que son palais fût réparé, et que la ville reçût une forte garnison d'Aragonais.

Le pape députa bientôt auprès du roi les cardinaux de Poitiers et de Saluces. Ils furent reçus en grande audience le 23 de mai 1403, devant le roi, son frère, ses oncles et ses principaux serviteurs. Le cardinal de Poitiers parla fort adroitement, en ménageant ce qu'il pouvait y avoir de contradictoire dans la conduite du sacré collége, et s'efforça de montrer que la soustraction était un moyen injuste et impolitique de parvenir à l'union, lors même qu'on voudrait supposer au pape une blâmable obstination. Il entra ensuite dans l'éloge de ce pontife,

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

parla de sa douceur, de sa déférence pour les princes de France, de sa résolution de les accepter pour juges de ses intérêts : il prit à témoin le duc d'Orléans, qui avait, dit-il, en main des preuves écrites des dispositions toutes pacifiques du pape; enfin il proposa de revenir à l'obéissance.

Les Universités de Toulouse, Montpellier, Angers et Orléans avaient envoyé des députés; ils appuyèrent cette opinion. Mais l'Université de Paris, dominée par les docteurs de la nation de Normandie, tenait à la soustraction qu'elle avait conseillée. Les ducs de Bourgogne et de Berri étaient aussi loin de céder. Le roi déclara aux cardinaux que l'assemblée du clergé étant sur le point de se réunir, il allait attendre son avis.

Le duc d'Orléans, qui voulait absolument faire prévaloir le parti du pape, rompit toutes les mesures de ses oncles. Il s'empara entièrement de l'esprit du roi. Il le fit d'abord consentir à ce que les voix du clergé, au lieu d'être prises en assemblée et après délibération, fussent recueillies en secret par chaque métropolitain, qui demanderait par écrit l'opinion des ecclésiastiques de son ressort. Cela fait, il profita d'un moment où ses oncles n'étaient point à l'hôtel Saint-Paul, et entra chez le roi avec les deux cardinaux et quelques prélats. C'était à l'issue du sommeil de midi; le roi était en son oratoire. Le duc d'Orléans lui dit que le plus grand nombre des voix était pour la restitution d'obéissance; le roi répondit qu'il en était content, qu'il tenait Benoît pour un savant et honnête homme, et qu'il ne se souvenait pas d'avoir signé la soustraction. Son frère prit aussitôt le crucifix sur l'autel, et lui fit jurer de rentrer sous l'obéissance du pape. On en dressa acte sur-le-champ : le roi signa : sans plus attendre, on se mit à chanter le *Te Deum* dans l'oratoire même, et le roi l'entendit bien dévotement à genoux. Aussitôt l'ordre fut envoyé à toutes les églises de célébrer des actions de grâces. En un instant les cloches furent en branle ; ce fut ainsi que le duc de Bourgogne et le duc de Berri apprirent la grande résolution qu'on venait de prendre (1).

Ils arrivèrent à l'hôtel Saint-Paul, et portèrent au roi d'amères plaintes sur le procédé qu'on avait suivi pour décider une telle affaire; le duc de Bourgogne demanda que tout fût annulé, et qu'on délibérât avec la maturité convenable. Le roi ne put répondre autre chose, sinon que son frère lui avait semblé agir par un saint zèle pour la religion; et s'était engagé au nom du pape à des conditions fort raisonnables. On les fit lire, mais le duc de Bourgogne ne cédait point. Le lendemain il y eut à l'hôtel des Tournelles, chez le duc de Berri, une assemblée de prélats où vint le duc de Bourgogne. Le chancelier s'y rendit, fit de nouveau connaître la volonté du roi et les promesses que le pape avait faites au duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne n'avait nulle confiance en de telles promesses, et le duc de Berri pas beaucoup davantage; mais son neveu avait dans l'intervalle réussi à le gagner. Il s'efforça de concilier les deux partis, et d'amollir la résolution de son frère. Parmi les prélats, les uns se soumettaient, d'autres demandaient du temps pour se consulter. On en était à ce point, lorsqu'arriva aux princes un ordre du roi de se rendre sur-le-champ près de lui. Ils le trouvèrent prêt à monter à cheval pour se rendre à Notre-Dame, où il allait rendre des grâces solennelles pour la restitution d'obéissance. Il fallut le suivre : la messe fut célébrée par le cardinal de Poitiers; et maître Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, qui avait été un des plus ardents promoteurs de la soustraction, fit un beau sermon pour annoncer le retour à l'obéissance.

Les choses étant ainsi consommées, le duc de Berri fit consentir le duc de Bourgogne à ne s'y point opposer. L'Université eut encore plus de peine à céder. Les Français et les Picards penchaient pour l'obéissance; les Allemands restaient neutres; les Normands n'en montraient que plus d'opiniâtreté. Cependant, se trouvant seuls, ils en eurent honte, et après trois jours se rendirent.

Une telle conduite de la part du duc d'Orléans ralluma toutes les discordes entre le duc de Bourgogne et lui. Déjà, au mois d'avril, le crédit toujours plus grand de la reine avait déterminé un notable changement. Le roi avait ordonné la formation d'un nouveau conseil d'État où devaient siéger la reine, les princes, le connétable, le chancelier et divers conseillers. Les affaires devaient se décider par le plus grand nombre de voix. Un autre édit (2) prescrivait à la reine, aux princes, aux évêques, aux principaux seigneurs, aux premiers bourgeois des bonnes villes, de prêter serment entre les mains du chancelier de n'obéir à nul autre qu'au roi. La méfiance et les inquiétudes étaient si grandes, qu'on ajouta à ce serment celui de reconnaître, après la mort du roi, le Dauphin, duc de Guyenne, pour roi, souverain et naturel seigneur. L'édit fut porté

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Ordonnances des rois de France.

par le connétable et le chancelier au parlement, où il fut publié en présence des gens du roi, des avocats, des secrétaires-greffiers, notaires et huissiers de la cour, qui en jurèrent tous l'exécution sur les saints Évangiles.

Le même esprit et la même influence firent en même temps déclarer, en cas de mort du roi, l'abolition de toute minorité pour son successeur. Quel que fût son âge, il devait gouverner le royaume comme roi, par lui-même et en son nom, en prenant les avis des plus proches de son sang et des plus sages de son conseil. C'était prévenir la nomination d'un régent, et détruire la sage distinction établie entre la garde du roi et le gouvernement de l'État.

L'union de la reine et du duc d'Orléans commençait à devenir si intime et si publique, que ces ordonnances étaient évidemment dirigées contre le duc de Bourgogne. Néanmoins, il fit paraître, peu de jours après leur publication, les plus éclatantes marques de son pouvoir : il maria trois enfants de son fils, le comte de Nevers, avec trois enfants du roi. Louis, duc de Guyenne, Dauphin, fut fiancé avec Marguerite, fille aînée du comte de Nevers; Michelle de France, quatrième fille du roi, avec Philippe de Bourgogne, qui depuis fut duc de Bourgogne; le troisième engagement de mariage fut celui de Jean, duc de Touraine, second fils du roi, avec une autre fille du comte de Nevers. Les motifs que donna le roi, dans ses lettres patentes, furent sa reconnaissance pour les grands et signalés services qu'il avait reçus de son oncle le duc de Bourgogne, dans le gouvernement de sa personne et du royaume; l'avantage que ses enfants devraient retirer de leur alliance avec une maison si puissante, et le profit qui résulterait pour le royaume d'avoir un tel secours contre ses ennemis (1).

Le duc de Bourgogne se surpassa dans les fêtes qu'il donna en cette occasion. Mais ces deux jeunes princes, dont le mariage venait d'être si pompeusement célébré, n'étaient pas destinés par la Providence à parvenir au trône; comme les deux fils que le roi avait déjà eus avant eux, ils devaient mourir jeunes, et la couronne devait venir à l'enfant qui était né peu de semaines avant le 21 février, et qui avait reçu le nom de Charles, du sire d'Albret, connétable de France, son parrain. C'était ce jour-là même qu'il venait d'être revêtu de l'office de connétable; il succédait à un vaillant et digne chevalier honoré de tout le royaume, au connétable de Sancerre, ce vieux frère d'armes de Duguesclin. Bien qu'il le surpassât en naissance, il n'en avait pas moins été simple en ses manières, ennemi du faste, sans ambition et sans avidité, exact dans la discipline, infatigable dans la guerre; il mourut avec une grande piété et conservant toute sa raison. Se voyant près de sa fin, il se fit donner l'épée de connétable. « Je l'ai fidèlement gardée durant plusieurs années, dit-il, et me suis acquitté de mon office loyalement et avec soin; maintenant je la rends au roi, je me recommande à ses prières, et lui demande, pour toute grâce, de permettre que je sois inhumé dans l'église de Saint-Denis, à laquelle j'ai toujours eu une dévotion particulière. »

Le duc d'Orléans, qui assistait à ses derniers moments, et qui l'avait toujours aimé, lui promit d'obtenir cette faveur du roi, et aussi de faire payer trois mille écus d'or, qui lui étaient dus sur les gages de son office, pour fonder une chapelle en cette église (2).

Ses funérailles furent solennelles. Le duc de Bourgogne et les autres princes y assistèrent et donnèrent des marques de leur profonde douleur. Toutefois le duc d'Orléans oublia de faire payer la somme destinée à la chapelle.

Le choix du sire d'Albret pour succéder à ce grand chevalier ne fut pas approuvé; c'était, il est vrai, le cousin du roi; sa mère était Marguerite de Bourbon, sœur de Jeanne, reine de France; mais il était de petite taille, faible, boiteux, sans expérience des armes, sans gravité dans les mœurs, et peu fait pour conduire les armées du royaume.

Cependant il semblait que la France eût besoin, plus que jamais, de vaillants et habiles hommes de guerre. Bien que les trêves eussent été renouvelées avec l'Angleterre, que de part et d'autre on se donnât sans cesse des assurances pacifiques, et qu'il y eût des conférences continuelles pour accommoder chaque différend, on pouvait presque dire que les deux royaumes étaient en guerre. Le roi d'Angleterre, encore mal assuré sur son trône, avait continuellement à combattre et à punir des révoltes et des conjurations. Les Écossais profitèrent de ses embarras pour marcher contre lui, et bientôt des chevaliers français s'en allèrent chercher dans leur armée l'occasion de combattre les Anglais. Au mois de juillet 1402, ils perdirent une grande bataille à Homeldon. Parmi les prisonniers se trouva entre

(1) Histoire de Bourgogne.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

autres le sire Pierre Desessarts, chevalier des plus estimés de la noblesse de France. Comme il n'était point riche, des commissaires furent nommés pour demander et recueillir, parmi les gentilshommes ou autres, l'argent nécessaire à sa rançon. Le comte Douglas, qui était depuis longtemps l'ami et le frère d'armes des seigneurs français, fut aussi, bien qu'Écossais, racheté de la même sorte.

De leur côté, les Anglais se livraient à de continuelles pirateries, ils prenaient les vaisseaux qui amenaient les vins de Bordeaux à La Rochelle, ou qui sortaient de ce port pour les porter ailleurs; ils descendirent sur l'île de Rhé et y pillèrent une abbaye. Ils ne faisaient pas moins de maux sur les côtes de Bretagne et de Normandie, où les pêcheurs n'osaient plus aller en mer. On accusait le roi d'Angleterre de souffrir et d'encourager ces brigandages; ses ambassadeurs les désavouaient, comme ceux de France désavouaient les entreprises faites en Guyenne, les secours donnés aux révoltés, le défi du duc d'Orléans et tout ce qui semblait une violation des trêves. Le conseil du roi défendait toujours toute tentative contre les Anglais; comme on savait qu'il était fort divisé, et que si le duc de Bourgogne voulait la paix, le duc d'Orléans favorisait la guerre, il se commettait chaque jour des actes de violence; tant on connaissait peu le bon ordre, tant on savait mal obéir à la volonté du roi! D'ailleurs ce n'était pas une chose rare que de voir un simple seigneur défier, en son nom, un roi et lui faire la guerre. Il y avait un brave écuyer du comté de Guines, nommé Gilbert de Fretun, qui avait toujours refusé le serment de fidélité à l'Angleterre, et qui depuis treize ans gardait la côte de Picardie contre les pirates, en faisant lui-même le même métier. Il envoya défier le roi d'Angleterre, et ayant équipé deux forts vaisseaux, ravagea les côtes, jusqu'à ce qu'enveloppé par des forces supérieures, il périt en se défendant vaillamment (1).

Le sire de Clisson ne voulut pas non plus souffrir patiemment les insultes journalières des Anglais contre les Bretons; il fit faire un armement considérable. La circonstance semblait heureuse : une nouvelle révolte venait d'éclater contre le roi d'Angleterre; le comte de Northumberland, qui jusqu'alors avait été son plus ferme appui, en était le chef.

Les Bretons mirent en mer plus de douze cents hommes, sous les ordres du sire de Penhouet, amiral de Bretagne, et du sire Guillaume Duchâtel. Ils commencèrent par aller attaquer une flotte anglaise qui était à l'ancre près de Saint-Mahé. Le combat fut terrible et animé par la vieille haine réciproque des Anglais et des Bretons. Enfin ceux-ci l'emportèrent, et ramenèrent dans leurs ports plus de mille prisonniers. Encouragés par cette victoire, les Bretons résolurent de descendre en Angleterre. C'était précisément alors que le roi Henri était contraint de porter toutes ses forces vers le nord pour combattre les Gallois et le parti du comte de Northumberland. L'entreprise bretonne fut plus considérable encore que la première. On s'empara d'abord des îles de Jersey et Guernesey. De là on descendit près du port de Plymouth, et la ville fut surprise et brûlée, ainsi que les environs. Mais le roi d'Angleterre venait de remporter une victoire complète à Shrewsbury au mois de juillet 1403, et les Bretons se retirèrent chargés de butin.

Les Anglais tardèrent peu à se venger. Ils équipèrent une flotte nombreuse, montée d'environ dix mille hommes, descendirent à Saint-Mahé près de Brest, y trouvèrent peu de résistance, et mirent tout à feu et à sang. Puis ils se rembarquèrent, et rencontrant un énorme convoi chargé des vins du Poitou, ils s'en emparèrent (2).

C'était aussi la même année et quelques mois avant, que messire Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, allié de la maison royale de France et gouverneur de la Picardie, avait envoyé défier le roi d'Angleterre, dans les termes suivants : « Très-
» haut et très-puissant prince Henri, duc de Lan-
» castre : moi, Waleran de Luxembourg, comte
» de Ligny et de Saint-Pol, considérant l'affinité,
» amour et confédération que j'avais avec très-haut
» et puissant prince Richard, roi d'Angleterre,
» dont j'ai eu la sœur pour épouse; considérant la
» destruction dudit roi, dont vous êtes notoirement
» coupable et grandement diffamé; de plus, la
» grande honte et le dommage que moi et ma géné-
» ration descendant de lui, en pourront recevoir
» au temps à venir, et l'indignation de Dieu tout-
» puissant, ainsi que celle de toutes personnes rai-
» sonnables et honorables, que je mériterai, si je
» n'emploie pas toute ma puissance à venger la
» mort dudit roi dont j'étais allié; en conséquence,
» je vous fais savoir par ces présentes que je vous
» nuirai en toutes manières que je pourrai; tous les
» dommages que je pourrai vous faire, tant par

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

» moi que par mes parents, mes hommes ou mes » sujets, je vous les ferai, soit par terre, soit par » mer, toutefois hors du royaume de France; cela, » pour les causes ci-dessus exposées, et nullement » pour ce qui a pu ou pourrait se passer entre mon » très-redouté et souverain seigneur le roi de » France et le royaume d'Angleterre. Et ce, je » vous certifie par l'empreinte de mon sceau. Donné » en mon château de Luxembourg, le dixième jour » de février 1403 (1). »

Ce défi, malgré la réserve que le comte de Saint-Pol y avait insérée, fut blâmé comme contraire à la trève, d'autant que l'entreprise était composée entièrement d'hommes d'armes français. Elle était ridicule aussi par le peu de puissance dont disposait le comte de Saint-Pol. Aussi le roi Henri tourna-t-il ce défi en raillerie et n'en fit-il nul compte. Le succès répondit à l'idée qu'on en avait conçue. Un débarquement dans l'île de Wight fut repoussé par les seuls habitants, ou plutôt échoua par la crainte de voir arriver une flotte anglaise au secours. Le roi Henri fit dire alors au comte de Saint-Pol qu'il était fâché de ce qu'il n'avait point voulu entrer dans ses États; que pour lui, il espérait mieux faire et le visiter dans le comté de Saint-Pol. En effet, le comte de Sommerset, gouverneur de Calais, que les gens du comte de Saint-Pol avaient eu la sottise de venir insulter, en venant une nuit attacher à la porte de la ville une potence où il était suspendu en effigie, sortit de la place, et saccagea sans résistance le domaine de ce seigneur (2).

Malgré les protestations de loyauté et de désir de la paix qu'on se renouvelait fréquemment, il fallait donc songer à la guerre : véritablement elle était commencée. C'était dans ce moment-là même que la conduite du duc d'Orléans dans l'affaire de la soustraction avait irrité plus que jamais le duc de Bourgogne; alors le conseil du roi avisa que ce serait une sage précaution de les éloigner tous deux du gouvernement et de les employer à la guerre. Le duc de Bourgogne reçut l'ordre d'aller en Flandre préparer le siége de Calais, et le duc d'Orléans, de se rendre dans la Guyenne.

L'état du roi allait toujours empirant : il retomba malade peu après qu'il eut signé la restitution d'obédience, eut quelques bons intervalles vers la fin du mois de juin, puis demeura sans raison jusqu'au mois de décembre. On prenait beaucoup moins de soin de lui, et l'on n'espérait plus le guérir. Cependant on prêta de nouveau l'oreille à des sorciers, qui se vantèrent de découvrir le secret de sa maladie. Ils étaient quatre : un prêtre, un clerc, un serrurier et une femme. On résolut d'essayer encore et de permettre leurs conjurations. Le prêtre fit faire un grand cercle de fer porté sur douze colonnes, et douze chaînes y étaient attachées. La machine fut placée au plus épais d'une forêt. Il demanda que douze personnes se laissassent enchaîner, protestant qu'il ne leur arriverait aucun mal. Tant par curiosité que par dévouement à la santé du roi, il se présenta douze hommes notables, chevaliers, ecclésiastiques, bourgeois, magistrats. Ils firent tout ce que voulut le prêtre, se soumirent à tout; mais l'on ne vit rien, on n'entendit rien. Il donna pour raison que les douze personnes avaient fait le signe de la croix, ce qui avait rompu tout le charme. Bien des gens furent édifiés de cette marque de la force de notre religion. D'autres rapportèrent qu'un des compagnons du sorcier avait avoué au prévôt de Paris que tout n'était que tromperie. Quoi qu'il en soit, ils furent brûlés vifs; et une grande grêle ayant peu de jours après ruiné la récolte des vignes, le peuple n'en chercha point d'autre cause (3).

Au même temps, il fut grandement question d'un autre homme, qui avait vu des choses bien merveilleuses. Il était depuis longtemps curieux de parler au diable, il en cherchait sans cesse les moyens, et s'enquérait en tous lieux qui pourrait le lui montrer. Quelqu'un lui conseilla d'aller dans le sauvage pays d'Écosse. Il s'y rendit; quand il y fut, on lui indiqua une vieille femme qui passait pour se mêler de ces choses-là. Il s'adressa à elle. Elle lui montra de loin un vieux château tout ruiné, où il n'y avait plus que les murailles et des débris couverts de ronces et d'épines. Elle lui dit d'aller en cet endroit, d'y rester sans crainte, et qu'il trouverait quelqu'un à qui il pourrait parler. Il s'y rendit hardiment; quand il y eut resté un peu de temps, on apporta un cercueil ouvert qu'on posa sur deux grosses pierres; et alors il vit arriver des nuées de corbeaux au nombre de plus de dix mille, qui décharnèrent le corps couché dans cette bière, ne lui laissant que les os : puis le cercueil fut refermé et emporté. A l'instant parut devant lui une sorte d'homme, qui semblait comme un More d'Afrique.

(1) L'année commença le 30 mars.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

Lui, sans se troubler, lui demanda quel était ce corps ainsi déchiré par les corbeaux. Le More répondit que c'était le roi Salomon, et qu'il en devait souffrir autant tous les jours jusqu'à la fin du monde, mais ne serait pas damné. Ensuite il fit au More trois questions. La première, sur la chose qu'il avait le plus envie de savoir; mais jamais il ne voulut répéter à personne ni les paroles de sa demande, ni celles qu'on lui avait répondues. La seconde question fut de s'informer des trésors perdus. Le More répondit que jamais ni lui ni ses compagnons ne les révèleraient, parce qu'on les gardait pour l'Ante-Christ. Il s'enquit par la troisième question de ce qui adviendrait de la ville de Paris, et si elle serait détruite à cause de la dissolution qui y régnait et des péchés infinis qu'on y commettait. Il lui fut répondu qu'il s'y faisait aussi beaucoup de bonnes actions, et qu'il y avait d'honnêtes personnes dont les prières sauveraient la ville, mais qu'elle souffrirait de grands maux, et qu'on y verrait de cruelles divisions (1).

Cette dernière prédiction n'avait rien de merveilleux; chaque jour tous les hommes sages gémissaient d'une discorde qui devenait de plus en plus menaçante, et qui perdait le royaume. La commission qu'on avait donnée à chacun des deux princes se trouva bientôt inutile. Le duc d'Orléans était parti en grande compagnie : il avait d'abord fait une entrée magnifique dans sa ville d'Orléans. L'université lui adressa une belle harangue, et il était si docte prince, qu'il répondit sur-le-champ, reprenant, sans en rien omettre, tous les points traités par l'orateur. Le lendemain il vint en procession à l'église de monseigneur Saint-Aignan, patron de la ville, et, selon l'usage, se vêtit d'un habit de chanoine. Il reçut de beaux présents de ses sujets. Ce fut là tout le résultat de son voyage, et du grand et coûteux armement qu'il avait fait. La victoire que le roi d'Angleterre avait remportée sur les révoltés arrêta les projets de guerre, et l'on se promit encore d'observer la trève. Pendant ce temps-là, le duc de Bourgogne faisait des dépenses plus grandes et aussi inutiles. Il voulut assiéger Calais, et l'on construisit par ses ordres une quantité de forteresses et de châteaux en bois pour entourer la ville comme avait fait autrefois le roi Édouard d'Angleterre quand il s'en était emparé. Tout se trouva perdu. Les peuples murmuraient de ce qu'on leur arrachait ainsi leur argent, qui ne profitait jamais à la chose publique (2).

Les deux princes étant revenus, les querelles recommencèrent sur les affaires de l'Église. Malgré toutes les promesses que le duc d'Orléans avait faites au nom du pape, il n'en était ni moins absolu ni moins emporté. Il éleva bientôt la prétention que toutes les collations des bénéfices faites pendant la soustraction étaient nulles, et traita d'intrus l'abbé de Saint-Denis, qu'on lui avait envoyé en ambassade; de nouvelles instances furent inutilement essayées. Enfin le duc d'Orléans, qui s'était rendu garant de la conduite du pape, et qui avait montré tant de zèle pour lui, fut invité à l'aller trouver pour en obtenir plus de raison. Il se rendit au mois d'octobre à Marseille, où était le pape. Il en reçut un grand accueil, le pape le combla de caresses et lui témoigna publiquement toute sa reconnaissance. Mais les semaines et les mois se passaient sans obtenir la réponse qu'on désirait. Alors le conseil du roi se détermina à agir d'autorité. Le duc d'Orléans n'était point présent pour défendre le parti du pape. Le 19 décembre, une déclaration du roi, portée au parlement, statua invariablement que le pape n'avait ni approbation à donner ni finances à percevoir pour les bénéfices conférés avant la restitution d'obéissance. Les négociations du duc d'Orléans et les espérances qu'il pouvait concevoir d'un résultat heureux pour la paix de l'Église, se trouvèrent renversées. Il revint au mois de février 1404 (3).

La guerre semblait de plus en plus inévitable avec le roi d'Angleterre, et le roi de France n'avait nul moyen d'y pourvoir. Les finances étaient épuisées : on n'avait point de quoi payer la solde des gens d'armes; les dépenses domestiques du roi et des princes ne se faisaient qu'à force de dettes. Le conseil du roi s'efforçait de tenir secrète une telle misère et de si grands embarras. Le duc de Bourgogne s'opposait de tout son pouvoir à ce qu'on levât de nouvelles tailles : il voulait ménager les peuples mécontents et appauvris, et craignait de les pousser à quelque extrémité. Mais enfin il lui fallut céder à la nécessité. Une taille énorme et générale fut ordonnée, en promettant qu'elle serait employée au bien de l'État et pour armer contre les attaques des ennemis (4).

Les princes sortirent de Paris le jour où l'ordonnance fut publiée et criée au Châtelet, tant ils en

(1) Juvénal.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) L'année commença le 19 avril.
(4) Le Religieux de Saint-Denis.

craignaient l'effet. Cependant la taille fut levée sur-le-champ avec une extrême rigueur. Les gens de justice n'eurent aucune part à la distribution ni au recouvrement de l'impôt. Il n'y avait nul recours contre les collecteurs. Ils faisaient vendre les meubles; ils traînaient en prison les personnes qui tardaient à payer, et ajoutaient une amende à leur quote-part, prétendant qu'on méritait punition pour avoir manqué aux ordres sacrés du roi.

Quand tout cet argent fut recueilli, le conseil du roi ordonna qu'il serait enfermé dans une tour du palais, et que rien n'en serait ôté que d'un commun accord et pour la défense du royaume; ce qui sembla fort sage à tous les gens de bien. Mais le duc d'Orléans, une nuit, accompagné d'une nombreuse suite armée, sans se soucier du scandale, vint rompre la porte et enleva ce trésor (1).

Il profita, pour faire ce larcin, de l'absence du duc de Bourgogne. Ce prince était pour lors dans ses États de Flandre. La duchesse de Brabant, dont il était héritier par sa femme, avait souhaité qu'Antoine de Bourgogne, comte de Rethel, à qui son duché devait passer après la mort de Philippe le Hardi, en prît dès lors l'administration. Le duc de Bourgogne venait donc faire reconnaître son fils par les états du pays (2).

Au milieu des fêtes superbes qu'il donnait dans la ville de Bruxelles à la duchesse de Brabant, il tomba malade d'une de ces maladies populaires qui, dans ce temps-là, ravageaient fréquemment les peuples pauvres et malheureux, et qui dépeuplaient sans cesse des villes sales et infectes. Bientôt le Duc se sentit proche de sa fin. Il demanda à être transporté à son château de Halle (3), où était une chapelle de la Vierge en laquelle il avait une dévotion particulière. La duchesse de Bourgogne, qui était à Arras, lui envoya sur-le-champ sa litière, mais il était trop faible pour faire ce trajet autrement que dans une litière à bras. Il se fit porter à l'église Notre-Dame pour y faire ses prières. Si cette divine assistance ne lui rendit point la santé, du moins elle le disposa à une fin chrétienne, où il montra une résignation et une fermeté dignes de sa vie. Jusqu'au dernier moment il conserva sa raison, tint les plus sages discours, et régla prudemment tout ce qui devait se faire après lui. Enfin, le dixième jour de sa maladie, sentant la mort approcher, il fit venir ses deux nobles fils, le comte de Nevers et le comte de Rethel; il les exhorta à aimer, à servir Dieu et aussi le roi, à lui garder loyauté, comme lui-même avait fait durant toute sa vie; à prendre à cœur le bien de la couronne et du royaume, à vivre entre eux avec concorde et amour, à servir et honorer leur digne mère, à bien se garder de trop grever leurs sujets, et à les aimer en bons pères. Il recommanda aussi ses bons serviteurs, dont la douleur lui faisait tant de pitié.

Ainsi mourut, le 27 avril 1404, la soixante-treizième année de son âge, ce prince dont la fin devait être l'origine de tant de maux. Chacun savait qu'ils étaient tempérés et suspendus par sa prudence, et il fut regretté de tout le royaume. On se rappelait toutes ses bonnes qualités: après s'être montré un hardi chevalier, il avait toujours été le plus prudent des princes du sang royal; politique habile, célèbre par sa grande prévoyance, ne faisant rien sans en savoir les conséquences, démêlant facilement le vrai des choses, possédant aussi mieux que personne le langage convenable pour s'entretenir avec des ambassadeurs et conclure des traités; ami de la paix, tout vaillant qu'il était à la guerre; craignant de trop grever les peuples et de les jeter dans quelque révolte; sachant s'arrêter au point de s'en faire aimer et de gagner leur confiance; curieux de la règle et du bon ordre, l'ayant mis en ses États autant qu'on le pouvait en ce temps-là.

Il avait recueilli le fruit de son habileté; car, profitant de toutes les occasions pour accroître lui et les siens, il avait en quarante années établi une puissance égale à celle des plus grands souverains de la chrétienté. Il laissait ses enfants et ses petits-enfants riches et fortifiés par les alliances les plus hautes et les plus illustres.

Les intérêts de sa famille et de ses domaines avaient passé avant ceux du royaume, toutefois il avait toujours aimé et défendu l'honneur de la France. Il avait été loyal serviteur de son digne frère le feu roi Charles V, sage régent et conseiller de son neveu Charles VI. On pouvait faire de graves reproches à son gouvernement; mais tout avait dépéri

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Par des lettres du 28 septembre 1390, la duchesse Jeanne avait transporté à sa nièce Marguerite, épouse de Philippe le Hardi, et à ce prince, le duché de Brabant, pour en jouir après sa mort. Le 7 mai 1404, elle céda à Marguerite et à ses deux fils, Jean, comte de Nevers, et Antoine, comte de Rethel, l'administration de ce duché, qu'ils acceptèrent par des lettres du même jour. *Inventaire des archives des chambres des comptes*, t. I, p. 8 et 201. (G.)

(3) La ville de Hal (et non Halle) n'appartenait point au duc de Bourgogne : elle faisait partie du comté de Hainaut. (G.)

lorsqu'il avait été écarté des conseils. Savoir se faire aimer était aussi une de ses vertus; car il était sincère et assuré dans ses amitiés. Le roi Jean son père l'avait préféré à tous ses fils. Le roi Charles V avait eu pour lui une affection et une confiance constantes, et lui de son côté avait toujours chéri et respecté sa mémoire. C'est lui qui, un an avant sa mort, fit venir la savante dame Christine de Pisan, fille de Thomas de Pisan, astrologue de Charles V, et lui ordonna d'écrire une vie de ce roi, afin de transmettre à la postérité le souvenir de ses vertus (1). Il avait eu pour son neveu les plus tendres soins, et s'était fidèlement acquitté de la tâche que lui avait léguée son frère mourant. Seulement il aurait dû l'élever plus sévèrement et céder moins à ses désirs (2).

Son amour pour sa femme pouvait être cité comme un rare modèle. Soit affection et scrupule, soit crainte d'offenser une princesse altière et emportée, il lui fut toujours fidèle. Contre la coutume de tous les princes de son temps, il ne laissa aucun bâtard reconnu, et n'eut que des enfants légitimes : cette tendresse pour sa femme n'était pas sans quelque faiblesse, et détermina plus d'une fois sa conduite.

Il était pieux, exact aux pratiques de la religion, et s'occupa toujours des intérêts de l'Église. Il fonda la belle chartreuse de Dijon, et donna beaucoup aux couvents et aux églises; moins pourtant que le duc de Berri et le duc d'Orléans, ce que les moines remarquèrent (3). Ils l'excusaient cependant à cause de la magnificence qu'il avait introduite dans le service divin. Une de ses grandes dépenses était surtout la musique de sa chapelle; il y mit un faste inconnu jusqu'alors et fort supérieur à ce qui s'était fait chez les rois les plus pieux (4).

Son goût pour la pompe la plus splendide et sa prodigalité obscurcissaient néanmoins toutes ses vertus, en le jetant sans cesse dans des embarras de finances dont il avait peine à sortir, même en employant des moyens peu dignes de lui. Son amour de l'argent n'était pas une sordide avarice, comme dans le duc de Berri; sa magnificence n'était point pure frivolité comme celle du duc d'Orléans. Outre une certaine idée de grandeur, il entrait beaucoup de politique dans sa libéralité. Les présents riches et innombrables qu'il faisait, les pensions qu'il accordait à ses serviteurs et à ceux des autres princes, ce nombre prodigieux d'officiers de toutes sortes, dont il forma la cour de Bourgogne, et qui la fit devenir le modèle de la cour des rois, contribuèrent à l'élever au-dessus de tous les autres princes, et l'aidèrent à réussir dans ses entreprises; mais il en arriva que, monté au faîte de sa puissance, maître des plus vastes États, il ne laissa pas de quoi payer sa sépulture, ni acquitter les dépenses journalières de sa maison, pour lesquelles ses officiers étaient honteusement poursuivis. Et sa femme, cette princesse si fière, craignant que les meubles et biens qu'elle possédait en commun avec son mari ne fussent pas suffisants pour satisfaire aux créanciers, fit ce que les plus chétives bourgeoises ne faisaient pas sans honte; elle renonça authentiquement à la communauté, et s'en vint, dit-on, en signe de cette renonciation, déposer, selon la coutume, sa bourse, son trousseau de clefs et sa ceinture sur le cercueil de son mari (5).

En effet, ce prince était dans un si grand dénûment, que, dès le lendemain de sa mort, ses deux fils mirent en gage son argenterie pour suffire aux premiers frais de ses funérailles. Son corps fut embaumé. Conformément à ses dernières volontés, on le revêtit d'une robe de chartreux, qu'on acheta à un couvent voisin.

Le convoi fut digne de son rang. Il prit sa route par Audenarde, Courtray, Lille, Douai, Saint-Quentin, Troyes et Châtillon, pour arriver à Dijon. Le deuil était mené par les trois fils du Duc, et par le comte de Richemont, frère du duc de Bretagne.

La ville de Dijon envoya au-devant du corps jusqu'au Val-de-Suzon, les maires, les échevins, cent des principaux bourgeois à cheval, et cent pauvres vêtus de noir, portant des torches de cire. Tout fut magnifique et solennel dans cette triste cérémonie.

Ce fut le 15 de juin 1404 que le corps de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, fut déposé dans l'église des Chartreux qu'il avait fondée, et où lui fut élevé un superbe tombeau en marbre avec les pierres qu'il avait lui-même achetées pour cet usage.

Des services funèbres furent aussi célébrés à Paris. Le duc de Berri était tombé malade de la même maladie, dans son château de Bicêtre près de Paris; la crainte de la mort le saisit; il fit implorer

(1) Christine de Pisan.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) *Idem.*
(4) Histoire de Bourgogne.
(5) Monstrelet — Meyer.

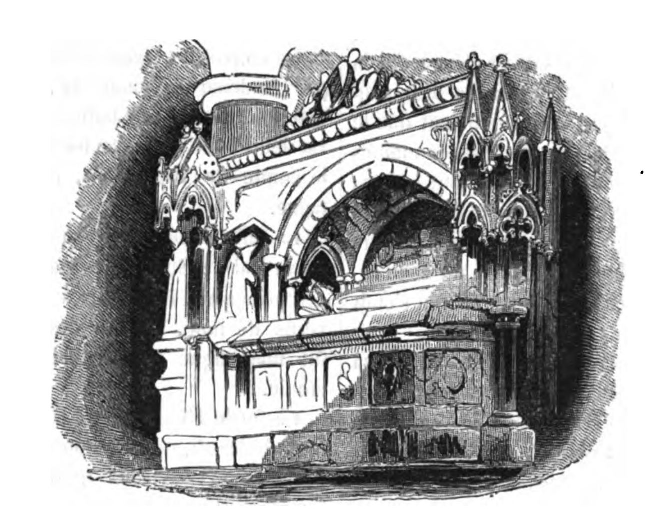
la miséricorde divine par des prières publiques, envoya, comme il l'avait fait souvent, des offrandes précieuses aux églises. Il donna, entre autres, une croix d'or et de pierreries à Notre-Dame. Le clergé ordonna des processions. Mais ceux qui n'avaient rien reçu pour cela, et qui aimaient le peuple, n'y assistèrent pas de bon cœur. Il y en eut même qui, au lieu de prières, proféraient contre lui de publiques malédictions, à cause des tailles qu'il avait imposées et des exactions de toute sorte dont il avait chargé les sujets. Peut-être en sut-il quelque chose, car il témoigna un grand repentir de son avarice, et fit même une remise de vingt mille écus sur les derniers impôts (1). Il guérit; mais, apprenant la mort de son frère le duc de Bourgogne, il en ressentit une inconcevable douleur, et apporta un soin extrême au service qu'il lui fit faire aux Augustins. Le roi aussi, dès qu'il revint à la raison, témoigna un grand chagrin, et assista à une semblable cérémonie dans l'église des Célestins.

Philippe le Hardi laissa trois fils et trois filles: Jean, qui lui succéda; Antoine, qui prit le nom de duc de Limbourg (2); Philippe, qui s'appela le comte de Nevers; Marguerite, comtesse d'Ostrevant, qui avait épousé Guillaume de Bavière (3); Catherine, femme de Frédéric d'Autriche; Marie, comtesse de Savoie. Il avait perdu deux fils et une fille.

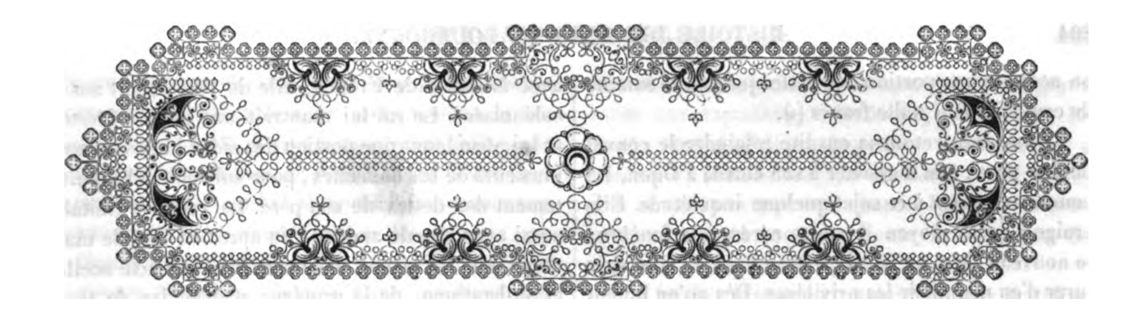
(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Antoine de Bourgogne ne porta d'abord que les titres de comte de Rethel et gouverneur du duché de Brabant : il y ajouta celui de duc de Limbourg, après la mort de sa mère, arrivée le 21 mars 1405; et enfin le décès de la duchesse Jeanne, qui eut lieu le 1er décembre 1406, lui fit prendre le titre de duc de Lothier et de Brabant. (G.)

(3) Il eût été plus exact de dire : Marguerite, qui avait épousé Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant. (G.)



JEAN SANS PEUR.



JEAN SANS PEUR.

1404 — 1419.

LIVRE PREMIER.

Hommage du Duc. — Guerre avec l'Angleterre. — Murmures contre la reine et le duc d'Orléans. — Le Duc hérite du comté de Flandre. — Sermon contre la reine. — Discorde entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans. — Le duc d'Orléans abuse de son pouvoir. — Le duc Jean s'empare du Dauphin. — Ses remontrances. — Préparatifs de guerre entre les princes. — Ils gouvernent en commun. — Guerre en Lorraine. — Mariages célébrés à Compiègne. — Le duc d'Orléans en Guyenne. — Meurtre du duc d'Orléans. — Fuite du duc de Bourgogne. — La duchesse d'Orléans demande justice. — Le Duc revient à Paris. — Sa justification. — Querelle de l'Université et du prévôt de Paris. — Le duc quitte encore Paris. — La reine revient à Paris. — La duchesse d'Orléans porte son accusation. — Projets contre le Duc. — Guerre contre les Liégeois. — Victoire de Hasbain (1). — Les Liégeois soumis.

Tandis que le convoi du duc Philippe cheminait lentement pour se rendre au lieu de sa sépulture, ses deux fils aînés, laissant le deuil sous la conduite de Philippe, leur plus jeune frère, et du comte de Richemont, se rendirent à Paris. Ils venaient prêter foi et hommage au roi, qui, en ce moment, était dans un bon intervalle de santé.

L'hommage rendu par les héritiers du duc de Bourgogne différa de ce qui se pratiquait ordinairement. Jean, comte de Nevers, rendit hommage pour la première pairie du royaume et pour le duché de Bourgogne par deux actes séparés. Il n'était point rare alors qu'un office ou même qu'une simple pension fût donnée à fief.

En même temps, et pendant le peu de jours qu'il passa à Paris, le nouveau Duc, assailli des demandes que faisaient tous les marchands, ouvriers et artisans, créanciers de son père, se vit forcé de leur abandonner les meubles qu'il avait laissés. Les tableaux, les tapisseries, les joyaux, les riches vêtements furent vendus ou pris en payement pour satisfaire aux créances les plus pressantes. De la sorte

(1) Hesbaye. (G.)

on acquitta une portion des dettes jusqu'à la somme de cent dix-neuf mille francs (1).

Le duc Jean retourna ensuite rejoindre le convoi de son père, afin d'assister à son entrée à Dijon. La commune conçut à ce sujet quelque inquiétude. Elle craignit qu'au moyen de cette cérémonie funèbre, le nouveau Duc ne fît son entrée dans la ville sans jurer d'en maintenir les priviléges. Dès qu'on lui eut représenté cette difficulté, il s'empressa d'y satisfaire en envoyant la déclaration suivante : « Jean, » duc de Bourgogne, comte de Nevers et baron de » Donzy, à tous ceux qui ces présentes lettres ver» ront, salut : savoir faisons que, comme pour re» cevoir et accueillir plus grandement et plus hono» rablement les prélats, barons, et autres gens » d'Église et séculiers, qui, lundi prochain, seront » aux obsèques de feu notre très-cher seigneur et » père, à qui Dieu pardonne, nous avons intention, » s'il plaît à Dieu, d'aller et entrer en notre ville de » Dijon; et, comme l'office sera long, et grande la » presse des gens qui y seront, et que nous ne pour» rions bonnement faire le serment que nos prédé» cesseurs ducs de Bourgogne ont accoutumé de » faire à leur première entrée dans ladite ville, selon » les priviléges et liberté d'icelle, nous qui voulons » garder et maintenir lesdits priviléges de notre» dite ville, voulons et aux maires et échevins avons » octroyé et accordé, octroyons et accordons, que » l'entrée que nous ferons ce jour-là, sans jurer ses » priviléges, ne lui soit ou ne lui tourne à aucun » préjudice ou diminution desdits priviléges. En té» moignage de quoi avons fait mettre notre sceau à » ces présentes.

» Donné à Chanceaux, le 13e jour de juin, l'an » de grâce 1404. »

Le Duc tarda peu à accomplir sa promesse ; dès le lendemain des obsèques, le 17 de juin, il fit à Dijon son entrée souveraine, et jura les priviléges de la commune en la manière accoutumée. Il passa quelques jours dans son duché, y confirma et institua, du moins jusqu'à nouvel ordre, tous les officiers du duché nommés sous le règne de son père. Il fit aussi quelques règlements utiles que lui proposa son conseil (2).

Peu de temps après il retourna à Paris pour y célébrer le mariage, déjà conclu, du Dauphin Louis, duc de Guyenne, avec sa fille Marguerite de Bourgogne. Les fiançailles de Philippe, son fils aîné, avec Michelle de France, fille du roi, furent aussi solennisées. Le roi lui montrait une grande faveur et lui abandonna une portion des aides imposées sur plusieurs de ses domaines, pour subvenir à l'acquittement des dettes de son père. La reine le traitait aussi avec grande amitié. Peu après ce double mariage, elle lui promit avec serment, par acte scellé et authentique, de le protéger et défendre de tout son pouvoir, et de lui donner avis de tout ce qu'elle saurait qu'on voudrait entreprendre contre lui ou ses États. Il ne se mêlait pas encore des affaires du royaume, n'était point d'habitude au conseil du roi, et ne s'occupait que de mettre le bon ordre en son duché. Les querelles que le duc d'Orléans avait eues avec son père ne s'étaient point renouvelées (3). Mais bientôt elles eurent occasion d'éclater avec la plus grande violence.

La guerre entre l'Angleterre et la France continuait à s'allumer de plus en plus. Les entreprises que les deux royaumes permettaient ou favorisaient chacun de leur côté, devenaient tous les jours plus graves et plus fréquentes. C'était surtout par mer que les Anglais faisaient mille maux à la France. On voulut donc aviser à avoir des vaisseaux ; le sire de Savoisy, grand-maître d'hôtel de la reine, vaillant chevalier très-favorisé du duc d'Orléans, fut chargé de se rendre auprès du roi de Castille pour lui en demander. Il réussit mal dans sa commission et ne rapporta qu'une promesse assez vague. Comme on s'en plaignit, le roi de Castille fit alors assurer le conseil du roi de tout son empressement. Cette nouvelle réponse, si différente de la première, fit tenir de fâcheux discours contre le sire de Savoisy. Mais lui, qui était un brillant champion dans tous les tournois et les joûtes, offrit le défi à quiconque maintiendrait qu'il ne s'était pas loyalement acquitté de son ambassade (4).

En même temps, quelques jeunes gentilshommes de Normandie, entre autres les sires de Martel, de la Roche-Guyon et d'Acqueville, sans en demander congé à personne, pas même à leurs parents, équipèrent plusieurs vaisseaux, et, au nombre d'environ deux cents, allèrent chercher aventure contre les Anglais. Ils descendirent dans l'île de Portland et la pillèrent ; mais les habitants, voyant leur petit nombre et leur peu de précaution, les entourèrent et les firent honteusement prisonniers (5).

Les Bretons, secrètement autorisés par le conseil

(1) Histoire de Bourgogne.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*
(4) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.
(5) Le Religieux de Saint-Denis.

du roi, firent aussi cette année-là une nouvelle entreprise sous les ordres des sires Guillaume Duchâtel, de la Jaille et de Châteaubriant. Elle ne fut pas conduite avec plus de prudence, et le sire Guillaume Duchâtel, un des plus vaillants chevaliers du royaume, y périt, combattant en désespéré.

Son frère, le sire Tanneguy Duchâtel, résolut de le venger. Il se mit à la tête d'une expédition plus nombreuse et mieux concertée avec quatre cents gentilshommes; il descendit près de Darmouth, mit tout le pays à feu et à sang, y fit un immense butin, et revint en Bretagne sans avoir éprouvé le moindre échec (1).

Pendant ce temps-là, un dessein plus important se préparait. Owen Glandor (2), descendant des anciens princes de Galles, et fils d'Yvain de Galles, qui avait été compagnon des chevaliers français, et qui avait péri au service du roi, s'était révolté contre le roi d'Angleterre. Il était venu en France demander aide et protection. Le plus grand accueil lui avait été fait par tous les seigneurs et les chevaliers. Chacun voulait prendre part à son aventureuse entreprise. Il fut résolu d'équiper pour cela une grande flotte à Brest, et d'envoyer huit mille gens d'armes sous le commandement de Jacques de Bourbon, comte de la Marche.

Autant pour brûler cette flotte que pour se venger des exploits du sire Duchâtel, les Anglais descendirent auprès de Guerrande, comptant trouver la Bretagne sans défense. Mais le vieux sire de Clisson était sur ses gardes; il envoya demander secours au jeune duc de Bretagne, qui depuis un an était venu prendre le gouvernement de son État. Le sire de Rieux, maréchal de Bretagne, arriva à la tête de sept cents lances. Les Anglais furent vivement assaillis, et le sire Tanneguy Duchâtel abattit mort, d'un coup de sa puissante hache d'armes, le comte de Beaumont, leur capitaine.

Cet avantage ne servit en rien à l'entreprise du comte de la Marche. Ce jeune prince tarda tellement à venir joindre à Brest les chevaliers qui l'attendaient avec impatience, et qui dépensaient inutilement leur argent; il s'oublia si bien dans les divertissements de la cour et dans les jeux de cartes et de dés, qu'il n'arriva pour s'embarquer qu'au mois de novembre, lorsque la saison était mauvaise et les vents périlleux. Chacun voulait s'en retourner chez soi; il conjura les chevaliers de ne pas lui faire cet affront. L'année était trop avancée pour songer à tenter une expédition dans le pays de Galles. Le prince voulut d'abord descendre à Darmouth; il craignit d'y trouver trop de résistance, et l'expédition se termina par trois heures passées près de Falmouth, après avoir combattu les habitants du pays (3).

Les Anglais échouèrent aussi dans une tentative sur La Rochelle, où ils avaient voulu pénétrer en pratiquant quelques corruptions parmi les habitants.

C'était sur les frontières de Guyenne que se faisait la guerre la plus vive et la plus continue. Les Gascons, chaque jour dévastés par les Anglais, se plaignirent amèrement au connétable d'Albret, un de leurs principaux seigneurs; ils le conjurèrent de s'arracher à la vie débauchée et frivole qu'il menait à la cour pour venir sauver son pays. Il fut sensible à ces reproches et vint à leur secours, vers la fin d'août, avec huit cents lances. Il réussit bientôt à forcer les garnisons anglaises de se renfermer dans leurs forteresses; il en assiégea plusieurs et s'en empara. Il eut un moment l'espérance de surprendre Bordeaux, où se tramait une conjuration en faveur des Français; mais elle fut découverte (4).

Pendant que le connétable rendait ainsi quelque repos à un pays depuis si longtemps saccagé, et qui même ne pouvait plus être cultivé, le jeune comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, vint rendre le même service au Limousin; il faisait là ses premières armes, et s'y montra avec grand honneur; il avait, par défi, pris jour de bataille avec les Anglais. Des prières publiques furent faites à Paris pour obtenir la victoire; mais les ennemis ne se trouvèrent pas au lieu désigné. La guerre se tourna en siéges de châteaux et de forteresses. Le comte de Clermont en prit en grand nombre et délivra presque toute la province.

Le comte de Saint-Pol, malgré ses revers, n'en continuait pas moins la guerre qu'il avait commencée, et vivait dans de fréquents combats avec la garnison de Calais.

Un si grand désordre, et le royaume si mal défendu, excitaient un murmure général contre le gouvernement du duc d'Orléans et de la reine. On disait partout, jusque dans les tavernes et les carrefours, qu'ils ne se souciaient de rien que d'arracher l'argent au peuple, qu'ils le laissaient sans défense

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) *Lisez :* Owen Glendower.
(3) Le Religieux de Saint-Denis.
(4) *Idem.*

contre les ennemis, faisant de la guerre seulement un prétexte à leurs exactions.

La dernière taille avait été dérobée au Louvre par le duc d'Orléans, et pas un écu n'en avait été employé au service du royaume, à ce qu'assuraient les personnes les plus graves et les plus dignes de foi. Tout avait passé aux dépenses du duc et aux somptueux bâtiments, qu'il faisait élever dans tous ses domaines. Il fallait donc, si l'on voulait faire une guerre digne du royaume, redemander encore des impôts. Ce fut pour cela que, vers la fin de février 1405, on proposa au conseil du roi une nouvelle taille. Les avis se partagèrent; le duc de Bourgogne, qui avait été appelé au conseil, parla en ces termes :

« Je ne puis m'empêcher de déclarer que vouloir » charger le pauvre peuple d'une nouvelle taille est » un dessein tyrannique. Il est horriblement grevé » de la dernière dont on a reçu des sommes au » moins suffisantes à ce que nous avions délibéré » de faire pour le bien du royaume. J'ai cru que » mon devoir m'obligeait de parler ainsi. Le conseil » peut ordonner ce qui lui plaira; mais s'il s'ac- » corde avec mon cher cousin d'Orléans pour met- » tre cette taille, je proteste tout haut que j'empê- » cherai bien que mes sujets en soient grevés; elle » n'aura cours dans aucune de mes terres. Aussi » bien ai-je des chevaliers et des écuyers tout prêts » à exécuter les ordres de monseigneur le roi, et » en tel nombre qu'il lui plaira. Ils ne refuseront » aucune occasion de toutes celles qui se présente- » ront pour le bien du royaume. Je dis plus : si le » reste de l'argent qu'on a levé l'an dernier ne suf- » fit pas, j'aime mieux, pour fermer la bouche à » ceux qui seraient mécontents de mon avis, payer » de mes deniers la part qui devrait être supportée » par mes sujets, pourvu que la taxation soit faite » par des gens de bien, et à condition aussi qu'il » soit dûment justifié des motifs qui ont empêché » la dernière taille d'être suffisante. »

Le duc de Bretagne, qui était présent aussi, parla dans le même sens, et offrit d'attendre encore le payement des cent mille écus qui lui étaient dus pour la dot de sa femme.

Mais le duc d'Orléans avait toute part au pouvoir. Les conseillers du roi étaient ses flatteurs et ses complaisants; ils surent bien trouver des raisons pour soutenir sa volonté. La taille fut résolue, criée et publiée le 5 de mars; le préambule s'expliquait sur la taille de l'année précédente, et condamnait les murmures qu'elle avait excités; on y disait que le produit avait été employé à conquérir des forteresses en Limousin et en Guyenne, et que, si l'entreprise coûteuse du comte de la Marche avait manqué, c'était la faute des vents et des tempêtes.

Ces paroles ne persuadaient personne, et la dure exécution de la nouvelle taille ajoutait encore au mécontentement. Partout on voyait des meubles vendus, des malheureux dépouillés même de la paille de leur lit, ou traînés dans les prisons. Aussi entendait-on les plus horribles imprécations contre le duc d'Orléans. Il craignit qu'on n'en vînt à quelque sédition, et il fut, à son de trompe, défendu de porter ni épée, ni coutelas, ni aucune arme quelconque (1).

Le duc de Bourgogne était devenu au contraire grandement cher au peuple dont il avait défendu les intérêts; mais il venait d'être appelé ailleurs par des soins importants. Sa mère était morte presque subitement le 21 mars 1405, n'ayant ainsi survécu à un mari qu'elle avait toujours aimé que onze mois seulement. Sa mort rendait le duc de Bourgogne aussi puissant que l'avait été son père. Il s'empressa de prendre possession de ses nouveaux États de Flandre, et visita, sans tarder, toutes ces riches villes dont il devenait seigneur (2); il y fut reçu en grande pompe, et se montra d'aussi facile accueil que le duc Philippe : il était assez averti, par l'expérience du passé, des grands avantages qu'il aurait à bien vivre avec les Flamands. Il leur accorda divers priviléges; il concéda que la justice fût rendue en langue allemande dans la Flandre allemande (3):

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Il y a, dans les archives municipales de Gand, de Malines et d'Ypres, des lettres respectivement datées du 21 avril, du 23 avril et du 20 mai 1405, par lesquelles Jean sans Peur, à l'occasion de sa joyeuse entrée dans ces villes, confirme les priviléges de leurs habitants. Le registre de *cuir noir* conservé à Tournay contient la description de l'entrée du Duc en cette ville, le 10 août 1405; il arrivait d'Audenarde. Je cite ici ces dates parce qu'elles servent à fixer l'époque du voyage du Duc dans ses États de Flandre. (G.)

(3) Il n'y avait pas de *Flandre allemande*, et jamais, dans cette province, la justice ne se rendit en *allemand*. Voici ce dont l'auteur aura voulu parler. Les quatre membres de Flandre, s'étant trouvés à Gand, à la joyeuse entrée du Duc, le requirent, entre autres points, qu'il voulût les entretenir en leurs anciens priviléges et coutumes, et en conséquence faire traiter les matières du pays dans la Flandre *Flamengante* et en langage flamand. Le Duc, ayant égard à cette requête, transféra à Audenarde, par des lettres du 1er août 1405, la chambre du conseil de Flandre que son père avait instituée à Lille en 1386. (G.)

il remit plusieurs confiscations prononcées sous son père; il promit, et c'était la plus grande affaire, que nulle guerre ne suspendrait le commerce avec les Anglais (1); enfin, comme on redoutait beaucoup la taille que le conseil du roi de France venait d'ordonner, il fit tout d'un coup cesser les plaintes et les murmures en défendant expressément qu'elle fût payée.

Conformément à cette résolution, il envoya, en son nom et celui de ses frères, des députés porter en France leur réponse à cette ordonnance sur la taille qui avait déjà été signifiée à la duchesse leur mère peu de jours avant sa mort. Il répétait dans ses lettres tout ce qu'il avait dit au conseil, et déclara formellement que la taxe ne serait pas levée sur ses sujets (2).

Une telle conduite devait irriter le duc d'Orléans. Il tarda peu à montrer que son intention n'était pas de ménager la maison de Bourgogne. Vers la fin d'avril, il maria en grande solennité mademoiselle d'Harcourt, cousine du roi et de lui, au duc de Gueldre, ennemi juré du duc de Bourgogne et de la duchesse de Brabant. Lorsque le duc de Limbourg, qui gouvernait le Brabant et devait en hériter, eut connaissance de cet affront, il arma sur-le-champ et envoya un héraut défier le duc de Gueldre. Pour le mieux outrager, le héraut, d'après les ordres qu'il avait reçus, se présenta au milieu du banquet des noces, puis, ayant montré ses lettres, il dit au duc de Gueldre qu'il le défiait, au nom du duc de Limbourg, comme traître et sans foi, ainsi que son maître était prêt à le maintenir contre tous les absents et présents, hormis monseigneur le roi (3).

Le duc de Gueldre entendit le héraut avec calme, et du même visage qu'il recevait les compliments sur son mariage. Il dépouilla sur-le-champ sa belle robe de noces, en fit présent au héraut avec une extrême courtoisie, et le lendemain matin laissa sa nouvelle épouse pour aller défendre ses États.

Le duc de Bourgogne ne pouvait prendre une part active à cette querelle. Il avait à défendre son comté de Flandre contre les Anglais. Après avoir repoussé le comte de Saint-Pol au moment où il allait s'emparer du château de Merk (4), encouragés par leur succès, ils s'étaient saisis de Gravelines, et attaquèrent le port de l'Écluse; mais la garnison et les habitants résistèrent si bien qu'ils repoussèrent les Anglais. Ils perdirent même en cette rencontre leur capitaine.

Il importait donc de munir les villes et forteresses et de réprimer de telles entreprises. Le Duc assembla ses hommes d'armes, reprit Gravelines, plaça de fortes garnisons et mit les côtes et les frontières en état de défense. C'était pendant les mois de mai et de juin.

Pour arrêter la source du mal et pour rendre au royaume le service le plus signalé, ce qui eût importé davantage, c'était de reprendre Calais. Le duc Philippe en avait eu le projet dans les derniers temps de sa vie. Son fils voulut l'accomplir; son conseil, qu'il assembla souvent à Arras, loua fort ce vaillant dessein, mais pensa qu'il ne le fallait entreprendre qu'avec les ordres du roi et les secours qu'il donnerait. Le Duc envoya donc des ambassadeurs pour proposer de mettre le siége devant Calais.

Les ambassadeurs furent écoutés avec peu de faveur, et n'obtinrent aucune réponse. Selon le bruit public, le duc d'Orléans et la reine, qui conduisaient tout, ne s'occupaient guère de l'intérêt du royaume. L'aversion contre eux allait toujours croissant. On avait perdu tout respect. Les récits les plus déshonnêtes se faisaient à leur sujet. Les mœurs de la cour se corrompaient de plus en plus; la France devenait un sujet de scandale et de raillerie pour les nations étrangères : les princes et les seigneurs vivaient dans le faste sans payer les pauvres marchands, qui n'osaient demander leurs créances; en même temps le roi et le Dauphin restaient dans un dénûment honteux (5).

Tels étaient les discours de chacun; mais personne n'avait la hardiesse d'en parler à ceux qui gouvernaient, lorsque le jour de l'Ascension, la reine alla entendre le sermon d'un savant augustin nommé Jacques Legrand, déjà fort connu par ses livres, et qui en avait même dédié et présenté aux ducs de Berri et d'Orléans. Ce moine s'exprima d'une façon bien courageuse. Après avoir peint avec détail les vices et les vertus des gens de cour, après avoir dit ce qui était à éviter et à pratiquer, il continua ainsi :

« Certes, je voudrais vous plaire, noble reine,

(1) Meyer.
(2) Histoire de Bourgogne.
(3) Le Religieux de Saint-Denis.
(4) Marck, village du Pas-de-Calais. Il y a aussi dans ce département une commune appelée Merck-Saint-Liévin; mais c'est de la première, située dans le bas Calaisis, qu'il s'agit ici. Le comte de Saint-Pol avait avec lui des Flamands et des Génois. De Reiffenberg. (G.)
(5) Le Religieux de Saint-Denis.

» mais je préfère votre salut à la crainte que peut » me causer votre colère. La seule déesse Vénus » règne à votre cour. Les bombances et l'ivresse » y font de la nuit le jour, et se mêlent aux dan- » ses lascives. Ce maudit et infernal cortége as- » siége la cour, énerve les mœurs et les forces de » beaucoup de gens, et souvent empêche que des » chevaliers et des écuyers efféminés ne partent » pour des expéditions guerrières, de peur d'en » revenir estropiés de quelqu'un de leurs mem- » bres. »

De là il passa au luxe des habillements, dont la reine était la principale cause ; et après l'avoir fortement réprimandée :

« O reine! ajouta-t-il, voilà, entre beaucoup » d'autres choses, ce qui se dit à la honte de la » cour. Si vous ne voulez pas me croire, prenez » l'habit de quelque pauvre femme, et marchez » par la ville, vous en entendrez parler assez de » gens. »

La reine n'écouta point tout cela avec plaisir. Les dames de sa maison dirent ensuite au prédicateur qu'elles étaient fort surprises qu'il fût assez téméraire pour tenir de si méchants propos. « Et moi, » dit-il, je suis encore plus surpris que vous osiez » commettre d'aussi méchantes actions, et même » de pires, que je saurai bien dire toutes les fois » que cela plaira à la reine. » Un officier de la reine, passant près de lui, se mit alors à dire : « Si » l'on m'en croyait, on jetterait à l'eau ce misé- » rable. » Le moine, méprisant cette menace, lui répliqua : « Il ne faudrait, pour voir accomplir ce » crime, que vivre sous un tyran pareil à toi. »

On ne manqua pas de rapporter au roi tout ce qu'avait dit frère Legrand, et de parler des outrages énormes qu'il avait faits à la reine. Il ne se mit point en colère, comme on l'aurait voulu, parut content, et ordonna que frère Legrand vînt prêcher dans son propre oratoire le jour de la Pentecôte.

Le moine prit pour texte, « *Spiritus sanctus* » *docebit nos omnem veritatem;* » il parla d'abord du mystère de la fête, puis, en venant aux mœurs, il dit que le devoir d'un prédicateur était d'annoncer publiquement la vérité, quelque imposant que fût l'auditoire. Pour lors, il raconta avec détail comment, dans la cour des grands et des chefs de l'État, les préceptes divins étaient foulés aux pieds, la doctrine évangélique repoussée, la foi, la charité, les vertus théologales et cardinales mises en oubli : il réprimanda spécialement les vices de ceux qui s'étaient chargés de conduire le royaume, et dit qu'il était gouverné mal et avec insouciance.

Le roi entendant tout cela, soit de son propre mouvement, soit par l'avis d'un autre, se leva et vint se placer tout juste en face du prédicateur. Il ne s'en intimida point davantage, et adressant la parole au roi lui-même, il lui dit de mettre à profit ce qu'il entendait, sinon cela tournerait encore à la honte de ses conseillers qui lui celaient la vérité. Puis il se mit à rappeler la mémoire de son père.

« Oui, dit-il, durant son règne, il mit aussi des » tailles sur le peuple, mais avec leur produit il » construisit des forteresses pour la défense du » royaume, il repoussa les ennemis, il s'empara de » leurs villes, il épargna des trésors qui le rendi- » rent le plus puissant des rois de l'Occident; et » maintenant rien de tout cela ne se fait, encore » qu'on impose au peuple un fardeau plus pe- » sant. »

Il ajouta que des tailles deux fois levées dans le cours d'une année, rien n'avait passé à l'avantage public; qu'aucune expédition de guerre n'avait honoré le royaume; que la solde n'était point payée aux gens d'armes, mais que l'on entassait des trésors pour quelques particuliers qui en faisaient les usages les plus déshonnêtes.

« La suprême noblesse de ce temps-ci, conti- » nua-t-il, c'est de fréquenter les maisons de bains, » de vivre dans la débauche, de porter de riches » habits à belles franges, bien lacés et à grandes » manches. Sire, cela vous regarde aussi, et je vous » dirai que c'est tout comme si vous étiez vêtu de » la substance, des larmes et des gémissements de » ce malheureux peuple, dont les plaintes, nous le » disons avec douleur, montent vers le suprême » Roi, pour accuser tant d'injustice. »

Il parla aussi de quelqu'un qu'il nomma seulement le duc, dont la jeunesse avait annoncé un bon naturel, mais qui maintenant avait encouru la malédiction du peuple par sa vie impudique, par son insatiable cupidité et par l'oppression insupportable que lui et ses pareils exerçaient sur tout le monde.

Sa conclusion fut, qu'il craignait que si tant de méfaits se prolongeaient longtemps, Dieu, qui dispose à son gré de la couronne des rois, ne transportât bientôt le sceptre à des étrangers, ou ne permît que le royaume fût partagé.

Contre le désir et l'attente des courtisans, le roi approuva la fidélité de ce prédicateur et jugea qu'il était raisonnable de réformer les abus qu'il avait accusés. Ce bon dessein ne put avoir aucun

effet; le pauvre prince retomba malade le 9 juin (1).

Le duc d'Orléans et la reine continuèrent tout comme par le passé. Peu de jours après, ils prirent cependant pour un avertissement du ciel un accident qui leur arriva : ils étaient à se promener dans la forêt de Saint-Germain, la reine en sa litière, le duc à cheval; un furieux orage ayant éclaté, le duc s'abrita de la pluie en montant dans la litière. A peine y fut-il que les éclairs et le tonnerre firent une effroyable peur aux chevaux; ils descendirent avec une rapidité extrême vers la rivière, sans que rien les pût retenir; toutefois par un bonheur inespéré, le conducteur parvint à couper les traits au moment où la litière allait être précipitée dans l'eau. Le lendemain les orages continuèrent et la foudre tomba à l'hôtel Saint-Paul, dans la chambre du Dauphin. Les hommes sages se persuadèrent que ces signes répétés de la colère céleste ne devaient pas être négligés; ils en parlèrent avec force au duc d'Orléans, qui avait des retours à la pénitence aussi facilement que des entraînements au péché; il ne s'offensa point des conseils qu'on lui donna, et résolut de se réformer. Pour commencer, il fit publier à Paris qu'il allait payer ses dettes, et que ses créanciers eussent à se présenter en son hôtel, à jour marqué. Il en vint plus de huit cents avec leurs mémoires; mais la bonne résolution du duc avait eu le temps de passer; ses gens se raillèrent de tous les pauvres marchands, leur offrant un tiers de leur créance; leur disant, quand ils voulaient se plaindre, que le duc leur avait fait bien de l'honneur en songeant à eux. Ainsi le prince continua, malgré ses exactions, à entretenir sa maison aux dépens d'autrui (2).

Sa cupidité à acquérir par toutes sortes de moyens des terres et des domaines n'en était pas pour cela moins ardente. Il venait récemment encore de gagner, par le crédit qu'il avait eu sur le Parlement, un procès dont l'issue avait fait murmurer généralement. La fille du sire de Coucy avait épousé messire Henri de Bar, qui était mort à la croisade; restée veuve, elle avait, disait-on, comme tant d'autres femmes, cédé aux désirs du duc d'Orléans. Il en avait profité pour se faire vendre la terre de Coucy moyennant une modique pension viagère. La dame de Bar mourut peu après, et sa famille, d'après la loi des fiefs, voulut exercer le droit de retrait sur la terre de Coucy; c'est cette affaire où, contre l'attente des plus doctes hommes, le duc d'Orléans l'emporta. Enfin, une dernière tentative sembla mettre le comble à tant d'abus de pouvoir. Pendant que le roi était malade, le duc d'Orléans se conféra à lui-même le gouvernement de Normandie, et se rendit dans la province pour y prendre possession de ce grand office. Les commandants des forteresses refusèrent de le reconnaître et de les lui livrer; les bourgeois de Rouen, à qui il donna l'ordre de porter leurs armes au château, répondirent qu'ils en avaient besoin pour défendre leur ville, et la garder au nom du roi.

Le duc d'Orléans revint alors près du roi, qui avait repris quelque santé, et le pria de le confirmer dans ce gouvernement. Le roi y consentit, mais auparavant voulut en parler à son conseil. Cette fois la prétention du duc d'Orléans était si excessive, que quelques-uns des conseillers eurent le courage de parler vrai au roi : « Monseigneur, dirent-ils, la » Normandie est la plus riche province de votre » royaume; il faut que les officiers qui la gouver- » nent soient à votre choix, destituables à votre » volonté et non à celle d'un autre. Si le roi votre » père vivait encore, nous croyons qu'il ne vous la » donnerait pas à vous-même, son fils aîné et son » successeur; cela est contre le bien du royaume. » Cette résistance donna courage à quelques-uns des principaux seigneurs; ils peignirent au roi l'état des choses, et, outre la détresse des finances du royaume, on lui apprit qu'il n'y avait pas de quoi subvenir à ses propres besoins ni aux dépenses journalières de sa maison. Il sut que ses enfants étaient dans un plus grand abandon encore; il fit venir le Dauphin; l'enfant avoua que cela était vrai, mais que la reine, par ses caresses, lui avait fait promettre de le cacher au roi. La gouvernante confirma aussi ce qu'avait dit le Dauphin; le roi, touché de ce que cette femme avait suppléé avec tant de zèle et de fidélité à la négligence d'une mère, la remercia grandement, et lui donna le gobelet d'or où il avait coutume de boire (3).

Le roi, ainsi éclairé sur la triste situation du royaume et le mauvais gouvernement, montra quelque volonté, et se détermina à assembler un conseil solennel afin d'y aviser; il voulut que tous les princes de son sang y fussent présents; le duc de Bourgogne fut mandé. Il résolut de venir à Paris, de manière à être le maître. Il partit d'Arras le

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) *Idem.*
(3) Le Religieux de Saint-Denis.

16 d'août avec environ huit cents chevaliers de Bourgogne et de Flandre, et fit ses dispositions pour que des forces plus considérables vinssent le joindre. Il fit diligence, et l'on apprit bientôt qu'il était à Louvres, non loin de Paris.

Le duc d'Orléans ne s'attendait en aucune sorte à cet événement. Les préparatifs de guerre du duc de Bourgogne ne l'avaient pas inquiété. Il avait pu les croire destinés contre les Anglais. Il manquait d'argent et de gens d'armes. La ville de Paris était animée de fureur contre lui et contre la reine. On tenait pour certain, dans le peuple, que les gens de Metz ayant arrêté des charrettes que cette princesse faisait passer en Allemagne, elles s'étaient trouvées chargées d'argent : qu'ainsi le produit de cette cruelle taxe dont le peuple gémissait avait été pour les étrangers. En cette extrémité le duc d'Orléans et la reine crurent n'avoir d'autre parti à prendre que la fuite. Sans rien dire à personne, ils partirent pour le château de Pouilly-le-Fort, près de Melun, laissant seulement l'ordre au duc Louis de Bavière et au maréchal Boucicault d'emmener le lendemain le Dauphin et ses frères; le duc de Berri, le duc de Bourbon, le roi de Sicile, le roi de Navarre ne furent consultés en rien, tout se fit à leur insu. Le roi, depuis quelques jours, était retombé malade.

Le duc de Bourgogne apprit à Louvres ce départ de la reine et du duc d'Orléans. Il monta sur-le-champ à cheval, espérant être encore à temps d'empêcher que le Dauphin ne fût emmené. En arrivant à Paris, il sut que le duc de Bavière, nonobstant la résistance des domestiques du Dauphin, l'avait enlevé, lui avait fait traverser la Seine en bateau, et avait pris la route de Villejuif. Sans descendre de cheval, sans s'arrêter un moment, le duc de Bourgogne traversa Paris au grand trot avec sa suite, et atteignit le Dauphin à Juvisy entre Villejuif et Corbeil. Il se présenta à lui tout couvert de poussière; le saluant respectueusement, il lui demanda où il allait et s'il n'aimerait pas mieux revenir à Paris : l'enfant répondit que oui. Il était en litière avec la jeune fille du sire de Montaigu, enfant de son âge. Près de lui étaient à cheval son oncle le duc de Bavière, le marquis du Pont, fils du duc de Bar, le sire de Dammartin et le sire de Montaigu. Le duc de Bavière s'avança : « Sire duc de Bourgogne, dit-il, » laissez aller monseigneur d'Aquitaine, mon neveu, » auprès de la reine sa mère et de son oncle mon- » seigneur d'Orléans. On l'y conduit du consente- » ment du roi son père. » Et il défendit à qui que ce soit d'arrêter la litière où était le Dauphin. Après peu de paroles, le duc de Bourgogne s'écria : « On » le ramènera pourtant, et à la barbe de quiconque » voudrait s'y opposer. » Il commanda à ses hommes de retourner les chevaux, et le jeune prince reprit la route de Paris, escorté par les Bourguignons, tandis que son cortége s'enfuyait rapidement pour porter cette nouvelle à la reine et au duc d'Orléans. Ils étaient à dîner au château de Pouilly, et, craignant de voir arriver sur l'heure les hommes d'armes du duc de Bourgogne, ils se sauvèrent au plus vite à Melun (1).

Cependant les ducs de Berri et de Bourbon, les rois de Navarre et de Sicile s'étaient rangés du parti du duc de Bourgogne. Dès qu'ils surent que le Dauphin revenait, ils vinrent au-devant de lui en grand appareil. Le jeune prince traversa Paris au milieu des acclamations des bourgeois, et fut amené au Louvre toujours accompagné du duc de Bavière. Le duc de Bourgogne se logea d'abord au Louvre en la chambre de saint Louis, et mit une forte garde autour du château.

Dès le lendemain 26 août, il fit convoquer une grande assemblée des princes, des prélats, des conseillers du roi, de l'Université et des principaux de la bourgeoisie. Il la fit présider par le Dauphin; et, après en avoir obtenu de lui la permission, il fit lire par un de ses secrétaires une sorte de remontrance conçue à peu près en ces termes :

« Jean, duc de Bourgogne, Antoine de Bour- » gogne, duc de Limbourg, et Philippe de Bour- » gogne, comte de Nevers, vos très-humbles et » obéissants sujets, reconnaissant loyalement, ainsi » qu'il est raisonnable, que chacun dans votre » royaume est tenu de vous servir, aimer et obliger » après Dieu, et qu'il ne suffit pas de s'abstenir de » vous faire tort, mais qu'on est tenu et obligé de » vous faire savoir ce que l'on fait ou veut faire » contre vos honneur et profit; sachant que ceux » qui tiennent à vous par proximité de lignage, par » alliance de mariage ou par grandes seigneuries, y » sont plus spécialement obligés : c'est pour cela, » notre très-redouté et souverain seigneur, que » nous, qui à ces titres nous sentons liés avec vous, » qui sommes vos sujets nés en votre royaume, et, » par la grâce de Dieu, nés de votre lignage et vos » cousins; savoir moi Jean, par votre grâce duc de » Bourgogne, pair de France, doyen des pairs, » comte de Flandre et d'Artois; moi, Antoine comte

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

» de Rhetel, châtelain de Lille; et moi, Philippe, » comte de Nevers, baron de Donzy. En outre par » votre grâce et votre humilité, et celles aussi de » notre très-redoutée et souveraine dame la reine, » vous avez fait le mariage de mon très-cher et re- » douté seigneur, monseigneur le duc de Guyenne, » Dauphin de Vienne, votre fils aîné, avec votre » très-humble sujette fille de moi duc de Bourgogne, » et aussi le mariage de madame de Charolais avec » mon fils.

» De plus, nous y sommes tenus par commande- » ment paternel; car monsieur notre père, que » Dieu ait son âme, votre très-humble et obéissant » sujet, votre oncle, celui qui si doucement vous » aima et vous nourrit durant votre enfance, qui si » noblement vous éleva, qui si loyalement servit » jusqu'à sa fin et vous et votre royaume, ordonna » en sa dernière heure, à moi duc de Bourgogne, et » à moi duc de Limbourg, et nous fit promettre » plus que toute chose au monde de vous servir et » vous obéir; pour cette cause et celles que nous » avons plus haut déclarées; et pour la très-grande » affection que nous avons pour vous, pour madame » la reine, pour monseigneur de Guyenne, pour » toute votre noble famille, afin de ne pas contre- » venir auxdits liens et obligations en feignant et » vous dissimulant le dommage qu'on fait à vous et » à votre royaume, la félonie, et l'indignation de » Dieu, il y a nécessité pour nous, ce nous semble, » de vous exposer et vous déclarer les choses qui se » font au dommage de vous et de votre royaume : » lesquelles se divisent, selon notre avis, en quatre » points.

» Le premier et le principal concerne votre per- » sonne, dont, quelque nécessaire que cela soit, on » ne prend pas les soins convenables depuis votre » lever jusqu'à votre coucher; souvent vous êtes » tellement démené, qu'il n'est homme assez fort » d'entendement et de corps pour ne pas en être » troublé. Quant aux conseils que vous tenez » maintes fois, on y traite de ce qui doit vous » causer dommage; et sous l'ombre et la feinte cou- » leur du bien, on demande souvent sans raison ce » qui est vôtre. Lorsque vous refusez de donner ce » qu'on demande, il y en a qui reçoivent bien » étrangement votre réponse, et des gens même de » votre conseil dérobent vos joyaux et votre vais- » selle. Souvent aussi ils sont mis en gage pour de » bien chétives occasions, tant le nom du roi est de- » venu petit. En même temps vos fidèles serviteurs » n'ont de vous ni bienfait ni même audience, si ce » n'est à grand danger; ils n'osent vous parler » comme ils voudraient et comme cela serait bien » nécessaire, pour votre honneur, pour votre bien, » pour l'état de votre personne et de votre noble » famille.

» Le second point a rapport à votre justice, par » laquelle au temps passé votre royaume a été re- » nommé par-dessus tous les autres; elle est le » principal fondement de votre seigneurie; alors » tous officiers, spécialement les plus nobles, se » faisaient par grande et mûre élection, afin de » garder vos droits et souveraineté, et faire justice » aux petits comme aux grands. Or, il en est tout » autrement à présent, car communément vos offi- » ciers se font par prières et par cadeaux, adressés » non à vous, mais à ceux qui leur font obtenir leur » office, et ils les ont non pour vous, mais contre » vous, dont vos droits et revenus sont beaucoup » diminués.

» Le troisième point, c'est votre domaine, le- » quel est si mal gouverné, que plusieurs de vos » châteaux, maisons et édifices sont presque en » ruine; vos forêts, rivières, étangs, foires et mar- » chés, rentes et revenus sont très-souvent dimi- » nués.

» Le quatrième point se rapporte aux gens d'É- » glise, lesquels de mainte manière sont grevés et » opprimés, tant par impositions de la part des offi- » ciers de justice, que par logement des gens » d'armes qui leur gâtent tous leurs vivres, et qui » en partant les mettent souvent à rançon. On leur » en fait tant qu'à peine plusieurs ont-ils de quoi » vivre et faire le service divin.

» En outre, les nobles et gentilshommes sont » quelquefois mandés sous prétexte que vous allez » faire la guerre, et ils ne reçoivent point de gage. » Aussi, souvent pour s'acquitter de leur devoir en- » vers vous, pour se montrer et s'armer, ils ven- » dent leurs meubles et leurs terres à vil prix; car » ils ne peuvent tirer de leurs hommes ni de leurs » rentes de quoi suffire aux grandes charges qu'on » leur impose.

» Quant à votre peuple, il est tout clair et no- » toire qu'il va à sa destruction. Les bonnes gens » sont travaillés et endommagés par les baillis et » prévôts, surtout par les fermiers des tailles et par » certaines gens d'armes qu'on a tenus et qu'on tient » encore sans raison à la charge du peuple. C'est là » ce qui fait craindre que Dieu ne s'en courrouce, » si vous n'y pourvoyez.

» Toutes ces choses sont faites sous l'ombre de la

» guerre que vous avez contre vos ennemis, à laquelle cependant on n'apporte aucun remède suffisant, malgré tant de maux qu'ils ont faits à votre royaume et à ses alliés du temps de vos prédécesseurs le roi Philippe et le roi Jean. Depuis, ils ont méchamment pris et débouté de son royaume le roi Richard d'Angleterre, votre fils par alliance; ils ont longtemps retenu contre votre volonté madame la reine d'Angleterre, votre fille, et ils retiennent encore une part de son avoir, quelque plainte qu'on en fasse. Dernièrement ils ont encore tué et pillé sur mer, le long des côtes de votre royaume, plusieurs de vos sujets et alliés, et ruiné beaucoup de riches hommes, marchands ou autres. Ils ont ravagé plusieurs terres de votre royaume, mis le feu en plusieurs lieux, en Picardie, en Flandre, en Bretagne et en Guyenne, et fait de grands et irréparables dommages.

» Pour ces motifs et bien d'autres, il vous convient, notre très-redouté seigneur, non point de commencer et puis laisser la guerre comme on fait, mais il la faut faire haute et la soutenir. Si vous tardez plus longtemps à la faire, vous en souffrirez un dommage plus grand, et cela pourra être imputé à très-grande faute à votre conseil, car en ce moment vos ennemis sont divisés entre eux, et ont de grandes affaires avec les Gallois, les Écossais et autres; s'il advenait qu'ils se missent d'accord, ou qu'ils fissent paix ou trève avec leurs ennemis, ils pourraient faire beaucoup plus de mal à votre royaume.

» Et il semble bien que vous ayez ou devriez avoir de quoi faire cette guerre; car vous avez un très-beau domaine qui vaut assez et largement; vous avez les aides ordonnées pour le fait de la guerre, et qui sont d'un très-grand revenu; deux grandes tailles ont été levées naguère en votre royaume, lesquelles devaient servir à cette guerre, et non à autre chose. On a fait aussi de grands emprunts, dont bien peu, dit-on, a été employé pour la guerre; le reste devait du moins y être appliqué, et non point prendre route vers le pays étranger.

» Il est fort à craindre qu'il n'en advienne de grands inconvénients, attendu le murmure qui se fait entre les gens d'Église, les nobles et autres de votre royaume; il pourrait s'ensuivre grande commotion qui serait très-périlleuse, et plus que jamais. Que Dieu nous en préserve, bien que cela fasse grand mal au cœur de chaque loyal sujet de votre royaume de voir de si grandes finances produire si peu d'effet et de profit. C'est pourquoi nous qui, comme il a été dit, avons tant d'obligations envers vous, votre royaume et votre noble famille, nous ne pouvons plus honorablement vous dissimuler les choses qui vous sont si contraires, comme cela peut clairement apparaître, et qui pourraient le devenir encore plus, si le remède n'y était pas brièvement apporté; autrement nous encourrions l'indignation de Dieu, de vous, de madame la reine, de votre noble famille et de tous les prud'hommes de votre royaume.

» Et nous ne voulons pas pour cela injurier, avilir, endommager, rechercher qui que ce soit; nous ne demandons à avoir aucune puissance au gouvernement, nous voulons tant seulement nous acquitter loyalement de notre devoir envers vous, et nous vous supplions humblement que vous veuilliez remédier brièvement auxdits inconvénients, et qu'il vous plaise faire parvenir par-devant vous des gens bien choisis et non suspects qui vous conseillent légalement, afin d'exécuter ensuite bien et promptement les conseils qu'ils vous donneront. Et à cet effet nous vous offrons nos corps, nos biens et nos amis, ainsi que ceux qui voudront loyalement vous servir.

» Nous ne pourrions ni voir ni souffrir que de tels inconvénients et dommages fussent faits encore à vous, à votre noble famille et à votre royaume, et notre intention est de ne pas nous retirer qu'il n'y ait été pourvu. »

Après cette lecture, le duc de Bourgogne prit la parole, et ajouta que s'il était venu à Paris accompagné de tant de gens armés, c'était avec le consentement du roi; qu'il fallait le garder contre les ennemis qu'il avait dans le royaume; qu'on n'avait rien à craindre de ses hommes d'armes; qu'au contraire ils pourvoiraient à la sûreté de la ville de Paris. Au reste, il n'avait rien fait, dit-il, que d'après la volonté du duc d'Aquitaine et des autres princes. Là-dessus, le duc d'Aquitaine se leva, et dit que si le duc de Bourgogne l'avait ramené à Paris, c'était en effet de son consentement et de sa libre volonté.

Puis s'avança le sire de Saint-George, de l'illustre maison de Vienne, grand ami du duc Jean. Après avoir demandé audience au Dauphin: « Très-excellent prince, dit-il, j'ai appris que quelques uns m'accusent de crime pour avoir prêté aide et conseil à monseigneur le Duc en cette entreprise; mais je maintiens hautement, sauf le respect que je dois à vous et aux assistants, que j'ai gardé ma foi et n'ai point de crime en ma personne. Si quelqu'un

» veut soutenir le contraire, je le maintiendrai de » mon corps contre le sien. » Cela dit, il jeta le gant aux pieds du duc de Guyenne ; personne ne le releva. Le sire de Châlons et plusieurs autres chevaliers bourguignons en allaient faire autant ; le chancelier leur imposa silence en leur disant qu'il ne s'agissait pas de cela.

Pendant ce temps-là le duc d'Orléans était à Melun animé d'une grande colère ; il disait tout haut qu'il mourrait mille fois plutôt que d'endurer l'injure faite à la reine et à lui. Il écrivit sur-le-champ au parlement, traitant d'attentat contre la majesté royale l'action du duc de Bourgogne. Il recommandait sur toutes choses qu'on ne permît pas l'entrée de la ville aux hommes d'armes étrangers (1).

Les magistrats et les sages bourgeois de la ville de Paris étaient dans de grandes anxiétés. Ils voyaient que les deux partis allaient avoir recours aux armes, ravager le pays, et rendre le peuple encore plus malheureux. « Que Dieu pourvoie à ce qui adviendra, disaient-ils, car c'est en lui qu'il faut mettre » espoir et confiance, et non dans les princes et les » enfants des hommes dont on ne doit pas attendre » le salut (2). »

Tout ce qu'on voyait accroissait l'épouvante générale. Le duc d'Orléans mandait, au nom du roi, des gens d'armes de tous côtés, tandis que les renforts qu'attendait le duc de Bourgogne commençaient à arriver. Le duc de Limbourg traversa la ville à la tête de huit cents hommes d'armes, et les plaça dans des hôtelleries aux entours du Louvre. Jean de Bavière, évêque de Liége, beau-frère du duc de Bourgogne, arriva avec six mille hommes, et entra aussi dans Paris. Deux mille combattants, venus de la Comté et du duché de Bourgogne, pillèrent d'abord Lagny, puis se logèrent entre Paris et Pontoise. Les gens du duc d'Autriche, du comte de Wurtemberg, du comte de Savoie, du prince d'Orange, étaient à Provins et en Brie. Au pont Saint-Maxence s'établirent les hommes de Flandre, de Hainaut, de Brabant, de Hollande et de Zélande. C'étaient ceux-là qui faisaient le plus de ravage. En même temps le duc de Berri fortifiait son hôtel de Nesle à Paris, et l'entourait d'une enceinte de charpente. Le duc de Bourgogne faisait mettre des portes aux rues qui aboutissaient, soit au Louvre, soit à son hôtel d'Artois ; on construisait aussi, par son ordre, des réduits de planches pour loger des albalétriers. Chaque nuit le guet était de cinq cents hommes.

Les bourgeois, de plus en plus effrayés, députèrent au duc de Berri pour savoir ce qu'ils auraient à faire. On tint un conseil, et il fut résolu que le duc de Berri serait chargé de la garde du duc de Guyenne et de la ville. Il en fit sur-le-champ clore toutes les portes, hormis les portes Saint-Jacques et Saint-Honoré. Il plaça une garde choisie parmi les chevaliers, autour du Dauphin ; les clefs de la Bastille furent redemandées au sire de Montaigu, et le sire de Saint-George en eut le commandement ; enfin, il fut permis aux bourgeois de se munir d'armes suffisantes, et d'avoir des chaînes pour défendre leurs rues. Ce fut une grande joie parmi le commun peuple, qui déjà était très-favorable au duc de Bourgogne ; on savait qu'il s'était toujours opposé aux tailles ; on connaissait les belles remontrances qu'il venait de faire et dont il avait répandu partout des copies ; on disait qu'il était venu pour empêcher la reine d'emmener le Dauphin en Allemagne ; il rétablissait de jour en jour les priviléges de la ville. En moins de huit jours il y eut plus de six cents chaînes forgées et placées dans les rues.

Chacun n'en redoutait pas moins la guerre. Bien que le duc d'Orléans ne comptât point de partisans à Paris, et que tous les princes fussent d'accord avec le duc de Bourgogne, il n'était personne qui ne désirât une réconciliation. Le roi même eut quelques instants de raison, et défendit qu'on eût recours aux armes. On fit des prières publiques pour obtenir ce bienfait de la bonté divine ; le duc de Bourbon fut envoyé à Melun pour engager le duc d'Orléans à cesser ses armements et à laisser revenir la reine ; il le trouva inflexible. Le lendemain il y retourna encore avec le sire de Montaigu et le comte de Tancarville, et fut encore plus mal reçu. On allait cesser toute tentative d'accommodement ; les gens sages obtinrent que le roi de Sicile essayerait encore de ramener le duc d'Orléans à la raison. Comme il en reçut un meilleur accueil, l'Université crut qu'elle pourrait être écoutée et envoya des députés. La reine refusa de les recevoir ; mais le duc d'Orléans, qui n'était jamais embarrassé de conférer avec des gens savants et éloquents, après les avoir bien écoutés, se moqua de tous leurs arguments, leur fit beaucoup de belles citations, et leur parla avec une merveilleuse facilité ; il leur demanda enfin de quoi ils se mêlaient. « Vous n'appelleriez point des soldats » dans vos assemblées, leur dit-il, pour vous aider

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

(2) Registres du parlement.

» à résoudre un point de doctrine, et l'on n'a que » faire de vous ici dans les affaires de guerre. Re» tournez à vos écoles, restez dans votre métier et » sachez qu'encore qu'on appelle l'Université la fille » du roi, ce n'est pas à elle à s'ingérer du gouver» nement du royaume. » Le roi de Sicile n'y pouvant rien faire, écrivit au duc de Berri de venir à son aide. Il alla donc à Melun vers le 15 septembre, et parla au duc d'Orléans avec l'autorité que lui donnaient son âge et son rang dans le royaume. Il lui dit que le duc de Bourgogne, en ramenant le Dauphin, n'avait rien fait que de raisonnable et de conforme à l'avis de tous les princes; puis il blâma non-seulement les motifs, mais la témérité de son entreprise, lui remontrant le peu de forces qu'il avait à sa disposition; enfin il ne craignit pas de lui assurer que s'il persistait, tous les princes seraient contraints de ne voir en lui qu'un ennemi public. A tout cela le duc d'Orléans répondit : « Celui qui a » bon droit le défend bien (1). »

Chacun alors s'apprêta à combattre; des deux côtés on vivait en de grandes méfiances, et l'on craignait sans cesse d'être trahi. La reine surtout se montra furieuse contre presque toute sa maison; chassa injurieusement des nobles dames et demoiselles qui, jusqu'alors, avaient été dans ses bonnes grâces; elle fit emprisonner le sire des Varennes, son écuyer. Tout cet éclat fit encore plus mal parler d'elle.

Pendant ce temps-là, on disait à Paris que le duc d'Orléans avait pillé les trésors du roi dans le palais Melun, et qu'il en usait pour pratiquer des intelligences à Paris. Le capitaine de la porte Saint-Martin fut soupçonné, mis en prison, et l'on mura la porte. Une nuit on tenta de forcer l'hôtel du duc de Berri, ce qui répandit une grande alarme. La rivière fut fermée avec des chaînes; les bourgeois bouchèrent tous les soupiraux des caves, crainte d'incendie. Au milieu de tant de gens de guerre, il y avait certes sujet de s'effrayer; cependant le duc de Bourgogne tenait en grand ordre et en stricte obéissance tous les gens d'armes qu'il avait fait entrer dans la ville; il les payait exactement, et les vivres ne manquaient pas. Dans les campagnes, il n'en allait pas de même, et il s'y commettait de grands excès. Les aventuriers que le roi de Sicile avait auparavant rassemblés pour faire une expédition en Italie, et qu'il avait joints au parti des princes, ruinaient et saccageaient plus que tous les autres. Les Lorrains du parti d'Orléans étaient peut-être encore plus cruels. Les paysans s'enfuyaient dans les villes fermées, abandonnant à la merci des gens de guerre leurs granges remplies et leurs vendanges prêtes à se faire (2).

Le duc d'Orléans, ayant rassemblé les forces que lui avaient amenées le duc de Lorraine, le marquis du Pont, le comte de Clermont, le comte d'Armagnac, le sire de Beaumanoir, le sire de Châtellerault, et quelques autres seigneurs, s'avança, passa la Seine, et s'empara de Charenton. Alors le duc de Bourgogne rangea son armée du côté d'Argenteuil et de Montfaucon. Tout semblait annoncer une bataille; les bannières flottaient de toutes parts. Le duc d'Orléans avait fait peindre sur les siennes un bâton noueux, avec la devise : « Je » l'envie », ce qui, dans le langage du temps, signifiait : « Je porte le défi. » Les bannières de Bourgogne représentaient un rabot pour emporter les nœuds du bâton; la devise était : « Je le tiens (3). »

Cependant le duc d'Orléans n'attaqua point. Le chancelier, le Parlement, les magistrats se rendirent chez le roi de Sicile à son hôtel d'Anjou, et conjurèrent les princes de faire un dernier effort pour prévenir la guerre. Ils avaient tous désir de l'empêcher. Le duc d'Orléans, dont les troupes commençaient à manquer de vivres, se montra dur. Le conseil du roi proposa que les troupes fussent congédiées de part et d'autre, à la réserve de cinq cents hommes que garderait chaque prince, et qu'on s'en remît à la volonté du roi, lorsqu'il reviendrait à la santé. Cette fois, ce fut le duc Bourgogne qui se refusa à de telles conditions; il dit que ses hommes d'armes ayant à venir de loin, le duc d'Orléans ferait revenir les siens avant qu'il pût réunir une nouvelle armée. On se crut plus loin que jamais de la paix.

Le duc de Bourgogne assembla les principaux bourgeois de Paris, et leur parla ainsi : « Vous » savez, mes très-chers amis, que je ne suis pas » venu de si loin pour mes intérêts, et que j'y ai » été amené par l'intérêt du peuple accablé par » tant d'exactions insupportables. Il paraît qu'on » vous en préparait de plus rudes encore. On allait » doubler l'impôt sur les marchandises, établir une » taille à tant par feu, et d'autres tailles annuelles. » Si je n'étais pas venu en personne, et si je ne

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Monstrelet.

» n'y étais pas fortement opposé, vous auriez ainsi » achevé de perdre ce qui vous reste de biens mobiliers. Mais le duc d'Orléans persiste dans les » mêmes desseins, et vous n'en êtes pas quittes, ni » l'État n'est pas en sûreté; car il y en a beaucoup » parmi vous qui lui sont favorables. Le seul remède serait d'être tous bien unis; si vous voulez » prendre les armes sous ma conduite, je vous » engage ma foi qu'avant peu je remettrai le » royaume dans sa première tranquillité, et vous » jouirez plus paisiblement que jamais de l'entière » possession de vos biens (1). »

Les bourgeois le remercièrent de ses bonnes intentions; il lui offrirent de l'aider de leur argent et de tout leur avoir. Mais quant à prendre les armes, comme ils craignaient que le duc d'Orléans, l'emportant à son tour, ne se vengeât cruellement, ils répondirent qu'ils ne suivraient que le roi en personne ou son fils. Le Duc se montra fort content de cette réponse, il leur promit que le duc de Guyenne s'armerait, se promènerait par la ville, et commanderait tout. Sur cette assurance, on fit quelques préparatifs pour défendre les rues; par-delà les ponts, il y eut même quelques écoliers qui prirent les armes.

Enfin, à force de remontrances et de supplications, et surtout à cause de la disette où se trouvaient de plus en plus les troupes de la campagne, le duc d'Orléans et la reine consentirent à traiter. La reine se mit en route pour venir au bois de Vincennes. Les méfiances étaient telles que le duc de Bourgogne étant venu au-devant d'elle avec un nombreux cortége, elle rebroussa chemin, et retourna à Corbeil. Ce fut encore un retard et quelques jours de souffrances de plus pour les malheureux habitants des campagnes. Enfin elle s'établit à Vincennes; le duc d'Orléans au château de Beauté; et, après huit jours de pourparlers, le 17 d'octobre 1405, la paix fut conclue. Le duc d'Orléans fit serment de s'en rapporter à ce que déciderait le conseil du roi, et consentit qu'il fût fait droit aux remontrances présentées par le duc de Bourgogne. Les gens d'armes furent aussitôt congédiés, et ceux de l'armée bourguignonne bien payés au moyen des emprunts que le Duc avait faits chez de riches marchands de Paris et dans les villes de son duché.

Quand la ville fut libre des étrangers, la reine y fit son entrée; elle était avec ses enfants dans un chariot suspendu et garni de draps d'or; les dames suivaient dans des litières. Les ducs de Bourgogne et d'Orléans étaient à cheval avec tous les princes; ils se donnaient de publics témoignages d'amitié. Le soir ils s'embrassèrent chez le duc de Berri, et leur oncle, en plus grand signe de réconciliation, les fit coucher dans le même lit (2).

Alors on se mit, d'un commun accord, à travailler à quelques réformes et à préparer de belles ordonnances qui ne devaient guère durer (3). Voyant les princes dans de si heureuses dispositions, l'Université vint les haranguer. L'orateur était le fameux maître Jean Gerson, curé de Saint-Jean et chancelier de Notre-Dame, qui a été surnommé le docteur évangélique, et à qui l'on a attribué l'Imitation de Jésus-Christ: il prit pour texte: « *Vivat rex,* » et fit un superbe discours sur le gouvernement de l'État, et les vertus qu'il exige. Si l'on eût voulu écouter de si bons enseignements, les choses n'auraient pas été si mal. « Mais on a beau prêcher, » disait-on, les seigneurs et ceux qui les entourent » n'en tiennent compte et ne pensent qu'à leur » intérêt particulier (3). »

Ces saintes remontrances ne furent pas cependant tout à fait inutiles; d'abord on s'occupa du roi, et l'on rougit du honteux abandon où il était laissé; on lui donnait à manger comme à un animal, le laissant se jeter gloutonnement sur sa nourriture. Depuis cinq mois on avait négligé de changer ses vêtements, il était rongé de vermine et de pourriture. Durant un de ses accès, il avait introduit dans sa chair un morceau de fer qu'on n'en avait pas retiré, et qui avait produit un ulcère infect. Pour lui imposer et vaincre sa résistance maniaque, on fit masquer douze hommes qui eurent soin de se bien cuirasser. Il eut peur de leurs mines effroyables, et se laissa faire doucement. On le leva, on lui coupa la barbe, on lui mit des vêtements neufs, et l'on prit plus soin de lui. Cela fit du bien à ce pauvre prince, qui se trouva plus calme; il avait de bons intervalles, et reconnaissait quelques personnes : la visite de maître Juvénal, l'ancien prévôt de Paris, paraissait surtout lui faire plaisir; il lui disait, sans trop savoir pourquoi : « Juvénal, ne perdons pas notre temps. » On lui fit présider quelques conseils où il fut question de diminuer les dépenses et de soulager le peuple. Les pensions des chambellans et de beaucoup d'au-

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.
(2) Chron., no 10297.
(3) Juvénal.
(4) *Idem.*

tres furent réduites de moitié. On en usa de même pour les gages de tous les officiers royaux. Le nombre des receveurs des finances fut considérablement réduit; on supprima aussi des offices dans le Parlement.

Ces épargnes, estimées communément à six cent mille écus d'or, ne suffisaient pas pour rétablir les finances. De beaux projets pour avoir beaucoup de revenu sans grever personne étaient sans cesse présentés, et le duc de Bourgogne continuait à se porter dans les conseils comme le défenseur du peuple (1). Pendant ce temps-là il tirait de ses provinces le plus d'argent qu'il pouvait, et il en avait fort besoin, à cause des prodigieuses dépenses qu'il venait de faire. Les états du duché de Bourgogne lui consentirent un don gratuit de trente-six mille livres. De même que son père, il gouvernait raisonnablement ses domaines, y maintenait le bon ordre et n'était point haï de ses sujets. Ce ne fut qu'après une assez longue résistance, et sur les avis réitérés de son conseil, qu'il adopta un moyen, nouveau encore en Bourgogne, de se procurer de l'argent. Il réunit à son domaine tous les offices de notaires, huissiers, greffiers, et de toute sorte d'officiers publics; puis les donna à ferme, ainsi que le produit de tous droits de chancellerie, greffe et expédition (2).

Les conseils du roi avaient encore à s'occuper du schisme de l'Église, qui se prolongeait sans qu'on y pût prévoir un terme, nonobstant les grandes promesses que le pape Benoît avait faites au duc d'Orléans. Il avait d'abord envoyé deux ambassadeurs à son concurrent le pape Boniface, de Rome, pour l'engager à une entrevue, et s'était apprêté pompeusement à ce voyage solennel, où il avait voulu être accompagné d'un prince de France. Le roi de Sicile s'était chargé de cette commission. Sur ces entrefaites, ce pape Boniface était mort, et les ambassadeurs étaient revenus, disant qu'avant cette mort, arrivée presque subitement, il les avait fort mal reçus; que les cardinaux de cet anti-pape leur avaient montré encore plus d'obstination et d'inimitié, et que la populace de Rome avait failli les mettre en pièces.

Benoît XIII n'en persista pas moins dans son projet de voyage à Rome; comme il manquait d'argent, il imposa un décime sur le clergé de France; l'Université réclama comme à son ordinaire; elle fut assez mal accueillie des princes, et alors le bruit courut qu'ils avaient leur part dans le décime.

Peu après, l'Université reçut une bulle du nouveau pape de Rome, Innocent VII; il montrait des dispositions toutes pacifiques, bien différentes de celles que les ambassadeurs de Benoît avaient attribuées à la cour pontificale de Rome, et racontait leur séjour et leurs démarches avec des circonstances peu honorables pour eux. Cette ouverture donna lieu à une correspondance entre le duc de Berri et ce pape, où de part et d'autre paraissait un sincère désir de mettre fin au schisme.

Les choses en étaient là pendant les querelles des princes. Après leur réconciliation, comme ils traitaient des affaires du royaume, l'Université demanda l'exemption définitive du décime; n'obtenant point de réponse, elle suspendit son enseignement et ses prédications. Le duc d'Orléans voulut l'engager à les reprendre, mais on se souvenait de sa dure réponse; il lui fut dit qu'on n'avait pas de raison pour se fier plus aux promesses qu'il faisait, qu'à celles qu'il avait déjà faites sans les tenir. Peu de jours après, le roi se trouvant mieux, l'Université se présenta à lui et obtint ce qu'elle souhaitait. L'union de l'Église était ce qui intéressait le plus ce malheureux roi, quand il avait quelque connaissance.

Les princes en étaient au contraire moins émus que par le passé; le duc d'Orléans lui-même, qui était fort savant aux choses de la religion, était trop occupé alors du gouvernement de l'État, pour prendre le même intérêt aux affaires de l'Église. La suite en fut abandonnée au Parlement et à l'Université, qui continuèrent à défendre vivement les libertés de l'Église gallicane, le pouvoir du roi, et les priviléges du clergé (3).

La concorde entre les princes n'était, comme on peut croire, qu'apparente, et chacun d'eux s'efforçait de se faire donner une plus grande part au gouvernement. Le duc d'Orléans, qui, lorsqu'il voulait se modérer, avait le don de plaire et de persuader, ramena à lui le duc de Berri et se rendit presque tout le conseil favorable. La division fut encore sur le point d'éclater au mois de décembre. Le duc de Bourgogne tenait chez lui des conseils où venait le connétable avec d'autres seigneurs et conseillers. Pendant ce temps, il s'en tenait d'autres chez le duc

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Histoire de Bourgogne.
(3) Le Religieux de Saint-Denis.

d'Orléans, et même il y en eut un le 4 décembre, où, en l'absence du duc de Bourgogne, tout ce qui concernait les finances fut réglé. Il s'en offensa; et, comme les autres princes lui firent dire qu'ils l'attendaient à dîner, il refusa d'y venir. Le lendemain, le connétable fit savoir au duc de Bourgogne qui l'avait voulu voir, que défense lui avait été faite de se rendre chez lui. Alors le Duc éclata, et ses paroles furent si vives, que les ducs d'Orléans et de Berri firent fortement garder leur hôtel. Lorsqu'on allait, chacun de son côté, au conseil chez la reine, on s'y rendait bien armé, et quelques-uns même cuirassés par-dessous leur robe (1).

Enfin, le 27 janvier 1406, parut un acte du roi, portant : « Lorsque notre absence ou certaines autres occupations nous empêchent de vaquer et entendre bonnement aux affaires et besognes de nous, de notre royaume et de la chose publique, connaissant entièrement la très-grande loyauté, sens et prud'hommie de notre très-cher et très-aimé cousin le duc de Bourgogne, et considérant la bonne et vraie amour qu'il a envers nous, et le bon vouloir qu'il porte aux affaires et besognes de nous et du royaume, nous avons résolu, ordonné et ordonnons que notredit cousin soit mis au lieu et place de feu notre oncle son père, dans les pouvoirs donnés à notre très-chère et aimée compagne, la reine, à nos très-chers et très-aimés oncles et frères les ducs de Berri, de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon, à notre chancelier et autres de notre conseil, pour vaquer et entendre aux grandes affaires de nous et de notre royaume, quand nous en sommes empêché. »

D'autres lettres du roi substituèrent aussi pleinement et entièrement le duc Jean de Bourgogne à son père dans la garde, tutelle et gouvernement du Dauphin et des enfants du roi, dans le cas où il les laisserait mineurs. A ce titre, il devait siéger dans un conseil formé de la reine, et des ducs de Berri, de Bourbon et de Bavière.

Cet arrangement consommé, les princes semblèrent d'un commun accord s'occuper du gouvernement du royaume. Pendant leurs discordes, la guerre avec les Anglais s'était poursuivie avec plus d'honneur et de succès que l'année précédente. Le connétable et le comte d'Armagnac avaient continué à chasser les Anglais de plus de soixante forteresses ou châteaux, d'où les garnisons avaient coutume de se répandre sur le pays et de le ravager. Les seigneurs de Saintonge, sans nul autre secours, avaient pris l'importante ville de Mortagne sur mer.

Le sire de Savoisy, dans le même temps, avait équipé quelques vaisseaux français et espagnols, avait couru la côte d'Angleterre, pillé les îles de Portland et de Wight, et ramené heureusement son expédition à Harfleur.

Le maréchal de Rieux et le sire de Hugueville, grand maître des arbalétriers, pour réparer l'affront du comte de la Marche, avaient été envoyés au secours des Gallois révoltés. Ils descendirent heureusement, et après quelques beaux faits d'armes, se trouvant dans un pays pauvre et mal fourni de vivres, ils revinrent sans avoir perdu de vaisseaux.

Toutes ces entreprises avaient lieu sans que la guerre fût encore déclarée; il y avait presque sans cesse des pourparlers de paix, et l'on se promettait la continuation des trèves. Vers le commencement de cette année 1406, l'Angleterre souffrait beaucoup de la disette des blés. Le comte de Pembroke, gouverneur de Calais, vint à Paris pour proposer encore le mariage de madame Isabelle et du fils du roi Henri, mais bien plutôt pour solliciter la permission d'acheter du grain en France. La chose fut mise en grande délibération au conseil du roi. A force d'instances, il obtint des ducs de Berri et d'Orléans ce qu'il demandait; mais lorsqu'il apporta au duc de Bourgogne les lettres qu'on venait de lui accorder, et que ces princes avaient déjà revêtues de leur sceau, au lieu d'y poser le sien, le Duc lui arracha les lettres des mains, les jeta au feu, et lui donna ordre de sortir sur-le-champ du royaume. Ce n'était pas qu'on manquât de blé en France; car le duc de Bourgogne avait permis peu auparavant à ses sujets de la Comté et du duché de vendre les leurs en Allemagne, ce qui leur était profitable (2).

Il fut donc résolu de pousser la guerre avec plus de vigueur, d'envoyer des renforts en Guyenne, et de tout préparer en Picardie afin de réduire les Anglais à se renfermer dans Calais, pour les y assiéger ensuite. Le duc de Bourgogne se chargeait plus spécialement de diriger ce qui se ferait de son côté, et fut nommé lieutenant et capitaine général de la Picardie et West-Flandre. Un nouvel incident obligea à partager les forces entre trois expéditions.

Les habitants de Metz, pour repousser les incursions des comtes de Salm et de Saarbrück qui

(1) Histoire de Bourgogne.

(2) Histoire de Bourgogne.

avaient saccagé leur territoire, avaient eu recours au duc de Lorraine. Afin de les venger, il alla à son tour mettre tout à feu et à sang dans les seigneuries de leurs adversaires. Les Allemands faisaient la guerre plus rudement encore que les autres nations, et il fut de part et d'autre commis de grandes cruautés. Les Lorrains entrèrent aussi dans le duché de Bar; ayant éprouvé quelque résistance à une forteresse que le roi de France tenait en garde, comme objet de litige, ils tuèrent outrageusement son officier. Les princes s'offensèrent de cette violation des traités et de cette insulte; ils promirent secours au marquis du Pont, fils du duc de Bar. Il paraissait qu'une telle affaire devait se terminer facilement; mais le duc d'Orléans, qui en voulait aux genş de Metz, obtint qu'on y envoyât une forte armée. Elle fut mise sous les ordres du sire de Montaigu et d'un autre de ses favoris dont la rapide élévation était alors un grand sujet de scandale. C'était Pierre Clignet de Brabant, vaillant homme, il est vrai, mais bien petit chevalier et dont le nom était nouveau (1). Il venait d'être revêtu de l'office d'amiral de France, qu'il avait acheté au sire Regnault de Trie, et qui n'avait jamais été tenu que par de grands seigneurs. On se raillait aussi de le voir succéder à un capitaine qui s'était montré habile sur la mer, lui qui n'aurait pas su faire virer un vaisseau. Les propos à ce sujet furent si publics, qu'au moment où il allait monter sur des vaisseaux qui étaient à Harfleur pour tenter quelque entreprise, il reçut l'ordre de revenir et de se mettre à la tête de l'expédition contre Metz. En même temps le duc d'Orléans, pour porter au comble sa haute fortune et les murmures qu'elle excitait, lui fit épouser la veuve du comte de Blois; le comte de Namur son frère entra en une telle colère, qu'il fit trancher la tête à un de ses frères bâtards, pour avoir négocié ce mariage (2).

L'armée qui se rendit en Lorraine ne put pas y trouver à vivre. Le duc de Lorraine se hâta de satisfaire le roi; de sorte que le duc d'Orléans encourut encore le reproche d'avoir inutilement diminué les moyens de combattre les Anglais.

Le duc de Bourgogne, dès le mois de mai, avait envoyé en Flandre un armement sous les ordres du sire de Saint-George, qui avait avec lui le sire de Cervolles, le sire de Choiseul, le sire de Divonne et plusieurs des principaux seigneurs de Bourgogne. Ils n'étaient pas assez en force pour tenter de grandes entreprises; mais ils défendirent vaillamment la frontière et soutinrent avec une admirable constance le siége de la forteresse toute ruinée de Lelinghen. Aucun échec ne vint traverser leurs opérations, hormis que les sires de Cervolles et de Choiseul tombèrent dans une embuscade; et furent pris malgré des prodiges de valeur.

En Guyenne et en Limousin, il se faisait de plus grandes choses, parce qu'on y avait plus de moyens. Le sire Guillaume Le Bouteiller, un des chevaliers les plus renommés de France, y avait amené un renfort considérable. Le comte de Clermont et le comte d'Alençon l'avaient suivi de près; d'ailleurs le connétable se trouvant dans les provinces où il était fort considérable, excitait le zèle des seigneurs du pays, et les engageait à se joindre à lui. La forteresse de Brantôme fut contrainte de se rendre; le château de Chalus en Limousin et plusieurs autres furent aussi pris par les Français. On avait annoncé qu'une armée anglaise devait venir en Guyenne : elle n'arriva pas. Le découragement des ennemis semblait être une occasion favorable; on aurait pu la saisir; mais il fallait attendre les ordres des princes. Le duc d'Orléans n'arrivait point, et l'on vit même les comtes de Clermont et d'Alençon quitter l'armée, la laissant sous les ordres du connétable et du sire Le Bouteiller. Chaque jour les murmures redoublaient contre des princes qui s'oubliaient ainsi dans les fêtes et les plaisirs de la cour. Pour faire honte à une telle conduite, cent soixante écuyers, sous la conduite d'un chevalier de Picardie, se mirent en campagne, parcoururent tout le pays, et finirent par s'emparer, sans autre secours, de la forteresse de Mussiden (3).

C'étaient en effet des fêtes qui retenaient les princes loin des armées. Après leur réconciliation, il se conclut de grands mariages, qui furent pompeusement célébrés. Le plus important de tous fut celui de madame Isabelle de France, veuve du roi d'Angleterre, avec son cousin Charles, comte d'Angoulême, fils aîné du duc d'Orléans. Elle était plus âgée que lui qui n'était qu'un enfant; elle perdait son titre de reine; aussi pleura-t-elle beaucoup. Ce fut à Compiègne que se donnèrent les fêtes pour ce mariage; il fut solennisé en même temps que celui de Jean, duc de Touraine, second fils du roi, avec Jacqueline de Bavière, fille du comte d'Ostrevant.

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Monstrelet.
(3) Le Religieux de Saint-Denis.

Tous les princes rivalisèrent de magnificence. Le duc de Bourgogne se montra avec un faste pareil à celui qu'avait toujours étalé son père; les présents qu'il fit n'étaient pas moins splendides. Les devises, *je l'envie* et *je le tiens*, le bâton noueux et le rabot jouèrent un grand rôle dans les broderies, dans les bannières, dans les ornements de toute sorte. Les deux ducs en firent des colliers d'ordre qu'ils distribuèrent à leurs serviteurs et à leurs favoris. Ils les échangèrent réciproquement, se jurèrent fraternité d'armes et de chevalerie; puis chacun se montra avec la devise qui avait été prise contre lui, tant à ce moment ils semblaient avoir oublié leurs discordes (1).

Dans le même temps le duc de Bourgogne maria aussi ses deux filles, Marie de Bourgogne avec Adolphe, comte de Clèves et de Lamark, et Isabelle avec le comte de Penthièvre, fils du comte de Blois, et petit-fils du sire Olivier de Clisson. Ces mariages se célébrèrent à Arras. Tant de fêtes et si splendides ne se firent pas sans de grandes dépenses; les villes de Flandre firent un don considérable; les états de Bourgogne avaient déjà accordé un nouveau subside pour payer les hommes d'armes que commandait le sire de Saint-George.

Les princes, sensibles enfin aux plaintes qu'excitait leur oisiveté, résolurent d'aller se mettre à la tête des armées. On fit de nouveaux préparatifs pour rendre l'entreprise digne d'eux; une nouvelle taille fut levée d'un commun accord, et ils se hâtèrent de quitter Paris pour échapper aux clameurs du peuple (2).

Le duc d'Orléans partit pour la Guyenne. La saison était déjà avancée : les hommes sages, qui avaient l'expérience de la guerre, remontraient que c'était mal choisir son moment; les jeunes gens et les courtisans présentaient le succès comme facile, et flattaient la légèreté naturelle du prince. Avant son départ, il alla fort dévotement implorer la faveur divine, et demanda à baiser la précieuse relique de la tête de saint Denis, qu'on gardait en ce monastère. On la dégagea presque tout entière de la mitre d'or qui l'enveloppait. Les religieux ne furent pas fâchés de donner ainsi cette preuve que c'étaient eux qui possédaient la tête de saint Denis, et non pas les chanoines de Notre-Dame, comme ceux-ci s'en vantaient. Le chapitre de Paris n'en persista pas moins dans sa prétention, et fit une procession solennelle afin d'y porter sa relique. La dispute s'échauffa : on était sur le point de faire de part et d'autre des sermons pour soutenir la vérité de chaque relique; le conseil du roi défendit qu'il en fût parlé davantage (3).

Le duc d'Orléans, arrivé en Guyenne, n'écouta point de meilleurs conseils; il continua à dédaigner les avertissements des vieux et sages chevaliers qui connaissaient la guerre et le pays où elle se faisait. Après s'être inutilement présenté devant Blaye, il fut décidé qu'on irait attaquer la forteresse de Bourg, située au confluent de la Garonne et de la Dordogne. La place fut défendue avec valeur et habileté; le siége se prolongea. Déjà on était au mois de janvier; les pluies avaient pourri les tentes; on enfonçait dans la boue jusqu'à mi-jambe; les vivres manquaient. Un convoi que l'amiral Clignet de Brabant était allé chercher à La Rochelle, après avoir soutenu vaillamment un combat contre les vaisseaux anglais, ne put pas cependant débarquer les provisions dont il était chargé. Les maladies commencèrent à ravager le camp; les hommes d'armes ne recevaient pas leur paye. En même temps le duc d'Orléans perdait au jeu l'argent qui leur était destiné, et tâchait de se divertir de son mieux. Enfin tout allait si mal que les représentations les plus vives, les reproches les plus graves furent faits hautement au duc. Les hommes d'armes s'en revenaient chacun chez soi; après plus de trois mois, il fallut lever le siége, et le duc d'Orléans quitta l'armée, chargé du mépris de tous les gens de guerre. L'honneur du royaume ne fut soutenu durant cette campagne que par quelques chevaliers qui, se mettant sous la conduite du sire Robert de Chalus, allèrent assiéger la redoutable forteresse de Lourdes, et s'en emparèrent (4).

L'expédition du duc de Bourgogne n'avait pas eu un succès beaucoup meilleur. Le roi, par de nouvelles lettres du 21 septembre, en renouvelant les pouvoirs qu'il lui avait donnés en Picardie et en West-Flandre, le chargeait expressément de réprimer les entreprises des Anglais, lui enjoignait de lever le nombre de gens d'armes, archers, arbalétriers, piquiers, et autres hommes qui lui paraîtraient nécessaires au bien de la chose (5). Les précautions avaient été prises pour que leur paye se pût faire. Hémon Raguier, trésorier des guerres, était chargé de les solder après avoir passé les revues. Les com-

(1) Monstrelet. — Histoire de Bourgogne. — Chroniques, 10297.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

(4) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

(5) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

missaires nommés pour la garde de l'administration de l'aide nouvellement exigée devaient délivrer les deniers suffisants à ce trésorier, et de plus six mille francs par mois au duc de Bourgogne pour sa dépense personnelle.

Les choses étant ainsi réglées, le Duc commença d'immenses préparatifs pour assiéger Calais par terre et par mer; il fit tailler, dans les forêts de Saint-Omer (1), des bastilles en charpente, comme avait fait le duc Philippe quatre années auparavant. Il rassembla jusqu'à douze cents pièces de canon, trois mille grosses pierres pour les charger, une énorme quantité de poudre, d'arbalètes et de flèches; il avait cent quatre-vingt-quinze bateaux en mer. Son armée se composait de trois mille huit cents chevaliers ou écuyers, dix-huit cents arbalétriers, mille piquiers, et trois mille cinq cents pionniers.

Après deux mois passés à ces redoutables apprêts, l'argent manqua; le Duc avait épuisé ses propres finances, de sorte que l'on ne pouvait rien entreprendre. Les pluies avaient commencé; les gens d'armes voulaient être payés. Le Duc envoya le sire de Croy, le sire de Châlons, et quelques-uns de ses principaux serviteurs, se plaindre au conseil du roi de ce qu'on ne tenait rien de ce qu'on lui avait promis. Leurs instances furent inutiles, et bientôt le duc de Bourgogne se vit contraint de licencier son armée; il revint à Paris, et donna pour excuse le dénûment où il avait été laissé; la préférence accordée à l'armée du duc d'Orléans, qui avait reçu presque tout le produit du subside, la conduite du roi de Sicile qui s'était emparé de toutes les sommes levées dans son apanage d'Anjou et du Maine; il ajouta que lui-même avait fourni à la dépense de l'armée tant qu'il avait pu; qu'il avait ruiné ses forêts par les bois qu'on y avait coupés, tandis qu'on ne songeait même pas à lui rembourser cent quatre-vingt-dix mille francs qu'on devait à son père (2).

Sa justification parut bonne devant le conseil du roi, et l'on prit des mesures pour le payer, en lui abandonnant l'impôt des diocèses d'Amiens, Beauvais, Châlons et Troyes; mais il n'en fut pas moins blâmé par le peuple d'avoir si mal réussi. On ne voyait rien autre chose, sinon que les princes commettaient mille exactions et qu'ils ne faisaient rien pour la défense ni l'honneur du royaume. Les nobles ne murmuraient pas moins d'une si mauvaise conduite. Les ennemis de la France apprenaient à la mépriser, et l'on disait généralement que les Français ne savaient plus faire la guerre (3).

Aussi le duc de Bourgogne fut-il profondément offensé d'avoir été de la sorte exposé à perdre sa gloire; sa haine contre le duc d'Orléans s'envenima, bien qu'elle n'éclatât pas encore.

Son crédit dans le conseil du roi n'avait cependant point diminué; il fut chargé de négocier avec les Anglais un traité pour le commerce. Les tentatives qu'on venait de faire avaient été si malheureuses, qu'on se trouvait moins disposé à la guerre. Le roi d'Angleterre, que les troubles de son royaume et les Écossais embarrassaient assez, ne demandait non plus que le maintien de la paix. Il ne fut pourtant conclu autre chose qu'une trêve marchande. On convint que, nonobstant la guerre, le commerce serait libre entre la France, l'Angleterre et la Flandre : c'étaient surtout les bonnes villes de Flandre qui gagnaient à ce traité (4).

Du reste, le désordre continuait à être aussi grand que par le passé dans les affaires du royaume. Les princes et les seigneurs en étaient venus au point, non-seulement de ne plus payer leurs dettes, mais de laisser leurs domestiques prendre, par violence, chez les marchands; ce n'était pas seulement pour la dépense journalière de leur maison, c'était pour faire des provisions; ils allaient jusque dans les fermes s'emparer des blés en la grange; quelques-uns défendaient même, sous peine d'amende, que rien fût vendu avant qu'ils se fussent fournis; ils taxaient les prix et ensuite ils ne payaient même pas. Malheur aux gens qui voulaient résister ou qui venaient demander le payement de leurs créances! s'ils parlaient un peu ferme ou revenaient souvent, ils étaient jetés à la porte de l'hôtel. Les imprécations éclatèrent hautement, et le roi finit par apprendre encore qu'il ne mangeait pas un morceau de pain qui ne fût assaisonné de la malédiction des pauvres; car ses serviteurs en agissaient de même pour son propre compte, et il le fallait bien; sans cela, il aurait manqué de tout. La chose en était à ce point, que le Dauphin, son propre fils, vint un jour lui amener les officiers de sa maison, afin qu'ils expliquassent comment ils n'avaient plus assez de cré-

(1) *In sylva Belloensi*, rapporte Meyer, c'est-à-dire dans les bois du Boulonnais. De Reiffenberg. (G.)

(2) Histoire de Bourgogne. — Monstrelet.

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

(4) Cette trêve ne fut conclue que pour un an. Le duc de Bourgogne la ratifia par des lettres données à Paris, le 15 janvier suivant. *Registre aux chartes*, nº 823 de l'inventaire imprimé, aux Archives du Royaume. (G.)

dit pour fournir à son entretien journalier. On manda les trésoriers; ils déclarèrent que les personnes puissantes ne se faisaient nul scrupule de venir fouiller dans les caisses et s'emparer des deniers royaux (1).

Le roi s'efforça du moins de mettre ordre aux violences exercées contre ses sujets. Une ordonnance fut publiée et criée dans toutes les villes du royaume, pour interdire de rien prendre chez les marchands sans payer comptant. Ce qui surprit le plus, c'est que le préambule portait que cette ordonnance était rendue sur la sollicitation de la reine et du duc d'Orléans. C'était à eux surtout qu'elle pouvait s'appliquer (2).

Le retour des deux princes dans le conseil tarda peu à développer les germes de haine qu'ils avaient l'un contre l'autre. Le duc d'Orléans se fit conférer le gouvernement de Guyenne qu'il désirait depuis longtemps et qui augmentait sa puissance. Le duc de Bourgogne fut, à ce moment, obligé de retourner dans ses États de Flandre. La duchesse de Brabant était morte et laissait son héritage au duc de Limbourg (3). Le duc Jean, son frère, avait à lui porter secours contre le duc de Gueldre et les Liégeois qui étaient en guerre avec lui. Quelques troubles qui s'étaient élevés à Bruges exigeaient aussi sa présence; enfin un troisième motif l'appelait, et celui-là était une nouvelle occasion d'animosité contre le duc d'Orléans. Jean de Bavière, son beau-frère, était évêque de Liége, mais ne s'était point encore engagé dans les ordres sacrés (4); c'était un vaillant chevalier attaché au métier des armes, et qui n'avait aucun goût pour l'Église. Ses peuples cependant, ayant envie d'avoir un évêque qui chantât la messe, le pressaient de se faire prêtre; il le leur promettait et différait toujours. Las enfin d'être sans pasteur, ils se révoltèrent et élurent un chanoine de Liége d'une des grandes maisons du pays, le sire de Perweis (5). Comme ils étaient de l'obédience du pape de Rome, ils s'adressèrent à lui pour que leur nouvel évêque fût confirmé. Le pape répondit qu'il avait prescrit un dernier délai au comte de Bavière (6); ce délai n'étant pas écoulé, il fallait en attendre la fin. Les Liégeois impatients s'adressèrent alors au pape d'Avignon, qui, pour les gagner à lui, et à l'instigation du duc d'Orléans, confirma le sire de Perweis. Jean de Bavière arma contre lui; le duc de Bourgogne prit hautement son parti, et manda les gens d'armes de ses États pour marcher à son secours; cependant rien de décisif ne fut entamé en cette saison. Le Duc se borna à mettre son frère en possession de Maestricht que lui contestaient les Liégeois, puis il revint à Paris.

Les discordes qui avaient régné entre les princes devenaient chaque jour plus menaçantes. Leurs courtisans étaient assidus à les aigrir l'un contre l'autre : le duc de Berri, la reine, le duc de Bourbon, le roi de Sicile, s'entremettaient sans cesse à les réconcilier; c'était tous les jours nouvelles promesses de concorde et d'amitié, puis nouveaux différents; enfin, vers le milieu de novembre, on crut les avoir ramenés à de meilleurs sentiments. Le duc d'Orléans était malade à son château de Beauté; son cousin alla l'y voir et lui montra tous les signes d'une amitié fraternelle. Lorsque le duc d'Orléans fut rétabli, il vint à Paris. Le duc de Berri mena ses deux neveux entendre ensemble la messe aux Augustins, le dimanche 20 novembre 1407. Pour mieux attester leur sainte réconciliation, ils communièrent ensemble; le mardi, le duc de Berri leur donna un grand dîner, où ils s'embrassèrent devant les princes, se jurèrent amitié, et burent à leur réconciliation; le duc d'Orléans convia même le duc de Bourgogne à dîner chez lui pour le dimanche suivant.

La reine venait tout récemment d'accoucher d'un fils qui n'avait pas vécu. Elle gardait encore le lit. Elle logeait à ce moment en un petit hôtel qu'elle avait acheté du sire de Montaigu, dans la vieille rue du Temple, près la porte Barbette. Le duc d'Orléans lui faisait des visites assidues, et tâchait de la distraire du chagrin que lui avait causé une couche si malheureuse. Le mercredi 23 novembre, il y soupait, et le repas avait été gai, lorsqu'un valet de chambre du roi, nommé Scas de Courte-Heuse, se présenta de la part du roi : « Monseigneur, dit-il, » le roi vous mande que vous veniez devers lui » sans délai. Il a hâte de vous parler pour chose qui » touche grandement à vous et à lui. »

Incontinent le duc se fit amener sa mule. Bien qu'il eût alors six cents hommes armés dans Paris, ce soir-là il n'était accompagné, pour toute suite,

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) *Idem.*

(3) La duchesse était décédée le 1er décembre 1406. Voy. la note 2, à la p. 200. (G.)

(4) Pour cette raison, il ne portait point le titre *d'évêque*, ainsi que nous l'avons déjà dit, mais seulement celui *d'élu*. (G.)

(5) Henri de Hornes, seigneur de Perweis en Brabant. (G.)

(6) Lisez, à *Jean de Bavière* : Ce prince ne porta jamais le titre de *comte de Bavière*. (G.)

que de deux écuyers montés sur le même cheval, et de quatre ou cinq valets de pied portant des flambeaux. Il était tard, environ huit heures du soir; la nuit était sombre, chacun retiré chez soi, personne dans les rues. Le duc était vêtu d'une simple robe de damas noir; il s'en allait suivant la vieille rue du Temple, en chantant et jouant avec son gant. Quand il fut à environ cent pas de l'hôtel de la reine, comme il passait devant l'hôtel du maréchal de Rieux, dix-huit ou vingt hommes armés, qui étaient embusqués devant une maison nommée l'Image Notre-Dame, s'élancèrent tout à coup; le cheval des deux écuyers eut peur et les emporta au loin. Les assassins tombèrent sur le duc d'Orléans, criant : « A la mort! à la mort! — Qu'est ceci? » d'où vient ceci? dit-il, je suis le duc d'Orléans. » — C'est ce que nous demandons, » répliquèrent-ils. Bientôt il fut renversé de sa mule. Il se releva sur ses genoux : mais tous ces gens frappaient sur lui tant qu'ils pouvaient, à grands coups de hache, d'épée et de masses. Un jeune page essaya de le défendre et fut aussitôt abattu; un autre fut blessé grièvement et n'eut que le temps de se réfugier en une boutique voisine, dans la rue des Rosiers. La femme d'un pauvre cordonnier ouvrit sa haute fenêtre, et voyant cet assassinat, cria : « Au » meurtre! au meurtre! — Taisez-vous, mauvaise » femme, » lui répondit-on de la rue. D'autres tiraient des flèches aux fenêtres d'où l'on voulait regarder. En un instant tout fut achevé. Un grand homme, vêtu d'un chaperon rouge qui lui descendait sur les yeux, dit à haute voix : « Éteignez tout » et allons-nous-en; il est mort. » Il y avait des chevaux préparés à la porte de la maison Notre-Dame; ces hommes montèrent dessus. L'un d'entre eux donna encore un dernier coup de massue au corps étendu du duc d'Orléans; puis ils s'enfuirent grand train, en tournant par la rue des Blancs-Manteaux, et criant : « Au feu! au feu! » En effet, on voyait sortir de la fumée de la maison Notre-Dame. Ils jetaient derrière eux des chausse-trape, et faisaient par menaces éteindre les lumières dans les boutiques.

Le bruit avait attiré aux fenêtres les gens qui habitaient l'hôtel du maréchal de Rieux. Un écuyer du duc d'Orléans, neveu du maréchal, descendit dans la rue au moment où le crime venait d'être accompli. Il trouva son malheureux maître étendu sur le pavé, mort et tout mutilé. La tête était ouverte par deux effroyables plaies; la main gauche avait été coupée; le bras droit ne tenait plus que par un lambeau. Le jeune page allemand était là gisant, et rendait les derniers soupirs en disant : « Ah! mon maître! »

Le corps fut transporté dans l'hôtel de Rieux. La nouvelle de ce meurtre se répandit aussitôt dans tout Paris. La reine en fut la première instruite; la frayeur et le désespoir la saisirent; malgré l'état où elle se trouvait, elle se fit sur l'heure même transporter à l'hôtel Saint-Paul. Beaucoup de seigneurs s'armèrent et allèrent former une garde au roi. Les princes se rassemblèrent sur-le-champ tous à l'hôtel d'Anjou chez le roi de Sicile, avec les principaux seigneurs du conseil. Le sire de Tignonville, prévôt de Paris, mandé par le connétable, se rendit au plus tôt à l'hôtel de Rieux, pour constater le crime et commencer les enquêtes; puis il alla rendre compte aux princes des circonstances déplorables dont il venait de prendre connaissance. On lui donna l'ordre de faire fermer les portes de la ville, de veiller à ce qu'il n'y eût aucun désordre dans les rues, et de procéder aux plus sévères recherches.

Le lendemain matin le corps fut transporté à l'église voisine des Blancs-Manteaux; ce fut au jour seulement qu'on ramassa dans la rue, parmi la boue, la main mutilée et la cervelle de ce malheureux prince. Toute la famille royale, désolée et consternée, vint en cette église rendre ses tristes devoirs au duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne ne parut pas moins affligé que les autres : « Jamais, disait-il, » plus méchant et plus traître meurtre ne fut com- » mis ni exécuté en ce royaume. »

Le vendredi, le duc d'Orléans fut, ainsi qu'il l'avait dès longtemps ordonné, enseveli avec la plus grande et la plus triste pompe en l'église des Célestins, dans cette superbe chapelle qu'il y avait fait bâtir. Le convoi fut suivi de tout ce qu'il y avait de seigneurs et de chevaliers à Paris, et d'une innombrable foule de peuple. Les coins du drap mortuaire étaient portés par le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon; ils étaient vêtus de deuil, et on les voyait répandre des larmes.

Cependant les premiers soupçons s'étaient aussitôt portés sur un homme que le duc d'Orléans avait gravement offensé, et qui, comme on savait, en avait conçu un mortel ressentiment. C'était Aubert le Flamenc, seigneur de Canny, ancien chambellan du duc. Son maître avait séduit sa femme; et l'on racontait que, par une impudique raillerie, il la lui avait montrée toute nue, ne lui cachant que le visage, et le faisant juge de la beauté de sa maîtresse.

Le récit en devint public; le mari quitta sa femme, dont le duc d'Orléans resta l'amant. Il en avait eu un fils. Le nom du sire de Canny se présenta donc à l'esprit de chacun dès qu'on sut le crime.

Il fut bientôt vérifié que, depuis plus d'un an, le sire de Canny était loin de Paris. Bientôt le sire de Tignonville, prévôt de Paris, sut qu'un porteur d'eau, qui allait et venait dans la maison de l'Image Notre-Dame pendant que les assassins s'y cachaient, s'était retiré à l'hôtel d'Artois. Une foule de témoins déposèrent aussi de la route qu'avaient tenue les assassins. Ils avaient suivi les rues des Blancs-Manteaux, Simon-le-Franc, Maubuée, Saint-Martin, aux Ours. Le prévôt ne constata point leur passage dans la rue Mauconseil : il voyait assez où refuge leur avait été donné. Il se transporta aussitôt au conseil des princes. Le duc de Berri lui demanda dès l'abord s'il avait découvert quelque chose. « J'y ai fait toute diligence, dit le prévôt; » mais je crois que si j'avais permission d'entrer » en tous les hôtels des serviteurs du roi, et même » des princes, je pourrais connaître des auteurs ou » des complices. » Le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bourbon lui répondirent aussitôt qu'il lui était donné congé et licence d'entrer où bon lui semblerait. Le prévôt sortit; pour lors le duc de Bourgogne commença à pâlir, à changer de visage. « Mon cousin, dit le roi de Sicile, en sauriez-vous » quelque chose? il faut nous le dire. » Le duc Jean le tira à part avec le duc de Berri, et leur dit que c'était lui qui, tenté et surpris par le diable, avait ordonné ce meurtre.

A ce discours ils furent saisis d'une horrible surprise, demeurèrent sans parole, et tout épouvantés de ce qu'ils venaient d'entendre. « Je perds mes » deux neveux, » furent les premiers mots que put proférer le duc de Berri en répandant un torrent de larmes. Le duc de Bourgogne sortit aussitôt en grand désordre, et le conseil se sépara. Chacun était comme accablé, et ne pouvait rassembler ses pensées ni concevoir une volonté. Ce qui les consternait surtout, c'était le degré de perversité qu'il avait fallu pour conduire un pareil dessein. C'était dès longtemps qu'il était préparé, comme on le sut bientôt. Le duc de Bourgogne avait choisi pour exécuter ce crime un gentilhomme normand, nommé Raoul d'Auquetonville. C'était un ancien général des finances (1), que le duc d'Orléans avait justement privé de son emploi pour d'indignes malversations. Cet homme, après avoir gagné plusieurs gens de toute sorte pour l'aider dans son complot, entre autres les deux frères de Courte-Heuse du comté de Guines, dont l'un était valet de chambre du roi, chercha longtemps une maison dans le quartier Saint-Paul pour s'y cacher avec sa bande, et trouva enfin, le 17 novembre, celle qui avait pour enseigne l'Image Notre-Dame. Il la loua tout entière pour six mois, moyennant seize écus, disant qu'il voulait y mettre des vins en magasin. Il s'y renferma aussitôt et y passa six jours, sans bruit, sans que personne sortît de la maison durant le jour, et guettant l'occasion. C'était précisément alors que le duc de Bourgogne se réconciliait avec son noble cousin, lui jurait fraternité, l'accablait de caresses, mangeait le même pain et buvait le même vin, recevait avec lui la sainte communion. Voilà ce qui faisait frémir. On cherchait à se rappeler toutes les circonstances, et il y eut alors des personnes qui crurent se souvenir que lorsque le duc de Bourgogne était entré le lendemain en l'église des Blancs-Manteaux, le cadavre avait saigné à l'aspect du meurtrier.

Le duc de Bourgogne, qu'un premier instant avait troublé, se remit bientôt et reprit toute son audace. Le lendemain les princes étaient réunis en conseil à l'hôtel de Nesle. Il vint pour y prendre place. On lui fit dire de ne point entrer dans la salle. « Mon cousin, dit-il avec surprise et colère au » comte de Saint-Pol, en compagnie de qui il était » venu, que vous semble-t-il de ceci, et qu'avons-» nous à faire? — Monseigneur, répondit le sire » de Saint-Pol, vous avez à vous retirer en votre » hôtel, puisqu'il ne plaît pas à nosseigneurs que » vous soyez au conseil. — En ce cas, retournez » avec nous, reprit le Duc. — Pardonnez-moi, je » vais aller trouver nosseigneurs du conseil : ils » m'ont mandé. » Pendant cette conversation, le duc de Berri vint à la porte et dit au duc Jean : « Mon neveu, déportez-vous d'entrer au conseil, » on ne vous y verrait pas avec plaisir. » A quoi le duc de Bourgogne répondit : « Monsieur, je m'en » déporte volontiers, et afin qu'on n'accuse per-» sonne de la mort du duc d'Orléans, je déclare que » c'est moi, et nul autre, qui ai fait faire ce qui a » été fait. » Sur ce, il tourna son cheval et se retira. Le duc de Berri resta stupéfait de cette assurance. Le duc de Bourbon arriva sur cette entrefaite, et blâma fort de ce qu'on ne l'avait pas arrêté (2).

(1) Ordonnance du 5 septembre 1397.

(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Monstrelet.

En effet, bientôt après il fut trop tard. Le duc de Bourgogne retourna sur-le-champ à l'hôtel d'Artois, prit six hommes seulement avec lui, et s'en alla sans s'arrêter, hormis pour changer de chevaux, jusqu'à la frontière de Flandre. Il arriva à Bapaume vers une heure après midi, et ordonna, en mémoire du péril auquel il croyait échapper, que dorénavant les cloches sonnassent à cette heure-là. Cela s'appela longtemps l'angelus du duc de Bourgogne. L'amiral de Brabant et environ cent vingt chevaliers de la maison du duc d'Orléans se mirent à sa poursuite, mais ne purent l'atteindre. D'ailleurs le roi de Sicile les fit rappeler et les blâma d'être ainsi partis sans ordres. Raoul d'Auquetonville ni aucun autre des assassins ne fut pris. La crainte avait troublé tout le monde, et la justice n'avait pas de cours contre un si grand crime.

Paris demeura longtemps à se remettre d'un tel événement : chacun, touché d'une si affreuse mort, ne se rappelait plus que les aimables qualités du duc d'Orléans ; cette jeunesse qu'on avait vue brillante de tant de beauté et de grâce ; ces manières si nobles et si douces ; cette bienveillance d'âme et cet accueil encourageant ; nulle cruauté, nul emportement dans le caractère ; un penchant naturel pour toute chevalerie, qui avait fait de lui le patron, l'ami de tous les jeunes gentilshommes, et les rassemblait autour de lui comme un cortége élégant ; un savoir si rare dans les seigneurs et les princes, qui lui avait donné le goût des lettres et des hommes doctes et éloquents ; conversant mieux que personne avec eux, et répondant facilement à leurs plus longs discours avec autant de science et plus de courtoisie et d'agrément. On remarquait aussi combien, malgré les désordres de sa vie, sa dévotion était sincère et vive, combien il aimait tout ce qui se rapportait à la religion. Son testament fut trouvé écrit tout entier de sa main quatre ans avant sa mort. Il était plein des sentiments les plus chrétiens : on y voyait le goût et la connaissance familière des divines Écritures et des choses saintes. Durant sa vie, il avait été le plus magnifique des princes dans ses dons aux églises. Ses dernières volontés étaient plus libérales encore. Après le payement de ses dettes, qu'il recommandait d'une façon expresse, commençait un merveilleux détail de toutes les fondations qu'il ordonnait, des prières et services funèbres qu'il prescrivait pour sa mémoire, et dont les cérémonies étaient soigneusement déterminées. Il assignait des fonds pour construire une chapelle dans chaque église de Sainte-Croix d'Orléans, Notre-Dame de Chartres, Saint-Eustache et Saint-Paul de Paris.

En outre, comme il avait une dévotion particulière pour l'ordre des religieux célestins, il fondait une chapelle, dans chacune des églises qu'ils avaient en France, au nombre de treize, sans parler des richesses qu'il laissait à leur maison de Paris. Il avait voulu y être inhumé en habit de l'ordre, porté humblement au tombeau sur une claie couverte de cendres, et que sa statue de marbre le représentât aussi vêtu de cette robe. Les pauvres et les hôpitaux n'étaient pas oubliés dans ses bienfaits ; et son amour pour les lettres paraissait dans la fondation de six bourses au collége de l'Ave-Maria. Enfin, la bonté de son âme confiante et sans fiel se manifestait dans la recommandation qu'il faisait de ses enfants aux soins de son oncle le duc Philippe, tandis qu'ils étaient déjà au plus fort de leurs querelles (1).

Le duc de Bourgogne, après le meurtre du duc d'Orléans, se retira en Flandre. Dès qu'il fut arrivé à Lille, il convoqua son conseil, ses barons et le clergé, et avisa avec eux sur ce qu'il y avait à faire. Encouragé par leurs réponses, il s'en alla à Gand tenir les états du comté de Flandre. Là, il fit expliquer longuement et avec détail, par maître Jean de la Sancson (2), son conseiller, les motifs qu'il avait eus de faire tuer le duc d'Orléans. Ce discours fut rendu très-public ; on en fit beaucoup de copies qu'on répandit parmi le peuple. Les états de Flandre, d'Artois, et les châtellenies de Lille et de Douai lui répondirent qu'ils l'aideraient volontiers contre qui que ce fût, hormis le roi de France et ses enfants (3).

Les raisons qu'il avait données, et que bientôt après il fit développer et maintenir avec plus d'argutie encore devant le conseil du roi, se rapportaient toutes au bien du royaume et à ses devoirs envers le roi son seigneur ; mais personne ne pouvait croire qu'il eût été porté à une telle action par autre chose que par des motifs personnels. Chacun à cet égard faisait des conjectures, et mille bruits se répandirent.

Les uns disaient que le Duc n'avait pu pardonner au duc d'Orléans d'avoir fait échouer son entreprise sur Calais. Mais cela semblait peu vraisemblable ; le duc d'Orléans était alors en Guyenne et absent

— Fenin. — Mémoires de l'Académie des inscriptions. — Enquête faite par le prévôt. — Paradin.

(1) Histoire des Célestins, par le P. Beurrier.

(2) Maître Jean de Saulx, chevalier, seigneur de Courtivron, chancelier de Bourgogne. (G.)

(3) Fenin. — Monstrelet. — Meyer.



Jean sans Peur.

des conseils du roi. Il avait sans doute contribué au désordre des finances et au mauvais gouvernement du royaume, mais n'avait pas eu la volonté déterminée d'empêcher le duc de Bourgogne de faire la guerre aux Anglais.

D'autres répandaient, et ce bruit fut surtout accrédité dans les États de Flandre, que le duc d'Orléans s'occupait depuis longtemps de faire assassiner le duc de Bourgogne; qu'il en avait chargé un chevalier, mais que les occasions avaient manqué. On ajoutait que ce chevalier lui-même l'avait confessé au duc de Bourgogne; de sorte que, dans ce double projet de meurtre, il était advenu que le moins prudent avait succombé.

Des motifs d'une tout autre sorte trouvaient plus de créance dans le vulgaire. On disait que le duc d'Orléans, toujours indiscret dans ses galanteries, s'était vanté un jour à table d'avoir un cabinet orné du portrait de toutes les dames qui lui avaient accordé leurs faveurs, et que le duc de Bourgogne, entrant dans ce cabinet, y avait vu le portrait de sa femme : on ajoutait que le duc d'Orléans avait aussi célébré, dans des vers, les plus secrètes beautés de la duchesse de Bourgogne. Marguerite de Hainaut, femme du duc Jean, était en effet fort belle, mais avait toujours passé pour sage. Quelques-uns croyaient donc que c'était pure vanterie et mensonge du duc d'Orléans. On disait même que la duchesse s'était vue contrainte à porter plainte à son mari de l'audace et de l'insolence du duc d'Orléans. Telle était, comme beaucoup l'ont cru, l'offense qui avait été si cruellement vengée; et ce n'était pas, disait-on, dans un accès de soudaine colère que le projet avait été exécuté; le duc de Bourgogne avait réuni ses conseillers, leur avait fait part de sa formelle volonté, demandant seulement leur avis sur l'exécution. Après diverses excuses et mainte délibération, son conseil lui avait dit que du moins fallait-il prendre le prétexte du bien public, et commencer par gagner l'opinion populaire, surtout celle des Parisiens. A cet égard, leur indication avait été suivie avec succès. Le Duc était devenu le favori du commun peuple de Paris; et même, après son crime, on y disait tout bas que le bâton épineux avait été raclé par le rabot (1).

La duchesse d'Orléans était à Château-Thierry avec tous ses enfants; cette nouvelle la plongea dans un affreux désespoir : elle déchirait ses vêtements et s'arrachait les cheveux. Ses fils, dont l'aîné avait quinze ans, se livrèrent avec elle à la plus vive douleur. Leurs serviteurs, craignant de nouveaux crimes, firent partir ses deux fils pour Blois, sous bonne escorte. Après les premiers accès de sa douleur, elle se rendit à Paris pour demander justice. Son plus jeune fils, sa fille et madame Isabelle, la fiancée de son fils, étaient avec elle. Elle arriva le 10 décembre 1407, par le plus rude hiver qui se fût vu depuis plusieurs siècles : le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bourbon, le comte de Clermont, le connétable étaient venus au-devant d'elle ; son char était couvert de drap noir, et traîné de quatre chevaux blancs. Elle était en grand deuil, ainsi que ses enfants et toute sa suite. C'était le cortége le plus auguste et le plus lugubre qu'on eût jamais vu.

Elle descendit à l'hôtel Saint-Paul. Le roi jouissait alors d'un peu de raison. Elle se jeta à genoux devant lui en pleurant, et porta plainte de la cruelle mort de son époux et seigneur. Le roi, pleurant aussi, la releva, l'embrassa, et lui dit qu'il prendrait sur sa requête l'opinion de son conseil. Elle retourna à son hôtel, accompagnée des princes. Deux jours après, elle revint conduite par le comte d'Alençon, menant avec elle son fils, madame Isabelle, son chancelier et une partie de ses serviteurs, tous vêtus de noir. Le roi était entouré des princes et de son conseil. La duchesse d'Orléans la supplia de nouveau, en versant un torrent de larmes, qu'il lui plût de faire justice de ceux qui avaient traîtreusement mis à mort son mari. Elle avait avec elle un de ses avocats au Parlement, qui se présenta alors pour faire la requête, le chancelier d'Orléans lui disant mot à mot tout ce qu'il devait répéter. Toutes les circonstances de l'assassinat, tout le détail du crime du duc de Bourgogne, l'horreur de son propre aveu furent rappelés. La requête rapportait aussi comment il venait de publier en Flandre un écrit injurieux et infâme contre l'honneur du duc d'Orléans. « Monseigneur, si ce crime restait » impuni, ce serait une honte pour vous, un reproche éternel à votre royal caractère. Vous ne le » voudrez pas souffrir, vous ne refuserez pas cette » justice à votre unique sœur qui vous en supplie, » et à ses jeunes et innocents enfants vos neveux, » qui vous conjurent à genoux de ne pas permettre » que de traîtres assassins se soient souillés impunément du sang de leur père qui crie vengeance. » Ne leur refusez pas au moins d'ordonner que les » coupables soient ajournés à comparaître devant » votre cour de Parlement, pour y être jugés et

(1) Meyer. — Heuterus. — Gollut. — Paradin. — Fabert.

» subir la condamnation que mérite leur crime. » Le chancelier de France, qui était assis sur son siége aux pieds du roi, répondit que le roi ferait bonne et prompte justice le plus tôt qu'il le pourrait, pour l'homicide et la mort de son frère qu'on venait de lui exposer. Mais le roi ajouta de sa bouche : « Qu'il soit notoire à tous que le fait à nous » exposé, relatif à notre propre frère, nous touche, » et que nous le réputons être fait à nous-même. » A ces mots la duchesse, sa fille et madame Isabelle se jetèrent à genoux en sanglotant, et prièrent le roi d'avoir souvenance de faire bonne justice de la mort de son frère unique. Il les releva, les embrassa, renouvela sa promesse, leur donna toutes sortes de témoignages de douceur et d'amitié, leur adressant des paroles de consolation (1).

Mais bientôt ce lui fut une nouvelle douleur d'apprendre que le duc de Bourgogne se disposait à revenir, et de voir que personne ne songeait à lui résister. En effet, il n'y en avait nul moyen. On manquait d'argent et de gens d'armes. Le peuple de Paris se montrait chaque jour plus favorable au duc de Bourgogne, il n'était plus question que de désarmer sa colère. La duchesse d'Orléans, au désespoir de ne pouvoir rien faire pour obtenir justice, partit pour Blois, résolue de s'y fortifier. En quittant Paris, elle aurait pu avoir un chagrin de plus, si elle eût su que le peuple lui imputait encore d'être cause d'une nouvelle rechute du roi dans sa déplorable maladie.

Le duc de Bourgogne avait mandé ses hommes d'armes, et levait de l'argent soit par emprunt, soit du consentement de ses peuples. Le conseil du roi, voyant qu'on était à sa merci, avait essayé de trouver quelque apparence moins honteuse. Le comte de Saint-Pol avait été envoyé à Lille pour proposer au duc de Bourgogne de venir exposer ses motifs et sa justification, et de livrer les assassins qui s'étaient ouvertement réfugiés dans ses États; quant à lui, on l'assurait d'une complète impunité. Le duc Jean s'offensa d'une telle proposition. Il répondit qu'il n'avait nul besoin qu'on lui accordât impunité, et qu'il ne livrerait personne. Son assurance fut telle qu'il fit partir son chancelier et un de ses secrétaires pour aller, disait-il, expliquer au conseil du roi la vérité sur cette affaire. Le temps pressait, le duc de Berri et le roi de Sicile lui firent demander une conférence à Amiens. Il la leur accorda. Le duc de Bourbon, triste et indigné, refusa d'être d'une telle commission, et se retira avec son fils en son duché (2).

Le duc de Bourgogne et ses deux frères, avec une suite d'environ trois mille hommes d'armes, se rendirent donc à Amiens. Il commença par faire peindre sur sa porte deux fers de lance, l'un affilé, l'autre émoussé, pour signifier que c'était à choisir de la guerre ou de la paix. Cependant il alla au-devant des princes, leur fit grand accueil, et pendant leur séjour leur donna des fêtes et de belles musiques. Du reste il se montra intraitable; il dit obstinément que jamais il ne demanderait pardon au roi; qu'il ne voulait aucune grâce; qu'au contraire il lui semblait que le roi et son conseil devaient lui avoir de grandes obligations à cause de ce qu'il avait fait. Pour soutenir cela, il avait amené avec lui maître Jean Petit, de l'ordre des cordeliers, docteur en théologie de l'Université de Paris, et son conseiller, qui, assisté de deux autres docteurs, prouvait doctement, et par des arguments en forme, que le duc de Bourgogne avait agi licitement; qu'en outre, s'il n'eût pas fait ainsi, il aurait grandement péché; ce que ces docteurs offrirent publiquement aux deux princes de maintenir contre tout disant. Rien ne pouvait se conclure; le duc de Berri signifia à son neveu, de la part du roi, de ne pas venir à Paris sans y être mandé; le duc de Bourgogne répondit qu'au contraire son intention était d'y aller dans le plus bref délai, pour s'expliquer devant le roi. Ce fut ainsi qu'ils se quittèrent; mais le duc Jean put déjà s'apercevoir que la plus grande partie des seigneurs de France le haïssaient secrètement, bien qu'ils n'en fissent encore rien paraître (3).

Il retourna à Arras achever ses préparatifs, et tarda peu à se mettre en route. Il arriva à Saint-Denis au mois de février. Là, le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bretagne et les principaux du conseil vinrent encore le trouver, et lui dirent de par le roi qu'il n'entrât pas avec plus de deux cents hommes. Il n'en tint compte, et, après avoir fait ses dévotions à l'église de Saint-Denis, il fit son entrée dans Paris le 20 février. Son frère le comte de Nevers, son gendre le duc de Clèves, et le duc de Lorraine l'accompagnaient; sa suite se composait d'environ mille hommes d'armes. Il traversa la ville au milieu d'une foule de peuple qui le reçut avec de grandes acclamations, criant : « Vive le

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Fenin. — Monstrelet. — Meyer. — Heuterus.



» duc de Bourgogne! » et « Noël! » comme si le roi eût fait son entrée. Ce fut un grand chagrin pour la reine et les autres princes. Il s'en alla descendre à son hôtel d'Artois. Il garnit tous les alentours de gens de guerre, et prit de grandes précautions pour sa sûreté, jusqu'à se faire construire une chambre toute en pierre de taille et forte comme une tour; il ne sortait jamais que bien accompagné. Le commun peuple, sans songer plus que de coutume à ce qui en pourrait arriver, mettait en lui l'espérance de ne plus payer les tailles, et lui montrait de plus en plus son affection. Aussi le duc de Bourgogne faisait-il une grande peur à tout le monde : ni prince ni seigneur n'osait faire ou dire la moindre chose qui pût lui déplaire. La reine même se contraignit jusqu'à lui faire bon visage. On voulut du moins obtenir de lui qu'il renonçât au dessein d'avouer publiquement la mort du duc d'Orléans et d'en déclarer les motifs. Toutes les prières furent inutiles; c'était sa volonté. Il lui fallut une audience solennelle du roi, et là il demanda jour pour faire établir les motifs qu'il avait eus de faire périr le duc d'Orléans. Le jour lui fut accordé. Ce fut le 8 mars 1408 (1).

Le roi se trouva malade ce jour-là; ce fut le Dauphin qui occupa sa place. Le roi de Sicile, les ducs de Berri, de Bretagne, de Bar et de Lorraine, le cardinal de Bar, les conseillers du roi, un grand nombre de comtes, barons, chevaliers et écuyers, le recteur de l'Université, une foule de docteurs et autres clercs, une multitude de bourgeois et de gens de divers états composaient cette assemblée. Ce fut devant elle que maître Jean Petit (2), cordelier de la province de Normandie, proposa la justification du duc de Bourgogne pour le meurtre du duc d'Orléans.

Il commença par dire que le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, deux fois pair de France et doyen des pairs, venait en grande humilité par-devers la très-noble et très-haute majesté royale, pour lui faire révérence et toute obéissance, comme il était tenu de le faire par quatre obligations : la première qui oblige le parent de ne point offenser son parent; la seconde qui lui prescrit même de le défendre de parole et d'effet; la troisième du vassal envers le seigneur, qui lui commande de ne le point offenser; la quatrième qui lui impose même de venger les injures faites à son prince. « Or, mondit seigneur de Bourgogne, bon catholique et loyal prud'homme, seigneur de bonne vie, tenant la foi de la chrétienté, est, poursuivit maître Petit, en le prouvant par le détail, dans ces quatre cas d'obligations. » De plus, il énuméra jusqu'à douze tous les autres motifs d'obligation du duc de Bourgogne : « Alliance par mariages, pair de France, reconnaissance pour tant de biens, d'honneurs et de magnificence qu'il avait reçus. Il est donc obligé, entre les autres mortels, à garder le roi, à le défendre et venger de toute injure. » Le docteur rappelait encore le devoir imposé au lit de la mort, par le duc Philippe à ses enfants, de garder loyalement la personne du roi. « Car il se doutait très-grandement que ses adversaires machinaient de lui enlever la couronne, et il avait très-grande peur qu'ils ne fussent plus forts après son trépas que lui vivant. »

« Ces choses susdites considérées, mondit seigneur de Bourgogne ne pourrait avoir en ce monde une plus grande douleur en son cœur, que de voir le roi prendre déplaisance envers lui du fait advenu sur la personne de feu le duc d'Orléans, dernièrement trépassé. Lequel fait a été perpétré pour le très-grand bien de la personne du roi, de ses enfants et de tout le royaume, comme il sera montré ci-après, et tellement que cela devra suffire. Il supplie très-humblement le roi d'ôter de lui toute déplaisance de son noble cœur, si aucune y était advenue à l'encontre de sa personne, pour la cause susdite ou pour toute autre : que le roi veuille bien lui montrer douceur et bénignité, et le tenir en amour, comme son loyal sujet, vassal et cousin. Cela, attendu plusieurs causes justes et véritables que je dirai pour la justification de mondit seigneur de Bourgogne, de laquelle il m'a chargé par commandement si exprès, que je n'ai osé aucunement m'en dispenser par deux causes que je vais déclarer : la première, que je suis obligé par serment à lui fait il y a trois ans passés ; la seconde, que lui, sachant que j'étais très-petitement bénéficié, m'a donné chaque année bonne et grande pension pour m'aider à me tenir aux écoles : de laquelle pension

(1) Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

(2) Jean Petit était conseiller et maître aux requêtes du grand conseil du Duc, à la pension de 100 francs par an. Il résulte d'un compte de Jean de Pressy que, au mois de janvier 1408, ce cordelier eut, à Senlis et à Amiens, des conférences avec Mes. André Cotin, Nicole de Savigny, Pierre de Marigny, licenciés ès lois, frère Pierre-aux-Bœufs, maître en théologie, et le prieur de Moustiers, docteur en décret, *sur aucunes choses secrètes touchant grandement l'honneur du Duc*. Voy. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, t. II, p. 102. (G.)

j'ai payé une grande partie de ma dépense, et la payerai encore, s'il plaît à sa grâce.»

S'excusant ensuite de la faiblesse de son mérite, de la grandeur du sujet et de la dignité des personnes, maître Petit n'y vit aucun remède que de se recommander à Dieu rédempteur, à sa très-glorieuse mère, et à monseigneur saint Jean l'évangéliste, créateur et prince des théologiens. Il remarqua aussi combien la matière était haute et périlleuse, et comment il n'appartenait pas à un homme de si petit état d'en parler, d'en remuer même les lèvres. « Je vous supplie donc humblement, mes très-redoutés seigneurs et toute la compagnie, si je dis aucune chose qui ne soit pas bien dite, de le pardonner et de l'attribuer à ma simplesse et ignorance, et non à malice; car je n'oserais parler de cette matière, ni dire les choses dont je suis chargé, si ce n'était par le commandement de monseigneur de Bourgogne. Après cela, je proteste que je n'entends injurier quelque personne que ce soit ou puisse être, vivante ou trépassée; et s'il advient que je dise aucune parole sentant l'injure, pour et au nom de monseigneur de Bourgogne, et par son commandement, je prie qu'on m'ait pour excusé, en tant qu'elles sont à sa justification, et non à autre intention. »

Puis après avoir dit qu'un théologien pouvait aussi bien se charger de cette justification qu'un juriste, maître Petit entra en matière : il prit pour texte ces paroles de monseigneur saint Paul, *Radix omnium malorum cupiditas, quam quidem appetentes erraverunt à fide :* « dame convoitise est de tous maux la racine, puisque, lorsque l'on a été dans ses lacs, elle a fait ceux qui l'ont aimée, les uns apostats, les autres déloyaux, ce qui est chose bien damnable. » De là, il annonçait la docte division de son discours, savoir : une majeure en quatre parties, prouvant, 1° que la convoitise est la racine de tous maux; 2° qu'elle fait des apostats; 3° qu'elle fait des déloyaux et infidèles à leur prince; 4° diverses autres vérités pour mieux fonder la justification de monseigneur de Bourgogne. La mineure devait être l'application des propositions de la majeure au cas particulier.

Il montra d'abord, d'après monseigneur saint Jean, qu'il y a trois sortes de convoitise, savoir: *superbia vitæ*, convoitise de vain honneur, ou volonté désordonnée d'enlever à autrui honneur et seigneurie; *concupiscentia oculorum*, qui comprend l'avarice, la rapine et l'usure; *concupiscentia carnis*, c'est-à-dire les désirs désordonnés de délectation charnelle, qui renferme la paresse: comme d'un moine qui n'endurerait point de se lever pour aller à matines parce qu'il est plus aise dans son lit. De cette sorte, il fit bien voir que *convoitise est la racine de tous maux.*

Passant aux deux parties suivantes, il dit qu'il y avait deux majestés, l'une divine et perpétuelle, l'autre humaine et temporelle, conséquemment deux manières de crime de lèse-majesté. La première se divise en deux : l'hérésie ou idolâtrie, le schisme ou la division dans l'Église. Le crime de lèse-majesté humaine fut distingué en quatre sortes, 1° l'injure faite directement à la personne du roi; 2° l'injure faite contre la personne de son épouse; 3° contre la personne de ses enfants; 4° contre le bien de la chose publique.

Les crimes de lèse-majesté divine et humaine sont les plus horribles crimes et péchés qui puissent être, et les lois y ont ordonné certaines peines plus grandes qu'aux autres crimes. C'est à savoir qu'au cas d'hérésie et de crime de lèse-majesté humaine, un homme peut en être accusé, et l'on peut faire procès contre lui, même après sa mort; s'il est convaincu et atteint d'hérésie, il doit être désenterré, ses os mis dans un sac, apportés à la justice et jetés au feu. Semblablement, si aucun, après sa mort, est convaincu du crime de lèse-majesté humaine, il doit être désenterré, ses os mis dans un sac, ses biens meubles et immeubles confisqués et acquis aux princes, ses enfants déclarés inhabiles à toute succession. Maître Petit raconta ensuite des exemples pour prouver que convoitise fait des apostats et des sujets déloyaux.

Le premier fut celui de Julien l'Apostat, qui, pour être empereur de Rome, renia la foi catholique et son baptême, et adora les idoles. « Sachez, dit-il, que ce Julien fut d'abord homme d'Église, très-grand clerc et de grande maison, et il eût été pape, disait-on, s'il eût voulu travailler. Mais il ne lui en chalut pas, parce que la papauté n'était alors que pauvreté; mais c'était la plus noble et riche chose du monde que d'être empereur, ainsi il le désira merveilleusement. Pour ce, il considéra que les Sarrasins étaient encore si forts qu'ils n'eussent pas souffert qu'un chrétien fût empereur. Il renia son baptême et la foi catholique, se rendit à la loi des Sarrasins, adora les idoles, persécuta les chrétiens, diffama le nom de Jésus-Christ, pour être par ce moyen empereur. Il advint que l'empereur alla de vie à trépas; et les Sarrasins et païens, voyant que ce Julien était de grand lignage, plein

de malice, que c'était le meilleur persécuteur des chrétiens qui fût au monde, et qui plus disait de la foi catholique, ils le firent empereur. Je vous dirai comment il mourut de vilaine mort. Ceux de Perse se rebellèrent contre lui. Il assembla une grande armée pour les soumettre, et au partir, il jura à ses damnés dieux que, s'il pouvait revenir victorieux, il détruirait toute chrétienté. En s'en allant avec son armée, il passa par la cité de Césarée en Cappadoce, et trouva là un très-grand docteur en théologie, qui était évêque de la ville, et se nommait saint Basile, lequel était un très-digne homme; et au moyen de sa bonne doctrine, ceux du pays étaient bons chrétiens. Saint Basile vint au-devant de Julien, lui fit révérence, et lui présenta trois pains d'orge; celui-ci les reçut en grande indignation. M'apporte-t-il donc, dit-il, repas de jument? je lui ferai manger repas de cheval, c'est-à-dire trois boisseaux d'avoine. Le digne homme s'excusa, disant que c'était le pain que lui et tous ceux de la ville mangeaient. Mais Julien jura qu'à son retour il détruirait la ville, et la mettrait en tel état que la charrue pouvant passer dessus, on y sèmerait du froment; puis s'en alla à ses batailles. Saint Basile et les chrétiens allèrent en procession à une église de Notre-Dame, qui était sur une montagne près de la ville, et demeurèrent là trois jours, priant Dieu pour le salut d'eux et de la ville. La troisième nuit, il advint une vision à saint Basile. Il vit une grande compagnie d'anges et de saints assemblés devant une dame, laquelle disait à un de ces saints, nommé le chevalier Mercure : Tu as toujours été loyal serviteur à mon fils et à moi, et pour ce, je te commande que tu ailles tuer et occire Julien, cet empereur faux et apostat qui persécute si fort les chrétiens, et dit tant de vilenies de mon fils et de moi. Ledit Mercure ressuscita promptement, et, comme un bon chevalier, prit sa lance et son écu, qui étaient pendus à la muraille de ladite église où il était enterré, s'en alla devant tous les gens de ce Julien l'occire et tuer à grands coups de lance, la lui passa au travers du corps, et revint la rapportant sur son épaule. Aussitôt saint Basile alla en hâte à l'église où était la tombe de ce chevalier, et trouva que le corps n'y était plus, ni la lance, ni l'écu. Il appela les gardiens, et leur demanda ce qu'étaient devenus cette lance et cet écu. Eux répondirent que la nuit précédente, ils avaient été ôtés sans qu'on sût comment. Saint Basile retourna promptement sur la montagne, dire au clergé et au peuple comment c'était le signe d'approbation pour sa vision. Et bientôt après, rentrant tous en l'église, ils trouvèrent la lance et l'écu suspendus à la muraille, tout comme auparavant, sauf que la lance était tout ensanglantée. Ainsi finit misérablement Julien l'Apostat. »

Le second exemple fut celui de Sergius le moine, « qui, par convoitise, se mit en la compagnie de Mahomet, et se fit son apôtre. Ce Mahomet était un grand capitaine des troupes du pays de Syrie et d'outre-mer. Les seigneurs du pays étaient presque tous trépassés par une grande mortalité, et il ne restait plus que les enfants. Sergius dit à Mahomet : Si vous voulez me croire, je vous ferai le plus grand et le plus honoré seigneur du monde, et cela bientôt. Ils s'accordèrent que Mahomet conquerrait le pays par la force des armes, et se ferait seigneur, tandis que le moine travaillerait par subtilité et composerait une loi toute nouvelle au nom dudit Mahomet. Il fut ainsi fait, et pour lors se convertirent à cette apostasie de la loi mahométane tous les pays d'Arabie, de Syrie, d'Afrique, de Fez, de Maroc, de Grenade, de Perse et d'Égypte. »

Le troisième exemple fut celui de Zambri, prince et duc de Siméon, une des douze tribus d'Israël, « lequel fut si épris de convoitise et de délectation charnelle pour l'amour d'une dame païenne, qu'il adora les idoles; la plupart de ses gens et sujets firent aussi fornication avec les femmes païennes et sarrasines de Moab, qui les induisirent à adorer les idoles. Les malfaiteurs étaient si puissants que les juges n'osaient faire justice, nonobstant le courroux et l'ordre de Dieu signifié par Moïse. Le peuple se prit à pleurer : lors un vaillant homme, nommé Phinée, prit courage en son cœur; ayant vu le duc Zambri entrer au logis de la Sarrasine, son amie par amour, qui était la plus belle et la plus noble femme du pays, il le suivit sans l'ordre de Moïse, et perça d'un seul coup le duc et sa dame d'un couteau qu'il portait en manière de dague. Notez bien, en cet exemple, que le vaillant Phinée était si épris de l'amour de Dieu, et fut si dolent de voir faire une telle injure à Dieu son roi et souverain seigneur, qu'il ne craignit pas de s'exposer à la mort, et n'attendit congé ni licence de Moïse, ni de nul autre; et notez aussi les grandes louanges et récompenses qu'il en obtint. »

Passant ensuite aux exemples qui devaient montrer que dame convoitise en a rendu plusieurs traîtres à leurs souverains seigneurs, maître Petit en cita encore trois.

« Le premier fut celui de Lucifer; le second fut

celui du bel Absalon, fils de David, qui, voyant que son père était vieux homme et avait perdu une partie de son sens et de sa force, fit une conjuration, se fit oindre roi, et, avec dix mille hommes qu'il avait attirés à lui, s'en vint à Jérusalem pour occire sondit père et prendre possession de ladite ville. Son père partit en hâte avec ses loyaux amis, et se retira en une ville forte. La journée de bataille fut prise, David fut conseillé par aucuns chevaliers de rester en une forêt parce qu'il était vieux et ancien. Il nomma donc un connétable; mais comme il était très-expert en fait de batailles, et tant bon chevalier que c'était un des preux du monde, il ordonna lui-même son armée en trois corps de bataille. Le combat fut cruel; le parti du déloyal Absalon fut plus faible, les uns furent occis et les autres, s'enfuirent. Il advint qu'Absalon, en fuyant et passant sous un chêne épais de branches, se pendit par les cheveux, et sa mule passa outre; car il avait ôté son heaulme à cause de la chaleur et pour mieux courir; ses cheveux, qui étaient si longs qu'ils descendaient jusqu'à la ceinture, s'entortillèrent aux branches, et il demeura là pendu par manière de miracle, en punition de la trahison qu'il avait perpétrée contre son père et son roi. Un des gens d'armes le trouva là pendu, et courut le dire au connétable Joab, lequel lui dit: Si tu l'as vu, pourquoi ne l'as-tu pas occis? je t'eusse donné dix besans d'or et une bonne ceinture. Lequel répondit : Si tu m'en donnais mille, je n'oserais lui faire aucun mal ni lui toucher; car j'étais présent quand le roi commanda à toi et à tous les gens d'armes : Gardez-moi mon enfant Absalon; gardez qu'il ne soit occis. Joab répliqua que le commandement fait par le roi était contre son bien et son honneur, et que tant que ledit Absalon aurait vie et corps, le roi serait toujours en péril, et qu'il n'y aurait pas de paix dans le royaume. Joab, trouvant Absalon pendant par les cheveux, lui ficha trois lances dans le corps, à l'endroit du cœur, puis le fit jeter en un fossé et accabler de pierres. Quand David sut la nouvelle que son fils était occis, il monta dans une chambre haute et se prit à pleurer bien tendrement, en disant : Mon fils Absalon, mon fils, qui m'accordera de mourir pour toi, ô Absalon, mon fils! Il fut annoncé à Joab et aux autres gens d'armes que le roi montrait un grand courroux pour l'amour de son fils, et ils en furent très-indignés; le bon chevalier Joab s'en vint au roi, et lui disant la vérité sans le flatter : Tu hais ceux qui t'aiment, et tu aimes ceux qui te haïssent; tu eusses bien voulu que nous eussions tous été occis, nous qui avions mis notre corps en grand péril pour te sauver, et que ton fils Absalon vécût; et de cela les gens d'armes et le peuple sont si indignés, que si tu ne viens te seoir à la porte pour les remercier et leur faire grande fête quand ils entreront, ils feront un autre roi et t'ôteront ton royaume, et oncques tu n'auras eu si dolente journée, si tu ne fais ce que je te dis.

« Ce présent exemple est encore bien à noter; car le bon chevalier Joab occit le fils du roi contre le commandement du roi, parce que ledit commandement était au préjudice de Dieu, du roi et de son peuple; et Joab avait occis Absalon nonobstant qu'ils eussent toujours été amis ensemble. »

Le troisième exemple fut d'une reine qui avait nom Athalie, reine du royaume de Jérusalem. « Cette mauvaise Athalie, voyant que le roi Ochosias, son fils, était trépassé, et n'avait laissé que des petits enfants, par convoitise de s'attribuer la seigneurie, par mauvaise concupiscence et par tyrannie, occit les enfants dudit roi son fils, tous, excepté que, par la grâce de Dieu, une vaillante dame, qui était leur tante, déroba un nommé Joas dans le berceau de sa nourrice, et l'envoya secrètement à l'évêque qui le nourrit jusqu'à sept ans; après que la mauvaise reine eut régné durant sept ans avec tyrannie et déloyauté, le vaillant évêque la fit occire par guet-apens, et en l'épiant; car c'est droit, raison, équité que tout tyran soit occis vaillamment, ou par guet-apens, et c'est la propre mort dont doivent mourir les tyrans déloyaux. »

Ces trois points de majeure ainsi établis par des exemples, maître Petit passa au quatrième point, et annonça qu'il se composerait de huit vérités principales et de huit corollaires et conséquences qu'il en tirerait.

« La première, est que tout sujet vassal qui, par convoitise, baraterie, sortilége et mauvaise machination contre le salut corporel de son roi, veut lui enlever sa très-noble et très-haute seigneurie, pèche grièvement et commet un crime horrible de lèse-majesté au premier degré. Conséquemment, il est digne de double mort, car il pèche mortellement. La première mort étant la mort corporelle, c'est-à-dire la séparation de l'âme et du corps; la seconde, selon monseigneur saint Jean l'évangéliste, étant celle qui ne peut atteindre la créature humaine quand elle a eu victoire sur la convoitise.

Qui vivit non morietur, nec lædetur à morte secundâ.

» Et je prouve aussi, par monseigneur saint Grégoire, ce que c'est qu'un tyran. Le tyran est proprement celui qui ne peut être réputé seigneur, qui ne règne pas à juste titre, ou n'est point revêtu de titre royal; car, de même que régner légitimement c'est être roi, de même régner sans droit c'est être tyran.

» La seconde vérité, c'est que dans le cas où un sujet vassal commet un si horrible mal, on ne peut trop le punir; cependant un vassal doit être puni plus qu'un simple sujet, un baron plus qu'un chevalier, un comte plus qu'un baron, un duc plus qu'un comte, le cousin du roi qu'un homme étranger à sa maison, le frère du roi plus que le cousin; car l'obligation devient d'autant plus grande de garder le salut du roi et de la chose du bien public. D'ailleurs, plus la personne est proche du roi et au-dessus d'un pauvre sujet éloigné du roi, qui n'est point son parent, plus le scandale est grand. La punition doit être aussi plus grande, parce que le péril est plus grand; car la machination des proches parents du roi, qui ont grande autorité et puissance, est bien plus périlleuse que celle des pauvres gens.

» La troisième vérité, c'est qu'il est licite à chaque sujet, selon la loi morale, naturelle ou divine, d'occire ou de faire occire un traître et déloyal tyran, et non pas seulement licite, mais honorable et méritoire, surtout lorsqu'il est de si grande puissance que justice ne peut pas bonnement être faite par le souverain. »

Maître Jean Petit prouva cette vérité par douze raisons en l'honneur des douze apôtres : trois raisons tirées des doctrines de la sainte théologie, trois raisons tirées des philosophes moraux, parmi lesquels il rangea Boccace en son livre : « Du malheur des hommes illustres »; trois raisons tirées des lois civiles; les trois autres déduites de trois exemples de la sainte Écriture.

« Ainsi les lois divine, naturelle et humaine me donnent autorité de le faire; et ce faisant, je suis ministre de la loi divine. Quant à ce que les lois disent, que nul ne doit prendre autorité de justice fors que le roi, je réponds que les lois furent faites pour garder l'honneur du roi, sa personne et la chose publique. Mais approuverai-je donc qu'un tyran de grande puissance et subtilité machine de toute sa puissance la mort du roi, par fraude et maléfice, pour lui enlever sa seigneurie, et que mondit seigneur soit indisposé par lui, tant dans son entendement que dans sa force corporelle, de façon qu'il ne saurait ni ne pourrait y porter remède et en faire justice? Dois-je garder le sens littéral desdites lois? Dois-je laisser mon roi en si grand péril de mort? Nenni; au contraire, je dois défendre mon roi et occire le tyran; et quoique j'agisse contre le sens littéral des lois, je n'agis point contre la fin pour laquelle elles ont été ordonnées, mais j'accomplis leur commandement final, c'est à savoir l'honneur, le bien et la conservation du prince. Ainsi je ne dois donc pas être puni, mais récompensé, car je fais œuvre méritoire et j'agis à bonne fin; et c'est pour cela que monseigneur saint Paul dit :

Littera occidit, charitas autem ædificat.

» La quatrième vérité, c'est qu'il est plus honorable et licite qu'icelui tyran soit occis par un des parents du roi que par un étranger, par un duc que par un comte, par un comte que par un baron, par un baron que par un simple chevalier, par un simple chevalier que par un simple homme. Car celui qui est parent du roi est obligé plus qu'un étranger de garder l'honneur du roi, de le défendre et de le venger de toute injure.

» La cinquième vérité se rapporte au cas des alliances, serments, promesses et confédérations faites d'un chevalier à un autre, lesquelles ne doivent pas être gardées ni tenues quand elles tournent au préjudice du prince, de ses enfants ou de la chose publique. Les tenir et les garder en tel cas, ce serait aller contre les lois morale, naturelle et divine : car de deux obligations qui se contredisent, la plus grande doit l'emporter.

» La sixième vérité, c'est que lorsque lesdites alliances tournent au préjudice d'un des promettants, de son épouse et de ses enfants, il n'est pas tenu de les garder, et cela par la raison déjà susdite.

» La septième vérité, c'est qu'il est licite, honorable et méritoire à chaque sujet, d'occire le tyran traître et déloyal à son roi; de le faire par guet-apens, ruses et embûches, en celant et dissimulant la volonté qu'on a d'en agir ainsi. C'est une action courageuse, une très-sainte chose et tout à fait nécessaire; car on ne peut faire à Dieu un sacrifice plus agréable que le sang d'un tyran. On le prouve par les exemples de la sainte Écriture; c'est ce que fit Jéhu pour Achab, Joïada pour Athalie, Judith pour Holoferne. La plus convenable mort dont les tyrans doivent mourir, c'est par bonnes embûches, trahison et guet-apens.

» La huitième vérité, c'est que tout sujet ou vassal qui, avec préméditation, machine contre la

santé de son roi pour le faire mourir en langueur, afin d'avoir sa couronne; qui pour cela fait consacrer, ou pour mieux dire exercer épées, dagues, couteaux, anneaux d'or; qui les fait dédier au nom des diables par nécromancie, avec invocation de caractères, sorcelleries, charmes, superstitions et maléfices; qui ensuite les boute et les fiche dans le corps d'un homme mort dépendu du gibet, ou les met dans sa bouche et les y laisse plusieurs jours pour accomplir le maléfice; qui porte sur soi un sac cousu du poil d'un pendu et rempli de la poussière des os dudit pendu : celui-là ne commet point seulement le crime de lèse-majesté humaine, mais il est traître et déloyal à Dieu son créateur; et bien plus, lorsque lesdites sorcelleries, superstitions et maléfices ont produit leur effet sur la personne du roi. Car selon l'opinion des docteurs et théologiens, les diables, à qui Dieu a donné puissance de nuire, ne feraient rien à la requête desdits invocateurs, si ceux-ci ne leur rendaient pas les honneurs divins par action et engagement, et ne se montraient pas à eux, par promesse, hommage et obligations, faussaires et corrupteurs de la loi catholique. »

De ces huit vérités maître Petit déduisit neuf conséquences ou corollaires :

« 1° Que si un desdits invocateurs du diable est mis en prison, et qu'un de leurs participants se serve de sa puissance pour le délivrer, il doit être puni comme le susdit idolâtre;

» 2° Que si un sujet donne ou promet grande somme d'argent à autrui pour empoisonner son roi, même quand, par la grâce de Dieu et par quelque empêchement, le poison n'a pas son effet, les deux machinateurs sont coupables du crime de lèse-majesté;

» 3° Que tout sujet qui, par préméditation et malice, sous feint prétexte d'amusement, a vêtu son roi et plusieurs autres de vêtements auxquels il a sciemment mis le feu, croyant les brûler, et a fait ainsi mourir plusieurs nobles hommes en de cruelles douleurs, commet crime de lèse-majesté;

» 4° Que tout sujet ou vassal du roi qui fait alliance avec les ennemis mortels du roi et du royaume, ne se peut excuser de trahison, spécialement quand il mande aux gens d'armes ennemis de se bien tenir en leurs forteresses sans se rendre, et qu'il empêchera les voyages et armements qui se feront contre eux : celui-là est traître à son roi et à la chose publique, et commet crime de lèse-majesté;

» 5° Que tout sujet qui, par fraude, astuce et fausses insinuations, met dissension entre le roi et la reine, en faisant entendre à ladite reine que le roi la hait tant qu'il est déterminé à faire mourir elle et ses enfants, et qu'il n'y a point de remède que de fuir hors du royaume avec ses enfants; s'offrant de les mener lui-même en quelqu'une de ses forteresses; conseillant à ladite reine d'user de feinte, et de faire le semblant d'aller en pèlerinage; le tout pour parvenir par ce moyen à la couronne : celui-là commet crime de lèse-majesté;

» 6° Que tout sujet et vassal qui, par convoitise d'avoir la couronne, se retire par devers le pape, en imputant faussement à son roi crime et vice dans sa noble lignée et génération, concluant de là que le roi n'est pas digne de la couronne d'un royaume ni ses enfants après lui; qui requiert ensuite ledit pape, par très-grande instance, et de déclarer la déchéance du roi, et de reconnaître que le royaume appartient à lui et à ses enfants : celui-là commet crime de lèse-majesté;

» 7° Que si ce déloyal tyran empêche, de propos délibéré, l'union de l'Église, et l'accomplissement des résolutions du roi et des clercs du royaume pour le bien et l'utilité de la sainte Église, et cela pour que le pape soit plus enclin à lui octroyer sa mauvaise demande : ce tyran doit être réputé schismatique, obstiné hérétique; il est digne de la plus vilaine mort, et la terre devrait s'ouvrir sous ses pas pour l'engloutir, comme Datan, Coré et Abiron;

» 8° Que tout vassal et sujet qui, par convoitise de la couronne, machine pour faire mourir par secret empoisonnement et viandes envenimées ledit roi et ses enfants, commet crime de lèse-majesté;

» 9° Que si un sujet et vassal tient des gens d'armes sur le pays, qui ne font autre chose que manger et ruiner le peuple, piller, dérober, prendre, tuer gens, violer femmes; s'il met garnison aux châteaux, forteresses, ponts et passages du royaume; s'il fait mettre des tailles et emprunts innombrables, feignant que c'est pour mener guerre contre les ennemis du royaume; et si, lorsque lesdites tailles sont levées, il les dérobe, prend et ravit par force et puissance; si, avec ledit argent, il fait alliance avec les ennemis, adversaires et malveillants du royaume; le tout à mauvaise intention et pour se rendre puissant afin d'obtenir la couronne : celui-là commet le crime de lèse-majesté. »

Ayant ainsi établi sa majeure, maître Jean Petit passa à la mineure, afin de prouver que feu Louis, naguère duc d'Orléans, avait, par convoitise d'obtenir la couronne pour lui et sa race, commis le



crime de lèse-majesté aux premier, second, troisième et quatrième degrés.

Le premier, c'est lorsque l'injure ou offense est directement contre la personne du roi. Et ce peut être en deux manières.

La première manière en machinant la mort et destruction de son prince, laquelle peut se diviser en trois manières principales. La première par sortilége, la seconde par poison, la troisième par armes, feu, eau, ou autre violence.

» Quant au sortilége, je le prouve, dit-il; car pour faire mourir la personne du roi notre sire en langueur, subtilement et sans nulle apparence, il fit tant à force d'argent et de peines qu'il conclut marché avec quatre personnes, un moine apostat, un chevalier, un écuyer et un valet. Il leur donna sa propre épée, sa dague et un anneau, pour les dédier et exercer au nom des diables. Et parce que cette sorte de maléfices ne peut bien se faire qu'aux lieux solitaires et loin de toutes gens, ils portèrent lesdites choses en la tour de Mont-Jay, près Lagny-sur-Marne. Là ils se logèrent et firent résidence durant quelques jours. Ledit moine apostat, qui était maître de cette œuvre diabolique, fit plusieurs invocations au diable, entre Pasques et l'Ascension. Un dimanche, très-matin, avant le soleil levant, sur une montagne près de la tour de Mont-Jay, le moine fit plusieurs choses superstitieuses requises pour de telles invocations aux diables. Là, à côté d'un buisson, il se dépouilla nu en chemise, traça un cercle, se mit à genou, ficha l'épée et la dague la pointe en terre, et posa l'anneau auprès; puis il dit plusieurs oraisons, invoquant les diables; et bientôt vinrent à lui deux diables sous forme d'hommes, vêtus de brun-vert, à ce qu'il semblait. L'un s'appelait Hermas, et l'autre Astramon. Lors, il leur fit grand honneur et révérence, aussi grand qu'on pourrait faire à Dieu notre sauveur. Cela fait, il se cacha derrière le buisson. Le diable, qui était venu pour prendre l'anneau, le prit, l'emporta et s'évanouit. L'autre resta, ensuite prit l'épée et la dague, et s'évanouit comme avait fait l'autre. Tantôt après, le moine revint où les diables avaient été, et trouva l'épée et la dague couchées à plat. L'épée avait la poignée rompue, et la pointe était dans une poudre où le diable l'avait mise. Après avoir attendu une demi-heure, l'autre diable revint, rapporta l'anneau et le lui donna. Il paraissait maintenant rouge comme écarlate. « C'est fait, lui dit-il, mais tu les mettras en la bouche d'un homme mort en la manière que tu sais. » Et il s'évanouit. Le moine s'en alla ensuite dépendre un malfaiteur au gibet, lui mit l'anneau en la bouche, et lui fendit le ventre avec l'épée et le poignard. Il lui arracha l'os de l'épaule, et traça dessus avec son sang des caractères diaboliques. Le tout fut ensuite remis audit duc d'Orléans, lequel porta longtemps cet os de pendu entre sa peau et sa chemise, jusqu'à ce qu'un seigneur, parent du roi, s'en aperçut et le déroba; ce qui fut cause qu'on le chassa de la cour, et qu'il fut fort persécuté. Par la vertu de l'anneau qui avait été charmé au nom de la fausse déesse Vénus, le duc savait fasciner et faire condescendre toute femme à ses désirs; il n'avait pas scrupule que ce fût même pendant la semaine sainte. »

Maître Petit nota ensuite que de ce moment la santé du roi commença à dépérir. Il rappela cette maladie qu'il avait eue à Beauvais, et qui lui avait fait perdre les ongles et les cheveux. Il n'oublia pas de dire que le roi, en son premier accès de frénésie, criait qu'il fallait lui retirer l'épée dont son frère l'avait percé, et, courant sur lui, disait: « Mes amis, il faut absolument que je le tue! »

La seconde manière est par poison. Maître Petit assura que le duc d'Orléans, après avoir tâché de corrompre la foi de deux nobles serviteurs du roi, en trouva deux autres moins fidèles qui composèrent une poudre empoisonnée; ils furent découverts et mis en prison. Mais par son autorité il les fit délivrer. Alors le duc résolut de faire la chose lui-même. Un jour à dîner chez la reine Blanche, il jeta la poudre sur un plat; elle s'aperçut de quelque chose, et fit porter ce plat à son aumônier, qui en ce moment distribuait, selon la coutume, à manger aux pauvres à la porte. Heureusement un chien en goûta le premier, et comme il creva à l'instant, on n'en donna à personne; seulement le pauvre aumônier y ayant touché, et ne s'étant pas lavé les mains, empoisonna le pain qu'il mangea, et mourut peu après.

La troisième manière est par le feu. Et ici fut rapportée l'histoire de ces habillements de sauvage, qu'on imputa au duc d'Orléans d'avoir conseillés, pour après y mettre le feu et faire périr le roi, qui fut sauvé par les soins des très-excellentes dames de Bourgogne et de Berri, tandis que de nobles hommes furent cruellement brûlés.

Mêlant ensuite le seigneur de Milan dans ces crimes, comme les ayant conseillés à son gendre, maître Petit assura que, selon la commune renommée, ce seigneur avait dit à sa fille en la quittant: « Adieu, belle fille, je ne veux jamais vous voir

» que reine de France. » Puis, qu'il avait envoyé au duc d'Orléans pour lui apporter ses instructions, machiner la mort du roi, un nommé Philippe de Maizières, qui passait pour saint et savant, mais qui n'était qu'un hypocrite, ministre des trahisons dudit seigneur de Milan. « Ce Philippe vint se mettre aux Célestins à Paris, et fit feindre au duc d'Orléans une sainte vie pour décevoir et détruire le roi. Le duc allait tous les jours aux Célestins, entendait cinq ou six messes par grande dévotion apparente. Mais c'était fausse hypocrisie et dissimulation; car, sous ce semblant, ils faisaient en un oratoire leurs complots et délibérations sur la manière d'accomplir leur damnée intention. Et nonobstant que le duc d'Orléans se montrât ainsi dévot pendant le jour, il menait la nuit une vie dissolue. Presque toutes les nuits, il s'enivrait, jouait aux dés, et faisait la débauche avec des femmes. Finalement, cette dissolution qu'il avait menée pendant quelque temps, de nuit et secrètement, devint notoire, de jour, et publique.

» Venons à la seconde manière, qui consiste à avoir fait alliance avec les ennemis du roi et du royaume. La vérité est que, lorsque le roi notre sire et le roi Richard d'Angleterre furent en amitié par le mariage dudit roi avec madame Isabelle, le roi Richard voulut d'une manière quelconque parler au roi de sa santé, lui dit que les infirmités de son corps et ses grandes maladies lui étaient venues par le moyen et les actes du duc d'Orléans et du seigneur de Milan, et qu'il eût à se tenir en garde. Pour cette cause le roi prit en si grande indignation le duc de Milan, que son héraut n'osait plus même se montrer. Quand cela vint à la connaissance du duc d'Orléans, il en conçut une haine mortelle contre le roi Richard, et s'informant quel était le plus grand adversaire qu'il eût dans le monde, il apprit que c'était Henri de Lancastre. Il fit tant qu'il eut alliance avec lui, et ils furent d'accord de travailler et machiner la mort et destruction des deux rois pour obtenir les deux couronnes de France et d'Angleterre. Henri en est venu à son entente; mais non Louis, Dieu merci. Et le duc d'Orléans a toujours favorisé, aidé et conforté ledit Henri et les Anglais de sa bande; notamment ceux qui tenaient le château de Lourdes, leur faisant dire de ne point rendre leur château aux Français, et qu'il saurait rompre le siége. En confirmation, je dirai que, lorsque Henri tenait le roi Richard prisonnier et tendait à le faire mourir, quelques grands seigneurs voulant lui donner crainte des Français, il leur assura qu'il avait un puissant ami en France, qui saurait bien empêcher qu'on ne l'attaquât, et il leur montra lesdites alliances.

» Ainsi, le criminel duc d'Orléans a commis en plusieurs sortes le crime de lèse-majesté au premier degré. Le second est d'offenser le roi en la personne de sa femme. Or, il est vrai que le duc d'Orléans fit savoir à la reine faussement que le roi était merveilleusement indigné contre elle, et pour ce lui conseilla qu'elle et ses enfants se missent hors de la voie du roi, et hors de sa puissance, offrant de la mener elle et ses enfants dans son duché de Luxembourg, et promettant de la ramener si, le roi une fois guéri, on s'apercevait qu'il n'eût plus rien contre elle. Tout cela pour en faire sa volonté, quand il la tiendrait dans son duché. Il avait avisé que, pour dissimuler la chose, la reine feignît d'aller en pèlerinage avec ses enfants à Saint-Fiacre, et de là à Notre-Dame de Liesse. S'il ne se fût trouvé de bienveillants conseillers, qui donnèrent de bons avis à la reine, il la pressait si fort qu'elle aurait pu se mettre ainsi en grand péril.

» Le troisième degré est d'offenser le roi en la personne de ses enfants, soit par poisons et venins, soit par déceptions et fraude. »

Quant au poison, maître Petit raconta l'aventure de la pomme empoisonnée qui, destinée au Dauphin, avait fait périr le fils même du duc d'Orléans : aventure sur laquelle avaient couru dans le temps beaucoup de récits divers.

Pour la déception et la fraude, sans reparler du voyage de Luxembourg, l'orateur affirmait que dans ses voyages et commissions auprès du pape, le duc d'Orléans avait toujours tendu à priver et débouter le roi et ses enfants de leur couronne : qu'il avait controuvé faussement diverses imputations et vices contre la personne du roi et sa noble lignée, afin que le pape les déclarât inhabiles au royaume, et voulût bien absoudre lui, duc d'Orléans, ainsi que ceux qui voudraient quitter le serment de fidélité qu'ils avaient fait au roi, pour le prêter à lui. Et pour incliner le pape à lui accorder son inique requête, il l'a toujours favorisé et soutenu de diverses manières, comme on a vu lorsqu'il s'agissait de la soustraction d'obédience.

Enfin le quatrième et dernier degré, c'est l'offense contre le bien de la chose publique du royaume, et maître Petit y venait, passant, disait-il, encore sous silence plusieurs autres crimes innombrables, très-grands, très-horribles, que mon-

seigneur de Bourgogne se réservait de déclarer quand besoin serait.

« Il a commis ce crime du quatrième degré, d'abord par les alliances susdites avec les ennemis du royaume. En outre, il a tenu les gens d'armes pendant l'espace de quatorze ou quinze ans, sans qu'ils fissent autre chose que manger, ruiner le pauvre peuple, et commettre mille désordres; il a mis des capitaines aux forteresses du royaume, ce qui est usurper la souveraineté. Il a fait mettre tailles et emprunts intolérables sur le peuple, feignant que ce fût pour soutenir la guerre, et donnant ledit argent aux ennemis de l'État, et en a fait ses alliés pour se rendre puissant et parvenir à la couronne.

» Ainsi, d'après ce que j'ai déclaré et remontré, il appert que ledit criminel duc d'Orléans a commis le crime de lèse-majesté, non pas seulement au quatrième degré, mais aux troisième, second et premier, pour parvenir à sa mauvaise et damnable intention. Et de ma mineure, jointe à ma susdite majeure, s'ensuit clairement, et en bonne conséquence, que mondit seigneur de Bourgogne ne doit en rien être blâmé ou repris de ce qui est advenu en la personne dudit criminel duc d'Orléans; que le roi notre sire, non-seulement n'en doit pas être mécontent, mais doit avoir mondit seigneur de Bourgogne ainsi que son action pour agréables, et l'autoriser en tant que de besoin. De plus, il doit le récompenser et rémunérer en trois choses, savoir : en amour, honneur et richesses, à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monseigneur saint Michel l'archange, et au vaillant homme Phinée. J'entends en mon gros et rude entendement que notre sire doit plus qu'auparavant faire prononcer et publier sa loyauté et bonne renommée en tout le royaume et hors du royaume, par manière de lettres patentes ou autrement. Dieu veuille que cela soit ainsi fait, et que son nom soit béni dans les siècles des siècles! Amen. »

Le discours terminé, maître Jean Petit requit le duc de Bourgogne de l'avouer de ce qu'il avait dit, ce que fit hautement le Duc, se réservant de dire au roi, quand il en serait temps, des choses plus graves encore. Sur cela l'assemblée se sépara, et le Duc retourna en son hôtel, accompagné de ses gens d'armes et de ses arbalétriers. Tous les gens d'honneur et de doctrine furent grandement scandalisés de cette justification du duc de Bourgogne, et des accusations qu'il portait contre la mémoire du duc d'Orléans. Tout ce qu'avait dit maître Jean Petit semblait fort étrange, mais personne n'eût été assez hardi pour en parler tout haut. Seulement, on en murmurait beaucoup parmi les princes, les nobles, le clergé, et même dans le commun peuple tout favorable qu'il fût au duc de Bourgogne (1).

Le lendemain le Duc, en présence du Dauphin, des princes et des principaux du conseil, fit proposer une nouvelle requête et supplication, la première sans doute ayant semblé produire un mauvais effet; puis il alla trouver le roi, le pria de le tenir pour excusé de cette mort, et de ne lui garder nulle rancune, car il ne croyait aucunement avoir mal fait. Il lui présenta aussi à signer des lettres portant que : « Considérées les justifications entendues par son conseil, et les causes pour lesquelles le duc de Bourgogne avait fait mettre hors de cette vie le duc d'Orléans : savoir faisons, qu'ayant considéré la fervente et loyale amour et bonne affection que notredit cousin a eue et a pour nous et notre lignée, et que nous espérons qu'il aura toujours au temps à venir, avons ôté et ôtons de notre âme toute déplaisance que, par le rapport d'aucuns malveillants à notredit cousin, ou autrement, pouvions avoir envers lui à l'occasion des choses susdites; et voulons qu'icelui cousin soit et demeure en notre singulière amour, comme il était auparavant; et en outre de notre science certaine, voulons et nous plaît, par ces présentes, que notredit cousin de Bourgogne, ses héritiers et successeurs, soient et demeurent paisibles envers nous et nos successeurs, quant audit fait et tout ce qui s'en est suivi, sans que par nous, nosdits successeurs, nos gens et officiers, ou les gens et officiers de nos successeurs, aucun empêchement, pour cause de ce, pût leur être donné, maintenant ni au temps à venir. »

Le roi, dont le sens était affaibli, même hors de ses accès, et qui faisait ce qu'on voulait, signa ces lettres (2), et fit au Duc un accueil assez doux et bienveillant. Pourtant il dit, en lui remettant les lettres, qu'il pouvait abolir la peine, mais non le ressentiment de tous, et que c'était à lui de se garder d'un péril qui était peut-être plus proche qu'il ne croyait. Le Duc répondit fièrement qu'il ne craignait aucun homme vivant, tant qu'il serait en la grâce du roi (3).

Cependant la reine émue de crainte, et se sentant

(1) Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

(2) Elles sont datées du 9 mars 1407 (v. st.) *Registres aux chartes* de 1403 à 1417, nº 777 de l'inventaire imprimé aux Archives du Royaume. (G.)

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

à la gêne au milieu de cet absolu pouvoir du duc de Bourgogne, partit secrètement pour Melun avec ses enfants, puis commença à munir cette ville d'armes et de vivres. Le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bretagne, le sire de Montaigu allèrent l'y rejoindre. Ce fut un grand sujet de mécontentement pour le duc Jean, qui s'employa de son mieux à apaiser la reine. Il se servit de l'autorité du roi pour arrêter ses préparatifs de guerre. Les princes revinrent à Paris; tout se calma pour le moment. Les armements cessèrent, mais la reine continua à demeurer à Melun.

Le duc de Bourgogne était donc souverain maître du gouvernement, et tout se faisait par sa volonté. Il fit ôter au sire Clignet de Brabant l'office d'amiral, dont fut pourvu le sire de Châtillon, un de ses partisans. Malgré la détresse des finances, il se fit payer la dot de madame Michelle de France, qui avait épousé le comte de Charolais son fils. Il fit aussi priver de sa charge de prévôt de Paris le sire de Tignonville. C'était ce digne chevalier qui avait commencé les poursuites sur le meurtre du duc d'Orléans; en outre, il savait se refuser aux étranges demandes qu'on lui faisait contre l'ordre de la justice. Ce furent bien là, comme chacun le crut, les causes de son éloignement; mais le duc de Bourgogne eut occasion de faire paraître d'autres motifs.

Le prévôt avait fait arrêter deux clercs étudiants, qui avaient volé et tué sur le grand chemin. Il avait offert d'abord de remettre les coupables à la justice de l'Université; mais elle répondit qu'elle ne tenait point pour clercs de tels gens. Le prévôt, assisté de quatre conseillers au Parlement, avait procédé contre eux, et les avait mis à la question; ils avaient avoué leur crime, et avaient été pendus. Cependant les étudiants de la nation de Normandie, grands partisans du duc de Bourgogne, commencèrent à émouvoir l'Université : elle réclama ses priviléges. Elle fit agir l'évêque de Paris, il excommunia le prévôt : on saisit le temporel de l'évêque. L'Université cessa ses prédications et ses enseignements. Le prévôt n'avait rien fait en tout ceci que sur l'avis de gens doctes et sages du Parlement et du conseil du roi. Ainsi, quelle que fût la puissance de l'Université, l'on tint ferme. La seule réponse qu'obtint l'Université, c'est qu'elle pouvait faire dépendre les deux écoliers, et les inhumer où bon lui semblerait. Alors sa colère fut extrême; voyant que l'interruption des sermons et des études ne faisait pas assez d'effet, l'Université en corps alla trouver le roi, et lui dit que puisqu'on lui refusait justice et qu'on violait ses priviléges, la fille des rois, persécutée dans son honneur, s'en irait, comme une brebis errante, chercher ailleurs un asile. Le recteur ajouta que, pour n'être pas ingrate et montrer qu'elle gardait le souvenir de tant de bienfaits reçus du roi, elle venait prendre congé de lui.

On était pour lors au moment de la grande autorité du duc de Bourgogne; il y avait déjà six mois que ce trouble durait. Le roi se montra, pour cette fois, sensible aux plaintes de l'Université. « Vous » ne vous en irez point, répondit-il; nous ne souf- » frirons point que notre fille bien-aimée, depuis si » longtemps et si doucement élevée par nos ancê- » tres à l'ombre des fleurs de lis, aille chercher un » autre père que nous. Loin de vouloir retrancher » à vos priviléges, nous les augmenterons plutôt; » et dans la présente affaire, vous aurez de nous la » satisfaction que des enfants doivent attendre de » leur père. »

Ensuite le conseil rendit un arrêt portant que le prévôt avait agi avec imprudence et précipitation; on ordonna qu'il irait en personne avec le bourreau dépendre les deux écoliers; qu'il les baiserait à la bouche, conduirait les corps au parvis Notre-Dame pour les rendre à l'évêque et au recteur, et payerait les frais du convoi. Cela fut exécuté avec une pompe extraordinaire : tous les ordres religieux, les curés de Paris, la multitude du peuple, suivaient la charrette où étaient les cercueils que conduisait le bourreau revêtu d'un surplis. On amena ensuite les corps au cloître des Mathurins, où furent élevés des tombeaux qui récemment encore existaient avec une épitaphe rappelant cette cérémonie.

Le sire de Tignonville était un homme si estimé, que la privation de sa charge fut blâmée de tous les gens sages. Le roi lui envoya cent écus d'or pour payer les frais du convoi, et peu après le fit président de la chambre des comptes. Il fallut auparavant qu'il allât faire ses excuses à l'Université : « Mes- » seigneurs, dit-il, se raillant de leur puissance et » de leur obstination, outre le pardon que vous » m'accordez, je vous ai grande obligation; car » lorsque vous m'avez attaqué, je me tins pour as- » suré d'être mis hors de mon état; mais je crai- » gnais qu'il ne vous vînt en idée de conclure aussi » à ce que je fusse marié, et je suis bien certain » que si une fois vous eussiez mis cette conclusion » en avant, il m'aurait fallu, bon gré mal gré, me » marier. Par votre grâce, vous avez bien voulu

» m'exempter de cette rigueur, ce dont je vous re-
» mercie très-humblement (1). »

Le duc de Bourgogne mit à sa place, pour prévôt de Paris, messire Pierre Desessarts, qui était de son hôtel.

L'Université avait pour lors tant de pouvoir, que lorsqu'elle mettait la main à une chose, il fallait bien qu'elle en vînt à bout; elle en conduisit à sa fin une plus importante encore. La soustraction d'obéissance fut de nouveau résolue et publiée. Tout aussitôt le pape Benoît XIII lança des bulles d'excommunication contre tous ceux, princes ou autres, qui favoriseraient la soustraction. Les bulles furent lacérées publiquement devant le roi, en grand et public conseil, après qu'on eut entendu l'Université prouver, par l'organe de maître Courtecuisse, célèbre docteur en théologie, que Benoît était un hérétique et un schismatique. L'Université ne se borna pas là; elle dicta des résolutions vigoureuses et même excessives, que personne n'osait contredire tant que le duc de Bourgogne était chargé du gouvernement. A l'issue même de ce conseil, le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, homme vénérable, membre du Parlement, fut saisi et mené en prison comme favorable à Benoît, et ayant eu connaissance des bulles. Les jours suivants, l'abbé de Saint-Denis, l'évêque de Gap, plusieurs chanoines et ecclésiastiques marquants furent arrêtés pour les mêmes motifs. L'archevêque de Reims et l'évêque de Cambrai furent mandés. On s'empara avec plus de raison des deux messagers qui avaient apporté les bulles. En même temps l'ordre fut envoyé au maréchal Boucicault, gouverneur de Gênes, de se saisir, s'il le pouvait, de la personne de Benoît.

La neutralité d'obéissance à l'égard des deux papes, qui avait été précédemment résolue, fut alors solennellement proclamée.

Le duc de Bourgogne ne paraissait point personnellement en toute cette grande affaire, et n'y apportait pas le soin, le zèle, la gravité que son père y avait mis; il ne songeait qu'à flatter la passion de l'Université en l'appuyant de son pouvoir (2).

Malgré son soin pour plaire au peuple, il n'établissait pas mieux le bon ordre que ceux qui avaient gouverné avant lui. On continuait de même à prendre par force chez les marchands, et sans payer, le blé, l'avoine, le vin et les vivres pour l'entretien de la maison du roi et des seigneurs. Les plaintes en vinrent encore au roi, de nouvelles ordonnances furent encore publiées et criées sans être exécutées davantage.

Pour venir en France s'emparer de tout pouvoir et pour contenter sa vengeance, le Duc avait négligé une affaire importante en Flandre. La révolte des Liégeois avait fait de grands progrès (3). Maintenant avec une armée nombreuse, maîtres de tout le pays, ils tenaient assiégé dans Maestricht leur évêque Jean de Bavière. Le comte Guillaume son frère, duc de Hainaut (4), le sire d'Enghien et plusieurs grands seigneurs du pays, malgré un renfort de six cents hommes d'armes bourguignons commandés par les sires de Croy et d'Helly, n'étaient pas assez forts pour attaquer les Liégeois. Afin de les détourner du siége, ils ravageaient le pays, brûlaient les récoltes, détruisaient les châteaux; mais les Liégeois n'abandonnaient point leur entreprise; Maestricht était sur le point de tomber entre leurs mains. Le duc Jean manda à tous ses vassaux des deux Bourgognes de venir le joindre en Flandre, et se vit forcé de quitter Paris pour sauver son beau-frère (5).

Il fit venir les principaux bourgeois, et, avant que de partir, leur recommanda d'être toujours fidèles sujets du roi, de lui bien obéir et de maintenir le bon ordre dans la ville. Il leur dit que le principal motif de son séjour à Paris avait été de leur conserver l'Université, que sans lui ce précieux trésor aurait été perdu pour eux (6).

Il alla d'abord à Arras où il installa solennellement comme évêque Martin Porée, son confesseur, religieux de Saint-Dominique, qui avait fait une grande apologie du meurtre du duc d'Orléans. Le Duc l'avait si fort en gré qu'il lui donna mille écus pour payer ses bulles (7). D'Arras il alla à Gand où était sa femme, et se prépara avec grande activité à la guerre contre les Liégeois.

Après qu'il eut quitté Paris, la reine profita de son absence. Les princes étaient d'accord avec elle; le duc de Bretagne, auparavant si fidèle ami et allié de la maison de Bourgogne, avait entièrement changé depuis que Jeanne de Bourgogne avait épousé le comte de Penthièvre. Ce mariage avec son

(1) Chron., no 10297. — Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Dans ses *Esquisses historiques* (Bruxelles, 1837, in-18), M. Polain a traité avec talent cet intéressant épisode de l'histoire de Liége. (G.)
(4) Lisez : *Le duc Guillaume son frère, comte de Hainaut.* (G.)
(5) Fenin. — Saint-Remi. — Monstrelet.
(6) Le Religieux de Saint-Denis.
(7) Histoire de Bourgogne.

ennemi, avec le concurrent de son duché, lui avait semblé menacer ses intérêts. On rapportait même que le duc de Bourgogne avait dit que le duché de Bretagne appartenait de bon droit à son gendre, et que venant le temps qu'il attendait, il l'y rétablirait de droit et de force (1).

La reine cependant ne pouvait pas revenir à Paris, où le peuple lui était si contraire, sans avoir assez de puissance pour le dompter. Elle manda des gens d'armes; le duc de Bretagne lui en amena un assez bon nombre; et le 26 août 1408, environ deux mois après le départ du duc de Bourgogne, elle fit son entrée à Paris. Elle était en grand appareil de guerre; trois mille hommes d'armes divisés en trois corps de bataille formaient son cortége. Elle était dans un chariot doré et couvert; le Dauphin, qui pour la première fois montait à cheval, était conduit par quatre valets de pied; le duc de Berri, le duc de Bourbon, le duc de Bretagne, le connétable, le comte d'Alençon, étaient autour d'elle. Ce fut ainsi qu'elle traversa Paris et vint se loger au Louvre (2). Les Parisiens lui montrèrent grande joie, et crièrent Noël sur son passage. On s'étonnait cependant beaucoup que la reine et les princes fissent une entrée si auguste et menaçante, telle que les rois seuls la pouvaient faire. La présence des Bretons irritait surtout le peuple. On complota de les attaquer dès la nuit même, et de surprendre le duc de Bretagne. Il en fut prévenu, et rassembla ses gens avant que les chaînes fussent tendues; le prévôt des marchands vint faire des excuses; elles furent acceptées. Trop de rigueur aurait eu du danger (3); pour dissiper les craintes, on fit même publier et crier que les hommes d'armes seraient logés à leurs frais dans des hôtelleries; qu'il leur était défendu, sous peine de la vie, de rien prendre à personne ou de se répandre dans les campagnes; qu'ils eussent à se comporter avec une modestie toute bourgeoise. Il était même permis de repousser par la force les excès des gens d'armes, et de se réunir entre voisins pour arrêter les coupables. Ce règlement fit estimer par beaucoup de gens la prudence de la reine. Elle ordonna en même temps que les clefs de la ville lui fussent remises; des gardes furent posées sur les ponts et dans les places publiques (4).

Le 28, les princes et une partie des hommes d'armes s'en allèrent au-devant de la duchesse d'Orléans, qui fit son entrée avec plus de gens et de suite que n'en avait jamais eu son mari au plus fort de sa puissance. Elle était avec sa belle-fille, la reine d'Angleterre, dans une litière noire, traînée de quatre chevaux drapés aussi de noir. Une foule d'autres litières de deuil suivaient à la file et formaient un cortége imposant; elle alla descendre à son hôtel de Bohême, près la porte Saint-Antoine (5).

Depuis que, dans la première semaine d'août, le roi était allé à Melun passer une nuit avec la reine, il était plus malade que jamais. Les conseillers et les principaux seigneurs étaient en grand souci de la forme qu'il convenait de donner au gouvernement du royaume. Monseigneur le duc de Guyenne était bien jeune; il était gendre du duc de Bourgogne et lui semblait favorable. Les princes étaient en discorde. Il fut arrêté que la reine présiderait le conseil et gouvernerait conjointement avec le Dauphin. C'est ce qui fut annoncé le 5 septembre dans une grande assemblée tenue au Louvre, où étaient la reine, le Dauphin, le duc de Berri, le duc de Bretagne, les comtes de Saint-Pol, de Mortaing, d'Alençon, le duc de Bourbon, les comtes de Clermont et de Dammartin, la duchesse de Guyenne, madame de Charolais, le comte de Tancarville, le connétable, le chancelier, les présidents du Parlement, le grand maître d'hôtel, les archevêques de Bourges, de Toulouse et de Sens; les évêques de Senlis, Beauvais, Amiens, Évreux, Lodève, Alby, Therouane, Séez, Maillezais; plusieurs autres évêques ou abbés; le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, accompagnés de cent bourgeois environ. Là, maître Juvénal des Ursins, avocat du roi, déduisit les raisons qui portaient le roi à confier le gouvernement à la reine, parla fort habilement, cita l'exemple de la reine Blanche qui avait montré tant de sagesse dans sa régence, et présenta les lettres scellées du grand sceau qui déclaraient l'intention du roi (6).

Aussitôt après, la duchesse d'Orléans se présenta

(1) D'Argentré.

(2) Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

(3) D'Argentré.

(4) Le Religieux de Saint-Denis.

(5) Par des lettres closes écrites de Paris le 29 août 1408, Charles VI manda aux prévôts, jurés et autres gouverneurs de Tournai qu'ils pourvussent à la garde de leur ville, et n'y laissassent entrer aucuns gens d'armes, quels qu'ils fussent, et à quelques seigneurs, même du sang royal, qu'ils dissent appartenir, à moins qu'ils n'eussent à cet effet des lettres patentes scellées de son grand sceau. Cette mesure était évidemment dirigée contre le duc de Bourgogne. *Archives de Tournai.* (G.)

(6) Dutillet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

en habit de deuil, et, s'agenouillant devant le Dauphin, demanda justice de la mort de son mari; comme le duc de Bourgogne avait noirci sa mémoire de crimes faux et controuvés, elle supplia qu'un jour fût assigné pour y répondre. Le Dauphin lui dit qu'elle était la bienvenue, et que réponse lui serait donnée.

Quatre jours après, le jeune duc d'Orléans arriva à Paris, accompagné de trois cents hommes d'armes. Les princes allèrent aussi au-devant de lui. Il traversa la ville à cheval, vêtu de noir, vint descendre au Louvre, rendit ses respects au duc de Guyenne, insista pour que justice fût faite contre le duc de Bourgogne, puis alla retrouver sa mère.

Le 11 septembre, il se tint encore dans la grande salle du Louvre une nombreuse assemblée des princes, des seigneurs, des prélats, du Parlement, de l'Université, des bourgeois. Le duc de Guyenne y siégeait en habit royal; la duchesse d'Orléans et le duc son fils y furent introduits avec Pierre l'Orfévre leur chancelier, maître Guillaume Cousinot, avocat au Parlement, et plusieurs autres gens de leur maison. Il leur fut donné permission de faire proposer la justification du duc d'Orléans; aussitôt elle fut lue publiquement par maître Serisy, abbé de Saint-Fiacre, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à qui la duchesse en remit le manuscrit devant tout le conseil, pour mieux montrer qu'elle avouait tout ce qui allait être dit.

Ce discours fut trouvé beau, noble, éloquent, plein de paroles des prophètes et des saints pères, de passages de l'Écriture sainte, de maximes des philosophes, de citations prises dans les histoires. Son texte était : « *Justitia et judicium,* » *præparatio sedis tuæ.* » L'abbé de Serisy fit voir une grande méthode en divisant son sujet en trois points : le premier, que les rois sont tenus de faire justice à leurs sujets; le second, que Jean, duc de Bourgogne, partie adverse, et ceux qui l'avaient conseillé et favorisé, avaient occis ou fait occire monseigneur le duc d'Orléans traîtreusement et honteusement; le troisième, que monseigneur le duc d'Orléans avait été méchamment et faussement accusé de plusieurs crimes. Puis chaque point se partageait en six autres : ce qui composait en tout un enchaînement de dix-huit parties.

Le premier point s'établissait, « 1° sur ce que les rois ne sont appelés rois que pour faire justice, et non pour autre chose; 2° sur l'amour fraternel, car nature ne peut mentir; 3° sur la pitié due aux suppliants, car madame d'Orléans se présente veuve et désespérée, accompagnée de ses jeunes enfants et de ses chevaliers, menant deuil pour la cruelle mort de son cher mari et seigneur; 4° sur l'énormité du crime qui à peine aurait son pareil. Tous ceux qui ont entendu parler de ce scandale, étrangers ou autres, le trouvent si abominable, que s'il advenait que le roi n'y portât point remède, il faudrait dire qu'il n'est pas seigneur de son pays, et il devrait s'humilier et fléchir devant la puissance de ses sujets; 5° sur ce que si justice ne se fait pas, il en peut résulter des maux sans nombre, voies de fait, procédés de violence, rébellion des sujets; 6° sur la méchanceté de la partie adverse, qui cherche à soutenir son péché par la force, et à plaider en tirant l'épée. »

Passant au second point, l'orateur déduisit encore six raisons : la première, que la partie adverse n'avait nulle autorité sur le défunt, et qu'il avait fait occire un très-noble et très-grand seigneur; la deuxième, que la partie adverse n'avait observé nulle forme de justice ou de procédure; et supposé qu'il eût autorité sur lui, c'était chose raisonnable et licite que la partie fût ouïe et convaincue avant d'être condamnée à mort; la troisième était fondée sur les alliances qu'ils avaient ensemble, non-seulement celles qui tenaient au lignage, mais celles qu'ils avaient spécialement faites pour éviter les inconvénients qui pourraient arriver de leurs divisions : alliances qu'ils avaient jurées plusieurs fois sur les paroles du canon de la messe, sur la croix de Notre-Seigneur, et dont ils s'étaient donné des lettres scellées de leur sceau; la quatrième, c'était que la mort de monseigneur d'Orléans avait été si soudaine, qu'aucuns chrétiens pouvaient soutenir que l'intention du malfaiteur avait été qu'elle entraînât damnation; la cinquième, c'était qu'il avait fait occire le duc d'Orléans, non pas à bonne fin, non pas pour le bien commun, mais par ambition, convoitise et désir de dominer, envie de rendre les siens riches, haine longtemps cachée dans son cœur; la sixième, c'était qu'il n'avait pas suffi à la partie adverse de la mort du duc d'Orléans, mais qu'elle s'était encore efforcée de détruire scandaleusement sa renommée.

Le troisième point devait se partager en six excuses des six accusations portées contre le duc d'Orléans par son meurtrier. Le discours ainsi divisé, l'orateur entra dans le détail, et divers passages touchèrent grandement les assistants.

« Qu'il te souvienne, dit-il au roi, du grand amour qui était entre toi et ton frère, non que je

veuille par là obtenir faveur; c'est seulement pour t'exhorter à justice. Hélas! ce serait peu de bien et de bonheur d'être fils et frère du roi, si une mort si cruelle était mise en oubli et sans réparation, et cela parce que celui qui l'a fait périr le devait aimer comme un frère; car, en la sainte Écriture, les cousins germains sont appelés frères, et saint Jacques est appelé frère de Notre-Seigneur, encore qu'il ne fût que son cousin germain. Tu peux donc dire à la partie adverse la parole que dit le Seigneur à Caïn après qu'il eut tué son frère :

Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terrâ.

» Certes, oui, la terre crie, et le sang réclame; car il ne serait pas un homme naturel, ni d'un sang pur, celui qui n'aurait pas compassion d'une mort si cruelle. Et ce n'est pas chose merveilleuse si je dis que la partie adverse ressemble à Caïn. Ainsi que Caïn tua son frère par envie, parce que ses dons avaient été mieux regardés du Seigneur, de même le duc de Bourgogne, par envie de ce que monseigneur d'Orléans était agréable au roi, machina sa mort, et le fit cruellement et traîtreusement périr. Qu'il se souvienne donc, Sire, de la parole adressée à Caïn : *Vox sanguinis*. La voix du sang de son frère, c'est la voix de madame d'Orléans et de ses fils demandant, criant justice. Hélas! Sire roi, à qui voudrais-tu faire justice, si tu ne la faisais pour l'amour de ton propre frère? Si tu n'es l'ami de ton sang, de qui serais-tu ami? On ne te demande que justice; considère, noble prince, que c'est ton frère qui t'est ravi, que dorénavant tu n'as plus de frère, que le duc de Bourgogne t'a cruellement privé de ton frère. Songe combien il doit être regretté, et plus de toi que de nul autre, parce qu'il t'aimait parfaitement, et aussi la reine de France, ta femme, tes enfants; il honorait toute la royale lignée de France, tant il avait un grand sens; car à peine pourrait-on trouver un homme plus éloquent, mieux raisonnant, sachant mieux répondre aux nobles, aux clercs, aux laïques. Notre-Seigneur lui avait donné ce que le roi Salomon lui avait demandé, la prudence et la sagesse. Chacun sait combien il était orné d'excellence et de jugement, et l'on pouvait dire de lui comme de David : *Sapiebat sicut angelus Domini,* il avait la sagesse d'un ange de Dieu. Si l'on voulait parler de sa beauté, on ne pourrait dire autre chose sinon qu'il te ressemblait. Quant à son caractère, il était homme tout débonnaire. Jamais il ne fit mourir ni battre personne; toutefois il avait assez de puissance et d'autorité pour le faire, et ne chercha la mort de personne, même de ses ennemis qui disaient publiquement du mal de lui, lui imputant des torts auxquels il n'avait jamais pensé, spécialement la partie adverse. Certes il l'eût bien fait mourir s'il l'eût voulu, puisqu'il n'est pas fort difficile de tuer un homme traîtreusement. Mais, en vérité, telle chose n'était pas dans son sang; car la nature du sang royal doit être loyauté et miséricorde, il ne peut souffrir cruauté, homicide ou trahison quelconque. Et il était le plus proche du sang royal, monseigneur d'Orléans étant fils de roi.

» O roi Charles, si tu vivais maintenant, que dirais-tu? quelles larmes pourraient t'apaiser? qui t'empêcherait de faire justice d'une telle mort? Hélas! tu as tant aimé, honoré et élevé avec tant de soin l'arbre où est né le fruit dont ton fils a reçu la mort! Hélas! roi Charles! tu pourrais bien dire comme Jacob : *Fera pessima devoravit filium meum,* une bête très-mauvaise a dévoré mon fils. »

Examinant les motifs qui pouvaient s'opposer à la justice du roi, il s'exprima ainsi :

« Et si aucuns voulaient prétendre que de cette exécution résulteraient des maux encore pires, à cause de la grande puissance du duc de Bourgogne, grande en apparence, petite en réalité, on peut répondre que le duc de Bourgogne n'est rien en comparaison de la puissance royale. Quelle puissance a-t-il, fors celle que tu lui as donnée et que tu souffres qu'il ait? Justice et vérité, quelque tardives qu'elles soient, à la fin et par la grâce de Dieu, sont et demeurent maîtresses, et il n'y a rien encore de plus sûr que de travailler pour justice et vérité. Qui sont les chevaliers et écuyers qui oseraient le servir contre le roi? qui seraient même les étrangers qui se mettraient en péril de mort pour une si mauvaise et si fausse querelle? O vous, chevaliers de Bourgogne et de Flandre, clercs ou laïques, vous tous habitants des États de la partie adverse! envoyez ici des hommes loyaux, sans faveur ni haine, qu'ils entendent plaider cette cause, qu'ils entendent la vérité, et que celui qui a bon droit le fasse voir. »

L'abbé de Serisy dit encore que le roi devait, comme Dieu, résister aux orgueilleux et faire grâce aux humbles. « Tu es tenu à humilier l'orgueil de la partie adverse, qui semble si élevée et si cruelle, que sa puissance et sa mauvaise cause pourraient souffler contre ta puissance et y résister. Et pour ce, roi de France, et vous tous, messeigneurs, considérez la rébellion et la désobéissance de la partie

adverse, non pas seulement contre les commandements du roi, mais contre le conseil de vous tous du sang royal. Il est certain que le roi de Sicile, monseigneur le duc de Berri et plusieurs autres sont allés dernièrement, pendant les grands froids, à Amiens, afin de conclure un accommodement raisonnable et paisible pour le bien des parties, du roi et de tout le royaume. Ces susdits seigneurs ne purent faire la paix par eux désirée, et notifièrent vainement à la partie adverse le commandement du roi, lequel était de ne point venir jusqu'à ce qu'il fût mandé. Ils ne purent obtenir qu'il ne vînt pas avec grande puissance de gens d'armes, ni même qu'il tardât quinze jours d'y venir. Voyez, messeigneurs, quelle obéissance et quels maux peuvent s'ensuivre....... Et après qu'il fut venu à Paris, il semblait qu'on dût faire toutes choses à sa volonté; le roi, la reine et les autres, ont dû ne lui rien refuser, mais lui parler agréablement, et prendre paisiblement son crime. O domination de France! s'il te faut souffrir ceci, en peu de temps tu vas déchoir de ta renommée. Après il fit détruire les défenses qu'on avait faites autour de la maison du roi, pour se garantir de ses voies de fait; certes cet acte de maître, et plusieurs autres choses qu'il a faites, font voir un sujet qui tient (1) à une mauvaise fin contre le roi. Tandis qu'il aurait dû venir s'humilier, il vient l'épée nue avec un grand nombre d'hommes d'armes, dont plusieurs étaient étrangers. En outre, il a ému les simples à Paris, en proposant et semant par tout le royaume un libelle diffamatoire, et en faisant de fausses promesses; et eux, croyant qu'il dût faire merveilles et être gouverneur de tout le royaume, ont été déçus par lui, ont rendu de grands honneurs à lui et à ses écrits, faisant entendre de grandes acclamations de voix. Par ces choses et autres semblables, il s'est élevé en honneur, orgueil et cruauté pour soutenir son iniquité. Hélas, Sire roi, n'était-ce pas une grande présomption, après un si méchant acte, de chevaucher dans la cité de Paris, les armes hautes, et de venir à ton conseil paisible avec haches et glaives? et devais-tu souffrir qu'il entrât dans ton conseil quelqu'un plus fort que toi? Le diable, qui lui mit au cœur de faire ce mal, ne pouvait-il pas le pousser à poursuivre dans sa méchanceté? Puisque les princes du conseil n'approuvent pas son mauvais péché, ils ne devraient pas souffrir qu'un homme coupable et indigne se montrât par voie de fait plus fort que toi, car il pourra ainsi attirer à lui tout le peuple, et le conduire à ta destruction et à celle du royaume. »

(1) Il faut lire sans doute *qui tend*. (G.)

Puis l'orateur s'occupa de l'imputation de tyran faite au duc d'Orléans. « Considérons, dit-il, les conditions des tyrans selon les philosophes. Le tyran met tout son soin à occire et à détruire les sages et les prud'hommes; il travaille à la ruine des églises et des études. Il est toujours en crainte des trahisons, et il entoure sa personne et son corps d'une forte garde. Mondit seigneur n'avait point ces conditions de la tyrannie, tout au contraire. Premièrement, il n'a jamais fait occire ni sages ni fols; bien loin de là, il aimait les hommes sages, et se plaisait à ce qui était nouveau. Tant qu'aux églises, il ne les détruisit pas, mais les a soutenues, défendues, réparées, leur a donné rentes et grands revenus. Quant à la garde de sa personne, comme il se sentait pur et innocent envers tous, il ne croyait point qu'on voulût lui faire nul mal, il ne se défiait de personne; s'il se fût méfié de quelqu'un, il n'aurait pas été ainsi traîtreusement occis. »

Il examina ensuite, et traita de fausse et déloyale doctrine ce que maître Petit avait avancé sur le droit de tuer les tyrans, et réfuta toutes les autorités tirées des Écritures saintes, des histoires profanes, du droit divin et du droit civil.

Puis, passant aux circonstances du meurtre : « O trahison abominable! qui te pourra excuser? O chevalerie, qui as la loyauté pour base! Dieu ne peut souffrir que tu approuves cette trahison. O partie adverse! tu avais visité plusieurs fois monseigneur d'Orléans; tu avais mangé et bu avec lui; tu avais pris avec lui des épices au même plat, en signe d'amitié. Le mardi, veille de son assassinat, il te pria amicalement de venir dîner chez lui le dimanche: ce que tu lui promis devant monseigneur le duc de Berri ici présent. Certes, monseigneur d'Orléans pouvait dire la parole de Jésus-Christ à Judas le traître: *Qui mittit manum mecum in paropside, hic me tradet.* O messeigneurs! considérez cette trahison et mettez-y remède. Considérez, en outre, qu'il faut que chevalerie garde foi et loyauté. Comme dit Vegèce sur la chevalerie : *Milites jurata sua omnia custodiant.* Et assurément les princes y sont encore plus obligés. Celui qui rompt et enfreint sa loyauté et son serment, n'est pas digne d'être appelé chevalier. »

En continuant, l'orateur exposa les causes qui, suivant lui, avaient porté le duc de Bourgogne à commettre ce crime.

« Un peu après la mort de monseigneur de Bour-

gogne son père, il s'efforça d'avoir dans le royaume semblable autorité, semblable pension, semblable état qu'avait eu son père; et comme on ne le lui accorda point, attendu que son père était oncle du roi et homme de grande prudence, ce que n'était point la partie adverse, il commença à machiner de quelle manière il pourrait venir à son intention. Il fit semer par tout le royaume qu'il avait grande affection au bien commun, croyant par là qu'il gouvernerait tout. Quand donc il vit que, nonobstant ses fictions, monseigneur d'Orléans avait toujours l'autorité, ce que la raison enseignait, puisqu'il était fils de roi, seul frère du roi, et avec cela plus sage et plus digne de gouverner que le duc de Bourgogne; voyant de toutes parts ses intentions frustrées, il conspira méchamment contre monseigneur d'Orléans, cherchant à le faire occire, et croyant qu'après cela nul n'oserait le contredire: qu'ainsi il aurait le gouvernement de tout le royaume. C'est la principale cause de cette conspiration et de la mort de monseigneur d'Orléans, nonobstant les choses qu'il a alléguées pour excuser son méfait. C'est ce qui apparaît clairement par la conduite qu'il a tenue lorsque, après sa cruauté, il est revenu à Paris. Premièrement, il commença à promouvoir et élever ceux qui tenaient à lui, à faire ôter et déposer, sans cause, plusieurs bons et vaillants officiers du roi, et à donner leurs offices à ceux qui lui plaisaient, pour avoir, par eux, plus grande autorité et puissance. En outre, il s'est efforcé de tenir en sujétion tous les officiers, et spécialement ceux qui avaient le gouvernement des trésors, de sorte qu'aucun n'eût rien à lui refuser; de plus, il voulut avoir tous les trésors du roi, entre autres deux cent mille francs qu'il a obtenus en assignations ou autrement. Il donna à ses hommes de l'argent du roi, comme le savent bien ceux qui gouvernaient le trésor, et c'est la fin principale qu'il se proposait par la mort de monseigneur d'Orléans. »

Quand maître de Serisy fut à la troisième partie, il entra dans un grand détail pour laver le duc d'Orléans de tout ce qui lui avait été imputé; d'abord il le justifia de ce qui lui était reproché touchant la foi chrétienne.

« Monseigneur d'Orléans a été bon et loyal chrétien, et oncques ne se départit de la foi de Jésus-Christ; ce qui le prouve grandement, c'est la foi qu'il eut en Dieu dès sa jeunesse; car, nonobstant ses jeux et ébattements, toutefois son recours et son retour étaient toujours en Dieu, et il se confessait très-souvent. Le samedi avant sa mort, il avait fait une très-dévote confession, et montré plusieurs signes de grande contrition. Il avait dit qu'il laisserait là les jeux et les œuvres de la jeunesse, qu'il s'occuperait, tout à fait et tous les jours, du service de Dieu et du bien du royaume; et qu'on ne croie pas ce soit chose controuvée; les religieux et autres personnes à qui il a dit de semblables paroles, le témoigneraient. Que sur cela, sans chercher d'autre témoin, on entende le duc de Bourbon, son oncle; il sait les promesses qu'il fit à Dieu et à lui, et comment, peu avant son trépas, il lui promit de faire de sorte que Dieu et les hommes seraient contents de lui. »

Il raconta ensuite comment le duc d'Orléans avait sincèrement souhaité la paix de l'Église; comment, s'il s'était opposé à la soustraction, c'est qu'il avait pu mettre sa confiance en un homme aussi ancien que Pierre de Luna; il donna pour preuve de sa bonne foi, que, trois semaines avant sa mort, voyant que le pape de Rome se refusait à une entrevue et laissait voir de la méfiance, il avait offert de lui envoyer son propre fils en otage.

Quant à la sorcellerie, il démentit tout ce qu'avait fait dire le duc de Bourgogne; rappela que le procès du moine dont on avait parlé avait été fait avec soin, et qu'il résultait de son aveu que monseigneur d'Orléans lui avait défendu d'user d'art magique, ni de rien faire qui pût porter préjudice au roi; bien qu'il eût eu quelquefois des conversations avec ce moine, il fallait considérer que le prince était jeune alors, n'ayant pas plus de dix-huit ans, et que de jeunes princes sont souvent dupe de tels fourbes, qui cherchent à en tirer de l'argent.

D'ailleurs l'orateur, en sage et savant homme, soutint, contre l'opinion commune, qu'il n'y avait rien de vrai en la sorcellerie, et que, sur la maladie du roi, plus de foi devait être ajoutée à la faculté de médecine qu'aux sottes opinions d'un faux docteur en théologie. « Certainement, dit-il, c'est erreur contre la sainte Écriture, de dire que les sortiléges sont autre chose que mensonges, et produisent quelque effet. Comme dit le sage Salomon dans l'Ecclésiastique, *Divinatio erroris, et arguta mendacia, et somnia maleficiorum vanitas est;* et saint Thomas allègue cette autorité pour prouver que la sorcellerie est de nul effet. O toi, Université de Paris, puisses-tu corriger telles opinions, car ces sciences trompeuses ne sont pas seulement défendues parce qu'elles sont contre l'honneur de Dieu, mais parce qu'elles ne contiennent ni vérité

ni effet. C'est ce qui est confirmé par ceux qui ont opéré dans l'art magique. Ovide dit, dans son remède d'amour : Celui-là est déçu qui croit que les mauvaises herbes et les arts magiques peuvent l'aider (1). Maître Jean de Bar lui-même, qui était si expert en ce maudit art, et qui fut brûlé avec tous ses livres, reconnut à sa dernière confession que le diable ne lui avait jamais apparu, et que de ses invocations et sorcelleries il n'était jamais sorti nul effet, bien qu'il eût dit le contraire, spécialement aux grands seigneurs, pour avoir leur argent. »

L'histoire des adieux du seigneur de Milan à sa fille fut aussi démentie. L'orateur rappela que le mariage de madame Valentine était déjà conclu avec le duc de Gueldre lorsque le roi de France la fit demander pour son frère; qu'ainsi son père n'avait pas eu de si hauts projets pour sa fille; il raconta aussi que, pour ne point s'attendrir, il l'avait fait partir sans la voir, et n'avait donc pu lui dire les paroles qu'on avait citées.

Ce que maître Petit avait dit du saint et savant Philippe de Maizières se trouvait aussi faux par les dates; il ne connaissait point le seigneur de Milan lorsque le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, l'avait envoyé en Italie pour y conférer sur les moyens de faire une croisade.

L'imputation des poisons ne se trouvait pas moins mensongère, et l'aventure de l'aumônier mort entièrement controuvée. L'orateur citait aussi le témoignage des médecins sur les causes de la mort du fils du duc d'Orléans, et repoussait l'histoire populaire de la pomme destinée au Dauphin.

Pour les vêtements de sauvage auxquels le duc avait mis le feu, la chose ne se pouvait nier; mais l'on fit voir qu'il n'y avait que légèreté de jeunesse, et nulle préméditation.

Le fait de l'alliance avec Henri de Lancastre ne prouvait nullement une connivence coupable, et la suite l'avait bien fait voir. Le défi que monseigneur d'Orléans avait envoyé au roi d'Angleterre manifestait assez sa pensée sur les moyens qu'il avait employés pour gagner la couronne.

Pour les tailles et exactions, maître de Serisy assura qu'elles n'étaient point du fait du duc d'Orléans, et n'avaient point tourné à son profit. Il nia l'argent pris au Louvre, mais confessa que la reine et le duc en avaient pris et dû prendre à Melun, pour assembler des gens d'armes contre le duc de Bourgogne, qui, pour lors, avait contraint monseigneur d'Aquitaine à retourner à Paris, et qui était venu en armes dans la capitale du royaume; qu'ainsi c'était lui qui avait été cause de cette dépense. On eut soin de faire ressouvenir aussi que, pour le racheter des Turcs, il avait fallu imposer une lourde taille sur les peuples. L'orateur ne niait pas non plus que certains gens d'armes n'eussent pillé et dévasté le pays, s'autorisant du nom de monseigneur d'Orléans; mais c'était sans son aveu, et il les avait fait sévèrement punir. Après avoir ainsi justifié le prince, le discours se terminait à peu près ainsi :

« O toi, roi de France, prince très-excellent, pleure donc ton unique frère, en qui tu as perdu une des plus précieuses pierres de ta couronne, à qui tu devrais faire justice quand personne ne la voudrait faire. O toi, très-noble reine, pleure le prince qui t'honorait tant, et que tu as vu mourir si misérablement. O mon très-redouté seigneur, monseigneur d'Aquitaine, pleure, tu as perdu le plus noble membre de ta race, de ton conseil, de ta seigneurie, et tu tombes par là d'une douce paix en une grande tribulation. O toi, duc de Berri, pleure, toi qui as vu le frère du roi, ton neveu, finir sa vie par un triste martyre, parce qu'il était fils de roi, et non pour autre chose. O toi, duc de Bretagne, qui as perdu l'oncle de ton épouse dont tu étais grandement aimé; ô toi, duc de Bourbon, pleure, l'objet de ton amour est enseveli sous terre. Et vous autres, princes et nobles, pleurez, car le chemin est ouvert pour vous faire mourir traîtreusement et à l'improviste. Pleurez, hommes, femmes, vieillards et jeunes hommes, pauvres ou riches, car la douceur de la paix et de la tranquillité vous est ôtée, puisque le chemin vous est montré pour occire et porter le glaive entre les princes; qu'ainsi vous voilà en guerre, en misère, en voie de destruction. O vous, hommes d'Église et sages, pleurez le prince qui grandement vous aimait et honorait. Vous, nobles hommes de divers états, regardez maintenant à ce que vous allez faire. Bien que la partie adverse vous ait déçus par ses faux raisonnements, et que vous lui ayez semblé favorables, néanmoins, puisque vous connaissez l'homicide, puisque vous voyez l'innocence de monseigneur d'Orléans et les mensonges du libelle diffamatoire de la partie adverse, dorénavant lui bailler faveur d'une manière quelconque, c'est être contre le roi, et se mettre en péril de perdre corps et biens comme cela s'est vu dans des cas semblables.

(1) *Fallitur hæmoniæ si quis mala pabula terræ*
Et magicas artes posse juvare putat.

Princes et hommes de tous états, soutenez donc la justice contre le duc de Bourgogne, qui, par homicide, a usurpé l'autorité du roi et de ses fils, qui lui a ravi aide et consolation, qui a mis le bien commun en grand trouble, qui a bravé toutes les bonnes lois en soutenant son péché contre noblesse, parenté, serments et alliances, contre Dieu et la cour de tous ses saints : attentat qui ne peut être réparé que par la justice. C'est pourquoi madame d'Orléans et ses fils viennent à toi, ô Sire roi, et à vous tous, du sang et du conseil royal, en vous suppliant de considérer l'injure qui leur a été faite, et de la réparer de la manière qui va être requise par le conseil de ladite dame, de telle et de sorte qu'il soit divulgué par tout le monde que monseigneur d'Orléans, son mari, a été occis cruellement, et injustement accusé et diffamé. Ce faisant, vous ferez votre devoir, comme vous y êtes tenus, et vous pourrez acquérir la vie éternelle ; car, comme dit le vingt-unième chapitre des Proverbes : *Qui sequitur justitiam, inveniet vitam et gloriam*, qui suivra justice, trouvera la vie et la gloire que nous octroie Dieu notre Seigneur, qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Amen. »

Ce discours persuada tous les assistants ; il leur parut ne contenir que vérité ; et aussitôt chacun se mit à dire hautement que jamais il ne se commettrait dans le royaume une plus grande faute que de ne point faire justice, et que le duc de Bourgogne avait évidemment encouru peine dans ses biens et dans son corps. Aussitôt le chancelier de France enjoignit à maître Cousinot, avocat de la duchesse d'Orléans, de présenter ses conclusions. Il commença une plaidoirie, et prit pour texte ces paroles de l'Évangile : « Il y avait une veuve, et quand » Notre-Seigneur la vit, il fut ému de miséricorde » envers elle. » Il réclama aussi justice du roi et des princes, rappelant que le royaume de France était loué et exalté par-dessus tous les royaumes chrétiens pour la justice qu'on y gardait ; si bien que les Anglais, les Allemands et autres étrangers, étaient venus jadis en ce royaume pour y trouver justice. Il encouragea le conseil du roi à agir visiblement, à ne pas craindre les dangers dont le menaçait l'adverse partie ; à redouter plutôt ceux qui adviendraient de l'impunité du crime. Du reste, il ne prit de conclusions que comme partie civile, les conclusions au criminel appartenant, suivant l'usage de France, au procureur du roi exclusivement. Il demanda :

1° Que le duc de Bourgogne fût amené au Louvre ou dans le lieu qui plairait au roi ; que là, en présence du roi ou de monseigneur d'Aquitaine, de tous ceux du sang royal, et du conseil, devant le peuple, ledit duc de Bourgogne, sans chaperon ni ceinture, à genoux devant madame d'Orléans et ses enfants, accompagnés d'autant de personnes qu'il leur plairait, dît et confessât publiquement et à haute voix que, malicieusement et par guet-apens il avait fait occire monseigneur d'Orléans, par haine, envie, convoitise, et non pour autre cause, nonobstant les choses qu'il avait fait soutenir à ce sujet ; que de toutes et de chacune de ses offenses il se repentait et demandait pardon à madame d'Orléans et à ses enfants, les suppliant humblement de lui vouloir pardonner ; ajoutant de plus qu'il ne savait rien contre le bien et l'honneur de monseigneur d'Orléans. Qu'ensuite il fût conduit dans la cour du palais et à l'hôtel Saint-Paul, où, sur des échafauds élevés à cet effet, il répéterait les mêmes paroles ; qu'il y restât à genoux jusqu'à ce que des prêtres assistants aient récité les sept psaumes de la pénitence, les litanies, et des prières pour le repos de l'âme de monseigneur d'Orléans. Qu'ensuite il baisât la terre et demandât pardon ; que récit de cette amende honorable fût fait dans les lettres royales adressées à toutes les bonnes villes pour y être criées et publiées à son de trompe.

2° Qu'en réparation desdites offenses et pour qu'il en restât mémoire durable, les maisons appartenant au duc de Bourgogne, à Paris, fussent rasées et détruites à jamais ; que sur le lieu de chacune d'elles fût élevée une grande croix de pierre où fût gravée la cause de leur démolition. Qu'au lieu où monseigneur d'Orléans fut occis, une croix pareille fût élevée, et que la maison où les homicides avaient été cachés fût aussi abattue ; qu'en cette place le duc de Bourgogne fût contraint de fonder, à ses dépens, un collége de six chanoines, six vicaires et six chapelains, à la nomination de madame d'Orléans et de ses héritiers, afin que, chaque jour, il fût dit six messes pour l'âme du défunt ; que la fondation dudit collége fût de mille livres de rente, et qu'il fût, aux frais du duc de Bourgogne, garni de vêtements, livres, calices, ornements et autres choses nécessaires ; qu'en outre, sur l'entrée dudit collége on écrivît en grosses lettres la cause de sa fondation.

3° Que ledit duc de Bourgogne fût tenu de fonder de la même sorte, et de doter, un collége de douze chanoines, douze vicaires et douze clercs dans la ville d'Orléans ; et aussi, pour que les étrangers en

gardassent mémoire, une chapelle à Rome et une à Jérusalem.

4° Que le duc de Bourgogne fût contraint de payer un million d'or, non au profit de madame d'Orléans et de ses fils, mais pour fonder des hôpitaux, colléges de religieux, chapelles, aumônes et autres œuvres de piété pour le salut de l'âme du défunt; et que, pour accomplir les choses susdites, tous les titres et seigneuries qu'a le duc de Bourgogne dans ce royaume fussent mis sous la main du roi, afin d'être vendus.

5° Que ledit duc de Bourgogne fût condamné à tenir prison fermée partout où il plairait au roi, jusqu'au moment où ces choses seraient accomplies; qu'après il fût envoyé en exil outre-mer pour y pleurer et gémir sur son péché durant l'espace de vingt ans, ou jusqu'au moment qui serait trouvé suffisant; et quand il serait revenu, qu'il lui fût enjoint, sous des peines qu'on prescrirait, de ne jamais approcher de cent lieues l'endroit où serait la reine ou les fils de monseigneur d'Orléans.

6° Qu'il fût de plus condamné à des dommages et dépens envers madame d'Orléans et ses enfants.

L'avocat termina en demandant que ses conclusions lui fussent adjugées sans procédure ni remise, attendu que le duc de Bourgogne avait avoué le fait tant en jugement que hors jugement. Il requit aussi que le procureur du roi se joignît à lui et prît des conclusions au criminel.

Après avoir ouï maître Cousinot, il fut ordonné à madame d'Orléans, à ses enfants et à ses gens de se retirer, et le conseil délibéra sur sa requête. Elle fut ensuite rappelée, et le duc de Guyenne prononça ce qu'il avait été convenu de répondre: « Après » ce que nous et les princes du sang royal, ici pré» sents, avons entendu pour la justification du duc » d'Orléans notre oncle, il ne nous reste nul doute » contre l'honneur de sa mémoire, et nous le te» nons pour innocent de tout ce qui avait été an» noncé de contraire à sa réputation. Quant à ce » que vous demandez de plus, il y sera suffisam» ment pourvu en justice. » Le conseil fut pour lors levé; mais tous les princes des fleurs de lis, qui étaient là présents, assurèrent la duchesse qu'elle aurait justice, lui promirent de s'y employer, et se déclarèrent formellement contre le duc de Bourgogne.

Dans ce premier empressement, on voulut, sans plus attendre, procéder contre lui; mais la reine et les princes agissaient avec plus de passion que d'habileté; ils conduisaient fort mal cette procédure, et ne songeaient ni aux difficultés ni aux conséquences. Les lettres que le roi avait accordées au duc de Bourgogne ne leur semblaient pas même à considérer. Les hommes sages et les magistrats, que la haine n'aveuglait pas, auraient voulu plus d'ordre dans la poursuite. Le procureur du roi refusa obstinément de se joindre à la partie plaignante. Cependant les princes et la reine mandaient de toutes parts des gens d'armes; et il n'était question que de courir sus au duc de Bourgogne, comme ennemi de l'État; mais les habitants de Paris lui étaient favorables; le duc de Guyenne lui-même, qui était son gendre, ne lui était point contraire. On fit garder les ponts, les passages de rivières, les portes de la ville; des portes furent mises dans les rues; tout se remplit d'un appareil de guerre qui inquiétait et mécontentait de plus en plus les bourgeois. Bientôt le bruit courut que l'on allait ôter encore les chaînes. Le prévôt des marchands fut menacé : on lui reprocha d'avoir fait de faux rapports à la reine contre la ville; on lui rappela le sort d'Étienne Marcel.

Le chancelier et le conseil du roi s'effrayèrent avec raison de ces murmures. Pour prévenir quelque fâcheuse sédition, ils supplièrent la reine que le prévôt de Paris, à la tête de la milice, parcourût les rues, et fût chargé de maintenir le bon ordre. La reine y consentit avec répugnance. Grâce à cette précaution, la ville fut tranquille, et les hommes d'armes s'y comportèrent assez régulièrement; ceux de la campagne, qui n'étaient point payés, faisaient mille ravages.

Bientôt la reine, n'ayant plus d'argent et ne pouvant rien entreprendre, se vit contrainte d'appeler les plus riches bourgeois, pour les prier de lui faire quelques prêts afin de payer la solde des gens d'armes; elle n'en eut que des paroles; chacun s'excusa; quelques-uns demandèrent même à quoi servaient tous ces armements, lorsqu'on n'était pas en guerre. La reine ne laissa point voir combien ces réponses lui déplaisaient, mais dès lors elle prit en haine la ville de Paris, et songea à emmener le roi (1).

Cependant la situation dangereuse où se trouvait alors le duc de Bourgogne, et ce qu'on rapportait de l'état de ses affaires en Flandre, donnait courage à la reine et aux princes. La guerre avec les Liégeois était devenue de plus en plus terrible.

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Monstrelet. — Registres du parlement.

Le sire de Jumont (1), qui déjà s'était montré si cruel dans les guerres de Flandre, avait parcouru leur pays avec les hommes d'armes du Hainaut, et s'était conduit plutôt en bête féroce qu'en noble chevalier. Vieillards, femmes, enfants, malades, il n'avait rien épargné, jusqu'à mettre le feu à des églises pour brûler tous les pauvres habitants qui y avaient cherché refuge. Il consuma ainsi dans les flammes toute la ville de Florennes. Il emporta aussi d'assaut la ville de Fossey (2). Elle était riche et pouvait se racheter chèrement. Il ne voulut pas même que ses gens d'armes profitassent du pillage, de peur qu'ensuite leur ardeur fût moindre, et il livra tout au feu (3).

Ces ravages n'ébranlaient point la constance des Liégeois. Au nombre de plus de quarante mille, ils entouraient Maestricht, et se croyaient sur le point de s'emparer de la ville et de prendre leur évêque et seigneur, Jean de Bavière, qui bientôt ne pourrait plus se défendre. En même temps ils faisaient dans le Hainaut des courses aussi cruelles que celles dont leur pays était abîmé.

Les choses en étaient là quand le duc de Bourgogne arriva de France. Ses forces n'étaient point réunies. Il avait mandé ses hommes d'armes de Bourgogne et de Flandre, pris à sa solde un corps d'Écossais sous les ordres du comte de Mar, et réclamé un secours de son beau-frère le comte de Savoie; mais tous ces renforts n'étaient pas arrivés. Les Liégeois au contraire étaient nombreux. Leur camp devant Maestricht semblait une grande ville, bien fortifiée et abondamment approvisionnée. Le Duc, qui était homme de sage conseil, bien qu'il sût assez mal s'expliquer et discourir, vit qu'il importait d'agir prudemment; il commença par négocier.

Les propositions pacifiques qu'on fit aux Liégeois furent mal accueillies. Le sire de Perweis, qu'ils avaient choisi pour leur mainbourg ou principal magistrat, en même temps qu'ils avaient élu son fils (4) pour évêque, commandait leur armée; mais il était loin de gouverner à sa volonté tous ces hommes des communes qui s'entendaient mal à la guerre, ne savaient pas ce qui était dangereux ou difficile, ignoraient les conséquences des choses et s'abandonnaient à leur passion. La réponse qu'il fit en leur nom fut dure et hautaine. Il demanda, pour première condition, que Jean de Bavière vînt publiquement renoncer à toutes ses prétentions en faveur du nouvel évêque : « Autrement, dit-il aux envoyés, vous pouvez vous en retourner, car tout » ce que nous sommes de gens ici nous avons résolu la mort de Jean de Bavière, et tôt ou tard il » tombera entre nos mains. »

Le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut n'avaient donc plus qu'à se hâter de secourir leur frère assiégé. Bien que leurs armées ne fussent pas encore réunies, que leurs préparatifs ne fussent pas achevés, ils se résolurent à entrer au pays de Liége.

Comme le duc de Bourgogne commençait à mettre son armée en campagne, arrivèrent auprès de lui Guichard Dauphin, d'Auvergne, le sire de Tignonville, et maître Guillaume Bourattier, secrétaire du roi. Ils étaient envoyés pour lui apporter les ordres du conseil de France. On lui enjoignait de se désister de toute entreprise contre les Liégeois, afin que le roi, en son conseil, pût prononcer entre eux et leur évêque. De plus, il lui était commandé de comparaître en personne pour avoir à répondre aux accusations portées contre lui par la duchesse d'Orléans (5).

Le Duc répondit qu'il avait le plus grand respect pour les ordres du roi, mais que son beau-frère lui ayant demandé de le secourir contre ses communes révoltées qui l'assiégeaient, il n'avait pu se dispenser de s'armer en sa faveur; que le temps pressait et ne comportait aucun délai; que c'était un mauvais exemple à punir, afin qu'il ne fût pas imité par toutes les communes contre leurs seigneurs; qu'il était maintenant trop avancé, et que le roi ne voulait pas le déshonorer; que d'ailleurs le roi et son grand conseil n'avaient nulle autorité ni jugement sur les deux parties, puisqu'elles n'étaient pas du royaume de France. Quant au second point, il dit que lorsque son voyage au pays de Liége serait terminé, il irait trouver le roi, et ferait tout ce qui convient à un fidèle sujet et à un bon parent. Puis, s'adressant à messire Guichard Dauphin : « Vous avez fait, » dit-il, votre charge d'ambassadeur; maintenant » conseillez-moi, comme mon parent et mon ami, » et aidez-moi à soutenir mon honneur. » Messire Guichard lui dit qu'en effet il ne pouvait honorablement retourner sans avoir vu de près les ennemis; et que, quant à lui, il était prêt à vivre ou à mou-

(1) Le sire de Jeumont était seigneur de Marchiennes-au-Pont, qui était une dépendance de la ville de Thuin, au pays de Liége. Il était conseiller et chambellan du Duc. (G.)

(2) Fosses. (G.)

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

(4) Thiéri de Hornes. (G.)

(5) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Fenin. — Saint Remy.

rir avec lui en combattant les Liégeois rebelles. Messire Guichard s'était douté comment la chose se passerait, et avait, sans rien dire, apporté son armure et tout son harnais de guerre dans les paniers de bagage (1). Les autres chevaliers en eurent de l'armoirie du duc de Bourgogne, et le suivirent à la guerre, ainsi que messire Guichard.

Les Bourguignons s'avancèrent par cette voie romaine qui traverse le pays de Liége, et qu'on nomme la chaussée Brunehaut. Cependant le Duc essayait toujours d'en venir à un accommodement; son armée, toute choisie qu'elle était, semblait bien peu nombreuse en comparaison des forces de l'ennemi. Il envoya au sire de Perweis un chevalier nommé le damoisel de Montjoye, que le duc de Brabant, son beau-frère, avait aussi chargé de voir si en effet il n'y aurait pas moyen de traiter. Il eut ordre de remontrer au sire de Perweis combien il était indigne d'un chevalier, d'un homme de noble sang, de se mettre ainsi à la tête des communes révoltées, et aussi à quelle ruine sanglante il allait exposer son pays (2).

Le sire de Perweis n'était pas le maître dans son camp; il eût été volontiers d'avis de conclure une trêve de huit jours pour parlementer; mais il ne put faire agréer ce conseil aux gens des communes. Ils étaient d'autant plus animés que le damoisel de Montjoye, agissant par trahison, leur avait tenu, disait-on, des discours propres à les exciter. « J'ai » été élevé parmi vous, leur avait-il dit; ma femme » est cousine de votre évêque; je m'intéresse à votre cause. Le moment presse. Le duc de Bourgogne attend de toutes parts des renforts. Les chevaliers de Savoie, sous la conduite d'Aimé de » Viry, ne sont plus qu'à quelques marches d'ici. » Les Lorrains vont arriver. Mon maître, le duc de » Brabant, va envoyer ses hommes, ainsi que le » comte de Saint-Pol. Marchez donc sans délai » à l'ennemi avant qu'il ait réuni toutes ses forces. »

Les voyant ainsi animés par le langage du damoisel de Montjoye, et comprenant aussi ce qu'un tel conseil pouvait avoir de sage, le sire de Perweis commença par ramener presque tout son monde à Liége, qui n'est pas fort loin de Maestricht (3); puis il fit publier par tout le pays que, le 22 septembre au matin, tous ceux qui voudraient marcher avec lui contre l'ennemi s'assemblassent en armes au son de la cloche. Il s'en trouva au moins quarante mille. Pour lors le sire de Perweis leur dit : « Mes amis, je vous ai souvent remontré que livrer » bataille à nos ennemis c'était s'exposer à un grand » danger. Ce sont tous nobles hommes accoutumés » et éprouvés à la guerre, en bon ordre, et conduits par une seule volonté. Je crois qu'il eût » mieux valu demeurer dans nos villes et forteresses, les laisser courir la campagne, prendre nos » moments et nos avantages, et les détruire peu à » peu. Mais je vois que mes remontrances ne vous » sont pas agréables. Vous vous fiez à votre nombre » et à votre ardeur. Je vais donc vous mener en » bataille contre les ennemis; je vous en conjure, » soyez unis, n'ayez qu'une volonté et soyez résolus » à mourir tous ensemble pour défendre votre pays » contre l'ennemi. »

De là les Liégeois se rendirent à Tongres, qui n'est qu'à cinq lieues de Liége. Le duc de Bourgogne était campé tout auprès; quand il sut que l'ennemi venait à lui, il n'en parut ni effrayé ni affligé; après avoir tenu conseil avec son beau-frère le comte de Hainaut (4) et les principaux chevaliers, il marcha aux ennemis. Bientôt on les découvrit disposés en belle ordonnance dans une position que l'on nommait le champ de Hasbain (5); ils portaient la bannière de saint Lambert de Liége (6), et toutes les bannières des divers métiers. Ils avaient avec eux quelques centaines d'archers anglais, peu de cavalerie, mais beaucoup de canons et une grande suite de voitures et de bagages. Ils commencèrent par tirer leurs canons, firent un mouvement pour s'appuyer à la ville de Tongres, mais n'avancèrent point sur l'armée ennemie. Alors le Duc se résolut à les attaquer, pensant que ceux qui cherchent la bataille ont meilleur courage que ceux qui l'attendent. En même temps, de l'avis de ses plus habiles chevaliers, il ordonna que quatre cents hommes d'armes à cheval et mille hommes de pied se porteraient sur le flanc et en arrière des Liégeois, pour qu'ils fussent attaqués de deux côtés et séparés de ceux des leurs qui étaient à Tongres.

Les dispositions ainsi prises, le Duc se confessa et fit confesser tous ceux de sa maison; puis, parlant à toute cette brave et illustre chevalerie de Bourgogne, d'Artois, de Picardie, de Flandre, qu'il

(1) Saint-Remy.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) A cinq lieues. (G.)

(4) Le comte de Namur avait aussi uni ses forces à celles du duc de Bourgogne et du comte de Hainaut. (G.)
(5) Hesbaye. (G.)
(6) Elle était portée par Henri de Salm (en Ardennes). (G.)

avait amenée avec lui, il les exhorta à marcher avec vigueur et hardiesse contre ces gens des communes de Liége, rebelles à leur seigneur et à leur évêque, infidèles à leurs serments, enclins de tout temps aux choses nouvelles, qui avaient commis tant d'horribles cruautés, arraché les yeux, mutilé les membres des prisonniers; qui avaient violé le respect dû à la religion, en profanant les églises, brisant les vases sacrés, répandant à terre les saintes huiles. « Ne » craignez rien, dit-il, de cette sotte et rude mul- » titude qui met toute sa confiance dans son grand » nombre; ce sont gens qui ne sont propres qu'à la » manufacture et à la marchandise. Voici l'occasion » de remporter une victoire et de gagner une gloire » éternelle (1). »

Après qu'il eut ainsi exhorté ses chevaliers à bien faire et à mettre leur espérance en Dieu, on voulut lui persuader de ne se point risquer dans une si rude bataille; il tint ce conseil à injure. « Dieu m'en » garde, dit-il; je ne suis pas homme à laisser dans » le danger ceux que j'amène avec moi. Je ne veux » point avoir la gloire d'une entreprise où je me » tiendrais à l'écart. J'aime encore mieux être loué » de vous avoir montré l'exemple que de vous avoir » habilement commandés. C'est à moi de vous con- » duire, à vous de me suivre. » Aussitôt il proféra son cri de « Notre-Dame au duc de Bourgogne! » et se mit en marche. Sa bannière était portée par un vaillant chevalier bourguignon, le sire de Courtiamble (2), qui tomba sur les genoux en montant à cheval; ce fut pour quelques-uns une sorte de mauvais présage; il fut bientôt relevé par les gardes de la bannière.

Dès que les Liégeois virent les quatre cents cavaliers et les mille gens de pied se séparer du corps de bataille, ils crurent que c'était un commencement de déroute, et se mirent à crier : « Ils s'en- » fuient! ils s'enfuient! » Mais le seigneur de Perweis, qui savait la guerre, s'efforçait de calmer leurs cris : « Mes très-chers amis, disait-il, cette » compagnie à cheval, qui est là devant vous, ne » s'enfuit pas, comme vous croyez. Quand ce gros » corps de bataille qui reste là sera venu vous as- » saillir et vous combattre, alors les gens à cheval » arriveront en belle ordonnance vous prendre par » le travers pour s'efforcer de vous séparer. Ainsi, » mes très-chers amis, nous voilà à la bataille que » je vous ai toujours déconseillée et que vous avez » désirée de tout votre cœur. Vous vous êtes tenus » pour assurés de la victoire, bien que vous n'ayez » pas l'usage de la guerre comme vos adversaires; » mettez donc votre espoir en Dieu, et combattez » vaillamment pour défendre votre pays. »

Il voulut alors réunir ce qu'il y avait de gens à cheval, et aller s'opposer à la troupe qui marchait pour les surprendre. Tous ces hommes des communes, le voyant monter à cheval et s'éloigner, crièrent à la trahison, et l'accablèrent de mille injures. Il céda, et supportant patiemment leur rudesse et leur sottise, il fit toutes ses dispositions pour résister à l'attaque; il forma de chaque côté un rempart avec des charrettes et le bagage, plaçant les chevaux en arrière, et rangea son armée en un triangle dont la pointe était en face de l'ennemi qui s'avançait contre eux. Ils poussèrent leur cri de « Saint Lambert au seigneur de Perweis! » et bientôt la bataille commença (3).

Il faut la laisser raconter au duc de Bourgogne lui-même, qui, le surlendemain, en écrivit le récit à son frère le duc de Brabant.

« Très-cher et très-aimé frère, j'ai reçu les lettres que vous m'avez envoyées par le porteur de celle-ci, faisant mention que vous avez entendu que par la grâce de Notre-Seigneur j'avais combattu les Liégeois, et que si je vous eusse signifié le jour de la bataille, vous y eussiez volontiers été. Si veuillez savoir, très-cher et très-aimé frère, que ci-après vous verrez la manière et comment la chose se passa, et par là vous pourrez connaître que je n'eusse pu, à temps convenable, vous signifier la journée. Il est vrai que mon beau-frère de Hainaut et moi, entrâmes au pays de Liége en grande et bonne compagnie de chevaliers et d'écuyers, jeudi dernier, et sommes venus par deux chemins, tenant les champs, jusqu'à une lieue d'une ville appelée Tongres en Hasbain, où nous arrivâmes samedi passé au soir : là, nous eûmes nouvelle que ce jour et cette nuit le sire de Perweis, et tous les Liégeois étant en sa compagnie, s'étaient partis du siége qu'ils tenaient devant la ville de Maestricht, pour venir au-devant de nous. Pour cette cause, ledit beau-frère de Hainaut et moi, envoyâmes le dimanche (4) matin aucuns de

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Jacques de Courtiamble, chevalier, sieur de Commarien. Le Duc lui donna 2000 francs pour plusieurs bons services qu'il lui avait rendus, et notamment pour avoir porté sa bannière à la bataille d'Othée. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, tom. II, pag. 97. (G.)

(3) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy.

(4) C'était le 23 septembre 1408. (G.)

nos coureurs sur le pays pour en savoir la vérité, lesquels nous rapportèrent pour certain qu'ils avaient vu les Liégeois en bataille et en très-grand nombre qui s'en venaient vers nous. Nous nous mîmes en rangs et en bonne ordonnance, et joignîmes nos gens ensemble pour aller à l'encontre et au-devant desdits Liégeois. Quand nous eûmes chevauché environ demi-lieue, nous les vîmes tout à plein au-dessus et assez près de la ville de Tongres, et eux nous. Pour lors, ledit beau-frère et moi, ensemble nos gens, mîmes pied à terre en une place un peu avantageuse, croyant que là ils dussent nous venir combattre; puis nous plaçâmes tous nos gens en une bataille pour mieux soutenir le faix et la charge que les Liégeois étaient bien taillés à nous donner, et nous ordonnâmes deux ailes de gens d'armes et de gens de trait. Assez tôt ils s'approchèrent de nous environ à trois traits d'arc, et se portèrent sur la droite vers ladite ville de Tongres, afin que ceux de cette ville, qui étaient bien dix mille, se pussent joindre à eux. Là, ils s'arrêtèrent en très-belle ordonnance, et firent incontinent jeter plusieurs canons. Quand nous eûmes un peu attendu, et que nous vîmes qu'ils ne se partaient point, ledit beau-frère et moi, par l'avis des bons chevaliers et capitaines de notre compagnie, nous délibérâmes que nous irions tout bellement et tranquillement les combattre en leur place, et qu'il y aurait, pour rompre leur bataille et les désordonner, quatre cents hommes d'armes à cheval et mille gros valets pour frapper par derrière quand nous marcherions sur eux. Pour les conduire, nous ordonnâmes le sire de Croy, le sire de Helly, le sire de Raze, vos chambellans et les miens, Enguerrand de Bournonville et Robin Leroux, mes écuyers d'écurie; et ainsi le firent. De la sorte, à une heure après midi, nous marchâmes au nom de Dieu et de Notre-Dame pour aller à eux en très-belle ordonnance; nous les abordâmes et combattîmes tellement, que, par la grâce et l'aide de Notre-Seigneur, la journée fut pour nous. En vérité, très-cher et très-aimé frère, ceux qui en ont eu connaissance (1) disent qu'ils ne virent oncques gens combattre si bien et durer tant que ceux-là ont fait; car la bataille dura près d'une heure et demie, et il y eut bien une demi-heure où l'on ne savait pas qui avait le meilleur. Y ont été occis le sire de Perweis, l'intrus de Liége son fils, et bien de vingt-quatre à vingt-six mille Liégeois, comme on peut le savoir par l'estimation de ceux qui ont vu les noms (2). Ils étaient tous, ou la plus grande partie, armés, et avaient en leur compagnie cinq cents hommes à cheval et cinq cents archers (3) d'Angleterre. Il advint sur la fin de la bataille que ceux de Tongres sortirent en armes pour secourir les Liégeois, et vinrent jusqu'à la distance de trois traits d'arc; mais quand ils aperçurent comment la chose allait, ils tournèrent en fuite; et tantôt furent chassés par ceux de cheval de notre côté, et il y en eut moult de morts. Toutefois, à ladite bataille, nous avons bien perdu de soixante à quatre-vingts chevaliers et écuyers, dont j'ai très-grand déplaisir, car ils n'étaient pas des pires; Dieu leur pardonne! Quant au nombre des Liégeois qui pouvaient être en cette assemblée, j'ai su, très-cher et très-aimé frère, par aucuns des prisonniers faits à la bataille, qu'ils partirent du siége, samedi au matin, quarante mille, qu'ils s'en allèrent en la ville de Liége. Là, ils laissèrent environ huit mille des leurs qui semblèrent au sire de Perweis être non suffisants, et le dimanche, jour de la bataille, ils partirent de ladite ville de Liége environ trente-deux mille ou davantage pour venir à nous. En outre, très-cher et très-aimé frère, il vous plaira savoir qu'hier mon beau-frère de Liége vint en très-belle compagnie par-devers mon beau-frère de Hollande et moi, et aujourd'hui les cités de Liége, Huy, Tongres, Dinant et les autres bonnes villes du pays, sont venues par-devers nous rendre obéissance, suppliant que mon beau-frère de Liége voulût avoir pitié d'eux et les recevoir à merci; ce qu'il a fait à la demande de son frère de Hollande et de moi, pourvu que tous les coupables, dont il y a encore plusieurs, soient rendus et baillés aux mains de mon beau-frère de Liége (4); le tout sous l'ordonnance de mon beau-frère de Hollande et de moi; chaque ville baillera la sûreté que nous voudrons, pour garant qu'elle obéira à notre ordonnance (5). Très-cher et très-aimé frère, que le Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde. Écrit de Montost, au camp devant Tongres, le 25 septembre 1408.

(1) Lisez : *ceux qui en ce ont connaissance.* (G.)

(2) Lisez : *de ceux qui ont vu les monts.* (G.)

(3) Lisez : *cent archers.* (G.)

(4) Ajoutez : *pour en faire et ordonner à son bon plaisir.* (G.)

(5) Il manque ici quelque chose. Le texte doit être rétabli comme suit :

« Et au surplus, lesdites villes se sont soumises, pour les offenses qu'elles peuvent avoir commises envers ledit beau-frère de Liége, du tout en l'ordonnance dudit beau-frère de Hainaut et de moi ; et de tenir notre ordonnance sur ce, chaque bonne ville baillera telle sûreté que nous voudrons. » (G.)

» Votre frère le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne (1). »

Le duc de Bourgogne, dans cette lettre, parla de lui avec trop de modestie, car il acquit ce jour-là une grande gloire parmi tous les chevaliers et hommes d'armes. Le fort de la bataille porta au lieu où il se trouvait, les Liégeois se dirigeaient sur sa bannière, et c'est là que se passa le plus grand carnage. Il fut pendant plus d'une demi-heure parmi la mêlée, au milieu des traits et des dards dont il fut atteint mainte fois, mais non blessé. Il vit tomber près de lui plusieurs de ses chevaliers, Florimond de Brimeu, Jean de la Tremoille; rien ne put ébranler son courage ni sa constance; monté sur un petit cheval, car il était faible de corps et n'avait pas grande mine, il courait des uns aux autres, encourageant tout le monde et payant de sa personne. Ce fut là qu'il gagna son surnom de Jean sans Peur.

Ce récit ne donne pas non plus une idée assez vive de l'horrible carnage qui fut fait des Liégeois révoltés. Le Duc défendit qu'il leur fût accordé aucun quartier, ni que personne fût reçu à rançon. Le lendemain, lorsque l'évêque de Liége arriva de Maestricht, on lui présenta au bout d'une pique la tête du seigneur de Perweis; il avait été trouvé sur le champ de bataille, tenant encore par la main son fils mort avec lui; au lieu où avait été le plus fort du combat, sous la bannière de Bourgogne, gisait aussi un autre de ses fils (2).

La merci que le duc de Bourgogne avait obtenue de son beau-frère Jean, évêque de Liége, pour ses sujets révoltés, ne répondit pas sans doute à leurs espérances. Le mardi, il fit son entrée dans sa ville (3), et alla d'abord à sa cathédrale pour rendre grâce à Dieu et la consacrer derechef. Puis il passa quelques moments à son palais, où le peuple vint encore humblement implorer sa miséricorde, qu'il leur promit de nouveau. Il retourna ensuite au camp de ses frères qui étaient auprès de Liége. Dès le lendemain, le sire de Jumont vint dans la ville et emmena de la prison, où déjà ils avaient été mis, plusieurs des principaux coupables ou présumés tels. Ils furent conduits devant les deux ducs et l'évêque; sans tarder, le bourreau fut appelé, et trancha la tête au damoisel de Rochefort, à un autre chevalier Jean de Saramie (4), et à quinze bourgeois de Liége. D'autres furent jetés dans la Meuse; on fit même périr ainsi des femmes et des gens d'Église.

Le lendemain, les princes allèrent camper auprès de la ville d'Huy, et il y eut encore dix-neuf têtes coupées, comme aussi plusieurs noyades. Ce fut alors que l'évêque de Liége reçut le surnom de Jean sans Pitié, qu'il garda toujours depuis. Après plusieurs autres exécutions semblables, après avoir ordonné la destruction des murailles de Dinant, Huy et de quelques autres villes du pays, les deux ducs et l'évêque convinrent de se trouver à Tournay, et là de régler de concert toutes les affaires du pays de Liége. Les gens de Tournay, l'ayant appris, supplièrent qu'on choisît une autre ville, craignant, disaient-ils, de manquer de vivres pour un si grand rassemblement. Ce fut donc à Lille que le lieu des conférences fut indiqué. Les gens d'armes furent congédiés, et après divers conseils et pourparlers, les deux ducs rendirent le 24 octobre, publiquement, en présence des deux cents otages qu'ils avaient emmenés du pays de Liége, et des députés envoyés par les communautés (5), une sentence solennelle (6).

Elle portait : que les ducs de Bourgogne et le comte de Hainaut, duc de Hollande, voulaient que

(1) Cette lettre du duc de Bourgogne est transcrite dans le 1er registre aux chartes de la Chambre des Comptes de Brabant, aux Archives du Royaume; nous l'avons insérée dans les *Analectes Belgiques*, p. 2-6. (G.)

(2) Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Fenin. — Saint-Remy.

(3) Liége fit sa soumission le 3 octobre, Saint-Trond le même jour, Tongres, Hasselt, Huy et Dinant le 4, Thuin le 12. Chacune de ces villes s'obligeait, dans l'acte qu'elle en délivra, de reconnaître pour son souverain Jean de Bavière, et de se soumettre à l'ordonnance que le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut rendraient tant sur le gouvernement du pays, que sur la punition des délits et maléfices qui avaient été commis dans les troubles. L'élu et le chapitre de Liége, par des lettres du 10 octobre, s'engagèrent aussi à entretenir et faire entretenir les points qui seraient statués par les deux princes. Tous ces actes sont transcrits dans un registre aux chartes de 1103 à 1117, no 777 de l'inventaire imprimé, aux Archives du Royaume. Les lettres des villes de Liége et de Huy existent aussi en original aux Archives de la province de Liége. (G.)

(4) Lisez : *de Seraing*. (G.)

(5) Ajoutez ; *ainsi que de l'élu et des députés du chapitre et des églises de Liége*. (G.)

(6) La sentence du 24 octobre est transcrite dans des lettres de l'élu de Liége, du chapitre de Saint-Lambert, et des villes du pays de Liége, toutes trois, datées du 12 août 1409, par lesquelles ils déclarent l'avoir reçue agréablement et en grande révérence, et promettent de s'y conformer. Les lettres de Jean de Bavière se conservent aux Archives de la province de Liége; celles du chapitre de Saint-Lambert, dans la trésorerie des chartes de Hainaut à Mons; celles des villes, dans les deux dépôts. C'est d'après ces documents *originaux*, que j'ai rectifié les inexactitudes et suppléé les omissions commises par l'auteur, qui a emprunté l'analyse de la sentence à Monstrelet. (G.)

l'ordonnance ci-après fût en tout ferme et accomplie sans faute ni contradiction quant à présent, se réservant de déclarer le surplus de leur volonté et de faire connaître leur détermination entière toutes et quantes fois il leur plairait. Les articles de cette ordonnance étaient :

1° Que les habitants de la cité de Liége et des villes et pays de l'évêché, de la comté de Looz, du pays de Hasbain (1), de Saint-Trond, de la terre de Bouillon, rapporteraient toutes lettres, chartres et titres de franchise, privilége et liberté qui leur avaient été accordés en aucuns temps (2); qu'en les remettant, les députés jureraient, sur leur âme et l'âme de ceux qui les envoient, qu'ils ne retenaient frauduleusement par-devers eux aucun titre de cette nature; que si par hasard ils en cachaient quelqu'un, il serait par cela même annulé (3).

2° Qu'après la visite, examen et règlement desdits priviléges, il n'en pourrait être accordé aucun autre nouveau par l'évêque, sans le consentement des deux ducs ou de leurs successeurs (4).

3° Que dorénavant il ne serait élu aucun officier, du nom de maîtres, jurés, gouverneurs, docteurs des arts et métiers (5), et que tous autres offices créés et constitués par les communautés demeureraient supprimés.

4° Que dans lesdites villes et pays, des baillis, prévôts, maires et autres officiers semblables seraient institués par l'évêque ou le seigneur de Looz (6).

5° Que les échevins seraient renouvelés tous les ans, dans les villes d'échevinage; que l'on ne nommerait point échevins ensemble les proches parents et alliés, et qu'avant d'entrer en charge ils jureraient d'observer les ordonnances desdits ducs; que ces échevins seraient nommés par l'évêque ou les seigneurs (7), pour juger les causes ressortant à l'échevinage, et administrer les biens des villes, et que chaque année ils rendraient compte à l'évêque ou aux seigneurs de ladite administration.

6° Que toutes confréries et maîtrises cesseraient et seraient mises à néant, que les bannières desdites maîtrises et confréries seraient remises aux mains de l'évêque ou des seigneurs (8).

7° Que pour être bourgeois d'une ville, il faudrait réellement y avoir fait résidence; et qu'aucun bourgeois ne pourrait se prévaloir, pour sa personne ni pour ses biens, des priviléges de bourgeoisie, quand son domaine ou héritage serait situé dans une seigneurie.

8° Que toute assemblée ou conseil seraient dorénavant interdits aux habitants des villes, comme aussi toute réunion d'une ville avec une autre, à moins de permission expresse de l'évêque (9).

9° Que l'évêque et les seigneurs (10) ne pourraient jamais porter les armes contre le roi de France, contre les deux ducs ou leurs successeurs, ni contre le comte de Namur, à moins que l'empereur leur suzerain ne vînt en personne faire la guerre, ou bien que le roi de France et les susdits seigneurs n'envahissent le pays.

10° Qu'en souvenir de leur victoire, et en signe de la conquête du pays, le passage de la Meuse et la traversée dans le pays, et par des villes ouvertes et fermées, serait toujours libre aux deux ducs, avec leurs gens d'armes ou autres, à la condition

(1) Hesbaye, comme ci-devant. (G.)

(2) Ces lettres devaient, d'après le même article, être apportées à Mons, en l'abbaye des Écoliers, le 12 novembre. Aux Archives de la province de Liége, on trouve un acte du duc de Bourgogne et du comte de Hainaut, en date du 24 octobre 1408, qui nomme, à l'effet de recevoir lesdites lettres, messire Guillaume Bonnier et Me Thiéry Gherbode pour le duc; messire Brognart de Henin et messire Bauduin de Fromont de la part du comte. Il existe, dans le même dépôt, les procès-verbaux de la cession faite, le 12 novembre, par les députés de Liége et de Huy, des chartes de ces deux villes. (G.)

(3) Il manque ici un article, portant que les villes devaient également remettre toutes lettres de traités d'alliance contractés par elles. (G.)

(4) Cet article est incomplet. Le texte original porte que, après examen des priviléges, il pourra en être rendu quelques-uns et ordonné d'autres; que, dans la suite, l'évêque et son chapitre ne pourront en accorder sans le consentement, etc. (G.)

(5) *Docteurs des arts et métiers.* Il n'existait aucun officier qui eût cette qualification : aussi ne se trouve-t-elle pas dans le texte original. (G.)

(6) Il n'y avait point de *seigneur de Looz;* il faut lire : *par leur seigneur évêque, comte de Looz.* (G.)

(7) Il n'est pas question de *seigneurs*, mais seulement de l'évêque, dans le texte original. (G.)

(8) Cet article doit être lu comme suit : « Toutes confréries de métiers sont abolies. Leurs bannières seront portées, savoir : celles de la cité, au palais de monseigneur de Liége, où elles seront remises à des commis des deux princes; et celles des autres villes, aux jours et lieux que les mêmes commis détermineront. Il sera ordonné desdites bannières par les deux princes comme bon leur semblera. » (G.)

(9) Cet article important est ici défiguré. Le texte porte que la cité et les villes ne pourront, soit toutes ensembles, soit quelques-unes d'entre elles, non plus que les habitants d'une même ville entre eux, se confédérer sans le consentement de l'évêque ou du chapitre, le siége vacant. (G.)

(10) Remplacez *et les seigneurs* par *le chapitre de Saint-Lambert, la cité, les villes et le pays de Liége.* (G.)

de payer leurs vivres et dépenses au prix coûtant.

11° Que les monnaies des deux ducs auraient cours dans le pays de Liége.

12° Qu'une chapelle serait fondée et bâtie par les deux ducs, au lieu où ils avaient obtenu leur victoire ; qu'il y serait établi deux chapelains (1) et deux clercs, à leur collation ; mais que l'entretien de la chapelle et les gages des chapelains seraient à l'avenir payés par l'évêque de Liége.

13° Que le 23 septembre de chaque année il serait célébré à Saint-Lambert et dans toutes les églises et couvents du pays, une messe solennelle à la sainte Vierge Marie (2), pour le repos des âmes de ceux qui avaient péri en cette bataille, et pour rappeler que, par suite de cette victoire, les gens d'Église avaient été remis paisiblement en leur place.

14° Que l'évêque de Liége mettrait gouverneur et garnison dans les châteaux d'Huy, Bouillon et Escoquehen (3), sans que les gens du pays pussent y mettre nul empêchement.

15° Que dans le cas où aucuns s'efforceraient, par voies de fait ou machination, de s'opposer aux collations de bénéfices ou d'offices qu'ont accoutumé de faire les évêques de Liége, la ville et le pays seraient tenus de prêter secours pour que l'instruction fût faite (4).

16° Que les Liégeois (5) commettraient des personnes à ce habiles, pour s'enquérir et savoir quels étaient les mauvais et pervers conspirateurs, encore vivants et fugitifs, qui s'étaient sauvés aux pays voisins, et chez quels seigneurs ils s'étaient retirés, afin que lesdits seigneurs fussent requis de livrer ces conspirateurs à la justice de l'évêque, ou au moins de les chasser de chez eux. En outre, qu'il serait crié et publié que personne n'eût à recueillir ces conspirateurs et émouveurs du peuple, mais, au contraire, fût tenu à les prendre et amener à la plus prochaine justice, sous peine d'être puni de semblable peine que pourraient l'être lesdits conspirateurs ; annonçant de plus que si, cherchant à les saisir, on les mettait à mort, on ne serait pour cela nullement recherché (6).

17° Que, comme lesdits ducs avaient fait grandes dépenses, frais et avances, pour subjuguer et soumettre à leur obéissance le pays de Liége, et qu'ils avaient éprouvé dans leurs propres États des pertes à l'occasion de cette soumission, il serait imposé, recueilli et levé, le plus tôt que faire se pourrait, sur les habitants de ce pays, une aide de deux cent vingt mille écus d'or, mise d'après la richesse et faculté de chaque habitant (7).

18° Que si parmi les otages emmenés pour garantie de l'exécution des ordonnances, quelques-uns venaient à mourir, ils seraient aussitôt remplacés par d'autres.

19° Que toutes les fois que lesdites ordonnances ne seraient pas observées et auraient été violées (8), l'évêque et les seigneurs seraient tenus à payer deux cent mille écus d'or, savoir, cinquante mille à l'empereur, cinquante mille au roi de France, et cinquante mille à chacun des ducs ; sauf à eux à lever ladite somme sur les Liégeois.

20° Que les habitants consentiraient, en cas de violation des ordonnances, à être mis en interdit par leur évêque ou par l'archevêque de Cologne ; et par le pape, lorsque la sainte Église de Dieu en aurait un seul, vrai et non douteux ; cet interdit devant durer jusqu'à ce que la somme de deux cent mille écus fût payée.

21° Que si quelques ville sou particuliers contrevenaient aux ordonnances, et que cette violation fût dénoncée par l'un des ducs à l'évêque, il serait tenu

(1) Lisez : *quatre chapelains*. (G.)

(2) Ajoutez : *et le lendemain, une messe de requiem*. (G.)

(3) Au lieu de *Escoquehen*, lisez : *Stockhem*. (G.)

(4) Au lieu de *la ville et le pays, etc.*, lisez : *ceux du chapitre, de la cité et du pays seront tenus d'y résister*. (G.)

(5) Lisez : *que les deux princes*. (G.)

(6) Il y a ici une lacune considérable : elle consiste dans cinq articles portant : que les murs du châtel et de la ville de Thuin, ainsi que les portes et les tours, seront démolis, et les fossés remplis ; qu'il en sera de même de la ville de Fosses et de la ville et châtel de Couvin ; de même de la ville de Dinant ; que ceux des villes de Thuin, Fosses, Couvin et Dinant, ni autres du pays de Liége, ne pourront jamais ériger de forteresses entre les rivières de Sambre et Meuse ; qu'il sera abattu une des portes de la ville de Tongres, celle qui est vers Maestricht, avec quarante pieds de mur de chaque côté, et que ceux de Tongres seront tenus de faire remplir à leurs dépens les fossés faits devant Maestricht, lorsqu'ils y assiégèrent leur seigneur. (G.)

(7) Les commissaires chargés de répartir cette aide furent messire Robert de Levreghem, Me Thiéry Gherbode et Jacques de la Tanerie pour le Duc ; messire Brognart de Hénin, messire Jacques de la Tour et Jean Vivien, pour le comte. L'acte de la répartition est aux Archives de la province de Liége. Nous avons, aux Archives du Royaume, le compte rendu par Jean Dubuisson, chargé par le duc de Bourgogne de recevoir sa portion dans les 220,000 écus ; l'acte de répartition et les lettres qui nomment les commissaires y sont transcrits. (G.)

(8) Il est dit, dans le même article, que l'évêque, le chapitre et les villes consentirent, dans les lettres par lesquelles ils s'obligèrent à entretenir les points ordonnés par les deux princes, à encourir, pour chaque infraction qu'ils commettraient, une amende de 200,000 écus d'or. (G.)

de faire cesser toute résistance dans le délai d'un mois, sous peine d'encourir l'amende et l'interdit ci-dessus mentionnés.

22° Que dorénavant (1) les sentences et ordonnances desdits ducs, concernant le pays de Liége, seraient mises par écrit, scellées de leurs sceaux, et envoyées par lettre, une copie au seigneur, évêque de Liége, et une copie à chacune des villes; et que ledit évêque et lesdites villes bailleraient lettres auxdits ducs, comme quoi ils ont reçu agréablement lesdites ordonnances, les approuvent et promettent de les observer.

23° Plusieurs ecclésiastiques et personnes, nobles ou non nobles, ayant donné requête et supplication au sujet des dommages qu'ils disaient avoir éprouvés par les rébellions advenues audit pays, comme les seigneurs ducs n'avaient pu encore examiner ces plaintes, ils se réservaient de prononcer le plus tôt qu'ils pourraient.

Telles furent les conditions que le Duc prescrivit aux Liégeois (1), se hâtant de terminer cette grande affaire pour retourner en France, où le rappelaient des intérêts plus pressants encore.

(1) *Dorénavant* est de trop, et donne un autre sens à l'article. Le texte porte : *Que nos sentences et ordonnances, entièrement faites, seront mises par écrit, et en seront faites lettres scellées de nos sceaux qui seront baillées, une à notre frère de Liége, une au chapitre, et pareillement une à la cité et à chacune des bonnes villes*, etc. (G.)

(2) M. de Barante ne parle pas de l'ordonnance ampliative ou modérative que les deux princes rendirent le 12 août 1409, et qui ne forme en quelque sorte qu'un même acte avec la sentence du 24 octobre, à la suite de laquelle elle est transcrite dans les *vidimus* conservés aux Archives de Liége et de Hainaut. Il est dit, dans le préambule de cette ordonnance, que, depuis le prononcé de la sentence, ceux de la cité et des villes de Huy, Dinant, Saint-Trond, Tongres, Thuin, Hasselt, Herckx, Bilsen, Eycke et Beringhen avaient envoyé, aux jours et lieux désignés, leurs lettres de priviléges, franchises et traités d'alliances; que ces lettres avaient été visitées et inventoriées par certains commis des deux princes (messire Guillaume Bonnier et maître Thiéry Gherbode, pour le duc; messire Brognard de Hénin et messire Bauduin de Fromont, pour le comte), et le répertoire d'icelles mis sous leurs yeux; que les mêmes villes avaient apporté leurs bannières à d'autres commis des deux princes; que, ces points accomplis, l'élu, le chapitre et les villes les avaient suppliés, de compléter leur précédente ordonnance, ainsi qu'ils s'en étaient réservé le pouvoir. En conséquence, ils statuent :

1° Seront rendues à ceux des cité et villes du pays de Liége les lettres dont cet article contient la spécification détaillée. Toutes les autres lettres, les deux princes les retiennent, pour en faire ce qu'ils voudront, de même que les lettres des métiers de la cité et des villes, et ils ordonnent que chaque métier se pourvoie devant monseigneur de Liége, pour en obtenir de nouveaux statuts.

2° Attendu que, pour bonnes considérations, ils ont retenu devers eux les lettres principales des lois et des métiers des villes de Saint-Trond, Hasselt et Eycke, leur frère de Liége donnera à ces villes (à l'égard de Saint-Trond, d'accord avec l'abbé) de nouvelles lois pour le gouvernement tant des échevinages que des métiers.

3° Toutes les bannières des métiers et confréries demeureront entre leurs mains, pour en faire ce que bon leur semblera. Ceux des cité, villes et pays n'useront dorénavant de bannières semblables. Mais quant aux *principales* bannières (bannières aux armes du prince) desdites cité et villes, elles seront rendues à chacune d'elles, pour en user par le commandement et au service de l'élu et de ses successeurs.

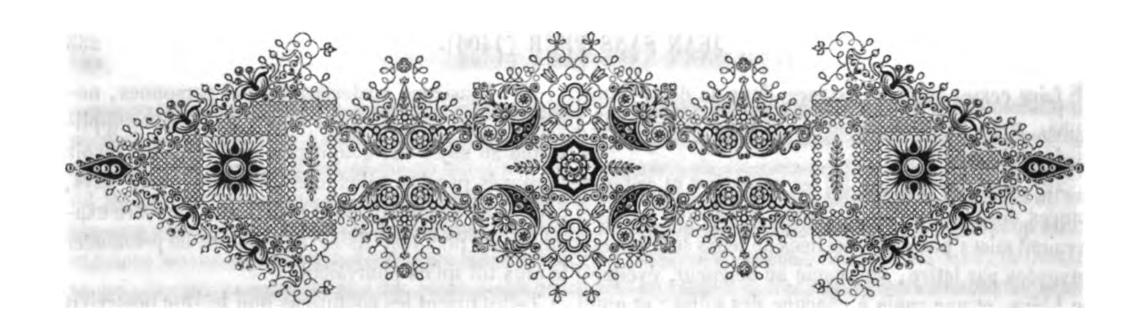
4° Les deux termes de payement de l'aide de 220,000 écus sont prolongés, le premier au 31 août, et l'autre à la Toussaint suivante.

5° Tous les points contenus dans la première ordonnance seront accomplis selon leur forme et teneur, à peine de 200,000 écus pour chaque contravention.

6° Les deux princes se réservent du reste le pouvoir d'interpréter ladite ordonnance.

A la requête de Jean de Bavière et du chapitre de Liége, le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut rendirent encore, à Lille, le même jour 12 août 1409, une ordonnance qui expliquait et modérait plusieurs des points de leur sentence par lesquels l'élu et le chapitre disaient être grandement blessés en leurs droits et seigneuries. Un original de cette ordonnance existe dans la trésorerie des chartes de Hainaut, à Mons. (G.)





JEAN SANS PEUR.

1404 — 1419.

LIVRE SECOND.

Le roi emmené à Tours. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Traité de Chartres. — Guerre du sire de Viry contre le duc de Bourbon. — Les combats en champ clos interdits. — Mariage du duc de Brabant. — Supplice du sire de Montaigu. — Réforme dans les finances. — Traité entre le duc et la reine. — Assemblée pour la réformation de l'État. — Alliance des princes contre le Duc. — Lettres des princes au roi. — Les princes s'approchent de Paris. — Remontrances de l'Université. — Traité de Bicêtre. — Nouvelle prise d'armes. — Lettres des princes d'Orléans. — Les ducs de Bourgogne et d'Orléans se défient. — Tentatives pour prévenir la guerre. — Factions des bouchers. — Ravages des Armagnacs. — Domination absolue des Bourguignons. — Les armées en présence. — Siége de Paris. — Haines du peuple contre les Armagnacs. — Attaque de Saint-Cloud. — Le roi donne tout pouvoir au Duc. — Prise du château d'Étampes. — Rigueurs exercées contre les Armagnacs. — Les Armagnacs traitent avec les Anglais.

Dès que la nouvelle de la victoire du duc de Bourgogne fut parvenue à Paris, elle jeta dans un grand trouble la reine, les princes et les seigneurs, qui venaient de se montrer si ardents contre lui. Ils s'étaient flattés qu'il n'était plus à craindre, et voici qu'il allait revenir plus puissant et plus orgueilleux que jamais. Les rois de Sicile et de Navarre, le duc de Berri et le duc de Bourbon tinrent de grands conseils avec la reine. On ne savait que résoudre; on voulut d'abord faire garder les passages des rivières et même les portes de la ville par des gens d'armes. Cependant les esprits s'échauffaient chaque jour davantage parmi le peuple et la bourgeoisie de Paris. Le duc de Bourgogne et sa victoire étaient hautement célébrés. On répandait le bruit que la reine voulait faire désarmer les Parisiens, et enlever encore une fois les chaînes des rues; on placardait des affiches menaçantes contre le prévôt des marchands. La reine se résolut à emmener le roi hors de cette ville séditieuse. Mais les secrets préparatifs qu'il fallait faire n'étaient pas achevés; elle avait aussi besoin d'argent. Elle fit donc venir à

l'hôtel Saint-Paul un grand nombre des principaux bourgeois; là, prenant conseil de la nécessité, elle leur parla avec plus de douceur et de caresses qu'elle n'avait coutume. Elle se plaignit des faux bruits qu'on faisait courir. Elle leur dit que, loin de vouloir leur ôter leurs chaînes, elle leur en achèterait deux fois davantage, s'il le fallait; qu'elle se plaisait à les voir armés, et comptait sur leurs efforts pour maintenir la paix publique et servir le roi qui les aimait tant; elle espérait que toutes les villes du royaume, qui d'ordinaire règlent leur conduite sur Paris, n'en recevraient que de bons exemples.

Le chancelier, qui était présent, leur adressa ensuite la parole avec plus de fermeté; il leur dit que si la reine avait jugé à propos de mander des hommes d'armes, c'est qu'apparemment la chose avait semblé nécessaire. Quant aux discordes des princes, les bourgeois n'avaient point à s'en occuper, et devaient s'en reposer sur la sagesse du roi (1).

Ces discours produisirent peu d'effet; ils n'étaient point sincères, et la reine ne songeait qu'à faire partir le roi, tout malade qu'il était; elle craignait à chaque instant de voir arriver le duc de Bourgogne. Enfin, le 3 novembre, le roi passa la rivière aux Célestins, sous la garde de Montaigu, grand maître de sa maison; sur l'autre rive, à l'abbaye Saint-Victor, on trouva quinze cents hommes d'armes sous la conduite du duc de Bourbon. Dans cet appareil, on prit la route de Tours. Deux jours après, la reine partit avec le Dauphin, le duc de Berri, les rois de Navarre et de Sicile, et toute la cour. Le duc de Bretagne et ses hommes d'armes veillaient à la sûreté de leur voyage (2). Ils allèrent à Gien, où ils s'embarquèrent sur la Loire pour se rendre aussi à Tours.

Cette fuite redoubla les désordres. Les hommes d'armes pillaient de toutes parts et ne respectaient rien; il n'y avait pas jusqu'aux prélats et gens d'Église qui ne fussent obligés de voyager avec des escortes armées (3). Paris tendit ses chaînes et envoya avertir le duc de Bourgogne. Il était pour lors à Lille. Cet enlèvement du roi lui donna fort à penser, et dérangea ses mesures. Il se consulta avec son frère le duc de Brabant et le comte de Hainaut, son beau-frère, rappela ses hommes d'armes bourguignons qui étaient déjà en route pour retourner chez eux, et marcha sur Paris. Il y fit son entrée le 28 novembre, au milieu des acclamations du commun peuple qui criait, « Noël ! » comme à l'entrée du roi. En vain quelques fidèles serviteurs représentaient à cette populace qu'elle pouvait bien, s'il lui plaisait, faire grand accueil au Duc, mais non pas le recevoir avec les honneurs dus au roi seul. On n'écoutait rien; on voyait toujours dans le duc de Bourgogne celui qui devait abolir les aides, la gabelle et tous les impôts qui grevaient le pauvre peuple (4).

Le Duc, n'ayant pas le roi entre ses mains, jugea qu'il était à propos de négocier. Il envoya aussitôt à Tours son beau-frère le comte de Hainaut avec une suite nombreuse de gens non armés; il était accompagné des sires de Saint-George, de la Vieuville, avec le seigneur d'Ollehain, son avocat.

Le traité fut rendu plus facile par la mort de madame Valentine, duchesse d'Orléans. Elle était retournée à Blois lorsqu'elle avait vu que la victoire du duc de Bourgogne lui ravissait encore une fois la juste vengeance qu'elle ne cessait de réclamer. Elle mourut consumée d'amertume et de chagrin. Sa vie n'avait pas été heureuse; sa beauté, sa grâce, le charme de son esprit et de sa personne, n'avaient réussi qu'à exciter la jalousie de la reine et de la duchesse de Bourgogne. Les tendres soins qu'elle avait pris du roi avaient accrédité encore plus la réputation de magie et de sortilége qu'elle avait parmi le vulgaire. Elle avait aimé son mari, et il lui avait sans cesse et publiquement préféré d'autres femmes. Un horrible assassinat le lui avait enlevé, et toute justice lui était refusée; son bon droit et sa douleur étaient repoussés par la violence. Sauf la première indignation que le crime avait produite, elle ne trouvait partout que des cœurs intéressés, des sentiments froids, ou une opinion malveillante. Dans les derniers temps de sa vie, elle avait pris pour devise : « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien. » C'était grande pitié que d'entendre, au moment de sa mort, ses plaintes et son désespoir. Elle mourut entourée de ses trois fils et de sa fille. Elle fit aussi venir près d'elle Jean, fils bâtard de son mari et de la dame de Canny. Elle aimait cet enfant à l'égal des siens, et le faisait élever avec le plus grand soin. Parfois, le voyant plein d'âme et d'ardeur, elle disait qu'il lui avait été dérobé, et qu'aucun de ses enfants à elle n'était si bien taillé à venger la mort de son père (5). Cet enfant fut le comte de Dunois.

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Juvénal.
(2) Histoire de Bretagne.
(3) Juvénal.
(4) Monstrelet. — Gollut.
(5) Juvénal.

On tint divers conseils à Tours sur les propositions du duc de Bourgogne; on statua, pour premières conditions, qu'il ferait réparation publique au jeune duc d'Orléans, et s'abstiendrait, durant plusieurs années, de paraître devant le roi. Lorsque le comte de Hainaut revint à Paris pour apporter ce projet d'accommodement, le Duc se tint fort offensé, et n'en voulut pas entendre parler. Le sire de Montaigu était venu aussi pour faire valoir et expliquer la délibération du conseil du roi; le Duc refusa de l'admettre en sa présence, et lui imputa d'être le premier et le principal auteur des discordes entre les princes. Cependant, à la persuasion du comte de Hainaut, il finit par donner audience au grand maître. D'abord il lui parla avec beaucoup de rudesse et d'emportement, lui reprocha d'avoir enlevé le roi sans égard pour sa maladie, le chargea de mille crimes, s'étendit avec colère sur son nouveau gouvernement de l'État, et alla jusqu'à le menacer de le faire mettre à mort. Le grand maître écoutait toute cette violence d'un air si humble, s'excusait avec tant de soumission, que le Duc s'avisa d'en tirer parti; il se radoucit. « Je veux bien, dit-il, » pour l'amour de Dieu, par respect pour le roi, en » considération de mon beau-frère ici présent, oublier mes injures particulières et tous les mauvais » offices que vous m'avez rendus, mais c'est à condition que vous ferez adopter par le roi, la reine » et les princes, le traité dont je vais vous remettre » copie; soyez médiateur de la paix entre nous, à la » bonne heure! aussi bien sais-je qu'ils vous estiment tous, et se gouvernent par vos conseils (1). »

Les menaces d'un homme tel que le duc Jean avaient donné quelque frayeur au grand maître; depuis longtemps il s'affligeait de voir sa fortune et sa personne en butte à la haine de cette puissante maison de Bourgogne; déjà, pour sauver sa famille et une part de ses biens, il était convenu d'échanger avec le duc de Berri ses belles terres de Marcoussis et de Châteauneuf, pour l'inaccessible château de Nonette, dans les montagnes d'Auvergne; il se trouva trop heureux de cette occasion de faire sa paix, et ne manqua pas à la saisir. Il assura le Duc de tout son zèle, de tout son dévouement, et s'engagea, à genoux, par serment, de demeurer attaché invariablement à ses intérêts. L'accord fut ainsi conclu, et le Duc retint Montaigu à dîner avec lui.

Il demeura donc chargé de toute cette affaire, et retourna à Tours avec le comte de Hainaut.

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

Il trouva peu d'obstacles à faire adopter son projet d'accommodement. La maison d'Orléans, dont le chef était maintenant un jeune prince de seize ans, n'avait plus beaucoup de partisans parmi les seigneurs, et même dans la famille royale. Tout fut réglé comme voulut le grand maître, qui vint ensuite, avec les seigneurs bourguignons, rendre compte au duc de Bourgogne du succès de sa commission. Conformément à ce qui avait été convenu, ce prince quitta d'abord Paris pour faire preuve de soumission, et retourna à Lille le 1er février, où il commença à accommoder quelques différends qui s'étaient élevés entre son frère le duc de Brabant et son beau-frère le comte de Hainaut, au sujet d'une somme d'argent que la dernière duchesse de Brabant avait prêtée au comte.

Pendant ce temps-là, les troupes que le duc de Bourgogne avaient amenées à Paris et aux environs, y commettaient leurs ravages accoutumés, et achevaient de ruiner ce qu'avaient laissé deux mois auparavant les gens de la reine et des princes. Les Parisiens, désolés de tant de maux, envoyèrent le prévôt des marchands et quelques-uns des principaux de la bourgeoisie en députation au roi, pour le supplier de rentrer dans sa bonne ville (2). Le roi, qui se portait mieux depuis la fin de novembre, les vit arriver avec contentement, leur fit le meilleur accueil, leur demanda familièrement des nouvelles de la ville et même de quelques bourgeois qu'il connaissait; il prit plaisir à leur faire voir lui-même toutes ses pierreries, et ordonna qu'on les traitât à merveille.

Ils furent reçus d'autre sorte chez le duc de Bourbon : ce prince leur reprocha la satisfaction que beaucoup de gens de Paris avaient montrée de la mort du duc d'Orléans, et les royales acclamations dont on avait honoré le duc de Bourgogne, son meurtrier. Après avoir parlé du mauvais vouloir de leur ville et de son peu de fidélité, il finit par leur remettre un projet écrit des conditions que, selon lui, il fallait imposer aux Parisiens. Il voulait que les principaux bourgeois vinssent au-devant du roi, la corde au cou en criant merci, et se soumissent à toutes réparations pécuniaires qu'on voudrait exiger.

Ils allèrent confier leur chagrin au roi, qui leur témoigna encore plus de bonté, et leur promit de retourner à Paris dès qu'il le pourrait.

Le Duc y revint le 25 février pour se rendre de là à Chartres, lieu fixé pour la conclusion du traité.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

Le roi et toute la cour y étaient déjà depuis le commencement de février. Le 2 de mars, le duc de Bourgogne se rendit avec six cents hommes d'armes à Gallardon, près de Chartres. Le comte de Penthièvre son gendre, le comte de Saint-Pol, le comte de Vaudemont et plusieurs autres grands seigneurs bourguignons l'accompagnaient. Le 6, son beau-frère le comte de Hainaut, d'après ce qui avait été réglé, vint à Chartres avec quatre cents lances et quatre cents archers, pour y demeurer chargé de la garde de la ville pendant l'entrevue (1). Le 9, le duc de Bourgogne s'avança jusqu'au faubourg avec ses hommes d'armes, mais pour entrer dans Chartres il n'en garda que cent : ainsi le portaient les conditions arrêtées. Il alla droit à la cathédrale, prit son logement au cloître des chanoines, puis entra dans l'église. Le roi, la reine, le duc de Guyenne et toute leur suite y étaient déjà; on avait élevé un grand échafaud à l'entrée du chœur, afin que tout pût se passer aux yeux du peuple, sans que la foule troublât l'ordre de la cérémonie. Le roi était sur son trône devant l'imag ede Notre-Dame; il avait près de lui la reine et le Dauphin, les rois de Sicile et de Navarre, les ducs de Bourbon et de Berri, le cardinal de Bar, et tous les plus grands seigneurs du royaume. Le grand conseil, une députation du Parlement et de la chambre des comptes, le procureur général et les avocats du roi, le prévôt des marchands et les échevins, plusieurs bourgeois considérables, avaient été mandés pour cette grande occasion (2).

Le Duc s'avança et mit un genou en terre devant le trône, ainsi que son avocat le seigneur d'Ollehain. « Sire, dit l'avocat, voici monseigneur le duc de » Bourgogne, votre cousin et serviteur, qui est venu » pardevers vous parce qu'on lui a dit que vous » étiez indigné contre lui, à cause du fait qu'il a » commis et fait faire sur la personne de monsei- » gneur d'Orléans, votre frère, pour le bien de » votre royaume et de vous. Il est prêt à vous le » prouver et faire savoir, quand vous le voudrez; » pourtant mondit seigneur vous prie, tant et aussi » humblement que possible, qu'il vous plaise ne » conserver dans le cœur ni colère ni indignation, » lui rendre votre bonne grâce, et le croire prêt à » vous servir et obéir en toutes choses, sauf le » plaisir de Dieu. »

Le duc ajouta : « Mon très-redouté et souverain » seigneur, ces paroles sont de moi, et je vous sup- » plie humblement de m'accorder la grâce que je » vous demande. »

Alors le duc de Berri s'approcha de la reine et lui parla à voix basse; puis, ainsi que le Dauphin et les rois de Sicile et de Navarre, il mit un genou en terre devant le roi, en disant : « Sire, nous vous » prions d'accorder la requête de votre cousin le duc » de Bourgogne, et de lui pardonner. »

Le roi s'adressa pour lors au duc de Bourgogne. « Mon cousin, dit-il, pour le bien de notre royaume, » pour l'amour de la reine et des autres du sang » royal, ici présents, et aussi pour la loyauté et les » bons services que nous espérons toujours trouver » en vous, nous vous accordons votre demande, et » vous remettons toutes choses. »

Cela fait, le roi demanda au duc de Bourgogne de se retirer, et ordonna qu'on fît approcher le jeune duc d'Orléans et son frère le comte de Vertus; ils entrèrent avec cent chevaliers, dont on leur avait permis, comme au duc de Bourgogne, de se faire accompagner. Le roi leur fit part de ce qui venait de se passer et du pardon qu'il venait d'accorder; il les requit de l'avoir pour agréable, et d'y consentir en leur nom, au nom de leur frère le comte d'Angoulême et de leur sœur madame Marguerite. Il leur annonça que le duc de Bourgogne allait lui-même les en prier.

Il rentra, s'avança vers eux, et son avocat parla en ces termes : « Monseigneur d'Orléans et Messei- » gneurs ses frères, voici monseigneur de Bourgo- » gne, qui vous supplie de bannir de vos cœurs » toute haine et toute vengeance, et d'être bons » amis avec lui. »

Le Duc ajouta de sa propre bouche : « Mes chers » cousins, je vous en prie. »

Les jeunes princes ne pouvaient retenir leurs larmes. Selon le cérémonial prescrit, la reine, le Dauphin et les seigneurs du sang royal s'approchèrent d'eux, et les intercédèrent pour le duc de Bourgogne; ensuite le roi, du haut de son trône,

(1) Dans la trésorerie des chartes du Hainaut, à Mons, il y a des lettres de Charles VI données à Tours le 21 janvier 1408 (v. st.), par lesquelles il déclare que, pour apaiser les différends survenus à l'occasion de la mort du duc d'Orléans, il a résolu de se rendre à Chartres, et d'y mander son cousin le duc de Bourgogne, ses fils et ses neveux, et que, pour maintenir le bon ordre dans cette ville, il a ordonné à son cousin le comte de Hainaut de s'y transporter avec quatre cents hommes d'armes et *cent archers*, lui ayant fait promettre que, s'il y arrivait du désordre, il prendrait le parti de celui qui serait opprimé. (G.)

(2) Monstrelet. — Lettres de grâce et d'abolition. — Le Religieux de Saint-Denis. — Saint-Remi.

leur adressa ces mots : « Mon très-cher fils et mon » très-cher neveu, consentez à ce que nous avons » fait, et pardonnez. »

Le duc d'Orléans et son frère répétèrent alors, l'un après l'autre, les paroles prescrites par le traité. « Mon très-cher seigneur, par votre com» mandement, j'accorde, je consens et j'agrée tout » ce que vous avez fait, et lui remets toutes choses » entièrement. » Le roi reprit la parole : « Et moi je » veux et commande que chacune des parties tienne » ce que j'ai ordonné; qu'ils soient bons amis en» semble, et que tous les parents, amis et serviteurs » d'un et d'autre côté, ne demandent jamais rien » aux autres ni pour le fait en question ni pour au» cune de ses suites. Nous leur défendons, en tant » qu'ils peuvent craindre notre courroux, qu'ils » aient jamais dissension, débat, ni division pour » cette cause, mais que chacun pardonne à tous » comme aussi nous leur pardonnons; excepté tou» tefois à ceux qui ont accompli ce fait sur la per» sonne de feu notre frère le duc d'Orléans. »

Le cardinal de Bar apporta ensuite la croix et les saints Évangiles. Le duc de Bourgogne, les princes d'Orléans, le duc de Berri leur curateur, et les autres seigneurs du sang royal, jurèrent d'observer la volonté royale.

Pour mieux sceller cette réconciliation, il avait été résolu que le mariage du comte de Vertus avec une des filles du duc de Bourgogne serait signé en même temps. Il s'engagea à lui donner une dot de quatre mille livres de revenu, et cent cinquante mille francs, dont un tiers serait placé en terres et le reste serait à la disposition du futur.

Les choses ainsi achevées et toutes paroles dites comme l'avait réglé le grand maître Montaigu, on en dressa acte authentique sous forme de lettres du roi (1), qui furent aussi signées de tous les seigneurs présents, des gens du conseil, du Parlement et de la chambre des comptes.

Le duc de Bourgogne embrassa sa fille, madame Marguerite, femme du duc de Guyenne, prit congé du roi, de la reine et des princes, puis, sans s'arrêter un moment à Chartres, pas même pour boire ni manger, il retourna à Gallardon avec tout son monde. Le duc d'Orléans et son frère reprirent en même temps leur route vers Blois, tristes de ce qui venait de se passer et de l'affront solennel que recevait leur bon droit. Plusieurs seigneurs en murmuraient hautement aussi, et disaient que dorénavant on saurait que l'on en était quitte à bon marché d'avoir versé le sang de la famille royale (2). Toutefois la puissance de la maison de Bourgogne semblait si bien assurée pour le moment, qu'elle vit s'accroître le nombre de ses partisans. Le marquis du Pont, fils du duc de Bar, qui s'était jusque-là montré fort zélé pour la mémoire du duc d'Orléans, changea tout à coup, se raccommoda avec son cousin le duc Jean, et retourna avec lui dîner à Gallardon.

Cette paix, qui semblait finir les malheurs du royaume, répandit beaucoup de joie à Paris et dans le vulgaire. Les hommes plus avisés voyaient au contraire que les discordes des grands du royaume étaient toujours subsistantes. La solennité du traité ne les rassurait pas ; ils savaient bien que, dans les querelles des princes, les serments, le respect de Dieu, l'honneur, la réputation, l'affection pour leurs sujets, en un mot toutes les choses, tant saintes qu'elles fussent, ne pouvaient suffire pour assurer de leur foi, et pour les empêcher de retourner à leurs brisées, dès que l'occasion se présentait (3). C'était bien l'avis du fou du duc de Bourgogne; en revenant de Chartres, il se jouait avec une patène ou paix d'église, la mettait dans sa fourrure, et plaisantait sur la paix fourrée. Beaucoup de gens trouvaient ce fou assez sage (4).

Deux jours après, le duc Jean rentra à Paris. Ce séjour ne lui valait rien; la faveur du peuple et l'ardeur de ses passions ne pouvaient qu'exciter son ambition de commander et la cupidité des favoris qui l'entouraient.

Le roi tarda peu à revenir dans sa bonne ville de Paris. Il y fut reçu avec une joie et une affection qu'augmentait la récente conclusion de la paix. Deux cent mille personnes vinrent à sa rencontre en criant : « Noël! » Le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut étaient sortis de la ville au-devant de lui; la reine et les princes arrivèrent deux jours après.

(1) Ces lettres portent la date du 9 mars 1408 (v. st.). Elles mentionnent, comme présents à la solennité qui venait d'avoir lieu, les rois de Sicile et de Navarre, les ducs de Guyenne et de Berri, le cardinal de Bar, le duc Guillaume de Bavière comte de Hainaut, le duc de Bourbon, le duc Louis de Bavière, les comtes de Mortagne, d'Alençon, de la Marche, d'Eu, Charles d'Albret, connétable de France, le comte de Namur, etc. *Registre aux chartes de* 1403 *à* 1417, n° 877 de l'inventaire imprimé, aux Archives du Royaume. (G.)

(2) Monstrelet.

(3) Gollut.

(4) Juvénal.



En ce moment, les esprits étaient surtout occupés du concile qui s'assemblait à Pise pour mettre fin au schisme de l'Église. Tous les rois et les princes se trouvaient maintenant d'un commun accord, et se tenaient disposés à adopter ce qui serait résolu. Le duc de Bourgogne y envoya une ambassade qui s'y rendit avec l'archevêque de Besançon et les principaux ecclésiastiques de Bourgogne. Bientôt après, les deux papes furent déchus par jugement du concile, et un troisième fut nommé; c'était Pierre de Candie, cardinal archevêque de Milan, savant et saint homme, qui avait autrefois enseigné la théologie à l'Université de Paris. Ce choix fut reçu en France avec grand applaudissement.

Le Duc, pendant ce temps-là, après avoir réglé les affaires du royaume, de concert avec le duc de Berri et les rois de Navarre et de Sicile, partit pour Soissons, où se célébrait le mariage de son frère le comte de Nevers avec la demoiselle de Coucy, fille de messire Enguerrand, qui avait péri à la croisade. Elle était nièce du duc de Lorraine et du comte de Vaudemont : c'était encore une alliance grande et profitable pour la maison de Bourgogne; le Duc y déploya sa magnificence accoutumée. Il fit faire, entre autres choses, seize robes écarlates, dont les manches et les chaperons étaient couverts de losanges d'or; il en mit une et donna les autres à ses frères, à son gendre, et aux plus grands seigneurs de Bourgogne et de Flandre.

A cette même époque, fut apaisée une autre querelle qui depuis quelques mois désolait les pays aux entours de Lyon. Le duc de Bourbon tenait à foi et hommage du comte de Savoie diverses seigneuries de la Bresse, du Beaujolais et du pays de Dombes. Il en avait pris possession sans rendre cet hommage, et s'y refusait nonobstant un traité de l'année 1337. Le comte de Savoie, irrité de ce manquement à ses droits, envoya Amé de Viry, un simple écuyer de Savoie, mais de grande famille, ravager à la tête de mille chevaux les domaines du duc de Bourbon. Le sire de Viry s'y porta d'autant plus volontiers qu'il avait une vengeance à prendre des gens du duc de Bourbon, qui avaient pillé ses bagages et le riche butin dont ils étaient chargés, lorsque plusieurs années auparavant il revenait d'une des guerres d'Italie.

Il rassembla, outre les hommes de Savoie, quelques-uns des Bourguignons que le duc Jean venait de congédier après son expédition de Liége, surprit Anse, Belleville, Chalamont, et mit toute la contrée à feu et à sang, autant sur les domaines du chapitre de Lyon que sur les terres du duc de Bourbon.

Le duc de Bourbon envoya aussitôt Jean, sire de Chateaumorand, pour repousser cette attaque : il réunit à la hâte quelques hommes, demanda au chapitre des secours pour défendre la cause commune, fit lever le siége de Toiscy, et poursuivit Amé de Viry jusque dans le pays de Bugey.

En même temps le duc de Bourbon s'adressa à tous les plus grands seigneurs de la famille royale et du royaume pour porter plainte du comte de Savoie, et demander aide et protection. Nul prince n'était plus aimé. Il y eut grand empressement en sa faveur. Des secours lui furent donnés. Son fils, le comte de Clermont, se trouva à la tête d'une forte armée, et allait entrer sur les territoires du comte de Savoie, mais l'on réussit à accommoder le différend. Le duc de Bourbon consentit à l'hommage qu'il devait, et il fut prêté, le 28 de mai, par le comte de Clermont, non-seulement pour les domaines contestés, mais pour divers autres appartenant au chapitre de Lyon, qui protesta contre cette usurpation.

De son côté, le comte de Savoie désavoua Amé de Viry et le livra au duc de Bourbon, sous la condition secrète qu'il ne serait pas mis à mort. Le duc de Bourbon lui fit passer quinze jours dans un mauvais cachot, puis le fit amener en sa présence; Viry se jeta à ses pieds en criant merci : « Tes crimes » mériteraient une mort honteuse, lui dit le duc; » mais je veux, pour ma propre renommée, à cause » de cette clémence qui distingue la royale famille » de France, et surtout en l'honneur de ton maître » le comte de Savoie, mon cher neveu, montrer » que je suis au-dessus d'une telle injure. » Le pauvre écuyer se trouva heureux d'en être quitte, et jura solennellement fidélité au duc de Bourbon.

Cette affaire empêcha le duc de Bourgogne de se rendre à Lille aussitôt qu'il en avait dessein. Il voulait y terminer la querelle du duc de Brabant et du comte de Hainaut, qui commençaient déjà de recourir aux armes. Il avait aussi assigné ce lieu pour le combat en champ clos de Jean de Cornouaille, beau-frère du roi d'Angleterre, avec le sénéchal de Hainaut. Voyant qu'il ne pouvait aller à Lille, il les manda à Paris, où la joûte se fit en présence du roi, de la façon la plus pompeuse. Les pages du chevalier anglais étaient vêtus d'or et d'hermine ; et le sénéchal de Hainaut avait pour écuyers servants (1)

(1) Parrains, plutôt qu'écuyers servants. De Reiffenberg. (G.)

le duc de Brabant, le comte de Nevers, le comte de Penthièvre et le comte de Clermont. Au moment où les deux champions allaient courir l'un sur l'autre, le roi commanda qu'ils cessassent tout combat, et l'on publia une ordonnance qui défendait tout fait d'armes, à moins que le combat n'eût été adjugé par la cour du Parlement, ou par le roi lui-même. On voulut faire cesser ces défis qui se multipliaient de jour en jour. Il n'y avait pas longtemps qu'un autre chevalier anglais était venu combattre à Paris, devant le roi, le sire de Bataille, chevalier breton. On les avait séparés après les premiers coups, lorsque l'Anglais avait été légèrement blessé (1).

Cependant le duc de Bourgogne voyait les princes d'Orléans se tenir loin de la cour. Instruit de leur désir de vengeance et des mesures qu'ils semblaient prendre, il n'oublia pas non plus d'accroître les forces du parti qu'il avait dans le royaume. Au mois de juillet, il signa un traité d'alliance avec le roi de Navarre, son cousin germain, fils de Charles le Mauvais et de Jeanne, fille du roi Jean (2). Les conditions furent que le roi de Navarre, en cas de guerre, aiderait le duc de Bourgogne contre la maison d'Orléans et dans tout ce qu'il entreprendrait pour le service du roi et le bien du royaume. Le duc de Bourgogne, de son côté, s'engageait à maintenir au roi de Navarre le droit de lever des aides sur les seigneuries qu'il possédait en France, et à le secourir contre le roi de Castille ou le comte d'Armagnac.

Depuis quelque temps, dans toute la maison de Bourgogne, on s'apprêtait aux grandes fêtes qui allaient se célébrer à Bruxelles pour le mariage du duc de Brabant avec la fille unique du marquis de Moravie, de la maison de Luxembourg, nièce du roi des Romains, de Bohême et de Hongrie (3). Il y avait deux ans que le duc Jean négociait ce grand mariage pour son frère. Son chambellan, Régnier Pot, avait fait plusieurs fois le voyage de Bohême afin de conclure cette alliance, et y avait porté de riches présents en étoffes et en orfévrerie, pour distribuer aux princes et princesses de cette cour. Un noble cortége de chevaliers bourguignons était allé chercher madame Élisabeth en Bohême et venait de la conduire en Brabant (4).

Les réjouissances furent magnifiques. Toute cette nombreuse et puissante famille de Bourgogne s'y trouvait réunie avec une quantité de princes et de grands seigneurs. Le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, y vint, ce qui fut un sujet d'étonnement, car il tenait vivement le parti d'Orléans. On lui fit grand honneur, et lorsqu'il parut dans la lice du tournoi, le duc de Bourgogne lui-même et le comte de Nevers lui servirent d'écuyers. Aussitôt après le mariage, le duc de Bourgogne alla tenir son parlement (5) à Lille, et se rendit arbitre entre son frère et son beau-frère dans la contestation qu'ils avaient pour le prêt de cent cinquante mille florins fait par la duchesse de Brabant (6).

De là il revint à Paris, où son autre frère, le comte de Nevers, venait de se faire une assez méchante affaire. Un sergent royal était allé lui porter une signification du duc d'Orléans, afin de comparaître au Parlement pour un procès qu'ils avaient ensemble. Comme le sergent revenait, après avoir rempli son office, il fut saisi sur la route et pendu à un arbre. Cette violence fut imputée aux gens du comte de Nevers. Le Parlement commença à instruire. Le duc de Bourgogne fit comparaître son frère, et il se justifia par témoins et par serment de la mort du sergent (7).

Une bonne intelligence apparente continuait toujours à régner entre ceux des princes qui avaient

(1) Monstrelet. — Juvénal.

(2) Histoire de Bourgogne.

(3) Élisabeth, fille de Jean, duc de Gorlitz, et nièce de Wenceslas, roi des Romains et de Bohême, et de Sigismond roi de Hongrie. Les actes relatifs à son mariage avec le duc Antoine, tels que les dispenses du pape, les lettres du roi des Romains et quelques autres sont transcrits dans le tome II, du cartulaire du duché de Luxembourg, aux Archives du Royaume.

Les nobles et les bonnes villes de Brabant accordèrent au Duc, à l'occasion de ce mariage, une aide de 150,000 couronnes, et les abbés, 75,000 couronnes. Les comptes de ces deux aides sont aussi aux Archives du Royaume. (G.)

(4) Histoire de Bourgogne. — Chron. de Brabant.

(5) Il n'y avait point de parlement en Flandre. Par ce mot, il faut vraisemblablement ici entendre son conseil. (G.)

(6) Le duc Jean prononça sur le débat qui s'était élevé entre les deux princes, par des lettres données à Lille, le 11 août 1409. Il adjugea au duc de Brabant une somme de 70,000 vieux écus, pour toutes les prétentions qu'il formait contre le comte de Hainaut, tant à raison du douaire de la duchesse de Brabant, tante du duc, que pour les réparations des villes de Binche, Raismes, Aymeries et autres. Le duc de Brabant déclara se soumettre à cette décision par des lettres données à Bruxelles, le 17 août. *Trésorerie des chartes de Hainaut.*

Ce fut encore pendant le séjour qu'il fit en ce temps à Lille, que le duc de Bourgogne rendit, conjointement avec le comte de Hainaut, l'ordonnance qui modifiait leur sentence du 24 octobre 1408, contre les Liégeois. J'en ai rapporté les dispositions, p. 255. (G.)

(7) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

part au gouvernement. Mais le duc d'Orléans se tenait à Blois. De son côté, le duc de Bretagne était en guerre avec le comte de Penthièvre et avec sa mère. Il avait appelé les Anglais à son secours. Le duc de Bourgogne, qui voulait défendre son gendre, et qui voyait que lui-même ne tarderait pas à être attaqué, se tenait de plus en plus sur ses gardes; il manda à ses États de Flandre d'équiper des hommes d'armes et de les lui envoyer à Paris (1).

En attendant, on s'occupait de fêtes et de réjouissances, comme on faisait toujours lorsqu'on n'était pas en guerre. Le Duc célébra à Paris l'anniversaire de sa victoire sur les Liégeois; il venait de commander à Arras cinq grandes tapisseries rehaussées d'or et d'argent de Chypre, représentant les principaux événements de cette guerre si glorieuse pour lui.

Mais une fête qui eut de tristes conséquences fut celle que le grand maître donna pour la réception de son frère Gérard de Montaigu, évêque de Poitiers, chancelier du duc de Berri, qui venait d'être pourvu de l'évêché de Paris (2). Ce fut la dernière des merveilleuses prospérités de Jean de Montaigu. Fils d'un notaire de Paris, anobli par le roi Jean en 1363, il avait d'abord obtenu la confiance de Charles V, et s'était successivement élevé au premier rang dans le royaume. Depuis plus de vingt ans il gouvernait tout en France, spécialement les finances. Sa fortune était devenue prodigieuse. Il possédait des terres considérables, et avait bâti le beau château de Marcoussis, qui surpassait les palais du roi. Son hôtel de Paris était superbe. Grâce à son crédit et à sa puissance, il avait élevé les siens à la plus haute position. Un de ses frères était archevêque de Sens et chancelier de France; l'autre venait d'être nommé évêque de Paris. Une de ses filles avait épousé Jean, comte de Roucy; une autre Jean de Craon, seigneur de Montbazon, échanson de France; la troisième était promise au vicomte de Melun. Enfin, au mois de juillet d'auparavant, il venait de marier, avec le plus grand éclat, son fils, âgé de onze ans seulement, avec la fille du connétable d'Albret, qui, de père et de mère, était cousine du roi. Ce dernier honneur acheva d'émouvoir contre lui la haine et l'envie de presque toute la cour. On s'indignait et l'on s'étonnait de sa fortune; il semblait maintenant qu'elle n'avait été méritée par aucun motif. On disait que c'était un homme sans lettres et sans études. On se raillait de sa petite taille, de la pauvreté de sa mine, de sa barbe maigre et clair-semée, de son bégaiement. Il n'y avait pas en même temps de crimes, de méchantes menées qu'on ne lui imputât. Cependant sa faveur et son pouvoir ne faisaient que s'accroître; il avait toute la confiance de la reine, rien ne se faisait dans la maison du duc de Berri que par ses avis; le duc de Bourbon et le comte de Clermont avaient pour lui la plus grande amitié; il s'était réconcilié avec le duc de Bourgogne, le peuple de Paris l'aimait. Tout le rassurait, et il négligeait les conseils salutaires de ses amis.

Il déploya tant de faste à la cérémonie de la réception de son frère; le repas qu'il donna au roi, à la reine, aux princes, à toute la cour, fut si splendide; il y étala une telle quantité de vaisselle d'or et d'argent, que tous les convives en demeurèrent émerveillés; ils pensèrent qu'un sujet ne pouvait honorablement tenir un si grand état, tandis que l'argenterie et la vaisselle du roi son maître étaient en gage chez les créanciers. Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre tardèrent peu à conspirer sa perte. Après plusieurs conférences secrètes à l'abbaye Saint-Victor, avec leurs partisans et les principaux de la cour, ils firent résoudre qu'on procéderait à une réforme générale des finances. Le roi était malade et hors de sens en ce moment; la reine était à Melun avec le duc de Guyenne. On alla les trouver; ils donnèrent leur consentement, mais ne voulurent pas revenir à Paris. Pour lors les princes s'emparèrent absolument des affaires; les comtes de Vendôme, de la Marche et de Saint-Pol furent préposés pour se faire rendre compte par tous les receveurs ordinaires et extraordinaires. En même temps la ruine du sire de Montaigu fut résolue. En vain la reine et le duc de Berri essayèrent de le défendre; le duc de Bourgogne était le plus fort dans le conseil. Son frère (3) le comte de Hainaut, et le roi de Navarre, dont il disposait, n'avaient d'autre volonté que la sienne.

Le 7 octobre au matin, messire Pierre Désessarts, que le Duc avait fait prévôt de Paris, accompagné des sires de Helly, de Roubais et d'Utkerque, s'en alla arrêter le grand maître, au moment où il se rendait à la messe à l'abbaye Saint-Victor avec l'évêque de Chartres. « Je mets la main sur vous,

(1) Monstrelet. — Histoire de Bretagne. — Histoire de Bourgogne.

(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Juvénal. — Histoire générale du P. Anselme. — Gollut. — Journal de Paris.

(3) Lisez : *son beau-frère*. (G.)

» de par le roi, » dit le prévôt. Montaigu eut un instant de surprise, mais répondit cependant : « Tu » es bien hardi de me toucher, ribaud ! — Il n'en » est pas comme vous croyez, repartit rudement le » prévôt, et vous payerez pour tout le mal que vous » avez fait. » Puis il le mena en prison. Une émeute terrible s'éleva dans la ville ; mais le duc de Bourgogne n'avait risqué ce coup hardi qu'après l'arrivée des gentilshommes qu'il avait mandés de Flandre. Le peuple fut dispersé par le prévôt.

Montaigu ne fut pas livré à la justice, mais à une commission prise dans les membres du Parlement, et présidée par le prévôt. L'évêque de Chartres, et maître Pierre de l'Esclat, conseiller du duc de Berri, qui avaient été arrêtés avec Montaigu, furent relâchés en payant beaucoup d'argent. Pour lui, les supplications de sa famille et de ses nombreux amis, les démarches de ses puissants protecteurs, le mécontentement de la ville, où des troubles semblaient prêts à éclater, tout fut inutile ; on l'appliqua à la torture, et on lui fit confesser tous les crimes qu'on voulut lui imputer. Après la sentence qui le condamnait à mort, il en appela au Parlement ; le Parlement déclara que l'appel était nul. Il réclama les priviléges du clergé ; car étant clerc, n'ayant épousé qu'une seule femme vierge, ayant été pris en robe longue qui ne différait pas de l'habit clérical, il avait droit à ces priviléges. Rien ne fut écouté, et le 17 octobre, dix jours après qu'on l'eut arrêté, un mois tout au plus après le festin qu'il avait donné au roi et à toute la cour, il fut mené au supplice. On l'avait revêtu d'une robe mi-partie de rouge et de blanc, que quelques-uns trouvaient un symbole de sa conduite entre les deux partis. Il tenait entre ses mains une croix de bois, qu'il baisait dévotement. Arrivé aux halles, sur l'échafaud, le bourreau le dépouilla ; il protesta de son innocence, et montra ses membres brisés par la torture. Les seigneurs que les princes avaient envoyés pour assister à cette exécution ne pouvaient retenir leurs larmes. Le peuple était ému d'une grande pitié. Le prévôt disait vainement que c'était au grand maître qu'on devait attribuer la maladie du roi, les murmures n'en éclataient pas moins de toutes parts ; mais les hommes d'armes de Bourgogne étaient là pour contenir les mécontents ; on ne prit pas même le temps de lui lire sa sentence ; le bourreau lui trancha la tête : elle fut exposée sur une lance, et son corps pendu au gibet de Monfaucon. Son bel hôtel de Paris fut donné au comte de Hainaut. Son château de Marcoussis demeura d'abord aux mains du roi ; on y avait trouvé la vaisselle d'or et d'argent que Montaigu disait avoir mise en gage.

Les comtes de Vendôme et de la Marche, assistés d'hommes expérimentés du Parlement et de l'Université, continuaient à s'assembler chaque jour à l'hôtel Saint-Paul pour procéder à l'examen des finances. On fit arrêter encore un assez grand nombre de gens. L'archevêque de Sens, frère de Montaigu, se rendait pour lors en ambassade à Amiens, pour traiter avec les Anglais de la prolongation des trèves ; on envoya un sergent avec ordre de le saisir. Mais le bailli de Clermont refusa de laisser exécuter l'exploit. L'archevêque parvint à se réfugier à Blois chez le duc d'Orléans, qui le prit sous sa protection (1).

Les princes se firent apporter les registres de la chambre des comptes, et trouvèrent qu'on avait mis en marge des payements irréguliers : *Nimis habuit* ou *Recuperetur*. Au moyen de ces notes, on exigea une foule de restitutions. En même temps, on interdit, pour un temps, la chambre des comptes, ne laissant qu'un seul officier pour chaque office. Il y eut aussi plusieurs trésoriers destitués, et leur emploi fut donné à de riches bourgeois de Paris. Il importait beaucoup, en effet, au duc de Bourgogne et aux princes de son parti, de se rendre la ville favorable. Tous ses priviléges lui furent rendus : l'élection de son prévôt des marchands, la garde des bourgeois, la nomination de leurs centeniers, cinquanteniers et dizainiers. On accorda à tout bourgeois natif de Paris le droit de posséder des fiefs en franchise, prérogative que n'avait aucun bourgeois dans le royaume (2).

Charles Culdoë, nouveau prévôt des marchands, vint, au nom de la ville, remercier les princes de tous ces bienfaits ; mais il demanda que, quant aux centeniers et chefs de quartiers, les choses demeurassent comme elles étaient. Les sages bourgeois craignaient que ce retour à un ancien usage ne ramenât les anciennes discordes et ne devînt une occasion de partialité. « L'autorité du roi, disaient-» ils, nous a maintenus en paix depuis beaucoup » d'années ; nous sommes prêts à exposer notre vie » et nos biens pour son service ; mais s'il advient » quelque guerre civile entre les autres princes, » nous ne voulons pas nous en mêler ni embrasser » aucun parti. »

(1) Chron. n° 10297.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

En effet, toutes ces réformes si rigoureusement exécutées ne tendaient nullement au bien public : Paris et ses environs étaient pressurés par les Bourguignons; les confiscations de terres, d'argent, de vaisselle, étaient distribuées par le Duc aux seigneurs de sa cour. Le parti d'Orléans s'agitait de son côté, et réunissait des hommes d'armes; tout semblait annoncer de grands malheurs.

Le duc de Bourgogne congédia cependant la plus grande partie de ses troupes. Il avait si bien fait, que tout le pouvoir allait passer entre ses mains. Dans les premiers jours de novembre, les princes se rendirent à Melun, où étaient toujours la reine et le Dauphin. Ils firent leur rapport sur les réformes qu'ils venaient de faire, et en obtinrent l'approbation. Ce fut alors que le duc de Bourgogne parvint enfin à se concilier la reine, qui avait été auparavant sa principale ennemie. Cette réconciliation fut ménagée par les soins et les bons offices de son beau-frère le comte de Hainaut, qui était de la maison de Bavière. La reine fut surtout gagnée par le mariage de son frère Louis de Bavière avec la fille du roi de Navarre, veuve du roi d'Aragon. Le duc de Bourgogne fit donner au futur la terre et le château de Marcoussis. Pendant la célébration de ce mariage, un traité d'alliance fut signé entre la reine, son frère Louis de Bavière, le roi de Navarre, le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut : les deux derniers se portant forts pour leurs frères, le duc de Brabant et l'évêque de Liége.

Ce traité était conçu à peu près en ces termes :

« Nous roi de Navarre, et ducs ci-dessus nommés, ayant égard à ce que monseigneur le roi a baillé et ordonné à madite dame le gouvernement des affaires du royaume et le gouvernement et garde de M. le duc de Guyenne; considérant les grands biens, honneurs et plaisirs, et la très-grande bénignité que nous avons toujours trouvés et trouvons en elle, pour quoi nous sommes tenus et obligés à l'aimer, honorer et servir, à garder son honneur, sa personne, ses autorités et prérogatives, à les soutenir et défendre de tous nos pouvoirs;

» Et nous reine, regardant et considérant la très-grande, bonne et fervente amour, la loyauté et les très-grands et très-notables services et plaisirs que nos très-chers et très-aimés frère et cousins, lesdits roi et ducs, ont faits à monseigneur et à nous, et que nous espérons qu'ils nous feront au temps à venir;

» Pour ces causes, et aussi pour que nous reine, nous demeurions toujours bénigne à nosdits cousins, pour être d'autant plus obligée et tenue à leur faire plaisir et à les aider en toutes leurs affaires; pour que les malveillants de nous et de nosdits frère et cousins, si nous en avons, ne puissent mettre entre nous aucun discord, dissension ou débat, par paroles, rapports ou autrement;

» Nous avons, d'un commun accord et assentiment, après grand avis et mûre délibération, juré et promis, jurons et promettons: Nous reine, par parole de reine, nous roi, par parole de roi, et nous ducs, et chacun de nous sur les saintes Évangiles de Dieu, et sur la vraie croix par nous touchée, de tenir, garder et accomplir les amitiés, points, alliances et articles qui suivent :

» 1° Nous roi et ducs susdits, aiderons, défendrons et maintiendrons de nos loyaux pouvoirs, l'honneur et personne de madite dame reine envers et contre tous, ainsi que les prérogatives et gouvernement que monseigneur le roi lui a donnés ou voudrait lui donner dans les affaires du royaume et la garde de monseigneur de Guyenne et ses autres enfants.

» 2° Toutes les fois qu'il plaira à madite dame de mander nous ou l'un de nous pour la conseiller et l'aider dans ses besognes ou affaires, nous viendrons vers elle, sans nulle faute, à moins d'empêchement raisonnable.

» 3° Ce que nous aurons conseillé à ladite dame et qu'elle aura résolu, nous l'aiderons à l'exécuter.

» 4° Nous serons, autant que possible, un ou deux de nous auprès d'elle, pour l'aider et conforter dans les affaires à elle commises.

» 5° Nous reine, semblablement garderons et maintiendrons les honneurs, état et prérogatives de nosdits cousins et frère, ainsi que bonne et vraie dame est tenue envers ses bons cousins et frères.

» 6° En toutes les besognes et affaires du royaume, nous et nos enfants les appellerons au conseil pour avoir leurs bons avis, et leur ferons savoir assez tôt pour qu'ils aient le temps d'y venir s'il leur plaît, à moins que les choses ne soient si hâtives que sans déshonneur ou grand dommage de monseigneur ou de son royaume, on ne puisse différer.

» 7° Si quelques personnes, de quelque état qu'elles fussent, s'efforçaient dorénavant, par actes ou par paroles, de machiner ou de dire à nous roi et ducs quelque chose au préjudice de madite dame, nous ni aucun de nous n'y entendrons, nous témoignerons que nous en avons déplaisance, et incontinent le ferons savoir à madite dame.

» 8° Et nous reine, faisons la même promesse à nosdits frère et cousins.

» 9° Et afin que nous roi et ducs puissions mieux garder les promesses et alliances ainsi faites à madite dame, et pour mieux entretenir la bonne amour que nous avons et devons avoir les uns pour les autres, nous avons juré de demeurer bons, vrais et loyaux amis; nous pourchasserons chacun le bien, profit et honneur l'un de l'autre, et nous défendrons l'un l'autre de mal, dommage et déshonneur. Si aucun débat ou discord, ne concernant pas les seigneuries que nous possédons, s'élevait entre nous, ce que Dieu ne veuille, nous en passerons par la décision de ladite dame et de ceux d'entre nous qui n'en seront pas. Et si les débats ou discords s'élevaient à raison de nos seigneuries, nous ne procéderons point par voie de guerre avant d'avoir pris l'avis de madite dame et des autres étrangers au débat, et l'attendrons jusqu'au délai d'un an.

» En témoignage de ce, nous reine, roi et ducs ci-dessus dénommés, avons souscrit nos noms de nos propres mains, et fait mettre nos sceaux..... Donné à Melun, le 11 novembre 1409. »

On ne tarda guère à voir les suites de cette nouvelle alliance. La reine et le duc de Guyenne revinrent à Paris. Le roi, qui avait été quelque temps malade, retrouva, au commencement de décembre, assez de raison et de santé pour paraître en public et dans les conseils. Les princes allèrent lui rendre compte de ce qu'ils avaient entrepris pour la réforme du royaume. Ils l'étonnèrent et l'affligèrent beaucoup en lui apprenant que son fidèle serviteur le sire de Montaigu, qu'il aimait tant, avait été mis à mort. On le fit consentir à assembler les princes et les premiers seigneurs du royaume pour aviser aux moyens de rétablir l'ordre et la paix, et de régler mieux à l'avenir le gouvernement des affaires. On manda tous les grands de l'État, et bientôt Paris fut rempli de la plus brillante assemblée qui se fût vue depuis longtemps. On y comptait plus de dix-huit cents chevaliers. Cependant les princes d'Orléans, le connétable, le duc de Bretagne, le comte de Foix, le comte d'Armagnac et les autres du même parti n'eurent pas cœur à venir en un lieu où le duc de Bourgogne avait tant de crédit. En effet, il dominait tout : il avait plus de chevaliers à lui que tous les autres princes ensemble; il répandait partout ses largesses. Chacun des gens de son hôtel portait un joyau en or fait dans la forme de l'équerre et du fil à plomb des maçons, pour signifier que tout allait être remis dans la règle et en solide assiette (1).

La veille de Noël, le roi alla tenir son lit de justice dans la salle du Parlement, au milieu de ce noble cortége. Le comte de Tancarville, de l'illustre maison de Melun, grand bouteiller de France, président laïque de la chambre des comptes, fut chargé, comme doyen du conseil du roi, de porter la parole : c'était un homme habile, et qui savait très-bien s'exprimer (2).

Il commença par exposer que les trèves avec l'Angleterre allaient finir, et que les Anglais semblaient si peu les vouloir renouveler, qu'ils avaient même dédaigné d'envoyer des ambassadeurs au lieu désigné pour les conférences. Il fallait donc se préparer à la guerre, et se procurer des ressources d'argent.

Il annonça ensuite que le roi confirmait ce qui avait été réglé depuis trois ans, et que la reine continuerait à exercer son autorité lorsqu'il en serait empêché; mais que cette princesse ayant elle-même représenté que les soins à donner à ses nombreux enfants, sa santé et sa complexion devenue trop pesante l'empêchaient de s'occuper suffisamment du gouvernement du royaume et de la garde de son fils aîné le duc de Guyenne, il avait été statué que ce prince exercerait, au défaut de sa mère, l'autorité royale, et se gouvernerait dorénavant par les conseils de ses oncles les ducs de Berri et de Bourgogne.

Enfin, le comte de Tancarville parla du mauvais état des finances et des réformes que les princes avaient faites. Il dit que le roi les approuvait, et ordonnait qu'elles fussent continuées. Le duc de Berri, s'inclinant ensuite devant le roi, déclara en son nom et au nom des autres princes et seigneurs, que leurs personnes et leurs biens étaient au service du roi pour la défense du royaume contre les Anglais; qu'ils renonçaient aux gages et pensions qu'on leur allouait pour siéger au conseil et s'occuper des affaires de l'État; qu'ils offraient même la moitié des aides et subsides imposés sur leurs apanages et seigneuries. Il approuva ensuite beaucoup ce qui venait d'être réglé pour le Dauphin, et dit qu'il fallait confier le soin de sa personne et de ses conseils à un des princes de la maison royale.

Nonobstant cette grande montre de désintéres-

(1) Gollut.

(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Lettres du roi du 27 décembre 1409.

sement, le duc de Berri reçut trois jours après la lieutenance et les revenus d'une portion de la Guyenne (1). Content de cette faveur, il s'excusa d'accepter la garde, le conseil et le gouvernement du Dauphin, qu'on lui offrit pour la forme. Il allégua son grand âge et sa pesanteur; il représenta qu'il ne pouvait plus facilement supporter la peine d'un tel office. Il dit que le duc de Bourgogne, qui était jeune, fort et puissant, convenait mieux; qu'on l'en devrait charger, et que lui l'assisterait de ses conseils.

Il fut pris au mot, et le 27 décembre le roi signa à Vincennes des lettres qui, au refus du duc de Berri, conféraient au duc de Bourgogne la garde et le gouvernement du Dauphin, et le pouvoir de désigner tous les officiers et serviteurs de ce prince. Le duc de Bourgogne se trouva encore plus le maître de tout, et commença à ne plus garder aucun ménagement; il entoura le Dauphin de ses propres serviteurs; le seigneur d'Ollehain, son avocat, fut chancelier de Guyenne; le sire de Saint-George, premier chambellan, le sire Regnier Pot, gouverneur du Dauphiné. La reine prenait part à tout ce qui se faisait; le duc de Bourgogne tenait souvent les conseils chez elle à Vincennes; le duc de Berri et le duc de Bourbon y étaient rarement appelés. Chaque jour leur mécontentement devenait plus grand; ils avaient appris les secrètes alliances qu'on avait conclues pour les éloigner des affaires. Bientôt ils quittèrent Paris, et retournèrent dans leurs seigneuries (2).

Ce qui faisait le plus d'ennemis au duc de Bourgogne, c'était la confiance et la faveur qu'il accordait au sire Désessarts, prévôt de Paris, homme dur et emporté, qui ne songeait qu'à sa fortune et à devenir aussi riche et aussi puissant que Jean de Montaigu, dont il venait de consommer la ruine. Il était pourtant aimé des bourgeois à cause de l'ordre qu'il établissait dans la ville, où il faisait faire le guet nuit et jour, lui-même courant les rues tout armé avec ses gens d'armes (3).

Parmi tant de menaces de guerres intérieures, le duc de Bourgogne ne pouvait s'occuper de combattre les Anglais; cependant il destina son fils Philippe, comte de Charolais, à aller faire encore une fois le siége de Calais. On construisit à Saint-Omer toutes les machines nécessaires; mais les Anglais gagnèrent un bourgeois de Saint-Omer, qu'ils tenaient prisonnier. Il retourna dans sa ville, engagea le charpentier dans le complot, et le feu fut mis furtivement à cette immense charpente; l'entreprise échoua ainsi avant de commencer. Les marins d'Harfleur furent plus heureux, ils surprirent une flotte anglaise et y firent un riche butin. Mais les intérêts des princes passaient avant ceux du royaume, et chacun ne songeait guère qu'à réunir ses forces pour la lutte qui allait bientôt commencer (4).

Pour ôter aux princes d'Orléans leur partisan le plus puissant, le Duc résolut de se réconcilier avec le duc de Bretagne (5). Depuis quelques années ils étaient en grande discorde. Le comte de Penthièvre avait acquis par échange la ville et seigneurie de Moncontour. Le duc de Bretagne, comme souverain seigneur, réclama son droit sur la première année de revenu. Un procès s'éleva à ce sujet. La comtesse douairière de Penthièvre, tutrice de son fils, reçut une signification portée par douze huissiers; ses domestiques prétendirent que ces huissiers avaient eu l'audace de mettre la main sur elle, et en tuèrent quelques-uns. Le duc de Bretagne fit alors poursuivre la comtesse pour félonie, et prononcer la confiscation des biens. Les Anglais lui prêtèrent secours, et il commença à s'emparer des domaines de Penthièvre. La guerre s'alluma ainsi en Bretagne, et le duc de Bourgogne s'était proposé d'abord d'aller au secours de son gendre, avec ses forces et celles du roi. Il aurait été d'autant mieux secondé par la reine, que le bruit courait que le duc de Bretagne avait battu et injurié sa femme, fille de France, parce qu'elle avait blâmé l'injustice de ses procédés. Dans la circonstance actuelle, le Duc trouva plus avantageux de mettre l'affaire en arbitrage. Le duc de Berri fut appelé à Paris au nom du roi, et choisi arbitre avec le roi de Sicile, pour le comte de Penthièvre; le duc de Bretagne prit le roi de Navarre et le duc de Bourbon. Ce fut à Gien que les arbitres se donnèrent rendez-vous; ils y mandèrent les parties, qui ne vinrent pas; l'on convint seulement de remettre l'arbitrage au mois de novembre suivant. A cette époque, le duc de Bourgogne contracta encore une alliance grande et utile: il maria sa fille Catherine avec le fils aîné du roi de Sicile. Le mariage fut célébré à Gien, pendant que les princes y étaient, et de là, madame Catherine, qui était encore enfant, fut solennellement conduite à Angers chez la reine de Sicile (6).

(1) Ordonnances des rois de France.
(2) Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Gollut.
(3) Journal de Paris.
(4) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.
(5) *Idem.* — Histoire de Bretagne.
(6) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

Au même moment se faisait un autre mariage, qui eut de graves conséquences. Le duc d'Orléans, qui l'année d'auparavant avait perdu sa femme, madame Isabelle de France, épousa Bonne d'Armagnac, fille du comte Bernard d'Armagnac, et petite-fille du duc de Berri. Par là, le comte d'Armagnac, qui était un seigneur rempli de courage, d'action et d'habileté, devint comme le chef du parti d'Orléans. Cette union fut conclue à Mehun-sur-Yèvres, en Berri, où s'assemblèrent les princes d'Orléans, le comte de Clermont, le comte d'Alençon, le comte d'Armagnac et le connétable d'Albret. Là il fut publiquement question des moyens d'obtenir justice du duc de Bourgogne, et de lui retirer le gouvernement de l'État. Rien ne fut encore résolu; mais on se donna un prochain rendez-vous à Gien. Cette fois les ducs de Berri et de Bourbon s'y trouvèrent. Ils venaient de quitter Paris subitement sans prendre congé du roi, et sans donner aucun prétexte. Le duc de Bretagne, mandé par eux, y vint aussi. Après beaucoup de délibérations, on résolut, sur l'avis du duc de Berri, de prendre les armes et de marcher vers Paris, mais en protestant toujours d'un grand respect pour le roi; on devait se borner à lui demander juste vengeance pour le meurtre du duc d'Orléans, et un meilleur ordre dans le gouvernement du royaume. Un traité fut signé entre les princes et seigneurs; ils s'engagèrent par serment à agir en bonne union et fraternité envers et contre tous, sauf le roi. Chacun promit de fournir un certain nombre d'hommes d'armes: le duc de Berri, mille; le duc de Bretagne, les princes d'Orléans et le comte d'Armagnac, autant; le comte d'Alençon et le comte de Clermont, chacun cinq cents. Enfin, avec les troupes de tous les seigneurs du parti, l'armée devait être de plus de dix mille hommes d'armes.

Lorsque ces nouvelles arrivèrent à Paris, elles jetèrent le duc de Bourgogne dans de grands embarras; il n'était point préparé à soutenir une si forte attaque. Il essaya de négocier et de ramener le duc de Berri à des sentiments plus pacifiques; mais il l'avait trop peu ménagé, et avait ainsi précipité ce vieux prince avec les mécontents. Les tentatives qu'il faisait auprès de lui ne retardaient cependant point les préparatifs de guerre; il rassemblait le plus d'hommes qu'il lui était possible; il envoya le comte Louis de Bavière au duc de Lorraine, pour le décider à lui donner aide et secours; en même temps, des ambassadeurs allèrent solliciter les bons offices et demander des troupes au comte de Savoie, à l'évêque de Liége, au duc de Clèves, au comte de Namur, au comte de Hainaut, au duc de Brabant; les levées d'hommes étaient pressées en Bourgogne et en Flandre. Le roi donna aussi, dans les provinces qui n'étaient point sous l'autorité des princes, mandement aux chevaliers, écuyers, et possesseurs de fiefs, pour se rendre sur-le-champ en armes à Paris. Le sire Regnier Pot, que le Duc venait de faire gouverneur de Dauphiné, déploya un grand zèle à rassembler des hommes d'armes et à les amener à son maître.

Il était plus difficile de se procurer de l'argent. Le Duc ne pouvait quitter Paris; la duchesse fut chargée de le suppléer dans le gouvernement de Bourgogne; dès le mois d'avril, elle réunit autour d'elle, au château de Rouvre, les conseillers de son mari: Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne; Antoigne de Vergy son fils, Guy de la Trémoille, Jean de Neufchâtel, Guy de Pontailler, Jean de Vienne, les seigneurs d'Époisse, de Courtiambles, de Conches, de Pagny et d'autres; les baillis de la comté de Bourgogne furent aussi mandés; elle leur fit part des grandes dépenses où le Duc allait être engagé par la guerre que lui déclaraient les autres princes: ils furent d'avis de convoquer les États du duché et de la comté de Bourgogne.

Les états du duché accordèrent d'abord un subside de vingt mille francs, payable en deux ans; il fallut bien s'en contenter: la province était fort épuisée par les frais d'une rude guerre, que le Duc avait été obligé de faire l'année précédente contre le seigneur de Blanmont. Ce seigneur avait surpris le château de Valexon dans la comté de Bourgogne, et de là ravageait la contrée; il avait fallu assiéger longtemps cette forteresse, et les dépenses avaient été considérables.

La Duchesse alla ensuite à Dôle tenir les États de la Comté, qui donnèrent huit mille francs; le pays d'outre-Saône s'imposa trois mille quatre cent quarante-quatre francs (1). Ces sommes étaient loin de suffire; le Duc pressa les termes de payement; à peine y avait-il de quoi rembourser les marchands à qui il avait emprunté, et retirer son argenterie qui était en gage; il fallut chercher d'autres ressources. Le Duc manda les principaux bourgeois de Paris et des villes de France, et, alléguant la guerre avec les Anglais, il leur proposa l'établissement d'une forte taxe. Eux qui savaient toute la fausseté de ce prétexte, se refusèrent à la proposition; alors il

(1) Histoire de Bourgogne.

leur dit que ce ne serait qu'un emprunt qu'on chargerait les receveurs de restituer sur le montant des impôts. Ils répondirent que les villes n'étaient déjà que trop chargées, et qu'il devait rester encore de l'argent provenant de la réforme des finances (1). Le duc de Bourgogne, voyant combien il était dangereux de mécontenter les peuples dans un pareil moment, renonça à ce projet; cependant on taxa, sans règle et sans justice, beaucoup de particuliers de Paris qu'on soupçonnait d'être favorables au parti d'Orléans (2). C'était le prévôt de Paris qui conduisait toute l'affaire des finances du Duc; il lui suggéra encore un autre moyen, ce fut de retenir la moitié des gages et pensions de tous les officiers de justice et de finance du pays de Bourgogne, sauf à ne considérer ce sacrifice que comme un emprunt fait sur eux. Quant à la Flandre, rien ne lui fut demandé; il fallait toujours la ménager.

Ce manque d'argent donnait au duc de Bourgogne une grande envie de traiter, et il n'oubliait aucun moyen d'y parvenir : les négociations se continuaient toujours secrètement avec le duc de Bretagne, que les princes s'efforçaient, sans pouvoir y réussir, d'irriter contre le duc de Bourgogne. Ce prince pensait, avec raison, qu'il avait plus à gagner de ce côté, et ne se regardait point comme lié par le traité de Gien. En effet, il termina heureusement ses procès avec la comtesse de Penthièvre (3), et reçut même vingt mille écus pour abandonner le parti d'Orléans. Le connétable d'Albret eut aussi une somme d'argent considérable pour l'engager à servir la cause du duc de Bourgogne.

Dans des circonstances si difficiles, ce fut une joie de voir le roi recouvrer un instant de santé; on espéra que son autorité aurait plus d'effet lorsqu'il l'exercerait d'après son propre sens. Le duc de Bourgogne commença par lui faire écrire au duc de Berri : « Mon très-cher oncle, disait le roi, vous serez le très-bien venu, vous et tous ceux qui sont présentement dans votre alliance. Nous entendrons volontiers tout ce que vous aurez à nous proposer pour votre service; faites diligence et rendez-vous près de nous pour un si beau dessein; mais renvoyez d'abord vos hommes d'armes, qui ne pourraient servir qu'à la ruine de nos sujets. »

Le duc de Berri répondit respectueusement que lui et ses alliés ne désarmeraient point, tant que le duc de Bourgogne resterait armé. Alors le roi envoya, par toute la France, l'ordre à tous chevaliers, écuyers ou gens d'armes de mettre bas les armes, de quitter les forteresses ou châteaux dont ils se seraient emparés, et ne plus maltraiter ses sujets; le tout sous peine de forfaiture. En même temps il était commandé de courir sus aux désobéissants comme gens coupables de lèse-majesté. Les menaces ne produisirent rien de plus que les invitations. Les troupes s'assemblaient de tous côtés, et l'on fut obligé de permettre à toute personne du royaume de défendre son bien et sa sûreté contre qui que ce fût, même contre les princes du sang royal (4).

Le désordre était déjà si grand, que le roi étant allé à la chasse dans la forêt de Villers-Cotterets, les serviteurs du comte de Clermont refusèrent de le laisser entrer dans son propre château de Creil. Ils osèrent lui demander un ordre signé de leur maître, à qui le roi avait confié cette capitainerie. Une telle audace indigna tout le monde; le roi, dans sa faible raison, en fut très-irrité; il eut pourtant la bonté, sur les sollicitations de la comtesse de Clermont, de faire grâce aux serviteurs de son mari, mais il lui ôta cette capitainerie.

Les princes continuaient toujours à réunir leurs forces et à concerter toutes leurs actions. Ils se tinrent d'abord à Angers, puis à Poitiers. Le duc de Bourgogne ne se décourageait point dans son désir d'obtenir une paix si nécessaire; il se décida à écrire lui-même une lettre pleine de respect au duc de Berri, dont il était le neveu et le filleul. Il le conjurait de lui rendre son amitié et de revenir auprès du roi, qui dorénavant ne se gouvernerait plus que par ses conseils. Le duc de Berri admit les députés qui portaient cette lettre. « Mon neveu, dit-il, ne » peut manquer d'être bien conseillé, il a pour lui » l'Université, le corps de ville et les bourgeois de » Paris; mais je veux qu'il sache que je suis l'oncle » du roi; mes alliés sont ses cousins, et nous avons » à lui parler pour le bien de son État. »

Une seconde députation fut encore envoyée. Elle était formée du comte de la Marche, de l'évêque d'Auxerre, du grand prieur de Rhodes et de deux habiles hommes du conseil du roi, maître Gontier Col et le sire de Tignonville. Le duc de Berri les reçut courtoisement, s'informa des nouvelles du roi, de la reine, de leurs enfants, puis permit au sire de Tignonville d'exposer le sujet de son message devant les principaux seigneurs du parti d'Orléans.

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Juvénal.
(3) d'Argentré.
(4) Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

Il s'en acquitta avec beaucoup d'éloquence; il exposa les maux auxquels le royaume allait être en proie : comment le parti le plus faible ne manquerait pas d'appeler les étrangers; comment il n'y aurait pas même de sécurité pour le parti vainqueur; en quel état de faiblesse et d'incertitude tomberait l'autorité du roi; il montra que c'était lui manquer essentiellement que de lever ainsi des hommes de guerre, sans sa permission, pour se rendre devant lui à main armée. Il ajouta que le roi voulait bien attribuer cette faute aux mauvais conseils des flatteurs.

Puis, s'adressant au duc de Berri en particulier, il lui rappela combien le roi avait d'attachement et de reconnaissance pour lui, comme le guide et le tuteur de sa jeunesse. Il dit que c'était à lui à servir d'arbitre dans ce différend; que sa prudence règlerait tout; qu'on l'attendait pour s'en remettre à son jugement, et que ses cousins de Bourgogne désarmeraient dès qu'il aurait congédié ses troupes.

Le duc de Berri fit répondre par l'archevêque de Bourges; le discours se termina en annonçant que les princes allaient se rendre à Chartres, et que là ils donneraient à connaître leurs intentions; de telle sorte que, non-seulement le roi et le duc de Guyenne, mais tout le monde rendrait justice à leurs intentions (1).

Les princes tardèrent peu à venir à Chartres avec leur armée, et le 2 de septembre ils adressèrent au roi une lettre, dont ils envoyèrent copie aux bonnes villes du royaume et à l'Université de Paris; elle était conçue à peu près en ces termes : « Nous, ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon, comtes d'Alençon et d'Armagnac, vos très-humbles parents et sujets, en notre nom et au nom de nos adhérents : comme ainsi soit que les droits de votre couronne, seigneurie et majesté royale sont si notablement institués en vous et vous en eux, et fondés en justice, puissance et obéissance de vos sujets, tellement que votre état et votre autorité resplendissent parmi tous les royaumes et seigneuries du monde; comme vous êtes consacré et oint par le saint-siége de Rome, appelé et tenu roi très-chrétien par toutes les nations chrétiennes; comme vous êtes merveilleusement renommé pour l'administration d'une vraie justice, exercée sans acception de personnes, envers le pauvre comme envers le riche, rendue à titre d'empereur dans votre royaume, sans connaître d'autre souveraineté que la majesté divine, si bien que, par votre puissance et votre sceptre royal, vous récompensez et gratifiez les bons, vous punissez les mauvais et corrigez les malfaiteurs, rendez à chacun ce qui est à lui, et tenez votre royaume paisible en suivant les nobles et saintes voies de vos prédécesseurs les rois de France; tellement que toutes les nations chrétiennes, voisines ou éloignées, voire même les mécréants, ont souvent recours par-devant vous et votre noble conseil, comme à la vraie fontaine de justice et de loyauté.

» Cependant, notre très-redouté et souverain seigneur, en ce moment votre honneur, votre justice et l'état de votre seigneurie sont foulés et blessés; on ne vous laisse point seigneurier votre royaume, ni gouverner la chose publique en franchise et liberté, comme la raison le voudrait, comme le pensent tous les gens sages. C'est pour cela que nous ci-dessus nommés, nous sommes alliés et assemblés pour aller par devers vous, vous faire d'humbles remontrances, et nous informer au vrai de l'état de votre personne et de monseigneur de Guyenne, de la façon dont vous êtes détenus et déménés, et aussi du gouvernement de votre seigneurie et justice, de votre royaume et de la chose publique; afin qu'après nous avoir ouïs, ainsi que ceux, s'il y en a, qui voudraient soutenir le contraire, vous puissiez, par l'avis, conseil et délibération de ceux de votre sang, des prud'hommes de votre conseil, et d'autres qu'il vous plaira appeler en si grand nombre que vous voudrez, pourvoir réellement à la sûreté, franchise et liberté de votre personne et de votre fils aîné. Car il faut que la seigneurie de ce royaume, l'autorité, la puissance de son exercice résident en vous franchement et librement, non dans aucun autre.

» C'est pour obtenir ces conclusions, que nous voulons employer et exposer à votre service nos personnes, notre avoir, nos amis et nos sujets, en un mot tout ce que Dieu nous a donné et confié en ce monde. Ainsi nous résisterons à ceux qui voudraient faire quelque chose à l'encontre; et sauf le plaisir de Dieu, nous ne voulons pas nous départir les uns des autres avant d'avoir remédié aux inconvénients ci-dessus déclarés.

» Nous sommes tenus, obligés, contraints à en user ainsi, par crainte et respect de Dieu notre Créateur, de qui procède votre seigneurie, pour satisfaire à la justice, et pour servir vous, notre royal, notre unique souverain et seigneur sur la

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Gollut. — Journal de Paris. — Juvénal.

terre, à qui nous sommes par là, et aussi comme parents, tenus autant que nous pouvons l'être. Nous doutons même si nous n'avons pas courroucé et offensé Dieu et vous, et blessé notre propre honneur en supportant si longtemps de telles choses, et les laissant si longuement passer pour dissimulation.

» Afin que ces choses soient notoires à un chacun, et conduites dans la forme et manière qui se doivent, nous les signifions, de même qu'à vous, aux prélats, seigneurs, universités, cités et bonnes villes de votre royaume. »

La lettre se terminait par de nouvelles excuses et des protestations de respect. Elle fut portée par l'archevêque de Bourges, le comte d'Eu et le sénéchal de Poitou. On espéra d'abord qu'ils avaient quelque pouvoir pour traiter; mais le roi, voyant qu'on n'avait rien de plus à lui dire, sans même faire délibérer le conseil, répondit brusquement: « Nous nous étonnons bien fort des façons de notre » oncle bien-aimé. Dites-lui que nous ne le rece- » vrons pas en cet état; ce n'est pas là un équipage » à faire des remontrances; il doit poser les armes » s'il veut être bien reçu de nous (1). »

Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre, ravis de voir au roi une telle fermeté, lui proposèrent sur-le-champ de défendre, sous peine de crime de lèse-majesté, à tous les maires et échevins des villes, à tous les gouverneurs de provinces, à tous les capitaines des forteresses, de laisser publier la lettre des princes. En même temps on leur envoya une nouvelle ambassade.

Ils s'étaient déjà mis en marche, et arrivaient à Étampes. Leur armée était nombreuse : le duc de Berri avait recruté un grand nombre d'hommes d'armes dans sa lieutenance de Guyenne; le duc d'Orléans avait avec lui des cavaliers lombards qui passaient pour les plus habiles à manier un cheval; le comte de Clermont, qui venait de perdre son père, le vieux duc de Bourbon, ce prince aimé et respecté de tous, conduisait les armées du Bourbonnais et du Beaujolais. Le duc de Bretagne avait refusé de venir; mais comme, malgré les faveurs et l'argent qu'il avait reçus, il ménageait les deux partis, son frère le comte de Richemont avait amené six mille Bretons ou Anglais. Le connétable d'Albret, sans égard à la finance qui lui avait aussi été donnée, était venu avec ses hommes. Mais les plus redoutés de tous, c'étaient les Gascons du comte d'Armagnac : nuls n'étaient plus pauvres et plus mal vêtus, ni plus rudes à saccager les lieux où ils passaient; on disait même que leur maître leur avait promis le pillage de Paris. Aussi leur nom fut-il bientôt célèbre. On disait toujours les Armagnacs, en parlant de toute cette armée et des partisans des ducs d'Orléans et de Berri; pour eux, ils n'aimaient point à porter ainsi le nom d'un de leurs moindres chefs par la naissance, bien qu'il fût l'âme du parti (2).

Tous portaient une bande de toile blanche passée sur l'épaule droite, c'était le signe et la couleur des Armagnacs; comme le chaperon bleu, la croix de Saint-André, avec la fleur de lis au milieu, étaient la marque du parti des Bourguignons.

Leurs armées étaient plus nombreuses encore que celles de leurs adversaires. Outre les sujets du duc Jean et les hommes qui étaient venus par mandement du roi, le comte de Penthièvre était à la tête d'un grand nombre de Bretons. Le comte de Saint-Pol avait deux mille hommes ou environ; Jean sans Pitié, évêque de Liége, avait envoyé aussi du renfort. Le comte de Hainaut commandait en personne ses gens d'armes; mais l'auxiliaire le plus puissant du duc de Bourgogne, c'était son frère le duc de Brabant, qui lui amena six mille hommes. Le comte de Savoie arriva un peu plus tard avec cinq cents lances (3).

Malgré l'avantage du nombre et son audace accoutumée, le duc de Bourgogne ne cherchait qu'à éviter la guerre. Plusieurs des princes ses alliés étaient encore plus de cette opinion; les gens du conseil du roi n'avaient pas un autre avis. D'ailleurs les peuples, tout en préférant le Duc au parti d'Orléans, ne montraient nul désir de le seconder dans ses entreprises; ils ne voulaient autre chose qu'être délivrés de ces gens d'armes qui dévastaient toute la contrée jusqu'à vingt lieues autour de Paris. Déjà, lorsqu'il avait voulu donner pour capitaine à la milice de la ville le comte de Saint-Pol, les bourgeois et les centeniers lui avaient répondu que le duc de Berri leur ayant fait l'honneur d'accepter cette charge, ils ne voulaient pas avoir un autre capitaine (4).

La convocation du ban et de l'arrière-ban avait donné une autre preuve de ce même sentiment. Bien peu de possesseurs de fiefs avaient obéi à cet ap-

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Journal de Paris. — Fenin.
(3) Saint-Remy. — Monstrelet. — Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis.
(4) Le Religieux de Saint-Denis.

pel. Dans la France entière, désolée et livrée aux guerres, il n'y avait qu'un cri pour la paix et pour la fin des déplorables discordes des princes. Dans toutes les églises on entendait cette prière, qui fut composée exprès : *Domine Jesu Christe, parce populo tuo, et ne des regnum Franciæ in perditionem, sed dirige in viam pacis principes* (1).

Dans ces circonstances, quelques hommes sages et amis de leur pays proposèrent au roi d'ordonner aux deux partis de mettre bas les armes; s'ils s'y refusaient, de lever l'oriflamme et d'appeler près de lui tous ses fidèles sujets pour venger et défendre son autorité. Une telle résolution ne pouvait convenir à ceux qui gouvernaient le conseil; le chancelier même s'y opposa : on allégua que personne n'obéirait, et que l'autorité royale se trouverait compromise, tandis qu'elle ne l'était point par une querelle particulière entre les princes, lorsqu'ils protestaient en même temps de leur respect pour le roi. Ainsi, comme le disaient des gens remplis de piété et de prudence : « La France est couverte de soldats et même d'étrangers; Paris est bloqué et affamé, les campagnes pillées et épuisées, les églises mêmes saccagées; et des conseillers perfides, sous prétexte de politique, prétendent que l'autorité royale est étrangère à ces désastres, comme si le nom de roi avait une autre signification que la protection accordée aux sujets (2). »

Au vrai, il n'y avait personne qui pût se mettre à la tête de ce tiers parti. Tous les habitants du royaume ne pouvaient donc que prier Dieu et maudire les princes. Ce fut encore bien pis après l'inutile ambassade de l'archevêque de Reims, du comte de Mortagne et du comte de Saint-Pol, qui n'obtinrent pas meilleure réponse du duc de Berri. Le duc de Bourgogne avait à pourvoir sérieusement à la défense de Paris; il rapprocha ses troupes; on garda les ponts et les passages de la rivière; tous les bateaux furent coulés à fond, les portes de la rive gauche, hormis trois, furent murées. Huit mille hommes entrèrent dans la ville et furent logés chez les bourgeois; beaucoup de familles trouvèrent le moment si dur, qu'elles se retirèrent à Meaux. En même temps on imposait des taxes que le prévôt Désessarts levait avec sa rudesse et sa violence accoutumées, bien plus, croyait-on, pour faire sa fortune que pour payer les gens de guerre. Les Brabançons étaient logés à Saint-Denis, et pillèrent cruellement la ville; les habitants se réfugièrent dans l'abbaye, et ces barbares eurent l'insolence de menacer le monastère du saint apôtre de la Gaule et de la sépulture royale; il fallut en fermer le pont-levis, et faire demander des hommes au roi pour le garder (3).

Au milieu de cette misère du peuple et de cette affliction des gens de bien, l'Université, qui seule pour lors maintenait l'honneur, le respect de la vraie religion et l'amour du bien public (4), crut qu'il était de son devoir d'interposer ses bons offices; elle envoya une députation solennelle au duc de Berri. Ce prince la reçut gracieusement et lui fit honneur; il dit qu'il était fort affectionné à l'Université, cette fille des rois, source du savoir, de la vérité et de la vertu; qu'il aimait aussi, quoi qu'on en pût dire, les bourgeois de Paris et leur ville, qui était son lieu de naissance, et dont il était capitaine; mais qu'il avait un grand déplaisir de voir le roi son neveu gouverné par d'aussi vilaines gens que le prévôt de Paris et ses pareils: c'était une pitié, disait-il, que le royaume fût entre les mains de tels hommes, et il voulait faire finir tout cela. Les princes et leurs armées étaient déjà à Montlhéry, à sept lieues de Paris. La reine, avec le cardinal de Bar et le comte de Saint-Pol, alla les trouver et en reçut un respectueux accueil. Elle passa quinze jours au château de Marcoussis près Montlhéry, à parlementer avec eux, faisant loyalement ses efforts pour les adoucir. Elle n'obtint rien de plus.

A son retour, le roi, affligé et irrité, résolut d'aller en personne combattre ces rebelles. Les ordres furent donnés pour marcher le lendemain; on commençait à faire sortir les chariots; mais comme il allait monter à cheval au sortir de la messe, le recteur de l'Université, en grand appareil, à la tête de sa compagnie, vint le haranguer. Il dit : Que l'Université serait contrainte de transporter ses leçons dans un lieu plus paisible et mieux réglé, où les régents et les écoliers trouvassent de quoi vivre et ne fussent pas en butte aux outrages et aux violences des gens de guerre. Il ajouta que le pauvre peuple tout seul souffrait de ces querelles des princes et des seigneurs, qui, pourvu qu'ils s'élevassent en pouvoir, ne se souciaient point du mal des deux autres états de la France (5). Il termina ainsi : « A vous parler franchement, Sire, vous êtes tenu de mettre la paix dans votre maison; et le meil-

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*
(4) Gollut.
(5) Le Religieux de Saint-Denis. — Gollut.

» leur conseil qu'on puisse vous donner, c'est d'exclure à la fois ces deux princes de leur prétention au gouvernement; il vous appartient à vous seul. Renvoyez-les dans leurs seigneuries commander à leurs sujets, voilà le seul moyen de rétablir le calme. Après cela, vous pourrez faire choix, dans les trois états du royaume, d'un certain nombre de gens de bien et d'expérience; nous osons vous promettre qu'alors toutes les choses seront en bon ordre. »

Ce discours, qui fut fort long et fort bien dit, ne convenait pas aux desseins du duc de Bourgogne; le roi de Navarre, qui savait bien mieux que lui manier le langage, demanda que le roi fixât l'heure où il voudrait l'entendre. Le lendemain, une assemblée solennelle eut lieu dans la chambre verte au palais, et le roi de Navarre prit la parole et dit: « Sire, nous nous présentons devant vous, les ducs de Bourgogne, de Brabant et moi, vos très-humbles cousins et serviteurs, sur le bruit qu'on fait courir parmi le peuple, que l'ambition de dominer et le désir d'amasser des richesses sont la seule cause de dissension entre nous et nos cousins. Nous voulons nous justifier de ce reproche, et vous représenter que nous n'avons eu pour objet que le rétablissement de votre royaume dans ses lois anciennes et dans sa première grandeur. C'est là ce qui nous a retenus auprès de vous, notre royal seigneur. On ne doit pas qualifier d'ambition un devoir d'amour et de fidélité, ni accuser d'intérêt ceux qui sacrifient leurs biens pour le soutien de votre autorité; il suffit de rappeler que nous avons généreusement renoncé aux subsides qu'il nous était permis de lever sur nos domaines, afin de soulager votre État et pour le bien de vos affaires. Si les autres veulent en faire autant, nous sommes prêts à remettre nos pensions et gages, et à continuer de servir à nos dépens. Après cela, il ne nous reste plus, pour montrer la justice de nos intentions et notre parfaite obéissance, que d'offrir de nous retirer, pourvu que les autres en fassent autant de leur côté. Nous acceptons de bon cœur l'avis de l'Université; il faut faire choix d'un conseil de personnes non suspectes, dont par conséquent l'autre partie sera aussi exclue. Si quelqu'un refuse de faire ce que nous faisons, nous supplions votre royale Majesté d'employer toutes ses forces et son autorité à les punir. » Il termina en demandant que l'argent qu'on avait emprunté aux bourgeois de Paris leur fût rendu, et que la ville, en considération de ce qu'elle avait souffert, reçût quelque diminution sur les subsides.

Les ducs de Bourgogne et de Brabant approuvèrent tout ce qui venait d'être dit; le duc de Bourgogne ajouta même qu'il se reconnaissait incapable de gouverner un aussi grand royaume que la France. Pour lors on commença à espérer la paix et à se féliciter. Une nouvelle ambassade fut envoyée au duc de Berri, qui, s'approchant toujours de Paris, était venu s'établir en son beau château de Bicêtre. Il se moqua des conditions proposées par le roi de Navarre, disant que si l'on voulait consulter les trois états sur le gouvernement du royaume, il lui serait du moins permis de prendre sa place au banc de la noblesse. On ne se découragea point; le comte de Savoie et le duc de Brabant conduisaient ces négociations avec beaucoup de patience et de douceur. Pendant plus d'un mois, ce fut sans cesse de nouveaux pourparlers et propositions nouvelles; tantôt il était question de laisser à Paris le duc de Bourgogne et le duc de Berri chacun avec quinze cents hommes; et, pendant qu'on aviserait aux moyens d'accommodement, la police serait exercée, non plus par le prévôt, qui s'était rendu si odieux, mais par le Parlement. Tantôt on parlait de faire aller le roi à Melun, et d'y ouvrir des conférences, chaque parti occupant une des rives de la Seine. Les Orléanais se refusaient à tout, et serraient chaque jour Paris de plus près. Le duc d'Orléans tenait Gentilly; le comte d'Armagnac occupait Vitry, s'avançant jusqu'aux villages de Saint-Marceau et de Saint-Michel, qui étaient pour lors hors de la ville. Les Parisiens étaient obligés de faire le guet et d'allumer de grands feux pendant la nuit. Saint-Cloud fut surpris et pillé; heureusement Charenton avait une forte garnison. Les Gascons du comte d'Armagnac étaient les plus ardents à venir jusqu'aux murailles et aux portes de la ville. On faisait des sorties contre eux, et l'on tuait sans pitié et comme bêtes féroces tous ces gens à la bande blanche. La campagne avait été abandonnée par les habitants, tant les Armagnacs commettaient de désordres; cette année, on ne put faire ni les vendanges ni les semailles (1).

Les clameurs du pauvre peuple furent si grandes, que le roi se résolut à prononcer la confiscation des biens des princes et de leurs adhérents. Ce moyen fut plus efficace; d'ailleurs les vivres commençaient

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Journal de Paris.

à manquer à toute cette foule de gens de guerre; l'hiver approchait. Enfin, le 2 novembre, un traité en dix articles fut signé à Bicêtre; il fut convenu:

1° Que tous les princes devaient retourner chacun chez eux avec leurs troupes, excepté le comte de Mortagne, frère du roi de Navarre;

2° Qu'ils ne traverseraient point les terres l'un de l'autre, à moins d'absolue nécessité, et en ménageant les habitants;

3° Que les villes et forteresses seraient remises aux gouverneurs précédemment nommés par le roi;

4° Que le roi pourrait envoyer des chevaliers à lui pour veiller à ce que les troupes se retirassent en bon ordre;

5° Que les princes jureraient de ne revenir à Paris que s'ils y étaient mandés par lettres patentes scellées du grand sceau; et que si le roi mandait l'un, en même temps il manderait l'autre;

6° Que lesdits seigneurs jureraient de ne procéder l'un contre l'autre, ni par acte, ni même par paroles pendant tout le cours de l'année suivante;

7° Que le roi ferait choix de prud'hommes notables et non suspects, qui ne seraient obligés, ni par pension ni par serment, à l'un ni l'autre des seigneurs des deux partis; leur nom serait cependant communiqué auxdits seigneurs, pour qu'ils pussent dire leur sentiment touchant ce choix;

8° Que pendant l'absence du duc de Berri et du duc de Bourgogne, ils conviendraient entre eux de deux seigneurs pour les suppléer dans l'éducation et le gouvernement du duc de Guyenne; et attendu que le duc de Berri n'avait point de lettres de cet office, il lui en serait expédié;

9° Que le prévôt de Paris serait démis et révoqué de tous les emplois qu'il tenait du roi;

10° Qu'aucun chevalier, ni écuyer, ni autre ne serait recherché ni par le roi, ni par aucun des seigneurs, dans sa personne, ses biens ou ses héritiers, pour être ou n'être pas venu à ces assemblées de gens d'armes.

Le roi ratifia la paix de Bicêtre, et établit commissaires pour recevoir les serments des princes, le cardinal de Bar, le grand maître de Rhodes, le comte de Saint-Pol, le chancelier du Dauphin, et le comte Guichard Dauphin, grand maître de l'hôtel, qui tous avaient pris une part active au traité.

(1) Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

Cinq jours après, une réconciliation plus complète eut lieu entre les ducs de Bourgogne et de Berri (1). Ce dernier déclara, par lettres authentiques, qu'il désirait nourrir et maintenir bonne et parfaite union avec son neveu et filleul de Bourgogne; il l'avait déjà fait héritier de ses terres d'Étampes, Dourdan et Gien; il le voulait, disait-il, honorer et lui faire plaisir comme à son propre fils, certain d'en être aimé et honoré comme son oncle et père; ainsi, entre les mains de son révérend père en Dieu le cardinal de Bar, et de son très-cher neveu le duc de Brabant, il jurait et promettait par la foi de son corps, par les saints Évangiles de Dieu par lui touchés, et par sa parole de fils de roi, de se trouver en un lieu désigné avec son neveu, et là de faire avec lui alliances les meilleures et les plus effectives que faire se pourrait, pour le bien de tous deux, envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, excepté seulement leur seigneur roi et le duc de Guyenne. Il promettait en outre de rompre toute autre alliance qui pourrait être dommageable à son neveu, celui-ci devant faire de même. Cela fait, il s'engageait à se démettre entre les mains du roi de toute part dans le gouvernement du duc de Guyenne, pour le laisser en entier aux mains du duc de Bourgogne. Il consentait aussi que le roi en agît comme il voudrait à l'égard de messire Pierre Désessarts, à condition que celui-ci ferait serment de l'aimer, servir et honorer.

Sans donner pour le moment plus de suite à cette réconciliation, chacun s'éloigna de son côté avec ses troupes, tous chargés des malédictions des peuples; et comme beaucoup de seigneurs et de gens de guerre avaient fait de grandes dépenses à Paris, et voulaient s'en aller sans payer, les bourgeois qui gardaient les portes les arrêtèrent, et les forcèrent de mettre en gage leurs armures et leurs équipages. En même temps, d'autres s'en allaient chargés de butin (2).

Ainsi s'en retourna dans son pays de Flandre, acaccompagné de son odieux prévôt de Paris, le duc de Bourgogne, ruiné et sans argent, ayant aussi fort diminué sa renommée. Tous les gens de guerre s'étonnaient qu'avec des forces supérieures, assisté de la présence et de l'autorité du roi, il se fût laissé tromper, et eût cédé sans combat. Plusieurs hommes sages et pieux voyaient, dans ce refroidissement de son courage, l'œuvre de Dieu, qui voulait que, pour punir le meurtre qu'il avait commis, il fût re-

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

cherché, bravé, chassé, et qu'il souffrît honte et châtiment (1).

Deux mois se passèrent assez tranquillement. Le roi avait appelé dans son conseil des hommes estimés, qui réglaient les affaires à la satisfaction de tous. Mais vers la fin de janvier, le duc de Bourgogne fit remettre au duc de Guyenne, en plein conseil, des lettres où il se plaignait de ce que le comte d'Alençon, le duc de Bourbon et le connétable continuaient à lever des gens de guerre. Il ajoutait que le duc d'Orléans et le comte d'Armagnac avaient dessein d'entrer par violence dans la ville, de faire périr un grand nombre de bourgeois, de ruiner les autres, et d'enlever le roi, la reine et le duc de Guyenne.

Ces princes, apprenant qu'ils étaient ainsi accusés, écrivirent au roi, à la reine, à l'Université, à la ville, au chapitre de Notre-Dame, aux religieux de Saint-Denis, pour se justifier, protestant par serment que c'était mensonge et calomnie. Cependant la voix publique et les informations, qui venaient de tous côtés, étaient conformes à la plainte du duc de Bourgogne.

On eut moins de doutes encore lorsque, peu de jours après, on sut que le sire de Croy, envoyé par le duc Jean au duc de Berri, qui était pour lors à Bourges, venait d'être saisi sur les terres du duc d'Orléans, conduit au château de Blois, et mis à la torture pour lui faire confesser qu'il avait pris part au meurtre du feu duc d'Orléans. En vain le duc de Guyenne envoya l'ordre de le délivrer; en vain le duc de Berri s'entremit de tout son pouvoir : ils ne purent rien obtenir.

Le duc de Bourgogne vit bien qu'il faudrait avoir recours aux armes. Il rassembla d'abord à Tournay les princes de sa famille et de son alliance, le comte de Hainaut, l'évêque de Liége, le comte de Namur, le duc de Clèves, leur exposa ce qu'on apprêtait contre lui, et eut recours à leurs services; ils les lui promirent. Pour avoir de l'argent, il vendit aux Gantois les confiscations qu'ils avait faites en vertu de son autorité. Il leur concéda aussi à prix d'argent le droit d'acquérir et de posséder des fiefs, ce qui sembla une grande ingratitude aux seigneurs qui avaient combattu pour lui contre la ville de Gand. Il se fit payer aussi pour restituer aux villes toutes les franchises et priviléges qu'elles avaient perdus lors de leur révolte. Il voulait bien aussi tirer quelques sommes pour les libertés qu'elles avaient déjà; mais elles refusèrent, ne voulant pas acheter ce qui était à elles; et si elles lui donnèrent, ce fut par pure libéralité.

Enfin il s'avisa d'envoyer son fils Philippe, comte de Charolais, qui était déjà fort aimé de tous ses sujets, faire son entrée dans toutes les villes de Flandre, afin que, selon la coutume du pays, ce lui fût une occasion de percevoir le droit (2) de joyeuse entrée (3). De là, il se rendit à Arras, où il convoqua les seigneurs du pays. Il leur fit exposer comment ses adversaires avaient traité le sire de Croy, et comment ils se disposaient à l'attaquer.

Cependant il n'armait pas encore, et protestait toujours de sa soumission aux ordres du roi. Il ne semblait pas qu'il en fût ainsi des Orléanais (4). Une compagnie de huit cents hommes environ, composée d'Italiens, d'Espagnols, et de gens de toute nation, de bâtards et de mauvais sujets, était restée dans la Beauce depuis la retraite des Armagnacs. Ils pillaient les marchands, forçaient les maisons, et commettaient mille brigandages, s'autorisant du nom du duc d'Orléans. Cependant il les désavoua. Le maréchal Boucicault, qui venait d'être chassé de Gênes, et que la faiblesse du royaume ne permettait pas d'y renvoyer avec une forte armée, s'en alla, à la tête de cinq cents hommes d'armes et d'un bon nombre d'arbalétriers, surprendre ces brigands à Cloye. Les paysans vinrent à l'aide des troupes. On dispersa ces malfaiteurs, on en fit un grand massacre. Une centaine fut amenée à Paris; les chefs furent pendus, d'autres jetés à la rivière; ceux qui étaient au-dessous de quinze ans furent fouettés publiquement et chassés du royaume.

Il fallait pourtant s'opposer à cette guerre qui allait se rallumer. Le roi fit défendre, sous peine de confiscation, à tout seigneur de prendre les armes sans son ordre; il envoya les gens les plus notables de son conseil aux ducs de Bourgogne et d'Orléans, pour leur commander de laisser les peuples en repos, de cesser toute assemblée de gens d'armes, et de s'en rapporter de leurs différends au jugement de la reine et du duc de Berri (5).

La réponse du duc de Bourgogne fut respectueuse et soumise. Il consentait à tout nouveau traité, pourvu qu'il ne lui portât pas plus de préjudice

(1) Gollut.

(2) Il n'existait pas, en Flandre ni dans les autres provinces des Pays-Bas, *de droit de joyeuse entrée;* seulement il était d'usage que, lors de l'avénement d'un nouveau souverain, les états lui fissent un *don gratuit.* (G.)

(3) Meyer. — Gollut. — Heuterus.

(4) Le Religieux de Saint-Denis.

(5) *Idem.* — Monstrelet.

que les conditions jurées à Chartres et à Bicêtre.

Quant au duc d'Orléans, il répondit quelque temps après au roi par une longue lettre : « Je sais, disait-il, qu'autour de vous et dans votre conseil sont plusieurs de mes ennemis, et je ne voudrais pas que ma réponse, mes propos, mes intentions ni mes actes fussent à leur connaissance. En effet, ils ne devraient assister à rien de ce qui me touche. Pour vous prouver, mon très-redouté seigneur, que je suis votre humble fils et neveu, et que je vous conseille loyalement, sans vous celer la vérité, j'a résolu de vous déclarer les noms de ces ennemis de vous et moi, qui sont dans votre conseil. Ce sont l'évêque de Tournay, Antoine de Craon, le vidame d'Amiens, Jean de Ollehain sire de Nesle, le sire de Helly, Charles de Savoisy, Antoine Désessarts, Jean de Courcelles, Pierre de Fontenay et Maurice de Reuilly. Ils ont débouté de bons et sages hommes, vos loyaux serviteurs; ils vous donnent à entendre de faux et iniques mensonges, pour éloigner de votre grâce et de votre affection, moi et plusieurs parents, loyaux serviteurs et sujets. Par ces moyens, et par leur conduite inique et désordonnée, ils ont, avec leurs adhérents et complices, troublé la paix du royaume et le bien commun. Tant qu'ils auront quelque autorité près de vous, il n'est pas vraisemblable qu'il puisse y avoir un bon régime en votre royaume, car ils empêcheront toujours que vous ne donniez à moi ni aux autres le bienfait de la justice que vous devez à un et à chacun, au petit comme au grand. Ils font et feront tout ceci parce qu'ils se sentent chargés et coupables de plusieurs crimes. Plusieurs, c'est à savoir Jean de Ollehain et le sire de Helly, sont auteurs de la cruelle et infâme mort de monseigneur mon père, votre frère unique, et sont entièrement à la faveur du duc de Bourgogne, principal coupable de cette mort. »

Il continuait en disant que c'étaient eux uniquement qui empêchaient le roi de faire justice de la mort de son frère, et que lorsque les complices et fauteurs du duc de Bourgogne seraient éloignés du conseil, quand il serait fait bonne justice d'eux, alors il donnerait une réponse satisfaisante; car il ne demandait rien que de juste et de raisonnable.

En conformité d'une telle réponse, le duc d'Orléans, loin de désarmer, rassemblait des aventuriers de toute nation et faisait marcher des troupes, sous les ordres du duc de Bourbon et du comte de Vertus, vers le comté de Clermont en Beauvoisis et le comté de Coucy, près de Soissons, qui était une de ses seigneuries. Il voulait ainsi séparer le duc de Bourgogne de Paris. Le duc Jean, de son côté, tenait un grand nombre de gens entre Bapaume et Ham, pour s'opposer à toute tentative (1).

Cette conduite du duc d'Orléans, les désordres commis par ses troupes, irritaient de plus en plus les esprits contre lui. Le roi lui-même, lorsqu'il revenait à quelque raison, s'indignait de cette rébellion. On avait fini par persuader à ce pauvre prince que c'étaient les sorcelleries de son frère qui autrefois avaient causé sa maladie (2), de sorte qu'il ne craignait rien tant que tomber entre les mains des Orléanais.

Dans cette disposition du roi et de tout le royaume contre le duc d'Orléans, il fut proposé par le chancelier, homme sage et modéré, de réprimer cette désobéissance par la force des armes. C'était le seul moyen d'empêcher le duc de Bourgogne d'armer de son côté. Ce prince montrait encore une soumission où il importait de le maintenir. Mais il fallait de l'argent; l'archevêque de Reims en offrit d'abord au nom du clergé. Les bourgeois de Paris promirent de solder cinq cents hommes d'armes pour trois mois. L'Université demanda à délibérer, et peu de jours après, le chancelier de Notre-Dame vint, au nom du clergé et de l'Université, dire au roi que si les finances de l'État n'étaient pas prodiguées à l'avarice insatiable des gens de cour, et qu'elles fussent mieux gouvernées, on trouverait bien assez de ressources; que l'Université était pauvre; que les terres du clergé étaient exemptées de taxes; il alla jusqu'à dire que lorsqu'on abusait de l'autorité d'un roi pour opprimer ses sujets par des exactions injustes, ce pouvait être un motif de secouer le joug et de déposer le monarque, ainsi que les histoires en offraient des exemples. Tant de hardiesse fut réprimandée par le chancelier de France, et l'orateur s'excusa en disant qu'il n'avait rien dit d'affirmatif (3).

Les clameurs qui s'élevaient de toutes parts contre les princes d'Orléans les engagèrent à publier une longue lettre au roi, dont ils adressèrent des copies au duc de Guyenne, à l'Université, à la ville de Paris et aux autres bonnes villes.

Ils commençaient par rappeler en détail toutes les horribles circonstances du meurtre de leur père; ils en faisaient une touchante narration, et renou-

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

(2) Gollut.

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

velaient le souvenir des parjures, des trahisons, de la scélératesse du duc de Bourgogne; puis faisaient le récit des nobles et malheureux efforts de leur mère pour obtenir justice, de cette horrible justification du meurtre, proposée au nom de l'assassin, qui, en attaquant l'honneur de leur père, avait été comme un second homicide; ils passaient ensuite à l'invasion à main armée que le duc de Bourgogne avait faite deux fois de la capitale du royaume, à la fuite du roi, à ce traité de Chartres où « ce méchant homicide, par force, violence et tyrannie, a tenu sous ses pieds votre justice, n'a voulu souffrir que ni vous ni vos officiers prissiez aucune connaissance de son forfait. Il ne s'est daigné aucunement humilier devant vous, qu'il a tellement offensé. Là, il a bien osé vous dire ouvertement, devant tout le monde, en un lieu si solennel, qu'il avait fait mourir votre frère pour le bien de votre royaume, et il maintient qu'il a été dit, de par vous, que vous n'en aviez aucune déplaisance. Ce qui serait certes une si grande horreur et douleur, qu'elle briserait le cœur de tous ceux qui viendront après vous, et qui trouveraient écrit, qui pourraient lire que de la bouche du roi de France, du plus grand de tous les chrétiens, a pu sortir cette parole : que, de la mort cruelle, infâme, inhumaine de son frère unique, il n'a eu aucune déplaisance. Bien plus, il n'a été rien réglé, rien ordonné pour le salut de l'âme du défunt, ni pour aucune satisfaction à la partie lésée; chose dont vous ne pouvez, en nulle façon, faire grâce ni remettre.

» Ce qui fut fait à Chartres est donc contre tout principe de droit, contre tout ordre, toute raison, toute justice; tout est nul, ne vaut rien, et ne mérite pas même d'être rappelé.

» Mais ce traître a même violé les conditions faites à Chartres. Vous lui aviez commandé de ne rien faire à notre préjudice et contre notre honneur; il l'avait promis et juré. Néanmoins, pour accuser la mémoire de notre père, pour nous détruire à jamais, il a fait prendre votre bon et loyal serviteur le grand maître de l'hôtel, l'a fait emprisonner et mettre à la torture, tellement que ses membres en ont été tout brisés. Ce martyre était pour lui faire confesser quelque chose à la charge de notre père. Mais, arrivé au lieu de sa mort, le maître d'hôtel a, sur sa damnation éternelle, affirmé publiquement que jamais notre père n'avait pensé à vous trahir, ni à rien faire contre le bien de votre personne.

» Le traité de Chartres exceptait du pardon les homicides et meurtriers qui, par son commandement, tuèrent votre frère; et lui les a reçus, recélés, nourris, et continue encore à le faire.

» Après toutes ces choses, ce traître, pour que vous et vos officiers ne connussiez pas de son forfait, a usurpé et usurpe encore l'autorité de votre domination. Et, en effet, la vraie cause pour laquelle il a fait périr votre frère, c'est pour dominer; il use du royaume comme de sa propre chose. Il a détenu et détient encore votre personne et celle de notre très-redouté seigneur le duc d'Aquitaine, et il n'y a personne, de quelque état qu'il soit dans le royaume, qui puisse avoir accès auprès de vous.

» Bref, il a introduit les voies de fait, et l'on peut maintenant commettre indifféremment toutes sortes de crimes, sans craindre ni punition ni correction. Les malfaiteurs se disent qu'ils passeront aussi bien sans être punis que celui qui a tué le frère du roi. »

C'était pour venir raconter au roi le damnable régime de son royaume, et sa prochaine destruction et subversion, que les princes avaient pris les armes, ajoutaient le duc d'Orléans et ses frères.

« Mais, par certain accord réglé par vous et notre conseil, nous avons dû retourner en notre pays, et pour épargner les maux de votre peuple, congédier nos gens. Nous avons réellement et de fait exécuté ce nouveau traité; mais lui, il le viola au moment même; car ceux de votre conseil ne devaient être ni gens suspects, ni pensionnaires d'aucun des deux partis; et il a laissé les serviteurs qu'il avait créés. Ce sont eux encore qui ont le gouvernement et l'autorité sur vous et votre royaume. Ainsi il domine mieux et plus sûrement que s'il y était en personne. Pierre Désessarts, prévôt de votre bonne ville de Paris, devait être déposé de tous offices royaux et de tous les états qu'il tenait de vous; néanmoins il lui fit avoir secrètement lettres de vous, scellées de votre grand sceau, pour ravoir sa prévôté, et ledit Pierre est en effet retourné à Paris, a voulu prendre séance au Châtelet. Il n'a pas tenu à lui qu'il n'y réussît ».

Le duc d'Orléans revenait encore au meurtre de son père : « Il y a près de quatre ans, disait-il, que la chose advint, et nous n'avons pu encore obtenir une seule provision de justice. Moi, Charles d'Orléans, je vous suppliai naguère très-humblement de m'octroyer des lettres entérinées pour faire poursuivre les consentants et complices de l'homicide, et l'ordre à vos justiciers qu'ils fissent emprisonner et juger ceux qui, d'après l'information,

seraient chargés du crime; cela même aurait dû se faire sans ma requête, et il ne devait pas être nécessaire de réveiller la justice. Je ne crois pas qu'il y ait un homme en votre royaume, de quelque état et de quelque condition qu'il soit, si pauvre qu'il puisse être, auquel votre chancellerie refusât une telle requête, même pour un fait moins grave. Toutefois, quelques diligences que j'aie pu faire, je n'ai pas obtenu ces lettres de justice.

» Oui, par toutes les voies de fait ou autrement, nous voulons procurer et poursuivre la réparation de cet homicide, et venger l'honneur de notre seigneur et père. Nous y sommes obligés et contraints. Ce devoir nous est commandé sous peine de rendre notre nom infâme et d'être réputés indignes de sa succession, de son nom, de ses armes, de sa seigneurie. Nous ne voulons pas encourir de telles peines; nous aimerions mieux souffrir la mort, comme le devrait faire tout noble cœur, de quelque condition qu'il soit.

» Hélas! il n'y a si pauvre noble homme, ou de si bas état en ce monde, dont le père ou le frère ait été tué si traîtreusement, que ses parents et ses amis ne s'engagent à poursuivre l'homicide jusqu'à la mort! Qu'est-ce donc quand le malfaiteur persévère et s'obstine dans sa volonté criminelle? car n'est-il pas notoire que ce traître a encore osé écrire naguère qu'il a fait mourir votre frère bien et dûment? Mais moi, Charles, j'affirme qu'il a menti; et il est assez manifeste qu'il est menteur, mauvais, faux et déloyal; mais, moi, par la grâce de Dieu, j'ai toujours été, suis et serai sans reproches et disant vrai. » Le duc d'Orléans finissait en demandant encore la punition du crime, et répétant que c'était le devoir du roi.

Les gens d'honneur et de savoir qui lurent cette lettre, la trouvèrent belle et juste. On disait qu'elle avait été écrite par maître Gerson, le plus savant docteur de l'Université : ce n'est pas que le duc d'Orléans ne fût en état de la composer, car nul prince n'était aussi docte et ami des lettres. Quels que fussent son bon droit et ses motifs, les hommes sages n'en regardèrent pas moins comme coupable un prince qui demandait justice les armes à la main, qui faisait des alliances et des partis dans l'État, qui, disait-on, allait appeler le secours et l'assistance des ennemis. Ils pensaient que c'était une entreprise contre toutes les lois divines et humaines, et qu'il la fallait réprimer (1).

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

Comme il eût été contre la coutume des chevaliers et seigneurs d'attaquer son ennemi sans l'avoir défié, le duc d'Orléans, huit jours après avoir écrit au roi, envoya la lettre suivante au duc de Bourgogne :

« Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy; Philippe, comte de Vertus, et Jean, comte d'Angoulême, frères : à toi, Jean, qui te dis duc de Bourgogne : pour le très-horrible meurtre par toi fait en grande trahison et guet-apens, par meurtriers apostés, sur la personne de notre très-redouté seigneur et père monseigneur Louis duc d'Orléans, seul frère germain de monseigneur le roi, notre souverain seigneur et le tien, nonobstant plusieurs serments, alliances et compagnies d'armes que tu avais avec lui : et pour les grandes trahisons, déloyautés, déshonneurs et mauvaisetés que tu as commis contre notredit souverain seigneur monseigneur le roi, et contre nous en plusieurs manières, te faisons savoir que dorénavant nous te nuirons de toute notre puissance et par toutes les manières que nous pourrons et; contre toi, de ta déloyauté et trahison, appelons Dieu et la raison à notre aide, ainsi que tous les prud'hommes du monde. En témoignage de vérité, nous avons fait sceller ces présentes lettres du sceau de moi, Charles.

» Donné à Jargeau, le 18 juillet 1411. »

Ce défi fut porté par un héraut de la maison d'Orléans à Douay, où se trouvait le duc Jean. Il reçut joyeusement cette bravade, assembla son conseil, et, le 13 août, répondit par un pareil défi conçu en ces termes :

« Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, seigneur palatin de Salins et de Malines, à toi Charles, qui te dis duc d'Orléans, Philippe, qui te dis comte de Vertus, Jean, qui te dis comte d'Angoulême, qui naguère nous avez écrit vos lettres de défiance : faisons savoir et voulons que chacun sache que, pour abattre les très-horribles trahisons, les très-grandes mauvaisetés et guet-apens machinés félonnement contre monseigneur le roi, notre très-redouté souverain et le vôtre, et contre sa génération, par feu Louis, votre père, pour empêcher votredit père, faux, traître et déloyal, de parvenir à la finale et détestable exécution à laquelle il tendait si notoirement que nul prud'hommes ne devait le laisser vivre; bien moins encore nous, qui sommes cousin germain de mondit seigneur, doyen des pairs de France, et deux fois pair de France, qui donc sommes plus astreints

à lui et à sa génération, pouvions-nous laisser plus longtemps sur terre, sans en être gravement accusé, un si faux, déloyal, cruel et félon traître? Pour nous acquitter loyalement de notre devoir envers notre très-grand et très-souverain seigneur, nous avons fait mourir, comme nous le devions, ledit faux et déloyal traître. Ainsi nous avons fait plaisir à Dieu, loyal service à notre souverain, et nous avons obéi à la raison. Et parce que toi et tesdits frères suivez la trace de votre feu père, croyant parvenir aux damnables et déloyales fins où il tendait, nous avons très-grande joie au cœur de votre défi. Mais du surplus qui y est enfermé, toi et tesdits frères avez menti, et mentez faussement, mauvaisement et déloyalement, comme des traîtres que vous êtes. Et à l'aide de notre seigneur, qui sait et qui connaît la très-entière et parfaite loyauté, amour et sincérité d'intention que nous avons toujours et aurons, tant que nous vivrons, pour lui, pour ses enfants, pour le bien de son peuple et de son royaume, nous vous ferons venir à la fin et punition que méritent des faux, mauvais, déloyaux traîtres, rebelles, désobéissants et félons, comme toi et tes frères. »

Un officier de la maison du Duc porta cette réponse à Blois. Le duc d'Orléans en fut irrité, cependant fit assez bon accueil à celui qui en était chargé, et continua ses préparatifs plus activement encore.

Le même jour le duc Jean avait écrit au duc de Bourbon. Il lui rappelait que trois ans auparavant ils avaient fait ensemble un traité d'alliance, et juré, en présence de plusieurs chevaliers, sur la damnation de leur âme, sur la foi et serment de leur corps, sur les saints Évangiles, sur les saintes reliques touchées, de s'aider, conseiller et conforter mutuellement de corps, d'âmes, et de biens, toutes les fois qu'ils seraient attaqués dans leur honneur et l'état de leurs personnes. Il le requérait donc et sommait, en vertu de cette alliance, de venir, accompagné d'amis et d'hommes d'armes, le secourir contre les princes d'Orléans. Le roi d'armes de Bourgogne remit cette lettre au duc de Bourbon, qui, pour toute réponse, renvoya quelques jours après le traité d'alliance (1).

Pendant ce temps-là, le duc de Berri et la reine étaient à Melun, tenant des conférences et recevant des messages pour parvenir à un accommodement (2). Ils demandèrent au roi de leur envoyer les principaux seigneurs de sa cour et de ses conseils, des députés de l'Université, les présidents du Parlement et de la chambre des comptes, le prévôt des marchands et les bourgeois les plus considérables. On pensa qu'ils allaient communiquer quelques articles propres à rétablir la paix dans le royaume; il n'en fut rien : le duc de Berri ne fit que leur répéter toutes les plaintes du duc d'Orléans, et inclinait beaucoup à ce qu'elles fussent accueillies. Lorsque tous ceux qui étaient allés à Melun en revinrent sans autre réponse, le peuple commença à s'animer, même contre eux, et ils furent obligés de se cacher. Déjà les Armagnacs se répandaient dans la campagne. Les Parisiens crièrent à la trahison; ils dirent que le duc de Berri était d'intelligence avec ceux qui voulaient ruiner la ville. « Il a fait semblant de désirer la paix, disaient-ils, mais c'était afin de nous amuser, et de donner aux Armagnacs le temps d'entrer dans la ville pour la piller. »

On commença le guet aux portes; on tendit les chaînes de la rivière, et le corps de ville, cédant à la voix publique, s'en alla demander au roi, pour capitaine, le comte de Saint-Pol qu'on avait obstinément refusé depuis un an.

Le duc de Bourgogne était ainsi dans une belle position (3). Il avait la faveur de la ville de Paris, l'approbation des gens sages; la justice était de son côté. C'était lui qui était le sujet fidèle, le vassal obéissant. Le roi lui avait permis par des lettres du 12 août d'armer pour sa défense (4). S'il eût voulu modérer son emportement, temporiser, se plaindre doucement, laisser voir tous les torts de ses ennemis, il aurait eu toute la force de la France, et aurait conservé la faveur du roi et l'affection des peuples. Il sembla d'abord, par une lettre qu'il écrivit à la reine pour se plaindre du défi et des provocations du duc d'Orléans et pour s'en remettre à sa justice, que son intention était de se conduire sagement. Mais au lieu de faire traiter les affaires publiques et les siennes par des hommes prudents, courtois et modérés, il lâcha tout de nouveau Pierre Désessarts, personnage bouillant, factieux et propre à mettre toutes choses pêle-mêle.

Cet homme était rentré secrètement dans Paris; par son conseil et ses menées, le comte de Saint-

(1) Monstrelet.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Gollut.
(4) Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

Pol, dès qu'il fut gouverneur, fit expédier des lettres du roi pour ordonner la levée d'une troupe de cinq cents hommes, sous le nom de milice royale. Le soin de la former et la charge de la commander furent, à la grande surprise des hommes sensés, confiés aux principaux bouchers de Paris, les Legoix, les Saint-Yon et les Thibert. C'étaient de grands partisans du duc de Bourgogne; ils s'étaient montrés fort ardents dans les séditions, et cruels comme leur métier dans la guerre qui s'était faite l'année d'avant aux portes de la ville. Du reste, ces gens-là avaient grand crédit parmi le peuple. La boucherie de Paris avait été donnée depuis fort longtemps à une vingtaine de familles; mais comme les femmes ni les bâtards n'héritaient point du privilége, le nombre des maîtres bouchers était déjà fort réduit (1). Ils étaient devenus riches et puissants; le Parlement avait eu plus d'une fois à leur enjoindre de s'occuper par eux-mêmes de leur état. La boucherie avait ses officiers, ses réglements, sa justice, et formait un corps considérable dans la ville. Les Legoix étaient trois frères, maîtres de la boucherie de Sainte-Geneviève; les Thibert et les Saint-Yon étaient de la grande boucherie près le Châtelet, et tenaient tout le quartier des halles, qui était pour le duc de Bourgogne (2). Ils s'associèrent un nommé Caboche, écorcheur de bêtes à la boucherie de l'Hôtel-Dieu, plus méchant qu'eux encore, et maître Jean de Troye, chirurgien, qui était un homme de beau langage, et savait fort bien discourir (3). Leur troupe se composait de garçons bouchers, de chirurgiens, de pelletiers, de tailleurs et de toute sorte de mauvais sujets.

Ils furent aussitôt les maîtres de Paris. Ils marchaient armés par les rues, commettant mille désordres. Dès que quelqu'un leur déplaisait, ils criaient : « C'est un Armagnac! » l'assommaient sur l'heure, pillaient sa maison, ou le traînaient en prison pour qu'il se rachetât chèrement. Le receveur de Chartres, homme de bonne réputation, ayant été mandé à la chambre des comptes, vint à Paris, et fut tué dans la rue, sans nul autre motif que d'avoir été signalé comme un Armagnac (4). Il ne faisait pas bon alors pour les hommes nobles, de quelque parti qu'ils fussent, de se trouver à Paris (5); les riches bourgeois vivaient aussi dans la crainte et le danger. Plus de trois cents s'en allèrent à Melun avec Charles Culdoë, prévôt des marchands, qui ne pouvait plus répondre de la tranquillité de la ville. Simon Cramault, archevêque de Reims, l'un des plus sages hommes du conseil du roi, se retira (6). L'évêque de Saintes, ayant été soupçonné d'avoir dit que le duc de Bourgogne aurait dû demander pardon du meurtre du duc d'Orléans, fut sur le point d'être massacré. Il ne dut la vie qu'aux soins du comte de Saint-Pol.

On avait accordé l'entrée du conseil du roi aux chefs de la milice royale, pour y apporter les demandes des bourgeois et de la ville. Bientôt ils dictèrent les résolutions du conseil, leur troupe en assiégeait la porte, et menaçait par ses clameurs.

On commença par faire résoudre que le roi, qui pour lors était malade, et le duc d'Aquitaine, quitteraient l'hôtel Saint-Paul, pour venir habiter le château du Louvre, où ils se trouveraient plus en sûreté dans l'enceinte de la ville. La reine fut suppliée de revenir à Paris avec ses enfants, mais sans le duc de Berri, qui était devenu odieux: Charles Culdoë fut remplacé par Pierre Gentien, qui était pourtant un homme recommandable et estimé de tous. On eut aussi la prudence de défendre de nouveau l'entrée de la ville aux princes des deux partis et à leurs troupes, et il fut ordonné que les Parisiens se garderaient eux-mêmes. Toutefois le Dauphin fut contraint à envoyer en prison les particuliers qu'on accusait d'être en intelligence avec les Armagnacs, et à faire publier que tous ceux qui leur étaient favorables eussent à sortir de Paris, sous peine de mort et de confiscation (7).

Ce qui animait tout ce peuple, c'est que le duc d'Orléans avait déjà commencé la guerre, et qu'il arrivait chaque jour d'horribles récits sur les dévastations commises par ses gens d'armes dans le Vermandois et la Picardie. Des députés de ce malheureux pays furent envoyés au conseil du roi.

« Très-excellent prince, dirent-ils, la campagne » va bientôt être déserte et vide d'habitants; ils » s'enfuient vers les lieux cachés, ou se réfugient » dans l'enceinte des forteresses avec ce qu'ils peu-

(1) Félibien, Histoire de Paris.

(2) Monstrelet.

(3) Juvénal.

(4) Rapport fait au Parlement par Henri de Marle, premier président.

(5) Monstrelet.

(6) Le Religieux de Saint-Denis.

(7) *Idem.*

» vent sauver de leurs meubles et de leurs trou- » peaux; tout est livré à la fureur des gens de » guerre. Ils ont pillé leurs hôtes, enfoncé les cof- » fres, maltraité les filles et les femmes; ils mettent » à rançon les marchands qu'ils arrêtent sur les » routes, et quand ils en prennent qui sont bour- » geois de Paris ou de quelque ville du parti du » roi, ils les tuent; si, par hasard, ils les renvoient » après les avoir dépouillés, c'est en proférant mille » blasphèmes contre le roi : Allez, disent-ils, allez » vous faire voir à votre fou de roi; allez demander » protection à ce pauvre idiot, à ce misérable cap- » tif! Souvent même ils leur arrachent les yeux, » leur coupent le nez, les oreilles, et leur disent : » Allez maintenant montrer votre bonne mine à » ces infâmes traîtres du conseil du roi! Il y a une » troupe de cinq cents Gascons que le comte d'Ar- » magnac et le connétable avaient amenés à l'autre » guerre, et qui ont toujours été amis des Anglais. » C'est maintenant Bernard d'Albret, chevalier » hardi et entreprenant, qui les commande. Ils ont » déjà pris et saccagé la ville de Roye, qui est au » roi. Ils viennent de se saisir de la forteresse de » Ham, qui appartient en commun au duc d'Or- » léans et au comte de Nevers; de là ils se répan- » dent sur tous les environs (1). »

En même temps le duc d'Orléans prenait ses mesures pour approcher de Paris. Il mit une forte garnison à Montlhéry. Sans cesse il parcourait, sous prétexte de chasser et se divertir, le Valois et le Soissonnais, il allait de Coucy à Melun, et même jusqu'à Corbeil. L'alarme saisit les paysans; ils avaient appris ce qui se passait ailleurs, et voyant que le roi ne pouvait ni les défendre ni les secourir, ils demandèrent à s'armer; on le leur permit. Ils laissèrent la bêche et la charrue, s'armèrent de méchantes piques et de bâtons ferrés, prirent la croix de Bourgogne, écrivirent : « Vive le Roi! » sur leur bannière, et commencèrent à tomber sur les Armagnacs, lorsque ceux-ci marchaient par petites compagnies. On les nommait les brigands ou les piquiers; lorsqu'ils furent aguerris dans leur métier de vagabonds, ils dévalisèrent tous les passants. Il en était toujours arrivé de même, lorsque, dans d'autres temps, on avait réduit les habitants à quitter la vie des champs pour se défendre.

Les choses ne pouvaient en demeurer là; le duc de Guyenne assembla un nombreux conseil. Le comte de Saint-Pol exposa que toute la France était partagée en deux factions, mais que l'une avait refusé d'obéir au roi, qu'elle insultait sa personne et son autorité, qu'elle ravageait son royaume et massacrait ses sujets; que l'autre, au contraire, n'avait montré que respect et soumission au roi; qu'ainsi il fallait qu'on s'unît avec elle pour exterminer au plus tôt la rébellion. Une telle résolution était grave : on en délibéra plusieurs jours de suite; mais les partisans du duc de Bourgogne étaient en force : moitié persuasion, moitié violence, leur avis prévalut. Le duc de Guyenne écrivit, le 1er septembre, au Duc, au nom du roi (2) :

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à notre très-cher et très-aimé cousin le duc de Bourgogne, salut et entière dilection. Nous sommes informé qu'en plusieurs lieux de notre royaume sont très-grand nombre de gens d'armes et de traits, lesquels pillent, dévastent et dérobent chaque jour notredit royaume et nos bons et loyaux sujets; ont pris aucunes de nos villes et forteresses, assiégé et menacé d'autres; ont tué ou rançonné gens; bouté feu, forcé femmes mariées, violé filles à marier, dérobé églises et moustiers, et font de jour en jour toutes autres inhumanités, comme pourraient faire les ennemis de nous et de notre royaume, dont très-grandes clameurs et pitoyables plaintes sont venues jusqu'à nous. Voulant et désirant de tout notre cœur garder notre honneur et notre seigneurie, et défendre nos sujets d'outrages, griefs, oppressions et dommages, et les maintenir en paisible tranquillité; ayant compassion de notre peuple, qui a tant souffert, nous avons, après grande délibération, et sur l'avis d'aucuns de notre sang et de notre lignage, de ceux de notre grand conseil, d'aucuns de notre Parlement et de notre chambre des comptes, et d'autres notables de notre ville de Paris, conclu et ordonné de résister de toute notre puissance à l'entreprise et mauvaise volonté des susdits et de leurs fauteurs, adhérents et complices, et d'en faire justice et punition.

» Et comme, pour ce faire, il nous faut très-grand nombre et très-grande puissance de gens; considérant que ce serait chose très-coûteuse que de s'en procurer en aussi grande quantité et aussi promptement que besoin est, attendu les maux horribles que supporte journellement notre peuple; comme nous vous avons toujours trouvé bon et loyal, prêt à nous servir et à nous aider en toutes nos affaires, et que nous avons en vous parfaite sû-

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

reté et confiance, puisque vous êtes déjà tout préparé et fourni d'une grande armée de gens de guerre, nous vous prions et requérons, même vous mandons et commandons, sur la foi, loyauté et obéissance, en tant que vous aimez l'honneur, le bien et la conservation de nous, de notre lignée, de notre royaume, que vous veniez le plus hâtivement que vous pourrez, nous servir, secourir et aider, en chassant et déboutant, par voie de fait, à force d'armes et de puissance, lesdits gens d'armes et de traits, de nos villes et pays. »

Le roi lui donnait ensuite pouvoir de mander et assembler tous les vassaux et sujets de la couronne; il leur demandait d'obéir en tout au duc de Bourgogne, comme aussi à toute ville et forteresse de lui ouvrir leurs portes.

Dès que cette résolution eut été publiée, la milice royale et tout le peuple adoptèrent le chaperon bleu, la croix de Bourgogne, et la devise de « Vive » le roi! » En moins de quinze jours, plus de cent mille hommes prirent ces signes de la faction bourguignonne; les femmes mêmes et les enfants les portaient (1). A ne les pas avoir, on courait risque de passer pour Armagnac, et d'être jeté à la rivière, si l'on avait quelque ennemi. Les violences recommencèrent contre les partisans d'Orléans. Un jour, les Legoix et les Saint-Yon s'introduisirent violemment dans le conseil du roi, sans respect pour le duc de Guyenne qui y siégeait, et ils demandèrent la permission de courir sus à tous les rebelles. Ils obtinrent ce qu'ils voulaient, et des lettres du 9 septembre déclarèrent les serviteurs et confédérés du duc d'Orléans coupables de lèse-majesté et ayant encouru confiscation de leurs biens. On s'avisa de leur appliquer l'excommunication qu'Urbain V avait fulminée jadis contre les grandes compagnies du temps du roi Charles V (2). On prêchait en chaire contre les Armagnacs. L'Université, sur l'invitation du roi, écrivait et parlait dans le même langage. On refusait le baptême à leurs enfants (3). La folie était si grande, qu'on brodait sur les ornements d'église la croix de Bourgogne, qu'on s'en servait au lieu du crucifix, et qu'on avait changé la manière de faire le signe de la croix. On ôtait aussi de leurs offices ceux qu'on tenait pour suspects. Le sire de Hangest fut destitué de la charge de grand maître des arbalétriers. On aurait bien voulu traiter de même le connétable; mais c'était un si puissant seigneur, qu'on n'osa point pour cette fois. Cependant le duc de Berri perdit la lieutenance de la Guyenne, qu'on donna au sire de Saint-George. Ce prince était devenu l'objet de la haine des Parisiens; ils l'avaient pourtant fort aimé, et lui avaient attribué la paix de Chartres et de Bicêtre. Le duc de Bourgogne recommandait surtout qu'on ne le laissât pas entrer dans la ville (4). Aussi, lorsque le roi eut fait engager la reine à revenir, et qu'elle se présenta avec le duc de Berri, il lui fut signifié d'entrer seule. Alors elle retourna à Melun. Pour mieux montrer leur aversion contre lui, ils saccagèrent et démolirent en partie son hôtel de Nesle, sous prétexte que, touchant aux murailles de la ville, il nuisait à leur bonne défense.

Pendant que les serviteurs du duc Jean s'étaient ainsi emparés de Paris par la violence, leur maître, dont l'arrivée était si impatiemment attendue, se trouvait dans de grands embarras. Aussitôt après avoir reçu les lettres du roi, il s'était mis en campagne. Son armée était magnifique; toute la noblesse de Bourgogne, de Flandre et d'Artois s'était rendue à ses ordres. Il avait aussi demandé du secours aux bonnes villes de Flandre, et elles avaient consenti assez volontiers à faire marcher leurs milices avec lui (5). Il y en avait quarante ou cinquante mille, tous bien vêtus et bien armés à leur manière; nulle troupe n'était si bien fournie de vivres

(1) Juvénal. — Journal de Paris.
(2) Juvénal.
(3) Pasquier.
(4) Juvénal.
(5) Il s'éleva quelques débats, dans cette campagne, d'abord entre la ville et le Franc de Bruges, relativement aux petites villes enclavées dans le terroir du Franc, et dont chacune des deux parties prétendait être suivie; ensuite entre le Franc de Bruges et la ville d'Ypres sur leur rang respectif. Par des lettres données à Bruges, le 17 août 1411, le duc Jean ordonna que, pour cette fois, les villes de l'Écluse, Damme, Monikereede, Houcke, Ter Muyden, Blanckenberghe, Ostende et Dixmude suivraient la ville de Bruges, et que le Franc serait suivi de celles de Ysendike, Oostbourg, Ardenbourg, Oudenbourg, Ghistelles, Thourout, Eccloo, Capricke et Lembeke. Ceux du Franc, ainsi que ceux des villes et châtellenies de Furnes, Bergues, Bourbourg, Nieuport, Poperinghe, Dunkerque et leurs suivants prétendaient être en droit de marcher immédiatement après ceux de Bruges, ce que leur contestaient ceux d'Ypres et leurs suivants : le Duc rendit, en son ost sur les champs lez Marcoing, le 6 septembre, une ordonnance provisoire, d'après laquelle ceux du Franc devaient marcher devant ceux d'Ypres le premier jour qu'il partirait de son ost, ceux d'Ypres marcheraient devant le deuxième jour, et ainsi de suite. Il statua encore, par des lettres de la même date, que, toutes les fois que ceux du Franc formeraient l'arrière-garde, son cousin, conseiller et chambellan messire Jean de Ghistelles, accompagné de gens d'armes et de trait, serait avec eux. *Archives du Franc de Bruges*. (G.)

et de toutes sortes d'équipages de guerre (1). Elle était suivie d'environ douze mille charrettes de bagages. Il y avait un nombre considérable de ces machines nommées des ribaudequins (2), espèces de grandes arbalètes que traînait un cheval, et qui lançaient au loin des javelots avec une force terrible. Ils amenaient aussi des planches garnies de longues broches de fer pour mettre en avant de leurs bataillons. Quand ces gens des communes de Flandre campaient, il semblait, tant leurs tentes étaient belles et bien rangées, que les bonnes villes elles-mêmes eussent été portées là. En marche ils étaient séparés par villes et par métiers, selon leur usage. Il n'y avait rien de si orgueilleux que ces Flamands. Il leur fallait toujours les meilleurs logis et des vivres avant tous les autres. Souvent ils s'emparaient de la place et des provisions que les hommes d'armes avaient déjà retenues, et ne tenaient pas grand compte des nobles, quels qu'ils fussent. Ils avaient mis dans leurs conditions avec le Duc qu'on leur laisserait tout ce qu'ils prendraient; aussi n'y avait-il pas de troupe qui pillât plus à profit. Ils mettaient sur leurs charrettes tout ce qui pouvait s'emporter. Le butin était encore un autre sujet de querelle. C'était donc chose difficile de conduire les Flamands et de les faire vivre paisiblement avec les autres gens de guerre, surtout avec les Picards, qui ne souffraient point patiemment la rudesse de leurs façons.

Le Duc se porta d'abord vers la ville de Ham où se trouvait le sire Bernard d'Albret, le plus fameux capitaine des Armagnacs. Il voulut d'abord emporter la place d'assaut; une première attaque ne réussit point. Cependant il n'y avait aucun moyen de résister aux machines qui lançaient d'énormes pierres dans la ville; Bernard d'Albret profita de ce qu'elle n'était pas encore entièrement entourée, et sortit pendant la nuit avec les plus notables bourgeois, ne laissant guère dans la ville que de pauvres gens. Alors les hommes du Duc entrèrent; les premiers furent des Picards; mais les Flamands, s'y portant en grande foule, pillèrent et dépouillèrent amis et ennemis. Bien que le Duc eût interdit les violences contre les personnes, rien ne put arrêter la rudesse des Flamands : ils enfonçaient les portes des églises où s'étaient refugiées les femmes; ils emportaient tout dans leurs tentes et sur leurs charrettes, emmenant même des enfants pour qu'on les rachetât. L'abbaye ne fut pas plus respectée; on en enfonça les portes. Heureusement quelques seigneurs parvinrent à sauver six ou sept des religieux ; ils arrivèrent auprès du Duc avec leur prieur qui marchait portant la croix. Quand tout fut saccagé, les gens de Flandre mirent le feu, et presque toute la ville fut consumée.

Lorsque les autres villes de la Somme surent la façon dont Ham venait d'être traitée, l'alarme s'empara des habitants. Nesle, Chauny, Roye, envoyèrent humblement leurs clefs au duc de Bourgogne, en le suppliant de les épargner. Il fit jurer aux bourgeois d'être désormais fidèles au roi, et les reçut à merci.

De Roye, le duc de Bourgogne envoya messire Pierre Désessarts, qui était venu près de lui, porter cette nouvelle au Dauphin. Il fut, comme on peut croire, bien reçu des Parisiens, et remis dans sa charge de prévôt de la ville.

Le duc d'Orléans, de son côté, assemblait son armée. Il voulut avoir dans son parti la reine et le duc de Berri, et alla à Melun le leur proposer. Il avait avec lui le connétable, le comte d'Armagnac, et l'ancien grand maître des arbalétriers; mais ils ne purent réussir à les persuader.

Les gens d'armes du duc d'Orléans étaient nombreux aussi et en bel ordre. Il avait avec lui, outre ses vassaux, les Gascons du comte d'Armagnac et de la maison d'Albret, les Bretons du comte de Richemont, les Lorrains du duc de Bar et les Allemands du seigneur du Saarbruck. Toute cette noblesse marchait fière et joyeuse comme si elle fût allée combattre les ennemis des lis ou de la croix. Avec les chevaliers, qui étaient au nombre de six mille, on voyait l'archevêque de Sens, Jean de Montaigu, dont les Bourguignons avaient saisi les domaines, comme ceux aussi de son frère l'évêque de Paris. On n'avait pourtant d'autre crime à leur imputer que d'avoir pleuré leur frère le grand maître d'hôtel. Il avait changé la mitre pour le casque, et la crosse d'évêque pour la hache de l'homme d'armes.

Les Orléanais s'acheminèrent vers Montdidier où le duc de Bourgogne avait réuni ses forces. Jusque-là ils n'éprouvèrent d'autre résistance qu'à

(1) Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remi.

(2) Selon Roquefort, le ribaudequin était un petit chariot ou machine de guerre en forme d'arc de douze à quinze pieds de long, arrêté sur un arbre large d'un pied, dans lequel était creusé un canal, pour y mettre un javelot de cinq à six pieds de long, ferré et empenné, et fait quelquefois de corne; on le dressait sur les murailles des villes, et, par le moyen d'un tour, les javelots étaient poussés avec tant de force, qu'il n'en fallait qu'un pour tuer quatre hommes à la fois. (G.)

Senlis, où un vaillant Bourguignon, le sire Enguerrand de Bournonville, tomba sur leur arrière-garde. Les paysans armés les inquiétaient aussi et surprenaient leurs bagages (1).

Le duc Jean attendait encore son frère le comte de Nevers à qui il avait fait dire de se hâter. Le comte faisait en ce moment la guerre à un des grands vassaux de Bourgogne, Louis de Châlons, comte de Tonnerre, qui, après avoir enlevé une fort belle demoiselle parente de la duchesse de Bourgogne, l'avait épousée, bien qu'il eût une première femme. Pour éviter le ressentiment de son seigneur, il lui fit déclarer qu'il ne se reconnaissait plus pour son vassal, et qu'il allait prêter hommage au duc d'Orléans, puis il entra à main armée sur les terres de Bourgogne. Le comte de Nevers, pour s'en venger, dévastait alors tout le comté de Tonnerre. Il laissa ce faible ennemi, et se mit en route pour aller rejoindre son frère à Montdidier.

Ces deux grandes armées se trouvaient en présence, et personne ne doutait qu'elles ne livrassent aussitôt quelque grande bataille. Les uns s'affligeaient de ce que le sang de tant de braves chevaliers allait être versé dans une guerre civile et pour le malheur de la France; les autres se réjouissaient de ce que cette lutte, si pénible pour le peuple, allait enfin finir par le sort des armes.

Mais les chefs du parti d'Orléans n'étaient pas d'accord (2); les uns voulaient combattre, les autres voulaient attendre. Pour le duc de Bourgogne, au moment où il disposait son armée pour recevoir ou livrer la bataille, il vit venir à lui les capitaines des communes de Flandre. Ils venaient lui dire que leurs gens voulaient s'en retourner sur-le-champ, disant qu'ils avaient fini leur temps. Le duc demeura confondu et désespéré, il les conjura instamment de rester encore huit jours avec lui, et de ne pas le quitter au moment où toutes les forces de l'ennemi étaient là en présence. Les capitaines, touchés de la demande que leur faisait si doucement leur seigneur, promirent leurs bons offices auprès des communes. De retour au camp, on assembla les centeniers et les connétables dans la tente de la ville de Gand, où se tenaient toujours les conseils. La requête du Duc fut proposée; les capitaines firent tous leurs efforts pour qu'elle ne fût pas rejetée; le conseil restait incertain et divisé; beaucoup disaient qu'ils avaient déjà servi le temps promis, que l'hiver approchait, qu'il fallait absolument retourner chez soi. On se sépara sans avoir rien conclu; mais quand vint la chute du jour, les gens des milices allumèrent de grands feux avec le bois qu'ils arrachaient aux maisons du faubourg de Montdidier, puis chargèrent les bagages, et vers minuit se mirent à parcourir le camp en criant : « Aux armes! » Le bruit en arriva au Duc, qui envoya aussitôt quelques seigneurs flamands pour s'expliquer avec eux. Ils les trouvèrent armés, et obstinés à ne vouloir rien dire de leurs desseins. Le matin, à la pointe du jour, ils attelèrent leurs charrettes, et tout à coup mirent le feu à leur camp, en criant : « Allons, partons. » Ils prirent la route de Flandre. Le duc de Bourgogne monta aussitôt à cheval avec son frère le duc de Brabant, et courut vers eux. Là, ayant ôté son chaperon, il les supplia à mains jointes de ne point partir; il leur demandait encore quatre jours; il les appelait ses compagnons, ses frères, les plus fidèles amis qu'il eût au monde; il leur promettait les plus beaux priviléges, leur faisant remise de la taille à tout jamais. Le duc de Brabant les pria aussi de ne pas refuser ces quatre jours à leur seigneur, qui les leur demandait si instamment. Rien ne put les émouvoir, rien ne put vaincre leur volonté; ils ne répondaient rien, sinon en montrant la lettre qui fixait le terme de leur service avec le nom et le sceau du Duc apposés au bas; ils finirent par dire que si, conformément aux conditions de cette lettre, il ne les ramenait pas au jour marqué de l'autre côté de la rivière de Somme, ils lui rendraient son fils, le comte de Charolais, qui était à Gand, coupé par morceaux. Le duc de Bourgogne, voyant qu'il n'y avait rien à gagner sur leur brutale obstination, les apaisa par de bonnes et douces paroles, et à son grand dépit, fit sonner la trompette pour leur départ. Le mal ne se borna pas là; le feu qu'ils avaient mis à leurs tentes gagna le reste du camp et en consuma une partie (3).

Le lendemain, les ennemis ayant appris cette retraite, envoyèrent quelques coureurs contre l'arrière-garde, et s'emparèrent d'une portion des bagages. Malgré tout le mal que lui faisaient les Flamands, il fallait que le Duc dissimulât, et les traitât avec de grands égards. Ce n'était pas le moment de recommencer les révoltes de Gand; il repassa la rivière, ramena toute son armée vers Péronne, puis alla encore remercier les Flamands de

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Monstrelet.
(3) Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remi. — Oudegherst.



leurs bons services (1), et leur donna son frère le duc de Brabant pour les commander jusque chez eux (2). Ceux de Bruges et des villes environnantes, en passant devant Lille, exigèrent, pour continuer leur route, qu'on leur remît la grande peau de veau; ils nommaient ainsi une énorme feuille de vélin où était inscrit le consentement à la gabelle du blé, avec les sceaux de cinquante villes ou bourgs. Il fallut la leur livrer; ils la déchirèrent en mille pièces (3).

Le duc d'Orléans aurait pu poursuivre les Bourguignons dans leur retraite précipitée. C'était l'avis des plus jeunes d'entre les chefs; mais ceux qui

(1) Il y a, dans les archives de la ville de Gand, des lettres du Duc, données en son ost sur les champs lez Roye, le 21 septembre 1411, par lesquelles il déclare que les bourgeois et habitants de sa bonne ville de Gand l'ont bien loyalement et notablement servi en cette présente année; qu'il leur en sait bon gré, et qu'il lui plaît que, le dimanche suivant (27 septembre), ils puissent partir du lieu où il sera pour retourner en Flandre. (G.)

Les mêmes archives renferment une lettre du 23 septembre 1411, écrite par le prévôt des marchands et les bourgeois de Paris, « à ceux des lois et autres gens du pays de Flandre » étant présentement en la compagnie de monseigneur le duc » de Bourgogne. » Dans cette lettre, les Parisiens les remercient de tout ce qu'ils font, avec le duc, pour le service du roi; ils leur annoncent qu'ils en ont instruit toutes les provinces et les bonnes villes du royaume; afin qu'ils soient partout tenus en spéciale recommandation; ils les prient de persévérer en leur zèle, les assurant que les sujets du roi leur en auront une perpétuelle obligation; ils font de grands éloges du duc de Bourgogne, *vrai sujet et parfait champion de notre souverain seigneur le roi*, etc. (G.)

(2) Meyer. — Oudegherst. — Gollut.

(3) Le fait rapporté ici n'est pas exact; voici, d'après des documents authentiques, ce qui se passa.

Le mardi 6 octobre, ceux de l'ost de Bruges, étant arrivés à trois lieues de cette ville, s'y logèrent. Les gens de la loi n'en furent pas plutôt informés, qu'ils leur envoyèrent un de leurs pensionnaires pour savoir à quelle heure ils voudraient le lendemain faire leur entrée dans la ville : ils répondirent qu'ils avaient supporté de grands frais dans la campagne qui venait de finir; qu'ils avaient dépensé beaucoup plus que le gage de 8 gros par jour qui leur avait été assigné; qu'ils entendaient par conséquent recevoir 2 gros de plus par jour, et cela pour deux mois. Après divers pourparlers, les bourgmestres promirent qu'aussitôt qu'ils seraient entrés, on leur payerait leurs gages ainsi qu'ils le demandaient. Formant alors de nouvelles prétentions, ils requirent qu'il leur fût accordé sept points, dont le premier regardait le son d'une cloche dont on usait dans certains cas pour convoquer les bourgeois; le 2e la perception d'une *cueillette* sur les grains qui était levée au profit de la ville; le 3e certains émoluments dont, au temps passé, les gens des métiers avaient joui sur les revenus de la commune; le 4e l'augmentation de leurs gages, pour le temps pendant lequel ils venaient de servir dans l'armée du Duc; le 5e un impôt du septième denier que le Duc levait dans la ville; le 6e les lettres par lesquelles les métiers s'étaient obligés, sous peine capitale et confiscation de leurs biens, à ne jamais apporter leurs bannières sur le marché et sur d'autres places publiques, avant que les bannières aux armes du prince et à celles de la ville n'y fussent apportées et déployées; le 7e enfin, la confiscation des biens dont ils voulaient être francs comme ils l'étaient avant les dernières commotions de Flandre. Leurs capitaines et les gens de la loi leur firent observer en vain qu'ils étaient grandement en la bonne grâce de monseigneur le Duc, et qu'ils dévaient bien se garder de rien faire qui la leur fît perdre; en vain leur promirent-ils que, après leur entrée dans la ville, on écouterait leurs requêtes, et qu'eux-mêmes les appuieraient; ils ne voulurent rien entendre, et crièrent à haute voix : *Ne nulle, ne nulle. Nous ne voulons pas estre déceus comme nous l'avons esté autrefois; nous voulons avoir fin de noz requestes, avant que nous rentrions en la ville.* Les gens de la loi s'assemblèrent avec les officiers principaux du Duc, pour délibérer sur le parti à prendre : il fut résolu enfin de leur accorder les quatre premiers points, qui dépendaient du magistrat, et il leur en fut délivré des lettres en forme, le 8 octobre. Mais ils refusèrent d'abord de les recevoir; *nous voulons*, crièrent-ils, *tout avoir ensemble, et non par parties.* Cependant on parvint à les calmer, et à obtenir d'eux qu'ils se contentassent, en outre de ce qui leur était assuré par l'acte du magistrat, de la restitution des lettres qui formait le 6e point de leur demande : le sieur de Steenhuys, qui commandait l'ost de Bruges, et plusieurs membres du magistrat se chargèrent de se rendre à Gand, pour solliciter cette restitution du comte de Charolais. (Tous ces faits sont tirés des lettres des bourgmestres, échevins et conseil de Bruges, du 11 octobre 1411.)

Les lettres dont la commune avait si fort à cœur d'obtenir la remise pour les anéantir, consistaient en deux actes, datés du 24 mai 1407, par lesquels le magistrat et les métiers avaient déclaré accepter avec reconnaissance et promis d'observer les dispositions contenues dans les lettres du duc Jean, du 25 avril précédent, qui avaient donné aux métiers l'autorité d'avoir bannières.

Les députés de Bruges ayant exposé au comte de Charolais l'objet de leur commission, ce prince le soumit au chancelier et aux gens du conseil du duc son père. Ceux-ci considérant la situation des affaires, « la matière de commotion » qui était toute prête, la petite résistance que présentement » on pouvait faire au contraire, et plusieurs autres choses, » conclurent à ce qu'il fût satisfait à la demande des Brugeois : le comte en écrivit dans ce sens à son père, qui acquiesça à l'avis de son conseil. En conséquence, Me. Thiéry Gherbode, garde des chartes de Flandre, reçut l'ordre d'apporter à Gand les deux lettres du 24 mai, du magistrat et des métiers de Bruges, qui étaient gardées en la trésorerie de Lille. Là, dans une assemblé qui eut lieu à Saint-Bavon, et à laquelle assistaient le chancelier messire Gérard de Bourbon, seigneur de Montproux; messire Jacques de Lichtervelde, seigneur de Coolscamp; messire Montferrant d'Essines; messire Simon de Fourmelles, docteur en lois; maître Henri Goethals, doyen de Liége; Philibert de Chantemerle, et plusieurs autres, le comte de Charolais, après certaines protestations dont il fut dressé instrument par un notaire public, fit délivrer lesdites deux lettres aux commis de la ville de Bruges, *par lesquels elles furent deschirées pièce à pièce, et les sceaulx arraciez*, selon le mémorial de Thiéry Gherbode. Cet événement se passa le 18 octobre. *Archives du Royaume:* Registres aux chartes nos 777 et 823 de l'inventaire imprimé. — Registres contenant divers titres des XIIIe, XIVe et XVe siècles. (G.)

avaient plus d'expérience décidèrent que, Paris étant le but de la guerre, il fallait y marcher sur-le-champ et y entrer. Ils songeaient à aller reprendre leurs hôtels et leurs biens confisqués; ils voulaient se dédommager en mettant à rançon les riches bourgeois. Ce désir de vengeance, si publiquement annoncé, ne fit qu'exalter le courage des Parisiens. On tint conseil à la ville, et l'on résolut, tout d'une voix, de mourir plutôt que de perdre les privilèges et les libertés de la ville, plutôt que de la livrer au pillage des Armagnacs.

Le prévôt de Paris se mit à la tête des préparatifs de défense, et y montra toute son activité. Les portes de la ville, les passages de la rivière furent munis et gardés. Par bonheur, quatre cents lances bourguignonnes, commandées par Jean de Châlons, prince d'Orange, qui allait rejoindre le Duc, se trouvèrent rejetées vers Paris. On leur confia la défense de la ville de Saint-Denis; bientôt arrivèrent les Armagnacs qui occupèrent la rive droite de la Seine, comme l'année d'avant ils avaient occupé la rive gauche. Ils se logèrent à Pantin, Saint-Ouen, Clignancourt, la Chapelle-Saint-Denis, Aubervilliers, Montmartre, et firent encore plus de ravages que l'autre fois; chaque jour on se battait aux portes, le comte de Saint-Pol et le prévôt faisaient de vigoureuses sorties.

Le prince d'Orange se défendait aussi avec bravoure, et résistait à la fois aux assauts et aux tentatives que l'on faisait pour lui persuader d'abandonner le parti bourguignon. Enfin, après plusieurs jours de résistance, il fut forcé de traiter et obtint d'honorables conditions. Les Allemands, les Bretons et les Gascons s'étaient bien promis le pillage de l'église et des trésors de l'abbaye; mais la garde en fut confiée à l'archevêque de Sens, qui y entra avec quatre cents hommes d'armes à pied, et veilla à ce que l'on fournît aux soldats qui se présenteraient aux portes tout ce qui leur serait nécessaire.

Deux jours après, la trahison ou la négligence du sire Colin de Puisieux, qui commandait la porte de Saint-Cloud, la livra aux Orléanais; le sire de Gaucourt s'en rendit maître par une surprise de nuit (1).

Ainsi Paris se trouvait resserré de plus près; on craignait de manquer bientôt de vivres. On tremblait pour Charenton et Corbeil, qui assuraient les arrivages du haut de la rivière.

Plus le siége se prolongeait et plus les Armagnacs éprouvaient de résistance, plus leur rage s'accroissait; le récit de leurs cruautés sur les habitants de la campagne ne saurait s'imaginer. Les vieillards qui, sous les règnes précédents, avaient vu tant d'horribles guerres civiles et étrangères, ne se souvenaient de rien de pareil. Les paysans, animés par la terreur, le désespoir et la vengeance, saisissaient le moment favorable, sortaient des bois où ils s'étaient réfugiés, et massacraient, avec non moins de férocité, tous ceux qui leur tombaient sous la main. Les églises n'étaient pas respectées; non-seulement les Armagnacs les pillaient, mais il n'y avait sorte de profanations auxquelles ils ne se livrassent. Ils foulaient aux pieds les reliques pour emporter l'argent des châsses; ils arrachaient les saintes hosties des ciboires ou des ostensoirs, et les jetaient en la fange. En vain les chefs en gémissaient et voyaient quel tort de tels excès faisaient à leur cause, ils ne pouvaient rien empêcher. Les Bretons, et les Gascons surtout, ne cherchaient dans cette guerre que le butin et les rançons. Ils voulaient, en retournant chez eux, se trouver riches et y vivre à leur aise.

Pendant cette guerre, qui se passait aux portes de Paris avec des succès partagés, quelques hommes de l'armée des princes mirent le feu à la maison de campagne de messire Pierre Désessarts, à Bagnolet. Il était alors plus cher que jamais au commun peuple, qui voyait en lui le défenseur de la ville. Pour le venger, Legoix le boucher fit une sortie avec sa troupe et alla brûler le château de Bicêtre, que le duc de Berri avait passé sa vie à embellir. Ce fut un grand chagrin pour les honnêtes gens; car rien n'était plus magnifique que cette demeure, surtout par les peintures. On n'en avait jamais vu de si belles ni relevées de plus excellentes dorures. On admirait surtout les portraits du pape Clément, de plusieurs empereurs d'Orient et d'Occident, de beaucoup de rois et de princes français. Les plus habiles peintres du temps disaient qu'on n'en pourrait trouver de pareils ni de mieux faits. Les fenêtres du château étaient garnies de châssis vitrés, que les bourgeois emportèrent chez eux, comme une grande rareté (2).

Le temps pressait; la ville était chaque jour serrée de plus près. Il était instant que le duc de Bourgogne arrivât pour la délivrer. De son côté, il n'avait rien oublié pour réparer le tort que venaient de lui faire les communes de Flandre et pour avoir une armée suffisante. Il en avait un moyen assuré. Le roi d'Angleterre, voyant la France si malheureuse

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.



et si divisée, avait jugé qu'il pourrait en tirer grand avantage, en s'alliant à l'un des partis. Il lui semblait que c'était surtout avec le duc de Bourgogne qu'il convenait de traiter; il désirait conclure le mariage de son fils avec une des filles du Duc; aussi, lorsque les Orléanais lui firent demander du secours, il répondit qu'il était trop engagé avec le duc de Bourgogne. Cependant rien n'était encore arrêté, aucune condition n'avait été réglée. Lorsque le duc Jean s'était mis en marche avec son armée, dans les premiers jours de septembre, il avait déjà avec lui trois cents Anglais environ de la garnison de Calais.

Ce recours aux ennemis du royaume causait une grande surprise et une vive indignation à tous les bons Français. Chacun s'en expliquait librement, et l'on disait que le roi d'Angleterre ne donnerait pas ainsi des secours sans avoir obtenu quelques bonnes conditions, et l'on en supposait de très-honteuses. Le duc de Bourgogne, suivant la rumeur publique, avait promis aux Anglais de leur rendre la Guyenne et la Normandie, de leur faire hommage de la Flandre, de leur livrer passage par Dunkerque, Gravelines et l'Écluse.

Le Duc, offensé de ces bruits, écrivit de son camp, devant Ham, au duc d'Aquitaine pour le conjurer de ne point ajouter foi à de telles calomnies, et de ne point douter de sa fidélité aux intérêts du roi et de son royaume (1).

Maintenant la retraite des Flamands rendait le secours des Anglais encore plus nécessaire. Le roi d'Angleterre venait d'envoyer au Duc une ambassade solennelle; il la reçut à Arras avec un grand accueil, et combla les envoyés de présents. Le comte d'Arundel, chef de cette ambassade, se mit sur-le-champ à la tête de douze cents lances anglaises, et le Duc reprit en toute hâte sa marche sur Paris.

Ce fut une occasion pour le duc d'Orléans et son parti de répandre, plus encore qu'auparavant, mille bruits injurieux au duc de Bourgogne touchant cette alliance avec l'Angleterre. L'archevêque de Sens composa un écrit où il donnait pour assuré tout ce qu'on avait déjà débité dans le public. Le Dauphin et les Parisiens étaient dans un tel danger, qu'ils regardaient peu de quel côté leur venait un secours si nécessaire. Toutefois, le duc de Bourgogne se crut obligé d'écrire à toutes les bonnes villes pour protester de la pureté de ses intentions. Il n'avait voulu, disait-il, que délivrer Paris et le roi, et n'avait consenti à aucune condition préjudiciable aux intérêts et à l'honneur du royaume (2).

Le Duc arriva le 16 octobre à Pontoise; il avait précipité sa marche afin de sauver Paris, et il avait encore peu de forces avec lui. Le comte d'Armagnac proposa d'aller aussitôt l'attaquer, avant que son armée entière eût pu le rejoindre. Ce conseil semblait aussi sage que hardi; mais les plus anciens chevaliers, le sire de Fontaine, le sire de Bouteiller, furent d'avis contraire. « Pourquoi diviser » ainsi nos troupes? disaient-ils; il faudrait ou lever » le siége de Paris, ou n'envoyer à Pontoise que » trop peu de monde. D'ailleurs, si les Bourgui» gnons et les Anglais entrent à Paris, ils ne feront » qu'y accroître le désordre et hâter la famine. Le » duc de Berri, avec deux mille hommes d'armes, » promet de se saisir du haut de la rivière; nous » aurons bientôt réduit la ville; c'est le seul moyen, » car on voit assez qu'une si grande cité ne peut » être emportée ni par armes ni par assaut. » Leur opinion l'emporta (3).

Le duc de Bourgogne passa quelques jours à Pontoise, attendant que ses troupes l'eussent rejoint. Pendant cet intervalle, un homme inconnu demanda un jour à lui parler; son apparence lui donna quelque soupçon, et il eut soin de placer toujours un banc devant lui; c'était en effet un assassin; il tenait un poignard caché dans sa manche; les gens du Duc le saisirent, et il fut aussitôt décapité.

Lorsque le Duc eut réuni assez de monde, il passa la Seine à Meulan, le 22 octobre, marcha toute la nuit, suivit la vallée de Jouy, et, le 23 au soir, arriva à la porte Saint-Jacques. Toute la ville s'était portée au-devant de lui avec des transports de joie; le conseil du roi, tous les seigneurs de la cour, vinrent à sa rencontre. La milice royale des bouchers, sous le commandement du prévôt de

(1) Rapin Thoyras. — Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Par des lettres-patentes du 14 octobre 1411, Charles VI faisait savoir à l'Université de Paris que Jean de Berry son oncle, Charles d'Orléans son neveu, Jean de Bourbon, Jean d'Alençon, Charles d'Albret, Bernard d'Armagnac et leurs adhérents, avaient levé contre lui l'étendard de la révolte, avec l'abominable projet de le détrôner; qu'ils s'étaient déjà emparés de Saint-Denis, du pont de Saint-Cloud et de plusieurs autres villes : il chargeait l'Université de faire publier et prêcher solennellement, par ses suppôts, dans tout le royaume, les faits ci-dessus. L'Université communiqua ces lettres, le 18 octobre, aux gouverneurs de Tournai, en les priant et exhortant de s'employer à la conservation de leur roi, *qui*, écrivait-elle, *tant est doux et tant les aime*; et de prêter aide et faveur à ceux qui tenaient son parti. *Archives de Tournai*. (G.)

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

Paris; le corps des marchands, à la suite du comte de Nevers, s'étaient avancés jusqu'à une lieue à sa rencontre. Les rues furent illuminées; le peuple criait : « Noël! » Son gendre, le duc de Guyenne, le reçut à la porte du Louvre, et le mena aussitôt au roi et à la reine qui était entrée dans la ville depuis quelques jours.

Dès le lendemain, les Anglais, excités par les clameurs de tout le peuple, firent une sortie par la porte de Saint-Denis, avec le sire Enguerrand de Bournonville et ses hommes d'armes picards; ils allèrent attaquer les Armagnacs à la Chapelle-Saint-Denis; le combat fut vif; mais enfin l'avantage demeura aux Anglais. Dès lors le duc d'Orléans vit que tout espoir de prendre Paris était perdu. Le trouble se mit dans son parti, et l'on commença à taxer de trahison les chevaliers qui avaient donné des conseils contraires au projet du comte d'Armagnac. Il fallait maintenant songer à se défendre. Toutes les troupes qui étaient dans les villages furent réunies dans Saint-Denis; on ne conserva que le poste de Saint-Cloud. Toute la rive droite de la Seine devint plus désolée encore lorsque les gens de guerre furent rassemblés en plus grand nombre. Pour se venger des brigands qui se cachaient dans les bois des environs et tuaient tous leurs fourrageurs, ils mirent à feu et à sang toute la vallée de Montmorency; enfin, les chefs eux-mêmes cessèrent de respecter la vénérable abbaye de Saint-Denis. Un matin, après la messe, le comte d'Armagnac entra au réfectoire, où se trouvaient l'abbé et les religieux, et leur parla en ces termes :

« Vous savez les peines et les travaux qu'ont supportés les seigneurs qui sont ici, non pas dans un dessein d'ambition, comme le répète le vulgaire, mais pour rétablir la justice du royaume dans sa splendeur, pour remettre le roi en liberté, le tirer de la servitude où il est réduit. Tous les Français doivent prendre part à une entreprise si juste et si agréable à Dieu; c'est une cause commune à la noblesse et au peuple. C'est pour cette cause que nous avons amené cette armée composée de tant de seigneurs et d'une si brave noblesse. L'argent que nous attendons n'étant pas arrivé, et les affaires ne pouvant souffrir aucun retardement, les chefs ont résolu d'y suppléer avec le trésor de la reine que vous avez en garde. Soyez assurés qu'elle n'en sera point fâchée. D'ailleurs, pour votre sûreté, messieurs les princes vous donneront un reçu scellé de leur sceau. »

Les religieux, effrayés d'une telle témérité, demandèrent le temps d'en faire parler à la reine et au duc de Guyenne. Sur ce mot de duc de Guyenne, le comte d'Armagnac, qui était le plus puissant seigneur de cette province, et vassal direct de la couronne, s'emporta : « Dites le dauphin de Viennois, » répliqua-t-il, mais non pas le duc de Guyenne. » Puis, faisant entrer ses gens avec des marteaux, il força les serrures et emporta l'argent et la vaisselle de la reine, qui furent partagés entre les chefs. Les religieux craignirent qu'il n'en arrivât autant au trésor de l'abbaye, dont les Armagnacs avaient murmuré quelques mots. Alors on fit échapper secrètement ceux qui l'avaient caché et qui seuls savaient le lieu, afin que personne ne demeurât qui pût le découvrir (1).

Maintenant les Parisiens, encouragés par la présence du duc de Bourgogne, se livrèrent de plus en plus à leur haine contre les Armagnacs. Ils avaient fait tant de mal tout autour de la ville; ils s'étaient montrés si présomptueux et insolents, qu'on ne saurait imaginer l'horreur qu'ils inspiraient à tout le peuple. L'excommunication prononcée contre eux, et que chaque dimanche on lisait dans toute la France au prône de la messe paroissiale en éteignant les cierges et sonnant les cloches, les profanations dont ils s'étaient rendus coupables, et qui semblaient devoir appeler sur eux la colère céleste, contribuaient beaucoup à entretenir cette aversion furieuse. Elle était générale; il n'y avait pas une des villes du royaume qui ne les abhorrât, comme s'ils eussent comploté la ruine et l'incendie de chacune. Les gens de bon sens s'étonnaient d'une telle opinion, car elle ne pouvait être attribuée uniquement à l'amour pour le roi, ni à la préférence qu'on accordait aux Bourguignons, puisque ceux-là aussi étaient très-funestes.

La disposition des esprits était si absolue, que l'archevêque de Sens, voyant combien les affaires de son parti allaient mal, chercha, par le moyen de plusieurs de ses anciennes relations avec l'Université, le Parlement et le conseil du roi, à savoir si quelque accommodement serait possible. Personne dans Paris n'osa même en parler, de peur d'irriter la fureur du peuple. Le mépris se joignit bientôt à la haine, surtout après qu'une entreprise sur Senlis, conduite par le sire Bernard Desbordes, un des plus vaillants hommes de l'armée orléanaise, eut été repoussée par la garnison. Toute faible qu'elle était, à l'aide des brigands elle surprit ou dispersa tous les hommes de cette expédition.

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

Le duc de Bourgogne était vivement pressé de chasser enfin les Armagnacs. Le 9 octobre (1), il sortit dans la nuit par la porte Saint-Jacques avec seize cents hommes environ, choisis par les dizainiers dans la milice de Paris, avec les Anglais du comte d'Arundel, et ses propres hommes d'armes commandés par Enguerrand de Bournonville et Aimé de Viry. Il avait avec lui les plus grands seigneurs et les meilleurs chevaliers de France, de Bourgogne et de Flandre, les comtes de Nevers, de la Marche, de Vaudemont, de Penthièvre, de Saint-Pol, le maréchal Boucicault, le sire de Vergy, maréchal de Bourgogne; le sire de Helly, qui venait d'être fait maréchal de Guyenne; les sires de Saint-George, de Ghistelles, de Fosseuse, Regnier Pot, gouverneur du Dauphiné, le sénéchal de Hainaut (2); enfin il marchait avec dix mille hommes de toute arme, tous en disposition de bien faire. Il arriva de grand matin devant Saint-Cloud, que les Armagnacs avaient fortifié au point de le croire imprenable. La garnison était commandée par le sire de Combour, seigneur de Bretagne, par messire Guillaume le Bouteiller, et messire Mansard du Bois. L'attaque commença avec une vivacité extraordinaire; en peu de temps les Parisiens firent une brèche et entrèrent dans la ville. Enguerrand de Bournonville et les Anglais y pénétrèrent presque en même temps; on combattit dans les rues; les Gascons se réfugièrent dans l'église et dans la tour qui défendait le pont, et là, résistèrent encore longtemps. Le duc d'Orléans, sur la nouvelle de cette attaque, quitta Saint-Denis, et vint avec ses gens; mais la rivière était entre deux, et les traits ne pouvaient arriver à l'autre bord. D'ailleurs le duc de Bourgogne était sur la hauteur avec le reste de son armée en bataille, prêt à secourir les assaillants. Le duc d'Orléans fut donc seulement témoin de la destruction de sa garnison, qui fut toute massacrée, prise ou noyée en cherchant à aller le rejoindre. Parmi les prisonniers, se trouva Colin de Puisieux, celui qui avait livré Saint-Cloud. On le reconnut déguisé en prêtre dans le clocher de l'église. Il fut amené à Paris. La rage du peuple était terrible contre lui. On lui attribuait une grande part des maux qu'avaient soufferts la ville et les environs. Le roi l'acheta à celui qui l'avait pris. Il avoua son crime, qu'il avait commis à la persuasion de sa femme. Il eut la tête tranchée avec cinq hommes qui furent condamnés comme ses complices. Son corps fut écartelé et ses membres exposés sur les principales portes de Paris. Sa femme était grosse; on la mit en prison pour être exécutée après ses couches. Heureusement la pauvre créature mourut en mettant son enfant au monde.

Cependant les princes du parti d'Orléans revinrent en toute hâte à Saint-Denis. Il n'y avait pas de temps à perdre pour faire retraite; elle commença sur-le-champ. Pendant la nuit même, pour comble de désastre, le pont de bois qu'ils avaient jeté sur la rivière se rompit, et les retarda. On fut surpris que les Bourguignons ne profitassent pas de l'occasion. Il leur était facile de troubler cette fuite, et de tomber au moins sur l'arrière-garde. Il n'en fut rien. Le prévôt, bien qu'il sût ce qui se passait à Saint-Denis, fit tenir les portes de la ville fermées jusqu'à midi.

Les religieux, qui avaient remercié la Providence d'être ainsi délivrés des Armagnacs, au moment même où ils venaient de résoudre que l'on s'emparerait du trésor de l'abbaye, se trouvèrent tout à coup plus malheureux encore; les Anglais, les Picards et les Parisiens, non contents de s'être emparés des bagages de l'armée ennemie et de tout le butin qui y était chargé, entrèrent de force dans le monastère. Ce furent deux chevaliers picards, les sires du Ront et Robinet de Fretel, qui en donnèrent l'exemple; ils furent suivis des gens du sire de Helly. On pilla les appartements des religieux; on emporta les tasses, la vaisselle, tous les meubles. Pour sauver le trésor et ce qui restait de l'argenterie de la reine, il fallut payer une grande somme d'argent. Ce ne fut pas tout: l'abbé de Saint-Denis fut pris et emmené par des hommes d'armes; on l'accusait d'avoir reçu le duc d'Orléans et de s'être montré favorable à son parti. Le sire Robinet de Fretel fut d'abord laissé à la garde de l'église; mais, au lieu de ce rude chevalier, les religieux demandèrent qu'on leur donnât pour gardien un bon bourgeois de Paris nommé Pierre Auchier, qui les traita avec beaucoup de respect et de douceur (3).

Peu de jours après l'arrivée du duc de Bourgogne, il avait été tenu un grand conseil où avaient été appelés les princes, les principaux seigneurs, les évêques présents à Paris, des députés de la chambre des comptes et de l'Université, le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et les plus notables bour-

(1) Il y a ici une erreur de date : l'auteur a dit, un peu plus haut, que le duc de Bourgogne entra à Paris le 23 octobre. (G.)

(2) Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Fenin. — Saint-Remy. — Juvénal.

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

geois. Là, avaient été expédiées, au nom du roi, des lettres où, après avoir rappelé la désobéissance et la révolte des princes, et les maux horribles qu'ils faisaient dans le royaume; après avoir rapporté que, sur son mandement exprès, le duc de Bourgogne était venu les combattre avec ses gens d'armes et de trait: le roi, considérant la grandeur et la difficulté de l'entreprise, les dangers qui pourraient suivre des lenteurs et des délais; la célérité et la vigueur nécessaires en pareille occurrence; se confiant à la prud'homie, la loyauté, la diligence, au grand sens, à la force et à la vaillance de son cousin le duc de Bourgogne; sachant le courage qu'il mettait à cette besogne; d'autre part, le roi voyant qu'il n'y pouvait vaquer lui-même personnellement, et que son fils, le duc de Guyenne, ne pouvait non plus s'en occuper suffisamment, à cause du grand nombre d'autres affaires qu'il avait à expédier, commit, ordonna et députa ledit cousin pour aviser, conduire et mettre à bonne et prompte fin et conclusion, par la grâce de Notre-Seigneur, cette affaire, de telle sorte que l'honneur et la force en demeurassent à la couronne (1).

En conséquence, le Duc avait reçu tout pouvoir de commander, à tous les officiers quelconques, à tous les gens du conseil, ce qu'il trouverait bon, expédient et profitable; il était enjoint à tous de lui obéir aussi bien qu'au roi et au Dauphin.

Le Duc trouva à propos de faire expédier des pouvoirs exactement pareils au duc de Bretagne, qui n'était point présent et n'en fit aucun usage.

Revêtu ainsi de toute l'autorité, le Duc commença à poursuivre ses ennemis à outrance. Son armée fut divisée en plusieurs corps séparés, pour aller exécuter les confiscations prononcées contre les princes et les seigneurs du parti d'Orléans. Le comte de Saint-Pol fut envoyé pour saisir le comté de Coucy; messire Philippe de Cervolles, le comté de Vertus; le sire Enguerrand de Bournonville alla à Dreux; le sire de Helly en Poitou et en Guyenne, pour s'emparer des terres du connétable; le sire Aimé de Viry en Beaujolais et dans les terres du duc de Bourbon. Nonobstant l'hiver, ces diverses troupes furent mises en marche.

Pour faire faire au duc de Guyenne ses premières armes, le Duc résolut de le mener, avec les Anglais et les Parisiens, assiéger Étampes (2). La ville se rendit sur-le-champ; mais le château était très-fort, assis sur le roc, et le vulgaire regardait comme impossible de le miner. Un chevalier d'Auvergne, nommé le sire de Bosredon, serviteur du duc de Berri et fort aimé de ce prince, s'y était enfermé; il refusa de rendre sa forteresse, et le nom du duc de Guyenne ne lui sembla pas le dégager du serment qu'il avait fait à son maître. On fit venir de grandes machines de Paris, et l'on força le château; mais le chevalier se réfugia dans une tour si haute et si solide, qu'elle bravait tous les efforts des assaillants. Les dames qui s'y étaient réfugiées se montraient sur le haut du rempart; pour railler les Bourguignons, elles tendaient leurs tabliers comme pour recevoir les pierres que lançaient les machines et qui ne pouvaient atteindre jusqu'à la hauteur de la muraille. Le duc de Guyenne et l'armée bourguignonne en avaient grand dépit. On était prêt à renoncer à l'entreprise, lorsqu'un bourgeois de Paris, nommé Pierre Roussel, dit qu'il voulait empêcher que le fils du roi reçût un tel affront à son premier fait d'armes. Il construisit au pied de la tour un réduit avec des poutres de chêne qui résistaient aux pierres que faisaient rouler les assiégés, quelque énormes qu'elles fussent; les ouvriers, ainsi garantis, travaillèrent à démolir la muraille; elle avait dix pieds d'épaisseur; on creusa dessous en la soutenant avec des pans de bois. Il ne restait plus qu'à y mettre le feu, et la tour se serait écroulée. Le sire de Bosredon se rendit alors; revêtu d'une robe magnifique de velours brodé d'or et de pierreries, que lui avait donnée le duc de Berri, il vint se jeter aux pieds du duc de Guyenne; le jeune prince, touché de sa valeur, lui fit grâce de la vie; la garnison fut prise à discrétion, et on la fit promener, les mains liées derrière le dos, dans les rues de Paris.

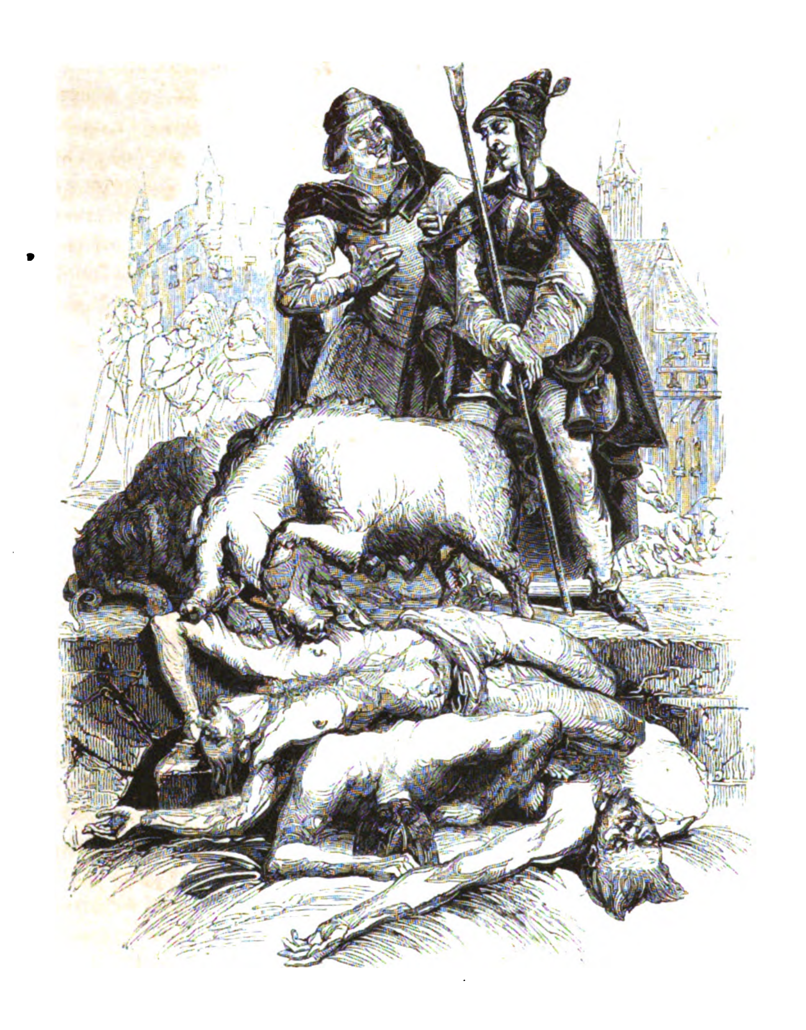
De là, le duc de Guyenne alla assiéger Dourdan, qui se rendit. Puis, la saison étant déjà avancée, il revint à Paris. Les Anglais, dont le secours n'était plus nécessaire, furent congédiés avec des présents magnifiques et de grands témoignages de reconnaissance. Le duc avait déposé d'avance la somme nécessaire pour leur solde, qu'il avait empruntée à des marchands de Paris; elle ne suffit pas: les finances de Bourgogne et de France étaient épuisées; il lui fallut mettre aussi ses joyaux en nantissement chez un riche trafiquant de Lucques, établi à Paris (3).

(1) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

(2) Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

(3) Histoire de Bourgogne.





Rigueurs exercées contre les Armagnacs.

On apprenait que, de tous côtés, les troupes envoyées contre les Armagnacs obtenaient des succès. Les villes ouvertes se rendaient, les forteresses succombaient après plus ou moins de résistance; celle qui en fit le plus fut le château de Coucy, dont les murailles étaient d'une épaisseur merveilleuse, et que défendait le sire Robert d'Esne. On faisait aussi beaucoup de prisonniers d'importance: le sire d'Hangest, grand maître des arbalétriers, le comte de Braine, le comte de Roucy et d'autres, tombèrent entre les mains du duc de Bourgogne. Les enfants du duc de Bourbon furent enlevés dans un de ses châteaux, au comté de Dreux, par le fils du sire de Croy; il les prit pour otages, à cause de son père, que le duc d'Orléans retenait encore en prison.

Le sort de ces prisonniers était triste; le duc de Bourgogne était dur et cruel; ses partisans étaient poussés d'un esprit de fureur; aucun espoir de traiter ne les arrêtait. Les prisons de Paris étaient pleines de malheureux Armagnacs, qu'on y laissait mourir de froid, de faim, de maladie; on leur refusait les derniers sacrements: même, après leur mort, on les traitait comme excommuniés; leurs corps étaient jetés tout nus dans les fossés de la ville et dans le marché aux pourceaux, où ils servaient de pâture aux animaux.

La vie des chevaliers et des seigneurs de distinction pris par les Bourguignons n'était pas même en sûreté, hormis pourtant les prélats et abbés, qui en étaient quittes pour de fortes rançons. Plusieurs périrent sur l'échafaud; Jean de Brabant, frère de l'amiral Clignet de Brabant; Pierre de Famechon, qui était un serviteur fort aimé du duc de Bourbon, furent décapités. De tous ces supplices, celui qui inspira le plus de pitié et d'indignation, ce fut celui du sire Mansard du Bois, qui avait été pris à Saint-Cloud. C'était un vaillant chevalier picard; il était vassal du duc de Bourgogne; mais s'étant mis au service du duc d'Orléans, il avait toujours montré assez publiquement son horreur pour l'assassinat de son maître. Dans sa prison même il exprima les mêmes sentiments, et refusa la grâce qu'on lui offrait sous condition de faire serment au Duc. Il persista à dire qu'il n'avait rien fait contre le roi, ni rien qui pût exiger de pardon; il fut mis à la torture. On l'interrogea sur les desseins des princes; il répondit que dans leur conseil il s'était opposé à la dernière prise d'armes et à l'attaque contre la ville de Paris; mais qu'une fois la guerre résolue par son maître, il avait dû y montrer d'autant plus d'ardeur, qu'il l'avait blâmée (2). Il fut condamné à avoir la tête tranchée. Au jour marqué, il était à dîner avec les autres prisonniers; la charrette arriva devant la porte, et le bourreau l'appela à haute voix. « Mes amis, dit-il, on m'appelle pour mourir, » et j'en remercie Dieu. Je ne crains pas la mort; » aussi bien devait-elle venir un jour ou l'autre, et » Dieu me préserve de renoncer, pour l'éviter, à » la cause que j'ai défendue! Adieu, mes amis, » priez pour moi. » Il les embrassa, fit le signe de la croix, descendit d'un pas ferme, et traversa la ville sur la charrette avec une contenance tranquille. Sur l'échafaud, il arracha lui-même ses vêtements et présenta la tête. Tout le peuple pleurait; le bourreau, attendri, le conjura de lui pardonner. Le sire Mansard du Bois l'embrassa. On remarqua que ce bourreau et quatre exécuteurs, qui avaient mis à la torture ce bon et brave chevalier, moururent dans la quinzaine.

Autant peut-être en serait arrivé à messire Charles d'Hangest, tout grand seigneur qu'il était; mais par bonheur le comte de la Marche, s'étant laissé engager trop avant avec un petit nombre d'hommes, avait été pris par les Orléanais, à Janville dans la Beauce, et la crainte des représailles sauva le grand maître des arbalétriers. Dans cette rencontre de chevaliers, Guyot Legoix, un des bouchers qui commandaient la milice de Paris, fut tué les armes à la main; il s'était montré vaillant homme dans toute cette guerre, et il plaisait beaucoup au peuple et aux hommes d'armes. Aussi lui fit-on d'aussi belles funérailles que s'il eût été un comte ou un grand seigneur. Le duc de Bourgogne lui-même suivit son convoi: les uns disaient que c'était fort bien fait à lui d'honorer ainsi ceux qui le servaient, et que cela encouragerait à se mettre de son parti. D'autres pensaient que ce Legoix n'avait rien fait qui méritât cet hommage, et que son plus grand exploit avait été de brûler le beau château de Bicêtre (3).

Vers le milieu de janvier, le roi revint à la raison; il fallut lui raconter tout ce qui s'était passé de grand et de malheureux dans son royaume pendant le long accès de maladie qui venait de l'affliger. Il était entouré de telle sorte, qu'il dut trouver bon

(1) 1411, v. s. L'année commença le 3 avril.
(2) Juvénal.
(3) Juvénal. — Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

tout ce qui avait été fait. Son retour à la santé n'était qu'un nouveau moyen de pouvoir entre les mains du duc de Bourgogne : on se hâta de revêtir de son nom plusieurs actes importants. Personne dans ses conseils ni dans le Parlement n'eut le courage de s'opposer à une influence qui portait tout à l'extrême et entretenait les désordres du royaume au lieu de les apaiser. Le duc de Bourgogne était redouté, et chacun s'excusait en disant que les suffrages n'étaient pas libres. Le roi commença par confirmer toutes les condamnations et confiscations prononcées en son nom contre le duc d'Orléans et tous les Armagnacs (1). Le duc de Bourgogne se fit nommer gouverneur de la portion du Beaujolais et du comté de Tonnerre qui relevait du roi, et dont le duc de Bourbon et le comte de Tonnerre venaient d'être privés. L'autre portion était sous sa suzeraineté, et déjà il s'en était emparé : il en fit alors l'apanage de son fils le comte de Charolais, lui promettant le reste, au cas où le roi le lui donnerait à perpétuité. On commença aussi à dépouiller les seigneurs d'un parti pour récompenser ceux de l'autre. Messire Charles d'Albret perdit l'office de connétable, et le comte de Saint-Pol reçut l'épée de France. Il laissait vacante la charge de grand maître des eaux et forêts; elle fut donnée au prévôt de Paris, qui céda sa place de grand bouteiller au sire de Croy. Le sire de Rambures fut confirmé dans la charge de grand maître des arbalétriers. On engagea aussi le vieux maréchal de Rieux à se démettre à cause de son âge, et on le remplaça par le sire Louis de Loigny, serviteur du roi de Sicile, qui venait d'arriver et se prêtait à toutes les volontés du duc de Bourgogne.

La ville de Paris méritait bien aussi qu'on fît quelque chose pour elle, elle avait montré assez d'empressement contre les Armagnacs, et sa milice avait combattu à Saint-Cloud, à Étampes et dans d'autres occasions, à l'égal des meilleurs gens de guerre. Des lettres du roi, du 20 janvier, rendirent à sa bonne ville de Paris toutes les libertés et priviléges qu'elle avait jamais eus par le passé. Le prévôt des marchands et les échevins furent remis à l'élection ; les assemblées du parloir aux bourgeois furent rétablies; la ville eut sa justice, son greffe, ses rentes, ses revenus, son hôtel.

On écouta en même temps les plaintes qui s'élevaient depuis quelque temps au sujet des vexations que les bourgeois, soupçonnés d'être Armagnacs, enduraient dans leurs personnes et dans leurs biens. Ils avaient présenté requête au Parlement pour avoir justice; la chose allait si loin, que des amis de la famille Legoix se trouvaient poursuivis. On résolut de procéder avec plus d'ordre, et en même temps de se procurer de l'argent, dont on avait un besoin extrême. Des commissaires furent choisis dans les trois états du royaume, dans le Parlement, la Chambres des comptes, l'Université, l'hôtel de ville; pouvoir leur fut donné de faire des informations, d'entendre des témoins et de prononcer civilement en dernier ressort, c'est-à-dire d'imposer des amendes à qui ils voudraient. Les procédures étaient bientôt faites; lorsque quelques commissaires disaient : « Celui-là est riche, c'est un Armagnac, » il ne tardait pas à être rançonné. On ne savait pas toujours ce que devenaient ceux qui étaient pauvres (2).

Cette taxe était loin de suffire. Alors il fut résolu de lever un impôt sur toutes les villes du royaume; Paris préféra continuer son service de milice. La ville proposa de lever et d'entretenir un corps de mille hommes tirés de chaque dizaine, pour mettre sous les ordres du prévôt, et cinq cents pionniers conduits par André Roussel, ce brave bourgeois qui avait pris le château d'Étampes.

La guerre et ses horribles ravages continuaient sur presque toute la surface du royaume. Partout les Orléanais étaient défaits : mais leur obstination était extrême, comme aussi les rigueurs exercées contre eux. Les malheurs du peuple allaient toujours croissant; il fallait chercher le moyen d'en finir, et pousser vivement la destruction complète de cette rébellion. On proposa au roi de rassembler une forte armée, et de marcher en personne contre le duc de Berri. Il hésitait encore, et ne pouvait croire, comme on le lui disait, que son oncle se fût résolu à appeler les étrangers dans le royaume, mais il en eut bientôt la preuve. Le bailli de Boulogne-sur-Mer envoya un messager au conseil du roi pour apporter des papiers qui venaient d'être saisis. C'étaient ceux d'un moine augustin nommé Jacques Legrand, qui passait pour l'homme le plus éloquent de France. Sept ans auparavant, à la suggestion du duc de Bourgogne, il avait fait ce fameux sermon contre la reine, dont on avait tant parlé. Depuis, il s'était attaché au duc de Berri ; c'était ce prince qui l'envoyait en Angleterre pour y conclure un traité et obtenir du secours. Par précipitation, et pour

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

mieux cacher son voyage, le moine avait laissé une partie de son bagage; on y avait trouvé ses papiers et ses instructions, et l'on se hâtait de les faire passer au roi.

L'indignation fut grande dans le conseil lorsqu'on vit quelles conditions les princes offraient aux ennemis de la France.

1° Ils s'engageaient à livrer sur-le-champ au roi d'Angleterre toutes les villes, châteaux et bailliages qu'ils tenaient encore en Guyenne et en Poitou.

2° A conquérir pour lui tout ce qui restait de ces deux provinces au pouvoir de la France, et à lui remettre la Guyenne avec la même étendue que ses prédécesseurs l'avaient possédée.

3° Le roi d'Angleterre promettait au duc de Berri de jouir, sa vie durant, de la province de Poitou, à condition de lui en faire hommage. Le duc de Berri livrerait même sur-le-champ Niort, Lusignan et Poitiers. Quant aux autres forteresses, il y mettrait des gouverneurs qui feraient serment de les rendre après sa mort au roi d'Angleterre. Le duc d'Orléans conserverait le comté d'Angoulême aux mêmes conditions, et le sire d'Armagnac le domaine direct de ses châtellenies.

4° Le roi d'Angleterre s'engageait de son côté à donner aux princes un secours de mille hommes d'armes et de trois mille archers qui devraient être payés d'avance, selon un prix convenu.

On assure encore que dans les papiers de frère Legrand se trouvaient les projets que les princes comptaient mettre à exécution pour se procurer de l'argent et pour gouverner le royaume (1). Ils voulaient, disait-on, mettre une taxe générale sur tous les fonds de terre, établir une gabelle du blé, confisquer toutes les terres non cultivées, contraindre désormais tous les hommes non nobles à travailler de leurs mains, soit à la terre, soit à d'autres métiers: établir un seul poids et une seule mesure pour tout le royaume, renouveler toute l'Université de Paris, confisquer la Lorraine, le Luxembourg, la Savoie et la Provence.

On peut juger de la fureur que produisit la lecture de ces pièces quand elles vinrent à la connaissance du peuple. Les femmes elles-mêmes parcouraient les rues en proférant mille imprécations contre les princes qui vendaient ainsi la France aux ennemis (2).

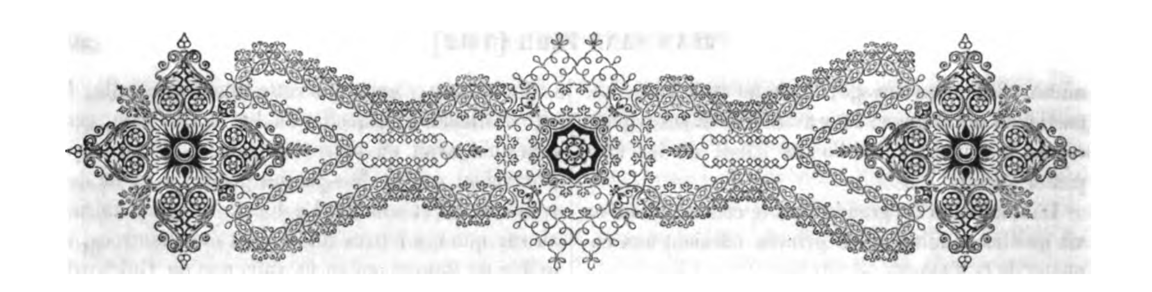
Pour ajouter encore à cette rage universelle, le sire d'Ollehain, chancelier du duc de Guyenne, certifia qu'il avait eu entre les mains des lettres qui prouvaient que le dessein des princes était de détrôner le roi et son fils. Le duc de Guyenne affirma au roi que ces lettres lui avaient été montrées, et le duc de Bourgogne en fit voir une de Guichard, dauphin d'Auvergne, qui racontait qu'à Bourges le duc de Berri, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon, venaient encore de jurer entre eux la destruction du roi, du royaume et de la bonne ville de Paris.

Le pauvre roi, entendant tous ces rapports et les desseins furieux et criminels que ses plus proches parents formaient contre lui et contre son peuple, se mit à pleurer : « Ah! nous voyons bien leur » méchanceté, dit-il, et nous vous prions et requérons, vous tous qui êtes de notre sang, de nous » aider et conseiller contre eux; cela vous touche » autant que moi et tout le royaume. » A ces mots, le roi de Sicile, le duc de Guyenne, le duc de Bourgogne, et tous les autres seigneurs du conseil, se levèrent, et mettant le genou en terre, offrirent au roi leurs personnes et leurs biens; ils le pressèrent de ne pas perdre un moment dans une si grande affaire.

Tout cela se passait pendant les fêtes de Pâques, au commencement d'avril. Peu après, le roi, résolu de partir, alla solennellement prendre à Saint-Denis l'oriflamme que, pour la première fois, on déployait dans une guerre de Français contre Français. Le porte-oriflamme était alors un vieux et noble chevalier nommé le sire d'Aumont. Il n'avait pas encore été reçu dans sa charge ni prêté serment; il commença d'abord par communier dévotement, puis le roi s'avança vers l'autel, et l'abbé de Saint-Denis, revêtu de ses ornements pontificaux, lui adressa un beau discours où il lui rappela les devoirs de la royauté, et lui recommanda d'avoir, comme ses ancêtres, confiance dans l'intercession des saints martyrs. Puis il remit le saint étendard au roi. Pendant ce temps le sire d'Aumont était resté à genoux sans chaperon; il jura, sur le corps de Notre-Seigneur, de garder fidèlement cette royale enseigne; le roi la lui passa au cou, car c'était ainsi qu'il la devait porter tant qu'on ne marchait pas à la bataille; pour lors il la devait déployer et arborer sur sa lance d'or.

(1) Monstrelet.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.



JEAN SANS PEUR.

1404 — 1419.

LIVRE TROISIÈME.

Siége de Bourges. — Négociations entre les deux partis. — Paix d'Auxerre. — Réconciliation des princes. — Le roi revient à Paris. — Assemblée des états du royaume. — Remontrances d'Eustache Pavilly. — Nouvelles divisions entre les princes. — Domination de la faction des bouchers. — Séditions à Paris. — Meurtre du sire de la Rivière. — Supplice du sire des Essarts. — Reprise d'armes. — La bourgeoisie chasse les bouchers. — Le Duc quitte Paris. — Le parti d'Orléans s'empare du pouvoir. — Les deux partis traitent avec les Anglais. — Se préparent à la guerre. — Lettre du Duc au roi. — Mécontentement du duc de Guyenne. — Il ne peut rentrer à Paris. — Condamnation de la proposition de Jean Petit. — Le roi marche contre le Duc. — Siége et prise de Compiègne. — Siége de Soissons. — Détresse du Duc. — Siége d'Arras. — Traité d'Arras. — La paix reste sans effet. — Désordres dans le gouvernement. — Conférences sur le traité d'Arras. — Le duc de Guyenne renvoie les princes. — Les Anglais descendent en France. — Lettres du Duc au roi. — Lettres des nobles de Bourgogne au roi. — Prise de Harfleur.

Le roi partit de Vincennes le 6 de mai avec le duc de Bourgogne, le duc de Guyenne et une nombreuse et brillante armée. A son départ, les députés de la ville et de l'Université vinrent le trouver, et le conjurèrent, s'il faisait quelque traité avec les princes, de les y comprendre formellement, et de les garantir de la haine qu'ils avaient encourue en soutenant le parti du roi. Il leur accorda authentiquement leur requête.

Le roi suivit la route de Melun, Montereau et Sens. Il fut forcé de passer quelques jours dans cette ville, parce qu'il y reçut un fort coup de pied de cheval dans la jambe; mais, sans attendre une complète guérison, il reprit sa route, contre l'avis des hommes sages; il voulait se montrer, disait-il, soigneux de sa charge de capitaine de l'armée, et gagner bonne renommée d'homme de guerre. Le duc de Bourgogne contribuait aussi à presser la marche du roi; il précipita tellement le départ, que, bien que ce fût le jour de la Pentecôte, le roi n'en-

tendit qu'une basse messe. Cela fut fort blâmé et parut bien contraire aux anciens usages des rois de France.

Il y avait un puissant motif pour ne pas perdre un jour. L'accord des princes avec les Anglais pouvait se conclure, et alors la guerre serait devenue bien plus difficile. On apprit bientôt en effet que le connétable d'Albret, ambassadeur du duc de Berri et du duc d'Orléans, avait, le 8 mai, signé le traité dont le projet était déjà connu. Le roi d'Angleterre n'avait pas hésité entre les deux partis : le duc de Bourgogne ne lui promettait rien d'assuré; il ne s'était même pas encore engagé à donner sa fille au prince de Galles. On a vu, au contraire, quelles offres lui avaient faites les Armagnacs. Le roi Henri avait dès lors commencé à sentir quelques scrupules de s'allier avec l'assassin du feu duc d'Orléans. Il avait réfléchi qu'il était de son devoir de secourir des seigneurs qui se reconnaissaient pour ses vassaux; par honneur et par profit, il avait accepté ces conditions avantageuses (1). Le duc de Bourgogne apprit en même temps que ses bonnes villes de Flandre avaient reçu du roi d'Angleterre une lettre ainsi conçue :

« Henri, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre et de France, seigneur d'Hibernie, aux honorables et sages seigneurs, bourgeois, échevins et avoués des villes de Gand, Bruges et autres, nos très-chers et particuliers amis. Très-chers et très-honorables seigneurs, il est venu à notre connaissance comment, sous le nom de notre adversaire de France, le duc de Bourgogne, comte de Flandre, prend son chemin vers notre pays d'Aquitaine, pour le ruiner ainsi que nos sujets, et spécialement nos bien chers et aimés cousins les ducs de Berri, d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême et d'Armagnac et le seigneur d'Albret. C'est pourquoi, si votre seigneur persévère dans son envieux et mauvais projet, vous voudrez bien nous faire connaître par vos lettres, et le plus tôt que vous pourrez, si ceux du pays de Flandre veulent tenir pour leur compte les trêves conclues récemment entre nous, sans assister le mauvais projet de nos seigneurs contre nous. Et si vous, très-chers amis et honorés seigneurs et les communes de Flandre, voulez le tenir, nous entendons et nous proposons d'en faire de même de notre côté. Très-chers et honorés amis, que le Saint-Esprit vous ait en sa garde. Donné à Westminster le 13 mai 1413. »

Les bonnes villes avaient répondu que le duc de Bourgogne et comte de Flandre pouvait à sa volonté assister le roi son souverain seigneur, mais qu'elles voulaient garder la trêve.

Rien n'était donc plus important que de terminer l'entreprise commencée avant l'arrivée des Anglais. Le comte de Saint-Pol avait été envoyé sur les frontières de la Picardie pour s'opposer aux entreprises des gens de Calais; le roi de Sicile dans le Perche pour saisir la seigneurie du comte d'Alençon. Le maréchal de Loigny avec les Parisiens s'était porté vers la ville de Dreux, qui était le principal lieu de refuge des Armagnacs et le dépôt de leur butin. Le reste de l'armée marchait avec le roi.

Il s'empara d'abord de Fontenay et de Dun-le-Roy, deux forteresses du Berri qui ne se défendirent pas longtemps; puis il alla camper devant Bourges, où se tenaient enfermés le duc de Berri, le duc de Bourbon, le sire d'Albret, le comte d'Auxerre, l'archevêque de Sens, l'évêque de Paris, l'archevêque de Bourges, et une foule de seigneurs du parti des Armagnacs.

Parmi les conseillers qui entouraient le roi, beaucoup s'affligeaient de voir le duc de Bourgogne mener si vivement cette guerre, et ne pas s'efforcer de la prévenir encore une fois par un accommodement. Le roi lui-même éprouvait quelque chagrin de venir combattre son vieux oncle de Berri, le guide et le tuteur de sa jeunesse. Déjà, à sa sollicitation, il avait fait quartier à la garnison de Dun-le-Roy, malgré les clameurs des Bourguignons, qui voulaient tomber sur les gens à l'écharpe blanche (2). On commença par envoyer sommer la ville de Bourges. Le duc de Berri répondit qu'il était parent et serviteur du roi, prêt à ouvrir les portes à lui et à monseigneur le duc de Guyenne, mais qu'ils avaient en leur compagnie des gens qui n'y devaient point être; qu'ainsi il allait garder de son mieux sa ville pour le roi.

Alors on se résolut à faire le siége. Il y avait longtemps qu'une occasion si solennelle ne s'était présentée; le roi fit plus de cinq cents chevaliers; plusieurs, aussitôt après, levèrent leur bannière (3).

(1) Hollinshed.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

(3) La ville de Tournai avait envoyé à l'armée du roi cinquante arbalétriers et vingt-cinq *paviseurs*, sous le commandement d'Arnould le Muisy et Jean de Saint-Genois, écuyers. Charles VI, par des lettres du 26 juillet 1412, données à Auxerre, déclara qu'ils l'avaient très-grandement servi ; qu'il était très-content d'eux, et qu'il les remerciait de tout son cœur.

C'était un des priviléges des Tournaisiens, lorsqu'ils sui-

L'attaque commença le 11 de juin. La ville était grande; deux petites rivières qui s'y réunissent formaient de grands marais. Il aurait fallu une armée beaucoup plus nombreuse pour l'environner. On résolut d'en forcer une porte. Il avait été fait pour le siége de Dun-le-Roy une grande machine nommée la griète, qui, à force de poudre, lançait des pierres énormes. Il fallait vingt hommes pour la manœuvrer; elle faisait de grands ravages chez les assiégés, et agissait avec tant de force et de bruit, qu'elle n'était pas sans péril pour ceux qui la faisaient aller.

Les deux armées étaient fort animées. On se criait des injures du haut en bas des murailles (1). Les assiégés appelaient leurs adversaires traîtres et mauvais Bourguignons. Ils leur reprochaient de tenir prisonnier dans sa tente le roi, qui n'était sensé ni de pensée ni de propos. Ils traitaient le duc de Bourgogne d'homicide infâme, et disaient que, sans lui, ils eussent ouvert leurs portes au roi. Leur cri était : « Vive le roi, le duc de Berri et le duc d'Orléans! » Le duc de Bourgogne entendait souvent ces propos et ne disait mot, se promettant bien de se venger. Les assiégeants appelaient les autres rebelles au roi leur souverain seigneur, et les accablaient de toutes les invectives qu'on avait coutume d'adresser aux Armagnacs.

Cependant on s'étonnait qu'une garnison si forte, et qui n'était pas enfermée, ne tentât aucune sortie. Deux jours après, le bruit se répandit dans le camp qu'une trève venait d'être conclue pour traiter de la paix. Alors chacun se désarma et rentra dans sa tente pour être à l'abri de la chaleur, qui était forte ce jour-là (2). Sur les trois heures, deux pages du sire de Croy, en menant leurs chevaux à l'abreuvoir, virent une troupe ennemie qui se glissait dans les vignes pour surprendre le camp. L'alarme fut bientôt donnée, on courut aux armes. Les nouveaux chevaliers saisirent cette occasion de s'illustrer. Les assaillants furent durement repoussés, et perdirent beaucoup des leurs. Parmi les prisonniers était un serviteur du sire d'Albret qui révéla le complot caché sous cette entreprise. Les princes avaient de nombreuses intelligences dans le camp. Messire Robert de Boissay, premier maître-d'hôtel du roi; maître Geoffroy de Villon, secrétaire du duc d'Aquitaine; Gilles de Soisy et Enguerrand de Seurre, écuyers, leur faisaient savoir tout ce qui se passait dans l'armée et au conseil. C'étaient eux qui avaient semé la nouvelle d'une trève. Les hommes d'armes qu'on avait vus sortir de la ville devaient être secondés par une troupe de gens à pied; ceux-là, par une autre porte, seraient venus faire une seconde attaque. Par ce moyen on aurait mis le feu à la griète; tout était même prêt pour enlever le roi et le duc de Guyenne; c'était le principal espoir qu'on avait conçu.

Le premier maître-d'hôtel et ses complices avouèrent ce dont ils furent accusés, et eurent la tête tranchée. Le duc de Bourgogne redoubla de précautions et de méfiance.

Le siége se prolongeait; les vivres et les fourrages manquaient. Il fallait aller les chercher au loin. Ce pays était pauvre; c'était du Nivernais et de la ville de la Charité qu'on faisait arriver les convois. Bien que le sire de Helly et le sire de Rambures fussent chargés de les escorter, ils étaient inquiétés et quelquefois surpris par la garnison; elle continuait à tenir la campagne. Il y avait aussi à Sancerre un parti d'Armagnacs qui faisait forte guerre aux fourrageurs de l'armée royale; mais le grand maître de la maison du roi, messire Guichard Dauphin, parvint à gagner son cousin qui commandait la forteresse de Sancerre, et il la rendit.

Les maladies commençaient déjà à ravager l'armée. Les marais de Bourges étaient fort malsains. On disait que les Armagnacs avaient empoisonné tous les puits. La disette se faisait sentir chaque jour davantage. En vain promettait-on aux marchands bonne et sûre escorte (3). Comme on les payait mal, ils n'étaient point tentés de venir.

Le duc de Bourgogne résolut alors de transporter l'attaque de l'autre côté de la rivière, où la contrée avait été moins dévastée. En même temps il envoya le prévôt chercher à Paris un convoi d'argent.

Depuis le départ du roi, toute la ville ne semblait occupée que de prières pour le rétablissement de la paix, ou l'heureux succès des armes du roi et

vaient le roi à la guerre, d'avoir la garde de sa personne, et d'être logés le plus près de lui et réputés familiers domestiques de l'hôtel, sous le grand maître d'hôtel de France et son étendard : pour ce motif, Tournai était appelée *chambre de roi*. (Lettres de Charles VI, des 29 août 1404, 10 août 1413, et de Charles VII, du mois de janvier 1422 (v. st.), et du 20 septembre 1441, aux Archives de Tournai. Les lettres de 1404 disent que c'est une charge *que n'ont pas les autres villes du royaume, et qui lui doit être imputée à noblesse et comme poursuivant les armes*. (G.)

(1) Monstrelet.

(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

(3) Juvénal.



le maintien de sa santé. C'étaient chaque dimanche des processions magnifiques, où l'on portait les reliques des saints, où le clergé et les évêques, qui étaient pour lors à Paris, marchaient dans la plus grande pompe, suivis de quarante ou cinquante mille bourgeois, de l'Université, du Parlement, de tous les étudiants, les pieds nus et un cierge à la main. Jamais on n'avait vu tant de dévotion ni de si tristes cérémonies. Chacun jeûnait et se mortifiait afin d'obtenir du ciel la fin de tant de maux; la France était, depuis deux ans, ravagée et mise à feu et à sang (1).

Pendant ce temps la milice de Paris courait la campagne, poursuivant les Armagnacs, qui tenaient encore quelques places dans la Beauce. De là ils allèrent, sous le maréchal de Loigny, attaquer Dreux. La place était forte, et les assiégés se raillaient beaucoup des gros bourgeois de Paris. La milice y mit tant de vigueur et de courage, que bientôt elle fit une brèche praticable et prit d'assaut la ville; elle fut cruellement pillée. Les restes de la garnison se réfugièrent dans le château qui continua à se défendre. Comme il ne pouvait être emporté aussi facilement, et que le siége traînait en longueur, les Parisiens de la milice commencèrent à dire qu'ils étaient trahis, et que les commandants qu'on leur avait donnés recevaient de l'argent des Armagnacs. On leur avait persuadé cependant que le maréchal de Loigny était un des bons; ils ne savaient plus à qui se fier, et assuraient, dans leur colère, qu'il leur tardait de nettoyer le royaume de tous ces traîtres et de ces gentilshommes dont ils étaient si fort haïs parce qu'ils se battaient aussi bien qu'eux (2).

Ce ne fut pas sans peine que le prévôt parvint à rassembler de l'argent pour le siége de Bourges. Les Armagnacs, prévenus de l'arrivée du convoi, firent une entreprise pour l'enlever. Mais le sire de Helly et les hommes d'armes picards vinrent au secours, et repoussèrent les gens de la garnison.

Le siége n'avançait pas. A la disette avait succédé l'épidémie. Elle ravageait l'armée du roi. Déjà près de huit mille gens d'armes (3) avaient péri. Le sire Gilles de Bretagne, second frère du duc, le comte de Mortagne, frère du roi de Navarre, le sire Aimé de Viry, le sire de Ghistelles, beaucoup d'autres chevaliers illustres étaient mortellement malades. La sécheresse était extraordinaire. Les exhalaisons des marais, l'infection des cadavres répandaient partout la contagion. Le découragement commença à gagner les assiégeants. Les gens de bien (4), qui avaient toujours travaillé pour la paix, profitèrent de cette disposition des esprits; ils réussirent surtout auprès du duc de Guyenne. C'était un jeune prince sans ressort et sans activité, lourd de corps et de caractère, qui ne montrait de goût que pour ses aises et ses plaisirs; il aimait l'éclat en toutes choses, mais ne voulait point se donner de peine. Il commença par se montrer mécontent de tous les maux qu'on faisait souffrir à la province de Berri, qui devait, à la mort de son oncle, passer dans son apanage. Bientôt il ordonna que l'on cessât de ruiner par les machines et les canons sa belle ville de Bourges. Le duc de Bourgogne, voyant qu'on cessait de presser le siége, en parla à son gendre; il s'aperçut bientôt à sa réponse qu'il n'était plus maître de son esprit, et que le duc de Guyenne prenait maintenant d'autres conseils. En effet, après quelques paroles, ce prince déclara qu'il fallait absolument que la guerre finît. Le duc de Bourgogne le conjura du moins que ce fût aux conditions arrêtées dans le conseil, et que soumission entière fût exigée des révoltés. « La guerre a trop duré, répliqua le » Dauphin; elle se fait au préjudice du royaume, » du roi mon père, et de moi-même. Nous la faisons à mon oncle, à mes cousins germains, à mes » parents les plus proches, dont je pourrais être » grandement entouré et servi. Cependant je veux » qu'ils rentrent en l'obéissance du roi. ».

Le duc de Bourgogne répondit humblement. Il jugeait que c'était une résolution prise : d'ailleurs on avait nouvelle que les Anglais étaient débarqués; la ville ne pouvait être forcée ni la guerre finie avant leur arrivée. On commença à traiter; le maréchal de Savoie, que son maître envoyait expressément pour conseiller la paix au roi, et le sire Philibert de Naillac, grand maître de Rhodes, se chargèrent d'aller trouver le duc de Berri (5). Il se montra d'abord assez hautain. L'archevêque de Bourges vint de sa part haranguer le roi, en présence de tous les princes et de son conseil; là, dans un fort beau discours, il témoigna, au nom du duc de Berri et de ses alliés, un grand respect pour le roi, des égards marqués pour les princes qui étaient présents, ne prononça point le nom du duc de Bourgogne, et insista beaucoup sur les méchants conseil-

(1) Journal de Paris.— Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Journal de Paris.
(3) Rapport au Parlement par le premier président.
(4) Registres du parlement.
(5) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

et les suggestions des traîtres et des perfides. Il demanda que justice en fût faite, et protesta que le duc de Berri n'avait, ni d'intention ni de fait, offensé le roi.

Les seigneurs, qui avaient profité de la dépouille des Armagnacs, ne manquèrent pas de saisir ce qu'il y avait de rude dans cette réponse, pour ramener et fomenter la discorde; mais le duc de Guyenne demeura sourd à leurs conseils : il répétait souvent : « Le souverain bien de l'État consiste » dans la réconciliation de la maison royale, et je » la souhaite avec une passion extrême. »

Le grand maître de Rhodes, qui était né vassal du duc de Berri et qui en était fort aimé, parvint enfin à l'adoucir. D'ailleurs il ne savait plus comment payer ses hommes d'armes. Il avait vendu ou mis en gage son argenterie et ses joyaux. Il avait fait frapper de la monnaie au coin du roi avec une moindre valeur. La garnison manquait de vivres; la ville avait été abîmée par les pierres que lançaient les assiégeants. Lui-même avait été obligé de changer mainte fois de logement, parce qu'on dirigeait les machines sur une maison dès qu'il y venait habiter.

Il consentit donc à une entrevue avec le duc de Bourgogne. Le lieu fut convenu. On éleva une barrière; des hommes furent placés assez près de chaque côté, car chacun n'avait pas grande confiance en son ennemi. Alors les deux princes s'avancèrent, accompagnés de leurs conseils, pour y recourir quand on viendrait à discuter les articles du traité. Tous deux étaient revêtus de leur armure. Le duc de Berri, âgé de plus de soixante-dix ans, avait une belle et noble contenance; il portait un casque d'acier dont la visière relevée était ornée de pierreries; une jaque de pourpre couvrait son armure; il avait l'écharpe blanche brodée de marguerites, une dague à sa ceinture, la hache d'armes à la main.

A peine se furent-ils regardés, qu'émus par le souvenir d'une amitié qui était bien plus ancienne et qui avait duré plus longtemps que leurs querelles, ils se tendirent la main, puis s'embrassèrent et demeurèrent un moment ainsi serrés l'un contre l'autre. Le duc de Berri rompit le silence : « Mon » neveu, dit-il, j'ai mal fait, et vous encore pis. » C'est à nous de tâcher que le royaume demeure » paisible et heureux. — Il ne tiendra pas à moi, » mon oncle, » répondit le duc Jean. Chacun autour d'eux était attendri jusqu'aux larmes. On commença à parlementer sur les articles. Après deux heures de conférence, les deux princes se quittèrent, en se faisant une grande amitié. Seulement le duc de Berri lui dit avec un peu de rancune : « Ah! mon cher neveu et filleul, quand votre » père vivait, il ne fallait pas de barrière entre » nous deux; nous étions bien d'accord, lui et » moi. — Monseigneur, ce n'est pas moi, » répondit le duc de Bourgogne (1).

Il y eut encore beaucoup de difficultés. Les deux partis étaient aussi irrités que jamais l'un contre l'autre. Les Armagnacs ne pouvaient s'avouer vaincus et n'entendaient en aucune façon avoir besoin de pardon. Enfin la volonté du duc de Guyenne l'emporta sur tous les efforts des Bourguignons. Il fut réglé que le duc de Berri rendrait au roi et au duc de Guyenne les clefs de Bourges et de toute autre ville où ils voudraient entrer avec leurs troupes, en s'excusant de leur en avoir refusé l'entrée; que le duc et les seigneurs renonceraient à toute alliance avec les Anglais et les ennemis du royaume; qu'ils renonceraient aussi à toute confédération formée contre le duc de Bourgogne, qui, de son côté, renoncerait à celles qu'il avait pu faire contre eux; qu'ils promettaient aide, service et obéissance au roi contre son adversaire d'Angleterre, comme les y obligeaient le droit et la raison; qu'ils exécuteraient les articles de la paix de Chartres et les jureraient de nouveau; que le duc de Bourgogne et les autres princes qui étaient auprès du roi s'engageraient à employer leurs bons offices pour faire restituer les confiscations prononcées; enfin qu'il ne serait, de part ni d'autre, conservé aucune haine ni ressentiment contre qui que ce soit, de quelque rang ou qualité qu'il pût être.

Ces conditions ainsi arrêtées, il fut conclu de les envoyer au duc de Berri, et que le roi attendrait sa réponse à la tête de son armée rangée en bataille et l'oriflamme déployée, afin d'obtenir par la force, s'il le fallait, obéissance à son autorité.

Une si fâcheuse extrémité ne fut pas nécessaire : le duc de Berri, avec un cortége de cinq cents chevaliers, vint porter les clefs de la ville au roi, qui le reçut avec tendresse. Lorsqu'il embrassa son petit-neveu, le duc de Guyenne, les larmes lui vinrent aux yeux; il jura sans réserve les conditions du traité, et s'engagea au nom du duc d'Orléans comme au sien. Tous les gens de bien de l'armée étaient dans la joie de cette heureuse réconciliation. La paix fut publiée avec solennité dans la ville

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Juvénal.



et dans le camp. Défenses furent faites de se servir désormais des mots d'Armagnacs et de Bourguignons, ni d'aucune autre injure en usage entre les deux partis. Toutefois le duc de Berri et ses partisans continuaient à porter leur écharpe blanche, ce qui irritait beaucoup les serviteurs du duc Jean; ils appelaient cette obstination une offense à la majesté du roi.

A ce moment arrivèrent au camp le roi de Sicile et le comte de Penthièvre; ils avaient d'abord fait une guerre heureuse contre le comte d'Alençon, et s'étaient emparés de presque toute sa seigneurie; mais les Anglais, sous les ordres du duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre, venaient de débarquer à la Hogue, et ils étaient les plus forts; déjà ils dévastaient tout le pays. Il était pressant de les renvoyer. Pour terminer les affaires de la paix, et la faire jurer au duc d'Orléans, le roi indiqua Auxerre; il fut convenu que tous les princes s'y rendraient.

Ils y vinrent en effet. Le roi était tombé malade et ne pouvait être produit en public. Mais le duc de Guyenne voulut donner à cette cérémonie toute la solennité possible. Les députations du Parlement, de la chambre des comptes, de l'Université, des échevins et de la bourgeoisie de Paris, le prévôt de la ville, le prévôt des marchands, des députés des bonnes villes, furent mandés. On avait dressé un grand échafaud dans la cour de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre. Une foule énorme se pressait; de nobles hommes d'armes avaient été préparés par le connétable pour maintenir l'ordre et empêcher le peuple d'avancer. Cet emploi leur déplaisait fort; le connétable fut obligé de s'emporter et même d'en frapper quelques-uns pour les faire obéir(1).

Le duc de Guyenne se plaça près du siége laissé vacant pour le roi. A sa droite étaient les ducs de Berri et de Bourgogne. Le duc d'Orléans se fit un peu attendre. Enfin il arriva avec son frère le comte de Vertus. Leur suite était nombreuse, plus éclatante peut-être que celle du roi; mais eux portaient l'habit de deuil; chacun se leva à leur arrivée. Le duc de Bourbon alla au-devant d'eux, les amena devant le duc de Guyenne, qui les embrassa et leur fit grand accueil; puis il fit signe au duc d'Orléans de s'asseoir entre le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon. Les hérauts d'armes commandèrent le silence, et le chancelier de France ayant annoncé que les princes étaient réunis par les ordres du roi pour jurer l'observation des articles de la paix, un secrétaire en donna lecture à haute voix, puis le duc de Guyenne fit apporter les saints Évangiles, un morceau de bois de la vraie croix, et d'autres reliques. Les princes, appelés l'un après l'autre, posèrent la main dessus, et firent le serment. Lorsqu'ils furent retournés en leur place, le chancelier de Guyenne dit: « Le roi ordonne à tous les ecclésiastiques ici présents de protester, la main sur la » conscience, en foi et parole de prêtre, d'agréer » et de ratifier ce qui a été lu. » Cela fait, le chancelier reprit de nouveau: « Le roi commande à » tous les nobles et non nobles ici assemblés, de » lever la main vers le ciel et de faire le même » serment. » Il fut proféré de grand cœur. La foule était ravie de joie; chacun avait les larmes aux yeux, et voyait la fin de toutes les calamités du royaume. On attribuait à quelque miracle de la Providence cette réconciliation des princes, qui semblait si complète et si sincère (2).

En effet, les princes se donnaient les uns aux autres des témoignages publics d'affection et de familiarité; ils dînaient tous ensemble, assistaient aux cérémonies et aux réjouissances; on vit même le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, en signe d'intimité fraternelle, se promener tous deux sur le même cheval. Le peuple et les bonnes gens en poussaient des cris d'allégresse et chantaient *Gloria in excelsis*. Les mauvaises langues, et ceux qui savaient mieux y voir, en faisaient au contraire grande risée (3).

En renouvelant le traité de Chartres, le duc de Bourgogne s'était encore engagé à donner en mariage une de ses filles au comte de Vertus; il en fiança une autre, mademoiselle Agnès, alors âgée de cinq ans, avec le fils aîné du duc de Bourbon.

L'épidémie, après avoir ravagé l'armée devant Bourges, s'était étendue dans les villes qu'elle avait traversées; de pernicieuses maladies régnaient à Auxerre; le sire de Bretagne, le comte de Mortagne venaient d'y succomber. Les princes ramenèrent le roi dans son château de Melun, et passèrent encore plusieurs jours dans cette ville, pour aviser aux affaires du royaume. Il fut statué que toutes les confiscations seraient restituées, mais qu'aucune indemnité ne serait accordée pour dommages mobiliers, châteaux démolis, villes détruites, meu-

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) *Idem*.

(3) Monstrelet.

bles ou argent dérobés, vignes rasées, bois coupés. On régla aussi que les évêques seraient rétablis sur leurs siéges; mais les charges et offices furent conservés à ceux qui venaient d'en être pourvus (1). Le sire d'Albret, qui avait déjà eu querelle avec le comte de Saint-Pol sur la dignité de connétable, se trouva offensé de cette clause, et se retira. Néanmoins l'union paraissait toujours aussi grande entre les princes. Le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon contractèrent ensemble une alliance; peu de jours après elle fut rendue commune aussi au duc d'Orléans et au comte de Vertus. Ils se promirent de tout leur cœur affection et bonne volonté; ils se jurèrent de s'aimer et de travailler, par toute sorte de moyens, à l'avancement, l'honneur, le bien et le profit les uns des autres; de garantir les uns les autres de tous maux ou inconvénients. Ils convinrent que si quelque rapport sinistre était fait à l'un contre l'autre, aussitôt que possible ils s'en éclairciraient loyalement, et se nommeraient le dénonciateur, pour en faire justice et vengeance s'il y avait lieu. Ils ôtaient de leur cœur toute haine et toute rancune contre les vassaux les uns des autres, et leur remettaient les injures. Enfin ils faisaient jurer cette même alliance par leurs chanceliers, les chargeant spécialement de veiller au maintien de la paix entre eux (2).

Il se forma à Melun une amitié nouvelle et assez étroite entre le duc de Guyenne et son cousin germain le duc d'Orléans. Il n'y avait pas en effet de prince plus aimable, plus accompli que ce dernier. Au contraire, le duc Jean, qui jusque-là avait possédé toute la confiance du Dauphin, était impérieux et plein de rudesse. Le duc d'Orléans plaça dans cette cour deux de ses serviteurs les plus dévoués, Jacques de la Rivière et un autre gentilhomme des environs de Dreux, simple écuyer, qu'on nommait le petit Mesnil (3). Le duc de Guyenne approcha aussi de sa personne et rappela à son office de chambellan le sire de Montaigu, en lui rendant tous ses biens confisqués (4). En même temps il dit hautement que la condamnation prononcée contre le grand maître lui avait toujours fort déplu, que c'était un jugement en mauvaise forme, trop soudain, et qui avait eu pour motif la haine et une volonté absolue, plus que la justice et la raison. L'ordre fut donné au prévôt de Paris d'aller solennellement chercher le corps de Montaigu au gibet de Montfaucon, et sa tête, qu'on voyait encore exposée aux Halles sur une pique. Ses restes furent ensevelis dans l'église des Célestins qu'il avait élevée à Marcoussis. Plus tard deux de ses filles, étant devenues veuves, épousèrent deux princes de la maison de Bourbon (5).

Mais bientôt le duc d'Orléans fut obligé de s'éloigner; les Anglais qu'il avait appelés en France réclamaient leur payement. Ils avaient traversé la Normandie et le Maine en y faisant mille ravages, et maintenant ils allaient entrer dans le duché d'Orléans; en même temps une autre armée anglaise entrait par Calais et le comté de Boulogne. On résolut de leur opposer la force. Des mandements furent envoyés aux hommes d'armes de France de s'assembler à Melun, aux hommes d'armes de Bourgogne pour se trouver à Montereau. De là on devait marcher par Chartres. Le trésor du roi n'offrait aucune ressource pour payer les Anglais. Les princes alliés avaient épuisé toutes leurs finances. Dans cette détresse, le chancelier s'adressa à la ville de Paris. Il lui fut répondu tout d'une voix que ceux qui avaient fait venir les Anglais n'avaient qu'à les payer. Cette réponse était trop juste pour qu'on insistât davantage. Le duc d'Orléans obtint la permission de lever une taille extraordinaire dans ses seigneuries, puis partit pour aller traiter avec le duc de Clarence. Il lui porta le peu d'argent qu'il put, avec ses confédérés, obtenir en mettant en gage les ornements et les reliquaires des églises; il donna en otage, pour le payement du reste, son frère le duc d'Angoulême, et quatre chevaliers. Les Anglais poursuivirent alors leur route vers Bordeaux en assez bon ordre, annonçant qu'ils allaient bientôt rentrer en France pour y porter la guerre au nom de leur roi.

Le 29 septembre, le Dauphin fit son entrée à Paris, ayant à côté de lui le duc de Bourgogne et le comte de Vertus. Le roi et la reine y revinrent aussi peu de jours après; le duc de Berri retourna, avec beaucoup de répugnance et de rancune contre les Parisiens, à son bel hôtel de Nesle qu'ils avaient saccagé. Le peuple était joyeux de recevoir tous ces princes; il faisait grand accueil, même à ceux du parti armagnac, et prenait confiance en eux. Mais les bouchers et les gens de la milice regardaient cette paix comme une trahison, et supposaient à tous ces seigneurs de mauvaises intentions contre le bien public (6). Un des serviteurs du duc

(1) Monstrelet.
(2) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.
(3) Chroniques de France.
(4) Juvénal. — Monstrelet.
(5) Histoire généalogique.
(6) Journal de Paris.

de Berri ayant voulu tuer un habitant de Paris, la ville eut la permission de faire faire le guet nuit et jour, et il fut défendu à tout autre qu'aux bourgeois de marcher armé durant la nuit (2).

Dans la pompe de l'entrée du roi, on remarqua que nul n'était plus fastueux en ses équipages que le sire Lourdin de Saligny, chambellan du duc de Bourgogne, et l'on fut bien surpris lorsque le lendemain il fut saisi par l'ordre de son maître et envoyé en Flandre. On ne savait rien de précis sur le crime qui lui était imputé. Les uns disaient que le sire de Jacqueville, chevalier du pays de Beauce, qui avait tout dernièrement gagné la faveur du duc Jean, et qui succédait dans sa confiance au prévôt de Paris, lui avait révélé un complot tramé contre sa vie par la veuve du grand maître Montaigu, et dont le sire de Saligny devait être le principal instrument. D'autres disaient que c'était sur un avis donné par le duc de Bourbon qu'il avait été arrêté.

Le duc de Lorraine était venu à Paris, sous la protection du duc de Bourgogne, pour y terminer une fâcheuse affaire que lui avait attirée son imprudence, et qui durait depuis quelques années. Il prétendait que la seigneurie de Neufchâteau relevait, non du roi, mais de l'empire. Un exploit lui fut signifié pour qu'il eût à rendre foi et hommage à son légitime seigneur. Non-seulement les huissiers furent mis en prison, mais l'écusson de France, qu'ils avaient attaché aux murs de la ville en témoignage de suzeraineté, fut arraché et traîné dans la boue. Le duc fut ajourné au Parlement, n'y comparut point et fut condamné par défaut, comme coupable de lèse-majesté; il fut banni et ses seigneuries déclarées en forfaiture (3). Dès que le Parlement sut que le duc de Lorraine était à Paris, il ordonna au procureur et aux avocats du roi d'aller à la cour et de requérir le roi qu'il fît justice du duc de Lorraine, et le livrât au Parlement. Les gens du roi arrivèrent comme le duc Jean présentait au roi le duc de Lorraine. Le chancelier leur demanda ce qu'ils voulaient. Pour lors maître Juvénal, avocat du roi, s'agenouilla et fit sa requête. « Juvénal, dit » le duc de Bourgogne, ce n'est pas la manière » d'agir. — Monseigneur, repartit l'avocat du roi, » il faut faire ce que la cour du Parlement a or» donné, et je requiers ceux qui sont bons et » loyaux de venir avec nous : que ceux qui ne le » sont pas passent vers le duc de Lorraine. » Alors le duc de Bourgogne lui-même quitta le duc de Lorraine qu'il tenait par la manche, et celui-ci se vit forcé à demander bien humblement pardon au roi, qui lui remit sa condamnation. Le duc de Bourgogne n'aimait pas assez le bien du royaume pour savoir gré à un bon et loyal serviteur du roi d'avoir ainsi fait son devoir; il en garda rancune à maître Juvénal.

Outre les malheurs et le désordre du royaume, qu'il était instant de réparer, on voyait bien que la guerre allait recommencer avec les Anglais. Les sires de Helly et de Rambures, le connétable, le roi de Sicile, étaient en Guyenne, en Picardie et en Anjou, pour s'opposer à leurs attaques; mais ils avaient trop peu de forces pour résister. Le conseil du roi résolut, dans de si tristes circonstances, de réunir des députés des trois états du royaume. On dépêcha des exprès aux villes pour leur mander d'envoyer leurs députés auprès du roi. Ils arrivèrent à Paris dans le courant de janvier, et le 30 ils furent assemblés en présence du roi, dans son hôtel Saint-Paul, avec l'Université et le corps de la ville; les ducs de Guyenne, de Bourgogne, de Bourbon, le comte de Vertus y assistaient. Le duc d'Orléans était toujours absent, et le duc de Berri fort malade. Beaucoup de seigneurs et de prélats avaient été convoqués aussi, et faisaient partie de l'assemblée.

Le sire d'Ollehain, chancelier de Guyenne, exposa le sujet de cette réunion; il peignit les malheurs du royaume, insista avec force sur la réconciliation des princes, la présenta comme inaltérable, parla de la nécessité de réunir tous les efforts contre l'ennemi commun, et termina en demandant les moyens de subvenir à une guerre qui s'annonçait comme si redoutable. « Le roi vous donne six jours » pour y penser, ajouta-t-il; après ce délai, vous » reviendrez lui faire savoir quels sont vos senti» ments, et quelle assistance il peut se promettre » de vous pour sa gloire et le repos de ses peuples. »

Au jour fixé, les députés revinrent : ceux des provinces de Reims et de Rouen prirent successivement la parole, exposèrent la détresse du peuple, louèrent beaucoup les princes d'avoir mis fin à une si déplorable guerre, mais prièrent le roi d'avoir compassion de ses pauvres sujets, et d'être bien convaincu qu'ils étaient hors d'état de porter le fardeau de la moindre taxe nouvelle. Le lende-

(1) 1412, v. s. L'année commença le 23 avril.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Juvénal.

main l'abbé de Saint-Jean parla au nom du clergé avec plus de force encore ; il ne craignit point d'attaquer les malversations des collecteurs et receveurs, et bien plus encore les dispensateurs des finances du roi : il dit qu'il fallait reprendre, sur les gens qui avaient pillé le peuple et le trésor royal, de quoi entretenir les armées et faire la guerre.

Deux jours après l'Université et la ville de Paris portèrent la parole devant le roi : il leur donna audience dans le cloître qui entourait la cour de son hôtel Saint-Paul, et où il avait l'habitude de se promener; car il n'avait pas de salle assez grande pour une si nombreuse assemblée. Le Parlement avait refusé de se joindre à l'Université qui l'y engageait. « Il ne convient pas, avait-il répondu, à » une cour établie pour rendre la justice au nom » du roi, de se rendre partie plaignante pour la » demander. Au surplus, le Parlement est toujours » prêt, toutes et quantes fois il plaira au roi de » choisir quelques-uns de ses membres pour s'occuper des affaires du royaume. L'Université et le » corps de la ville sauront bien ne faire nulle chose » qui ne soit à faire (1). »

Maître Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis, et fameux docteur en théologie, fut l'orateur. Il parla d'abord de la paix jurée à Auxerre, et dit que le roi était particulièrement obligé à la conserver ; qu'il n'y avait aucune faveur, aucune qualité, si grande qu'elle pût être, qui dût dispenser d'une punition sévère quiconque oserait à l'avenir enfreindre une paix si heureuse et si salutaire. Le texte de son discours était : *Imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna.* Il partit de ces paroles pour imputer les tempêtes de l'État au vent de l'ambition et au vent de la sédition. Il fit une vive peinture des maux qu'avait produits l'ambition. Chacun y reconnut le duc de Bourgogne, et beaucoup de personnes dans l'assemblée en murmurèrent. Puis il passa au mauvais maniement des finances, à la quantité d'offices, à leurs gages et pensions, à la cupidité des gens de cour, enfin à ce désordre qui ne laissait pas au roi de quoi entretenir sa maison ou réparer ses châteaux quand ils tombaient en ruines. « Sire, dit-il en terminant, vous me pardonnerez si j'ose dire que » tous vos sujets estiment que vous vous éloignez un peu de la sage et prudente conduite » du bon roi Charles votre père, d'heureuse mémoire. L'Université votre fille, et vos bons et » fidèles bourgeois de cette ville, en ont beaucoup » de douleur, et vous conjurent de ne pas avoir la » main toujours ouverte aux importunes demandes » des gens de votre maison, de vos conseils et des » capitaines de vos forteresses ; ils abusent de votre » magnificence; nous vous conseillons en outre de » reprendre les deniers royaux qui vous ont été » dérobés par la fraude des receveurs. »

(1) Registres du Parlement.

Les députés de Sens et de Bourges parlèrent dans le même sens. Le roi écouta toutes ces remontrances avec bonté, fit répondre par le chancelier qu'il les prendrait en considération, et l'assemblée fut congédiée.

Il n'y a point là de quoi satisfaire un peuple mécontent et porté à la sédition, ni même les hommes sensés et les gens de bien. L'Université et la ville trouvèrent que le discours de maître Gentien, qui avait tant choqué les seigneurs de la cour, ne remplissait point l'intention publique ; et qu'au lieu de se contenter de plaintes vagues et générales, il fallait nommer ceux qui profitaient des abus et les perpétuaient. Pour réparer cette lâcheté, car c'était ainsi qu'on appelait la conduite de maître Gentien, on fit rédiger par maître Eustache de Pavilly, de l'ordre des carmes, un long mémoire, et l'on demanda au roi une nouvelle audience pour lui en faire lecture. Elle fut accordée, et le recteur de l'Université fit lire à haute voix un cahier qui renfermait à peu près ce qui suit :

« Très-haut et très-excellent prince, notre souverain seigneur et père, voici les articles que » votre très-humble et très-dévouée fille l'Université de Paris, vos très-humbles et obéissants » sujets le prévôt des marchands, les échevins et » bourgeois de votre bonne ville de Paris, ont » dressés, pour vous donner avis, confort et aide, » comme vous l'aviez requis, pour le profit, l'honneur, et le bien de vous et de la chose publique » de votre royaume. »

Le premier article se rapportait à la paix des princes. On priait le roi de leur en faire jurer l'observation entre ses propres mains. On se plaignait de ce qu'elle restait sans exécution, puisque les Anglais étaient dans le royaume, et que des compagnies parcouraient encore diverses provinces en les ravageant ; on s'étonnait surtout que le comte d'Armagnac n'eût pas désarmé, et qu'il ne tînt nul compte de la paix d'Auxerre.

« Secondement, l'Université et la ville, considé-

rant que pour l'honneur de votre royaume, et aussi pour la continuation et conservation de votre seigneurie et domination, il est de la plus grande nécessité de vous exposer les défauts qui sont dans votre royaume, vous parleront des finances de votre domaine. Elles doivent se distribuer en quatre emplois différents : les aumônes; la dépense de vous, de la reine et du duc de Guyenne ; les salaires de vos serviteurs, et les réparations de vos hôtels, châteaux et domaines; enfin le reste qui, comme autrefois, doit être mis dans l'épargne du roi.

» Or, il est clair que vos finances ne sont pas employées aux choses susdites. Quant aux aumônes, on voit souvent les pauvres religieux et religieuses, tant des abbayes que des hôpitaux, dépenser leur propre bien pour tâcher d'obtenir justice. Leurs églises tombent en ruine, et le service divin cesse d'y être célébré au préjudice des âmes de vos prédécesseurs, et à la charge de votre conscience.

» Quant à la dépense de vous et du duc de Guyenne, il est prouvé qu'on prend pour la faire quatre cent cinquante mille francs tant du domaine que d'ailleurs. Au temps passé, elle ne coûtait que quatre-vingt-quatorze mille francs, pourtant vos prédécesseurs tenaient un bel état; les marchands et autres gens étaient payés de leurs denrées ; mais maintenant ils ne le sont point. Et il arrive souvent que le service de votre hôtel est interrompu, comme cela s'est vu jeudi dernier à l'hôtel de la reine. De même, pour son hôtel, on ne prenait auparavant que trente-six mille francs; aujourd'hui c'est cent quatre mille francs, sans compter le revenu de ses propres domaines, et les aides qu'elle y lève. Il y a désordre aussi dans l'office de votre argentier, de même dans votre écurie, objet de grandes dépenses, et où il s'en fait beaucoup qui ne tournent pas à votre honneur et profit.

» Quant au salaire des serviteurs de votre hôtel, ils se plaignent beaucoup des gens de votre chambre aux deniers. Souvent ils ne peuvent avoir nouvelle de leurs gages, et vivent ainsi dans la gêne et la pauvreté, sans pouvoir paraître autour de vous aussi honnêtement qu'il conviendrait. Cependant il y en a d'autres qui sont fort bien payés.

» Vos édifices, hôtels, châteaux, moulins, fours, vos chaussées, ponts, ports, bacs, passages ne sont pas réparés, et tombent en ruine et en perdition.

» Quant à l'épargne de votre domaine, il n'y a pas, pour le présent, un denier, bien qu'au temps passé, sous le roi Philippe, le roi Jean, le roi Charles, il s'y trouvât toujours de grandes sommes.

» Tout cela est de la faute des officiers commis au gouvernement desdites dépenses. Raymond Raguier, maître de votre chambre aux deniers, est le principal gouverneur et trésorier de la maison de la reine. Il s'est tellement conduit dans cet office, qu'il a fait de grandes acquisitions et édifices, comme on peut le voir aux champs et à la ville. Chabot Poupart, votre argentier, et Guillaume Budé, maître de vos garnisons, ont aussi gagné des rentes et des possessions, et ont maintenant grosse et large consistance; ils mènent un grand état; ils ont des chevaux; ils s'élèvent chaque jour des châteaux et édifices. Ils ne pourraient faire tout cela avec le salaire de leur office, ni avec les richesses qu'ils avaient quand ils y sont entrés.

» Pour les finances du domaine de l'État, il y a trente ans et plus qu'elles sont mal gouvernées, et qu'elles sont dévorées par plusieurs officiers, non pour le bien de vous et de votre royaume, mais pour leur profit particulier; sur ce point l'Université et vos sujets vous exposent ceci : premièrement, vous avez un nombre excessif de trésoriers; il y a tant à gagner dans ces charges, qu'une foule de gens s'efforcent d'y entrer : si bien qu'il n'est pas d'année qu'il n'y en ait de changés, de remis, d'ôtés, selon ceux qui ont du crédit dans le royaume. Dieu sait pourquoi ils y entrent si volontiers, sinon pour les lopins et larcins qu'ils y font; car si un trésorier ne retire pas de vous quatre ou cinq mille francs par an, il lui semble que ce n'est rien. Il y en avait deux autrefois; maintenant il y en a quatre ou cinq, et il y en a eu jusqu'à sept. Ils ne s'occupent point à payer les choses nécessaires ni à tenir les serments qu'ils font, mais à payer les grands et excessifs présents qu'ils ont à faire à ceux qui les ont poussés là; et tout cela se prend sur les coffres. Toutes les finances leur ont passé par les mains, et ils ont acquis, comme on sait, de hautes et innombrables possessions. Les trésoriers d'à présent, André Giffart, Bureau Dammartin, Regnier de Boligny, Nicolas Bonnet et Guy Boucher sont inutiles, et coupables de ce mauvais régime, spécialement André Giffart. Il avait perdu tout ce que son père avait gagné. Néanmoins, par la protection du prévôt de Paris, dont il est cousin par sa femme, il a été fait trésorier, et là s'est tellement gorgé de deniers, que le voilà plein de rubis, de saphirs, de pierres précieuses, riche en vêtements magnifiques et en chevaux; il tient un état merveilleux, et l'on ne voit

chez lui que plats, écuelles, tasses et gobelets d'argent.

» Autrefois, pour suivre en justice les affaires de finance, il n'y avait qu'un conseiller clerc; aujourd'hui il y en a quatre, avec de grands profits.

» Quant aux aides, elles sont gouvernées par des officiers, nommés généraux des aides, par l'ordonnance desquels passe tout le produit des aides levées pour la guerre, qui va à douze mille francs, années communes. Ces généraux ne se conduisent pas mieux que vos trésoriers. Il faut aussi qu'ils payent les amis qui les ont placés là; et en deux ans, ils gagnent, sans faute, neuf ou dix mille francs, sans parler des dons qu'ils se procurent; dons qu'ils lèvent quelquefois au nom des seigneurs, à l'insu de ceux-ci, comme on a pu le découvrir lorsqu'on a voulu faire une réformation.

» Il y a encore un autre office, c'est l'épargne; on lève sur les aides cent ou cent vingt mille francs pour mettre dans cette caisse, qui a deux clefs dont vous devez porter une. Cet argent doit servir aux nécessités pressantes de vous et de votre royaume; Antoine Désessarts, qui le gouverne, en a tellement disposé qu'il n'y reste croix ni pile. Cet Antoine Désessarts a été aussi le gardien de vos joyaux et de vos livrées; il a acheté ce qu'il vous faut pour votre corps: ce qu'il a, dit-on, fort mal ménagé.

» On a créé un autre office, de la garde des coffres, dont est pourvu Maurice de Reuilly. Il reçoit chaque jour dix écus d'or en monnaie, pour que vous en fassiez à votre plaisir; mais vous n'en avez pas un denier, il l'a distribué à sa fantaisie. Lorsque vous avez besoin urgent de finances pour votre guerre ou vos grandes affaires, on ne trouve point d'argent. Alors on va aux marchands qui en vendent et l'ont acquis par usure et rapine; on leur donne en gage vos joyaux et votre vaisselle; au moyen de l'usure et du change, vous payez quinze mille francs pour en avoir dix, ce qui montre bien que vos serviteurs participent à de telles affaires et en partagent les profits. C'est ainsi que cela se passe aussi chez les autres seigneurs de votre famille, sans en excepter un. Une autre pratique des généraux de vos finances, c'est de démettre de leur office les receveurs, lorsqu'ils sont en avance de cinq ou six mille francs; alors ils en nomment un autre qui reçoit tout ce qui est à recouvrer; puis on remet le premier en exigeant de lui quelque bonne somme, et il reprend son office, non pour vous, mais pour se payer de ce qui lui était dû. C'est ainsi qu'on fait chevaucher une année sur l'autre, et qu'on fait boire votre vin en verjus. Vous êtes si géné d'argent que souvent, quand il y a une ambassade à envoyer, on ne trouverait pas de quoi faire partir un simple chanoine; l'ambassade ne se fait pas ou arrive trop tard, à votre grand préjudice.

» Outre le domaine et les aides, il a été levé, depuis deux ou trois ans, des tailles dixièmes, demi-dixièmes, impositions, maltôtes, taxes par suite de réforme, et diverses autres manières d'avoir finances. C'est le prévôt de Paris qui s'en est entremis. Il s'est fait appeler souverain maître des finances et gouverneur général. Lui et d'autres de vos grands officiers ont aussi possédé un grand nombre de charges, puis les ont vendues, et en ont touché la finance qu'ils ont mise en leur sac, au préjudice de vous et de la chose publique, en plaçant dans lesdites charges des gens inutiles et ignorants. Ainsi le prévôt de Paris tenait depuis quelque temps l'office du gouverneur général et maître des eaux et forêts. Il l'a résigné au seigneur d'Ivry et en a touché six mille francs. Outre la prévôté de Paris, il a la capitainerie de Cherbourg, qui lui vaut six mille francs, et celle de Nemours deux mille francs.

» Ce prévôt, et les autres gouverneurs de vos finances, ont encore une autre manière de vous faire tort: c'est de faire avoir aux receveurs, grenetiers, à leurs clercs, à leurs serviteurs, des dons qu'ils obtiennent régulièrement chaque année comme une rente, outre leurs gages ordinaires: si bien que lorsque quelque jeune homme se met au service d'un receveur général ou d'un grenetier, bien qu'il soit de petit état et de peu de science, en peu de temps il se fait riche, mène un grand train, et achète à vos dépens des offices et des héritages. Pendant ce temps-là on retarde le payement des gages des prud'hommes, chevaliers, conseillers ou autres. Souvent on exige d'eux des quittances signées en blanc, et l'on en fait mauvais usage. C'est grande pitié d'entendre les plaintes de ces chevaliers sur la façon dont ils sont payés. Maintenant, c'est une règle générale que les gens d'armes vivent sur le pays, faute de recevoir leurs gages. L'Université pense aussi que généralement, toutes sortes d'officiers tiennent un trop grand état, et craint que Dieu ne se courrouce enfin des inconvénients qui en proviennent.

» Quant à votre grand conseil, on n'y tient pas l'ordre qui conviendrait; on y est reçu à petites conditions. Cependant on n'y devrait admettre que des prud'hommes, de sages clercs ou chevaliers,

touchant gages ou pensions de vous, et non de quelque autre seigneur, ayant l'œil à vos intérêts, à votre honneur et à celui de votre royaume. Il arrive souvent, à cause de la multitude qui s'y trouve, que les requêtes qui vous sont faites, et vos affaires, sont laissées là. Les ambassadeurs, tant étrangers que du royaume, demeurent sans être expédiés. Lorsqu'une bonne conclusion y est prise, ce qui arrive quelquefois, il faudrait qu'elle ne tardât pas à être exécutée, et qu'elle ne fût pas ensuite rétractée un jour où il n'assiste que peu de gens au conseil, ainsi que cela s'est vu. C'est un grand inconvénient que cette lenteur d'expédition dans les affaires. On entend des seigneurs se plaindre de ce que votre conseil ne leur donne nulle réponse, même quand il s'agit du bien de votre royaume; il en est qui disent que si l'on n'y met pas ordre, il leur faudra nécessairement faire leur paix avec vos ennemis; par là, vous êtes en péril de perdre plusieurs de vos bons vassaux.

» Passant à la justice de votre royaume: votre cour de Parlement, qui est souveraine cour dans votre royaume, ne se gouverne pas comme elle était accoutumée. Autrefois, on y mettait de hauts et excellents clercs, de notables prud'hommes d'âge mûr, experts en droit et en justice. Telle était la renommée de la justice rendue en cette cour, sans faveur pour personne, que non pas seulement des chrétiens, mais même des Sarrasins, sont venus y demander jugement. Depuis quelque temps, par faveur, par parenté, par amitié, par prière, des jeunes gens ignorant le fait de justice, et indignes d'un si noble et excellent office, y ont été mis; l'autorité et la renommée de cette cour en sont fort amoindries. On y voit aussi siéger ensemble des fils et des pères, des frères, des oncles et des neveux, des parents; et il peut en résulter de grands inconvénients. On dit encore que les causes de plusieurs pauvres gens y sont comme enterrées, et qu'ils ne peuvent avoir justice.

» Quant à la chambre des comptes, toutes sortes d'inconvénients y sont amassés; bien que récemment on ait nommé de nouveaux maîtres, il ne semble pas que la chose aille mieux. Parmi ces nouveaux est Alexandre Boursier, qui a été receveur général des aides, et qui n'a pas encore clos ses comptes: de sorte que celui qui est à réformer, est chargé de réformer les autres.

» Pour les généraux de justice chargés de prononcer sur le fait des aides, nous remarquerons qu'il n'y en avait qu'un ou deux sous le règne du feu roi Charles, et qu'il y en a maintenant sept, dont chacun a cent francs de gage et un greffier, sans parler des clercs et des sergents, tous ayant de gros gages et recevant des présents.

» Qui voudrait parler des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, Dieu sait s'il aurait à dire! Au temps passé, on y mettait des hommes anciens et expérimentés, connaissant les coutumes du royaume; ils savaient répondre à toutes les supplications et requêtes, et signer celles qui devaient l'être; après quoi elles étaient expédiées à la chancellerie. A présent, ces jeunes gens qui ne savent rien ne peuvent expédier les affaires, si ce n'est à la volonté du chancelier; d'où il suit qu'on est contraint, pour les suppléer, de nommer des officiers extraordinaires qui sont fort payés.

» Pour votre chancelier de France, on sait assez qu'il a soutenu de grandes peines et qu'il est bien digne d'avoir de grands profits, sans que le bien commun en souffre. Cependant il ne devrait avoir pour ses gages que deux mille livres, et il a, depuis vingt ans, pris en outre deux mille francs sur les émoluments du sceau; de plus, le registre des rémissions qui, à vingt sous chacune, peut donner une grosse somme; deux mille francs sur les aides; deux cents francs par an pour ses vêtements; cinq à six cents livres sur le trésor. Il a obtenu encore de grands dons sur les tailles et impositions. On peut dire aussi qu'il a bien légèrement passé et scellé des lettres portant des dons excessifs. Ainsi la chancellerie est gouvernée de façon qu'il ne vous en revient pas grand profit, bien que les émoluments du sceau soient très-considérables.

» Il ne faut pas oublier de dire que, depuis un peu de temps, votre monnaie est grandement diminuée en poids et en valeur. L'écu a été diminué de deux sous, et les pièces de deux blancs de deux oboles. Cela est à votre préjudice, car les Lombards recueillent tout le bon or et font leurs payements en nouvelle monnaie. Le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et Michel Lailler ont attiré à eux la connaissance des affaires des monnaies: à supposer que par cette diminution ils vous aient fait faire quelque profit, cela n'est pas à comparer à la perte qu'en ont soufferte vous et le royaume, comme pourraient l'expliquer mieux gens à ce connaissant.

» Mais il ne suffit pas à l'Université et à vos sujets de vous exposer les fautes et le mauvais régime des susdits, vous avez voulu qu'ils vinssent à vous pour vous bien conseiller; ils souhaiteraient qu'il plût à Dieu de leur faire cette grâce. Ils y sont tenus,

tout comme à vous sacrifier de bon cœur leur personne et leur avoir. Premièrement, pour remédier à ces choses et avoir, le plus tôt que faire se pourra, une bonne et juste finance, il est à propos de clore la main à tous ces gouvernants, sans exception ; de les démettre de leurs offices, et de s'assurer de leurs biens, meubles et immeubles, ainsi que de leur personne, jusqu'à ce qu'ils aient rendu compte. Il faut annihiler tous dons accordés et toutes pensions extraordinaires ; mander tous les receveurs et vicomtes du domaine et des aides, ainsi que les grenetiers de la gabelle, et leur défendre, sous peine de confiscation de corps et de biens, de ne compter leurs recettes qu'à vous-même, sans égard à aucune assignation donnée sur eux. Les aides ayant été établies seulement pour la guerre et la défense du royaume, vous devez les retirer toutes en votre main et ne pas les laisser aller à d'autre usage ; vous en avez maintenant un si grand besoin, que personne ne pourra le trouver mauvais. Sur ce, veuillez vous souvenir du bon gouvernement de votre père le roi Charles, qui employa les aides si noblement, qu'il chassa les Anglais du royaume et recouvra ses forteresses. Ses officiers étaient pourtant bien payés; il lui restait encore de grandes finances, et il a laissé de beaux joyaux.

» Et si vous n'avez pas encore assez d'argent, il semble que vous pouvez en prendre à ceux qui le tiennent de vous. On pourrait vous nommer jusqu'à seize cents personnes riches et puissantes, dont le devoir est de secourir celles qui sont pauvres. On pourrait leur demander certaine somme, comme mille francs chacune, en disant la manière dont elle leur sera restituée par la suite.

» Pour recevoir vos finances du domaine et des aides, il faudra choisir de notables prud'hommes craignant Dieu, sans avarice, et ne s'étant encore jamais mêlés de cette sorte d'affaires, à qui l'on donnera des gages licites, sans dons extraordinaires.

» La dépense ordinaire de vous, de la reine et du duc de Guyenne, doit être soigneusement examinée pour ne point passer deux cent mille francs.

» Quant au parlement, il faudra que ceux qu'on ne trouvera point suffisants soient déposés, et qu'on les remplace par des personnes notables, en observant les conditions anciennes.

» Le nombre de généraux de finance et de justice pour les aides doit être réduit au nombre et usage anciens; quant aux élus qui prononcent en premier ressort sur le fait des aides, il nous semble que pour le bien de vous et de votre peuple, on aurait pu confier leurs fonctions aux juges ; c'eût été une grande épargne.

» La chambre des comptes devait être occupée par de bons prud'hommes anciens; c'est elle qui aurait dû vous avertir de tout ceci.

» Il nous semble que pour votre conseil on devrait choisir, par bonne et vraie élection, quelques hommes sages, et qu'eux seuls avec ceux de votre famille devraient former le conseil, vous conseiller loyalement, n'avoir l'œil à rien qu'à votre bien et celui de votre royaume. Ils devraient être défendus et soutenus par vous et votre justice, de telle manière que ce qu'ils aviseraient fût mis à exécution sans nulle contradiction.

» Nous croyons que pour pourvoir à la défense des frontières d'Aquitaine, de Picardie et des autres provinces, il faudrait y appliquer somme suffisante d'argent, en veillant à ce qu'il n'en résulte nul inconvénient. Nous demandons qu'on choisisse bonnes et suffisantes personnes, ayant des gages raisonnables, pour avoir, de votre part, l'œil sur ceux qui ont pris en ferme les offices de prévôt, afin qu'ils ne grèvent pas, comme ils le font, les pauvres et simples gens par d'excessives amendes.

» L'Université et vos sujets vous supplient humblement d'ordonner à quelques personnes de votre sang et à d'autres sages hommes, de réformer tous ceux qui ont délinqué, et qui ont eu part à vos trésors sans cause raisonnable; et de commander aux prélats et bourgeois des provinces qui sont ici, de nommer les gens qui sont coupables de quelqu'une des choses susdites.

» Toutes ces choses, notre souverain seigneur, nous vous les avons exposées humblement, parce que nous désirons, par-dessus tout, votre bien, votre honneur, la conservation de votre couronne. L'Université, votre fille, ne vous les a point dites pour en retirer aucun avantage temporel, mais pour faire son devoir. Chacun sait que ce n'est pas elle qui a coutume d'avoir les offices ni les profits. Elle ne se mêle que des publiques études, et de vous remontrer ce qui touche votre honneur et votre bien, quand l'occasion le requiert; bien qu'elle soit venue plusieurs fois vous avertir desdites choses, il n'y a pas été pourvu, et votre royaume est tombé dans un danger si grand, qu'il ne peut plus croître, et nous requérons l'aide de votre fils aîné le duc de Guyenne, et du duc de Bourgogne, qui avait déjà entrepris la même besogne, sans épargner ni sa peine ni son bien. Mais les gouvernants susdits, craignant

d'être démis, y ont mis toute sorte d'empêchements, comme ils font encore présentement. Ils ont dit publiquement que l'Université parlait par haine seulement, et sur le témoignage de cinq ou six personnes; mais vous savez qu'elle n'a pas coutume de prendre ses informations de la sorte. Elle n'a rien dit qui ne soit clair et notoire, et il n'y a homme de si petit entendement qui ne connaisse leurs méfaits. Mais cela ne leur donnera pas gain de cause, car l'Université ne se taira point parce qu'ils le veulent; elle parlera tant que vous lui accorderez audience, et elle croirait manquer envers vous, si elle ne s'employait pas de tout son pouvoir à ce que les choses susdites soient mises diligemment à exécution.

» Nous requérons aussi l'assistance de nos redoutés seigneurs ici présents, de Nevers, de Vertus, de Charolais, de Bar, de Lorraine, du connétable et du maréchal de France, du grand maître de Rhodes, du maître des arbalétriers, et généralement de toute la chevalerie et écuyerie de votre royaume, qui est destinée à la conservation de votre couronne. Nous demandons encore l'aide de vos conseils et de tous vos autres sujets, et que chacun, selon son état, s'acquitte de son devoir envers vous. »

Ce cahier de remontrances fut accueilli d'une approbation générale; il fut surtout fort applaudi par les députés des provinces et par un nombre infini de peuple qui se trouvait à l'assemblée (1).

Ces propositions de l'Université excitèrent de grands débats dans le conseil du roi. Un jour le sire d'Ollehain, chancelier d'Aquitaine, dans une vive discussion, interrompit le chancelier de France, trouvant son discours long et inutile; messire Arnaud de Corbie s'offensa de cette témérité, et répondit que la parole ne devait pas lui être ainsi ôtée par un homme qui n'était ni aussi ancien ni aussi fidèle serviteur du roi que lui. « Vous mentez par » vos dents, repartit le Bourguignon en colère. — » Vous m'injuriez, dit le chancelier, moi qui suis » chancelier de France, et ce n'est pas la première » fois; je l'ai toujours supporté et souffert par res» pect pour monseigneur d'Aquitaine, et, par ce » motif seulement, je le supporterai encore. » Tous les assistants étaient troublés et affligés de cette dispute. Le duc d'Aquitaine, ému de colère, se leva, prit son chancelier par les épaules, et le mit hors de la chambre. « Vous êtes un mauvais et or» gueilleux ribaud, dit-il, d'injurier ainsi, en ma » présence, le chancelier de monseigneur le roi; » nous ne nous soucions plus de vos services (2). »

Aussitôt après, malgré les instances de la reine et du duc de Bourgogne, le Dauphin prit pour chancelier un avocat nommé maître Jean de Vailly, que lui recommanda le duc Louis de Bavière; des gens plus sages ne le lui auraient peut-être pas indiqué.

Renvoyer ainsi un serviteur du duc de Bourgogne, qui avait été placé par lui, c'était, de la part du Dauphin, une marque certaine qu'il cédait de plus en plus à d'autres conseils. Le duc de Bar, qui déjà au siége de Bourges avait gagné crédit sur son esprit et l'avait déterminé à la paix, le comte de Vertus, le duc de Bavière, avaient peu à peu acquis sa confiance; ils lui avaient donné le désir de dominer; ils lui persuadaient qu'il avait l'âge et la prudence nécessaires pour prendre le gouvernement du royaume, et qu'il fallait se faire obéir par ses gens et tous les sujets de son père.

Le duc de Bourgogne voyait bien qu'on travaillait à le mettre hors du gouvernement du royaume; on lui avait enlevé la faveur du duc d'Aquitaine; chaque jour on pratiquait ses serviteurs, on les détachait de lui, on les faisait entrer dans les desseins qui lui étaient contraires. Déjà, depuis longtemps, il avait à se plaindre de Pierre Désessarts. Dans un temps même où il l'avait encore fort en gré et lui confiait un pouvoir si mal exercé, il lui avait dit : « Prévôt de Paris, Montaigu a mis vingt-deux ans à » se faire couper la tête, mais vraiment vous n'y en » mettrez pas trois. » Depuis, lorsque grâce aux ordres que Désessarts avait donnés, les Armagnacs avaient pu se retirer de Saint-Denis, il avait été fort soupçonné de s'être laissé gagner. A Bourges et à Auxerre, ses intelligences avec le parti opposé avait été remarquées; maintenant il était dans les bonnes grâces du Dauphin, qui écoutait ses conseils plus que ceux d'aucun autre.

(1) Charles VI écrivit, le 8 juillet 1413, aux habitants de Tournai. Après leur avoir dépeint la triste situation du royaume, l'invasion par les Anglais de la Guyenne, de la Picardie et de la Normandie, il leur annonçait qu'il avait pris des mesures pour y remédier; qu'il avait nommé de notables personnes pour le gouvernement du bien public et des finances; qu'il s'était restreint en son état, ainsi que la reine, le dauphin et les autres enfants du sang royal; qu'il avait enfin résolu, après mûre délibération de son grand conseil, qu'il y aurait, en chaque province du royaume, pour sa défense, un certain nombre de gens d'armes et de trait, aux frais des habitants; que le contingent de la province de Reims avait été fixé à 1200 hommes d'armes et 600 hommes de trait, et que pour leur payement pendant deux mois, une aide avait été répartie entre les différents diocèses et élections, etc. Tournai devait contribuer dans cette aide à raison de 1500 francs. *Archives de Tournai.* (G.)

(2) Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

D'un autre côté, le comte d'Armagnac restait en armes; le duc d'Orléans demeurait éloigné. Il avait eu à Angers une entrevue avec le roi de Sicile, le duc de Bretagne et le comte d'Alençon ; on craignit qu'il ne formât quelque entreprise contre la paix. Cependant le chancelier du duc d'Orléans arriva à Paris, et se borna à exposer les griefs de son maître. Il se plaignait que le traité d'Auxerre n'était pas observé : le connétable de Saint-Pol se refusait à lui rendre le château de Coucy; il l'avait détruit en partie, et avait envoyé vendre à Paris les tuyaux de plomb qui distribuaient l'eau dans tout ce grand et bel édifice. Les habitants de Soissons avaient démoli le château qu'il avait dans leur ville, et il ne pouvait en avoir justice. Il demandait aussi qu'on l'assistât pour racheter son frère des mains des Anglais, et qu'on lui donnât les moyens de lever des subsides sur ses domaines.

Il n'était pas le seul mécontent de la façon dont on se conformait à la paix d'Auxerre ; les confiscations n'étaient pas restituées; ceux qui se les étaient fait donner imaginaient mille prétextes pour s'y maintenir ; ils étaient plus favorisés que les anciens possesseurs ; c'étaient tous les jours nouveaux délais dans les procédures entamées à ce sujet.

Ainsi la haine entre les deux partis ne s'était point assoupie; ils continuaient à s'accuser des crimes les plus odieux. Les Armagnacs rapportaient que le duc de Bourgogne avait formé le dessein de faire tuer à Auxerre les princes d'Orléans et le duc de Berri ; qu'il avait communiqué ce projet aux sires de Jacqueville et Désessarts ; que celui-ci s'était refusé à ce crime, et en avait fait secrètement prévenir les princes. Ce récit trouvait une créance assez générale (1). Le duc de Bourgogne assurait aussi qu'on en voulait à sa vie ; il rappelait l'assassin de Pontoise, le complot du sire de Saligny : encore en ce moment le parlement de Dôle poursuivait Louis de Châlons, comte de Tonnerre, pour avoir proposé à Jean de Châlons, prince d'Orange, son cousin, et au sire de Neufchâtel, de faire périr le duc de Bourgogne, ainsi qu'eux-mêmes le déclaraient (2).

Toutefois on ne songeait pas encore à prendre les armes pour se disputer de nouveau le gouvernement. Le Dauphin s'éloignait du duc de Bourgogne, mais celui-ci avait toujours la plus grande part au pouvoir. Le roi, par lettres du 2 mars, venait de le charger de chasser hors du royaume les Anglais qui continuaient à y faire mille affreux ravages. Il avait reçu l'autorité d'assembler et de commander autant de gens de guerre qu'il le voudrait, de leur donner tels chefs qu'il jugerait convenable, d'occuper les villes et forteresses, enfin de faire pour la défense du pays tous actes de souveraine puissance. En outre, l'opinion des députés aux états lui avait été plus favorable qu'aux autres princes. De concert avec l'Université et la ville de Paris, il poursuivait la réformation demandée, et la faisait servir à ses vues. On commença par renvoyer ceux qui avaient été nommés dans les doléances de maître Pavilly. Le roi prit sous sa protection le chancelier; c'était lui qui depuis longtemps avait l'expédition des affaires; il était vieux et respecté de tous les gens de bien. Dans l'exercice d'une si grande charge il avait toujours montré de la prudence et une inviolable fidélité.

L'homme qui était devenu le plus odieux, c'était Pierre Désessarts. Le grand amour que les Parisiens avaient eu pour lui s'était tourné en fureur. On regrettait que les Armagnacs eussent, par leurs méchantes pratiques, amené à eux un homme qui avait réellement aimé le roi et le bien du peuple, mais on n'en était que plus animé contre lui (3). Une dernière aventure acheva de le perdre. Un homme d'armes bourguignon était logé dans une auberge rue de la Harpe. Son cheval mourut; on le tira de l'écurie pendant la nuit, et on le traîna à la porte du collége d'Harcourt. Les écoliers trouvant cette charogne le lendemain matin, se tinrent pour insultés, et la traînèrent à l'auberge d'où elle avait été amenée. L'aubergiste était un huissier au Châtelet, grand protégé du prévôt de Paris. Il traita insolemment les écoliers. On s'échauffa, et l'on en vint aux mains ; le sire Désessarts prit le parti de son huissier, et envoya à son secours. Tous les écoliers de l'Université s'en mêlèrent, le trouble se mit dans la ville (4). Le Duc profita de l'occasion, et destitua le sire Désessarts de la charge de prévôt de Paris; elle fut donnée à un autre serviteur du duc de Bourgogne, messire le Borgne de la Heuze, un de ses plus vaillants chevaliers.

Quant au maniement des finances pour lequel il allait être recherché, il arriva à Désessarts de dire que sa justification serait facile; qu'il avait donné deux millions au duc de Bourgogne, et qu'il en montrerait le reçu signé du Duc lui-même. Cette

(1) Chr. de Fr. — Juvénal. — Gollut.
(2) Ar. du 18 juillet 1413.

(3) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Journal de Paris.
(4) Chron. nº 10297.

parole décida sa perte. D'ailleurs le duc d'Aquitaine et les princes qui le gouvernaient en étaient venus à ne pouvoir plus se passer de Désessarts; il était l'âme de leurs conseils. On disait que son projet était d'enlever le roi et le Dauphin ; qu'il avait réuni pour cela cinq ou six cents hommes d'armes à Melun. On ajoutait que sans cesse il répétait aux princes que le peuple de Paris devait être mené rudement et tenu en crainte (1). Il lui fallut se dérober aux périls qui le menaçaient; il se sauva dans la forteresse de Cherbourg dont il était capitaine.

Le peuple commençait à s'échauffer. Les bouchers étaient toujours les maîtres de la ville, chacun tremblait devant eux. Le duc de Bourgogne les avait plus que jamais choyés et caressés. C'était un chagrin pour beaucoup de ses propres serviteurs et chevaliers, de le voir se mêler à de telles gens (2). L'Université aussi se repentait d'avoir été pour quelque chose dans une affaire qui tournait en un si grand désordre; cela donnait en quelque sorte raison à ceux qui avaient trouvé moquable et impertinent de voir des gens sans nulle pratique des affaires, et tout spéculatifs, quitter leurs livres, pour régenter les princes et pour gouverner l'État comme leurs classes.

Ce fut dans l'espérance de détourner le duc de Bourgogne de cette mauvaise voie, que des hommes de bien, qui ne lui étaient pas contraires, allèrent prier maître Juvénal de le voir et de lui donner de sages conseils. Juvénal se présenta plusieurs fois à l'hôtel d'Artois, il y attendit longtemps sans avoir audience; enfin une nuit le Duc le fit venir ; alors il lui remontra de son mieux, d'abord qu'il ne devait pas s'obstiner à toujours soutenir qu'il avait bien fait de faire tuer le duc d'Orléans : il en était advenu assez de maux, disait-il, pour qu'il convînt d'avoir tort : au moins devait-il protester qu'il tiendrait les promesses faites à Auxerre. Il lui dit ensuite qu'il n'était pas conforme à son honneur de se laisser gouverner par des bouchers, des écorcheurs de bêtes, et tant de méchantes gens. Il ajouta qu'il pouvait lui garantir que cent bourgeois de Paris, des plus notables, s'engageraient à l'accompagner toujours, à faire ce qu'il leur commanderait, et même à lui prêter de l'argent s'il en avait besoin.

Le Duc écouta assez patiemment l'avocat général; mais il répondit d'abord qu'il n'avait pas eu tort et qu'il ne le confesserait jamais : que quant aux gens dont on lui parlait, il savait ce qu'il avait à faire, et qu'il n'en serait pas autrement.

Les choses en étaient là, lorsque tout à coup, le 28 avril, Pierre Désessarts, à la tête de quelques hommes d'armes, rentra dans Paris, et s'empara de la Bastille Saint-Antoine en vertu des ordres du Dauphin. Au premier bruit de cette nouvelle, les deux frères Legoix, Denis de Chaumont, Caboche et Jean de Troye, chefs des bouchers, répandirent dans le peuple que c'était le commencement du dessein que Pierre Désessarts avait formé d'enlever le roi et de détruire la ville. La sédition commença; on alla en foule requérir le prévôt des marchands de délivrer la bannière de la ville, et d'avertir les cinquantainiers et les dizainiers qu'ils eussent à se rendre en armes sur la place de Grève. Le clerc de l'hôtel de ville montra une grande fermeté. Il leur représenta qu'ils avaient promis de ne jamais prendre les armes sans en prévenir le duc d'Aquitaine deux jours d'avance. Les séditieux et même les plus petites gens finirent par entendre raison; ils se retirèrent, en se donnant parole pour le lendemain (3).

Le lendemain, le prévôt des marchands, les échevins, les cinquantainiers, qui étaient tous d'honorables et riches bourgeois, résolurent de tenter les derniers efforts pour empêcher le désordre. Ils se rappelaient avec un triste souvenir les suites des troubles et des émeutes. Plusieurs d'entre eux entreprirent de ramener la populace à des sentiments plus calmes. Cela était difficile : les chefs, lorsqu'on leur disait de prendre confiance au duc d'Aquitaine, répondaient en tumulte : « N'est-ce donc pas inutilement que nous avons jusqu'ici, soit en secret, » soit en public, fait entendre au roi, à son fils, à » son conseil et aux grands de l'État, les maux insupportables où des traîtres et de mauvais Français » précipitent le royaume? N'a-t-on pas toujours négligé d'y porter remède? C'est donc à nous de » nous faire justice et d'en tirer vengeance. »

Peut-être les gens sages de la ville auraient-ils réussi à apaiser cette fureur; mais il y avait des chevaliers du duc de Bourgogne qui entraînaient les séditieux, et leur donnaient de mauvais conseils. Le sire de Jacqueville, qui avait succédé dans leur confiance à Pierre Désessarts, et le sire de Mailly se mirent à la tête de tout ce peuple. L'on courut attaquer la Bastille; cette forteresse était imprenable.

(1) Mezerai. — Fabert.
(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(3) Le Religieux de Saint-Denis.

Cependant le sire Désessarts, voyant leur fureur, ne voulut point pousser les choses à l'extrême; il se montra à une fenêtre, répétant qu'il n'était rentré que par l'ordre de monseigneur le duc d'Aquitaine, dont il présentait les lettres et le sceau. Il protesta qu'il n'avait aucun mauvais dessein contre la ville de Paris; qu'il ne demandait qu'à en sortir, et promettait de ne jamais revenir à la cour sans le consentement des bourgeois. Le tumulte était si grand qu'il ne pouvait se faire entendre; en vain il les conjurait, les mains jointes, de l'écouter; ils ne répondaient que par des cris d'extermination. Sur ce, arriva le duc de Bourgogne, qui commença à calmer le peuple en disant qu'il se chargeait du sire Désessarts, qu'il le garderait lui-même et en répondait. Il lui cria de descendre; Désessarts obéit: quand il fut au milieu de cette troupe furieuse que la présence du Duc contenait à peine: « Monseigneur, » dit-il, je suis venu sur votre sauvegarde; si vous » ne pouvez me garantir de la rage de ces gens-là, » laissez-moi rentrer. — N'aie aucun souci, mon » ami, répondit le Duc, je t'assure et te jure sur ma » foi que, s'il le faut, je te couvrirai de mon corps. » Il lui prit la main, lui fit une croix sur le dos de la main en signe de serment, l'emmena hors de la foule, et le fit conduire au Louvre (1).

Les séditieux alors se portèrent à une violence plus audacieuse encore, et si insolente, que sûrement elle leur avait été conseillée par de grands personnages. Ils se portèrent en tumulte à l'hôtel du duc d'Aquitaine. Il y avait déjà quelque temps que le peuple était porté de mauvaise volonté contre lui; depuis qu'il n'était plus gouverné par le duc de Bourgogne, on disait de lui que c'était un prince qui ne songeait à rien de sérieux, qui ne s'occupait qu'à avoir de magnifiques habits, à rassembler des chanteurs et des enfants de chœur, à entendre le son des orgues; on répandait qu'il était livré à l'intempérance et à la débauche, qu'il passait les nuits à table (2); enfin le mauvais train que lui faisaient suivre ses serviteurs le jetterait, disait-on, dans la même maladie que son père, et perpétuerait ainsi les calamités du royaume. Dès qu'on sut, chez le duc d'Aquitaine, que la populace allait assiéger l'hôtel, on lui proposa de s'armer avec tous ses chevaliers, et de se ranger devant la porte sous le royal étendard des fleurs de lis. Pendant qu'on en délibérait, les bouchers arrivèrent, plantèrent la bannière de la ville, et, avec des cris forcenés, demandèrent qu'on les fît parler au Dauphin; son beau-père, le duc de Bourgogne, était déjà près de lui; il lui conseilla d'ouvrir la fenêtre, et de leur parler doucement.

« Mes chers amis, dit-il, qu'avez-vous? Non-seulement je vous écouterai, mais je ferai ce que » vous voudrez. »

Alors le chirurgien Jean de Troye prit la parole: « Monseigneur, dit-il, vous voyez vos très-humbles » sujets, les bourgeois de Paris, en armes devant » vous. Ils veulent seulement vous montrer par là » qu'ils ne craindraient pas d'exposer leur vie pour » votre service, comme ils l'ont déjà su faire; tout » leur déplaisir est que votre royale jeunesse ne » brille pas à l'égal de vos ancêtres, et que vous » soyez détourné de suivre leurs traces par les traîtres qui vous obsèdent et vous gouvernent. Chacun » sait qu'ils prennent à tâche de corrompre vos » bonnes mœurs, et de vous jeter dans le dérèglement. Nous n'ignorons pas que notre bonne reine, » votre mère, en est fort mal contente; les princes » de votre sang eux-mêmes craignent que lorsque » vous serez en âge de régner, votre mauvaise éducation vous en rende incapable. La juste aversion » que nous avons contre des hommes si dignes de » châtiment nous a fait solliciter assez souvent qu'on » les ôtât de votre service. Nous sommes résolus » de tirer aujourd'hui vengeance de leur trahison, » et nous vous demandons de les mettre entre nos » mains. »

Les cris de la foule témoignèrent que l'orateur avait parlé selon ses sentiments. Le Dauphin, avec assez de fermeté, répondit: « Messieurs les bons » bourgeois, je vous supplie de retourner à vos » métiers, et de ne point montrer cette furieuse » animosité contre des serviteurs qui me sont attachés. — Si vous en connaissez quelques-uns, » ajouta le chancelier d'Aquitaine, qui aient manqué » de fidélité, nommez-les, on les punira comme ils » le méritent. » Jean de Troye en remit alors une liste; elle comprenait près de cinquante seigneurs et gentilshommes: le chancelier d'Aquitaine était lui-même en tête de la liste. Cette populace le força à la lire tout haut plusieurs fois (3).

Le Dauphin, cependant, indigné de tant d'affronts, et voyant qu'il ne pourrait sauver ses serviteurs, jeta un regard de courroux sur le duc de

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Reg. du Parlement.
(3) Monstrelet.

Bourgogne : « Beau-père, dit-il, ceci m'est fait par » vos conseils, et vous ne pouvez vous en justifier, » car ce sont des gens de votre hôtel qui sont les » principaux; mais comptez qu'une fois vous vous » en repentirez, la besogne n'ira pas toujours ainsi » à votre plaisir. » Le duc de Bourgogne répondit d'un ton d'excuse : « Monseigneur, vous vous in» formerez quand votre colère sera refroidie. » Alors le Dauphin prit une croix d'or que portait sa femme, et fit jurer dessus au duc de Bourgogne qu'il n'arriverait aucun mal à ceux que le peuple allait saisir; puis il se retira dans la chambre du roi. Les séditieux enfoncèrent les portes, se répandirent dans l'hôtel, et s'emparèrent violemment du duc de Bar, cousin germain du roi, du chancelier d'Aquitaine, du sire Jacques de la Rivière, de messire d'Angenne, des deux frères Boissay, des deux frères Mesnil. Leur brutalité fut telle, qu'ils arrachèrent le sire de Vitry à la duchesse d'Aquitaine, qui voulait le sauver.

On mena les prisonniers au Louvre; mais tous ne purent être préservés de la cruauté des bouchers. Maître Bridoult, secrétaire du roi, fut jeté dans la rivière. Un riche tapissier, nommé Martin, fut massacré. On fit périr aussi un habile mécanicien nommé Watelet, qui avait construit de belles machines de guerre pour le duc de Berri. Courtebotte, musicien du duc d'Aquitaine, eut le même sort.

Jamais les bouchers n'avaient exercé un si grand pouvoir dans la ville. Chaque jour ils entraient chez le duc d'Aquitaine, et lui faisaient débiter insolemment que ce qu'ils avaient fait était pour son honneur et pour le bien du royaume. On lui répétait ensuite, avec une licence sans égale, de dures leçons sur sa conduite et son déréglement.

Maître Eustache Pavilly se signala surtout dans ses injurieuses réprimandes. Il fit un long récit des vices dont les princes de France avaient pu donner le scandale, et alla jusqu'à dire que la maladie du roi et l'assassinat du duc d'Orléans avaient été des punitions du ciel pour le désordre de leur conduite. Il signifia au Dauphin que s'il ne se réformait pas, on serait obligé de transférer son droit à son second frère, ainsi que la reine l'en avait, disait-on, menacé.

On lui demandait en même temps de presser les poursuites contre ceux qui avaient été mis en prison; on voulait qu'il publiât de nouvelles menaces contre les Armagnacs et tous ceux qui armeraient en leur faveur (1). Le duc d'Aquitaine n'était pas en mesure de leur rien refuser. Il les écoutait avec douceur et patience, en les conjurant chaque fois d'avoir quelque considération pour son cousin le duc de Bar et pour les fidèles serviteurs qu'ils lui avaient enlevés.

En ce même temps les Gantois avaient envoyé des députés à leur Duc pour le prier de renvoyer parmi eux son fils le comte Philippe Charolais, qu'ils aimaient déjà beaucoup. Les Parisiens firent grand'fête à ces Gantois. On leur donna un magnifique dîner à l'hôtel de ville.

En signe de fraternité, les gens de Paris et ceux de Gand prirent le chaperon blanc, et jurèrent de s'assister mutuellement. Les hommes sages craignirent de voir renaître cette révolte générale de tous les peuples, qui avait, trente ans auparavant, failli causer d'étranges révolutions; en effet, ceux qui étaient maîtres de tout à Paris ne manquèrent pas d'envoyer des députés dans toutes les bonnes villes pour les engager à faire cause commune et à arborer le chaperon blanc (2).

Le chaperon devint tout aussitôt l'enseigne du parti. Les bouchers s'en allèrent l'offrir au Dauphin, au duc de Bourgogne, au duc de Berri et aux seigneurs du conseil, en leur disant de le porter en témoignage de leur amour pour le peuple et la bonne ville de Paris. Dans les commencements, n'en avait pas qui voulait. Ceux qu'on soupçonnait d'être Armagnacs n'obtenaient pas d'abord cette faveur (3). Bientôt tout le monde finit par en porter. Ces bouchers, que pour lors on nommait Cabochiens, étaient même si malveillants et insolents, qu'un jour le duc d'Aquitaine, étant à sa fenêtre, avait laissé tomber son chaperon, de telle sorte que, par hasard, il passait sur l'épaule droite comme une écharpe. Les bouchers se prirent à dire : « Voyez » donc ce bon enfant de Dauphin qui fait de son » chaperon blanc la bande des Armagnacs. Il en » fera tant qu'il nous mettra en colère (4). »

Les gens de bien tremblaient des malheurs effroyables que préparait une telle domination. L'Université et les bons bourgeois étaient loin d'approuver un tel désordre. Ils cherchaient les moyens de se préserver des calamités qu'ils voyaient fondre sur eux. Ils envoyèrent le sire de Craon au duc d'Orléans pour lui protester du respect de la ville

(1) Lettres du roi, du 9 mai.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Journal de Paris.
(4) Juvénal.

de Paris, et pour essayer d'ajuster ce qui s'était passé. L'Université, de son côté, offrit de s'entremettre pour apaiser le duc d'Aquitaine. On chercha aussi à tirer quelques bons avis de l'avocat général Juvénal, qui avait longtemps gouverné Paris, et qui montrait toujours tant d'amour pour le roi et pour le royaume. Il consentit à entrer en conférence avec quelques Bourguignons assez sages, et même avec maître Pavilly, qui était tout aux Legoix et aux Saint-Yon. Ce n'est pas que l'avocat général eût grande espérance (1). Tout dernièrement il avait su quelles tristes réponses avaient faites des personnes dévotes et contemplatives, et surtout de saintes religieuses qui avaient parfois des visions, lorsqu'on était venu leur demander comment tout ce désordre finirait. L'une avait vu trois soleils, signe bien funeste; l'autre avait remarqué le ciel couvert de sombres nuages au-dessus de Paris et serein du côté d'Orléans. Une troisième avait rêvé que le roi d'Angleterre était sur les tours de Notre-Dame, et le roi de France entouré d'un cortége de deuil, humblement assis sur une pierre dans le parvis. Il y avait bien à craindre que tous ces malheurs ne vinssent de l'excommunication que Boniface VIII avait prononcée contre le roi Philippe le Bel et sa race. Voilà ce que se disaient tristement les prud'hommes qui consultaient entre eux sur les moyens de sauver le royaume. Juvénal était d'avis que ce qui importait le plus, avant tout, c'était que les princes rompissent toute alliance avec les Anglais. En parlant ainsi, il semblait faire un reproche aux Bourguignons, tout aussi bien qu'aux Armagnacs. Les uns comme les autres recherchaient les secours des ennemis du royaume; aussi les gens de bien n'avaient point à se joindre avec les gens des deux partis.

Rien ne pouvait donc arrêter les excès des bouchers. Chaque jour c'était quelque nouvelle violence. Le comte de Vertus, ne se trouvant plus en sûreté, parvint à s'évader de Paris sous un déguisement. Le dauphin cherchait aussi les moyens d'échapper à sa déplorable situation. Il écrivait secrètement au duc d'Orléans, au duc de Bretagne, au roi de Sicile, de le venir délivrer. Néanmoins sa faiblesse autorisait et encourageait le désordre. Il n'y avait rien qu'il ne signât et n'approuvât sans résistance. Ainsi on le fit consentir à l'emprisonnement de soixante riches bourgeois qu'on rançonna durement. Il donna le gouvernement de Paris au sire de Jacqueville; Chaumont et Caboche, infâmes écorcheurs et valets de la boucherie, furent nommés commandants de Saint-Cloud et de Charenton; ils prêtèrent serment entre ses mains (2).

A ce moment le roi, qui était depuis longtemps malade, revint à la santé. Le 18 de mai, il s'en alla en procession solennelle remercier Dieu à Notre-Dame. Pendant son chemin le prévôt des marchands et les échevins se présentèrent respectueusement à lui. Maître Jean de Troye le harangua, et, lui offrant le chaperon blanc, le conjura de le porter comme marque d'affection pour sa bonne de ville de Paris. Le roi y consentit facilement. Dès lors personne ne put se dispenser d'en faire autant. Le Parlement, l'Université, le clergé ne se montrèrent plus en public qu'avec le chaperon.

Deux jours après, maître Pavilly, à la tête d'une députation de factieux, obtint audience du roi. Il lui débita un long discours pour justifier tout ce qui avait été fait depuis quelque temps, compara la ville de Paris à un jardinier sage, qui aurait arraché les mauvaises herbes dont les lis étaient empoisonnés et étouffés. Le chancelier de France lui demanda au nom de qui il parlait; le prévôt des marchands et les échevins qui étaient présents l'avouèrent de tout ce qu'il avait dit, car les plus honnêtes gens de la ville cédaient sans cesse à la crainte qu'inspiraient les séditieux. En même temps la foule s'était amassée autour de l'hôtel Saint-Paul. La milice était en armes sous le commandement du sire de Jacqueville. De moment en moment de nouveaux bourgeois entraient dans l'hôtel et venaient grossir la députation. On demandait à grands cris le duc d'Aquitaine. Le prince, épouvanté de cette fureur toujours croissante de la populace, consentit à se montrer. Le duc de Bourgogne, qui peut-être trouvait que les choses allaient trop loin, descendit et supplia instamment les séditieux de se retirer; il leur représenta que le roi était à peine rétabli; que ce tumulte allait le rejeter dans son désordre d'esprit : rien ne put les calmer ; ils criaient que c'étaient pour le bien du roi et du royaume qu'ils étaient venus. Bientôt Jean de Troye produisit une liste des personnes dont ces furieux demandaient l'emprisonnement. Le duc Louis de Bavière était le premier; jusque-là il avait été, ainsi que la reine sa sœur, assez agréable au peuple de Paris; mais la méfiance s'était aussi portée sur lui. On prétendait qu'il faisait le bon serviteur, mais qu'au

(1) Juvénal.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.



Le comte d'Armagnac.

fond il était pour les Armagnacs (1). C'était la crainte qu'on ne fît échapper le Dauphin, et l'idée qu'il était entré en correspondance secrète avec le duc d'Orléans, qui avait animé toute cette populace.

Le duc de Bourgogne, n'obtenant rien de leur fureur, remonta chez la reine, et lui dit ce qu'on demandait. Elle fut saisie d'un grand trouble, elle appela son fils, et lui commanda de retourner avec le duc de Bourgogne parler à ces gens-là, pour les supplier d'épargner son frère. Le duc d'Aquitaine se prit alors à pleurer, et se retira dans un cabinet. Le duc de Bourgogne lui rendit quelque courage, et ils descendirent. Là ils conjurèrent les séditieux de se désister de leur demande, ou du moins d'accorder huit jours sur parole au frère de la reine. Il devait se marier le lendemain à la veuve du comte de Mortaigne; tout était prêt pour la célébration; il promettait de se représenter, et de se rendre prisonnier la semaine d'après. Ils furent impitoyables, et répondirent qu'ils iraient le prendre en présence même du roi et de la reine. Quand elle sut la cruauté des Parisiens, elle voulait suivre son frère et partager sa prison. Pour lui, ne voyant aucun moyen d'échapper, il descendit plein de tristesse et d'amertume, se rendit à eux, leur demanda de se borner à son emprisonnement et de faire grâce aux autres. « Si je suis » coupable, dit-il, punissez-moi sans miséricorde, » sinon délivrez-moi promptement, afin que je » retourne en Bavière pour ne jamais revenir en » France. »

Jacqueville monta ensuite dans l'hôtel avec une quinzaine d'hommes, et, brutalement, sans nul égard pour la reine, pour le roi, pour monseigneur d'Aquitaine, pénétrant partout, brisant les portes, il s'empara de tous ceux que le peuple demandait. Pour comble de barbarie, il y avait sur cette liste treize dames des plus considérables de l'hôtel de la reine et de la duchesse d'Aquitaine. Elles furent emmenées avec rudesse, mises deux à deux sur des chevaux, et conduites au Louvre. Parmi les autres prisonniers était l'archevêque de Bourges, prélat du plus grand mérite, et confesseur de la reine; et ce qui montrait la folie de ce peuple, le sire d'Ollehain, qu'on avait forcé, huit jours auparavant, le Dauphin de reprendre pour chancelier, fut aussi conduit en prison. On prit encore un écuyer du duc d'Orléans, qui, la veille, avait apporté des lettres de son maître. Peu après ils les remirent pourtant en liberté, ainsi que le sire d'Ollehain (2).

Cependant les bourgeois riches et sages, l'Université, le Parlement, gémissaient de plus en plus de cette tyrannie, et refusaient de se mêler en rien à tous les actes des séditieux. Le conseil du roi avait moins de fermeté. On fit formellement approuver et reconnaître pour agréable, par le roi, tout ce qui avait été fait; ses lettres traitèrent de serviteurs loyaux et zélés ceux qui avaient arrêté dans son hôtel les princes de son sang, et leur donnèrent de publiques louanges. Elles justifiaient ces violences, en disant qu'on soupçonnait de machinations, de conspirations et de crimes les personnes emprisonnées. Ce fut après délibération du conseil, où assistaient les princes et tout ce qui restait encore de seigneurs auprès d'eux, que ces lettres furent délivrées, sans nulle contradiction. On ne trouva pourtant qu'un seul secrétaire du roi qui voulût les expédier (3).

Le surlendemain, le roi et les princes se rendirent, couverts du chaperon blanc, au Parlement, pour y faire enregistrer les ordonnances d'économie et de réformation qui avaient été dressées sur la demande des états et de l'Université. Elles étaient bonnes et sages. Des hommes expérimentés et raisonnables les avaient composées pendant tous ces troubles; il eût été à souhaiter qu'elles fussent observées fidèlement. En même temps on en enregistra une autre, qui renouvela les défenses d'armer en faveur des princes. En effet, le duc d'Orléans et ses partisans, émus de tout ce qui se passait à Paris, recommençaient à lever des troupes (4). Cette fois, il agissait avec la secrète approbation du roi et du duc d'Aquitaine, qui s'était adressé au duc de Bretagne et à lui pour être délivré des factieux de Paris. Ils donnaient à toute leur conduite l'apparence du respect et de la soumission, et ne réclamaient que l'exécution de la paix d'Auxerre. De sorte que les gens de bien en étaient venus au point de ne les plus blâmer. Il y avait même des serviteurs du duc de Bourgogne, tels que les sires de Croy, de Roubais, de Châtillon et de la Viefville, qui s'étaient éloignés, par horreur de ce qu'ils étaient obligés de voir à Paris.

Les bouchers, se sentant abandonnés de tous les honnêtes gens, ne s'en livraient que plus à tous les excès. Le duc de Bourgogne avait traduit les prisonniers devant douze commissaires institués pour les

(1) Journal de Paris.

(2) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis. — Pasquier. — Saint-Remy.

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

(4) Moustrelet.

juger. Pendant qu'on instruisait cette informe procédure contre le sire Jacques de la Rivière, le sire de Jacqueville entra un jour dans sa prison. Il commença par adresser de rudes paroles au prisonnier. Le sire de la Rivière était un des seigneurs les plus polis, les plus aimables et les plus savants de toute la cour; il vit bien qu'il était dangereux d'engager querelle avec un tel homme, et s'efforça de lui répondre le plus doucement qu'il pouvait. Mais l'autre étant allé jusqu'à lui dire qu'il était traître et déloyal, se sentant attaqué dans son honneur, il répliqua à Jacqueville qu'il en avait méchamment menti, et que s'il plaisait au roi, il le combattrait. Pour lors ce capitaine des bouchers prit sa hache d'armes, en frappa la Rivière à la tête, et l'étendit mort à ses pieds (1)! Le lendemain, on plaça le cadavre dans une charrette, avec le sire de Mesnil que les commissaires venaient de condamner. Le vivant et le mort furent amenés à l'échafaud et décapités. On répandit dans le vulgaire que le sire de la Rivière s'était tué en se frappant la tête avec un pot d'étain. Tout ce qui n'était point la populace sut bien que Jacqueville avait assassiné un homme sous la sauvegarde de la justice.

Peu de jours après, le roi retomba dans sa maladie, et comme sa faible volonté n'était plus là pour défendre son vieux serviteur le chancelier, à qui il était attaché, les séditieux le firent révoquer. Les princes, pour adoucir la disgrâce de cet homme respectable, donnèrent les sceaux à son gendre, Eustache de Laitre (2).

Pour mettra le comble aux malheurs du royaume, les Anglais entraient sans nulle résistance dans la Guyenne. Le sire d'Albret ne se mettait point en peine de les combattre; le comte d'Armagnac les favorisait plus ouvertement encore, et portait leur croix rouge sur sa cotte d'armes. Bientôt le sire de Helly, maréchal de Guyenne, arriva à Paris disant qu'il n'avait nulle ressource pour soutenir la guerre, mais que, si l'on voulait lui donner de l'argent, il tâcherait de réunir une armée pour défendre la frontière. La chose pressait, et l'on résolut de se servir de la rude autorité des bouchers pour réussir plus tôt à rassembler quelque finance. Des commissaires furent nommés pour taxer chacun selon ses facultés; Legoix, Caboche, de Troye et Chaumont, furent commis à la recette. Ils la firent en effet avec leur violence accoutumée et sans ménager personne, conduisant en prison ceux qui ne s'acquittaient pas sur-le-champ, ecclésiastiques, officiers du roi ou autres. L'avocat général Juvénal, que tout le monde respectait, ayant réclamé contre sa taxe de deux mille écus, fut amené au Châtelet. Le vénérable Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame, l'honneur de l'Université, ayant refusé de payer, et ayant doucement représenté que la façon dont on s'y prenait n'était ni honorable ni selon la loi de Dieu, ils voulurent le prendre; il se cacha dans les voûtes de Notre-Dame, et ils saccagèrent sa maison.

Cette taxe donna encore plus d'aversion à la bourgeoisie contre les bouchers. Peu à peu, se sentant poussée à bout, elle reprenait courage et commençait à exprimer plus haut ses sentiments. Mais les autres répondaient : « D'où vient donc que nous » avons toujours été avoués de ce que nous faisons » par quelques-uns d'entre vous? » Les bourgeois s'excusaient alors sur l'autorité du roi, qui avait aussi cédé à la violence. « D'ailleurs, disaient-ils, » pouvions-nous croire que vous iriez à de tels » excès (3)? »

Une des choses qui les occupaient le plus, c'était de presser la condamnation du sire Désessarts. Ils le craignaient encore dans sa prison. Comme ils le connaissaient habile et cruel, ils voulaient se mettre à l'abri des retours de fortune qui auraient pu le ramener auprès des princes. Il avait beaucoup d'ennemis et d'envieux, et il avait fait tout ce qu'il fallait pour les mériter; de sorte que l'opinion ne le défendait guère contre les commissaires chargés de le juger. Il fut donc condamné, et le 1er juillet on le conduisit au supplice, sur une claie, après lui avoir rasé les cheveux. Il avait une houppelande noire fourrée de martre, et une croix de bois en sa main. Sa fermeté ne l'abandonna pas un instant; il avait le visage riant, et regardait d'un œil assuré tous les apprêts de sa mort. Le voyant si calme et si gai, beaucoup de gens imaginaient qu'il se flattait d'être délivré par ce peuple dont il avait été tant aimé. Cependant personne n'y songea, bien que tous les assistants pleurassent à chaudes larmes. Arrivé sur l'échafaud, il ne demanda pas d'autre grâce que de ne pas entendre la lecture de son jugement, où l'on avait accumulé toutes sortes de crimes. Cela lui fut accordé; il se mit à genoux, baisa une petite image d'argent que lui présenta le bourreau, et tendit courageusement la tête. Son corps fut suspendu au

(1) Juvénal. — Fenin. — Saint-Remi.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Le Religieux de Saint-Denis.

même gibet où, trois ans auparavant, il avait fait attacher le corps du sire de Montaigu.

L'insolence du sire de Jacqueville allait toujours croissant. Un soir qu'il faisait sa ronde avec le guet autour de l'hôtel Saint-Paul, il entendit la musique d'un bal chez le duc d'Aquitaine; il monta, entra hardiment dans la chambre, et commença à réprimander durement le prince sur sa vie dissolue et indigne de son rang. Le sire George de la Tremoille s'avança pour répondre à cet injurieux discours. Jacqueville lui reprocha d'être l'auteur de tous ces désordres. Une querelle s'engagea; les deux chevaliers se donnèrent de mutuels démentis. La patience manqua au Dauphin; il s'élança sur le sire de Jacqueville, et le frappa de trois coups de poignard qu'arrêta sa cotte de mailles. Le guet, entendant le bruit, pénétra dans la salle; le sire de la Tremoille allait être massacré, si le duc de Bourgogne, à force de supplications, n'avait obtenu sa grâce. Le duc d'Aquitaine fut si troublé de cette horrible scène, qu'il en cracha le sang. Il ne trouvait aucun moyen de se tirer d'esclavage; mais les bons bourgeois de Paris souffraient de le voir livré à de tels affronts, et le faisaient secrètement assurer de leur affection (1).

Cependant les princes d'Orléans avaient rassemblé leurs hommes et s'avançaient vers Paris. Déjà Louis de Bosredon et Clignet de Brabant tenaient la campagne dans le Gatinais; les bouchers conçurent quelque inquiétude et les gens sages prirent de l'espérance. Le peuple commençait à être las de tout le train des choses. Il n'y avait plus de commerce, et les pauvres ouvriers étaient sans cesse détournés de leur travail pour faire le guet et garder la ville. En même temps on savait qu'il n'y avait rien de si raisonnable que les demandes des princes; ils ne voulaient que l'exécution de la paix d'Auxerre, dont les conditions n'avaient pas été observées à leur égard; encore se plaignaient-ils bien plus des violences et des outrages exercés contre le roi et le duc d'Aquitaine, que des torts qu'on avait à leur égard; le roi de Sicile était de leur alliance (2). Le comte d'Eu lui-même, qui venait de marier sa sœur, il y avait peu de jours, au comte de Nevers, frère du duc de Bourgogne, était allé aussitôt après joindre les princes. Ils étaient arrivés jusqu'à Verneuil, à vingt-cinq lieues de Paris. De là ils avaient envoyé des commissaires pour protester de leurs bonnes intentions. Le conseil du roi délibéra que des conférences seraient entamées pour le maintien de la paix, et que chaque prince y enverrait son commissaire avec les ambassadeurs du roi. On fit choix d'hommes sages, habiles et propres à aplanir les difficultés (3).

Au moment de leur retour, le roi recouvra la raison; ce qui parut encore une circonstance heureuse. On lui rendit compte de la situation des affaires et des bonnes dispositions des princes, qui étaient à Verneuil. Ils avaient fait grand accueil aux commissaires, avaient montré un sincère désir de la paix, et ne demandaient pas même à entrer dans Paris.

Il était nécessaire de conduire la chose avec une extrême prudence; le Dauphin et le conseil du roi avaient besoin d'appui pour arriver à une heureuse conclusion. On commença par envoyer le rapport des ambassadeurs au Parlement et à l'hôtel de ville, afin d'avoir l'avis de ces deux corps: on avait pris soin de ne pas y noter les plaintes que les princes faisaient de toutes les insultes faites au roi, à sa famille et à son autorité. Le Parlement ne balança point, et sur-le-champ conseilla au roi d'envoyer les ducs de Berri et de Bourgogne conférer avec les princes de l'autre parti.

Les ambassadeurs étaient allés eux-mêmes à l'hôtel de ville, et la bourgeoisie semblait être si bien disposée, qu'on pouvait espérer un avis favorable. En effet, la nouvelle fut reçue comme un bienfait de la Providence: presque tout d'une voix, on allait approuver la proposition, lorsque tout à coup le sire de Jacqueville entra dans la grand'salle avec Chaumont, Caboche et une centaine de leurs pareils, armés de pied en cap: « Nous ne voulons » point de cette paix traîtresse, » s'écrièrent-ils.

Puis Simon Caboche, imposant silence à tous, prit la parole, et s'adressant aux ambassadeurs d'un air farouche et menaçant: « Comment! vous avez » jusqu'ici approuvé tout ce que le roi a fait, et » maintenant vous conseillez la paix avec des traî» tres qui voulaient le détrôner il y a deux ans! » S'ils étaient de bonne foi, auraient-ils permis à » Louis de Bosredon et à Clignet de Brabant de » conserver des châteaux dans le Gatinais, et de » ravager toute la contrée? Ils offrent leurs person» nes et leurs biens pour le service du roi; ils ne » demandent qu'à lui présenter leurs respects, et ne » désirent pas que ce soit à Paris! Qu'est-ce que

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.
(2) Monstrelet.
(3) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

» cela veut dire? sinon qu'ils détestent cette bonne » ville, et cherchent quelque moyen de la surpren- » dre. C'est un expédient dont ils se sont avisés pour » en venir à leurs fins et contenter leurs passions; » ils veulent se venger des injures que nous leur » avons faites dans la personne de leurs serviteurs » et de leurs sujets, lesquels nous avons justement » emprisonnés, dépouillés de leurs biens, ou fait » périr dans les supplices. Serez-vous assez sim- » ples pour donner dans le panneau? Sachez que » dès qu'ils auront avec eux le roi, la reine et M. le » duc d'Aquitaine, ils vous ôteront vos armes, les » chaînes de vos rues; ils aboliront vos priviléges, » vous remettront sous le joug de leurs exactions, » et s'enrichiront encore de vos dépouilles. Oui, » ajouta-t-il en finissant, s'il y a ici quelqu'un, de » quelque qualité qu'il soit, assez hardi pour con- » sentir à cette paix, par le sang de notre Seigneur » Jésus-Christ, il sera traité comme ennemi de la » noble ville de Paris (1). »

Les menaces de ce malheureux, qui osait ainsi paraître dans une assemblée, couvert de la brillante armure d'un chevalier, épouvantèrent tout le monde. On se sépara sans rien résoudre. Dès le lendemain, les bouchers répandirent une liste des principaux bourgeois de Paris qu'ils comptaient massacrer au premier tumulte. Ils forcèrent le conseil du roi à expédier des lettres qui enjoignaient aux fidèles bourgeois de Paris et des bonnes villes de ne pas se laisser séduire par les conteurs de fausses nouvelles. « Quoi qu'on puisse vous dire, croyez, disaient » ces lettres, que nous tenons nos rebelles parents » pour des traîtres et de dangereux ennemis du » royaume. Nous approuvons en tout le gouverne- » ment présent; notre fils le duc d'Aquitaine ne » court nul danger, n'a aucune inquiétude, et se » trouve en sûreté autant que dans le sein de sa » mère. » Déjà des commissaires avaient été envoyés aux provinces et aux villes pour leur commander de se tenir prêts à venir au secours du roi. Il y avait surtout un chevalier, chambellan du duc d'Aquitaine, nommé le sire de Moreuil, qui parcourait la Picardie, prêchant la croisade contre les princes, et animant nobles et bourgeois contre eux par mille calomnies. En même temps le sire de Jacqueville venait de sortir de la ville à la tête d'une troupe de la milice, pour aller combattre Louis de Bosredon. De même que ces commissaires, il envoya tout aussitôt à Paris des nouvelles exagérées et fausses sur les ravages des Armagnacs dans les campagnes. On répandait que les princes voulaient détruire la ville, faire périr les principaux bourgeois, et donner leurs femmes à des valets.

Nonobstant tous ces efforts, le pouvoir des bouchers sur la ville de Paris diminuait de jour en jour; les dix-sept quarteniers, qui gouvernaient les cinq quartiers de la ville, tenaient de secrètes assemblées; ils y appelaient les cinquanteniers et les dizainiers; presque tous étaient pour la paix, et en instruisaient le Dauphin et le conseil du roi. Les commissaires chargés de juger les prisonniers n'osaient plus prononcer de condamnations. Ils mirent en liberté les dames de la reine; ils auraient bien délivré aussi les ducs de Bar et de Bavière, si ce n'eût été les menaces de Jean de Troye.

L'homme qui travaillait le mieux à détruire la puissance des bouchers, c'était l'avocat général Juvénal (2). Il était grand ennemi du désordre, et avait d'ailleurs de justes motifs de rancune contre leur tyrannie. Cependant, tout courageux et ferme qu'il était, il n'osait encore se déclarer publiquement. Toutes ces pensées lui roulaient jour et nuit dans la tête, et ne lui laissaient ni repos ni sommeil. Enfin une nuit, s'étant endormi vers le matin, il lui sembla qu'une voix lui disait : *Surgite cùm sederitis, qui manducatis panem doloris.* Sa femme, qui était une bonne et dévote dame, lorsqu'il s'éveilla lui dit : « Mon ami, j'ai entendu ce » matin qu'on vous disait, ou que vous prononciez » en rêvant, des paroles que j'ai souvent lues dans » mes heures, » et elle les lui répéta. Le bon Juvénal lui répondit : « Ma mie, nous avons onze enfants, » et par conséquent grand sujet de prier Dieu » de nous accorder la paix; ayons espoir en lui, il » nous aidera. » Cet heureux augure lui donna bon courage. Il voyait presque tous les jours le duc de Berri. Comme on avait ruiné son hôtel de Nesle, il venait parfois loger au cloître Notre-Dame, chez son médecin maître Allegret, et se plaisait à y faire venir Juvénal et quelques honnêtes bourgeois, pour deviser ensemble des affaires du temps. « Eh bien! » Juvénal, disait souvent le vieux prince, cela du- » rera-t-il toujours? resterons-nous sous l'autorité » et la domination de ces méchantes gens? — Mon- » seigneur, répondait l'autre, espérons en Dieu; » avant peu nous les verrons confondus et dé- » truits. »

Le soir même il rencontra, chez le duc, Étienne

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Juvénal.

d'Ancenne et Gervais Mérille, deux braves marchands drapiers, qui étaient quarteniers ; ils racontaient comment dans la bourgeoisie et même dans le petit peuple on était mécontent des cabochiens : ils en raisonnèrent beaucoup, et virent bien qu'il n'y avait rien à faire tant qu'on ne pourrait pas émouvoir le peuple contre ces gens-là. S'encourageant les uns les autres, ils promirent au duc de Berri de risquer leur personne et leurs biens pour briser l'autorité des bouchers et de leurs partisans.

Le conseil du roi, encouragé par ces bonnes dispositions, donna suite aux propositions de paix. Le duc de Berri et le duc de Bourgogne partirent pour Pontoise, où devaient se régler les conditions. Ils emmenaient avec eux des conseillers du roi, et huit des principaux bourgeois de la ville. On fit à Paris et à Saint-Denis les plus dévotes processions pour obtenir la réussite de leur ambassade (1).

Les autres princes étaient venus jusqu'à Vernon, et envoyèrent leurs députés : c'étaient des gens presque tous remplis de mérite et de savoir; mais celui qui parla le mieux fut maître Guillaume Saignet, député du roi de Sicile : il fit un discours que tout le monde trouva magnifique, rempli des plus belles comparaisons et les mieux soutenues, enrichi d'une foule de citations sacrées et profanes; il insista beaucoup sur les outrages de toutes sortes que les factieux avaient fait endurer à la maison royale, sur l'injure faite aux dames de la reine, sur l'emprisonnement des ducs de Bar et de Bavière. « On dit » de plus, ajouta-t-il, et les princes en ont un déplaisir extrême, que le fils aîné du roi, l'héritier » présomptif de la couronne, est par eux détenu, » dans un état si misérable, qu'il est privé de toute » liberté, tant active que passive : active, en ce » qu'il ne peut sortir de sa maison, ou du moins dés» emparer de la ville; passive, en ce qu'aucun, de » quelque qualité que ce soit, fût-il même de son » sang, n'ose depuis longtemps ni parler ni con» verser avec lui, excepté ceux qui le gardent; cela » est fort douloureux pour lui, et aussi pour nos » seigneurs, qui demeurent ainsi privés de la vue » et de la conversation de leur souverain seigneur » sur cette terre, comme si, après cette vie mor» telle, ils étaient privés de la vue de Dieu. »

Il se plaignait aussi des messages calomnieux adressés aux bonnes villes du royaume contre la conduite du duc d'Aquitaine. « Car, disait-il, il n'y » avait que les personnes du sang royal qui eussent » à s'enquérir de la façon dont un si grand seigneur » se gouverne, et à lui en faire reproche; que la » chose fût vraie ou fausse, ce n'était pas aux villes » à s'en entremettre. » Un autre grief, c'était les mandements adressés aux barons, chevaliers, écuyers et vassaux, pour leur défendre de marcher sur l'ordre de leurs seigneurs, et pour leur enjoindre de se tenir dans leurs maisons, jusqu'à ce que le connétable et les seigneurs du conseil les mandassent. « C'était une chose très-grave que d'a» voir voulu leur ôter leurs vassaux, qui ne doi» vent servir qu'en compagnie de leurs seigneurs, » lorsque le roi a besoin de leurs services. » Les princes demandaient que l'on fît cesser ces désordres, en suivant les règles d'une bonne justice ; ils voulaient pourtant que cette justice fût toute paternelle, ils déclaraient surtout que, selon la coutume de la noble maison de France, si accoutumée à la débonnaireté et à la pitié, ils souhaitaient qu'on ne gardât ni rancune ni malveillance contre ceux de la ville de Paris qui pourraient se trouver coupables. Ainsi ils suppliaient le roi, la reine et monseigneur d'Aquitaine que, de part et d'autre, on accordât une abolition. S'ils avaient désiré voir la famille royale en toute franchise et liberté, dans quelque ville du royaume, comme Rouen, Chartres, Melun ou Montargis, ce n'était point par mauvaise volonté contre Paris, c'était pour éviter toute occasion de rumeur entre les habitants de la ville et leurs serviteurs. Du reste, ils offraient que l'on prît quelles précautions on voudrait pour la police de ce lieu de réunion.

Les articles étaient dressés dans ce même esprit de complaisance et de concorde. Ils convinrent à tout le monde, hormis au duc de Bourgogne; il éleva de telles difficultés, que l'on crut un instant que tout était rompu. Le duc de Berri voulait absolument que les députés vinssent tout aussitôt à Paris présenter au roi ce projet de traité. Le duc de Bourgogne s'y refusa absolument, et l'on convint qu'ils attendraient de nouveaux ordres au château de Beaumont chez le comte d'Eu. Le mardi 1er août, les articles furent lus au conseil devant le roi et le duc d'Aquitaine. Comme on allait en délibérer, Jean de Troye, Caboche, les Saint-Yon et les Legoix, entrèrent avec tumulte et demandèrent que les conditions de la paix leur fussent montrées. Le chancelier répondit que le roi souhaitait la paix, mais qu'il voulait, avant de la conclure, prendre l'avis de sa bonne ville de Paris, du Parlement (2), de la chambre des comptes, du

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Registres du Parlement.

chapitre et de l'Université; qu'ainsi ils connaîtraient les articles.

Le lendemain, il y eut grande assemblée à l'hôtel de ville; beaucoup de braves gens y étaient venus pour tenir tête aux bouchers. On lut les articles; un avocat, nommé Jean Rapiot, brave homme qui savait fort bien parler, expliqua hautement tous les avantages de la paix, et dit que le prévôt des marchands et les échevins la désiraient aussi; en effet, l'un d'entre eux, Robert du Belloy, se leva, et, après avoir fait une vive peinture du malheur des temps, et des calamités plus horribles encore qui menaçaient le royaume, dit qu'il fallait se hâter d'accepter la paix; s'animant par degré, il en vint à traiter de méchants et de traîtres ceux qui s'y opposeraient (1).

Jean de Troye lui répondit aussitôt par un démenti, et dit que si l'on accordait la paix aux Armagnacs, il fallait du moins que ce fût en montrant bien qu'on leur faisait grâce et qu'on consentait à oublier leurs trahisons et leurs mauvais desseins. Là-dessus, il allait faire la lecture des articles dont il tenait copie. Le moment était dangereux; un bourgeois fit remarquer aussitôt que la matière étant si grande et si haute, il fallait d'abord se rendre dans les assemblées de quartier pour y lire les articles et en délibérer. C'était tout ce que craignaient les bouchers; à peine ces paroles furent-elles dites, que, dans presque toute la salle on se mit à crier: « Oui, oui, dans les quartiers! » Un des Saint-Yon, qui était là tout armé, voulut élever la voix pour dire que la chose était trop pressante; mais on criait toujours: « Dans les quartiers! dans les quartiers! » Henri de Troye, fils de Jean, se mit alors dans une telle fureur, qu'il répéta par trois fois: « Il y en a ici qui ont trop de sang; il faut leur » en tirer, nous jouerons des couteaux. » Les Legoix se levèrent aussi et s'emportèrent en menaces. Guillaume Cirasse, charpentier, qui était quartenier au cimetière Saint-Jean, ne s'intimida point, et leur dit que, comme le grand nombre voulait qu'on en délibérât dans les quartiers, il fallait bien que cela se fît. « On lira les articles » ici, malgré vous et les vôtres, disaient toujours » les Legoix. — Eh bien, répondit le charpen- » tier, nous verrons s'il y a à Paris autant de frap- » peurs de coignée que d'assommeurs de bœufs. » Les bouchers furent réduits à demander que l'assemblée fût remise au samedi, ce qui leur eût donné un jour pour préparer quelque horrible désordre.

Le lendemain, les quarteniers réunirent les bourgeois. Le quartier de la Cité était des plus importants. L'assemblée y était tenue par Jean de Troye, qui était concierge du Palais. C'était un fort habile homme, et qui savait bien tourner les esprits à son gré. Heureusement Ancenne, Mérille et Juvénal étaient de ce quartier. Jean de Troye proposa, comme la veille, de rappeler dans le traité tous les crimes qu'il imputait aux princes, et fit lecture de ce qu'il avait écrit dans cette idée. « Que vous en » semble? dit-il à maître Juvénal; ne serait-il pas à » propos de montrer ceci au roi et à son conseil? — » Le roi désire, répliqua l'avocat général, que toutes » choses dites ou faites au temps passé soient abo- » lies de part et d'autre, et que rien ne les puisse » rappeler. Les choses contenues en votre cédule » sont séditieuses, et faites pour empêcher une paix » que le peuple désire. — Oui, oui, cria-t-on aus- » sitôt de toutes parts... La paix!... la paix! Il faut » déchirer cette cédule. » A l'instant même on l'arracha des mains de Jean de Troye, et elle fut mise en mille morceaux. Bientôt la nouvelle s'en répandit par la ville, et les autres assemblées de quartiers furent de même opinion, hormis le quartier des halles et de l'hôtel d'Artois, où était logé le duc de Bourgogne.

Dès le jour même, Juvénal et les principaux bourgeois de la Cité s'en allèrent à l'hôtel Saint-Paul raconter au roi comment les choses venaient de se passer. Le duc de Bourgogne était présent: « Ju- » vénal, Juvénal, dit-il, ce n'est pas de la sorte » qu'on en devait délibérer, entendez-vous? — » Monseigneur, sans cela nous n'aurions jamais eu » la paix. Les bouchers seraient restés maîtres. Je » vous en ai parlé d'autres fois, et vous n'avez pas » voulu m'entendre. »

De là ils allèrent vers le Dauphin, qui était dans une embrasure de fenêtre, où un des Legoix s'était établi familièrement avec lui. On lui répéta ce qui venait d'être dit au roi; le Dauphin assura avec fermeté qu'il voulait la paix et qu'on le verrait bien. Déjà on avait eu la faiblesse de consentir au délai d'un jour que les bouchers exigeaient (2); ce délai eût été funeste. On demanda au Dauphin de profiter des bonnes circonstances et de tout hâter. Juvénal lui conseilla aussi de s'assurer sur-le-champ de la Bastille. Le duc de Bourgogne n'osa pas en refuser

(1) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Lettres du roi, du 2 août 1413.

les clefs lorsqu'elles lui furent redemandées, et messire d'Angenne, que les commissaires avaient fait sortir de prison trois jours avant, en fut nommé gouverneur.

Le lendemain matin, le duc de Berri envoya quérir l'avocat général. « Eh bien! lui dit-il, qu'est-ce » que tout ceci? Que ferons-nous? —Monseigneur, » passez la rivière, allez à l'hôtel Saint-Paul, et » faites-y conduire vos chevaux. Que monseigneur » d'Aquitaine se tienne aussi prêt à monter à cheval, » pour aller délivrer messeigneurs de Bavière et de » Bar. Ne vous inquiétez pas; j'ai bonne espérance » en Dieu; tout ira bien; demain vous serez paisible » capitaine de la ville de Paris. »

Vers dix heures, le Parlement (1), la chambre des comptes, le chapitre, la ville, vinrent à l'hôtel Saint-Paul présenter au roi leurs délibérations, toutes favorables à la paix. Le roi était à une des fenêtres de la cour, le duc d'Aquitaine à une autre, le duc de Berri à une troisième. Ils entendirent de là les harangues de chacun des corps, et un beau discours de l'Université, qui avait pour texte : « *Rogate quæ ad pacem.* » Maître Ursin de Tarenvède, docteur en théologie, qui était orateur, finit par demander que l'on délivrât sur-le-champ le duc de Bar et les autres prisonniers. Bientôt entrèrent dans la cour une foule énorme de bourgeois armés, à cheval ou à pied. Tous criaient : « La paix! la paix! » Ils venaient de Saint-Germain-l'Auxerrois; c'était un des bons quartiers de la ville, et tous les bourgeois amis de la paix s'y étaient donné rendez-vous, afin d'aller de là chercher le duc d'Aquitaine. Durant toute la nuit, le peuple, ému de cette paix, avait couru les rues en poussant des cris d'allégresse et allumant des feux de joie.

Pendant ce temps-là, les bouchers tentèrent un dernier effort : ils assemblèrent leur monde, au nombre d'environ douze cents personnes, sur la place de Grève; ils commencèrent à parler contre la paix; mais ils ne pouvaient se faire écouter. Le menu peuple lui-même n'entendait à rien autre chose qu'à la paix. Une voix s'éleva qui cria : « Que » ceux qui la veulent passent à droite, et ceux qui » ne la veulent pas, à gauche. » Pas un ne resta à gauche; car comment contredire une telle volonté du peuple? Ces gens qui, la veille, auraient remué toute la ville à leur gré, maintenant ne trouvaient plus un seul partisan (2). Sur cela, arriva le duc de Bourgogne; il avait voulu empêcher la troupe des bourgeois de Saint-Germain-l'Auxerrois de venir à l'hôtel Saint-Paul. Il les avait conjurés de rester tranquilles, de retourner chez eux : il promettait de leur faire accorder tout ce qu'ils voudraient; mais ils étaient déjà en route, cheminant par les rues de la ville et la rue Saint-Antoine. Ils n'avaient pas voulu prendre le long de la rivière, pour ne point se rencontrer avec l'assemblée de la place de Grève. Tout ce que le duc de Bourgogne leur put dire ne les avait aucunement touchés; ils répondaient toujours : « Nous avons ordre du roi (3). »

Les choses n'allèrent pas mieux pour lui à la place de Grève; il n'y demeura qu'un instant, et se rendit à l'hôtel Saint-Paul, pour accompagner le Dauphin, qui, avec les bourgeois, se mit en route pour aller au Louvre délivrer les prisonniers. Le cortége passa par la rue Saint-Antoine, parce qu'il y avait encore de la foule devant l'hôtel de ville. Cependant elle s'écoula bientôt, et la plupart des bouchers s'en allèrent même rejoindre la suite du duc d'Aquitaine, qui venait d'ouvrir les portes du Louvre à son oncle le duc de Bavière et au duc de Bar. Peu à peu les bourgeois s'animèrent contre ceux qui, quelques moments auparavant, les faisaient trembler. Un nommé Gervais Denis voulut se jeter l'épée nue sur Jean de Troye, en criant : « Ribaud, pour le coup, je te tiens. » Les chefs de la faction virent le sort qui les menaçait, et s'enfuirent au plus tôt de la ville. Le duc de Bourgogne lui-même ne fut pas sans inquiétude; il envoya demander à Juvénal s'il était en sûreté. On lui répondit de marcher en toute confiance, et que les bourgeois périraient plutôt que de permettre la moindre chose tentée contre lui.

Au retour du Louvre, le duc d'Aquitaine s'arrêta à l'hôtel de ville. L'avocat général prit alors la parole; il raconta les malheurs de la ville, et la tyrannie dont elle venait d'être délivrée (4). Puis on changea les officiers de la commune; le prévôt des marchands, qui était un homme honorable et sage, fut conservé; mais on changea deux échevins, Jean de Troye et de Belloy, qui furent remplacés par Cirasse et Mérille. Le sire Tanneguy Duchâtel fut prévôt de Paris; le duc de Berri reprit la charge de capitaine de la ville; le duc d'Aquitaine se déclara gouverneur de la Bastille, et choisit le duc de Bavière pour son lieutenant; le duc de Bar fut capitaine du Louvre. Toute la journée se passa ainsi

(1) Registres du Parlement, du 4 août 1413.
(2) Journal de Paris.
(3) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis. — Registres du Parlement.
(4) Le Religieux de Saint-Denis.

joyeusement sans nul désordre. Le lendemain le duc de Berri parcourut la ville à cheval avec sa suite, et chacun disait que cela avait bien meilleure façon que Jacqueville et les cabochiens. Les princes se rendirent aussi en grande pompe à l'Université, et le duc d'Aquitaine fit remercier solennellement par son chancelier cette illustre fille des rois de sa belle conduite et de sa sagesse.

Cependant les mutations continuaient toujours. Eustache de Laitre perdit l'office de chancelier et quitta Paris. On lui reprochait d'avoir dressé et expédié tous les actes du conseil, que les princes avaient consentis aux factieux; le conseil du roi fut assemblé pour le remplacer par une libre élection, et le plus grand nombre de suffrages se porta sur Henri de Marle, premier président du Parlement. Maître Robert Mauger le remplaça, aussi par une élection faite dans le Parlement. L'avocat général Juvénal fut nommé chancelier du duc d'Aquitaine, et le sire d'Ollehain renvoyé (1). Enfin de jour en jour on défaisait ce qui avait été fait; et comme il arrive toujours dans les retours de partis, on renvoyait de leurs charges des gens notables et estimés, sans donner d'autre raison, sinon que, pour eux, on en avait auparavant renvoyé d'autres.

Ainsi les haines ne faisaient que croître, et l'espoir mis dans cette paix diminuait promptement. Le duc d'Aquitaine éprouvait le désir de punir les insolences qu'il avait souffertes; il ne manquait pas de gens pour lui en donner le conseil. Ceux qui craignaient qu'on leur imputât le passé, seigneurs ou bourgeois, s'enfuyaient de la ville, et se sauvaient en Bourgogne et en Flandre pour ne pas être recherchés. On avait saisi d'abord quelques scélérats qui avaient commis des cruautés. Deux bouchers appelés Caille, qui avaient jeté à l'eau maître Bridoul, secrétaire du roi; le bourgeois qui avait assassiné Courtebotte, ce musicien favori du duc d'Aquitaine; Jean de Troye, cousin du chirurgien, qui était coupable de plusieurs crimes, avaient été condamnés et mis à mort avec l'approbation générale. Mais peu à peu la populace s'échauffait, voulait d'autres supplices, commençait à se livrer au désordre et à piller les maisons des fugitifs (2). Le roi fit défendre ces voies de fait, et l'on procéda plus régulièrement à la visite de leur domicile. On trouva chez l'un d'eux une liste d'environ quatorze cents personnes de la cour et de la ville. Chaque nom était marqué d'un T, d'un B ou d'un R, ce qui signifiait, disait-on, tués, bannis ou rançonnés.

Dans cette disposition des esprits, la semaine ne se passa pas sans que le ressentiment s'élevât plus haut. On commença à parler ouvertement du duc de Bourgogne. On vint arrêter, jusque dans son hôtel, Robert de Mailly, Charles de Lens, et le sire de la Viefville. Le premier réussit à s'échapper, et le troisième ne dut sa liberté qu'aux instances de la duchesse d'Aquitaine. Le duc Jean n'était pas sans inquiétude pour lui-même. Il n'était plus appelé au conseil; on ne lui montrait plus nul égard. Bientôt on fit le guet autour de son hôtel. Il vit bien qu'il fallait s'éloigner. Ce pouvait être chose difficile; la plupart de ses serviteurs et de ses chevaliers l'avaient déjà quitté. Il écrivit à sa femme, en Bourgogne, pour qu'elle lui envoyât, près de Paris, quelques hommes d'armes, afin d'aider sa retraite. Déjà le bruit qu'il venait d'être emprisonné s'était répandu partout, et avait jeté la duchesse dans les plus vives inquiétudes (3). Enfin, le 23 août, sans rien dire aux gens de sa maison, il s'en alla au bois de Vincennes, où le roi était allé coucher la veille, et lui persuada de venir dans la forêt chasser à l'oiseau. A Paris, on se douta qu'il voulait enlever le roi. Juvénal alla sur-le-champ avertir le duc de Bavière. Avec une nombreuse compagnie de bourgeois armés et à cheval, ils coururent à Vincennes, en ayant soin de faire garder le pont de Charenton (4). Juvénal, dès qu'il eut rencontré le roi, lui dit : « Sire, venez-» vous-en à Paris, le temps est trop chaud pour être » dehors. » Le roi parut être de cet avis, et reprit son chemin vers la ville. Le duc de Bourgogne se fâcha, et dit que le roi allait à la chasse. « Vous le » mèneriez trop loin, répartit Juvénal; vos gens » sont en houzeaulx (5) de voyage, et vous avez avec » vous vos trompettes. » Alors le Duc prit, en peu de mots, congé du roi, lui dit que ses affaires l'appelaient en Flandre, et partit au plus vite, traversant la forêt de Bondi; le sire de Saint-Georges et Enguerrand de Beurnonville l'accompagnaient avec un petit nombre de serviteurs. Il laissait les autres, dans son hôtel d'Artois, en grand péril de ce qui pourrait leur arriver (6).

(1) Juvénal.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Histoire de Bourgogne.
(4) Juvénal.
(5) *Houzeaulx*, guêtres, bottes, brodequins où les souliers tiennent; bottines fermées avec des boucles et des courroies. De Reiffenberg. (G.)
(6) Lettres du chancelier de Bourgogne à la duchesse, 23 août.

Ce fut ainsi qu'il quitta Paris en fugitif, ayant perdu le fruit de tout ce qu'il avait fait, se trouvant au même point que lorsqu'il avait commencé ses guerres, et fort diminué dans l'opinion de ses partisans en France (1). Il n'en était pas pour cela plus abattu, ni moins obstiné en ses desseins.

Les hommes raisonnables du conseil et de la ville s'affligèrent beaucoup de ce départ. Ils avaient espéré la paix; elle était plus loin que jamais. Tout au contraire, beaucoup de gens du vulgaire disaient que le duc de Bavière avait agi lâchement; que, puisque le duc de Bourgogne avait voulu lui faire couper la tête, il aurait dû profiter de l'occasion, le tuer, même quand il aurait fallu s'enfuir après en Allemagne (2); qu'ainsi tout eût été fini.

Le départ du duc de Bourgogne décida les princes à entrer à Paris, s'écartant ainsi du traité de Pontoise, où il avait été réglé qu'ils verraient le roi dans une autre ville. Mais ils furent mandés par le conseil. Leur entrée fut solennelle. Le duc de Berri alla au-devant d'eux jusqu'à la porte Saint-Jacques, avec tous les corps de la ville. Ils jurèrent que ni eux ni leurs gens n'offenseraient en rien les bourgeois; puis, traversèrent les rues jusqu'à l'hôtel Saint-Paul, au milieu des acclamations populaires, et faisant jeter de l'argent par des hérauts qui, selon l'usage, criaient : « Largesse! largesse! »

Le surlendemain, le roi, dans la salle verte du palais, leur fit jurer, sur la vraie croix, paix, amour et union avec le duc de Bourgogne et avec tous les autres princes du sang royal. Ils rentrèrent au conseil, et dès lors rien ne se fit plus que par leur volonté. Un lit de justice fut tenu au Parlement, où le roi annula tous les actes contraires au duc d'Orléans et à ses adhérents, en déclarant que lui et le duc d'Aquitaine les avaient signés par force et par menaces, et que tout ce qui y était renfermé contre les princes était faux et calomnieux. On ne se borna point à réparer ce qui les concernait : le roi cassa, annula, abolit et révoqua aussi les ordonnances de réformation qui renfermaient de justes et salutaires choses, et auxquelles avaient applaudi tous les gens de bien (3). Il fut dit que « certaines écritures, qui par manière d'ordonnances avaient été faites naguère par des commissaires, tant chevaliers qu'autres, par le confesseur et l'aumônier du roi, par deux conseillers au Parlement, à la poursuite de l'Université et de la ville de Paris, et qui, par grande contrainte des gens d'armes de cette ville et autrement, avaient été lues et publiées en ladite chambre, le roi tenant aussi son lit de justice, étaient mises à néant. Cela, attendu que le chancelier les avait proposées sans observer les formes, et sans l'autorité nécessaire, sans qu'elles eussent été préalablement lues au roi, sans qu'il eût pris l'avis de son conseil, sans que le Parlement eût non plus donné son avis; attendu encore qu'elles avaient été publiées hâtivement et soudainement, et qu'auparavant elles avaient été tenues closes et scellées; considérant aussi la clause que les commissaires avaient mise pour se réserver d'en pouvoir encore donner leur avis; et enfin parce que l'autorité du roi en était blessée, diminuée et limitée, ainsi que le gouvernement de son hôtel, de celui de la reine et du duc d'Aquitaine. » Personne dans le conseil n'éleva la voix pour la défense de ces ordonnances qu'on avait trouvées si belles. Il y avait là beaucoup de conseillers qui, pour conserver leurs charges, étaient toujours de l'avis du plus fort.

Le duc d'Orléans devint le maître du gouvernement. Le Dauphin lui témoignait une tendresse extrême. Il l'engagea à laisser le vêtement de deuil, qu'il n'avait point quitté depuis le meurtre de son père. Les deux princes parurent vêtus d'habits pareils, en témoignage public de leur amitié. Ils se firent faire un manteau à l'italienne qu'on nommait huque (4); il était de drap violet avec une croix d'argent. Ils portaient le chaperon noir et rouge. La devise était : « Le droit chemin; » elle était brodée en argent. L'écharpe des Armagnacs n'était pas oubliée. Ses couleurs succédèrent bientôt aux couleurs de Bourgogne, et l'on était aussi mal venu à ne les point avoir qu'à ne pas prendre les autres un an avant. Il n'y eut pas jusqu'aux images des saints qu'on n'affublât de l'écharpe blanche (5). Ce fut ainsi que la folie du peuple changea; maintenant on n'osait plus prononcer le nom du duc de Bourgogne; qui aurait dit du bien de lui, aurait couru grand risque d'aller en prison. Quand quelques petits enfants chantaient dans la rue cette chanson qu'on avait tant répétée : « Duc de Bourgogne, Dieu te tienne

(1) Gollut.

(2) Juvénal.

(3) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal. — Reg. du Parlement.

(4) La *huque*, dont le nom vient du flamand *huik*, était plutôt une sorte de cape, de capuchon et de couvre-chef qu'un manteau. De Reiffenberg. (G.)

(5) Pasquier.

en joie, » ils étaient bien sûrs d'être battus et jetés dans la boue (1).

Peu à peu tous les seigneurs de la faction Armagnac revenaient à Paris. Comme on avait rendu aux princes tout ce qu'ils avaient perdu, les seigneurs disaient : « Que ferez-vous donc pour nous qui » avons pris les armes avec vous pour le service du » roi? » Le sire d'Hangest redevint grand maître des arbalétriers. Le sire Clignet de Brabant, que ses pillages dans les compagnes avaient rendu odieux, reprit la charge de grand amiral. L'archevêque de Sens fut président de la chambre des comptes. On rendit la prévôté des marchands à Pierre Gentien, bien qu'on eût résolu d'abord de garder André Épernon (2), qui avait l'estime publique (3). Enfin le roi manda au sire d'Albret de venir reprendre l'épée de connétable qu'on envoya redemander au comte de Saint-Pol. Celui-ci, après avoir pris conseil du duc de Bourgogne, la refusa.

Aussitôt après son arrivée à Lille, ce prince avait écrit au roi pour s'excuser de son départ peut-être un peu trop précipité (4). Il disait que sa sûreté avait exigé cette retraite, mais n'en protestait pas moins de sa bonne intention de garder le traité de Pontoise, si les princes voulaient, de leur côté, y rester fidèles. Quelques jours après, il envoya même une grande ambassade pour témoigner solennellement de ses dispositions pacifiques. Les ambassadeurs furent admis au conseil. On écouta l'évêque d'Arras, qui parla au nom de son maître, mais il ne persuada personne.

Cela eût été en effet difficile, car, dans le même moment le Duc recevait une ambassade des Anglais à Bruges, et s'efforçait de renouer le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre. Henri IV était mort quelques mois auparavant, et son fils le prince de Galles lui avait succédé.

Les princes qui tenaient le gouvernement du royaume ne mettaient pas moins d'empressement à rechercher l'appui des ennemis de la France. C'était le duc de Bretagne qui s'était entremis de cette alliance, et, pour la rendre plus intime, il était question de marier le roi d'Angleterre avec madame Catherine, la plus jeune fille du roi. Le duc de Bretagne vint à Paris; en même temps une grande ambassade fut envoyée par le roi d'Angleterre, qui, voyant le royaume de France tellement affaibli et divisé, ne cherchait que son avantage, et traitait avec les deux partis à la fois. Les ambassadeurs furent reçus avec la plus grande courtoisie. Ils assistèrent aux fêtes et aux tournois qui se donnèrent pour le mariage du duc de Bavière. On leur montra madame Catherine, qui n'avait que treize ans; mais elle était déjà grande et belle, et on l'avait magnifiquement parée. Rien cependant ne fut conclu. Le duc d'York, qui était à la tête de cette ambassade, parut désirer ce mariage, et promit de le proposer au roi d'Angleterre. On ne traita, pour le moment, que de la prolongation des trèves; le sire d'Albret, l'archevêque de Bourges, et un fort habile secrétaire du roi, nommé Gontier Col, furent envoyés en Angleterre pour la signer. Le projet de mariage se trouva donc suspendu. Ce qui pouvait le reculer encore, ce fut la discorde qui éclata entre le duc d'Orléans et le duc de Bretagne. Ils eurent querelle sur la préséance; le comte de Vendôme prit parti pour le duc d'Orléans. Il y eut de dures paroles dites de part et d'autre. On imputa au duc de Bretagne d'être plus Anglais que Français. Le comte d'Alençon eut pour lui si peu d'égards, qu'il lui reprocha de ne pas avoir plus de cœur qu'un enfant d'un an. Le duc partit fort mécontent des princes et du roi, qui avait donné raison au duc d'Orléans (5).

On craignit cependant que le duc de Bourgogne ne profitât du moment pour conclure le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre. Le sire de Dampierre et l'évêque d'Évreux furent envoyés pour lui remettre, de la part du roi, des lettres qui lui défendaient, sous peine de forfaiture et de confiscation, d'entrer en aucun traité avec le roi d'Angleterre, soit pour le mariage de sa fille, soit pour toute autre cause (6). Il lui était aussi enjoint de remettre les trois forteresses de Cherbourg, du Crotoy et de Caen qui appartenaient au roi. Ils le trouvèrent à Lille, donnant de grandes fêtes et des tournois. A cela, le Duc ne fit pas d'autre réponse que : « Mes houzeaulz! » Il monta à cheval et partit pour Audenarde, laissant là les ambassadeurs du roi.

Il avait en effet peu de ménagements à garder, comme on en gardait peu avec lui. Chaque jour ses partisans étaient emprisonnés et bannis, privés de leurs biens, nonobstant les promesses faites après la paix de Pontoise (7). La veille de l'entrée des princes,

(1) Journal de Paris.
(2) Lisez : *André de Spire*. De Reiffenberg. (G.)
(3) Monstrelet.
(4) Histoire de Bourgogne.
(5) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Gollut. — Saint-Remy.
(6) Monstrelet. — Saint-Remy.
(7) Lettres du roi du 31 août 1413.

le 29 août, des lettres du roi avaient été publiées, portant abolition formelle pour tous les désordres commis à Paris, hormis les principaux chefs, qui étaient nommés au nombre d'environ cinquante; déjà plus de trois cents personnes avaient été bannies.

Mais la plus grande offense que pût recevoir le duc de Bourgogne, ce fut le renvoi de sa fille, madame Catherine. Elle avait été non-seulement fiancée (1), mais mariée, par contrat authentique passé à Gien il y avait trois ans, avec Louis d'Anjou, fils du roi de Sicile. Depuis ce temps elle était sous la garde de la reine de Sicile. Sans donner aucun motif au duc Jean, le roi lui fit savoir qu'elle serait ramenée jusqu'à Beauvais, et qu'il pouvait l'y envoyer prendre.

Il ne restait plus qu'à se préparer à la guerre, et le Duc prenait toutes ses mesures. Il mandait ses hommes d'armes, et levait de l'argent. Pendant ce temps le conseil du roi publiait lettres sur lettres, faisant défense de s'armer, sous les peines les plus sévères, et renouvelant contre le duc de Bourgogne et ses partisans toutes les injonctions qui avaient été faites au sujet des Armagnacs (2).

Il voulut, avant de tenter la voie des armes, exposer ses griefs; et le 16 novembre il écrivit au roi une lettre qu'il fit porter par le roi d'armes de Flandre. Elle était conçue à peu près en ces termes :

« Mon très-cher et très-redouté seigneur, je me recommande à vous de tout mon pouvoir; et je désire continuellement savoir que vous êtes en bon état, ce que Dieu veuille continuer, et vous maintenir toujours de mieux en mieux; je souhaiterais humblement en être plus souvent instruit par vous-même et par vos lettres. Dieu sait, mon très-cher et très-redouté seigneur, combien je désire vous voir en bonne prospérité; je ne puis avoir de plus grande consolation et de plus grande joie en ce monde, que d'entendre de bonnes nouvelles de vous; et si vous avez la grâce (3) de désirer savoir mon état, je suis, au départ de celle-ci, en parfaite santé.

» Très-cher et redouté Sire, je pense que vous avez en mémoire comment, par le conseil de monseigneur d'Aquitaine, par le mien, celui de plusieurs seigneurs de votre sang et de votre grand conseil, à la requête de votre fille l'Université de Paris, de l'église de cette ville, etc., vous rendîtes une ordonnance pour procurer paix et union entre les seigneurs de votre sang, pour le bien de vous et d'eux, pour réparer la misère de votre royaume qui était en toute désolation. Moyennant cette ordonnance, que Dieu vous inspira, chacun de vos loyaux parents et sujets pouvait avoir espérance de reposer en paix, comme l'exposa si notablement un savant chevalier, conseiller de mon très-cher cousin le roi de Sicile. Bien que j'eusse juré cette ordonnance, en votre présence, en bonne foi, en bonne intention et cordialement, j'ai craint que, d'après mon départ, plusieurs n'eussent quelque étrange imagination de rupture et d'infraction de ma part. Aussitôt après ce départ, je vous ai donc envoyé des lettres pour certifier ma volonté d'observer ladite ordonnance. Depuis, pour la même cause, j'ai envoyé par devers vous plusieurs de mes gens.

» Nonobstant cela, mon très-cher et redouté seigneur, et bien que, quelles que soient les fausses accusations de quelques-uns contre moi, je n'aie rien fait contre votre ordonnance, beaucoup de choses sont et ont été faites contre sa teneur, au préjudice, au mépris, à l'injure de moi et des miens. Je ne crois pas que cela procède de votre volonté, de celle de votre fils, ni de quelques prud'hommes de votre sang ou de votre grand conseil; mais, au contraire, de l'instigation, des poursuites et des grandes importunités de ceux qui depuis longtemps ont agi d'une si étrange manière; lesquels Dieu, par sa sainte grâce, veuille réduire comme il sait bien que cela est nécessaire, et comme je le désire.

» C'est donc à leur instigation et procuration qu'aussitôt après les serments prêtés, ont été faites plusieurs assemblées de gens d'armes et plusieurs chevauchées dans la ville de Paris, spécialement autour de mon hôtel et de mon logis, en mépris de moi; et qui pis est, si l'on eût cru certains conseils, on eût mis la main sur moi avant mon départ : ce qui n'était pas un signe de paix et d'union. Auparavant, plusieurs de vos bons et anciens serviteurs et des miens, qui n'avaient forfait en rien, furent pris et emprisonnés, et d'autres contraints par force ou menaces indirectes de quitter Paris. Tous ceux qu'on savait avoir part à mon amour et à ma faveur ont été destitués de leurs états, honneurs et offices, bien qu'aucuns les eussent par élection et sans préjudice de personne, et qu'on n'eût aucun mal à dire d'eux, sinon qu'ils étaient trop Bourguignons; cela se continue tous les jours ainsi.

(1) Monstrelet. — Histoire de Bourgogne.

(2) Monstrelet.

(3) Dans l'original il y a : *si de vostre grace et humilité vous plaist savoir de mon estat.* De Reiffenberg. (G.)

» Si par aventure on disait que cela se fait parce qu'étant près de vous, et pour votre service à Paris, j'en avais fait autant, il pourrait être répondu qu'à supposer que cela fût, les termes de votre ordonnance commandaient paix, amour et union, et non pas vengeance; et il eût mieux valu, pour le bien de votre royaume, pourvoir aux offices par bonne et vraie élection.

» D'après ces instigations, il n'y a pas un de vos serviteurs, pas un des gens de votre conseil ou de votre sang, ni de l'Université de Paris, qui ose parler et communiquer avec ceux qui veulent mon bien et mon honneur, sans être grièvement puni; de plus, dans beaucoup de sermons, de propositions et parmi des assemblées, il a été dit des paroles contre mon honneur et contre la vérité; quand mon nom n'était pas prononcé, il était cependant bien clair qu'on parlait de moi; ce qui est contraire à tous les traités jurés, aux préceptes donnés par le sage Caton, et propre à élever des débats, des dissensions et des terreurs qui pourraient tourner au préjudice de votre royaume.

» En outre, les lettres qui ont été écrites et envoyées dans tout le royaume et au dehors, sont, pour qui les entend bien, contraires à votre honneur et à celui du duc d'Aquitaine, de votre conseil, de l'Université et de votre ville de Paris. Si quelques-uns disaient que ces lettres sont pour réparer leur honneur attaqué par les précédentes, au moins auraient-ils dû ne pas accuser en même temps ceux qui se sont toujours conformés à vos ordonnances.

» Quant aux gens d'armes et compagnies qu'on m'accuse d'avoir maintenus malgré votre défense, et qui, dit-on, ont opprimé et dommagé votre peuple, la vérité est que vous m'avez chargé avec monseigneur de Berri, mon oncle, d'avoir des hommes d'armes, pour s'opposer aux gens des compagnies qui faisaient des ravages, et aux entreprises faites contre la ville de Paris et contre votre honneur. Aussitôt après votre nouvelle ordonnance, je contremandai ces gens d'armes; depuis je n'en ai tenu aucun. S'il y en a eu quelques-uns s'avouant de moi, c'est sans mon ordre, et cela vient sans doute de la volonté qu'ils ont eue d'aller contre ces compagnies qui font tant de maux entre les rivières de Seine, de Loire et d'Yonne, et qui contreviennent à vos ordonnances, sous prétexte que j'assemble mes hommes dans tous mes pays pour aller à Paris en grande puissance. Cette chose n'est point vraie, mon très-redouté seigneur, je ne l'ai pas faite, ni même je n'ai pensé à rien qui pût vous déplaire de quelque manière; et je serai, tant que je vivrai, votre bon et loyal parent, votre très-obéissant sujet.

» Je suis aussi pleinement informé qu'ils ont publié que j'avais à Paris des meurtriers et assassins pour les tuer; sur quoi je vous affirme, en vérité, que cela n'est pas et que je n'en ai jamais eu nulle pensée.

» On est encore allé dans les hôtels de mes pauvres serviteurs, aux environs de mon hôtel d'Artois à Paris, et on a tout dérangé et retourné chez eux, parce qu'on disait qu'ils avaient reçu des lettres de moi pour remettre à des gens du quartier des halles, afin d'exciter une émeute à Paris. Plusieurs des femmes de mes serviteurs ont même été interrogées, mises au Châtelet et traitées durement à ce sujet. Jamais je n'ai écrit ni fait écrire de lettres semblables, et l'on devrait bien savoir que les gens de ce quartier et des autres aimeraient mieux mourir que de faire aucune chose qui dût vous déplaire; quant à moi, Dieu m'ôte la vie si je voulais leur donner d'autres conseils!

» On dit que j'ai traité un mariage en Angleterre, et que j'ai promis les châteaux de Cherbourg et de Caen, ainsi que plusieurs autres choses au préjudice de vous et de votre royaume; ce que non plus je n'ai ni fait ni pensé; et plût à Dieu que tous ceux de votre royaume eussent été et fussent aussi loyaux pour la conservation de vous, de votre race, de votre seigneurie, de votre domaine, que je l'ai été et le serai toute ma vie!

» Ainsi, d'après tout ce que j'ai dit et ce que je pourrais encore déclarer, il est visible qu'on a enfreint les termes principaux de votre ordonnance. On m'a fait une guerre plus dure et plus mauvaise qu'aucun homme la puisse faire, car on a cherché toutes les voies possibles pour m'éloigner de votre amour et de votre grâce, de celle de monseigneur le duc d'Aquitaine et de ma très-redoutée dame la reine.

» Toutefois je ne vous écris pas ceci afin de pouvoir aller contre votre ordonnance, ni entreprendre quelque chose contre la réparation de votre royaume; il a tant à souffrir en tous états et de tant de manières, qu'il n'est homme si pervers et si cruel qui n'en prenne pitié. Mais il est bien vrai que j'ai cherché des précautions pour mettre une paix bonne et établie en votre royaume, me doutant que les choses susdites arriveraient.

» Pourquoi je vous supplie, mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise pourvoir à ces inconvé-

nients, de telle sorte que ceux qui en sont blessés ou gênés n'aient plus motif de se plaindre; que votre ordonnance soit maintenue pour votre bien et votre honneur et pour la restauration de votre royaume; et que chacun puisse, comme il l'avait espéré, dormir et reposer en paix. Pour cela, je suis prêt à exposer, selon votre bon plaisir, mon corps, mon bien, mes amis et tout ce que Dieu m'a prêté; et je me tiens prêt à exécuter vos ordres. Sur ce, etc., etc.

» Écrit en notre bonne ville de Gand.

» Le 26 novembre 1413 (2). »

Cette lettre fut présentée au roi, qui fit un accueil gracieux au roi-d'armes de Flandre. Le chancelier répondit que le roi ferait savoir ses intentions en temps et lieu (3).

Les choses n'en continuèrent que mieux à suivre le même train sans nulle précaution ni ménagement. Le comte d'Armagnac était arrivé à Paris, et c'était le plus ardent de son parti. Le roi de Sicile, qui avait tout crédit, et qui maintenant était devenu le plus mortel ennemi du duc de Bourgogne, maria sa fille Marie à Charles, troisième fils du roi.

Enfin les princes et la reine, qui était toute à eux, gouvernèrent avec si peu de sagesse et de précaution, que bientôt le duc d'Aquitaine commença à être mécontent. Sa femme, fille du duc de Bourgogne, avait aussi de fréquents affronts à endurer. Au lieu de ramener à eux le duc d'Aquitaine, qui était un prince frivole, inconstant, occupé de vains divertissements, ils le tinrent enfermé dans le Louvre, en l'y gardant de si près que les ponts du château étaient toujours levés. Se voyant plus captif et traité avec moins d'égards encore que sous l'autre domination, il fit parvenir à son beau-père le billet suivant :

« Très-cher et très-aimé père, nous vous mandons qu'incontinent ces lettres vues, toute excuse cessant, vous veniez vers nous, bien accompagné pour la sûreté de votre personne; et si vous craignez de nous courroucer, n'y manquez pas. Écrit de notre propre main, au Louvre, le 4 décembre 1413. »

Le 13 du même mois, le Dauphin lui écrivit un second billet plus pressant encore, lui promettant de l'avouer de tout. Son impatience était telle que, le 22, il lui écrivit encore :

« Je vous ai mandé par deux fois que vous vinssiez à moi, et vous n'en avez rien fait. Toutefois, nous vous mandons encore derechef que, laissant toutes autres choses, vous veniez le plus tôt que vous pourrez et très-bien accompagné pour votre sûreté. A cela ne manquez pas, quelles que soient les lettres contraires que vous receviez de nous; prouvez-nous ainsi toute l'amour que vous avez pour nous, et la crainte que vous avez de nous courroucer. Il y en a certaines causes qui nous touchent plus que rien ne peut nous toucher. Écrit de ma propre main (4). »

Le duc de Bourgogne n'attendait que ce prétexte; déjà il avait mandé ses hommes d'armes; déjà il avait tenu conseil avec ses frères, avec ses beaux-frères le duc Guillaume de Bavière, l'évêque de Liége, avec le duc de Clèves et le comte de Saint-Pol; ils lui avaient promis leur assistance. Il écrivit aussitôt à plusieurs villes du royaume et à divers bourgeois de Paris, rappela les violations de la paix qu'il imputait aux autres princes, assura qu'il avait patiemment supporté les outrages dirigés contre lui; mais que le duc d'Aquitaine étant maintenant prisonnier au Louvre et réclamant son secours, il était de son devoir de le délivrer du danger où il était, et de faire cesser une chose si abominable, si odieuse à tous les fidèles sujets du roi. Il requérait donc l'aide et la bienveillance des bonnes villes pour accomplir cette entreprise et affermir la paix du royaume, qui est son seul désir.

Lorsque les princes surent que le duc d'Aquitaine avait écrit de telles lettres, ils pensèrent qu'il y avait été porté par les suggestions de quelques-uns de ses serviteurs, que le duc de Bourgogne avait auparavant eu soin de placer dans sa maison. On résolut de les éloigner de lui. La reine alla le voir au Louvre, et fit prendre quatre de ses chevaliers, le sire de Croy, qui fut renfermé à Montlhéry, chez le duc de Berri, les sires de Brimeu, de Mouy et de Montauban, qu'on chassa de Paris. Le Dauphin entra d'abord en une grande colère; il voulait sortir du château et ameuter le peuple; mais les princes, qui étaient venus aussi, l'apaisèrent peu à peu; bientôt il fut à leur entière disposition. Le petit nombre de Bourguignons qui pouvaient rester encore à Paris se hâta d'en sortir.

On commença par faire démentir au Dauphin les

(1) 1413, v. s. L'année commença le 8 avril.

(2) Le Duc écrivit aussi à la reine, au duc de Guyenne, au chancelier de France, au grand conseil, à l'Université, au Parlement, à la ville, à l'évêque et au clergé de Paris. Voy. *Mémoires de France et de Bourgogne*, t. II, p. 148. (G.)

(3) Monstrelet.

(4) *Idem.*



lettres qu'il avait écrites. Il manda aux villes du royaume que son intention n'était pas et n'avait jamais été d'appeler le duc de Bourgogne à son aide (1). Il enjoignit qu'une nouvelle lettre qu'il écrivait à ce duc fût partout publiée; là il déclarait encore n'avoir jamais envoyé les lettres dont il était question, et que sa volonté, comme celle du roi, était que toute assemblée de gens d'armes fût aussitôt renvoyée (2).

Il était à croire que le duc de Bourgogne ne céderait pas à cette lettre; on résolut de lui résister et de ne montrer aucune faiblesse. La reine, à qui les princes avaient, en l'absence du roi, rendu le gouvernement, semblait encore plus animée qu'eux. Des lettres du roi commandèrent à tous ses hommes d'armes de Picardie de se rendre le 5 de février à Montdidier, où ils trouveraient des gens commis pour les recevoir, ordonner leur payement et leur donner des ordres. Pareil mandement fut envoyé dans les autres provinces du royaume. En même temps il était défendu, même aux vassaux du duc de Bourgogne, d'obéir à ses commandements et de prendre les armes pour lui, sous peine d'être poursuivis dans leur personne et dans leurs biens. Le duc de Bourbon eut ordre de revenir d'Aquitaine avec les forces qu'il commandait contre les Anglais. Le Dauphin donnait des festins aux gens de guerre, et se promenait en grand appareil par les rues, en y faisant publier les lettres du roi contre le duc de Bourgogne. Enfin on tâchait à la fois et de ménager et de contenir le commun peuple. Quant à la bourgeoisie, les Orléanais y avaient un fort parti. La ville de Paris écrivit elle-même à toutes les bonnes villes pour attester que jamais elle n'avait été plus heureuse, plus tranquille, plus affectionnée et dévouée au roi et aux princes, que depuis le moment où l'on avait chassé les perturbateurs; jamais le Dauphin n'avait été plus libre ni plus uni dans une même intention avec les princes, la reine, l'Université et le peuple, pour maintenir à la paix. Elle invitait aussi les autres bonnes villes à se méfier des artifices de l'ennemi de la paix, et à ne point croire aux faussetés qu'il faisait répandre (3).

Le duc de Bourgogne ne perdit point de temps, et avança à grandes journées vers Paris. Il commença par certifier par le bailli royal de Vermandois la vérité des trois lettres que le duc d'Aquitaine lui avait écrites pour demander son assistance (4). Elles furent aussi authentiquement publiées, et contribuèrent à lui faire ouvrir les portes des villes, nonobstant les défenses formelles du roi. A Péronne et à Senlis seulement on résista; Soissons et Compiègne lui cédèrent, et il arriva à Dammartin, où l'attendait un renfort de chevaliers venant de Bourgogne.

L'alarme fut grande à Paris dès qu'on le sut si proche (5). On alla aussitôt chercher le Dauphin, qui dînait chez un chanoine au cloître Notre-Dame. Les hommes d'armes se rassemblèrent en trois corps : l'avant-garde commandée par les comtes d'Eu, de Richemont et de Vertus; le corps de bataille par le duc d'Aquitaine, le duc d'Orléans et le roi de Sicile; l'arrière-garde par le comte d'Armagnac, le sire de Bosredon et le sire de Gaucourt. Cette armée, qui comptait environ onze mille chevaux, traversa la ville. Il importait beaucoup d'en imposer à la populace; le duc d'Aquitaine avait devant lui son chancelier à cheval, qui haranguait de place en place les Parisiens au nom de son maître, les louait de leur loyauté et de leur obéissance, et les exhortait à joindre tous leurs efforts pour résister à la mauvaise entreprise du duc de Bourgogne. Chacun alla ensuite prendre son poste; le Dauphin, au Louvre; le duc d'Orléans, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs; le roi de Sicile, à la Bastille; le sire de Bosredon, à la porte Saint-Honoré; le sire de Gaucourt, à la porte Saint-Denis; et le comte d'Armagnac, vrai chef de cette armée, à l'hôtel d'Artois, dans le quartier des halles, qui était tout bourguignon. Les portes de la ville furent fermées, hormis la porte Saint-Jacques et la porte Saint-Antoine (6).

Le Duc, de son côté, était venu à Saint-Denis, dont les bourgeois lui avaient ouvert les portes, malgré les ordres du roi. Il n'avait guère que deux mille hommes d'armes, et environ autant de gens de

(1) Il y a, aux archives de Tournai, une lettre du Dauphin écrite aux habitants de cette ville, de Paris le 2 fév. 1413 (1414, nouv. st.), par laquelle il leur défend, sous peine d'être réputés désobéissants et rebelles, de donner aide ou conseil au duc de Bourgogne, son beau-père, qui leur avait demandé des gens d'armes, ainsi qu'à plusieurs autres villes, pour marcher sur Paris, sous prétexte que sa fille y était journellement outragée et maltraitée, que l'on y persécutait les gens de son parti, que le dauphin lui-même y était retenu prisonnier, etc. Le dauphin dément avec détail toutes ces allégations. (G.)

(2) Le Religieux de Saint-Denis. — Saint-Remy.

(3) Lettre du 24 janvier dans Juvénal.

(4) Monstrelet. — Saint-Remy. — Le Religieux de Saint-Denis.

(5) Monstrelet.

(6) Monstrelet. — Journal de Paris.



pied et d'arbalétriers ; il avait compté sur les intelligences qu'il avait dans Paris, et sur la faveur du peuple. Il plaça les hommes d'armes de Bourgogne au village d'Aubervilliers ; les Flamands, dans les faubourgs de Saint-Denis; lui, dans cette ville avec les Picards; il fit publier que tout serait exactement payé, ordre qui s'exécutait toujours fort mal; les préparatifs commencèrent pour le siége et pour le passage de la rivière.

. Il était déjà depuis trois jours à Saint-Denis, lorsqu'il envoya son roi d'armes remettre des lettres au roi, à la reine, au duc d'Aquitaine et à la ville de Paris. Il demandait à entrer, et répétait qu'il n'était venu que parce qu'il était mandé par le Dauphin. Son héraut ne put obtenir la permission de présenter ses lettres; on lui dit de se hâter de quitter la ville, s'il voulait qu'il ne lui arrivât pas malheur; le comte d'Armagnac l'ayant rencontré, le menaça de lui faire couper la tête.

Le lendemain, le duc de Bourgogne vint ranger toute son armée en bataille entre Montmartre et Chaillot, et envoya encore son roi d'armes à la porte Saint-Honoré, avec quatre de ses chevaliers. En même temps Enguerrand de Bournonville avait déployé la bannière de Bourgogne sur la butte des Moulins, tout près de cette porte. Les bannis et les gens de la faction des bouchers, qui s'étaient réfugiés près du Duc, l'avaient flatté qu'il suffisait de se montrer devant Paris pour émouvoir toute la ville. Rien ne bougea (1). Le comte d'Armagnac chevauchait à travers les rues avec ses hommes d'armes, ordonnant aux ouvriers de rester à leurs métiers, et les menaçant de la corde s'ils approchaient des murailles; le Parlement eut ordre aussi de monter à cheval avec le chancelier, d'aller par la ville pour la tenir en sûreté, et de donner preuve de sa diligence à garder le bon ordre. Pendant ce temps-là on refusa au roi d'armes de Flandre de le laisser entrer. Le sire de Bournonville s'avança lui-même et voulut parler. Bosredon gardait la porte, et par l'ordre du comte d'Armagnac, pas une parole ne fut répondue. Quelques arbalétriers tirèrent, et un Bourguignon fut blessé.

Il n'y avait rien à faire, on s'était mépris. Le duc de Bourgogne s'en revint à Saint-Denis; de là il reprit la route de Flandre, honteux et en butte aux railleries de ses ennemis. En partant, il renvoya encore son héraut à la porte Saint-Antoine; il ne fut pas reçu plus que les jours précédents, et, plantant un bâton fendu, il y laissa ses lettres. Le lendemain, on trouva aussi placardé, contre les murs de Notre-Dame et en divers autres lieux, la lettre que le Duc écrivit à la ville de Paris pour se plaindre des procédés que les princes avaient eus pour lui, et du refus qui lui avait été fait d'entrer dans la ville et de voir le roi. Le seul succès de ce voyage fut la délivrance du sire de Croy, que son père envoya prendre par des hommes d'armes déguisés. Ils s'introduisirent pour entendre la messe dans la chapelle du château de Montlhéry, et emmenèrent le prisonnier.

Il n'y avait plus de ménagements à garder envers le duc de Bourgogne. Dès le lendemain de son départ, le roi, qui avait quelque retour de santé, signa des lettres où, à partir du cruel et damnable homicide commis sur la personne du duc d'Orléans, tous les actes du duc Jean étaient rappelés et qualifiés de violences, crimes et rébellions. Elles se terminaient ainsi :

« C'est ce qui nous oblige de faire savoir à tous nos sujets, que pour tous les attentats ci-dessus, et pour plusieurs autres raisons, principalement pour les mauvaises manières qu'a toujours tenues envers nous ledit de Bourgogne, qui, depuis la mort déplorable de notre frère jusqu'à présent, n'a cessé de procéder par voie de fait, par puissance et force d'armes, il doit être tenu pour ingrat et indigne, et, comme tel, déchu de tous ses biens et de toutes les grâces qu'il a reçues de nous.

» Sur quoi, après avoir mûrement délibéré avec plusieurs de notre sang et autres prud'hommes de nos sujets, tant de notre grand conseil, comme de la cour de notre Parlement, de notre fille l'Université, des bons bourgeois et marchands de notre ville de Paris en très-grand nombre, nous avons tenu et réputé, tenons et réputons ledit Duc et tous autres qui, contre nos défenses, lui donneraient conseil et aide, pour rebelles, désobéissants, violateurs de la paix, et, par conséquent, pour ennemis de nous et du bien public de notre royaume.

» Pour ces causes, avons délibéré de mander et convoquer devers nous, par forme d'arrière-ban, tous nos hommes, vassaux, tenant de nous fiefs ou arrière-fiefs, et aussi les gens des bonnes villes qui ont accoutumé d'être en armes et de suivre les guerres, afin de nous aider, servir et conforter à résister à la perverse volonté et entreprise dudit de Bourgogne et de ses complices, les réduire en notre

(1) Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet. — Reg. du Parlement.

subjection et obéissance, comme ils doivent être, et les punir, corriger et châtier de leurs méfaits, tellement que l'honneur nous en demeure et que ce soit un exemple pour tous. »

Pendant longtemps le clergé et l'Université avaient laissé sans aucune censure les propositions par lesquelles maître Jean Petit avait voulu justifier le meurtre du duc d'Orléans. Aussitôt après le départ du duc de Bourgogne, au mois d'août, le vénérable Jean Gerson, chancelier de l'Université, s'adressa au roi pour qu'une telle doctrine ne restât point sans un blâme public. Le roi avait ordonné à l'évêque de Paris de faire examiner, de concert avec l'inquisiteur de la foi, la justification du duc de Bourgogne. L'examen en fut solennellement fait. On envoya assigner le duc de Bourgogne pour savoir s'il voulait avouer les paroles de Jean Petit; il répondit qu'il avouait son bon droit, mais non point maître Petit. Comme il inspirait encore beaucoup de crainte, les prélats et les docteurs hésitaient à condamner cette pièce. Quelques-uns voulaient que l'affaire fût renvoyée au futur concile; mais lorsque le Duc se fut retiré de Saint-Denis, il n'y eut plus de doute. Le 13 février, l'évêque de Paris, assisté de l'inquisiteur de la foi, prononça, devant une grande foule de peuple, que les propositions renfermées dans ledit écrit dont on ne nommait pas l'auteur, non plus que le duc de Bourgogne, étaient erronées quant à la foi et quant à la morale, et que cette œuvre devait, comme scandaleuse, être brûlée. On parla même d'aller déterrer le corps de Jean Petit à Hesdin, où il était mort un an auparavant, pour le brûler aussi. Deux jours après, l'exécution se fit au parvis Notre-Dame, après que Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis et célèbre docteur, eut encore montré, dans un beau discours, la monstruosité de telles opinions. Le duc de Bourgogne se trouva ainsi flétri et dégradé dans le peuple; on en faisait maintenant si peu de compte, qu'on chantait des chansons contre lui dans les rues.

Une maladie qui ravagea Paris et emporta beaucoup de monde retarda le départ du roi et de son armée. Elle était formidable; beaucoup de Gascons étaient venus sous le comte d'Armagnac, et le sire de Saarbrück avait amené un grand nombre d'Allemands. Jamais le roi n'avait marché avec tant de gens d'armes. Tout se trouva prêt à la fin de mars. Le roi, la reine et le duc d'Aquitaine s'engagèrent par serment, avec tous les princes présents, de n'entendre à aucun traité avec le duc de Bourgogne avant d'avoir détruit sa puissance. La garde de Paris fut laissée au vieux duc de Berri et au roi de Sicile, avec huit cents hommes d'armes, pour maintenir le bon ordre. Le roi commença par aller, avec les princes, implorer la protection divine à Notre-Dame; de là il vint prendre l'oriflamme à Saint-Denis. Rien n'était plus brillant que cette compagnie nombreuse de princes et de seigneurs. Le Dauphin se faisait remarquer entre tous par l'éclat de son équipage; il faisait porter devant lui un bel étendard tout doré, où l'on avait brodé un K, un cygne et un L, parce qu'il était amoureux d'une demoiselle de l'hôtel de la reine, qu'on nommait la Cassinel, et qui était fort belle et fort bonne (1). Tous, et même le roi, portaient l'écharpe des Armagnacs. C'était un sujet de murmures pour quelques-uns de ses vieux serviteurs, qui s'affligeaient que l'on quittât la croix blanche, qui avait toujours été le signe des rois de France, pour prendre le signe d'un simple seigneur comme le comte d'Armagnac (2); ils disaient même que c'était le pape qui avait condamné un des ancêtres du comte à porter cette écharpe blanche, en expiation pour avoir tué un prêtre.

Le roi se rendit d'abord devant Compiègne, qu'on assiégeait déjà depuis quelques jours. Les sires de Lannoy, de Solre, et quelques autres chevaliers défendaient bravement cette ville avec la garnison que leur avait laissée le duc de Bourgogne; toutes les sommations qui leur avaient été faites étaient restées sans nul effet. Déjà il y avait eu de belles sorties; les assiégés avaient pris plusieurs canons et encloué le plus gros, qui se nommait la Bourgeoise. Quand le roi fut arrivé, on somma de nouveau les Bourguignons de le laisser entrer dans sa ville. Il aurait voulu qu'elle ne fût détruite ni saccagée. Le château était fort beau; les rois de France l'avaient presque tous aimé mieux que leurs autres demeures; depuis Charles le Chauve, qui en avait bâti les grosses tours, il avait toujours été agrandi et décoré. Le comte d'Armagnac et le connétable voulaient au contraire qu'on n'eût aucun ménagement pour les rebelles, mais ils ne furent pas écoutés, et l'on s'efforça d'amener la garnison à se rendre. On fit dire aux assiégés que le roi était là en personne; d'abord ils ne voulurent admettre aucun envoyé dans la ville ni parlementer avec eux, pas même avec un maître des requêtes et un

(1) Juvénal.

(2) Monstrelet.

conseiller au Parlement, que le roi avait amenés; le siége continuait toujours, et de chaque côté on y faisait de grandes prouesses.

Dans l'armée du roi était un jeune chevalier nommé Hector de Bourbon, bâtard du dernier duc. Nul n'était plus vaillant et plus aventureux que lui. Il avait fait dire aux assiégés qu'il fêterait avec eux le premier de mai; cependant la ville n'étant pas encore prise ce jour-là, il voulut tenir sa parole. Suivi de quelques gens de pied, et avec deux de ses hommes d'armes, il s'avança vers une des portes, portant un chapeau de fleurs et de verdure par-dessus son casque, et tenant une branche à la main pour leur souhaiter un bon mai. Cette bravade lui valut un rude combat, son cheval fut tué, et il en revint à grand'peine.

Enfin on réussit à entrer en conférence avec les assiégés; ils firent d'abord semblant de ne point croire que le roi fût en effet à l'armée; on leur offrit de les en convaincre. Deux habitants, non point riches et honorables bourgeois, comme il eût été convenable, mais deux mauvais sujets, furent, au grand scandale de la cour, les députés de la ville en cette occasion. Le roi voulut pourtant bien les recevoir; ils le saluèrent humblement, lui parlèrent du loyal dévouement des habitants, et répétèrent que dans la ville on ne croyait pas que le roi fût au camp. « Cela est faux et ridicule, dit-il, et » nous trouvons fort mauvais que vous vous refu- » siez à ouvrir vos portes. » Le duc d'Aquitaine ajouta: « Si vous ne vous hâtez, vous serez tous » exterminés. » Ils retournèrent dans la ville au milieu des huées de tous les seigneurs, qui leur criaient: « Hé bien, maudits traîtres, à présent » que vous avez vu votre roi, vous rendrez-vous? »

Des otages furent donnés de part et d'autre, et l'on continua à parlementer. La bonté du roi pour sa ville de Compiègne résistait à tous les conseils de rigueur qu'il recevait, aux clameurs des Gascons, des Allemands et des Bretons, qui voulaient l'assaut et le pillage, et même à l'arrogance du sire de Lannoy et des autres chevaliers de la garnison.

Ils avaient envoyé demander des secours à leur maître, et attendaient sa réponse. Il était loin de pouvoir leur en donner. Jamais le duc de Bourgogne ne s'était trouvé dans une si triste position; sa retraite de Saint-Denis l'avait fort diminué dans l'esprit des peuples; il avait épuisé de taxes et d'emprunts les sujets de ses États; les communes de Flandre n'avaient pas voulu prendre part à cette guerre, et n'avaient pas trouvé juste qu'il retînt les villes du roi, comme Compiègne et autres. Tous les traités d'alliance qu'il avait conclus portaient tous, en exception, le service contre le roi et le duc d'Aquitaine; le duc de Bourbon, qui, dernièrement encore, venait de renouveler avec lui un traité de paix entre le Beaujolais et la Bourgogne (1), était dans l'armée du roi.

C'était en effet la première fois qu'il faisait formellement la guerre au roi et à la couronne, et cela touchait grandement les esprits. Il avait assemblé les états d'Artois, et presque tous les seigneurs avaient déclaré qu'ils ne serviraient point contre le roi et ses enfants (2). Il n'y eut que le sire de Ront (3) qui répondit: « Envers et contre tous, et » contre le roi. » Ses meilleurs alliés, le comte de Saint-Pol qu'il avait fait connétable, le sire de Dampierre qui lui avait dû la charge d'amiral, s'excusèrent: l'un s'était rompu la jambe, disait-il, l'autre avait la goutte. Ils se bornèrent à lui envoyer quelques-uns de leurs chevaliers. Ses frères eux-mêmes ne le secondaient point. Il était en bons termes avec le roi d'Angleterre, et sur le point de signer un traité où Henri V s'engageait à lui fournir cinq cents hommes d'armes et deux mille archers (4), mais il n'y avait rien de sincère dans ses promesses. Les Anglais ne songeaient qu'à augmenter les discordes, et à obtenir de plus grands avantages; pour cela ils étaient toujours en intelligence avec les deux partis.

Le seul allié fidèle du duc Jean, c'était le comte de Savoie, son gendre (5); il s'était hâté de lui céder la seigneurie de Montréal, en dédommagement de la dot de sa fille, qu'il lui faisait attendre depuis longtemps. Mais le traité n'avait été signé que le 24 avril; ainsi les hommes d'armes de Savoie n'étaient pas arrivés. Les chevaliers des deux Bourgognes n'avaient pas encore non plus tous rejoint leur Duc; il s'irritait de leur retard. La Duchesse, qui était au château de Rouvre, avait de son côté de grands embarras: elle ne pouvait se procurer d'argent, même en mettant en gage vaisselle et joyaux. D'ailleurs la Bourgogne était aussi attaquée (6). Jean de Châlons, fort maintenant du nom

(1) Traité du 6 juin. — Histoire de Bourgogne.
(2) Monstrelet.
(3) Lisez : *de Roncq*. De Reiffenberg. (G.)
(4) Traité du 24 mai 1414. — Histoire de Bourgogne.
(5) M. de Reiffenberg fait observer avec raison qu'Amédée VIII, comte et depuis duc de Savoie, n'était pas le gendre, mais le beau-frère de Jean sans Peur. (G.)
(6) Histoire de Bourgogne.

de roi (1), menaçait Châtillon, Montbard, et même Dijon et Rouvre. La Duchesse fut obligée de conserver, pour se défendre, les sires de la Guiche, de Choiseul, et plusieurs autres seigneurs, que le Duc attendait impatiemment. Il n'avait donc nul moyen de secourir Compiègne; il fit dire à la garnison de traiter aux meilleures conditions possibles. Elle obtint de sortir avec armes et chevaux, en promettant de ne plus servir contre le roi. Les bourgeois crièrent merci, et la peine criminelle fut, comme on parlait alors, commuée en peine civile, c'est-à-dire qu'on les rançonna. Il fut réglé aussi que le commun peuple ne s'assemblerait plus pour délibérer sur les affaires de la ville. Elles devaient à l'avenir se régler par les gouverneurs préposés, au nom du roi, qui appelleraient auprès d'eux douze notables habitants (2).

De Compiègne, le roi alla devant Soissons. La ville était défendue par le plus brave serviteur du duc de Bourgogne, Enguerrand de Bournonville; bien qu'il ne fût qu'écuyer, il commandait à de plus grands seigneurs que lui, entre autres au sire de Craon. Lorsqu'il fut sommé de rendre la ville au roi, il répondit que lui et tous ceux de la garnison étaient et avaient toujours été fidèles sujets du roi, ainsi qu'ils l'avaient bien montré l'année d'avant au siége de Bourges: qu'il était donc tout prêt à recevoir le roi et monseigneur d'Aquitaine dans Soissons, mais eux seulement avec leur suite (3).

Cette réponse irrita les princes contre lui: le siége commença. Dès le second jour, les assiégés firent une sortie. Le bâtard de Bourbon y courut à demi-armé, et reçut un coup d'arbalète à la gorge. La blessure était mortelle. Ce fut un grand chagrin pour toute l'armée, car il était plein de vaillance et de douceur (4): les ennemis mêmes le plaignirent. Sa mort anima d'une grande fureur le duc de Bourbon, qui lui était tendrement attaché et le traitait en frère ni plus ni moins que s'il eût été légitime.

Le siége fut donc continué avec une extrême ardeur, et soutenu avec la même constance. Enguerrand de Bournonville répondait à toutes les sommations, que la ville était au duc d'Orléans, ennemi du duc de Bourgogne; qu'ainsi le duc de Bourgogne pouvait la retenir, selon toutes les règles de la justice et de la guerre. De telles réponses ne faisaient qu'enflammer le courroux des princes. Cependant la ville ne pouvait tenir longtemps, si elle n'était pas secourue. Les assiégés envoyèrent un message au duc Jean, pour le conjurer de prendre en pitié leur situation. « C'est un grand sujet d'épouvante pour » nous, lui écrivait Enguerrand, de voir contre » nous le roi, notre naturel et souverain seigneur, » accompagné d'une si grande armée, qui n'a d'au- » tre désir que d'exterminer vos fidèles serviteurs. » Le messager fut pris, et on lui trancha la tête. Les assiégeants, encouragés par l'assurance de la détresse de la garnison, redoublèrent leurs attaques. Les faubourgs et les défenses extérieures furent emportés. Cette grosse bombarde, qu'on nommait la Bourgeoise (5), avait été réparée; elle faisait de terribles ravages.

Enfin la garnison commença à se décourager. Le sire de Bournonville proposa de faire une sortie pendant la nuit et d'abandonner la ville. Mais les sires de Craon et de Menou, qui étaient les principaux chevaliers, s'opposèrent à ce dessein. Les bourgeois et les gens de pied ne voulaient pas ainsi être abandonnés. La discorde se mit dans la ville. On ne laissait plus sortir le sire Enguerrand pour repousser les assiégeants, parce qu'on craignait qu'il ne rentrât plus. « Vous boirez à la coupe où nous » boirons, » lui disait le sire de Craon, qui en même temps tâchait de ménager sa paix avec les princes, au moyen des parents qu'il avait à l'armée du roi. Nonobstant un tel désordre, Enguerrand continuait à se défendre vaillamment; de rudes assauts furent repoussés. Le duc de Bourbon, qui gravissait aux échelles tout des premiers, animant chacun de son exemple, fut jeté en bas d'un coup de hache; on le crut mort. Pendant qu'on combattait ainsi sur les murailles avec grand carnage, main à main, à coups d'épées, de lances et de haches, les archers anglais, qui défendaient une autre porte, étaient entrés en intelligence avec des gens de Bordeaux, Anglais aussi, de la suite du comte d'Armagnac, et ils livrèrent l'entrée. Sire Enguerrand y courut, il était trop tard. Après avoir reçu une grande blessure à la tête, voulant faire franchir la chaîne d'une rue à son cheval, il fut renversé et

(1) Lisez : *du nom du Roi*. De Reiffenberg. (G.)

(2) Ordonnances.

(3) Saint-Remy. — Monstrelet. — Fenin.

(4) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

(5) C'a été longtemps une coutume de donner des noms aux pièces d'artillerie. L'empereur Charles-Quint fit fondre à Malaga, pour son expédition de Tunis, douze canons qu'on appela *les douze apôtres*. Diego Ufano, capitaine de l'artillerie au château d'Anvers au XVIe siècle, parle de la *pimentelle*, couleuvrine qui était de son temps à Milan, et de la *diablesse* de Bois-le-Duc, couleuvrine qui portait de cette ville jusqu'à Bommel. De Reiffenberg. (G.)



fait prisonnier. De toutes parts on pénétra dans la ville; pour lors commença le plus horrible massacre et pillage que rien ne put arrêter. Presque toute la garnison fut passée au fil de l'épée; les bourgeois qui ne pouvaient se racheter n'obtenaient nulle miséricorde. Le roi fit en vain publier le commandement d'épargner les habitants, leurs femmes et leurs enfants; rien ne fut écouté. Les Allemands, les Bretons et les Gascons étaient comme autant de bêtes féroces. Le comte d'Armagnac lui-même ne pouvait les arrêter. Après avoir pillé les maisons, ils se jetèrent sur les couvents et les églises, où s'étaient réfugiées les filles et les femmes. Elles ne purent échapper à la brutalité des gens de guerre: les saints ornements, les reliquaires, tout fut dérobé sans nul respect; les hosties, les ossements des martyrs foulés aux pieds. Jamais une armée de chrétiens, commandée par de si grands seigneurs et formée de tant de nobles chevaliers, n'avait, de mémoire d'homme, commis de telles horreurs.

Le lendemain, lorsque la fureur fut un peu calmée, on fit dire aux gens de la ville qui avaient réussi à se sauver, de revenir, et que le roi leur pardonnerait. Ce ne fut pas pour tous cependant qu'il fut miséricordieux. Le vaillant sire de Bournonville eut la tête tranchée, malgré les instances que firent en sa faveur plusieurs chevaliers de l'armée du roi, qui avaient fait avec lui les guerres d'Italie et de France, et assisté à ses beaux faits d'armes. On aimait aussi sa magnificence; car il savait, mieux que personne, user de ses profits de guerre et des grands butins qu'il faisait; et, certes, il aurait été bien en état de se racheter chèrement. Mais le duc de Bourbon, toujours furieux de la mort de son frère, voulut que le sire Enguerrand pérît. Sa tête fut mise au haut d'une pique et son corps pendu au gibet. Avec lui, on exécuta aussi le sire Pierre de Menou. Jean son père allait y passer; mais le fils protesta, sur le billot, de l'innocence de son vieux père, et jura que c'était lui qui l'avait entraîné à Soissons. On fit grâce à Jean de Menou, et comme il était riche et chevalier, on le mit à rançon. D'ailleurs il avait, comme le sire de Craon, voulu se soumettre au roi. Quatre autres gentilshommes furent aussi mis à mort, de même que quelques-uns des principaux bourgeois. D'autres, au nombre de vingt-cinq, furent envoyés à Paris, la plupart furent pendus ou décapités. Maître Titet, avocat sage et habile, qui avait longtemps fait toutes les affaires de la ville, fut mené à Laon et y eut la tête tranchée. Cent ou cent vingt archers anglais furent aussi attachés au gibet.

Après ces exécutions, qui semblèrent bien justes à toute l'armée, le roi se livra à des sentiments de clémence; au lieu de réduire les bourgeois à la servitude, comme le pratiquaient souvent ses prédécesseurs, il se contenta de leur imposer une forte taxe perpétuelle. On pensa qu'ainsi ruinés par le pillage et une rançon, ils étaient, pour ainsi dire, réduits à une condition plus dure que le servage (1).

Le roi se disposait à quitter Soissons; mais avant de partir pour Laon, il n'oublia pas de faire soigneusement rechercher les saintes reliques que les gens d'armes avaient profanées et dispersées. On en racheta même quelques-unes à prix d'argent; puis le roi s'en alla en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse. Dès qu'il fut à Laon, le comte de Nevers lui fit demander la permission de se présenter devant lui; il voulait sauver son comté de Rethel, qui allait être envahi par l'armée. Son frère, le duc de Bourgogne, n'avait aucun moyen de le secourir. Il fut reçu par le roi; le genou en terre, il s'excusa de ce qui s'était passé, sollicita la bonté et la clémence du roi, et accepta les conditions qui lui furent faites. Il s'engagea à recevoir dans toutes ses villes les garnisons et les officiers que le roi y voudrait envoyer, et à les payer. Il jura de ne prêter ni aide ni faveur à son frère, et de remplir dorénavant ses devoirs de loyal sujet et de vassal, sous peine de confiscation de toutes ses seigneuries. Amnistie lui fut accordée pour tous ses serviteurs, vassaux, et sujets, à la réserve de ses deux principaux conseillers; il donna en otages, pour l'exécution de ces conditions, six de ses gentilshommes, et se retira ensuite à Mézières.

Le roi, continuant sa route, arriva à Saint-Quentin. La comtesse de Hainaut, sœur du duc de Bourgogne, vint l'y trouver pour essayer de ménager quelque accommodement. Le roi y semblait si peu disposé, qu'elle repartit le lendemain. Peu de jours après, elle revint encore à Péronne avec son frère le duc de Brabant. Ils quittaient le duc Jean, dont la situation devenait chaque jour plus difficile. Un renfort de quatre mille hommes d'armes, qui lui venait des deux Bourgognes et de Savoie, sous les ordres du sire de Neufchâtel, venait, au passage de la Sambre, d'être attaqué par le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac. Bien qu'on les eût blâmés dans leur armée de ne pas avoir eu une assez grande diligence, ils avaient surpris l'arrière-garde

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

des Bourguignons, et mis le désordre dans leurs troupes qu'ils avaient rejetées vers Liége et le Brabant. Lorsque le Duc vit arriver à Douai ses chevaliers fugitifs, quelques faibles secours qu'ils lui apportassent, il les reçut à bras ouverts et comme des frères (1).

Le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut firent d'inutiles efforts auprès du roi. En vain elle se jeta à ses pieds en pleurant : « Puisqu'il n'a pas » intention de nous offenser, dit le roi, qu'il vienne » nous trouver comme notre humble sujet, et nous » ferons ce qu'il sera raisonnable de faire. S'il nous » demande justice, on la lui rendra ; s'il nous de- » mande miséricorde, il l'obtiendra, pourvu toute- » fois qu'il soit vraiment touché de ses fautes et » qu'il les reconnaisse au lieu de les justifier. » C'eût bien été leur avis aussi ; mais ils n'espéraient point amener le duc Jean à un tel terme de soumission, ni gagner cela sur son obstination et sa dureté de cœur. Ils promirent de faire leurs efforts pour l'adoucir. Ils purent voir quelle haine on lui portait dans le camp royal : à leurs oreilles, et comme pour les braver, on chantait la complainte lamentable de monseigneur d'Orléans, tué par un horrible assassin.

Tout prospérait de plus en plus au parti d'Orléans. Les États de Flandre, et les quatre grandes communes qu'on appelait les quatre membres de Flandre, envoyèrent des députés au roi pour répondre à un message qu'il leur avait fait. Ils lui protestèrent de leur respect et de leur soumission. On fut bien satisfait au camp de voir arriver ces fameux et redoutables bourgeois de Gand, d'Ypres et de Bruges. Pour les gagner, on leur fit grand accueil, le roi leur toucha dans la main ; ils reçurent de riches présents. Puis on les adressa, pour traiter les affaires, au duc d'Aquitaine ; car le roi pouvait bien dire quelques paroles à propos, mais non point parlementer dans une conférence. Lorsqu'ils furent devant le Dauphin, il commença par leur faire adresser par son chancelier un beau discours où tous les crimes de leur Duc étaient rappelés fort au long ; ensuite il leur proposa, non point seulement de refuser tout secours à leur indigne seigneur, mais de se déclarer contre lui. Il promit que lorsque les États du duc de Bourgogne seraient réunis à la couronne, leurs priviléges seraient maintenus, même augmentés, et que le roi n'établirait d'officiers de justice ou autres que de leur consentement. Enfin il demanda que les assassins du duc d'Orléans et les bannis de la ville de Paris, qui s'étaient réfugiés chez eux, fussent livrés. Après cette harangue, un docteur de l'Université demanda à réfuter devant ces Flamands les doctrines de Jean Petit, et fut plus violent encore que sire Juvénal contre le duc de Bourgogne.

Les députés, qui venaient pour travailler à rétablir la paix entre le roi et leur seigneur, écoutèrent tranquillement tous ces discours et ces propositions ; ils demandèrent à en conférer mûrement avec des commissaires du conseil du roi. Après s'être fait donner les explications qui leur semblaient nécessaires, ils repartirent, disant que les villes de Flandre délibéreraient à ce sujet, et qu'ils leur exposeraient quelle sorte d'obéissance le roi exigeait de leur seigneur.

Le duc de Bourgogne, voyant qu'on ne voulait lui accorder aucune condition de paix, résolut de se défendre vigoureusement. Son armée commençait à devenir plus nombreuse, d'ailleurs il était sur son terrain, et pensait que ses sujets combattraient plus volontiers lorsqu'on viendrait les attaquer chez eux. Une garnison nombreuse, commandée par le sire Jean de Luxembourg, fut mise dans Arras. On en fit sortir les femmes, les enfants et les bouches inutiles ; on brûla d'avance les faubourgs ; enfin l'on s'apprêta à soutenir un terrible siége.

En attendant, le Duc négociait toujours, et pour se tirer d'embarras, s'efforçait d'avoir la paix. Il calculait qu'il n'en resterait pas moins un bien plus puissant prince que le duc d'Orléans ; que si, au contraire, on voulait le pousser à bout, les Flamands verraient alors que ce n'était pas lui qui refusait de traiter, et commenceraient à défendre eux et lui (2). Pour suivre ce projet, il consentit à ce que Bapaume, dont le roi commençait le siége, se rendît, et ne voulut rien risquer pour secourir cette ville. L'armée royale y trouva quelques réfugiés de Paris, de Compiègne et de Soissons, qui furent aussitôt exécutés. Il y avait toujours une grande haine contre le Duc, et autour du roi l'on ne voulait entendre à aucun traité. L'Université, en ayant ouï parler, fit même un mémoire contre la paix ; elle voulait que du moins le Duc fût publiquement interrogé sur les propositions contraires à la foi et à la morale que Jean Petit avait faites en son nom.

Le siége d'Arras commença donc ; mais peu à peu les affaires du roi se trouvèrent en moins bon état.

(1) Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Gollut.

La ville était grande, remplie de braves et habiles chevaliers; souvent ils faisaient des sorties. Les garnisons de Lens, d'Hesdin et des autres forteresses couraient le pays, arrêtaient les convois, gênaient l'armée du roi. Les assiégés avaient une bonne artillerie; ils se servaient beaucoup des nouveaux canons de main : c'était un tuyau de fer où l'on mettait des balles de plomb, et ainsi, à travers les ouvertures des murailles, on tuait bien du monde aux assaillants. Les bombardes et canons du roi étaient au contraire assez mal servis. Le principal ingénieur qui les dirigeait fut gagné par le duc de Bourgogne; on s'en aperçut, parce qu'on vit que la fameuse Bourgeoise ne faisait plus aucun ravage dans la place. Cet homme, se voyant découvert, se sauva dans Arras et y donna beaucoup d'informations. D'autres intelligences s'établirent encore. Ce siége tourna en longueur; le duc de Bourgogne voulut tenter de le faire lever, mais l'avant-garde de son armée ayant été surprise et défaite, il renonça à la voie des armes, et s'occupa plus que jamais d'avoir la paix.

Elle était devenue plus facile; le siége n'avançait pas, l'armée manquait souvent de vivres; les maladies commençaient leurs ravages. Le sire de Saarbrück venait d'en mourir; le connétable était assez malade pour avoir été contraint à se retirer. Le duc de Bavière était aussi atteint de l'épidémie. Si les Gascons et les Bretons voulaient l'assaut et le pillage, de leur côté, les Normands étaient lassés et découragés; ils souhaitaient de s'en aller, et leur chef, le comte d'Alençon, conseillait de lever le siége.

Durant cette espèce de loisir, il se fit quelques belles joûtes entre les chevaliers des deux armées. Jean de Neufchâtel, sire de Montaigu, capitaine de la ville d'Arras, et le comte d'Eu, qui venait d'être armé chevalier par le duc de Bourbon, joûtèrent pour un diamant de la valeur de cent écus. Le prix devait être gagné par le sire de Neufchâtel, s'il pouvait réussir à déboucher du fossé qui conduisait à une mine. Le comte d'Eu garda si bien l'issue qu'il l'empêcha de passer, et son adversaire lui fit remettre un beau diamant pour sa dame (1).

Il y eut une autre joûte qui se fit aussi avec une extrême courtoisie. La partie était entre trois chevaliers français commandés par un autre bâtard de Bourbon qui était fort jeune et avait envie de se faire connaître, et le sire de Cothebrune, chevalier bourguignon déjà fameux, avec trois Portugais de l'hôtel du duc de Bourgogne. Lorsque le sire de Cothebrune vit qu'il avait affaire à un enfant, il quitta ses bonnes armes pour prendre une lance plus légère, et joûta si gracieusement, que les armes se rompirent sans qu'aucun fût blessé. Le choc fut plus rude entre les autres; il y en eut un qui reçut un coup si violent qu'il en mourut après. La joûte finie, tous ces chevaliers se réunirent avec leurs amis dans un pavillon qu'on avait dressé. On se mit à table; de chaque parti on avait apporté des viandes; on défonça des barils de vin, où l'on puisait pour boire largement; enfin, on se fit grand'chère les uns aux autres. Le bâtard de Bourbon et Cothebrune échangèrent leurs chevaux et leurs armes, et le duc de Bourgogne envoya un de ses écuyers les poches pleines d'argent pour distribuer aux chevaliers et écuyers français.

Cependant, le duc de Brabant, la comtesse de Hainaut et des députés de Flandre étaient revenus au camp; ils avaient recommencé leurs supplications (2). Ils promettaient que le duc Jean accepterait le pardon du roi pour tout ce qu'il avait fait contre son devoir depuis la paix de Pontoise, et qu'il ferait acte de soumission, en rendant la ville d'Arras au roi. La comtesse de Hainaut trouva cette fois les esprits mieux disposés. Elle fit si bien qu'elle mit le Dauphin de son parti. Il était gendre du duc de Bourgogne; son second frère, Jean, duc de Touraine, avait épousé la fille de la comtesse de Hainaut. La famille royale était liée de toutes parts à la maison de Bourgogne; d'ailleurs c'était sur la propre demande du Dauphin que le Duc avait violé la paix. En même temps l'armée était dégoûtée. Les hommes sages étaient toujours portés à la paix; le duc d'Orléans, le duc de Bavière, le comte d'Eu, firent de vains efforts sur le duc d'Aquitaine. Il prit sa résolution (3).

Le roi n'était jamais un obstacle; en ce moment, bien qu'il ne fût pas tout à fait hors de sens, on trouvait sa volonté plus affaiblie que jamais. Le Dauphin lui fit aisément souhaiter la paix. Un matin qu'il était encore au lit, sans dormir, riant et devisant avec un de ses valets de chambre, un des seigneurs du parti d'Orléans s'avança tout doucement, et, passant la main sous la couverture, il tira le roi par le pied : « Monseigneur, vous ne dormez pas,

(1) Saint-Remy.
(2) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Juvénal.

» dit-il. — Non, mon cousin, répliqua le roi; soyez » le bienvenu. Voulez-vous quelque chose? N'y » a-t-il rien de nouveau? — Non, monseigneur, » sinon que vos gens disent que si vous vouliez » faire assaillir la ville, il y aurait espérance d'y » entrer. — Mais, reprit le roi, si mon cousin de » Bourgogne se rend à la raison, s'il met la ville » en ma main sans assaut, nous ferons la paix. — » Comment! monseigneur, s'écria l'autre, vous » voulez avoir la paix avec ce méchant, ce traître, » ce déloyal, qui a si cruellement fait tuer votre » frère? » Ces paroles affligèrent le roi, qui cependant répondit : « Tout lui a été pardonné du con- » sentement de mon neveu d'Orléans. — Hélas! » Sire, vous ne le reverrez jamais, votre frère. » Pour lors, le roi perdit patience, et interrompant ce seigneur : « Laissez-moi, mon cousin, je le re- » verrai au jour du jugement. »

Dès le lendemain, le conseil fut assemblé. Plusieurs se refusaient encore à la paix; mais le chancelier d'Aquitaine exposa qu'il n'y avait plus d'argent pour payer les gens de guerre, que les fourrages manquaient aux chevaux, les vivres aux hommes. Il ajouta que les Anglais assemblaient une armée pour descendre en France, et qu'il fallait tous se réunir dans un commun amour pour pouvoir résister aux anciens ennemis du royaume. Bref, c'était la volonté du duc d'Aquitaine. Il ordonna que les articles de la paix fussent lus. Ils portaient que le duc de Brabant, la comtesse de Hainaut et les États de Flandre suppliaient humblement, au nom du duc de Bourgogne, le roi et le duc d'Aquitaine de lui pardonner les torts qu'il avait eus depuis la paix de Pontoise, et de le recevoir dans leurs bonnes grâces; que le Duc promettait au roi de placer, s'il le jugeait à propos, des baillifs et des officiers dans toutes les villes de ses seigneuries, et lui remettrait notamment les clefs d'Arras;

Que le Duc rendrait la forteresse du Crotoy;

Qu'il serait tenu d'éloigner et de mettre hors de ses États ceux qui avaient encouru l'indignation du roi et de monseigneur d'Aquitaine, lesquels lui seraient nommés et déclarés en temps et lieu;

Que les terres des vassaux, sujets et serviteurs du Duc, mises en la main du roi à l'occasion de cette guerre, leur seraient restituées, et que le duc de Bourgogne, de son côté, donnerait mainlevée des saisies qu'il avait faites;

Qu'en outre du serment déjà fait par les négociateurs susnommés, que le Duc n'avait nulle alliance avec les Anglais, ils promettraient que dorénavant il n'entrerait en aucune sorte de confédération avec eux, sans le congé du roi et du duc d'Aquitaine;

Qu'en réparation des lettres injurieuses au duc de Bourgogne, écrites et publiées au nom du roi, des conseillers du roi et des gens choisis par le Duc aviseraient aux lettres que l'on pourrait faire signer au roi, à la décharge de l'honneur du duc de Bourgogne;

Que le Duc promettrait que jamais il ne ferait ni ne procurerait, directement ni indirectement, aucun mal ni trouble aux vassaux, serviteurs ou sujets du roi qui l'avaient servi en cette circonstance, non plus qu'à aucun des bourgeois de Paris;

Qu'il s'engageait aussi à ne jamais revenir près du roi ou du Dauphin sans être expressément mandé;

Que le roi ordonnait à ses sujets de garder fidèlement et de se conformer au traité de Chartres.

Ces conditions devaient être jurées par le duc de Brabant et le comte de Hainaut, en leur propre nom d'abord, afin de s'engager à ne point assister le duc de Bourgogne s'il ne s'y conformait pas, puis aussi au sien, comme ses procureurs.

Leur serment prêté, le duc d'Aquitaine prêta le sien aussi (1), puis il appela Charles duc d'Orléans, son cousin-germain : « Monseigneur, dit celui-ci » s'inclinant respectueusement, je ne suis pas tenu » à faire serment; je ne suis venu ici que pour ser- » vir monseigneur le roi et vous. — Mon cousin, » nous vous prions de jurer la paix, répéta le duc » d'Aquitaine. — Monseigneur, je ne l'ai point rom- » pue, et ne dois point faire serment; qu'il vous » plaise être satisfait. » Le Dauphin répéta l'ordre une troisième fois; et alors le duc d'Orléans, tout courroucé, répliqua : « Monseigneur, ni moi ni ceux » de mon conseil n'ont rompu la paix; faites venir » ceux qui l'ont rompue; faites-les jurer, et après » je vous contenterai. » Cependant l'archevêque de Reims et plusieurs autres, voyant le mécontentement du Dauphin, s'entremirent, et à grand'peine persuadèrent au duc d'Orléans de céder. Le duc de Bourbon fut ensuite appelé; il voulut parler : « Mon cousin, interrompit tout aussitôt le duc d'A- » quitaine, nous vous prions qu'il n'en soit plus » parlé. » Tous les princes jurèrent alors sans plus de difficultés; mais lorsque ce fut le tour des prélats, l'archevêque de Sens, frère de Montaigu, s'adressant au duc d'Aquitaine : « Monseigneur,

(1) Monstrelet.

» dit-il, souvenez-vous du serment que vous nous » fîtes à tous en présence de la reine en quittant » Paris. — C'est assez, dit le Dauphin, nous vou» lons que la paix se fasse et que vous la juriez. — » Monseigneur, puisque tel est votre plaisir, je le » ferai, » répondit l'archevêque.

Dès que la paix fut publiée et que le comte de Vendôme fut allé prendre possession d'Arras au nom du roi et planter la bannière de France, l'armée partit en toute hâte. On ne vit jamais un tel désordre; il semblait qu'elle fût mise en déroute. Par négligence ou autrement, le feu prit au logis du roi, et il fut contraint à se mettre en route au plus vite. On laissa une grande partie des charrettes et des bagages. Le camp fut pillé par les Bourguignons de la ville : on courut même après les marchands qui étaient venus apporter des provisions, et plusieurs furent dévalisés. Des compagnies de l'un ou de l'autre parti couraient les campagnes et les dévastaient (1).

Le roi fut de retour à Paris au 1er octobre; il était tout à fait malade, et c'était le duc d'Aquitaine qui tenait le gouvernement. Une portion des bourgeois n'était pas satisfaite de la paix accordée au duc de Bourgogne, dont ils avaient espéré la destruction. Ils le redoutaient d'autant plus, qu'avant le retour du roi, dès le jour même où la paix avait été annoncée, il y avait eu du bruit parmi le menu peuple. Les partisans du duc de Bourgogne avaient cru que l'instant allait leur devenir favorable. Déjà un jeune homme avait osé arracher publiquement à la statue de saint Eustache son écharpe d'Armagnac; mais on l'avait arrêté, il avait eu le poing coupé, et tout était rentré dans l'ordre. Les gens de la ville étaient donc allés trouver le duc de Berri, et s'étaient plaints qu'on eût traité sans prendre leur avis, comme on avait fait l'autre fois. Le duc de Berri leur avait répondu : « Cela ne » vous touche en rien; vous ne devez pas vous entre» mettre entre le roi notre Sire et nous qui sommes » de sa famille; nous nous courrouçons les uns con» tre les autres quand il nous plaît, et quand il nous » plaît nous faisons la paix (2). »

Du reste, cette paix ne semblait point complète; le royaume était plus malheureux et plus ravagé que jamais. Les articles jurés à Arras n'étaient que des conditions fixées d'avance pour un plus ample traité. Le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut devaient se retrouver à Senlis avec des pouvoirs de leur frère, afin de terminer tous les points à éclaircir et à débattre. Il jugea à propos de donner cette commission seulement à quelques-uns de ses conseillers. Ils suivirent le roi à Senlis, puis à Saint-Denis; leurs pouvoirs ne furent pas considérés comme suffisants, et de nouvelles conférences furent indiquées pour la Toussaint, à Senlis. Le Duc alors donna des pouvoirs à son frère et à sa sœur, en continuant à protester de son respect pour le roi et de son ferme désir de se conformer aux conditions d'Arras (3).

Au même moment, après avoir passé quelques jours à Mézières chez le comte de Nevers, il partit pour son duché avec les gens d'armes de Bourgogne (4), emmenant ouvertement à sa suite les sires de Jacqueville et de Mailly, le chancelier Eustache de Laitre, Legoix, Chaumont, de Troye, et les chefs des bouchers. Il s'en vint ainsi accompagné, et faisant de grands ravages dans le comté de Tonnerre. Pour punir Louis de Châlons, dont il avait fait faire le procès, il confisqua sa seigneurie à main armée. Bientôt après, des lettres du roi lui reprochèrent son peu de fidélité à garder ses serments; il répondit qu'il avait voulu punir un vassal rebelle, mais nullement enfreindre la paix. Alors le sire de Gaucourt et plusieurs autres furent envoyés contre les gens du duc de Bourgogne; ils en surprirent une troupe, et quelques-uns des bannis étant tombés entre leurs mains, ils les envoyèrent bien garrottés à Paris, où ils furent pendus.

Dans le même temps, un autre chevalier du duc de Bourgogne, le sire Jean de Poix, neveu de l'amiral Dampierre, fut rencontré par les partisans du duc d'Orléans, assailli et tué. De même Hector de Saveuse, qui avait montré une grande vaillance au siége d'Arras et en d'autres occasions, fut pris comme il allait en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse; il allait avoir la tête coupée : la comtesse de Hainaut fit tant par ses instances, qu'elle retarda sa mort; et Philippe de Saveuse, son frère, s'étant saisi de deux chevaliers qui tenaient le parti

(1) Monstrelet.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Lettre du duc de Bourgogne, du 16 octobre.

(4) Il y a des lettres du duc, datées de Cambrai le 6 octobre 1414, où il dit que, se proposant d'aller au pays de Luxembourg avec son frère le duc de Brabant et de là dans ses pays de Bourgogne, et voulant pourvoir à la garde et à la sûreté de ses pays de Flandre et d'Artois pendant son absence, il établit le comte de Charolais, son fils, lieutenant et gouverneur général desdits comtés de Flandre et d'Artois. *Registre aux chartes de* 1358 à 1433, no 823 de l'inventaire imprimé, aux Archives du Royaume. (G).

d'Orléans, l'échange se fit : tant il y avait peu de sûreté et de bon ordre malgré la paix.

Chacun en faisait si bien à sa volonté, que, d'une part, le comte d'Armagnac, en s'en retournant dans son pays, prit la ville de Murat, pour laquelle il était en procès avec le légitime héritier, qu'un arrêt avait envoyé en possession, et il le jeta en prison. De son côté, le sire de Saint-Pol faisait la guerre pour son compte dans le duché de Luxembourg, et assiégeait le château de Neuville-sur-Meuse, afin de faire cesser les courses que les gens du seigneur d'Orchimont faisaient dans tout le pays (1).

Pendant ce temps-là, le gouvernement à Paris était plus en confusion que jamais. Le duc d'Aquitaine cherchait par toutes sortes de moyens à conduire les affaires à sa volonté, et à s'affranchir de la servitude où les princes voulaient le tenir. Déjà à Senlis, lorsque le roi était devenu tout à fait malade, il avait fait résoudre que la suprême direction des finances lui serait donnée ; cela avait fort déplu au duc de Berri, qui avait fait assembler l'Université, le Parlement, l'hôtel de ville, pour que l'on fît au roi des représentations sur la trop grande jeunesse du Dauphin ; mais eux s'en étaient excusés, disant que l'affaire était de la seule compétence du conseil (2).

Arrivé à Paris, le duc d'Aquitaine se montra plus prodigue encore et plus négligent de la chose publique que les princes qui avaient gouverné avant lui (3). Les tailles étaient excessives, et tout le produit passait dans les bourses particulières de ses serviteurs et de ceux du duc de Berri, qui s'était concilié en ce moment l'amitié de son neveu. C'étaient des dons continuels de six mille, de sept mille, de dix mille écus. Enfin un jour qu'on en apportait pour une soixantaine de mille francs à signer, le chancelier Juvénal répondit qu'il ne voulait pas y apposer le sceau, et qu'il en parlerait à son maître. Il lui remontra en effet qu'on n'avait que trop besoin d'argent pour de meilleurs emplois. Le duc d'Aquitaine le remercia de son bon avis, et lui défendit de sceller aucun don au-dessus de mille écus.

Tous les serviteurs des deux ducs murmuraient beaucoup, et le duc de Berri résolut de faire mettre Juvénal hors de sa charge. L'occasion ne tarda guère ; il avait envoyé à son neveu deux belles perles que lui portaient l'évêque de Chartres et un de ses chevaliers. Le duc d'Aquitaine ordonna qu'on leur comptât deux mille écus ; Juvénal refusa. On lui redemanda les sceaux, et ils furent donnés à maître Martin Gouge, conseiller favori du duc de Berri, qui les céda à son neveu, en se faisant beaucoup valoir de ce sacrifice. C'était, du reste, un homme qui parlait bien et passait pour habile et au fait des finances. Celles du royaume n'en allèrent pas mieux, et le duc d'Aquitaine se conduisit moins sagement encore que par le passé (4).

Peu de temps après son retour de Paris, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon furent avertis qu'il se tramait parmi le peuple et les partisans du duc de Bourgogne un complot pour chasser les princes de Paris (5). On devait sonner l'alarme au clocher de Saint-Eustache ; le quartier des halles devait prendre les armes, mettre le Dauphin à la tête des Parisiens, et tuer tous ceux qui feraient résistance. L'entreprise découverte ne put même être tentée. Des gardes furent placées partout ; le Louvre, où habitait le Dauphin, fut entouré : on arrêta plusieurs de ses serviteurs. Le prévôt de Paris, nommé André Marchand, tout dévoué qu'il s'était montré aux Orléanais, et tout cruel qu'il était à leurs ennemis, fut remplacé par le sire Tanneguy-Duchâtel, qui déjà avait rempli cet office. De nouveaux exils furent ordonnés ; presque toutes les femmes des bannis eurent ordre de sortir de Paris, et furent durement reléguées à Orléans (6).

Le Dauphin, qui retombait ainsi sous un joug encore plus pesant, partit tout à coup de Paris avec une suite peu nombreuse, et s'en alla à Bourges et au château de Mehun-sur-Yèvre que venait de lui donner le duc de Berri. Le comte de Vertus et le comte de Richemont l'y suivirent aussitôt. La reine, le duc d'Orléans, le duc de Berri lui écrivirent pour l'engager à revenir ; il ne fut que peu de jours absent (7).

Ce départ du Dauphin et l'embarras des affaires forcèrent le conseil du roi à retarder les conférences qui devaient s'ouvrir à Senlis sur les articles de la paix d'Arras. Le duc de Bavière et d'autres seigneurs du conseil allèrent proposer une prolongation au duc de Brabant et à la comtesse de Hainaut. D'ailleurs les princes, qui s'étaient opposés à la paix, n'a-

(1) Monstrelet — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Monstrelet.
(3) Juvénal.
(4) Le Religieux de Saint-Denis.
(5) Chronique, n° 10297.
(6) Journal de Paris.
(7) Monstrelet. — Chron., n° 10297.



vaient pas un grand empressement à la rendre stable. Le 5 janvier, ils firent faire un service solennel pour le feu duc d'Orléans dans l'église de Notre-Dame. Ils y assistèrent en grand habit de deuil : le roi, qu'ils y avaient amené, était le seul qui ne fût pas vêtu de noir. Jean Gerson y prêcha avec une hardiesse et une violence qui causèrent beaucoup de surprise; il donna de grandes louanges au feu duc d'Orléans, disant que le royaume était mieux administré de son vivant qu'il ne l'avait été depuis (2); et comme on aurait pu croire qu'il voulait plutôt exciter les haines que les adoucir, il assura que son avis n'était point la mort ni la destruction du duc de Bourgogne, mais qu'il devait être humilié, qu'il fallait qu'il reconnût son péché, et qu'il donnât satisfaction suffisante, ne fût-ce que pour le salut de son âme. Revenant sur la condamnation des doctrines de Jean Petit, il répéta qu'elle n'avait pas été suffisante. Après le service, il reçut de grands éloges des princes, qui le présentèrent au roi et le lui recommandèrent. Quelques jours après, un autre service fut célébré aux Célestins, aussi en présence du roi, et maître Courtecuisse prêcha de la même sorte que Jean Gerson. Enfin, une troisième fois, la même cérémonie fut répétée dans la chapelle du collége de Navarre. Le duc d'Aquitaine ne fut point présent à ces célébrations; il alla passer quelques jours à Melun chez la reine, qui y faisait souvent son séjour.

Cependant le duc de Brabant (3) arriva le 28 janvier, et les conférences commencèrent (4). Les envoyés du duc de Bourgogne étaient surtout chargés de demander une amnistie générale. Loin de rien obtenir à cet égard, les conditions que le conseil du roi voulut imposer étaient plus dures que le traité d'Arras. Elles portaient qu'il serait accordé une amnistie, mais que cinq cents personnes en seraient exceptées, ainsi que celles qui avaient été bannies par procès régulièrement faits, ou qui se trouvaient sous la main de la justice. Toutefois les serviteurs et vassaux du Duc étaient compris dans cette amnistie.

On ajoutait que tous les serviteurs de l'hôtel du roi, de la reine et du duc d'Aquitaine, qui avaient été éloignés, ne pourraient revenir à Paris, durant deux ans, sans une permission expresse du roi.

Un article portait aussi que les charges et offices demeureraient à ceux qui en avaient été pourvus depuis la paix de Pontoise.

Enfin, il était dit que tous ceux qui voudraient jouir du bénéfice de ladite paix, seraient tenus de la jurer.

Les députés du Duc demandèrent que ces articles fussent communiqués à madame de Hainaut, qui était venue jusqu'à Senlis seulement, parce que son mari lui avait interdit d'aller plus loin. La chose fut accordée. Le duc d'Aquitaine (5) et les autres princes, pour lui montrer leurs égards, vinrent même lui rendre visite.

Les conseillers du duc de Bourgogne, après avoir examiné ces articles, demandèrent diverses explications. En se plaignant de l'exception de cinq cents personnes, ils désiraient savoir leurs noms, et si les nobles y pouvaient être compris. — On répondit que l'exception ne s'appliquerait qu'à des hommes non nobles, et que leur nom serait donné avant la Saint-Jean.

Ils voulurent qu'il fût déclaré aussi s'il était dérogé à l'amnistie accordée aux serviteurs ou vassaux du Duc, lorsqu'ils étaient bannis par suite de jugement. — Il fut répondu qu'alors l'amnistie ne s'appliquait pas.

Ils demandèrent si les bannis pourraient jouir de leurs biens en France, partout ailleurs qu'à Paris. — La réponse fut négative. Mais ceux qui avaient seulement été écartés des hôtels du roi et de la reine, et du duc d'Aquitaine, eurent la permission de rester en France et de jouir de leurs biens.

Les conseillers de Bourgogne remarquaient aussi qu'il serait injurieux au Duc qu'on fît jurer la paix seulement à ses vassaux et sujets. — Il leur fut dit que le serment serait demandé à tous les habitants du royaume.

Enfin, et c'était le point le plus important, les députés du Duc se plaignaient de l'offense grave qui lui avait été faite par la sentence portée à l'évêché de Paris contre le discours de Jean Petit. Dès l'année précédente, après en avoir fait part aux villes de Flandre, il avait envoyé un ambassadeur à Rome, et obtenu la cassation du jugement. L'évêque de Paris en avait appelé au concile de Constance. Le

(1) 1414, v. st. L'année commença le 31 mars.

(2) Monstrelet.

(3) Le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut étaient accompagnés de l'évêque de Tournai, de Me Henri Goethals, de Henri Guillaume de la Thieuloye, conseillers du duc de Bourgogne, et des députés des trois états de Flandre. *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, t. II, p. 106. (G.)

(4) Monstrelet. — Le Religieux de St-Denis. — Lettres du roi.

(5) Le Religieux de Saint-Denis.

Duc, que cette affaire touchait plus que nulle autre, y avait envoyé ambassade sur ambassade. Il n'y avait sorte d'efforts qu'il ne fît pour obtenir la confirmation de la sentence de Rome. Ses envoyés distribuaient aux docteurs en théologie de riches présents d'argent ou de vaisselle; les meilleurs vins de ses celliers de Bourgogne étaient offerts aux cardinaux; il y en eut un que l'on crut toucher davantage en lui donnant un beau manuscrit de Tite-Live, tiré de la bibliothèque du Duc (1). De son côté, l'évêque de Paris, et surtout Jean Gerson, qui était récemment arrivé au concile, poursuivaient vivement la condamnation de cette doctrine. Le duc demandait que le roi fît cesser cette action. — On répliqua que l'affaire concernait le clergé et l'évêque de Paris; mais qu'en ce qui touchait le roi, il serait ordonné à ses ambassadeurs de ne point intervenir.

Ces explications ainsi données aux conseillers de Bourgogne, ils se rendirent à Senlis auprès de madame de Hainaut. Quand ils furent revenus, le duc d'Aquitaine fit, le 25 février, lire au conseil du roi des lettres conformes à tout ce qu'on venait de régler (2). Le 14 du mois suivant, le duc de Brabant et les ambassadeurs de Bourgogne prêtèrent leur serment, ainsi que tous les princes qui étaient présents. Le 15, la paix fut publiée dans toute la ville de Paris; peu après, les prévôt, échevins, quarteniers, et le corps de la bourgeoisie, furent appelés à en jurer aussi le maintien. En même temps, des commissaires furent envoyés au nom du roi pour recevoir le serment du comte de Charolais, de tous les princes de Bourgogne et des villes et États de Flandre. Le traité portait que le Duc serait tenu à faire le même serment; lui seul s'y refusa, disant qu'il avait encore des explications à demander (3).

Bientôt il put concevoir l'espérance de trouver moins de rigueur dans le conseil du roi. Le duc d'Aquitaine réussit enfin à se rendre maître du gouvernement. Dans les premiers jours d'avril, étant allé visiter la reine à Melun avec les autres princes, il les y laissa, et revint tout à coup à Paris; il fit lever le pont de Charenton, et ordonna que les portes de la ville fussent fermées (4). Le lendemain, les princes reçurent l'ordre de n'y point rentrer sans être mandés au nom du roi, et de se retirer dans leurs domaines. Les échevins de Paris furent changés, et le Dauphin ayant mandé au Louvre le corps de la ville et de l'Université, leur fit adresser un grand discours par son chancelier.

D'abord il rappela comment, depuis la mort du sage roi Charles V, les princes avaient causé toutes les calamités de la France. Le duc d'Anjou avait commencé par dérober le trésor de la couronne, pour le dépenser en Italie; puis le duc de Berri et le feu duc de Bourgogne n'avaient pas mieux ménagé l'argent du royaume. Le duc d'Orléans défunt et ses grandes prodigalités ne furent pas épargnés non plus; enfin le beau-père du duc d'Aquitaine, le duc Jean, eut aussi large part de blâme (5). L'évêque de Chartres ne craignit pas de dire que toutes les finances du roi avaient été perdues et dissipées et le royaume ruiné par lui. C'était, dit-il, pour mettre fin à tant de désordre que le duc d'Aquitaine avait signifié à tous les princes de s'en retourner chacun chez soi, et il voulait, pour le bien de la chose publique, pourvoir lui seul, et avec fermeté, au gouvernement du royaume.

Le dessein était bon : c'était à lui, héritier de la couronne, à garder son propre héritage; il en avait le moyen, s'il avait eu quelque sagesse, car il pouvait toujours menacer un parti avec l'autre, et les tenir ainsi tous deux en respect. Mais ses vices et sa légèreté gâtèrent tout, et jamais peut-être les affaires ne furent plus mal réglées. Il n'avait voulu que s'affranchir de toute contrainte. Il commença par s'emparer des trésors que la reine-mère avait déposés chez trois bourgeois de la ville de Paris; il n'était entouré que de jeunes seigneurs qui flattaient et favorisaient tous ses débordements. Bientôt il se livra tellement à sa passion pour une demoiselle, que, de concert avec le comte de Richemont, il enleva sa femme de chez la reine, et la relégua à Saint-Germain-en-Laye.

(1) Pièces de la Chambre des comptes de Dijon.

(2) Les lettres de la paix sont datées de Paris, au mois de février 1414 (1415, nouv. st.); il en existe un original dans les archives municipales de Gand. Elles contiennent, entre autres, que, plusieurs choses arrivées depuis la paix de Pontoise lui ayant fait prendre en indignation et *malegrâce* le duc de Bourgogne, le roi se transporta en armes devant Arras; que là vinrent le trouver le duc de Brabant, la comtesse de Hainaut et les députés des états de Flandre, munis des pouvoirs dudit duc, lesquels lui rendirent obéissance au nom de celui-ci, lui firent ouvrir la ville d'Arras, sur les portes de laquelle on plaça ses bannières, et plusieurs autres forteresses; qu'en conséquence il reçoit le duc en sa grâce, et ordonne que dans tout le royaume on dépose les armes, pardonnant à tous ceux qui, depuis la paix de Pontoise, ont servi le duc contre lui, Français ou autres, à l'exception de cinq cents personnes non nobles et qui ne sont sujets du duc. (G.)

(3) Monstrelet.

(4) Monstrelet. — Chron., n° 10297. — Journal de Paris.

(5) Monstrelet. — Gollut.

C'était un nouveau grief dont le duc de Bourgogne avait à se plaindre. Il envoya dans le mois de juin des ambassadeurs au duc d'Aquitaine; ils renouvelèrent d'abord leurs représentations sur l'amnistie et l'exception de cinq cents personnes, qui était contraire aux promesses faites à Arras, où il n'avait été question que d'excepter sept personnes. Les États de Flandre, tout en jurant la paix, comme on l'avait exigé, avaient aussi présenté les mêmes remontrances au roi. Le duc de Bourgogne regardait son honneur comme engagé à protéger tous ces proscrits dont il était environné, et dont il entendait les continuelles plaintes. Il voulait aussi que Jean Gerson fût rappelé du concile de Constance.

L'offense faite à sa fille le touchait plus encore (1). Les ambassadeurs demandèrent en son nom au Dauphin de reprendre sa légitime épouse et de congédier d'auprès de lui sa bonne amie. Le duc d'Aquitaine s'irrita de leurs discours et leur répondit avec emportement. Comme, dans une seconde audience, ils n'obtenaient pas meilleure satisfaction, ils lui dirent : « Très-redouté prince et très-noble » seigneur, si vous n'accordez pas ce que monsei» gneur de Bourgogne vous demande, sachez qu'il » ne jurera point la paix, ni ne la tiendra pas ; et si » vous avez besoin de lui contre l'Anglais, ni lui, ni » ses sujets ni ses vassaux ne s'armeront pour vous » servir ou vous défendre. »

Ce langage ne fit qu'accroître la colère du duc d'Aquitaine. On n'était pourtant pas dans un moment où une telle menace pût être dédaignée. Ses conseillers lui firent sentir les dangers du royaume. Les ambassadeurs de Bourgogne reçurent donc une réponse gracieuse. Le duc d'Aquitaine promit que leur maître aurait satisfaction, pourvu que d'abord il voulût jurer la paix ; qu'alors le roi, par son autorité, expliquerait et réglerait toutes choses, de façon qu'il n'eût rien à souffrir pour son honneur et ses intérêts. Le Dauphin, afin que sa promesse fût plus certaine, leur donna même des lettres de créance.

En effet, le royaume se trouvait alors à la veille de la plus terrible guerre. Pendant que le roi était devant Arras, au mois d'août de l'année précédente, les Anglais avaient envoyé une ambassade à Paris. Comme ils voyaient la détresse de la France et la discorde qui la déchirait, leurs propositions étaient hautaines. Le roi Henri V rappelait ses droits prétendus à la couronne de France ; cependant il consentait à ce qu'elle lui fût seulement assurée par sa succession ; quant au mariage avec madame Catherine, il demandait en dot toutes les provinces cédées autrefois par le traité de Bretigny, et de plus la Normandie; sinon il annonçait qu'il allait faire une rude guerre à la France.

Tout offensante que fût une telle proposition, le duc de Berri, qui pour lors se trouvait seul à Paris, n'en fit pas moins grand accueil aux ambassadeurs, et les combla de présents. Il s'excusa sur l'absence du roi, et ne donna point de réponse.

Au mois de janvier, arriva une nouvelle ambassade plus solennelle encore. Elle était formée du duc d'Exeter, oncle du roi, du lord Grey, amiral d'Angleterre, des évêques de Dublin et de Norwick. Leur suite était de plus de six cents chevaux. On leur fit une réception magnifique. Les comtes de Vertus, d'Eu et de Vendôme allèrent au-devant d'eux jusqu'à la porte de la ville, ainsi que le prévôt des marchands et les échevins. Le Temple leur fut assigné pour logement. On leur fit de beaux présents. Ils assistèrent à un brillant tournoi, où le duc d'Aquitaine joûta contre le duc d'Alençon, et le duc de Brabant contre le duc d'Orléans. Enfin leur séjour se passa en fêtes et en festins. Un tel accueil ne rendait pas leur roi moins exigeant, et n'abattait point ses espérances. Au lieu de répondre nettement à de semblables demandes, on se borna à promettre que le roi de France allait envoyer une ambassade à Londres.

Comme elle tardait, le roi d'Angleterre écrivit des lettres pressantes au roi, en demandant toujours madame Catherine aux conditions qu'il avait proposées, et menaçant de la guerre si elles n'étaient point acceptées. Après une prolongation de trève, l'ambassade de France partit enfin le 27 avril. Elle se composait du plus éloquent prélat du conseil, l'archevêque de Bourges, du comte de Vendôme, grand maître de France, de l'évêque de Lizieux, du baron d'Ivry, du sire de Braquemont et de maître Gontier Col. Le roi d'Angleterre les reçut avec autant de courtoisie qu'on en avait mis à recevoir ses envoyés. Mais il fut bientôt facile de voir qu'il ne se départirait en rien de ses prétentions.

Tel était l'état des affaires; cependant le roi était insensé, le Dauphin n'écoutait aucun conseil, et ne faisait que sa volonté ; les princes étaient mortellement divisés ; les conseillers passaient d'une partialité à l'autre; le clergé n'avait plus le courage de dire la vérité; les grands se haïssaient; les moyens étaient ruinés par les impôts; les petits ne trouvaient pas à gagner leur vie ; chacun s'efforçait à

(1) Monstrelet.

saisir la fortune à la volée ; ni nobles ni bourgeois ne pouvaient compter sur leur état. Les traités et les serments n'étaient pas observés; le peuple obéissait humblement à de faux protecteurs, qui le trompaient et lui faisaient endurer mille maux; des gens de guerre ravageaient les campagnes, tandis que la noblesse elle-même manquait de courage contre les ennemis : l'Angleterre, qui longtemps avait été plus faible que la France, était devenue menaçante, et semblait assurée de la victoire (1).

Il importait donc de se réconcilier avec le duc de Bourgogne. Guichard Dauphin d'Auvergne, et maître Jean de Vailly, président au Parlement, lui furent envoyés en ambassade. Sur leurs assurances, et d'après le rapport de ses propres députés, le Duc convoqua son grand conseil au château de Rouvre, et donna des lettres de ratification, qui furent remises aussitôt aux ambassadeurs du roi. Mais en même temps le Duc déclara chez un notaire qu'il donnait cet acte seulement sous la condition que le Dauphin tiendrait les promesses qu'il lui avait faites.

Le temps pressait; les ambassadeurs de France venaient d'arriver d'Angleterre. Les offres qu'ils avaient faites de donner en dot huit cent quarante mille écus d'or, quinze villes d'Aquitaine, comprenant sept comtés, et la vaste sénéchaussée de Limoges, avaient été dédaignées. Le roi d'Angleterre avait persisté à dire que si on ne lui accordait point la Normandie et tous les pays cédés par la paix de Bretigny, il aurait recours à l'épée pour ôter au roi de France sa couronne (2). L'archevêque de Bourges qui, dans toute sa conduite et ses discours, avait noblement soutenu l'honneur du royaume, s'adressa avec le respect convenable, au roi d'Angleterre, et lui dit (3) :

« O roi ! à quoi penses-tu, de vouloir ainsi débouter le très-chrétien roi des Français, notre sire, le plus noble et le plus excellent des rois chrétiens, du trône d'un si puissant royaume ? Crois-tu qu'il t'ait fait offrir sa fille avec une si grande finance et une partie de sa terre par peur de toi et des Anglais ? Non, en vérité ; mais il était mû par la pitié, par l'amour de la paix; il ne voulait pas que le sang innocent fût répandu, et que le peuple chrétien fût détruit dans le tourbillon des batailles. Il appellera l'aide de Dieu tout-puissant, de la bienheureuse vierge Marie et de tous les saints. Alors, par ses armes et celles de ses loyaux sujets, vassaux et alliés, tu seras chassé de son royaume et des régions soumises à sa domination, et peut-être y mourras-tu ou y seras-tu pris. »

Le roi d'Angleterre fit reconduire les ambassadeurs en grande cérémonie; et ils revinrent en France, où, en plein conseil, devant beaucoup de noblesse, de clergé et de peuple, ils racontèrent toute leur ambassade, et conseillèrent de s'apprêter à la guerre, sans se laisser prendre à aucune espérance de paix. Bientôt de nouvelles lettres du roi d'Angleterre, plus hautaines encore que les premières, signifièrent sa volonté de recourir aux armes.

Pour accomplir sa promesse envers le duc de Bourgogne, le Dauphin fit expédier des lettres du roi, portant que le Duc ayant fait sa soumission et ses excuses, et juré la paix, le roi rendait à son cousin son amour et sa bonne grâce; qu'il voulait que partout ledit cousin fût tenu et réputé son bon et loyal parent, vassal et sujet, nonobstant les lettres précédentes, où le contraire avait été publié. « Et défendons, continuait le roi, à tous nos sujets quelconques, sous peine d'encourir notre indignation, que, par paroles, prédications, sermons ou autrement, ils ne disent ni fassent aucune chose à la charge ou au déshonneur de notre cousin de Bourgogne (4). »

D'autres lettres (5) furent aussi expédiées pour réduire le nombre de cinq cents personnes exceptées de l'abolition, à quarante-cinq seulement, dont les noms étaient donnés. C'étaient les sires de Jacqueville et de Mailly, avec les chefs de la faction des bouchers.

Ces lettres furent portées au duc Jean par messire Thibaut de Soissons, seigneur de Moreuil, et maître de Vailly, président au Parlement (6). Ils le trouvèrent à Argilly, près de Beaune. C'était un château dans le voisinage d'une grande forêt très-favorable à la chasse. Le Duc, pour se reposer et se distraire de tant de tracas, avait laissé le gouvernement de la Flandre à son fils Philippe, qui y était de plus en plus aimé (7). Se trouvant dans son duché, dont il était depuis longtemps absent, il

(1) Vers insérés dans le registre du Parlement. — Journal de Paris.

(2) Hollinshed.

(3) Monstrelet.

(4) Ces lettres sont datées du 31 août 1415. *Archives du Royaume*, 1er registre aux chartes de la chambre des comptes de Brabant. (G.)

(5) Elles portent aussi la date du 31 août. *Archives du Royaume*, Registre cité. (G.)

(6) Saint-Remi.

(7) Voyez p. 335, note 4. Nous trouvons, aux archives de Gand, des lettres du comte de Charolais, du 5 juin 1418, où il prend encore le titre de gouverneur des pays de Flandre et d'Artois. (G.)

avait voulu se livrer tout entier au plaisir de la chasse. Il avait fait dresser, dans un éclairci au milieu des bois, ses tentes et ses pavillons. La Duchesse et deux de ses filles, avec leurs dames et demoiselles, étaient là, ainsi que toute la cour; on était comme dans un des châteaux ou dans l'une des bonnes villes du Duc. Il y avait une tente pour la chapelle, une autre pour la salle d'apparat et pour la salle de festin. Enfin l'on y menait joyeuse vie; le Duc chassait du matin au soir, et la nuit il se plaisait encore à entendre bramer les cerfs. Les ambassadeurs reçurent grand accueil au milieu de cette pompe bocagère. On leur dressa une belle tente, et le Duc les mena à la messe avec lui, leur demandant des nouvelles du roi, de la reine, du duc d'Aquitaine et de sa fille; puis on passa dans la tente du conseil; on lut les lettres du roi. Les députés exposèrent aussi plusieurs griefs sur lesquels le conseil du roi demandait des explications au duc de Bourgogne (1).

On voulait : 1° Que le Duc fît un serment absolu en se désistant de toutes protestations. — Il y consentit, en annonçant toutefois que son intention était encore de requérir le roi et le duc d'Aquitaine que l'abolition fût sans aucune exception.

2° Qu'il retranchât de la formule du serment les mots qu'il y avait ajoutés. « Pourvu que semblable serment soit fait par, » etc., etc. — Il le voulut bien, mais déclara qu'il n'était lié qu'envers ceux qui tiendraient la paix.

3° Que le roi de Sicile fût compris dans la paix, et que nul trouble ne lui fût apporté en raison du passé. — Le Duc répondit qu'il avait grand sujet de se plaindre du roi de Sicile, qui, sans cause raisonnable, lui avait renvoyé sa fille, et retenait encore l'argent de la dot, la vaisselle et les joyaux. Il avait encore deux autres motifs de plainte qu'il déclarerait en temps et lieu. Cependant il voulait bien renoncer aux voies de fait, pourvu que le roi lui fît rendre justice sur les points indiqués (2) dans l'espace de six mois, sommairement, et sans formalité de jugement. Autrement, il l'obtiendrait comme bon lui semblera.

4° Que le duc de Bar ne fût nullement inquiété pour avoir fait mettre en liberté les ambassadeurs du roi que des gens d'armes du duc de Bourgogne avaient arrêtés lorsqu'ils revenaient du concile, ni pour avoir démoli le château de Sancy. — Le Duc protesta que son intention n'avait jamais été de faire pour ce motif aucun tort au duc de Bar.

5° Qu'il mît hors de ses mains et rendît les terres, revenus et rentes des sires de Marle, de Tonnerre, de Roussy, de Gaucourt et autres. — Le Duc répliqua qu'il avait saisi les terres de sesdits vassaux (3) parce qu'ils avaient enfreint la paix de Pontoise; mais qu'il consentait à les leur remettre, si les autres seigneurs en faisaient autant dans leurs seigneuries, et rendaient tout ce qu'ils avaient saisi.

6° Qu'il éloignât et mît hors de sa compagnie, de ses terres et de ses pays ceux qui étaient exceptés de la dernière amnistie. — Il promit de les éloigner des domaines qu'il avait dans le royaume.

7° Qu'il rendît les canons laissés au siége d'Arras. — Il y consentit.

8° Qu'il délivrât les prisonniers. — Il répondit qu'il le ferait par pure obéissance au roi, bien qu'il lui fût cruel de délivrer maître Henri de Bétisy, dont il avait fort à se plaindre; mais il demanda aussi que le vicomte de Murat, tenu en prison par le comte d'Armagnac, fût délivré ainsi que les autres.

(4) 9° Qu'il fît sortir de Bourgogne les hommes d'armes. — Il l'accorda.

10° Qu'il consentît que les aides mises dernièrement sur le royaume, pour résister aux Anglais, fussent levées dans ses terres et pays, comme à la coutume. — Il répliqua que son pays d'Artois était frontière; qu'il allait être obligé d'y avoir des gens d'armes en grand nombre, pour en défendre l'entrée (5); qu'en outre la contrée avait été cruellement foulée par l'armée l'année d'auparavant; qu'il faudrait munir et réparer les bonnes villes, qu'ainsi il suppliait le roi de se désister desdites aides et de les lui laisser.

11° Qu'il voulût bien ordonner (6), par lettres patentes, la levée d'un décime que le clergé de

(1) Juvénal.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Dans sa réponse, le Duc ne dit pas que les sires de Marle, de Tonnerre et autres nommés en cet article fussent *ses vassaux*. (G.)

(4) Il manque ici un article important. Le roi demandait que le Duc envoyât à son service 500 hommes d'armes et 300 hommes de traits, commandés par le comte de Charolais, et qu'il fît rassembler à l'Écluse le plus grand nombre de navires possible. Le Duc répondit qu'il n'enverrait pas seulement le secours demandé, mais un plus considérable; qu'il manderait à son fils de se rendre près du roi, et qu'il tâcherait de réunir dans le port de l'Écluse le nombre de navires dont le roi avait besoin. (G.)

(5) Contre les Anglais. (G.)

(6) Dans ses pays de Bourgogne, de Flandre et d'Artois. (G.)

France et de Dauphiné avait déjà consentie. — Il remarqua que cela concernait l'Église, et qu'il n'y mettrait nul empêchement.

12° Qu'il portât empêchement au sire de Jacqueville, qui venait de défier à feu et à sang les villes de Sens, Villeneuve-le-Roi et autres. — Il répondit que cela s'était fait à son insu, et que ledit Jacqueville écrirait aux villes pour retirer ces lettres de défi (1).

Après ces réponses aux demandes des ambassadeurs, le Duc leur remit aussi ses requêtes au roi. Il voulait (2) : Que 1° les quarante-cinq personnes exceptées de l'abolition fussent admises à en jouir, ou du moins réduites au nombre de sept, comme on l'avait promis à Arras;

2° Que le roi fît mettre au néant tous les procès suivis devant le Parlement ou devant l'Église, et délivrât les prisonniers retenus en divers lieux, notamment dans les prisons de l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens;

3° Enfin, que le roi fît rendre les biens qu'il avait fait saisir.

Nonobstant ces réserves, le Duc consentit à jurer la paix. Il se rendit à la chapelle avec les ambassadeurs; après la messe chantée, il s'avança vers l'autel, et, en leur présence, jura, sur le bois de la vraie croix, les articles du traité, puis en fit délivrer des lettres authentiques (3). Ce devoir accompli, les ambassadeurs se rendirent dans la tente du festin; pour leur faire honneur, les veneurs du Duc vinrent forcer un cerf tout près de là, dans un étang, au bout duquel la tente était dressée. Après ce divertissement, on fit de belles promenades dans la forêt, et l'on soupa sous une feuillée.

Mais ces ambassadeurs avaient à traiter avec le Duc une affaire plus importante encore, pour laquelle un premier message lui avait été envoyé quelques jours auparavant (4). Le roi d'Angleterre avait peu tardé à accomplir ses menaces. Le 14 août il était descendu avec une armée redoutable, à l'embouchure de la Seine, entre Honfleur et Harfleur. Il eût été facile de s'opposer à ce débarquement. Il aurait suffi d'assembler les marins et les gens des communes de la côte. Ils avaient l'habitude de combattre, et avaient eu souvent l'occasion de repousser ces anciens ennemis du royaume. Mais le peuple se fia sur la noblesse et les hommes d'armes. Le connétable était à Rouen; il avait avec lui un bon nombre de troupes. Chacun s'attendait qu'il allait donner les ordres nécessaires; il n'en donna aucun, et défendit même de rien tenter contre les Anglais; ainsi ils eurent tout loisir pour se bien établir sur la côte, et commencer le siége de Harfleur. Alors l'alarme commença à se répandre, et il n'y eut qu'un cri contre le connétable d'Albret (5). Les bourgeois disaient qu'il avait été gagné en Angleterre lors de sa dernière ambassade; beaucoup de seigneurs le pensaient de même, et le jeune bâtard de Bourbon s'emporta même au point de l'appeler traître dans un conseil. Les gens mieux instruits et plus calmes croyaient seulement qu'il avait été aveuglé par trop de présomption.

Maintenant il fallait secourir Harfleur, et chasser les Anglais du royaume. Rien n'était préparé; les hommes d'armes n'étaient point réunis, à peine étaient-ils mandés; on manquait encore bien plus d'argent; tout le trésor du roi s'était dissipé en vaines prodigalités. On établit à la hâte une taille sur les communes et un décime sur le clergé.

(1) L'acte qui contient les demandes des ambassadeurs du Duc avec les réponses du roi, se trouve dans le 1er registre aux chartes de la chambre des comptes de Brabant, aux Archives du Royaume. (G.)

(2) Les demandes du Duc ne sont pas bien rapportées ici. Elles consistaient dans les points suivants :

1° Que le roi et le duc de Guyenne comprissent dans l'abolition générale les quarante-cinq personnes qui en avaient été exceptées, ou du moins les sept désignées par les ambassadeurs que le Duc leur avait dernièrement envoyés;

2° Que si le roi n'y voulait consentir, il lui plût au moins de faire jouir de l'abolition générale messire Robinet de Mailly, chambellan du Duc, Jean Legois, et seize autres individus que le Duc nommait.

3° Que le roi et le duc de Guyenne fissent derechef commandement au prévôt de Paris de faire bonne justice de ceux qui avaient forgé les lettres de défi du roi des Romains au Duc;

4° Qu'ils fissent cesser les voies de fait commis contre le sire de Partenay;

5° Qu'ils fissent mettre en liberté la personne et les biens du vicomte de Murat, détenu par le comte d'Armagnac;

6° Qu'ils fissent mettre au néant les procès mus devant le Parlement, ou devant d'autres cours, séculières ou ecclésiastiques, et délivrassent les prisonniers retenus en divers lieux, nommément, dans les prisons de l'archevêque de Sens et de l'évêque de Paris;

7° Enfin, que les biens fussent restitués à ceux qui en avaient été dépossédés depuis les traités d'Auxerre et de Pontoise. *Archives du Royaume*, Registre aux chartes ci-dessus cité. (G.)

(3) Elles sont datées du 24 septembre 1415. *Archives du Royaume*, Registre cité. (G.)

(4) Ce fut un autre envoyé du roi, messire Jean Pioche, qui fut chargé de cette négociation : il se trouvait déjà auprès du Duc, lorsque Me de Vailly et le seigneur de Moreuil arrivèrent à Argilly. *Archives du royaume*, Registre aux chartes ci-dessus citées. (G.)

(5) Le Religieux de Saint-Denis.



Henri V.

Comme on était pressé, ces impôts se percevaient avec une rigueur inconcevable, en y employant des gens de guerre. On vendait les meubles, on pillait les maisons, les hommes étaient traînés en prison; les prêtres de la campagne eux-mêmes étaient obligés de se retirer dans les villes, emportant les ornements de l'église, qu'on ne respectait pas plus que les meubles des paysans. « Que feraient de plus les Anglais? » disait le pauvre peuple.

Parmi tant de maux, et la crainte de maux plus grands encore, les discordes des princes redoublaient les embarras du royaume. On prit la résolution de leur demander d'envoyer leurs hommes d'armes, mais en leur défendant de venir en personne (1). Le duc de Bourgogne se plaignit amèrement aux ambassadeurs de cet affront; il promit cependant d'envoyer à Rouen cinq cents hommes d'armes, trois cents hommes de trait, et même davantage, sous les ordres de son fils, le comte de Charolais. Il se réserva d'écrire au roi touchant la défense qui lui était faite. Ses lettres furent du 24 septembre (2).

« Mon très-redouté seigneur, pour la conservation de la couronne de France, dont vous êtes seigneur, et que Dieu veuille maintenir dans la vertueuse prospérité où elle fut autrefois, l'état des nobles est, parmi les autres états, tenu par serment de vous servir loyalement, sans épargner leur corps ni leur bien. Parmi cette noblesse sont ducs, comtes, barons et autres de grande vertu, qui sont tous tenus, chacun selon son droit (3), de garder fidélité envers vous, leur souverain seigneur; et si quelqu'un parmi eux vous est plus prochain par le sang, et tient de vous de plus notables seigneuries, il est d'autant plus astreint à avoir l'œil à la conservation et augmentation de votre État. A bien dire, en cas de nécessité et de péril éminent nul ne devrait attendre d'être mandé: chacun devrait de lui-même, à moins d'ordres contraires (4), obvier aux périls qui peuvent advenir des trop longs retards en temps de guerre. Ainsi le firent certains étrangers dans une cité, comme on le lit dans les histoires antiques; bien qu'on leur eût défendu, sous peine de mort, de monter sur les murs de la cité. Néanmoins, quand ils virent que la ville se perdait s'ils ne mettaient la main à la besogne, ils montèrent sur les murs malgré la défense, et sauvèrent la cité, dont ils furent grandement loués. De même, dans la sainte Écriture, on voit la louange d'un certain Éthéï, à qui le roi David commanda de s'en aller, parce qu'il était étranger. Lors Éthéï jura qu'en quelque lieu que serait le roi David, il serait son serviteur; et il n'est point blâmé, dans la sainte Écriture, d'avoir manqué à la défense du roi, mais au contraire prisé et honoré.

» Ainsi donc si lui, qui était étranger, est loué, à plus forte raison celui qui est sujet et parent du roi, en allant à votre service contre votre défense, ne devrait être ni repris ni blâmé (5). Celui qui, par prudence, laisserait passer le temps, selon mon jugement, mériterait blâme et déshonneur. Chacun voit bien que, selon la leçon de nature et l'ordonnance divine, si le chef du corps humain est assailli, tantôt les membres du corps se lèvent et se mettent au-devant pour sa défense. Je ne fais donc point de doute que si vous négligez d'appeler lesdits ducs et comtes ou autres de vos proches, ce ne soit les accuser de ne point mériter qu'on se fie à eux.

» Or il est venu à ma connaissance que, par vos lettres patentes du 23 août (6), vous avez signifié à nos baillis et sénéchaux que votre adversaire d'Angleterre est descendu dans votre royaume, et a mis le siége devant votre ville d'Harfleur, qui est la clef du pays de Normandie; et que pour résister à l'entreprise de votre adversaire, préserver, garder et défendre votre royaume, vous avez envoyé monseigneur d'Aquitaine, votre fils aîné, comme votre lieutenant et capitaine général, et vous leur avez mandé de faire, de votre part, commandement, tant par publications que par cris dans les lieux accoutumés pour crier, à tous les nobles et gens qui ont droit de s'armer (7), de venir, toute excuse cessant, en personne, et accompagnés le plus qu'ils pourront de gens d'armes montés et armés suffisamment, le plus hâtivement possible à Rouen, par devers monseigneur d'Aquitaine.

(1) Messire Jean Pioche fut chargé de dire au duc de Bourgogne, de la part du roi et du dauphin, *qu'il se tint en ses pays. Archives du Royaume*, Registre aux chartes ci-dessus cité. (G.)

(2) Cette lettre, que le Duc adressa aussi à la reine et au duc de Guyenne, se trouve dans le 1er registre aux chartes de la chambre des comptes de Brabant, aux Archives du Royaume. (G.)

(3) Le texte porte : *chascun en droit soy*, ce qui veut dire : chacun en ce qui le concerne. (G.)

(4) *A moins d'ordres contraires* n'est pas dans le texte. (G.)

(5) Tout ce passage, depuis les mots : *Ainsi le firent certains étrangers*, jusqu'à ceux : *ne devrait être repris ni blâmé*, n'est pas dans le texte. (G.)

(6) Lisez : *du 28 août*. (G.)

(7) Lisez : *qui ont puissance de s'armer*. (G.)

» Et toutefois, mon très-cher seigneur, bien que je sois votre très-humble proche parent, vassal, sujet, chevalier, baron, comte, duc, deux fois pair de France, doyen des pairs : ce qui est, après la couronne, la première prérogative, noblesse et dignité attachées à une seigneurie : bien qu'en outre vous m'ayez fait tant d'honneur que je suis beau-père de votre fils aîné, et de madame Michelle votre fille, qui a épousé mon fils et héritier unique, ce qui me rend plus obligé à vous qu'aucun de vos sujets; néanmoins vous ne m'avez rien fait savoir à ce sujet, excepté que depuis peu vous m'avez mandé par messire Jean Pioche, chevalier et maître d'hôtel de monseigneur votre fils, que j'aie à vous envoyer cinq cents hommes d'armes et trois cents de trait; et que vous ne voulez pas que j'y vienne en personne, non plus que mon cousin d'Orléans, parce que la paix que vous avez faite entre nous est encore bien nouvelle.

» Ainsi, l'on me fait descendre de mon premier rang de pairie, et il s'ensuit diminution de mon autorité; on veut, sous couleur bien légère, me priver du service auquel je suis obligé par mon honneur, que je veux garder plus que chose sur la terre. Il semble qu'on ne doive pas avoir confiance en moi. Laquelle chose m'est et doit être douloureuse et déplaisante, tant à cause de mes obligations, que parce qu'au temps passé je me suis employé le plus loyalement que j'ai pu à votre service, accompagné de nobles, chevaliers et écuyers, qui connaissent ma bonne intention, et dont vous pouvez, grâce à Dieu, être bien servi en ma compagnie. Nonobstant cela, je plains les dommages qu'on fait à vous et à votre royaume. Je plains la petite résistance qui y est mise; je plains les grands inconvénients qui s'ensuivront, si l'on n'y apporte prompt remède.

» Je considère, en outre, que je veux et dois aussi bien garder une paix nouvelle que si elle était ancienne de cent ans et plus; et que tant plus elle est fraîche et nouvelle, tant plus chacun doit avoir bonne mémoire de la bien garder, et ne la point enfreindre. On ne doit donc pas imaginer que mon cousin d'Orléans ni moi, ni autre quelconque, voulussions faire une si grande faute envers Dieu, envers Votre Majesté, envers votre royaume, et cela à la confusion et désolation de nous-mêmes, qui, par votre félicité, sommes en voie de toute prospérité, et par votre adversité en voie d'être abaissés et déchus. Tout bon esprit doit avoir la pensée, dans un tel moment, si périlleux pour vous et pour votre royaume, que, lors même que vos sujets ne seraient pas en paix, on devrait loyalement faire son devoir envers vous, se garder du péché (1) de félonie, s'abstenir de guerre privée, et venir d'un commun accord à la défense et au soutien de vous et de votre royaume. Quant à moi, je pense que nous le ferions ainsi, même quand nous ne serions pas dans les termes où nous sommes, grâce à Dieu et à votre bonne ordonnance.

» En outre, il ne faut pas douter que, vu la grandeur de l'entreprise faite contre vous, la demande que vous me faites ne soit trop petite.

» Tout ceci considéré, chacun peut assez savoir que je ne dois pas laisser perdre ce royaume; mais que je dois employer ma loyauté, sans avoir égard à ce qu'aucuns vous pourraient dire de contraire. Sur ce, qu'il vous plaise, mon très-redouté seigneur, de m'envoyer réponse par le porteur des présentes, car, en vertu des obligations susdites, je suis contraint à votre salut et à celui de votre royaume, dont mon État dépend. Je tiens que les autres nobles feront ce qui leur appartient; quant à moi, s'il plaît à Dieu, je ne laisserai pas de faire toujours mon devoir, en observant mes droits de doyen des pairs de France (2), pour obtenir la fin désirée glorieuse que vous voulez avoir contre votre adversaire. Le Tout-Puissant m'en est témoin, et je le prie qu'il vous ait en sa sainte garde, et vous donne bonne et longue vie, en toute unité et paix. Écrit à Argilly, etc., etc. »

Le même jour, les nobles du duché et de la comté de Bourgogne, que le Duc avait assemblés à Argilly, écrivirent au roi des lettres (3) pour se plaindre de l'offense faite à leur seigneur. « Nous nous donnons grande merveille, disaient-ils, qu'on ait tant tardé à signifier votre mandement à notre redouté et naturel seigneur, attendu que plusieurs fois, et en vos grandes affaires, il nous a menés à votre service, et l'avons toujours vu autant et plus soigneux de vos besognes que des siennes propres. Nous l'avons su et connu, savons et connaissons très-loyal envers votre seigneurie. D'autre part, il est tenu à

(1) Le texte porte : *éviter le crime de félonie* : le mot *péché* n'est pas ici à sa place. (G.)

(2) *En observant mes droits de doyen des pairs de France* n'est pas dans le texte. (G.)

(1) Elles se trouvent aussi dans le 1er registre aux chartes de la chambre des comptes de Brabant. (G.)

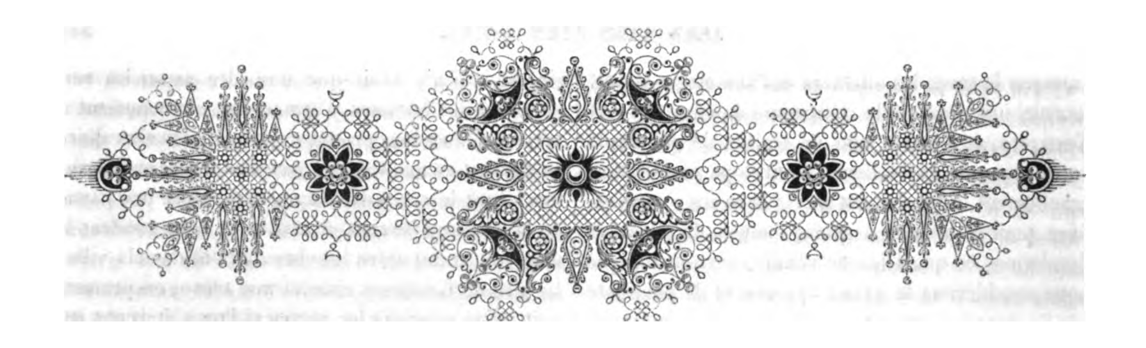
vous par le sang, les alliances et l'hommage. Il peut fournir une très-noble compagnie de chevaliers et d'écuyers, et d'autres gens de trait et de guerre de votre royaume et d'ailleurs, dont vous pouvez être grandement et loyalement servi ; sans eux, votre affaire pourra tourner à grand danger, dommage et désolation, ce que Dieu ne veuille, surtout lorsque nous considérons le grand appareil et la puissante armée amenée contre vous. Nous avons en mémoire qu'au temps des ducs ses prédécesseurs, et aussi de notre temps, leur coutume et la nôtre a toujours été de vous servir loyalement en la compagnie et sous notre seigneur de Bourgogne, il nous serait bien dur de faire autrement et de changer notre coutume, lorsque nous sommes tous assurés de la loyauté de notredit seigneur. Ainsi, nous vous supplions qu'il vous plaise songer au bien et à l'honneur de votre royaume et à l'honneur de notre seigneur naturel; car il nous semble, comme à bien d'autres, qu'il est grand besoin que tous vos bons amis et sujets mettent la main à la besogne, comme lui et nous, en sa compagnie, avons intention de le faire. »

Ces difficultés retardaient des préparatifs qui déjà étaient loin d'avoir été faits à temps (1). Ce fut le 10 septembre seulement qu'on mena le roi prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et qu'il se mit en route pour la Normandie. Déjà Harfleur était pressé par les Anglais; les faubourgs avaient été brûlés; les machines de guerre jetaient des pierres énormes; les vivres manquaient; la mortalité ravageait la ville (2). Les sires d'Estouteville, de Gaucourt, de Bacqueville et d'autres vaillants chevaliers se défendaient avec un grand courage. Leur espoir était soutenu en apprenant que le roi et le duc d'Aquitaine s'avançaient à la tête d'une armée. Quelques-uns d'entre eux allèrent trouver ce prince à Vernon, et le conjurèrent de hâter sa marche pour les secourir; mais il n'y avait que désordre parmi les seigneurs et les hommes d'armes qui commençaient à arriver. On ne leur promit rien; quelques chevaliers seulement se montrèrent avec des forces insuffisantes devant le camp des Anglais (3). Alors une partie de la garnison songea à traiter et à se rendre; la discorde se mit entre les chevaliers et dans la ville. Le sire de Gaucourt conclut une trêve, en promettant qu'on ouvrirait les portes si l'on n'était pas secouru dans l'espace de quatre jours. L'évêque de Norfolk, revêtu de ses habits pontificaux, entra en procession dans la ville, avec trente-deux chapelains et autant d'écuyers portant des cierges. Il reçut le serment des otages que la ville donnait pour l'accomplissement du traité, et les emmena avec lui. Chemin faisant, en passant par les rues, l'évêque disait aux bonnes gens de la ville : « N'ayez pas » peur; on ne vous fera point de mal; le roi d'Angleterre ne veut pas abîmer son pays; on ne vous » fera pas comme on a fait à Soissons; nous sommes » de bons chrétiens (4). »

Quand le jour fut arrivé, les uns voulaient tenir le traité, et d'autres non; de sorte que les Anglais furent obligés de donner l'assaut. On leur ouvrait d'un côté pendant qu'on se défendait de l'autre. La ville, malgré les promesses des Anglais, fut cruellement traitée; les chevaliers et hommes d'armes furent emmenés prisonniers ou envoyés sur parole à Calais pour être mis à rançon (5). On prit aussi quelques riches bourgeois pour en tirer de l'argent. Quant au gros du peuple, on ordonna que chacun sortît de la ville, en en emportant tout ce qu'il pourrait sans charrette ni fardeau; puis on permit le pillage aux soldats, en leur enjoignant toutefois de ne toucher ni aux femmes ni aux prêtres. Toute cette foule désolée s'en alla jusqu'à Rouen, abandonnant ses foyers.

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Factum manuscr. du sire de Gaucourt contre le sire d'Estouteville, bibl. du roi.
(3) Saint-Remi.
(4) Juvénal.
(5) Factum du sire de Gaucourt.





JEAN SANS PEUR.

1404 — 1419.

LIVRE QUATRIÈME.

Bataille d'Azincourt. — Le comte d'Armagnac nommé connétable. — Le Duc défie le roi d'Angleterre. — Mort du duc d'Aquitaine et du dauphin Jean. — Le comte d'Armagnac gouverne. — Les Bourguignons font la guerre par compagnies. — Négociations du Duc avec les Anglais. — Traité du Duc avec le Dauphin. — Le duc de Bretagne s'entremet pour la paix. — Lettres du Duc aux bonnes villes. — La reine exilée. — Sédition à Rouen. — Plusieurs villes se déclarent pour le Duc. — Le duc de Bourgogne marche sur Paris. — Ambassade du sire de Canny. — Le roi d'Angleterre en Normandie. — Siége de Paris. — Le collége des cardinaux députe au Duc. — Le Duc délivre la reine. — Meurtre du sire de Jacqueville. — Complot en faveur du Duc. — Siége de Senlis. — Progrès des Anglais. — Les Bourguignons surprennent Paris. — Paix de Saint-Maur. — Siége de Rouen par les Anglais. — Conférences du Pont-de-l'Arche. — Conférences de Meulan. — Entrevue du Ponceau. — Meurtre du Duc.

Lorsque la prise de Harfleur fut connue, la consternation fut grande, et l'on murmura beaucoup de ce que la royaume était si mal défendu. On faisait cent récits sur la prise de Harfleur. Il n'était question que de trahison et de gens gagnés (1). On taxait les seigneurs de lâcheté, et chaque jour on parlait d'eux avec plus de mécontentement. En effet, les gens de guerre que les princes amenaient successivement au roi, qui pour lors était à Rouen avec son fils, paraissaient bien plus empressés à piller les Français qu'à combattre les Anglais.

L'occasion semblait pourtant favorable; l'armée du roi d'Angleterre était ravagée par les maladies; au lieu de s'avancer en Normandie, il avait été contraint de prendre le chemin de Calais; et, comme le connétable, qui était en Picardie, défendait les passages de la Somme, les Anglais avaient à faire une route longue et difficile, en remontant la rive gauche de la rivière. Ils manquaient de vivres. La saison était mauvaise; ils souffraient beaucoup. Leur présomption était fort abattue.

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Journal de Paris.

C'était bien le moment de venger le royaume. Presque tous les princes et les grands seigneurs étaient arrivés auprès du Dauphin. Le duc d'Orléans, nonobstant les ordres qu'il avait reçus, était venu en personne. Ses frères, les ducs de Berri, d'Alençon, de Bourbon, de Bar, les comtes de Richemont et de Vendôme (1), plus de quinze autres grands barons du royaume avaient conduit leurs hommes d'armes. Mais comme les princes n'avaient point voulu que le duc de Bourgogne vînt partager avec eux une gloire qu'ils regardaient en ce moment comme assurée, les ordres du roi avaient été maintenus en ce qui le touchait : aussi n'avait-il pas envoyé les hommes d'armes de Bourgogne, de Savoie, de Lorraine avec lesquels il se tenait prêt à venir. Il avait même fait défense à ses vassaux de Picardie et d'Artois de marcher sans son commandement, encore qu'ils eussent reçu celui du roi; bien peu lui obéirent (2). Quant à son fils, le comte de Charolais, il désirait de tout son cœur d'aller combattre les Anglais; mais son père avait chargé les sires de Roubais et de la Viefville, ses gouverneurs, de l'empêcher de se rendre à l'armée du roi. Ils le tenaient dans le château d'Aire, et lui cachaient les nouvelles de la guerre, le flattant toujours de partir, et lui disant qu'il n'était pas temps encore. Le comte de Nevers, frère du duc Jean, avait obéi au mandement du roi.

Les bourgeois de Paris offrirent six mille hommes bien armés, en demandant qu'on les fît marcher en tête les jours de bataille; leur offre fut dédaignée. Le duc de Berri rappela inutilement la valeur qu'ils avaient montré dans les derniers troubles, et leurs beaux faits de guerre; le maréchal Boucicault, le connétable et d'autres anciens chevaliers étaient bien du même avis; mais le duc de Bourbon, le duc d'Alençon et les jeunes seigneurs ne voulaient point des gens des communes, et disaient que ceux qui n'étaient point de leur avis avaient peur. « Qu'avons-» nous affaire de ces gens de boutique? disaient-ils; » nous sommes déjà trois fois plus nombreux que » les Anglais. » Les personnes sages blâmèrent beaucoup cette présomption, et remarquèrent que la noblesse oubliait les journées de Crécy, de Poitiers, de Nicopolis, dans lesquelles le salut ou l'honneur du royaume leur avait été si malheureusement confiés. On disait que dans les temps de gloire de la France, on avait reçu également sous les armes tous les hommes de cœur, quelle que fût leur condition.

Le duc de Bretagne avait d'abord répondu qu'il ne viendrait pas, à moins que son cousin le duc de Bourgogne ne fût aussi mandé; mais le conseil du roi, et surtout l'évêque de Chartres, qui conduisait tout, lui firent faire de grandes offres, le roi lui abandonna la ville de Saint-Malo, lui promit cent mille francs, lui donna de magnifiques présents, et il consentit à se mettre en route avec six mille gens d'armes.

Bien qu'il ne fût pas encore arrivé, non plus que beaucoup d'autres seigneurs, l'armée de France était devenue belle et nombreuse; elle avait passé la Somme, et fermait le chemin du retour au roi d'Angleterre, qui suivait toujours la gauche de la rivière, cherchant le moyen de la traverser, et perdant beaucoup de ses gens par la faim et les maladies. Enfin, grâce à la négligence de la garnison de Saint-Quentin, qui ne garda point le passage de Béthencourt, il réussit à entrer en Picardie.

Alors le connétable et les princes envoyèrent demander au roi l'ordre de livrer bataille. Un nombreux conseil fut réuni pour résoudre cette grande affaire. D'après tout ce qu'on savait, la victoire semblait si bien assurée, que sur trente-cinq conseillers, trente furent d'avis qu'il fallait combattre. Le duc d'Aquitaine, et même le roi, voulaient se rendre à l'armée; mais le duc de Berri, qui déjà s'était opposé à la bataille, ne voulut point que le roi y allât. Il se souvenait de Poitiers, où, soixante ans auparavant, il avait combattu; on s'assurait aussi de la victoire; et le roi Jean son père y avait été pris par les Anglais. « Il vaut mieux, disait-il, perdre la » bataille, que de perdre le roi et la bataille. »

Après la réponse du roi, le connétable et les princes envoyèrent au roi d'Angleterre trois officiers d'armes, pour lui dire qu'étant résolus de le combattre, ils lui offraient de convenir du jour et du lieu. Le roi d'Angleterre reçut joyeusement ces messagers, et leur donna de beaux présents; puis il envoya sa réponse par ses hérauts. Il faisait savoir aux princes de France, qu'étant parti de sa ville de Harfleur, il se rendait en Angleterre, et que, ne s'arrêtant dans aucune ville ni forteresse, on pouvait tous les jours et à toute heure le trouver en pleine campagne (3).

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Monstrelet.

(3) Saint-Remi, témoin oculaire. — Monstrelet. — Fenin. — Le Religieux de Saint-Denis. — Hollinshed. — Gollut. — Juvénal. — Chron. de France.

Il continua sa route sans trouver d'obstacles pendant cinq jours, en se dirigeant toujours vers Calais. Comme il s'attendait à chaque heure qu'il allait rencontrer les Français, il marchait avec précaution, vêtu de sa cotte d'armes. Un jour que par mégarde il avait passé au delà du village où ses fourriers lui avaient fait un logis, on voulut l'y faire retourner. « A Dieu ne plaise, dit-il, que je retourne jamais en » arrière, quand une fois j'ai vêtu ma cotte d'ar» mes. » Le lendemain, il sut que les Français marchaient à lui, coupant la route de Calais, et allaient venir se loger dans les villages de Rousseauville et d'Azincourt. Il avait devant lui la rivière de Blangy, dont le passage était difficile et dangereux. Les Français n'avaient point songé à le garder; il se hâta de passer. Alors les armées se trouvèrent en présence. On crut que la bataille allait commencer. Des deux côtés on se prépara à combattre; mais les Français n'attaquèrent point. On vit que ce serait pour le lendemain. Les Anglais se logèrent au village de Maisoncelle et aux environs.

Le connétable ordonna que chacun passât la nuit où il était. La soirée était froide, il pleuvait. Les Français commencèrent à planter leurs bannières roulées autour de la lance, et à allumer de grands feux. Les pages et les valets couraient de toutes parts, cherchant de la paille et du foin, pour étendre sur la terre trempée. On défaisait les malles et les coffres pour y prendre de quoi se garder du mauvais temps. Les chevaux allaient et venaient, piétinant sur un sol humide et enfonçant dans la vase. C'était un mouvement et un bruit continuels. On entendait de loin les chevaliers français s'appeler les uns les autres. Enfin, de ce côté, tout semblait en rumeur. Cependant, par un étrange hasard, au milieu de la pompe de cette grande armée, il y avait à peine quelques instruments de musique pour réjouir le cœur des hommes d'armes. On remarqua aussi que de toute la nuit on n'entendit pas un seul cheval hennir dans le camp des Français, ce qui semblait à quelques-uns d'un bien mauvais augure.

Chez les Anglais régnait un grand silence. Leur position était triste; devant eux était une armée trois ou quatre fois plus nombreuse; ils étaient souffrants, mal vêtus, épuisés par une route pénible; aucune retraite n'était ouverte derrière eux, et la victoire semblait impossible. Mais leur roi, que rien ne pouvait abattre, soutenait leur courage. Il leur disait que sa cause était juste; qu'il était venu reprendre l'héritage conquis par la valeur de leurs ancêtres : il leur rappelait les victoires de Crécy et de Poitiers. « Jamais, ajoutait-il, l'Angleterre n'aura » à payer de rançon pour moi. Aucun Français ne » triomphera en me voyant captif. Il y va pour moi » ou d'une glorieuse mort, ou d'une illustre vic» toire. » Et comme il entendit un de ses gens qui disait à l'autre : « Plût à Dieu que tous les braves » soldats qui sont en Angleterre fussent avec » nous! » il leur adressa ces paroles : « Je ne vou» drais pas avoir un homme de plus avec moi. Il est » vrai que nous sommes beaucoup moins nombreux » que les ennemis; mais si notre cause est juste, si » Dieu nous favorise, il nous donnera la victoire, » et elle n'en sera que plus glorieuse. Si, au con» traire, nous devons, pour nos péchés, être livrés » à nos ennemis, moins nous sommes, moins notre » perte sera funeste au royaume d'Angleterre. » Il leur donnait encore bonne espérance en les louant de leur conduite. « Nous ne sommes pas venus, di» sait-il, dans notre royaume de France, comme » de mortels ennemis; nous n'avons point brûlé » villes et villages, nous n'avons point outragé filles » et femmes, comme nos adversaires à Soissons. » Eux, sont tout pleins de péchés, et n'ont aucune » crainte de Dieu. » Puis il les exhortait à se confesser et à se réconcilier avec leur Créateur avant la bataille; ce qu'ils s'empressaient de faire, tellement que les prêtres n'y pouvaient suffire. Pour augmenter leur désir de bien combattre, il leur promettait que leurs prisonniers seraient à eux, qu'il leur laisserait toute la rançon. Aux archers des communes, qui faisaient la force de son armée, il faisait espérer les franchises de la noblesse, et leur disait que les Français avaient juré de leur couper trois doigts de la main droite pour les empêcher de tirer des flèches. La nuit se passa ainsi, chacun apprêtant ses armes, rajustant les courroies de sa cuirasse, les archers mettant des cordes neuves à leurs arcs.

Le roi fit venir ensuite les prisonniers qu'il avait amenés, et les renvoya sur parole de le venir trouver, s'il avait la victoire, les tenant quittes de toute rançon si la bataille était perdue pour lui.

Quand le matin fut venu, il s'arma et commença par entendre dévotement trois messes; puis il mit son casque orné d'un beau cimier et d'une couronne d'or. Ainsi vêtu avec tout l'éclat royal, il monta sur son petit cheval gris, et alla ranger son armée en bataille. Le terrain lui était favorable; c'était un espace resserré entre deux bois, où les Français ne pouvaient facilement déployer toutes leurs forces. Il ne fit qu'un seul corps de son armée, disposa sur les ailes ses archers qui étaient au nombre de dix

mille environ : en arrière et sur leurs flancs, les hommes d'armes à cheval; au centre, les gens de pied; au-devant des archers et des hommes de pied, il avait fait planter de grands pieux ferrés, formant comme une sorte de rempart, qu'ils transportaient devant eux en changeant de position; c'était une précaution nouvelle, qui n'avait pas encore été employée à la guerre par les chrétiens. Les bagages étaient loin derrière la ligne de bataille, gardés seulement par dix lances et vingt archers.

L'armée étant ainsi rangée, il passa devant les rangs, exhortant encore ses gens à se bien conduire; il leur ordonna encore de se mettre à genoux, de faire une courte prière pour se recommander à Dieu; un évêque leur donna la bénédiction, et alors tous se tinrent prêts.

Chez les Français, tout ne pouvait pas être si bien réglé; le connétable était bien chef de l'armée, selon sa charge; mais il avait avec lui tant de princes qui avaient aussi leur volonté, que l'obéissance n'était pas chose facile à obtenir. Dès la veille, le comte de Nevers, le duc d'Orléans et plus de cinq cents jeunes seigneurs et gentilshommes s'étaient fait armer chevaliers par le maréchal Boucicault, dont on honorait la renommée sans écouter ses sages conseils. Cette noble jeunesse ne songeait qu'à s'illustrer par de beaux faits d'armes. Chacun était jaloux de porter les premiers coups. La victoire semblait si assurée, qu'on n'avait d'autre crainte que de n'y point prendre part. Le duc de Bretagne était déjà à Amiens; il allait arriver dans deux jours; le maréchal de Loigny devait joindre l'armée dans la journée même: on ne les voulut point attendre.

Il fut résolu que l'armée serait divisée en trois corps : l'avant-garde devait marcher sous les ordres du connétable; avec lui les ducs d'Orléans, de Bourbon, de Richemont, le comte d'Eu, le maréchal Boucicault, les sires de Rambure et de Dampierre, messire Guichard Dauphin. Les deux ailes de cette avant-garde étaient commandées, l'une par le comte de Vendôme, l'autre par messire Clignet de Brabant, amiral de France. Le corps de bataille était conduit par les ducs de Bar et d'Alençon, les comtes de Nevers, de Vaudemont, de Blanmont, de Roussy. L'arrière-garde marchait sous les comtes de Dammartin, de Marle et de Fauquemberg.

Mais l'empressement était tel que la plupart des jeunes princes et seigneurs du corps de bataille y laissèrent leurs gens et s'en vinrent dans les rangs de l'avant-garde. Tous ces nobles chevaliers, prêts à marcher ensemble à la bataille, se pardonnèrent les uns aux autres les injures qu'ils s'étaient faites, les discordes qui les avaient divisés, et s'embrassèrent avec une loyale tendresse; c'était un touchant spectacle. Puis ils firent le signe de la croix et chacun retourna à son poste.

Avant de commencer le combat, on voulut cependant essayer quelques pourparlers de paix. Messire Guichard Dauphin et le sire de Helly furent envoyés pour proposer au roi d'Angleterre de renoncer à toute prétention sur la couronne de France, de rendre Harfleur, et de se contenter de Calais avec ce qui lui était resté en Guyenne. Le roi Henri demandait tout le duché de Guyenne, cinq bonnes villes qu'il nommait, le comté de Ponthieu et huit cent mille écus d'or pour dot de madame Catherine. On ne pouvait s'accorder; chacun retourna à son armée pour y combattre de son mieux.

Bientôt les Anglais s'avancèrent en bel ordre, jetant d'horribles clameurs, et faisant sonner leurs clairons et leurs trompettes. Quand leurs archers furent arrivés à la portée du trait, ils commencèrent à tirer une grêle de leurs fortes flèches, qui avaient trois pied de long. Les plus hardis d'entre les Français étaient contraints à baisser la tête pour présenter le sommet du casque et non pas la visière. Il n'y avait point d'archers pour rendre flèches pour flèches, on n'avait pas voulu des gens des communes, et le peu qui s'y trouvait, à peine avaient-ils place à l'avant-garde où se pressaient les hommes d'armes. Pour leur suppléer, on avait ordonné que douze cents lances, sous la conduite de messire de Clignet de Brabant et du sire de Bosredon, s'en iraient rompre la ligne des archers anglais. Ils partirent aussitôt, en répétant le cri de France : « Montjoie et Saint-Denis! » Malheureusement la terre était humide, les chevaux enfonçaient, leur course ne pouvait avoir d'impétuosité; en même temps les flèches tombaient si serrées, que le cœur manqua à beaucoup d'hommes d'armes, tellement que, lorsqu'ils arrivèrent au front des Anglais, les chefs ne se trouvaient plus qu'avec trois cents hommes. Ils n'attaquèrent pas avec moins de vaillance; mais les pieux ferrés arrêtaient les chevaux. Pour serrer l'ennemi de plus près, pour ne pas s'embarrasser les uns les autres, ils avaient raccourci leurs lances de moitié, de sorte qu'ils ne pouvaient atteindre ces archers, qui, avec leurs pourpoints déchirés, leurs jambes nues, leurs méchantes cuirasses d'osier ou de cuir bouilli, bravaient la puissance des chevaliers français, et les abattaient à coups de flèches. Trois seulement pénétrèrent dans les rangs avec un

brave chevalier bourguignon, le sire Guillaume de Saveuse, qui fut à l'instant abattu.

Ainsi repoussés, les hommes d'armes se rejetèrent en désordre sur l'avant-garde, et rompirent les rangs; on voulut se rallier en arrière; le sol, nouvellement labouré, était si trempé, qu'hommes et chevaux ne pouvaient se tirer de la fange. Les pesantes armures gênaient tous les mouvements. On enfonçait jusqu'aux genoux sans qu'il fût possible de se relever. Pendant ce temps-là, les flèches des Anglais continuaient leur ravage. Enfin, voyant l'avant-garde toute rompue, les archers laissèrent leurs arcs, sortirent du rempart de leurs pieux; saisissant les mauvaises épées, les haches ou les maillets qu'ils portaient à leur ceinture, ils tombèrent sur les Français et en commencèrent un horrible massacre. Pour lors le corps de bataille s'avança pour recueillir et appuyer l'avant-garde; ce fut là le fort de la mêlée

En ce moment arriva le duc de Brabant (1). Dès longtemps il avait fait offrir au roi d'amener tous ses gens d'armes. On avait eu tant de négligence, qu'il n'avait été averti qu'au dernier moment. Il venait en toute hâte, ayant laissé son monde loin derrière, et accompagné seulement de douze de ses serviteurs. Il n'avait même pas son armure; il arracha la bannière d'un de ses trompettes, perça un trou dans le milieu, passa la tête au travers, et se fit ainsi une cotte d'armes. Il s'élança au plus fort du combat, et tarda peu à être frappé à mort.

Bientôt ce ne fut plus une bataille; les Français étaient dispersés par petites troupes, et se défendaient avec un incroyable courage. Il y eut parmi ce désastre les plus nobles faits d'armes; le duc d'Alençon se distingua entre tous. Il se mit avec dix-huit chevaliers de la bannière du seigneur de Croy, qui avaient fait serment de pénétrer jusqu'au roi d'Angleterre et d'abattre sa couronne. Ils percèrent les rangs des Anglais, et enfin le duc d'Alençon parvint presque seul au lieu où combattait le roi; il abattit le duc d'York; le roi s'avança pour secourir son oncle. Alors le duc d'Alençon le frappa de sa hache, et fit sauter une partie de sa couronne. Le roi se releva et se mit vaillamment en défense. Les gardes du corps environnèrent à l'instant le chevalier qui venait de mettre en péril la vie de leur maître. Il éleva la main en disant : « Je suis le duc d'Alençon, et je me rends à vous. » Le roi n'eut pas le temps de répondre; les gardes l'avaient tué.

Dès que la victoire sembla décidée, les Anglais commencèrent d'abord par faire autant de prisonniers qu'ils pouvaient. Ils comptaient que la rançon de tant de seigneurs et riches chevaliers allait les enrichir à jamais. A mesure qu'ils les prenaient, ils leur faisaient ôter leurs casques pour connaître qui c'était. Tout à coup le roi apprit qu'une troupe de Français attaquait l'armée anglaise par derrière et venait de piller ses bagages. C'était en effet Robert de Bournonville, Isambert d'Azincourt et quelques hommes d'armes qui, avec cinq ou six cents paysans, plus par amour du pillage que par l'espoir de rétablir la bataille, étaient tombés sur les chariots. En même temps le bruit se répandit que le duc de Bretagne arrivait avec six mille hommes, et l'on vit l'arrière-garde, qui était déjà en fuite, se rallier et relever ses bannières. Pour lors le roi, se croyant tombé dans un grand péril, ordonna que chacun tuât son prisonnier. Personne ne voulait obéir ni renoncer à l'argent qu'on s'était promis de gagner par la rançon. Le roi commanda à un gentilhomme de prendre avec lui deux cents archers et d'exécuter son ordre. Ce fut une horrible chose que de voir toute cette noblesse française égorgée ainsi de sang-froid, et le visage de ces vaillants chevaliers couvert de sang, et défiguré par les coups de hache dont les archers frappaient leur tête désarmée. Ce massacre fut d'autant plus déplorable que c'était une fausse alarme. L'arrière-garde reprit bientôt la déroute, et ce moment d'hésitation n'eut d'autre effet que de coûter la vie à tant de braves gentilshommes (2).

Dès que le roi fut rassuré, il fit cesser le carnage et s'occupa à faire relever les blessés. La perte avait été grande de son côté aussi. Le duc d'York et le comte d'Oxford avaient péri; mais du côté des Français jamais tant et de si nobles hommes n'étaient tombés en une seule bataille; toute la chevalerie de France avait été moissonnée; le roi avait perdu sept de ses parents les plus proches : le duc de Brabant (3), le comte de Nevers, le duc de Bar, son

(1) Antoine de Bourgogne, duc de Brabant et de Limbourg, frère du duc Jean sans Peur. (G.)

(2) Les historiens varient sur la date de la bataille d'Azincourt; mais il paraît constant qu'elle eut lieu le 25 octobre. (G.)

(3) Le corps du duc Antoine ne fut retrouvé que le troisième jour après la bataille. On le porta à Saint-Pol avec ceux de plusieurs de ses chevaliers et des gens de sa maison, et entre autres du sire d'Assche, d'Evrard Bœte, de Clais et Jean de Swaelf. Après qu'on les eut ensevelis, on leur fit prendre le chemin du Brabant. Ce cortége funèbre arriva le 29 octobre, à la Bassée, le 30 à Baisieux, le 31 à Ath,



Bataille d'Azincourt

frère le comte de Marle, et Jean son autre frère, le connétable d'Albret, le duc d'Alençon. Parmi les seigneurs on comptait le comte de Dampierre, le sire de Rambure, le sire de Helly, messire Guichard Dauphin, le sire de Verchin, sénéchal de Hainaut, le comte de Vaudemont (1). Avec eux, et en combattant avec non moins de courage, avait péri Montaigu, archevêque de Sens. Enfin on estimait que plus de huit mille gentilshommes étaient restés sur le champ de bataille, parmi lesquels on pouvait compter cent vingt seigneurs ayant bannière.

On retira de dessous les morts le duc d'Orléans et le comte de Richemont qui n'étaient que blessés. Ils furent emmenés prisonniers avec le maréchal Boucicault, le duc de Bourbon, les comtes d'Eu et de Vendôme, les sires d'Harcourt et de Craon, et bien d'autres, en nombre infiniment moins grand cependant que ceux qui avaient péri.

Le héraut d'armes de France avait été pris; « Montjoie, lui dit le roi d'Angleterre, qui de nous » deux a la victoire, de moi ou du roi de France? » — Vous, et non pas lui, répondit Montjoie. — » Et comment se nomme ce château? continua le » roi. — Azincourt, lui dit-on. — Hé bien! ajouta- » t-il, on parlera longtemps de la bataille d'Azin- » court. »

Pendant tout le reste du jour, les Anglais ne s'occupèrent qu'à dépouiller les Français restés sur la place; ils recueillirent encore quelques blessés et en achevèrent d'autres. Ils pliaient sous le poids de tant de butin, et la seule inquiétude du roi d'Angleterre était que ses gens ainsi dispersés et surchargés ne fussent surpris par quelque attaque des Français. Cependant, après avoir attendu pendant plusieurs heures sur le champ de bataille, et regardé tous ces chevaliers français dépouillés et confondus avec les morts les plus vulgaires, ne voyant plus aucun danger pour son armée, il rentra à son logis. On lui dit que le duc d'Orléans ne voulait ni boire ni manger. Il alla le voir : « Comment vous va, mon » cousin? dit-il. — Bien, monseigneur, répondit le » duc. — Et d'où vient que vous ne voulez ni boire » ni manger? lui demanda le roi. — Oui, répliqua- » t-il, j'ai voulu jeûner. — Mon cousin, faites bonne » chère, ajouta doucement le roi : si Dieu m'a ac- » cordé la grâce de gagner la victoire sur les Fran- » çais, je reconnais qu'elle n'est pas due à mes mé- » rites. Je crois que Dieu a voulu les punir, et si ce » que j'en ai ouï dire est vrai, il ne faut pas s'en » émerveiller, car on dit qu'on n'a jamais vu un » désordre ni une licence de péchés, de voluptés et » de mauvais vices pareils à ce qui se passe en » France maintenant; cela fait pitié et horreur à » entendre raconter; et certes, Dieu a dû en être » courroucé. » Dès le lendemain, le roi reprit sa route vers Calais, chevauchant et devisant avec le duc d'Orléans. Son armée avait beaucoup souffert; la famine et les maladies régnaient dans tout le pays; il la remena en Angleterre avec ses nobles prisonniers.

Les Anglais, avant de quitter Azincourt, n'ayant pas eu le temps d'enterrer leurs morts, les avaient entassés dans une grange où ils avaient mis le feu. Ce fut le comte de Charolais qui fit rendre les der-

le 1er novembre, à Hal. Le 2 novembre, il entra à Bruxelles, où des obsèques furent célébrés à Sainte-Gudule, en présence des trois états, et d'un concours de nobles et de députés des villes. Le 3 novembre, le corps du duc fut inhumé avec pompe à Tervueren. Le registre de la recette générale de Brabant pour l'année 1415, duquel nous avons extrait les détails qu'on vient de lire, contient les noms de tous les seigneurs ainsi que des officiers du Duc qui assistèrent à cette solennité; on y lit ceux du sire de Diest, du sire de Wesemaele, du sire de Berghes, du drossart de Brabant, du sire de Rotselaer, du sire d'Héverlée, du sire d'Assche, du sire de Witthem, du sire de Huldenbergh, du sire de Crayenhem, du sire de Bouchout, du sire de Hoochstraeten, etc., etc. (G.)

(1) Les Belges perdirent de plus Jean II de Croy et son fils Archambaud, et non pas Jean comme dit Meyer, Guillaume de Saveuse, Jean Morel ou Moreel, Jean de Béthune, Philippe de Fosseux, d'une maison alliée aux Montmorency, Jacques d'Enghien, Odard de Renty avec ses deux frères, Rodolphe de Flandre, Louis de Ghistelles, Roland de la Gruthuyse, Colard de Fosseux, Perceval de Richebourg, Jean de Bailleul, Rodolphe de Nesles, Jean de Werchin, appelé Bertrand par Meyer, sénéchal de Hainaut, enseveli aux chartreux de Tournai, Philippe et Henri de Gavre, de Liedekercke ou de Lens, frère de Jean, évêque de Cambrai, Lionel de Maldeghem avec son frère, Colard de Fiennes, Robert et Charles de Montigny, Jean de Schoenveld, Jean, Pierre et Lancelot de Noyelles, Engelbert de Kestergat, Thierry de Heetveld, Jean de Fontaines, Réginald et Guilbert de Griboval, les sires de Hondschot, de Poucques, de la Hamaide, du Quesnoy, de Haucourt, de Quiévrain, de Jeumont, de Chin, Simon de Havré, Jehan de Grez, Michel du Chasteler et son frère, le seigneur de Solre et messire Brifaut son frère, Colart de Sempy, Lancelot de Rubempré, et beaucoup d'autres énumérés par Monstrelet et Saint-Remi, qui, par malheur, dénaturent trop souvent les noms propres. Parmi les prisonniers, on distingue Hugues et Guilbert (non pas Philippe) de Lannoy, Antoine de Brimen, Corneille de Liedekercke, Jean de Glymes, le sire de Rotselaer, Jean II de Ligne, le seigneur de Noyelles, nommé le *blanc chevalier*, et Baudot son fils, etc., etc. Voy. *Die alder excellenste cronyke van Brabant*, Antw. 1502, in-fol., ch. 55. De Reiffenberg. (G.)

niers devoirs à presque tous les Français. Il était au château d'Aire, où ses gouverneurs le tenaient par ordre de son père, et l'empêchaient de se rendre à l'armée du roi. Ses serviteurs le quittaient furtivement l'un après l'autre pour aller défendre le royaume contre les Anglais. Enfin il apprit la bataille; alors il entra dans un profond désespoir d'avoir manqué à ce noble devoir; il voulait se laisser mourir de faim, et fut trois jours à pleurer sans qu'on pût le consoler. Pendant sa longue vie, ce lui fut toujours un chagrin cuisant de n'avoir pas combattu à cette bataille, eût-il dû y mourir. Cinquante ans après il entretenait encore ses serviteurs de cette douloureuse pensée (1).

Il fit célébrer les funérailles de ses deux oncles, le duc de Brabant et le duc de Nevers (2); et lorsque les corps des seigneurs et des princes eurent été relevés par leurs parents ou leurs serviteurs, il commit l'abbé de Rousseauville et le baillif d'Aire pour ensevelir les restes des autres Français (3). Ils achetèrent vingt-cinq verges de terre; on y creusa trois larges fosses où furent enterrés cinq mille huit cents hommes, sans compter ceux qui avaient été ensevelis par d'autres soins, ceux qui étaient morts de leurs blessures dans les villages et les villes d'alentour, ou même dans les bois. L'évêque de Guines vint ensuite bénir ce triste cimetière de la noblesse de France.

Lorsque la nouvelle de cette déplorable bataille fut arrivée à Paris et à Rouen, où était encore le roi, la désolation fut générale, tous s'affligeaient du malheur et encore plus de la honte du royaume (4). On ne voyait partout que deuil; on n'entendait que plaintes; mais les haines n'étaient pas suspendues par ce désastre, et chacun était surtout empressé à l'imputer au parti qu'il n'aimait point. Les uns montraient au doigt ceux qui étaient revenus de la journée d'Azincourt; d'autres s'applaudissaient de ce que les Armagnacs étaient déconfits. Il y en avait qui se livraient à des discours malveillants contre la noblesse et surtout contre les princes, dont les discordes livraient le royaume à ses anciens ennemis. Les gens sages disaient, comme avait dit le roi d'Angleterre, que c'était une punition de Dieu envoyée sur la France pour les monstrueux désordres qui y régnaient dans tous les états et toutes les conditions.

Pour le conseil du roi, il sembla plus occupé du duc de Bourgogne que du roi d'Angleterre. On aurait pu entreprendre le siége d'Harfleur, qui était mal défendu, ou au moins repousser la garnison; on n'en fit rien : l'armée fut ramenée en désordre aux environs de Paris et de Rouen. De son côté, le duc de Bourgogne était prêt à marcher; déjà son armée était réunie à Châtillon, et avant la bataille d'Azincourt il se disposait à se mettre en route avec toute sa puissance; le mois d'octobre s'était écoulé en ambassades continuelles envoyées de lui au roi et du roi à lui. On voulait avoir son armée, mais non pas lui. Ses partisans continuaient à être persécutés à Paris; on en bannissait sans cesse quelques-uns qui se réfugiaient près de lui et vivaient de ses bienfaits; enfin on ne craignait point d'accroître chaque jour sa haine et d'allumer sa colère.

Après la bataille d'Azincourt, le conseil du roi, où dominait le roi de Sicile, craignit encore bien plus l'arrivée du duc de Bourgogne. On pensa presque aussitôt à lui opposer le comte d'Armagnac; ce seigneur était au fond du Languedoc, et le danger pressait. Pour gagner du temps, il fut résolu de satisfaire le duc de Bourgogne sur plusieurs points, et en même temps de le tenir éloigné (5).

Le 7 novembre, le roi prononça, par lettres patentes, une abolition générale et sans exception, puis on offrit au Duc une pension de quatre-vingt mille écus et le gouvernement de Picardie pour son fils. Le Dauphin lui écrivit en même temps, de sa main, qu'il le priait de différer sa venue jusqu'à Noël. Peu de jours après, le 15 novembre, l'ordre fut adressé au prévôt de Paris de ne souffrir qu'aucun seigneur du sang royal entrât dans la ville avec des gens d'armes; de rompre s'il le fallait, les ponts, et de garder les passages des rivières.

Lorsque le Duc reçut les nouvelles de la bataille d'Azincourt ; la mort de ses frères le remplit de courroux, il envoya sur-le-champ un héraut au roi d'Angleterre qu'il trouva encore à Calais. Quand il fut devant lui, il lui dit de par le duc de Bourgogne, qu'il avait tué ou fait tuer son frère le duc de Brabant, le plus noble chevalier du royaume de France, qui cependant n'y était point vassal, n'y tenait rien à fief et n'y possédait qu'une petite maison à Paris (6); que pour cela, le duc de Bourgo-

(1) Gollut. — Saint-Remi.

(2) Lisez : *le comte* de Nevers. (G.)

(3) Monstrelet.

(4) Le Religieux de Saint-Denis. — Juvénal.

(5) Juvénal.

(6) Il est certain que les États de Brabant avaient fait ce qu'ils avaient pu pour détourner leur prince de prendre part à une guerre qui n'intéressait pas le pays; et que le voyant

gne le défiait à feu et à sang, lui envoyait son gantelet, et lui promettait, quelque part qu'il pût le trouver, d'aller le joindre avec tous ses Bourguignons et ses Flamands, les Brabançons et les Liégeois. Quant au comte de Nevers, il était homme du roi de France, s'était armé pour lui, avait péri pour sa querelle; ainsi il ne pouvait lui savoir mauvais gré de sa mort.

Le roi d'Angleterre répondit : « Je ne recevrai » point le gantelet d'un si noble et si puissant prince » que le duc de Bourgogne; je ne suis que peu de » chose auprès de lui. Si j'ai eu la victoire sur les » nobles de France, ce n'est ni par ma prouesse, » ni par ma force, ni par mon habileté : c'est par la » grâce de Dieu. Quant à la mort du duc de Bra» bant, elle m'a affligé; mais je t'assure que ni moi » ni mes gens ne l'avons fait mourir, non plus que » le comte de Nevers. Reporte à ton maître son » gantelet : s'il veut se trouver à Boulogne le 15 jan» vier, je lui prouverai, par le témoignage de mes » prisonniers et de deux de mes amis, que ce sont » des Français qui ont tué et fait périr ses frè» res (1). »

Le duc de Bourgogne ne pouvant donner suite à sa querelle avec le roi d'Angleterre, ne s'occupa plus qu'à reprendre son pouvoir. Sans s'arrêter aux défenses du duc d'Aquitaine et du conseil du roi, il se mit en route avec les Bourguignons, les gens de Savoie que lui avait envoyés son gendre, et les Lorrains, conduits par leur duc lui-même. Le 21 novembre, il entra à Troyes. De nouveaux ordres pour qu'il eût à congédier son armée lui furent signifiés; il n'en suivit pas moins sa volonté et s'avança vers Paris. Meaux ferma ses portes; les villes et les passages étaient gardés par les troupes qui étaient revenues d'Azincourt. Sa volonté n'était point d'avoir recours aux armes; il espérait intimider le conseil du roi et faire agir les intelligences qu'il avait dans Paris. Il publiait que son armée était réunie pour venger le royaume, pour punir les Anglais, et que son désir était seulement d'aider le roi de ses conseils et de sa puissance.

La cour venait de rentrer à Paris; le duc de Bourgogne envoya pour ambassadeurs messire Jean de Luxembourg, les sires de Saint-Georges et Regnier Pot, avec Eustache de Laistre, un des principaux bannis. Ils demandèrent que le Duc fût reçu à Paris. Le Dauphin répondit avec fermeté qu'il ne le voulait pas, que le Duc n'avait qu'à renvoyer ses gens d'armes et à se présenter comme un sujet obéissant. Les ambassadeurs essayèrent de rassurer, autant qu'ils le purent, sur les intentions de leur maître : il ne voulait, disaient-ils, exercer aucune vengeance; il laisserait chacun dans son office, et s'y engagerait par lettres publiques; il donnerait même son fils en otage. Le duc d'Aquitaine répliqua que c'était à lui, comme souverain, de prendre ses sûretés et non pas de les recevoir.

En même temps on envoya encore défense au duc de Bourgogne de venir plus avant; il n'en tint compte, et s'établit à Lagny, à six lieues de Paris.

Tout proche qu'il était, la ville de Paris restait tranquille, nul mouvement ne se faisait en sa faveur. Il avait autour de lui Jacqueville, Caboche, Chaumont, Saint-Yon et tous les plus furieux des bouchers. On craignait leurs cruelles vengeances, et les bourgeois n'étaient pas pour le duc de Bourgogne. En même temps tous ceux qui, autour du roi ou dans la ville, s'étaient montrés contre lui, n'épargnaient aucun soin pour s'opposer à son retour. Les gens qui essayaient d'émouvoir le peuple en sa faveur étaient mis en prison, il y en eut même d'exécutés. La ville était sans cesse tenue en alarme et en précaution. Afin d'exciter quelque commotion, les ennemis du parti d'Armagnac répandirent que des haches, dont le fer était vernissé pour n'être point aperçu pendant la nuit, avaient été distribuées par le prévôt des marchands et les échevins à quatre mille gens d'armes, qui devaient égorger ceux qu'on soupçonnait de favoriser le duc de Bourgogne (2). Ce bruit et bien d'autres de même espèce ne servaient qu'à épouvanter et à tenir chacun en

obstiné dans son dessein, ils lui refusèrent le service militaire, *sagittariorum opem denegarunt*, Haræus, I, 381. Le duc partit donc secrètement de nuit pour la France avec un petit nombre de nobles brabançons. De Reiffenberg.

Le registre de la recette générale de Brabant, pour l'année 1415, contient à ce sujet de précieux renseignements. On y lit, au chapitre des dépenses de l'hôtel du Duc que, le 22 octobre, il fut toute la journée à Bruxelles (il avait passé les dix premiers jours du mois à la chasse à Tervueren, Boitsfort, Alsembergh et ailleurs); que le mardi 23, il alla se coucher à Mons, avec plusieurs de ses chevaliers et hommes, jusqu'au nombre de 219 chevaux ; que, le 25, il était à Lens en Artois. Là s'arrêtent les renseignements. Parmi ceux qui avaient accompagné le Duc, étaient le sire d'Assche, le damoiseau de Rotselaer, Philippe et Henri, de Liedekercke, Imbert de Kestergate, etc. (G.)

(1) Juvénal.

(2) *Ibid.*

respect. Le Duc ne pouvait pas non plus songer à venir sans son armée; il aurait exposé sa liberté et sa vie. On ne voulait pas laisser entrer ses ambassadeurs avec une suite nombreuse, on ne leur permettait pas même de loger dans son hôtel d'Artois. Ce n'étaient que messages et pourparlers continuels, qui n'avançaient à rien. Le Duc s'emportait contre les députés du roi, leur déclarait qu'il n'obéirait pas tant que les ordres seraient contraires au bien et à l'honneur du roi et du royaume. Cependant il n'agissait point, et demeurait toujours à Lagny.

En ce moment le duc d'Aquitaine tomba malade, et peu de jours après mourut, sans être regretté de personne (1). Il était inconstant et obstiné, n'écoutait aucun conseil et ne s'occupait jamais des affaires; il avait été fort bien instruit dans les lettres latines et françaises, mais n'en faisait nul usage. Son abord n'était point facile et affable comme celui de son père, et il vivait enfermé avec ses musiciens et ses compagnons de débauche. Par le train de vie qu'il avait mené, sa santé s'était ruinée. Cependant le clergé croyait qu'il serait assez religieux, car s'il était magnifique en habillements, en chevaux, en armures, en joyaux, il ne l'était pas moins en ornements d'église, et en faisait faire souvent de fort beaux; on disait même qu'il comptait bâtir une église et y mettre des religieux; la mort le prévint. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par les Armagnacs, qui craignaient de le voir redevenir favorable à son beau-père; la chose était peu vraisemblable.

Aussitôt le Duc redemanda sa fille, madame Michelle, qui était encore à Marcoussy, éloignée de son mari. Il avait rendu bien malheureuse cette bonne petite princesse, que sa vertu et sa patience avaient fait chérir de tout le monde. Elle fut bientôt remise à son père, mais on ne put rendre ni la dot ni les joyaux.

Cependant le roi de Sicile était reparti malade pour Angers; le comte de Ponthieu, le second fils du roi, qui devait être chargé du gouvernement, était en Hainaut chez son beau-père. Enfin, cinq jours après la mort du Dauphin, arriva le comte d'Armagnac, dont on avait hâté l'arrivée en lui envoyant message sur message. Il fut reçu avec grand empressement par tous ceux qui craignaient le duc de Bourgogne. Il alla aussitôt faire sa révérence au roi et à la reine. Le vieux duc de Berri l'emmena à souper chez lui. Dès le lendemain, le roi lui ceignit l'épée de connétable, et il devint maître souverain des affaires. Bientôt il poussa avec une activité nouvelle la défense de Paris; de fortes garnisons furent placées dans les villes voisines; on rompit les ponts des rivières. Les hommes d'armes, sous le commandement des sires de Barbazan et Raymonnet de la Guerre commencèrent à courir la campagne et à attaquer les Bourguignons ils en surprirent un parti considérable et firent prisonniers messire Martel du Mesnil, le sire Ferry de Mailly et d'autres gentilshommes, qui furent amenés à Compiègne, mis à la torture, et puis suspendus au gibet, hormis le sire de Mailly, qui, par protection, fut sauvé.

A Paris, les portes furent murées; des troupes furent logées dans la ville et chez les habitants. Quiconque osait parler du duc de Bourgogne, quiconque se montrait dans les rues avec des armes, était mis en prison (2). Il ne restait plus d'espoir au duc de Bourgogne. Il avait encore une fois échoué dans ses projets. Son aveuglement sur la disposition d'esprit des Parisiens, les allées et venues de ses ambassadeurs, tant de paroles et si peu d'action, firent de lui la fable de Paris. Ce terrible Jean sans Peur ne s'appelait plus que « Jean le Long, Jean de Lagny, qui n'a point de hâte; » et pourtant il s'obstinait encore à ne pas s'éloigner de Paris.

Le duc de Bretagne arriva et s'entremit pour obtenir que les propositions du duc de Bourgogne fussent admises : une partie de l'Université voulut même exprimer une opinion favorable à cet accommodement. Tel aussi avait été l'avis du Parlement au retour du roi. Le ministre des Mathurins, fameux prédicateur du parti des Bourguignons, vint faire un long discours au duc de Bretagne pour l'engager à continuer ses efforts; mais le recteur et le plus grand nombre des docteurs le désavouèrent, et plusieurs arrivèrent tout aussitôt pour déclarer qu'il était faux que l'Université voulût une paix cabochienne. Alors le duc de Bretagne leur répondit : « Vous êtes donc divisés; cela n'est pas bien; » néanmoins la chose n'en restera pas là; nous en » reparlerons une autre fois. » Sa protection n'empêcha point que Tanneguy-Duchâtel, prévôt de Paris, qui, avant l'arrivée du comte d'Armagnac, avait maintenu l'ordre et la crainte dans la ville, ne fit

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Reg. du Parlement.

(2) Journal de Paris.

saisir et mettre au Châtelet le ministre des Mathurins et un autre docteur. Le duc de Bretagne eut beaucoup de peine à les faire délivrer. Les messages qu'il envoyait au duc de Bourgogne ne pouvaient passer que difficilement. Lui-même, en arrivant à Paris, avait été reconnu au pont de Saint-Cloud, et il lui avait fallu écrire au roi. Quand il vit le peu d'égards qu'on avait pour lui, il s'en retourna dans son duché, après être allé voir le duc de Bourgogne, qui l'entretint de ses griefs multipliés, et se plaignit des injustices qu'il endurait. Il lui fallut cependant s'éloigner, après avoir dépensé de fortes sommes pour réunir cette armée, qui avait, comme d'habitude, dévasté toute la Champagne et les environs de Paris.

Il s'en revint en Flandre où il arriva au commencement de février. Déjà depuis quelques mois il faisait des démarches pour être déclaré régent du duché de Brabant durant la minorité de ses deux neveux (2). Le clergé et les nobles consentaient bien à le reconnaître en cette qualité, mais les habitants des villes résistaient à toutes les propositions du Duc (3).

Il ne réussit pas mieux dans le dessein qu'il avait formé d'engager son beau-frère, le comte de Hainaut, à se réunir à lui pour conduire en France, à la tête d'une forte armée, le nouveau dauphin Jean, afin qu'il s'emparât du gouvernement. Le comte de Hainaut était fort incertain (4). L'entreprise lui semblait grande. D'un autre côté, il ne voulait pourtant pas livrer son gendre aux plus furieux ennemis de la maison de Bourgogne, et ne donnait pas réponse satisfaisante aux ambassadeurs qu'on lui envoyait au nom du roi. Rester ainsi indécis avait un autre inconvénient : les droits du Dauphin pouvaient être sacrifiés à son jeune frère Charles, gendre du roi de Sicile, qui était tout l'espoir des Orléanais et des Angevins.

Pendant ce temps-là, le comte d'Armagnac rendait chaque jour des partisans aux Bourguignons. Paris tremblait sous sa tyrannie et celle de ses deux fidèles serviteurs Barbazan et Tanneguy-Duchâtel. Aussitôt après la retraite du duc de Bourgogne, il s'était fait donner le gouvernement des finances; d'accord avec le roi de Sicile, dont l'avarice devint bientôt odieuse au peuple, il commença à lever des emprunts et des tailles plus fortes encore que par le passé, sans même épargner le clergé. Il avait été nommé aussi capitaine général de toutes les forteresses. Les exils et les emprisonnements continuaient. L'Université s'étant refusée à faire des démarches auprès du concile de Constance pour empêcher les ambassadeurs de Bourgogne de faire casser la sentence de l'évêque de Paris contre la doctrine de Jean Petit, on en chassa plus de quarante docteurs qui furent exilés, et l'on défendit toute association ou toute congrégation (5). De fait, la sentence du pape, qui avait cassé celle de l'évêque, fut confirmée, et l'évêque fut déclaré incompétent. Quant au fond, la commission du concile condamna seulement la proposition, qu'il est permis à tout particulier de tuer un tyran ou de faire tuer un tyran, sans dire d'où cette proposition était tirée, ni l'imputer à personne. On ne fit non plus aucune mention des huit autres propositions dénoncées par Jean Gerson et condamnées par l'évêque. Ce jugement, qui irrita beaucoup le parti des Armagnacs, fut obtenu surtout par l'habileté de maître Martin Porée, confesseur du duc Jean et évêque d'Arras, celui qui avait écrit aussi une apologie du meurtre du duc d'Orléans.

Le comte d'Armagnac ne se montrait pas dur envers les Parisiens seulement; il marcha, avec le maréchal de Loigny, contre la garnison d'Harfleur, qui faisait des courses sur le pays. Il sépara sa troupe en deux bandes, et n'ayant pas trouvé que les gens du maréchal eussent bien fait leur devoir, il fit pendre sans miséricorde des gentilshommes de très-bonne maison qui s'étaient lâchement enfuis.

Pendant qu'il était absent, les mécontents que produisait un gouvernement si cruel eurent recours au duc de Bourgogne. Il envoya secrètement à Paris le sire de Poix et trois autres de ses plus dévoués serviteurs pour y former quelque entreprise (6). La chose fut conduite avec grande prudence; tout était prêt à éclater; c'était le vendredi saint qu'on devait

(1) 1415, v. s. L'année commença le 19 avril.

(2) Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, étant mort à la bataille d'Azincourt, les trois états de Brabant résolurent de recevoir pour duc Jean, son fils aîné, âgé de treize ans, à condition que, lorsqu'il aurait atteint sa quinzième année, il renouvellerait les serments qu'il allait leur prêter. Le duc Jean fit son entrée à Louvain, le 14 janvier 1416. Voy. *Analectes Belgiques*, p. 339. (G.)

(3) Histoire de Bourgogne.

(4) Gollut. — Monstrelet.

(5) Juvénal. — Monstrelet. — Histoire du concile de Constance. — Histoire de Bourgogne.

(6) Monstrelet. — Juvénal. — Saint-Remi. — Chron., nº 10297. — Le Religieux de Saint-Denis.

prendre les armes; mais un serviteur du duc de Berri, en passant par la rue aux Fers, aperçut par hasard trois bourgeois qui s'armaient. Il alla raconter à maître Juvénal ce qu'il avait vu; celui-ci comprit que ce pouvait être une affaire grave, et l'envoya chez le roi pour qu'il avertît tout le monde de s'armer. En même temps, une femme ayant confié le secret à Michel Lailler, il voulut sauver la vie au sire de Dammartin, et lui conseilla de sortir de Paris. Dès que la chose fut connue, le roi et la reine s'enfermèrent au Louvre, et le prévôt de Paris courut aux halles avec cinquante hommes d'armes. Les quatre gentilshommes du duc de Bourgogne, voyant l'affaire manquée, s'échappèrent en toute hâte; mais leurs complices furent surpris. Le principal était maître Nicolas d'Orgemont, chanoine de Paris et maître des comptes, fils du chancelier d'Orgemont, et neveu du dernier évêque de Paris; Robert de Belloy, riche marchand drapier qui avait été échevin; un curé nommé Regnaud, maître ès-arts, homme fort estimé et honoré, furent aussi traduits en justice. Leur projet était, disait-on, de s'emparer du roi, de tuer la reine de France, la reine de Sicile, le chancelier, le prévôt et beaucoup d'autres; de promener dans un tombereau de boue le duc de Berri et le roi de Sicile, la tête rasée et en méchants habits, et de les faire périr après les avoir livrés aux insultes de la populace. Belloy et Regnaud eurent la tête tranchée; mais Nicolas d'Orgemont, étant réclamé par le chapitre de Paris, fut seulement conduit avec eux sur l'échafaud, puis livré par le prévôt au chapitre, qui le condamna à passer sa vie dans un cachot au pain et à l'eau (1). On le mit d'abord à la Bastille, comme prison empruntée par l'Église, puis transporté à Meung dans la prison de l'évêque d'Orléans; il y fut traité si rigoureusement, qu'il ne tarda pas à mourir. Il était, disait-on, le clerc le plus riche du royaume, et l'on trouva chez lui seize mille écus cachés dans un tas d'avoine. Ils auraient dû appartenir au clergé, car le mobilier suit le corps; mais les officiers royaux les gardèrent.

Bientôt le comte d'Armagnac, après avoir conclu une trève avec les Anglais, revint avec un grand nombre de gens de guerre. Beaucoup d'autres exécutions eurent lieu, et comme il vit bien que l'esprit des Parisiens n'était pas pour lui, il commença à les traiter plus rudement encore (2). Les chaînes des rues furent enlevées et portées à la Bastille. Il fut défendu de réunir aucune assemblée de corps de métiers ou autres. On ne pouvait même pas faire une noce sans la permission du prévôt; et lorsqu'il la permettait, des commissaires et des sergents y assistaient pour que personne n'osât murmurer. On désarma d'abord les bouchers; puis les habitants eurent ordre aussi d'apporter à la Bastille ce qu'ils avaient d'armes; il fut interdit d'avoir sur sa fenêtre des bouteilles, des pots à fleurs, ni rien qui pût être jeté dans la rue. La communauté des bouchers de Paris fut cassée et abolie; tous ses priviléges, franchises, justice mis à néant. La grande boucherie, située près du Châtelet, et l'écorcherie, qui était auprès du grand pont, furent démolies. Le roi ordonna que, pour la propreté et l'embellissement de Paris, il serait construit quatre nouvelles boucheries. Pour remplacer les trente et un étaux de la grande boucherie, on en créa quarante nouveaux; au lieu d'être héréditaires, comme par le passé, ils étaient donnés à bail au profit du roi (3). Les lettres qui réglaient ainsi tout le commerce de la boucherie donnaient d'excellents motifs, tous pris dans l'intérêt du peuple et le bon ordre de la ville de Paris; mais on savait bien que c'était seulement pour en être maître plus absolu.

Pour lors commença une guerre ouverte entre les Bourguignons et l'armée du roi. Les principaux capitaines de Bourgogne et les Parisiens bannis formèrent des compagnies qui, sortant de la frontière d'Artois, s'en allaient ravageant le pays; souvent même ils poussaient jusqu'auprès de Paris, où ils avaient des intelligences. Le sire Jean de Poix, un jour que le roi était à Saint-Germain-en-Laye, y entra avec quatre cents hommes déguisés. Peu s'en fallut qu'il n'enlevât le prévôt et le chancelier. Le seigneur de Solre, les deux frères de Saveuse, Ferry de Mailly, Jean de Fosseuse, avaient aussi des compagnies. Une fois, au mois d'août, le seigneur de Solre mit tout en rumeur à Paris; il vint jusqu'aux portes de la ville. On s'y crut perdu (4); car les habitants étaient devenus si favorables au duc de Bourgogne, qu'il y avait tout à craindre de leur part. Ce jour-là il y avait un complot pour enlever le roi de Sicile; il échoua, et le seigneur de Solre s'en alla piller et brûler le château de Beau-

(1) Reg. du Parlement.
(2) Juvénal. — Journal de Paris.
(3) Ordonnances.
(4) Monstrelet. — Registre du Parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.



mont-sur-Oise, qui appartenait au comte d'Eu. A l'exemple de ces compagnies de Bourguignons, il s'en forma d'autres qui ne songeaient qu'au seul pillage ; c'étaient des Savoyards amenés en France par le duc de Bourgogne ; des Lombards qu'y avait appelés le duc d'Orléans, des Allemands commandés par le bâtard de Saarbruck, car les bâtards de grands seigneurs étaient toujours les premiers dans de telles aventures. Les hommes d'armes, levés pour la défense du royaume, ne recevant point leur solde, traitaient le pays de même sorte. Il y avait aussi des brigands nommés les Bégaux, qui, à la faveur de ce désordre, commettaient de plus grandes cruautés encore (1).

Comme en même temps les nobles et les hommes d'armes étaient presque tous occupés à la guerre contre les Anglais, que le connétable, aussitôt après la trève finie, avait résolu de pousser vivement, le roi, par ses lettres du 26 août, permit à tous ses sujets de courir sus aux gens des compagnies, de les prendre et saisir eux et leurs biens, de les tuer s'ils se défendaient ; en un mot, de les détruire par tous les moyens quelconques, sans encourir aucune poursuite, sans avoir besoin de grâce ni de rémission. Les lettres donnaient le nom des chefs de ces compagnies et des individus qui en faisaient le plus notoirement partie. C'étaient des gentilshommes du duc de Bourgogne et les bouchers réfugiés auprès de lui ; mais son nom n'était pas prononcé. Sur la demande du Parlement et de l'Université, on appliqua encore à ces compagnies l'excommunication qu'Urbain V avait fulminée contre celles qui ravageaient le royaume au commencement du règne de Charles V. Cette guerre n'en devint que plus horrible. Les deux partis commettaient l'un contre l'autre toute sorte de barbaries. Raymond de la Guerre, que le connétable avait envoyé à Noyon, avait chargé tous les arbres des environs des Bourguignons nobles ou autres qu'il avait fait pendre (2).

Pendant ce temps-là, le comte d'Armagnac était en Normandie, où il s'efforçait de venger sur les Anglais la journée d'Azincourt. L'empereur Sigismond, qui était venu à Paris au commencement de cette année, et qui y avait été pompeusement reçu, avait offert de traiter de la paix en Angleterre, où il allait se rendre. Il y avait trouvé plus de facilité qu'on ne l'eût supposé. Le roi Henri avait aussi quelques discordes à pacifier dans son royaume ; d'ailleurs le connétable avait repoussé la garnison d'Harfleur. Il assiégeait et pressait la ville du côté de terre, tandis qu'une flotte de vaisseaux génois et castillans qu'il avait fait venir, et que commandait le vicomte de Narbonne, empêchait qu'aucun secours n'y arrivât par mer. Dans ces circonstances, le roi d'Angleterre prêta l'oreille aux discours de l'empereur ; quelques pourparlers eurent lieu avec les nobles prisonniers qu'il avait près de lui. Le sire de Gaucourt avait eu permission de venir en France pour racheter des prisonniers anglais, afin d'être échangé avec eux, et pour tâcher de retrouver les joyaux du roi Henri, qui avaient été pillés dans ses bagages à Azincourt. Il parla au conseil du roi de la possibilité de traiter. Le duc de Berri, le roi de Sicile et quelques autres furent d'avis de ne pas repousser les propositions du roi d'Angleterre. Le connétable représenta qu'on ne pourrait pas obtenir d'honorables conditions, qu'on venait de faire de grandes dépenses pour assembler des armées sur terre et sur mer, que l'occasion était favorable. Il parlait bien ; il conduisait tout à sa volonté ; le conseil, le Parlement, l'Université, les bourgeois, qui avaient été appelés à dire leur pensée, approuvèrent le connétable (3).

Le roi d'Angleterre, qui craignait pour Harfleur, offrit une trève de trois ans en laissant la ville en dépôt entre les mains de l'empereur et du comte de Hainaut. Le connétable avait si grand courage et si bonne espérance, qu'il se refusa à tout. Les Anglais rassemblèrent toutes leurs forces de mer ; leur roi, qui avait voulu d'abord les commander, les confia à son frère le duc de Clarence. Tout ce que l'Angleterre avait de vaillants seigneurs était sous ses ordres. Le conseil du roi de France, voyant combien l'occasion était importante, fit demander inutilement encore secours au duc de Bourgogne. Les vaisseaux français étaient conduits par de bons marins génois, et montés d'arbalétriers du même pays, qui avaient aussi une grande renommée. Mais il n'y avait pas assez de gens d'armes ; ce fut ce qui perdit la flotte. Le combat fut long et rude ; enfin les Anglais forcèrent le passage de la rivière et délivrèrent Harfleur (4).

Ce nouveau refus du duc de Bourgogne commença à donner l'idée qu'il avait conclu quelque secrète alliance avec les Anglais. Il avait passé presque

(1) Monstrelet.
(2) *Ibid.*

(3) Factum du sire de Gaucourt. — Chron., n° 10297. — Le Religieux de Saint-Denis.
(4) Juvénal.

toute l'année en pourparlers avec eux, soit pour les trêves marchandes de la Flandre, soit pour les affaires de l'Église. Le comte de Warwick avait demeuré longtemps en ambassade à la cour du Duc, et en avait reçu un grand accueil et de riches présents. Bientôt on fut encore plus persuadé de l'union cachée du Duc avec le roi d'Angleterre, lorsqu'il alla à Calais trouver ce roi et l'empereur, qui revenait alors d'Angleterre. Cette entrevue lui avait été proposée par les deux princes, et ses méfiances étaient si grandes, qu'il avait demandé que le duc de Glocester vint pendant ce temps-là comme otage à Saint-Omer, auprès du comte de Charolais. Le jeune prince fit de son mieux pour le bien recevoir. Dès le lendemain de son arrivée, il alla le visiter; il le trouva debout en conversation avec quelques seigneurs d'Angleterre; le duc de Glocester, sans se déranger, sans venir au-devant du comte de Charolais, le salua légèrement en disant : « Comment vous va, mon cousin? » Puis reprit sa conversation. Tout jeune qu'il était, le prince se tint pour fort offensé d'un tel manque de courtoisie (1).

Le duc de Bourgogne passa neuf jours à Calais avec les deux rois, et en fut grandement accueilli. Ils s'efforcèrent de l'entraîner dans l'alliance qu'ils venaient de conclure. Le roi d'Angleterre avait dressé d'avance un projet de traité ainsi conçu (2) :

« Le roi ayant fait connaître au duc de Bourgogne les justes droits qu'il a sur la couronne de France, et le refus que son adversaire a fait jusqu'ici de lui donner satisfaction, lui dit qu'avec l'aide de Dieu et de monseigneur saint George, il a résolu de se la procurer par les armes.

» Sur cette déclaration, le Duc, connaissant la justice des droits du roi, et considérant les grandes victoires que le seigneur lui a accordées, promet de lui donner ses lettres patentes qui contiendront ce qui suit;

» Qu'encore que ci-devant, faute d'avoir été bien informé, il ait suivi le parti contraire, le croyant juste, à présent qu'il se trouve mieux instruit, il promet de se tenir attaché aux intérêts du roi d'Angleterre et de ses héritiers et successeurs, comme de ceux qui sont et seront toujours vrais et légitimes rois de France, de même que s'ils étaient actuellement en possession de la couronne.

» Bien que, pour le présent, le roi n'ait pas désiré l'hommage dudit Duc, et que ledit Duc s'y reconnaisse obligé, toutefois il promettra qu'aussitôt que le roi d'Angleterre sera en possession d'une partie notable du royaume de France, il lui rendra hommage lige et lui prêtera serment de fidélité, ainsi que tout vassal de la couronne de France le doit faire au roi de France son souverain.

» Le duc de Bourgogne promettra de faire en sorte, par toutes sortes de voies qui lui ont été indiquées, et qui sont secrètes, que le roi d'Angleterre soit mis en possession actuelle du royaume de France.

» Pendant que le roi sera occupé à poursuivre ses droits, le duc de Bourgogne fera la guerre avec toutes ses forces aux ennemis que le roi a dans le royaume de France, c'est à savoir A, B, C, D, et à tous leurs pays et partisans désobéissants au roi d'Angleterre.

» Dans toutes les alliances et lettres patentes faites et à faire entre lesdits roi et Duc, dans lesquelles le Duc aurait fait ou ferait exception de l'adversaire du roi, ou du fils dudit adversaire, il n'entend point porter préjudice à ce qu'il promettra par celles-ci qu'il doit donner au roi; mais il l'accomplira ponctuellement.

» Que si, par dissimulation, ledit Duc faisait exception dudit adversaire ou du Dauphin son fils, pour un plus grand bien et pour mieux faire réussir le projet formé, il veut et entend que toutes et telles exceptions soient vides et censées de nulle valeur.

» Et afin que tous sachent que ceci part de sa pure et franche volonté, il promettra et jurera, par la foi et loyauté de son corps, de l'observer sans fraude ni machination. Il en écrira les articles de sa propre main, les signera et y apposera son sceau ordinaire. »

Il semble que malgré les instances du roi Henri, et bien qu'il offrît de lui donner part dans toutes les conquêtes qu'ils feraient en France, le Duc refusa de signer ce projet de traité. Il se borna à prolonger la trêve que déjà il avait conclue au mois de juin pour la Flandre et l'Artois, et à faire défense à ses sujets de s'armer contre les Anglais; cela fut trouvé étrange de la part d'un vassal : on supposa davantage, et l'idée d'un traité conclu s'accrédita de plus en plus.

En même temps le Duc fit hommage à l'empereur pour la comté de Bourgogne et la seigneurie d'Alost (3), qui relevaient de l'Empire. Ce prince était arrivé en France dans une bienveillance visible pour la France et le parti d'Orléans; il retourna dans ses

(1) Monstrelet.

(2) Rymer, *Acta publica*.

(3) Il faut lire *la comté d'Alost*. Ce pays, ainsi que les Quatre-Métiers, le pays de Waes et le terroir au delà de l'Escaut, formaient un fief dépendant de l'Empire. Voy. Wielant. ap. *Corpus chronicorum flandriæ*, 1837, I, xL. (G.)

États allié des Anglais, et tout favorable aux Bourguignons.

Bientôt après, le comte de Hainaut écrivit au duc Jean, et le pria de venir conférer avec le Dauphin et lui. Comme le Duc n'avait pu jusque-là leur faire agréer ses propositions, il se refusa à venir. Le jeune Dauphin lui écrivit de sa main pour l'en presser; il s'y rendit le 12 novembre. Dès le lendemain, un grand conseil fut assemblé, où se trouvèrent la comtesse de Hainaut, le comte de Charolais et les principaux seigneurs et conseillers de Flandre et de Hainaut. Là le duc de Bourgogne offrit ses services au Dauphin, jura de servir lui et le roi son père contre tous leurs adversaires. Le Dauphin reçut cette promesse, et jura de son côté d'aider et défendre de tout son pouvoir le Duc contre les adversaires et les malveillants de lui et de ses sujets. Le Dauphin requit ensuite le Duc d'aider le roi à garder et défendre le royaume contre ses ennemis d'Angleterre: il le promit et le jura: — en outre qu'il voulût bien entretenir bonne paix dans le royaume. Le Duc répondit qu'il le ferait très-volontiers, qu'il ne voulait de mal à personne, et désirait la paix avec les grands et les petits, sauf le roi de Sicile. Le Dauphin fut satisfait de cette réponse, et ajouta que si le Duc voulait ajouter ou retrancher quelque chose aux conditions des derniers traités, il le ferait volontiers. Le comte et la comtesse de Hainaut s'engagèrent aussi dans cette alliance, sauf ce qui concernait l'Angleterre, avec laquelle, pour l'avantage de leurs États, ils voulaient rester en paix comme avaient fait leurs prédécesseurs. Enfin, le comte de Hainaut promit à son beau-frère de Bourgogne qu'il ne remettrait le Dauphin aux mains d'aucune personne, sans être bien assuré de l'accomplissement des conditions jurées. Il promit aussi d'aller trouver la reine, et de faire en sorte que quinze jours après le duc de Bourgogne fût mandé, se réconciliât avec le roi, et conclût un bon traité pour le plus grand avantage du royaume (2).

Ces conférences de Valenciennes donnèrent une grande alarme aux Armagnacs et aux Angevins. Le conseil du roi envoya à diverses fois des ambassadeurs au comte de Hainaut et au Dauphin pour presser le retour de ce jeune prince: comme il ne voulait point revenir sans amener avec lui le duc de Bourgogne, rien ne pouvait se conclure. Les gens qui gouvernaient le conseil, et surtout le roi de Sicile, auraient mieux aimé perdre eux et le royaume que de céder en rien au duc de Bourgogne. Le duc de Berri était mort depuis quelques mois, et malgré tant de maux et d'exactions dont il avait été la cause, il fut regretté, car il était plus sage, d'un accueil plus conciliant et d'une conduite plus honorable que ceux qui lui survivaient.

Cependant les gens de bien plaçaient encore quelque espérance dans le duc de Bretagne: c'était un prince aimé de ses sujets; il était de mœurs douces et bienveillantes, économe et sachant se contenter de ses revenus ordinaires, ami de la paix qu'il avait su maintenir en ses États. Il fut mandé à Paris et y arriva accompagné de ses seuls serviteurs, sans appareil militaire; cela plut beaucoup au peuple, qui depuis longtemps n'était pas accoutumé à voir les princes dans un cortége pacifique. Le roi fut aussi heureux de le voir; il le reconnut et lui demanda des nouvelles de sa fille la duchesse de Bretagne. Il eût voulu le garder près de lui et le mettre à la tête de ses conseils. Le gouvernement d'un si sage prince aurait bien convenu à ceux qui aimaient l'ordre et le repos. Il se rendit à Senlis; la reine y était venue pour se rapprocher de son fils le dauphin Jean, que le comte de Hainaut avait amené à Compiègne. D'abord il n'avait voulu conduire ce jeune prince que jusqu'à Saint-Quentin, craignant d'approcher trop de Paris. Cependant, la reine ayant refusé d'aller si loin, le Dauphin avait continué sa route jusqu'à Compiègne, où il s'était logé dans le château du roi. La reine était à Senlis avec une nombreuse suite; elle avait avec elle son fils Charles, duc de Touraine, et le jeune duc d'Alençon. Ils allèrent, avec le duc de Bretagne, rendre leurs devoirs au Dauphin. Le Parlement, l'Université et la ville lui envoyèrent des députés pour le prier de hâter son arrivée, et de pourvoir à la défense du royaume contre les Anglais et les compagnies qui le ravageaient (3). Il leur promit d'y faire tous ses efforts, et fit publier un ordre aux gens de guerre de cesser leurs rapines et de désarmer; mais cet avis fut de nul effet.

Les allées et les venues de Senlis à Compiègne n'avançaient à rien non plus. Le plus grand obstacle à la paix était la haine furieuse du duc de Bourgogne et du roi de Sicile. Le duc de Bretagne se rendit

(1) 1416, v. st. L'année commença le 11 avril.

(2) Monstrelet. — Lettre de Guillaume Després à Jean de Noisdent, citée dans l'Histoire de Bourgogne.

(3) Monstrelet.

auprès de ce dernier qui avait emporté dans sa ville d'Angers le produit des taxes si durement levées sur les bourgeois de Paris. Il s'efforça de l'amener à des sentiments plus doux. De là il s'en alla à Lille, auprès du duc de Bourgogne, qu'il ne trouva pas moins implacable ; ce prince espérait même si peu des négociations de son beau-frère le comte de Hainaut, que, selon lui, c'était à la tête d'une armée, et non autrement, qu'il eût fallu amener le dauphin Jean. Lorsque le duc de Bretagne revint à Senlis (1), la reine lui reprocha vivement d'avoir fait une telle démarche auprès du duc de Bourgogne; car elle était alors toute aux Angevins et aux Armagnacs. On revint à Paris sans avoir rien conclu; le comte de Hainaut y suivit la reine, et déclara hautement, dans le conseil du roi, que le Dauphin ne reviendrait qu'avec le duc de Bourgogne, et seulement si le conseil voulait maintenir d'autre sorte la paix et le bon ordre dans le royaume. Alors on résolut de le faire arrêter : il fut averti dès le lendemain; il feignit d'aller en pèlerinage à Saint-Maur, et regagna Compiègne en toute hâte. Il y trouva le Dauphin déjà fort malade. Peu de jours après, ce prince mourut. On publia que sa maladie avait été un abcès dans l'oreille et dans le cou ; mais bien peu de personnes le voulurent croire, on ne douta guère qu'il n'eût été empoisonné. On racontait même que, durant qu'il jouait à la paume, et qu'il était en sueur, un serviteur suborné lui avait passé sur le cou ses mains frottées de poison. Cette mort fut surtout attribuée au roi de Sicile, qui craignait plus que personne le ressentiment furieux du duc de Bourgogne, et qui voulait assurer la couronne à son gendre Charles, duc de Touraine (2).

Toute espérance de reprendre le gouvernement par des traités échappait ainsi au duc Jean; sans attendre davantage, peu de jours après la mort du Dauphin, il écrivit aux bonnes villes du royaume une lettre conçue à peu près en ces termes :

« Lorsque, par la grâce de Dieu, nous avions crédit et domination dans ce royaume, nous avions trouvé que la chose publique de ce noble royaume était gouvernée par des gens de petit état et de familles inconnues, qui ne s'occupaient à autre chose que d'appliquer à leur profit particulier les finances qu'ils se procuraient ouvertement et en secret, par tailles, emprunts et autres exactions. Nous, considérant nos obligations envers notre seigneur et sa couronne, afin de procurer, de tout notre pouvoir, la fin de tous ces inconvénients et une bonne réparation de la chose publique, nous fîmes remontrer au Louvre, en présence du grand conseil, que les susdites gens voulussent bien y pourvoir, et l'Université se joignit à notre poursuite. On fit semblant de vouloir nous entendre; mais leur intention était tout autre, et il est notoire que nous n'avons trouvé que déception, dissimulation et persévérance dans les maux du royaume; d'où de grandes guerres se sont suivies. Nonobstant, nous avons poursuivi ladite réparation, tellement que par plusieurs notables clercs du Parlement et de l'Université, par de prudents chevaliers et de sages bourgeois, furent faites ordonnances qui ne donnaient pas dans les nouveautés et ne faisaient pas acception de personnes. Elles furent publiées et jurées en présence de mondit seigneur, séant en lit de justice.

» Mais il est misérable d'avoir à raconter que le contraire a été fait. Il est notoire que lesdits ravisseurs ont trouvé moyen de nous éloigner de monseigneur. Tantôt après ils firent rompre ces ordonnances; ils firent taille sur taille, emprunts sur emprunts, bannissements, décollations et autres innombrables dommages. Notre redouté seigneur le duc d'Aquitaine en eut très-grande déplaisance, et, pour y porter remède, il nous manda, par trois lettres de sa main, de venir le trouver en armes et avec toute notre puissance. Pour lui obéir, nous vînmes à Saint-Denis, mais nous ne pûmes approcher de lui, car la chose était déjà venue à la connaissance desdits ravisseurs. Ils se saisirent de notre seigneur, et le mirent au Louvre en faisant lever les ponts. Ils firent emprisonner une très-grande partie de ses serviteurs, tellement que depuis il n'a jamais joui de sa pleine liberté.

» Ensuite, bien qu'ils eussent avis un an d'avance que les ennemis du royaume avaient l'intention de l'attaquer avec toute leur puissance, néanmoins, par leur damnable avarice, ils ne firent aucun préparatif ni résistance, d'où advint que monseigneur perdit un des ports les plus notables du royaume, que la plus grande partie de sa chevalerie fut détruite, et que nul ne peut savoir les grands périls et dommages qui en peuvent advenir.

» Et comme il nous appartenait, comme loyal parent et vassal, de nous acquitter loyalement envers monseigneur en faisant son service, nous nous mîmes en armes avec toute notre puissance, pour soutenir et défendre le royaume comme nous le de-

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Gollut.

vons. Mais ces rapineurs et dissipeurs firent défense aux cités et bonnes villes de laisser entrer ni nous ni nos gens, et que les vivres ne nous fussent pas administrés, comme si nous fussions ennemis du royaume. Cependant ceux de ma compagnie aimaient et aiment encore grandement mondit seigneur.

» Puis, assemblant maux sur maux, ils firent emprisonner dans les villes et cités du royaume un très-grand nombre de prud'hommes qui, parce qu'ils aimaient la conservation et l'autorité du roi, prenaient grand déplaisir à voir tous ces inconvénients. Et, ce qui est pis, lorsque monseigneur d'Aquitaine commençait à connaître leur malice et voulait y obvier selon sa raison, ils le firent mourir par poison, comme il le parut par le genre de sa mort; et cela pour augmenter leur autorité.

» Quand nous vîmes leur fureur, afin d'éviter toute matière de division, nous allâmes en nos pays de Flandre et d'Artois, afin d'exposer à notre cher neveu monseigneur le Dauphin, naguère trépassé, nos bonnes intentions et les inconvénients et mauvaises choses susdites. Mais notredit neveu était pour lors en Hollande, et ne put venir sitôt en Hainaut à cause du péril de la mer. A son arrivée, nous allâmes vers lui à Valenciennes, nous lui exposâmes plusieurs choses, et notre désir d'une paix générale avec tous ceux qui la voudraient avoir avec nous, excepté le roi Louis, contre lequel nous avons grand intérêt touchant notre honneur et l'état de notre personne. Pour la perfection de ladite paix, et les autres grandes besognes du royaume, mondit neveu et mon frère le comte de Hainaut se transportèrent à Compiègne; mais ces rapineurs, par leurs malicieuses fraudes, attirèrent notredit frère jusqu'à Paris. Il procédait de bonne foi à ladite besogne, et ne croyait pas que, lorsqu'il cherchait à procurer un si grand bien, aucun voulût attenter à sa personne. Laquelle chose eût pourtant été faite, comme il est notoire, s'il ne fût parti de Paris hâtivement et à petite compagnie, et ne fût venu à Compiègne en un même jour, quoiqu'il y ait vingt lieues.

» Ce ne fut pas tout; car ce jour même au soir, notre très-redouté seigneur et neveu tomba si grièvement malade, que tantôt après il trépassa, les lèvres, la langue et les joues tout enflées, les yeux sortant de la tête, ce qui était grande pitié à voir, car cette forme et manière de mourir est celle des gens qui sont empoisonnés. Laquelle chose nous racontons avec douleur, tenant pour assuré que tous les bons prud'hommes du royaume prendront grand déplaisir à entendre réciter ces deux morts.

» Ainsi les choses demeurèrent en cet état. Ces rapineurs et empoisonneurs ne voulurent point entendre à la paix, ni prendre pitié du pauvre peuple de France, qui est mis à destruction par ces débats. C'est vraiment une nature malheureuse, que de ne vouloir ainsi que le mal, et d'avoir rompu et enfreint six traités : de Chartres, de Bicêtre, d'Auxerre, de Pontoise, de Paris et de Rouvre en Bourgogne. Nous vous avons signifié ceci, afin que vous connaissiez véritablement la méchanceté de ces faux traîtres, séditieux, parjures, tyrans, homicides, empoisonneurs, rapineurs et dissipeurs, qui sont sans foi, sans loyauté, et remplis de trahison et de cruauté. Et nous vous faisons savoir que, bien que nous prenions patiemment, comme nous le devons faire, les déplaisirs et persécutions qui nous ont été faits, ayant devant nos yeux ce qu'on lit aux histoires anciennes, divines, ou autres, que communément les amis de Dieu et de la chose publique furent merveilleusement persécutés pour leurs vertueuses entreprises : néanmoins notre volonté est de chercher de toute notre puissance, à l'aide de notre Créateur et de nos bons parents, vassaux, alliés et bienveillants à la couronne de France, la prospérité de mon très-redouté seigneur, dont la destruction serait celle de tous les sujets de son royaume, et aussi de poursuivre la punition des coupables de ces deux empoisonnements, et de leurs adhérents; et cela tant que Dieu laissera la vie en notre corps.

» En même temps nous poursuivrons la réparation de ce royaume par nous commencée, pour le soulagement du pauvre peuple si grièvement oppressé par les aides, les impositions, les tailles, les gabelles, les dîmes, les dépouilles et autres exactions. Nous avons conclu, et fermement résolu en notre courage, de soutenir tous les prud'hommes et d'y employer notre pouvoir.

» Pour ce, nous vous prions et vous sommons, sur la foi et obéissance que vous devez à mondit seigneur et à la chose publique de son royaume, que vous tous et chacun de vous, vous veuilliez m'aider, conseiller et conforter à faire punir les destructeurs de la noble maison de France, les coupables de ces trahisons, homicides, tyrannies et empoisonnements, comme vous y êtes tenu selon la raison divine, naturelle et civile. Nous connaîtrons s'il y a en vous charité, loyauté, vertu et crainte de Dieu, en voyant si vous vous emploierez à réprimer leur tyran-

nie, cruauté, déloyauté, fureur, vanité et avarice.

» Par là on évitera la destruction de la France : mondit seigneur sera obéi et honoré, ce qui est la chose que nous désirons le plus au monde. Le royaume sera en paix, les églises défendues, les méchants punis, et les injures faites au peuple cesseront.

» Certes, cette chose est digne d'occuper vos cœurs, et vaut mieux que de quérir la grâce de ces damnables gens, ce qui serait vilipender la miséricorde divine. Qu'aucun de vous ne craigne que notre intention soit de prendre vengeance des déplaisirs qui nous ont été faits. Nous vous promettons sur la foi et loyauté que nous devons à Dieu, à monseigneur, et à la chose publique de son royaume, que toute notre intention est d'empêcher mondit seigneur et le royaume de venir à destruction; que punition raisonnable soit faite de ces traîtres et empoisonneurs, d'après l'avis de ceux qui nous aideront et conseilleront; car nous attendrions inutilement jusqu'à la mort la fin de cette loyale et nécessaire entreprise, en employant les voies de douceur envers ces traîtres. Cette besogne n'a souffert que trop de délais. Chacun peut voir qu'ils sont obstinés à détruire la noble maison de France, la noblesse, généralement tout le royaume, et à le mettre en main étrangère.

» Nous avons ferme espérance en Dieu, qui connaît le secret des cœurs, que nous viendrons en conclusion du bien que nous cherchons, au moyen des bons et loyaux sujets de ce royaume; lesquels nous soutiendrons et maintiendrons, et serons avec eux pour les maintenir perpétuellement dans leurs noblesse, franchises et libertés. Nous ferons de tout notre pouvoir pour qu'ils ne payent dorénavant ni tailles, ni impositions, ni gabelles, ni autres subsides, ni aucune exaction quelconque, comme le requiert le noble royaume de France.

» Nous procéderons par voie de feu et de sang contre ceux qui s'opposeront ouvertement ou par dissimulation à cette entreprise, soit universités, états, communes, chapitres, colléges, nobles et tous autres, de quelque condition qu'ils soient. Donné en notre château d'Hesdin, le 24 avril 1417. »

Ces lettres ne laissèrent pas de disposer plusieurs bonnes villes et communes contre ceux qui gouvernaient le roi.

Cependant le nouveau Dauphin avait pris le gouvernement du royaume; encore qu'il n'eût que quinze ans, il avait beaucoup de bon sens et comprenait bien les choses. Il accordait sa confiance à un très-sage chancelier, nommé maître Robert-le-Masson. Comme son beau-père le roi de Sicile venait de mourir, la conduite des affaires roula plus que jamais sur le comte d'Armagnac et ses adhérents.

Le premier emploi que fit le Dauphin de son autorité, fut de mettre un terme aux désordres qui se passaient chez la reine. On disait qu'il s'y commettait beaucoup de choses déshonnêtes. Quelques guerres qu'il y eût, quelles que fussent les tempêtes et les tribulations du royaume, les dames et les demoiselles de l'hôtel de la reine menaient leur train accoutumé, faisaient grande dépense et portaient des habillements qui étonnaient fort tout le monde. Elles avaient à leurs cornettes des garnitures qui se tenaient droites au-dessus de la tête et s'étalaient tout à l'entour si largement, que pour passer les portes il leur fallait se baisser et marcher de côté. Les sires de Graville, de Giac et de Bosredon étaient sans cesse parmi cette cour. Sous prétexte des dangers que lui faisaient courir les troubles et les guerres, la reine s'était fait donner une garde dont ils étaient les chefs et les commandants. Ils obtenaient sans cesse de l'argent et des joyaux. C'était un théâtre de profusion, de pillage et de débauche. Une telle conduite déplaisait aux gens de bien. Un soir que le roi revenait de Vincennes, où était la reine, il rencontra Louis de Bosredon qui s'y rendait à cheval. Sans même s'arrêter, le chevalier salua légèrement le roi, et poursuivit son chemin en toute hâte. Le roi s'offensa de ce manque d'égards, et l'envoya tout aussitôt saisir par le prévôt de Paris. Il fut emprisonné au Châtelet, mis à la question; il fit, dit-on, de grands aveux et fut jeté à la rivière dans un sac de cuir où était écrit : « Laissez passer la justice du roi. » Beaucoup d'autres serviteurs de la reine furent chassés de son hôtel, ou se dérobèrent aux châtiments qu'ils méritaient. Bientôt après, on fit prendre tous les trésors qu'elle tenait cachés en divers lieux, à Paris et surtout à Melun. Puis, comme on devait craindre l'effet de son courroux, le roi ordonna qu'elle ne serait plus du conseil, et la dépouilla de toute autorité. Enfin, on résolut de l'éloigner tout à fait; elle fut envoyée à Tours, avec sa belle-sœur la duchesse de Bavière. Trois conseillers du roi eurent la commission de veiller sur sa conduite. Elle ne pouvait pas même écrire une lettre qu'ils ne la vissent, tant on redoutait qu'elle ne fît quelque traité contre ceux qui gouvernaient le roi et le Dauphin (1).

(1) Juvénal. — Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.



Malgré le courage et l'obstination du connétable, sa position était difficile. Le duc de Bourgogne rassemblait de toutes parts ses gens d'armes, et traitait avec les villes et communes. Le roi d'Angleterre, qui, du moins selon l'apparence et la renommée, était secrètement allié avec lui, s'apprêtait à revenir en France. Pour leur résister, il fallut se procurer de l'argent, et vexer le peuple, qui devenait de plus en plus mécontent. On dépouilla jusqu'aux églises; la châsse de saint Louis, à Saint-Denis, fut dégarnie d'or. On força à prendre les monnaies pour une plus forte valeur. Tout cela causait plus de murmures qu'il n'en résultait de profit (1).

Cet argent servit cependant en partie à mettre en état de défense les passages des rivières et la ville de Paris. On releva les murs, on fit provision de pierres et de plomb pour jeter sur les assiégeants. Les habitants furent tenus de se fournir de vivres pour un an. Pour que les marchés fussent mieux approvisionnés, les marchands furent exemptés de tous droits. On leva aussi une portion de tailles en blé et en denrées. Enfin, on n'omettait rien pour se défendre (2). Toutefois beaucoup de gens de bien et d'honnêtes bourgeois auraient préféré qu'on s'occupât à rétablir l'union entre les princes. Le 29 mai, le Parlement délibéra qu'il serait écrit au duc de Bourgogne pour l'exhorter à la paix et pour le prier d'envoyer quelques-uns de ses gens, afin de traiter (3).

Le connétable n'entendait point qu'on se mît ainsi en intelligence avec un ennemi qu'il savait cruel et implacable. Pour rester maître de Paris, il fit chasser de la ville plus de trois cents bourgeois ou membres du Parlement, de l'Université, du Châtelet, avocats et procureurs. Puis on fit prêter à ceux qui restèrent dans la ville le serment d'être fidèles au roi, et de ne rien épargner de leurs biens pour le défendre contre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. En même temps on régla qu'en cas de siége la charge d'équiper un homme d'armes serait imposée à trois bourgeois; que les plus riches auraient à loger et à entretenir chacun un écuyer, et que cinq cents écoliers des plus robustes prendraient les armes (4).

Avec cette rigueur on maintenait Paris; mais dans les autres villes du royaume la haine contre les Armagnacs s'en allait croissant, et l'on avait plus de moyens de secouer leur joug. Peu s'en fallut que Rouen, qu'il était si important de conserver au moment où le roi d'Angleterre descendait en Normandie, ne fût livré aux Bourguignons. Le connétable avait fait publiquement annoncer dans la ville que les bourgeois eussent à bien recevoir et entretenir les troupes auxiliaires de Génois qu'il allait envoyer pour y tenir garnison. Aussitôt le commun peuple se souleva avec fureur, commença à crier qu'on n'ouvrirait pas les portes à ces pillards d'étrangers, que les habitants suffiraient bien à se défendre eux-mêmes, et qu'il était temps de rétablir la ville dans ses anciennes libertés. Le sire Raoul de Gaucourt, bailli du roi, bien qu'il fût aidé par les bourgeois riches et sages, ne put rien gagner sur cette populace. Alors il écrivit secrètement au conseil du roi dans quel embarras il se trouvait, afin qu'on eût à y pourvoir. Son messager fut saisi aux portes, les lettres furent lues, et la rage populaire redoubla. Comme on craignait qu'il ne se mît en défense, on employa la ruse. Trois hommes déguisés vinrent frapper à sa porte, demandant à lui parler. Il les renvoya à son lieutenant; ils insistèrent, et se donnèrent pour des étrangers qui avaient à lui dire d'importantes choses. A peine eut-il mis le pied hors du seuil de sa porte, que ces furieux l'assassinèrent. Pour lors ils furent maîtres de la ville (5).

Messire Pierre de Bourbon, seigneur de Préaulx, commandait le château. Les révoltés s'y portèrent et lui demandèrent de les laisser entrer; il n'était pas en force, et parlementa. Les bourgeois s'excusèrent du meurtre du bailli, qu'il leur reprocha; ils assurèrent que s'ils connaissaient les assassins, ils les puniraient. Ils parlèrent de leur respect pour le roi et le Dauphin, de la crainte de les avoir offensés. Ils intercédèrent humblement messire de Bourbon de les réconcilier avec leur loyal seigneur. Cependant ils ajoutaient que si le Dauphin venait, ils ne voudraient recevoir que lui et sa suite, sans aucun homme d'armes; ce qu'ils demandaient avant tout, c'était que la porte du château qui ouvrait sur la campagne fût murée. Le gouverneur gagna du temps en conférant ainsi avec eux, et le Dauphin arriva près de la ville avec deux mille hommes. Il envoya d'abord l'archevêque de Rouen, frère du sire de Harcourt, exhorter les bourgeois à se soumettre. Le prélat, en arrivant aux portes de la ville, y

(1) Journal de Paris. — Juvénal.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Registres du Parlement.
(4) Le Religieux de Saint-Denis.
(5) *Ibid.*

trouva ses chanoines, qui eux-mêmes avaient pris les armes. Il ne put rien obtenir. Cependant, le gouverneur ayant réussi subtilement à faire entrer un renfort par la porte extérieure du château, les bourgeois s'inquiétèrent et consentirent à traiter. Ils livrèrent les assassins du bailli, on fit grâce à tout le reste. Le Dauphin, à la tête de ses hommes d'armes, entra à cheval dans la ville, vint faire sa prière à l'église, puis retourna à Paris, laissant les gens de Rouen dans une obéissance mal assurée (1).

Cependant Reims, Châlons, Troyes, Auxerre, Nogent, Abbeville, Amiens, Saint-Riquier, Doulens, Montreuil, s'étaient laissé persuader par les capitaines ou les conseillers du Duc, et firent alliance avec lui. Partout les bourgeois prenaient la croix de Saint-André, et criaient joyeusement : « Vive Bourgogne! » se persuadant que les intentions du Duc n'étaient que pour le bien de la chose publique (2).

Or, voici quelles étaient les conditions d'alliance entre lui et les bonnes villes (3). Les échevins, capitaines, bourgeois, manants et les habitants de la ville promettaient d'aider le Duc à remettre le roi en sa franchise et seigneurie, et le royaume en sa franchise et justice, de sorte que le commerce pût y avoir son cours; de secourir le Duc de tout leur pouvoir, pour que le roi et le royaume fussent bien gardés et défendus; de le recevoir lui et les siens, quand il aurait forces suffisantes; de lui donner pour son argent vivres et toutes choses dont il aurait besoin, la ville restant suffisamment fournie; de permettre que les marchands de la ville amenassent vivres et marchandises dans ses camps, pourvu qu'il y eût sûreté; de faire punir selon la rigueur de la justice quiconque de fait, de parole ou autrement, s'opposerait aux projets du Duc. — Le Duc s'engageait de son côté à ne faire prendre aucun habitant, de quelque condition qu'il fût, sinon par justice et information précédente; à faire punir ceux de ses gens qui feraient injure ou offense à quelqu'un de la ville; à permettre que les habitants allassent librement dans ses États et pays pour y traiter leurs affaires et y faire leur commerce sûrement, sans trouble, sans nul empêchement à leur personne ou à leurs biens; à les aider et soutenir contre tous ceux qui voudraient leur nuire pour s'être mis en faveur du roi et du Duc; à ne pas mettre garnison dans la ville; à ne point y prétendre de seigneurie; à se contenter qu'elle se gouvernât comme elle avait accoutumé. En même temps on saisissait cette occasion de conjurer humblement le Duc d'empêcher que les gens d'armes, qui s'autorisaient de son nom, continuassent à troubler les travaux de la campagne, surtout la moisson, qui allait se faire, à emmener les bestiaux; ce qui rendait le pauvre peuple si malheureux, qu'il commençait à abandonner le pays.

Le Duc, après avoir assemblé ses gens d'armes, partit d'Arras au commencement d'août pour se diriger vers Paris (4). Auparavant, il s'était saisi de la ville et du comté de Boulogne, que la duchesse douairière de Berri venait d'apporter en mariage au sire Georges de la Tremoille, qu'elle avait épousé cinq mois après la mort de son mari. Comme le sire de la Tremoille était du parti d'Armagnac, le Duc s'empara de ce fief, qui relevait du comté d'Artois.

Ces rapides progrès du duc de Bourgogne n'intimidaient nullement le connétable et les conseillers du roi. Ils continuaient leurs préparatifs de défense, et leur autorité s'exerçait avec d'autant plus de rigueur sur la ville de Paris.

Le Parlement avait condamné les lettres du duc de Bourgogne adressées aux bonnes villes, comme mauvaises, séditieuses, scandaleuses et offensives à la majesté royale. Elles furent déchirées et brûlées publiquement. Il fut enjoint à tous ceux qui en avaient des copies de les rapporter, sous peine d'amende. En même temps on répandait partout qu'il voulait se faire roi, et que c'était lui qui appelait les Anglais en France. La ville était remplie d'espions,

(1) Saint-Remi.

(2) Juvénal.

(3) Traité avec la ville de Doulens.

(4) Charles VI, écrivit, le 13 septembre 1417, aux habitants de Tournai, qu'ils envoyassent incontinent à Paris le plus grand nombre de gens de guerre qu'il leur serait possible, en leur recommandant de les faire marcher jour et nuit, pour le venir servir ainsi que son fils Charles, dauphin de Viennois, contre le roi d'Angleterre, le duc de Bourgogne et leurs adhérents. Dans le préambule de cette lettre, il se plaint amèrement du duc de Bourgogne, qui, dit-il, « feignant et donnant à entendre, contre vérité, qu'il s'était mis » sus, à puissance d'armes pour combattre les Anglais, a » attiré à son obéissance plusieurs de nos cités, villes fermées » et forteresses, aux habitants desquelles il a fait faire serment d'obéir à lui, et a mis et établi officiers et gouverneurs, et fait tous autres exploits, comme s'il était leur » naturel et souverain seigneur, en usurpant à lui notre seigneurie et autorité, etc. » Le 16 septembre, le dauphin leur écrivit pour le même objet. *Archives de Tournai.* (*G.*)

et il y régnait tant de haine et tant de crainte, que les voisins se dénonçaient les uns les autres. Personne n'osait dire une parole sur le duc de Bourgogne. Plus le comte d'Armagnac voyait croître le mécontentement public, plus il devenait dur et hautain envers tout le monde. Le seigneur de l'Isle-Adam ayant voulu avoir le commandement de cent chevaliers et écuyers qu'il aurait levés lui-même, le connétable lui répondit qu'on avait assez de gens; pour lors il devint Bourguignon. C'est ce que firent aussi plusieurs autres nobles rebutés par le connétable (1).

Le duc de Bourgogne était déjà à Amiens lorsque le sire Albert de Canny demanda à lui présenter des lettres du roi. « Très-noble prince et redouté » seigneur, lui dit-il, il m'est commandé, par les » lettres que je vous remets, de vous enjoindre » strictement de laisser le voyage que vous avez » commencé, de congédier votre armée, de re» tourner en votre pays, et d'écrire au roi pour» quoi vous avez fait cette assemblée sans son » commandement. »

« Sire de Canny, reprit le Duc, je sais bien que » vous êtes de nos parents par la maison de Flan» dre; néanmoins, pour l'ambassade que vous faites, » il tient à bien peu, en vérité, que je ne vous fasse » trancher la tête. » Le chevalier, épouvanté de ces paroles, se jeta à genoux bien humblement, s'excusant de son mieux sur les ordres qu'il avait reçus du roi, et montrant les instructions qu'il avait reçues du conseil (2). Les chevaliers qui étaient là s'empressèrent aussi à apaiser le Duc : il se calma. « Je n'obéirai pas, dit-il, au commandement du roi; » mais je vais promptement à Paris avec toute ma » puissance, et pour lors je lui répondrai bouche à » bouche. » Cependant, mieux avisé, il fit écrire une réponse à tous les articles des instructions du sire de Canny, la lui remit, et lui recommanda de ne la rendre qu'aux mains du roi.

Il y répétait tous les griefs qu'il avait exposés dans ses lettres aux bonnes villes; il ajoutait que ceux qui étaient autour du roi avaient voulu, devant les cours spirituelles et civiles, obtenir son déshonneur et la damnation de sa bonne renommée, ainsi que de sa postérité; mais que la sentence du saint concile de Constance avait montré bien clairement son bon droit et la méchanceté des autres. Expliquant ensuite ce qui le contraignait à faire la guerre, il répondait que, grâce à Dieu, il avait, pour servir le roi et procurer le bien du royaume, six mille chevaliers et écuyers, et trente mille combattants, tous bons et fidèles sujets du roi; que plusieurs villes notables, persuadées de ses bonnes intentions, lui avaient ouvert leurs portes; qu'il les avait délivrées des pillards et des malfaiteurs qui les désolaient, et les avait mises sous la garde de nobles et vaillants hommes, loyaux sujets du roi.

Au reproche qui lui était fait de prendre le serment des habitants, et de leur défendre de payer les aides au roi, il répondait qu'il leur faisait prêter serment d'être fidèles au roi, mais de contribuer de tout leur pouvoir à la confusion de ceux qui étaient auprès du roi et détruisaient le royaume; que ceux qui se joignaient à lui ne le faisaient que parce qu'ils voyaient sa bonne volonté pour le bien du roi et du royaume; que quant aux aides, il défendait de les payer, non au roi, mais à ces traîtres qui empêchaient la paix, afin qu'elles fussent conservées et gardées pour être mieux employées en temps et lieux; que d'ailleurs son intention était de s'efforcer, lorsqu'il serait près du roi, que telles aides n'eussent plus lieu, et que les sujets du royaume fussent remis dans leurs anciennes franchises et libertés, en pourvoyant aux nécessités du royaume par de bonnes voies.

Pour ce qu'on lui imputait de son alliance avec les Anglais, il disait que cette imagination ne pouvait ni ne devait tomber dans le cœur d'un loyal homme; au contraire, lors de la descente des Anglais on avait vu, disait-il, ces mauvais traîtres ne leur faire aucune résistance, et si les Anglais avaient eu l'avantage dans le royaume, c'était par leur mauvais gouvernement : « Sauf le respect du roi, ajoutait-il, tous ceux qui disent le duc de Bourgogne allié et sermenté avec les Anglais mentent méchamment et faussement. En voulant que le Duc renvoie tous ses gens d'armes au moment où eux-mêmes n'ont nulle puissance pour résister aux Anglais, ils agissent bien en faveur des Anglais. » Continuant toujours à rappeler les procédés qu'on avait eus envers lui, il disait que notoirement messire Henri de Marle, chancelier, l'évêque de Paris, messire Tanneguy-Duchâtel, Bureau de Dammartin, maître Étienne de Mauregard, maître Philippe de Corbie et autres, avaient été les promoteurs de tant d'iniquités; que s'il s'était mis en armes, ce

(1) Registres du Parlement. — Journal de Paris. — Juvénal.

(2) Monstrelet.

n'était pas pour favoriser les Anglais, mais pour chasser de tels gouverneurs, et que tant qu'il serait en vie, il ne cesserait point d'y travailler. « Car ce ne sont pas de tels hommes qui doivent avoir telle autorité; elle ne leur est due ni à cause de leur race, ni à cause de leur savoir, loyauté, expérience, ou toute autre bonne qualité. C'est une grande dérision et ordure que de croire que la puissance des Anglais soit arrêtée et chassée par des gens de si petit fait et de si petite condition. Les seigneurs, les nobles et les autres prud'hommes du royaume devraient bien ne pas souffrir une telle bêtise, ne se laisser ainsi détruire, supplanter et déshonorer par des gens qui ne savent rien, ne peuvent rien et ne valent rien; chacun voit qu'ils n'ont de puissance, d'autorité et de seigneurie que ce qu'ils ont pris. »

Le Duc reprenait ensuite le récit des pourparlers de paix tentés par son beau-frère le comte de Hainaut, qui était mort quelques jours auparavant à Bouchain (1).

« Quand il s'aperçut secrètement qu'on devait prendre lui et la reine et les empoisonner, il partit en hâte de Paris. Après la damnable mort du Dauphin, il revint en son pays de Hainaut. Là, on lui adressa une réponse à ses propositions de paix. Il en fut très-mécontent, disant que, depuis le décès du Dauphin, les traîtres avaient changé ce qui auparavant avait été octroyé et convenu. Il envoya cette proposition au duc de Bourgogne, qui la trouva très-mal gracieuse pour le bien du roi, du royaume et de lui. Son conseil, après mûre délibération, lui conseilla alors d'exposer dans des lettres patentes la désolation du royaume et sa bonne volonté. Le Duc présenta lui-même ses lettres au comte de Hainaut, qui était déjà malade de la maladie dont il mourut. Le comte, qui était dans tout son bon sens, trouva ces lettres fort bonnes, voulut les faire publier dans son propre pays, et dit que le duc de Bourgogne faisait très-bien, puisque les traîtres d'autour du roi étaient pires qu'on ne pourrait l'imaginer. Et lors il jura grand serment que s'il ne fût parti en toute hâte de Paris, ils avaient résolu de prendre la reine et lui-même. Ce qui apparut bientôt quant à la reine, car ils prirent et empoignèrent tous ses biens, à la grande injure du roi, d'elle et de toute sa famille. Il en avait été de même pour le duc de Bretagne, quand il avait voulu procurer la paix du royaume; il s'était trouvé en grand péril à Paris, et il lui avait fallu partir. En outre, le comte de Hainaut, toujours jurant son grand serment, ajouta qu'il pouvait assurer que si les Anglais étaient à une porte et le duc de Bourgogne à une autre, ces gens là laisseraient entrer les Anglais et non le Duc. Quand le comte de Hainaut dit toutes ces choses, madame de Hainaut était présente, ainsi que monseigneur de Charolais, monseigneur de Saint-Pol, le trésorier de Hainaut et plusieurs autres. Dernièrement on a encore bien vu la mauvaise volonté de ces gouverneurs, quand ils ont fait brûler, au palais de Paris, les lettres patentes du duc de Bourgogne, par lesquelles il offre la paix à tous ceux qui la veulent avoir. Ce qui est une pauvre vengeance et un faible courage de se croire vengé en brûlant un peu de parchemin. »

Le sire de Canny retourna à Paris chargé de cette réponse; mais il eut si peu de soin ou de fidélité, qu'avant même qu'il eût fait son rapport au conseil du roi, les instructions qu'il avait reçues et la réplique du duc de Bourgogne étaient répandues partout et qu'il en courait des copies. Cela irrita beaucoup le connétable et ses partisans; rien ne pouvait plus indisposer les esprits contre lui, et achever d'enlever à son gouvernement l'obéissance des bonnes villes, du commun peuple, et même de plusieurs seigneurs. Le sire de Canny voulut s'excuser et rejeter la faute sur son clerc : il fut mis à la Bastille.

Rien ne pouvait briser la volonté du comte d'Armagnac et de ceux qui craignaient les vengeances du duc de Bourgogne. Ils rappelèrent les gens d'armes qui défendaient la Normandie contre les Anglais, et le roi Henri, qui était descendu avec une assez petite armée, s'avança sans trouver presque aucune résistance. Les villes et forteresses lui ouvraient leurs portes. Les capitaines n'avaient pas garnison suffisante, n'espéraient pas être secourus, et ne savaient à qui obéir. Caen, Argentan, Falaise, Alençon, Bayeux, tombèrent au pouvoir des Anglais. Le duc de Bretagne et la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, conclurent des trèves particulières pour leurs seigneuries. Le connétable, qui aimait mieux traiter avec le roi d'Angleterre qu'avec le duc de Bourgogne, fit offrir des conférences. Avant qu'elles fussent accordées, les ennemis continuaient à avancer, et faisaient toujours des conditions plus dures. Le roi Henri exigeait qu'on reconnût ses droits à la couronne de France, et qu'on le fît héritier du roi, en lui donnant la régence.

De son côté, le duc de Bourgogne avançait plus

(1) Le 31 mai 1417. (G.)

rapidement encore. Les bourgeois lui livraient les villes, chassaient les garnisons du roi. Beauvais, Senlis, Montdidier, le reçurent à grande joie; on criait « Noël! » au passage de celui qui abolissait les aides et les gabelles. Le sire de Jacqueville, le sire Hector de Fosseuse et les autres capitaines de compagnies n'en faisaient pas moins de ravages et de cruautés, surtout lorsqu'ils trouvaient quelque résistance. Le passage de l'Oise eût embarrassé et retardé le Duc. Le seigneur de l'Isle-Adam le lui livra et se mit à son service. Pontoise fut pris. Comme Saint-Denis était fortement gardé par le sire Guillaume le Bouteillier, les Bourguignons se dirigèrent vers Saint-Germain, Meulan, Mantes et Vernon. De là ils revinrent attaquer Saint-Cloud; le capitaine se défendait avec loyauté et courage. Les gens du Duc furent repoussés vivement. De colère, ils allèrent brûler la belle maison de campagne que maître Juvénal avait fait bâtir au village de Ruel, où il y avait une belle chapelle et des fontaines magnifiques.

Après cette tentative, le Duc vint asseoir son camp à Mont-Rouge; son armée tenait Vaugirard, Meudon, Vanvres et tout le pays à l'entour des portes; elle occupait Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Michel. Le conseil du roi et le connétable résolurent de se bien défendre; ils n'étaient point en force pour tenir la campagne; mais en se renfermant dans les murailles, repoussant les attaques et maintenant le bon ordre dans la ville, ils espéraient lasser les Bourguignons. Le Dauphin se rendit à l'hôtel de ville: « Mes braves bourgeois, dit-il, » vous qui êtes de tous les sujets du roi ceux qu'il » aime le mieux, et qui lui avez été le plus fidèles, » nous vous exhortons à endurer patiemment le » malheur des temps, à étouffer les discordes civi- » les, à conserver la bonne union. Ayez bon cou- » rage pour résister à ces ennemis que vous voyez » tout près de vous, et qui, pires que les Anglais, » veulent détruire votre bonne ville, cette mère de » tout le royaume. Ne vous laissez pas séduire par » de vaines promesses, comme ont fait d'autres » villes; nous rabattrons leur orgueil, et dès que » nous pourrons, nous vous délivrerons des cala- » mités de ce siége; mais il faut nous aider, et » continuer de payer des subsides dont nous avons » besoin. » Ce discours, que ce prince encore enfant leur adressa d'une voix douce et persuasive, toucha les bourgeois jusqu'aux larmes. Ils jurèrent de sacrifier leurs personnes et leurs biens pour défendre le roi et le Dauphin. Ce serment fut prêté aussi par le Parlement, l'Université et tout le corps de la ville. En effet, cette honnête bourgeoisie craignait les vengeances du duc de Bourgogne, de tous les gens de la faction des bouchers, et de cette foule de bannis que depuis quatre ans on avait sans cesse chassés de la ville; d'ailleurs le peuple s'irritait du soin que le Duc prenait d'affamer Paris, en arrêtant sur la rivière tous les arrivages de la Normandie et de la Champagne, en empêchant les blés de la Beauce de venir sur les marchés, en défendant aux paysans d'apporter des vivres dans la ville. On voyait chaque jour se réfugier aux portes de malheureux gens de la campagne pillés et maltraités par les Bourguignons. Ils n'épargnaient personne, rien ne leur était sacré: le couvent de Longchamp et celui des sœurs de la Saussaye, près de la Ville-Lévêque furent saccagés et brûlés.

Pendant ce temps-là, le connétable n'oubliait rien pour prévenir toute surprise et repousser toute attaque. La rive droite ne courait aucun danger; c'étaient les portes de la rive gauche seulement qui étaient assiégées. Toutes étaient murées, sauf la porte Saint-Jacques, que le sire de Grimaldi gardait avec ses arbalétriers génois et des compagnies de la milice de Paris commandées par un brave bourgeois nommé Pellisson, et la porte Saint-Marceau, qui était tenue aussi par la milice et par les Gascons. Pour ne point perdre de monde inutilement, et ne pas engager de combats, le connétable avait défendu, sous peine de mort, de faire aucune sortie. Mais tous ces gens de guerre ne savaient point se résoudre à une discipline si sévère; ils s'en allaient sans cesse provoquer les Bourguignons, chercher des faits d'armes glorieux, et surtout ramasser du butin. Le malheur des gens de la campagne en devenait plus cruel; cela ne touchait guère tous ces Génois et ces Gascons: « Nous sommes » ici, disaient-ils, pour défendre la ville, et non » pas les paysans. »

Des précautions aussi grandes étaient prises pour tenir la ville en repos et y empêcher toute tentative favorable aux Bourguignons. Le prévôt de Paris s'en allait sans cesse chevauchant par les rues, d'une porte à l'autre, accompagné des principaux bourgeois du parti Armagnac, exhortant les gens de la milice à se bravement comporter, et relevant les postes lorsqu'ils étaient fatigués. Chaque jour on faisait sur les places publiques crier de nouveau la défense aux ouvriers de quitter leurs boutiques. Personne ne pouvait porter des armes, à moins qu'il ne fît partie ou du guet ou des gardes des

portes. Toute assemblée ou réunion était interdite. Tout le monde devait rentrer chez soi dès que le couvre-feu était sonné; on avait fait boucher les fenêtres des cuisines qui donnaient du rez-de-chaussée sur la rue; chaque maison devait avoir un tonneau plein d'eau devant la porte. Enfin jamais police plus sévère ne s'était faite dans la ville (1).

Grâce à ces dispositions, aucune dissension, aucun mouvement n'éclatait dans Paris. Vainement les bannis et les anciens chefs des bouchers faisaient passer de secrets messages et s'efforçaient d'exciter quelque émeute, ils ne pouvaient y réussir; les lettres qu'ils écrivaient étaient pour le plus souvent apportées au conseil du roi. Un fort grand seigneur de Bourgogne, le sire de Neufchâtel, écrivit même à messire Juvénal, dont il avait été grand ami et avec qui il avait quelque parenté. Après en avoir averti le conseil, Juvénal vint à la barrière lui parler : « Rapporterez-vous, lui dit-il, au duc de Bour- » gogne ce que je dirai? — Oui, répondit le sire de » Neufchâtel. — Eh bien! dites à monseigneur que » ce n'est pas un grand honneur pour lui que de » laisser ses gens faire des maux innombrables et » brûler les maisons, comme on a fait de la mienne » à Ruel. Si du reste, lui ou ses serviteurs me veu- » lent parler, je me rendrai à la barrière (2).

En effet, les horribles pillages des Bourguignons mécontentaient de plus en plus ceux mêmes qui avaient de l'affection pour le Duc; on disait que, voyant les Anglais conquérir la Normandie, il eût dû s'acquitter de son devoir et s'employer à leur résister; qu'au lieu de cela, il faisait la guerre au roi et détruisait le pays où l'on aurait trouvé des ressources. Beaucoup de gens en concluaient qu'il était allié aux Anglais. Ne les aidait-il pas de tout son pouvoir, ou du moins n'empêchait-il pas que les hommes d'armes du roi défendissent le royaume contre ses anciens ennemis?

Après avoir passé plusieurs jours inutilement devant Paris, le duc de Bourgogne envoya un héraut au Dauphin. Le comte d'Armagnac le lui présenta, et le prince, bien instruit de la réponse qu'il avait à faire, lui dit : « Héraut, ton seigneur de » Bourgogne, malgré la volonté de monseigneur le » roi et de moi, a ravagé le royaume, et continue à » faire de mal en pis; ainsi il ne montre pas qu'il » soit, comme il nous l'écrit, bienveillant envers » nous. S'il veut que le roi et moi le tenions pour » un loyal parent, vassal et sujet, qu'il s'en aille » chasser du royaume le roi d'Angleterre, notre an- » cien ennemi, et après qu'il vienne auprès du roi » monseigneur, il sera pour lors bien reçu; qu'il ne » dise plus surtout que le roi et moi sommes en » servage de qui que ce soit, car nous sommes en » toute liberté et franchise; et prends soin de lui » répéter publiquement et devant ses gens ce que » nous te disons (3). »

Quand le Duc vit qu'il ne pouvait exciter aucune commotion dans Paris, il se remit en campagne, et prit Montlhéry, Dourdan, Palaiseau, Marcoussis. Une troupe de ses gens fut surprise devant le château d'Orsay, par les Gascons qui gardaient la porte Saint-Marceau. Ils firent au moins cinquante prisonniers. En même temps, Helyon de Jacqueville soumit Étampes, Gallardon, Auneau et Chartres.

Un avantage plus grand vint encore augmenter la puissance du duc de Bourgogne (4). Il avait, le 26 août précédent, envoyé de nouveaux ambassadeurs aux pères du concile de Constance, pour les bien assurer de sa part qu'il était loin de consentir en rien aux machinations que le comte d'Armagnac et ses complices faisaient pour conserver la France dans l'obéissance de Benoît XIII, que le concile avait déposé; il était, disait-il, uni de sentiment dans les affaires de l'Église avec le roi d'Angleterre et l'Empereur. Le Duc avait su se procurer du crédit au concile; le comte d'Armagnac n'y avait envoyé personne, et paraissait réellement pencher pour Benoît XIII. L'empereur Sigismond était à Constance, et favorisait beaucoup le Duc. Aussi, vers le commencement d'octobre, reçut-il un message du collége des cardinaux. Le député lui adressa d'abord ces paroles de David : « *Domine, refugium factum* » *est nobis;* » puis lui dit que toute la chrétienté était maintenant unie, excepté un grain de blé dans le boisseau; « c'est à savoir les comtes de la comté » d'Armagnac qui sont encore dans l'obéissance de » Pierre de Luna, lequel est déclaré hérétique et » schismatique, et ses adhérents suspects d'héré- » sie. » Cet ambassadeur ajouta qu'il lui était envoyé, non pas comme au duc de Bourgogne seulement, mais comme à celui qui représentait le royaume de France, et à qui appartenait le gouvernement, parce que monseigneur le roi était occupé et détenu par la maladie, monseigneur le Dauphin d'un trop jeune âge, et le comte d'Armagnac

(1) Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Juvénal.
(3) Saint-Remi.
(4) Monstrelet. — Saint-Remi. — Histoire du concile de Constance.

suspect de schisme. Qu'à la vérité, lorsque le roi des Romains avait, en propre personne, accusé le comte d'Armagnac devant le concile, il n'avait pas été formellement déclaré schismatique, mais que, nonobstant les excuses frivoles de maître Jean Gerson, il était réputé dans le schisme. Les cardinaux finissaient par supplier le Duc d'avoir en recommandation le sacré collége, le pape et le saint concile, de défendre leurs priviléges, franchises et libertés, de ne pas ajouter foi à tout ce qui pourrait être écrit contre eux, et d'avoir pour agréable l'élection que ferait le sacré collége, ainsi que la réforme qu'il mettait en l'Église.

Le Duc s'empressa d'envoyer cette pièce à toutes les bonnes villes, en leur rappelant encore ce qu'il avait écrit contre les conseillers du roi; il les engagea à envoyer des députés près de lui pour traiter des affaires de l'Église.

Bientôt après il résolut de se donner un nouvel et puissant allié, et de profiter du courroux de la reine pour la mettre de son parti. Elle lui avait secrètement envoyé un de ses serviteurs, afin d'implorer son assistance; alors il lui dépêcha un de ses secrétaires, qui convint avec elle qu'elle suivrait le Duc, s'il venait la chercher; et comme elle n'avait point permission d'écrire, elle confia au secrétaire son cachet d'or que le Duc connaissait bien. Il leva donc précipitamment le siége de Corbeil, où le sire de Barbazan se défendait avec grand courage depuis trois semaines, et il se rendit à Chartres. La nuit de la Toussaint, il prit avec lui les principaux seigneurs de sa suite et ses gens d'armes les mieux montés, et s'en vint, par Bonneval et Vendôme, auprès de Tours. Il s'arrêta à deux lieues de la ville. Les sires de Vergy et de Fosseuse, avec huit cents chevaux, s'avancèrent jusqu'à une demi-lieue, et firent dire à la reine, par un secret messager, qu'ils l'attendaient. Elle manda ses trois gardiens, et leur ordonna de se préparer à venir avec elle à la messe au couvent de Marmoutiers, hors de la ville. Ils voulurent l'en dissuader; ce fut en vain, il fallut s'y rendre avec elle.

A peine était-elle dans l'église, qu'Hector de Saveuse arriva avec soixante combattants : « Madame, » dirent les gardiens, sauvez-vous, voici une grande » compagnie de Bourguignons ou d'Anglais. — Te» nez-vous près de moi, » dit-elle. A l'instant, Hector de Saveuse s'avança et la salua respectueusement de la part du duc de Bourgogne : « Où est» il? répliqua-t-elle. — Il ne tardera pas à venir, » reprit le sire de Saveuse. Alors elle lui commanda d'arrêter les trois gardiens. Il y en avait un surtout, nommé Laurent Dupuy, qu'elle avait en grande haine; il la gênait dans tout ce qu'elle voulait faire, lui parlait sans respect, et même sans ôter son chaperon. Il vit bien le sort qui l'attendait et se sauva au plus tôt; il se jeta dans un petit bateau au bord de la rivière où l'église est bâtie; le batelet chavira, et il fut noyé.

Deux heures après arriva le duc de Bourgogne avec tous ses gens d'armes (1). Il salua respectueusement la reine. « Mon très-cher cousin, lui dit» elle, je dois vous aimer plus qu'aucun homme » dans le royaume; vous avez tout laissé pour vous » rendre à mon mandement, et vous êtes venu me » délivrer de prison. Soyez assuré que jamais je ne » vous manquerai. Je vois bien que vous avez tou» jours aimé Monseigneur, sa famille, le royaume » et la chose publique. » Ils dînèrent joyeusement à l'abbaye. Puis la reine manda aux gens de la ville qu'ils eussent à la laisser entrer avec son cousin de Bourgogne. Le gouverneur du château s'y opposa d'abord. Cependant il lui fallut céder; deux jours après il rendit aussi la forteresse.

La reine fut ensuite menée à Chartres en grand triomphe. Dès le 12 novembre, elle écrivit aux bonnes villes du royaume. Elle confirmait par son témoignage tout ce que leur avait fait savoir le duc de Bourgogne sur la perversité et l'obstination de ceux qui tenaient en esclavage le roi et le Dauphin. Elle disait que c'était pour avoir voulu la paix qu'elle avait été dépouillée de son état et mise en prison. Elle montrait sa reconnaissance pour son bien-aimé cousin, qui était si grandement touché de l'honneur et de l'avantage du roi et du royaume, et qui venait de la délivrer. « Nous sommes venus, disait-elle, à Chartres en la compagnie de mon cousin, afin d'aviser et ordonner ce qui est nécessaire pour conserver et recouvrer la domination du roi mon seigneur, en prenant l'avis des bons prud'hommes, vassaux et sujets. C'est pourquoi, très-chers et bons amis, nous qui devons avoir le gouvernement de ce royaume durant l'empêchement de Monseigneur, comme l'ont réglé les lettres patentes irrévocables passées dans son grand conseil, de l'avis de tous les grands seigneurs de son sang; nous qui avons entière et certaine connaissance de vos loyales intentions, et qui savons combien vous êtes enclins, à vous employer de corps et de bien avec mondit cousin pour arriver à la conclusion

(1) Monstrelet. — Saint-Remi.

désirée, nous vous sommons et requérons, au nom de Monseigneur, de vous maintenir en accord avec les intentions de notre cousin de Bourgogne, sans aucunement entendre ou obtempérer à aucune lettre ou mandement quelconque donné au nom de Monseigneur ou de mon fils le Dauphin. »

En même temps on ordonna que maître Philippe de Morvilliers, auparavant conseiller du duc de Bourgogne, irait en la ville d'Amiens, accompagné de plusieurs notables clercs avec un greffier; et que là serait tenue, de par la reine, pour les bailliages d'Amiens, Vermandois, Tournay, et pour le comté de Ponthieu, une souveraine cour de justice au lieu de celle qui était à Paris. Afin qu'il ne fût plus besoin de se pourvoir à la chancellerie du roi, on remit à maître Philippe un sceau où était gravée l'image de la reine, debout et les bras pendant vers la terre; à droite, l'écu de France; à gauche, un écu parti de France et de Bavière. Autour était écrit : « C'est » le sceau des causes, souverainetés et appella» tions pour le roi. » Il fut réglé aussi que les lettres et mandements seraient intitulés de la manière suivante :

« Isabelle, par la grâce de Dieu reine de France, ayant, à cause de l'occupation de monseigneur le roi, le gouvernement et l'administration de ce royaume, par l'octroi irrévocable à nous fait par mondit seigneur et son conseil. »

Tout cela semblait bien hardi à beaucoup de gens; mais on était dans un temps de si grand désordre et de telle confusion, que rien ne pouvait étonner.

Durant ce séjour à Chartres, il arriva une aventure qui donna beaucoup de chagrin au duc de Bourgogne (1). Helyon de Jacqueville et Hector de Saveuse étaient en grande discorde, et s'étaient dit des paroles hautaines, au sujet du sire Jean de Vaux, parent de Saveuse, que Jacqueville, quelque temps auparavant, avait complétement dévalisé. Cette haine devenant chaque jour plus vive, Saveuse, Jean de Vaux, et dix ou douze de leurs parents s'assemblèrent, et entrèrent dans l'église de Notre-Dame de Chartres, tandis que Jacqueville s'y trouvait. « Tu m'as injurié, Jacqueville, et tu vas » en être puni, » dit Hector de Saveuse. Aussitôt ils se jetèrent sur lui et le traînèrent hors de l'église; il les conjura de l'épargner, cria merci au sire de Saveuse, lui offrit une forte rançon; ce fut en vain, ils le battirent inhumainement, lui firent de profondes blessures, et, le laissant pour mort, le précipitèrent des marches de l'église. Après ce coup, ils quittèrent aussitôt la ville, car ils savaient combien le Duc aimait Jacqueville, et ils craignaient sa colère.

(1) Monstrelet. — Fenin.

On porta le malheureux, tout meurtri, dans l'hôtel du Duc, qu'il avait quitté peu de moments auparavant. « Mon cher seigneur, lui dit-il d'une » voix mourante, c'est pour vous avoir loyalement » servi que je suis assassiné. » Le Duc fit saisir à l'heure même les chevaux et les bagages de Saveuse, monta à cheval et courut pour essayer de le prendre. Cependant les principaux seigneurs de sa suite, Jean de Luxembourg, le sire de Fosseuse, le maréchal de Bourgogne, essayèrent de l'apaiser, en lui représentant qu'il avait déjà assez de grandes affaires sur les bras; mais il protestait sans cesse que jamais il ne pardonnerait la mort de Jacqueville, qui en effet ne survécut que trois jours. Dans ce premier moment, le Duc aurait assurément fait périr le sire de Saveuse, s'il l'eût tenu. Peu à peu il réfléchit que c'était un de ses meilleurs chevaliers, et qu'il avait grand besoin de lui et des siens. Il lui rendit sa confiance; toutefois on croyait toujours qu'au fond il lui en voulait, et que quelque jour il le lui témoignerait rudement.

Ce fut pourtant à lui qu'il confia tout aussitôt une autre commission de grande importance. Il venait de se former à Paris une conspiration pour lui livrer la porte Saint-Marceau. Un homme d'Église et quelques bourgeois qui demeuraient près de là avaient fait faire de fausses clefs, et avaient envoyé un message au Duc pour convenir du jour et de l'heure de l'entreprise. Il en chargea Hector de Saveuse, et lui-même, avec son armée, s'avança jusqu'à Montlhéry. Mais un pelletier de la rue Saint-Jacques, qui était du complot, troublé des malheurs qui en pourraient résulter, s'en vint, quelques heures avant, avertir le prévôt de Paris, et promit de tout révéler, si on lui assurait son pardon et une grande récompense. Le prévôt s'arma sur-le-champ, et vint saisir tous les conjurés, qui étaient assemblés chez Jacques Brulard, conseiller au Parlement. Le connétable envoya une troupe d'arbalétriers à la porte Saint-Marceau; et lorsque les Bourguignons se présentèrent, ils furent assaillis d'une grêle de traits, et le sire de Saveuse fut lui-même blessé. Il se retira au village de Saint-Marceau. Les gens de Paris sortirent et vinrent l'attaquer. Le combat fut vif; mais il se maintint, et repoussa la garnison. Les auteurs de la conspiration eurent la

tête tranchée (2). Il y eut un grand nombre de personnes emprisonnées. Le marchand pelletier reçut une forte somme d'argent; on le nommait le sauveur de la ville. Tous les partisans du duc de Bourgogne recommencèrent à se tenir en crainte et en repos.

Voyant que l'affaire était manquée, et que la mauvaise saison s'avançait, le Duc congédia la plus grande partie de ses hommes d'armes; il mit de bonnes garnisons dans les villes importantes; Jean de Luxembourg à Montdidier, Hector de Saveuse à Beauvais, le seigneur de l'Isle-Adam à Pontoise; puis il alla à Chartres chercher la reine, et la conduisit à Troyes. Le connétable les attaqua en route près de Joigny, mais fut repoussé. Arrivés dans cette ville, ils y établirent leur résidence. La reine l'institua d'abord, par lettres du 12 janvier, gouverneur général du royaume. Ils créèrent encore un Parlement et une chancellerie pour les provinces d'alentour. Eustache de Laistre reprit l'office de chancelier. Le duc de Lorraine vint les joindre, et ils le nommèrent connétable. Presque partout la France se rangeait à leur obéissance. Le prince d'Orange fut envoyé en Languedoc, et y fit reconnaître l'autorité de la reine et du Duc. L'hiver se passa ainsi. Le peuple des villes se révoltait contre le roi, criait : « Vive Bourgogne! à bas les aides! » maltraitait ou tuait les officiers du roi et les fermiers qui étaient chargés de recevoir l'impôt, et même pillait les gens riches en les appelant Armagnacs. Rouen, se révoltant une seconde fois, se remit aux Bourguignons, et mille cruautés y furent commises.

En même temps le connétable, les sires de Barbazan et Tanneguy Duchâtel s'étaient remis à tenir la campagne, à courir sur les compagnies de Bourgogne et à assiéger les châteaux et forteresses où l'on faisait peu de quartier quand on pouvait les prendre. Encouragés par la prise d'Étampes, de Montlhéry, de Marcoussis et de Chevreuse, qu'ils avaient emportés d'assaut, ils voulurent mettre un terme aux courses que le bâtard de Thian, capitaine de Senlis, faisait jusqu'aux portes de Paris, et résolurent d'aller mettre le siége devant cette ville. Pour qu'elle se rendît plus volontiers, ils emmenèrent le roi avec eux. Les bourgeois ne demandaient qu'à traiter; mais le bâtard et les gens de guerre étaient les maîtres; toutefois, se voyant pressés par une forte armée, ils convinrent de remettre la ville s'ils n'étaient pas secourus le 19 avril; ils donnèrent six otages, et envoyèrent aussitôt un message au comte de Charolais. Le jeune prince avait grande envie de s'y rendre lui-même, son conseil s'y opposa. Messire Jean de Luxembourg et le seigneur de Fosseuse furent chargés de cette affaire (3); ils rassemblèrent à Pontoise des gens pris dans les diverses garnisons, et, avec la plupart des nobles de Picardie, ils arrivèrent le 18 devant la ville. Le connétable fit aussitôt armer son monde, et mit l'armée en bataille; pour lors la garnison sortit, pilla le camp et y mit le feu; les malades périrent, plusieurs marchands furent tués. Le connétable furieux fit trancher la tête et pendre par quartiers au gibet quatre des otages de la ville, n'épargnant que l'abbé de Saint-Vincent et un avocat du roi. Le bâtard de Thian avait cinquante prisonniers, il les fit périr sur-le-champ, deux femmes furent même noyées. Le connétable fit aussi tuer tous ceux qu'il avait.

Telle était la cruauté avec laquelle se faisait cette guerre maudite, où le fils combattait contre le père, le frère contre le frère, où l'on ne voyait que rapines et meurtres. Chacun prenait les armes d'abord pour se défendre, bientôt après pour se venger ou se livrer au pillage (4). Les moines laissaient leurs habits de religion pour vêtir les harnais de guerre, monter à cheval et s'exercer aux armes. Ils prenaient des gens à leurs ordres, se faisaient aussi capitaines de compagnies, et dérobaient le bien d'autrui à main armée, comme les autres. Les forêts étaient remplies de brigands; le pays se dépeuplait; les uns s'en allaient aux provinces lointaines où il n'y avait pas de guerre, les autres étaient tués par les compagnies ou mouraient de faim. Les gens de guerre de l'un et de l'autre parti ne recevaient pas la solde promise, et ne connaissaient plus de discipline ni d'obéissance. Les troupes du connétable refusaient sans cesse de quitter Paris pour s'en aller combattre les Bourguignons, et lorsqu'elles se mettaient en campagne, c'était pour tout ravager.

Le connétable avait marché vers les gens qui venaient secourir Senlis. Il envoya de la part du roi, qui chevauchait avec lui, deux hérauts pour demander aux seigneurs bourguignons qui ils étaient et ce qu'ils prétendaient : « Je suis Jean de Luxembourg, répondit ce seigneur, et j'ai avec moi le » sire de Fosseuse, ainsi que beaucoup d'autres

(1) 1417, v. s. L'année commença le 28 mars.
(2) Juvénal. — Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remi.
(3) Monstrelet.
(4) Juvénal.

» seigneurs ; nous venons ici par ordre de monseigneur de Bourgogne pour servir le roi et secourir sa bonne ville de Senlis contre le comte d'Armagnac. Nous sommes prêts à le combattre lui et les siens, s'il veut nous indiquer lieu pour cela ; mais nous ne combattons pas le roi, nous sommes ses fidèles vassaux et ses loyaux sujets. » Quand on rapporta cette réponse au connétable : « Puisque ce n'est ni le duc de Bourgogne ni son fils, il n'y a pas grand'chose à gagner ici ; ces compagnons-là ne sont pas riches et ne cherchent qu'à s'enrichir, il vaut mieux nous en aller. » D'ailleurs il venait d'apprendre qu'une autre compagnie de Bourguignons s'avançait du côté de Dammartin pour couper sa retraite vers Paris. Il ramena le roi au plus vite, et les Bourguignons se retrouvèrent maîtres de tout le pays (1).

Pendant que la Brie, le Vexin et toute la contrée à l'entour de Paris étaient ainsi désolés, le roi d'Angleterre conquérait la Normandie sans obstacle ; Cherbourg et Rouen étaient les seules villes à peu près dont il ne se fût pas emparé. Évreux était aussi défendu par Raymond de la Guerre, vaillant chevalier armagnac. Tous ces pays étaient aussi malheureux et en aussi grand désordre que les provinces où combattaient les Armagnacs et les Bourguignons ; c'était pitié que de voir la destruction du royaume et la rage que les Français avaient les uns contre les autres, au lieu de se réunir contre leurs anciens ennemis.

De si grands maux avaient pourtant décidé quelques-uns des conseillers du roi à traiter avec le duc de Bourgogne (2). Le sire de la Tremoille et l'évêque de Paris appuyaient surtout ce sage projet. Le duc de Bourgogne et la reine tenaient aussi un langage raisonnable et pacifique en apparence. Le comte de Savoie conjurait son beau-frère de Bourgogne de finir les maux du royaume de France et offrait son entremise (3). Des ambassadeurs furent envoyés par le Dauphin à Montereau, par le Duc à Bray-sur-Seine. Chaque jour ils s'assemblaient à moitié chemin au village de la Tombe. Le pape Martin V, qui avait été récemment élu au concile de Constance, touché des calamités de la France et des guerres qui déchiraient le plus beau des royaumes chrétiens, donna ordre aux deux cardinaux des Ursins et de Saint-Marc de s'y rendre pour travailler au rétablissement de la paix. Le duc de Bourgogne, qui se trouvait à Dijon, les reçut à leur passage avec toute sorte d'honneur, et leur fit de riches présents. Ils arrivèrent à Montereau et assistèrent aux conférences de la Tombe. Le cardinal de Saint-Marc se rendit ensuite à Paris pour décider le Dauphin à la paix. Enfin, après beaucoup de messages et de pourparlers, par l'influence des cardinaux et du sire de la Tremoille, les articles furent signés le 23 de mai, pour être ensuite ratifiés par les deux partis. On les porta à la reine à Troyes, et en même temps le cardinal de Saint-Marc vint les communiquer au conseil du roi, à Paris, et en presser l'approbation. Entre autres articles, le duc de Bourgogne avait consenti que les finances fussent gouvernées par trois généraux, dont un serait nommé par le Dauphin, un autre par lui.

Le nouvelle de la paix répandit la joie dans Paris. Cependant le comte d'Armagnac s'était opposé de tout son pouvoir à cette conclusion ; il avait redoublé de rigueur et de cruauté envers les Parisiens ; ses gens d'armes maltraitaient tout le monde, sans qu'on en pût avoir justice. Depuis le retour de Senlis, ils étaient plus furieux encore à cause de leur défaite ; personne ne pouvait sortir de la ville sans être dévalisé et frappé. Lorsqu'on allait s'en plaindre au connétable ou au prévôt, ils répondaient : « Qu'alliez-vous faire là ? » Ou bien : « Si c'étaient les Bourguignons, vous ne vous plaindriez pas. » Les serviteurs de l'hôtel du roi, étant allés au bois de Boulogne chercher des branches pour fêter le 1er mai, les hommes d'armes qui gardaient la Ville-l'Évêque tombèrent sur eux et en blessèrent plusieurs. En même temps l'on faisait prendre les ornements des églises et jusqu'aux vases de Saint-Denis (4). On voulut tirer de l'argent de la ville par de nouvelles exactions ; malgré la crainte où vivaient les bourgeois, il leur fallut pourtant s'y refuser et braver la colère du connétable, car ils ne pouvaient plus rien payer. Les vivres étaient devenus d'une extrême cherté, à cause du ravage des campagnes. On faisait travailler les pauvres ouvriers pour l'artillerie sans les payer et en les traitant de canaille. Enfin on ne peut imaginer l'effroyable haine que les Parisiens avaient conçue contre le comte d'Armagnac. Comme il arrive toujours, il courait parmi le peuple mille rumeurs qui augmentaient son désespoir et sa secrète fureur (5). On disait que les gens d'armes armagnacs avaient brûlé des hommes

(1) Monstrelet.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Guichenon.
(4) Journal de Paris.
(5) *Ibid.*

et des enfants qui n'avaient pu leur payer rançon. On assurait que la toile qu'ils avaient prise par force chez les marchands n'était point, comme ils le disaient, pour faire des tentes et des pàvillons, mais pour coudre toutes les femmes dans des sacs et les jeter à la rivière. On répandait encore que le connétable voulait faire égorger tous les habitants, et que ceux qui devaient être épargnés venaient de recevoir secrètement un écu de plomb gravé d'une croix rouge et des léopards d'Angleterre. On l'accusait d'avoir dit qu'il vendrait plutôt Paris aux Anglais que d'y recevoir les Bourguignons (1).

Mais la rage fut bien plus grande encore lorsqu'on sut dans la ville qu'au conseil du roi, le connétable, le chancelier, le prévôt, Raymond de la Guerre et maître Martin Gouge, autrefois évêque de Chartres, depuis évêque de Clermont, s'étaient opposés au traité qui venait d'être signé et publié. Ils avaient dit que c'était un déshonneur pour le roi, et que ceux qui proposaient une semblable paix étaient des traîtres. Le chancelier avait déclaré que le roi la pourrait sceller lui-même, mais que jamais elle ne serait scellée par lui. Le connétable avait refusé de venir au conseil que le Dauphin avait convoqué pour en délibérer.

Tout Paris tremblait tellement devant lui, qu'il semblait que son autorité n'y pût jamais être détruite. Cependant un jeune homme, nommé Perrinet Leclerc, fils d'un riche marchand de fer, sur le Petit-Pont, homme fort estimé et quartenier, avait été, quelques jours auparavant, tandis qu'il faisait le guet à la porte Saint-Germain, injurié et battu par les serviteurs d'un des seigneurs du conseil du roi. Il alla porter sa plainte au prévôt, qui n'en tint compte. Pour lors, il jura de s'en venger. Comme on était au plus fort de l'indignation contre le connétable, et qu'on savait ce Perrinet Leclerc plein de courage et de résolution, les parents du sire de l'Isle-Adam, partisans secrets du duc de Bourgogne, lui vinrent proposer d'introduire ce seigneur dans la ville avec la garnison de Pontoise, dont il était capitaine. Perrinet Leclerc y consentit, et assembla quelques-uns de ses compagnons, jeunes gens de moyenne condition, de conduite assez déréglée, de beaucoup de témérité et de peu de réflexion. Il y en avait jusqu'à six ou sept, la plupart fils de bouchers. Ils envoyèrent quelques-uns des leurs à Pontoise pour tout disposer avec le seigneur de l'Isle-Adam. La garnison de Pontoise n'était pas nombreuse, mais le seigneur de l'Isle-Adam était vaillant. Il assembla les garnisons des forteresses voisines où se trouvaient aussi des chevaliers bourguignons, gens de courage et d'entreprise, à savoir : Guy de Bar, le seigneur de Chastellux, le seigneur de Chevreuse, Ferry de Mailly, Lyonnet de Bournonville. Entre eux tous, à peine réunissaient-ils sept ou huit cents chevaux : c'était bien peu pour une si grande entreprise. Ils eurent confiance en la fortune, et la chose fut résolue (2).

Le lendemain du jour où la paix avait été connue à Paris, dans la nuit du 28 au 29 mai, le seigneur de l'Isle-Adam se présenta à la porte Saint-Germain-des-Prés. Perrinet Leclerc avait dérobé les clefs sous le chevet du lit de son père; il ouvrit doucement, les Bourguignons entrèrent en silence. Perrinet referma les portes et jeta les clefs pardessus le mur. La troupe s'en alla à petit bruit le long de la rivière jusqu'au Châtelet. Là ils trouvèrent environ quatre cents Parisiens armés qui avaient été mis dans le complot. Alors on se partagea en plusieurs bandes : le seigneur de l'Isle-Adam s'en alla vers l'hôtel Saint-Paul, les autres prirent la rue Saint-Honoré pour s'emparer du comte d'Armagnac. Une autre troupe suivit la rue Saint-Denis. Tous criaient : « Notre-Dame de la paix, vive le » roi! vive Bourgogne! que ceux qui veulent la » paix s'arment et nous suivent! » De toutes parts le peuple sortait des maisons, reprenant les couleurs et la croix de Bourgogne, et répétant les mêmes cris.

Surpris sans nulle défense au milieu de la nuit, les Armagnacs ne pouvaient ni s'assembler ni tenter une résistance. Au premier bruit, Tanneguy Duchâtel, prévôt de Paris, courut chez le Dauphin, l'enveloppa dans le drap de son lit, et l'emporta. Robert-le-Masson, son chancelier (3), lui donna son cheval, et ils le conduisirent en toute hâte dans le château de la Bastille. Maître Martin Gouge, évêque de Clermont, Louvet, président de Provence, qui était nouvellement dans la faveur du jeune prince, se sauvèrent avec lui dans la forteresse. Un plus grand nombre s'y serait réfugié, mais un chevalier bourguignon, Daniel de Gouy, accourut de ce côté.

On ne trouva pas le connétable, il s'était caché; mais le peuple s'en allait de maison en maison, conduisant les gens d'armes chez les divers serviteurs du Dauphin, chez ceux qui avaient part au

(1) Monstrelet. — Saint-Remi. — Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Monstrelet. — Juvénal. — Journal de Paris. — Saint-Remi. — Fenin. — Registres du Parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Dutillet.

gouvernement, chez les gens qu'on accusait d'être Armagnacs ; on pillait leurs maisons, on les traînait en prison. Le chancelier, Raymonnet de la Guerre, les évêques de Senlis, de Bayeux, de Coutances, furent saisis. La foule s'introduisit avec violence au collége de Navarre et voulait massacrer les maîtres et les étudiants, qui passaient pour Armagnacs; le sire de l'Isle-Adam arriva à temps pour les sauver. Maître Juvénal fut secrètement averti de la part du sire Guy de Bar, à qui il avait autrefois rendu un service, et n'eut que le temps de s'échapper. Le désordre fut grand. Cependant ce premier jour il n'y eut que trois hommes de tués, pour avoir, disait-on, crié : « Vive Armagnac! »

Le seigneur de l'Isle-Adam avait enfoncé les portes de l'hôtel Saint-Paul, et s'était présenté devant le roi : « Comment se porte mon cousin de Bour- » gogne? lui dit le malheureux prince; il y a long- » temps que je ne l'ai vu. » Ce furent toutes ses paroles. Dès qu'il fit jour, on le mit à cheval et on le promena par les rues en signe d'approbation de tout ce qui se faisait. Il ne restait plus nulle raison ni mémoire à ce pauvre prince ; peu lui importait entre les mains de qui il tombait et ce qu'on ordonnait en son nom. Il ne savait plus ce que c'était qu'Armagnac ou Bourguignon.

Le sire Guy de Bar fut nommé prévôt de Paris en place de Tanneguy Duchâtel. Dès le lendemain, sur les représentations du Parlement (1), il chercha à remettre un peu d'ordre dans la ville, où tout était au pillage. On remplissait les prisons des gens que l'on saisissait ; on en renfermait dans les maisons pour les mettre à rançon. Il défendit toutes ces violences, et fit publier en même temps que tous ceux qui auraient connaissance du lieu où se cachaient le comte d'Armagnac et ses partisans, eussent à le révéler, sous peine de confiscation de corps et de biens. Aussitôt après, un pauvre maçon alla raconter au prévôt que le connétable s'était caché chez lui. Le prévôt y courut et le trouva en effet. Il le fit monter sur son propre cheval derrière lui, et le mena dans la prison du Châtelet.

Cependant le sire Tanneguy Duchâtel s'était bien aperçu qu'il n'y avait dans la ville qu'un très-petit nombre des gens d'armes bourguignons. Il fit venir en toute hâte du monde des garnisons voisines. Le vaillant sire de Barbazan y arriva de Corbeil, le sire de Rieux, qui depuis un an avait succédé à son père dans l'office de maréchal, se joignit à eux, et, le 11 juin au matin, ils sortirent de la Bastille à la tête de seize cents hommes, par la rue Saint-Antoine, criant : « Vive le roi, le Dauphin et le » comte d'Armagnac! » Ils voulurent d'abord se porter à l'hôtel Saint-Paul ; le roi avait été, dès la veille, conduit au Louvre. Dans le premier moment, ils poussèrent jusqu'à la porte Baudoyer; peut-être même auraient-ils pu arriver au Châtelet et délivrer une grande partie des prisonniers ; déjà même sur leur passage on commençait à reprendre la croix de France ; mais ils marchaient avec désordre; quelques-uns entraient dans les maisons pour piller; d'autres criaient. « A mort! à mort! » tuez tout (2)! » On entendit même le cri : « Vive » le roi d'Angleterre! »

Le peuple, qui avait déjà tant de crainte et d'horreur pour les Armagnacs, fut plus tôt armé et en défense que les hommes d'armes de Bourgogne. Le nouveau prévôt se mit à la tête des hommes de la commune, et avec une ardeur incroyable ils tombèrent sur la troupe de Tanneguy Duchâtel (3). Elle fut bientôt repoussée, enveloppée, et rentra dans la Bastille après avoir perdu plus de quatre cents hommes. Mais ce ne fut pas tout : la populace, tout émue d'épouvante et de fureur, ayant ainsi pris les armes et fait couler du sang, commença un horrible massacre; elle allait dans les hôtelleries et dans les maisons chercher les Armagnacs, et les assommait dans les rues à coups de hache. Le rage était si grande, que ceux qui ne pouvaient en tuer, frappaient sur des cadavres étendus par terre et les meurtrissaient. Les femmes et les enfants eux-mêmes venaient maudire et injurier ces corps sanglants. « Chiens de traîtres, di- » saient-ils, vous êtes encore mieux traités qu'à » vous n'appartient. Plût à Dieu qu'il y en eût da- » vantage et que tous fussent en cet état ! » Il n'y avait pas une rue un peu fréquentée où l'on ne vît un tel spectacle.

Dès le lendemain, les Bourguignons commencèrent à arriver en foule. Le sire de Luxembourg, les frères Fosseuse, Jean de Poix, et les capitaines des garnisons de Picardie, venaient l'un après l'autre, comptant être encore à temps pour faire quelque bon butin. Ils se logèrent aux environs de la Bastille. Le sire Tanneguy en avait emmené le Dauphin, et l'avait conduit à Melun. Les gens qu'il y

(1) Registres du Parlement. — Juvénal. — Monstrelet.
(2) Juvénal.— Journal de Paris.
(3) Journal de Paris.

avait laissés, se voyant environnés et sans secours, demandèrent à en sortir, à condition qu'on leur garantirait corps et biens. Le seigneur de l'Isle-Adam leur accorda cette condition, et nomma capitaine de la Bastille le sire de Canny qu'on y trouva prisonnier. Le 2 de juin, il fit tenir par le roi un grand conseil au Louvre. Il ne s'y trouvait de seigneur du sang royal que messire Charles, comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, et qui n'était qu'un enfant. Le comte de Tripoli, frère du roi de Chypre, allié à la maison royale, était aussi resté à Paris. Les cardinaux de Bar et de Saint-Marc, qu'à grand'peine on avait sauvés de l'aveugle fureur du peuple, l'évêque de Paris, épargné parce qu'il avait conseillé la paix, l'archevêque de Rouen, le seigneur de Chastellux, le prévôt de Paris, formaient ce conseil. On résolut d'envoyer une grande ambassade au Dauphin, pour le supplier de revenir à Paris. On fit demander un sauf-conduit. Mais le Dauphin avait seulement traversé Melun, et avait poursuivi sa route vers Bourges.

Ce qui empêchait le plus de remettre le bon ordre dans la ville de Paris, c'est qu'il n'y avait là aucun des grands du royaume qui pût y exercer son autorité. Le duc de Bourgogne était fort éloigné au moment où se passaient de si grandes choses en son nom. La nouvelle lui en arriva comme il revenait de Montbelliard, où il avait eu une entrevue avec l'Empereur : il s'y trouvait encore le jour même que le seigneur de l'Isle-Adam était entré dans Paris (1). On fut donc beaucoup de jours sans savoir ses volontés. On ne pouvait même dire au peuple précisément le lieu où le Duc se trouvait (2); cela le rendait plus inquiet, et il était impossible de le faire obéir. Le prévôt n'osait faire justice de tous les crimes qui se commettaient. D'ailleurs ce désordre convenait assez aux capitaines bourguignons, ils y faisaient bien leurs affaires, et s'enrichissaient grandement, surtout en mettant à rançon les gens riches, qui se rachetaient de la mort et de la prison. On disait que les seigneurs de Chastellux, de Bar et de l'Isle-Adam s'étaient de la sorte procuré au moins cent mille écus chacun. Comme ce dernier était le principal en autorité, et que ses domaines étaient tout auprès de Paris, il n'y avait pas un de ses vassaux qui n'arrivât pour profiter de l'occasion. Ses paysans mêmes s'armaient, venaient à Paris faire les gentilshommes, tirer de l'argent des Armagnacs, et le dépenser. Il y en avait qui faisaient venir leurs femmes, et leur achetaient de belles robes, comme à de nobles demoiselles. D'autres chefs de Bourgogne pillaient d'une façon plus rude et plus cruelle, comme de vrais brigands, prenant l'argenterie dans les maisons et même dans les églises. Les sires de Saveuse et de Crèvecœur se firent remarquer entre tous par leur rapacité et leur violence. Ce fut à grand'peine que le prévôt de Paris sauva l'abbaye de Saint-Denis de leurs mains avides.

Les Bourguignons s'emparaient aussi des différentes charges. Le sire de Chastellux se fit nommer, dès le 6 juin, maréchal en place du maréchal de Rieux, et le sire Charles de Lens, amiral au lieu de messire de Braquemont.

On avait bien député vers la reine, qui était toujours à Troyes, et dont on aurait pu recevoir des ordres; mais elle ne sut rien résoudre en l'absence du duc de Bourgogne. Seulement on disait qu'elle ne voudrait jamais rentrer dans Paris tant qu'on laisserait vivre une telle quantité d'Armagnacs. Néanmoins elle envoya deux hommes fort sages, le sire de Neufchâtel et maître Philippe de Morvilliers. Ce choix donna quelque espérance que les meurtres et les pillages allaient enfin cesser; il en fut tout autrement.

Bien qu'on apprît chaque jour que les villes et forteresses, jusqu'à la frontière de Picardie, se mettaient en l'obéissance du duc de Bourgogne, il s'élevait sans cesse des alarmes parmi le peuple; il ne se passait pas de nuit qu'on ne criât aux armes; on se levait, on courait les rues, on allumait de grands feux. Tout ce mouvement plaisait beaucoup à la populace et maintenait le désordre. Enfin, dans la nuit du dimanche 12 juin, on cria par toute la ville que les Armagnacs revenaient pour délivrer les prisonniers; qu'ils étaient à la porte Saint-Germain. — « Non, disaient d'autres, à la porte Saint-» Marceau. » On s'assembla sur la place Maubert; tout le quartier des halles et de la Grève s'y porta en foule. On courut à une porte, puis à l'autre. Il n'y avait nulle cause d'alarme. Parmi le peuple se trouvaient plusieurs de ces bouchers bannis depuis cinq ans, et qui revenaient se venger. Mais le principal conducteur de cette émeute était un nommé Lambert, potier d'étain (3). Ils se portèrent aux pri-

(1) Histoire de Bourgogne. — Lettre du Duc, datée le 29 mai, de Montbelliard.

(2) Journal de Paris. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Journal de Paris. — Registres du Parlement. — Saint-Remi. — Monstrelet. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

sons de la ville, criant, comme des insensés, qu'il fallait aviser à ce qu'on devait faire. Bientôt les plus furieux, élevant une voix terrible et agitant leurs armes, commencèrent à dire : « Que la ville » et les bourgeois n'auraient jamais de repos tant » qu'il resterait un Armagnac. » Bientôt ils s'engagèrent par serment à les exterminer; puis, aux cris de « Vive la paix, vive le duc de Bourgogne! » ils se portèrent aux prisons.

Le prévôt, le seigneur de l'Isle-Adam, messire de Luxembourg, le sire de Fosseuse, accoururent avec environ mille chevaux; ces furieux étaient plus de quarante mille; on ne pouvait employer la force. Le sire de Bar implora leur justice, leur raison, leur pitié, s'efforçant de les calmer : « Maugrebleu, » répondaient-ils, de votre justice, de votre raison » et de votre pitié! Maudit soit de Dieu qui aura » pitié de ces traîtres d'Armagnacs! ce sont des » Anglais, ce sont des chiens. Ce sont eux qui ont » détruit et ravagé le royaume de France. Ils l'a» vaient vendu aux Anglais. — Oui, disaient d'au» tres, ils avaient déjà fait faire des étendards pour » le roi d'Angleterre, afin de les planter sur les » portes de la ville. Ils nous faisaient travailler pour » rien, et quand nous demandions notre salaire, ils » nous disaient : Canaille, n'avez-vous donc pas un » sou pour acheter une ficelle et vous aller pendre? » —Et ne voulaient-ils pas nous tuer? ajoutait-on; » ils avaient fait des sacs pour noyer nos femmes » et nos enfants. Nos portes allaient être marquées » à la craie. Tout le quartier des halles devait être » exterminé. — De par le diable, ne nous en par» lez plus; par la sangbleu, ce que vous direz ne » servira à rien. »

Quand le prévôt les vit enflammés d'une telle rage, il n'osa plus leur résister : « Mes amis, faites » ce qui vous plaira, » dit-il. Ils accoururent d'abord à la tour du Palais, où se trouvaient le chancelier et le connétable, qu'on y avait transférés. Ils les tirèrent dans la cour, les tuèrent, les dépouillèrent; puis, avec une horrible cruauté, ils découpèrent sur le corps du connétable une lanière de sa peau, qui descendait de l'épaule droite au côté gauche, pour figurer l'écharpe des Armagnacs.

De là ils coururent à la prison du prieuré de Saint-Éloy, proche du Palais, et tuèrent à coups d'épée et de hache ceux qui y étaient renfermés. Le sire de Villette, abbé de Saint-Denis, avait revêtu ses ornements sacerdotaux, et s'était réfugié à l'autel dans la chapelle, où il tenait élevée la sainte hostie. Rien ne pouvait rappeler ces furieux au respect ni à la pitié. Déjà ils agitaient au-dessus de la tête du saint abbé leurs haches, qui dégouttaient de sang sur sa chasuble; heureusement le sire de l'Isle-Adam arriva, et parvint, non sans peine, à sauver cet homme vénérable.

Puis ils se précipitèrent au petit Châtelet. Un des leurs s'introduisit dans la prison ; et, faisant l'appel des prisonniers, il les faisait sortir chacun à leur tour. A mesure qu'ils passaient le guichet en courbant la tête, les assassins les frappaient de leurs haches et de leurs épées, les abattaient, puis jetaient leurs corps dans la rue. Ce fut ainsi que périrent l'évêque de Coutances, fils du chancelier, les évêques de Senlis, de Bayeux et d'Évreux. Aucun ne fut épargné. L'évêque de Coutances offrit une forte rançon et n'en fut pas écouté davantage. Avec eux furent tués deux présidents au Parlement, des maîtres des requêtes, des gens de la chambre des comptes et beaucoup d'hommes notables. Ensuite ils se portèrent au grand Châtelet, où était entassée une foule de prisonniers. Quelques-uns s'étaient procuré des armes; et comme cette prison était forte, aidés de leurs gardiens, ils défendirent l'entrée pendant près de deux heures; on les étouffa de fumée; puis, pénétrant dans la prison, les assassins jetaient les prisonniers par les fenêtres, sur les fers des piques qu'on présentait pour les recevoir.

Les prisons de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Magloire, du Temple, furent forcées de même, et tous ceux qui s'y trouvaient mis à mort, hormis dans la prison du Louvre, par respect pour la présence du roi. Ces furieux n'écoutaient rien, ne regardaient rien. Il y eut des concierges et des geôliers massacrés. Les prisonniers pour dettes furent égorgés comme les autres, bien qu'il y en eût qu'on savait du parti bourguignon. On avait du sang jusqu'à la cheville dans la cour des prisons. On tua aussi dans la ville et dans les rues. Les malheureux arbalétriers génois étaient chassés des maisons où ils étaient logés et livrés à la populace furieuse. Des femmes et des enfants furent mis en pièces. Une malheureuse femme grosse fut jetée morte sur le pavé, et comme on voyait son enfant palpiter encore dans ses flancs : « Tiens, disait-on, le petit chien remue encore. » Mille horreurs se commettaient sur les cadavres. On leur faisait une écharpe sanglante comme au connétable; on les traînait dans les rues. Les corps du comte d'Armagnac, du chancelier, de Raymonnet de la Guerre, furent ainsi promenés sur une claie dans toute la ville,



Massacre dans les prisons.

puis laissés durant trois jours sur les degrés du Palais (1).

Enfin le massacre dura sans interruption depuis quatre heures du matin jusqu'à onze heures, sans qu'on pût arrêter cette populace furieuse; quelque déplaisir qu'en éprouvassent les seigneurs bourguignons, il n'y en avait pas un assez hardi pour dire autre chose que : « Mes enfants, vous faites bien. » On estima communément que dans cette journée il avait péri quinze cents personnes ; d'autres disaient le double. On rendit compte au Parlement de plus de huit cents. Les serviteurs du duc de Bourgogne lui écrivirent quatre cents.

Après cette déplorable sédition, le bon ordre ne se rétablit point; ce n'était chaque jour que supplices, assassinats, vexations de toutes sortes. Chacun exerçait librement ses vengeances ou contentait sa rapacité. Les courses des garnisons de Meaux, de Corbeil ou de Melun renouvelaient sans cesse la sanguinaire fureur du peuple. Le prévôt fut obligé de faire placer de fortes barrières devant le Châtelet. Toutes les folies qu'on avait vues six ans auparavant avaient recommencé. Hommes, femmes, enfants, prêtres, moines, n'auraient pas été en sûreté, s'ils n'avaient pas porté le chaperon bleu et la croix de Bourgogne. Comme les Armagnacs avaient fait, pendant leur puissance, une confrérie religieuse qui portait l'écharpe blanche, il fallut avoir aussi une confrérie bourguignonne ; elle s'appela de Saint-André, et prit pour signe une couronne de roses rouges (2), de sorte que, même les prêtres de la paroisse de Saint-Eustache, avaient sur la tête une coiffure de roses; car il y avait des ecclésiastiques et des curés qui, par peur ou par affection, n'étaient pas les moins passionnés. De même qu'ils avaient fait l'autre fois, ils refusaient les sacrements et la sépulture en terre sainte aux Armagnacs; ils ne voulaient pas baptiser leurs enfants.

Cependant ni le Duc ni la reine ne se pressaient de revenir à Paris. Il passa le mois de juin à Dijon, donna mandement à ses hommes d'armes de s'assembler à Châtillon-sur-Seine, et partit lui-même dans les derniers jours du mois, arriva à Troyes, y séjourna encore dix jours, et ne fit son entrée à Paris que le 14 juillet, avec la reine. Le peuple les reçut en grande joie, criant : « Noël et vive le duc » de Bourgogne! » Six cents bourgeois étaient venus au-devant d'eux, vêtus de huques bleues, avec la croix de Saint-André; ils en offrirent deux belles en velours au Duc et à son neveu le comte de Saint-Pol; de toutes les fenêtres, on jetait des fleurs sous leurs pas; ils descendirent à l'hôtel Saint-Paul, où le roi fit bon accueil à la reine.

Dans les jours qui suivirent, de grands conseils furent tenus pour régler le gouvernement du royaume. Le duc de Bourgogne se fit nommer capitaine de la ville de Paris. Déjà elle avait repris ses franchises et ses priviléges; les chaînes des rues y avaient été replacées. Le sire de Chastellux fut confirmé dans l'office de maréchal de France, de même que le seigneur de l'Isle-Adam, qui s'était fait nommer aussi avant l'arrivée du Duc, et le sire de Lens dans la charge d'amiral. Robert de Mailly fut grand panetier; le sire de Neufchâtel grand maître de la maison; le sire de Toulongeon, grand maître de l'écurie; maître Eustache de Laistre reprit les sceaux, comme chancelier; maître Philippe de Morvilliers fut premier président du Parlement. Cette cour recommença à avoir des audiences; elle les avait interrompues depuis le 29 mai pour les affaires ordinaires, et le 30 juin pour les affaires extraordinaires. Un de ses soins fut de s'occuper des moyens de pourvoir à la nourriture de la ville, où régnait une extrême cherté; elle conjura le duc de Bourgogne de faire cesser les empêchements que les gens d'armes apportaient au commerce du blé, s'autorisant de son nom, de celui du roi, ou de tout autre (3).

Ce n'était pas chose facile que de faire rentrer dans l'obéissance tout ce peuple, et ces gens de guerre. Un nommé Bertrand, qui avait commandé une des compagnies de bouchers et de bannis, et que le Duc honorait beaucoup, avait été nommé capitaine de Saint-Denis; c'était lui qui avait sauvé l'abbaye des rapines du sire Hector de Saveuse. Celui-ci en garda rancune, et peu après le fit assassiner. Le peuple de Paris, lorsqu'il apprit ce meurtre, entra en grande colère; il voulait qu'on punît les seigneurs qui avaient tué Bertrand. Les bourgeois allèrent se plaindre au Duc. Le sire de Luxembourg, qui commandait les Picards, assura que cela s'était fait sans son ordre, et la faute en fut rejetée sur le bâtard de Robais (4) et quelques autres jeunes gens assez déréglés qu'on fit sauver (5).

La disette, et la guerre qui se faisait presque jusqu'aux portes de la ville, portèrent enfin la po-

(1) Juvénal.
(2) Journal de Paris.
(3) Registres du Parlement.
(4) Lisez : *le bâtard de Roubaix*.
(5) Le Religieux de Saint-Denis. — Monstrelet.

pulace à un nouvel accès de fureur. Le 20 août, elle s'attroupa encore devant le Châtelet, criant qu'on ne voulait pas faire justice des Armagnacs, et que tous les jours on en délivrait pour de l'argent. Les portes étaient fermées : on appliqua des échelles. Les prisonniers, qui savaient le sort dont ils étaient menacés, se défendaient avec des pierres et des briques, comme à un assaut, en criant : « Vive le Dauphin! » Bientôt les assassins pénétrèrent par le toit, et mirent à mort ceux qui se trouvaient dans la maison (1).

Après avoir forcé le grand et le petit Châtelet, ils s'en vinrent à la Bastille, et demandèrent qu'on leur livrât des prisonniers; comme on ne leur obéissait pas, ils commencèrent à jeter des pierres et des flèches, à démolir les murailles, à enfoncer les portes. Le duc de Bourgogne arriva; il s'efforça de les apaiser en leur parlant doucement et leur disant de bonnes paroles. Mais ces gens-là n'entendaient rien; ils voulaient emmener les prisonniers pour qu'on les mît en justice, « parce que, disaient- » ils, ceux qu'on enferme en ce château sont tou- » jours délivrés par rançon. Une fois sortis, ils re- » commencent à tenir la campagne pour nous » affamer, et font plus de mal qu'auparavant. » Le Duc, les voyant ainsi obstinés et indomptables, leur promit qu'il allait leur donner les prisonniers, s'ils voulaient promettre de les conduire au Châtelet sans leur faire de mal. Il s'entretint avec leurs capitaines, les laissa lui parler avec toute leur rudesse, ne s'offensa en rien de ce qu'ils pouvaient dire; il prit même la main, dit-on, au principal d'entre eux, qui semblait conduire tout ce peuple, et qui n'était autre que Capeluche, le bourreau de la ville. Enfin, on s'engagea à respecter les malheureux prisonniers, et le Duc leur en fit donner sept ou huit. C'était messire Enguerrand de Marigny, messire Hector de Chartres, père de l'archevêque de Reims, un riche bourgeois nommé Jean Taranne, et d'autres gens respectables; il obtint de garder près de lui le sire de Montmort, Jacquelin Trousseau et un troisième. Pour les autres, à peine furent-ils arrivés dans la cour du petit Châtelet, que, sans nulle pitié, sans nul souvenir des promesses faites, ils furent massacrés. Capeluche lui-même n'aurait pu les sauver, tant la populace était furieuse. Pour lui arracher un respectable bourgeois nommé Charles Culdoë, il fut obligé de le prendre en croupe sur son cheval. Il périt ce jour-là quatre-vingts ou cent personnes, et des femmes furent aussi égorgées. Il y en eut une à qui Capeluche trancha la tête au milieu de la rue (2).

Le lendemain on pensa que ces cruautés allaient continuer : les bandes d'assassins s'armèrent de nouveau, pour aller, disait-on, repousser les Armagnacs qui venaient de Meaux et de Melun; chacun s'enferma dans sa maison, tremblant de ce qui allait arriver. Ils se bornèrent cependant à aller demander les prisonniers de la tour du Louvre : il y en avait trois ou quatre; on les leur donna, et cette fois, à la grande surprise des pauvres gens qui attendaient la mort, ils furent conduits au Châtelet et remis au lieutenant du prévôt. Les séditieux allèrent aussi à l'hôtel de Bourbon, et y trouvèrent par hasard une bannière où était figuré un dragon. Ils s'imaginèrent que c'était l'étendard qu'on avait fait faire pour le roi d'Angleterre, et allèrent en grande hâte le porter au duc de Bourgogne, pour lui prouver que les Armagnacs avaient appelé les Anglais; puis ils déchirèrent cette bannière et couraient les rues en en agitant les lambeaux.

Pour prévenir de pareilles scènes, il fallait enfin user de rigueur. Le duc de Bourgogne fit venir les bourgeois les plus notables, afin d'aviser avec eux à ce qu'il y avait à faire. Ils s'affligèrent avec le Duc de ces désordres, et lui dirent que ceux qui commettaient tous ces crimes étaient des gens de petit état, qui ne cherchaient qu'argent ou pillage. On disait aussi que ce Capeluche n'était que l'instrument des Legoix et des Saint-Yon, qui ne songeaient qu'à se venger. Le Duc fit défendre, sous peine de mort, qu'on se permît dorénavant aucun meurtre ni aucun larcin; puis il dit à tous ces gens furieux : « Vous feriez mieux d'aller mettre le siége » devant Montlhéry et Marcoussis, pour en chas- » ser les ennemis du roi qui viennent tout ravager » jusqu'à la porte Saint-Jacques, et qui empêchent » de faire la moisson. — Volontiers, crièrent tout » d'une voix ces méchantes gens; donnez-nous des » capitaines. » Dès le lendemain, le seigneur de Cohens, messire Gautier de Rupes et d'autres chevaliers en menèrent plus de six mille devant Montlhéry (3).

Dès qu'ils eurent quitté la ville, le Duc fit saisir cet infâme Capeluche, dont il ne se consolait pas d'avoir touché la main; le prévôt lui fit son procès,

(1) Journal de Paris.

(2) Monstrelet. — Juvénal. — Journal de Paris. — Registres du Parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Journal de Paris.

ainsi qu'à deux de ses principaux complices. Les précautions nécessaires avaient été prises. Les honnêtes bourgeois s'étaient armés et maintinrent le repos de la ville, d'accord avec des gens d'armes et des archers. Capeluche fut conduit aux halles; c'était son valet qui devait lui trancher la tête. Il lui expliqua bien comment il fallait s'y prendre, aiguisa le fer de la hache, ajusta le bloc comme s'il eût été encore, non le patient, mais l'exécuteur, cria merci à Dieu et tendit le cou (1).

Les gens de Paris qui étaient au siége de Montlhéry apprirent bientôt ces nouvelles; déjà ils trouvaient que les capitaines qu'on leur avait donnés les trahissaient, que sans eux ils auraient pris la forteresse, et qu'il fallait bien qu'ils eussent reçu de l'argent des Armagnacs. Le moindre pourparler avec les assiégés leur semblait perfidie. Ils revinrent en foule à Paris; on leur ferma les portes. Alors ils s'établirent pendant quelques jours dans les villages d'alentour, à Saint-Germain-des-Prés, à Notre-Dame-des-Champs, à Saint-Marceau et à Saint-Denis, où ils massacrèrent les prisonniers qu'ils trouvèrent dans les prisons de la ville et de l'abbaye (2). Ils n'avaient plus que leurs capitaines bourgeois, et cependant ils se gardèrent si bien, que les compagnies d'Armagnacs ne vinrent pas les attaquer. Ils en étaient très-fiers, disant que sans les gentilshommes la guerre serait finie en deux mois, et qu'il n'y aurait plus d'Armagnacs; mais que les nobles ne voulaient pas la paix, parce qu'elle les empêcherait de gagner tant d'argent par les rançons. Ils n'étaient plus si contents du duc de Bourgogne, et avaient plus d'affection pour la reine. Il était, selon eux, devenu l'homme le plus lent et le moins résolu de tout le royaume. Quand il était dans une ville, il n'en savait plus sortir. Il ne portait point secours aux pauvres habitants de Rouen, qui étaient cruellement assiégés par les Anglais; il ne faisait point finir les ravages des Armagnacs, et les vivres continuaient à enchérir.

Lorsque le calme fut ainsi un peu rétabli à Paris, les bourgeois et les chefs de maison vinrent faire serment au Duc de s'opposer de tout leur pouvoir à des conspirations ou émeutes pareilles aux damnables entreprises des 12 juin et 21 août, et de l'assister pour garder la justice du roi, ainsi que la tranquillité du royaume et de la bonne ville de Paris. Le duc de Bourgogne fit, de son côté, serment aux bourgeois de Paris de les assister pour servir loyalement le roi. Ils déclarèrent des deux parts qu'ils avaient grand déplaisir de ce qui était advenu par le fait du menu peuple; le Duc eût résisté, disait-il, à de telles entreprises, bien qu'il n'eût avec lui qu'un petit nombre de gens d'armes, s'il n'avait craint que les bourgeois n'y fussent consentants. Les bourgeois pareillement, craignant que monseigneur le duc de Bourgogne n'y eût consenti, n'avaient pas tenté d'y résister, jusqu'à ce que, par l'ordonnance du conseil du roi, on eût fait vider la ville à ces gens du menu peuple.

Malgré ce retour au bon ordre, on n'avait jamais vu une désolation pareille à l'état de la ville de Paris; la famine et la misère y avaient produit une épidémie terrible. Chaque jour il mourait tant de monde que les prêtres ne suffisaient point à donner les sacrements et à célébrer les messes funèbres. Les méchantes gens qui avaient commis tant de meurtres étaient, dit-on, atteints plus que les autres de la contagion : ce qui semblait un jugement de la Providence. Mais ils avaient fait tant de maux que, ne se fiant pas en la miséricorde de Dieu, ils mouraient comme des désespérés, sans repentir ni confession. Il y en eut un qui, se relevant tout à coup, sortit dans les rues en criant : « Je suis damné ! » et alla se jeter dans un puits. La maladie avait gagné les campagnes et les villages aux environs de Paris. On trouvait morts dans les bois les brigands qui y avaient pris leur retraite. Cette maladie emporta, dit-on, cinquante mille personnes en six semaines; le prince d'Orange, les seigneurs de Poix et de Fosseuse, et quelques autres des principaux gentilshommes du duc de Bourgogne y succombèrent.

Au milieu de tant de calamités, ce prince semblait abattu et embarrassé; il ne savait donner à tout ce peuple qui souffrait d'autre consolation que des paroles. Les partisans du Dauphin s'enhardissaient chaque jour et reprenaient des villes et des forteresses, soit de force, soit en gagnant les gouverneurs. Les Anglais continuaient librement le siége de Rouen. Pendant ce temps, le Duc ne faisait autre chose que faire révoquer les excommunications prononcées contre lui, ou les sentences de l'évêché contre maître Jean Petit. Il rétablissait le corps des bouchers, ou distribuait des récompenses à ceux qui l'avaient servi; mais il n'apportait remède à rien.

Son dessein avait été de traiter avec le Dauphin et de le ramener à Paris. Avant même qu'il y fût revenu

(1) Monstrelet.—Journal de Paris.

(2) Le Religieux de Saint-Denis.

avec la reine, le cardinal de Castres avait déjà tenté un accommodement. Le Dauphin avait répondu qu'il voulait bien obéir à sa mère et la servir comme c'est le devoir d'un bon fils; mais que rentrer dans une ville où il s'était commis tant de crimes et de tyrannies, lui serait un trop grand déplaisir (1).

En même temps on avait témoigné les plus grands égards à la Dauphine qui était restée à Paris, et l'on offrait de la remettre à son mari avec tous ses joyaux et bagages. Les deux cardinaux envoyés par le pape s'entremirent pour obtenir cette paix. Le duc de Bretagne vint aussi y travailler; c'était surtout dans ses efforts que les gens de bien mettaient leur espérance; il emmena avec lui les jeunes ducs d'Anjou et d'Alençon; ce fut à Corbeil qu'ils logèrent pour échapper à la contagion; mais bientôt elle s'étendit aussi dans cette ville, et ils s'en allèrent à Brie-Comte-Robert. Les ambassadeurs du Dauphin, les conseillers du roi et du duc de Bourgogne, les cardinaux s'assemblaient chaque jour à Charenton. On avait conclu une trève de trois semaines; ce fut un moment de répit. Pendant ce temps-là, à l'aide du duc de Bretagne et de ses serviteurs, beaucoup de personnes, qui se tenaient cachées de peur des massacres, parvinrent à sortir de Paris et à s'en aller sur la Loire dans le pays du Dauphin.

Après quelques conférences, les articles qui avaient été arrêtés quatre mois auparavant à Bray et à Montereau, furent de nouveau approuvés et publiquement signés par la reine, le duc de Bourgogne, les princes et les légats, le 16 septembre à Saint-Maur. La ville de Paris se montra ivre de joie lorsqu'on publia ce projet de traité, qui semblait promettre un terme à de si cruelles calamités. Le duc de Bretagne repartit aussitôt pour obtenir la ratification du Dauphin et lui ramener sa femme.

Mais il n'était pas facile de faire agréer ces conditions au Dauphin; il était entouré de gens qui n'avaient rien à perdre en le poussant à l'extrême. Il n'était plus gouverné par des seigneurs du sang royal comme le roi de Sicile, le duc d'Orléans et le duc de Berri, ou bien des grands seigneurs comme le sire d'Albret et le comte d'Armagnac; il était conduit par de simples gentilshommes ou même moins que cela. Autour de lui et dans son conseil, on voyait Tanneguy Duchâtel, Barbazan, le président Louvet, maître Robert-le-Masson, tous gens qui pouvaient espérer une haute fortune avec leur maître, et qui avaient tout à craindre du duc de Bourgogne si le Dauphin passait sous sa domination. En outre, les massacres de Paris avaient augmenté la méfiance et la haine qu'on avait contre lui. Il y avait dans le parti du Dauphin des hommes qui songeaient à venger leurs amis ou leurs parents. Les anciens serviteurs de la maison d'Orléans étaient plus ardents encore dans leur haine et leur ressentiment. Le jeune comte d'Armagnac s'était hâté de conclure une trève avec les Anglais, contre lesquels il défendait la Guyenne, et venait d'arriver avec d'autres seigneurs gascons (2). Le Dauphin lui avait promis de faire bonne justice de la cruelle mort de son père. On venait aussi de faire prendre au jeune prince le titre de régent du royaume. Il avait établi un Parlement à Poitiers.

Ce n'étaient pas là des dispositions pacifiques; le duc de Bretagne échoua dans son entremise. En vain il reprocha au Dauphin de prêter l'oreille à des flatteurs, à de mauvais conseillers; en vain il lui peignit l'horrible détresse où la discorde des princes jetait le royaume, les progrès des Anglais, l'extrémité où était déjà réduite la grande ville de Rouen; en vain il lui prédit que le royal héritage de son père ne pourrait être recueilli paisiblement. Toutes ces paroles furent vaines; le Dauphin refusa de ratifier les articles lus à Saint-Maur. Tout ce qu'on put obtenir fut un ordre aux garnisons du parti orléanais de cesser leurs courses et leurs ravages dans la campagne: ordre impossible à faire exécuter. Aussitôt le Dauphin recommença vivement la guerre. Il gagna le gouverneur de Tours et s'empara de la ville; un peu auparavant il avait pris Azai. Il s'avança jusqu'à Sully; le seigneur de la Tremoille y tenait prisonnier un des principaux conseillers du parti d'Orléans, l'évêque de Clermont, qu'il avait arrêté lorsqu'il se sauvait de Paris. Il comptait bien le mettre à forte rançon, car cet évêque avait gagné beaucoup d'argent en gouvernant les finances sous le duc de Berri. Le Dauphin le réclama, et le sire de la Tremoille, pour lui montrer son obéissance, délivra maître Martin Gouge.

Le duc de Bourgogne se voyait donc forcé à soutenir une guerre active contre le Dauphin; et cependant il avait à défendre le royaume contre les Anglais. Le roi Henri poursuivait presque sans

(1) Le Religieux de Saint-Denis. — Registres du Parlement. — Juvénal — Histoire de Bretagne.

(2) *Acta publica Rymer.* — Saint-Remi.

obstacle la conquête de la Normandie. Cherbourg et Domfront étaient les seules villes qui eussent opposé une longue résistance. En se rendant au roi d'Angleterre, elles avaient même obtenu un délai pour attendre le secours du roi, mais aucun secours n'avait paru (1). Louviers avait été pris, le Pont-de-l'Arche aussi. Les Anglais étaient maîtres du cours inférieur de la Seine; ils avaient mis le siége devant Rouen. C'était dans cette grande ville que s'étaient réfugiés tous les riches habitants de la Normandie, chassés du reste de la province. Les habitants étaient nombreux, animés d'un grand courage, résolus de se bien défendre, excités par beaucoup de crainte et de haine des Anglais. Dès le commencement du siége, ils avaient fait demander secours; les Parisiens, qui avaient grand intérêt et grande affection pour la ville de Rouen, avant même l'arrivée du duc de Bourgogne, y avaient envoyé trois cents hommes de leur milice et trois cents archers (2). Sur de nouvelles instances, le Duc avait renforcé la garnison de quatre mille hommes d'armes, les meilleurs qu'il eût; ils étaient commandés par ses plus vaillants et ses plus fidèles chevaliers, les seigneurs de Neufchâtel, de Toulongeon, de Rupes, le bâtard de Thian, le bâtard de Brimeu. Les citoyens étaient bien quinze mille en armes. On répara les portes, les murailles, les fossés, les boulevards; on ordonna aux habitants de se munir de dix mois de vivres, ou de quitter la ville. Les femmes, les enfants, les vieillards, les gens d'Église s'en allèrent errants par la campagne. Enfin on s'apprêta à soutenir toute la rigueur d'un siége. Le roi d'Angleterre avait fait arriver de puissants renforts; il lui était venu un grand nombre d'Irlandais, qui combattaient à moitié nus, avec un mauvais bouclier et un coutelas; quelques-uns avaient de petits chevaux qu'ils montaient sans selle et sans harnais. Ils n'en savaient que mieux échapper aux hommes d'armes sur leurs grands destriers. Ces Irlandais n'étaient pas fort redoutables quand on les pouvait combattre, mais ils faisaient mille ravages dans la province; souvent on les rencontrait par bandes, emmenant les vaches des pauvres paysans et montés dessus, chargés de butin, avec de petits enfants qu'ils enlevaient aussi pour qu'on les leur rachetât.

Les assiégés commencèrent par faire de vigoureuses sorties, et chassèrent mainte fois les Anglais de leur logis; mais peu à peu leur nombre devenait plus grand. Le duc de Glocester, quand Cherbourg se fut rendu, vint avec ses gens rejoindre son frère le roi d'Angleterre. La ville tarda peu alors à être entourée de toutes parts; de larges fossés, et des remparts de branches et d'épines, défendirent le camp des Anglais contre les attaques de la garnison; ils firent aussi de profondes tranchées pour cheminer en avant à l'abri du trait et du canon; ils fermèrent le cours de la rivière au-dessus et au-dessous de Rouen par de fortes chaînes de fer. Le fort Sainte-Catherine, qui est au-dessus de la ville, fut environné et contraint à se rendre par défaut de vivres. La disette commençait aussi à se faire sentir dans la ville; mais le courage des habitants demeurait ferme et invariable : ils répondaient à toutes les sommations des Anglais que, tant que leur bras pourrait porter une épée, ils préféreraient leur honneur à leur salut (3).

Quelle que fût leur constance, ils devaient tomber au pouvoir de l'Angleterre, si nulle armée ne venait les secourir. Ils envoyèrent enfin à Paris un vieux et respectable prêtre, qui, pour exposer devant le conseil du roi la détresse des assiégés, choisit maître Eustache Pavilly, celui qui avait fait, cinq années auparavant, cette fameuse remontrance sur le mauvais gouvernement du royaume. Il parla avec beaucoup de force et de sagesse, en prenant pour texte : *Domine, quid faciemus?* Il raconta toutes les misères de la ville de Rouen, et l'embarras où elle était de ne point être secourue. Lorsqu'il eut fini, le prêtre prit la parole. « Très-excellent prince et seigneur, dit-il au roi, il m'est enjoint par les habitants de la ville de Rouen de venir contre vous, et aussi contre vous, sire de Bourgogne, crier le grand haro, afin de vous signifier l'oppression où ils sont tenus par les Anglais; ils vous mandent et font savoir par moi que si, faute de votre secours, il leur faut devenir sujets du roi d'Angleterre, vous n'aurez pas dans tout le monde de plus grands ennemis qu'eux, et que, s'ils le peuvent, ils détruiront vous et votre race. » La rude franchise de ces paroles n'empêcha point qu'on ne lui fît grand accueil. On lui promit de pourvoir au plus tôt au péril de la ville, et on le chargea de porter de bonnes espérances aux habitants.

Le Parlement, l'Université, les bourgeois sup-

(1) Hollinshed. — Rapin Thoyras.
(2) Journal de Paris. — Monstrelet.
(3) Monstrelet. — Le Religieux de Saint-Denis.

plièrent le duc de Bourgogne de sauver la bonne ville de Rouen; mais quand il en aurait eu la sincère volonté, ce dont quelques-uns doutaient, les moyens lui manquaient presque entièrement. L'arrière-ban fut convoqué; bien peu de chevaliers, d'écuyers et de tenants-fief comparurent pour obéir au mandement du roi. Dans cette discorde des princes, ils ne savaient à qui obéir, et n'obéissaient à personne. D'autres craignaient de ne pas être payés. Cependant le Duc venait de rétablir les aides, qu'il avait tant promis peu de mois auparavant d'abolir à jamais. Il fit aussi un emprunt sur la ville de Paris, dont elle devait se payer par un droit sur le vin (1).

En même temps il mandait à la duchesse de presser le départ des gens d'armes de Bourgogne, et envoyait des chariots d'argent pour leur avancer la solde. Il n'y avait presque que ses propres États où il pût trouver obéissance (2).

Avec de tels embarras, il n'avait rien de mieux à faire que de traiter, au moins pour gagner du temps. Des ambassadeurs furent envoyés au Pont-de-l'Arche : c'étaient le premier président, l'évêque de Beauvais, et d'autres hommes honorables et habiles; avec eux était le cardinal des Ursins, qui venait de la part du pape exhorter les rois et les princes à la paix. Il alla jusqu'au siége de Rouen pour parler au roi d'Angleterre: il le trouva bien hautain, bien orgueilleux, se glorifiant de ses conquêtes, et joyeux des grandes discordes qui divisaient le royaume de France. « C'est la bénédiction de Dieu, disait-il, » qui m'a inspiré la volonté de venir en ce royaume » pour en châtier les sujets et régner sur eux » comme un roi véritable. Toutes les causes pour » lesquelles un royaume doit être transféré d'une » personne à l'autre et changer de main s'y rencontrent à la fois. C'est la volonté de Dieu qui ordonne que cette translation ait lieu, que je » prenne possession de la France, et il m'en a conféré le droit (3). »

Il n'y avait donc aucun espoir de paix: aussi ne fit-on rien aux conférences du Pont-de-l'Arche; il semblait même que des deux parts on ne cherchât que des difficultés; on commença par débattre si les actes de la conférence seraient écrits en français (4), et l'on ne put s'accorder sur ce point. Les demandes des Anglais semblaient excessives ; ils ne voulaient pas moins que le traité de Brétigny, de plus la Normandie et un million d'écus d'or pour dot de madame Catherine (5). En outre, leurs ambassadeurs disaient que l'on ne pouvait rien conclure, parce que le roi de France ne jouissait pas de sa raison, et qu'il n'appartenait pas au duc de Bourgogne de traiter des héritages du Dauphin. C'est qu'en effet, au même moment, le roi d'Angleterre traitait avec ce prince, sans avoir sans doute plus d'envie de conclure (6).

Les malheureux habitants de Rouen, se voyant sans secours du duc de Bourgogne, s'étaient adressés aussi au Dauphin. Bien qu'ils tinssent le parti contraire, il n'en eût pas moins désiré les sauver; mais, de même que le duc de Bourgogne, il aimait mieux combattre son adversaire que l'ennemi du royaume.

Les conférences eurent lieu à Alençon; les ambassadeurs anglais avaient pour instructions :

1° De savoir ce que les ambassadeurs du Dauphin étaient autorisés à offrir, et de rejeter toutes propositions qui ne tendraient qu'à céder aux Anglais ce qu'ils avaient déjà ;

2° De faire des difficultés si on leur offrait l'exécution de la paix de Brétigny, en disant que le Dauphin n'était pas autorisé;

3° De voir si l'on pouvait traiter d'une longue trêve, et ce que le Dauphin céderait pour l'obtenir ;

4° De ne conclure aucune alliance avec le Dauphin sans avoir pris de nouveaux ordres du roi d'Angleterre, et d'annoncer à ce prince que, dans tous les cas, le roi lui donnerait, non pas un petit secours contre le duc de Bourgogne, mais un secours efficace pour rétablir tout à coup l'ordre dans le royaume;

5° En considération de ce secours, de demander les comtés d'Artois, de Boulogne et de Flandre, ou du moins ce dernier, en abandonnant au Dauphin les autres conquêtes qu'on ferait sur le duc de Bourgogne.

Les ambassadeurs du Dauphin offrirent d'abord toute la Guyenne jusqu'à la Charente, le Limousin, le comté de Ponthieu, ce que les Anglais avaient pris en Picardie, enfin la Normandie au nord de la Seine jusqu'à Rouen, ou l'équivalent pris sur les domaines du duc de Bourgogne.

(1) Registres du Parlement.
(2) Histoire de Bourgogne.
(3) Juvénal.
(4) Rapin Thoyras. — *Acta publica.*
(5) Monstrelet.
(6) Juvénal. — Rapin Thoyras. — *Acta publica.* — Dutillet.



Après quelques débats, les Anglais amenèrent les Français à consentir l'exécution de ce qu'ils nommaient toujours la grande paix, sous la réserve de foi et hommage dus au roi de France, et du consentement des états généraux de Guyenne. Les ambassadeurs du Dauphin demandèrent encore la délivrance, sous rançon modérée, des seigneurs pris à Azincourt; ils proposèrent aussi une alliance contre le duc de Bourgogne: tout fut rejeté.

Ces doubles conférences d'Alençon et du Pont-de-l'Arche se passaient à la fin d'octobre et au commencement de novembre. Elles n'avaient suspendu en rien le siége de Rouen; le duc de Bourgogne avait aussi pendant ce temps-là réuni ce qu'il avait pu de gens d'armes, et les avait assemblés à Beauvais. Afin de mieux montrer le désir de secourir la ville, il avait voulu mettre le roi à la tête de cette armée. On avait conduit ce pauvre prince à Saint-Denis pour y prendre l'oriflamme (1). Cette sainte bannière fut confiée à la garde du sire de Montmor; c'était la première fois qu'on la remettait à un seigneur si peu important.

Pour être plus rapprochés des pourparlers du Pont-de-l'Arche, ce fut à Pontoise que vinrent d'abord le roi, la reine et le Duc. Quand l'espoir de traiter fut perdu, ils allèrent à Beauvais pour aviser enfin à secourir la ville de Rouen. Un dernier effort avait été tenté par les assiégés : voyant qu'on ne leur envoyait aucun secours, ils résolurent bravement d'aller eux-mêmes en chercher. Ils s'armèrent au nombre de dix mille, et prirent des vivres pour deux jours. Déjà plus de deux mille avaient traversé le pont qui conduisait par delà les fossés de la ville, déjà ils commençaient à pénétrer dans les remparts des Anglais, lorsque tout à coup le pont s'écroula, et les sépara du reste de leur troupe qui les suivait. Les bois du pont avaient été sciés par trahison, et la malheureuse avant-garde resta seule contre toute l'armée anglaise. Cette poignée de braves gens n'en combattit pas avec moins de valeur; quelques-uns même parvinrent à rentrer dans la ville par une autre porte qui leur fut ouverte. Cette ruine du pont fut attribuée au gouverneur même de la ville, Guy le Bouteiller, qui, disait-on, s'était vendu aux Anglais, comme la suite le fit bien voir.

Ce fut après cette entreprise que de nouveaux députés arrivèrent à Beauvais, pour conjurer encore le roi et le duc de Bourgogne de ne pas laisser la ville dans ce complet abandon. En présence de tout le conseil, ils racontèrent le misérable état où elle était réduite. Déjà plusieurs milliers de personnes étaient mortes de faim; depuis un mois on ne mangeait plus que des chevaux, des chats et d'autres nourritures immondes; on avait été obligé de mettre encore hors de la ville douze mille pauvres gens, vieillards, femmes et enfants; et comme les Anglais n'avaient pas voulu les laisser passer, ces malheureux étaient demeurés dans les fossés de la ville, où ils s'efforçaient de se soutenir en mangeant des herbes sauvages; mais ils mouraient chaque jour par centaines (2). Lorsque les femmes de cette troupe affamée accouchaient, on leur descendait un panier du haut de la muraille; elles y plaçaient leur enfant, et, après qu'il avait été baptisé dans quelque église de la ville, on le leur redescendait, car on ne pouvait le garder ni le nourrir.

Ayant ainsi ému la pitié de tout le conseil, les députés ajoutèrent : « Sire notre roi, et vous noble duc de Bourgogne, les bonnes gens de Rouen » vous ont déjà plusieurs fois signifié et fait savoir » la grande détresse qu'ils souffrent pour vous. Vous » n'y avez pas encore pourvu, ainsi que vous l'aviez » promis; nous sommes envoyés vers vous afin de vous » annoncer pour la dernière fois, de la part des » assiégés, que si dans peu de jours ils ne sont secourus, ils se rendront au roi anglais; et dès » aujourd'hui, si vous ne les secourez, ils renoncent à la foi, à l'obéissance, à la loyauté, au » service, aux serments qui les engagent à vous. »

On leur répondit que le roi n'avait pas encore assemblé une assez forte armée pour aller attaquer les Anglais, que cela était fort triste, qu'ils pouvaient cependant compter qu'on les secourrait bientôt. « Mais quand? » disaient-ils. Le Duc leur affirma que ce serait à Noël au plus tard, et ils retournèrent, au péril de leur vie, à travers le camp des Anglais, porter ces nouvelles espérances à leurs vaillants citoyens. Celui qui soutenait le plus leur courage était Alain Blanchard, capitaine de la milice de la commune, le même qui avait appelé les Bourguignons dans la ville après la sédition où le bailli avait péri. Un autre bourgeois, nommé Jean Jourdain, commandant les canonniers, et Robert Lindet, vicaire général de l'archevêque, le secondaient dans ses efforts, et animaient le peuple à se bien défendre.

Aucun secours ne leur fut donné. Une seul entreprise fut faite en leur faveur par messire Jac-

(1) Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Monstrelet.

ques de Harcourt et le seigneur de Moreul. A la tête de deux mille combattants, ils essayèrent de surprendre le camp des Anglais, mais ils étaient trop peu nombreux. Les chefs furent même abandonnés, le sire de Moreul fut pris, et le sire de Harcourt se sauva à grand'peine.

La fête de Noël arriva, et nulle armée ne se présenta pour délivrer la ville. La famine y avait déjà fait périr cinquante mille personnes. C'était une si grande pitié, que le roi d'Angleterre, pour célébrer la Nativité de Notre-Seigneur, fit porter quelque nourriture aux pauvres gens qui vivaient encore dans les fossés. Enfin, vers le commencement du nouvel an, on reçut l'avis que le duc de Bourgogne conseillait aux assiégés d'obtenir les meilleures conditions qu'ils pourraient. Ce fut une désolation générale; mais, quoi qu'il en coûtât, on se résolut à traiter. Plusieurs des principaux habitants firent signe aux Anglais qui gardaient les issues de la porte du pont, et demandèrent à parler à quelques capitaines d'importance. Sir Gilbert d'Amfreville y fut envoyé par le comte d'Huntington, qui commandait de ce côté (1). Ils lui déclarèrent qu'ils voudraient avoir un sauf-conduit pour aller parler au roi d'Angleterre. Dès que la chose lui fut rapportée, il y consentit; et le lendemain, à l'issue de la messe, il reçut les députés de Rouen. Ils étaient quatre gentilshommes, quatre docteurs et quatre bourgeois, tous tristement vêtus de noir, mais d'une ferme contenance. L'un des docteurs porta la parole : « Sire roi, dit-il, » c'est bien peu de gloire à vous, et ce n'est » pas montrer un grand courage que d'affamer un » peuple pauvre, simple et innocent. Ne serait- » ce pas une chose plus digne de vous de laisser » passer ces misérables qui périssent entre nos » murailles et vos fossés, pour qu'ils aillent cher- » cher leur vie ailleurs; puis de nous livrer un vi- » goureux assaut, et de nous soumettre par la » vaillance et la force? Ce serait gagner plus de » gloire devant les hommes, et vous mériteriez la » grâce de Dieu par votre miséricorde envers ces » malheureuses gens. »

Le roi fut surpris et offensé de tant de hardiesse; après un moment de silence, il répliqua d'un ton de colère et de raillerie : « La déesse de la guerre » tient à ses ordres trois servantes : l'épée, la » flamme et la famine; il était à mon choix de les » employer toutes les trois ou une seulement d'en- » tre elles. J'ai voulu me servir de la plus douce de » ces trois filles pour punir votre ville et la mettre à » la raison; au reste, quelle que soit celle dont use » un capitaine, pourvu qu'il réussisse, le succès n'en » est pas moins honorable, et il doit se déterminer » pour celle qui lui semble plus avantageuse.

» Quant aux malheureux qui meurent dans les » fossés, la faute en est à vous, qui avez eu la » cruauté de les chasser, au risque que je les fisse » tuer; s'ils ont reçu quelques secours, c'est de » ma charité et non de la vôtre. Et puisque votre » requête est si audacieuse, je vois bien qu'il faut » encore les laisser à votre charge pour vous aider » à manger vos provisions. Quant à l'assaut, je le » donnerai quand et comme je voudrai; c'est à moi, » non à vous d'y aviser. »

Après cette réplique hautaine, il leur fit pourtant bon accueil, et ordonna qu'on leur servît à dîner. Ils demandèrent à le revoir; pour lors, cédant à la triste nécessité, ils sollicitèrent une trêve de huit jours afin de traiter. Elle leur fut accordée. Une tente fut dressée pour tenir les conférences, et les gens de la ville envoyèrent pour députés leur gouverneur Guy le Bouteiller, avec six commissaires. Durant huit jours, ils ne purent obtenir aucune condition (2). Le roi d'Angleterre voulait absolument avoir tous les habitants de la ville à discrétion.

Tout fut ainsi rompu. Les députés vinrent rapporter ces tristes nouvelles à l'assemblée des plus notables de la commune.

« En ce cas, dirent-ils, il faut vivre ou mourir » tous ensemble en combattant les ennemis; cela » vaut mieux que de se mettre à la volonté de ce » roi. » Le lendemain ils réunirent la multitude et lui exposèrent la rude situation où ils se trouvaient. Après beaucoup de discours, ils résolurent, d'un commun accord, de s'armer tous comme ils pourraient, hommes, femmes et enfants, d'abattre un pan du mur dans le fossé, de mettre le feu à la ville et de sortir par cette brèche, pour aller où Dieu les voudrait conduire.

Lorsque le roi Henri connut ce projet désespéré, il fit rappeler les députés; des propositions moins dures leur furent faites, et le traité fut conclu. Il fut permis aux hommes d'armes qui ne voudraient pas prêter serment au roi d'Angleterre, de sortir de la ville, sans rien emporter de leurs biens, avec un bâton à la main, en promettant de ne point s'armer contre lui durant une année. La com-

(1) Hollinshed.

(2) Monstrelet.

mune fut condamnée à payer une somme de trois cent soixante-cinq mille écus d'or, et à livrer Alain Blanchard, Robert Lindet et Jean Jourdain. On promit de conserver les priviléges et franchises qu'elle tenait des ducs de Normandie, des rois d'Angleterre et de France; mais on ne lui laissa point les chaînes des rues.

Le 19 de janvier, le roi Henri fit son entrée solennelle dans la ville, sa suite était magnifique. On remarqua qu'un page portait derrière lui, en guise de bannière, une queue de renard attachée à une lance; il y avait des gens qui trouvaient cette marque fort significative. Il commença par aller remercier humblement Dieu dans la cathédrale; puis il se logea dans le château, reprenant ainsi possession de cette ville, que le grand roi Philippe-Auguste avait conquise, deux cent quinze ans auparavant, sur les rois d'Angleterre.

Dès le lendemain, le roi Henri ordonna qu'on tranchât la tête à Alain Blanchard; les deux autres prisonniers livrés aux Anglais étaient riches, ils se rachetèrent. Blanchard disait, en s'en allant à l'échafaud: « Moi, je n'ai pas de biens; mais si j'avais de » quoi payer ma rançon, je ne voudrais pas racheter » le roi anglais de son déshonneur (2). »

La garnison sortit ensuite de la ville, après que chaque homme d'armes eut été sévèrement fouillé, pour qu'il n'emportât ni or ni joyaux; on leur faisait même quitter leur robe, quand elle était trop riche en fourrure ou en orfévrerie. Il y en avait qui, de dépit, jetaient leur bourse et leurs bijoux dans la rivière.

Le roi Henri avait pris le titre de roi de France, et commença à faire frapper monnaie à Rouen. Guy le Bouteiller lui fit serment, au grand mépris des Français et même des Anglais; ses biens lui furent conservés, et il fut gouverneur de Rouen pour les ennemis du royaume. Son exemple fut peu suivi des seigneurs de Normandie; on n'en pouvait nommer aucun un peu considérable qui eût manqué de foi à son seigneur naturel, ni qui eût pris la croix rouge (3).

Une jeune dame, fille du seigneur de la Rivière et veuve de messire Guy de la Rocheguyon, qui avait été tué à Azincourt, donna même une noble preuve de fidélité : le roi d'Angleterre lui envoya demander si elle voulait faire serment pour elle et ses enfants, sinon il lui prendrait tout son bien. Elle avait deux beaux jeunes enfants; elle habitait le superbe château de la Rocheguyon, tenant aussi grand état qu'aucune dame dans le royaume; elle était au milieu de ses grandes terres et de ses seigneuries; elle aima mieux perdre tout, et s'en aller dans le dénûment avec ses deux petits enfants, que d'abandonner son souverain seigneur et de se mettre aux mains des anciens ennemis du royaume. Son beau château fut pris en effet et donné par le roi d'Angleterre à Guy le Bouteiller.

La prise de Rouen jeta dans l'abattement toute la Normandie. Il n'y eut pas une ville qui ne se rendît; l'alarme fut grande à Paris; Rouen avait succombé sans être secouru; l'ennemi s'avançait ne trouvant nulle résistance; le duc de Bourgogne avait emmené le roi à Lagny. La ville semblait abandonnée; le peuple disait tout haut qu'il n'y avait que les communes qui défendissent un peu le royaume contre les Anglais, mais que les princes et gentilshommes étaient si occupés de haines de Bourguignons et d'Armagnacs, qu'ils ne s'opposaient en rien à la conquête de la France (4). Le Parlement, les bourgeois, l'Université, aussitôt qu'on avait su que Rouen allait se rendre, avaient envoyé des ambassadeurs à Lagny pour conjurer le Duc de revenir et pourvoir à la défense de la ville.

Sur ces plaintes, le comte de Saint-Pol, fils du duc de Brabant (5) et neveu du duc Jean, fut nommé lieutenant du roi à Paris, et chargé de conduire toutes les affaires de la guerre dans la Normandie, l'Ile-de-France, la Picardie, les bailliages de Senlis, Meaux, Melun et Chartres. Les plus grands pouvoirs lui furent donnés. Cependant, comme il n'avait que quinze ans, il devait avoir un conseil et prendre l'avis du chancelier, du premier président, du sire de Lannoy, gouverneur de Lille, et des seigneurs de Rigny, d'Autrey et de Montbéron, lesquels pouvaient appeler, quand bon leur semblerait, tel nombre qui leur paraîtrait convenable de conseillers au Parlement, de maîtres des comptes et de bourgeois de Paris (6).

En même temps, le duc de Bourgogne écrivit la lettre suivante :

(1) 1418, v. st. L'année commença le 26 avril.

(2) Saint-Foix.

(3) Juvénal.

(4) Journal de Paris.

(5) Il était le *frère* et non le *fils* du duc régnant, Jean IV. (G.)

(6) Lettres du roi, du 19 janvier.

[Ces lettres furent apparemment adressées à toutes les bonnes villes. Il en existe un original dans les Archives de Gand. (G.)]

« Jean, duc de Bourgogne, etc., etc.

» Bien que nous ayons toujours ferme propos et bon vouloir de nous employer au bien et à l'honneur de monseigneur le roi, à la conservation de sa seigneurie et à la défense de sa bonne ville de Paris; bien qu'il nous vienne souvent en mémoire un grand désir et une singulière affection de la garder, de l'aider, de la défendre, de la préserver de toutes oppressions et violences, parce qu'elle est chef de tout le royaume, et parce que les clercs, bourgeois, manants et habitants ont toujours désiré, voulu et poursuivi de tout leur pouvoir, et avec grande obéissance, le bien et l'honneur de monseigneur, de sa couronne et aussi de moi, comme bons, vrais et loyaux sujets, et bienveillants pour notre personne; néanmoins, pour certaines grandes causes et raisons, et par grande et mûre délibération du conseil, pour le profit évident et l'honneur de monseigneur, pour la défense et le prompt recouvrement de son pays, pour la tranquillité de son loyal peuple, mondit seigneur et nous en sa compagnie, sommes venus nouvellement sur les marches de la Brie, où par maintes voies et manières faciles, légères et convenables, l'on finira ce qui est nécessaire pour la défense et le recouvrement du pays. Mais nous voulons que chacun connaisse clairement que la venue de monseigneur et de moi auxdites marches n'est pas pour nous éloigner et laisser sa bonne ville de Paris, mais au contraire pour la garder, défendre et secourir. En conséquence, nous promettons loyalement, par la foi et serment de notre corps et en parole de prince, d'employer et exposer notre personne, nos amis et notre bien pour la défense de monseigneur et de son royaume, de retourner en sa compagnie et celle de madame la reine, en la ville de Paris, sitôt qu'elle sera suffisamment pourvue de vivres et autres munitions, et de secourir ladite ville à toute force et puissance d'armes, s'il advenait qu'elle fût assiégée ou autrement opprimée, et cela au plus tard dans le mois de mai prochain. En attendant, nous mettrons toute peine et diligence à aider, conduire et mener, des marches où nous sommes, des vivres dans la ville de Paris. Mondit seigneur, madite dame et nous, ne nous éloignerons pas non plus au delà de Provins, à moins de grande et urgente nécessité, et pour l'utilité évidente de monseigneur. En témoignage de ce, avons fait mettre notre sceau à ces présentes. — Donné à Lagny, le 19 janvier. — Publié à Paris, le 23 janvier. »

Les moyens faciles et convenables dont parlait le duc de Bourgogne, c'était de traiter, soit avec le Dauphin, soit avec le roi d'Angleterre (1). Il était dans un si grand embarras, qu'il négociait à la fois avec tous les deux. Bien qu'en ce moment le Dauphin ou du moins ses partisans fissent une assez forte guerre aux Anglais dans le Maine, et aux Bourguignons en divers lieux, leur surprenant de temps en temps des forteresses, cependant ils traitaient aussi des deux côtés. Le roi d'Angleterre se prêtait fort bien à ces doubles propositions. Elles entretenaient parmi les princes de France une division qui lui était profitable. Les Anglais se réjouissaient, mais s'étonnaient eux-mêmes que, dans une telle détresse du royaume, les deux partis ne se réunissent pas contre eux. Ils en étaient bien éloignés. C'était cependant le cri de tout le royaume. Le Parlement de Paris, récemment composé par le duc de Bourgogne, rempli de ses partisans, recevait des messages du Dauphin, et lui envoyait des députés pour aviser aux moyens d'avoir la paix. Le Parlement que ce jeune prince avait formé à Poitiers, avec les hommes notables du Parlement, du Châtelet, de la chambre des comptes, de l'Université, qui s'étaient sauvés de Paris, fuyant les massacres et le désordre, ne souhaitait aussi qu'un accommodement. Tous ces prud'hommes avaient laissé leurs maisons, leurs biens, leurs familles, et se trouvaient dans le dénûment. Peu à peu, leurs femmes et leurs enfants les venaient joindre, à grand péril, au travers de tous les gens de guerre qui couraient le pays. C'était une chose digne de pitié que de voir ces gens de bien et de savoir, siéger sur le tribunal, rendre la justice, et se maintenir honorablement dans leur détresse (2). On voyait là messire Juvénal, qui avait occupé sans reproche des offices si importants, prévôt des marchands, avocat général, chancelier d'Aquitaine, qui avait acquis avec l'estime de tous une belle fortune de deux mille livres de revenu, qui avait un hôtel à Paris et des maisons en Brie, en Champagne, dans l'Ile-de-France. Il avait laissé tout son état pour sauver sa vie qu'on menaçait, et se trouvait, sur ses vieux jours, fugitif, avec sa digne femme, ses onze enfants tous vêtus de méchantes robes et presque nu-pieds.

(1) Juvénal. — Monstrelet. — Rapin Thoyras. — *Acta publica*. — Dutillet. — Hollinshed.

(2) Juvénal.



Ces sages hommes voulaient la paix et l'union des princes contre l'ennemi commun. Ils avaient, à la vérité, quelque méfiance du duc de Bourgogne. Les massacres de Paris avaient inspiré une grande aversion pour son parti. On disait parmi les gens du Dauphin que si le Duc ne s'obstinait pas à se mettre entre le fils et le père, et à garder tout le gouvernement et les finances, les choses s'arrangeraient facilement. Mais les seigneurs et gentilshommes qui conduisaient ce prince étaient moins disposés que les magistrats à rendre facile un accommodement avec le duc de Bourgogne.

De part et d'autre, on commença donc par essayer de traiter avec le roi d'Angleterre (1). Après quelques conférences tenues à Louviers, il accorda au Dauphin une trêve depuis le 22 février jusqu'au dimanche d'après Pâques 23 avril. Il fut convenu que dans cet intervalle ces deux princes auraient une entrevue entre Évreux et Dreux. Le Dauphin s'y refusa.

De son côté, le duc de Bourgogne avait envoyé des ambassadeurs à Rouen, où le duc de Bretagne était venu aussi pour servir de médiateur. Ils trouvèrent d'abord le roi d'Angleterre fier comme un lion et ne voulant entendre à rien. Une seconde ambassade fut encore tentée. Le roi d'Angleterre s'était avancé jusqu'à quelques lieues de Paris, à Mantes et à Vernon. Les offres qui lui furent faites le déterminèrent à envoyer le comte de Warwick avec une nombreuse suite à Provins, où se trouvaient encore le roi et le duc de Bourgogne. Il fut attaqué en route par le sire Tanneguy Duchâtel et par la garnison de Meaux; mais sa compagnie était assez forte pour se défendre. Après beaucoup de pourparlers, après diverses allées et venues, une trêve fut aussi conclue entre les Anglais et les Bourguignons, et il fut convenu que le 30 de mai, entre Mantes et Melun, les deux rois auraient une entrevue.

Cependant l'orgueil des Anglais, la rudesse de leurs propositions, et la crainte continuelle de les voir s'arranger avec l'un tandis qu'ils traitaient avec l'autre, avaient rapproché les deux partis. Le duc d'Anjou, le comte de Vertus, la reine de Sicile s'étaient entremis pour réconcilier les princes. Le 14 de mai une trêve de trois mois fut conclue. Les gens du Dauphin l'avaient proposée de trois ans; mais le duc de Bourgogne répondait que les conditions de la paix ayant été réglées à Saint-Maur, il s'agissait seulement de les ratifier. D'ailleurs il menaçait le Dauphin de sa conférence prochaine avec le roi d'Angleterre, et lui faisait craindre de faire la paix à ses dépens. Aussi le jeune prince déclara par lettre du 20 mai, datée de la Ferté-Hubert, qu'il se conformerait aux lettres par lesquelles le roi avait, le 14 du même mois, ordonné à ses sujets de s'abstenir de toute guerre entre eux pendant trois mois. Dans ses lettres il ne prenait même plus le titre de régent. Le duc de Bourgogne donna les siennes le 23. Pour prouver toute sa bonne volonté, il offrait de prêter une somme de deux cent mille livres, à employer aux dépenses de guerre.

Aussitôt après, il partit avec le roi, la reine et madame Catherine; il se rendit à Pontoise, sans même traverser Paris, ce qui jeta les Parisiens dans une grande surprise. On avait dressé au bord de la rivière, près de Meulan, une enceinte de pieux, où des pavillons avaient été tendus d'un côté pour le roi de France, de l'autre pour le roi d'Angleterre; au milieu était une tente pour l'entrevue. Le roi de France était malade; il demeura à Pontoise. La reine et madame Catherine, accompagnées du duc de Bourgogne, se rendirent en grand appareil au lieu préparé. Le roi Henri y était déjà. Le comte de Warwick vint de sa part saluer la reine dans sa tente. Elle en sortit ensuite au même moment où le roi sortait de la sienne. Ils s'avancèrent lentement vers le pieu qui était au milieu de l'enceinte; il était accompagné de ses deux frères, le duc de Clarence et le duc de Glocester. Le duc de Bourgogne était avec les princesses. Trente chevaliers, trente écuyers et seize conseillers formaient la suite de chacun des deux souverains. Lorsque le roi Henri et la reine se furent rencontrés, il la salua, lui prit la main et l'embrassa; autant il en fit à madame Catherine. Le duc de Bourgogne fléchit un peu le genou devant lui, mais le roi lui prit aussi la main, le releva et l'embrassa. Il conduisit ensuite la reine dans la tente du conseil. Chacun d'eux se plaça sur un siége couvert de drap d'or et surmonté d'un dais, à environ deux toises l'un de l'autre. Le comte de Warwick mit un genou en terre devant la reine, et, après avoir obtenu sa permission, exposa en français les motifs de la conférence. Ce jour-là on ne convint de rien que de se revoir et de prolonger la trêve jusqu'au terme de huit jours, après qu'une des parties aurait déclaré la rupture des négociations.

(1) Juvénal. — Dutillet. — Monstrelet. — Rapin Thoyras. — *Acta publica*. — Mémoire sur l'Histoire de France et de Bourgogne. — Le Religieux de Saint-Denis. — Histoire chronologique de Charles VI.

Les jours suivants, il y eut encore de semblables entrevues, seulement madame Catherine n'y venait pas. On disait que la reine n'avait voulu que la montrer au roi Henri, afin qu'il fût séduit par sa beauté. Le plus grand ordre régnait entre les deux peuples. On avait fait de sévères ordonnances pour empêcher toute querelle, et les Français et les Anglais vivaient entre eux de bon accord et courtoisement; souvent même les uns ne s'inquiétaient point d'être en moindre nombre que les autres dans l'enceinte des tentes (1).

Nonobstant ces mutuelles civilités, rien ne pouvait se conclure. La reine finit par demander au roi d'Angleterre de dire précisément ce qu'il proposait.

Ses demandes consistaient en trois articles (2): l'exécution du traité de Bretigny, la Normandie et la souveraineté absolue, sans vassalité, de ce qui lui serait cédé par le traité. On demanda communication écrite de ses propositions, et la reine termina en disant qu'on lui répondrait.

Voici quelles furent les répliques que présenta le conseil de France, et les remarques qu'y ajouta le roi Henri.

1° Le roi d'Angleterre renoncera à la couronne de France.

Le roi consent, pourvu qu'on ajoute: Hormis pour ce qui sera cédé par le traité.

2° Il renoncera à la Touraine, à l'Anjou, au Maine et à la souveraineté sur la Bretagne.

Cet article ne plaît pas au roi.

3° Il jurera que ni lui ni aucun de ses successeurs ne recevront, en aucun temps, ni pour quelque cause que ce soit, le transport de la couronne de France, d'aucune personne qui y ait ou prétende y avoir droit.

Le roi en est content, à condition que son adversaire jurera la même chose quant aux domaines et possessions d'Angleterre.

4° Il fera enregistrer ses renonciations, promesses et engagements, de la meilleure manière que le roi de France et son conseil pourront aviser.

Cet article ne plaît pas au roi.

5° Au lieu du Ponthieu et de Montreuil, il sera permis au roi de France de donner un équivalent quelconque, en tel endroit de son royaume qu'il jugera convenable.

Cet article ne plaît pas au roi.

6° Comme il y a encore en Normandie diverses forteresses que le roi d'Angleterre n'a pas conquises, et qui pourtant doivent lui être cédées, il se désistera, en cette considération, de toutes les autres conquêtes qu'il a faites ailleurs. Chacun rentrera dans la jouissance de ses biens, en quelque lieu qu'ils soient situés. De plus, il se fera une alliance entre les deux rois.

Le roi approuve, à condition que les Écossais et les rebelles ne seront pas compris dans l'alliance.

7° Le roi d'Angleterre rendra les six cent mille écus donnés au roi Richard pour la dot de madame Isabelle, et quatre cent mille écus pour les joyaux de cette princesse retenus en Angleterre.

Le roi compensera cet article avec ce qui reste dû de la rançon du roi Jean, et il remarque cependant que les joyaux de madame Isabelle ne valaient pas le quart de ce qu'on demande.

Il semblait que l'on ne fût pas très-loin de s'entendre. Le roi d'Angleterre désirait épouser madame Catherine, qu'il avait trouvée belle et gracieuse; mais les Anglais croyaient s'apercevoir que le duc de Bourgogne n'avait aucune envie de terminer, et que son but était, ou de ramener le Dauphin par la crainte de cette paix, ou d'avoir de meilleures conditions, en menaçant le roi Henri de se réconcilier avec le Dauphin (3). Pour s'en expliquer, le roi d'Angleterre lui fit proposer une conférence entre eux deux. Le Duc s'y rendit le 3 juin; le roi était irrité, il se montra exigeant et hautain; le duc Jean avait peu de patience. « Mon cousin, dit le roi, nous voulons que » vous sachiez que nous aurons la fille de votre roi, » et tout ce que nous avons demandé avec elle, si- » non nous le débouterons de son royaume, et vous » aussi. — Sire, répliqua le Duc, vous en parlez » selon votre plaisir, mais avant d'avoir débouté » monseigneur et moi hors du royaume, vous aurez » de quoi vous lasser, nous n'en faisons nul doute, » et vous aurez assez à faire de vous garder dans » votre île (4). » Ils se quittèrent mécontents l'un de l'autre; ce qui n'empêcha point, tant les méfiances étaient grandes, les gens du Dauphin de tenir beaucoup de discours sur cette entrevue, et d'en faire un grand motif de soupçons.

Les conseils de France et d'Angleterre demeurèrent encore à Pontoise et à Mantes, et continuèrent, pendant quelques jours, à s'envoyer réciproquement des messages et des explications. Toutes

(1) Monstrelet. — Juvénal.
(2) Rapin Thoyras. — *Acta publica.*
(3) Rapin Thoyras. — Monstrelet. — Juvénal.
(4) Gollut.

les difficultés venaient des conseillers français. Chaque jour le duc de Bourgogne proposait quelque réserve nouvelle, et le roi d'Angleterre se plaignait de ce qu'il lui faisait demander même des choses qu'il ne pouvait accorder sans offenser Dieu et violer ses serments. C'est que cette paix paraissait si dure, et le Duc éprouvait un tel déplaisir de donner une grande part du royaume à ses anciens ennemis, qu'il avait préféré traiter avec le Dauphin. Tanneguy Duchâtel et le seigneur de Barbazan étaient venus à Pontoise: ils montraient un grand esprit d'accommodement. Toutefois le Duc retombait toujours dans l'hésitation. Il convoqua son conseil pour qu'on examinât mûrement ce qui valait le mieux, d'accorder aux Anglais leurs demandes, ou de se réconcilier avec le Dauphin (1).

Maître Nicolas Raulin, conseiller de Bourgogne, soutint que le premier parti était meilleur. Il dit que les Anglais étaient trop puissants en ce moment pour que le roi et le duc de Bourgogne eussent espoir de leur résister; que c'était risquer de voir le royaume changer de souverain seigneur ; que Paris et les autres villes, ne se voyant pas secourues, finiraient par se rendre, comme Rouen avait fait; que les discordes avec le Dauphin ne semblaient point prêtes à finir, et sans doute se renouvelleraient; que ce prince traitait lui-même avec les Anglais, et qu'enfin, à supposer une bonne paix conclue avec monseigneur le Dauphin, il n'en faudrait pas moins négocier avec les Anglais, car on n'aurait pas encore les forces suffisantes pour les combattre heureusement; qu'il fallait donc que le roi sacrifiât une large part de son royaume; que, quoi qu'on dît, il avait pouvoir d'aliéner ses domaines; que les Anglais avaient jadis possédé ce qu'ils demandaient, et que les sujets du roi avaient été, pendant ce temps-là, tranquilles, riches et heureux.

Maître Jean Rapiot, aussi conseiller de Bourgogne et président du nouveau Parlement de Paris, se chargea de répondre. Il maintint d'abord que le roi n'aurait pas le droit d'aliéner une part du royaume, et qu'il l'avait juré à son sacre; que, de plus, son état de maladie l'empêchait de disposer valablement et d'avoir l'administration d'aucune chose; que le roi d'Angleterre n'avait pas, de son côté, pouvoir d'accepter; car il n'avait pas droit au royaume de France, ni même au royaume d'Angleterre, puisqu'il le devait seulement au meurtre du roi Richard, assassiné par son père; qu'ainsi un autre, ayant droit véritable à la couronne d'Angleterre, pouvait ne rien reconnaître de ce qui aurait été fait; que d'ailleurs il faudrait avoir le consentement des vassaux et autres possesseurs des pays qu'on voulait céder; qu'il y avait des provinces tenues sous la condition de ne les jamais aliéner, et que pour cette raison, et pour d'autres, le traité de Bretigny avait toujours été regardé comme nul.

Le mois de juin s'écoula tout entier en conférences publiques avec les Anglais, en pourparlers secrets avec les serviteurs du Dauphin. Ils étaient vivement secondés par la dame de Giac, que le Duc, depuis quelque temps, aimait beaucoup et qu'il menait toujours en sa compagnie. Elle lui conseillait sans cesse de se réconcilier avec le Dauphin (2). Un nommé Philippe Jossequin, fils d'un de ses armuriers, qui avait été son valet de chambre, puis garde de ses joyaux, et que successivement il avait fait son conseiller et le garde du sceau privé, se servait aussi du crédit qu'il avait sur son esprit pour le porter à la paix. Le pape avait envoyé un nouveau légat, Alain, évêque de Léon, qui joignait ses exhortations à tous les conseils que recevait le Duc. Enfin, le 30 juin, il retourna à une dernière conférence entre les ambassadeurs des deux nations, aux tentes près de Meulan; à dater de ce jour, il ne fut plus question de traité avec les Anglais, et les tentes furent levées.

Le 7 juillet, le Duc quitta Pontoise avec une suite nombreuse de gens d'armes et de gentilshommes qui s'étaient rendus à son mandement; il s'en vint à Corbeil avec la dame de Giac. Le Dauphin était déjà à Melun depuis quelques jours; le Duc lui avait envoyé, dès le 28 juin, maître Pierre de Giac et maître Nicolas Raulin, pour l'assurer qu'il était disposé à traiter.

A une lieue de Melun, du côté de Corbeil, près du château de Pouilly, sur la chaussée des étangs de Vert, était un ponceau en pierre. C'était là qu'on avait construit, avec des branches et des feuillages, une cabane ornée de draperies et d'étoffes de soie; de chaque côté à l'extrémité de la chaussée, des tentes avaient été dressées pour la suite de chacun des princes. Ils eurent le 8 juillet, dans cette baraque du Ponceau, une première entrevue qui se prolongea jusqu'à onze heures du soir. Le Dauphin se retira triste et mécontent; il n'avait pu rien ga-

(1) Juvénal.

(2) Hollinshed. — Histoire de Bourgogne. — Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne. — Le Religieux de Saint-Denis.

gner sur l'esprit altier du duc de Bourgogne. Cependant le lendemain il envoya à Corbeil le sire Tanneguy Duchâtel et le sire d'Escoraille, pour tâcher de persuader le Duc. Ce jour-là de terribles orages éclatèrent du côté de Paris; la grêle dévasta les campagnes, et le tonnerre tomba en plusieurs lieux. Ce fut dans l'esprit de beaucoup de gens un funeste présage pour cette réconciliation des princes, qu'on s'efforçait de conclure, et dont on espérait la fin des malheurs du royaume.

Les deux envoyés du Dauphin, et même le sire d'Escoraille, qui passait pour habile négociateur, n'auraient sans doute pas réussi; déjà même les anciens serviteurs de la maison d'Orléans, qui entouraient le jeune prince, las et irrités des hauteurs du duc de Bourgogne, disaient tout haut que les armes en décideraient. Mais la dame de Giac s'en alla trouver le Dauphin, qui, depuis son enfance, lui était fort attaché; elle avait été de la maison de la reine, et s'autorisait de son nom; elle lui parla avec tant de douceur et de persuasion, elle versa tant de larmes sur les discordes de la famille royale et sur la détresse de la France, que le Dauphin consentit à revoir le duc de Bourgogne (1). La Dame de Giac était aussi parvenue à adoucir la rude volonté de ce prince. Le légat, le chancelier du Dauphin, Barbazan, et quelques autres conseillers vinrent à Corbeil, et le traité fut réglé.

Le surlendemain ils retournèrent au Ponceau, chacun de son côté, et entouré d'une grande assemblée de gens d'armes. Lorsqu'ils furent à deux traits d'arc l'un de l'autre, ils arrêtèrent leur troupe. Accompagnés de dix hommes seulement, ils s'avancèrent et mirent pied à terre. Le duc de Bourgogne s'inclina humblement et s'agenouilla; le Dauphin lui prit la main, l'embrassa et voulut le faire lever; mais il s'y refusa au premier instant, disant: « Monseigneur, je sais comment je dois vous parler. » Le Dauphin l'assura qu'il lui pardonnait toutes offenses, si en effet il en avait reçu de lui, puis il lui dit: « Mon » cousin, si au traité proposé entre nous il y a » quelque chose qui ne soit pas à votre plaisir, nous » voulons que vous le corrigiez, et dorénavant nous » voudrons tout ce que vous voudrez, n'en doutez » pas. « Ils s'entretinrent ensuite pendant quelque temps, paraissant gais et de bon accord, puis le traité fut signé.

La paix était conçue à peu près dans ces termes:

« Charles, fils du roi de France, Dauphin de Viennois, duc de Berri et de Touraine, comte de Poitou, et Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, à tous ceux qui les présentes verront, salut.

» A l'occasion des grandes divisions qui, depuis un certain temps, ont régné en ce royaume, quelques soupçons se sont engendrés au cœur de nous et de plusieurs de nos officiers, serviteurs et vassaux. Par là et à cause de plusieurs imaginations que nous nous étions faites à ce sujet, nous avons été empêchés de vaquer avec concorde, d'aviser aux grandes affaires de monseigneur le roi et de son royaume, et de résister à la damnable entreprise de ses anciens ennemis et les nôtres. Les Anglais, qui par cesdites divisions se sont enhardis au point de se bouter fort avant, ont conquis, occupent et usurpent une grande partie de cette seigneurie, et pourraient faire plus si les choses restaient dans la même disposition. Ce considérant, et attendu les grands et innombrables maux qui, par l'effet de ces divisions, si elles n'étaient apaisées, pourraient suivre, au très-grand dommage et peut-être à la perdition de cette seigneurie, ce qui tournerait à très-grande charge et déshonneur pour nous que la chose touche plus que nul autre après notre seigneur; désirant de toute notre affection, comme nous y sommes tenus, y remédier et pourvoir; pour cette fin, après plusieurs pourparlers entre nos gens, nous nous sommes vus naguère et derechef aujourd'hui, et nous sommes convenus ensemble, d'un commun accord et assentiment, pour l'honneur et la révérence de Dieu principalement, pour le bien de la paix, auquel chaque catholique doit être enclin, pour relever le pauvre peuple des grandes et dures oppressions qu'il a eu à souffrir pour ladite cause: nous avons promis et juré aux mains du révérend père en Dieu, Alain, évêque de Léon, envoyé vers nous par notre saint-père le pape pour le fait de l'union et de la paix en ce royaume, sur la vraie croix et les saints Évangiles touchés de nos mains, par la foi et le serment de nos corps que nous engageons l'un à l'autre sur notre part de paradis, par parole de prince, et le plus étroitement que faire se peut, les choses qui suivent:

» Nous Jean, duc de Bourgogne, nous mettons en oubli les choses passées tant que nous vivrons en ce monde; après la personne de monseigneur le roi, nous honorerons, servirons et chérirons de tout notre cœur et de toute notre pensée, plus que nul autre, la personne de monseigneur le Dauphin,

(1) Le Religieux de Saint-Denis.



Maître Juvénal des Ursins.

comme appartient à son rang; nous lui obéirons, et ne ferons ni ne souffrirons qu'il soit fait rien à son préjudice; nous l'aiderons de tout notre pouvoir à garder et à maintenir son état et ses prérogatives; nous lui serons toujours vrai et loyal parent; nous procurerons toujours son bien et son honneur; nous le préserverons de mal et de dommage par toutes voies qui nous seront possibles et l'en avertirons; s'il advenait que quelqu'un voulût lui porter la guerre ou lui faire tort, nous le secourrons et le servirons de toute notre puissance envers et contre tous, et nous nous y emploierons comme à notre propre fait.

» Pareillement, nous Charles, Dauphin, tant qu'il plaira à Dieu d'accorder la vie à notre corps, à quelque état, seigneurie et puissance que nous parvenions, nous mettrons en oubli les choses passées; nous aimerons de bonne et loyale affection notre très-cher cousin le duc de Bourgogne; dans tous ses faits et besognes, nous le traiterons comme proche et loyal parent; nous voudrons et nous poursuivrons son bien, son honneur, son avancement; nous empêcherons son mal et dommage, nous le maintiendrons en son état et ses prérogatives; si aucun, de quelque état qu'il fût, voulait le grever, nous le soutiendrons, et sitôt qu'il nous en requerrait nous l'aiderions et défendrions de toute notre puissance; même si aucuns de notre sang voulaient, à raison des choses passées, demander quelque chose ou quereller notre cousin de Bourgogne ou ses pays et sujets, nous le défendrons et soutiendrons contre eux.

» Nous Charles, Dauphin, et Jean, duc de Bourgogne, vaquerons désormais et aviserons, en toute franchise et alliance, chacun selon son état, à toutes les grandes affaires du royaume, sans aucune envie, et sans rien entreprendre l'un contre l'autre. Si aucun rapport nous était fait par nos officiers ou par d'autres, qui fût à la charge de l'un ou de l'autre pour engendrer division nouvelle, nous nous en avertirons de bonne foi, et nous n'y ajouterons aucune croyance. Comme bons et loyaux parents si proches de notre seigneur le roi, nous nous emploierons principalement d'une même volonté, et sans nulle feinte, à repousser ses ennemis et les nôtres; à réparer sa seigneurie, à soulager ses sujets; nous ne prendrons, avec lesdits ennemis, aucun traité ni alliance, si ce n'est par le bon plaisir et le consentement l'un de l'autre. Pour le bien évident de ce royaume, nous ne prendrons plus avec les rois, princes, communes et autres personnes de notre sang ou autres, nul traité ou alliance qui puisse être préjudiciable à l'un ou à l'autre. En toute alliance que nous ferons dorénavant, nous nous y comprendrons l'un l'autre de bonne foi. Si aucun traité avait été fait avant ces présentes, nous voulons qu'il soit nul et de nul effet. Si aucun de nous, par sa volonté, rompait ou enfreignait ledit traité, ce que Dieu ne veuille, nous voulons et il plaît à chacun de nous que les gens, vassaux, sujets et serviteurs de celui qui enfreindra la paix ne soient plus tenus de le servir, qu'au contraire ils servent l'autre partie, et soient absous de tout serment de fidélité, de toute promesse et obligation de service, sans qu'au temps à venir il puisse leur en être fait charge ou reproche.

» Et pour plus grande confirmation et sûreté, nous avons voulu et ordonné que nos principaux officiers et serviteurs le jurent ainsi, et promettent qu'en tant que les choses susdites les pourront toucher, ils nous entretiendront, de tout leur pouvoir, en bonne et vraie amour l'un pour l'autre, ne feront rien qui puisse l'empêcher; et s'ils y apercevaient quelque empêchement, ils nous en avertiront et rempliront loyalement leur devoir. »

Il était aussi réglé que tous les seigneurs du sang royal, les gens d'Église, les nobles et les gens des bonnes villes se soumettraient, et jureraient aussi bienveillance, union et concorde, tous sous la contrainte et éversion de notre mère la sainte Église, de notre saint-père le pape, de ses commis et députés par lesquels les parties contractantes et assermentées voulaient et consentaient à être contraintes par voie d'excommunication et d'anathème, aggravation, réaggravation, interdit et censure de l'Église autant qu'elle pouvait s'étendre.

Le traité, après avoir été signé et juré par les deux princes, le fut aussi du côté du Dauphin par Jacques de Bourbon, seigneur de Thury, Robert-le-Masson, le vicomte de Narbonne, le sire de Barbazan, le sire d'Arpajon, le sire du Boscage, le sire de Beauveau, le sire de Montenay, Tanneguy Duchâtel, chevalier, Jean Louvet, président de Provence, Guillaume d'Avaugour, Huguet de Noyer, Jean Dumesnil, conseillers et chambellans, Pierre Frottier, Guitard de Bosredon, et Colart des Vignes, écuyer d'écurie. Du côté de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, messire Jean de Luxembourg, messire Archambault de Foix, seigneur de Navailles, le seigneur d'Antoing, messire Thibault, seigneur de Neufchâtel, messire Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, messire Jean de la Tremoille, Guillaume

de Vienne, messire Pierre de Beaufremont, grand prieur de France, messire Gauthiers de Rupes, messire Charles de Lens, messire Jean de Cothebrune, maréchal de Bourgogne, messire Jean de Toulongeon, messire Regnier Pot, messire Pierre de Giac, messire Guillaume de Champs-Divers, Philibert Meunier, dit Jossequin, et maître Nicolas Raulin.

Ce fut avec de grands transports de joie, et en s'embrassant les uns les autres, que les princes et leurs serviteurs signèrent cette paix. La foule qui les environnait criait, « Noël! » et maudissait ceux qui désormais voudraient reprendre les armes pour cette damnable querelle (1). Quand le Dauphin repartit, le Duc voulut absolument tenir l'étrier de son cheval, puis l'accompagna un moment en chevauchant avec. Ils se quittèrent avec tous les signes de l'amitié. Le lendemain le Dauphin vint à Corbeil voir le duc Jean; il lui fit présent d'un beau cheval bai-brun, et reçut de lui un magnifique fermail d'or, orné de trois diamants. Avec sa largesse accoutumée, le Duc distribua aussi de grandes sommes d'argent aux principaux serviteurs du Dauphin, à Duchâtel, à Barbazan, au chancelier, au président Louvet, à Louis d'Escoraille, à Jacques Dupeschin. Puis les deux princes se quittèrent sans que rien témoignât contre leur réconciliation et leur bonne intelligence. Le Dauphin retourna en Touraine, le le Duc à Pontoise auprès du roi.

Par lettres du 19 juillet, le roi confirma le traité, promit l'oubli général du passé, et imposa silence perpétuel à son procureur sur tout ce qui avait pu être commis; abolit toutes condamnations et confiscations prononcées; ordonna que toute guerre cessât, hormis contre les Anglais; que des commissaires nommés par lui et le Dauphin missent hors des forteresses les garnisons de l'un et de l'autre parti; enfin régla que tous les officiers du royaume resteraient à sa disposition, comme de raison, pour y être pourvu de l'avis du Dauphin et du duc de Bourgogne, lorsque tous les deux seraient auprès de lui.

Le duc de Bourgogne publia aussi ses lettres de ratification et les envoya dans les pays de sa domination; le Dauphin tarda davantage à donner les siennes. Cependant, pressé par les messages du Duc et par des députés de la ville de Paris, il accomplit aussi cette formalité (2).

Le roi, la reine et le Duc quittèrent Pontoise le 23, et vinrent à Saint-Denis, où ils passèrent quelques jours. Les Parisiens s'étonnaient de plus en plus d'être ainsi abandonnés. La paix des princes leur avait causé une grande joie. Cependant ils ne voyaient pas qu'on s'occupât beaucoup à faire cesser les désordres, ni à tenir en crainte les méchantes gens qui disaient que la paix ne pouvait réjouir que les Armagnacs. Ils étaient plus mécontents encore qu'on ne fît nulle assemblée de gens d'armes contre les Anglais, qu'on semblât fuir devant eux, en leur livrant Paris, où il n'y avait en ce moment aucun chevalier renommé, ni aucun capitaine. Le prévôt que venait d'élire le conseil du comte de Saint-Pol, en remplacement du sire de Bar, envoyé en ambassade par le Duc, n'était pas même un homme d'armes: c'était Gilles de Clamecy, maître des comptes, ce qui avait paru fort singulier.

Mais les esprits furent encore bien plus tristement émus, lorsque, le 29 juillet, vers le milieu de la journée, on vit arriver à la porte Saint-Denis une troupe de pauvres fugitifs, en désordre et troublés d'épouvante (3). Les uns étaient blessés et sanglants; les autres tombaient de faim, de soif et de fatigue. On les arrêta à la porte, leur demandant qui ils étaient et d'où venait leur désespoir: « Nous sommes » de Pontoise, répondirent-ils en pleurant; les Anglais ont pris la ville ce matin; ils ont tué ou » blessé tout ce qui s'est trouvé devant eux. Bienheureux qui a pu se sauver de leurs mains: jamais » les Sarrasins n'ont été si cruels aux chrétiens qu'ils » le sont. » Pendant qu'ils parlaient, arrivaient à chaque moment, vers la porte Saint-Denis et la porte Saint-Lazare, des malheureux à demi-nus, de pauvres femmes portant leurs enfants sur les bras ou dans une hotte, les unes sans chaperon, les autres avec un corset à demi-attaché, des prêtres en surplis et la tête découverte. Tous se lamentaient: « O mon » Dieu! disaient-ils, préservez-nous du désespoir » par votre miséricorde. Ce matin nous étions en» core dans nos maisons, heureux et tranquilles; à » midi, nous voilà, comme gens exilés, cherchant » notre pain. » Les uns s'évanouissaient de fatigue, les autres s'asseyaient par terre comme ne sachant que devenir; puis ils parlaient de ceux qu'ils avaient laissés derrière eux. L'une s'inquiétait pour un enfant, l'autre pour un mari, qui étaient peut-être

(1) Lettre du duc de Bourgogne, de Pontoise, 19 juillet. — Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne. — Histoire de Bourgogne, pièces justificatives.

(2) Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne. — Histoire de Bourgogne. — Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

(3) Journal de Paris. — Le Religieux de Saint-Denis.

(4) Monstrelet. — Olivier de la Marche.

demeurés aux mains de ces cruels Anglais, et le cœur leur défaillait à cette pensée. Il y avait des femmes grosses qui accouchaient sans secours et qu'on voyait se mourir; de Paris à Saint-Denis, tout le chemin était couvert de ces malheureux; on les laissa entrer dans la ville, et, pendant toute la semaine, il en arriva d'autres des villages d'auprès de Pontoise. Mais comment les secourir? La disette régnait encore à Paris, et tous les vivres étaient bien chers.

Ce jour-là même le duc de Bourgogne était encore à Saint-Denis, et il avait avec lui un bon nombre de gens d'armes qu'il avait depuis cinq jours emmenés de Pontoise. Le seigneur de l'Isle-Adam, qui avait toute sa confiance, avait laissé surprendre cette malheureuse ville restée sans défense; et, après ce désastre, le Duc ne faisait autre chose que de se retirer plus loin avec le roi. En effet, il partit le lendemain pour se rendre à Troyes, et laissa pour défendre Saint-Denis le maréchal de Chastellux, dont les gens d'armes pillèrent la ville, chassèrent les religieux, et logèrent leurs fillettes dans l'abbaye, faisant de ce saint lieu une maison de prostitution(1).

Les Armagnacs ne pouvaient s'empêcher de voir de la perfidie dans la conduite du duc de Bourgogne, et surtout dans la perte de Pontoise. Cependant le sire de l'Isle-Adam s'était comporté vaillamment. Il avait été surpris à l'improviste; la ville avait été escaladée pendant la nuit, et il avait de son mieux combattu dans les rues, sans avoir même pris le temps de vêtir son armure. D'ailleurs, son intérêt le portait suffisamment à conserver une ville où se trouvaient les énormes richesses qu'il avait recueillies à Paris l'année précédente. Le long séjour que le roi y venait de faire rendit encore le butin plus considérable. Les bagages de plusieurs seigneurs n'avaient pas encore été emmenés. Les Anglais firent, dit-on, un pillage de plus de deux millions.

Ce qui favorisa leur surprise, c'est que la trêve venait à peine de finir. Le roi Henri avait fait tous ses efforts pour avoir la paix, du moins telle qu'il la voulait. Le 18 juillet, il avait encore donné pouvoir à l'archevêque de Cantorbéry de conclure son mariage avec madame Catherine. Le 19, il écrivit à ses commissaires de proposer une prolongation de la trêve. Ce fut au dernier moment qu'il se décida à agir avec promptitude. La réconciliation du Dauphin et du duc de Bourgogne, qui ne lui avait pas semblé possible, rendait sa position difficile. Il n'avait pas une forte armée. Son entreprise avait paru hasardeuse à une grande portion du peuple d'Angleterre. En la commençant, il avait dit que la moitié des Français ferait diversion en sa faveur. La concorde remise dans le royaume devait le perdre. Il venait d'apprendre aussi que la Castille et l'Aragon se déclaraient contre lui et envoyaient des secours à la France. Il ne se troubla pourtant point, se fia à sa fortune et bien plus encore aux haines qui, malgré la paix jurée, divisaient les princes et la noblesse.

Il est vrai que rien encore n'était changé. Les gens de guerre des deux partis ne s'unissaient point pour combattre contre les Anglais. Le Duc envoyait bien mandement sur mandement à ses vassaux de Bourgogne, mais on ne les voyait point arriver(2).

Les serviteurs de l'un et de l'autre prince recommençaient à semer entre eux l'ancienne méfiance. Auprès du Dauphin, on parlait de ce traité avec les Anglais, qu'on imputait au Duc d'avoir signé à Calais en 1416; on faisait remarquer la conférence récente des tentes de Meulan; la prise de Pontoise était interprétée à trahison; on disait que pendant le séjour à Saint-Denis, le Duc avait eu encore de criminelles intelligences avec les séditieux de Paris. On se plaignait surtout de ce qu'il n'agissait en rien contre l'ennemi commun. Cependant les deux princes étaient convenus de se revoir; en attendant, ils s'écrivaient avec amitié, et se confiaient même leurs secrets. Le Duc pressait le Dauphin de venir à Troyes, le Dauphin proposait sans cesse l'entrevue nouvelle qu'on s'était promise. Tanneguy Duchâtel, le sire d'Escoraille et le sire Dupeschin, vinrent à Troyes. Ils assurèrent que le Dauphin ne demandait pas mieux que de jurer l'observation des ordres que le roi avait donnés en conséquence de la paix, mais qu'il voulait auparavant entretenir le Duc de choses grandement importantes pour le bien du royaume. Le Duc répondait toujours qu'il était plus simple que le prince vînt auprès du roi son père.

Le Dauphin s'était avancé jusqu'à Montereau, afin d'avoir cette entrevue. Le sire Tanneguy Duchâtel retourna à Troyes, et fit si bien, avec l'aide de

(1) Juvénal. — Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Juvénal. — Mémoire pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne, avec les pièces justificatives. — Monstrelet. — Fenin.

la dame de Giac et de Jossequin, que le Duc promit de se rendre à Bray-sur-Seine, à deux lieues de Montereau. A peine y fut-il, que le sire de Barbazan vint le visiter de la part du Dauphin, et lui porter mille assurances de l'amitié de ce prince. « Après » le roi son père, disait-il, il n'est personne qu'il » aime davantage, et il souhaite très-fort vous voir » et vous embrasser. » Le Duc répondit qu'il était prêt à servir le Dauphin, et à employer sa personne, ses biens, ses amis et ses sujets pour lui prouver son obéissance; que quant au lieu où ils se verraient, c'était une chose à régler.

Tanneguy, d'Escoraille et Dupeschin revinrent encore et proposèrent que l'entrevue se fît sur le pont de Montereau. Ils dirent au Duc qu'on lui livrerait le château et la rive droite, et qu'il y logerait ses gens d'armes en tel nombre qu'il voudrait. Avec ces trois envoyés était venu l'évêque de Valence, dont le frère, évêque de Langres, était un des principaux conseillers de Bourgogne. Il persuada son frère de l'avantage de cette entrevue, et tous deux pressèrent le Duc. La dame de Giac et Jossequin ne s'oubliaient pas non plus à l'y résoudre. Enfin il y consentit, et le jour fut pris au 10 septembre. Le 9, Tanneguy et d'Escoraille vinrent recevoir un nouveau serment des serviteurs du Duc pour l'observation de la paix déjà jurée au Ponceau; le sire de Giac et Nicolas Raulin allèrent de leur côté à Montereau, où les gens du Dauphin jurèrent les mêmes promesses entre leurs mains.

Parmi les conseillers du Duc et ceux qui étaient dévoués à sa personne, la plupart n'étaient point pour cette entrevue. Ils lui représentaient que le Dauphin n'était entouré que de ses mortels ennemis, des serviteurs de l'ancien duc d'Orléans, des seigneurs dont les parents avaient été tués récemment par les Parisiens; qu'on ne voyait pas bien le motif de cette conférence; que le lieu avait été disposé par les gens du Dauphin et à leur guise. Mais, après beaucoup d'hésitation, le Duc s'était résolu à y aller. Il l'avait promis; déjà quatre messages avaient été envoyés de Paris pour l'y engager. C'était aussi l'opinion du conseil du roi à Troyes. « C'est mon » devoir, disait-il, d'aventurer ma personne pour » parvenir à un aussi grand bien que la paix. Quoi » qu'il arrive, je veux la paix. S'ils me tuent, je » mourrai martyr. » Puis il ajoutait: « Quand la » paix sera faite, je prendrai les gens de monsei» gneur le Dauphin pour aller combattre les An» glais. Il a de braves hommes de guerre et de » sages capitaines; Tanneguy et Barbazan sont » vaillants chevaliers. » Puis, se donnant à lui-même le nom que lui donnaient ses sujets de Flandre: « Pour lors, on verra qui vaudra le mieux » d'Hannotin de Flandre ou de Henri de Lan» castre. »

A son départ, ses fidèles serviteurs renouvelèrent les mêmes instances et les mêmes avertissements. Un juif qu'il avait dans sa maison, et qui se mêlait de prédire l'avenir, lui disait que, s'il y allait, il ne reviendrait jamais. Rien ne put l'arrêter, il partit avec environ quatre cents hommes d'armes, et arriva vers deux heures devant Montereau. Il fit halte dans une prairie auprès du château, et envoya tout aussitôt Archambault de Foix, seigneur de Navailles, Guillaume de Vienne, et Antoine de Vergy saluer le Dauphin, et lui dire qu'il s'était rendu à ses ordres.

Tanneguy vint le trouver: « Hé bien, lui dit-il, » sur votre assurance, nous venons voir monsei» gneur le Dauphin, pensant qu'il veut bien tenir » la paix qui a été faite entre lui et nous, comme » nous la tiendrons aussi, tout prêt à le servir selon » sa volonté.—Mon très-redouté seigneur, répondit » Tanneguy, n'ayez nulle crainte, car monseigneur » est bien content de vous, et veut désormais se » gouverner selon vos conseils: d'ailleurs vous avez » près de lui de bons amis qui vous servent bien. »

Il fut ensuite question des sûretés qu'on devait se donner de part et d'autre; on convint de jurer, par parole de prince, qu'on ne se porterait mutuellement aucun mal ni dommage; que le Dauphin et le Duc entreraient chacun de leur côté sur le pont, avec dix hommes d'armes de leur choix, dont ils se communiqueraient d'avance la liste. Comme on s'occupait à régler ces précautions, un valet de chambre, qui était allé d'avance préparer le logis de son maître dans le château, vint en toute hâte, s'écriant: « Monseigneur, avisez à vous-même; sans faute vous » serez trahi. Pour Dieu, pensez-y! » Le Duc se retourna vers Tanneguy: « Nous nous fions à votre » parole; par le saint nom de Dieu, êtes-vous bien » sûr de ce que vous nous avez dit? car vous feriez » mal de nous trahir.—Mon très-redouté seigneur, » répéta encore Tanneguy, j'aimerais mieux être » mort que de faire trahison à vous ou à nul autre; » n'ayez aucune crainte, je vous certifie que mon» seigneur ne vous veut aucun mal.—Hé bien, nous » irons donc, nous fiant à Dieu et à vous, » reprit le Duc.

Il donna le nom de ses dix hommes d'armes; c'étaient Charles de Bourbon, son gendre; Archam-

bault de Foix, seigneur de Navailles; Guillaume de Vienne, Antoine de Vergy, Jean de Fribourg, Jean de Neufchâtel, Guy de Pontailler, Charles de Lens, Pierre de Giac et le sire d'Autrey. Le Dauphin lui fit aussi remettre sa liste; elle portait: le vicomte de Narbonne, Pierre de Beauveau, Robert de Loire, Tanneguy Duchâtel, Barbazan, Guillaume le Bouteiller, Guy d'Avaugour, Olivier Loyet, Varennes et Frottier.

Le Duc se mit en route pour aller du château sur le pont. Un de ses serviteurs vint encore le supplier de prendre garde, lui disant qu'on voyait beaucoup de gens dans les maisons de la ville qui touchaient au pont. Il y envoya le sire de Giac, qui revint et rapporta qu'il n'y avait trouvé personne.

Les gens du Dauphin avaient fait construire aux deux bouts du pont de fortes barrières fermées d'une porte. Vers le milieu du pont était une sorte de loge en charpente, où l'on entrait de chaque côté par un passage assez étroit (1). Contre l'usage commun de ces sortes d'entrevues, aucune barrière ne régnait dans le milieu de cette loge pour séparer les deux partis. Le sire de Vienne et le sire de Navailles furent envoyés à la porte du côté de la ville, pour recevoir les serments du Dauphin et de ses gens; et lorsque le Duc arriva à la barrière du côté du château, il y trouva, pour recevoir les siens, le sire de Beauveau et Tanneguy Duchâtel: « Venez vers » monseigneur, il vous attend, » dirent-ils. Le Duc prêta son serment; « Messieurs, dit-il en les saluant, vous voyez comme je viens, » et il leur montra que lui et ses gens n'avaient d'autres armes que leur cotte et leur épée; puis, frappant sur l'épaule à Tanneguy: « Voici en qui je me fie. » A peine fut-il passé, que Tanneguy pressa les chevaliers bourguignons d'entrer, et tira même par la manche Jean Seguinat, secrétaire du Duc, pour le hâter; car le Duc amenait son secrétaire, comme aussi le Dauphin devait avoir avec lui son chancelier et le président de Provence.

Le jeune prince était déjà dans le cabinet en charpente, au milieu du pont. Le Duc s'avança, laissant ses gens un peu derrière lui. La foule qui se pressait devant les barrières au bout du pont le vit ôter son chaperon de velours noir, puis mettre un genou en terre devant le Dauphin. A peine s'était-il relevé, qu'on entendit crier: « Alarme, alarme! tue, tue! » et l'on aperçut les gens du Dauphin frappant le Duc de leurs haches et de leurs épées. A l'instant même il fut abattu, ainsi que le sire de Navailles qui paraissait avoir voulu le défendre. Une foule d'hommes armés entra du côté de la ville; les serviteurs du duc de Bourgogne furent saisis et faits prisonniers, hormis le sire de Neufchâtel, qui put franchir la barrière. Elle fut aussitôt après ouverte; les hommes du Dauphin chargèrent à l'improviste sur les Bourguignons troublés, en tuèrent quelques-uns, et les mirent en fuite sur la route de Bray. Revenant sur le pont, ils voulurent ensuite jeter le corps du Duc dans la rivière, après l'avoir dépouillé; mais le curé de Montereau s'y opposa et le fit porter dans un moulin auprès du pont.

Ce qui se passa entre le Duc et le Dauphin, dans le court instant qui précéda le meurtre, fut d'abord raconté diversement, et l'on ne pouvait guère savoir la vérité; car les serviteurs du duc de Bourgogne qui l'avaient accompagné sur le pont étaient tenus en prison: les gens du Dauphin ne pouvaient être crus dans leurs récits (2), et la chose s'était passée si vite, que de loin on n'avait rien démêlé distinctement.

Le Dauphin, dès le lendemain, écrivit à la ville de Paris et aux autres bonnes villes du royaume pour leur annoncer ce qui venait de se passer. Après avoir dit que le Duc l'avait fait attendre dix-huit jours à Montereau, il rapportait ainsi le fait de sa mort.

« Nous lui remontrâmes amiablement comment, nonobstant la paix et ses promesses, il n'avait fait et ne faisait aucune guerre aux Anglais, et aussi comment il n'avait pas retiré ses garnisons, comme il l'avait juré, et nous le requîmes de le faire. Alors ledit duc de Bourgogne nous répondit plusieurs folles paroles, et chercha son épée pour nous attaquer et nous faire violence en notre personne; laquelle, comme après nous l'avons su, il prétendait mettre en sa sujétion; de quoi par la divine pitié et la bonne aide de nos loyaux serviteurs nous avons été préservé; et lui par sa folie mourut sur la place. Lesquelles choses nous vous signifions, comme à ceux qui auront, nous en sommes certain, une très-grande joie que nous ayons été de telle manière préservé de tel péril. » Il promettait ensuite d'observer la paix avec le nouveau duc de Bourgogne et ses serviteurs.

Mais la publique renommée avait déjà répandu

(1) Philippe de Commines. — Le Religieux de Saint-Denis.

(2) Saint-Foix.

partout que ce meurtre avait été machiné de longue main par les gens du Dauphin. La nouvelle en était parvenue à Paris dès le lendemain, et avait jeté le peuple dans la consternation et dans la fureur. Les hommes sages avaient vu les malheurs irréparables qui en allaient provenir. Ils disaient que ce crime allait évidemment amener la perte du royaume, la honte de ses auteurs et le dommage du Dauphin, qui, pour recueillir l'héritage royal de son père, trouverait moins d'aide et de faveur, et plus d'ennemis qu'auparavant (1).

De plus en plus il s'établit dans les esprits que le Duc avait été traîtreusement assassiné. On assurait qu'il n'avait donné nul motif d'inquiétude ni de colère au Dauphin; qu'au contraire il s'était montré soumis et respectueux; tandis que, dès le premier abord, il avait été accueilli par d'injurieux reproches (2). Les gens du Dauphin ne pouvaient pas soutenir qu'un complot eût été tramé contre leur maître, et que ce fût pour le défendre qu'ils eussent tué le duc de Bourgogne; tout ce qu'ils pouvaient alléguer, c'est que ce prince avait répondu d'une façon hautaine et menaçante aux justes reproches que lui faisait le Dauphin. Ils ajoutaient aussi que, le Duc ayant dit qu'on ne pouvait rien résoudre hors de la présence du roi, et qu'il y fallait venir, le Dauphin avait répondu doucement : « J'irai à ma volonté et non à la vôtre; » qu'alors le sire de Navailles avait mis la main droite sur son épée, et, de la gauche prenant le bras du Dauphin, lui avait insolemment dit : « Monseigneur, que vous le veuillez ou non, vous y viendrez à présent. » Pour lors Tanneguy voyant le Dauphin menacé, l'avait emporté dans ses bras, et les autres serviteurs s'étaient élancés sur le Duc et le sire de Navailles. Tel était le récit des Dauphinois.

Mais les hommes violents de l'ancien parti d'Orléans ne dissimulaient rien, disaient que c'était punition divine, et s'en félicitaient grandement. Le Bouteiller, messire Robert de Loire, le vicomte de Narbonne et Frottier ne se cachaient point d'avoir frappé le Duc, et n'en donnaient point d'autre raison, sinon qu'ils avaient vu le sire de Navailles porter la main à son épée. « J'ai dit au duc de Bourgogne, racontait le Bouteiller : Tu coupas le poing à mon maître, je vais te couper le tien, et je lui ai donné de mon épée. » Frottier ajoutait qu'il avait entendu le sire de Navailles jurer le serment des Anglais : « Par Saint-Georges! » que d'ailleurs il était frère du captal de Buch, qui était avec le roi d'Angleterre.

Pour Tanneguy, que les Bourguignons accusaient plus que tous les autres, il protesta toute sa vie qu'il n'était pour rien dans cet assassinat; il s'en fit excuser près du duc Philippe de Bourgogne, et offrit de combattre ceux qui prétendraient le contraire (3). Néanmoins la voix publique ne cessa jamais de lui imputer et le complot et le meurtre. On assura même qu'un de ses serviteurs, Tanneguy de Coesmerel, bâtard de sa maison, avait porté un des éperons d'or du Duc en souvenir de sa mort, et fait faire un étui à la hache au bec de faucon dont Duchâtel l'avait blessé; une chanson populaire disait : « Regnaudin l'enferma, Tanneguy le frappa, Bouteiller l'assomma. » Ce Regnaudin avait fait construire les barrières. On racontait aussi, parmi les habitants de Montereau, que le président de Provence était dans le projet, et qu'ayant voulu, au milieu du désordre, se retirer, Regnaudin lui avait dit : « Ne t'enfuis pas, car tu as consenti au meurtre aussi bien que moi. » Les Bourguignons tenaient aussi pour constant que ce complot devait être déjà mis à exécution lors de l'entrevue du Ponceau, et n'avait échoué que parce que le Duc était trop bien accompagné.

Barbazan ne fut pas généralement compté parmi les meurtriers du Duc. Les chevaliers bourguignons assurèrent qu'ils ne l'avaient point vu entrer dans les barrières du milieu du pont. Il éprouva même, dit-on, ainsi que le sire de Harcourt et d'autres fidèles serviteurs du Dauphin, un grand chagrin de ce qui était arrivé. Il fit de vifs reproches à ceux qui avaient tramé ce complot : « Vous avez détruit l'honneur et l'héritage de notre maître, disait-il, et j'aurais mieux aimé mourir que d'assister à cette journée, encore que je n'y fusse pour rien. » Sa renommée n'en fut donc point atteinte, et il conserva même parmi les Bourguignons le surnom de chevalier sans reproche (4).

Du reste, tout ce qu'on disait contre les serviteurs du Dauphin ne prouvait pas absolument que lui-même fût instruit par avance de leur dessein. Il était bien jeune et d'un caractère faible; dans tout le cours de sa vie, s'étant toujours montré sans fiel et sans cruauté, l'on ne demanda pas mieux que de croire par la suite qu'il avait seulement consenti

(1) Reg. du Parlement. — Le Religieux de Saint-Denis.
(2) Le Religieux de Saint-Denis.
(3) Preuves des Mémoires de France et de Bourgogne.
(4) Monstrelet. — Olivier de la Marche.

à ce que le duc Jean fût saisi et retenu prisonnier, ne prévoyant pas que, sous cette apparence, c'était un meurtre qu'on lui proposait.

On raconta aussi, mais ce fut plusieurs années après, qu'une pauvre femme possédée, ayant fait pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette, fut miraculeusement délivrée de sept démons, et que l'un d'eux assura que le Duc avait été assassiné à son instigation (1).

Tels furent les différents récits qui coururent d'abord dans le monde sur cette mort. Mais lorsque les serviteurs du Duc furent délivrés des prisons où on les avait mis après les avoir saisis sur le pont de Montereau, il fut possible de mieux savoir la vérité. Les conseillers de Bourgogne prirent soin de faire des enquêtes sur ce déplorable événement. A mesure que les prisonniers furent relâchés par le parti dauphinois, on les interrogea en justice et sur serment. Tous avaient été sollicités de passer au service du Dauphin et de charger la mémoire de leur maître. Seguinat, son secrétaire, avait été, à diverses fois, menacé de la torture. Tous, sans exception, avaient été constants dans leurs réponses, et avaient dit qu'ils aimaient mieux mourir ou rester prisonniers, que de couvrir leur mémoire de la honte d'avoir menti contre leur seigneur. L'un d'eux, Charles de Lens, avait été mis à mort. Les autres interrogés rapportèrent la chose, chacun à peu près de la même manière. Cependant tout avait été fait d'une façon si soudaine et si imprévue, que quelques circonstances avaient dû échapper à ceux mêmes qui étaient sur le pont.

Le Duc, disaient-ils, après avoir passé la barrière, s'était avancé vers le Dauphin, l'avait salué; et, en se découvrant la tête : « Monseigneur, dit-» il, après Dieu, je ne veux servir et obéir qu'au » roi et à vous pour la conservation du royaume. » J'y emploierai corps, biens, amis, alliés. Si l'on » vous fait quelques rapports à ma charge, je vous » prie de ne les point croire. Pour plus de sûreté, » si vous voulez changer ou ajouter quelque chose » à nos traités, je suis prêt à le faire. — Messieurs, » dis-je bien » ajouta-t-il, s'adressant aux serviteurs du Dauphin. — « Mon cousin, répondit le » prince en le relevant et lui prenant affectueuse-» ment les mains, si bien qu'on ne pourrait mieux » dire. » Pour lors le président de Provence vint dire un mot à l'oreille du Dauphin, puis ils firent un signe de l'œil à Tanneguy qui était auprès du Duc, à l'entrée de la barrière. Tanneguy, prenant sa hache, poussa le Duc par derrière, en lui criant : « Monsieur de Bourgogne, entrez là-dedans; » puis, s'adressant au Dauphin : « Monseigneur, » dit-il, voici le traître qui vous retient votre hé-» ritage. » En même temps il leva sa hache pour frapper. Le sire de Navailles, qui se trouvait auprès de son maître, arrêta la hache; mais le vicomte de Narbonne leva la sienne sur lui, en disant : « Si quelqu'un bouge, il est mort. » Le sire de Navailles présenta l'autre main pour retenir l'arme qui le menaçait. Pendant cet instant, Robert de Loire avait saisi le Duc par derrière, et le Bouteiller lui avait porté un grand coup d'épée, en criant : « Tuez, tuez! » Le Duc avait voulu se garantir avec les bras, mais le coup était si fort qu'il avait presque abattu le poignet, et sillonné tout le visage du côté droit. Alors Tanneguy, libre maintenant du seigneur de Navailles, avait de sa hache abattu le Duc aux pieds du Dauphin. Il respirait encore; Olivier Layet et Pierre Frottier s'agenouillèrent, et, soulevant sa cotte-d'armes, le percèrent par dessous d'un coup d'épée dans le corps. Il poussa un dernier soupir, puis il expira. Les valets se précipitèrent sur lui, arrachèrent de ses doigts ses bagues et s'emparèrent de son riche collier. Le sire de Navailles avait été mortellement atteint d'un coup de hache à la tête par Tanneguy, et le sire d'Autray gravement blessé en essayant de défendre leur maître.

Ainsi fut vengé par un crime le crime que, douze ans auparavant, avait commis le duc de Bourgogne. Depuis lors, il n'avait pas eu un moment de repos; sa vie avait été livrée à de continuelles traverses; son honneur avait reçu sans cesse de nouveaux affronts; il n'avait connu que méfiance, crainte, irrésolution; le meurtre qu'il avait commis avait livré le royaume à douze années de désordres et de guerres civiles : le meurtre commis sur lui donnait la France aux Anglais; tant les crimes des princes devaient causer de maux au peuple!

Cependant le duc Jean laissait une mémoire plus honorée parmi ses sujets. Les Flamands, sous son règne, avaient été tranquilles, heureux, et rien n'avait arrêté le cours de leur commerce et de leurs richesses. Il avait toujours redouté et ménagé ses bonnes et libres villes. Il leur avait, pour ainsi dire, donné son fils encore enfant, qui était devenu plus Flamand que Bourguignon. C'était lui qui les avait gouvernées et les avait remplies d'affection et d'espérance. Les deux Bourgognes n'avaient ni

(1) Gollut.

les mêmes franchises ni les mêmes priviléges; elles avaient pourtant été mieux gouvernées que la France; tout s'y passait avec plus d'ordre et une autorité plus régulière. Les ravages de la guerre des princes, les courses des compagnies n'y avaient pas pénétré fort avant. Les frontières du Beaujolais et du Nivernais avaient parfois souffert du voisinage du duc de Bourbon; mais le Duc avait traité avec lui de façon à avoir la paix, du moins pour ses États. Dans les dernières années, la duchesse de Bourgogne était revenue s'établir dans le duché, et son gouvernement avait été doux et agréable aux seigneurs et au peuple. L'Artois avait été la moins heureuse des provinces de Bourgogne: la guerre et le passage des armées y avaient été rudes; mais la noblesse n'en avait pas conservé moins de zèle et d'affection pour le Duc.

C'est que, nonobstant ce qu'il avait de hautain, d'impérieux et d'emporté dans le caractère, il était facile pour ses serviteurs; il recevait leurs conseils; quand on avait gagné sa confiance, on l'avait tout entière. Il aimait à récompenser les services qu'on lui rendait, et le savait bien faire. Il avait aussi des qualités chères aux gens de guerre: il était rude à lui-même, infatigable, sachant endurer patiemment la faim, la soif, le froid, la pluie, la chaleur. Bien pris dans sa petite taille, il avait l'œil petit et d'un bleu clair, mais le regard ferme et menaçant. Ses cheveux étaient noirs, il les portait longs, et sa barbe rasée; son visage était plein, et donnait l'idée de la santé et de la force. Il ne fut point, comme son père, chaste dans le mariage. Il eut diverses maîtresses peu connues (1); la seule dont le nom ait été remarqué fut la dame de Giac (2), qui le trahit et le livra à ses meurtriers. Outre son fils, il laissa sept filles:

Marguerite, qui avait épousé le Dauphin, duc d'Aquitaine, et qui, depuis, fut mariée au comte de Richemont;

Catherine, promise au comte de Vertus par le traité de Chartres, mariée, étant encore enfant, à Louis d'Anjou, fils du roi de Sicile, et renvoyée injurieusement à son père en 1414: elle mourut sans être mariée;

Marie, qui épousa le duc de Clèves;

Isabelle, femme d'Olivier de Blois;

Jeanne, morte jeune;

Anne, mariée au duc de Bedford;

Agnès, promise après le traité d'Auxerre au comte de Clermont, qu'elle épousa en 1425;

Le duc Jean eut trois enfants naturels qu'il reconnut:

Jean, seigneur d'Amercourt (3); Guy, seigneur de Crubeck; Philippe, qui fut femme du seigneur de Roche-Baron.

(1) S'il est vrai qu'Agnès de Croy ait été sa maîtresse, c'est un nom assez connu. De Reiffenberg. (G.)

(2) Elle s'appelait Jeanne Du Peschin, dame de Joui. De Reiffenberg. (G.)

(3) C'est Jean évêque de Cambrai, si fameux par ses débauches. De Reiffenberg. (G.)

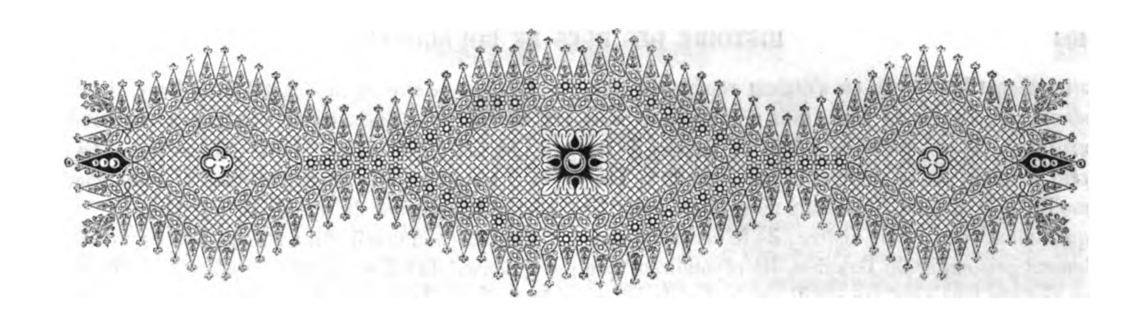


Cette borne fut placée sur le pont de Montereau après l'assassinat du duc Jean.

PHILIPPE LE BON.



Convoi du Duc Jean à Montereau.



PHILIPPE LE BON.

1419 — 1467.

LIVRE PREMIER.

Effets de la mort du duc Jean. — Alliance du duc de Bourgogne avec les Anglais. — Traité de Troyes. — Prise de Montereau. — Siége de Melun. — Le roi d'Angleterre entre à Paris. — Assemblée des états du royaume. — Procès contre les meurtriers du duc Jean. — Bataille de Beaugé. — Bataille de Mons-en-Vimeu. — Siége de Meaux. — Séjour en Bourgogne. — Mort de la duchesse Michelle. — Mort du roi Henri V et de Charles VI. — Avénement de Charles VII. — Situation des Anglais en France. — Aventures de Jacqueline du Hainaut. — Mariages d'Anne de Bourgogne et de la duchesse de Guyenne. — Meulan pris par les Anglais. — Traité d'Amiens. — Joutes à Arras. — Bataille de Crevant. — Combat de La Gravelle. — Mort du sire de Harcourt. — Naissance de Louis XI. — Combat de La Bussière. — Mort de la duchesse douairière. — Bataille de Verneuil.

Le 1er septembre (1), tandis que le curé de Montereau faisait transporter dans son église, par quelques mendiants de la ville, le corps de Jean duc de Bourgogne, renfermé dans la bière des pauvres, encore tout souillé de son sang, et vétu de ses houzeaulx et de son pourpoint (2), les gens du Dauphin

(1) C'est le 10 septembre que Jean Sans Peur fut assassiné. Voy. l'*Histoire de Bourgogne*, par les Bénédictins, l'*Art de vérifier les dates*, etc. Dans la description inédite, que nous citons plus bas, des obsèques que le duc Philippe lui fit faire à Arras, le 10 septembre est aussi la date assignée à cet événement. (G.)

(2) Il y a, aux Archives du Royaume, dans un registre aux chartes, nº 778 de l'inventaire imprimé, une relation très-détaillée, et écrite par le confesseur du duc Philippe, frère Laurent Pignon, « de la translation du corps de feu » très-hault et puissant prince Jehan, duc de Bourgogne, de » l'église Nostre-Dame de Monstereul en l'église des Char- » treux, lez Dijon. » L'inhumation du corps du duc Jean y est racontée d'une autre manière : « Le lundy (11 sept.) au » bien matin, aucuns chevaliers et autres de l'ostel dudit Dal- » phin, meuz de pitié ou autrement, prinrent le corps dudit » prince en l'estat ouquel avait esté occis, c'est assavoir atout » ses houseaulx et son pourpoint et tous autres ornemens » quelzconques, et firent faire une fosse en ladite église de » Nostre-Dame du côté senestre en la chapelle Saint-Anthoine » et Saint-Loys devant l'autel, en laquelle fu enfouy le corps, » et mis en la bierre commune de ladite église. » (G.)

attaquèrent le château où s'étaient renfermés plusieurs serviteurs du Duc, sans munitions et sans artillerie. Après quelques coups de canon, ils furent sommés de se rendre; le sire Jean de la Tremoille et le sire de Neufchâtel ne savaient point ce qui était advenu à leur maître; ils le croyaient seulement prisonnier du Dauphin. Ils répondirent que ce château leur avait été confié par le duc de Bourgogne, et qu'ils ne le rendraient que sur son ordre. Pour lors, on amena devant la porte Antoine de Vergy, pris la veille sur le pont : « Frères, leur » dit-il, monseigneur le Dauphin m'ordonne de » vous dire que vous lui rendiez cette forteresse. » Si vous ne le faites, et qu'il vous prenne par » force, il vous fera trancher la tête. Si, au con» traire, vous la lui rendez, et que vous suiviez son » parti, il vous fera du bien, et vous donnera large » part dans les offices du royaume. — Savez-vous » des nouvelles de monseigneur? » répondirent-ils. Il montra la terre de son doigt, et ajouta : « Je vous » conseille de rendre le château. » Ils refusèrent encore. Les chevaliers du Dauphin leur dirent : « Proposez vos conditions. » Ils revinrent un moment après, apportant par écrit les articles qu'ils demandaient : c'étaient la liberté de leur Duc et de ses serviteurs, la garantie des biens et meubles qui se trouvaient au château, un délai de quinze jours, afin de faire venir leurs chevaux, et un sauf-conduit pour s'en aller où bon leur semblerait (1).

Il leur fut répondu qu'ils n'eussent plus à parler du duc de Bourgogne qui ne pouvait leur être rendu; que ses serviteurs étaient prisonniers de monseigneur le Dauphin, qui les traiterait bien, et leur donnerait des offices dans le royaume; que ce qui appartenait au Duc dans le château serait remis par inventaire aux gens du Dauphin, qui en signeraient quittance, et que, quant à eux, on allait les conduire à Bray. Ils acceptèrent, et s'y rendirent sur-le-champ. La dame de Giac et Jossequin, qui étaient dans le château, restèrent avec le Dauphin et passèrent dans son parti.

Dès que le sire de Neufchâtel fut à Bray, il écrivit au roi, à la duchesse de Bourgogne, au comte de Charolais, à la ville de Paris, et aux autres bonnes villes, pour leur rendre compte du crime commis sur la personne du duc de Bourgogne.

Lorsque la nouvelle fut connue à Troyes, la reine et le conseil du roi envoyèrent aussitôt Jean Mercier à la duchesse de Bourgogne, en lui écrivant (2) qu'elle mandât le plus tôt possible auprès du roi et pour sa défense les chevaliers, les vassaux, les hommes d'armes de son duché. Comme on craignait de lui porter un trop rude coup, le roi et la reine lui disaient seulement que son mari avait été blessé et retenu prisonnier. Jean Mercier était chargé de la préparer doucement à recevoir la triste nouvelle.

La Duchesse obéit à l'ordre qu'elle recevait; et en même temps elle envoya une ambassade (3) solennelle au roi, pour demander justice et vengeance de la trahison consommée sur la personne de son seigneur et mari. Elle fit partir aussi messire Gauthier de Rupes et quelques autres serviteurs (4) pour aller trouver son fils en Flandre; enfin elle informa par lettres et ambassades le pape et les princes de la chrétienté de ce déplorable événement (5).

Le comte de Charolais était à Gand lorsque le message du sire de Neufchâtel lui arriva. Sa douleur fut grande : ses gouverneurs et son conseil ne pouvaient le calmer, ni sécher ses larmes; il ne voulait voir personne. « Michelle, dit-il à sa femme, votre » frère a assassiné mon père. » La pauvre princesse ressentit vivement ces paroles : outre qu'elle était d'un excellent naturel, elle craignait que ce malheur lui ôtât à jamais le cœur de son mari qu'elle aimait tant. Cependant lui-même la consola, et lui montra plus d'affection que jamais.

Le nouveau Duc avait vingt-trois ans; malgré sa jeunesse, il se montra tout aussitôt animé du ferme désir de venger son père et de se maintenir dans une puissance que sûrement le parti du Dauphin allait s'efforcer de détruire. Après avoir consulté son

(1) Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remi. — Mémoires de France et de Bourgogne. — Heuterus.

(2) Lettres du roi et de la reine, 15 septembre.

(3) L'ambassade que la duchesse envoya au roi et à la reine, à Troyes, fut composée de Hugues d'Orges, évêque de Châlons; messire Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu; messire Jacques de Courtiamble, seigneur de Commarien; messire Guy de Bar, bailli d'Auxois, Me Jean Hue, doyen d'Autun; Me Jean de Terrant, Me Guy Armenier, et Me Lambert de Saulx, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne. Voy. *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, t. II, p. 107. (G.)

(3) Messire Gauthier de Rupes fut accompagné de Jacques de Buxeul, Aimé Bourgeois et Monnot Machefoing, de deux clercs, nommés Michel et Roussel, et de Jean Noël, chevaucheur. Voy. *Mémoires de France et de Bourgogne*, t. II, p. 126. (G.)

(5) Dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, t. II, p. 103, 104, 109, 127, on trouve les noms des ambassadeurs que la duchesse envoya au duc de Lorraine et de Bar, au cardinal duc de Bar, au duc et à la duchesse de Savoie, au pape et aux cardinaux, au comte Palatin du Rhin, à la comtesse de Wirtemberg, au marquis de Bade et à d'autres seigneurs d'Allemagne. (G.)

conseil et les gens de Gand, d'Ypres et de Bruges, il prit, comme unique héritier du duc Jean, les titres de toutes ses seigneuries; puis il se rendit à Malines, où il eut une conférence avec le duc de Brabant son cousin, Jean de Bavière son oncle, le duc de Clèves son beau-frère, et la comtesse de Hainaut. Dans cette assemblée de famille, il sembla qu'il fallait avant tout traiter avec le roi d'Angleterre et s'assurer son alliance; des ambassadeurs lui furent aussitôt envoyés (1).

Le Duc vint ensuite à Lille; ce fut là qu'il reçut les députés de Paris. La nouvelle de la mort de son père avait produit une indignation générale dans cette ville, qui se voyait par là livrée à des malheurs terribles et inévitables. Dès le 12 septembre, le comte de Saint-Pol avait réuni dans la chambre du Parlement le chancelier, plusieurs nobles capitaines et gens d'armes, le prévôt de Paris, le prévôt des marchands, d'autres conseillers et officiers du roi, des bourgeois et des habitants en grand nombre. Ils prêtèrent serment de lui obéir comme au lieutenant du roi, de l'assister et de s'entendre avec lui pour la garde, la conservation et la défense de la ville, et généralement pour la conservation et défense du royaume; de résister de tout leur pouvoir aux damnables projets et entreprises des criminels, séditieux, infracteurs de la paix et de l'union, conspirateurs, coupables et consentants à l'homicide du feu duc de Bourgogne; d'en poursuivre la vengeance et la réparation ; de vivre et mourir avec le comte de Saint-Pol dans cette poursuite; de dénoncer et accuser en justice tous ceux qui voudraient soutenir et aider lesdits criminels, et de ne faire aucun traité partiel à ce sujet sans le consentement l'un de l'autre.

C'est ce serment que maître de Morvilliers, premier président du Parlement, vint porter au duc Philippe, tandis que d'autres envoyés allaient à Dijon le présenter à la duchesse Marguerite.

Le Duc répondit aux Parisiens, et écrivit aux autres bonnes villes, qu'il espérait leur faire avoir trêve avec les Anglais, et que si elles voulaient lui envoyer des députés le 17 d'octobre à Arras, on aviserait à ce qu'il convenait de faire. Rien n'était plus pressant, en effet, que de délivrer Paris des courses que les Anglais faisaient jusqu'aux portes de la ville; la misère et la disette y augmentaient chaque jour.

Lorsque l'affluence commença à être grande à Arras, et avant l'ouverture des assemblées, le Duc fit faire un service solennel pour le salut de l'âme de son père. Cinq évêques et dix-neuf abbés mitrés y assistèrent (2). Le deuil fut mené par messire Jean de Luxembourg et messire Jacques de Harcourt. Frère Pierre Floure, inquisiteur de la foi au diocèse de Reims, prêcha un fort beau sermon : il exhorta le Duc à ne point poursuivre la vengeance pour la mort de son père; il lui dit que c'était à la justice seule qu'il devait s'adresser pour obtenir réparation; qu'il pouvait prêter force à la justice, s'il le fallait, mais jamais se venger par sa seule puissance, ce qui n'appartient qu'à Dieu. De si chrétiennes paroles furent mal reçues des seigneurs qui étaient avec le Duc, et lui-même en sembla peu touché (3).

Les députés de Paris, qui tous étaient serviteurs ou partisans zélés du duc de Bourgogne, consentirent facilement à ce qui leur fut proposé, et même au projet de traiter avec les Anglais. Ce n'est pas que ces ennemis du royaume ne fussent toujours en grande crainte et aversion au peuple de Paris; mais il était si malheureux, ceux qui le conduisaient avaient entretenu en lui une telle horreur pour les Armagnacs, les garnisons que le parti du Dauphin avait auprès de Paris commettaient de telles cruautés dans les campagnes, qu'on disait dans la ville avec un grand désespoir : « Mieux valent encore les Anglais que les Armagnacs (4). »

Tout le reste de l'année se passa en négociations et en messages (5) ; le Dauphin lui-même essaya encore de traiter avec les Anglais; mais le roi Henri avait maintenant de plus grandes prétentions qu'auparavant. Le nouveau duc de Bourgogne, n'ayant plus d'autre idée que sa vengeance, ne songeait pas à les contester; et le roi d'Angleterre trouvait avantage évident à traiter avec lui.

Voici ce qu'il proposa : 1° d'épouser madame Catherine, sans imposer aucune charge au royaume; 2° de laisser au roi Charles la jouissance de sa cou-

(1) Heuterus. — Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remi.

(2) Ce service eut lieu le dimanche 22 octobre, en l'église de Saint-Vaast. On en trouve une description détaillée dans un registre aux chartes, n° 778 de l'inventaire imprimé, aux Archives du Royaume. Les évêques de Cambrai, de Tournay, d'Amiens et de Térouane y officièrent, assistés de vingt-deux abbés, parmi lesquels étaient ceux de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand, de Saint-Riquier, d'Anchin, des Dunes : l'évêque d'Arras était absent ; le duc venait de l'envoyer auprès du roi d'Angleterre, à Mantes. (G.)

(3) Monstrelet.

(4) Journal de Paris.

(5) Lefebvre de Saint-Remi. — Le Religieux de Saint-Denis.

ronne et les revenus du royaume pendant sa vie; 3° qu'après sa mort, la couronne de France serait dévolue à jamais au roi Henri et à ses héritiers; 4° qu'à cause de la maladie du roi qui l'empêchait de vaquer au gouvernement, le roi d'Angleterre prendrait le titre et l'autorité de régent; 5° que les princes, les grands, les communes, les bourgeois, prêteraient serment au roi d'Angleterre comme régent, et s'engageraient à le reconnaître pour souverain après la mort du roi Charles.

Le duc Philippe signa les lettres patentes par lesquelles il approuvait ces articles et promettait de les appuyer au conseil du roi; en même temps il conclut un traité qui portait :

1° Qu'un des frères du roi Henri épouserait une sœur du Duc;

2° Que le roi et le Duc s'aimeraient et s'assisteraient comme frères;

3° Qu'ils poursuivraient ensemble la punition du Dauphin et des autres meurtriers du duc Jean;

4° Que si le Dauphin ou quelque autre desdits meurtriers était fait prisonnier, il ne pourrait être relâché sans le consentement du Duc;

5° Que le roi d'Angleterre assignerait au Duc et à madame Michelle sa femme des terres pour vingt mille livres de rente, dont hommage lui serait fait.

Moyennant ces conditions, une trêve fut accordée du 24 décembre au 1er mars; le Dauphin et ses partisans en étaient formellement exceptés. En même temps le duc de Bourgogne assemblait ses vassaux et ses hommes d'armes pour faire une guerre vigoureuse aux Dauphinois. Ils venaient de surprendre la ville de Roye. Messire de Luxembourg se hâta d'aller l'assiéger avant qu'ils y fussent encore bien établis. En effet, ils ne purent s'y défendre longtemps, et il leur fut accordé de sortir saufs de corps et de biens; un sauf-conduit leur fût donné, et le sire Hector de Saveuse fut chargé de les escorter.

Cependant une compagnie d'Anglais, commandée par le comte d'Huntington et le seigneur de Cornwallis, ayant appris que les Dauphinois avaient de si bonnes conditions, accoururent à leur poursuite. Beaucoup de gentilshommes picards de l'armée du sire de Luxembourg, et surtout le bâtard de Croy, mécontents qu'on les eût ainsi privés de l'argent des rançons, se mirent avec les Anglais. Ils tombèrent ensemble sur les Dauphinois, sans écouter les représentations du sire de Saveuse. En vain il voulut prendre sous sa protection et réclamer comme son prisonnier le sire de Karados, chef de la garnison de Roye, le comte de Cornwallis se mit en devoir de le lui ôter. Comme ils se débattaient, l'Anglais donna un grand coup de poing avec son gantelet de fer au sire de Saveuse, et le repoussa brutalement. Saveuse était presque seul; il lui fallut endurer cette violence. Sans respect du sauf-conduit, les Dauphinois furent emmenés prisonniers par les Anglais.

Ceux qui tombèrent entre les mains du bâtard de Croy et des gentilshommes picards furent bien plus malheureux. Messire Luxembourg, dès qu'il sut que son sauf-conduit avait été enfreint, entra en grande colère et résolut de punir du moins ceux de son armée qui étaient sous son commandement direct. Il envoya ordre au seigneur de Croy de lui livrer son frère le bâtard, et au sire de Longueval de remettre le bâtard de Dunon, frère de sa femme. Les deux seigneurs ne tinrent nul compte de ce message et refusèrent d'obéir (1). Le sire de Luxembourg déclara qu'il irait les prendre de force. Sa menace ne fut pas mieux écoutée; on lui répondit qu'il ne serait peut-être pas le plus fort; et pour que les prisonniers ne tombassent pas entre ses mains, on les mit à mort. Rien ne put être fait contre les coupables. Messire de Luxembourg renvoya son monde et revint auprès du duc de Bourgogne, qui s'apprêtait au voyage de Troyes.

Il partit au mois de février, et trouva à Péronne, où ils avaient été mandés, la plus grande partie de ses serviteurs et capitaines. A Saint-Quentin, le comte de Warwick et d'autres ambassadeurs du roi d'Angleterre vinrent le rejoindre avec cinq cents chevaux. Comme il allait suivre sa route vers Troyes, les habitants de Laon le supplièrent de faire auparavant le siége de Crespy, dont la garnison désolait tout le pays; elle était commandée par de braves capitaines du parti du Dauphin, entre autres le sire de Vignolles, dont le surnom était la Hire, Pothon de Saintrailles et Naudonnet son neveu. Ils se défendirent d'abord vaillamment; mais l'armée de Bourgogne était nombreuse et superbe; on y voyait tous les seigneurs et chevaliers qui s'étaient rendus fameux sous le duc Jean : les sires de Luxembourg, de l'Isle-Adam, de Chastellux, Robert de Mailly, Guy de Bar, Antoine de Croy, les frères Fosseuse, le seigneur d'Humbercourt, le sire de Comines, le seigneur de Longueval, les frères Saveuse, le bâtard d'Harcourt. Le Duc amenait son chancelier l'évêque de Tournay, et ses conseillers les plus intimes

(1) Monstrelet. — Fenin.

les sires de Brimeu et de Robais (2); enfin il se rendait à Troyes avec toute sa puissance.

Les capitaines de Crespy ne pouvaient, sans espoir de secours, résister à une telle armée. Le Duc faisait là ses premières armes; il ne voulut point traiter durement la garnison, et lui accorda de sortir sauve de corps et de biens. Mais à peine fut-elle en route, qu'elle fut pillée et dévalisée; le Duc en fut très-courroucé, et fit rendre ce qu'on put recouvrer. Ces brigandages n'étaient pas fort surprenants; il avait dans son armée beaucoup de gens qui depuis longtemps avaient l'habitude de servir dans les compagnies, et de désoler les provinces. Il menait entre autres avec lui un nommé Tabari le Boiteux, chef d'une compagnie de paysans, qui était un des plus cruels brigands de ce temps-là.

Le Duc arriva le 28 mars à Troyes; les gentilshommes de Bourgogne et de France, les notables bourgeois et le peuple criant « Noël! » vinrent audevant de lui. La reine et madame Catherine lui montrèrent le plus grand amour. Il prêta foi et hommage au roi pour le duché de Bourgogne, le comté de Flandre, le comté d'Artois et ses autres seigneuries. L'hommage ne fut pas en la même forme que celui de son père. Le doyenné de la pairie et la pairie de Flandre furent compris dans l'hommage du duché de Bourgogne et du comté de Flandre, et considérés comme en dérivant. Il disposait de tout au conseil du roi, et se fit accorder de grands avantages. Le roi renonça au droit de racheter Lille, Douai et Orchies. Il assigna, au lieu de la dot en argent de madame Michelle sa fille, les villes de Péronne, Roye et Montdidier (3). Il confirma la donation du comté de Tonnerre que le duc Jean avait obtenue un peu avant sa mort. Enfin il adjugea au duc de Bourgogne les biens des meurtriers de son père, et l'hôtel d'Armagnac qui était situé à Paris, rue Saint-Honoré, près l'église des Bons-Enfants.

Mais il se traitait alors d'autres affaires bien plus tristes et funestes au royaume. Dès le 9 avril, la reine et le duc de Bourgogne firent signer au roi qu'il accordait au roi d'Angleterre sa fille Catherine, qu'il le reconnaissait pour son héritier, au préjudice du Dauphin, et le nommait régent. Le malheureux roi n'avait plus ni sens ni mémoire. Ce fut une grande douleur et une indignation universelle de voir la reine transporter le noble royaume de France à ses anciens ennemis, qui, depuis tant d'années, le désolaient par mille ravages; on la détestait, de dépouiller ainsi son propre fils, en annulant les anciennes constitutions par lesquelles les rois avaient sagement ordonné que les femmes ne succéderaient pas à la couronne. On s'étonnait aussi que le duc de Bourgogne, un prince de la fleur-de-lis, ruinât son pays et sa famille, renonçât aux propres droits qu'il pouvait avoir, et s'abandonnât de la sorte par vengeance aux conseils des étrangers (4). Les Anglais euxmêmes s'émerveillaient d'un tel esprit d'aveuglement, qui leur livrait de plein gré le royaume (5). Les factieux de Paris, tout animés qu'ils étaient d'une furieuse haine contre les Armagnacs et le Dauphin, trouvaient cependant cruel et honteux de devenir sujets des Anglais (6). Tous les prud'hommes, les bons et loyaux Français, regardaient ce traité comme damnable et de toute nullité (7) : « C'est une grande horreur, disaient-ils, de penser que quelque Français, noble ou non noble, non-seulement a pu favoriser ce traité, mais le voir, mais l'entendre, sans le détester; il ne peut donner la paix ni spirituelle ni temporelle; il est plein de divisions, guerres, meurtres, rapines, effusion de sang humain et horribles séditions; il tend à produire et à nourrir la trahison, le parjure, la déloyauté, et à mettre sous indigne sujétion et honteuse servitude tous les habitants du noble royaume de France, clercs, nobles et bourgeois; il doit être combattu par tout bon chrétien, de toute sa puissance ecclésiastique ou temporelle, chacun selon son état, spécialement par le pape, les prélats, les princes, encore plus par les pairs de France et les notables cités, enfin par tous ceux qui haïssent la tyrannie et aiment la vertu et une condition libre (8).

Cependant les divers offices de la ville de Paris étaient si bien occupés tous par des partisans et des serviteurs du duc de Bourgogne, que lorsque, le 29 avril, le Parlement, la chambre des comptes, l'Université, le chapitre, les gens du roi près le Parlement et le Châtelet, le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, les quarteniers, cinquanteniers et

(1) 1419-1420, v. st. L'année commença le 7 avril.
(2) Roubaix. (G.)
(3) Pièces justificatives des Mémoires de France et de Bourgogne.
(4) Monstrelet.
(5) Chronique d'Hollinshed.
(6) Journal de Paris.
(7) Juvénal des Ursins.
(8) Réponse d'un bon et loyal Français au peuple de France et de tous états. Pièces justificatives des Mémoires de France et de Bourgogne.

dizeniers, réunis par le comte de Saint-Pol et le chancelier, reçurent communication du projet de traité avec les Anglais, pas une voix ne s'éleva pour s'y opposer (1).

Les ambassadeurs du roi exposèrent de sa part que le duc de Bourgogne, étant récemment arrivé dans la ville de Troyes, avait, devant plusieurs barons, nobles, prélats, conseillers, procureurs et ambassadeurs des communes et bonnes villes du royaume, fait rendre compte par l'évêque de Tournay son chancelier (2), de ce qu'il avait, par ordre du roi et de la reine, et par le conseil des bonnes villes, conclu avec le roi d'Angleterre. Cet évêque avait déclaré que ce n'était nullement par vengeance que son maître proposait ce traité, mais pour remédier aux périls, à la désolation, à la destruction du royaume, pour éviter l'effusion du sang humain, pour relever le peuple des oppressions et griefs qu'il avait soufferts et souffrait encore, pour le gouverner avec justice, paix et tranquillité.

Les ambassadeurs ajoutèrent que le roi, la reine, les barons, les prélats, les communes assemblées à Troyes, s'étaient informés préalablement de la personne et de l'état du roi d'Angleterre : qu'on le disait prudent et sage, aimant la paix et la justice (3), maintenant parmi ses gens de guerre une bonne discipline, s'opposant à leurs débauches, chassant de son camp les filles de mauvaise vie, protégeant le pauvre peuple, affable pour les petits comme pour les grands, défenseur sévère des églises et des couvents, ami des sages et doctes clercs, soumis à la volonté de Dieu, le louant dans la bonne fortune, et se soumettant sans colère à la mauvaise. On ajoutait qu'il était de noble contenance et d'agréable visage. Ayant par ces discours cherché à donner bonne espérance au peuple, les ambassadeurs déclarèrent que, sauf certaines modifications, le traité conclu par le duc de Bourgogne avait été ratifié. On avait, disaient-ils, considéré surtout les discordes du royaume, la conduite du fils du roi soi-disant Dauphin, et des gens avoués de lui, qui, enfreignant les traités jurés et les serments prêtés, avaient déloyalement mis à mort le feu duc de Bourgogne, s'étaient ainsi rendus indignes de toute dignité et honneurs, avaient encouru les peines et malédictions contenues dans les traités, et absous chacun de foi, service, hommage et fidélité.

Le chancelier de France rappela à l'assemblée que ce traité était conforme au désir que la bonne ville de Paris avait déjà montré, et à ce que ses députés avaient réglé à Arras avec le duc de Bourgogne; puis il demanda si l'on voulait persévérer et adhérer au traité communiqué par le roi. « Oui, oui, » crièrent-ils avec acclamation et tout d'une voix; « vive le roi, la reine et monseigneur de Bourgogne! » Dès le lendemain, le chancelier et le premier président se joignirent aux ambassadeurs, et se rendirent à Pontoise près du roi d'Angleterre, pour le prier de consentir aux modifications proposées à Troyes.

Dès le 13 avril, le duc de Bourgogne s'était empressé d'annoncer à ce prince que tout était conclu, et qu'il pouvait arriver. Pendant que les négociations se continuaient, le Duc fit assiéger par son armée diverses forteresses que les gens du Dauphin occupaient en Champagne et sur les marches de la Bourgogne ; elles se défendirent vaillamment. Jean de Luxembourg fut blessé grièvement et perdit l'œil au siége d'Alibaudière. On échoua devant Coucy, et le brigand Tabari y fut tué ; le couvent d'Équan Saint-Germain, près d'Auxerre, fut pris (4). La route de Troyes à Dijon se trouvant plus libre après ces expéditions, la duchesse douairière de Bourgogne et son fils, qui ne s'étaient point vus depuis la mort du duc Jean, se donnèrent rendez-vous à Châtillon (5). Elle le pria de présenter au roi la requête qu'elle avait fait dresser dans son conseil pour demander justice des meurtriers de son mari. Mais le temps n'était pas bien choisi, le Duc avait laissé la reine uniquement occupée de se préparer aux fêtes qu'on allait donner pour célébrer l'arrivée du roi d'Angleterre et son mariage avec madame Catherine : lui-même retourna à Troyes promptement pour la recevoir.

Le roi d'Angleterre arriva en effet le 20 mai, accompagné de ses deux frères, le duc de Glocester et le duc de Clarence, d'une suite nombreuse et brillante, et de sept mille hommes d'armes (6). Le duc de Bourgogne alla au-devant de lui avec les seigneurs de France, et le conduisit à l'hôtel qui lui avait été préparé. Après quelques moments de repos, le roi

(1) Registres du Parlement.

(2) Jean de Thoisy, évêque d'Auxerre, puis de Tournay, fut fait chancelier, par lettres du Duc du 7 décembre 1419, en remplacement de Jean de Saulx, seigneur de Courtivron, qui avait résigné cette dignité. Voy. *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, t. II, p. 167. (G.)

(3) Le Religieux de Saint-Denis.

(4) Histoire de Bourgogne.

(5) Monstrelet. — Fenin.

(6) Monstrelet. — Chronique d'Hollinshed.

Henri alla rendre visite au roi et à la reine de France, qu'il trouva dans l'église Saint-Pierre avec madame Catherine. Tout avait été réglé d'avance ; la cérémonie des fiançailles se fit sur-le-champ, et le lendemain, après avoir changé encore quelques articles, le roi d'Angleterre et le roi signèrent ce fameux traité de Troyes, qui fut la honte du royaume. Il fut publié en la forme suivante :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous nos baillis, prévôts, sénéchaux et autres chefs de nos justices, ou à leurs lieutenants, salut. Un accord final et une paix perpétuelle ont été faits et jurés par nous et notre très-cher et très-aimé fils Henri, roi d'Angleterre, héritier et régent pour nous de la royauté de France, au moyen du mariage de lui et de notre très-chère et très-aimée fille Catherine, et au moyen aussi de différents articles faits, passés et accordés par chaque partie, pour le bien et l'utilité de nos sujets et la sûreté de nos pays; par le moyen de cette paix, nosdits sujets et ceux de notre fils pourront communiquer, commercer et besogner les uns avec les autres en deçà et au delà de la mer.

» 1° Notre fils le roi Henri nous honorera dorénavant comme son père, et notre compagne la reine comme sa mère, et ne nous empêchera pas durant notre vie de jouir et posséder paisiblement notre royaume.

» 2° Il ne mettra empêchement ni trouble à ce que nous tenions et possédions tant que nous vivrons, et comme maintenant, la couronne, la dignité royale de France et les revenus, fruits et profits qui y sont attachés pour soutenir notre état et les charges du royaume; et à ce que notre compagne tienne tant qu'elle vivra état et dignité de reine, selon la coutume du royaume, avec partie convenable desdits revenus et rentes.

» 3° Notre fille Catherine aura et prendra au royaume d'Angleterre un douaire, tel que les reines ont accoutumé d'avoir; c'est à savoir soixante mille écus par an, que travaillera à lui assurer notre fils le roi Henri, sans pourtant transgresser ou offenser le serment qu'il a prêté d'observer les lois, coutumes et droits de son royaume d'Angleterre.

» 4° Il est accordé qu'aussitôt après notre trépas, et dès lors en avant, la couronne et royaume de France, avec tous leurs droits et appartenances, seront perpétuellement et demeureront à notre fils le roi Henri et à ses héritiers.

» 5° Comme nous sommes la plupart du temps empêché d'aviser par nous-même et de vaquer à la disposition des besognes de notre royaume, la faculté et l'exercice de gouverner et d'ordonner la chose publique seront et demeureront, notre vie durant, à notre fils le roi Henri, avec le conseil des nobles et sages du royaume, qui nous obéiront, et qui aimeront l'honneur et le profit dudit royaume. Ayant ainsi la faculté et l'exercice du gouvernement, il travaillera affectueusement, diligemment et loyalement, à l'honneur de Dieu, de nous et de notre compagne, et pour le bien du royaume à le défendre, le tranquilliser, l'apaiser et le gouverner selon l'exigence de la justice et de l'équité, avec le conseil et l'aide des grands seigneurs, barons et nobles du royaume.

» 6° Notre fils fera de tout son pouvoir pour que la cour du Parlement de France soit maintenant et au temps à venir conservée et gardée dans l'autorité et souveraineté qu'elle doit avoir dans les lieux qui nous sont sujets.

» 7° Notredit fils défendra et conservera tous et chacun, nobles, pairs, cités, villes, communautés et personnes, dans leurs droits accoutumés, priviléges, prééminences, libertés et franchises à eux appartenant.

» 8° Il travaillera et fera de tout son pouvoir pour que la justice soit administrée dans le royaume selon les lois accoutumées et les droits du royaume de France, sans acception de personnes ; conservera et tiendra les sujets en paix, tranquillité, et, au risque de son corps, les défendra de violences ou d'oppressions quelconques.

» 9° Il fera son possible pour que les offices, tant de justice dans le Parlement que dans les bailliages, sénéchaussées et autres, dépendant de la seigneurie du royaume, soient pris par des personnes habiles, profitables, et propres à un régime bon, juste, paisible et tranquille, et à l'administration qui doit leur être commise, et qu'ils soient tels qu'ils doivent être délégués et choisis selon les lois et droits du royaume.

» 10° Notre fils travaillera de tout son pouvoir, et le plus tôt que faire se pourra, à remettre en notre obéissance toutes et chacune des villes, cités, châteaux, lieux, pays et personnes de notre royaume qui tiennent le parti vulgairement appelé du Dauphin ou d'Armagnac.

» 11° Afin que notre fils puisse faire exercer et accomplir les choses susdites profitablement, sûrement et franchement, il est accordé que les grands seigneurs, barons et nobles, et les États du royaume, tant spirituels que temporels, et aussi les cités et

notables communes, les citoyens et bourgeois des villes, à nous obéissant, feront serment d'obéir et d'écouter humblement en toutes choses les mandements et commandements concernant l'exercice du gouvernement du royaume, qu'ils recevront de notredit fils; de garder bien et loyalement, et de faire garder par tous autres, en tout et partout, et autant que cela les pourra toucher, les choses qui sont ou seront appointées et accordées entre nous, notre compagne la reine et notre fils le roi Henri, avec le conseil de ceux que nous, notre compagne et notredit fils auront à ce commis : aussitôt après notre trépas, d'être féaux et hommes liges de notredit fils et de ses héritiers; de le recevoir pour leur seigneur lige et souverain, pour vrai roi de France, sans aucune opposition, contradiction ni difficulté; de lui obéir comme tel, et de ne jamais obéir à d'autres, comme roi ou régent, qu'à notre fils le roi Henri; de ne jamais entrer en conseil, aide ou consentement, pour qu'il perde la vie ou les membres, ou qu'il soit pris par mauvaise prise, ou qu'il souffre dommage ou diminution dans sa personne, son état, son honneur ou ses biens; d'empêcher de tout leur pouvoir ce qui pourrait être machiné contre lui, et de le lui faire savoir le plus tôt qu'ils pourront, par message ou par lettres.

» 12° Il est accordé que toutes et chacune conquêtes qui se feront au royaume de France par notre fils le roi Henri, seront à notre profit, hormis le duché de Normandie, et qu'il fera que toutes les seigneuries situées dans les lieux de notre obéissance, appartenant aux personnes qui nous obéissent et qui jurent de garder la présente concorde, seront restituées à ceux à qui elles appartiennent.

» 13° Il est accordé que toutes personnes ecclésiastiques, bénéficiées dans ledit duché ou dans quelque autre lieu du royaume de France, obéissant à nous et à notre fils, et favorisant le parti de notre très-cher et très-aimé fils le duc de Bourgogne, qui jureront de garder cette présente concorde, jouiront paisiblement de leurs bénéfices.

» 14° Que toutes et chacune des églises, Universités, études générales, colléges ecclésiastiques, situés aux lieux qui nous sont sujets, ou dans le duché de Normandie, jouiront de leurs droits, possessions, rentes, prérogatives, libertés, franchises, prééminences, à eux appartenants ou dus, sauf les droits de la couronne ou de tous autres.

» 15° Quand notre fils le roi Henri adviendra à la couronne de France, le duché de Normandie et tous les autres lieux conquis par lui dans le royaume seront dans la monarchie et juridiction de la couronne de France.

» 16° Le roi Henri compensera aux personnes à nous obéissant et favorisant le parti de Bourgogne, les seigneuries, revenus et possessions dont il a déjà pris possession dans le duché de Normandie ou ailleurs; ladite compensation se fera non au détriment de la couronne, mais sur les terres acquises et à acquérir des rebelles et désobéissants; et si cette compensation n'était pas faite lors de notre mort, le roi Henri le fera quand il sera venu à la couronne. Mais si les terres, seigneuries et possessions desdites personnes du parti de Bourgogne n'ont pas encore été données, elles seront restituées sans délai.

» 17° Durant notre vie, dans tous lieux qui nous sont présentement sujets ou le deviendraient à l'avenir, les lettres de commune justice, de don, de rémission, de priviléges, devront être écrites sous notre nom et sceau; toutefois, comme il peut arriver tels cas singuliers que l'esprit de l'homme ne saurait prévoir, auxquels il serait nécessaire que notre fils le roi Henri fît écrire, cela lui sera loisible pour le bien et la sûreté du gouvernement, qui lui appartient ainsi qu'il a été dit, et pour éviter les inconvénients et périls qui autrement pourraient arriver; alors il mandera, défendra et commandera, de par nous, et de par lui comme régent.

» 18° Toute notre vie durant, notre fils le roi Henri ne se nommera, fera nommer ni écrira roi de France, et s'abstiendra de ce nom tant que nous vivrons.

» 19° Il est accordé que nous le nommerons en langage français : Notre très-cher fils Henri, roi d'Angleterre et héritier de France; et en langue latine : *Noster præclarissimus filius Henricus, rex Angliæ, hæres Franciæ.*

» 20° Notre fils n'imposera ni ne fera imposer aucune imposition ni exaction à nos sujets, sans cause raisonnable et nécessaire, ni autrement que pour le bien public du royaume, et selon l'ordonnance et exigence des lois et coutumes raisonnables approuvées dudit royaume.

» 21° Afin que concorde, paix et tranquillité entre les royaumes de France et d'Angleterre soient pour le temps à venir perpétuellement observées, et qu'on obvie aux obstacles et recommencements par lesquels des débats, des discords et des dissensions pourraient sourdre au temps à venir, ce que Dieu ne veuille, notredit fils travaillera de tout son pouvoir à ce que, de l'avis et du consentement des trois états de chaque royaume, soit ordonné et

pourvu que dès le temps où notre fils sera venu à la couronne de France, les deux couronnes de France et d'Angleterre demeurent à toujours ensemble et réunies sur la même personne, c'est à savoir la personne de notre fils le roi Henri, tant qu'il vivra, et de là en avant, aux personnes de ses héritiers successivement, les uns après les autres, et à ce que les deux royaumes soient gouvernés non divisément sous divers rois, mais sous une même personne qui sera roi et seigneur souverain de l'un et de l'autre; mais gardant, en toutes autres choses, toutes les lois de chacun, et ne soumettant en aucune manière un des royaumes à l'autre, ni aux lois, droits, coutumes et usages de l'autre.

» 22° Dès maintenant et perpétuellement se tairont et s'apaiseront de tous points, divisions, haines, rancunes, iniquités et guerres entre les deux royaumes, et les deux peuples adhéreront à ladite concorde, et il y aura, dès maintenant et à toujours, paix, tranquillité, concorde, amitié ferme et stable, affection mutuelle envers et contre tous; les deux royaumes s'aideront de conseil et d'assistance contre toutes personnes qui s'efforceraient de faire dommage à eux ou à l'un d'eux; et ils communiqueront et marchanderont l'un avec l'autre franchement et sûrement, en payant les devoirs ou coutumes dus ou accoutumés.

» 23° Tous les confédérés et alliés des royaumes de France et d'Angleterre qui, dans le délai de huit mois après que la présente paix leur sera notifiée, auront déclaré vouloir fermement adhérer à ladite concorde et être compris dans le traité, y seront compris en effet, sauf toutefois les actions, droits en réparations que l'une et l'autre couronne, ou ses sujets, pourraient avoir à exercer contre lesdits alliés.

» 24° Il est accordé que notre fils le roi Henri, avec le conseil de notre très-cher fils Philippe de Bourgogne, et des autres nobles du royaume, qui seront pour ce appelés, pourvoira au gouvernement de notre personne, sûrement, convenablement et honnêtement, selon l'exigence de notre état et de la dignité royale, de telle manière que ce soit l'honneur de Dieu et le nôtre, celui du royaume de France et de nos sujets. Toutes personnes, tant nobles qu'autres, qui seront autour de nous pour notre personne et notre service domestique, non pas seulement en titre d'office, mais de toute autre manière, seront nés au royaume de France, ou dans des lieux de langage français, bonnes personnes, sages, loyales, idoines audit service.

» 25° Il est accordé que nous résiderons et demeurerons personnellement dans un lieu notable de notre obéissance, et non ailleurs.

» 26° Considérant les horribles et énormes crimes et délits commis par Charles, soi-disant Dauphin de Viennois, il est accordé que nous, notredit fils le roi, et aussi notre très-cher fils Philippe, duc de Bougogne, nous ne traiterons aucunement de paix et de concorde avec ledit Charles, sinon du consentement et du conseil de tous et de chacun de nous trois, et des trois états du royaume.

» 27° Sur les choses susdites et sur chacune d'elles, outre nos lettres patentes scellées de notre grand sceau, nous donnerons et ferons donner à notre fils le roi Henri lettres patentes approbatives et confirmatoires de notre susdite compagne, de notre fils Philippe de Bourgogne, et autres de notre sang royal, des grands seigneurs, barons, cités et villes à nous obéissant, desquels, pour notre part, le roi Henri voudra avoir des lettres.

» 28° Semblablement notre fils le roi Henri, pour sa part, nous fera donner et faire pour ces mêmes choses, outre ces lettres patentes scellées de son grand sceau, lettres patentes approbatives et confirmatoires de ses très-chers frères, et autres de son sang royal, des grands seigneurs, barons, des cités et villes à lui obéissant, desquels nous voudrons avoir des lettres.

» Toutes lesquelles choses susdites et écrites, nous Charles, roi de France, pour nous et nos héritiers, sans dol, fraude ni mauvais artifice, promettons et jurons, en parole de roi, sur les saints Évangiles de Dieu par nous corporellement touchés, de faire accomplir et observer, et de faire observer et accomplir par nos sujets; et que nos héritiers n'iront jamais au contraire des choses susdites en aucune manière, en jugement et hors jugement, directement ou obliquement, ou sous quelque couleur déguisée que ce soit. Et, afin que ces choses soient fermes et stables perpétuellement et à toujours, nous avons fait mettre notre sceau à ces présentes lettres. Donné à Troyes, le 21 mai 1420. »

En même temps le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre renouvelèrent et consacrèrent le traité d'alliance déjà conclu à Arras, et le Duc prêta le serment suivant (1) :

« Nous Philippe, duc de Bourgogne, pour nous

(1) Chronique d'Hollinshed.

et nos héritiers, jurons sur les saints Évangiles de Dieu, à Henri, roi d'Angleterre et régent de France pour le roi Charles, de lui obéir humblement et fidèlement dans tout ce qui concerne la couronne et chose publique de France; et, aussitôt après la mort du roi Charles notre seigneur, d'être perpétuellement homme lige et fidèle du roi Henri et de ses successeurs; de n'avoir ni de souffrir pour souverain seigneur roi de France aucun autre que le roi Henri et ses héritiers, de n'entrer jamais en conseil ni consentement d'aucun tort qui pourrait être fait au roi Henri et à ses successeurs, par lequel ils auraient à souffrir en leurs corps ou en leurs membres, ou à perdre la vie; mais au contraire de leur annoncer diligemment, autant qu'il sera en notre pouvoir, lesdits desseins par lettres ou messages. »

Un grand nombre de seigneurs spirituels et temporels, qui se trouvaient dans la ville de Troyes, prêtèrent aussi le même serment. Mais ces traités et cette soumission à l'ennemi du royaume jetaient dans une profonde affliction beaucoup de gens, même parmi ceux qui étaient attachés au duc de Bourgogne. Il fallut qu'il donnât à plusieurs d'entre eux le commandement formel de jurer cette paix, qui leur semblait une trahison. Il eut grand'peine à y décider Jean de Luxembourg et Louis son frère, évêque de Thérouenne : « Vous le voulez, dirent-ils, nous prêterons ce serment, mais aussi nous le tiendrons jusqu'à la mort (1). » De moins illustres serviteurs, qui avaient passé de longues années dans la maison de son père, le quittèrent et s'en retournèrent tristement chez eux. On les traitait d'Armagnacs; mais ils étaient seulement bons et loyaux Français (2). Dans tout son duché, les villes refusèrent d'abord de prêter serment au roi d'Angleterre (3).

Le 2 de juin on célébra le mariage du roi d'Angleterre et de madame Catherine dans l'église de Saint-Jean, à Troyes. Henri de Savoisy, archevêque de Sens, officia au mariage, et bénit le lit des mariés. Dans la nuit on vint leur porter la soupe au vin, car le roi Henri avait voulu que tout se passât à la mode de France. Le lendemain il donna un grand festin au roi, au duc de Bourgogne et aux grands seigneurs de France. On voulait aussi avoir quelque beau tournoi; mais il s'y refusa (4). « Je prie, dit-il, monseigneur le roi de permettre, et je commande à tous ses serviteurs et aux miens que nous soyons prêts demain matin pour aller mettre le siége devant la cité de Sens, où sont les ennemis du roi. Là, chacun de nous pourra joûter, tournoyer et montrer sa prouesse et son courage; car il n'y a pas de plus belle prouesse que de faire justice des méchants, pour que le pauvre peuple puisse vivre. » Il tint aussi à tous ceux qui étaient présents un discours plein de gravité (5); il parla de l'avantage que trouveraient les deux royaumes à être sujets du même roi. Il dit que, bien qu'il fût né Anglais, il s'occuperait avec autant de zèle de la prospérité du royaume de France que de celle de sa terre natale; que d'ailleurs il était né Français par les femmes, ce qui est toujours plus certain. Il répéta que le Dauphin était le seul chef et la seule cause de la guerre civile; et que, par le meurtre du duc Jean, il avait bien montré son mauvais naturel et ses dispositions cruelles. Il ordonna donc aux seigneurs, conformément à leur devoir, leur serment et leur consentement, de venir avec lui, et de l'aider à réduire ce fils obstiné et déloyal sous l'obéissance du roi son père. Puis il ajouta : « Quant à moi, je me conformerai aux articles que vous avez arrêtés et agréés. J'aimerai, honorerai et vénérerai le roi Charles à l'égal de mon propre père, ainsi que je l'ai promis par cette paix, qui, je m'assure, sera pour toujours; et vous, si vous vous montrez loyaux et fidèles envers moi, l'Océan cessera plutôt de couler, le soleil perdra plutôt sa lumière que je ne manquerai à ce qu'un prince doit à ses sujets, à ce qu'un fils doit à son père. »

Le siége de Sens dura peu. La ville se rendit deux jours après que le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne se furent présentés. « Vous m'avez donné une femme; je vous rends la vôtre, » dit le roi Henri à l'archevêque de Sens en lui remettant son église (6).

De là ils allèrent attaquer Montereau. Le sire de Guitry y commandait pour le Dauphin, et commença à se défendre vaillamment; mais le jour de la Saint-Jean, quelques Anglais et quelques Bourguignons, sans l'ordre de leurs chefs, ayant donné un assaut, surprirent la ville (7), et la garnison, non sans perte, fut contrainte de se retirer dans le château. Dès

(1) Saint-Remi.
(2) Juvénal.
(3) Histoire de Bourgogne.
(4) Journal de Paris.
(5) Chronique d'Hollinshed.
(6) Juvénal.
(7) Le dimanche, 23 juin. *Relation de frère Laurent Pignon*, ci-dessus cité. (G.)





Translation du corps du Duc Jean à Dijon.

que le Duc fut entré (1), les femmes de la ville le conduisirent aussitôt dans l'église où l'on avait enterré son père (2). Il fit placer à l'heure même un drap mortuaire et deux cierges sur cette tombe. Le lendemain elle fut ouverte (3), et l'on trouva le cadavre demi-vêtu et défiguré par les grandes blessures qu'il avait reçues; sa tête était toute fendue du coup de hache que lui avait donné Tanneguy; il n'y avait personne qui ne fût attendri en voyant cette large plaie par où les Anglais étaient entrés en France, comme disait, cent ans après, un chartreux de Dijon, montrant au roi François Ier le tombeau de Jean de Bourgogne. Son fils donna de grandes récompenses aux ecclésiastiques de Montereau, qui avaient soustrait ce corps aux insultes des Armagnacs, et l'avaient enseveli en terre consacrée; ils lui remirent le bréviaire du Duc (4) qui avait été trouvé sur lui; mais tous ses joyaux avaient été pris. Le corps fut embaumé, transporté en grande cérémonie à Dijon et inhumé aux Chartreux (5), auprès de Philippe le Hardi. Le bâtard de Croy, qui avait été tué à l'attaque de la ville, fut enterré à Montereau, dans la fosse que le duc Jean laissait vide.

Le château tenait encore. Le roi d'Angleterre fit sommer le sire de Guitry de se rendre; le héraut fut reçu injurieusement, et l'on ne tint compte de son message (6). Le roi, irrité, fit amener les prisonniers qu'on avait faits en s'emparant de la ville, et leur signifia qu'ils seraient pendus s'ils ne persuadaient au gouverneur de céder. Le gibet fut sur-le-champ dressé. Ces malheureux se mirent à genoux sur le bord du fossé et crièrent au sire de Guitry de leur sauver la vie, lui représentant qu'il ne serait point secouru, et qu'il aurait bientôt à se rendre. Il fut inflexible. Alors ces pauvres malheureux demandèrent à faire leurs adieux à leurs femmes, à leurs enfants, à ceux de leurs amis qui étaient restés dans la ville. Malgré tant de tristesse et de larmes, le roi d'Angleterre demeura ferme dans sa cruauté, et les fit périr. Huit jours après, le sire de Guitry se rendit, à condition qu'il aurait la vie sauve ainsi que sa garnison. Un gentilhomme du duc de Bourgogne, nommé Guillaume de Bierre, l'accusa d'être un des meurtriers du duc Jean. Guitry offrit de se justifier par le combat; le roi d'Angleterre lui accorda un sauf-conduit pour venir combattre; cependant la chose en demeura là.

Villeneuve-le-Roi fut prise aussi. Les Bourguignons et les Anglais allèrent ensuite mettre le siége devant Melun, tandis que le Dauphin était allé faire reconnaître son autorité dans le pays de Languedoc. Il avait laissé Barbazan, le sire de Bourbon et ses plus braves chevaliers pour défendre la Brie, et ils s'y étaient rendus redoutables. La ville fut entourée d'une nombreuse armée. Le roi d'Angleterre était logé sur la rive gauche de la Seine, le duc de Bourgogne occupait la rive droite et le côté de la Brie; le roi de France et les deux reines se tenaient pendant ce temps-là à Corbeil.

Les chevaliers du Dauphin commencèrent bientôt à montrer qu'ils feraient une rude et longue défense (7). Dès les premiers jours ils firent des sorties où les Bourguignons souffrirent beaucoup; les assiégeants comprirent alors qu'il était nécessaire de se fortifier eux-mêmes, et environnèrent leur camp de fossés et de palissades. Ils établirent leurs machines de guerre, et firent tirer contre la ville leurs bombardes et canons. Les assiégés n'étaient pas moins habiles ni moins actifs à se servir de leur artillerie; ils avaient des arbalétriers qui tuaient tous ceux qui approchaient de la muraille. Aucun n'était plus diligent ni plus adroit qu'un moine augustin, qui tua au moins soixante hommes d'armes. Lorsque quelque portion du mur venait à être renversée, elle était aussitôt réparée en terre ou en charpente.

Il n'y avait nul moyen de tenter l'assaut contre une ville si bien défendue : c'eût été une entreprise imprudente et inutile; le roi d'Angleterre s'y

(1) Aussitôt après la prise de la ville, le Duc ordonna à son confesseur, frère Laurent Pignon, et à six gentilshommes, de se transporter dans l'église, pour rechercher le lieu où son père avait été enterré. Ils le découvrirent à l'aide des bonnes femmes de la ville, et d'un prisonnier de la garnison. *Relation* ci-dessus citée. (G.)

(2) Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remi.

(3) Cette opération se fit le jour même, 23 juin. On trouva le corps du duc Jean entier et revêtu de son *gipon* (jupon), les bras croisés, une main *encrenée* (blessée), et le visage en plusieurs endroits ouvert. On remarqua aussi qu'il portait un *braier* (bandage d'acier) sur le *pennil* (partie du corps où croît la marque de puberté); ce qu'il avait toujours tenu secret. *Relation* ci-dessus citée. (G.)

(4) Il n'est pas question de ce bréviaire dans la relation de frère Pignon. (G.)

(5) Le corps fut enseveli le 24. Le 25, un service solennel fut célébré dans l'église de Montereau, auquel assistèrent le duc Philippe, le roi d'Angleterre, les princes ses frères, et une foule de grands seigneurs français, anglais et bourguignons. Le même jour, le corps partit pour Dijon, où il arriva le 11 juillet. *Relation* ci-dessus citée. (G.)

(6) Chronique d'Hollinshed. — Fenin.

(7) Juvénal. — Monstrelet.

opposait toujours. Le siége durait déjà depuis quelque temps, lorsque le duc Roger de Bavière arriva, amenant avec lui un nombreux renfort à l'armée de Bourgogne. Il commença à s'étonner de ce qu'on ne donnait pas un assaut ; le roi Henri lui représenta avec patience et douceur que ce n'était pas une chose à faire, mais il ne put vaincre sa présomption. Le duc de Bourgogne, qui se lassait aussi de la prudence des Anglais, ne demandait pas mieux que d'essayer cette attaque; le roi les laissa faire, disant seulement que lorsqu'on donnerait un assaut du côté où il était, lui et ses Anglais feraient leur devoir. Les deux ducs firent préparer leurs échelles et tout ce qui était nécessaire; ce ne fut pas si secrètement que Barbazan ne s'en aperçût. Il laissa arriver les Bourguignons jusqu'au bord du fossé; déjà ils commençaient à y descendre et à dresser leurs échelles, en sonnant les trompettes et criant : « A l'assaut! » La muraille n'était défendue que par une cinquantaine d'archers et par des gens de la ville prêts à rouler de grosses pierres et à jeter sur les assaillants de l'eau ou de la graisse bouillantes. L'attaque commença, et plusieurs arrivaient vers le haut du mur, malgré les flèches et tout ce que les assiégés faisaient pleuvoir sur eux, quand soudainement les trompettes de la ville se firent entendre avec éclat, et la garnison, débouchant tout d'un coup par une poterne dans le fossé, tomba sur les Bourguignons et les Allemands. Il leur fallut, en grande hâte, gravir le fossé pour retourner à leur camp au milieu des traits qui les atteignaient dans le dos; beaucoup furent tués ou blessés, et l'entreprise tourna ainsi à leur confusion. Les Anglais ne furent pas fâchés de cette mésaventure et de la leçon qu'avaient reçue leurs présomptueux alliés. Toutefois le roi Henri disait que, s'ils n'avaient pas réussi, ils s'étaient comportés vaillamment, et qu'à la guerre les fautes où l'on montre du courage valent des succès.

Voyant que les assiégés se défendaient si bien, et ne voulaient entendre à aucun traité, quoique les vivres fussent déjà rares dans la ville, les Anglais commencèrent à creuser des mines (1). Ceux de la garnison s'en doutaient, et ils épiaient avec soin si l'on n'entendait pas dans les caves quelque bruit sourd et souterrain. Un jour Louis Juvénal des Ursins, vaillant écuyer, fils de l'avocat général, crut démêler que la mine des ennemis approchait du poste qui lui était confié; il prit sa hache et courut au lieu où le bruit était entendu. Barbazan le rencontra comme il y courait : « Louis, où vas-tu? » lui dit-il. Et quand il sut de quoi il s'agissait : « Frère, » tu ne sais pas bien encore ce que c'est que de » combattre dans une mine; fais-moi couper le » manche de ta hache; les mines sont souvent étroi» tes et en zig-zag; il y faut des bâtons courts pour » combattre main à main. » Ils descendirent dans la cave, et envoyèrent chercher des ouvriers pour contreminer. On poussa du côté où l'on entendait le bruit, en ayant soin d'établir toujours une forte barrière devant soi. Enfin les deux mines se rencontrèrent, les manœuvres se retirèrent, et les hommes d'armes des deux partis résolurent, pour la curiosité de l'aventure, de faire quelques vaillantes joûtes dans ce lieu souterrain et obscur. Le premier qui y combattit du côté des Français fut Louis Juvénal, que Barbazan fit chevalier. On pouvait se blesser, mais non se prendre, car il y avait entre les combattants une barrière à hauteur d'appui. C'était aux torches et aux flambeaux que se passait cette joûte. Les uns et les autres y prirent grand plaisir; pendant plusieurs jours il s'y fit de beaux faits d'armes. Plusieurs chevaliers furent créés à cette occasion. Le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne voulurent eux-mêmes y rompre des lances. Ce fut avec le sire de Barbazan que joûta le roi, sans d'abord se faire connaître; mais dès que le chevalier sut quel était son adversaire, il se retira respectueusement. Ces combats étaient une sorte de tournoi et de fête, si bien qu'au commencement, lorsque les assiégeants entendirent sonner les cloches de la ville, ils crurent qu'on s'y réjouissait de quelque secours qui arrivait; mais ils surent que c'était pour célébrer ces joûtes. Tout se passa avec une grande courtoisie, et le roi d'Angleterre se plaisait à donner des louanges à la vaillance des chevaliers du Dauphin.

Ce prince ne désirait rien tant que de les secourir; il envoya des commissaires dans tous les pays de son obéissance pour assembler des gens d'armes. On réunit environ quinze mille hommes, et ils se mirent en marche. Mais lorsqu'ils furent arrivés dans le Blaisois, on sut que les Anglais et les Bourguignons étaient si nombreux et leurs camps si bien fortifiés, qu'il n'y avait rien à essayer contre eux.

Barbazan et les siens ne perdirent pas courage. Ils vivaient de chair de cheval; le pain manquait, les maladies ravageaient la garnison; cependant elle ne voulait entendre aucune proposition. Le roi Henri fit venir au camp le roi de France, pour que sa présence imposât davantage aux assiégés; ils

(1) Chronique d'Hollinshed. — Juvénal. — Monstrelet.

répondirent qu'ils lui ouvriraient volontiers, mais non point aux mortels ennemis du royaume. Ce qui soutenait leur constance, c'est que les assiégeants souffraient cruellement aussi. L'épidémie leur emportait beaucoup de monde; les hommes d'armes n'étaient point payés; la disette régnait chez eux comme à Paris et dans tout ce pays dévasté depuis si longtemps. Tous les chevaux mouraient.

D'ailleurs les Anglais et les Bourguignons s'accordaient chaque jour moins bien entre eux : ils avaient sans cesse des querelles. A Sens, après la prise de la ville, un grand débat s'était ému pour les logements, et l'on en était presque venu aux mains. Ce qui offensait le plus les Français, c'était le peu d'égards qu'on témoignait à leur roi, et le petit état où on le tenait, entouré d'un petit nombre de serviteurs et médiocrement vêtu, tandis que le roi d'Angleterre avait un train plus fastueux que jamais. Ses façons étaient aussi plus hautaines qu'il ne convenait à la France, où les nobles et les autres n'avaient pas l'habitude d'être traités par leurs maîtres avec tant de rudesse (1).

Un jour, le maréchal de l'Isle-Adam, qui commandait à Joigny, vint au camp pour quelques affaires de la guerre; il alla trouver le roi Henri, lui fit un respectueux salut, et commença à expliquer le sujet de son voyage. Le roi, qui sans doute trouvait que le maréchal ne se présentait pas devant lui avec assez de cérémonie, lui dit d'un ton railleur: « L'Isle-Adam, est-ce là une robe de maréchal de » France ? » Celui-ci, sans se troubler et regardant le roi, repartit : « Sire, j'ai fait faire cette robe de » gris-blanc pour venir ici par eau, sur les bateaux » de la rivière de Seine.— Comment! dit vivement » le roi, vous regardez un prince au visage en lui » parlant!— Sire, répliqua l'Isle-Adam, c'est la » coutume en France que, quand un homme parle » à un autre, de quelque rang et quelque puissance » qu'il soit, il passe pour mauvais homme et peu » honorable, s'il n'ose pas le regarder en face.— » Ce n'est pas notre guise, » interrompit le roi. Et l'on vit bien qu'il en voulait beaucoup au sire de l'Isle-Adam; la suite le montra encore mieux.

Ce qui se passa avec le prince d'Orange fut plus grave encore; il amenait des renforts à l'armée. Le roi d'Angleterre voulut exiger de lui le serment réglé par la paix de Troyes : « Je viens ici, dit-il, servir monseigneur de Bourgogne; mais, quant à » prêter serment à l'ancien et mortel ennemi du « royaume de France, c'est ce que je ne ferai ja- » mais. » Il serait retourné chez lui sans les instances du duc de Bourgogne.

Le sire de Luxembourg amena aussi de nouveaux renforts au roi d'Angleterre et au Duc, qui en avaient grand besoin, tant leur armée était diminuée. Les malheureux assiégés, voyant de loin les bannières s'avancer vers la ville, s'imaginèrent que le Dauphin envoyait enfin à leur secours (2). Du haut de leurs murailles ils poussèrent des cris de joie, disant aux Anglais de seller leurs chevaux pour partir; mais quand ils s'aperçurent de leur erreur, ils redescendirent tristement dans la ville, la tête basse et le courage abattu. Peu après arriva aussi la milice de Paris, sous les ordres de Legoix et de Saint-Yon (3). La garnison, épuisée par un siége de cinq mois, ne tarda pas à se rendre. On accorda la vie sauve aux hommes d'armes, hormis ceux qui, étant soupçonnés d'être complices de la mort du duc de Bourgogne, devaient être mis en justice; on imposa aux autres la condition de fournir caution qu'ils ne s'armeraient point contre le roi d'Angleterre; les bourgeois ou autres restèrent à la disposition du vainqueur, ainsi que les Écossais ou Anglais qui se trouvaient parmi la garnison; enfin douze otages furent pris parmi les capitaines, et six parmi les bourgeois : le sire de Bourbon, le sire de Barbazan, le sire Juvénal furent exigés dans les otages.

Ce traité reçut une interprétation déloyale et indigne d'un prince aussi vaillant que le roi d'Angleterre. Outre les otages, cinq ou six cents hommes de la garnison furent retenus et envoyés dans les prisons de Paris, et l'on répondit à leurs plaintes qu'ils avaient la vie sauve, comme on la leur avait promise. Les Écossais furent pendus; diverses personnes de la ville, et deux moines de l'abbaye de Jouarre furent décapités(4).

Le duc de Bourgogne s'étant plaint qu'un gentilhomme gascon, sujet et serviteur du roi d'Angleterre, venait de laisser échapper, pour de l'argent, Raimond de Loire, accusé d'avoir été complice de la mort du duc Jean, le roi Henri ordonna qu'on coupât la tête à ce gentilhomme. Le Duc ne demandait pas une si grande rigueur, et implora sa grâce; le duc de Clarence intercéda aussi son frère; tout fut inutile; il n'écouta ni la pitié ni l'affection qu'il avait toujours montrée à son serviteur, tant était grande sa dureté.

Ce fut le 18 novembre que Melun se rendit.

(1) Monstrelet. — Fenin.
(2) Monstrelet.
(3) Mémoires de France et de Bourgogne.
(4) Juvénal. — Journal de Paris.

Après quelque séjour à Corbeil, les rois firent leur entrée à Paris. Déjà le duc de Bourgogne avait livré aux Anglais la Bastille, le Louvre, l'hôtel de Nesle, Vincennes; le premier usage que le roi d'Angleterre avait fait de son pouvoir, c'était d'ôter au comte de Saint-Pol la charge de premier capitaine de Paris, pour la donner à son frère le duc de Clarence. La ville continuait à souffrir une horrible misère; le pain devenait chaque jour plus rare et plus cher; il fallait se lever la nuit pour aller faire foule à la porte des boulangers, et encore il n'y en avait pas pour tout le monde (1). Les riches, qui pouvaient, outre le prix du pain, payer pinte ou chopine de vin aux garçons boulangers, étaient les seuls servis. On voyait de pauvres petits enfants se traîner dans les rues en pleurant et criant : « Je meurs de faim. » Ils tombaient sur les fumiers, où on les trouvait morts d'inanition et de froid; car le bois était devenu aussi d'une rareté extrême, et ce n'était pas une des moindres souffrances.

Ce fut surtout ce malheureux état de la ville qui donna au pauvre peuple un grand empressement à célébrer l'entrée du roi d'Angleterre; on souffrait tant, qu'on espérait que toute mutation produirait quelque soulagement; rien ne coûtait pour complaire à des maîtres dont on voulait toucher le cœur, afin qu'ils prissent en pitié une si grande détresse. Les deux rois entrèrent par la porte Saint-Denis au milieu des acclamations du peuple qui criait « Noël! » Les riches avaient pris la robe rouge en l'honneur des Anglais; les prêtres faisaient des processions, venaient devant leurs églises porter les reliques à baiser aux deux rois, en chantant: *Te Deum laudamus*, ou *Benedictus qui venit*. On avait dressé, tout le long de la rue de la Calandre, un grand échafaud où l'on représentait le mystère de la Passion tel qu'il était figuré en relief autour du chœur de Notre-Dame. Ce fut en cette église que se rendirent d'abord les deux rois et les princes, après avoir traversé Paris. Ils étaient à cheval l'un près de l'autre, le roi de France à droite. Derrière eux marchaient, d'un côté, les ducs de Clarence et de Bedford; de l'autre, le duc de Bourgogne et ses serviteurs vêtus de noir. Après avoir remercié Dieu et fait leurs prières, le roi de France rentra dans son hôtel Saint-Paul, le roi d'Angleterre au Louvre, le duc de Bourgogne à l'hôtel d'Artois. Le lendemain, les deux reines firent aussi leur entrée solennelle. Ce retour du roi, ce concours des seigneurs de France et d'Angleterre, n'eurent d'autre effet que d'augmenter encore le prix des vivres et la famine de Paris; chaque jour la ville se dépeuplait. Les bons habitants fondèrent des hôpitaux en divers quartiers pour recueillir les malheureux orphelins qui mouraient de faim. L'hiver était très-froid; les loups venaient dans les cimetières et même dans les rues pour dévorer les corps morts dont ils trouvaient abondance.

Le roi d'Angleterre fit tout aussitôt assembler des députés des trois états du royaume; ils jurèrent le traité de Troyes sur les saints Évangiles, et les grands seigneurs remirent au roi Henri leur soumission et leur serment scellés de leur sceau (2). Les malheurs et les embarras du royaume furent aussi exposés aux états; on leur demanda des ressources pour la guerre, on leur dit à quoi il fallait pourvoir, en les invitant à y aviser (3).

Parmi tous les dommages qu'avait soufferts la chose publique, un des plus grands c'était l'affaiblissement des monnaies (4). Le marc d'or, qui, sous le règne de Charles V, valait 63 liv. 17 s. 6 d., était maintenant de 171 liv. 13 s. Le marc d'argent avait été porté de 5 liv. 16 s. à 28 liv. Aussi toutes les denrées étaient devenues fort chères. Le commerce avait été troublé. Les débiteurs et les fermiers s'étaient acquittés au grand détriment de leurs créanciers et de leurs possesseurs. Il n'y avait qu'un cri contre ce désordre.

Les états répondirent qu'ils étaient prêts à faire ce qui plairait au roi et ce que son conseil ordonnerait. Les aides et les gabelles furent rétablies, ainsi que le roi d'Angleterre avait déjà fait à Rouen. Quant aux monnaies, le roi déclara qu'il ferait fabriquer bonne et forte monnaie, soit d'or, soit d'argent, et que, pour avoir de quoi la forger, il ordonnait, d'après l'octroi des gens des trois états, qu'il serait recueilli dans les bonnes villes du royaume, sur tous, de quelque état qu'ils fussent, un impôt en marcs d'argent. Ces marcs devaient être mis à la monnaie, et chacun recevrait ensuite 7 liv. par marc d'argent qui lui aurait été emprunté. Or, au titre de cette nouvelle monnaie, le marc aurait dû valoir 8 liv. C'était donc un rude impôt. On en murmura beaucoup. L'Université vint faire ses remontrances au nom des gens d'Église, et réclamer leurs exemptions. Le roi d'Angleterre leur répondit

(1) Journal de Paris.
(2) Hollinshed.
(3) Juvénal.
(4) Traité historique des monnaies de France.

avec rudesse; et comme ils voulaient répliquer, il les fit taire. Il fallut bien se soumettre, car ce roi les eût envoyés en prison. Force était d'obéir avec docilité; autrement on eût été tenu pour Armagnac, et mis en grand danger.

Toutefois les ordres du roi sur la refonte de la monnaie ne purent recevoir d'exécution. Le Dauphin ayant conservé la monnaie faible, et l'ayant même encore diminuée, toutes les espèces allaient dans son gouvernement; mais aussi l'on y payait les choses beaucoup plus cher.

Dès que le duc de Bourgogne fut entré à Paris, il s'occupa enfin d'avoir justice de la mort de son père, ainsi que l'en pressait depuis longtemps la duchesse sa mère. Le 23 décembre, le roi siégeant en lit de justice à l'hôtel Saint-Paul, en sa cour du Parlement, présents les députés des États, le roi d'Angleterre à côté de lui comme régent, le duc de Bourgogne en habit de deuil, accompagné des ducs de Clarence et de Bedford, des prélats et seigneurs de son conseil, s'avança et alla s'asseoir sur un banc de l'autre côté de la salle. Messire Nicolas Raulin, son avocat, demanda aux deux rois la permission de parler; puis, au nom du Duc et de le duchesse sa mère, il exposa l'homicide commis en la personne de Jean, duc de Bourgogne, par Charles, soi-disant dauphin de Viennois, le vicomte de Narbonne, le sire de Barbazan, Tanneguy Duchâtel, Guillaume le Bouteiller, Jean Louvet, Robert de Loire, Olivier Layet et autres complices, et conclut à ce qu'ils fussent promenés par trois jours de fête, dans les carrefours de Paris, sur un tombereau, tête nue, portant un cierge à la main, et disant à haute voix qu'ils avaient méchamment, traîtreusement, damnablement, par envie, et sans cause raisonnable, occis le duc de Bourgogne; qu'ils répétassent les mêmes paroles à Montereau, sur le lieu du crime; qu'ils y bâtissent une église et y fissent une fondation de douze chanoines, six chapelains et six clercs, de même qu'à Paris, à Rome, à Gand, à Dijon, à Saint-Jacques de Compostelle et à Jérusalem, en faisant graver en grosses lettres, sur une pierre du portail, le motif de la fondation (2).

Maître Pierre de Marigny, avocat du roi, prit aussi des conclusions au criminel contre les accusés. En outre, maître Jean Larcher, docteur en théologie et délégué de l'Université de Paris, parla avec plus de force encore, exhorta les deux rois à écouter les demandes du duc de Bourgogne et à lui faire justice; puis, comme ecclésiastique, il ne prit de conclusions qu'au civil.

Enfin le chancelier, au nom du roi, déclara que les coupables de ce damnable crime avaient commis crime de lèse-majesté, forfait corps et biens, qu'ils étaient inhabiles et indignes de toutes successions, dignités, honneurs et prérogatives quelconques, outre les peines que les lois ordonnaient contre les commetteurs de crimes de lèse-majesté et leur descendance; de plus, que lesdits criminels avaient encouru les peines portées dans le traité de paix et d'alliance signé au Ponceau; que tous leurs gens, vassaux, sujets et serviteurs présents et à venir, étaient absous et quittes de tout serment de féauté, de toute promesse ou obligation de service envers eux et leurs successeurs.

Cette déclaration du roi n'était pas un jugement; c'était ce qu'on nommait des lettres de justice : elles se terminaient par l'ordre donné aux justiciers et officiers royaux de procéder, chacun dans sa juridiction, contre lesdits coupables, par voie extraordinaire, si besoin était, et d'administrer justice aux parties.

Ce fut en vertu de ces lettres que le Parlement commença à instruire la procédure. Le 3 janvier 1421, à la requête du procureur général, fut ajourné à trois jours, sous peine de bannissement, à son de trompe, sur la table de marbre (1), messire

(1) 1421-1420, v. st. L'année commença le 22 mars.

(2) Monstrelet. — Pièces justificatives des Mémoires de France et de Bourgogne.

(3) Cette assertion, tirée de Monstrelet, liv. I, ch. CCXLVII, et qui se trouve aussi dans les mémoires de Lefebvre de Saint-Remi, ch. CIX, est relevée par le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, édit. de 1756, I, 348 : « Il faut encore remarquer dans cette déclaration (celle de Charles VI) qu'aucun des complices du meurtre de Jean Sans Peur n'y est nommé, et que, malgré la terreur que pouvait inspirer la présence du roi d'Angleterre qui désirait sans doute que le dauphin fût déclaré coupable, on ne parle de lui à l'occasion du meurtre, qu'en termes équivoques; ce qu'il est d'autant plus nécessaire d'observer, que tous nos historiens qui ont parlé de cet arrêt, en ont parlé sans l'avoir vu, *et se sont contentés de copier Monstrelet*, qui, en historien téméraire, *a cru que le dauphin fut cité à la table de marbre*, et que, n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace avec tous ses complices, banni à perpétuité et déclaré incapable de succéder à la couronne, ce qui est absolument contraire à la vérité (*Rapin Thoyras*, *Actes de Rymer*). Les PP. bénédictins s'expriment de même (*Art de vérifier les dates*). Ce fait, quoiqu'attesté par Monstrelet et par tous les historiens, ne paraît pas néanmoins bien constant. » La déclaration de Charles VI a été imprimée dès l'année 1729 dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, I, 347-350. Elle est datée de Paris, le 23 décembre 1420. DE REIFFENBERG. (G.)

Charles de Valois, dauphin de Viennois, pour raison de l'homicide fait en la personne de Jean, duc de Bourgogne. Après toutes les formalités usitées en justice, il fut, par arrêt, convaincu des faits à lui imputés; comme tel, banni et exilé à jamais du royaume, et déclaré indigne de succéder à toutes seigneuries venues et à venir. Cette sentence, que tous les bons et loyaux Français trouvèrent inique, nulle et déraisonnable, toucha peu le Dauphin; il en appela à la pointe de son épée, et fit vœu de porter son appel tant en France qu'en Angleterre ou dans les domaines du duc de Bourgogne (1).

En même temps la domination des Anglais devenait rude et pesante; le roi Henri commençait à tout gouverner selon sa seule volonté; il mettait ses propres serviteurs dans tous les offices, sans égard pour ceux que le roi, le duc Jean ou le duc Philippe y avaient placés. Le duc d'Exeter, son oncle, fut capitaine de Paris; le comte d'Huntington commanda Vincennes, le sire d'Amfreville, Melun. Il menait au Louvre joyeuse vie et grande dépense, tandis que le pauvre vieux roi de France restait solitaire en son hôtel Saint-Paul, délaissé de tous; tellement que le jour de Noël, où auparavant il était si solennellement entouré, il ne fut visité que par de vieux serviteurs et quelques bourgeois qui lui gardaient fidèle affection (2).

Le duc de Bourgogne avait aussi à se plaindre du roi d'Angleterre d'une façon qui lui tenait fort au cœur. Parmi les prisonniers de la garnison de Melun qu'on accusait d'avoir pris part au meurtre du duc Jean, le plus considérable était le sire de Barbazan. La duchesse Marguerite avait fait dresser par son conseil à Dijon, d'après tous les témoignages qui avaient été recueillis, des articles sur lesquels ce chevalier devait être interrogé (3). Le roi d'Angleterre ne le laissa point mettre en justice. On assura que le sire de Barbazan, ayant réclamé les droits d'un frère d'armes, que, selon les règles de la chevalerie, il avait acquis en combattant corps à corps avec le roi dans les mines de Melun, ce prince avait accepté cette loyale obligation, et s'était résolu de sauver le brave Barbazan (4). D'ailleurs il était généralement tenu pour non coupable, et la voix publique ne pouvait imputer un tel crime à un si bon chevalier. Il l'envoya en prison à Château-Gaillard, mais livra à la justice le bâtard Tanneguy de Coesmerel, et Jean Gault, qui furent écartelés par arrêt du Parlement (5).

Dès le mois de janvier, le roi Henri avait quitté Paris pour retourner en Angleterre avec madame Catherine, et le Duc avait repris le chemin de la Flandre, après avoir donné de belles fêtes et des joûtes à la ville de Paris, pour lui montrer toute son affection.

Pendant le voyage qu'il fit dans ses bonnes villes, il manifesta le goût héréditaire de la maison de Bourgogne pour la magnificence et le grand appareil. Il étalait plus de faste encore que son père ou son aïeul. Lorsqu'il faisait son entrée dans les villes, il faisait porter devant lui une épée nue, et se montrait entouré de tous les officiers de sa maison. Les seigneurs ne manquaient pas à venir lui former un noble et brillant cortége. Les riches bourgeoisies de Flandre, qui vivaient paisibles et libres, tandis que la France et l'Angleterre étaient misérables et ravagées par la guerre, les marchands qui s'étaient enrichis dans un commerce toujours plus grand, marquaient leur reconnaissance à leur seigneur en lui offrant les plus belles fêtes. Le duc Philippe, quel que fût son goût pour la pompe souveraine, était doux et affable envers tous, et se retrouvait toujours avec plaisir parmi ces Flamands, chez qui il avait passé une heureuse jeunesse. Ce n'était partout que joûtes et tournois; il y en eut surtout de superbes à Bruxelles, chez son neveu le duc de Brabant (6). Le Duc fit faire vingt-quatre habillements de couleur vermeille, chargés d'orfévrerie, pour les chevaliers qui devaient joûter avec lui. Ses serviteurs et ses pages étaient aussi chamarrés des plus brillantes broderies, qui représentaient un briquet à allumer le feu, qu'on nommait alors un fusil, avec sa devise.

Pour lui, il était vêtu de la façon la plus galante;

(1) Pièce jointe aux notes de Juvénal. — Hollinshed. — Monstrelet. — Fenin.

(2) Chronique d'Hollinshed. — Monstrelet. — Fenin.

(3) Pièces justificatives des Mémoires de France et de Bourgogne.

(4) Chronique d'Hollinshed.

(5) Registres du Parlement.

(6) Nous ne trouvons pas, dans les historiens originaux, excepté dans Saint-Remi, des traces de la présence de Philippe le Bon à Bruxelles, en 1421, ni des fêtes données en son honneur. Cette ville était alors en proie à des troubles civils. De Reiffenberg.

J'ajouterai que le duc Jean avait quitté Bruxelles le dernier de septembre 1420, et qu'il n'y rentra ni en 1421, ni même l'année suivante, ainsi qu'en font foi les comptes de la recette générale de Brabant, où les séjours du Duc sont annotés journée par journée. La visite du duc de Bourgogne et les fêtes que lui donna son neveu sont donc des faits controuvés. (G.)

sa cotte d'armes et son manteau étaient ornés de quarante aunes de ruban d'argent, en nœuds et en rosettes; mais rien n'était si beau que le panache de son casque; l'aigrette était de vingt et une plumes de héron, le cimier de vingt-quatre plumes d'autruche; par derrière flottaient dix-sept plumes de paon.

Tandis que le duc de Bourgogne se livrait ainsi à de nobles divertissements dans sa seigneurie de Flandre, et que le roi d'Angleterre déployait aussi toute la magnificence de son royaume au couronnement de madame Catherine, les partisans du Dauphin reprenaient pied chaque jour en France. Ils surprirent Villeneuve-le-Roi; les garnisons de Compiègne, de Pierrefonds, de Château-Thierri, tenaient la campagne et ravageaient le Valois, le Beauvoisis, le Vermandois, et jusqu'au Cambrésis. Le bâtard de Vaurus, un des chefs qui commandaient à Meaux, venait jusqu'aux portes de Paris, et répandait, par sa cruauté, la terreur dant tous le pays (1).

Mais les plus grandes forces du Dauphin étaient dans le Perche et dans l'Anjou, sous les ordres du maréchal de La Fayette et du comte de Buchan, qui lui avait amené des Écossais. La veille de Pâques, le duc de Clarence vint les attaquer près de Baugé. Tant de victoires avaient donné confiance aux Anglais. Le duc de Clarence, qui était depuis longtemps ému du regret de ne s'être point trouvé à Azincourt, croyait ne pouvoir assez tôt attaquer. Sans attendre les archers, il passa, à la tête des hommes d'armes, la rivière qui le séparait des Français; ceux-ci tombèrent sur lui avant que le comte de Salisbury eût amené le corps de bataille. Le combat fut vif. Dès le commencement de l'action, la mêlée devint sanglante. Le sire Charles le Bouteiller s'empara bientôt du duc de Clarence et le fit son prisonnier, espérant l'échanger contre le duc d'Orléans; les Anglais s'efforcèrent de le délivrer; dans ce conflit, le comte de Buchan arriva jusqu'au prince et le tua de sa main, tandis que le sire de Bouteiller tombait percé de coups sur le corps de son prisonnier; lord Ros, Gilbert d'Amfreville, périrent aussi; le comte de Sommerset, le comte de Suffolk, furent pris. Lorsqu'enfin le comte de Salisbury et le bâtard de Clarence arrivèrent au secours, la fleur de la chevalerie anglaise était déjà tombée sur le champ de bataille ou emmenée captive.

Cette belle victoire remonta le courage des Français. D'ailleurs le royaume ne pouvait se faire au gouvernement rude et tyrannique de ses anciens ennemis (2). Plusieurs des seigneurs de France, qui avaient déjà longtemps tenu le parti de Bourgogne, se tournèrent contre lui. Depuis plusieurs années, messire Jacques de Harcourt, tout en se disant l'allié et l'ami du Duc, faisait aux Anglais une forte guerre; il avait même mis en prison le comte de Harcourt son parent, pour leur avoir été favorable; il se déclara enfin complétement pour le Dauphin. Il tenait le fort château de Crotoy en Picardie, sur le bord de la mer, et de là faisait des courses par terre ou par mer. Sur les marches de la Picardie étaient encore les deux plus vaillants et habiles chevaliers du Dauphin, Poton de Saintrailles, et Vignolles dit la Hire. Avec eux, le seigneur de Rambures, Louis de Gaucourt, et quantité d'autres vaillants gentilshommes du Vimeu et du Ponthieu, se mirent à combattre les Anglais.

A Paris, le peuple n'était pas content; la famine et les maladies continuaient à faire mourir un nombre infini de personnes; on changeait sans cesse les ordonnances sur les monnaies, et nul ne savait ce qui lui était dû ni ce qu'il devait; l'impôt sur les marcs d'argent se percevait, et pourtant la forte monnaie qu'on avait promise n'était pas frappée (3).

Les Anglais avaient trouvé un zélé et empressé serviteur dans Philippe de Morvilliers, premier président du Parlement; pour le moindre murmure, il faisait percer la langue à ceux qu'on lui dénonçait. Afin d'obvier à la cherté des denrées, on avait fait une taxe qui avait augmenté la disette; car aucun marchand ne voulait plus rien amener. Le premier président faisait mettre au pilori, promener dans des tombereaux ou punir corporellement ceux qui contrevenaient à cette taxe. Il était défendu aussi aux orfévres de faire le commerce d'or et d'argent; les changeurs étaient tenus de se conformer aux règlements sur la monnaie; on n'avait jamais vu une si cruelle tyrannie dans Paris.

Le nouveau gouverneur anglais, le duc d'Exeter, faisait regretter le duc de Clarence qu'on avait eu d'abord, et qui avait su gagner l'affection des Français, parce qu'il était doux et affable; au contraire le duc d'Exeter était sévère. Il fit prendre le maréchal de l'Isle-Adam, à qui le roi Henri ne pardonnait pas sa fierté; le peuple de Paris se révolta pour le

(1) Juvénal. — Saint-Remi. — Monstrelet. — Hollinshed.
(2) Fenin. — Monstrelet.
(3) Journal de Paris.

défendre; mille ou douze cents hommes prirent les armes pour l'arracher aux Anglais. Le duc d'Exeter fit avancer ses archers et tirer sur le peuple, en promettant toutefois que bonne justice serait faite au seigneur de l'Isle-Adam. Il le fit conduire à la Bastille, où ce seigneur resta longtemps, nonobstant les instances que fit souvent le duc de Bourgogne en sa faveur (1).

Le roi d'Angleterre, apprenant la défaite et la mort de son frère, et l'état de ses affaires en France, se hâta d'y revenir. Il débarqua à Calais dans les premiers jours de juin, et envoya aussitôt le comte de Clifford avec douze cents hommes d'armes à Paris, où le duc d'Exeter était déjà serré d'assez près par les gens du Dauphin. L'armée française assiégeait Chartres, et les garnisons menaçaient Paris. La duchesse de Bourgogne avait, de Dijon, écrit à son fils de penser à la sûreté du roi, et il s'était empressé de mander ses hommes d'armes à Arras; mais comme le roi d'Angleterre arrivait pour y pourvoir, il vint au-devant de lui à Montreuil. En ce moment il était malade de la fièvre; ne pouvant monter à cheval pour aller à sa rencontre, il envoya le sire de Luxembourg afin de l'excuser. Le roi et lui demeurèrent trois jours ensemble à conférer de leurs affaires, puis prirent leur route vers Abbeville. Les gens de la ville, qui étaient tous bons Français, se souciaient peu de livrer le passage de la Somme au roi d'Angleterre; cependant sur les instances du Duc et sur la promesse que tout ce qu'on prendrait serait payé, ils consentirent à ouvrir leurs portes. Pendant ce pourparler, l'on s'empara du château de La Ferté près de Saint-Riquier, où se tenait une garnison du sire de Harcourt, et la garde en fut confiée à Nicaise de Boufflers, gentilhomme du pays (2).

Le roi d'Angleterre continua sa route vers Paris, où il entra le dernier de juin. Bientôt après, il assembla son armée à Mantes, pour marcher vers Chartres contre l'armée du Dauphin; le duc de Bourgogne s'y rendit aussi avec ses gens d'armes. Mais les Dauphinois s'étant retirés du côté de Tours, il revint en Picardie, où le sire de Harcourt et les garnisons ennemies prenaient chaque jour plus de force. Le sire de Boufflers avait livré le château de La Ferté; Saintrailles et le seigneur d'Offemont avaient surpris Saint-Riquier; plusieurs autres châteaux et forteresses étaient tombés aux mains des Dauphinois. Le roi d'Angleterre fit donner au Duc de fortes sommes pour payer ses hommes d'armes, et lui promit des renforts. Il en avait grand besoin, car les ennemis étaient en plus grande puissance que lui. Il demanda aux gens d'Amiens et des autres bonnes villes de lui fournir des arbalétriers; ils promirent de l'assister (3). Mais Abbeville n'était pas si bien disposé: le sire de Harcourt y avait des intelligences; le seigneur de Cohen, qui y était capitaine, fut, un soir qu'il faisait sa ronde, assailli et rudement blessé par des gens de la ville, qui se sauvèrent ensuite vers les Dauphinois.

Le Duc commença par attaquer le pont de Remy sur la Somme. Les ennemis avaient mis garnison au château situé dans l'île qui sépare le pont en deux parties. Les arbalétriers s'embarquèrent pour l'assaillir, et forcèrent les Français à se retirer. Le château et tout ce qui était dans l'île furent brûlés. Le Duc alla ensuite poser son camp devant Saint-Riquier; mais il n'était pas assez fort pour en faire le siége. La garnison faisait de vives sorties, et se saisit même de quelques prisonniers de marque. Un défi de six Dauphinois contre six Bourguignons eut lieu pendant ce siége. Il s'y fit de beaux coups de lances; mais le sire d'Offemont, chef de la garnison, et Jean de Luxembourg, qui commandait l'armée du Duc, avaient pris de grandes précautions, tant l'on avait peu de confiance dans la foi les uns des autres.

Il y avait plus d'un mois que le siége durait sans faire nul progrès. Le Duc apprit tout à coup que le sire de Harcourt avait envoyé avertir les garnisons de Compiègne et des autres villes appartenant au Dauphin, de venir se réunir à lui pour marcher contre les Bourguignons. Le Duc vit qu'il allait se trouver en grand danger, et résolut de prévenir l'ennemi (4). Il ordonna à Philippe de Saveuse de passer de l'autre côté de la Somme pour avoir nouvelles précises de la marche des Dauphinois. Lui-même, en toute hâte et secrètement pendant la nuit, quitta le camp avec tout son monde, et cheminant toute la matinée, il arriva à Abbeville. Là, il ordonna à ses gens de boire et manger, et de faire rafraîchir leurs chevaux, sans se loger, car il attendait de moment en moment l'avis de continuer sa route. Bientôt en effet le sire de Saveuse lui fit dire que les Dauphinois s'avançaient vers le passage de la Blanche-Taque, pour aller se réunir

(1) Saint-Remi. — Monstrelet. — Fenin.
(2) Monstrelet. -- Saint-Remi. — Fenin. — Hollinshed. — Histoire de Bourgogne.
(3) Monstrelet. — Fenin. Saint-Remi.
(4) Monstrelet. — Fenin. — Lefebvre de Saint-Remi.

au sire de Harcourt qui les attendait de l'autre côté de la rivière. Il n'y avait pas un instant à perdre. Le Duc fit remonter à cheval ses gens d'armes, laissa les arbalétriers qui ne pouvaient suivre, et continua sa marche par la rive gauche de la Somme. Il recevait de moment en moment message sur message, pour lui dire de se hâter, et que les ennemis commençaient à passer la rivière; enfin il arriva. Les Dauphinois s'arrêtèrent et se disposèrent à recevoir le combat; les deux armées étaient à trois traits d'arc l'une de l'autre. C'était la première fois que le Duc se trouvait à une bataille rangée. Tout pressé qu'il était, il voulut se faire armer chevalier de la main de messire de Luxembourg; puis lui-même conféra la chevalerie à Philippe de Saveuse, Collart de Comines, Jean de Roubais, Guillaume de Halewin (1), André et Jean de Vilain, et à plusieurs autres. Au même moment on fit aussi plusieurs chevaliers dans l'autre armée.

Le Duc envoya tout aussitôt Philippe de Saveuse avec cent vingt lances pour tourner les Dauphinois et les attaquer en flanc. Alors le choc commença; il fut rude. Les hommes d'armes des deux partis s'élancèrent les uns sur les autres. Les Dauphinois, dont les chevaux n'étaient point fatigués, arrivèrent à pleine course sur les Bourguignons, qui soutinrent d'abord assez bien le choc. Les lances se brisaient; les gens d'armes étaient jetés à terre; on s'approchait de plus près, on en venait aux mains. La mêlée commençait à devenir sanglante, lorsque soudainement une partie des gens du Duc prit la fuite. Tout s'était fait en si grande hâte, que sa bannière était demeurée aux mains du valet qui la portait. Cet homme eut peur, tourna bride, s'en alla et laissa même tomber la bannière. Ce fut là ce qui commença à mettre l'épouvante parmi les Bourguignons. Le roi d'armes de Flandre répandit parmi les rangs que son maître venait d'être abattu. L'alarme redoubla; de braves chevaliers d'Artois, de Picardie, de Flandre, qu'on avait toujours vus à l'épreuve du péril, se troublèrent et se mirent à la déroute. Ils coururent vers la rivière pour la repasser au pont d'Abbeville; mais la ville, toute favorable au Dauphin, leur ferma ses portes; ils poursuivirent jusqu'à Pecquigny.

Cependant le Duc, resté avec le tiers de son monde, faisait des prodiges de valeur. Jean de Luxembourg reçut une forte blessure au visage, fut jeté en bas de son cheval, et fait prisonnier. Le seigneur d'Himbercourt fut aussi blessé et pris. Rien n'ébranla le courage du Duc. Un coup de lance traversa l'arçon de sa selle; un autre dérangea son armure. Un homme d'armes dauphinois le saisit vigoureusement pour l'entraîner à terre; il piqua son cheval, et s'arracha de cette étreinte. Près de lui un bon nombre de braves chevaliers combattaient aussi en désespérés. Aucun ne se montrait si redoutable que le jeune sire de Vilain, que le Duc venait d'armer chevalier. Il était de haute stature et monté sur un fort cheval; laissant la bride, il avait pris à deux mains sa hache d'armes, et frappait à grands coups parmi la mêlée. Tout ce qui tombait sous sa main était abattu. Il arriva ainsi jusqu'auprès de Saintrailles, qui était venu de Saint-Riquier prendre part à la bataille; il eut l'honneur de faire reculer ce vaillant chevalier, qui confessa ensuite qu'il n'avait pas osé braver la terrible hache du sire de Vilain. Pendant longtemps on a montré dans la cathédrale de Lille la forte armure de ce gigantesque chevalier (2).

Cependant une partie des Dauphinois, ayant vu la déroute des gens du Duc, s'était lancée à leur poursuite. Cette division fut secourable aux Bourguignons. La victoire leur demeura; ils rompirent et mirent en fuite ce qui leur était resté opposé. Le Duc lui-même fut si âpre et si animé au combat, qu'il suivit longtemps la rive de la Somme, poursuivant les Dauphinois. Il en prit même deux de sa main. En même temps le sire de Rosimbos avait relevé la bannière de Bourgogne, et rallié une partie des fuyards. La journée se déclara ainsi pour le Duc, et il échappa miraculeusement à un si grand péril par la victoire (3). Saintrailles et les principaux chevaliers du Dauphin furent faits prisonniers et emmenés à Abbeville. Ceux des Bourguignons qui s'étaient enfuis en abandonnant leur seigneur reçurent de lui un accueil sévère. Quelques-uns étaient de sa maison; il les en chassa; on les surnomma les chevaliers de Pecquigny, et il leur fallut longtemps pour effacer par leur bravoure cette honteuse tache.

Ce succès délivra les marches de Picardie des compagnies dauphinoises. Plusieurs forteresses, n'espérant plus de secours, se rendirent. Le sire d'Offemont traita pour Saint-Riquier, et le livra à condition que le Duc remettrait sans rançon Saintrailles, le sire de Conflans et le sire de Gamaches; ce fut même par leurs soins que fut conclu cet

(1) Guislain de Halewin, selon Meyer. (G.)
(2) Meyer.
(3) Journal de Paris.

arrangement (1). Le Duc leur avait fait un si honorable accueil, qu'il leur avait gagné le cœur, et ils s'en retournèrent répandant partout des louanges de sa courtoisie. Amis et ennemis parlaient de lui avec bienveillance, et comparaient ses bonnes façons à la rude fierté des Anglais.

Pendant qu'il remportait la glorieuse victoire de Mons en Vimeu, le roi Henri avait pris Dreux et Beaugency, avait forcé le Dauphin de se retirer derrière la Loire, puis il était venu mettre le siége devant Meaux (2). Cette garnison, qui depuis longtemps troublait et ravageait tout le pays autour de Paris, était commandée par de vaillants hommes, les sires Guichard de Chizé, capitaine, Louis Dugast, Perron de Luppe, Philippe de Gamaches, abbé de Saint-Pharon. Mais le plus terrible et le plus renommé de tous était le bâtard de Vaurus; il avait appartenu au comte d'Armagnac, et pour venger la mort de son maître, il n'y avait pas de cruautés auxquelles il ne se livrât. Il courait les campagnes, prenait les marchands et les pauvres laboureurs, les attachait à la queue de son cheval, et les ramenait à Meaux; là il les mettait à forte rançon. Quand il n'en pouvait rien tirer, il les faisait pendre par son bourreau ou les pendait lui-même à un grand arbre. Rien n'était plus fameux et plus redouté dans tout le pays et jusqu'à Paris, que l'orme de Vaurus, où il avait accroché tant de malheureux.

Il y avait surtout une aventure qui excitait la pitié et l'indignation de tous (3). Ce bâtard avait traîné à Meaux un jeune homme qu'il avait enlevé de sa charrue. Il commença par le faire mettre à la torture, exigeant de lui une rançon exorbitante. Le jeune homme fit savoir à sa femme quels tourments on lui faisait souffrir et quelle somme on lui demandait. Il n'y avait pas un an qu'ils étaient mariés; elle était sur le point d'accoucher. Elle arriva à la ville pour essayer d'adoucir le cœur de ce cruel tyran : ses larmes ne le touchèrent point; il lui signifia que si, à jour donné, elle n'apportait pas la rançon, son mari serait accroché aux branches de l'orme. Le jeune laboureur s'attendrissait et pleurait, voyant la douleur de sa femme qui l'aimait tant, et elle le recommandait à Dieu en sanglotant. Quelque diligence qu'elle fît, elle ne put se procurer la somme que huit jours après le terme assigné, car l'argent était bien rare et tout le monde très-misérable. Elle accourut à la ville. La fatigue, les douleurs de l'enfantement qui commençaient à se faire sentir, l'accablaient de telle sorte, qu'elle s'évanouit en arrivant. Sa première parole en reprenant ses sens fut pour demander son mari. « Payez, lui dit-on, puis » vous le verrez. » Tandis qu'elle comptait cet argent, elle voyait d'autres laboureurs qui, n'ayant pas de quoi se racheter, étaient pendus ou jetés à la rivière. Son pauvre cœur se serrait, et un mauvais pressentiment l'avait saisie. En effet, quand la rançon fut livrée, ces cruels lui dirent que son mari avait été pendu au jour fixé. Pour lors la malheureuse créature, forcenée de douleur et tout égarée par le désespoir, se mit à leur reprocher leur crime. Le bâtard, à qui ces clameurs déplaisaient, lui fit couper ses robes, et, demi-nue, elle fut, à grands coups de bâton, menée vers l'orme de Vaurus; elle y fut liée si serré, que les cordes entraient dans la chair. La nuit arriva, une nuit froide et pluvieuse; le vent agitait au-dessus de sa tête les cadavres des pendus accrochés aux branches de l'arbre, et parfois même leurs pieds venaient toucher jusqu'à sa tête. A tant de souffrances, à tant d'épouvante que lui donnait cet horrible lieu, s'ajoutèrent bientôt les douleurs de l'accouchement. Elle poussait des cris lamentables; on les entendait dans la ville, mais personne n'eût osé lui porter le moindre secours, tant on craignait le bâtard. Les loups seuls accoururent, avertis par sa voix gémissante. Le lendemain matin on trouva au pied de l'orme de Vaurus ses restes sanglants, et les lambeaux de son enfant que les loups avaient arraché de ses flancs.

La clameur générale qui s'élevait contre cette cruelle garnison, et l'inconvénient de laisser auprès de Paris un si grand parti de Dauphinois, fit résoudre au roi Henri de s'emparer de Meaux, quoi qu'il en pût coûter (4).

Il alla y mettre le siége vers le commencement de novembre. Ce fut en effet une entreprise difficile. La misère, la famine, les maladies régnaient sur un pays depuis si longtemps en proie aux gens de guerre, et se firent bientôt sentir aux Anglais. Ils manquaient de vivres; ils mouraient par milliers de l'épidémie qui durait toujours. Leurs souffrances les rendaient plus cruels; et le roi ainsi que ses capitaines étaient devenus plus impitoya-

(1) Histoire de Bourgogne.
(2) Journal de Paris. — Juvénal.
(3) Journal de Paris.
(4) Hollinshed.



L'arbre de Baurus.

bles que jamais. Vainement on se plaignait à eux; ils ne faisaient que s'en moquer, et eux-mêmes encourageaient leurs hommes à se rendre plus exigeants (2). C'était, comme disait le pauvre peuple, un gouvernement de loups ravissants qui emportaient la brebis avec la laine, qui dévoraient la chair avec le sang. Aussi les habitants qui avaient déjà tant souffert et depuis tant d'années, qui ne croyaient pas que leur malheur pût croître, devenaient tous comme insensés de désespoir; ils laissaient là femmes et enfants, et s'en allaient éperdus. « Que devenir? disaient-ils; il vaut mieux » nous mettre en la main du diable, et faire par» tout du pis que nous pourrons. Nous allons tout » quitter, et nous jeter dans les bois comme des » bêtes féroces. Qu'importe ce que nous devien» drons? Aussi bien, que peut-on nous faire que » nous tuer? que peut-il nous advenir de pis que » le gouvernement de tous ces traîtres, de tous ces » seigneurs, plus barbares que les Sarrasins, qui, » depuis quatorze ou quinze ans, ont commencé » cette cruelle danse, qui se font périr les uns les » autres par le glaive, le poison, la trahison, et » que nous voyons mourir l'un après l'autre par » mort violente et sans confession? »

Ce n'étaient pas seulement les gens de la campagne qui se livraient à cette rage de la souffrance. Les Parisiens, manquant de pain, dépouillés de leur dernier avoir par les taxes, voyant changer chaque semaine la valeur des monnaies, vendaient ou quittaient leurs maisons paternelles, mettaient leurs meubles à l'encan, et partaient de cette ville maudite. Les uns s'en allaient dans les pays du Dauphin, les autres à Rouen; il y en avait qui se faisaient aussi brigands dans les bois, comme les paysans.

Aussi lorsqu'au mois de janvier le duc de Bourgogne arriva à Paris (3), il fut reçu avec de grands transports de joie. Chacun espérait qu'il prendrait les intérêts de la France contre les anciens ennemis du royaume, devenus ses maîtres. On alla audevant de lui en corps; le peuple se porta en foule sur son passage. Le peu de conseillers qui étaient demeurés près du roi et de la reine, lui exposèrent l'état horrible de Paris et de la contrée. Il répondit à tous avec affabilité, et s'efforça de relever le courage et la confiance du peuple par de bonnes promesses. Bientôt après il se rendit au camp du roi d'Angleterre devant Meaux; le prince d'Orange et quelques autres seigneurs bourguignons refusèrent de l'y suivre; il y consentit volontiers; leur séjour avec les Anglais, leur fierté et l'insolence de ceux-ci, la rigueur du roi Henri, auraient fait naître de continuelles occasions de discordes (4). La noblesse et les communes de la province de Bourgogne étaient françaises de cœur. Déjà, dans les assemblées d'hommes d'armes que la Duchesse douairière avait convoquées, le sire de Saint-Georges et d'autres avaient, comme le prince d'Orange, hautement parlé de refuser tout serment au traité de Troyes. L'accueil que le Duc reçut au camp des Anglais ne dut pas disposer plus favorablement ses serviteurs; il n'y obtint aucun soulagement pour les peuples, aucune vengeance du sire de Barbazan; tout au plus réussit-il à sauver de la mort le sire de l'Isle-Adam, que le roi Henri voulait faire périr; encore ne fut-il pas remis en liberté.

Après peu de jours, il revint donc à Paris (5). Le peuple lui montra d'abord les mêmes transports, la même confiance; mais lorsqu'on vit qu'il ne pouvait faire aucun bien à cette ville, où il était tant aimé, où sa maison avait toujours eu un si grand parti, on commença à se dégoûter de lui. On le trouvait encore plus insouciant que son père pour les maux du peuple, et plus lent à y porter remède. Il lui fallait, disait-on, trois ans pour arriver à ce qui pouvait se faire en trois mois. On lui reprochait de n'être entouré que de jeunes chevaliers pleins de folie et de présomption, de n'écouter que leurs avis, et de mener une vie de dissipation, comme avaient fait le feu duc d'Orléans et tous ces princes qu'on avait vus finir honteusement; on s'indignait qu'il songeât si peu à la mémoire de son père, et ne se mît pas plus en peine de venger sa mort (6). Ce qui n'ajoutait pas peu à ce blâme du commun peuple, c'étaient les ravages de l'armée bourguignonne dans les campagnes de la rive gauche (7), où elle était

(1) 1422-1421, v. st. L'année commença le 12 avril.

(2) Journal de Paris. — La complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs, pièce en vers rapportée dans Monstrelet.

(3) Par des lettres données à Arras le 26 décembre 1421, Philippe le Bon confia à la duchesse Michelle, son épouse, le gouvernement de ses pays de Flandre, d'Artois, et de Malines pendant tout le temps qu'il serait absent. Il annonçait, dans ces lettres, qu'il se proposait d'aller prendre possession de ses pays de Bourgogne. *Registre aux chartes*, nº 823 de l'inventaire imprimé, aux Archives du Royaume. (G.)

(4) Histoire de Bourgogne.

(5) Journal de Paris.

(6) *Ibid.*

(7) Gollut.

cantonnée. Enfin, il prit la route de son duché, et arriva à Dijon le 19 février 1422.

Pendant ce temps, le siége de Meaux continuait toujours : il dura plus de sept mois. Jamais on n'avait vu tant de courage et de constance que n'en montra le bâtard de Vaurus et les autres chefs de la garnison; ils bravaient les Anglais et leur criaient des injures de dessus les murailles; l'artillerie repoussait toutes les attaques et tuait l'élite de leurs hommes d'armes; le comte de Worcester, lord Clifford y périrent (1). Jean Cornwallis, un des plus braves capitaines de l'armée d'Angleterre, y fut blessé; au même instant son fils unique, jeune écuyer de la plus noble espérance, fut atteint à ses côtés d'un boulet qui lui emporta la tête. Ce malheur abattit tout le courage du père; il lui sembla que la guerre qui lui coûtait son fils était une entreprise damnable; qu'il était contraire à Dieu et à la raison de vouloir priver le Dauphin de son héritage; que c'était mettre son corps et son âme en péril, de persister en un tel dessein. Rien ne put le retenir; il jura de ne plus désormais porter les armes contre les chrétiens (2).

Mais rien ne pouvait vaincre l'obstination du roi d'Angleterre; ses plus vaillants chefs tombaient dans les assauts; la famine et la maladie dépeuplaient son armée, sans qu'il songeât à quitter son camp. Cette valeureuse résistance d'une forteresse de la France jeta pourtant en son âme un pressentiment funeste; on crut même qu'il avait connaissance de quelque prophétie sinistre pour l'Angleterre (3). Toujours est-il que lorsqu'il apprit que madame Catherine sa femme avait mis au monde un fils au château de Windsor, au lieu de se féliciter, comparant son sort au sort à venir de cet enfant qui venait de naître, il répondit tristement à lord Fitz-Hugh son chambellan : « Henri, né à Montmouth, » aura régné peu et conquis beaucoup; Henri, né » à Windsor, règnera longtemps et perdra tout; » mais la volonté de Dieu soit faite. »

Une si belle défense méritait tous les soins et tous les secours du Dauphin. Le sire d'Offemont, un de ses plus braves chevaliers, fut envoyé pour conduire un renfort à la garnison de Meaux. L'entreprise fut prudemment concertée; pendant qu'une partie de ses gens faisaient une fausse attaque sur le camp des Anglais, le sire d'Offemont pénétra, durant la nuit, jusque dans le fossé. Les assiégés étaient prévenus; ils descendirent des échelles. Le chevalier, en capitaine bien avisé, commença par faire monter devant lui ceux qui l'accompagnaient. Tous gravissaient en silence, et lui derrière eux, lorsque par malheur un des siens, qui peu d'heures auparavant avait volé à un marchand un gros bissac tout rempli de harengs, et qui le portait à son cou, le laissa choir du haut de l'échelle. Le bissac tomba sur la tête du sire d'Offemont, et l'abattit dans le fossé; aussitôt ses gens s'écrièrent : « Ah! mon » Dieu! Monsieur est tombé; vite, au secours de » Monsieur. » Le guet des Anglais les entendit; l'entreprise fut découverte, et le sire d'Offemont fait prisonnier (4).

Ce revers commença à décourager la garnison et encore plus les habitants; la ville ne tarda pas à être emportée par un assaut. Mais elle était divisée en deux par la rivière de Marne, et formait sur chaque rive comme une forteresse séparée. Le bâtard de Vaurus se réfugia dans l'autre partie qu'on nommait le Marché, et continua de s'y défendre avec la même audace. Le roi d'Angleterre s'empara ensuite d'une petite île fortifiée entre les deux villes, et de là son artillerie écrasait les assiégés; toutefois ils ne se rendirent pas, et surent encore repousser vigoureusement un rude assaut qui leur fut livré; ils firent même une sortie où ils surprirent une grosse troupe d'Anglais. Ceux-ci se défendirent avec courage, et périrent tous hormis un qui s'enfuit. Le roi d'Angleterre, pour le punir de sa lâcheté, le fit enterrer vif avec ses compagnons morts à la bataille. Enfin, dans les derniers jours d'avril, les assiégés, se voyant sans nulle ressource, consentirent à traiter. Ils furent obligés de se rendre à discrétion. Le roi d'Angleterre fit pendre le bâtard de Vaurus à son arbre, et sa bannière lui fut plantée dans la poitrine (5). Les uns disaient que c'était la juste punition de ses cruautés; les autres, que le roi d'Angleterre ne se comportait pas honorablement en faisant périr un si vaillant homme. Son cousin, Denis de Vaurus, fut conduit à Paris; il y fut exécuté avec Louis Dugast et deux autres chevaliers. Le trompette qui avait crié tant d'injures aux Anglais de dessus la muraille, fut aussi pendu les autres chevaliers et hommes d'armes se rachetèrent par d'excessives rançons (6). Philippe de Gamaches, abbé de Saint-Pharon, que le vulgaire

(1) Hollinshed.
(2) Fenin. — Juvénal des Ursins.
(3) Hollinshed.
(4) Journal de Paris. — Monstrelet.
(5) Monstrelet. — Fenin.
(6) Monstrelet. — Journal de Paris. — Juvénal des Ursins. — Le Religieux de Saint-Denis.



nommait l'évêque de Meaux, et qui avait combattu aussi vaillamment que les gens de guerre, était tombé aux mains des Anglais avec trois religieux de Saint-Denis, dont le courage, durant le siége, n'avait pas été moindre (1). Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, afin de se montrer zélé serviteur des Anglais, faisait grande diligence de faire mourir ces braves ecclésiastiques; il leur imputait comme un crime d'avoir porté les armes, bien que, d'après des gens sages et doctes, la défense fut de droit naturel, civil et canonique. On les tenait dans une rude prison. Cependant, sur les instances de l'abbé de Saint-Denis, et bien plus encore parce que le sire de Gamaches, capitaine de Compiègne, livra la ville aux Anglais pour sauver son frère, l'abbé de Saint-Pharon et les trois religieux furent délivrés (2).

Le roi d'Angleterre avait pourtant été ému d'admiration aussi bien que de colère pour cette prodigieuse défense de la ville de Meaux, et pour le prouver, il offrit au sire de Chizé, capitaine de la garnison, de le combler de biens s'il voulait passer à son service; le chevalier refusa et demeura fidèle au Dauphin et à la France (3).

Un petit nombre de chevaliers bourguignons étaient demeurés avec le roi d'Angleterre, et ils avaient montré leur vaillance accoutumée dans les assauts livrés à la ville. Une autre assemblée d'hommes d'armes, sous les ordres de Jean de Luxembourg, continuait la guerre avec les Dauphinois sur les marches de Picardie.

Durant ce temps-là, le duc Philippe réglait tout dans sa province de Bourgogne. Il fit son entrée à Dijon le 19 février; il y jura d'entretenir et de confirmer, à l'exemple de ses prédécesseurs, les priviléges de la ville, et reçut les serments des maires et échevins, ainsi que ceux des députés des autres villes du duché (4). Les cérémonies furent, comme on peut croire, de la plus grande magnificence; il y eut des représentations des mystères de la religion et des martyres des saints. La ville fit des présents à tous les officiers de la maison du Duc; le chancelier eut deux muids de vin et deux mines d'avoine, et chacun en proportion; les habitants se taxèrent pour subvenir aux dépenses de cette belle réception de leur seigneur. Il ne fut pas moins généreux et magnifique; il distribua des présents et des aumônes, et fit, selon la coutume, ouvrir les prisons de la ville; on avait eu soin auparavant de transférer dans la tour de Marcenay tous les prisonniers impliqués dans le meurtre du duc Jean.

Le duc se retrouvait avec sa mère et ses sœurs; sa famille lui donna les marques de la plus vive amitié; un nouveau service funèbre pour son père fut fait aux Chartreux, et toute la noble maison de Bourgogne y assista avec les seigneurs du duché.

La première affaire qui se traita ensuite fut difficile et fâcheuse: il s'agissait de faire jurer à la ville de Dijon la paix de Troyes, cette paix qui donnait le royaume à ses anciens ennemis. Le roi d'Angleterre, pour plus de sûreté, avait fait nommer, par le conseil de France, des commissaires pour requérir ce serment; à peine en eurent-ils fait connaître les clauses, que chacun en fut révolté; les bourgeois s'assemblèrent aux Jacobins et résolurent de refuser le serment. Cependant le maire et les échevins crurent trouver un moyen terme, et proposèrent de jurer qu'ils tiendraient pour roi de France celui que leur seigneur reconnaîtrait pour tel; les commissaires déclarèrent qu'ils ne se contenteraient point de ce serment. Le Duc se trouva dans un grand embarras: il ne voulait point mécontenter le roi d'Angleterre, et cependant il ne pouvait s'irriter contre ses fidèles sujets qui lui montraient confiance et soumission. En outre, c'étaient ses propres droits qu'ils défendaient; car une des clauses qui les choquait le plus, c'était de jurer qu'ils se regardaient comme sujets et hommes liges du roi de France et d'Angleterre. Le Duc consentit à ce que cet article fût retranché; mais les commissaires refusèrent d'adhérer à ce retranchement. Enfin, pour résoudre les difficultés, il fut convenu que le serment serait prêté en présence du Duc, dans sa chambre; que le procès-verbal déclarerait que c'était seulement par son exprès commandement, ainsi que le constateraient encore mieux les lettres qu'il ferait délivrer à cet effet.

Le Duc s'occupa ensuite de tout ce qui pouvait contribuer à l'avantage de ses sujets et au bon ordre de ses États; il confirma et renouvela un traité de paix conclu avec la duchesse de Bourbon, dont le mari était, depuis Azincourt, prisonnier des Anglais; il assura par là le repos du Beaujolais. La promesse de mariage entre Agnès de Bourgogne et Charles, fils du duc de Bourbon, fut aussi l'objet d'assurances nouvelles et réciproques. Il termina un grand nombre d'affaires et de procédures qui traînaient en lon-

(1) Journal de Paris.
(2) Juvénal des Ursins.
(3) Monstrelet.
(4) Histoire de Bourgogne.

gueur depuis beaucoup de temps ; il statua sur les unes en son conseil; d'autres furent réglées dans le parlement qu'il assembla à Dôle. C'était encore un parlement selon les coutumes anciennes, qui ne siégeait point d'habitude et se formait de gens de son conseil ou pris dans les trois états. Le Duc le réunissait à sa volonté pour traiter des affaires du duché et pour juger des appels. Il nomma les chevaliers et autres qui devaient le composer, et il fixa leur salaire à tant par jour pour la durée du parlement. On s'y occupa de règlements généraux de police, de justice et de finances. Par suite de ce qui y fut résolu, des commissaires réformateurs furent envoyés dans les bailliages et prévôtés; les lettres du Duc leur conféraient le même pouvoir qu'aux juges assemblés en parlement; ils pouvaient corriger les abus et prononcer des jugements au criminel.

Il fallut aussi tenir les états de Bourgogne, car les finances étaient en pauvre situation. Les conseillers du Duc représentèrent à quelles dépenses il avait été contraint par le meurtre de son père, l'entretien des troupes, les voyages, les siéges, les frais de sollicitation, les guerres soutenues pour défendre le duché ou entreprises pour le service du roi ; enfin, par la nécessité d'assembler encore les gens de guerre pour combattre les Dauphinois. La conclusion fut qu'en telles circonstances il fallait une aide au moins double de celle qui avait été accordée au duc Jean lors de son avénement. L'assemblée remontra quelle était la misère du peuple, la mortalité sur les hommes et le bétail, les dommages causés par le passage des gens de guerre ; enfin le subside fut réglé à 36,000 livres; le Duc proposa quatre élus pour en surveiller la répartition par feu et en suivre la levée (1).

Le Duc se rendit ensuite dans la Comté, où il prêta foi et hommage à l'archevêque de Besançon pour les fiefs qu'il tenait de lui, et renouvela le traité par lequel cette ville impériale s'était mise sous la garde des ducs de Bourgogne.

De là il vint à Genève chez son oncle le comte de Savoie, qui lui donna de grandes fêtes avec des joûtes sur le lac. A son retour à Dijon, il reçut avec non moins de pompe le duc Charles de Lorraine. Deux grands tournois furent célébrés : au premier, le duc Philippe parut vêtu de taffetas vert, contre sa coutume, car il s'habillait toujours en noir; il portait la devise: *Pour la servir*. Le lendemain il avait adopté la couleur gris-blanc et la devise: *Roye et Gand*. Ce voyage du duc de Lorraine fut avantageux au parti que suivait le duc de Bourgogne; ils contractèrent une alliance par laquelle le duc Charles s'engagea à reconnaître le traité de Troyes.

Pendant que le Duc donnait ainsi tous ses soins au gouvernement de son duché, et passait son temps dans les entrevues et les fêtes, la guerre se continuait. Meaux n'était pas encore rendu; le sire de Luxembourg s'emparait du Quesnoi et de quelques autres forteresses sur les marches de Flandre et de Picardie. Mais d'un autre côté les Français avaient de plus grands avantages. Les Bourguignons, sous les ordres du sire de la Roche-Baron, gentilhomme du Forez, s'étaient répandus dans le Lyonnais et l'Auvergne, et y commettaient beaucoup de désordres. Les habitants de ces provinces résolurent de se défendre. Imbert de Grollée, bailli de Lyon, le sire de la Fayette, le sire Bernard d'Armagnac formèrent une assemblée de gens d'armes (2). Les Bourguignons se renfermèrent dans la forteresse de Serverette: ils y furent assiégés; les Français y mirent le feu, et le sire de la Roche-Baron se sauva presque seul. Toute l'Auvergne fut perdue, le Charolais et le Mâconnais menacés, le comté de Nevers envahi; bientôt après la ville de La Charité fut prise, et la garnison de Cosne forcée à promettre qu'elle rendrait la ville si elle n'était point secourue avant le 16 d'août. Il devenait donc pressant de s'opposer au progrès des armées du Dauphin. Le Duc instruisit le roi d'Angleterre du danger que courait la ville de Cosne, et lui fit remontrer combien il importait de la sauver; lui-même envoya un héraut au Dauphin pour lui faire savoir qu'il se trouverait au rendez-vous avant le jour fixé; le prince répondit qu'il l'attendrait de pied ferme.

Le roi Henri, qui était en ce moment à Senlis, où il était venu au-devant de la reine sa femme, promit de se rendre en personne au secours de la ville de Cosne. Le Duc se mit en route le 9 juillet, pour se réunir avec lui à Troyes, où devaient aussi lui arriver ses troupes de Flandre. Mais à ce moment il reçut la nouvelle triste et inattendue de la mort de madame Michelle de France, sa femme; elle venait d'être enlevée tout à coup, à l'âge de vingt-huit ans, par une maladie vive et rapide (3). Les peuples de Flandre, et surtout les Gantois, té-

(1) Histoire de Bourgogne.

(2) Mer des chroniques et histoires.

(3) Elle mourut à Saint-Bavon près de Gand, le 8 juillet 1422, et fut inhumée à la Chartreuse de Dijon. *L'Art de vérifier les dates*. (G.)

moins depuis plusieurs années de sa douceur, de sa bonté, de ses aumônes, furent frappés de douleur par cette funeste mort; ils ne voulurent pas croire qu'elle fût naturelle, et y cherchèrent quelque cause de sortilége ou de poison. Leurs soupçons se portèrent bientôt sur la dame Ursule, femme du seigneur de la Viefville, et dame de la princesse. Après avoir joui de toute sa faveur, elle venait d'être renvoyée de sa maison; sur cette idée, les Gantois envoyèrent cent vingt hommes pour se saisir de la dame de la Viefville, qui était à Ath (1); quelques gentilshommes de sa parenté s'opposèrent à cette exécution. Les gens de Gand étaient si animés, qu'ils mirent en prison leurs commissaires, pour s'être mal acquittés de la charge qu'on leur avait confiée. L'affaire fit tant de bruit, que les officiers de justice du Duc firent des informations à Lille, à Arras, à Dijon; le Parlement de Paris en ordonna aussi; le sire de Roubais (2), se trouva compris dans ces accusations (3). La procédure dura longtemps; le sire de Roubais fut d'abord condamné au bannissement par coutumace; enfin, après une année, la complète innocence de la dame Ursule fut reconnue, et le Duc lui fit même une réparation.

La triste nouvelle de cette mort arrêta pendant quelques jours la marche du duc Philippe; mais le terme où Cosne devait se rendre approchait, et il fallait secourir la ville. Le roi d'Angleterre était tombé gravement malade; il envoya son frère, le duc de Bedford, qui assembla l'armée anglaise à Vezelay; les Bourguignons étaient réunis à Avallon. Les deux armées, sous les ordres du duc de Bourgogne et de Jean de Luxembourg, du duc de Bedford et du comte de Warwick, arrivèrent le 11 août devant Cosne (4).

Le Dauphin, sachant combien étaient considérables les forces des ennemis, ne jugea pas à propos de les combattre; il rendit aux gens de Cosne les otages qu'ils avaient donnés, repassa la Loire et se retira sur Bourges. Quelques-uns des Anglais et des Bourguignons voulurent le poursuivre et furent repoussés.

Il n'eût pas été prudent de passer la rivière et de s'engager dans le Berri; les vivres étaient devenus si rares, que la marche des armées n'était pas facile; elles souffraient beaucoup de la famine et ne pouvaient rester longtemps assemblées; d'ailleurs, le duc de Bedford avait laissé le roi Henri très-malade, et les nouvelles qu'il en recevait lui donnaient peu d'espoir. Le duc de Bourgogne ramena l'armée près de Troyes, et les seigneurs anglais se hâtèrent de revenir près de leur roi, qui s'était fait transporter en litière à Vincennes.

Ils le trouvèrent gisant sur son lit, connaissant bien qu'il approchait de la mort, et la voyant venir avec sa fermeté accoutumée (5). Il chercha à les consoler par des paroles graves et douces : Je vois bien, » leur dit-il, que Dieu ne veut plus me laisser en » ce monde. Mon cher frère Bedford, je vous prie, » au nom de la loyauté et de l'amour que vous avez » toujours eus pour moi, d'être aussi toujours bon » et loyal pour mon fils Henri. Par-dessus tout, je » vous recommande de ne pas souffrir, tant que » vous vivrez, quelque chose qu'il advienne, qu'au- » cun traité soit fait avec notre adversaire Charles » de Valois, à moins que la Normandie ne reste » entièrement à mon fils. Jusqu'à ce qu'il soit en » âge de gouverner ses affaires, gardez-vous aussi » de délivrer de prison notre cousin d'Orléans, le » comte d'Eu, le seigneur de Gaucourt et le sire » de Chizé, ancien gouverneur de Meaux. Je vous » laisse le gouvernement de France, à moins que » notre frère de Bourgogne ne veuille l'entrepren- » dre; car, sur toutes choses, je vous conjure de » n'avoir aucune dissension avec lui. S'il arrivait » par malheur, et Dieu vous en préserve, quelque » malveillance entre vous et lui, les affaires de ce » royaume, qui semblent fort avancées pour nous, » deviendraient mauvaises. Recommandez ceci » bien expressément à mon frère de Glocester, à » qui je laisse le gouvernement d'Angleterre; dites- » lui que, pour quelque motif que ce soit, il n'en » sorte point, et ne vienne jamais en France.— » Pour vous, mon cousin de Warwick, je veux » que vous soyez le maître de mon fils, que vous » demeuriez avec lui pour le conduire et l'ensei- » gner selon son état; je ne saurais y mieux pour- » voir.—Mon frère de Bedford, en souvenir de m'a- » voir tant aimé, vous surveillerez et visiterez » souvent votre neveu. »

(1) Non pas à *Ath* en Hainaut, mais à *Aire* en Artois. De Reiffenberg. (G.)

(2) Jean de Roubaix, seigneur de Herzeele, était premier chambellan du Duc. (G.)

(3) Histoire de Bourgogne. — Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remi. — Meyer. — Fenin.

(4) Monstrelet. — Fenin. — Abrégé chronologigue.

(5) Lefebvre de Saint-Remi. — Monstrelet. — Fenin. — Hollinshed.

Le duc de Bedford, le comte de Warwick, sir Louis Robsart, et ceux de ses plus dévoués serviteurs qui l'entouraient, répondirent avec tendresse et soumission qu'ils lui obéiraient en tout; mais leur cœur était plein de douleur, et ils ne pouvaient retenir leurs larmes. Le sire Hugues de Lannoy, qui était venu de la part du duc de Bourgogne s'enquérir des nouvelles du roi d'Angleterre, assistait à ces nobles adieux, et alla reporter à son maître les assurances dernières de l'amitié de son royal allié.

Puis il fit entrer ses médecins et leur demanda de lui dire franchement combien de temps il avait encore à vivre; ils demeurèrent un moment sans répondre; enfin l'un d'entre eux lui dit que Dieu pouvait, par sa grâce, lui conserver la vie. « C'est la » vérité que je veux, dit-il; répondez-moi. » Ils se retirèrent un moment à l'écart, et après quelques paroles dites entre eux, un médecin se mit à genoux devant son lit, et lui dit : « Sire, pensez à votre » âme; il nous semble que, sauf la miséricorde di» vine, vous n'avez pas deux heures (1). » Pour lors il manda son confesseur et quelques gens d'Église; il pria qu'on lui récitât les psaumes de la pénitence. Quand on en vint à ces paroles du vingtième verset du *Miserere* : *Ut ædificentur muri Hierusalem*, il les fit arrêter : Ah! dit-il, si Dieu » eût voulu me laisser vivre mon âge, après avoir » mis fin à la guerre de France, réduit le Dauphin » à la soumission ou l'avoir chassé du royaume, » dans lequel j'aurais établi une bonne paix, je se» rais allé conquérir Jérusalem; car ce n'est pas » l'ambition ni l'amour de la vaine gloire du monde » qui m'a mis les armes à la main. Je voulais dé» fendre mon bon droit, réclamer mon héritage et » rendre aux peuples le repos dont ils ont tant de » besoin. Les guerres que j'ai entreprises ont eu » l'approbation de tous les prud'hommes et des » plus saints personnages; je les ai commencées et » poursuivies sans offenser Dieu et sans mettre » mon âme en péril. » Ensuite on se remit à chanter les psaumes, et peu après il rendit l'âme : c'était le 31 août 1422 (2).

Ainsi périt, à l'âge de trente-quatre ans, après un règne de neuf années, ce roi qui avait porté si loin la puissance de l'Angleterre. Il était regardé comme un prince habile et sage, ferme et hautain dans sa volonté, et sachant mener à fin les choses qu'il entreprenait. Les Anglais avaient pour lui beaucoup d'amour, de respect et de crainte. Il était impitoyable dans ses justices, et ne souffrait pas qu'on s'écartât de ses ordonnances. Les Français louaient en lui la soumission où il tenait les princes de son sang et ses capitaines; mais ils le trouvaient plus altier et plus dur dans ses façons que ce n'est la coutume en France. Le menu peuple, le voyant porté à traiter sévèrement les gentilshommes, à punir leurs insupportables violences et leurs extorsions, à les empêcher de faire nourrir leurs chevaux, leurs chiens et leurs oiseaux par les pauvres laboureurs, commençait à s'attacher à lui; le clergé même lui rendait grâce de la volonté qu'il faisait paraître de réprimer la licence. Le bruit courait parmi le vulgaire que sa maladie lui avait été envoyée par saint Fiacre, parce qu'il avait eu la volonté de faire transporter en Angleterre les précieuses reliques de ce saint. Il était mort en effet de la dyssenterie et des hémorroïdes, qu'on nommait alors le mal saint Fiacre.

Les Anglais désolés lui firent des funérailles magnifiques : son corps fut embaumé, déposé d'abord à Saint-Denis, où fut célébré un service solennel, puis placé sur un chariot; on y avait fait, en cuir bouilli, une représentation de sa figure, qui gisait sur un lit de parade, vêtue de tous les ornements royaux. Ce char était traîné par quatre chevaux : le premier portait un collier aux armes d'Angleterre; le second, aux armes de France et d'Angleterre écartelées; le troisième, aux armes de France; le quatrième avait l'armoirie du fameux et invincible roi Artus de Bretagne, trois couronnes sur un écu d'azur; un pompeux cortége accompagnait le char funèbre. Le duc de Bedford et toute la maison du roi d'Angleterre suivaient en grand deuil. Des hommes vêtus de blanc portaient des torches. On cheminait lentement, chantant des psaumes et l'office des morts. Le clergé sortait des villes pour venir au-devant du convoi, et conduisait le char sous un dais jusqu'à l'église principale; le lendemain matin il reprenait sa route. Ce fut de la sorte que ses obsèques se rendirent à Calais, en suivant la route de Rouen et d'Abbeville; la foule se portait sur le passage; c'était l'objet de la curiosité de tous, et l'on ne parlait d'autre chose. On racontait toute cette magnificence à un vieux chevalier nommé messire Sarrazin, que la goutte empêchait d'aller voir ce convoi, et comme on lui disait que cette figure représentant le roi d'Angleterre était vêtue comme lui de son vivant : « A-t-il ses bou-

(1) Hollinshed.

(2) Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remi. — Fenin. — Juvénal.



Charles VI.

» zeaulx? demanda-t-il. — Non, lui répondit-on. — » Hé bien, mes bons amis, en voulant conquérir » la France, il aura perdu ses houzeaulx. » On s'amusa beaucoup de cette plaisanterie, et l'on en tirait bon augure pour le royaume (1).

Le duc de Bourgogne était arrivé trop tard pour être présent aux derniers moments du roi Henri; il assista à ses funérailles. Conformément aux conseils que son frère mourant lui avait donnés, le duc de Bedford offrit la régence de France au duc de Bourgogne : il refusa de s'en charger. Dans ce moment difficile où la mort de ce grand roi préoccupait encore les esprits, où il semblait que tout allait se perdre si l'on ne suivait pas ses sages volontés, les Anglais s'attachèrent principalement à se concilier l'amitié du duc Philippe (2). La reine Isabelle, qui revint bientôt après avec le roi, de Senlis à Paris, lui fit aussi un accueil de grande affection. Elle souhaitait, disait-on, d'avoir la régence (3); mais elle fut déférée au duc de Bedford, qui passait pour un sage prince. Un des premiers actes de son gouvernement fut d'accorder au duc Philippe la liberté du sire de l'Isle-Adam, qui malgré les soupçons répandus parmi les Anglais, resta fidèle Bourguignon, et ne passa point dans le parti du Dauphin.

Le Duc, après avoir séjourné quelques semaines à Paris, s'en retourna dans ses États de Flandre. Il avait pourvu avec le plus grand soin aux affaires du duché et de la comté de Bourgogne. Lorsqu'il en était parti, il venait d'y établir une chambre du conseil, à laquelle il avait donné les plus grands pouvoirs pour gouverner et administrer la justice, les finances, et faire toutes les choses bonnes et convenables pour la sûreté et le contentement de la chose publique. Cette chambre pouvait voir et connaître de toutes plaintes et clameurs, recevoir toutes requêtes et y pourvoir, connaître de tous cas criminels et civils ordinairement et extraordinairement, ainsi que des appellations des parlements de Beaune, de Dôle et de Saint-Laurent près Mâcon; les évoquer devant elle, et instruire les procès et appellations jusqu'à sentence définitive exclusivement; élire quatre de ses membres ou autres pour aller, en qualité d'auditeurs, tenir les jours dans le ressort du parlement de Beaune : enfin, pourvoir à tous attentats, abus de justice et autres cas de réformation. Elle était présidée par le plus renommé et le plus habile des conseillers du Duc, Guy Arménier, docteur en droit, qui, durant les huit premières années de son règne, fut constamment appelé par ce prince et toute sa famille pour conclure et écrire tous les traités de mariage ou d'alliance; tant était grande la confiance qu'on mettait en lui. Les autres conseillers de cette chambre souveraine étaient le sire de Pontailler, le seigneur de Commarin, le seigneur de Villiers, chambellan du Duc, Jacques de Busseul, son écuyer, Jean Chossat, maître des comptes, Jean Noisdent, son trésorier et gouverneur des finances, maître Guillaume le Changeur, maître Claude Rochette, maître Guichard de Ganay, et maître Jean de Terrant (4).

Quarante jours après que le duc de Bourgogne eut quitté Paris, le roi de France tomba malade de la fièvre quarte, et mourut presque aussitôt (5). Déjà depuis longtemps il n'avait plus ni raison ni mémoire; cependant il était toujours demeuré chéri et respecté du pauvre peuple; jamais on ne lui avait imputé aucun des malheurs qui avaient désolé le royaume pendant les quarante-trois années de son règne. On se souvenait que, dans sa jeunesse, il avait su plaire à tous par sa douceur, sa courtoisie, ses manières aimables; que de grandes espérances de bonheur avaient été mises en lui, et qu'il avait été surnommé le Bien-Aimé (6). On s'était toujours dit que les maux publics, les discordes des princes, les rapines des grands seigneurs, le défaut de bon ordre et de discipline, provenaient de l'état de maladie où était tombé ce malheureux prince. La bonté, qu'il laissait voir dans les intervalles de santé, avait augmenté cette idée, et avait fait de ce roi insensé un objet de vénération, de regret et de pitié; le peuple semblait l'aimer de la haine qu'il avait eue pour tous ceux qui avaient gouverné en son nom. Quelques semaines encore avant sa mort, quand il était rentré dans Paris, les habitants, au milieu de leurs souffrances et sous le dur gouvernement des Anglais, avaient vu avec allégresse leur pauvre roi revenir parmi eux, et l'avaient accueilli de mille cris de « Noël. » C'était un sujet de douleur et d'amertume que de le voir ainsi mourir seul, sans qu'aucun prince de France, sans qu'aucun grand seigneur du royaume lui rendît les derniers soins. En attendant le retour du régent anglais, qui suivait alors le convoi du roi Henri, le corps du roi de

(1) Monstrelet.

(2) *Ibid.* — Hollinshed. — Histoire de Bourgogne.

(3) Villaret.

(4) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

(5) Le 22 octobre 1422, selon l'*Art de vérifier les dates.* (G.)

(6) Journal de Paris. — Juvénal des Ursins.

France fut laissé à l'hôtel Saint-Paul, où chacun put, durant trois jours, le venir voir à visage découvert, et prier pour lui : c'est à quoi ne manquait pas le menu peuple. « Ah! cher prince, disait-on » en pleurant par les rues, jamais nous n'en au- » rons un si bon que toi ; jamais plus nous te ver- » rons ; maudite soit ta mort ; puisque tu nous » quittes, nous n'aurons jamais que guerres et mal- » heurs. Toi, tu t'en vas au repos ; nous demeu- » rons dans la tribulation et la douleur ; nous » semblons faits pour tomber dans la détresse où » étaient les enfants d'Israël durant la captivité de » Babylone. »

Pendant vingt jours, tous les corps de la ville et du royaume vinrent l'un après l'autre visiter la chapelle de l'hôtel Saint-Paul, et faire des prières sur le corps du roi ; puis revint le duc de Bedford, qui ordonna les obsèques ; le Parlement avait déjà commis un de ses membres pour y pourvoir en vendant les meubles du roi, tant la détresse des finances était grande (1). Cependant le convoi fut magnifique. La représentation du corps, revêtue de tous les vêtements royaux, était placée sur le cercueil. Tout le clergé de Paris, les religieux des couvents, sept évêques, un grand nombre d'abbés, tenaient la droite du cortége ; l'Université était à gauche ; les gens du Parlement soutenaient le dais au-dessus du corps ; les serviteurs de la porte et les écuyers portaient le cercueil. Les gens de la maison étaient rangés à la droite, les prévôts de Paris et des marchands à la gauche ; le premier valet de chambre tout auprès du corps, et le grand chambellan à la tête.

Puis venaient les pages, et ensuite le duc de Bedford à cheval et vêtu de noir, seul prince qui suivît les funérailles du roi. C'était une grande pitié que de voir ainsi le deuil du roi de France mené par un Anglais, par un ancien ennemi du royaume qui en était devenu le maître. Toute la royale famille de France était dispersée : le Dauphin et ses partisans étaient traités en ennemis ; d'autres étaient depuis huit années prisonniers en Angleterre ; mais le duc de Bourgogne, pourquoi n'y était-il pas ? Voilà ce qui étonnait et indignait beaucoup de bons et loyaux Français (2). « Ah! disaient-ils, et même » assez haut, durant cette triste procession, c'est » vous, duc de Bourgogne, qui l'avez mis aux mains » de ses ennemis, vous avez su sa maladie, et » qu'elle était mortelle, et vous n'êtes point venu » recueillir ses derniers soupirs! Depuis sa mort, » on vous a attendu, et vous n'avez point paru ; si » vous l'eussiez voulu, on eût encore différé jus- » qu'à votre retour, mais vous l'abandonnez en sa » mort comme en sa vie. » Les motifs que répondaient les serviteurs qu'il avait envoyés au duc de Bedford pour s'excuser ne semblaient pas suffisants ; la crainte de céder le pas à ce prince d'Angleterre ne le dispensait pas, disait-on, de ce saint devoir (3).

Lorsque le cortége fut à la croix qui est à moitié chemin de Paris à Saint-Denis, les hanouards, ou mesureurs de sel, ayant chacun une fleur de lis sur la poitrine, se chargèrent du cercueil, conformément à leurs priviléges, et le portèrent jusqu'à l'entrée du bourg de Saint-Denis, où les religieux devaient le prendre ; mais ce fardeau, de plus de quatorze cents livres pesant, leur paraissant trop lourd, ils promirent de l'argent aux hanouards pour qu'ils continuassent jusqu'à l'église.

Le service fut célébré, sans préjudice des droits de l'abbé de Saint-Denis, par le patriarche de Constantinople, qui faisait alors fonction d'évêque de Paris ; car les Anglais ne permettaient point que le célèbre docteur Courtecuisse, que le chapitre avait élu, prît possession de son siége.

L'église était tendue en noir, et on l'avait éclairée de tant de cierges, qu'on estima qu'il s'y était brûlé vingt milliers de cire. Les aumônes furent aussi toutes royales : seize ou dix-huit mille personnes reçurent chacune trois blancs.

Lorsque le corps fut descendu dans le caveau, les huissiers d'armes de chez le roi brisèrent leurs baguettes et les jetèrent sur le cercueil ; puis ils renversèrent leurs masses, et les autres serviteurs baissèrent aussi leurs épées, comme pour signifier que leur charge était finie. Pour lors Berri, roi d'armes de France, cria à haute voix : « Dieu veuille » avoir pitié et merci de l'âme de très-haut et très- » excellent prince Charles, roi de France, sixième » du nom, notre naturel et souverain seigneur. » Ensuite il reprit : « Dieu accorde bonne vie à » Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et » d'Angleterre, notre souverain seigneur. » Les sergents relevèrent aussitôt leurs armes et leurs masses, et crièrent : « Vive le roi ! vive le roi (4) ! »

Après la cérémonie, une dispute vive s'éleva entre les mesureurs de sel, les religieux de l'abbaye

(1) Registres du Parlement.
(2) Juvénal des Ursins.
(3) Histoire de Bourgogne.
(4) Villaret.

et les gens de la maison du roi, pour savoir à qui appartiendraient quelques ornements funéraires. On allait en venir aux mains; le duc de Bedford interposa son autorité, et renvoya les contendants en justice. Le cortége retourna à Paris en fort bon ordre, et le régent anglais fit porter devant lui l'épée nue, sans s'inquiéter des murmures du peuple, qui le voyait avec chagrin s'arroger ainsi un privilége tout royal (1).

Le Dauphin, lorsqu'il apprit la mort du roi, était en Berri, à Mehun-sur-Yèvres. Nonobstant tous les maux qu'on lui avait faits au nom de son père, et ce funeste traité par lequel il avait été déshérité, il pleura beaucoup en recevant cette nouvelle, et prit aussitôt une robe noire; mais le lendemain, d'après l'avis de son conseil, il se revêtit du deuil royal, et se rendit solennellement à la messe en robe violette; car les rois, dit-on, ne doivent jamais quitter la pourpre. Les hérauts étaient vêtus de leur blason. La bannière de France fut levée; et ce fut en cette pauvre chapelle, dans une bourgade presque inconnue, que, pour la première fois, il fut salué du cri de « Vive le roi! » Puis il se rendit à Poitiers, où, avec une plus grande pompe, il se fit couronner (2). Dès lors, et bien qu'il ne fût pas encore sacré, il fut, pour tous les bons Français, le roi Charles VII. Les Anglais, par dérision, le nommaient le roi de Bourges; mais on pouvait voir dès lors combien il serait difficile de vaincre son bon droit et d'établir d'une façon durable le pouvoir des anciens ennemis du royaume (3).

Durant les vingt jours qui suivirent la mort du roi Charles VI (4), le Parlement siégeant à Paris, tout composé qu'il était de Bourguignons zélés, présidé par Philippe de Morvilliers, cet empressé serviteur des Anglais, et malgré l'avis du chancelier, n'avait point voulu que les actes fussent scellés au nom du roi Henri VI, et avait réglé qu'en attendant ils le seraient au nom du chancelier et du conseil de France. Ce fut seulement après l'arrivée du duc de Bedford qu'on consentit à reconnaître l'autorité du jeune roi d'Angleterre, pour lors âgé de dix mois (5). Dès ce moment, un grand nombre de seigneurs commencèrent à passer dans le parti du roi Charles VII. Ils avaient jusque-là obéi à un roi de France dont ils respectaient le caractère royal; ce n'était pas lui qui gouvernait, il est vrai, mais tout se passait en son nom; sa personne était encore un objet de vénération; son parti était le parti du roi. Maintenant ce n'était plus la bannière de France qu'il fallait suivre; sur les monnaies et partout, à l'écusson de fleurs de lis était joint l'écusson d'Angleterre; des Anglais étaient nommés gouverneurs de toutes les villes; c'était à eux qu'il fallait obéir. Tout cela semblait bien rude et bien nouveau. D'ailleurs, quelle assurance pouvait-on prendre sur le règne d'un enfant au berceau, qui allait être pendant quinze ans au moins en minorité!

En outre, les affaires du Dauphin devenu roi n'étaient pas, pour le moment, en mauvaise situation; ses partisans et les compagnies de gens de guerre qui combattaient en son nom, tenaient le Berri, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, le Dauphiné; ils avaient récemment repris le Languedoc sur le comte de Foix, qui y commandait pour les Bourguignons; le Maine et l'Anjou, domaines de la maison de Sicile, étaient du parti français. D'Orléans et de Blois, qui leur servaient de refuge et d'appui, les compagnies dauphinoises se répandaient dans la Beauce et venaient parfois jusqu'auprès de Paris, surprenant des châteaux et des forteresses. Saintraille et le sire de Gamaches faisaient encore une vigoureuse guerre sur les marches de Picardie et dans le Vexin. Depuis l'échec du seigneur de Roche-Baron, les affaires allaient de plus mal en plus mal pour les Bourguignons du côté du Beaujolais. Bernard d'Armagnac et le sire de Grollée, bailli de Lyon, s'étaient fait une forte armée; ils avaient envahi le Charolais, s'étaient emparés de la ville de Tournus, menaçaient Mâcon, et répandaient l'effroi dans toute la basse Bourgogne. Le Nivernois se trouvait plus exposé encore à être envahi, et les Français pouvaient s'avancer de l'Orléanais jusque sur Sens et même Auxerre (6).

(1) Journal de Paris.
(2) Monstrelet. — Ordonnances des rois de France.
(3) Hollinshed.
(4) Registres du Parlement.
(5) Hollinshed.
(6) La ville de Tournay, quoiqu'environnée des États du duc de Bourgogne, ne voulut pas reconnaître l'autorité du roi d'Angleterre; mais elle s'empressa au contraire d'envoyer des députés à Charles VII, pour l'assurer de son obéissance et de sa fidélité, et pendant toute la durée de la guerre, elle sut se maintenir sous sa domination. Charles VII lui donna des marques éclatantes de sa gratitude : d'abord, par cinq lettres datées du mois de janvier 1422 (1423, nouv. st.) à Bourges, il confirma tous ses priviléges; il déclara que lui ni ses successeurs, ne consentiraient jamais, pour quelque cause que ce fût, à mettre hors de leur main Tournay et le Tournaisies; il abolit le bailliage royal, le tabellionage et les autres offices royaux qui portaient ombrage à la commune; il l'autorisa à

Sur ces entrefaites, le duc de Savoie, oncle du duc Philippe, prince tout dévoué à la maison de France, et qui s'était toujours entremis avec tant de zèle pour y établir la concorde, essaya encore d'amener un traité de paix. Le voisinage et la parenté le mettaient en rapport habituel avec sa belle-sœur la duchesse douairière de Bourgogne, qui, en l'absence de son fils, s'occupait toujours avec un grand zèle du bien-être de ses chers sujets du duché (1). Souvent des marchands de Savoie étaient dévalisés et retenus par les compagnies bourguignonnes; d'autres fois le conseil de Bourgogne faisait solliciter le duc de Savoie de refuser passage sur son territoire aux compagnies françaises; ainsi il y avait sans cesse des ambassades et des conférences pour traiter les affaires des deux pays. Ce prince fit si bien, qu'il ménagea un pourparler à Bourg en Bresse entre les envoyés du roi et ceux du duc Philippe. Le chancelier de Bourgogne, Nicolas Raulin, y vint avec une grande suite, et y tint un état splendide (2). Mais il n'y eut moyen de rien conclure (3). Les ambassadeurs de France se montrèrent hautains et absolus; ils reprochèrent ouvertement aux Bourguignons la conduite de leur maître, qui avait appelé les Anglais dans le royaume, qui sacrifiait ses devoirs envers la couronne et même ses propres intérêts à la vengeance qui transportait le sceptre de France sous la domination de ses anciens ennemis; ils allèrent même jusqu'à parler de félonie et de lèse-majesté. Les ambassadeurs de Bourgogne, aigris par des paroles si rudes, ne conservèrent pas plus de ménagements; ils traitèrent le roi de jeune homme faible et de peu de sens; ils lui imputaient surtout d'être livré entièrement à des conseillers sortis de petit lieu, sans consistance dans le royaume, tels que Tanneguy Duchâtel, le président de Provence, et maître Robert le Masson, gens violents et ennemis de la paix, parce qu'elle les réduirait à rien, précipitant toujours leur maître dans des partis violents, l'ayant poussé dans la révolte contre son père, et rendu complice, par sa présence et son parjure, du meurtre infâme du duc Jean.

conclure des traités d'abstinence de guerre avec les seigneurs voisins; il affranchit ses habitants de tous droits de péage, corvéage et autres levés dans les villes de Bapaume et de Péronne. Ensuite, par des lettres du mois de juin 1424, il approuva un règlement fait par la commune, qui changeait la constitution de la ville et lui donnait une forme démocratique. Enfin, au mois de septembre 1426, il lui accorda les magnifiques armoiries dont elle use encore aujourd'hui, et qui consistent en trois fleurs de lis d'or sur un champ d'azur tout plein. (G.)

Ce n'était pas une route pour arriver à la paix: l'assemblée se sépara le 22 janvier; le duc de Savoie conserva toutefois la volonté et l'espoir de renouer des négociations. Celles-ci, quelle qu'eût été leur issue, donnèrent de l'inquiétude au duc de Bedford. Depuis la mort du roi Henri, les affaires devenaient chaque jour plus difficiles; il venait de découvrir une conspiration tramée à Paris pour livrer la ville au roi; et il lui avait fallu se hâter pour arriver à temps de la prévenir. Les auteurs n'étaient point des gens sans crédit parmi le peuple, ni de simples émissaires du roi Charles VII. L'entreprise avait été concertée dans la bourgeoisie. Un des principaux chefs était Michel Lailler, qui jusqu'alors avait semblé des plus empressés pour les Anglais; dernièrement il était allé en Angleterre porter au jeune roi Henri les respects de la ville; et, sans doute pour mieux cacher ses desseins, il avait conjuré le duc de Bedford d'arriver au plus tôt avec un bon nombre de combattants, pour chasser les Dauphinois des forteresses voisines de Paris (4). Le complot découvert, Michel Lailler parvint à s'échapper; d'autres furent moins heureux, et il y en eut un bon nombre d'exécutés; une femme fut brûlée vive. Peu après, le régent anglais fit prêter à tous les habitants de Paris, bourgeois ou ecclésiastiques, tant grands que petits, jusqu'aux servantes et gardeurs de pourceaux, le serment de lui obéir en tout et pour tout, et de nuire de tous leurs pouvoirs aux complices ou alliés de Charles de Valois, soi-disant roi de France; ce serment fut prêté à contre-cœur par bien des gens (5).

Peu de jours après, Meulan fut surpris par le sire de Graville, et la garnison anglaise presque toute mise à mort. La Ferté-Milon se livra aussi aux Français. Le duc de Bedford, qui était un homme prudent et habile, vit bien que le moment devenait périlleux, et qu'il importait plus que jamais, suivant le sage conseil du roi Henri, de resserrer l'alliance avec le duc de Bourgogne. On pouvait en effet craindre que sa disposition fût peu favorable aux Anglais. Il était entouré de conseillers fidèles à

(1) Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

(2) Il était accompagné des seigneurs de Saint-Georges, de Commarien, de Thoulonjon, de messire Philibert Andrenet et de Jean de Noident, trésorier général du Duc. *Mémoires de France et de Bourgogne*, II, 168. (G.)

(3) Histoire de Bourgogne.

(4) Monstrelet. – Hollinshed.

(5) Journal de Paris.

sa personne, il est vrai, mais Français dans le cœur. Le duc de Savoie nourrissait un actif désir de rétablir la paix, et avait du crédit sur lui. En outre, le duc Philippe avait un grand motif d'être irrité contre l'Angleterre ; depuis longtemps elle différait de lui donner satisfaction sur un point important.

Après la mort du comte de Hainaut (2), beau-frère du duc Jean sans Peur, Jacqueline de Hainaut, sa fille unique (3), s'était trouvée héritière du Hainaut de la Hollande et de la Zélande ; elle avait eu d'abord à se défendre contre son oncle Jean sans Pitié, évêque de Liége ; il avait envahi la Hollande. La jeune princesse était remplie de courage et de résolution ; elle eut pour elle un parti qui se défendit vaillamment. Cette guerre fut longue et cruelle, et réveilla toutes les vieilles discordes qui depuis cent ans divisaient ce pays. Le duc de Bourgogne intervint dans le différend, et conclut un traité d'après lequel l'évêque de Liége devait avoir, pendant douze années, la jouissance de la Hollande et de la Zélande (4). Peu après (5), Jean sans Pitié se fit séculariser par le pape ; après avoir versé le sang de tant de chrétiens pour rester évêque, il se démit de son évêché, et épousa Élisabeth de Luxembourg, duchesse douairière de Brabant, veuve du duc qui avait péri à Azincourt (6). A peu près en même temps, pour mieux unir toutes les branches de la maison de Bourgogne, on fit le mariage de Jean, duc de Brabant, avec Jacqueline de Hainaut. Le prince était plus jeune qu'elle (7) ; ils étaient cousins germains, et de plus elle était sa marraine ; mais on eut des dispenses du pape. Ce fut contre le gré de madame Jacqueline que se fit ce mariage ; le duc de Brabant était faible de corps, de santé et d'esprit ; entièrement conduit par ses serviteurs, il ne semblait nullement suffisant pour gouverner ni ses États, ni une princesse belle, grande, absolue dans ses volontés, et que rien n'arrêtait dans ses projets. Ils se convinrent en effet très-mal. Ils n'étaient pas mariés depuis longtemps, lorsqu'un jour le bâtard de Hainaut, frère de la duchesse, et quelques autres, s'en vinrent à Mons pendant que le duc était à la chasse, tuer Guillaume le Bègue (8), son principal gouverneur, qui était pour lors malade ; le bailli de Hainaut était auprès du lit ; ils lui enjoignirent de ne pas bouger et de se taire ; puis ils s'éloignèrent de la ville sans être nullement inquiétés. Le duc de Brabant fut d'abord troublé et courroucé de la mort violente d'un homme qui avait toute sa confiance et son affection. Madame Jacqueline avait de l'empire sur lui ; elle l'apaisa, et il ne fut plus question de ce meurtre commis à sa persuasion, comme chacun le croyait. Quelque temps après, Philippe, comte de Saint-Pol, frère du duc de Brabant, s'en vint à Bruxelles, mandé par la duchesse Jacqueline et par les nobles du pays. Il s'empara du gouvernement, fit trancher la tête à presque tous les serviteurs et conseillers

(1) 1423-1422, v. s. L'année commença le 4 avril.

(2) Arrivée le 31 mai 1417, comme nous l'avons dit ci-dessus. (G.)

(3) Il n'y a peut-être aucune partie de nos annales qui offre plus d'intérêt et qui soit aussi mal connue que l'histoire de Jacqueline de Bavière : aussi avons-nous appris avec une satisfaction que le monde savant partagera, que M. le chevalier Florent Van Erntborn, ancien bourgmestre d'Anvers, ancien gouverneur de la province d'Utrecht, est occupé à écrire un livre sur ce sujet. M. Van Erntborn n'a épargné ni le temps, ni la dépense, pour en réunir les matériaux ; il a fait des recherches à Rome, en Bavière, dans la plupart des dépôts de Hollande et de Belgique, et aux archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, à Lille, la collection la plus riche qui existe pour tous les faits de cette époque ; on doit donc s'attendre à une publication digne à la fois de l'importance du sujet et du nom de son auteur. Nous savons aussi que la Société des Bibliophiles de Mons vient de livrer à l'impression un recueil de documents fort curieux, extraits des archives de cette ville, sur les événements qui se rattachent au règne de la dernière comtesse de Hainaut. Étant nous-même en possession de beaucoup de renseignements et de notes qui y ont rapport, nous pourrions en faire ici un ample usage ; mais, le cadre que nous nous sommes tracé nous l'interdit, et nous nous contenterons de nous en servir pour éclaircir ou rectifier les faits que M. de Barante rapporte. (G.)

(4) Le traité dont parle l'auteur est postérieur de près d'une année au mariage de Jacqueline avec le duc de Brabant, qu'il place à la même époque. Jacqueline épousa le duc Jean le 4 avril 1418 (*l'Art de vérifier les dates*) : le traité qu'elle et son mari conclurent avec Jean de Bavière, par la médiation *du comte de Charolais*, est du 13 février 1419 (Van Miéris, *Groot Charter-Boek van Holland*, IV, 523). Ce n'est point par ce traité, comme le dit encore M. de Barante, mais par une convention particulière, *conclue le* 21 *avril* 1420, (Van Miéris, IV, 546-548) que le duc de Brabant lui engagea pour l'espace de douze années, la Hollande, la Zélande et la Frise. Ce traité, auquel Jacqueline ne concourut pas, fut une des causes qu'elle allégua pour se séparer du duc Jean. (G.)

(5) Il y a encore ici confusion de la chronologie. La sécularisation et le mariage de Jean de Bavière se firent en 1418. (G.)

(6) Monstrelet. — Meyer. — Chronique des ducs de Brabant, de Barlandus. — *Synopsis ducum Brabantiæ* : Hubert Loyens.

(7) Elle avait dix-sept ans, et le prince quinze et demi. (G.)

(8) Ce Guillaume de Mons, ou Dumont, avait desservi auprès du duc Engelbert de Nassau, sire de Bréda, Henri de Berghes, seigneur de Grimberghe, ainsi que Henri de Leck, seigneur de Hezewyck, et s'était rendu odieux à la noblesse. De Reiffenberg. (G.)

de son frère, et rétablit le pouvoir de la noblesse (1).

Mais c'était toujours nouvelles discordes. Le duc de Brabant retombait sans cesse sous le gouvernement de quelqu'un de ses serviteurs, gens de petit état, que la duchesse Jacqueline prenait en haine. Le duc Philippe de Bourgogne leur cousin germain, madame la douairière de Hainaut qui les avait mariés, s'entremettaient pour rétablir la paix entre eux, mais ne réussissaient guère. Enfin le duc de Brabant ayant, à la persuasion de quelqu'un de ses conseillers, chassé un jour toutes les femmes de la duchesse, et les ayant exilées en Hollande, elle ne put endurer cette injure, quitta son mari, et retourna à Valenciennes, chez sa mère (2). Là, on tâchait de la calmer et de la ramener à la raison. Pour se mettre à l'abri de tant d'importunités et rendre cette séparation durable et solide, elle feignit d'aller faire un voyage d'amusement à Bouchain. Là, elle trouva le sire d'Escaillon, chevalier natif du Hainaut, mais de tout temps Anglais dans le cœur. Avec une compagnie de soixante hommes, il la conduisit à Calais, d'où elle passa en Angleterre, pour demander asile et protection au roi Henri, qui pour lors était vivant: c'était en 1421.

Elle ne tarda guère à s'attacher le duc de Glocester, frère du roi, et forma le projet de l'épouser. Elle fit solliciter à la cour de Rome l'annulation de son mariage avec le duc de Brabant, sous prétexte qu'elle avait été contrainte; et comme le pape Martin V ne lui semblait pas favorable, elle s'adressa à l'antipape Benoît XIII, qui vivait encore et qui refusait toujours de se soumettre au concile de Constance. Ayant obtenu de lui ce qu'elle souhaitait, elle épousa le duc de Glocester (3).

Avant la mort du roi Henri, le duc de Bourgogne lui avait souvent porté de vives plaintes sur cette injure faite au duc de Brabant. Mais, soit que le roi d'Angleterre eût de plus pressantes affaires, soit qu'il vît avec satisfaction son frère acquérir des droits sur une aussi grande souveraineté que le patrimoine de madame Jacqueline, il n'avait jamais donné de réponse sincère. Il traînait la chose en longueur, se fiant à la patience du duc de Bourgogne.

Le duc de Bedford avait donc à regagner la faveur du duc Philippe à qui cette affaire de Brabant tenait fort à cœur. Pour contracter avec ce prince un lien solide et durable, il résolut de demander en mariage madame Anne de Bourgogne, sœur du Duc, qui avait alors dix-huit ans. Ce projet fut agréé, et les articles du contrat furent réglés au mois de décembre 1422. La dot fut stipulée à cent cinquante mille écus d'or, dont trente payables comptant, et les autres représentés par une rente de quatre mille livres, rachetable par quarts à la volonté du duc de Bourgogne et de ses héritiers. De plus, madame Anne devait, au cas où son frère décéderait sans héritier mâle, succéder au comté d'Artois, à moins qu'elle ne préférât entrer en commun partage avec ses sœurs. Si, au contraire, le Duc avait un héritier mâle, la part de succession

(1) Le comte de Saint-Pol fut nommé *ruward* ou gouverneur de Brabant, par acte des trois états, du 28 novembre 1420, que l'on trouve dans le 1er registre aux chartes de la chambre des comptes de Brabant, aux Archives du Royaume. Parmi les nobles qui concoururent à cette nomination, on voit figurer Engelbert, comte de Nassau, seigneur de Lers et de Breda; Guillaume, seigneur de Rodes-Ste-Agathe; Thomas, seigneur de Diest et de Zichem, vicomte d'Anvers; Jean, seigneur de Wesemaele et de Phalays, maréchal héréditaire de Brabant; Jean de Glymes, seigneur de Berg-op-Zoom et de Grimberghe; Jean de Scoenhorst, vicomte de Montjoie, seigneur de Craendonck et de Diepenbeke; Jean de Hornes, seigneur de Perweis, etc. Le tiers état y est représenté par les villes, bourgs et franchises de Louvain, Bruxelles, Anvers, Tirlemont, Léau, Nivelles, Diest, Hérenthals, Lierre, Aerschot, Breda, Zichem, Berg-op-Zoom, Steenberghe, Jodoigne, Vilvorde, Helmont, Eyndhoven, Turnhout, Hoochstraeten, Tervueren, Overysche, Landen, Halen, Wavre et Dormale. (G.)

(2) Il résulte des comptes de la recette générale de Brabant, que Jacqueline quitta Bruxelles le 7 ou le 8 avril 1420. Le 1er août, le duc Jean écrivit aux échevins de Mons qu'ils lui feraient un souverain plaisir d'engager la duchesse à revenir auprès de lui. Les trois états de Hainaut s'assemblèrent à ce sujet le 6 août; ils résolurent d'envoyer des députés à Jacqueline. Cette princesse était alors à Ath : elle leur dit que les causes de son départ étaient que Monsieur de Brabant avait aliéné les pays de Hollande et de Zélande, et qu'elle craignait qu'il ne l'obligeât à en sceller les lettres; que la raison voulait qu'elle eût provision convenable à son état; que, par le traité de mariage, le duc avait promis de lui faire avoir des dispenses du pape, et que celles qu'il avait obtenues avaient été révoquées; que, d'après cela, elle ne pouvait, sans compromettre le salut de son âme, vivre en communauté avec lui. Les états conclurent que ce que la duchesse demandait était raisonnable : ils envoyèrent des députés au duc, pour qu'il pressât la sollicitation des dispenses, et qu'en attendant il accordât à la duchesse la provision à laquelle elle avait droit. Au mois de février 1420, les états furent convoqués à Valenciennes : là il leur fut remontré, de la part de la duchesse et de sa mère, que d'après les avis de plusieurs notables clercs, le mariage de la princesse était nul; qu'elle ne pouvait ni ne voulait en conséquence se regarder comme liée envers le duc. *Registres du conseil de la ville de Mons.* (G.)

(3) Ce fut au mois d'octobre 1422, que l'on reçut à Mons les premières nouvelles du mariage de Jacqueline avec le duc de Glocester; *on la disait déjà enceinte.* Par une lettre écrite de Hardford le 26 septembre, la duchesse avait ordonné aux trois états de Hainaut de se réunir pour entendre une communication qu'elle avait à leur faire. *Registres du conseil de la ville de Mons.* (G.)

de madame de Bedford devait être de cent mille écus d'or (1).

A ce même moment, un mariage important aussi pour la maison de Bourgogne était prêt à se conclure. Artus de Bretagne, comte de Richemont, avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Il était depuis six ans en Angleterre, lorsque son frère le duc de Bretagne fut enlevé et fait traîtreusement prisonnier par le comte de Penthièvre de la maison de Blois. La duchesse, les barons et les états de Bretagne envoyèrent une ambassade au roi d'Angleterre, et le requirent de leur prêter M. de Richemont pour commander les Bretons et délivrer son frère, s'obligeant à le rendre après, mort ou vif, ou bien de payer une forte somme d'argent (2). Le roi Henri tenait alors le siége de Melun; il fit venir M. de Richemont, qui y trouva aussi le duc de Bourgogne, avec lequel il fut bientôt grand ami. Sans doute il eût obtenu ce que les Bretons demandaient; mais leur duc ayant été remis en liberté, le motif qu'ils faisaient valoir pour M. de Richemont n'existait plus. Il lui fut néanmoins accordé de tenir prison sur parole en Normandie, sous la garde du comte de Suffolk. Il garda sa foi, malgré les propositions et les instances des Bretons qui voulaient, pour sauver son honneur, l'enlever de force. Depuis il retourna auprès du roi d'Angleterre, au siége de Meaux, et l'amitié mutuelle du duc Philippe et de lui s'augmenta à mesure qu'ils se connaissaient mieux l'un l'autre. Les conseillers de Bourgogne et les principaux serviteurs du Duc prirent aussi une haute estime pour lui. Dès lors il forma le projet d'appartenir de plus près à cette noble maison, et pria le duc de lui donner une de ses sœurs en mariage : « J'en serais très-joyeux, repartit le Duc; » j'en ai trois à marier, et de deux je me fais fort » de vous donner à choisir; mais pour madame » de Guyenne, qui a été la femme du dauphin » Louis, je ne puis en répondre; il faut son consen» tement. Quant à madame Anne et à madame » Agnès, cela se peut faire; et même, bien que la » dernière soit promise à M. de Clermont à peine » de cent mille écus, ce ne me serait pas un » empêchement. » Le comte de Richemont répondit que c'était précisément madame de Guyenne qu'il voulait avoir. Le duc de Bourgogne promit de s'y employer. En effet, il se rendit à Dijon, et tout aussitôt en parla à sa sœur, lui disant qu'elle serait parfaitement heureuse avec un si noble prince, et que toute la noblesse et les états de Bretagne désiraient vivement ce mariage et l'alliance des deux maisons. Madame de Guyenne assembla son conseil, puis répondit qu'elle ne pouvait épouser un prisonnier; mais que, si le roi d'Angleterre délivrait M. de Richemont, elle pourrait écouter les conseils de ses amis.

Les choses en étaient là quand mourut le roi Henri. Dès lors le comte de Richemont se regarda comme libre, et poursuivit son mariage avec plus d'empressement que jamais. Tout fut bientôt à peu près conclu, et vers la fin de décembre, les états de Bretagne se chargèrent de se rendre auprès du régent anglais et du duc de Bourgogne pour terminer cet heureux mariage, pour travailler, de concert avec le légat du pape, à rétablir la paix si nécessaire au malheureux royaume de France, et pour contracter toutes alliances avec le duc de Bourgogne. Les états supplièrent en même temps leur duc de ne point s'éloigner de son pays, et de confier la négociation de toutes ces grandes affaires à son frère de Richemont. Lui-même se sentait une grande répugnance à venir à cette entrevue, et montrait une méfiance extrême. Mais le duc de Bedford et le duc de Bourgogne insistèrent pour que le duc de Bretagne vînt en personne aux conférences qu'ils avaient assignées à Amiens pour le temps de Pâques 1423; M. de Richemont l'y amena, malgré les remontrances des états (3).

Dans cet intervalle, le régent anglais avait rétabli ses affaires par les armes en même temps que par les traités. Irrité et inquiet de la prise de Meulan, après avoir exercé de grandes rigueurs et pris de sévères précautions contre ceux de Paris qu'on soupçonnait d'être favorables aux Armagnacs (4), il était allé, en personne, avec les meilleurs et les plus illustres chevaliers d'Angleterre, mettre le siége devant cette forteresse. Le conseil du roi Charles VII comprit combien il était important de la conserver, et de ne point abandonner sans secours les braves hommes d'armes qui l'avaient avec tant d'audace surprise aux Anglais. Une armée considérable fut assemblée en Berri; le comte de Buchan, connétable de France, et le vicomte de Narbonne la commandaient. Le roi avait fait remettre l'argent pour la paye des hommes d'armes à Tanneguy Duchâtel, qui était aussi de l'entreprise. A Orléans,

(1) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.
(2) Mémoires de Richemont.
(3) Mémoires de Richemont. — Titres du château de Nantes.
(4) Journal de Paris.

Tanneguy exigea encore deux mille francs des habitants pour le même emploi. Cependant lorsque, arrivés déjà à six lieues de Meulan, les gens d'armes demandèrent l'argent qui leur était promis, il ne les voulut point payer. Il s'éleva à ce sujet de grandes querelles entre les chefs. On prétendit que Tanneguy avait employé toute cette finance à acheter pour lui, à Orléans, des joyaux et de la vaisselle. Ce fut un motif de plus pour augmenter les murmures contre la conduite honteuse et déshonnête des conseillers qui gouvernaient le roi. La discorde étant entre les capitaines, le désordre se mit dans l'armée. Chacun s'en alla sans plus obéir à personne. Les garnisons anglaises de Chartres et de quelques forteresses de la Beauce se mirent à poursuivre ces compagnies dispersées, et tuèrent beaucoup de Français (1).

Lorsque le sire de Graville et les gens de Meulan surent qu'ils étaient ainsi livrés aux Anglais sans être secourus, leur désespoir et leur colère furent tels, qu'ils abattirent la bannière du roi Charles, plantée sur la porte de la ville. Plusieurs gentilshommes montèrent sur la muraille, et, aux yeux des assiégeants, déchirèrent la croix blanche et les enseignes françaises, maudissant hautement ceux qui les avaient ainsi trahis et leur avaient promis en vain du secours. Le traité fut bientôt conclu; ils livrèrent la forteresse munie de tout son armement; ils rendirent les armes et jusqu'à leurs chevaux, se mettant, en toute humilité et obéissance, à la volonté de monseigneur le régent. Pour lui, en l'honneur de Dieu et du saint temps de carême, il leur promit la vie sauve; néanmoins ceux qui précédemment avaient juré le traité de Troyes et fidélité au roi d'Angleterre, ceux qui avaient été complices ou consentants à la mort du duc Jean, les Écossais, les Irlandais et les Gallois, enfin les hommes qui avaient aidé les Français à surprendre la ville, furent exceptés, à moins qu'ils ne s'engageassent sous caution de servir, comme hommes liges du roi Henri, contre ses adversaires. Le sire de Graville lui-même prêta ce serment; il donna au régent anglais des nouvelles exactes du roi Charles VII, qu'il avait vu avant de venir attaquer Meulan. Il assura que ce prince était réellement vivant, bien que légèrement blessé par la chute d'un plancher qui s'était écroulé sur lui à La Rochelle (2).

(1) Monstrelet. — Manuscrit 10297. — Journal de Paris.
(2) Monstrelet.

La prise de Meulan détermina plusieurs autres forteresses à se rendre; Marcoussis et Montlhéry furent remises au régent. Pendant le même temps, le sire de Luxembourg avait aussi fait la guerre heureusement sur les marches de Picardie, et s'était emparé de plusieurs châteaux.

L'alliance que les ducs de Bourgogne et de Bedford contractèrent à Amiens avec le duc de Bretagne devait leur être surtout d'un grand avantage; ils y décidèrent ce prince avec d'autant plus de facilité, qu'il croyait que la trahison par laquelle le comte de Penthièvre l'avait emprisonné, tenait à un complot concerté avec le Dauphin. D'ailleurs le comte de Richemont, quelque peu ami des Anglais qu'il pût être, avait une volonté si déterminée de s'allier au duc de Bourgogne, qu'il poussait son frère de ce côté (3). Le duc de Bedford fournit à la dépense des deux princes de Bretagne pendant leur séjour, et leur fit compter six mille livres (4) pour frais de voyage. Le duc de Bourgogne donna de brillantes fêtes, et le 17 d'avril fut signée une triple alliance, où les trois ducs, en considération des mariages qui allaient unir leur lignage, pour le plus grand bien du roi Henri leur seigneur, de ses royaumes de France et d'Angleterre, ainsi que de leurs propres sujets et domaines, jurèrent de vivre entre eux comme frères, parents et bons amis. Ils se promirent en outre que si l'un d'entre eux avait affaire pour garder son honneur ou ses pays, terres et seigneuries, chacun des autres serait tenu de lui fournir cinq cents hommes d'armes ou de trait, et d'en payer la dépense le premier mois, sauf au requérant à la payer ensuite; et même un plus grand secours, si le cas l'exigeait. Les trois princes s'engagèrent aussi à s'employer de toute leur puissance, par les meilleures voies possibles, pour soulager le pauvre peuple qui avait tant à souffrir et endurait une telle pauvreté, pour terminer les guerres, pour remettre le royaume en paix et tranquillité, afin qu'à l'avenir Dieu y pût être servi et honoré, et que marchandise et labour pussent y avoir leur cours.

Le lendemain, les ducs de Bourgogne et de Bretagne passèrent entre eux un traité particulier qui ne semble pas de nature à avoir été connu du duc de Bedford :

« Philippe, duc de Bourgogne, et Jean, duc de Bretagne, etc....., avons promis et octroyé, pro-

(3) Mémoires de Richemont.
(4) Histoire de Bretagne. — Monstrelet.

mettons et octroyons de bonne foi l'un à l'autre, savoir : nous, duc de Bourgogne, au duc de Bretagne, que s'il advenait que, pour honneur et révérence de Dieu, pour pitié et compassion du peuple, nous fissions aucun traité, accord ou pardon à Charles, dauphin de Viennois, pour la mort accomplie en la personne de notre très-redouté seigneur et père, monseigneur le duc de Bourgogne, que Dieu absolve, nous n'entendons par là aucunement déroger aux alliances et confédérations faites entre ledit duc de Bretagne notre frère, et nous; en quoi promettons à notredit frère de lui être aidant, secourant et confortant envers ledit Dauphin, envers Olivier de Blois, ses frères et leurs adhérents, et envers tous autres quelconques qui voudraient porter dommage, ennui ou guerre à ses pays, terres ou sujets; et voulons que les alliances et confédérations faites entre lui et nous vaillent, tiennent et sortent leur plein effet; et les promettons et jurons tenir en bonne foi et en parole de prince, nonobstant traité ou accord quelconque, qui se fasse ou se puisse faire entre ledit Dauphin et nous; desquelles alliances la teneur suit; » ici le traité de la veille était rapporté.

« Et pareillement nous, duc de Bretagne, promettons et octroyons à notre frère le duc de Bourgogne que s'il advenait que nous fissions aucun traité, accord ou pardon audit Charles, dauphin de Viennois, pour les supports et soutiens qu'il a accordés à Olivier de Blois, à ses frères et à sa mère, nos ennemis, lors de la prise et détention de notre personne, faite traîtreusement par ledit Olivier et Charles son frère, et aussi lors de la venue de leur frère Jean en notre pays, où il était venu pour nous prendre, ou tuer par guet-apens; attendu que lesdits de Blois ne tendent qu'à notre mort ou destruction, ledit traité ou pardon ne dérogerait en rien aux alliances et confédérations faites avec notre frère de Bourgogne. » Puis le duc de Bretagne répétait les mêmes assurances que lui donnait le duc de Bourgogne.

Dans les pourparlers d'Amiens il fut question, comme on pouvait s'y attendre, de la fuite de madame Jacqueline de Hainaut, du mariage qu'elle avait contracté avec le duc de Glocester, et des droits qu'elle prétendait lui avoir conférés sur son héritage. Le duc de Brabant avait envoyé comme ambassadeurs les sires de Brimeu, de Ligny et de Lannoy. Pour intéresser encore plus le duc de Bourgogne à demander justice de cet affront, le comte Jean de Bavière, mari de la duchesse douairière de Brabant, venait de le déclarer héritier de toutes ses seigneuries (1). Cependant le régent ne donna point encore de réponse, et promit seulement de traiter cette affaire lorsqu'il serait de retour à Paris.

Le duc de Bourgogne et le comte de Richemont se rendirent ensemble d'Amiens à Arras. Là, ils assistèrent à une joute où Saintraille et Lionel de Vendôme avaient pris le Duc pour juge. Le premier jour ils coururent six lances, et Lionel fut légèrement blessé à la tête; le lendemain ils combattirent à pied, à la hache. Lionel, avec une ardeur extrême et sans reprendre haleine, s'en allait frappant du tranchant de sa hache; Saintraille, plus froid, parait avec le bâton de la sienne. Puis, saisissant son moment, il porta à Lionel plusieurs coups de la pointe de sa hache dans la visière, si bien qu'il finit par la relever, et lui découvrit la visage; l'autre saisit aussitôt de sa main la hache de Saintraille; celui-ci accrocha son casque, et lui égratignait le visage avec son gantelet de fer; pour lors le Duc fit cesser le combat. On amena les combattants devant lui; il leur fit promettre de demeurer à jamais bons amis, et les accueillit avec toute sa courtoisie. Le jour d'après il y eut encore, en sa présence, une joûte entre le sire Rifflart de Champremi, du parti des Français, et le bâtard de Rebecque; ce dernier perça de sa lance l'armure de son adversaire, et alors le combat fut arrêté. Après ces nobles passe-temps, Saintraille et les siens retournèrent trouver leur compagnie de gens d'armes qui tenaient la campagne dans le comté de Guise.

Au mois de juin, le duc de Bedford se rendit à Troyes, et là fut célébré en grand appareil son mariage avec madame Anne de Bourgogne. Le duc Philippe, son frère, son oncle le comte Jean de Bavière, et une foule de grands seigneurs bourguignons et anglais, assistèrent à ces solennités, où le régent se plut à égaler la magnificence célèbre de la maison de Bourgogne; puis il revint à Paris. Chemin faisant, il attaqua et prit la ville de Pont-sur-Seine; on y entra d'assaut, et la garnison française y fut cruellement mise à mort (2). Avant de

(1) Cet événement appartient à l'année 1424. Les lettres de Jean de Bavière, par lesquelles il déclare le duc de Bourgogne son héritier, sont datées de Bruges, le 6 avril de cette année. *Registres aux chartes*, n° 823 de l'inventaire imprimé, aux Archives du Royaume. (G.)

(2) Monstrelet. — Hollinshed.

quitter Paris, il avait aussi envoyé assiéger la forteresse d'Orsay. Les assiégés se défendirent vaillamment pendant plusieurs semaines contre les Anglais, les gens de Paris et les paysans de la campagne voisine qu'animaient contre eux tous leurs brigandages; enfin, n'ayant nul espoir de secours, ils se rendirent à discrétion. On mit la corde au cou aux gens des communes qui se trouvaient dans la garnison, et on leur fit traverser Paris tête nue, attachés par couples, comme des chiens. Les gentilshommes n'étaient point liés, mais on les forçait à tenir leur épée par le milieu de la lame, la pointe tournée sur la poitrine (1). En cet équipage, ils furent amenés sous les fenêtres de l'hôtel des Tournelles, où habitait le duc de Bedford. Quand la jeune duchesse, qui était arrivée un jour ou deux auparavant, vit passer ces pauvres Français qu'on allait envoyer au Châtelet, elle fut émue de si grande pitié qu'elle supplia son mari en leur faveur; il ne put refuser la prière de sa femme, et laissa aller sans condition les gens de la garnison d'Orsay (2).

Cependant le roi, son conseil ni ses capitaines ne perdaient point courage; la guerre était soutenue avec constance dans le Maine et dans l'Anjou; en Picardie, Messire Jacques de Harcourt défendait la forteresse importante du Crotoy. Une poignée de Français tenait le fort château de Montaigu en Champagne, contre les attaques du comte de Salisbury, gouverneur anglais de Champagne et de Brie; d'autres soutenaient aussi le siége dans Mouzon. Le conseil du roi résolut de secourir ces deux places; elles importaient par leur situation. En effet, la force des Français était sur les bords de la Loire, à Orléans, à Blois, à Bourges; pour communiquer avec les garnisons et les compagnies des marches de Picardie, il fallait donc déboucher par Gien, traverser la Bourgogne vers Auxerre, et remonter à travers la Champagne; c'était aussi sur ce point que le duché de Bourgogne était le plus ouvert et qu'on pouvait le mieux s'y avancer.

Ce fut pour assurer cette route de communication que les Français attachèrent un grand prix à s'emparer d'une forteresse assez considérable, nommée Crevant, qui se trouve entre Auxerre et Avallon, sur la rive droite de l'Yonne. Le bâtard de la Baume, qui avait été autrefois Bourguignon, l'avait surprise (3); mais le sire de Chastellux et quelques autres gentilshommes de Bourgogne étaient aussitôt accourus avant que les Français fussent en force dans Crevant; et lorsque Tanneguy Duchâtel arriva de Champagne, se retirant devant le comte de Suffolk, il trouva la place déjà reprise par les Bourguignons résolus à se bien défendre. L'armée du roi était à Gien. Jean Stuart, connétable des Écossais, venait d'arriver avec trois mille des siens; le maréchal de Severac commandait trois fois autant de Français; il y avait aussi beaucoup de Lombards, d'Aragonais, de Gascons. Toute cette armée se porta, sans perdre de temps, à Crevant pour l'emporter. Le sire de Chatellux envoya aussitôt annoncer à la duchesse douairière le péril où il se trouvait. Déjà elle s'était occupée de la défense de la province; les états du Duché et de la Comté avaient été rassemblés et avaient donné des subsides. Elle rappela sur-le-champ le chancelier Raulin, qui était allé à Châlons présider pour le Duc à une joute entre deux chevaliers. Des lettres furent expédiées à tous les bailliages pour mander les vassaux; Jean de Toulongeon, maréchal de Bourgogne (4), fut chargé de les commander; le lieu pour s'assembler fut fixé entre Montbar et Avallon (5).

Cependant la Duchesse avait écrit aussi au duc de Bedford, et les Anglais, au nombre d'environ six mille, sous les ordres du comte de Suffolk, s'avancèrent jusqu'à Auxerre, où ils se rejoignirent aux Bourguignons qui leur firent bien grand accueil (6).

Les capitaines des deux nations tinrent conseil dans la cathédrale. Crevant était serré de près; le sire de Chastellux et ses braves compagnons se trouvaient réduits aux dernières extrémités de la famine; il fut résolu d'aller les secourir sans tarder : tout fut réglé dans le plus grand ordre pour la bataille.

(1) Journal de Paris.

(2) Monstrelet.

(3) Chronique de Berri. — Monstrelet. — Hollinshed. — Histoire de Bourgogne.

(4) Il est rapporté, dans un compte de la chambre de Bourgogne de Jean Freignot, de 1423, que le duc envoya, au mois d'octobre 1423, messire Jehan, seigneur de Thoulongeon et de Senecey, maréchal de Bourgogne, et les seigneurs de St.-Amour, messire Guillaume d'Andelot, Jehan de Bouhain, Antoine de Chastillon, Antoine de la Marche, le comte de Joigny, messire Regnier Pot, de Coulches, de Thil, messire Pierre de Beffremont, de Commarien, le bailli de Troyes, messire Antoine de Thoulongeon, de Boulignieux, Chandea, le bailli de Charolais, le bailli d'Amont, Jean de Vaulbusin, écuyer, capitaine de Noyers, et Perrenot Grasset, écuyer, pour faire lever le siége de Crevant. *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, II, 201. (G.)

(5) Histoire de Bourgogne.

(6) Monstrelet. — Hollinshed.



Il était à craindre qu'il ne s'émût quelque discorde, quelque querelle entre Bourguignons et Anglais; il fut donc arrêté que tout homme qui troublerait le bon accord et la paix serait puni à la discrétion des capitaines; on nomma deux maréchaux, l'un Bourguignon, le sire de Vergy, l'autre Anglais, sir Gilbert Halsall, pour surveiller chacune des deux armées. Soixante archers et soixante hommes d'armes de chaque nation furent commandés pour marcher à la découverte. Il fut ordonné que dès qu'on serait arrivé au lieu où il faudrait combattre, chacun, sous peine de mort, mettrait pied à terre, et que tous les chevaux seraient ramenés à une demi-lieue en arrière. En effet, depuis le roi Henri V, c'était, chez les Anglais, un honneur de combattre parmi les archers (1); et il se mettait toujours un grand nombre des meilleurs hommes d'armes avec ces gens des communes, afin de les rassurer et de les faire mieux combattre. On enjoignit à chaque archer de se munir d'un pieu aiguisé des deux bouts, pour planter en face de lui, penché vers l'ennemi, comme les Anglais l'avaient pratiqué avec tant d'avantage à Azincourt. Il fut prescrit d'emporter pour deux jours de vivres, et la ville d'Auxerre était chargée d'en envoyer au camp, avec promesse de fidèle payement. Il était enjoint à chacun de se tenir à son ordre de bataille; le premier qui serait trouvé hors de son rang devait être mis à mort; enfin, il était expressément défendu de faire des prisonniers avant que le terrain fût entièrement gagné, et tout homme d'armes qui se refuserait à tuer son prisonnier devait être tué avec lui.

Toutes ces précautions, que chacun trouva bien sages, furent criées et publiées au son des cloches dans la ville. Le lendemain, après avoir entendu dévotement la messe, et bu fraternellement un coup de vin, Anglais et Bourguignons s'en allèrent en belle ordonnance vers l'ennemi. Le premier jour, ils s'arrêtèrent à Vincelles, au bord de la rivière. Le lendemain, ils avancèrent toujours, sur la rive gauche de l'Yonne qui les séparait des Français. Ceux-ci, campés sur une colline, défendaient le passage et protégeaient le siége de Crevant. Les Anglais continuèrent à remonter la même rive vers Coulanges-la-Vineuse, pour passer la rivière plus haut. Une partie de l'armée du roi quitta alors sa position afin de s'y opposer. On resta ainsi en présence pendant trois heures; enfin les Anglais et les Bourguignons gagnèrent un pont sur leur droite, et le combat s'engagea rudement. L'effort des Bourguignons se porta sur le maréchal de Severac et sur les Français. On combattait avec vaillance et obstination de part et d'autre, lorsque le sire de Chastellux, se trouvant dégagé, fit une vigoureuse sortie, et attaqua les Français par derrière. Le maréchal de Severac et sa troupe, ne pouvant plus résister, se retirèrent. Le sire de Gamaches, le sire de Fontaine, Saintraille, le comte de Ventadour et beaucoup d'autres chevaliers de France, continuèrent à se défendre avec les Écossais, qui ne montraient pas moins de vaillance; enfin ils succombèrent. Un grand nombre périt glorieusement. Jean Stuart, que les Français nommaient le connétable des Écossais, se rendit au sire de Chastellux. Il avait eu l'œil crevé, de même que le sire de Gamaches, qui fut aussi prisonnier avec Saintraille, Ventadour et quelques autres. Dans leur malheur, ils accusaient avec aigreur le maréchal de Severac de les avoir abandonnés et d'avoir lâchement pris la fuite.

Après la victoire, les Bourguignons et les Anglais entrèrent à Crevant, où ils remercièrent Dieu ensemble en grande joie et en bon accord. Le sire de Chastellux, qui avait soutenu pendant cinq semaines un siége si glorieux contre toute l'armée française, fut plus que tous comblé de louanges et d'honneurs. Le duc Philippe, en apprenant la bataille de Crevant, lui fit témoigner tout son contentement, et eut soin de le dédommager des pertes qu'il avait faites par d'amples gratifications. Le chapitre d'Auxerre, pour consacrer à jamais ce mémorable fait d'armes (2), institua que l'aîné de la maison de Chastellux serait chanoine honoraire, et pourrait assister aux offices, armé de toutes pièces, avec un surplis par-dessus, et tenant son faucon sur le poing. En outre il fonda, pour l'anniversaire de cette bataille, une messe de la Victoire. Le régent anglais ordonna des feux de joie et des réjouissances à Paris.

Le pauvre peuple n'avait pas cœur à de telles fêtes; il en aurait plutôt pleuré (3). Il ne lui importait guère qu'on eût tué trois ou quatre mille de ces Armagnacs qu'il avait eus en si grande haine, car leurs ennemis ne lui avaient pas fait plus de bien. La victoire des Anglais ne pouvait donner sujet de se réjouir à ceux qui supportaient leur rude domination. Il n'y avait à voir en tout cela que des chrétiens s'égorgeant entre eux; de plus, il était à croire que les uns comme les autres mou-

(1) Monstrelet. — Philippe de Comines.
(2) Histoire de Bourgogne.
(3) Journal de Paris.

raient en péché mortel ; en effet, selon le commun dire, tous ces hommes d'armes n'allaient pas tant à la guerre pour l'amour de leurs seigneurs dont ils se targuaient si fort, pour la crainte de Dieu, ni pour aucun motif de charité, que par pure convoitise.

Aussi les Parisiens, nonobstant leur peu d'amour pour les Anglais, ne furent pas plus réjouis lorsque, quelques semaines après, ils apprirent que les Français avaient en quelque sorte réparé le désastre de Crevant en remportant un avantage signalé sur une troupe anglaise commandée par sir Jean de la Poole, frère du duc de Suffolk. Ils revenaient en Normandie chargés d'un immense butin qu'ils avaient fait en Anjou (1). Jean de Harcourt, comte d'Aumale, rassembla les gentilshommes et les communes de ces provinces, et tomba sur les Anglais près du château de la Gravelle, non loin de Segré en Anjou. La marche de l'ennemi était embarrassée d'un lourd bagage, et de plus de dix mille bœufs qu'ils avaient dérobés dans les campagnes. Cependant il se défendit vaillamment; les archers et les gens de pied se retranchèrent, comme à la coutume, derrière leurs pieux aiguisés; mais les hommes d'armes et les chevaliers français les attaquèrent par le flanc, et bientôt les mirent en désordre. Il en périt près de deux mille. Sir Jean de la Poole, sir Thomas Clinton et d'autres capitaines anglais furent pris.

Ailleurs la fortune semblait moins favorable aux Français. Le château de Montaigu se rendit au duc de Salisbury, puis il emporta Sézanne. Le duc de Suffolk reprit Mâcon. Le sire Jacques de Harcourt s'engagea à rendre le Crotoy si, à jour marqué, il n'était secouru ; et, comme il n'y pouvait guère compter, il s'embarqua avec sa famille, ses serviteurs, ses richesses et tout son monde, pour aller retrouver le roi de France (2). Il en fut honorablement reçu, et se rendit peu après chez le sire de Parthenay, dont sa femme était unique héritière. Ce seigneur était du parti bourguignon : messire de Harcourt voulut lui persuader de passer au parti du roi; ne pouvant changer son opinion, il donna signal aux hommes d'armes qu'il avait amenés, et saisit le sire de Parthenay, comme prisonnier, au nom du roi. Mais le pont et les portes du château n'étaient point fermés; les habitants de la ville de Parthenay, entendant du bruit, entrèrent aussitôt et défendirent leur seigneur. Dans ce débat, messire de Harcourt et la plupart de ses compagnons furent tués; ils périrent ainsi victimes de leur trahison.

Dans cette guerre de compagnies et de forteresses, les succès étaient divers, et sans autre conséquence que le malheur des peuples. Il arrivait parfois que les Anglais gagnaient un château le matin, et qu'à quelques lieues plus loin ils en perdaient deux le soir (3). C'est ainsi que Ham, Compiègne, Guise et d'autres villes ou lieux fortifiés furent alternativement pris et repris par Jean de Luxembourg et par Saintraille, que le roi Charles VII, après la bataille de Crevant, s'était hâté de racheter à grands deniers, encore qu'il n'en eût guère alors. Mais ce vaillant chevalier, toujours aventureux, fut une troisième fois fait prisonnier dans une sortie au siége de Guise.

C'était avec les chevaliers et seigneurs de Vermandois et de Picardie que messire de Luxembourg faisait infatigablement toutes ses expéditions. Quand ils revenaient chez eux, ils trouvaient leurs villes saccagées, leurs châteaux pillés ou brûlés, leurs domaines dévastés, soit par les uns, soit par les autres. Le sire de Luxembourg était dur et redouté; il écoutait peu leurs plaintes, ou bien leur donnait des assurances vaines. Enfin ils se lassèrent, et firent entre eux des assemblées, soit pour exposer fortement leurs griefs, soit pour aviser à défendre leurs propres seigneuries (4). De zélés serviteurs de la maison de Bourgogne étaient à la tête de ces assemblées, les sires de Longueval, de Mailli, de Saint-Simon, de Maucourt; mais ils s'entendirent mal entre eux. Plusieurs craignirent la colère de Jean de Luxembourg, et se retirèrent de ces pourparlers, si bien que les premiers qui avaient entamé l'affaire se trouvèrent contraints de la pousser plus avant; ils se déclarèrent pour le roi Charles, gardèrent en son nom leurs châteaux ou y appelèrent ses gens. Le régent anglais les fit mettre au ban du royaume, pour avoir rompu le serment qu'ils avaient prêté au roi Henri. Leurs biens furent confisqués, et par la suite il y en eut de mis à mort, quand ils étaient pris (5).

Vers ce moment, les affaires du roi de France semblaient, malgré la triste journée de Crevant, ne pas être en si déplorable situation. Il lui était né le 4 juillet, à Bourges, un fils qui fut depuis le

(1) Monstrelet.
(2) *Ibid.*
(3) Journal de Paris.
(4) Monstrelet.
(5) Fenin.



roi Louis XI. On avait alors si peu de finances, qu'on fut contraint à demander du temps au chapelain pour lui payer le rachat des vases d'argent qui avaient servi au baptême, et auxquels il avait droit par la coutume. Cependant il y eut de grandes réjouissances : tous les peuples de l'obéissance française célébrèrent cette naissance par des fêtes, et jusqu'à Tournay (1), ville du domaine royal, située au milieu de la Flandre et de la domination de Bourgogne, les habitants se réjouissaient, criant : « Noël (2) ! »

Ce qui nuisait peut-être le plus à la cause du roi, c'est qu'on disait beaucoup de mal des gens qui formaient son conseil et qui le gouvernaient. Tanneguy le président de Provence, Guillaume d'Avaugour, Robert le Masson, étaient peu estimés dans un parti comme dans l'autre. Quoi qu'on pût leur reprocher, ils n'en montraient pas moins en ce moment une grande constance et une merveilleuse résolution ; sans cesse ils savaient former de nouvelles compagnies armées, et opposer partout résistance et même attaque aux Bourguignons et aux Anglais (3). Ils venaient d'obtenir un renfort de cinq cents lances et de mille archers du duc de Milan. En arrivant à Lyon, cette troupe, conduite par le bailli Imbert de Grollée, s'était portée en diligence au château de la Bussière, près de Mâcon, le jour même où le sire de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, devait y entrer; car le gouverneur avait rendu la place pour ce terme, s'il ne lui arrivait pas secours. Selon l'usage, le maréchal, au jour prescrit, mit sa troupe en bataille pour tenir journée et attendre ceux qui se présenteraient au secours de la forteresse. Tout à coup les Lombards et les Lyonnais tombèrent sur sa troupe; elle fut taillée en pièces, et il fut fait prisonnier (4).

Le conseil de Bourgogne s'occupa aussitôt de pourvoir à la sûreté du Duché. On convoqua des hommes d'armes; Antoine de Toulongeon fut chargé de l'office de maréchal, au lieu de son frère prisonnier; un nommé Perrin Grasset, aventurier et chef de compagnie, fut envoyé dans le Charolais, et tarda peu à surprendre la ville de la Charité, si importante pour les Français à qui elle assurait le passage de la Loire.

Mais le roi espérait pouvoir bientôt porter de plus grands coups ; il recevait d'Écosse des renforts considérables, et n'épargnait rien pour animer et récompenser le zèle des seigneurs de ce pays-là. Déjà le comte de Buchan avait été fait connétable de France; Jean Stuart, qui avait été pris à Crevant, puis échangé contre sir Jean de la Poole, fut fait comte d'Aubigny, et peu après de Dreux. Le comte Douglas, qui amenait d'Écosse quatre ou cinq mille hommes d'armes, fut créé duc de Touraine, et lieutenant général de tout le royaume pour le fait de la guerre, aux grands murmures des seigneurs de France.

Ainsi la guerre se préparait à devenir plus vive et plus forte. Le duc de Bourgogne était pour lors en Flandre; une aventure bizarre l'avait contraint à se rendre à Gand (5). Une femme s'y était présentée sous le nom de madame Marguerite, duchesse de Guyenne, sa sœur, qui allait épouser le comte de Richemont. Elle avait si bien su ménager les apparences, qu'on lui avait rendu toutes sortes d'honneurs; il se trouva enfin que c'était une religieuse échappée de son couvent à Cologne; elle fut remise à l'évêque, qui la fit ramener à son abbaye.

Vers la fin d'août (6), le duc et le comte de Richemont, qui ne l'avait point quitté depuis les conférences d'Amiens, arrivèrent à Paris. Le régent anglais les reçut avec grande pompe; quant au peuple, il n'avait plus de goût ni d'empressement pour aucun de tous ces princes; seulement il se plaignait des désordres et de la mauvaise discipline de leur suite, blâmaient leurs profusions, qui faisaient enchérir les vivres, déjà si rares, et détestait les magistrats qui, au lieu de leur dire la vérité, ne tâchaient qu'à leur complaire (7).

Le duc profita de la bonne volonté du duc de Bedfort pour se faire payer ce qui lui était dû sur la dot de madame Michelle de France; l'affaire fut discutée dans le conseil, et après beaucoup de difficultés, il obtint la remise des villes de Péronne, Roye et Montdidier, qui avaient été assignées en gage de la dot, une pension de deux mille francs sur Montreuil, le château d'Andrevic, et le péage de Saint-Jean de Losne (8).

(1) Voy. la note à la page 428. (G.)

(2) Monstrelet.

(3) Chartier.

(4) Histoire de Bourgogne.

(5) *Ibid.*

(6) Par des lettres datées d'Ypres, le 9 août 1423, le duc, considérant qu'il était obligé de se rendre dans ses pays de Bourgogne, nomma, pour gouverner, durant son absence, la Flandre et la seigneurie de Malines, ses conseillers, le doyen de Liége, prévôt de Saint-Pierre de Lille; le sire de Coolscamp, le sire de Comines, le sire Roland d'Uutkerque, le sire de Masmines, messires Jean de la Keythulle et Godefroid Le Sauvage. *Archives municipales de Gand.* (G.)

(7) Journal de Paris.

(8) Cet acte du roi Henri VI est rapporté ici inexactement. Le duc de Bourgogne réclamait la promesse que

Le duc Philippe n'eut pas un succès aussi prompt dans l'affaire du duc de Brabant et du duc de Glocester; le régent tâchait toujours de gagner du temps; cependant il proposa au duc de Bourgogne de se faire agréer tous deux pour arbitres par les parties; on en écrivit au duc de Glocester, mais il ne se pressa point d'envoyer sa réponse.

Après un séjour de deux semaines, le duc quitta Paris avec le comte de Richemont, et s'achemina vers la Bourgogne. De ville en ville, selon sa coutume et celle de tous les princes chrétiens, il s'arrêtait pour visiter les églises, entendre dévotement les saints offices, dire ses prières, faire des offrandes. L'anniversaire de la funeste mort de son père se trouva durant ce voyage, et il le solennisa comme jamais il n'y manquait. Au monastère de Saint-Seine, il déposa ses éperons sur les reliques des saints, puis les racheta par d'autres libéralités (1).

Peu après son arrivée à Dijon, se célébra enfin le mariage du comte de Richemont et de la duchesse de Guyenne; elle voulut garder ce nom qu'elle avait porté lorsqu'elle était femme du dauphin de France. Les magnificences de la noce furent grandes; les fêtes durèrent plus d'un mois. Elles étaient à peu près terminées, lorsqu'arrivèrent des ambassadeurs du duc de Savoie. Ce prince s'occupait toujours de rétablir la paix; il avait eu du roi de France de meilleures paroles que l'année précédente. Maintenant, sous prétexte de traiter des affaires de Bourgogne et de Savoie, il demanda une entrevue à son neveu le duc Philippe. Les ambassadeurs trouvèrent à cette cour le comte de Richemont, qui était porté de bonne volonté pour la France ; le chancelier de Bourgogne, maître Nicolas Raulin, qui avait toute la confiance de son maître, avait aussi le cœur français. Grâce à eux le duc Philippe accueillit fort bien l'ambassade, et envoya aussitôt le sire de Saint-George avec d'autres officiers de sa maison, proposer une entrevue à Châlons pour le 1er décembre.

Il s'y rendit en effet. D'abord il fut traité de quelques difficultés concernant la limite des deux États. La guerre donnait lieu aussi à de continuelles plaintes; le commerce ne pouvait plus se faire avec sûreté; il y avait sans cesse des marchands dévalisés sur les routes. Un autre objet occupa les deux princes; ils pensèrent à faciliter le négoce, en frappant dans les pays de leur domination, des monnaies du même poids, du même titre et de la même valeur. Quand les monnaies d'un État n'avaient pas de cours dans un autre, comme cela arrivait presque toujours, tant les princes en faisaient varier la valeur selon leur volonté, les marchands étaient obligés d'acheter des lingots d'or pour s'en aller faire leurs achats; ils en revendaient d'autant plus cher leurs marchandises. D'ailleurs, en recherchant ainsi l'or pour l'emporter, ils en élevaient la valeur, puis les princes prenaient cette cause ou ce prétexte pour changer la valeur de leurs monnaies. Il était difficile que ce fût la Bourgogne qui se mît au taux de la Savoie, parce qu'alors sa monnaie n'aurait plus eu cours en France. De plus, les conseillers remarquaient qu'il fallait que le marc d'argent et la valeur du poids des écus fussent fixés au même taux par les deux princes, avec des peines sévères contre les transgresseurs; enfin, disait-on, il deviendrait par là indispensable que jamais aucun changement eût lieu dans les monnaies d'un État, sans que l'autre en fût prévenu au moins deux mois d'avance; ainsi l'affaire ne put s'arranger (2).

Le duc de Savoie parla ensuite de la paix, qui semblait être sa pensée principale; il trouva son neveu irrité contre le roi de France. Il avait paru au duc Philippe et peut-être avec raison, que presque tous les efforts de la guerre avaient été dirigés contre la Bourgogne; d'ailleurs, pour se montrer fidèle aux Anglais, le duc de Bourgogne avait écrit au duc de Bedford qu'il n'entendrait à rien qui pût porter préjudice aux intérêts du roi d'Angleterre, et qu'il ne prendrait nul arrangement sans le lui avoir auparavant communiqué.

Cependant une trève fut prononcée par le duc de Savoie, pour les pays de Lyonnais, Bourgogne et Charolais, et aussi pour le comté de Nevers et le Berri; quant au Beaujolais, la duchesse de Bourbon l'avait constamment maintenu en paix avec la Bour-

Henri V lui avait faite solennellement d'intervenir auprès de Charles VI, pour qu'il lui fût cédé des terres et seigneuries situées près de ses États, à concurrence d'une valeur annuelle de 20,000 livres parisis ou 25,000 livres tournois. Henri VI voulant remplir cet engagement, donna au Duc les villes et châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier, avec leurs appartenances et dépendances, ainsi que les villes et bailliages de Tournay, Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand, et une somme annuelle de 3,000 livres assignée sur la recette des aides du diocèse d'Amiens, pour jouir du tout durant sa vie seulement. Les lettres de ce don sont datées du 8 septembre 1423. *Registre aux chartes*, no 823 de l'inventaire imprimé, aux Archives du Royaume.

Le Duc ne put parvenir à se mettre en possession de Tournay, qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, se maintint toujours sous l'autorité de Charles VII. (G.)

(1) Histoire de Bourgogne.

(2) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

gogne, les traités avaient été plus d'une fois renouvelés (2).

De retour en ses États, le duc de Savoie fit publier les conditions qu'il avait proposées pour arriver à la conclusion de la paix. Il eût voulut que le roi de France se rendît à Lyon avec son conseil, tandis que le duc de Bourgogne aurait été avec le sien à Châlons; tout le pays situé entre ces deux villes aurait été libre de gens de guerre, et Mâcon, Tournus et Charlieu auraient été remis en dépôt à lui duc de Savoie.

Ces propositions n'eurent pas de suite, non plus que les efforts du cardinal de Sainte-Croix, légat du pape, à qui cependant l'Angleterre accorda pouvoir de commencer des négociations avec la France.

Le duc Philippe, après avoir convoqué les trois états du duché et de la comté pour en obtenir un subside, se préparait à retourner à Paris et en Flandre, lorsqu'il apprit que sa mère était mourante. Il quitta sur-le-champ Montbar où il était, avec le comte de Richemont. Quelle que fût leur diligence, ils ne purent revoir leur mère. Les peuples de Bourgogne donnèrent de grands regrets à cette princesse; au milieu de ces temps malheureux, elle avait toujours veillé à leur bien et à leur repos, s'était occupée d'écarter d'eux les maux de la guerre, avait été économe, ne les avait point, pour son compte du moins, surchargés d'impôts, et avait toujours fait payer fidèlement la solde des hommes d'armes, les empêchant ainsi de rançonner les campagnes.

Sa mort accroissait les domaines et les richesses du duc Philippe. Après avoir réglé quelques affaires, il partit pour Paris avec le comte de Richemont. A peine s'était-il éloigné, qu'on découvrit le secret d'une attaque imprévue, que les partisans du roi allaient faire sur la Bourgogne, nonobstant la trève de Châlons. Leur espoir se fondait sur les intelligences qu'ils avaient dans le pays. Le bâtard de la Baume, étant tombé entre les mains d'une compagnie anglaise, confessa toute l'affaire. Elle avait surtout été conduite par une fille bâtarde que le feu roi Charles VI avait eue, durant sa maladie, d'Odette de Champdivers; elle habitait en Bourgogne d'où était sa mère, et le Duc lui faisait même une pension. On la mit en prison, ainsi qu'un religieux cordelier et un marchand de Genève, ses principaux complices (3).

Cette tentative éloigna encore plus les idées de paix; les ducs de Bedford et de Bourgogne ne s'occupèrent qu'à pousser la guerre avec activité. Le comte de Richemont demanda que le commandement d'une armée lui fût confié; mais le régent se méfiant, ou de son habileté ou de sa foi, ne voulut point y consentir; il ajouta même que le comte de Richemont, n'ayant pas combattu depuis Azincourt, avait pu oublier la guerre (4). Ce refus offensa mortellement le comte; les faveurs par où les Anglais avaient voulu se l'attacher, le don du comté d'Ivry, la promesse d'une forte pension, ne calmèrent point son ressentiment; il se retira en Bretagne, et pour dérober sa marche aux Anglais, il s'embarqua dans un port de Flandre, tandis que tous ses serviteurs traversaient la Normandie, annonçant qu'il allait passer.

C'était un motif de plus pour ménager le duc Philippe; rien ne lui était refusé; les comtés d'Auxerre et de Mâcon, ainsi que la châtellenie de Bar-sur-Seine, lui furent concédés en compensation des sommes qu'il prétendait être dues tant à lui qu'à ses prédécesseurs, et un délai de deux ans lui fut accordé pour justifier de ses créances.

Il partit de Paris pour ses États de Flandre; là, sur la proposition et les instances de son conseil et de ses parents le duc de Brabant et le comte Jean de Bavière, il se résolut à épouser la veuve de son oncle, le comte de Nevers, qui avait péri à la journée d'Azincourt; c'était Bonne d'Artois, fille du comte d'Eu, connétable de France, mort à la bataille de Nicopolis, et petite-fille du duc de Berri. Une ambassade, chargée de riches présents, partit pour solliciter du pape les dispenses nécessaires (5). Le souverain pontife fut aussi chargé d'un commun accord, par les ducs de Bedford et de Bourgogne, de prononcer sur le différend soumis à leur arbitrage au sujet du double mariage de Jacqueline de Brabant; c'est ce qui fut arrêté lorsque le Duc traversa Paris pour retourner dans son duché de Bourgogne. Il obtint encore de nouvelles marques de faveur;

(1) 1424-1325. v. st. L'année commença le 27 avril.

(2) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

(3) Histoire de Bourgogne et Preuves.

(4) *Ibid.*

(5) Cette ambassade était composée de Hues de Lannoy, conseiller et chambellan du Duc, gouverneur de Lille; de Robert de Saulx, vidame de Reims, et de Quentin, archidiacre de Bruxelles. Le cardinal d'Ostie, auquel le pape avait renvoyé l'affaire, accorda la dispense le 30 septembre 1424. Voy. *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, II, 207. (G.)

entre autres, il fit obtenir au sire de Chastellux une riche part dans des confiscations faites sur le cardinal de Bar et d'autres partisans du roi (1).

Le duc de Bedford et le duc de Bourgogne quittèrent Paris à peu près en même temps; le premier, pour conduire son armée contre les forces redoutables que le comte Douglas avait assemblées sur les marches du Perche et de la Normandie; le second, pour assembler les hommes d'armes de Bourgogne, et pousser la guerre avec vigueur; mais, avant de s'être mis en campagne, il apprit la terrible victoire que les Anglais venaient de remporter à Verneuil le 17 août (2).

Toute l'espérance du roi Charles se trouvait dans cette armée; les Écossais, les Lombards, les meilleurs chevaliers du royaume étaient réunis. Il en fut comme à l'ordinaire; la discorde se mit entre les chefs. On vit éclater plus que jamais la haine que les gentilshommes de France avaient conçue contre les Écossais, qui venaient avec orgueil et convoitise exiger du roi de France les emplois, les seigneuries, l'argent et toutes les récompenses.

Le comte Douglas et les Écossais furent d'abord d'avis d'avoir bataille avec les Anglais; telle n'était point l'idée du vicomte de Narbonne, du comte d'Aumale et des vieux capitaines français; ils préféraient faire des siéges, et mettre de fortes garnisons dans les forteresses dont on pourrait s'emparer. Ils venaient cependant de perdre celle d'Ivry, que le duc de Bedford était venu assiéger, et que l'armée du roi avait promis de délivrer; elle avança presque jusqu'à la vue de la garnison; mais, trouvant les Anglais en bonne position, elle se retira. Pour lors le gouverneur, Gérard de la Pallière, qui s'était engagé à se rendre s'il n'était pas secouru, vint porter les clefs au duc de Bedford: « Voici, dit-il, lui » montrant une lettre qu'il tenait à la main, la si» gnature de dix-huit des plus grands seigneurs du » royaume, qui m'ont manqué de parole. »

Pendant ce temps-là, les Français se dirigeaient sur Verneuil. Pour s'en emparer, ils imaginèrent d'assurer à la garnison qu'ils venaient de remporter une victoire signalée sur l'armée anglaise : « Voyez nos prisonniers, » disaient-ils, montrant quelques Écossais qu'ils avaient attachés à la queue de leurs chevaux, et qui semblaient être blessés et tout sanglants: « Ah! triste journée! » criaient en anglais les soldats écossais. La garnison se laissa duper et rendit la forteresse.

Le duc de Bedford avait suivi l'armée de France, et s'avança sous les murs de Verneuil. Il envoya un hérault au comte Douglas, le faisant prier de s'arrêter, et qu'il serait bien aise de boire un coup avec lui : « Dis à ton maître, répondit le lieutenant gé» néral, que, ne le trouvant pas en Angleterre, je » viens exprès du royaume d'Écosse pour le ren» contrer en France; qu'il se hâte, je l'attends; et, » en attendant que nous buvions ensemble, rap» porte-lui que j'ai fait faire bonne chère à son » hérault. »

On s'apprêta au combat; les Français mirent pied à terre, et laissèrent leurs chevaux et les bagages dans la ville; seulement deux mille hommes d'armes, les uns lombards, les autres français, sous les ordres de la Hire et de Saintraille, furent chargés d'aller attaquer les Anglais par derrière.

Le duc de Bedford mit aussi tout son monde à pied, et garnit le front et les flancs de son armée d'archers retranchés derrière leurs épieux; les chevaux et les bagages furent placés par derrière, sous la garde de deux mille archers. Le régent parla ensuite aux Anglais; il leur rappela leurs anciennes victoires, et la glorieuse conquête qu'ils venaient de faire du royaume de France; il leur dit qu'il était temps de rabattre l'orgueil du Dauphin et de ses partisans, et que s'ils laissaient s'allumer le feu, l'incendie ne pourrait plus s'éteindre.

Le conseil du roi de France n'avait pas voulu qu'il fût de sa personne à cette bataille; tout eût été perdu avec lui, et il était sage d'en agir ainsi. Toutefois cette prudence faisait dire que ce prince n'aimait pas tant la guerre que les rois ses pères; sans douter de son courage, on croyait qu'il aimait mieux le repos et la paix. Le duc d'Alençon était le seul prince de la maison de France qui fût présent; il s'adressa aux Français; il les exhorta à se conduire en gens de cœur, et leur rappela qu'il s'agissait de savoir s'ils s'affranchiraient de la plus honteuse servitude, ou subiraient pour toujours le joug des anciens ennemis du royaume.

L'ardeur était extrême. Bientôt, contre la volonté du comte Douglas, qui voulait attendre l'attaque, et non la commencer, le vicomte de Narbonne, à la tête de ses gens, marcha sur les Anglais, aux cris de « Montjoye! Saint-Denis! » Il fallut suivre un mouvement qui n'avait point été prévu. Lorsqu'on arriva devant l'ennemi, déjà l'on était lassé, déjà l'armée n'était plus en bon ordre. Les Anglais

(1) Histoire de Bourgogne.

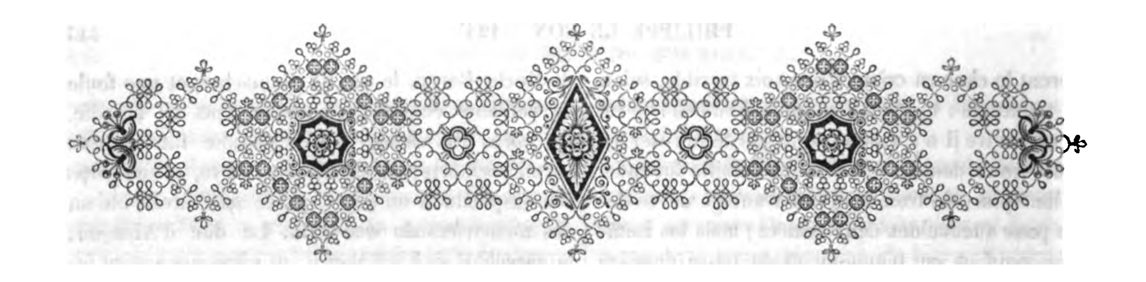
(2) Monstrelet. — Chartier. — Berri. — Hollinshed. — Saint-Remi. — Fenin. — Amelgard.

reçurent le choc en criant d'une voix terrible, selon leur coutume : « Saint-George à Bedford ! » De part et d'autre il n'y avait ni avant-garde ni réserve ; toute l'armée donnait à la fois. La bataille fut rude. Pendant plus de trois heures l'avantage ne se déclara pour aucune des deux armées ; mais les Lombards, pendant ce temps-là, ayant passé derrière les Anglais, tombèrent sur les bagages. Ils y furent vigoureusement reçus par les deux mille archers ; cependant ils parvinrent à jeter le désordre parmi les pages et les valets qui gardaient les chevaux. Ce fut la perte des Français ; les cavaliers lombards se mirent à piller ; et, pour mettre à couvert leur butin et les chevaux dont ils se saisissaient, ils laissèrent le champ de bataille, comme si tout combat eût été terminé. Alors les deux mille archers, libres de l'attaque, se portèrent au secours du corps d'armée. Ils arrivèrent comme une réserve de troupes fraîches. Les Français ne purent résister à ce nouvel effort ; la bataille fut perdue, malgré les prodiges de valeur des chevaliers de France et d'Écosse, qui vendirent chèrement la victoire aux Anglais. Le comte Douglas, messire Jacques son fils, le comte de Buchan, et beaucoup d'autres Écossais, furent tués. La perte fut plus grande encore parmi les Français, et ce jour fut presque aussi funeste à la noblesse que Crécy, Poitiers ou Azincourt; Jean de Harcourt, comte d'Aumale, le comte de Tonnerre, le comte de Ventadour, le sire de Roche-Baron, le sire de Gamaches, et une foule de vaillants chevaliers, périrent dans la bataille. Le corps du vicomte de Narbonne fut reconnu parmi les morts ; on lui trancha la tête, et son corps fut suspendu à un gibet, parce qu'il avait été un des meurtriers du duc Jean. Le duc d'Alençon, le maréchal de La Fayette, et plusieurs autres furent faits prisonniers. Le sire de Maucourt et le sire Charles de Longueval, qui avaient, ainsi que nous l'avons dit, laissé le parti anglais, ayant été pris, furent décapités, ainsi que quelques chevaliers de Normandie, qui, la veille de la bataille, avaient passé avec les Français.

Verneuil, où s'était enfermé le sire de Rambures, ne put résister ; le duc de Bedford accorda à la garnison la permission d'emmener ses chevaux et de se retirer en Berri ; mais les Anglais, dont les Lombards avaient pillé les chevaux, ne voulaient pas reconnaître cette condition ; il fallut que le comte de Salisbury tuât de sa main deux ou trois de ses gens, pour faire rentrer les autres dans le devoir.

Le duc de Bedford revint tout aussitôt à Paris ; le bruit y avait couru qu'il avait été défait ; une conspiration avait été découverte : elle fut sévèrement punie, et la ville, en réjouissance de la bataille de Verneuil, donna de superbes fêtes au régent.





PHILIPPE LE BON.

1424 — 1429.

LIVRE SECOND.

Séjour du Duc à Paris. — Le comte de Richemont connétable. — Lettres de défi entre le Duc et le duc de Glocester. — Lettre du pape au Duc.—Guerres du Hainaut et de Hollande contre madame Jacqueline et le duc de Glocester. — Tentatives pour faire la paix entre la France et la Bourgogne. — Le connétable travaille à la paix. — Continuation de la guerre de Hollande. — Bataille de Brawhershauven. — Discussions avec la ville de Dijon. — Désordres dans le gouvernement du royaume. — Siége d'Orléans. — Histoire de Jeanne d'Arc. — Prédications de frère Thomas Connette; — de frère Richard. — Délivrance d'Orléans. — Prise de Jargeau. — Bataille de Patai. — Fin de la prospérité des Anglais.

Jamais la cause du roi Charles n'avait paru en si mauvais point; alors, plus que jamais, les Anglais, par raillerie, le nommaient le roi de Bourges ou le comte de Ponthieu. Une seule chose consolait les seigneurs de France de la journée de Verneuil, c'est que les Écossais y avaient été exterminés. Ils disaient que la France était heureuse de se voir délivrée de ces alliés insolents et barbares; que s'il eussent gagné la victoire, ils se seraient trouvés maîtres de tout, et que leur projet était de s'emparer des seigneuries, des manoirs et même des femmes de tous les gentilshommes d'Anjou et de Touraine (1).

Aussitôt après cette malheureuse bataille de Verneuil, des ambassadeurs furent envoyés au duc de Savoie pour l'engager à reprendre les négociations avec le duc de Bourgogne. Ce prince s'était empressé de mettre à profit le premier bruit de ce désastre. Il se présenta devant les forteresses de Tournus, de la Bussière et de la Roche-Solutry.

(1) Amelgard.



Philippe-le-Bon.

Elles ne firent nulle résistance. Le Duc, ayant ainsi entre ses mains toutes les places qui assuraient ses frontières, se prêta volontiers à une trêve de cinq mois, que ses ambassadeurs signèrent avec ceux du roi, le 28 septembre, à Chambéry. Le duc de Savoie, outre la volonté qu'il pouvait avoir de rétablir la paix, trouvait toujours un grand avantage à éloigner les gens de guerre des pays où ses sujets faisaient un commerce journalier (1).

Le duc Philippe se rendit ensuite à Paris. Le duc de Glocester et sa femme Jacqueline de Hainaut venaient de débarquer à Calais avec cinq ou six mille Anglais (2). On commençait, dans le pays de Flandre, à craindre une guerre dont on voyait tous les apprêts. Cependant le Duc se fia aux paroles du régent anglais, qui lui semblaient sincères; des ambassadeurs furent envoyés au duc de Glocester pour lui porter la sentence qui, après beaucoup de délibérations, avait été réglée par les deux arbitres. En attendant sa réponse, le duc de Bedford faisait à son beau-frère de Bourgogne plus grand accueil que jamais. Ce n'étaient que fêtes, réjouissances, tournois, festins et danses, dont le malheureux peuple de Paris murmurait fort (3). Il y eut même une sorte de sédition que le duc de Bourgogne s'employa à apaiser (4). Pour avoir une occasion de plus de se divertir, les deux cours célébrèrent avec une grande solennité le mariage du sire Jean de la Tremoille et de la demoiselle de Roche-Baron. Le duc Philippe brillait au milieu de tous les seigneurs et chevaliers par sa courtoisie, sa bonne grâce aux joutes, à la danse et à toutes sortes d'exercices. Il engagea même son beau-frère le régent à paraître dans un tournoi, ce qui jamais ne lui était encore arrivé. C'était surtout aux dames que le duc de Bourgogne s'empressait de plaire; nul n'était plus amoureux et plus galant. La comtesse de Salisbury était pour lors la plus belle des nobles dames d'Angleterre qui étaient venues à Paris. Le Duc lui montra un grand amour, et s'efforça de gagner ses bonnes grâces. Ce fut un sujet de jalousie pour le comte de Salisbury, et un motif de plus pour faire naître la malveillance entre le duc de Bourgogne et les Anglais (5).

Il n'y avait point des divertissements pour les seigneurs seulement; le peuple avait aussi les siens. Durant six mois, depuis le mois d'août jusqu'au carême, on représenta au cimetière des Innocents la *Danse des Morts*, qu'on nommait aussi *Danse Macabre* (6). Les Anglais surtout s'y plaisaient, dit-on; c'étaient des scènes entre gens de tout état et de toutes professions, où, par grande moralité, la Mort faisait toujours le personnage principal.

Après toutes ces fêtes, le Duc, qui venait d'avoir des dispenses de Rome, se hâta de célébrer son mariage avec la comtesse de Nevers; la cérémonie se fit à Moulins-en-Gilbert, dans le comté de Nevers (7). Le comte de Richemont s'y était rendu. Son voyage était une chose importante dans les affaires de France. Lorsqu'il fut revenu en Bretagne, mécontent des Anglais, qu'il n'avait jamais aimés réellement, le conseil du roi essaya bientôt de le mettre du parti de la France. Le président de Provence, Tanneguy Duchâtel, la reine de Sicile, vinrent, les uns après les autres, lui faire des propositions. Mais le comte de Richemont n'avait aucune confiance dans les conseillers du roi; il se défiait surtout du président de Provence, qui passait pour avoir été le principal auteur de la détention du duc de Bretagne. Cependant les seigneurs bretons et les états de la province désiraient la paix, et avaient, comme toujours, le cœur plus français qu'anglais.

Il fut donc résolu de donner suite à ces pourparlers; toutefois le comte de Richemont déclara qu'il ne ferait rien sans consulter le duc de Bourgogne. Il lui envoya d'abord deux de ses conseillers. Bientôt après, l'office de connétable étant devenu vacant par la mort du comte de Buchan, le conseil de France le fit offrir à messire de Richemont. Pour lors il consentit à avoir une entrevue à Angers avec le roi. Il y arriva entouré des principaux seigneurs de Bretagne; le roi lui fit un grand accueil. Le comte se réserva d'obtenir le consente-

(1) Histoire de Bourgogne et Preuves.

(2) Le 21 octobre 1424, un héraut apporta deux lettres aux échevins de Mons : l'une était du duc de Glocester, l'autre de Jacqueline. Par ces lettres, la duchesse et son époux annonçaient leur arrivée à Calais, et leur intention de se rendre dans le Hainaut; ils demandaient qu'on les y reçût, et qu'on leur rendît obéissance. *Registre du conseil de la ville de Mons*. (G.)

(3) Journal de Paris.

(4) Histoire de Bourgogne.

(5) Fenin.

(6) C'est à tort que Velly, répété par M. de Barante, s'appuie du *Journal de Paris* pour affirmer (édit. in-4o, VII, 367) que la danse des morts fut exécutée par des personnages vivants, pour célébrer la victoire de Verneuil. La *danse macabre* était une moralité où la bouffonnerie se mêlait à la plus terrible leçon que puisse recevoir l'humanité. De Reiffenberg. (G.)

(7) Le 30 novembre 1424. (G.)

ment des ducs de Bourgogne et de Savoie; en attendant, il exigea pour otages le bâtard de Dunois et le sire d'Albret, et pour places de sûreté, Lusignan, Loches, Chinon et Mung-sur-Yèvres (1); puis il partit pour la Bourgogne (2).

Le moment était favorable; car le duc de Glocester, sans écouter en rien les conseils et les instances de son frère, au risque de mettre la discorde entre la Bourgogne et l'Angleterre, s'avançait à main armée vers le Hainaut. Une nouvelle circonstance rendit bientôt cette querelle plus grande et plus obstinée. Le comte Jean de Bavière, ancien évêque de Liége, mourut (3), empoisonné, dit-on, par des seigneurs hollandais du parti de sa nièce. Le sire Van Vlyet fut même décapité comme accusé de ce crime (4). Le comte fit le duc de Bourgogne son héritier, au préjudice de madame Jacqueline. En outre, la Hollande et la Zélande, dont il avait seulement la jouissance, revenaient à sa nièce. Ainsi il s'agissait de savoir qui disposerait de plusieurs pays vastes, riches et d'un grand commerce. Le duc de Glocester avait plus que jamais la volonté de soutenir ses droits.

Le duc de Savoie demanda une nouvelle entrevue au duc Philippe; elle fut fixée à Mâcon. Le comte de Richemont et le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, s'y trouvèrent; le duc de Savoie y amena trois envoyés du roi, l'archevêque de Reims et les évêques de Chartres et du Puy (5). Le duc de Bourgogne consentit qu'ils lui fussent présentés; il les accueillit avec cette courtoisie que nul n'avait plus que lui; mais à toutes leurs propositions il ne répondit qu'en rappelant le meurtre de son père. Les prélats excusaient doucement le roi sur sa jeunesse, sur les conseillers qui l'avaient entouré : « Hé bien donc, reprit le duc Philippe, que ne s'est-» il encore défait de ses méchants conseillers! » Du reste, il parla avec bienveillance du roi, et protesta du désir qu'il avait de lui rendre service (6). Il fut impossible d'aller plus loin. Le duc consentit à ce que le comte de Richemont acceptât l'épée de connétable, prolongea la trêve, et fiança madame Agnès, sa sœur, avec le comte de Clermont.

Cependant il lui fallait songer à défendre le Hainaut contre le duc de Glocester et madame Jacqueline, qui avaient traversé ses propres domaines pour aller porter la guerre au duc de Brabant, son cousin (7). Ils étaient entrés dans la ville de Mons (8), qui était la principale du pays de Hainaut : un fort parti s'était déclaré pour eux, et ils avaient assemblé les trois états. Là, madame Jacqueline exposa (9) comment elle avait accompli son devoir de bonne catholique en quittant le duc de Brabant, dont elle était cousine germaine et marraine, et qui ne pouvait être son mari. Aussi disait-elle que, tant que ce mariage avait duré, elle s'était crue en péché mortel, et qu'elle tremblait comme la feuille toutes les fois que le duc de Brabant entrait en sa chambre (10).

Le duc de Bourgogne publia ses mandements, et

(1) Mehun-sur-Èvre. (G.)

(2) Histoire de Bourgogne.

(3) Le 6 janvier 1425, selon l'*Art de vérifier les dates*. Ce prince prenait, dans ses actes, les titres de *comte palatin du Rhin, duc en Bavière, fils de Hainaut, Hollande et Zélande, etc.* (G.)

(4) Chronique de Hollande.

(5) Mémoires de Richemont. — Histoire de Bretagne.

(6) Histoire de Bourgogne.

(7) Monstrelet.

(8) Le 27 novembres 1424. *Archives de Mons*, Registre du conseil de cette ville. (G.)

(9) Les trois états de Hainaut furent assemblés le 30 novembre. Jacqueline leur remontra, par la bouche de M. Jean Lorfévre, sous-prieur de l'abbaye des Écoliers, qu'elle tenait son mariage avec le duc de Brabant pour nul, et pour contraire aux commandements de Dieu et de l'Église, pour quatre principales causes : la première, que Monsieur de Brabant et elle étaient parents au second degré; la deuxième, qu'elle avait eu auparavant pour mari Monsieur le Dauphin, auquel Monsieur de Brabant était allié au troisième degré; la troisième, que madame la douairière, sa mère, avait tenu sur les fonds ledit Monsieur de Brabant, et partant qu'ils étaient frères spirituels; le quatrième enfin, *pour honnêteté de justice*. Il ajouta que, même avant la consommation du mariage, il avait été révoqué, et la révocation dénoncée à un évêque; que si, depuis cette révocation, on avait obtenu dispense de deux des points ci-dessus, du consentement de la duchesse, la seconde dispense que l'on avait sollicitée ne pouvait avoir d'effet, pour l'avoir été sans le consentement de ladite dame, laquelle sentait sa conscience blessée de ce mariage; qu'elle s'était confessée, et qu'elle avait reçu l'absolution, moyennant douze cents couronnes de France à donner en aumônes, et des pénitences corporelles qu'elle avait accomplies; que, sur ce, d'après ordonnance de l'Église et le conseil de plusieurs notables clercs d'Italie et d'autres régions, elle s'était alliée à Monsieur de Glocester; que ce mariage durait depuis deux ans et plus, sans que personne y eût mis empêchement. En conséquence, la duchesse requérait les états de vouloir recevoir Monsieur de Glocester, comme son mari, mambour et avoué à la seigneurie du pays de Hainaut. Les états demandèrent délai pour résoudre sur une proposition aussi importante. Le 4 décembre, ils décidèrent qu'ils recevraient le duc de Glocester, et qu'ils renverraient au duc de Brabant l'acte des serments réciproques qu'ils s'étaient prêtés. Le 5 décembre, le duc de Glocester fut inauguré comme comte de Hainaut. *Archives de Mons*, Registre cité. (G.)

(10) Saint-Remy.

et enjoignit à tous ses vassaux de Flandre et d'Artois de prendre les armes sous les ordres des sires de Luxembourg, de Croy et de l'Isle-Adam, afin de s'opposer à l'entreprise du duc de Glocester. Le comte de Saint-Pol, frère du duc de Brabant, fut chargé de commander toute l'armée, et pour lors commença une cruelle guerre (2), où les Anglais ne ménageaient pas le pays (3).

Dès que le duc de Glocester eut connaissance des lettres patentes du duc de Bourgogne, il lui écrivit à peu près en ces termes :

« Haut et puissant prince, très-cher et très-aimé cousin, nouvelles me sont venues qu'en vos terres et seigneuries on a publié et crié de par vous que toutes gens disposés aux armes soient prêts pour aller à l'encontre de moi, de mes amis, de mes bienveillants et de mes sujets. J'en ai vu autant ou plus dans d'autres lettres, qu'on m'a dit venir aussi de vous; elles viennent en effet, je crois, de votre su et ordonnance. Vous savez assez pourtant ce qu'au temps passé j'ai fait à votre prière, contemplation et requête ; comment je m'en suis remis à vous et à mon frère le régent pour apaiser le différend entre mon cousin de Brabant et moi ; comment j'ai accepté des journées de jugement; comment j'ai fait faire des offres à mon propre préjudice. Vous savez que, de la part du duc de Brabant, on ne voulut condescendre à rien, ni entendre à aucun traité. Ces lettres pourraient donc être supposées, feintes ; vous pourrez vous en assurer, je vous en envoie copie; car je ne puis croire que tout ce que j'ai fait soit éloigné de votre bonne mémoire.

» Et si proximité de lignage devait vous émouvoir, ne devriez-vous pas être plus enclin à aider mon parti, puisque ma compagne et épouse est deux fois votre cousine germaine (4); et mon cousin de Brabant ne vous tient pas autant ?

» En outre, vous y êtes obligé par le traité de paix que nous avons juré ensemble solennellement, et jamais le duc de Brabant ne le jura ; mais il a, comme vous savez, des alliances contraires, qui devraient vous émouvoir contre lui (5). Ce traité n'a jamais été enfreint par moi. Loin de là, je me regarderais comme coupable d'y avoir même pensé, et il me semblerait que rien ne pourrait plus désormais me réussir; je me tiens certain aussi que de votre vie vous ne voudrez rien faire de contraire.

» D'autre part, vous n'avez pas dû apercevoir qu'avant et depuis que je suis en deçà de la mer, je n'aie pas eu le désir de complaire à vous et aux vôtres; que j'aie fait ou supporté qu'on fît maint grief ou dommage à vous et à vos sujets. J'ai traité vosdits sujets comme miens propres, ainsi que vosdits sujets peuvent vous en donner connaissance. Vous savez aussi, et je vous l'ai écrit, que je ne me suis entremis de demander autre chose, de ce côté de la mer, que ce qui m'appartient à cause de ma compagne votre cousine, et que je compte, avec l'aide de Dieu, garder tant qu'elle vivra; cela est bien suffisant.

» Et s'il a convenu que je fisse quelque chose contre mon cousin de Brabant, vous savez que ce n'est point ma faute; j'y ai été contraint par ses entreprises, pour garder mon honneur et défendre mon pays.

» Je ne puis donc croire, d'après toutes ces choses qui sont assez notoires, que lesdites lettres et publications aient été faites de votre su et de votre parfaite connaissance. Pour ce, très-haut et très-puissant prince, mon très-cher et très-aimé cousin, je vous prie de vouloir bien considérer tout ce que j'ai ci-dessus exposé ; et quand il serait vrai, comme on l'assure, que les lettres sont de vous, en y pensant bien, vous prendrez d'autres conseils et serez d'opinion contraire. Si vous voulez faire autrement, Dieu, à qui l'on ne peut rien céler, gardera mon bon droit, et j'en appelle aux serments que vous avez faits. Faites-moi donc savoir votre intention par le porteur de celle-ci. Avec ce, s'il y a aucune chose que je puisse faire pour vous, je m'y emploierai de bon cœur ; le Seigneur le sait, et qu'il vous garde de tous maux. Écrit en ma ville de Mons, le 12 janvier. »

Le duc de Bourgogne examina, dans son conseil, cette lettre du duc de Glocester; puis il y répondit qu'il passait, sans les rappeler ou sans y répondre, sur la plus grande partie des choses qui y étaient contenues : « Car elles ne me font rien ou guère, dit-il, fors ce qui touche mon honneur, que je ne veux souffrir qui soit blâmé et accusé contre le droit

(1) 1425-1424, v. st. L'année commença le 8 avril.

(2) Il est remarquable que, dans cette guerre, la ville de Tournay embrassa le parti du duc de Brabant contre Jacqueline et Glocester, et envoya à son armée un secours d'arbalétriers et d'autres gens d'armes. *Archives de Tournay*, Lettre de Charles VII du 19 mai 1425. (G.)

(3) Monstrelet.

(4) Le duc Jean avait épousé Marguerite de Bavière, fille du comte de Hainaut, et Guillaume de Hainaut, son frère, avait épousé Marguerite de Bourgogne.

(5) Avec la France.

et la raison. Pourtant je vous écris que les lettres et publications dont vous parlez procédaient de mon su, et que j'avais commandé qu'elles fussent faites. A quoi j'ai été mû par le refus que vous avez fait d'obtempérer aux articles avisés, après grande délibération du conseil de Paris, par votre frère le régent et moi, et, depuis, présentés à vous pour l'apaisement des contentions et discordes entre mon cousin le duc de Brabant et vous; lesquels articles le duc de Brabant, pour mettre Dieu de son côté et complaire à mon beau-frère le régent, avait octroyés et accordés. Mais vous, après votre refus, et sans vouloir attendre la fin du procès pendant en la cour de Rome, vous êtes entré, à puissance d'armes et de guerre, au pays de Hainaut, vous efforçant d'en débouter mon cousin de Brabant et de lui en ôter la possession. Telles furent les causes de mes lettres, qui sont certaines et véritables, comme vous ne pouvez l'ignorer ni le nier. En cela je n'ai rien donné à entendre contre la vérité et mensongèrement, comme à tort vous me l'imputez, à ce qu'il semble par vos lettres, lesquelles je garde pardevers moi, pour y aviser quand il sera temps. Ce que vous avez fait et vous efforcez de faire à mon cousin de Brabant était déjà assez et trop de déshonneur pour moi, sans vouloir charger mon honneur et ma renommée de ce que je ne voudrais ni ne veux endurer de vous ni de nul autre; et je crois que ceux à qui je tiens et qui me tiennent par le sang, le lignage et l'affinité, que mes loyaux et féaux vassaux et sujets, qui ont servi si grandement et si loyalement messeigneurs mes prédécesseurs et moi, ne le voudraient pas non plus passer ni souffrir. Pour ce, je vous somme et requiers de rétracter de vos lettres ce que vous y dites, que j'ai donné à entendre quelque chose contre la vérité. Si vous ne le voulez, et que vous veuillez maintenir ladite parole, qui peut charger mon honneur et ma renommée, je suis et serai prêt à m'en défendre de mon corps contre le vôtre, et à combattre, avec l'aide de Dieu et de Notre-Dame, en prenant jour convenable, par-devant très-haut, très-excellent et très-puissant prince l'empereur, mon très-cher cousin et seigneur. Et afin que vous et tout le monde voie que je veux abréger cette chose et garder mon honneur étroitement, si cela vous plaît mieux, je serai content que nous prenions pour juge mon très-cher et très-aimé cousin, votre frère le régent, lequel vous ne pouvez raisonnablement refuser, car c'est un tel prince, qu'à vous, à moi ou à tous autres, il voudra toujours être un droiturier juge. Pour l'honneur et la révérence de Dieu, pour éviter l'effusion du sang chrétien et la destruction du peuple, dont en mon cœur j'ai compassion, il doit mieux convenir à vous et à moi, qui sommes chevaliers adolescents, au cas où vous voudriez maintenir lesdites paroles, de mener cette querelle à fin, corps à corps, sans plus. Autrement maints gentilshommes et autres, tant de votre ost que du mien, finiraient leurs jours piteusement : laquelle chose me déplairait et devrait vous déplaire aussi, vu que la guerre entre chrétiens doit déplaire à tout prince catholique. Haut et puissant prince, veuillez me faire réponse par vos lettres patentes, ou par le porteur de celles-ci, et le plus tôt que faire se pourra, sans prolonger la chose par écritures; car j'ai désir que cette affaire prenne une prompte conclusion pour mon honneur, et je ne dois pas la laisser et ne la laisserai pas en ce point. Je vous eusse fait plus tôt réponse, n'eussent été plusieurs grandes occupations qui me sont survenues et m'ont retardé. Et afin qu'il vous paraisse que ceci vient de mon su et propre mouvement, j'ai écrit mon nom en ces présentes, et j'y fais mettre mon signet. Écrit le 3 de mars 1424. »

Le duc de Glocester repartit presque aussitôt; il disait : « Vous parlez du refus que, selon vous, j'ai fait de vouloir apaiser le discord qui est entre mon cousin le duc de Brabant et moi : cela est moins que vérité; car mon très-cher et très-aimé frère le régent, tout le conseil de France et vous-même savez ce qui en est; vous voudriez l'ignorer, que vous ne le pouvez. Quant à ce que vous dites de mes lettres, je vous fais savoir que j'en tiens le contenu pour vrai, et que je veux m'y tenir; cela est même déjà prouvé par ce que vos gens ont fait, sur votre mandement, dans mon comté de Hainaut; ainsi, ni pour vous, ni pour tout autre, je n'en rétracterai rien. Au contraire, avec l'aide de Dieu, de Notre-Dame et de monseigneur saint George, je vous ferai, par mon corps contre le vôtre, connaître et confesser que c'est la vérité, par-devant un des juges que vous avez désignés; car tous deux me sont indifférents. Vous désirez que la chose soit brève, et moi pareillement; ainsi, mon frère étant plus près, je suis content d'accomplir la chose par-devant lui, et je l'accepte pour juge. Vous avez remis le jour à mon choix, et j'assigne le jour de la Saint-George prochaine, ou tout autre à la discrétion de mon frère; s'il plaît à Dieu, je serai prêt et n'y manquerai pas. Mais comme je ne sais si vous voudrez maintenir votre signature, je vous somme

et vous requiers de m'envoyer, par le porteur, d'autres lettres scellées de votre sceau, comme les présentes le sont du mien. Quant audit de Brabant, si vous voulez ou osez dire qu'il ait meilleur droit que moi, je suis prêt de vous faire confesser, par mon corps contre le vôtre, au jour dit, que j'ai le meilleur droit. »

Pendant que ces lettres étaient écrites ou envoyées, le duc Philippe avait quitté la Bourgogne, après avoir, au grand déplaisir des Anglais, célébré à Decize en Nivernais les fiançailles de sa sœur Agnès avec le comte de Clermont. Il avait voulu, à cette occasion, obtenir la délivrance du duc de Bourbon, prisonnier depuis dix ans en Angleterre; mais le duc de Bedford la lui avait refusée. Arrivé à Hesdin, il répondit au duc de Glocester qu'il était content du jour assigné et du juge choisi par lui, et qu'il enverrait des ambassadeurs pour prier le régent d'accepter ce choix (1); autrement il faudrait avoir recours à l'empereur. « Quant à ce que mes gens, disait-il, ont fait au pays de Hainaut, quelque chose qu'ils aient faite pour l'honneur ou le profit de mon cousin de Brabant, j'en suis content et joyeux. Vous dites que vous me ferez confesser que vous avez meilleur droit que lui; je vous réponds que, par la sentence de notre saint-père le pape, il pourra clairement apparaître qui aura droit ou tort; je ne voudrais pour rien déroger ou désobéir à une telle puissance et autorité; ce n'est pas à nous deux de déterminer et d'ordonner à qui le droit appartient. J'espère, par Notre seigneur Jésus-Christ et sa glorieuse Vierge mère, qu'avant l'issue de la journée acceptée par vous, j'aurai si bien défendu ma bonne querelle, qu'il ne vous sera plus possible de mettre en avant de telles nouveautés. »

Pendant que les princes donnaient ces marques éclatantes de haine et de colère, la guerre avait cruellement continué en Hainaut; le comte de Saint-Pol, à la tête des hommes d'armes de son frère le duc de Brabant et des communes du pays, ayant avec lui une foule de chevaliers bourguignons, était entré en Hainaut, et avait mis le siége devant la ville de Braine (2); il avait même dans son armée des chevaliers de France (3). Saintraille, se trouvant de loisir, y était venu avec les seigneurs de Picardie, contre lesquels il guerroyait d'habitude. Il n'y avait que deux cents Anglais dans la ville; mais les bourgeois avaient pris les armes pour eux. Les assiégeants étaient nombreux; ils avaient de fortes machines de guerre. La garnison n'espérait point être secourue; elle se rendit sous condition d'avoir la vie sauve, et que la ville pourrait se racheter moyennant une somme d'argent. Mais comme les Anglais, ayant reçu leur sauf-conduit, allaient se mettre en route, les communes de Brabant, sans écouter ni ordres, ni messages, ni prières du comte de Saint-Pol et de tous les seigneurs, se jetèrent dans la ville de tous côtés, la pillèrent, mirent le feu partout, massacrèrent les bourgeois; ce fut à grand'peine que les capitaines parvinrent à sauver la vie à quelques Anglais.

Peu après, on fut informé que le duc de Bourgogne et le duc de Glocester s'étaient défiés; puisqu'ils allaient combattre de leurs personnes, leurs gens cessèrent de se faire la guerre. Le comte de Saint-Pol reprit avec son armée la route du Brabant; il lui fallait passer devant les Anglais et les gens du Hainaut qui se tenaient à Soignes (4), sous les ordres du duc de Glocester. La nouvelle de la suspension d'armes n'était pas encore arrivée; chacun mit ses gens en ordre de combat; déjà même les coureurs des deux partis s'étaient rencontrés, et il y en avait eu de tués de part et d'autre. Les communes de Brabant, se trouvant près de chez elles, et ne voulant point combattre, se mirent tout à coup en grande déroute, laissant même leurs charrettes et leurs bagages; leurs chefs ne purent en retenir qu'un petit nombre. Le comte de Saint-Pol et ses chevaliers se trouvèrent ainsi livrés à un ennemi beaucoup plus nombreux; leur position était périlleuse; ils firent bonne contenance. Enfin arriva la nouvelle certaine que les deux princes avaient pris jour pour leur combat corps à corps, qu'ainsi toute guerre était suspendue.

Le duc de Glocester retourna en Angleterre, où le rappelaient de vifs démêlés avec l'évêque de Winchester; sur les instances des gens du Hainaut, il laissa madame Jacqueline sous la garde de la ville

(1) Le 4 février 1425, arrivèrent à Mons l'évêque d'Arras, le trésorier de Roanne, et Thomas de Ravestein, chevalier, en qualité d'ambassadeurs du duc de Bourgogne et du régent de France. On disait que d'autres députés des deux princes étaient allés vers le duc de Brabant, pour traiter de la paix entre lui et le duc de Glocester. *Archives de Mons*, Registre ci-dessus cité. (G.)

(2) Le 5 mars 1425, le duc de Glocester partit de Mons avec tous ses gens d'armes pour aller livrer bataille aux Brabançons qui avaient mis le siége devant Braine-le-Comte. *Archives de Mons*, Registre ci-dessus cité. (G.)

(3) Monstrelet.

(4) Soignies, ville du Hainaut, entre Braine-le-Comte et Mons. (G.)

de Mons. Le duc Philippe lui envoya un sauf-conduit afin qu'il traversât paisiblement ses États, et qu'il allât faire ses préparatifs pour leur combat. De son côté, il s'apprêta pour cette journée; tout habile qu'il était aux joutes et aux faits d'armes, il se livra avec ardeur aux exercices de chevalerie. Il manda à lui les maîtres les plus fameux; à peine prenait-il le temps de s'asseoir pour ses repas. Il avait fait établir une forge dans son château de Hesdin; là, sous ses yeux et d'après ses idées, on fabriquait toutes sortes d'armes et de harnais de guerre, magnifiques, commodes et de résistance (1).

Une telle discorde rompait toutes les mesures du régent anglais. Lorsque la bataille de Verneuil venait d'abattre le parti du Dauphin, son frère lui enlevait les moyens de continuer vivement la guerre en France; il allumait la guerre entre le duc de Bourgogne et les Anglais; en même temps ses querelles avec l'évêque de Winchester troublaient toute l'Angleterre. C'était fort à faire pour un homme si sage et si habile, de réparer les fautes d'un homme violent et insensé. Afin de prévenir les suites du défi que les deux princes s'étaient porté, il vint d'abord avec sa femme, et en grand appareil, trouver le duc Philippe, qui alla au-devant de lui à Doullens, puis le conduisit jusqu'en son château d'Hesdin. Là, au milieu des fêtes qui durèrent six jours, le bâtard de Saint-Pol et d'autres chevaliers de Bourgogne portèrent au bras droit une plaque d'argent où ils avaient fait graver un rayon de soleil : c'était la marque du vœu qu'ils avaient fait de défendre le droit, plus clair que le jour, du duc de Brabant contre le duc de Glocester. En vain le régent mécontent voulut-il leur faire quitter ce médaillon; ils s'y refusèrent, et il se contenta de leurs explications.

De retour à Paris, il convoqua plusieurs prélats, comtes, barons, docteurs et licenciés en droit divin, canonique et civil, plusieurs chevaliers, écuyers, et autres notables et sages personnages de France et d'Angleterre pour donner avis sur cette affaire par-devant le grand conseil. La matière fut solennellement traitée : les uns furent chargés de soutenir l'affirmative; ils démontrèrent par plusieurs raisons et exemples, et par le droit des armes, qu'il y avait gage de combat; d'autres défendirent la négative. Les lettres des deux princes furent lues mot à mot; puis le régent prit l'avis de chacun, et il fut déclaré que, d'après les lois, raisons, les coutumes et droits des armes, il n'y avait ni ne pouvait y avoir gage de combat, qu'ainsi les parties ne pouvaient être reçues à combattre l'une contre l'autre. D'après cela, le régent leur imposa silence perpétuel (2). Quant aux paroles hautaines contenues dans les lettres des princes, après avoir été grandement notées et avisées par le régent, le conseil et tous les assistants, il fut dit qu'elles avaient été écrites par chaque partie, de grand courage, pour garder et maintenir son honneur; qu'elles pouvaient et devaient se prendre en toute égalité; que chacun d'eux avait donc montré vaillamment la grande vertu et noblesse de son courage, et avait voulu étroitement garder sa bonne et haute renommée; qu'enfin chacun restait dans son entier honneur.

Le régent envoya cette déclaration aux deux princes, et fit en même temps représenter fortement à son frère l'imprudence de sa conduite. Elle fut blâmée de tous en Angleterre, et il lui fut signifié qu'aucun subside ne lui serait fourni en hommes ou en argent pour accomplir une telle entreprise. Ses querelles avec l'évêque de Winchester n'en continuaient pas moins à troubler le royaume, et le régent se vit contraint à quitter la France vers le mois de décembre pour aller remettre le bon ordre en Angleterre (3).

Il laissait ses affaires de France en mauvaise disposition. Plus les Anglais y prolongeaient leur séjour, plus la haine contre eux s'en allait croissant; c'était à eux que le peuple imputait cette guerre qui ravageait tout; les discordes des princes en avaient été la première cause; mais maintenant, voyant ces étrangers dans le royaume, il semblait que leur présence fût cause de tous les maux. On les avait pris en horreur; il n'y avait rien qu'on ne leur attribuât. Les Écossais eux-mêmes n'étaient pas mieux voulus; ils parlaient le même langage, ils venaient du même pays que les Anglais. Le vulgaire méfiant, et même les chefs, s'imaginaient parfois qu'ils avaient intelligence entre eux pour soumettre et partager la France.

En même temps le royaume jusqu'à la Loire était devenu comme une vaste solitude (4); les campagnes étaient désertes; il n'y avait plus d'habitants que dans les bois et dans les forteresses; encore les villes étaient bien plutôt des logis pour les gens

(1) Monstrelet. — Saint-Remi. — Fenin.
(2) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.
(3) Monstrelet.
(4) Gollut. — Meyer. — Amelgard.

de guerre que des demeures pour les citoyens. La culture était délaissée, hormis à l'entour des murailles, sous l'abri des remparts et à portée de la vue de la sentinelle du clocher. Dès qu'elle voyait l'ennemi, les cloches étaient sonnées, les laboureurs en toute hâte rentraient dans la ville; les troupeaux, aussitôt qu'ils entendaient le son du tocsin, avaient pris l'instinct de s'enfuir d'eux-mêmes, et se pressaient aux portes pour se mettre en sûreté.

Le larcin et la rapine étaient devenus la profession commune de tant de malheureux sans asile. Les magistrats anglais avaient mis à prix la tête de ces brigands, comme on aurait pu faire d'animaux carnassiers; en eussent-ils justicié dix mille par an, ils n'eussent pas sensiblement diminué le désordre. « Mais qu'y faire donc? » disait un jour l'un d'eux à un digne prêtre. — « Ah! si les Anglais n'y étaient pas! » répondit-il.

Il n'y avait donc pas un homme sage, pas un loyal Français, qui ne désirât la paix. Il était manifeste qu'elle dépendait du duc de Bourgogne. Par bonheur, chaque jour tendait à rapprocher cette puissante maison de la maison de France, dont elle était le plus noble rameau.

Non-seulement le duc de Savoie, mais le pape Martin V s'occupaient sans relâche d'amener Philippe à des dispositions pacifiques. Depuis qu'il avait été élu par le concile, sa principale pensée avait été de faire cesser cette longue et abominable guerre, cette cruelle effusion du sang chrétien. « Dernièrement, écrivait-il au duc de Bourgogne (1), nous avons appris par gens dignes de foi que tes adversaires, inspirés par le Seigneur, penchaient vers une paix raisonnable et honorable, telle que, sans encourir le blâme d'une coupable cruauté, on ne saurait la rejeter; mais, dit-on, tes alliés refuseront de l'accepter. La noblesse de ton âme nous encourage à t'exhorter, à te requérir, à te supplier avec une affection paternelle, au nom de Jésus-Christ qui disait à ses disciples, en remontant vers son père : « Je vous donne ma paix, je vous laisse la paix, » d'incliner ton cœur à la paix, et de t'efforcer d'amener aussi tes alliés à cette paix, qui sera d'autant meilleure, d'autant plus utile, d'autant plus agréable à nous, qu'elle sera plus universelle. Mais s'ils s'obstinaient dans cette passion de guerre qui fait la ruine de tant de provinces, la désolation de tant de peuples, qui est une offense exécrable envers Dieu et la destruction de la république chrétienne, considère ce qu'il te convient de faire pour satisfaire à ton honneur et à ta conscience, et pour ne point, au jugement de Dieu et des hommes, être regardé comme l'auteur de tant de maux. Nous ne croyons pas que les motifs humains puissent avoir assez de force pour être préférés à un si grand et si universel bienfait, surtout lorsque le salut de ton âme y est attaché; lorsque tu es menacé de la perdition éternelle, si, pouvant donner la paix aux fidèles désolés, tu la leur refuses. Tu diras peut-être qu'il te faut garder tes promesses et tes alliances. Mais, répondrons-nous, à supposer qu'elles n'offensent point Dieu, que tu dois respecter plus que les hommes, est-ce que l'amour de ta patrie, la restauration du royaume de tes aïeux, les liens du sang, ne doivent pas te toucher davantage? Et, par-dessus toutes les affections mondaines, ne dois-tu pas être ému de la crainte de Dieu, dont le jugement est plus formidable que les propos et les langages humains, toujours pleins de passions et étrangers à la vérité? Le bonheur de cette paix tant désirée par le peuple chrétien sera si grand, que, si tu en es l'auteur, ton nom aura désormais une gloire sans tache, sera illustre à jamais, et à l'égal des plus grands princes. »

Outre ces paternelles instances du souverain pontife, le duc se trouvait de tous côtés environné par des cœurs tout français. Sa nouvelle femme était petite-fille du duc de Berri; sa sœur Agnès venait d'épouser le comte de Clermont, qui était du parti français; madame de Guyenne avait pour mari le connétable de Richemont. Le conseil de Bourgogne était plein de prud'hommes, qui ne désiraient rien tant que de réconcilier leur prince et la France (2). Récemment encore, pour soulager leur pays, ses conseillers avaient, en son absence, donné ordre à toutes les troupes étrangères de vider la province; et lorsque Perrin Grasset, cet aventurier qui avait surpris la forteresse de la Charité, se refusa à congédier les étrangers de sa compagnie, menaçant de livrer la place aux Anglais, ce fut parmi les Bourguignons une alarme et une indignation aussi grandes qu'elles eussent pu l'être parmi les Français. Le maréchal de Bourgogne s'entremit pour traiter avec ce rude capitaine, ce qui n'était pas chose facile. Le conseil de Bourgogne écrivit en même temps au comte de Clermont et au conné-

(1) Lettres du 22 mai 1425.

(2) Histoire de Bourgogne.

table de Richemont pour qu'ils eussent à prendre des précautions, car les Bourguignons aimaient mieux voir cette forteresse tomber aux mains des Français, leurs ennemis, qu'aux mains des Anglais leurs alliés. Le duc Philippe lui-même gourmanda fortement Perrin Grasset ; mais c'était un homme qui ne respectait rien, voyant bien qu'on avait besoin de lui. Pour l'adoucir, il fallut employer un autre aventurier nommé François l'Aragonais; enfin on obtint de lui qu'il recevrait le sire de la Tremoille en otage d'une forte somme d'argent qui lui fut promise.

Mais ce qui pouvait surtout donner quelque espérance de paix, c'étaient les efforts du connétable; il semblait n'être passé dans le parti du roi qu'afin de travailler à la conclure. Pour commencer, lorsqu'il était venu demander au duc de Bourgogne de consentir à ce qu'il acceptât l'office de connétable, il lui avait promis de faire renvoyer des conseils du roi ses ennemis et les assassins de son père. Aussi, en recevant l'épée de connétable, qui lui fut solennellement remise dans la grande prairie de Chinon, au mois de mars 1425, il exigea tout d'abord que Tanneguy Duchâtel, le président de Provence, Frottier et d'Avaugour fussent chassés du royaume. Cette condition lui fut jurée, et il partit aussitôt pour aller assembler ses hommes d'armes en Bretagne (1).

Le désordre qui régnait dans les conseils du roi, l'insolence de ceux qui le gouvernaient, faisaient de plus en plus le scandale de ses fidèles serviteurs et de tous les hommes sages (2). Le président de Provence, Tanneguy, et l'évêque de Clermont, conduisaient tout. Souvent les conseillers n'étaient point d'accord entre eux, et leurs disputes étaient si violentes, qu'un jour, en plein conseil, devant le roi, Tanneguy tira son poignard et le leva sur le comte Beraud Dauphin (3); le bruit se répandit même qu'il l'avait tué. Mais le plus absolu et le plus hautain, c'était le président Louvet; il avait acquis de grands biens; sa fille, madame de Joyeuse, était bienvenue du roi; il avait marié son autre fille au bâtard d'Orléans, qui commençait à devenir puissant et illustre. Quant à l'évêque de Clermont, qui avait exercé pendant quelque temps l'office de chancelier de France, ses conseils étaient plus sages; c'était lui qui avait conduit tout le traité avec le comte de Richemont; il avait aussi assisté aux pourparlers avec les ducs de Bourgogne et de Savoie.

Tanneguy sentait la nécessité de s'en aller; mais le président se refusait à tout; il entendait se maintenir contre le connétable. Dès que ce prince eut quitté le roi, l'évêque de Clermont et le sire de Trignac furent renvoyés, et le pouvoir du président sembla prévaloir. Mais presque tous les serviteurs du roi et les bonnes villes du parti français se déclarèrent contre lui; la reine de Sicile, mère de la reine, qui avait été longtemps pour lui, l'abandonna aussi; mais le président, se fiant aux Écossais, au maréchal de Boussac, et à quelques gens de guerre, ne voulait point céder.

Bientôt le connétable revint avec ses Bretons; toute la noblesse de Poitou, d'Auvergne, de Berri, de Rouergue, vint se ranger de son côté. Le roi, emmené par le président, se retirait de ville en ville, quitté de tous, les uns après les autres; il ne resta plus sous son autorité que Selles et Vierzon; enfin l'accommodement se fit (4). Tanneguy, qui jamais n'avait demandé à rester, dit au connétable: « A Dieu ne plaise qu'à cause de moi manque un » aussi grand bonheur que la paix entre le roi et » monseigneur de Bourgogne! » Il s'employa, tout le premier, à mettre dehors ceux qui devaient s'en aller, jusque-là qu'il fit tuer, par ses archers, un capitaine qui refusait d'obéir; puis il se rendit à Beaucaire, dont il fut nommé sénéchal. Le président de Provence, craignant pour sa vie, voulut que le bâtard d'Orléans l'accompagnât jusqu'à Avignon, non qu'ils fussent de même parti, mais, outre que c'était son gendre, il ne se fiait à nul autre. De commun accord entre le connétable, la reine de Sicile et le roi, le sire de Giac fut mis à la tête du conseil.

Dès que le connétable fut le maître, il commença par réconcilier son frère le duc de Bretagne avec le roi. L'entrevue eut lieu à Saumur au mois de septembre; le comte de Clermont, la reine de Sicile, la duchesse de Guyenne, s'y trouvèrent. Tous, dans cette réunion de la maison de France, semblaient n'avoir d'autre désir que la paix et la réparation du royaume. Le duc de Bretagne rendit au roi son hommage, comme vassal. Madame de Guyenne, qui avait été la belle-sœur du roi, et qui en avait conservé les titres et les honneurs, reçut

(1) Mémoires de Richemont. — Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

(2) Chronique de Berri.

(3) Registres du Parlement. — Pasquier.

(4. Chronique de Berri. — Chronique de la Pucelle. — Mémoires de Richemont.

de lui le plus grand accueil. C'était la première fois qu'ils se revoyaient depuis le malheureux jour de Montereau. Ce souvenir leur arracha des larmes. Le roi parla de la grande jeunesse où il était alors, des mauvais conseillers dont il était entouré et qu'il venait de chasser, des soupçons dont ils l'avaient rempli ; il témoigna la volonté de se réconcilier avec le duc de Bourgogne (2), et pria madame de Guyenne de travailler à cette paix (3). Cet entretien et les assurances que le roi donna publiquement à tous les princes, répandirent la joie autour d'eux ; on fit venir des ménétriers, et dans les cloîtres de la belle abbaye de Saint-Florent, où logeait madame de Guyenne, on célébra par des chants et des danses cet heureux espoir d'une paix si nécessaire (4).

Le connétable, le duc de Bretagne, le comte de Clermont, la duchesse de Guyenne, envoyèrent au duc Philippe message sur message, pour lui rendre compte de ce qui se passait, et le conjurèrent de commencer à traiter avec le roi. Rien ne s'opposait plus, lui disait-on, à ce qu'une si cruelle guerre fût promptement terminée ; les coupables de la mort du duc Jean étaient chassés, et s'il voulait faire renvoyer encore quelques-uns des conseillers du roi, il n'avait qu'à le faire savoir ; mais on pouvait l'assurer que tous étaient maintenant pleins de bienveillance pour la maison de Bourgogne. Le roi protestait de tout son cœur qu'il désirait se conseiller et se gouverner, au temps à venir, par les grands de son sang, et ne plus faire qu'un avec le duc de Bourgogne ; les affaires du royaume et les finances se régleraient d'accord avec lui, par tels gens et conseillers qu'il aviserait.

On ajoutait que, sur tous les points à débattre, le duc de Bourgogne aurait pleine satisfaction : que le roi, les seigneurs de son sang, les comtes, les barons, les nobles, les gens d'Église, les bonnes villes et les gens de tous états, voulaient fermement la paix, lui accorderaient toutes ses sûretés, et jureraient tous les serments qu'il exigerait ; que le roi lui donnerait même son fils en otage, et pour gage, tel gouvernement qu'il voudrait dans le royaume. « D'ailleurs, disaient le connétable et le comte de Clermont, nous avons assez de puissance, à l'aide de nos seigneurs et de nos amis, pour faire et accomplir cette paix, pour la tenir et la faire tenir à perpétuité, et nous aimerions mieux mourir que d'y manquer. »

« Vous avez plusieurs fois fait savoir au comte de Richemont, lui disaient les messagers, qu'il n'avait qu'à avoir le Dauphin entre les mains ; il nous charge de vous dire qu'il l'a paisiblement entre les mains, sans aucun empêchement. Tous ceux qui sont présentement près de lui sont pour le connétable, et nul autre n'a crédit ni puissance. Depuis ce moment, les grands seigneurs lui ont de toutes parts envoyé offrir leurs services, et se sont présentés pour aider le roi ; mais M. de Richemont n'a voulu conclure aucune alliance avant de savoir votre volonté. Si vous ne lui répondiez point, il pourrait lui en advenir grand préjudice ; et il aurait déjà bien plus de puissance, s'il avait accepté les offres qui lui ont été faites ; mais votre réponse peut le fortifier de telle sorte qu'il n'ait aucun ennemi à craindre.

» Il vous fait connaître aussi que la seigneurie de France par delà la Loire n'est pas si bas qu'on a pu vous le rapporter ; il y a encore de quoi résister aux adversaires du royaume ; et, puisqu'il a pris la chose entre les mains, dût-il perdre cinquante seigneuries l'une après l'autre, son intention n'est pas que les Anglais soient jamais maîtres du royaume. En quelque façon que tourne l'affaire, soit en bien, soit en mal, il est et sera toujours votre fidèle serviteur, prêt à faire tout ce qui vous plaira ; mais si vous le perdez, vous aurez perdu le plus loyal ami et serviteur que vous ayez dans le monde.

» M. de Richemont croit donc s'être bien acquitté et avoir accompli tout ce qu'il vous avait promis ; cependant il ne peut longuement entretenir la chose en cet état sans l'aide de vous ou d'autre ; plus tard il ne pourrait plus peut-être se conformer à votre volonté, et ce lui sera un grand déplaisir : c'est pourquoi il vous prie et vous requiert de battre le fer tandis qu'il est chaud. »

Le connétable, en effet, n'était pas tellement maître du roi et des affaires, qu'il ne courût le risque d'être renversé dès qu'il était absent. Après avoir assemblé son armée, il commença par s'emparer de Pontorson, puis s'en alla mettre le siége

(1) 1426-1425, v. st. L'année commença le 31 mars.

(2) Le 27 décembre 1425, Charles VII écrivait aux magistrats de Tournay qu'il envoyait le sire de la Tremoille vers le duc de Bourgogne, pour traiter de la paix avec lui. Il leur avait mandé, le 10 du même mois, que, pour accélérer la conclusion du traité, il venait de députer vers le duc de Savoie le comte Dauphin d'Auvergne, l'archevêque de.... et le sénéchal de Beaucaire. *Archives de Tournay*. (G.)

(3) Histoire de Bourgogne et Preuves. — Mémoires de Richemont.

(4) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

devant Saint-James de Beuvron; là, il éprouva bientôt les effets de la haine et du mauvais gouvernement de ceux qu'il avait laissés près du roi; l'argent destiné à payer les hommes d'armes n'arriva point; le désordre commença à se mettre dans l'armée; chacun retournait chez soi. Le connétable voulut tenter un assaut; les mesures furent mal prises, les assiégeants n'étaient plus en nombre suffisant; ils furent repoussés; le feu fut mis à leur camp; la déroute fut complète, et le connétable abattu de son cheval, au milieu de la foule, pensa y périr. Il laissa des garnisons sur les frontières de Bretagne; puis, faisant saisir le chancelier de Bretagne, ministre de son frère, à qui il attribuait une part dans cette trahison, et qui l'avait laissé sans argent, il se rendit près du roi.

Ce chancelier de Bretagne passait pour habile et pour avoir du crédit à la cour de Bourgogne: il promit de s'employer de son mieux pour conclure la paix, et fut envoyé en ambassade, car sans cesse on s'efforçait de traiter.

Le sire de Giac, principal conseiller du roi, ne put s'en tirer si facilement; il avait formé un parti contre le connétable et contre l'alliance de Bourgogne, dont il avait tant à craindre, lui qui autrefois avait trahi le duc Jean à Montereau. Le comte de Clermont, à qui il avait fait donner le duché d'Auvergne, le comte de Foix, qui avait eu le Bigorre, étaient entrés dans sa cabale. Le connétable, après s'être accordé avec les autres seigneurs, se rendit auprès du roi à Issoudun, où était le sire de Giac. Alléguant qu'il voulait, au point du jour, aller entendre la messe dans l'église de Notre-Dame du bourg de Déol, hors la ville, il se fit remettre les clefs des portes. Le lendemain, comme cette messe allait commencer, on lui vint dire que tout était prêt; il laissa là son prêtre, et rentra dans la ville. Le logis du sire de Giac était déjà entouré des archers du connétable; on rompit la porte: « Qu'est-ce donc? » s'écria Giac. — Le connétable, répondit-on. — « Ah! je suis mort! » dit-il. On l'arracha de son lit, on le mit à demi-nu sur un cheval, et on l'emmena hors d'Issoudun. Le roi s'était éveillé au bruit, et il avait envoyé sa garde. « Ne bougez pas, leur » signifia M. de Richemont, et retournez; ce qui se » fait est pour le service du roi. »

Le sire de Giac fut conduit à Dun-le-Roy, dont la seigneurie appartenait au connétable. Ce fut son bailli et ses gens de justice qui firent la procédure. Giac confessa, dit-on, mille horribles crimes. Outre qu'il avait procuré la mort de son ancien maître le duc de Bourgogne, il avait empoisonné sa première femme, afin de pouvoir épouser Catherine de l'Isle-Bouchard, comtesse de Tonnerre; il avait dérobé les finances du royaume; enfin il avait donné, disait-on, une de ses mains au diable, pour obtenir son alliance. Il offrit cent mille écus pour se racheter, et promit de ne jamais approcher du roi de plus de vingt lieues, laissant en gage sa femme, ses enfants, ses biens, ses forteresses. Le connétable répondit que tout l'argent du monde ne le sauverait pas. Pour lors il supplia du moins qu'avant sa mort on lui coupât cette main qu'il avait donnée au diable. Il fut jeté à l'eau et noyé (1).

Le roi montra d'abord quelque courroux; on l'apaisa; bientôt après il tomba sous le gouvernement d'un écuyer d'Auvergne, nommé le Camus de Beaulieu, qui devint en peu de temps aussi odieux à la plupart des seigneurs que l'avait été le sire de Giac.

Toutes ces marques de la puissance du connétable, ces instances de la cour de Bretagne, ces soumissions de la France, ne décidaient point encore le duc de Bourgogne; il ne pouvait se résoudre à rompre les serments qu'il avait prêtés à Troyes et à Amiens. Il était loin cependant d'être satisfait des Anglais; et les envoyés de Bretagne prenaient soin de lui raconter, de la part de leur maître, tout ce qui pouvait l'irriter davantage. Tantôt le chancelier de Bretagne (2) l'assurait que les Anglais tramaient sa mort, ainsi que celle de tous les princes de la maison de France, et qu'on pourrait le lui prouver par des lettres signées du comte de Suffolk, ou même par des hommes ayant reçu commission de lui: tantôt on lui apprenait que les Anglais offraient paix et alliance au duc de Bretagne aux dépens de la Bourgogne, et que le comte de Suffolk, se plaignant ouvertement du duc Philippe, avait dit à Rennes qu'on en aurait bientôt fait de lui, si l'Angleterre et la Bretagne étaient en paix.

Le duc de Bourgogue ne faisait point savoir sa

(1) Mémoires de Richemont. — Chronique de Berri. — Chronique de la Pucelle.

(2) Jean de Malestret, évêque de Nantes. Il y a, aux Archives de Tournay, une lettre de lui, datée du 17 février 1426 (v. st.), d'où l'on voit que Charles VII l'avait envoyé en ambassade auprès du duc de Bourgogne; que, aux mois de novembre et de décembre 1426, il se rendit en Piémont auprès du duc de Savoie, et qu'il revint ensuite en Allemagne, en Lorraine, dans le Barrois et le Brabant. (G.)

volonté; seulement les messages et les pourparlers continuaient toujours, et le duc de Savoie, dont l'alliance avec son neveu devenait chaque jour plus étroite, avait prolongé les trêves. Par malheur les désordres des deux partis venaient sans cesse aigrir les esprits. Le bâtard de la Baume avait surpris le château de Mailli près d'Auxerre durant la trêve; de leur côté les Bourguignons étaient sans cesse contraints de désavouer le capitaine de la Charité, qui n'obéissait à personne, et traitait avec la plus hautaine insolence les plus grands seigneurs de Bourgogne.

Ainsi se passèrent en France les années 1425 et 1426. C'était vers la fin de la première que le régent avait été contraint de retourner en Angleterre, laissant le pouvoir et le commandement de l'armée au comte de Warwick. Celui-ci avait surtout dirigé ses efforts du côté de la Bretagne, afin d'effrayer le duc et de le ramener à l'alliance des Anglais. Le mauvais gouvernement du roi de France, les discordes de ses conseillers avaient empêché le connétable de défendre suffisamment les États du duc son frère. C'était un motif de plus pour que le comte de Richemont pressât sans relâche le duc Philippe, soit de traiter avec le roi, soit d'arrêter la marche des Anglais.

Mais en ce moment les ambassades qu'on lui envoyait s'adressaient plutôt à son conseil de Bourgogne qu'à lui-même. Son attention semblait toute portée sur les affaires du Hainaut (1). Il avait à recueillir l'héritage de son oncle Jean sans Pitié, l'ancien évêque de Liége. Sa tante, la duchesse d'Autriche, qui venait de mourir, lui avait aussi laissé une riche succession. Sa femme, Bonne d'Artois, morte après quelques mois de mariage, lui laissait encore à régler les intérêts des deux enfants qu'elle avait eus du comte de Nevers, son premier mari. Ces intérêts de famille, tout puissants qu'ils étaient, l'occupaient encore moins que les troubles suscités par madame Jacqueline.

Le duc de Glocester, en quittant la Flandre, avait publié de fausses lettres du pape, portant que son mariage était confirmé; mais ces lettres, qui depuis furent démenties par le pape, n'en imposèrent à personne (2). Les Brabançons et les Picards recommencèrent une guerre rude et vive contre le Hainaut. Le pays souffrait beaucoup de tant de ravages; il n'y avait point d'armée pour le défendre. La comtesse douairière de Hainaut eut plusieurs entrevues avec le duc Philippe, afin d'obtenir un traité. Il exigeait que le Hainaut fût remis en l'obéissance du duc de Brabant, qui promettait abolition à ses sujets rebelles; il voulait aussi que madame Jacqueline fût mise sous sa garde pendant que le procès se jugeait à Rome; il s'engageait, moyennant un certain revenu, de la maintenir dans un état honorable (3).

Pendant qu'on traitait, toutes les villes de Hainaut, l'une après l'autre, Valenciennes, Condé, Bouchain, ouvraient leurs portes au duc de Bourgogne. Il ne restait presque plus à l'autre parti que Mons, où madame Jacqueline était enfermée. La ville fut entourée pour empêcher les vivres d'y entrer et la prendre par famine. Dans cette détresse, madame Jacqueline écrivit au duc de Glocester pour lui demander secours; son messager fut pris en chemin, et les lettres furent portées au duc de Bourgogne; elles étaient à peu près conçues ainsi:

« Mon très-redouté seigneur et père, je me recommande à votre bonté et à votre grâce le plus humblement du monde; sachez que j'écris maintenant à votre glorieuse domination, comme la plus dolente femme, la plus perdue, la plus faussement trahie; car dimanche 13 juin (4), les députés de votre ville de Mons rapportèrent un traité fait et accordé par mon cousin de Bourgogne et mon cousin de Brabant (5); lequel traité a été fait en l'absence de madame ma mère, et sans sa connaissance, comme elle me l'a fait certifier par son chapelain; néan-

(1) Histoire de Bourgogne.

(2) Monstrelet. — Meyer.

(3) Par des lettres du 15 mai 1425 données à Bruges, sur les requêtes de la comtesse douairière de Hainaut et des députés de Mons, le duc Philippe déclara qu'il prenait en sa garde la duchesse Jacqueline, pour autant qu'elle se rendit auprès de lui, promettant de la préserver de tous griefs et de ne la mettre en d'autres mains, jusqu'à ce que le pape eût prononcé sur le différend qui lui était soumis. En ce qui touchait la garde du pays, dont lesdits députés l'avaient aussi requis de se charger, il attendrait pour se prononcer que la duchesse Jacqueline et sa mère fussent venues auprès de lui, et que le duc de Brabant eût répondu à certaines lettres qu'il lui avait écrites. *Archives de Mons*, Livre rouge. (G.)

(4) C'est le 5 juin, qu'il faut lire. (G.)

(5) Ce traité conclu entre les deux princes à Douai, le 1er juin 1425, portait que madame Jacqueline pourrait se retirer sûrement par-devers Monsieur de Bourgogne, jusqu'à ce que le procès pendant en cour de Rome entre elle et son époux fût décidé; que, pour le soutien de son état, il serait prélevé une somme annuelle sur les trois pays de Hainaut, Hollande et Zélande; que le duc de Brabant serait restitué en la possession du Hainaut, sans pouvoir faire aucune punition criminelle ou civile; qu'il commettrait au gouvernement dudit pays un seigneur notable et agréable à Monsieur de

moins, dans ses lettres, elle fait mention de ce traité, et ne sait ou n'ose pas me conseiller, car elle-même ne sait que faire; seulement elle me dit qu'il me faut prier les bonnes gens de cette ville, pour savoir quelles consolation et aide ils pourront me donner. Sur cela, mon très-doux seigneur et père, j'allai le lendemain à la maison de ville, et leur fis remontrer comment, à leur requête et prière, il vous avait plu de me laisser sous leur protection et sauvegarde: comment ils vous avaient fait serment, sur le sacrement de l'autel et les saints Évangiles, d'être vos bons et loyaux sujets, de faire bonne garde de moi, et de vous en rendre compte (1). Sur quoi ils répondirent qu'ils n'étaient pas assez forts pour me garder. Ainsi parlant, de propos délibéré, ils s'emportèrent et dirent que mes gens les voulaient faire périr; puis, en dépit de moi, ils prirent un de mes sujets, le sergent Macquart, et sur-le-champ lui firent prestement couper la tête. Ensuite ils firent prendre tous ceux qui vous aiment et tiennent votre parti, jusqu'au nombre de deux cent cinquante; enfin ils me dirent tout à plein que si je ne traitais, ils me remettraient aux mains de mon cousin de Brabant. Je n'ai que huit jours de délai, puis je serai contrainte d'aller en Flandre; ce qui m'est chose douloureuse et dure, car je crains de ne plus vous voir de ma vie, s'il ne vous plaît de venir, en toute hâte, m'aider. Hélas! mon très-redouté seigneur et père, vous êtes toute ma vraie espérance; tout mon recours est en votre pouvoir, vous êtes ma seule et souveraine joie, et tout ce que je souffre est pour l'amour de vous. Je vous supplie donc très-humblement, aussi chèrement qu'on le peut faire en ce monde, pour l'amour de Dieu, d'avoir compassion de moi, et de venir en toute hâte au secours de votre dolente créature, si vous ne voulez pas me perdre pour toujours. J'ai l'espoir que vous le ferez; car jamais je n'ai fait ni ne ferai de ma vie aucune chose qui puisse vous déplaire; au contraire, je suis toute prête à recevoir la mort pour l'amour de vous et de votre personne, tant me plaît votre noble domination. Par ma foi, mon très-redouté seigneur et prince, vous, ma consolation et mon espérance, pour l'amour de Dieu et de monseigneur saint George, considérez le plus promptement possible ma très-douloureuse situation; ce que vous n'avez point encore fait, car il me semble que vous m'avez mise entièrement en oubli. Je ne sais, pour le présent, vous écrire autre chose. Mandez-moi et commandez-moi votre bon plaisir; je le ferai de tout mon cœur: c'est ce que sait bien le fils béni de Dieu. Puisse-t-il vous accorder bonne et longue vie, et faire que j'aie la joie de vous voir! Écrit dans la fausse et traîtresse ville de Mons, le 6 juillet. Votre dolente et très-aimée fille, souffrant très-grande douleur pour votre commandement, votre fille Jacqueline de Quienbourg (2). »

Les députés de Mons retournèrent auprès du duc de Bourgogne; le traité se conclut au grand déplaisir de la comtesse douairière et de madame Jacqueline qui n'y voulut point consentir (3). Les portes de Mons furent ouvertes, et elle fut, sous la garde du prince d'Orange et des Bourguignons, conduite à Gand (4). L'hôtel du duc lui servait de logement, et sa maison était honorablement tenue. Le Hainaut entier se soumit au duc de Brabant; il

Bourgogne; que cet arrangement durerait jusqu'à ce que le procès fût décidé, pendant lequel temps madite dame demeurerait dans le pays de mondit seigneur de Bourgogne, et sous sa main, etc., etc. Le 2 juin, le duc Philippe écrivit aux habitants de Mons, pour qu'ils acceptassent le traité sans modifications aucunes, attendu qu'il avait fait tout le mieux possible auprès du duc de Brabant; il donnait les mêmes assurances à la comtesse douairière, mère de Jacqueline: en même temps, il les prévenait que, en cas de refus de leur part, il se rangerait du côté du duc de Brabant. *Archives des états de Hainaut*, à Mons. (G.)

(1) Dans cette circonstance, les Montois donnèrent à Jacqueline des marques de peu d'attachement. Le 29 mars, elle et sa mère avaient fait demander au magistrat de pouvoir commettre quelques personnes à la garde de la ville, conjointement avec les commis des échevins; il leur fut fait une réponse négative. Le même jour, le conseil refusa de prêter un nouveau serment, et il signifia aux deux princesses que, si elles voulaient demeurer dans la ville, elles devaient faire leurs provisions pour elles et leurs gens. *Archives de Mons*, Registres du conseil de ville. (G.)

(2) En admettant que le fond de cette lettre puisse n'être pas controuvé, nous devons faire remarquer qu'elle porte deux caractères qui la rendent fort suspecte: le premier est la date; le second est la signature. On fait écrire Jacqueline de Mons le *six juillet*, et le 13 juin elle avait quitté cette ville, qui, la veille, avait ouvert ses portes au duc de Brabant; on la fait signer *Jacqueline de Quienbourg*: or, dans toutes les lettres de cette princesse qu'il y a à Mons, en la trésorerie des chartes de Hainaut, comme dans celles que nous avons aux Archives du Royaume, on ne lit d'autre signature que celle de *Jaque*, ou bien *Jaque de Bavière*. (G.)

(3) Voy. la note précédente. (G.)

(4) Elle partit pour Gand en la compagnie du prince d'Orange, du seigneur d'Antoing, du seigneur de Haynin, bailli de Hainaut, de messire Louis de Montfort, du seigneur de Steenkerque, et de plusieurs autres chevaliers et écuyers du pays de Hainaut. *Archives de Mons*, Registres du conseil de ville. (G.)

y publia une abolition générale et en retira les gens de guerre (1).

Madame Jacqueline n'était pas à Gand depuis plus de deux mois, qu'elle trouva moyen de s'échapper. Elle s'était habillée en homme, ainsi qu'une de ses femmes; accompagnée seulement de deux gentilshommes de Hollande qu'elle avait secrètement mandés, et qui s'étaient travestis en valets, elle chevaucha promptement jusqu'à Anvers, y prit un chariot, se rendit à Bréda, et de là dans son comté de Hollande, où elle fut honorablement reçue.

Ce pays était, depuis plus de soixante ans, divisé en deux factions qui se haïssaient mortellement; elles avaient pris naissance sous Marguerite de Hollande, femme de l'empereur Louis de Bavière. Une portion des seigneurs et des villes, mécontente de son gouvernement, avait appelé le comte Guillaume, son fils, et avait prétendu que la comtesse était tutrice et non pas seigneur par son propre droit. La guerre s'était allumée; elle avait duré longtemps et avait engendré un esprit de vengeance et une division qui semblaient ne devoir jamais finir; car, en ce pays, les seigneurs étaient plus puissants et les peuples plus barbares que dans la Flandre ou le royaume de France. Ces deux factions avaient été surnommées les Hoeks et les Kabeljauws, c'est-à-dire les Hameçons et les Morues (2). Les Hoeks, qui étaient l'ancienne faction de la comtesse Marguerite, avaient été partisans de madame Jacqueline dans les guerres qu'elle avait soutenues contre son oncle Jean sans Pitié, et se trouvaient ainsi liés d'intérêt et d'affection avec elle. En arrivant, elle manda les barons du pays, qui étaient de cette faction. La guerre était déjà commencée en son nom; les Hoeks s'étaient emparés de la ville de Schoonhowe, et tout se faisait si cruellement, qu'ils avaient enterré vif le seigneur de Beyllink, pour le punir de sa vaillante résistance. Plusieurs villes se déclarèrent aussi pour elle. Cela était d'autant plus facile que beaucoup de nobles, selon l'usage des pays de Flandre, étaient dans la bourgeoisie et se trouvaient premiers magistrats.

La faction des Kabeljauws n'était pas moins forte. Leyde, Harlem, Dordrecht, Rotterdam, et en général les villes et communes, étaient rangées de ce côté. Schoonhowe, Goude, Oudewater, Vianen, Monfort, Alkmaer, étaient pour madame Jacqueline; elle avait aussi un puissant allié dans l'évêque souverain d'Utrecht, et le duc de Glocester lui avait envoyé environ trois mille Anglais, tous gens d'élite, sous le commandement de lord Fitz-Walter.

Le duc de Bourgogne ne perdit point de temps; il se fit nommer par son cousin de Brabant (3) avoué ou gouverneur de Hollande et de tous les domaines (4) de madame Jacqueline; il assembla sur-le-champ son armée, s'embarqua et se hâta d'arriver.

Les Hoeks avaient déjà remporté une grande victoire auprès de Goude, et les Anglais avaient pris terre dans Schouwen, une des îles de la Zélande. Le Duc y dirigea son convoi, et commença à débarquer près du port de Brawhershauven, dans les environs de Ziricsée. Les Anglais accoururent au moment où les Hollandais du parti de Bourgogne

(1) Monstrelet. — Meyer.

(2) La faction des morues, ou *kabeljaauwschen*, parut en Hollande vers l'an 1350. En voici l'origine : Le comte Guillaume III était mort sans enfants. Édouard III, roi d'Angleterre, ambitionnait son héritage du chef de sa femme, fille de ce prince. De son côté, Marguerite, sœur du défunt, et qui avait épousé l'empereur Louis V, s'allia avec la France, et prit des mesures pour s'emparer du pouvoir, dont elle laissa la lieutenance à son fils puîné, Guillaume d'Ostrevant. Bientôt la division éclata entre la mère et le fils : tous deux voulaient régner, tous deux cherchèrent à se faire des partisans. Ceux du comte prirent le nom de *morues*, parce que le poisson qui s'appelle ainsi est connu pour dévorer les plus petits. Les défenseurs de l'impératrice adoptèrent l'emblème de l'hameçon (*hoek*) avec lequel on prend la morue. Pour se distinguer, dans un temps où la cocarde était inconnue, les premiers portaient des chaperons gris, les seconds des blancs, et lorsqu'un d'entre eux avait terrassé son adversaire, on dit qu'il lui arrachait le bonnet, en d'autres termes, *il lui arrachait le foie*. Les morues triomphèrent d'abord; mais quand Guillaume V eut perdu la raison, les *hameçons* se relevèrent à leur tour, et se prononcèrent en faveur d'Aubert de Bavière, qui avait des droits légitimes à la régence, ayant été destiné à succéder au comte. — Ces deux factions ensanglantèrent le règne de Jacqueline de Bavière. Les *hameçons* étaient pour elles, les *morues* pour Jean de Bavière, oncle paternel de Jacqueline. — Ceux-ci, qui favorisèrent ensuite le duc Philippe de Bourgogne, exercèrent l'autorité jusqu'à ce que le stathouder Guillaume de Lalaing, ayant marié sa fille à Reinaud de Brederode, chef des *hameçons*, se laissa séduire peu à peu par le parti de son gendre. De là de nouveaux troubles. De Reiffenberg. (G.)

(3) J'ai cherché infructueusement le traité que Philippe fit à ce sujet avec le duc Jean : on trouve, dans Mieris, *Groot Charterboek van Holland*, enz., IV, 789, des lettres du duc de Bourgogne données à Termonde le 13 août 1425, par lesquelles il promet aux trois États de Hollande, Zélande et Frise, *par suite du transport que le duc Jean lui a fait du gouvernement de ces pays*, qu'il ne les laissera passer en d'autres mains. A la suite de ces lettres, il y en a d'autres de la même date par lesquelles il confirme les priviléges des mêmes pays. Dans ces dernières, il prend les titres de *ruward* et *hoir* de Hollande, Zélande et Frise. (G.)

(4) Chronique de Hollande.

n'étaient encore ni en position ni en ordre de bataille; pour venir se ranger sur la plage, il leur fallait entrer dans la mer jusqu'à mi-corps. Les archers commencèrent à tirer si serré, que l'avant-garde du Duc s'ébranla. Le premier rang des Anglais avait mis le genou en terre, de telle sorte que le second rang pouvait tirer aussi. Le Duc, voyant de son vaisseau ses gens qui reculaient, se fit aussitôt mettre à terre; ses serviteurs voulurent le retenir; mais, sans les écouter, saisissant la bannière de Bourgogne, il s'élança sur le rivage, criant à haute voix : « Qui m'aime me suive. » En un instant, il fut à cheval; et, se mettant avec les gens de Dordrecht et de Delft, il les ramena sur les Anglais. Tant de vaillance allait lui devenir funeste; il était de toutes parts pressé par les ennemis, lorsque Jean de Vilain, ce robuste chevalier du pays de Gand, qui l'avait si bravement secondé à la bataille de Mons en Vimeu, vint encore cette fois à son aide, et se fit jour jusqu'à lui. Rien ne résistait devant ce terrible champion; chacun de ses coups jetait bas un Anglais. « Tuez, tuez-les, disait-il à » ceux de sa suite; pour moi, je vous en abattrai » assez. »

Animés par cet exemple et par la merveilleuse valeur de leur maître, les hommes d'armes de Bourgogne, d'Artois, de Picardie, de Flandre, de Brabant, de Hollande, combattirent avec une ardeur extrême. Après un combat sanglant, la victoire leur demeura. Un grand nombre d'Anglais périt par les armes, d'autres se noyèrent en essayant de regagner leurs vaisseaux.

Le sire de Heemstede, qui était le principal partisan de madame Jacqueline, fut pris, et son frère fut tué, ainsi que beaucoup de gentilshommes des Hoeks. Quant à lord Fitz-Walter, il ne put combattre de sa personne, parce qu'ayant un peu auparavant reçu quelque bienfait du duc de Bourgogne, il lui avait fait serment; aussi dès qu'il avait su que ce prince était lui-même présent, il avait remis ses soldats sous les ordres du sire de Heemstede.

Le duc de Bourgogne acheta cet avantage par la mort de plusieurs de ses braves chevaliers, Philippe de Montmorency, Guillaume de Lalaing, Robert de Brimeu, Adrien de Vilain, Jacques de Borsel, Guillaume de Beaufremont, André de Mailli, Théodore de Bossut et beaucoup d'autres. La saison était avancée; on était au mois de janvier 1426; l'hiver s'annonçait pour être rude. Le duc Philippe, après avoir laissé de fortes garnisons dans les villes de Hollande qui lui obéissaient, retourna en Flandre, afin de réunir des préparatifs plus redoutables encore pour l'année suivante (1).

Rien ne pouvait abattre madame Jacqueline. Après le départ du Duc, elle alla mettre le siége devant Harlem, brûlant partout les villages, et faisant rompre les digues. Le seigneur d'Utkerke défendait la ville; son fils Jean d'Utkerke rassembla en Flandre des hommes d'armes et des gens des communes pour aller le secourir. Mais madame Jacqueline, instruite de leur arrivée, les attaqua comme ils débarquaient et les défit entièrement. Jean d'Utkerke se sauva à grand' peine. Les prisonniers furent, par les ordres de la princesse, cruellement mis à mort. Elle avait assisté au combat; et, avant qu'il commençât, elle avait créé plusieurs chevaliers.

Cependant le duc Philippe allait revenir avec une forte armée; elle se retira sur les frontières de la Frise, et bientôt elle n'éprouva plus que des revers. La Hollande et la Frise se soumettaient de jour en jour aux capitaines du duc de Bourgogne. Son armée était munie d'artillerie et de machines de guerre, dont manquaient les Hollandais. Lui-même assiégea une forte ville nommée Zewenbergh, dont le seigneur avait pris parti contre lui, et faisait des courses par terre et par mer sur ses sujets et ses partisans. La garnison se défendit vaillamment et longtemps; enfin le seigneur de Zewenbergh fut contraint à se rendre, sans obtenir d'autre condition qu'une prison honnête. Le Duc s'empara de sa ville et de ses domaines, puis l'enferma dans la citadelle de Lille, où il mourut pauvre et malheureux (2).

A ce moment, au mois d'avril 1427, le duc de

(1) Monstrelet. — Meyer. — Gollut. — Chronique de Hollande.

(2) Zevenbergen, ou Zevenberghe, petite ville du Brabant septentrional, à deux lieues de Bréda, se rendit au duc Philippe le 11 avril 1427, après un siége de trois mois, et en vertu d'une capitulation par laquelle la vie sauve fut promise à tous ceux qui la défendaient. Gérard van Stryen, seigneur de Zevenberghe, adressa au Duc ces paroles, lorsqu'il y fit son entrée : « Haut et puissant seigneur, je me suis comporté » en ennemi de vous et de vos provinces et sujets. Je sollicite » donc votre grâce, et me constitue votre prisonnier. Je mets » en vos mains mes ville, château, terre, seigneurie et sujets » de Zevenberghe, avec tout ce qui en dépend, sauf ma vie, et » je vous supplie de me pardonner, et d'accorder la même » faveur aux chevaliers et aux gens qui étaient de mon » parti. » Gérard van Stryen et un autre gentilhomme, nommé Jean d'Ostende, furent conduits au château de Lille, où ils restèrent enfermés jusqu'après la mort de Jacqueline de Bavière. Voy., dans le *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique*, année 1837, p. 13-16, la notice de M. Lambin

Bedford revint d'Angleterre où il avait passé six mois pour y apaiser les troubles que son frère et l'évêque de Winchester y avaient élevés. Peu après son arrivée à Paris, il fit un voyage, passa par Lille, où le duc Philippe vint le recevoir. Le régent s'efforçait toujours de se maintenir en bonne intelligence avec lui, et de réparer de son mieux les offenses du duc de Glocester. En ce moment encore, celui-ci préparait une expédition en Angleterre pour porter secours à madame Jacqueline. Le comte de Salisbury, qui était grand ennemi du duc Philippe depuis que ce prince avait montré de l'amour à sa femme, devait commander cette armée, et avait engagé un grand nombre de seigneurs d'Angleterre à y prendre parti. Le duc de Bedford envoya sur-le-champ un message en Angleterre, et réussit à empêcher cette nouvelle entreprise. Déjà une ordonnance avait été rendue au nom du jeune roi, par laquelle il prenait le duc de Bourgogne sous sa protection, et défendait qu'aucun dommage fût fait à ses sujets ni à ses domaines (2). Ainsi le commerce de Flandre souffrait peu de la guerre de Hainaut et de Hollande; par cette considération le duc avait obtenu des bonnes villes un subside assez considérable (3).

Cette querelle, qui semblait uniquement préoccuper le duc Philippe, allait prendre fin; le pape venait enfin de rendre sa sentence (4) : il avait déclaré que madame Jacqueline n'était valablement mariée qu'avec le duc de Brabant, et ordonné qu'elle eût à se retirer, sous bonne garde, chez le duc de Savoie, en attendant l'issue de tout procès. Tel était le crédit de la cour de Bourgogne à Rome, que de plus le pape avait statué qu'en cas de mort du duc de Brabant, la princesse ne pourrait, sans adultère, épouser le duc de Glocester (5). En effet, le duc de Brabant était depuis longtemps infirme et malade; il mourut au mois d'avril 1427 (6). Son frère Philippe, comte de Saint-Pol, lui succéda en Brabant; le duc de Bourgogne continua à se dire avoué de Hollande (7), bien qu'il tînt ses pouvoirs uniquement du duc Jean qui venait de mourir. Quant à la seigneurie du Hainaut, d'après l'avis d'un grand conseil de seigneurs et de gens d'Église qu'il rassembla à Valenciennes, il en conserva de même le gouvernement, et y établit des officiers (8).

sur la reddition de Zevenberghe. La capitulation de cette ville se trouve dans le *Groot charterboek van Holland, enz.*, t. IV, p. 883. (G.)

(1) L'année commença le 31 mars.

(2) Histoire de Bourgogne.

(3) Meyer. — Fenin.

(4) Cette sentence était du 27 juillet 1425. Voy. Van Mieris, *Groot charterboek van Holland*, t. IV, p. 789. (G.)

(5) Cette disposition ne se trouve pas dans la sentence du 27 juillet 1425; mais peut-être faisait-elle l'objet d'une disposition particulière. (G.)

(6) Le 17 avril. (G.)

(7) Non pas *avoué*, mais *ruward* et *hoir* de Hollande, comme nous l'avons dit ci-devant. Voy. le *Groot charterboek* ci-dessus cité. (G.)

(8) Le 27 avril 1427, les échevins de Mons reçurent une lettre du duc de Bourgogne par laquelle il leur mandait que son intention avait été de venir au pays de Hainaut, mais que ses affaires ne le lui permettant pas, il envoyait ses conseillers, monsieur de Tournay, monsieur de Beaurevoir et monsieur le chancelier, à Condé; il priait les échevins d'y députer aussi quelques-uns d'entre eux; il avait adressé la même invitation aux états. Dans l'assemblée qui se tint à Condé, ses ambassadeurs exposèrent que le mariage de la duchesse Jacqueline avec le duc de Glocester était invalide, parce qu'ils étaient parents au 4e degré, et que, par ce mariage, Glocester pouvait devenir héritier des pays de Hainaut, Hollande et Zélande, ce qui serait contraire aux droits impériaux, d'après lesquels les héritages devaient revenir au plus prochain hoir; que Glocester était étranger à la maison de Hainaut et de Hollande, et par conséquent inhabile à y succéder; que le duc de Bourgogne avait néanmoins appris que la duchesse s'était déshéritée en sa faveur; et non-seulement pour lui, mais pour ses héritiers; que, dans cet état de choses, il trouvait qu'elle ne pouvait posséder lesdits pays, et qu'en conséquence il voulait les tenir *en bail*, comme le plus prochain hoir, pour y succéder. Telle fut la conclusion de ses ambassadeurs, et ils demandèrent réponse pour le dimanche 18 mai, à Valenciennes. Le conseil de ville de Mons fut d'avis qu'il convenait de donner connaissance de cette négociation à la duchesse, afin qu'elle déclarât sa volonté, et il résolut, malgré les protestations qu'il reçut des commis du duc de Bourgogne, d'envoyer à cet effet des députés à la comtesse douairière, sa mère, à Ath. Cependant, à l'assemblée de Valenciennes, où assistaient les états de Picardie et les quatre membres de Flandre, les trois états de Hainaut, la ville de Mons exceptée, résolurent de recevoir le duc de Bourgogne comme gouverneur et héritier du pays. Le conseil de ville se décida alors, après avoir consulté les connétables et les gens des connétablies, à se ranger à l'opinion des autres membres des états. Le Duc vint à Mons. Des conférences y eurent lieu, le 18 juin et les jours suivants, sur les conditions auxquelles il serait reçu : il délivra aux états des lettres scellées de son sceau et signées de sa main, par lesquelles il déclarait que, aussitôt que madame Jacqueline se séparerait du duc de Glocester, il lui remettrait le gouvernement du pays. Le 23 juin, il prêta serment en qualité de *bail*, mambour, gouverneur et héritier. Le 27, les trois états lui délivrèrent leurs lettres, par lesquelles ils le reconnaissaient en cette qualité, et consentaient qu'il disposât de tous offices et conférât tous bénéfices appartenant à la seigneurie de Hainaut, promettant de lui obéir et de le servir, même contre la duchesse, jusqu'à ce qu'elle cessât de se nommer *duchesse de Glocester*, et se contentât de gouverner le pays par l'avis du duc de Bourgogne et des trois états. *Archives de Mons*, Registres du conseil de ville. (G.)

Louis, bâtard de Hainaut, tenait encore en ce pays le parti de madame Jacqueline sa sœur, et de son château de Scandeuvre (1), faisait des courses dans toute la contrée; il fut enfin réduit et dépouillé de sa seigneurie qui fut donnée au sire de Luxembourg (2).

De là le Duc, après avoir fait de grands apprêts, marcha pour achever la conquête de la Hollande; car madame Jacqueline ne se soumettait point encore à la sentence du pape, et faisait une guerre obstinée. Il commença par mettre le siége devant la forte ville d'Amersfort, située sur la rivière d'Eme. Croyant l'emporter d'assaut, il se jeta tout des premiers dans les fossés; les assiégés, sans se laisser épouvanter, firent si bonne contenance, que le Duc, après avoir couru de grands périls et perdu beaucoup de monde, fut contraint de se retirer et même de ne point continuer le siége (3). Madame Jacqueline avait alors pour principaux alliés les gens d'Utrecht, qui étaient puissants sur la mer. Le Duc fit construire à Amsterdam un grand navire, une sorte de forteresse flottante, qu'on nomma le Chat; on la fit remonter la rivière pour fermer le passage aux vaisseaux d'Utrecht, et l'on recommença le siége d'Amersfort; en vain les ennemis tentèrent de prendre ou de détruire cette machine de guerre; elle résista à toutes leurs attaques. En même temps, aidé des ducs de Gueldre et de Clèves, ses alliés, le duc Philippe poursuivait en Hollande une cruelle guerre, faisant mettre à mort dans chaque ville les gens de l'autre parti, surtout lorsqu'ils avaient, comme cela arrivait souvent, tramé en son absence quelque complot pour madame Jacqueline; à Delft surtout, il vengea sévèrement la mort de Jean d'Egmont, que les Hoeks avaient massacré. Mais ce qui abattit le plus ses ennemis, fut la victoire que la flotte des Bourguignons remporta, avec le secours des gens d'Amsterdam et de Harlem, sur Guillaume de Brederode, amiral de la princesse. Plus de quatre-vingts prisonniers furent condamnés à mort. Il ne resta alors à Jacqueline que Schoonhowen et Goude (4), où elle s'était renfermée. L'hiver approchait; les affaires de Bourgogne et de France rappelaient le Duc; il laissa son armée sous les ordres du maréchal de l'Isle-Adam et de Lionel de Bournonville, et au mois de décembre 1427 il se rendit à Dijon (5).

Depuis longtemps il jugeait que son autorité n'était pas suffisamment respectée dans cette ville. Des arrêts du parlement de Paris avaient statué, dès le temps de son aïeul le duc Philippe le Hardi, que la disposition et ordonnance de la chose publique, ainsi que la police de la ville, lui appartenaient; du moins ses conseillers le prétendaient ainsi. Cependant, en 1421, une ordonnance de madame la Duchesse douairière, chargée du gouvernement du duché, ayant taxé les vivres et denrées, ainsi que la journée de travail, le maire et les échevins, au lieu de publier cette ordonnance, avaient, pour conserver leurs droits prétendus, rendu une ordonnance pareille et attribué les amendes des contrevenants, non au Duc, mais à la ville. En 1420, un bourgeois de la ville ayant réclamé contre un passage qu'on prenait, disait-il, sur son terrain, avait obtenu de la justice seigneuriale l'envoi provisoire en possession; les armes du Duc avaient été posées sur la porte du passage pour marquer le séquestre; le maire et les échevins étaient venus en grande pompe, portant la croix et la bannière, arracher l'écusson, le jeter dans la boue, et rouvrir le passage (6). En 1419, ils avaient, nonobstant l'appel porté devant le Duc, saisi les meubles et la couchette d'un bourgeois débiteur de la ville. On reprochait aussi au maire d'avoir mis en prison divers particuliers, sans s'arrêter à leurs appels, d'avoir exercé sur eux des violences, de les avoir maltraités de sa main, de les avoir retenus aux fers sans communication avec leurs parents et amis. Il y avait même un cordonnier qu'on avait tenu si sévèrement au cachot, qu'on l'avait privé de faire ses dévotions le jour de Pâques. Le maire et les échevins étaient venus une autre fois, en grand tumulte et accompagnés d'une foule de peuple, prendre des pierres et des bois devant la maison de deux officiers du Duc, et tous ceux qui avaient voulu s'y opposer avaient été assaillis par la populace; enfin, et plus récemment, les officiers de la ville avaient donné, à l'exclusion de tous autres, privilége à certains boulangers de cuire du pain pour fournir les habitants. Le Duc prétendait que de telles ordonnances devaient venir de son autorité ou être approuvées par lui, et en outre il en résultait une cherté dont plainte lui avait été portée.

(1) Escaudeuvre, dans le Cambrésis, selon M. de Reiffenberg. J'ai des doutes sur l'exactitude de cette rectification. (G.)

(2) Monstrelet. — Meyer.

(3) Meyer. — Chronique de Hollande.

(4) Schoonhove et Gouda. (G.)

(5) Monstrelet. — Meyer.

(6) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

Ainsi persuadé que son pouvoir avait été méprisé et outragé, que les maire et échevins avaient follement abusé de la juridiction qui leur avait été octroyée par lui et ses prédécesseurs, le Duc avait, peu de mois avant son retour, remis en sa main la justice de la ville de Dijon, ainsi que les émoluments qui en provenaient.

Outre les affaires intérieures qui le rappelaient en Bourgogne après une assez longue absence, le duc Philippe avait encore à s'occuper des négociations que son conseil et le duc de Savoie n'avaient point cessé d'entretenir, soit pour maintenir de bonnes relations entre les deux États, soit pour traiter des trèves ou de la paix avec la France. Pour s'assurer plus encore de la bienveillance du duc de Savoie, un secours de cinq cents lances lui avait été donné contre le duc de Milan; par ce moyen il avait reconquis Novarre, et forcé son adversaire à la paix.

Pour les affaires de France, elles étaient en un tel désordre qu'il était impossible d'arriver à aucun traité (1). Le connétable, après avoir détruit le sire de Giac, était retourné à son armée : il avait mis une forte garnison à Pontorson, et obtenu quelques avantages sur les Anglais. Mais instruit du mauvais gouvernement du sieur le Camus de Beaulieu, il revint à Poitiers auprès du roi, et se trouva d'accord avec tous les seigneurs pour renverser ce nouveau conseiller. La résolution fut bientôt prise. Le sire de Beaulieu était allé se promener sur sa mule, dans les prairies au bord de la rivière; des gens du maréchal de Boussac vinrent l'assaillir et le tuèrent. Le roi, qui était au château, vit ramener la mule de son conseiller; il sut comment il venait d'être assassiné. Sa colère fut grande d'abord; il ordonna qu'on poursuivît les meurtriers. Mais bientôt on calma son courroux. Le connétable lui donna pour conseiller le sire George de la Tremoille : c'était le fils aîné du fameux sire de la Tremoille, mort à la croisade, et le frère de Jean de la Tremoille, sire de Jonvelle, qui était au service de Bourgogne; il venait d'épouser Catherine de l'Isle-Bouchard, veuve du sire de Giac, qu'il n'avait pas été des moins ardents à détruire, d'intelligence avec elle, disait-on. Le roi n'était point content qu'on le lui donnât pour conseiller; le connétable lui représenta que c'était un seigneur bien puissant et en état d'être utile : « Mon cousin, vous » me le donnez, repartit le roi, mais vous vous » en repentirez; je le connais mieux que vous. »

Ceci se passait au commencement de 1427. Le connétable reprit ensuite ses tentatives contre les Anglais. Déjà son frère le duc de Bretagne, voyant que le duc Philippe ne changeait point de parti, commençait à être moins déclaré pour le roi; il refusa de secourir Pontorson, et la ville fut prise après une longue résistance. Mais peu après les Français obtinrent un notable avantage. Le duc de Bedford avait envoyé ses meilleurs capitaines, mettre le siége devant Montargis avec une armée considérable; les troupes du roi, réunies à Gien, et commandées par le bâtard d'Orléans et par la Hire, surprirent les Anglais qui se gardaient mal, en tuèrent un grand nombre, et les forcèrent à lever le siége.

Pour pouvoir donner de l'argent aux hommes d'armes et à leurs capitaines, le connétable avait été contraint de mettre ses joyaux en gage. La détresse des finances du roi arrêtait toutes les entreprises qu'on aurait pu faire. Le duc de Bedford, aussitôt après l'échec de Montargis, avait de nouveau porté ses forces vers la Bretagne, qui était presque sans défense. Le duc de Bretagne hésitait déjà depuis quelque temps dans sa fidélité au parti des Français; il acheva son traité avec les Anglais, et jura une seconde fois le traité de Troyes. Son frère n'en demeura pas moins serviteur du roi, et continua à s'efforcer de défendre le royaume; mais bientôt les discordes furent si grandes auprès du roi, qu'il n'y eut pas d'autres affaires. Le sire de la Tremoille n'avait pas mieux réussi à contenter les seigneurs; le comte de Clermont, le comte de la Marche, le maréchal de Boussac, et d'autres, firent inviter le connétable de se joindre à eux pour renverser ce nouveau conseiller (2). Leur rendez-vous était à Châtelleraut; le sire de la Tremoille leur en fit fermer les portes. Ils se réunirent à Chinon, où habitait madame de Guyenne; les messages et les pourparlers commencèrent; mais la Tremoille ne se fiait à personne et ne cédait en rien. C'était en hiver; les gens d'armes se dispersèrent; les seigneurs se retirèrent chacun dans leurs domaines; le sire de la Tremoille resta le maître. Le connétable fut banni de la cour; Chinon fut surpris par les partisans de la Tremoille; madame de Guyenne, ainsi que son mari, se retira à Parthenay, qui lui avait été légué par le dernier sei-

(1) Mémoires de Richemont. — Chronique de la Pucelle. — Chronique de Berri.

(2) Mémoires de Richemont. — Chronique de Berri. — Chronique de la Pucelle.

gneur de cette ville; sa pension lui fut retirée; il y eut défense à tout capitaine de ville ou de forteresse de le recevoir. Au printemps, le comte de Clermont et le comte de la Marche se remirent en campagne, afin de se rendre maîtres du roi. Ils surprirent la ville de Bourges, mais non la forteresse, et firent savoir au connétable qu'il eût à venir à leur aide le plus tôt possible. Mais le roi et la Tremoille se tenaient à Poitiers avec leurs partisans, de sorte qu'il fallait, pour se rendre en Berri, prendre un long détour par le Limousin et l'Auvergne; les princes se virent contraints de traiter; le roi ne voulut pas que le connétable fût compris dans cette paix. La guerre continua entre eux dans le Poitou et la Saintonge.

Telle était la situation des affaires de France. Durant le séjour de quatre mois que le duc Philippe fit en Bourgogne, il reçut des messages du connétable, qui le conjurait sans cesse de faire la paix et d'unir leurs communs efforts pour gouverner le roi. Il prolongea les trèves à la prière du duc de Savoie, se réservant toute fois de fournir des hommes et des subsides aux Anglais; puis, vers le milieu de mai 1428, il reprit la route de ses États de Flandre. En passant par Paris, il n'y voulut point être connu, et y entra sur un petit cheval, et avec si peu d'appareil, que le peuple l'eût pris pour un archer (1), si le régent qui était allé au-devant de lui n'eût chevauché à côté, et si la litière de madame la régente n'eût pas été du cortége.

Il ne demeura qu'une semaine à Paris. Déjà il avait écrit à sa noblesse de Flandre qu'il était résolu de terminer cette fois la guerre de Hollande. De grands préparatifs avaient été faits au port de l'Écluse. Il ne fut pas nécessaire d'en faire usage: la plus grande partie des seigneurs et des communes de Hollande, jugeant la résistance impossible, avaient abandonné le parti de madame Jacqueline. Les gens de Goude (2) effrayés du siége qu'ils allaient avoir à soutenir, la conjuraient de traiter. D'ailleurs, le duc de Glocester, se soumettant à la sentence du pape, en avait profité pour épouser Alienor de Cohen, que depuis longtemps il avait publiquement pour maîtresse. Madame Jacqueline céda enfin (3). Il fut convenu qu'elle reconnaissait son cousin le duc de Bourgogne pour héritier direct et légitime de tous ses pays de Hainaut, Hollande, Zélande et Frise; qu'elle l'en créait, dès à présent, gouverneur, avoué et mainbourg; qu'il y mettrait telles garnisons et tels capitaines qu'il lui plairait. Elle s'engageait de plus à ne jamais se marier sans le consentement du Duc, et réserva seulement pour sa nourriture et son entretien les seigneuries d'Ostrevant, de Sud-Beveeland et de la Brille. Le traité fut conclu le 3 juillet (4); le duc Philippe, accompagné des plus illustres seigneurs de sa maison, s'en vint, de concert avec sa cousine, recevoir le serment des nobles et des villes de tous les pays qui passaient sous sa domination. Tous les seigneurs et les habitants étaient loin d'en être contents, car le parti des Hoeks restait nombreux et violent dans sa haine; mais, pour le moment, la chose était sans remède; il fallait se soumettre au plus fort (5).

Tout prospérait au duc de Bourgogne. Après avoir assisté à de grandes fêtes célébrées à Bruxelles par son cousin le duc de Brabant, où se firent de magnifiques tournois, des danses et des mascarades, il alla prendre encore possession d'un nouveau pays

(1) Journal de Paris.

(2) Gouda, comme ci-devant. (G.)

(3) Monstrelet. — Meyer. — Chronique de Hollande.

(4) Les principales dispositions du traité de Delft étaient que la duchesse renonçait à l'appel fait par elle, en cour de Rome, de la sentence portée par les cardinaux délégués, le 9 janvier précédent, en faveur du feu duc Jean; que le duc Philippe la reconnaissait comme comtesse des pays de Hainaut, Hollande et Zélande, et dame de Frise; qu'elle reconnaissait le Duc pour son vrai hoir et héritier, et aussi pour bail, mambour et gouverneur desdits pays; qu'elle remettrait entre les mains du Duc toutes les forteresses desdits pays, et qu'ensuite ils iraient ensemble dans les bonnes villes, pour y être reçus, la duchesse comme dame héritière, le Duc comme hoir et gouverneur; que les nobles et les bonnes villes jureraient de reconnaître le Duc pour leur droiturier-seigneur, en cas que la duchesse décédât avant lui, sans laisser d'hoir légitime; que le Duc aurait le gouvernement des pays, au lieu de la duchesse, et que celle-ci ne pourrait s'en entremettre jusqu'à ce qu'elle fût mariée par l'avis et consentement de sa mère, du Duc et des trois états du pays ensemble; qu'en attendant, elle en toucherait les revenus, tous frais et charges déduits; que, si elle se mariait sans le consentement de sa mère, du Duc et des trois états, ou de l'un d'eux, elle consentait qu'alors il ne fût obéi ni à son mari, ni à elle, mais seulement au Duc; que le duc instituerait, pour entendre aux affaires des comtés de Hollande, Zélande et de la Frise, neuf personnes, savoir: trois présentées par la duchesse, trois qu'il choisirait dans lesdits pays, et trois qu'il tirerait d'autres lieux à son choix; que, quant au Hainaut, il y commettrait les officiers qu'il trouverait bon, etc. Ce traité est en flamand, dans le *Groot charterboek van Holland*, enz., IV, 917-922. Jacqueline donna au duc deux lettres de la même date que le traité, par lesquelles elle le reconnaissait pour son héritier en cas qu'elle mourût sans enfants légitimes, et lui transmettait le pouvoir d'instituer et de destituer tous officiers dans ses pays. *Archives du conseil du Hainaut*, Registre dit *Carta Maria*. (G.)

(5) Monstrelet.

qui venait de lui échoir. En 1421, il avait acheté 132,000 écus le comté de Namur et la seigneurie de Béthune, au comte de Namur (2). Ce même seigneur, qui était de l'ancienne maison de Flandre, dont l'héritière avait autrefois épousé Philippe le Hardi, n'avait point d'enfants. Du consentement des états du pays, il avait vendu son héritage, en s'en réservant la jouissance pour sa vie. Il mourut (3) le 16 mars 1429 (4).

Pendant que tout augmentait ainsi la puissance et la richesse de la Bourgogne, la France était tombée dans la dernière détresse; la cause du roi Charles semblait désespérée. Les Anglais, profitant des discordes qui divisaient le connétable et le seigneur de la Tremoille, avaient fait venir une nouvelle et forte armée, commandée par le comte de Salisbury. Bientôt toutes les villes et forteresses de la Beauce et de la rive droite de la Loire se rendirent faute de secours. Nogent, Jargeau, Sully, Janville, Beaugency, Marchenoir, Rambouillet, Montpipeau, Thoury, Pithiviers, Rochefort, Chartres, et plus loin même l'importante cité du Mans, tombèrent aux mains des Anglais. Il ne restait plus de ce côté de la rivière que Châteaudun, défendu par le vaillant sire d'Illiers.

Vers la fin de septembre, le comte de Salisbury alla mettre le siége devant Orléans; c'était une grande et forte ville. Le duc de Bedford n'était point d'avis qu'on tentât une entreprise si hasardeuse (5). La circonstance semblait pourtant favorable; le roi Charles était réduit à la dernière extrémité. Beaucoup de grands seigneurs et de princes, voyant que de toutes parts ses affaires s'en allaient en ruine, et qu'elles étaient trop mal gouvernées, l'avaient abandonné, ou le servaient entièrement à leur guise (6). Le connétable, le plus riche, le plus puissant, et peut-être le plus sage de tous, était en guerre avec lui; ses services étaient rejetés, et le sire de la Tremoille eût mieux aimé la perte du royaume (7) que les secours d'un serviteur si hautain et si impérieux. Le maréchal de Severac écrivait aux trois états de Languedoc qu'il mettrait la province à feu et à sang, si le roi ne le payait pas de ce qu'il réclamait (8). Le comte de Foix, tranchant du souverain, chassait l'évêque de Béziers de son palais épiscopal, et s'y maintenait contre tous les ordres du roi. René d'Anjou, duc de Bar, frère de la reine, traitait avec les Anglais. Enfin, les plus grands étaient les moins fidèles. Les garnisons se rendaient sans plus se défendre; les sujets les plus dévoués étaient prêts à se livrer au désespoir; des calamités horribles, la misère, la famine, les maladies ravageaient les provinces des bords de la Loire. Il n'y avait plus d'argent ni dans le trésor du roi ni dans la bourse des sujets. « Tant de la pécune du » roi que de la mienne, il n'y avait pas en tout, » chez moi, quatre écus, » racontait Renault de Bouligny, son trésorier (9). Les dépenses de sa maison étaient réduites au plus exact nécessaire. Il vivait comme le plus simple de ses serviteurs. Un jour que Saintraille et la Hire vinrent le voir, il ne put, dit-on, leur donner pour tout régal, à leur repas, que deux poulets et une queue de mouton (10).

Au milieu de cette misère, le roi Charles ne perdait point courage, ne se laissait point abattre, avait toujours bonne espérance et mettait son recours en Dieu (11). Il était d'un caractère facile et peu disposé à prendre les choses trop à cœur; doux pour ceux qui l'entouraient, d'un abord affable et caressant; populaire (12), comme sont souvent les princes dans le malheur; n'imputant ses misères à personne, sans méfiance, se faisant aimer de tous; chéri de ses serviteurs, leur pardonnant les torts qu'ils avaient envers lui, et se laissant offenser sans

(1) 1428-1427, v. st. L'année commença le 4 avril.

(2) Le comte Jean fit cette importante cession au duc de Bourgogne par des lettres datées de Gand le 27 mars 1421; on en trouve les conditions dans le Ier vol. de l'*Inventaire des registres des chambres des comptes*, p. 298-299. Par des lettres données à Gand, au mois d'avril 1421, le duc Philippe déclara que le pays de Namur et ses annexes ne seraient jamais séparés du comté de Flandre, et, par d'autres lettres, du 25 juin suivant, il promit aux gens d'Église, nobles, bourgeois et habitants du même pays, qu'il les entretiendrait en leurs priviléges, franchises, libertés et coutumes, et que, dans l'année qui suivrait le décès du comte Jean, il leur prêterait les serments que le comte de Namur était accoutumé de prêter à sa première entrée et joyeuse réception. Voy. nos *Analectes Belgiques*, p. 231-232. (G.)

(3) Le comte Jean mourut le 1er mars 1429, et non le 16, comme le dit M. de Barante. Les documents conservés dans nos archives sont d'accord à cet égard avec les historiens du pays de Namur, le P. de Marne et Galliot, et avec l'*Art de vérifier les dates*. (G.)

(4) Monstrelet. — Meyer. — Histoire généalogique.

(5) *Acta publica*, tome IV.

(6) Monstrelet.

(7) Mémoires de Richemont.

(8) Histoire de Languedoc.

(9) Déposition de la dame de Bouligny dans le procès de la Pucelle.

(10) Vigiles de Charles VII.

(11) Monstrelet.

(12) Vigiles de Charles VII. — Éloge de Charles VII par un contemporain.

prendre de haine ni de rancune. Aussi, quand les princes et les grands seigneurs le quittaient, ou même s'armaient contre lui dans sa détresse, les simples gentilshommes et le peuple s'empressaient à le vouloir défendre; ils arrivaient du fond des provinces, sans être mandés, pour le servir, même sans exiger d'argent, car il n'en avait pas à donner (1).

On vit bien paraître ce zèle pour le roi et pour le royaume, et l'horreur que les Français avaient pour le joug de leurs anciens ennemis, lorsque commença le siége d'Orléans. C'était en effet à la défense de cette ville que semblait s'attacher le dernier espoir de la cause royale. Si Orléans était perdu, les Anglais se répandaient au delà de la Loire; il ne restait plus au roi qu'à s'aller réfugier dans les montagnes de l'Auvergne ou dans le Dauphiné, s'il les pouvait conserver. Chacun parut se résoudre à tenter les derniers efforts pour se préserver d'un tel malheur. Déjà, depuis quelque temps, on s'attendait que ce siége serait entrepris (2). Le sire de Gaucourt avait été nommé gouverneur: le bâtard d'Orléans, Saintraille, le sire de Guitry, le sire de Villars, et une foule de braves capitaines s'y étaient enfermés. Les habitants n'avaient pas moins bon courage ni moindre envie de se signaler; ils avaient voulu d'abord se défendre seuls et ne point recevoir des gens de guerre, craignant d'en être, comme à l'ordinaire, maltraités et pillés; cependant le danger était si grand qu'il fallait s'y résoudre. Les échevins et procureurs de la ville convoquèrent tous les bourgeois, et ils se taxèrent volontairement; beaucoup donnèrent plus que leur taxe; d'autres prêtèrent de fortes sommes; le chapitre de Sainte-Croix contribua pour deux cents écus. Le faubourg du Portereau, de l'autre côté de la rivière, ne pouvait être défendu; les chefs de guerre craignaient que l'ennemi ne vînt s'y loger : par la volonté et par l'aide des citoyens d'Orléans, il fut aussitôt abattu. Les vignes, les arbres, les jardins, furent rasés à plus d'une lieue d'alentour. C'est ainsi que ces braves habitants se préparèrent à tous les sacrifices et à toutes les souffrances qui allaient tomber sur eux (3). Et comme la guerre, quelque bonne intention et discipline qu'on y apportât, était néanmoins une occasion de désordre et de licence, on s'en excusa d'avance à Dieu, en faisant de pieuses et solennelles processions où l'on portait toutes les saintes reliques des églises.

(1) Vigiles de Charles VII.
(2) Journal du siége d'Orléans.
(3) *Ibid.*

Mais ce n'était pas l'affaire des gens d'Orléans seulement; leur ville, depuis que Paris était anglais, passait pour le centre du royaume; la plupart des bonnes villes voulurent aussi contribuer à la munir d'argent et de vivres; Bourges, Poitiers, La Rochelle, y envoyèrent de fortes sommes. Les députés des trois états, assemblés à Chinon, où le roi était venu pour se rapprocher du siége, accordèrent une aide de quatre cent mille francs, payables par toutes sortes de gens, hormis le clergé, qui accordait son aide à part; les nobles suivant les armes ou ne pouvant plus les porter par vieillesse, maladie ou blessure, les étudiants, les ouvriers des monnaies et les mendiants furent taxés, afin de secourir Orléans. Les états demandèrent aussi que, durant cette extrémité, le roi mandât, pour le servir, le comte de la Marche, le comte de Clermont, le comte de Foix, le comte d'Armagnac, et d'autres grands seigneurs qui s'étaient retirés chacun chez soi (4).

En même temps, pour encourager les Écossais et en obtenir de nouveaux secours, le roi s'engagea (5), s'il recouvrait son royaume, à céder au roi d'Écosse le comté d'Évreux ou le duché de Berri à son choix. Il fut aussi convenu d'avance que le Dauphin, qui alors avait cinq ans seulement, épouserait la fille du roi d'Écosse.

Le comte de Salisbury vint commencer les attaques devant Orléans le 12 octobre 1428; elles furent vigoureusement repoussées. Il avait d'abord voulu emporter le fort des Tournelles, qui assurait les communications de la ville avec la rive gauche; son projet échoua. Tous les braves chevaliers de France soutinrent l'assaut, et rejetèrent les Anglais dans les fossés à mesure qu'ils gravissaient par leurs échelles. Les bourgeois les secondaient; les femmes apportaient des pierres, faisaient bouillir de l'huile ou rougir du fer pour lancer sur les assaillants. Il fallut cependant se retirer de ce fort; mais un autre de meilleure défense fut construit en arrière, sur le pont même, dans une île de la rivière. Peu après, des secours, que le bâtard d'Orléans était allé chercher, arrivèrent. Il amena le maréchal de Boussac, le sire de Chabannes, le sire de Beuil, la Hire, le sire de Valperga, chevalier de Lombardie, et un renfort considérable de Français, d'Écossais, d'Italiens, d'Aragonais.

Le comte de Salisbury vit bien alors qu'il s'agissait d'un siége long et difficile; il résolut d'entourer

(4) Histoire du Languedoc.
(5) Traité du 10 novembre 1428.

la ville de nombreuses bastilles, et de l'avoir par famine. Comme il était monté sur la tour du fort des Tournelles pour voir de là toute la ville et son enceinte, un de ses plus courageux capitaines, sir Guillaume Gladesdale, lui dit : « Milord, regardez » ici votre ville, vous la voyez bien à plein. » Tout à coup une pierre, lancée par un canon, vint frapper un des côtés de la fenêtre. Le comte eut l'œil et une partie de la face emportée ; sir Thomas Sargrave fut tué de la même pierre (2). Il fallut transporter à Meung-sur-Loire le général des Anglais. Il manda ses capitaines, leur recommanda de ne se point décourager, de pousser vivement le siége, et mourut huit jours après sa blessure. Cette mort réjouit grandement les Français, et leur sembla une vengeance du ciel exercée contre celui qui avait fait tant de mal au royaume, commis tant de cruautés, permis tant de pillages, profané tant de saintes églises (3). Elle répandit au contraire la consternation parmi les ennemis ; le duc de Bedford perdait l'habile capitaine sur qui reposait toute la conduite de la guerre. En Angleterre, la perte du comte de Salisbury fut regardée comme une calamité publique, une marque de la colère divine, et un présage funeste pour les affaires des Anglais en France (4).

Le comte de Suffolk fut choisi pour commander le siége ; il continua à investir la ville. Les habitants brûlèrent tous les faubourgs de la rive droite, comme ils avaient fait du faubourg du Portereau ; nombre de riches églises ne furent pas même épargnées, tant les pensées étaient portées uniquement à se bien défendre. Ce fut de la sorte que le siége se prolongea durant tout l'hiver. Des attaques continuelles, de vaillantes sorties, témoignaient l'ardeur des assaillants et l'admirable constance des assiégés. Une si vaste enceinte, que la Loire rendait encore plus difficile à entourer, ne pouvait être entièrement gardée ; des secours en vivres et en munitions de guerre entraient souvent dans la ville, le roi y envoyait autant de renforts qu'il en pouvait réunir. Vers le commencement de janvier, le sire de Culant, amiral de France, y pénétra avec deux cents lances ; mais il fallait de plus grands efforts pour sauver la ville. Les habitants et les capitaines envoyaient sans cesse conjurer le roi de ne les point abandonner. Ils obtinrent enfin que le comte de Clermont, à la tête d'une foule d'hommes d'armes de l'Auvergne et du Bourbonnais, et Jean Stuart, avec ses Écossais, viendraient secourir Orléans (5). Bientôt le maréchal de La Fayette, Guillaume d'Albret et Guillaume Stuart, arrivèrent avec plus de deux mille hommes, pour s'enfermer avec la garnison.

Précisément dans ce moment le duc de Bedford faisait partir de Paris un grand convoi de vivres et de munitions que les bourgeois avaient été contraints de fournir, et qu'on avait chargés sur des charrettes exigées des pauvres gens de la campagne. Le comte de Clermont, avant de s'enfermer dans Orléans, résolut d'empêcher ce convoi d'arriver aux ennemis. Il était à Blois, et marcha, le 12 février, pour lui couper la route de Paris, tandis que la garnison d'Orléans était sortie aussi de son côté pour venir se joindre à lui. Elle arriva la première près du village de Rouvrai, et peut-être aurait-elle surpris les Anglais en marche et en mauvais ordre de défense, mais il fallait attendre le comte de Clermont. Durant ce délai, le convoi se disposa à soutenir l'attaque. Les chariots formèrent une ligne par derrière, et le front et les flancs furent retranchés avec ces pieux affilés des deux bouts que les Anglais portaient toujours avec eux. Les arbalétriers de Paris et les archers anglais, placés aux deux ailes ainsi fortifiées, étaient difficiles à entamer. Les Écossais formaient l'avant-garde du comte de Clermont. En arrivant, ils s'étonnèrent que l'attaque ne fût pas encore commencée ; on avait réglé que les hommes d'armes ne descendraient point de cheval ; cet ordre ne convint pas aux Écossais ; ils refusèrent de s'y soumettre ; eux et leurs capitaines mirent à pied terre. Le bâtard d'Orléans, Saintraille, la Hire et tous ceux de la garnison d'Orléans suivirent cet exemple. Le combat commença avec désordre, sans nulle obéissance. Avant que le comte de Clermont fût à portée de seconder l'attaque, avant que les couleuvrines eussent suffisamment rompu le rempart des ennemis, les Écossais se lancèrent en toute hâte, et vinrent tomber en grand nombre sous les traits serrés des archers anglais couverts par leurs chariots et leurs pieux. Pendant ce temps, les Gascons, qui étaient restés à cheval, se lancèrent à toute course contre les arbalétriers parisiens, mais sans pouvoir pénétrer dans leur enceinte ; ils furent repoussés

(1) 1429-1428, v. st. L'année commença le 27 mars.

(2) Monstrelet. — Hollinshed. — Chartier. — Journal du siége.

(3) Journal du siége.

(4) *Acta publica*, suppl. Tome IV. — Hollinshed.

(5) Monstrelet. — Journal du siége. — Journal de Paris. — Chronique de la Pucelle. — Chronique 10297.

après un vif combat. Le trouble s'étant mis ainsi parmi l'armée de France, sir Jean Fastolf, capitaine des Anglais, commanda à ses gens de faire une sortie hors de leur enceinte; alors commença le carnage. Le bâtard d'Orléans avait déjà été blessé, et fut à grand'peine tiré de la presse. Jean Stuart, connétable des Écossais, et Guillaume son frère, furent tués l'un près de l'autre, avec beaucoup de leurs gens. Les sires de Rochechouart, Guillaume d'Albret, de Chabot et d'autres vaillants chevaliers y périrent aussi. Les attaques des Gascons n'avaient pas mieux réussi; la milice de Paris, sous le commandement de Simon Morhier que les Anglais avaient fait prévôt, avait continué à tenir ferme, bien qu'elle fît de grandes pertes.

Cependant le comte de Clermont était arrivé avec le gros de son armée. Il s'était fait armer chevalier ce jour-là même par le maréchal de La Fayette, et l'on s'attendait qu'il allait faire quelque prouesse pour sauver l'honneur des Français (1); mais il vit, sans y porter nul secours, la déroute et le carnage. On avait désobéi à ses commandements, l'attaque avait commencé avant son arrivée, on avait combattu à pied et non point à cheval, ainsi qu'il l'avait voulu. Courroucé de ce désordre, il ne se risqua point à en réparer le triste effet; il reprit sa route vers Orléans, où sa conduite fut jugée bien peu honorable par tant de braves gens qui, depuis quatre mois, se défendaient avec un tel courage (2). Il resta même peu de jours avec eux, et les laissa, leur promettant, pour les apaiser, des secours en vivres et en munitions, qui même n'arrivèrent pas (3).

Cette bataille de Rouvrai, qu'on appela aussi la journée des Harengs, parce que le convoi des Anglais était en grande partie composé de barils de poisson salé, pour nourrir leur armée durant le carême, fut un nouveau sujet de honte et de désespoir pour le royaume. Une armée de huit mille hommes s'était laissée vaincre par quinze cents Anglais, et s'était dispersée devant eux. Ce fut pour le coup qu'on crut tout perdu, et qu'il fut question plus que jamais d'emmener le roi dans les provinces du Midi; la fortune semblait lui être de plus en plus contraire.

De tout le royaume, nuls ne devaient être plus abattus que la garnison et les habitants d'Orléans; ils étaient maintenant livrés, sans espoir de secours, à la puissance toujours croissante des Anglais. Cependant, malgré leur détresse, ils ne purent se résoudre à se livrer aux anciens ennemis de la France; et puisque le roi ne voulait point les sauver, ils cherchèrent du moins à se conserver pour leur seigneur, le duc d'Orléans, prisonnier depuis quinze ans en Angleterre (4). Déjà, lorsque le comte de Salisbury avait passé en France avec son armée, le duc d'Orléans avait demandé que ses domaines fussent exempts de guerre, puisque, n'étant point en France, il ne pouvait aviser à les défendre, ni prendre parti pour ni contre les Anglais. Sa demande avait semblé juste, et le conseil d'Angleterre la lui avait accordée, sauf l'agrément du duc de Bedford; le régent anglais se refusa à ce traité. Le siége commença, et lorsque le comte de Salisbury fut tué, quelques-uns pensèrent que la Providence le punissait pour avoir manqué de parole au duc d'Orléans (5).

Réduits à l'extrémité, les pauvres habitants, sachant combien tout ce qu'il y avait de noblesse en France avait compassion et d'eux et de leur seigneur depuis si longtemps prisonnier, imaginèrent de se confier à un prince qui du moins était sorti du sang de France (6). Ils envoyèrent en ambassade au duc de Bourgogne, Saintraille, qui connaissait ce prince et avait fait la guerre en Hainaut parmi ses chevaliers. Avec lui partirent plusieurs des nobles et des bourgeois. Leur commission était de lui offrir de garder la ville entre ses mains, en dépôt, tant que durerait la prison de leur seigneur. Ils trouvèrent le duc de Bourgogne dans son pays de Flandre, au moment où tout lui prospérait, où il venait d'ajouter à ses puissants États les domaines de Hainaut, le comté de Namur et la Hollande. Il leur fit un fort doux accueil, se montra disposé à accueillir leur demande qu'appuya fortement le sire Jean de Luxembourg, et partit pour Paris avec eux, afin d'en délibérer avec le régent anglais.

Il y arriva le 4 avril; beaucoup de conseils se tinrent à ce sujet, et les propositions du duc Philippe y furent assez mal reçues. Les Anglais représentèrent qu'ils avaient déjà fait de grands frais pour prendre cette ville, que leur plus vaillant capitaine y avait péri avec beaucoup de braves hommes d'armes, qu'elle était prête à se rendre, que nulle ville ne leur était plus importante, et qu'il n'était pas juste, après tant de peines et de périls, de céder les honneurs et le profit à celui qui les recueillait sans

(1) Monstrelet.
(2) Journal du siége.
(3) Chronique de la Pucelle.
(4) Chronique de la Pucelle.
(5) Journal du siége. — Chronique de la Pucelle. — Hume.
(6) Hollinshed.

coup férir. « Nous ne sommes pas ici, disait un » conseiller nommé Raoul le Sage, pour mâcher les » morceaux au duc de Bourgogne, afin qu'il les » avale (1). — Oui, ajoutait le duc de Bedford, nous » aurons Orléans à notre volonté, et nous nous fe» rons payer de ce que nous a coûté ce siége ; j'au» rais trop de regret d'avoir battu les buissons pour » qu'un autre prît les oiseaux (2). » De tels propos, que ne pouvait ignorer le duc Philippe, l'offensaient et allumaient sa colère. Les Anglais, se croyant maîtres de tout, pensaient peut-être qu'ils n'avaient plus à le ménager, mais lui aussi, maître maintenant du Hainaut et de la Hollande, avait moins de motifs pour les craindre. Il se plaignit. Alors le régent anglais lui reprocha ses pourparlers continuels et ses négociations pour la paix (3); il lui dit qu'il y avait de la légèreté à prêter ainsi l'oreille aux promesses de celui qui avait tué son père, et qui, sans doute, n'avait d'autre projet que de le circonvenir de même pour le faire périr ; que du moins s'efforçait-on de le brouiller avec les Anglais, afin de les détruire l'un après l'autre.

C'est ainsi que les deux princes s'aigrissaient mutuellement, si bien qu'il échappa au duc de Bedford de dire qu'il savait les moyens d'apporter remède à tout ceci, et que le duc de Bourgogne pourrait bien s'en aller en Angleterre boire de la bière plus que son soûl.

On raconte qu'alors le duc Philippe avisa qu'il fallait songer à sa sûreté (4); il était venu à Paris avec une nombreuse compagnie de ses chevaliers de Bourgogne; un jour qu'il était chez le duc de Bedford, le sire de Vergi, accompagné d'un grand nombre de gentilshommes, entra la hache d'armes à la main : « Monseigneur, dit-il, il peut faire bon ici, » mais il fait meilleur en d'autres lieux; ailleurs, » vous serez honoré et obéi. Nous vous conjurons » de partir, et de laisser là ces orgueilleux recueillir » le fruit de leurs bravades. — Est-ce donc votre » avis? reprit le Duc. — Oui, oui, répondirent-ils » tous à la fois; allons, allons, nous n'avons que » faire de ceux qui n'ont pas affaire de nous. » Pour lors le Duc s'adressant au régent anglais : « Mon » cousin, dit-il, vous voyez ce que mes gentils» hommes me conseillent; il me faut les croire, et » je vous dis adieu. »

Quoi qu'il en soit de ce récit que faisaient encore cent ans après, en Bourgogne, des vieillards qui disaient le tenir de leurs pères, toujours est-il que le duc Philippe, après peu de séjour à Paris, s'en retourna dans son pays, mécontent des Anglais, et qu'il envoya son héraut avec les députés d'Orléans pour commander à tous ses hommes d'armes et sujets de quitter sur-le-champ l'armée anglaise et de laisser le siége : ce qu'ils firent joyeusement (5).

Mais les Anglais n'en étaient pas moins forts et nombreux. La ville, toute vaste qu'elle fût, était environnée de bastilles et de boulevards élevés sur les deux rives, et qui ne laissaient presque aucun moyen de faire entrer dans la ville des munitions et des vivres. Déjà la famine commençait à s'y faire sentir. Le courage des habitants, de la garnison et du vaillant bâtard d'Orléans, se soutenait encore; ils ne voulaient point entendre parler de se rendre aux Anglais. Cependant, abandonné et sans secours il fallait bien qu'Orléans fût enfin forcé; il fallait bien que le roi perdît ce dernier espoir de sa couronne, et se retirât en fugitif dans les provinces du Midi, qui lui restaient encore fidèles.

Tout à coup les choses changèrent miraculeusement. Il courait depuis un temps une certaine prophétie qu'on disait même tirée des livres de l'enchanteur Merlin, et qui annonçait que la France, perdue par une femme, serait sauvée par une femme. Il paraissait bien en effet que la reine Isabelle avait jeté le royaume à sa perte en le livrant aux Anglais; mais qui viendrait le délivrer?

Toujours est-il que, voyant la détresse du royaume, et comment les secours humains semblaient impuissants à le sauver, les esprits se rejetaient en confiance vers la Providence divine, qui, comme on disait, avait toujours protégé le noble pays de France, et l'avait souvent tiré de misère.

Un peu avant la mort du roi Henri d'Angleterre, un ermite de Saint-Claude, et qui était renommé pour sa bonne et sainte vie, était venu plusieurs fois parler au Dauphin, alors chassé et fugitif, lui notifiant que sa race ne périrait point, qu'il aurait bientôt un enfant mâle, et que sa lignée resterait sur le trône de France. Il lui demanda s'il désirait vraiment la paix; le Dauphin ayant répondu que oui, s'il plaisait à Dieu, l'ermite promit qu'il l'au-

(1) Monstrelet.
(2) Chartier.
(3) Monstrelet. — Chronique de la Pucelle.
(4) Gollut.
(5) Journal du siége. — Chronique de la Pucelle.

rait. Puis il se transporta par devers le roi d'Angleterre, qui se tenait alors dans le pays de France qu'il avait conquis. Il lui demanda aussi s'il voulait la paix : à quoi le roi Henri répondit : « Oui, après » avoir conquis tout le royaume. » Alors l'ermite lui répondit que c'était une orgueilleuse et vaine espérance, et qu'il allait bientôt mourir, ce qui arriva. Lorsque, beaucoup d'années après, le royaume fut délivré des Anglais et en pleine et paisible gloire, on se souvint des prédictions de frère Jean de Gand, ainsi se nommait cet ermite; le roi Louis XI fit rechercher ce qu'il avait pu devenir. On découvrit qu'il était mort au couvent des frères prêcheurs à Troyes. On exhuma son corps pour lui faire de solennelles funérailles, et le roi écrivit au pape pour qu'il fût canonisé (1).

Plus tard une femme, nommée Marie d'Avignon, était venue trouver le roi, et avait voulu lui faire de grandes révélations touchant la désolation du royaume. Elle avait eu, disait-elle, beaucoup de visions merveilleuses. Une fois il lui était apparu des armes; et, comme elle éprouvait une grande frayeur, sa vision l'avait assurée que ces armes n'étaient point pour elle, mais bien pour une autre femme, qui finirait les maux de la France (2).

Dans le même temps, il y avait au village de Domremy, sur les marches de la Champagne, de la Bourgogne et de la Lorraine, une jeune fille, nommée Jeanne d'Arc, qui avait aussi, et même depuis longtemps, des visions encore plus surprenantes. C'était la fille d'un pauvre paysan; elle avait été élevée selon son état, mais avec une extrême piété. Sa dévotion et sa sagesse édifiaient tout le canton. Elle était bien bonne Française, et n'aimait point les Bourguignons ni les Anglais; car, dans ces temps de malheur, la discorde divisait même les gens de campagne, et l'on voyait jusqu'aux petits enfants se battre et se meurtrir à coups de pierres, quand ils étaient de deux villages de faction différente (3). Jeanne, qui n'avait pour lors que dix-sept ou dix-huit ans, n'avait, depuis sa naissance, rien vu autre chose que la misère du pauvre peuple de France, et l'avait toujours entendu imputer aux victoires des Anglais, à la haine des Bourguignons. Souvent, à l'approche de quelques compagnies ennemies, elle avait en grande hâte conduit dans la forte enceinte d'un château voisin le troupeau et les chevaux de son père. Une fois même les Bourguignons vinrent piller le village de Domremy, et Jeanne s'en alla avec son père et sa mère se réfugier, durant cinq jours, dans une auberge à Neufchâteau.

De bonne heure, et vers l'âge de treize ans, ses visions avaient commencé. Elle avait d'abord vu une grande lumière et entendu une voix qui lui recommanda seulement d'être bonne et sage, et d'aller souvent à l'église. Une autre fois elle entendit encore la voix, vit encore la clarté, mais il lui apparut aussi des personnages d'un bien noble maintien. L'un d'eux avait des ailes aux épaules, et semblait un sage prud'homme; il lui dit d'aller au secours du roi, et qu'elle lui rendrait tout son royaume.

Elle répondit, assurait-elle, qu'étant une pauvre fille des champs, elle ne saurait ni monter à cheval, ni conduire les hommes d'armes. Mais la voix lui dit d'aller trouver messire de Baudricourt, capitaine en la ville de Vaucouleurs, qui la ferait mener vers le roi, ajoutant que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient l'assister de leurs conseils.

Une troisième fois, elle connut que ce grand personnage était saint Michel. Elle commença à se rassurer et à le croire. Il lui parla encore de la grande pitié que faisait le royaume de France, lui recommanda d'être bonne et sage enfant, et que Dieu lui aiderait.

Puis les deux saintes lui apparurent, toujours au milieu d'une clarté; elle vit leur tête couronnée de pierreries; elle entendit leur voix, belle, douce et modeste; elle ne remarqua pas si elles avaient des bras ou d'autres membres; toutefois elle disait aussi qu'elle avait embrassé leurs genoux.

Depuis, elle les voyait souvent, et elles lui semblaient parfois très-petites, parfois de grandeur naturelle; mais elle les entendait plus souvent encore, surtout lorsque les cloches sonnaient. Dans ses récits elle disait toujours : « Ma voix m'a or- » donné; mes voix m'ont fait savoir. » Saint Michel lui apparaissait moins souvent. Pourtant elle assurait que toujours elle avait trois conseillers (4) : l'un était avec elle; l'autre allait et venait; le troisième délibérait avec ceux-là. Quelquefois on pouvait croire qu'elle parlait de la sainte Trinité, car elle appelait son conseil « Messire, le conseil des mes- » sires; » et quand on lui demandait qui était Messire, elle disait que c'était Dieu (5).

(1) Lettres de Louis XI au pape, 1483.
(2) Procès de la Pucelle. — Déposition de Jean Bardin, avocat du roi.
(3) Interrogatoire de la Pucelle.
(4) Déposition de Daulon, écuyer de la Pucelle.
(5) Chronique de la Pucelle.

Du reste, ces visions n'avaient rien de terrible pour Jeanne; elle les désirait plutôt que de les craindre. Dès qu'elle entendait les voix qu'elle avait appris à connaître, elle se mettait à genoux, et se prosternait pour montrer son respect et son obéissance. La présence des saintes l'attendrissait jusqu'aux larmes, et, après leur départ, elle pleurait, regrettant que ses frères de paradis ne l'eussent pas emportée avec eux.

Plus Jeanne avançait dans la jeunesse et devenait grande fille, plus elle entendait souvent les voix, plus elle avait de visions. Toujours il lui était commandé d'aller en France. Elle était si tourmentée, qu'elle ne pouvait plus durer où elle était.

La prophétie de Merlin était aussi connue dans ces contrées, et l'on ajoutait même que c'était une vierge des marches de la Lorraine qui devait rétablir la France. Jeanne apprit, par les voix qu'elle entendait, que c'était elle, et dès lors elle résolut d'aller trouver le Dauphin. La colère de son père, qui eût mieux aimé la voir noyée que s'en aller avec les gens d'armes, ne pouvait lui faire changer son dessein, car les voix la commandaient. Elle alla donc, avec un de ses oncles, trouver le sire de Baudricourt à Vaucouleurs; il la croyait folle, et refusa d'abord de la voir, disant qu'il fallait la ramener à son père pour qu'elle fût bien souffletée. Quand il consentit à la recevoir, elle le reconnut, parmi quelques autres, par l'avertissement des voix, du moins comme elle le raconta. Elle dit qu'elle venait de la part de son seigneur, à qui appartenait le royaume de France, et non pas au Dauphin; mais que ce seigneur voulait bien donner le royaume en garde au Dauphin, et qu'elle le mènerait sacrer. « Qui est ce seigneur? demanda le sire de Baudri- » court. — Le roi du ciel, » répondit-elle. Il ne changea point de jugement sur elle, et la renvoya (1).

Cependant elle s'était établie chez un charron à Vaucouleurs, et sa piété faisait l'admiration de toute la ville; elle passait les journées à l'église en ferventes prières; elle se confessait sans cesse; elle communiait fréquemment; elle jeûnait avec austérité, et toujours elle continuait à dire qu'il lui fallait aller vers le noble Dauphin pour le faire sacrer à Reims. Peu à peu tant d'assurance et de sainteté commençait à persuader les gens de la ville et des environs. Le sire de Baudricourt, ébranlé par tout ce qu'il entendait dire, s'en vint voir Jeanne avec le curé; et là, enfermés avec elle, le prêtre, tenant sa sainte étole, l'adjura, si elle était mauvaise, de s'éloigner d'eux. Elle se traîna sur les genoux pour venir adorer la croix; rien en elle ne témoigna ni crainte ni embarras.

Peu après, un gentilhomme des environs, nommé Jean de Novelompont, la rencontra (2) : « Ah! que » faites-vous ici, ma mie? lui dit-il; ne faut-il pas » se résoudre à voir le roi chassé et à devenir » Anglais? — Ah! dit-elle, le sire de Baudricourt » n'a cure de moi ni de mes paroles; cependant il » faut que je sois devers le roi avant la mi-carême, » dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux pour » m'y rendre en personne; car personne au monde, » ni roi, ni ducs, ni fille du roi d'Écosse, ni aucun » autre ne peut relever le royaume de France. Il » n'y a de secours pour lui qu'en moi. Si pourtant » j'aimerais mieux rester à filer près de ma pauvre » mère, car ce n'est pas là mon ouvrage; mais il faut » que j'aille et que je le fasse, puisque mon seigneur » le veut.—Qui est votre seigneur? reprit le gentil- » homme. — C'est Dieu, » répliqua-t-elle. Le sire de Novelompont se sentit persuadé; il lui jura aussitôt, par sa foi, la main dans la sienne, de la mener au roi, sous la conduite de Dieu.

Un autre gentilhomme des amis du sire de Baudricourt, nommé Bertrand de Poulengi, se laissa aussi toucher, et crut, comme toute la contrée, que cette pauvre fille était conduite par l'esprit du Seigneur. Il résolut de la mener au roi avec le sire de Novelompont, et ils se préparèrent à ce voyage.

La renommée publiait de plus en plus les merveilles de la dévotion de Jeanne et de ses visions, si bien que Charles II, duc de Lorraine, se sentant malade et voyant que les médecins ne le guérissaient point, envoya chercher cette sainte fille. Elle lui dit qu'elle n'avait aucune lumière du ciel pour lui rendre la santé; mais comme en toute occasion elle recommandait toujours la sagesse et la crainte de Dieu, elle lui conseilla de mieux vivre avec la duchesse, de la rappeler près de lui et de renvoyer Allizon du May, sa maîtresse, avec laquelle il vivait publiquement. Du reste, elle demanda au prince, comme elle faisait à tout le monde, de la faire conduire vers le roi, et promit de dire alors des prières pour sa guérison. Le duc de Lorraine la remercia et lui donna quatre francs.

Quand elle fut de retour à Vaucouleurs, le sire de Baudricourt consentit enfin à l'envoyer au roi.

(1) Déposition de Bertrand de Poulengi, témoin oculaire.

(2) Déposition de Jean de Novelompont.

On assura depuis, tant chacun était porté à rendre toute cette histoire plus merveilleuse encore, que ce capitaine s'était laissé persuader seulement, lorsque recevant la nouvelle de la journée des Harengs, il avait eu souvenir que Jeanne, à pareil jour, lui avait dit : « Aujourd'hui, le gentil Dauphin a reçu » près d'Orléans un assez grand dommage. » Mais comme elle partit de Vaucouleurs le matin même de la bataille (1), la chose ne put se passer ainsi. Il paraît au contraire que Robert de Baudricourt céda plus à la voix publique qu'à sa propre conscience.

Dès que les gens de Vaucouleurs surent qu'on allait envoyer Jeanne vers le roi, ils lui fournirent avec grand empressement tout ce qu'il fallait pour l'équiper. Les voix lui avaient ordonné depuis longtemps de prendre un vêtement d'homme pour s'en aller parmi les gens de guerre; on lui en fit faire un avec le chaperon; elle chaussa des houzeaulx, et attacha des éperons. On lui acheta un cheval; sire Robert lui donna une épée, puis reçut le serment que Jean de Novelompont et Bertrand de Poulengi firent, entre ses mains, de la conduire fidèlement au roi. Tandis que toute la ville en grande émotion s'assemblait pour la voir partir: « Va, lui dit-il, et advienne que pourra (2). »

Outre les deux gentilshommes qui avaient cru en ses paroles, et qui emmenaient chacun un de leurs serviteurs, elle voyageait encore avec un archer et un messager attaché au service du roi. C'était une entreprise difficile que de traverser un si grand espace de pays parmi les compagnies de Bourguignons, d'Anglais et de brigands qui se répandaient de tout côté. Il fallait s'écarter des chemins fréquentés, prendre gîte dans les hameaux, chercher route à travers les forêts, passer les rivières à gué, durant l'hiver. Jeanne aurait eu peu de souci de telles précautions; elle ne craignait rien : rassurée par ses visions, elle ne doutait pas d'arriver jusqu'au Dauphin. Son seul déplaisir, c'est que ses conducteurs ne lui permettaient point d'entendre chaque jour la messe. Eux, au contraire, ne partageaient guère sa confiance. Souvent ils hésitaient dans la croyance qu'ils devaient ajouter à ses discours. Parfois ils la prenaient pour folle. L'idée leur venait aussi que ce pourrait bien être une sorcière, et alors ils pensaient à la jeter dans quelque carrière. Cependant elle faisait paraître tant de dévotion, tant de modestie, tant de fermeté, que plus ils avançaient dans le voyage, plus ils prenaient de respect pour elle, plus ils la croyaient envoyée de Dieu (3).

Arrivée à Gien, elle se trouva sur terre française; là elle apprit plus en détail les malheurs et les dangers de la ville d'Orléans. Elle dit hautement qu'elle était envoyée de Dieu pour la délivrer, puis faire sacrer le Dauphin. Le bruit de ces paroles se répandit, et vint jeter quelque bonne espérance au cœur des pauvres assiégés.

Les voyageurs ne voulurent point arriver droit auprès du roi à Chinon. Ils s'arrêtèrent au village de Sainte-Catherine-de-Fierbois. Là, Jeanne fit écrire au roi une lettre pour lui dire qu'elle venait de loin à son secours, et qu'elle savait beaucoup de bonnes choses pour lui. L'église de Sainte-Catherine était un saint lieu de pèlerinage; Jeanne s'y rendit, et y passa un long temps de la journée, entendant trois messes l'une après l'autre (4). Bientôt elle reçut la permission de venir à Chinon. Elle y prit gîte en une hôtellerie, et parut peu après devant les conseillers du roi pour être interrogée; elle refusa d'abord de répondre à tout autre qu'au roi; cependant elle finit par dire les choses qu'elle venait accomplir par l'ordre du roi des cieux (5).

Rien ne fut décidé : beaucoup de conseillers croyaient qu'il ne fallait pas écouter une fille insensée; d'autres disaient que le roi devait pour le moins l'entendre, et envoyer en Lorraine pour avoir des informations. En attendant, elle fut logée au château du Coudray, sous la garde du sire de Gaucourt, grand maître de la maison du roi.

Là, comme à Vaucouleurs, elle commença à étonner tous ceux qui la voyaient, par ses paroles, par la sainteté de sa vie, par la ferveur de ses prières, durant lesquelles on la voyait souvent verser des larmes. Elle communiait fréquemment, elle jeûnait avec sévérité. Ses discours étaient toujours les mêmes, répétant avec assurance les promesses de ses voix; au reste, simple, douce, modeste et raisonnable. Les plus grands seigneurs étaient curieux de venir voir cette merveilleuse fille, et de la faire parler.

Après trois jours de consultation, le roi consentit enfin à la voir. Il en avait peu d'envie; mais on lui

(1) 13 février 1429-1428, v. st.

(2) Dépositions de Novelompont et de Poulengi. — Interrogatoires de la Pucelle.

(3) Déposition de Marguerite de la Touroulde.

(4) Interrogatoires de la Pucelle.

(5) Déposition de Simon Charles, président de la chambre des comptes.

représenta que Dieu protégeait sûrement cette fille, puisqu'elle avait pu venir jusqu'à lui par un si long chemin, à travers tant de périls. Ce motif le toucha. D'ailleurs le bâtard d'Orléans et les assiégés avaient déjà envoyé à Chinon pour éclaircir les bruits qui couraient touchant cette pucelle d'où leur devait venir du secours.

Le roi, pour l'éprouver, ne se montra point d'abord, et se tint un peu à l'écart (1). Le comte de Vendôme amena Jeanne, qui se présenta bien humblement, comme une pauvre petite bergerette. Cependant elle ne se troubla point; et, bien que le roi ne fût pas si richement vêtu que beaucoup d'autres qui étaient là, ce fut à lui qu'elle vint. Elle s'agenouilla devant lui, embrassa ses genoux. « Ce n'est pas moi qui suis le roi, Jeanne, dit-il en » montrant un de ses seigneurs : le voilà. — Par » mon Dieu, gentil prince, reprit-elle, c'est vous, » et non autre. » Puis elle ajouta : « Très-noble » seigneur Dauphin, le roi des cieux vous mande » par moi que vous serez sacré et couronné en la » ville de Reims, et vous serez son lieutenant au » royaume de France. »

Le roi, pour lors, la tira à part, et s'entretint avec elle longtemps; il semblait se plaire à ce qu'elle disait, et son visage devenait joyeux en l'écoutant. Il fut raconté que, dans cet entretien, elle avait dit au roi des choses si secrètes, que lui seul et Dieu les pouvaient savoir; elle-même rapporta qu'après avoir répondu à beaucoup de questions, elle avait ajouté : « Je te dis, de la part de » Messire, que tu es vrai héritier de France et fils » de roi (2). » Et il se trouvait précisément que peu auparavant, le roi, accablé de ses chagrins et presque sans espérance, s'était retiré en son oratoire; là il avait, au fond de son cœur et sans prononcer de paroles, prié Dieu que s'il était véritable héritier descendu de la noble maison de France, et que le royaume dût justement lui appartenir, il plût à sa divine bonté de le lui garder et défendre; du moins, de lui épargner la prison et la mort, en lui accordant refuge chez les Écossais ou les Espagnols, anciens amis et frères d'armes des rois de France (3).

Un autre incident accrut encore la renommée de Jeanne et tourna les esprits vers elle. Un cavalier vint à se noyer; on assura que, peu de moments auparavant, il avait grossièrement insulté Jeanne; et comme les paroles déshonnêtes qu'il lui adressait étaient mêlées de mauvais jurements : « Ah! tu » renies Dieu, avait-elle dit, quand tu peux être si » proche de la mort (4)! »

D'ailleurs la prophétie de Merlin semblait s'appliquer à cette jeune fille : celle qui était destinée à délivrer le royaume devait venir *è nemore canuto;* et lorsqu'on lui demanda le nom des forêts de son pays, elle dit que tout auprès de Domremy il y avait le bois Chesnu.

Ainsi, de moment en moment, elle gagnait faveur auprès de tous; elle avait un visage agréable, une voix douce, un maintien honnête et convenable. Le roi, depuis ce secret qu'elle lui avait dit, l'avait prise en gré, et la faisait appeler souvent pour parler avec elle. Le duc d'Alençon, qui avait payé rançon pour se racheter des Anglais dont il était prisonnier depuis Verneuil, arriva au premier bruit de la venue miraculeuse de cette Pucelle. Il la vit, et l'écouta aussi très-favorablement. On la faisait monter à cheval, et l'on trouvait qu'elle s'y tenait fort bien, avec beaucoup de grâce; on lui fit même courir des lances, et elle y montra de l'adresse. Les serviteurs du roi et les seigneurs étaient donc presque tous d'avis de croire à ses paroles, et de l'envoyer, comme elle le demandait, contre les Anglais. Les députés d'Orléans étaient repartis pleins d'espoir dans les promesses qu'elle leur avait faites.

Mais les conseillers, et surtout le chancelier, n'étaient pas si prompts à ajouter foi à tout ce qu'elle promettait; c'était chose périlleuse au roi de régler sa conduite sur les discours d'une villageoise que quelques-uns regardaient comme folle (5). Les Français ne passaient point pour un peuple crédule (6); cela pouvait donner beaucoup à parler au monde et jeter un grand ridicule. En outre, et ceci semblait bien plus grave, quelle assurance avait-on que les visions et l'inspiration de cette fille ne vinssent pas du démon, ou de quelque pacte fait avec lui? Pouvait-on encourir ainsi la colère de Dieu, en usant des arts diaboliques (7)?

Pour mieux éclaircir des doutes si graves, le roi s'en alla à Poitiers, et y fit conduire Jeanne. L'université de cette ville était célèbre; le parlement de Paris y siégeait. C'était un lieu où l'on ne pouvait

(1) Dépositions du sire de Gaucourt et de Simon Charles.

(2) Déposition de frère Pasquerel.

(3) Sala, Exemples de hardiesse de plusieurs rois et empereurs. Manuscrit de la Bibliothèque du roi.

(4) Déposition de frère Pasquerel.

(5) Edmond Richer.

(6) *De Sibyllâ francicâ*, par un Allemand contemporain.

(7) Monstrelet.

manquer d'avoir de grandes lumières et de sages conseils. Aussi Jeanne disait-elle en chevauchant pour s'y rendre : « Je sais bien que j'aurai fort à » faire à Poitiers, où l'on me mène; mais Messire » m'aidera; or, allons-y donc, de par Dieu (1). »

Le roi assembla tous ses conseillers, et leur ordonna de faire venir des maîtres en théologie, des juristes et des gens experts, pour interroger cette fille touchant la foi.

Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, manda d'habiles théologiens, et leur enjoignit de rapporter au conseil leur opinion sur la doctrine et les promesses de cette fille; de dire aussi si le roi pouvait licitement accepter ses services (2).

Les docteurs parlèrent à Jeanne avec douceur, mais chacun lui déduisit longuement les raisons qu'il y avait de ne point la croire. Elle répondit à tous sans s'épouvanter. Elle raconta comment une voix lui était apparue; comment, pendant plusieurs années, elle avait eu les mêmes visions et reçu les mêmes ordres de la part du ciel. « Mais si Dieu veut » délivrer la France, lui disait-on, il n'a pas besoin » de gens d'armes. — Eh! mon Dieu, répliqua-t- » elle, les gens d'armes batailleront, et Dieu don- » nera la victoire. »

« Et quel langage parlent vos voix? » lui dit, avec son accent limousin, frère Séguin qui l'interrogeait plus aigrement que les autres. « Meilleur que le vôtre, » répondit-elle avec un peu de vivacité (3).

« Si vous ne donnez pas d'autre signe pour faire » croire à vos paroles, ajouta-t-il, le roi ne pourra » point vous prêter d'hommes d'armes, car vous » les mettriez en péril. — Par mon Dieu, dit-elle, » ce n'est pas à Poitiers que je suis envoyée pour » donner des signes; mais conduisez-moi à Orléans » avec si peu d'hommes d'armes que vous voudrez, » et je vous montrerai des signes pour me croire. » Le signe que je dois donner, c'est de faire lever » le siége d'Orléans. » Enfin elle ajouta, d'après ses voix, que les Anglais laisseraient ce siége, que le roi serait sacré à Reims, que Paris obéirait au roi, et que le duc d'Orléans reviendrait d'Angleterre.

Rien ne la faisait varier dans ses réponses; c'était toujours la même simplicité et la même assurance. Vainement on multipliait les interrogatoires et les examens; vainement tous et chacun des docteurs lui expliquaient savamment leurs doutes : « Je ne » sais ne A ne B, disait-elle; mais je viens de la » part du roi du ciel, pour faire lever le siége d'Or- » léans et conduire le roi à Reims. » Et lorsqu'on lui citait des livres pour prouver qu'on ne la devait pas croire : « Il y a plus au livre de Messire qu'aux » vôtres. »

Cependant sa façon dévote de vivre, ses longues prières durant le jour et la nuit, ses jeûnes, ses fréquentes communions, donnaient de plus en plus une haute idée de sa sainteté. Les deux gentilshommes qui l'avaient amenée, questionnés curieusement par tout le monde, ne tarissaient point dans leurs louanges, et parlaient toujours du miracle de leur périlleux voyage. Les femmes qui allaient la voir en revenaient tout attendries. Des frères mineurs, qu'on avait chargés de se rendre à Vaucouleurs, en rapportèrent les meilleures informations; chaque jour le clergé et les conseillers se laissaient persuader davantage. Christophe de Harcourt, évêque de Castres et confesseur du roi, fut des premiers à dire hautement que c'était la fille annoncée par la prophétie.

On consulta aussi un des plus sages et des plus habiles prélats de France, Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, qui avait été membre du Parlement. Il composa un traité sur les questions qu'on lui présentait (4); il montra bien doctement, par des citations de l'Écriture, qu'il n'était point étrange que Dieu s'entremît directement dans les affaires d'un royaume; que Dieu pouvait, pour cela, au lieu de se servir des anges, employer les créatures humaines, et que même des animaux avaient accompli des miracles; qu'il pouvait aussi charger une femme de faire des choses qui sont de l'office des hommes; qu'ainsi il ne fallait point se scandaliser, comme beaucoup semblaient l'être, de voir une femme, contre l'ordre précis du Deutéronome, porter des vêtements d'hommes; qu'une fille pouvait donc être chargée de commander à des gens de guerre. C'était un mystère, sans doute; mais Dieu a souvent dit à des vierges des secrets qu'il a cachés aux hommes, témoin la sainte Vierge et les savantes sibylles. Quant à la crainte de tomber dans un artifice du démon, le prélat convenait qu'on ne peut juger d'où vient le pouvoir d'une personne que par sa conduite, par ses œuvres et par le bien qu'elle fait.

(1) Chronique de la Pucelle.

(2) Déposition de Jean Daulon.

(3) Déposition de frère Séguin.

(4) *De Puellâ aurelianensi, Jacobus Gelu*; Manuscrit 6199.

Enfin il ajoutait qu'en ceci il était à propos d'employer toutes les règles de la prudence humaine; car elle peut et doit être consultée dans toutes les choses qui se font ici-bas par l'ordre de la Providence.

On écrivit au célèbre Jean *Gerson*, qui, après le concile de Constance où il avait si fortement poursuivi la condamnation de la doctrine de Jean Petit, s'était retiré à Lyon et y vivait pour ainsi dire caché, se dérobant aux vengeances du duc de Bourgogne.

Soit curiosité, soit par la vulgaire croyance que le démon ne pouvait conclure aucun pacte avec une vierge, le roi résolut de s'assurer si Jeanne avait toujours été sage (1); pour ne la point offenser, ce fut la reine de Sicile, mère de la reine de France, et la dame de Gaucourt, qui reçurent cette commission; elles rendirent un témoignage favorable. On sut aussi que Jeanne n'avait point les infirmités attachées à son sexe, ainsi que cela se remarque souvent parmi les femmes qui ont des visions. Enfin les docteurs firent leur rapport au conseil; ils déclarèrent qu'ils n'avaient vu, su, ni connu en cette pucelle rien qui ne fût conforme à une bonne chrétienne et une vrai catholique; qu'à leur avis c'était une personne très-bonne, et qu'il n'y avait rien que de bon en son fait. Attendu ses réponses si prudentes, qu'elles semblaient inspirées, ses manières, son langage, sa sainte vie, sa louable renommée; attendu aussi le péril imminent de la bonne ville d'Orléans dont les habitants ne devaient attendre secours que de Dieu, les docteurs furent d'opinion que le roi pouvait accepter les services de cette jeune fille. Plusieurs même parlaient d'elle avec une foi plus ardente, et tenaient pour assuré qu'elle venait de la part de Dieu.

La chose ainsi conclue, on donna à Jeanne l'état d'un chef de guerrre. Jean sire Daulon, du conseil du roi, un brave et sage chevalier, fut placé près d'elle pour la conduire et la servir comme son écuyer. Dès son arrivée, Louis de Contes avait été mis à son service comme page; un autre jeune gentilhomme fut aussi choisi pour cet emploi. On attacha encore à sa personne deux hérauts, Guyenne et Ambleville. Elle prit pour chapelain un bon religieux nommé frère Pasquerel. Elle eut aussi le nombre suffisant de valets et autres gens pour la servir.

(1) Déposition de Jean Daulon, écuyer de la Pucelle.

(2) Chronique de la Pucelle.

Le roi était retourné à Chinon, et le duc d'Alençon était allé à Blois pour préparer le convoi qui devait essayer d'entrer dans Orléans avec Jeanne. On lui fit faire une armure complète, à la forme de son corps; mais elle dit que, par l'ordre de ses voix, elle voulait une vieille épée marquée de cinq croix qu'on trouverait dans la chapelle de Sainte-Catherine-de-Fierbois. L'armurier du roi s'y rendit, et on en découvrit en effet une telle qu'elle l'avait demandée, parmi de vieilles armes jadis données à la chapelle, et qui étaient entassées près de l'autel (2). Comme maintenant on commençait à voir des miracles dans tout ce que faisait la Pucelle, le bruit se répandit que jamais elle n'avait visité ni le village, ni l'église de Sainte-Catherine.

Par le commandement de son conseil céleste, elle fit faire un étendard de couleur blanche, semé de fleurs de lis, sur lequel était figuré le Sauveur des hommes, assis en son tribunal dans les nuées du ciel, tenant un globe à la main. Deux anges étaient en adoration, et l'un d'eux portait une branche de lis; de l'autre côté, elle avait fait écrire: *Jhesus*, *Maria*. Elle ordonna aussi à son aumônier de faire faire une autre bannière, afin de la porter en procession avec les autres prêtres qui viendraient en la compagnie des gens d'armes.

Vers la fin d'avril, elle se rendit à Blois, où l'on achevait de rassembler des vivres pour en charger le convoi. Le sire de Gaucourt, le chancelier, le maréchal de Boussac, le sire de Raiz, de la maison de Laval, et qui, bientôt après, fut maréchal de France; la Hire, Ambroise de Lore, l'amiral de Culant, en un mot tous les principaux capitaines du roi, étaient arrivés en cette ville, sur la renommée de la venue de cette miraculeuse Pucelle.

Cependant le commun des gens d'armes qu'on destinait à conduire le convoi n'avait pas grande confiance dans tout ce qu'on leur disait de cette fille (3); volontiers ils s'en seraient raillés. Il n'y avait rien alors de si déréglé que les hommes de guerre. Depuis si longtemps qu'on guerroyait et qu'on vivait dans le désordre, ils avaient appris à ne rien respecter. Mais Jeanne n'entendait point que cela se passât ainsi; elle avait horreur du péché et de la mauvaise conduite. Elle ordonna à tous ces gens de guerre de renvoyer les fillettes qu'ils menaient avec eux; elle n'en voulait recevoir aucun

(3) Déposition de Louis de Contes.

dans sa troupe qui ne se fût confessé. Lorsqu'on proférait quelques méchants jurements, elle se fâchait, et ne le pardonnait pas même au brave capitaine la Hire, qui d'habitude jurait et maugréait comme les moindres gens d'armes, dont il avait toutes les façons. Aussi, s'amusant à la courroucer, lui criait-il parfois en tenant le bois de sa lance, « Jeanne, je renie..... mon bâton. » Elle le força même de se confesser (1). Soir et matin, frère Pasquerel prenait sa bannière et s'en allait par la ville, suivi de tous les prêtres de Blois, chantant des hymnes et des cantiques. Jeanne était au milieu d'eux, priant de tout son cœur, et se mettant sans cesse à genoux.

De si saintes pratiques donnaient à la Pucelle un prodigieux renom dans l'esprit des peuples. Ils souffraient de si grands maux, et depuis si longtemps ils étaient témoins de tant de crimes; chacun avait tellement oublié tous les devoirs envers Dieu et envers le prochain; les riches avaient un luxe si offensant pour la misère des pauvres (2); ceux-là avaient si peu de respect pour le bien d'autrui; la noblesse était si fort livrée à ses passions; le clergé menait une vie si dissolue; les femmes, et surtout celles de haute lignée, avaient si peu de retenue, et portaient des ajustements si indécents et si ridicules, qu'on ne savait qui était le plus fort ou du scandale, ou de la calamité. Tous les gens de bien, et même le commun peuple, ne pouvaient donc attribuer de si grands malheurs qu'à la colère de Dieu.

Aussi commençaient à se montrer de saints et éloquents prédicateurs qui blâmaient avec rudesse, et sans ménagement, les vices et les péchés du temps. Plus leurs discours étaient sévères et emportés, plus le peuple se portait en foule pour les entendre.

Il n'y avait pas un an qu'un carme, nommé frère Thomas Connecte, était venu de Bretagne en Flandre, en Artois et en Picardie. Il avait voyagé de ville en ville, en faisant de beaux sermons (3): les églises ne suffisaient point à contenir tous ceux qui voulaient l'entendre. On dressait pour lui, sur la grande place, un échafaud orné des plus belles tapisseries; là, il célébrait la messe, puis faisait ses prédications. Le commun peuple s'y plaisait surtout, parce qu'il n'épargnait personne, et moins encore les gens d'Église que les autres. Il était surtout grand ennemi de ces hautes coiffures que portaient alors les nobles dames, et qu'on nommait des *henins;* même il excitait les petits enfants à poursuivre et à insulter en pleine rue les dames qui n'avaient point quitté cette parure; cela occasionna d'abord des tumultes dans quelques villes. Cependant les plus grandes dames finirent par porter de simples béguins, comme les femmes du petit état, et il se faisait apporter les henins pour les brûler devant tout le monde. Il fallait bien aussi, sous peine d'excommunication, venir livrer au feu les cartes, les dés, les damiers, les échiquiers, les quilles, et les jeux de toute sorte. Du reste, c'était un homme triste, et qui ne se laissait point parler. Hormis aux heures de ses prédications, il vivait seul et renfermé. En peu de temps il fut honoré et exalté comme un apôtre. Nobles, clergé, bourgeois, venaient à sa rencontre. Les plus notables chevaliers tenaient à honneur de marcher à pied devant lui en conduisant son mulet par la bride. On en vit même, et entre autres un seigneur d'Antoing, laisser là père, mère, femme, enfants, amis, richesses, pour se faire ses disciples et le suivre partout. Depuis il s'en alla en Italie, et continua à vouloir réformer les moines et le clergé; le pape le fit prendre et juger par l'inquisition; il fut condamné et brûlé comme hérétique.

Mais il y en avait alors un autre, nommé frère Richard, de l'ordre des cordeliers, disciple de saint Vincent Ferrier, qui avait encore plus grande renommée (4). Il était venu à Paris au commencement d'avril, et avait prêché presque tous les jours, tantôt dans les églises, tantôt sur un échafaud au cimetière des Innocents; jamais le peuple de Paris ne s'était senti touché d'une si grande dévotion, et l'on disait que frère Richard avait converti plus de pécheurs en un jour que tous les prédicateurs passés en deux cents ans. Les tables de jeu, les billards, les billes furent jetés au feu. Les femmes des bourgeois accouraient pour faire brûler leurs grands chaperons soutenus par des pièces de cuir ou de baleine, et les nobles demoiselles leurs coiffures à grandes cornes, d'où pendaient de longs voiles à queue. Il sut même persuader à beaucoup de personnes de toutes sortes de livrer au feu les mandragores qu'elles gardaient précieusement: c'étaient des racines de forme singulière que les sorcières donnaient à ceux qui croyaient à leur méchante science, persuadant à ces gens-là que tant qu'ils les garderaient, ils seraient en prospérité et richesse. Il

(1) Déposition de Pierre Compaing, chanoine d'Orléans.
(2) Monstrelet.
(3) Monstrelet. — Argentré.
(4) Journal de Paris.

y avait de crédules personnes qui, depuis beaucoup d'années, conservaient leur mandragore avec un soin particulier, enveloppée de soie ou de toile de lin, sans pour cela avoir jamais eu un denier de plus; mais elles vivaient en bonne espérance de s'enrichir. Frère Richard leur fit honte et reproche d'avoir foi en de telles ordures. Il faisait aussi de grandes prédictions tirées de l'Apocalypse; enfin il mettait un tel mouvement dans la ville de Paris, que les Anglais en prirent ombrage; ils lui ordonnèrent de s'en aller. Alors il fit son dernier sermon, recommanda le peuple à Dieu, demanda à chacun de prier pour lui, comme aussi il prierait pour tous. Il distribua des pièces d'étain où était gravé le nom de Jésus; il conjura les fidèles de ne pas oublier leurs bonnes résolutions. L'entendant parler ainsi, grands et petits pleuraient à chaudes larmes, comme s'ils eussent vu porter en terre le meilleur de leurs amis. On accorda encore quelques jours aux instances de toute la ville. Il annonça un grand sermon à Montmartre; les Parisiens accoururent de tous les quartiers; plus de six mille personnes couchèrent dans les masures des environs ou en plein champ, pour avoir de meilleures places; mais quand vint le matin, il fut interdit par les Anglais à frère Richard de faire sa prédication. Il lui fallut partir aussitôt. C'était juste dans le moment où la Pucelle s'apprêtait à secourir Orléans.

Elle partit de Blois avec le convoi, accompagnée des principaux chefs de guerre. Elle eût voulu qu'on se dirigeât tout droit vers Orléans, par la rive droite de la Loire et par la Beauce; c'était de ce côté que les Anglais avaient leurs plus grandes forces, leurs bastilles les mieux fortifiées, leurs boulevards les mieux assis. Jeanne s'en inquiétait peu; mais les capitaines voulaient plus de prudence, et le bâtard de Dunois avait recommandé qu'on ne risquât point une telle entreprise. Pour contenter la Pucelle, on lui dit qu'on ferait ce qu'elle voulait; puis on passa la rivière pour faire route par la rive gauche et la Sologne. Frère Pasquerel ouvrait la marche, portant sa sainte bannière et chantant le *Veni Creator* et d'autres hymnes, avec les prêtres. Jeanne continuait de faire de sévères réprimandes à tous les gens d'armes, et à les faire confesser; elle communia devant eux en grande cérémonie.

Le troisième jour on arriva vis-à-vis Orléans, et elle fut bien surprise et fâchée de s'apercevoir que la rivière était entre l'armée et la ville. Pour essayer de communiquer avec les assiégés, il fallait remonter un peu au-dessus, car leurs barques ne pouvaient venir prendre les vivres et les munitions sous les bastilles des Anglais. Jeanne voulait qu'on attaquât aussitôt une de celles qui étaient construites au bord de la Loire; mais cela semblait peu raisonnable. Le bâtard d'Orléans, voyant arriver le convoi, traversa dans un petit bateau, pour venir se consulter avec les chefs (1). « Êtes-vous le bâtard d'Orléans? » dit-elle. — Oui, reprit-il, et bien joyeux de votre » venue. — C'est vous, ajouta-t-elle, qui avez con- » seillé de passer par la Sologne et non par la » Beauce, tout au travers de la puissance des An- » glais. — C'était, répliqua-t-il, le conseil des plus » sages capitaines. — Le conseil de Messire est » meilleur que le vôtre et que celui des hommes, » reprit Jeanne; c'est le plus sûr et le plus sage. » Vous avez cru me décevoir, et vous êtes déçu » vous-même, car je vous amène le meilleur secours » que reçut jamais chevalier ou cité : le secours du » roi des cieux, donné, non pour l'amour de moi, » mais procédant purement de Dieu; lequel, à la » requête de saint Louis et de saint Charlemagne, a » eu pitié de la ville, et n'a pas voulu que les enne- » mis eussent à la fois le corps du duc d'Orléans et » sa ville. »

Le Bâtard proposa de suivre la rivière à deux lieues plus haut jusqu'au château de Checy, qui avait garnison française; là, les barques d'Orléans remonteraient et pourraient être facilement chargées. Mais le vent était contraire; naviguer à la rame était lent et partant fort dangereux. Rien n'inquiétait la Pucelle. Dès le commencement elle avait dit : « Nous mettrons les vivres dans Orléans à notre aise, et les Anglais ne feront pas semblant de l'empêcher. » Elle assura que le vent allait changer. Le temps était orageux, la pluie tombait par torrents; le jour finissait, du moins les Anglais le racontèrent ainsi (2); et le vent ayant en effet tourné, les barques remontèrent sans être attaquées. Chacun commençait à prendre meilleure espérance aux promesses de Jeanne; tout semblait miracle dans ce qui se faisait sous sa conduite; il y avait même des gens qui voyaient, disaient-ils, croître tout à coup les eaux du fleuve pour hâter le voyage des barques (3). On y chargea les munitions; la garnison prit les armes, attaqua les Anglais sur la rive droite, pour les oc-

(1) Chronique de la Pucelle. — Dépositions du comte de Dunois et du sire de Gaucourt.

(2) Hollinshed.

(3) Déposition du comte de Dunois. — Journal du siége. — Chronique de la Pucelle.

cuper de ce côté, et l'entreprise réussit de tous points.

Mais les chefs n'avaient pas l'ordre de conduire leurs gens d'armes dans la ville ; ils n'étaient venus que pour garder le convoi, et devaient retourner à Blois, où l'on rassemblait encore plus de gens. Jeanne, à qui on l'avait caché, se montra fort courroucée. Le bâtard d'Orléans et les gens de la ville voulaient absolument qu'elle y entrât, mais elle disait : « Il me ferait peine de laisser mes gens, et je » ne le dois pas faire ; ils sont tous bien confessés, » et en leur compagnie je ne craindrais pas toute la » puissance des Anglais. » Enfin elle céda aux prières des gens d'Orléans et aux promesses que lui firent les capitaines, de venir au plus tôt, en grande force, pour secourir la ville ; mais elle voulut que son confesseur et les prêtres reprissent la même route avec ses gens pour les maintenir en sainte disposition, et les accompagner quand ils reviendraient à Orléans. Puis elle y entra avec la Hire et deux cents lances. Le maréchal de Boussac ne la voulut point quitter qu'elle ne fût dans la ville et en sûreté.

Elle fit son entrée, tout armée, montée sur un cheval blanc, ayant à sa gauche le bâtard d'Orléans, et suivie de tous les vaillants seigneurs de sa suite et de la garnison. Le peuple, les gens de guerre, les femmes, les enfants, se pressaient autour d'elle, tous se tenaient pour délivrés et arrivés à la fin de leurs maux et de leurs périls ; ils se sentaient tous réconfortés et comme désassiégés par la vertu divine qu'on leur avait dit être en cette simple pucelle. Il semblait qu'ils vissent un ange de Dieu, ou Dieu lui-même descendu parmi eux (1). Sa bannière sainte, son armure, son adresse à manier son cheval, tout paraissait merveilleux ; chacun voulait toucher ou ses vêtements, ou son étendard, ou son cheval. Pour elle, elle répondait doucement, en exhortant le peuple à honorer Dieu et à espérer d'être délivré par lui de la fureur des ennemis (2). Elle commença par aller à l'église chanter un *Te Deum;* puis on la logea chez un des principaux bourgeois, dont la femme était des plus vertueuses de la ville ; elle refusa le souper splendide qu'on lui avait préparé, et trempa frugalement quelques tranches de pain dans de l'eau et du vin. Les Orléanais n'avaient plus un autre entretien que les paroles et les actions de Jeanne.

Parmi les Anglais, les esprits n'étaient pas moins occupés de cette fille merveilleuse. Depuis deux mois qu'elle était arrivée près du roi de France, la renommée avait répandu partout le bruit de ses promesses. Les récits allaient se grossissant de proche en proche ; les étrangers qui se trouvaient en France en écrivaient dans leur pays (3). On disait surtout qu'elle était douée du don de prophétie, que le roi et son conseil en avaient eu des preuves. On savait que ce n'était point légèrement qu'elle avait été admise, et seulement après de grands doutes et beaucoup d'examens. L'idée que tout allait changer en France, et que Dieu, après avoir rudement châtié le royaume pour les péchés qui s'y commettaient, allait enfin le prendre en pitié, se répandait dans la chrétienté.

D'ailleurs Jeanne, dès le temps qu'elle était à Poitiers, avait dicté une lettre pour les chefs anglais, puis la leur avait envoyée de Blois. Telle était cette lettre :

✝

JHESUS MARIA.

« Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bedford, qui vous dites régent le royaume de France ; vous Guillaume de la Poule comte de Sulford, Jehan sire de Talbot, et vous Thomas sire de Scales, qui vous dites lieutenant dudit duc de Bedford, faites raison au roi du ciel ; rendez à la Pucelle, qui est ici envoyée de par Dieu le roi du ciel, les clefs des bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est ici venue de par Dieu, pour réclamer le sang royal. Elle est toute prête de faire paix si vous lui voulez faire raison ; par ainsi que vous laisserez là la France, et payerez ce que vous y avez pris. Et entre vous, archers, compagnons de guerre, gentilshommes ou autres, qui êtes devant la ville d'Orléans, allez-vous-en en votre pays, de par Dieu. Et si ainsi ne le faites, attendez nouvelles de la Pucelle, qui vous ira voir bien fièrement, à votre grand dommage. Roi d'Angleterre, si ainsi ne le faites pas, je suis chef de guerre, et en quelque

(1) Journal du siége.
(2) Dépositions de l'Huillier et l'Esbahi, bourgeois d'Orléans.
(3) Lettre du seigneur Rotslaer de Lyon, 22 avril 1429. — Journal de Paris. — Monstrelet. — Henri de Gorcum — *Sibylla francica.* — Amelgard. — Saint-Remi.



lieu que j'atteindrai vos gens en France, je les en ferai aller, qu'ils le veuillent ou non. Et s'ils ne veulent obéir, je les ferait tous occire. Je suis ici envoyée de par le roi du ciel, pour vous bouter hors de toute France; et s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci; et n'ayez point en votre opinion que vous tiendrez le royaume de Dieu, le roi du ciel, fils de sainte Marie; ains le tiendra le roi Charles, le vrai héritier, car Dieu le roi du ciel le veut. Et cela lui est révélé par la Pucelle, et il entrera dans Paris avec bonne compagnie. Si vous ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous frapperons tout à travers, et ferons un si grand hahay, qu'il n'y en a pas eu un si grand en France depuis mille ans, si vous ne faites raison. Et croyez fermement que le roi du ciel enverra plus de force à la Pucelle que vous ne sauriez en mener à tous vos assauts contre elle et ses bons gens d'armes; et aux horions, l'on verra qui a meilleur droit. Vous, duc de Bedford, la Pucelle vous prie que vous ne vous fassiez point détruire; si vous lui faites raison, vous pouvez venir en sa compagnie, où les Français feront le plus beau fait qui oncques fut fait par la chrétienté; et faites réponse si vous voulez faire la paix en la cité d'Orléans : et si vous ne la faites, de vos biens grands dommages; il vous souviendra brièvement. Écrit ce samedi de la semaine sainte. »

Entrée dans Orléans, elle prit soin d'envoyer encore signifier une lettre pareille aux chefs anglais; ils s'en montrèrent fort courroucés; ils dirent de grandes injures de la Pucelle, l'appelèrent ribaude et vachère (1), menacèrent de la brûler, s'ils la tenaient; leur colère était même si grande, qu'ils retinrent un des hérauts, et voulaient le condamner au feu comme hérétique. Cependant ils en écrivirent auparavant à l'Université de Paris (2).

Si les chefs étaient troublés de la sorte, il est à croire que les simples gens d'armes et les archers avaient l'esprit encore plus ému de tout ce qui se passait. Déjà une des prophéties de la Pucelle venait de s'accomplir : les vivres étaient entrés à Orléans, et même sans combat, au moment où il importait si fort de l'empêcher, car la famine commençait à être assez cruelle dans la ville. Pourquoi n'avait-on pas même essayé d'arrêter les bateaux qui deux fois avaient passé à un trait d'arc des bastilles anglaises (3)? cela n'était-il pas merveilleux? En outre, il y avait déjà sept mois que le siége durait; il s'était dès le commencement élevé des doutes parmi les Anglais sur l'issue de cette entreprise difficile. Leur capitaine le comte de Salisbury y avait péri; les Bourguignons, les Picards, les Flamands venaient de se retirer en nombre assez grand. On commençait à remarquer quelque ennui et quelque abattement parmi les gens du siége. D'ailleurs ces archers des communes d'Angleterre, qui étaient les meilleurs du monde, et qui avaient fait gagner tant de grandes batailles, valaient toujours mieux dans les premiers temps de leur service (4). Ils savaient mal supporter la misère et les fatigues de la guerre; il leur fallait être bien nourris (5). Plus ils allaient, moins ils obéissaient à leurs capitaines; surtout ils se gardaient fort mal, comme on avait déjà vu au siége de Montargis (6).

Lorsque Jeanne sut qu'on retenait Guyenne, son héraut, elle voulut renvoyer Ambleville pour redemander son compagnon; et comme il avait peur (7), « En mon Dieu, ils ne feront, disait-elle, aucun mal » à toi ni à lui; tu diras à Talbot qu'il s'arme, et » je m'armerai aussi : qu'il se trouve devant la » ville; s'il me peut prendre, qu'il me fasse brûler; » si je le déconfis, qu'il lève le siége, et que les » Anglais s'en aillent dans leur pays. » Tout cela ne rassurait pas Ambleville; mais le Bâtard le chargea de dire que les prisonniers anglais et les hérauts envoyés pour traiter des rançons répondaient de ce qui serait fait aux hérauts de la Pucelle. De la sorte, Guyenne fut renvoyé.

Dès le lendemain de son arrivée, Jeanne avait voulu que, sans plus attendre, on allât attaquer les Anglais. La Hire et le brave sire d'Illiers étaient assez de cet avis; le Bâtard et les autres capitaines ne pensaient nullement que ce fût une chose à entreprendre. Ils concertaient leurs projets avec plus de prudence. Un secours considérable devait être envoyé de Blois, et une portion de toutes les garnisons françaises des environs avait ordre de venir se réunir à Orléans. Mais Jeanne, qui obéissait à ses voix, et qui croyait que le roi l'avait faite maîtresse de l'armée, ne cédait pas facilement. Le sire

(1) Journal du siége. — Chronique de la Pucelle.
(2) Chartier. — Chronique de Berri.
(3) Journal de Paris.
(4) Philippe de Comines.
(5) Shakspeare.
(6) Hollinshed.
(7) Chronique de la Pucelle. — Déposition de l'Esbahi.

de Gamaches, irrité de ce ton de commandement et de la soumission qu'on lui montrait, ne put se contenir (1) : « Puisqu'on écoute dit-il, l'avis d'une » péronnelle de bas lieu mieux que celui d'un » chevalier tel que je suis, je ne me rebifferai plus » contre; en temps et lieu ce sera ma bonne épée » qui parlera, et peut-être y périrai-je, mais le roi » et mon honneur le veulent; désormais je défais » ma bannière, et je ne suis plus qu'un pauvre » écuyer. J'aime mieux avoir pour maître un no- » ble homme, qu'une fille qui, auparavant, a peut- » être été je ne sais quoi. » Ployant sa bannière, il la remit au Bâtard.

Celui-ci n'était point de l'avis de Jeanne, mais il voyait qu'elle était fort à ménager, et mettait bonne espérance en elle (2). Il s'employa à apaiser elle et le seigneur de Gamaches. Ils s'embrassèrent fort en rechignant, et l'on fit enfin entendre raison à Jeanne. Elle consentit à remettre l'attaque; le Bâtard et le sire Daulon promirent de se rendre à Blois pour hâter le départ des renforts. Dès le lendemain, elle alla avec la Hire et une bonne partie de la garnison les escorter sur la route de Blois. Les Anglais les laissèrent passer; ils n'attaquaient plus, et ne faisaient que se défendre dans leurs bastilles contre les escarmouches des gens d'Orléans.

La Pucelle avait voulu répéter de vive voix aux ennemis les avertissements de sa lettre; montant sur un des boulevards des assiégés, en face de la bastille anglaise des Tournelles, à portée de la voix, elle leur avait commandé de s'en aller, sinon il leur adviendrait malheur et honte. C'était sir Guillaume Gladesdale, que les Français nommaient Glacidas, qui commandait en ce lieu (3). Lui et le bâtard de Granville ne répondirent que par les plus vilaines injures, renvoyant Jeanne à garder ses vaches, et traitant les Français de mécréants. « Vous mentez, » s'écria-t-elle, et malgré vous bientôt vous parti- » rez d'ici; une grande part de vos gens seront » tués; mais vous, vous ne le verrez pas (4). »

Pendant qu'on attendait les secours de Blois et que les hommes des garnisons de Montargis, de Gien, de Château-Regnard et autres forteresses arrivaient à Orléans, Jeanne, pour contenter le peuple qui ne pouvait se lasser de la voir (5), et qui eût presque forcé la porte de son logis, se promena plusieurs fois par la ville. Du reste, c'était toujours la même piété, la même modestie; toujours de longues prières à l'église, qui la jetaient dans les larmes; toujours le nom de Notre-Dame et de Dieu à la bouche; toujours le même courroux contre les gens de mauvaise conduite ou qui juraient par blasphème; toujours la même assurance dans les promesses qu'elle faisait au nom de Messire.

Le bâtard d'Orléans avait sagement fait de venir à Blois, car les conseillers et surtout le chancelier délibéraient tout de nouveau pour savoir si l'on ferait une autre entreprise sur Orléans. Le Bâtard et les autres représentèrent qne tout était perdu, si on laissait se rompre la compagnie des gens d'armes qu'on avait assemblés à Blois. Sur ses prières et ses assurances, on se résolut à envoyer le convoi par la Beauce ; il était plus fort que l'autre fois, et la garnison d'Orléans pouvait aussi le seconder mieux (6).

Dès qu'on sut qu'il arrivait, la Pucelle, à la tête de ceux de la ville, avec la Hire, d'Illiers et d'autres chevaliers, s'en alla au-devant du bâtard d'Orléans, du sire de Raiz, du maréchal de Boussac. Les uns et les autres passèrent entre les bastilles des Anglais, qui ne bougèrent point. Le comte de Suffolk, inquiet de voir ses gens troublés par l'idée du miracle de la Pucelle, ne voulait point se risquer (7). De même qu'on avait vu, peu auparavant, huit cents Français ne pas oser attendre deux cents Anglais, maintenant quelques centaines de Français tenaient enfermée dans les bastilles toute la puissance des Anglais. Et plus le comte de Suffolk et les chefs anglais évitaient le choc, plus leurs hommes s'épouvantaient de la Pucelle. Le convoi de Blois entra donc dans la ville, précédé de frère Pasquerel et de la procession des prêtres.

Dès le jour même, le Bâtard vint visiter Jeanne, et lui dit qu'il avait su en route que Fastolf, celui qui avait gagné la journée des Harengs, allait venir pour conduire aux ennemis du renfort et des vivres; elle en sembla toute réjouie (8) : « Bâtard, Bâtard, » s'écria-t-elle, au nom de Dieu, je te commande, » sitôt que tu sauras la venue de ce Fascot, de me » le dire; car, s'il passe sans que je le sache, je te » promets que je te ferai couper la tête. » Le bâtard d'Orléans l'assura bien qu'elle le saurait.

(1) Vie de Guillaume de Gamaches.
(2) Dépositions de Louis de Contes, de Jean Daulon, du comte de Dunois.
(3) Journal du siége.
(4) Journal de Paris.
(5) Journal du siége.
(6) Chronique de la Pucelle. — Dépositions de Dunois et de Daulon. — Chartier.
(7) Hume. — Déposition du comte de Dunois.
(8) Déposition de Daulon.

La journée avait été fatigante; Jeanne se jeta sur son lit et voulut dormir; mais elle était agitée. Tout à coup elle dit au sire Daulon, son écuyer: « Mon conseil m'a dit d'aller contre les Anglais : » mais je ne sais si c'est contre leurs bastilles ou » contre ce Fascot. Il me faut armer. » Le sire Daulon commença à l'armer (1); pendant ce temps-là elle entendit grand bruit dans la rue: on criait que les ennemis faisaient en cet instant grand dommage aux Français. « Mon Dieu, dit-elle (2), le sang » de nos gens coule par terre! Pourquoi ne m'a-t-on » pas éveillée plus tôt? Ah! c'est mal fait... Mes » armes, mes armes!... mon cheval! » Laissant là son écuyer, qui n'était pas encore armé, elle descendit; son page était sur la porte à s'amuser: « Ah! méchant garçon, dit-elle, qui ne m'êtes » point venu dire que le sang de France est ré- » pandu! Allons vite, mon cheval! » On le lui amena, elle se fit donner, par la fenêtre, sa bannière qu'elle avait laissée; sans rien attendre, elle partit, et arriva au plus vite à la porte Bourgogne, d'où semblait venir le bruit. Comme elle y arrivait, elle vit porter un des gens de la ville qu'on ramenait tout blessé. « Hélas! dit-elle, je n'ai jamais vu le » sang d'un Français sans que les cheveux se dres- » sent sur ma tête (3)! »

Encouragés par l'entrée du convoi et par la contenance timide des Anglais, quelques hommes d'armes, sans consulter les chefs, avaient, comme cela était assez la coutume, fait une sortie et poussé jusqu'à la bastille Saint-Loup, la plus forte qu'eussent les Anglais du côté du levant. L'assaut avait été fier et merveilleusement rude; le premier boulevard était emporté, mais les assaillants étaient en trop petit nombre, et ils étaient obligés de prendre la fuite (4). Pour lors arrivèrent la Pucelle, le Bâtard et une foule d'hommes d'armes. Jamais, depuis le commencement du siége, il n'y avait eu autant de gens pour défendre Orléans. A la vue de la Pucelle et d'un si puissant secours, les Français poussèrent des cris de joie et retournèrent à l'assaut. Le capitaine anglais, nommé sir Thomas Guerrard, se trouvait absent (5). Néanmoins la bastille fut vaillamment défendue pendant près de trois heures. Talbot et les autres chefs anglais voulurent la secourir; mais il y avait des sentinelles sur les clochers, et le beffroi avertissait de tous les mouvements de l'ennemi; ainsi les gens de la ville pouvaient toujours arriver les premiers vers le lieu où se portaient les Anglais. Talbot trouva le maréchal de Boussac, le sire de Graville, le baron de Coulonges et bien d'autres chevaliers, écuyers, gens de guerre et bourgeois de la ville, en bataille devant lui. Il n'osa point attaquer, et retourna plein de tristesse et de courroux vers les boulevards du couchant, où il tenait ses quartiers. Bientôt après, la bastille Saint-Loup fut emportée. Presque tous les Anglais qui la défendaient périrent; on ne fit point de prisonniers; tout fut passé au fil de l'épée. Jeanne était bien triste de voir tant de gens mourir sans confession; elle en sauva quelques-uns qui s'étaient déguisés en prêtres, ayant pris des robes dans l'église Saint-Loup (6).

Cette journée était bien grande pour la gloire de la Pucelle; elle avait combattu avec un courage aussi ferme que les meilleurs chevaliers. Aucun péril ne l'avait effrayée ni même étonnée; mais ce n'était pas encore le plus grand sujet d'admiration. « Ses voix l'ont miraculeusement éveillée, di- » sait-on, et lui ont appris qu'il y avait un combat; » puis elle a trouvé, seule et sans guide, le chemin » de la porte Bourgogne. » On ajoutait qu'aussitôt après sa venue, pas un Français n'avait reçu de blessure. De tels discours se répandaient de là chez les Anglais, et les tenaient ébahis et épouvantés, si bien que leurs capitaines ne savaient que faire ni que résoudre (7).

Le lendemain était le jour de l'Ascension; on ne voulut point sortir à cause de la sainteté de la fête. Les chefs de l'armée tinrent un grand conseil; la Pucelle n'en était point. On résolut d'assaillir, mais seulement par feinte, les fortes bastilles de la rive droite, et d'aller, lorsque les Anglais seraient occupés de ce côté, attaquer les bastilles de la rive gauche. Il semblait, en effet, très-essentiel d'établir une communication libre avec les pays de l'obéissance du roi. Jeanne fut ensuite appelée; on lui dit qu'il était arrêté d'aller contre les grandes bastilles, au couchant de la ville; c'était ce qu'elle-même avait demandé auparavant, mais elle vit bien qu'on lui cachait quelque chose. « Dites ce que vous avez » conclu, répondit-elle avec courroux; je saurai » garder ce secret et de plus grands. » Alors le Bâtard tâcha de l'apaiser; il lui dit qu'on lui avait

(1) Déposition de Daulon.
(2) Déposition de frère Pasquerel.
(3) Déposition de Daulon.
(4) Chronique de la Pucelle. — Journal du siége.
(5) Chronique de Berri.
(6) Déposition de Louis de Contes et de frère Pasquerel. — Chronique de la Pucelle.
(7) Monstrelet.

bien déclaré la vérité, mais que si les Anglais dégarnissaient la rive gauche, alors on passerait la rivière pour attaquer de ce côté (1). Elle fut contente de ce projet; tout fut préparé; elle recommanda, plus que jamais, qu'aucun homme d'armes n'eût l'audace de venir à l'attaque sans s'être confessé. Elle donna l'exemple elle-même, et reçut la communion.

Puis elle voulut avertir encore les Anglais, et alla près de leurs boulevards, où un archer, par ses ordres, lança une flèche qui portait une troisième copie de sa lettre. « Lisez, » leur cria-t-elle. Ce fut pour eux une occasion de lui adresser, de toute leur voix, des injures si cruelles et si offensantes, qu'elle ne put s'empêcher de pleurer. « Ah! dit-elle, Messire, le roi des cieux voit que ce ne sont que menteries. » Et bientôt après elle ajouta qu'elle se sentait consolée, car elle venait d'avoir des nouvelles de son Seigneur.

Le lendemain, de bonne heure, la Pucelle et les principaux chefs passèrent en bateau jusque dans une petite île proche de la rive gauche. On mit ensuite deux bateaux en travers pour servir de pont sur le dernier bras de la rivière. Les Anglais avaient quatre bastilles de ce côté : Saint-Jean-le-Blanc, les Augustins, les Tournelles, qui était la plus forte, et Saint-Privé. Les frayeurs de leurs gens étaient si grandes, qu'ils commencèrent, au lieu de défendre le passage, à quitter la bastille Saint-Jean, ne la trouvant pas assez forte, et se retirèrent aux Augustins et aux Tournelles.

Les capitaines de France, contents de cet avantage, craignant toujours pour la rive droite, et ne se voyant pas assez nombreux pour attaquer les Augustins, résolurent de revenir. Les Anglais, encouragés par cette retraite, sortirent en poussant de grands cris, et injuriant la Pucelle; elle était déjà rentrée dans l'île (2). Voyant le danger des Français, qui revenaient en désordre, elle traversa avec la Hire, dans une petite barque, en traînant leurs chevaux par la bride. « Ah! mon Dieu, dit-» elle, courons sur les Anglais. » Ils couchèrent leurs lances, et tout des premiers s'en allèrent frapper à travers les ennemis; ceux-ci épouvantés prirent la fuite honteusement. Bientôt le sire de Raiz et beaucoup d'autres arrivèrent; on poussa jusqu'aux palissades de la bastille anglaise; c'était à qui marcherait le plus tôt avec la Pucelle. Le sire Daulon, et un Espagnol nommé le sire de Partada, avaient été commis à la garde du pont de bateaux. Un homme d'armes vint à passer; ils voulurent qu'il restât avec eux pour défendre ce passage, si important en cas de retraite (3). L'autre répondit avec dédain « qu'il n'en ferait rien. — D'aussi vail-» lants que vous y demeurent bien, reprit l'Espa-» gnol. — Mais non pas moi, » répliqua le chevalier. La querelle s'engagea si bien qu'ils se défièrent à qui se montrerait plus vaillant à l'attaque de la bastille. Se prenant par la main, ils coururent alors de toutes leurs forces jusqu'à l'assaut. Daulon les suivit, et le pont ne fut plus gardé par personne. Un grand et fort Anglais défendait un des passages des palissades. Daulon alla appeler un fameux canonnier, maître Jean, du pays de Lorraine, qui avait fait grand mal aux Anglais durant tout le siége. Il ajusta cet Anglais, et du premier coup le jeta mort par terre. Le sire de Partada et son compagnon forcèrent la palissade; tout le monde les suivit; la bastille fut prise, et presque tous les Anglais tués. De peur que le pillage ne détournât ses gens, la Pucelle fit mettre le feu à la bastille. On passa la nuit sur la rive gauche. La Pucelle avait été un peu blessée au pied; elle avait jeûné tout le jour, parce que c'était vendredi, et ne voulait cependant point rentrer en la ville, ni laisser ses gens en péril. Elle y consentit enfin (4).

Cependant rien ne se faisait et ne s'exécutait selon ce que les capitaines avaient conclu dans leur conseil (5). Toute l'attaque se portait sur la rive gauche, et l'on ne tentait rien contre la plus grande puissance des Anglais, qui se trouvait de l'autre côté. La nuit même ils retirèrent leurs gens de la bastille Saint-Privé, pour se renforcer encore davantage sur la rive droite. Alors, dans un esprit de prudence, il fut résolu par les chefs français, sinon d'attendre de nouveaux renforts qui maintenant arriveraient sans obstacle, du moins de ne plus laisser toute la ville se dégarnir et rester sans défense contre les Anglais, tandis qu'on assaillirait les Tournelles (6).

Mais la Pucelle disait « Vous avez été à votre » conseil, et j'ai été au mien. Croyez que le con-

(1) Chronique de la Pucelle. — Chartier. — Daulon. — Journal du siége.

(2) Journal du siége. — Chronique de la Pucelle. — Dépositions de Daulon, de Louis de Contes, de Simon Beaunois, de Termes.

(3) Déposition de Daulon.

(4) Chronique de la Pucelle. — Déposition de Louis de Contes.

(5) Chartier.

(6) Déposition de frère Pasquerel.

» seil de Messire tiendra, et que celui des hommes » périra. Qu'on se tienne prêt de bonne heure, » j'aurai demain beaucoup à faire, plus que je n'ai » eu jusqu'à présent. Il sortira du sang de mon » corps, je serai blessée (1). »

Le sire de Gaucourt, gouverneur de la ville, et tous les capitaines du roi, qui étaient restés, résolurent de ne point céder à la volonté de Jeanne, et de ne point lui laisser emmener, comme elle le voulait, de l'autre côté de la rivière, tous les gens de la garnison et l'artillerie. Mais elle avait pour elle les bourgeois et le peuple. On fit tout ce qu'on put pour la retenir. Son hôte, trésorier du duc d'Orléans, lui disait : « Jeanne, restez à dîner avec » nous pour manger cette alose qu'on vient d'ap» porter. — Gardez-la pour souper, reprit-elle; » je reviendrai ce soir, en repassant sur le pont de » la ville, et vous ramènerai quelque goddem, » pour en manger sa part. » Elle partit, mais le sire de Gaucourt avait fait fermer la porte Bourgogne, par où il fallait sortir, et avec quelques hommes d'armes se tenait devant pour empêcher le passage. Le peuple et même les gens d'armes, émus par les paroles de la Pucelle, s'étaient assemblés en tumulte, et demandaient avec menaces qu'on ouvrît la porte. « Vous êtes un méchant homme, » cria la Pucelle au gouverneur; mais, que vous » le vouliez ou non, les gens d'armes viendront et » gagneront aujourd'hui, comme ils ont déjà ga» gné. » Tout le monde se jeta sur le sire de Gaucourt et sur sa suite; il y faillit périr. La Pucelle sortit, emmenant une foule avec elle. Durant ce temps, les bourgeois s'apprêtaient aussi à attaquer la bastille des Tournelles par la rivière, en se servant des arches rompues du pont. Cette bastille, merveilleusement forte, était établie sur le bout du pont; un fossé rempli par la rivière la fermait du côté de la terre (2), et en avant de ce fossé, sur le rivage, les Anglais avaient établi un redoutable boulevard qu'il fallait emporter avant d'attaquer la bastille. Sir Guillaume Gladesdale, un des plus terribles chevaliers anglais, y commandait. Il avait avec lui la fleur des meilleurs gens de guerre et une nombreuse artillerie.

L'assaut fut rude; il commença sur les dix heures du matin; tous les chevaliers de France étaient là; le bâtard d'Orléans, les sires de Raiz, de Gaucourt, de Graville, de Guitry, de Villars, de Chailly, de Coaraze, d'Illiers, de Thermes, de Gontaut, l'amiral Culant, la Hire, Saintraille. Les Anglais se défendaient avec une vaillance et une hardiesse de maintien que rien n'ébranlait. A coups de canon et de flèches ils écartaient les assaillants, et lorsque les Français dressaient leurs échelles, ils les renversaient avec les haches, les maillets de plomb et les guisarmes. Enfin, vers une heure après-midi, la Pucelle, qui s'était montrée avec autant de valeur que personne, qui n'avait cessé de les encourager tous et de crier que l'heure approchait où les Anglais allaient être déconfits, voyant que les Français commençaient à être las et abattus, prit une échelle, l'appliqua contre le rempart, et y monta la première (3). Au moment même, un trait vint la frapper entre le cou et l'épaule; elle tomba dans le fossé; les Anglais allaient descendre et l'entourer. Le sire de Gamaches arriva à son secours, la défendit avec sa hache (4) : « Prenez mon » cheval. Sans rancune, j'avais à tort mal présumé » de vous. — Ah! dit-elle, sans rancune, car ja» mais je ne vis un chevalier mieux appris. » Elle ne pouvait monter à cheval; la blessure était grave. On emporta la Pucelle, on la désarma; la flèche sortait de près d'un demi-pied par derrière (5). La douleur et l'effroi la prirent; elle se mit à pleurer; mais après avoir prié un moment, elle eut la vision de ses deux saintes (6), et elle se sentit consolée. Elle-même arracha la flèche. Des gens d'armes s'approchèrent, et lui offrirent de charmer la blessure par des paroles merveilleuses, ainsi que cela se pratiquait souvent parmi les hommes de guerre. « J'ai» merais mieux mourir, dit-elle, que de pécher » ainsi contre la volonté de Dieu. Je sais bien, » ajouta-t-elle, que je dois mourir un jour; mais je » ne sais ni où, ni quand, ni comment. Donc si » l'on peut, sans pécher, guérir ma blessure, je le » veux bien. » On mit sur sa plaie un appareil d'huile et de vieux lard; elle continua à prier avec ferveur.

Cependant sa blessure et tant d'heures passées à un assaut inutile avaient jeté les Français dans le découragement et la fatigue. Les capitaines firent sonner la retraite, et ordonnèrent d'emmener les

(1) Chronique de la Pucelle. — Dépositions de Louis de Contes et de Simon Charles, d'après le sire de Gaucourt.

(2) Monstrelet.

(3) Dépositions de Thibaut d'Armagnac et de Robert de Sariaux. — Interrogatoires de la Pucelle.

(4) Vie de Guillaume de Gamaches.

(5) Dépositions de Dunois, de Contes, de Pasquerel.

(6) Interrogatoires de la Pucelle.

canons. Jeanne pria le bâtard d'Orléans d'attendre encore un peu (1). « En mon Dieu, répétait-elle, » nous entrerons bientôt; faites un peu reposer nos » gens : buvez et mangez. » Elle reprit ses armes, remonta à cheval; mais, avant de retourner à l'attaque, elle se retira seule dans une vigne voisine pour prier Dieu.

Son étendard était resté aux mains de celui qui le portait, au bord du premier fossé, devant le boulevard. Le sire Daulon, que cette retraite affligeait beaucoup, imagina que si cet étendard, auquel les gens de guerre avaient si grande affection, était porté en avant, on le suivrait. Il le remit à un brave serviteur du sire de Villars, et tous deux seuls ils descendirent dans le fossé. La Pucelle, qui vit de loin remuer son étendard, arriva sur-le-champ, le saisit et voulut le ravoir. Ces mouvements, qui agitaient la bannière, parurent aux Français un signal de la Pucelle, et bientôt ils reprirent l'attaque avec un nouveau courage; tandis que les Anglais, effrayés de la revoir sur le bord du fossé, quand ils la croyaient à demi morte de sa blessure, se troublèrent et se remplirent d'épouvante.

En même temps l'attaque des bourgeois commençait du côté de la ville; les canons et les coulevrines tiraient ainsi de part et d'autre sur le fort des Tournelles (2). Les Anglais commençaient à manquer de poudre. Bientôt les gens d'Orléans, à l'aide d'un brave charpentier, placèrent une poutre sur l'arche brisée qui les séparait des Tournelles. Le commandeur de Giresme y passa le premier. Les Anglais se trouvaient ainsi entre deux assauts; leur frayeur s'en allait croissant; il y en avait qui voyaient en l'air l'archange saint Michel, et saint Aignan, le patron d'Orléans, montés sur des chevaux blancs et combattant pour les Français. Il n'y avait plus à se défendre. Sir Guillaume Gladesdale voulut alors abandonner le boulevard qu'il avait si bien gardé, et se retirer dans la bastille elle-même, derrière le second fossé. « Rends-toi, lui criait de loin la Pu- » celle, rends-toi au Roi des cieux (3). Ah! Gla- » cidas, tu m'as vilainement injuriée; mais j'ai » grand'pitié de ton âme et de celle des tiens. » Un pont-levis communiquait du boulevard à la bastille. Pendant que le chef anglais y passait avec une foule de ses gens, une bombarde dirigée par l'ordre du sire Daulon brisa ce pont. Sir Guillaume Gladesdale tomba dans l'eau et se noya. Avec lui périrent le sire de Pommiers, le sire de Moulines et d'autres chevaliers anglais ou du parti anglais, au grand regret des assaillants, qui en espéraient de bonnes rançons. On entra donc dans la bastille sans nouveau combat; le pont fut rétabli à la hâte avec des planches, et la Pucelle, ainsi qu'elle l'avait annoncé, rentra dans la ville par le pont. Glacidas avait aussi péri, comme elle le lui avait dit quelques jours auparavant. Elle avait été blessée, après l'avoir prévu souvent et depuis longtemps. Tout se montrait en elle de plus en plus miraculeux. Bien qu'elle fût accompagnée de tant de braves chevaliers qui, certes, avaient vaillamment combattu, la victoire semblait seulement son ouvrage (4). Aussi l'on peut imaginer quel triomphe ce fut que sa rentrée dans Orléans; les cloches sonnèrent toute la nuit; le *Te Deum* fut chanté; chacun répétait à l'envi les merveilleuses circonstances de la journée; c'était à qui en ferait les plus incroyables récits (5).

Mais ce qui semblait plus surprenant, c'est que les Anglais de la rive droite n'avaient pas fait le moindre signe de secourir la bastille des Tournelles, ni d'attaquer la ville, durant qu'elle était dégarnie de ses meilleurs défenseurs. Pendant la nuit, et au bruit des réjouissances d'Orléans, le comte de Suffolk, le lord Talbot et les autres chefs anglais s'assemblèrent en conseil, et résolurent de lever le siége, de crainte qu'il ne leur en arrivât autant qu'à sir Guillaume Gladesdale. Cependant ils ne voulurent point se retirer avec honte. Dès la pointe du jour, après avoir mis le feu à leurs logis et à leurs bastilles, ils rangèrent tous leurs gens en bataille jusque sur les fossés de la ville, et là ils semblaient offrir le combat aux Français. A cette vue, les capitaines qui étaient dans Orléans sortirent, et plusieurs d'entre eux auraient voulu sans doute accepter ce défi; mais la Pucelle, que sa blessure tenait au lit, se leva tout aussitôt, se revêtit de cette armure légère faite en maille de fer qu'on nommait jaseron, et courut aux portes de la ville. Les Français se mettaient déjà en ordre pour combattre, mais elle leur défendit d'attaquer. « Pour l'amour et l'hon- » neur du saint dimanche, ne les attaquez point les » premiers, et ne leur demandez rien; car c'est le » bon plaisir et la volonté de Dieu qu'on leur per- » mette de s'en aller, s'ils veulent partir; s'ils vous

(1) Dépositions de Dunois, de Daulon, de Contes.
(2) Journal du siége. — Chronique de la Pucelle.
(3) Déposition de frère Pasquerel.
(4) Dunois, Daulon, Pasquerel, Chronique de la Pucelle, Journal du siége, Journal de Paris, Monstrelet.
(5) Interrogatoires de la Pucelle. — Lettres du seigneur de Rotslaër. — Frère Pasquerel.



Jeanne d'Arc.

» assaillent, défendez-vous hardiment; vous serez » les maîtres (1). »

Pour lors elle fit apporter une table et un marbre béni; on dressa un autel, les gens d'Église se mirent à chanter des hymnes et des cantiques d'actions de grâces, puis on célébra deux messes. « Regardez, » dit-elle; les Anglais vous tournent-ils le visage » ou bien le dos? » Ils avaient commencé à faire leur retraite en bel ordre, leurs étendards déployés. « Laissez-les aller; Messire ne veut pas qu'on com- » batte aujourd'hui; vous les aurez une autre fois. » Mais elle eut beau dire: « Ne les tuez pas, il » suffit de leur départ, » beaucoup de gens se mirent à les poursuivre, et à frapper sur les traînards et les bagages. Leurs bastilles furent trouvées pleines de vivres, d'artillerie, de munitions; ils avaient abandonné leurs malades et beaucoup de leurs prisonniers.

Jeanne, le bâtard d'Orléans et tous les chefs de guerre retournèrent aussitôt après vers le roi. Il fit, comme on peut penser, grand accueil et grand honneur à la Pucelle. Elle, sans plus tarder, voulait qu'il allât se faire sacrer à Reims. « Je ne durerai » qu'un an, ou guère plus, disait-elle, il me faut » donc bien employer (2). » Cependant rien ne se décidait; beaucoup de capitaines et de conseillers étaient d'opinion qu'il fallait attaquer les Anglais en Normandie, où était leur plus grande puissance, afin de les chasser du royaume, tandis qu'en marchant vers la Champagne, on leur laissait libre tout le pays de France à l'entour de Paris et d'Orléans. Jeanne donnait pour ses raisons que sitôt après le sacre, la puissance des ennemis s'en irait toujours diminuant, et que ses voix le lui avaient dit. Tant de retards la chagrinaient beaucoup (3). Enfin, un jour que le roi tenait conseil avec l'évêque de Castres son confesseur, et Robert le Masson, sire de Trèves, qui avait toujours grande part à sa confiance, et qui avait exercé quelque temps l'office de chancelier de France, la Pucelle vint frapper doucement à la porte. Le roi, sachant que c'était elle, la fit entrer; elle embrassa ses genoux: « Noble Dauphin, dit- » elle, ne tenez pas tant et de si longs conseils, ve- » nez recevoir votre digne sacre à Reims. On me » presse beaucoup de vous y mener. » L'évêque de Castres vit bien qu'elle voulait parler de ses visions. « Jeanne, dit-il, ne pouvez-vous pas déclarer de- » vant le roi la manière dont votre conseil vous a » parlé? — Oui, ajouta le roi, voulez-vous pas nous » le dire? — Ah! je vois, reprit-elle avec un peu » d'embarras, vous pensez à la voix que j'ai enten- » due touchant votre sacre; eh bien! je vous le di- » rai; je me suis mise en oraison, en ma manière » accoutumée, et je me complaignais que vous ne » vouliez pas croire ce que je disais; pour lors la » voix est venue, et a dit: Va, va, ma fille, je serai » à ton aide, va! Quand cette voix me vient, je me » sens réjouie merveilleusement, et je voudrais que » cela durât toujours. » Et elle levait les yeux au ciel, comme tout heureuse et attendrie.

Tout ce qu'elle avait accompli déjà donnait tant de confiance, le peuple avait tant de foi en elle, et l'adorait si bien comme venant de Dieu, qu'on résolut de songer au voyage de Reims. Cependant il n'y aurait eu nulle prudence à l'entreprendre avant d'avoir chassé les Anglais des villes qu'ils occupaient entre la Loire et la Seine, sur les routes d'Orléans à Paris. On assembla de nouveau les nobles et les gens de guerre, qui s'étaient séparés faute d'argent. Le duc d'Alençon venait d'achever le payement de sa rançon; il fut le chef de l'armée. La duchesse sa femme ne le voyait point partir sans chagrin: « Nous » venons, disait-elle, de dépenser de grandes som- » mes pour le racheter des Anglais, et s'il me » croyait, il demeurerait. — Madame, disait Jeanne, » je vous le ramènerai sain et sauf, voire même en » meilleur contentement qu'à présent, soyez sans » crainte. » Sur cette promesse, la duchesse fut rassurée.

L'assemblée des hommes d'armes n'était pas encore nombreuse. On partit de Selles en Berri où était venu le roi, et lorsqu'on fut arrivé près d'Orléans, un renfort, conduit par le Bâtard et le sire d'Illiers, en sortit et vint rejoindre le duc d'Alençon. Le tout ne faisait cependant que douze cents lances; avec leurs archers et leur coutilliers, c'était trois mille six cents hommes. On avait résolu d'attaquer Jargeau, que défendaient le comte de Suffolk, ses deux frères et d'autres chefs anglais; mais il y avait du péril à tenter l'entreprise avec si peu de monde. Les capitaines consultèrent entre eux (4); la Pucelle voulait toujours qu'on attaquât: « Ne faites » point difficulté de donner assaut à ces Anglais, » car Dieu conduit votre œuvre; et n'était cela,

(1) Journal du siége. — Dépositions de divers habitants d'Orléans.

(2) Déposition du duc d'Alençon.

(3) Déposition de Dunois. — Chronique de la Pucelle.

(4) Déposition du duc d'Alençon.

» j'aimerais mieux garder mes brebis que de venir » en de tels périls. » Nonobstant la puissance des paroles de Jeanne, on passa par Orléans, où devaient encore s'assembler d'autres gens d'armes; car il en venait de tous côtés, et c'était l'argent seul qui manquait pour payer leur solde.

Enfin, le 11 juin, le duc d'Alençon, avec tous les vaillants chevaliers qui avaient défendu Orléans, s'en vint devant Jargeau. Le comte de Suffolk était sorti de la ville et avait rangé sa garnison en bataille; les Français ne s'y attendaient point; ils arrivaient en mauvais ordre. Assaillis à la hâte, le trouble se mit parmi eux. Déjà la journée semblait perdue; mais la Pucelle ne perdit point courage; elle prit son étendard, et se porta la première en avant contre les Anglais. Ses paroles, son bon exemple, l'assurance que tous les gens de guerre mettaient en elle, rétablirent le combat. Les Anglais ne s'épouvantèrent point; mais ils ne purent soutenir l'effort des Français; ils rentrèrent dans Jargeau.

Le lendemain, les canons et les bombardes commencèrent à tirer sur la ville. Les assiégés avaient aussi une forte artillerie. Le duc d'Alençon s'étant trop avancé, la Pucelle lui cria de s'éloigner, que la bombarde ennemie allait tirer sur lui. Il se recula, et au moment même le sire du Lude fut tué au lieu où il était. Ce prince était déjà un de ceux qui avaient le plus de croyance et d'affection pour Jeanne; il admira bien plus encore la science que Dieu avait mise en elle.

Il fallait presser ce siége, car les Anglais attendaient de Paris un renfort considérable, qu'ils demandaient sans cesse au duc de Bedford, et que devait commander sir Jean Fastolf, ce capitaine si redouté des Français (1). La crainte de le voir arriver troublait le cœur de plus d'un homme d'armes; la Pucelle les rassurait tous. Enfin, le troisième jour, il y eut brèche suffisante. Le comte de Suffolk demanda alors à traiter, promettant de rendre la ville dans quinze jours, s'il n'était pas secouru. On lui répondit que tout ce qu'on pouvait accorder aux Anglais, c'était la vie sauve et la permission d'emmener leurs chevaux. « Autrement, ils seront pris d'assaut, » disait la Pucelle.

En effet, on s'apprêtait à le donner: « En avant, » gentil duc; à l'assaut! » cria Jeanne. Le prince pensait qu'on devait attendre encore un peu. « N'ayez » doute, répliqua-t-elle; l'heure est prête quand il » plaît à Dieu; il veut que nous allions en avant, et » veut nous aider..... Ah! gentil duc, as-tu peur? Tu » sais que j'ai promis à ta femme de te ramener (2). »

L'assaut commença; les gens d'armes se jetèrent de tous côtés dans le fossé et le comblaient de fascines. Ils dressaient leurs échelles; mais les Anglais se défendaient si bien, que le combat était terrible. Il durait depuis quatre heures; le comte de Suffolk fit crier qu'il voulait parler au duc d'Alençon; il ne fut point écouté. La Pucelle, portant son étendard fit planter une échelle à l'endroit où la défense semblait la plus âpre, et monta hardiment. Une grosse pierre, roulée du haut de la muraille, tomba sur sa tête, se brisa sur le casque, et la renversa dans le fossé. On la crut morte, mais elle se releva au même moment. « Sus, sus, amis, criait-elle; notre » Sire a condamné les Anglais; à cette heure ils » sont à nous. »

L'assaut recommença avec une nouvelle vaillance, et sans tarder la ville fut emportée. Les gens d'armes se mirent aussitôt à poursuivre les Anglais par les rues, et en faisaient un grand carnage jusque dans les maisons où ils se cachaient. Le comte de Suffolk venait de voir périr son frère Alexandre de la Poole, lui-même était prêt à tomber entre les mains des gens des communes, qui n'épargnaient personne (3). Il s'adressa à un homme d'armes qui le poursuivait: « Es-tu gentilhomme? » lui demanda-t-il, « Oui, » répondit celui-là, qui était un écuyer du pays d'Auvergne, nommé Guillaume Regnault. « Es-tu chevalier? » continua le chef des Anglais. « Non, » reprit loyalement l'écuyer. « Tu le seras de mon fait, » dit le comte de Suffolk. Il lui donna l'accolade avec son épée, puis la lui remit et se rendit son prisonnier. Jean de la Poole, son frère, s'était aussi livré à rançon. Le duc d'Alençon et Jeanne réussirent à les sauver avec une quarantaine d'autres Anglais, en les envoyant à Orléans sur un bateau. Le reste fut tué dans le désordre de l'assaut, et même, comme il advint quelques débats entre les gentilshommes sur le fait de leurs prisonniers, les gens de guerre de moindre état en profitèrent pour les mettre à mort. Le tumulte était si grand, que l'église fut pillée, malgré les ordres de la Pucelle.

De retour à Orléans, on y trouva encore de nouveaux capitaines, car les seigneurs arrivaient maintenant de toutes parts. Ceux qui n'avaient pas assez d'argent pour s'équiper y venaient comme coutilliers

(1) Continuation du Journal du siége.
(2) Déposition du duc d'Alençon.
(3) Chronique de la Pucelle.

ou simples archers, montés sur de petits chevaux. Le comte de Vendôme, le sire de Lobeac, son frère Guy de Laval, le seigneur de la Tour-d'Auvergne, et beaucoup d'autres encore, vinrent se joindre au duc d'Alençon et à la Pucelle. Tout aussitôt les Français marchèrent vers Meung-sur-Loire; ils gagnèrent le pont, et laissant le château occupé par une petite garnison anglaise, que commandait lord Scales, ils allèrent devant Beaugency, où commandait le fameux lord Talbot. Il ne se trouva point assez fort; plaçant une garnison dans la citadelle, il prit sa route vers Janville pour se joindre à la compagnie de gens de guerre qu'amenait de Paris sir Jean Fastolf, et qui venait maintenant trop tard pour sauver Jargeau.

Pendant que le duc d'Alençon mettait le siége devant la forteresse de Beaugency, on sut que le connétable arrivait avec quatre cents lances de Bretagne ou de Poitou, et huit cents archers. Il s'était lassé de sa longue retraite à Parthenay, et avait résolu de servir le roi malgré lui; car le sire de la Tremoille était plus que jamais en crédit auprès du roi; et, craignant toujours d'être mis hors du gouvernement, il tenait éloigné le connétable et tous ses amis. Le royaume était de la sorte privé du service de beaucoup de puissants seigneurs; mais personne n'était assez hardi pour parler contre ce la Tremoille. Il était le maître de la volonté du roi, et l'avait de plus en plus irrité contre le connétable. Sitôt donc qu'on connut son entreprise, on envoya le sire de la Jaille à Loudun lui signifier de ne pas être assez hardi pour passer outre; sinon, le roi le ferait combattre. « Ce que j'en fais, repartit le connétable, est » pour le bien du roi et du royaume, et si quelqu'un » vient à combattre, nous verrons (1). »

Le sire de la Jaille lui répondit : « Monseigneur, » il me semble que vous ferez bien. » Le capitaine d'Amboise lui livra le passage de la Loire, malgré les ordres du roi. Il arriva ainsi devant Beaugency, et envoya les sires de Rostrenen et de Carmoisen demander logement pour lui et ses gens.

Le duc d'Alençon se trouva fort en peine; il avait commandement précis du roi de ne point recevoir le connétable (2). Il commença par dire qu'il s'en irait plutôt que de le laisser venir; et la Pucelle, l'entendant parler ainsi, ne voyait d'abord aucune difficulté à combattre le duc de Richemont. Cependant le connétable avait des amis dans l'armée; d'ailleurs, combattre entre Français lorsqu'on attendait à chaque moment l'attaque de Talbot et de Fastolf, n'était pas chose raisonnable. Aussi, comme le duc d'Alençon et la Pucelle allaient monter à cheval, la Hire et quelques autres se mirent à dire que si la Pucelle marchait contre le comte de Richemont, elle trouverait à qui parler, et qu'il y avait assez de gens qui aimeraient mieux le connétable que toutes les pucelles du royaume.

La chose n'était point encore décidée lorsqu'on apprit qu'en effet Talbot approchait. Pour lors la Pucelle dit la première qu'il y avait besoin de s'aider les uns des autres. D'autre part, le connétable avait fait parler à Jeanne. On lui avait expliqué que le roi était trompé par de faux rapports; que c'était à elle, par le pouvoir qu'elle avait, à pardonner au connétable ses offenses, s'il en avait commis, et à le recevoir dans l'assemblée des hommes d'armes dont elle était chef. Plusieurs chevaliers lui garantirent, par serment et sous leur sceau, la fidélité du connétable. Elle se montra alors contente de sa venue; et le lendemain, avec le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans, le sire de Laval, et les autres chefs, elle s'en vint à cheval à la rencontre du connétable. Chacun mit pied à terre, et la Pucelle s'inclina pour embrasser les genoux du prince. « Jeanne, dit-il, on » m'a dit que vous vouliez me combattre; je ne sais » si vous venez de Dieu ou non : si vous êtes de » Dieu, je ne vous crains en rien; car Dieu sait » mon bon vouloir; si vous êtes du diable, je vous » crains encore moins. »

En effet, il n'y avait pas de plus grand ennemi de la sorcellerie, des sorciers et des hérétiques que le connétable (3). Autant il en pouvait découvrir en Bretagne et en Poitou, autant il en faisait brûler sur l'heure même; parfois il trouvait les évêques mêmes trop doux pour un crime si abominable.

Ainsi donc, étant bienvenu de tous, le connétable joignit ses gens à ceux du duc d'Alençon. Selon l'usage, il fut, comme nouveau venu, contraint à commander le guet durant la première nuit; et certes, ce fut la première fois que le guet fut mené par le connétable de France.

Le château de Beaugency ne pouvait plus se défendre contre tant de gens; la garnison, que commandait le sire de Gueten, bailli d'Évreux, obtint de sortir, chaque homme gardant son cheval, son armure, et la valeur d'un marc d'argent.

(1) Mémoires de Richemont.

(2) Déposition du duc d'Alençon. — Mémoires de Richemont. — Chronique de la Pucelle.

(3) Mémoires de Richemont.

Lord Talbot et lord Scales, ne pouvant secourir Beaugency, avaient marché sur Meung, pour reprendre le pont. Mais comme les Français avançaient, les Anglais remontèrent vers la Beauce.

Au premier bruit de l'arrivée des Anglais, renforcés de toute la compagnie que leur avait amenée sir Jean Fastolf, les chefs français s'étaient montrés un moment incertains de ce qu'ils avaient à faire, et s'ils devaient risquer de combattre en pleine campagne. On vit alors quel avantage c'était d'avoir reçu le comte de Richemont. « Ah! beau connétable, lui dit Jeanne, vous n'êtes pas venu de par » moi, mais vous êtes le très-bien venu. » Le duc d'Alençon lui demanda ce qu'elle croyait qu'il fallût faire (1). Beaucoup des gens du roi avaient peur; ils se souvenaient d'Azincourt, de Crevant, de Verneuil, de la journée des Harengs. Ils savaient combien les Anglais étaient habiles à disposer les batailles. « Il fera bon avoir des chevaux, disait-on.— » Avez-vous de bons éperons? demanda la Pucelle. » — Comment! s'écrièrent les capitaines, devons- » nous donc fuir? — Non, reprit-elle, il faut che- » vaucher hardiment; nous aurons bon compte des » Anglais, et les éperons seront d'usage pour les » poursuivre. »

Ce fut alors que l'on se résolut à marcher après eux vers Janville, à travers la Beauce. La Pucelle encourageait tout le monde : « En mon Dieu, disait- » elle, il les faut combattre. Quand ils seraient » pendus aux nues, nous les aurons, car Dieu » nous a envoyés pour les punir. Le gentil roi aura » aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait jamais » eue; mon conseil m'a dit qu'ils étaient à nous. »

En même temps le connétable fit porter son étendard en avant, et chacun le suivit (2).

On forma une forte avant-garde des gens d'armes les mieux montés, et pour les conduire on choisit la Hire, Saintraille, Ambroise de Loré, le sire de Beaumanoir, Jamet de Tillay et d'autres braves chevaliers. Jeanne aurait bien voulu être de cette avant-garde (3); on préféra qu'elle demeurât au corps de bataille avec le duc d'Alençon, le connétable, le Bâtard, le maréchal de Boussac, l'amiral, les seigneurs d'Albret, de Laval, de Gaucourt.

La Hire et les chefs de l'avant-garde avaient commandement de serrer les Anglais de façon à ne leur point laisser le temps de se ranger en un lieu fort et de se retrancher. Ils s'en allaient chevauchant dans cette belle plaine de Beauce, où le pays n'offrait nul lieu à s'appuyer, que de loin à loin quelques jeunes bois (4). Quand la Hire fut arrivé, avec soixante ou quatre-vingts des siens, au lieu nommé les Coignées, près de la ville de Patai, un cerf partit tout d'un coup devant lui, et peu après on entendit les cris et le bruit qu'avait élevés l'animal parmi l'armée anglaise, où il s'alla jeter (5). Les capitaines français, ainsi avertis que l'ennemi était là et que l'heure était venue, rangèrent leurs gens en bon ordre.

De leur côté les Anglais étaient dans de grandes incertitudes. Sir Jean Fastolf et d'autres étaient d'avis de ne point combattre, mais de se retirer et de se mettre dans les châteaux, villes et forteresses, en abandonnant la campagne, afin d'attendre les renforts qui viendraient bientôt d'Angleterre; ils disaient que leurs gens étaient encore tout effrayés et ébahis des pertes qu'ils avaient faites devant Orléans et à Jargeau; qu'au contraire les Français étaient animés et enorgueillis; qu'il fallait donner aux esprits le temps de se rassurer, et ne rien précipiter.

Lord Talbot fut d'autre opinion, et voulut combattre, puisque les Français présentaient bataille. Puis il y eut encore consultation sur l'ordonnance du combat. Les uns voulaient qu'on mît pied à terre à la place même où l'on était, et se trouvaient assez bien retranchés sur leur flanc par une forte haie qui arrêterait les chevaux des Français; d'autres voulaient prendre une meilleure position, et s'appuyer d'une part sur une forte abbaye du village de Patai, de l'autre sur un petit bois. Pendant le mouvement d'un quart de lieue qu'il fallut faire pour aller s'y placer, l'avant-garde française avait galopé grand train, en suivant la marche des ennemis (6). Avant que les Anglais fussent rangés, avant que tous leurs hommes d'armes eussent mis pied à terre, avant que les archers eussent planté devant eux leurs pieux aiguisés, les Français encouragés par la mauvaise défense qu'ils voyaient depuis quelque temps faire à leurs anciens adversaires, se jetèrent de plein choc tout au travers. Le combat ne fut pas long. Sir Jean Fastolf, le bâtard de Thian, et ceux qui n'étaient pas descendus de cheval, prirent presque aussitôt la fuite. Lord Talbot et les autres capitaines ne purent rallier leurs gens. Le corps de bataille des

(1) Déposition du duc d'Alençon.
(2) Mémoires de Richemont.
(3) Dépositions de Louis de Contes.
(4) Mémoires de Richemont. —Monstrelet. —Chronique de la Pucelle.—Tripaut.
(5) Monstrelet.
(6) Mémoires de Richemont. — Monstrelet. — Chartier.

Français arriva, et acheva la défaite. Il y eut un grand massacre des archers et de ces pauvres gens des communes d'Angleterre, que depuis tant d'années on amenait mourir en France, et qui, vainqueurs ou vaincus, ne revoyaient guère leur pays (1). Lord Talbot, lord Scales, lord Hungerford, et la plupart des capitaines anglais, se rendirent prisonniers. « Hé bien, seigneur Talbot, lui dit le duc » d'Alençon, vous ne vous attendiez pas à cela ce » matin? — C'est la fortune de la guerre, » répondit l'Anglais sans s'émouvoir (2). On lui montra, ainsi qu'au comte de Suffolk, déjà prisonnier depuis Jargeau, la prophétie de Merlin, qui avait annoncé que la France serait sauvée par une vierge (3).

La poursuite des fuyards dura longtemps, et ceux qui n'avaient pas de quoi se racheter étaient comme à la coutume, traités bien cruellement. Jeanne n'endurait point avec patience cette méchanceté des gens de guerre. Comme devant elle un prisonnier fut frappé à la tête et abattu tout sanglant, elle descendit de cheval, le soutint dans ses bras, fit appeler un confesseur; en attendant, elle le soignait et s'efforçait de lui donner bonnes pensées et bon courage (4).

Cependant le duc de Bedfort était à Corbeil, attendant des nouvelles des Anglais, lorsqu'il y vit arriver sir Jean Fastolf en fugitif. Sa colère fut si grande, que, sans se souvenir de la bataille des Harengs, il lui ôta le ruban de la Jarretière. Il revint à Paris; la ville était toute troublée du bruit de la victoire des Français. On disait que les Armagnacs allaient arriver (5). Le conseil fut assemblé et les serviteurs du roi anglais pleuraient en écoutant le récit des misères et de la destruction de leurs gens. On travailla nuit et jour à fortifier la ville; on augmenta le guet. Pour plus de sûreté, on changea le prévôt des marchands et les échevins, et ils furent remplacés par des bourgeois encore plus ennemis des Français.

Ce qui était le plus nécessaire, c'était d'avoir des secours d'Angleterre. Le duc de Bedford en demandait depuis longtemps; mais les discordes du duc de Glocester et du cardinal de Winchester troublaient toutes les affaires. Il écrivit de nouveau.

« Toutes choses prospéraient ici pour vous, disait sa lettre, jusqu'au temps du siége d'Orléans, entrepris Dieu sait par quels conseils. Après la mort de mon cousin de Salisbury, que Dieu absolve, qui est tombé, ce semble, par la main de Dieu, vos troupes, qui étaient en grand nombre à ce siége, ont reçu un terrible échec. Cela est arrivé en partie, comme nous nous le persuadons, par la confiance que les ennemis ont eue en une femme née du limon de l'enfer, et disciple de Satan, qu'ils appellent la Pucelle, laquelle s'est servie d'enchantements et de sortiléges. Cette défaite a non-seulement diminué le nombre de vos troupes, mais en même temps a fait perdre courage à celles qui restent, d'une manière étonnante. De plus elle a encouragé vos ennemis à s'assembler incontinent en grand nombre. »

La ressource des chefs d'Angleterre contre l'épouvante inspirée par la Pucelle était en effet de la traiter de sorcière et de magicienne. Cependant la renommée ne publiait rien que d'édifiant de cette sainte fille. Tous ceux qui l'approchaient ne voyaient en elle que piété, douceur et courage. Fût-elle venue de l'enfer, il n'y avait pas là de quoi diminuer la frayeur des archers d'Angleterre; aussi leurs capitaines ne savaient quels discours leur tenir (6).

Le duc de Bedford avait maintenant grand repentir de s'être montré si hautain envers son beau-frère de Bourgogne; rien n'était plus pressant que de l'apaiser. On résolut, d'accord avec les Parisiens, de lui envoyer une solennelle ambassade,

(1) Monstrelet.

(2) M. Hennebert, archiviste de la ville de Tournay, a publié, dans le *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique*, année 1838, p. 80-86, une lettre que Jeanne d'Arc écrivit aux Tournaisiens après la victoire de Patai; on nous saura gré de la reproduire ici :

† Jhesus † Maria.

« Gentilz loiaux Franchois de la ville de Tournay, la Pu» celle vous fait savoir des nouvelles de pardecha, que en » vij jours elle a cachié (chassé) les Anglois hors de toutz » les places qu'ilz tenoient sur la rivire de Loire, par assaut » et autrement, où il en a eu mains mors et prins, et les a » desconfis en bataille; et croiés que le comte de Suffort, la » Poulle son frere, le sire de Tallebort, le sire de Scallez et » messires Jean Falstof, et plusieurs chevaliers et capitaines » ont esté prins, et le frère du comte de Suffort et Glasdas » mors. Maintenés vous bien, loiaux Franchois, je vous en » prye, et vous pry et vous requiers que vous soiés tous » pretz de venir au sacre du gentil roy Charles à Rains, où » nous serons briefment, et venés au devant de nous, quant » vous saurés que nous aprocherons. A Dieu vous commans, » Dieu soit garde de vous, et vous doinst grace que vous » puissiés maintenir la bonne querelle du royaume de France. » Escript à Gien le xxve jour de juing.

Aux loiaux Franchois de la ville de Tournay.

(3) Déposition du duc d'Alençon.

(4) Déposition de Louis de Contes.

(5) Monstrelet. — Journal de Paris. — Registres du Parlement.

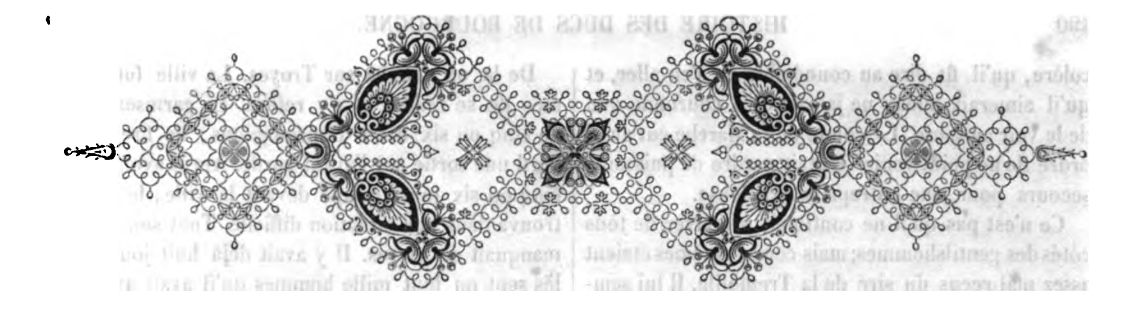
(6) *Ibid.*

afin de lui exposer l'étrange état des affaires, et de le conjurer de venir au plus tôt à Paris, pour aviser ce qu'il était à propos de faire. L'évêque de Noyon, deux docteurs de l'Université et plusieurs notables bourgeois se rendirent à Hesdin, où était pour lors le Duc, qui relevait de maladie. Il les reçut bien et leur promit de venir bientôt à Paris. Il y arriva le 10 juillet, avec six ou sept cents combattants assemblés à la hâte dans son comté d'Artois. Sa venue rendit courage aux partisans des Anglais et des Bourguignons. De grands conseils furent tenus; les promesses et les alliances furent renouvelées et confirmées entre les deux beaux-frères. Pour ranimer encore mieux les esprits des Parisiens et réveiller leur vieille haine contre les Armagnacs, les deux ducs ordonnèrent une grande cérémonie. Un sermon fut d'abord prêché à Notre-Dame, devant eux; puis ils se rendirent en procession solennelle au Palais. Là, en présence du Parlement, des maîtres des requêtes, de l'évêque, du chapitre, du prevôt des marchands, des principaux bourgeois, on donna lecture de l'ancien traité conclu au Ponceau entre le feu duc Jean et le Dauphin, puis il fut fait un récit de l'assassinat de Montereau, où rien ne fut épargné pour rendre odieux le roi et ses partisans. Après cette lecture, il s'éleva dans toute l'assistance un grand murmure et des cris contre les Armagnacs. Le duc de Bourgogne, ayant demandé à parler, reproduisit sa plainte contre Charles de Valois, et déclara qu'il voulait venger le meurtre de son père. Alors les gens du Parlement et les plus notables bourgeois renouvelèrent par acclamations leur serment au traité de Troyes. Durant un mois, on ne fit que demander et recevoir de tous la confirmation de ce serment.

Le lendemain de cette cérémonie, le duc de Bourgogne repartit pour la Flandre, emmenant avec lui sa sœur la duchesse de Bedford, qui passait pour avoir quelque crédit sur son esprit. Il laissa à Paris le sire de l'Isle-Adam, avec environ sept cents combattants. Il envoya aussi, peu après, une garnison à Meaux, sous le commandement du bâtard de Saint-Pol. C'eût été bien peu pour rassurer et défendre les Parisiens; mais dans le même moment le régent recevait d'Angleterre un renfort de deux cent cinquante lances et de deux mille archers. Cette assemblée de gens de guerre avait été faite par le cardinal de Winchester, sur la demande du pape, afin d'aller contre les hérétiques de la Bohême, qu'avaient pervertis les erreurs de Jean Hus. Les affaires des Anglais en France étaient devenues si difficiles, qu'il fallut bien que le conseil de Londres permit au duc de Bedford de retenir, pour servir contre les Français, tous ces gens de la croisade. Avec ce secours et les garnisons de Normandie, le régent espérait aviser au danger pressant où il se trouvait, et qui s'accroissait chaque jour; car, après la bataille de Patai, et durant tous ces préparatifs des Anglais, le roi Charles, ainsi qu'on va le raconter, s'était emparé de la Champagne. Il ne s'agissait plus maintenant de traiter le duc Philippe avec un superbe dédain. « Monseigneur de Bourgogne, écrivait le duc de Bedford en Angleterre, a fait grandement et honorablement son devoir d'aider et de servir le roi, et s'est montré en ce besoin, de plusieurs manières, vrai parent, ami et loyal vassal du roi dont il doit être bien honorablement recommandé; n'eût été sa faveur, Paris et tout le reste étaient perdus de ce coup. On vous dira comment le Dauphin s'est mis en campagne de sa personne, à très-grosse puissance; et pour la crainte qu'on en a déjà, plusieurs bonnes villes, cités et châteaux, sans attendre siége, se sont mis en obéissance. Aujourd'hui 16 de juillet, il doit arriver à Reims; demain on lui ouvrira les portes, lundi il se fera sacrer; incontinent après son sacre, il a intention de venir devant Paris, et espère y entrer (1). »

(1) Rymer.





PHILIPPE LE BON.

1429 — 1431.

LIVRE TROISIÈME.

Le roi est sacré à Reims. — Lettre de Jeanne au Duc. — Comment se comportait la Pucelle. — Le roi et le duc de Bedford sont en présence. — Le roi et le Duc commencent à traiter. — La Pucelle attaque Paris. — Le Duc régent de France. — Son mariage. — Création de la Toison d'or. — Joutes à Arras. — Prise de Saint-Pierre-le-Moutier. — Supplice de Franquet d'Arras. — Siége de Compiègne. — La Pucelle prisonnière. — Guerre des Liégeois. — Succession de Brabant. — Bataille d'Authon. — Levée du siége de Compiègne. — Combat de Germigny. — Combat de Chappes. — Guerres en Champagne. — Procès de la Pucelle. — Remontrances du Duc au roi d'Angleterre. — Guerre de Lorraine. — Bataille de Bulligneville. — Nouvelle négociation pour la paix. — Entrée d'Henri VI à Paris.

Aussitôt après la journée de Patai, Jeanne était retournée auprès du roi, et l'avait de nouveau pressé d'entreprendre le voyage de Reims (1). Les affaires étaient en si bon train, qu'on se résolut à écouter son conseil, bien qu'il ne parût pas très-conforme à la prudence. D'autres proposaient d'aller auparavant réduire Cosne et la Charité, pour être entièrement maîtres de la Loire; mais ces villes étaient comprises dans les trèves conclues par le duc de Savoie entre la France et la Bourgogne. D'ailleurs on prit bonne espérance aux promesses de la Pucelle, qui semblaient venir de Dieu. Elle ne réussit pas aussi bien à persuader le roi de se réconcilier avec le connétable. Il ne voulut jamais que ce prince fût du voyage de Reims. En vain le connétable fit-il supplier le sire de la Tremoille de le laisser servir le roi, et qu'il ferait tout ce qu'il lui plairait, fût-ce même de lui embrasser les genoux (2), le sire de la Tremoille fut inébranlable dans son obstination, et maintint le roi en si grande

(1) Chartier. — Chronique de la Pucelle.

(2) Mémoires de Richemont.

colère, qu'il fit dire au connétable de s'en aller, et qu'il aimerait mieux ne jamais être couronné que de le voir au sacre. Le comte de la Marche eut aussi ordre de ne point venir. C'était perdre de puissants secours pour une entreprise périlleuse.

Ce n'est pas qu'il ne continuât à arriver de tous côtés des gentilshommes; mais ceux-là mêmes étaient assez mal reçus du sire de la Tremoille. Il lui semblait toujours qu'il y en eût trop; soit qu'il n'eût point d'argent pour leur solde, car il ne put faire donner que trois francs par homme d'armes; soit qu'il craignît que quelque cabale ne se formât contre lui. Il était si méfiant, que le roi se trouvant pour lors à Sully, près d'Orléans, ne vint pas, bien que la Pucelle le lui demandât, visiter sa bonne ville, qui s'était si bravement défendue. Les habitants l'attendaient cependant avec grand amour, et lui avaient préparé une noble réception (1).

On partit de Gien le 28 de juin. Hormis le connétable et le comte de la Marche qui était aussi dans la disgrâce du roi, tous les chefs de guerre se trouvaient dans cette entreprise. Le maréchal de Boussac avec le sire de Raiz, la Hire et Saintraille étaient à l'avant-garde. On comptait environ douze mille combattants, tous vaillants, remplis de bonne espérance et de courage, s'inquiétant peu de traverser un pays dont les villes, les forteresses, les châteaux étaient garnis d'Anglais et de Bourguignons (2).

On arriva devant Auxerre; le duc de Bourgogne tenait alors cette ville en gage pour les sommes qui lui étaient dues. Le conseil de Bourgogne avait assemblé des forces à Autun, afin de défendre le duché, s'il était attaqué, et envoya un serviteur du sire Jean de la Tremoille à son frère George de la Tremoille, celui qui gouvernait le roi, pour savoir si les Français entendaient observer les trêves. La ville députa aussi vers le roi, offrit de fournir, moyennant payement, des vivres à l'armée qui en avait un pressant besoin, et de rendre obéissance au roi, si ceux de Troyes, de Châlons et de Reims se soumettaient (3). Le traité fut accepté, au grand dépit de la Pucelle et des gens de guerre. On assura que le sire de la Tremoille avait reçu deux mille écus pour traiter si favorablement une ville où, disait-on, il eût fallu entrer d'assaut.

De là on marcha sur Troyes. La ville fut sommée de se rendre et s'y refusa. La garnison était de cinq ou six cents Bourguignons; ils firent d'abord une sortie sur l'avant-garde. Après avoir passé cinq ou six jours campé devant la ville, le roi se trouva dans une situation difficile. Tout son monde manquait de vivres. Il y avait déjà huit jours que les sept ou huit mille hommes qu'il avait avec lui n'avaient mangé de pain, et se soutenaient seulement en égrainant des épis ou cueillant des fèves vertes. On n'avait amené ni bombardes ni artillerie. Gien était le lieu le plus proche dont on pût tirer des munitions, et il y avait au moins trente lieues de distance. Personne dans le camp n'avait d'argent; on manquait de tout. Sans cesse on parlementait avec les gens de la garnison et de la ville, mais ils ne semblaient pas avoir envie de se soumettre, et l'on n'avait pas de quoi leur faire peur. Ce furent toutes ces raisons que l'archevêque de Reims, chancelier de France, représenta au conseil du roi, et il proposa de revenir vers la Loire. Il n'avait jamais eu grande foi en la Pucelle; ce jour-là, voyant l'embarras où se trouvait le roi, presque tout son conseil fut de l'avis du chancelier. Cependant Robert le Masson, sire de Trèves, quand vint son tour de parler, représenta qu'il fallait envoyer quérir la Pucelle (4). « Lorsque le roi a entrepris ce voyage, dit-il, ce n'est pas à cause de la grande puissance de gens d'armes qu'il pouvait avoir; ce n'est pas à cause de l'argent qu'il avait pour les payer; ce n'est point parce que cette entreprise semblait possible, mais par les avis de Jeanne la Pucelle, qui disait que c'était la volonté de Dieu, et qu'on trouverait peu de résistance. Donc il faut entendre comment elle s'expliquera; si elle n'a rien de plus à dire que ce qui a été dit au conseil, alors on suivra l'opinion commune, et le roi s'en reviendra. » Jeanne fut mandée : le chancelier lui expliqua dans quelle perplexité on se trouvait, les doutes qui avaient été débattus dans le conseil, et lui demanda ce qu'elle croyait qu'il fallait faire.

« Serai-je crue de ce que je dirai? demanda-t-elle au roi. — Si vous dites des choses raisonnables et profitables, je vous croirai, répondit le roi. — Serai-je crue? répéta-t-elle. — Oui, dit encore le roi, selon ce que vous direz. — Eh bien,

(1) Chronique de la Pucelle.

(2) Chartier. — Tripaut. — Chronique de la Pucelle. — Monstrelet.

(3) Histoire de Bourgogne.

(4) Chartier. — Chronique de la Pucelle. — Déposition de Dunois. — Tripaut.

» noble Dauphin, dites à vos gens de venir et d'assaillir la ville, car, par mon Dieu, vous entrerez » en la ville de Troyes par amour ou par puissance » d'ici à deux jours, et les traîtres de Bourguignons en seront tous consternés. — Jeanne, reprit le chancelier, qui serait certain de l'avoir dans » six jours, il attendrait bien; mais je ne sais si ce » que vous dites est véritable. — Oui, dit-elle, » vous en serez maître demain. »

Sur sa foi, on résolut de tenter l'assaut. Elle prit son étendard, et pressant tout le monde, elle fit jeter dans le fossé les planches, les portes, les chevrons, les bois de toute sorte, dont les gens d'armes avaient fait les logis du camp; on apporta des fagots et des fascines pour se retrancher le plus près possible de la muraille, et pour masquer les petits canons qu'on menait en campagne. Le lendemain matin, tout était prêt pour commencer l'attaque.

Cependant la garnison n'était pas nombreuse; les bourgeois avaient peu d'envie de se défendre contre leur seigneur et leur roi; ils avaient passé la nuit à prier dans les églises. Frère Richard, ce fameux prédicateur, était venu chez eux quand on l'avait chassé de Paris, et il n'était pas pour les Anglais. D'ailleurs le nom de la Pucelle, les merveilles qu'on en racontait effrayaient les habitants et même la garnison. Ils doutaient beaucoup qu'elle vînt de Dieu, mais ne l'en craignaient que davantage. De dessus les murailles, ils la voyaient agiter son étendard, et les plus simples d'entre eux assuraient qu'une multitude de papillons blancs voltigeaient tout à l'entour (1).

D'ailleurs il y avait à Troyes, comme dans toutes les villes, un fort parti contraire aux Anglais et aux Bourguignons; un parti de bons Français, qui ne désirait rien tant que de rentrer sous l'autorité du roi. Les chefs de ce parti étaient Jean Leguisé, évêque de Troyes, son frère Gilles, qui remplissait l'office de garde et chancelier des foires de Champagne et de Brie, et Guillaume Molé, leur beau-frère, un des principaux habitants de la ville. Ces dispositions du peuple leur donnaient courage à traiter avec les assiégeants, et à persuader aux assiégés de se soumettre (2).

Lorsqu'on vit que le roi allait faire livrer l'assaut, les pourparlers recommencèrent; l'évêque, les chefs de la garnison, les principaux bourgeois vinrent au camp pour traiter. Il fut convenu que la garnison sortirait librement avec ses armes, ses chevaux et tout son avoir; les bourgeois obtinrent du roi une abolition complète pour leur rébellion, et il fut défendu aux gens de guerre, sous peine de la hart, de leur faire le moindre tort (3).

Comme la garnison avait droit d'emporter ses biens, les gens d'armes voulurent emmener leurs prisonniers, dont la rançon leur était bien loyalement acquise. Mais ces pauvres gens, lorsqu'on les conduisait hors de la ville, supplièrent la Pucelle de les délivrer. « Par mon Dieu, dit-elle, ils ne les » emmèneront pas! » La querelle commençait à s'émouvoir; le roi en fut informé, et paya aussitôt la rançon (4).

Jeanne allait ensuite entrer dans la ville, lorsque frère Richard se présenta devant elle, faisant des signes de croix et des aspersions d'eau bénite. Il venait de la part des habitants s'assurer si elle ne procédait point du démon. « Allons, approchez, » dit-elle, je ne m'envolerai pas. » Puis elle retourna près du roi, et lorsqu'il fit son entrée, elle était près de lui, portant son étendard (5).

Depuis ce jour frère Richard se mit à la suite du roi, et chevauchait avec les gens d'armes, leur prêchant de bien faire; il exhortait les villes à se soumettre au roi, et souvent les persuadait par son langage (6). On disait aussi de lui des choses merveilleuses : on racontait que ces fèves que, grâce à Dieu, les Français avaient trouvées aux environs de la ville, et qui peut-être les avaient empêchés de mourir de faim, provenaient des bons soins de frère Richard; selon ce qu'on rapportait, il avait beaucoup répété dans ses prédications : « Semez tou» jours; celui qui doit cueillir viendra bientôt. » Quand les Parisiens surent qu'il s'était ainsi fait Armagnac, ils perdirent leur amour pour lui, et plusieurs en prirent occasion de retourner à leurs jeux de cartes et de dés.

Châlons ne fit aucune résistance au roi; l'évêque et les principaux bourgeois vinrent au-devant de lui présenter leur soumission. La Pucelle promit au

(1) Déposition de la Pucelle. — Chronique de la Pucelle.
(2) Histoire généalogique du P. Anselme. — Registre du Parlement. — Nobiliaire de Champagne.
(3) Monstrelet. — Chartier. — Chronique de la Pucelle. — Lettres d'abolition du 9 juillet 1429.
(4) Vigiles de Charles VII. — Chartier. — Tripaut. — Chronique de la Pucelle.
(5) Déposition de la Pucelle.
(6) Journal de Paris.

roi qu'il en irait de même pour Reims. En effet, le seigneur de Châtillon et le sire de Saveuse, n'ayant qu'une petite garnison, assemblèrent les habitants et voulurent leur persuader de se défendre; mais les bourgeois ne les écoutèrent point, et répondirent même avec assez de dureté et d'insolence (1). Ils avaient grande terreur de la Pucelle, car chaque jour ce qu'on en publiait était plus miraculeux. D'ailleurs, le seigneur Regnault de Trie, archevêque de Reims et chancelier de France, avait des intelligences dans sa ville. Les capitaines bourguignons furent donc contraints à se retirer.

Le roi fit alors son entrée solennelle; deux jours après, le 17 juillet 1429, il fut sacré dans la cathédrale de Reims, après avoir été fait chevalier par le duc d'Alençon (2). Le duc de Bourgogne était alors le seul pair du royaume au triple titre de Flandre, d'Artois et de Bourgogne. Sa place et celle des autres pairies vacantes fut tenue par les principaux seigneurs de la suite du roi; mais aucun d'eux n'était regardé autant que Jeanne la Pucelle: c'était à elle qu'on devait attribuer ce voyage et ce couronnement. Pendant la cérémonie, elle se tint près de l'autel, portant son étendard; et lorsqu'après le sacre elle se jeta à genoux devant le roi, qu'elle lui baisa les pieds en pleurant, personne ne pouvait retenir ses larmes en écoutant les paroles qu'elle disait: « Gentil roi, or est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, pour montrer que vous êtes vrai roi, et celui auquel doit appartenir le royaume. »

Le jour même du couronnement, elle avait fait écrire au duc de Bourgogne. Les conseillers du roi, sachant les discordes de ce prince avec les Anglais, avaient espoir de le détacher des anciens ennemis du royaume, et cherchaient depuis quelque temps à traiter avec lui. Déjà la Pucelle, trois semaines auparavant, lui avait envoyé par un héraut une première lettre pour l'engager à se trouver au sacre. Depuis, le maréchal de Bourgogne lui avait fait savoir les paroles pacifiques du sire de la Tremoille pendant les pourparlers tenus au sujet de la ville d'Auxerre (3). Cette fois, pour faire plus encore, on résolut que le chancelier, les sires de Gaucourt et de Dampierre, et le doyen du chapitre de Paris, se rendraient bientôt après en ambassade à Arras auprès du duc Philippe. Il dut recevoir, un peu auparavant, la lettre de la Pucelle, conçue en ces termes (4):

✝

JHESUS MARIA.

« Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jehanne la Pucelle vous requiert, de par le roi du ciel, mon droiturier souverain Seigneur, que le roi de France et vous fassiez bonne paix, ferme, qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens; et s'il vous plaît guerroyer, allez sur le Sarrasin. Prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que je vous puis requérir, que ne guerroyiez plus au saint royaume de France, et faites retraire incontinent et brièvement vos gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit royaume. De la part du gentil roi de France, il est prêt de faire paix avec vous, sauf son honneur; et il ne tient qu'à vous. Et je vous fais savoir, de par le roi du ciel, mon droiturier et souverain Seigneur, pour votre bien et pour votre honneur, que vous ne gagnerez point de bataille contre les loyaux Français; et que tous ceux qui guerroyent audit saint royaume de France guerroyent contre le roi Jhesus, roi du ciel et de tout le monde, mon droiturier et souverain Seigneur. Et vous prie et vous requiers à jointes mains que ne fassiez nulle bataille, ni ne guerroyiez contre nous, vous, vos gens et vos sujets. Croyez sûrement, quelque nombre de gens que vous ameniez contre nous, qu'ils n'y gagneront mie; et sera grande pitié de la grande bataille et du sang qui sera répandu de ceux qui y viendront contre nous. Il y a trois semaines que je vous ai écrit et envoyé de bonnes lettres par un héraut pour que vous fussiez au sacre du roi qui, aujourd'hui dimanche, dix-septième jour de ce présent mois de juillet, se fait en la cité de Reims. Je n'en ai pas eu réponse, ni onc depuis n'ai ouï nouvelle du héraut. A Dieu vous recommande et soit garde de vous, s'il lui plaît, et prie Dieu qu'il y mette bonne paix. Écrit audit lieu de Reims, le 17 juillet. »

En attendant ce qui arriverait de ces proposi-

(1) Monstrelet.

(2) Chartier. — Chronique de la Pucelle. — Interrogatoires de la Pucelle.

(3) Histoire de Bourgogne.

(4) L'original est aux archives de Lille.

tions de paix, le roi se trouvait assez de puissance pour entrer dans l'île de France, et se rapprocher de Paris, où Jeanne avait plus d'une fois témoigné l'espoir d'entrer (1). Le régent anglais était sorti de Paris pour hâter l'arrivée des gens d'armes de la croisade que conduisait le cardinal de Winchester. Quant au duc de Bourgogne, il n'avait point assemblé ses hommes ni en Picardie ni dans son duché. René d'Anjou, héritier des duchés de Lorraine et de Bar, le damoisel de Commercy, qui précédemment avaient traité avec l'Angleterre ou les Bourguignons, étaient venus à Reims offrir leurs services au roi. Tout semblait lui prospérer.

Il commença, selon l'usage des rois après leur sacre, par se rendre en pèlerinage au tombeau de saint Marcou à Corbeny, pour y recevoir, par les mérites de ce saint, qui fut, disait-on, de la race royale, le pouvoir de guérir les écrouelles en les touchant. De là on vint à la petite ville de Vailly, du diocèse de Reims, qui se rendit tout aussitôt (2). Bientôt arrivèrent les députés de Laon et de Soissons, apportant la soumission de ces deux bonnes et fortes villes. Le roi passa trois jours à Soissons, où les habitants lui montrèrent beaucoup d'amour et de joie. Pendant ce temps, Crécy, Coulommiers, Provins, et plusieurs autres forteresses de la Brie reconnaissaient aussi son obéissance.

Il semblait que Château-Thierry dût mieux se défendre; Jean de Croy, le sire de Brimeu, le sire de Châtillon et d'autres grands seigneurs bourguignons y étaient renfermés, et leur garnison s'était augmentée des gens qui avaient abandonné les autres forteresses. Mais les bourgeois se montraient tout Français et voulaient reconnaître le roi. La Pucelle parut à la vue des murailles (3); le bruit se répandit encore qu'on voyait des papillons blancs voltiger autour de son étendard; la peur gagna dans la ville (4). Les assiégeants crurent un instant que les Anglais arrivaient du côté de Paris; Jeanne maintint leur courage; un moment après, la garnison rendit la ville et sortit sauve de corps et de biens.

S'approchant toujours de Paris, le roi arriva à Provins. Déjà les Parisiens du parti anglais et bourguignon commençaient à s'effrayer. Ils voyaient se réfugier dans la ville les habitants des campagnes, qui, dans la crainte de voir arriver les Armagnacs, s'enfuyaient, emmenant leurs récoltes et leur bétail. Il n'y avait en ce moment aucun grand seigneur à Paris que le sire de l'Isle-Adam avec quelques Bourguignons. Cependant le 24 juillet, les Parisiens furent rassurés par le retour du duc de Bedford, qui fit son entrée avec le cardinal de Winchester et les gens qu'il amenait d'Angleterre. En peu de jours, avec les hommes qu'il avait tirés des garnisons de Normandie, les Bourguignons et la milice de la commune de Paris, il se trouva à la tête de dix mille combattants. Le 4 août, il sortit de la ville et s'en alla par Corbeil et Melun jusqu'à Montereau; de là il écrivit au roi une lettre où il le défiait, à peu près en ces termes :

« Nous, Jean de Lancastre, régent et gouverneur de France, savoir faisons à vous, Charles de Valois, qui aviez coutume de vous nommer dauphin de Viennois, et maintenant, sans causes, vous dites roi : vous avez de nouveau formé entreprise contre la couronne et seigneurie de très-haut et très-excellent prince Henri, par la grâce de Dieu, vrai, naturel, droiturier roi de France et d'Angleterre; vous donnez à entendre au simple peuple que vous venez pour lui rendre paix et sûreté, ce qui n'est pas et ne peut être d'après les moyens dont vous usez pour séduire ce peuple ignorant; car vous vous aidez de gens superstitieux et réprouvés, comme d'une femme désordonnée et diffamée, portant habits d'homme, et de conduite dissolue; et aussi d'un frère mendiant, apostat et séditieux; tous les deux, comme nous en sommes informés, abominables à Dieu. Par force et par puissance d'armes, vous avez occupé au pays de Champagne aucunes cités, villes et châteaux appartenant à mon seigneur le roi, et vous avez contraint les sujets à se parjurer de la paix jurée par les grands seigneurs, les pairs, les prélats, les barons et les trois états du royaume. Nous, pour garder et défendre le vrai droit de mon seigneur le roi, et nous (5) rebouter hors de sa seigneurie, nous sommes mis sus et tenons les champs en notre personne; et nous avons poursuivi et poursuivons de lieu en lieu sans avoir pu encore vous rencontrer. Nous, qui désirons de tout notre cœur l'abrègement de la guerre, nous vous sommons et requérons, si vous êtes un prince qui cherchez l'honneur, d'avoir compassion du pauvre peuple chrétien, lequel tant longuement a

(1) Lettre de Guy de Laval. — Lettre de Jeanne au comte d'Armagnac.

(2) Chronique de la Pucelle. — Chartier. — Monstrelet.

(3) Interrogatoires de la Pucelle.

(4) Monstrelet.

(5) Lisez *vous*. (G.)

été, pour votre cause, foulé, opprimé et inhumainement traité; et sans plus continuer la guerre, de prendre au pays de Brie, où nous sommes si proches l'un de l'autre, une place convenable et raisonnable, et un jour aussi prochain que peut le permettre notre proximité. Si vous voulez comparaître au jour et à la place marquée, même avec cette femme indigne, cet apostat, tous les parjures que vous voudrez, et toute la puissance que vous pourrez avoir, nous y comparaîtrons aussi par le bon plaisir de notre roi, et pour représenter sa personne. Alors, si vous voulez offrir ou mettre en avant aucune chose touchant le bien de la paix, nous ferons ce qu'un bon prince catholique peut et doit faire; car nous sommes toujours enclins à une bonne paix non dissimulée, qui ne soit ni parjurée ni violée, comme à Montereau, où par votre coulpe et votre consentement s'ensuivit le terrible, détestable et cruel meurtre commis contre l'honneur et la loi de chevalerie sur la personne de mon cher et très-aimé père le duc de Bourgogne, à qui Dieu pardonne; par où les nobles et autres sujets de ce royaume et d'ailleurs sont demeurés quittes et exempts de vous, de votre seigneurie, et de tous serments de loyauté, subjection et féauté, comme vous l'aviez déclaré d'avance par vos lettres patentes, signées de notre main et de votre scel.

» Toutefois, si par l'iniquité et la malice des hommes, on ne peut obtenir le bien de la paix, chacun de nous gardera et défendra par l'épée sa cause et sa querelle; et Dieu, qui est le seul juge, auquel mon seigneur doit répondre et non à aucun autre, lui en donnera la grâce. Nous le supplions humblement, lui qui sait et connaît le vrai droit et la légitime querelle de mon seigneur, de disposer à son plaisir, pour que le peuple de ce royaume puisse demeurer, sans tort de foulement et d'oppression, en longue paix et en repos, comme tous les rois et princes chrétiens qui ont gouvernement doivent le requérir et le demander. Ainsi faites-nous savoir hâtivement, sans plus différer, ni perdre de temps en écritures ni en arguments, ce que vous en voudrez faire; car si, par votre défaut, adviennent de plus grands maux, continuation de la guerre, pillerie, rançonnements, occisions, dépopulation du pays, nous prenons Dieu à témoin, et protestons devant lui et devant les hommes, que nous n'en serons point cause, que nous avons fait notre devoir, et que nous avons proposé des termes de raison et d'honneur, soit préalablement au moyen de la paix, soit par la journée de bataille, comme il doit être par droit de prince, lorsqu'entre si grandes et puissantes parties on ne peut faire autrement. »

Lorsque Bedford, héraut du régent anglais, eut porté cette lettre au roi de France, ce prince et les chefs de guerre qui l'entouraient montrèrent joyeuse contenance. « Ton maître, dit le roi, aura peu de » peine à me trouver; c'est bien plutôt moi qui le » cherche (1). » Les Français s'avancèrent encore un peu vers Paris, et placèrent leur camp près du château de Nangis. Tout fut disposé pour la bataille, avec prudence et habileté. C'était plaisir de voir le maintien guerrier de Jeanne, et sa diligence à ordonner les apprêts du combat. On disait qu'elle s'y entendait aussi bien qu'aucun homme d'armes, tant expert qu'il pût être (2).

Le duc de Bedford avait bien l'intention de recevoir la bataille, mais point de l'aller chercher; quand il vit que le roi tenait la campagne, mais ne venait pas l'attaquer, il se hâta de revenir à Paris, dont les Français étaient en ce moment plus près que lui. L'alarme y était déjà grande; on avait fermé la porte Saint-Martin, et la foire Saint-Laurent, où du reste il ne vint pas nombreuse foule, se tint pour cette fois dans la grande cour de l'abbaye Saint-Martin (3).

L'entreprise du roi sur Paris se trouvait ainsi manquée. Plusieurs de ses conseillers proposèrent alors de revenir vers la Loire (4). Les chefs de guerre étaient d'avis contraire; ils disaient que les ennemis n'ayant osé combattre, il fallait pousser en avant, et toujours conquérir. Le roi ne fut pas de leur opinion, et l'on marcha vers Brai pour y passer la Seine sur le pont; mais les Bourguignons s'étaient pendant la nuit emparés de la ville; ils défendaient le passage, et il fallait le gagner par la force. Ceci fit changer la résolution prise, et, à la grande joie de la Pucelle, du duc d'Alençon, du duc de Bar, et de la plupart des capitaines, on revint à Château-Thierry; puis on s'avança jusqu'auprès de Dammartin, à dix lieues de Paris. Partout les habitants des villages et le pauvre peuple, espérant la fin de leurs misères, criaient « Noël! » en voyant le roi, et couraient dans les églises chanter: *Te Deum laudamus*. La Pucelle, touchée à cette vue, dit alors au bâ-

(1) Hollinshed.
(2) Chronique de la Pucelle. — Chartier.

(3) Journal de Paris.
(4) Chronique de la Pucelle. — Chartier. — Tripaut.

tard d'Orléans : « En mon Dieu, voici un bon » peuple et bien dévot. Quand je devrai mourir, je » voudrais que ce fût en ce pays. — Jeanne, dit le » Bâtard, savez-vous quand vous mourrez et en » quel lieu? — Je ne sais, répliqua-t-elle, c'est à » la volonté de Dieu; j'ai accompli ce que Messire » m'a commandé, qui était de lever le siége d'Or- » léans, et de faire sacrer le gentil roi. Je voudrais » bien qu'il voulût me faire ramener auprès de mes » père et mère qui auraient tant de joie à me revoir. » Je garderais leurs brebis et bétail, et ferais ce » que j'avais coutume de faire. » Parlant ainsi, ses yeux étaient tournés vers le ciel, et jamais les seigneurs qui étaient là présents n'avaient si bien vu qu'elle venait de la part de Dieu, et non du démon, ainsi que les Anglais s'obstinaient à le publier (1).

Sa grande renommée l'avait laissée aussi simple et aussi modeste. On voyait en elle la même piété; elle était partout assidue aux églises, et priait tant qu'elle en avait le loisir. Sa chasteté et sa pudeur étaient si grandes, que sa présence chassait jusqu'aux mauvaises pensées des hommes d'armes et des grands seigneurs qui parfois avaient fantaisie de lui faire des propositions déshonnêtes. Chaque soir elle allait prendre son logis dans la maison de la plus honnête femme du lieu, et souvent même couchait dans son lit; autrement elle passait la nuit sans se désarmer, et jamais ne voulait quitter ses habillements d'homme, afin, disait-elle, de mieux garder sa chasteté (2). Elle était douce, surtout pour les pauvres gens, et les secourait quand elle pouvait. Pour ne les point rudoyer, et de crainte de leur faire de la peine, elle ne les renvoyait point lorsqu'ils venaient baiser ses mains et ses vêtements; cette sorte d'adoration lui semblait néanmoins messéante; car, sauf qu'elle se disait envoyée de Dieu, elle ne cherchait point à faire croire qu'elle eût un pouvoir miraculeux. Jamais on ne lui avait entendu dire, ou qu'elle ne serait point blessée, ou qu'elle pouvait empêcher quelqu'un de l'être. Beaucoup d'hommes d'armes, qui n'étaient pas, il est vrai, de grands seigneurs, avaient quitté leur propre bannière pour porter un étendard semblable au sien; elle ne le donnait pourtant ni pour béni ni pour merveilleux, pas plus que son épée. Elle tâchait de prêter courage à tous par son exemple et par sa confiance aux promesses de Dieu qu'elle publiait : c'était tout son savoir-faire. « Mon fait, » disait-elle, n'est qu'un ministère (3). » Et quand on répondait que jamais on n'avait rien vu de pareil, même dans les livres : « Mon Seigneur, répli- » pliquait-elle, a un livre où aucun clerc ne peut » lire, tant parfait qu'il soit en cléricature (4). »

Le duc de Bedford, sachant le roi si près de Paris, sortit encore une fois avec dix ou douze mille combattants, et vint se camper dans une forte position, au village de Mitri, près Dammartin. Les Français se placèrent de leur côté à Lagni-le-Sec, et attendirent la bataille. La Hire et d'autres allèrent reconnaître l'ennemi, et il y eut quelques escarmouches au village de Thieux, sur la Beuvronne. Le régent anglais était résolu à attendre l'attaque; lorsqu'il vit que les Français avaient aussi la même volonté, il retourna tout aussitôt à Paris. Il était toujours inquiet de ce qui pourrait s'y passer pendant que le roi en était si peu éloigné, et ne s'assurait pas beaucoup en la fidélité des Parisiens, surtout lorsqu'il voyait toutes les villes du pays de France se soumettre l'une après l'autre avec empressement (5).

En effet, le roi reçut à ce moment même la soumission de Compiègne et de Beauvais, d'où les habitants avaient chassé leur évêque, Pierre Cauchon; bien qu'il fût natif de France, il était toujours un des plus furieux pour le parti anglais.

Le duc de Bedford, sur ces nouvelles, quitta encore Paris, craignant que le roi ne prît route vers la Normandie. Les Anglais voulaient, avant tout, garder cette province. C'était là qu'ils avaient jeté l'ancre en France. Leurs communications avec l'Angleterre étaient promptes et faciles par cette voie; en outre, leur pensée était toujours qu'ils la pourraient garder, même s'il leur fallait traiter avec le roi de France. Le régent se porta donc, avec toute sa puissance, vers Senlis. Le roi était à Crespy. Il se rapprocha aussi de Senlis, et campa près du village de Baron, sous le mont Piloy. Saintraille et Ambroise de Loré furent envoyés pour reconnaître l'ennemi; il était arrivé par la route de Senlis, avait passé la rivière de Nonette, qui coule de Baron à cette ville, et commençait à se retrancher. Le duc de Bedford prit soin de choisir une forte situa-

(1) Chronique de la Pucelle. — Déposition du comte de Dunois.

(2) Dépositions de frère Pasquerel et du sire Daulon. — Interrogatoires.

(3) Déposition de frère Pasquerel.

(4) *Ibid.*

(5) Hollinshed.

tion près de l'abbaye de la Victoire, fondée jadis par Philippe-Auguste, après la bataille de Bovines. Des haies et des fossés couvraient les flancs; la rivière et un grand étang étaient par derrière. Sur le front, les archers avaient planté leurs pieux aiguisés et se tenaient serrés. Dans ce camp anglais, la bannière de France était portée en même temps que la bannière d'Angleterre; c'était le sire de l'Isle-Adam qui la tenait. Toute la droite était formée des Picards et des Bourguignons, au nombre de sept ou huit cents hommes d'armes. Les meilleurs chevaliers du duc Philippe se trouvaient là. Les sires de Croy, de Créquy, de Béthune, de Fosseuse, de Saveuse, de Lannoy, de Lalaing, le bâtard de Saint-Pol, et d'autres jeunes seigneurs, furent armés chevaliers par le duc de Bedford. Personne ne doutait que quelque grande bataille ne fût sur le point de se livrer.

Du côté des Français, tout se disposait avec non moins de prudence; l'avant-garde était commandée par le duc d'Alençon et le comte de Vendôme; le corps de bataille par les ducs de Bar et de Lorraine; les maréchaux de Boussac et de Raiz conduisaient un troisième corps qui formait l'aile de l'armée. Le sire de Graville, grand maître des arbalétriers, et Jean Foucault, chevalier limousin, menaient les archers.

Le roi avait pour la garde de sa personne le comte de Clermont, le sire de la Tremoille, et beaucoup d'autres, composant une assez nombreuse compagnie d'hommes d'armes. Enfin une autre troupe, avec le sire d'Albret, le bâtard d'Orléans, la Hire, Saintraille, était destinée à se porter d'un lieu à l'autre, et à engager des escarmouches avec les Anglais. C'était là qu'était la Pucelle. Quelques-uns racontaient qu'elle était incertaine et diverse dans ses paroles, tantôt disant qu'il fallait combattre, tantôt qu'il ne le fallait point (1).

Le roi semblait avoir grande envie d'attaquer; lui-même, avec le sire de la Tremoille et le comte de Clermont, chevaucha plus d'une fois au front de son armée, non loin des Anglais, qui n'étaient qu'à deux traits d'arbalète des Français. Mais l'ennemi était si bien retranché et dans une place si forte, qu'il y aurait eu un très-grand danger à attaquer. Le roi fit savoir au duc de Bedford que s'il voulait sortir de son parc, on combattrait; mais il ne répondit point. Alors on tenta d'attirer les Anglais en rase campagne. Beaucoup de vaillants Français, soit à pied, soit à cheval, venaient jusqu'à leurs fortifications pour les provoquer au combat; quelques-uns sortaient en effet, surtout parmi les Picards et les Français du parti anglais; ainsi s'engageaient de fortes escarmouches, où de chaque côté on venait secourir les siens, lorsqu'ils étaient repoussés. Jamais on n'avait de part et d'autre combattu avec tant de vaillance, de haine et de cruauté. On ne faisait nul merci; aucun homme, de quelque état qu'il fût, n'était admis à rançon : tous étaient mis à mort sans miséricorde (2). Le sire de la Tremoille courut ainsi un grand péril; c'était un des plus brillants chevaliers parmi ceux du parti du roi. Il voulut se distinguer ce jour-là par quelque fait d'armes. Monté sur un grand coursier, couvert d'une armure magnifique, il mit la lance au poing, serra les éperons, et se lança à travers l'escarmouche. Par malheur son cheval s'abattit, et l'on eut grand'-peine à le retirer du milieu des ennemis (3).

Sur le soir, au coucher du soleil, le combat devint plus vif entre les Français et les Picards qui étaient sortis de leur enceinte. La chaleur était grande; le jour baissait; à peine pouvait-on se reconnaître à travers les nuages de poussière. Les archers français s'étaient approchés, et tiraient serré contre les Anglais, qui répondaient de la même sorte. La foule des combattants s'accroissait de moment en moment. Les hommes qui avaient l'expérience de la guerre, voyant comme l'affaire s'engageait, n'hésitaient pas à croire qu'elle finirait par la complète destruction d'un des deux partis. Cependant, quand la nuit fut tombée, les Français retournèrent à leur camp sous le mont Piloy.

Le duc de Bedford vint aussitôt le long de la troupe des Picards, et il s'arrêtait de place en place pour les remercier de leur vaillance : « Mes amis, » disait-il, vous êtes de braves gens; vous avez » supporté pour nous tout le poids de la bataille; » nous vous remercions bien grandement, et nous » vous prions, s'il nous survient d'autres affaires, » de vous comporter avec la même hardiesse. » Le bâtard de Saint-Pol et le sire Jean de Croy s'étaient distingués entre tous. Le dernier avait reçu une blessure à la jambe (4).

Le roi s'étant ainsi assuré que les ennemis ne voulaient jamais sortir de leurs remparts, revint à Crespy, et prit sa route vers Compiègne, qui venait

(1) Monstrelet.
(2) *Ibid.*
(3) Chonique de la Pucelle.
(4) Saint-Remi.

de lui ouvrir ses portes. Le duc de Bedford retourna à Paris; mais, malgré l'inquiétude qu'il avait sur cette ville, il n'y resta guère. Les affaires des Anglais étaient chaque jour en plus mauvais état. Toutes les villes se rendaient au roi. Le connétable s'avançait dans le Maine; il avait pris Gallerande, Rameffort et Malicorne. On craignait qu'il ne marchât sur Évreux. La Normandie même commençait à ne plus être si assurée aux Anglais. De tous côtés les Français reprenaient courage, formaient des entreprises, et trouvaient partout des intelligences. Ainsi revinrent entre leurs mains Aumale et Torcy près de Dieppe, Estrepagny proche Gisors, Bon-Moulin et Saint-Celerin du côté d'Alençon.

Mais ce qui devait sembler plus grave au régent anglais, le duc de Bourgogne négociait avec le roi; il avait reçu ses ambassadeurs à Arras, et depuis les premiers jours du mois d'août, de publics pourparlers avaient lieu dans cette ville. C'était donc le moment de s'assurer de la Normandie, et de veiller sur la plus précieuse conquête des Anglais. Il envoya au duc de Bourgogne deux de ses conseillers flamands, l'évêque de Tournay et le sire de Lannoy, pour lui rappeler ses serments et l'empêcher de traiter (1); puis, laissant Paris entre les mains de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouane, chancelier de France pour les Anglais, du sire de l'Isle-Adam et des capitaines picards, de Simon Morhier, prévôt de Paris, qui y avait grande autorité et avait commandé la milice à la journée des Harengs, et de sir Thomas Ratcliff, chef des Anglais qu'avait amenés le cardinal de Winchester, le duc de Bedford s'en alla à Rouen tenir les états de Normandie, et leur faire de grandes promesses pour les engager à ne le point abandonner.

Le roi n'avait pas moins d'intérêt à se réconcilier avec le duc de Bourgogne, que les Anglais à le conserver pour ami. Ainsi la puissance de ce prince ne pouvait que s'accroître par le besoin que les deux partis avaient de lui. Le chancelier et les ambassadeurs de France avaient d'abord été admis en sa présence, devant son conseil, ses chevaliers et ses principaux serviteurs (2), et s'étaient résolus à proposer les conditions suivantes :

1° Le roi Charles reconnaîtra par lui-même ou par ses fondés de pouvoir que l'événement de la mort du duc Jean était mauvais et damnable; que cette mort a été consommée damnablement et par mauvais conseil; qu'elle lui déplaît de tout son cœur, et que s'il avait alors eu autant d'âge et d'entendement qu'aujourd'hui, il y eût pourvu; mais il était en ce temps-là bien jeune, avait peu de connaissance, et ne sut point y aviser. Il priera le seigneur de Bourgogne d'ôter de son cœur la rancune et la haine qu'il peut avoir conçues contre lui à ce sujet, et d'avoir entre eux bonne paix et amour.

2° Le roi Charles abandonnera ceux qui accomplirent cette action ou y consentirent; et s'il les peut tenir, les punira; autrement, il les bannira à jamais, sans grâce ni rappel, et ils seront hors de tous traités.

3° Le roi Charles fondera à Montereau une chapelle de vingt-quatre chartreux pour le repos de l'âme du feu duc Jean et des autres trépassés pendant les guerres.

4° On restituera les joyaux que le duc Jean avait sur lui lors de son décès.

5° Le duc de Bourgogne conservera les terres et seigneuries provenant de la couronne qu'il tient aujourd'hui; d'autres lui seront données.

6° Les dettes pour pensions, dons ou autres causes que le feu roi avait envers le duc de Bourgogne seront payées.

7° Le seigneur de Bourgogne et ses sujets sont exempts de faire aucun serment de féauté au roi Charles, et ledit seigneur n'aura aucune obligation envers lui.

8° On restituera les biens et joyaux de ceux qui furent présents au décès du duc Jean.

9° Abolition générale sera accordée, et chacun recouvrera ses biens, sauf certaines exceptions.

10° Pour sûreté, il sera donné des otages et consenti des peines corporelles et séculières, aussi bien que des soumissions à l'Église.

Le Duc reçut avec bonté ces premières propositions, promit d'y répondre, et commit plusieurs de ses conseillers pour en conférer avec les ambassadeurs du roi, et aussi avec les ambassadeurs qu'avait envoyés le duc de Savoie (3), que chacune des parties avait prié de se porter pour médiateur.

Ils ajoutèrent que, pour parvenir à une paix générale, et même pour traiter celle-ci, il fallait conclure une suspension de guerre, et assigner un temps et un lieu convenables pour traiter.

Ce fut à ce moment qu'arrivèrent de Paris l'évêque de Tournay et le sire de Lannoy, pour re-

(1) Hollinshed.

(2) Monstrelet.— Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

(3) Guichenon.

présenter au duc Philippe, de la part du régent anglais, ses engagements avec l'Angleterre. Par là les négociations se trouvèrent retardées, et le duc résolut d'envoyer une ambassade au roi de France pour connaître mieux ses intentions. Cependant tout le monde, et surtout les gens de bas et de moyen état, se réjouissait de cette paix (1). Les ambassadeurs du roi de France étaient fêtés de tous, et bien qu'il n'y eût encore ni paix ni trêve, bien que ce fût dans une ville où le duc de Bourgogne était seigneur direct, on venait en foule s'adresser au chancelier pour avoir de lui des lettres de rémission, des ordonnances royales, et d'autres expéditions, comme si le roi eût retrouvé sa pleine puissance. Les chevaliers et les conseillers de Bourgogne se montraient hautement favorables à la paix; ils avaient le cœur français, et n'avaient jamais incliné pour l'Angleterre, comme les conseillers flamands; ceux-ci songeaient toujours au commerce et à la richesse de leur province.

Jean de Luxembourg, l'évêque d'Arras et les sires de Brimeu et de Charny, arrivèrent à Compiègne avec les ambassadeurs de France et de Savoie (2). Le roi fit mettre sous ses yeux les articles que ses ambassadeurs avaient cru nécessaire de proposer. Ils furent examinés dans le conseil, où se trouvaient le duc de Bar, le comte de Clermont, M. de Vendôme, M. d'Albret, le chancelier, les évêques de Seez et de Castres, M. de la Tremoille, le bâtard d'Orléans, les seigneurs de Trèves, de Gaucourt, d'Argenton, de Mareuil, de Mortemart, et le doyen du chapitre de Paris.

Le roi et son conseil firent peu d'observations sur ces articles (3); on demanda, 1° que le duc de Bourgogne nommât une fois pour toutes ceux qu'il suspectait de la mort de son père, afin qu'il leur fût permis de présenter leur justification selon le droit et la coutume, et qu'après cette nomination personne ne pût être inquiété à ce sujet.

2° On désigna particulièrement les seigneuries qui pourraient être détachées de la couronne pour être ajoutées à l'apanage du duc; les principales étaient les comtés d'Auxerre et de Mâcon.

3° On se réserva de discuter les dettes réclamées par le duc.

4° On expliqua formellement que lui seulement, et non pas ses héritiers et successeurs, serait dispensé du serment de féauté envers le roi vivant, mais non pas envers les héritiers et successeurs du roi.

5° On ne voulut point d'exception à la remise générale faite à chacun de ses biens, sans remboursement de dommages.

6° Le roi se refusa absolument à donner des otages pour sûreté du traité.

Enfin, comme le duc voulait que les Anglais fussent admis à traiter, le roi déclara qu'il y consentait, pourvu que les princes prisonniers en Angleterre depuis quinze années fussent délivrés ou admis à rançon. Il s'engagea aussi d'avance à abandonner toute la Guyenne jusqu'à la Dordogne.

Telles furent les conditions arrêtées à Compiègne le 27 août pour servir à négocier la paix définitive. En attendant, une trêve fut conclue le 28 pour les pays de la rive droite de la Seine, depuis Nogent jusqu'à Honfleur. Paris était excepté, ainsi que les villes servant de passage sur la rivière. Le roi se réservait de les attaquer, et le Duc de les défendre. La trêve devait être commune aux Anglais, toutefois après leur consentement.

Pendant qu'on traitait ainsi à Compiègne, la guerre avait continué avec la même activité. La Hire, avec quelques hardis compagnons, s'en alla jusqu'à sept lieues de Rouen, devant la forteresse de Château-Gaillard, passa la Seine durant la nuit, et donna l'assaut. Le commandant anglais, qui se nommait Kingston, se voyant surpris, obtint la vie sauve et se hâta de partir (4). On trouva dans le château le brave sire de Barbazan, qui, depuis neuf ans qu'il avait été pris à Melun, vivait en prison. Il était enfermé dans une étroite cage de fer. On en rompit les barreaux; mais le chevalier ne voulut point sortir. Il avait promis à Kingston d'être son loyal prisonnier, et il fallait que sa parole fût dégagée. On envoya courir après ce capitaine anglais, qui revint délivrer le sire de Barbazan. Le roi fut bien joyeux de revoir cet illustre et vaillant chevalier, qu'on tenait presque pour mort.

A peine les Anglais avaient-ils quitté Senlis, que les habitants envoyèrent présenter leur soumission au roi. Il résolut alors de s'approcher encore de Paris, où le duc de Bedford n'était plus (5). On eût été mieux assuré de trouver en Picardie des villes et forteresses sans défense, et des habitants tous

(1) Monstrelet.
(2) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.
(3) Dutillet.
(4) Hollinshed.
(5) Chartier. — Chronique de Berri.

portés de bonne volonté pour le roi (1) ; mais c'était s'approcher beaucoup des frontières du duc de Bourgogne, qui pouvait mettre ses gens d'armes en campagne; ce motif et l'espoir d'arriver à la paix avaient décidé le conseil à conclure la trève. D'ailleurs les pourparlers continuaient, et les ambassadeurs de Savoie et de Bourgogne suivaient le roi. Ce fut donc à Senlis qu'il se rendit. Déjà son avant-garde avait, dès le 25 août, pris Saint-Denis, qui ne s'était point défendu, et dont les principaux habitants se retirèrent à Paris (2); lui-même y arriva le 29 août. Toute la contrée se soumettait à l'envi. Creil, Chantilly, Gournay-sur-Aronde, Luzarches, Choisy, Lagny, firent actes d'obéissance. Les seigneurs de Montmorency et de Mouy prêtèrent leur serment au roi et se mirent à son service (3).

Il y avait quelque espoir d'entrer dans Paris. La ville était défendue par peu de gens de guerre, et l'on pouvait croire que les partisans du roi, le sachant si proche avec toute sa puissance, se déclareraient fortement. Néanmoins, tout le conseil n'était pas d'opinion qu'il fallût essayer cette entreprise (4). Le sire de la Tremoille ne le voulait point; d'autres aussi pensaient que les termes où l'on était avec le duc de Bourgogne, que l'assurance donnée chaque jour par messire de Luxembourg du désir de faire la paix, que les paroles meilleures encore du sire de Charny, qui avait laissé penser que son maître remettrait bientôt Paris aux mains du roi, que la médiation du duc de Savoie, valaient mieux qu'une attaque incertaine, et que tout pourrait échouer ou se retarder beaucoup, si cette attaque venait à manquer (5).

Mais la Pucelle s'assurait d'entrer à Paris, et elle avait alors plus grande renommée que jamais (6). Elle s'en vint avec l'avant-garde où commandaient le duc d'Alençon, les maréchaux de Raiz et de Boussac, le sire d'Albret, le comte de Vendôme et les principaux chevaliers, loger à la Chapelle Saint-Denis. Toute l'armée du roi se répandit dans les villages voisins, devant les portes Saint-Honoré et Saint-Denis.

Il y avait plus à compter sur les intelligences qu'on pourrait pratiquer dans la ville que sur le succès de l'assaut. Le duc d'Alençon écrivit au prévôt de Paris, au prévôt des marchands, aux échevins, les appelant chacun par leur nom, leur parlant un langage doux et flatteur, leur faisant des promesses (7). Ils en furent peu touchés; c'étaient des gens dévoués aux Anglais et aux Bourguignons. Le parlement, les magistrats de tout rang, les quarteniers, avaient pour la plupart trop offensé le roi pour se fier à sa bonté; ils se souvenaient trop d'avoir mis à mort ses plus fidèles serviteurs, lors du massacre des Armagnacs (8); aussi rien ne fut-il oublié pour bien se défendre. Les barrières furent réparées, les fossés creusés; des pierres furent entassées sur les murailles, les serments furent renouvelés publiquement; les dépôts judiciaires, l'argent des églises, la bourse des principaux bourgeois, furent mis à contribution pour payer les gens d'armes. La populace fut animée contre messire Charles de Valois et les Armagnacs; on lui fit accroire que la ville de Paris devait, si elle était prise, être renversée, et que la charrue devait en labourer la place (9).

La façon dont se comportaient les gens d'armes de France ne pouvait que donner crédit à ces mensonges; ils ne recevaient point de paye, et la victoire les rendait insolents; de sorte qu'ils se livraient à mille désordres; rien ne les pouvait retenir. La Pucelle en cela n'était point écoutée. Son courroux était si grand, qu'un jour, rencontrant des gens d'armes qui faisaient la débauche avec une fille de mauvaise vie, elle se mit à les battre du plat de son épée, si fort que l'arme se rompit. C'était l'épée trouvée dans l'église de Fierbois, et qui venait de faire de si belles conquêtes. Ce fut un sujet de chagrin pour tous, et même pour le roi. « Vous » deviez, dit-il à Jeanne, prendre un bon bâton » et frapper dessus, sans aventurer ainsi cette épée » qui vous est venue divinement, comme vous » dites (10). » La Pucelle en eut aussi beaucoup de regret; elle était bien attachée à cette épée, parce qu'elle venait de l'église de Sainte-Catherine qu'elle aimait tant. Toutefois elle préférait beaucoup, voire quarante fois mieux, son étendard, disait-elle; car elle se servait peu de l'épée (11). Elle ne voulait tuer personne, et se contentait de s'en aller la première,

(1) Monstrelet.
(2) Journal de Paris.
(3) Monstrelet.
(4) Chronique de Berri.
(5) Histoire de Bourgogne.
(6) Lettre de Jeanne au comte d'Armagnac, Compiègne, 22 août. — Monstrelet. — Saint-Remi.
(7) Registres du Parlement. — Journal de Paris.
(8) Monstrelet.
(9) Registres du Parlement.
(10) Chartier. — Déposition du duc d'Alençon.
(11) Interrogatoire de la Pucelle.

avec son étendard, écartant ceux qui l'attaquaient avec la lance ou avec une petite hache qu'elle portait suspendue à sa ceinture.

Enfin, après huit jours passés à Saint-Denis, les Français se présentèrent devant la porte Saint-Honoré, et se rangèrent en bataille devant le marché aux pourceaux, sous la butte des Moulins, à peu près au lieu où est aujourd'hui la rue Traversière. Ils amenaient avec eux une nombreuse artillerie qu'ils placèrent sur la butte, et un grand nombre de chariots remplis de fagots et de fascines pour combler les fossés (1).

Les Parisiens étaient, pour lors, à la grand' messe; c'était le jour de la Nativité de la Vierge (2). Tout à coup le bruit se répandit que les Armagnacs attaquaient la ville. Ceux qui les favorisaient criaient: « L'ennemi est entré, tout est perdu! » Mais il n'y eut aucune émeute; presque tous les habitants rentrèrent aussitôt chez eux, dans l'angoisse de ce qui allait advenir; d'autres s'en allèrent bravement défendre Paris et se joindre aux Anglais, aux Bourguignons et à la milice, qui s'étaient portés au lieu attaqué. Les Français voyaient aller et venir, le long des murailles, les étendards des chevaliers bourguignons et la bannière blanche à la croix rouge.

Bientôt le combat s'engagea main à main. Jeanne et quelques chevaliers, entre autres le sire de Saint-Vallier, s'en allèrent attaquer la première barrière; ils y mirent le feu et entrèrent ainsi dans le boulevard du dehors. Il y avait encore deux fossés avant d'arriver à la muraille. La Pucelle voulut continuer l'attaque; elle voyait que le premier fossé n'était pas difficile à passer, mais le second était profond et rempli d'eau. Quelques-uns des hommes d'armes auraient bien pu le lui dire; mais sans doute parce Jeanne commençait à leur déplaire et à exciter leur envie, ils la laissèrent aller (3).

Si toute la puissance des Français se fût employée à cet assaut, les Anglais, pendant ce temps-là, auraient pu sortir par la porte Saint-Denis et tomber sur les assaillants. Aussi le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le sire de Montmorency, qu'on venait de faire chevalier, et la plus grande part des capitaines, restèrent en bataille au flanc de la butte des Moulins, qui les mettait à l'abri de l'artillerie des Parisiens.

Pendant ce temps-là, Jeanne, le maréchal de Raiz et d'autres seigneurs en assez bon nombre passèrent aisément le premier fossé. Quand on fut au second, on le vit large, profond, rempli d'eau et de boue; la Pucelle s'en allait sondant de place en place avec sa lance où l'on pourrait risquer le passage. Elle ne s'épouvantait point, et commanda qu'on apportât les fagots et les fascines pour essayer de le combler (4). On lui obéissait vaillamment, et les Français semblaient résolus à ce périlleux assaut. Non-seulement les canons et les coulevrines portaient en cet endroit, mais les traits des archers y pleuvaient sans relâche. Les gens des deux partis, qui se voyaient et s'entendaient, s'adressaient mille menaces et mille injures. Jeanne leur criait: « Rendez la ville au roi de France! » et ne recevait pour toute réponse que des outrages grossiers et des paroles déshonnêtes. Rien ne pouvait l'arrêter ni la troubler. Mais bientôt, atteinte d'une flèche à la jambe, ayant vu tomber le vaillant homme d'armes qui portait son étendard, elle fut contrainte de se coucher par terre, sur le revers du tertre qui séparait les deux fossés. Là elle ordonnait encore l'attaque, et ne voulait point qu'on se retirât de l'assaut. Cependant la nuit approchait; il n'y avait nul espoir de passer ce fossé profond; on n'apercevait point qu'aucun mouvement eût éclaté parmi les habitants de la ville. L'ordre arriva du seigneur de la Tremoille pour revenir vers Saint-Denis (5). Jeanne ne voulait point entendre parler de s'en aller; chacun s'en retournait qu'elle restait encore couchée près du fossé, sans écouter les remontrances qu'on lui pouvait faire; toutes les instances étaient inutiles. Le duc d'Alençon l'envoya conjurer de se laisser ramener; enfin il vint lui-même la chercher, et parvint à la décider (6).

La retraite des Français ne fut troublée par aucune sortie. Ils ramassèrent leurs morts qui étaient en assez grand nombre, les enfermèrent dans une grange de la ferme des Mathurins, et les brûlèrent (7).

Le voyage du roi vers Paris était maintenant sans but; il manquait d'argent, il se trouvait loin des provinces qui pouvaient lui en donner et fournir des munitions (8). Le régent allait revenir avec de plus grandes forces. Les gens d'armes ne se sen-

(1) Journal de Paris. — Chronique de la Pucelle. — Chartier. — Monstrelet.

(2) Registres du Parlement.

(3) Chronique de la Pucelle.

(4) Chronique de la Pucelle. — Chartier. — Monstrelet.

(5) Chartier.

(6) Chronique de la Pucelle. — Journal de Paris.

(7) Journal de Paris.

(8) Amelgard.

taient plus le même espoir ni le même courage. La discorde régnait dans le conseil; les uns rappelaient qu'ils n'avaient pas voulu cette attaque de Paris; les autres que, si elle eût été entreprise avec plus de forces et continuée avec plus de constance, un parti se fût déclaré dans Paris pour le roi. Beaucoup murmuraient contre la Pucelle, qui leur avait promis, disaient-ils, de coucher cette nuit même à Paris (1). Enfin, dans ce chagrin de tous, il fut résolu de retourner vers la Loire. Jeanne, sans doute avec la volonté de quitter le service de guerre, suspendit son armure blanche sur le tombeau de saint Denis, avec une épée qu'elle avait conquise sur un Anglais dans l'assaut de Paris. Mais on s'employa si bien à la consoler, on loua si fort sa bonne volonté et sa vaillance, on lui répéta tellement que si l'on eût fait tout ce qu'elle avait dit, la chose eût mieux réussi, qu'elle consentit à suivre le roi. Depuis elle assura que l'entreprise sur Paris s'était faite contre le conseil de ses voix, et qu'elle avait eu tort de ne leur point obéir.

Le roi laissa de fortes garnisons et de vaillants capitaines dans les forteresses qu'il avait conquises. Guillaume de Flavy fut capitaine de Compiègne; Ambroise de Loré à Lagny; Jacques de Chabannes à Creil; le comte de Vendôme à Saint-Denis et à Senlis. Le chancelier et le comte de Clermont devaient se tenir à Beauvais, pour continuer à traiter avec les ambassadeurs de Bourgogne. Puis le roi, prenant la route de Lagny, de Provins, de Bray et de Sens, revint à Gien et dans les provinces de la Loire.

A peine les Français se furent-ils éloignés, que le duc de Bedford rentra à Paris; bientôt le duc de Bourgogne se mit en route pour y venir aussi, et ramener sa sœur qui venait de passer deux mois avec lui. Il avait annoncé au roi de France qu'il allait faire ce voyage, et qu'il s'emploierait à traiter de la paix; aussi avait-il un sauf-conduit (2). En outre, les capitaines de Compiègne et de Pont-Sainte-Maxence avaient ordre de lui remettre ces villes pour assurer le passage des rivières de l'Aisne et de l'Oise. Mais Guillaume de Flavy, désobéissant au commandement qu'il avait reçu, refusa de donner entrée dans sa ville (3).

Le Duc voyageait avec grand appareil, accompagné de trois ou quatre mille combattants. Sa sœur la duchesse de Bedford cheminait près de lui, suivie de ses femmes, montées comme elle sur de belles haquenées. Lorsque ce noble cortége passa devant la ville de Senlis, les Français sortirent en foule pour voir le Duc. Le chancelier de France se présenta pour lui rendre ses hommages, et bientôt après arriva aussi le comte de Clermont, accompagné d'environ soixante chevaliers. Les deux beaux-frères ôtèrent leurs chaperons, se saluèrent courtoisement, mais ne s'embrassèrent point, et leur maintien ne témoignait ni joie ni amitié. Le comte de Clermont se tourna ensuite vers sa sœur, madame de Bedford, et l'embrassa. L'entrevue ne se prolongea point davantage, et le Duc montra, par l'air de son visage, qu'il ne voulait point entrer en conférence avec son beau-frère ni avec le chancelier. Il poursuivit sa route vers Paris. Son entrée fut solennelle. Le duc de Bedford, les gens du conseil, les prevôts et les échevins vinrent au-devant de lui. Le régent l'embrassa tendrement; chacun lui faisait honneur. Le peuple criait « Noël! » et jamais ne lui avait montré tant d'affection. Précédé des hérauts et des trompettes, il suivit la rue Saint-Martin et la rue Maubuée, pour aller rendre grâces à Dieu dans l'église Sainte-Avoie. De là il conduisit sa sœur à l'hôtel Saint-Paul, où demeurait le regent (4).

Pour lors commencèrent de grands conseils, où voyant le désir général des Parisiens, et combien ils étaient peu amis des Anglais, le duc de Bedford, à son grand regret, sur la demande expresse de l'Université, du Parlement et de la bourgeoisie, consentit à remettre la régence au duc de Bourgogne, et à se contenter du gouvernement de la Normandie (5).

Le duc Philippe se fit beaucoup prier par son beau-frère, par le cardinal de Winchester, par les Parisiens. La suite fit voir bientôt après que les Anglais faisaient sagement de suivre enfin le conseil de leur roi Henri V, et de ne rien ménager pour conserver l'amitié du duc de Bourgogne. Cependant il ne rompit point encore ouvertement les négociations commencées avec la France. Le chancelier et les conseillers du roi arrivèrent sur un sauf-conduit, de Senlis à Saint-Denis. Les sires de Luxembourg et de Lannoy s'y rendirent de leur côté. Par suite de ces pourparlers, la trêve conclue

(1) Chartier. — Interrogatoires de la Pucelle. — Tripaut.
(2) Chartier.
(3) Monstrelet.

(4) Journal de Paris. — Registres du Parlement. — Monstrelet.
(5) Monstrelet. — Registres du Parlement.

à Compiègne, qui avait, le 28 septembre, été étendue à la ville de Paris et aux ponts de Saint-Cloud et de Charenton, fut solennellement publiée à Paris en même temps que la régence du duc de Bourgogne. Deux jours après il écrivit au duc de Savoie, lui témoigna encore son désir de faire la paix, et l'espérance d'y voir consentir son beau-frère le duc de Bedford (1). Il indiquait comme lieu de conférences la ville d'Auxerre, et priait le duc de Savoie de s'y rendre en personne pour servir de médiateur conjointement avec le sire de Luxembourg, les cardinaux que le pape avait conjuré d'y envoyer, et les ambassadeurs de l'Empereur. Les envoyés du duc de Savoie s'en allèrent de là auprès du roi à Issoudun, et il écrivit dans le même sens à leur maître.

Mais on ne croyait plus à toutes ces protestations pacifiques. Chacun, de son côté, s'apprêtait à reprendre la guerre avec plus de force. La trêve devait finir à Noël; en attendant, elle n'était observée par personne. Les capitaines des garnisons françaises n'obéissaient en aucune façon au comte de Clermont, que le roi avait laissé pour son lieutenant dans les pays de la rive droite de la Seine. Chacun faisait à son gré des entreprises sur l'ennemi; les Anglais et les Bourguignons s'efforçaient aussi de reprendre les forteresses qu'ils avaient perdues (2). Ainsi la contrée était redevenue plus malheureuse que jamais. Les ravages s'étendaient jusqu'à la porte de Paris; la disette y avait recommencé, et les cinq ou six mille Picards que le duc de Bourgogne avait amenés ne faisaient qu'accroître le désordre. Pour observer la trêve, on ne les employait pas contre les Français, mais ils pillaient leurs hôtes à Paris et dans les villages où ils étaient logés. Ce fut là tout ce que les Parisiens tirèrent de ce duc de Bourgogne qu'ils avaient si bien reçu. Après quinze jours, le duc de Bedford étant parti pour Rouen avec les Anglais, le Duc s'en alla aussi avec presque tous ses gens, laissant la ville sans défense; seulement, pour apaiser les murmures, il recommanda publiquement que si les Armagnacs revenaient, on eût à se bien défendre, et confia le gouvernement de Paris au maréchal de l'Isle-Adam.

Il était en effet pressé de retourner en Flandre (3). Déjà, depuis assez longtemps, il avait négocié son mariage avec madame Isabelle, fille du roi Jean I[er] de Portugal et de madame Philippe de Lancastre. Les sires de Roubais et de Toulongeon, de Noyelle et d'autres seigneurs bourguignons (4), étaient allés la chercher (5); elle s'était embarquée avec un des infants ses frères (6), pour arriver par mer en Flandre. Déjà elle était en vue du port de l'Écluse, on s'assemblait sur le rivage pour fêter sa venue, lorsqu'une furieuse tempête la rejeta en mer (7). On fut plusieurs jours sans savoir ce qui lui était advenu, et craignant qu'elle n'eût péri dans quelque naufrage. C'était l'inquiétude qu'avait le duc Philippe lorsqu'il quitta ainsi Paris en toute hâte. Peu après il sut que le vaisseau, longtemps ballotté sur la mer, avait enfin été jeté sur la côte d'Angleterre (8); la princesse avait reçu bon accueil des gouverneurs de ce royaume, qui même lui avaient prêté cent livres pour ses dépenses. A son arrivée en Flandre (9), elle fut reçue avec une magnificence jusqu'alors inconnue, et qui surpassait le faste déjà si célèbre de la maison de Bourgogne. Ce fut à Bruges, le 10 janvier 1430, que les noces se célébrèrent (10). Le Duc avait fait construire des salles toutes neuves pour agrandir son château. Les rues étaient tendues de ces beaux tapis de Flandre,

(1) Preuves de l'Histoire de Savoie.

(2) Chartier. — Monstrelet. — Journal de Paris.

(3) Journal de Paris.

(4) Saint-Remi.

(5) L'ambassade envoyée en Portugal se composait de messire Jean, seigneur de Roubais et de Herzeele, conseiller et premier chambellan du Duc; de messire Bauduin de Lannoy, dit le Bègue, chevalier, seigneur de Molembais, gouverneur de Lille; d'André de Thoulonjon, écuyer, seigneur de Mornay, et de M[e] Gilles d'Escornaix, docteur en décrets et prévôt de Haerlebecque. Nous en avons publié une relation authentique dans notre *Collection de Documents inédits*, II, p. 61-91. Parmi les personnes attachées à cette ambassade était Jehan de Eyk (van Eyck), *varlet de chambre de monseigneur de Bourgoingne, et excellent maistre en art de painture*, chargé de *paindre bien au vif* la figure de l'infante Isabelle. Le contrat de mariage fut signé par le roi de Portugal et les ambassadeurs du Duc, à Lisbonne, le 25 juillet 1429; les lettres en sont transcrites dans le 9e registre aux chartes de la chambre des comptes de Lille. Le roi de Portugal y promettait, pour la dot de sa fille, 154,000 couronnes d'or. (G.)

(6) L'infant don Fernand. La suite de la princesse se composait de deux mille personnes environ, qui furent embarquées sur quatorze navires. *Voy.* la relation citée. (G.)

(7) Ceci n'est pas exact. La princesse, dans la traversée de Portugal en Angleterre, fut en effet contrariée par les vents, qui retardèrent son arrivée; mais dans le trajet de Plymouth à l'Écluse, sa navigation fut heureuse. *V.* la relation citée. (G.)

(8) *Acta publica* : Rymer.

(9) Elle débarqua à l'Écluse le jour de Noël 1429. (G.)

(10) Le mariage fut célébré à l'Écluse le 7 janvier; les fêtes données à cette occasion à Bruges, commencèrent le lendemain, et durèrent huit jours. *V.* la relation citée ci-dessus. (G.)

tels qu'on n'en faisait nulle part de pareils. La duchesse de Bedford, la duchesse de Clèves, étaient venues faire honneur au mariage de leur frère. La comtesse de Namur, la comtesse de Lorraine, madame de Luxembourg et d'autres nobles dames formaient aussi le cortége de la nouvelle duchesse. Les grands seigneurs et les puissants gentilshommes étaient en foule à ces cérémonies. Comme eux, les riches bourgeois de Bruges, qui commerçaient dans tout le monde, rivalisaient de luxe et de dépense. Les fêtes durèrent huit jours entiers sans interruption; non-seulement le palais, mais la ville étaient nuit et jour en festin, en danses, en courses de chevaux, en jeux de toute sorte. Rien ne parut plus splendide que trois fontaines placées devant le palais. L'une était un lion de pierre, et versait sans cesse du vin du Rhin; l'autre un cerf, d'où coulait du vin de Beaune; la troisième était une licorne qui, aux heures des repas, faisait jaillir de l'eau de rose pour se laver les mains, puis tour à tour du vin de Malvoisie, du vin de la Romanée, du vin muscat et de l'hypocras. Aussi ne voyait-on par toute la ville que gens de la populace ivres, se gourmant les uns les autres, ou couchés çà et là dans les rues; tandis que, dans le palais, ceux qui approchaient du Duc se livraient à de plus nobles divertissements (2). Il régla pour sa femme un train de maison bien plus magnifique et composé d'un beaucoup plus grand nombre de serviteurs que n'en avait aucune reine de la chrétienté (3).

Il donna ainsi à ce troisième mariage un tout autre éclat qu'aux deux premiers, soit qu'il se trouvât alors plus comblé de gloire et de prospérité, soit qu'il voulût faire paraître plus de galanterie envers cette nouvelle épouse. Ce fut à cette occasion et à cause d'elle, dit-on, qu'il prit la devise, « Autre n'aurai, » l'appliquant sans doute au mariage seulement; car pour les amours il ne s'en fit faute pas plus après qu'auparavant. En ce moment même on racontait qu'il aimait beaucoup une dame de Bruges; et ce fut en son honneur, selon le bruit populaire, qu'il institua (4) ce fameux ordre de la Toison d'or, le plus grand ornement sans doute de la fête de son mariage, et qui lui sembla toujours depuis un des plus beaux signes de sa gloire et de sa puissance. On disait qu'il avait voulu venger cette dame des moqueries de quelques seigneurs de sa cour, et leur proposer pour objet d'ambition et d'envie un souvenir de cette couleur dorée qu'ils avaient indiscrètement raillée (5).

Quoi qu'on en ait dit, le duc Philippe donna et eut sans doute de plus dignes motifs pour instituer, dans une occasion solennelle, une chevalerie si conforme à ses nobles inclinations et au goût qu'il montra toute sa vie pour ce genre de cérémonies et de devoirs. Voici comment il exposa sa pensée, lorsqu'un an après il régla en définitive son ordre de la Toison d'or, dont les vingt-quatre premiers chevaliers avaient paru dans tout leur éclat au mariage.

« A tous présents, à venir, savoir faisons qu'à » cause du grand et parfait amour que nous avons » pour le noble état et ordre de chevalerie, dont, » par notre ardente et singulière affection nous dé» sirons accroître encore l'honneur, afin que, par » son moyen, la vraie foi catholique, l'état de notre » sainte mère l'Église, la tranquillité et la prospé» rité de la chose publique, soient, autant qu'ils » peuvent l'être, défendus, gardés et conservés; » nous, pour la gloire et la louange du Créateur » tout-puissant et de notre Rédempteur, pour la » vénération de la glorieuse Vierge sa mère, pour » l'honneur de monseigneur saint André, glorieux » apôtre et martyr, pour l'exaltation de la foi et de » la sainte Église, pour l'excitation aux vertus et » aux bonnes mœurs, le 10e de janvier 1429, qui » était le jour de la solennité du mariage célébré à » Bruges entre nous et notre très-chère et très» aimée épouse Élisabeth, avons institué, créé et » ordonné, comme par les présentes nous insti» tuons, créons et ordonnons un ordre et confrérie » de chevalerie et d'association amicale d'un cer» tain nombre de chevaliers que nous avons voulu » appeler du nom de la Toison d'or conquise par » Jason, et sous les conditions ci-après (6). »

L'ordre devait se composer de trente et un chevaliers, gentilshommes de nom et d'armes et sans reproche. Leur chef suprême devait être le duc Philippe, sa vie durant, et après lui ses successeurs ducs de Bourgogne.

(1) 1430-1429, v. st. L'année commença le 16 avril.

(2) Monstrelet. — Meyer. — Heuterus. — Saint-Remi.

(3) Preuves des Mémoires de France et de Bourgogne. — Ordonnance du 5 janvier 1429, v. st.

(4) Le 10 janvier 1430. Voy. l'*Histoire de la Toison d'or*, par M. le baron de Reiffenberg. (G.)

(5) Favin, Théâtre d'honneur. — Colomiès (d'après Vossius, qui disait l'avoir lu dans une chronique). Recueil de particularités.

(6) Meyer. — Pontus Heuterus (leurs textes offrent quelques différences).

Les chevaliers devaient quitter tout autre ordre, hormis les souverains, qui pouvaient garder l'ordre dont ils étaient chefs.

Le collier qui portait la Toison d'or était donné par le Duc et devait lui être renvoyé après le décès du chevalier. Il se composait de briquets, nommés alors fusils, faisant jaillir des étincelles de leurs pierres. C'était depuis longtemps la devise du Duc; elle signifiait, disait-on, que le heurter, c'était l'enflammer. Le grand manteau de l'ordre était d'écarlate, traînant jusqu'à terre, avec fourrure de vair; le chaperon de même couleur.

Les quatre-vingt-quatorze articles de cette ordonnance contenaient les devoirs imposés aux chevaliers, tous se rapportant à la fidélité envers la sainte Église, à l'intégrité de la foi catholique, à la loyauté envers le souverain, à l'amitié et à la fraternité entre les chevaliers de l'ordre, à l'honneur dans les armes, aux révélations qu'il leur était prescrit de faire de tout ce qui serait contraire ou injurieux au souverain ou aux membres de l'ordre. Les cérémonies, les réceptions, les serments, les procédures contre les chevaliers délinquants, étaient aussi réglés par le plus menu détail. Enfin le Duc désignait les articles de cette longue ordonnance qui pouvaient être dans la suite expliqués et changés par le chapitre de l'ordre, et ceux qui devaient être immuables. C'était assurément le plus beau code d'honneur et de vertu chevaleresque, et aussi le moyen d'attacher et de rendre de plus en plus docile au duc de Bourgogne toute cette grande noblesse qui l'environnait et le servait.

Après les fêtes de Bruges, le Duc se rendit à Gand et dans les principales villes de Flandre, pour montrer à ses sujets leur nouvelle souveraine. Elle reçut partout un grand accueil et de riches présents. Ce fut à ce moment qu'éclata une sédition à Grammont. Les gens de métier se révoltèrent contre les magistrats qui voulaient les soumettre à une taxe (1); mais le Duc, qui se sentait puissant, fut sévère contre les rebelles, et tel il se montra toujours. Son bailli, le sire d'Hallwin (2), fit trancher la tête aux chefs des mutins, et les autres furent bannis (3).

Au mois de février, continuant toujours à se faire voir à leurs bonnes villes, le Duc et la Duchesse se trouvèrent à Arras; là ils publièrent un grand tournoi; cinq des plus illustres chevaliers français qui guerroyaient dans le voisinage, et qui avaient, peu de jours auparavant, soutenu un combat très-vif contre la garnison de Clermont en Beauvoisis, vinrent défier cinq chevaliers bourguignons; c'étaient Saintraille, Valperga, d'Abrécy, Dubiet et de Nully (4). Leurs adversaires furent le sire de Beaufremont, seigneur de Charny, le sire de Lalaing, Jean de Vauldrey, Nicolas et Philibert de Menthon. La joute dura cinq jours. Elle fut brillante; le Duc et la Duchesse siégeaient sur un échafaud, entourés de toute leur chevalerie. C'était Jean de Luxembourg qui approchait les lances aux champions de Bourgogne, et Alard de Mouhi aux Français. Le sire de Beaufremont blessa grièvement le sire d'Abrécy, et le sire de Nully fut aussi fortement atteint par Philibert de Menthon; Valperga, après un rude et long combat contre le sire de Lalaing, fut abattu. Le Duc fit rendre de grands soins aux blessés, et accueillit le plus courtoisement leurs compagnons. Puis on commença des deux parts à s'apprêter à la guerre plus cruellement que jamais.

La trêve, comme on a vu, ne s'observait pas. Les garnisons françaises, bourguignonnes, anglaises, sans obéir à personne, ne faisaient que courir et piller le pays (5). Le comte de Clermont, que le roi avait laissé pour lieutenant, voyant que nul ne voulait lui obéir, s'était en allé, laissant le commandement au comte de Vendôme. Le pays, qui commençait à se reposer lorsqu'un seul parti y était maître, n'avait jamais été plus malheureux. Les habitants reprenaient leurs habitudes de brigandages; il y avait même des gens de Paris qui, laissant femmes et enfants, s'en allaient par bandes piller sur les grandes routes aux environs de la ville, et beau-

(1) Cette sédition éclata au mois de mai 1430. Le conseil du duc de Bourgogne, à Gand, aussitôt qu'il en fut informé, donna l'ordre au bailli de Grammont de se transporter dans cette ville avec des forces suffisantes pour faire rentrer les séditieux dans le devoir. Celui-ci fit venir des quartiers de Termonde et de Buggenhout, vingt-neuf archers et arbalétriers et six compagnies à cheval; il appela d'Alost cent huit autres archers et arbalétriers, à la tête desquels était le sous-bailli; il manda aussi les baillis particuliers des villes appartenantes en propre au Duc, ainsi que tous les sergents de son bailliage, faisant le nombre de quarante-cinq personnes. A l'aide de ces forces, il n'eut pas de peine à ranger à la raison les gens des métiers. Voy. aux archives du royaume, le compte du bailliage d'Alost et de Grammont de l'année 1430. (G.)

(2) Gislain de Hallewin, seigneur de Buggenhout, bailli de la comté et terre d'Alost et de la ville de Grammont. (G.)

(3) Meyer.

(4) Monstrelet.

(5) Chartier.

coup de riches bourgeois, pour trouver quelque sûreté, se réfugiaient dans les pays du duc de Bourgogne (1).

De l'autre côté de la Loire, les trèves n'étaient pas mieux gardées. Le duc d'Alençon avait voulu s'en aller avec la Pucelle en Normandie, pour reconquérir son apanage; mais le sire de la Tremoille s'y opposa. Le duc d'Alençon alors y envoya ses gens, et manda le vaillant Ambroise de Loré, capitaine de la forteresse de Lagny, pour être le maréchal de cette entreprise. Pendant ce temps, le conseil du roi revint au dessein de s'assurer de tout le cours de la Loire. Perrinet Grasset, cet aventurier bourguignon qui ne reconnaissait de chef que le duc Philippe, encore semblait-il que ce fût plus de nom que de fait, et qui traitait avec tant d'arrogance le maréchal de Bourgogne et tous les grands seigneurs du duché, tenait encore en ce moment la Charité et les places de cette contrée (2). On lui fit proposer de se déclarer pour le roi, mais il n'y voulut point entendre. Alors on assembla à Bourges un certain nombre de gens d'armes. Le sire d'Albret fut leur chef, et s'en alla, avec la Pucelle, assaillir Saint-Pierre-le-Moutier.

Ce fut encore là un des plus beaux exploits de Jeanne. Les Français n'étaient pas nombreux; leurs plus fameux capitaines étaient occupés dans d'autres entreprises ou dans diverses garnisons. Le siége durait depuis quelques jours; les assiégés se défendaient bien. Déjà plusieurs attaques avaient échoué. Un jour que les Français repoussés se retiraient en désordre, et que les meilleurs hommes d'armes pensaient à lever le siége, Jeanne, demeurée presque seule, ne voulut point s'éloigner du rempart (3). Le sire de Daulon, son écuyer, accourut pour l'emmener : « Vous êtes seule, dit-il. — » Non, dit-elle en ôtant son casque ; j'ai cinquante » mille hommes, et il faut prendre la ville. » Elle lui sembla insensée; mais, sans s'arrêter à ses discours, la Pucelle se mit à appeler tous ses gens, leur criant d'apporter des claies et des fascines. Sa voix les ranima; ils obéirent à ses ordres. Elle ne cessait de les presser. En un instant le fossé fut comblé, l'assaut recommencé, la ville prise. La Pucelle ne fit jamais rien qui parût plus merveilleux ni plus divin.

En ce temps-là il était venu près du roi une autre sainte femme qui se disait aussi prophétesse (4). Elle se nommait Catherine, et venait de La Rochelle, promettant de même de grandes choses au roi. Elle n'allait point à la guerre, mais son fait était de prêcher, au nom du ciel, qu'on apportât de l'argent au roi, et elle disait qu'elle saurait bien connaître ceux qui tiendraient leurs trésors cachés. Elle avait aussi des visions, et souvent, disait-elle, il lui apparaissait une dame blanche vêtue d'or. Jeanne, nonobstant qu'il y eût grand besoin d'argent pour payer les gens d'armes, ne voulut point croire aux discours de Catherine. Elle demanda à voir la dame blanche. Catherine la fit coucher avec elle pour être témoin de la vision qui venait toujours la nuit. La Pucelle veilla longtemps sans rien voir apparaître; mais s'étant endormie, Catherine assura que c'était alors que la dame était venue. Le lendemain Jeanne dormit durant la journée pour pouvoir se tenir éveillée toute la nuit. En effet, elle ne ferma pas l'œil, et elle demandait toujours à Catherine : « Viendra-t-elle point? — Oui, bientôt, » disait l'autre; mais rien ne parut.

Cependant Jeanne ne pouvait pas plus montrer ses visions que Catherine, et disait à ceux qui lui en parlaient, qu'ils n'étaient point assez dignes ni vertueux pour voir ce qu'elle voyait. Il était donc raisonnable qu'elle ne regardât point comme une preuve contre cette femme de La Rochelle le fait de ne pouvoir communiquer ses visions à d'autres. Alors elle résolut d'en parler, ainsi qu'elle le raconta, à sainte Catherine et à sainte Marguerite, qui lui dirent qu'il n'y avait que folie et mensonge dans la femme de La Rochelle. Aussi voulut-elle la renvoyer à son ménage nourrir ses enfants, et dit au roi qu'il ne la fallait point écouter. Ce fut, à ce qu'il semble, l'avis de tous. Frère Richard, toutefois, lui était favorable, et tous deux étaient contraires à Jeanne (5).

Après la prise de Saint-Pierre-le-Moutier, on alla assiéger la Charité. Le maréchal de Boussac et le sire d'Albret y étaient avec Jeanne. Catherine avait conseillé de n'y point aller, parce qu'il faisait trop froid : on était au cœur de l'hiver. La ville était merveilleusement bien fortifiée. Perrinet Grasset était un habile et vaillant capitaine. Les Français n'étaient pas fort nombreux. Ils demeurèrent un mois devant les murailles sans avancer en rien. On

(1) Journal de Paris. — Chartier. — Chronique de Berri. — Vigiles de Charles VII.

(2) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

(3) Déposition de Daulon.

(4) Journal de Paris. — Interrogatoires de la Pucelle.

(5) Déposition de Daulon. — Interrogatoires de la Pucelle.

livra plusieurs assauts sanglants, et toujours sans succès. Enfin une fausse alerte, donnée par Perrinet Grasset, mit en déroute les Français, et ils revinrent laissant leurs canons. Jeanne assura ensuite que son avis eût été de ne point tenter cette entreprise.

Alors, après avoir assemblé un plus grand nombre de combattants, le conseil du roi revint au projet de porter la guerre dans les environs de Paris, sur la Seine (1). Les affaires du roi allaient mieux de ce côté-là. Les garnisons françaises avaient presque toutes réussi à se conserver et à se défendre. Les habitants de Melun s'étaient délivrés des Anglais, et avaient appelé chez eux le commandeur de Giresme. Saint-Denis avait été surpris. La Hire avait pris Louviers, et courait jusqu'aux portes de Rouen. Cette ville même avait failli revenir aux mains des Français par le complot de quelques bourgeois. En outre, Paris se remplissait chaque jour de mécontents. Abandonnés du duc de Bourgogne et du régent, affamés par les compagnies qui dévastaient la contrée, se voyant sans défense, apprenant sans cesse que les Armagnacs avaient partout meilleure fortune, les Parisiens détestaient de plus en plus la guerre et les Anglais. Une grande conjuration se forma pour faire entrer dans la ville les gens de guerre du parti du roi (2). Un clerc de la chambre des comptes, deux procureurs au Châtelet, de riches bourgeois, un religieux de l'ordre des Carmes, qui conduisait toute l'affaire, et environ cent cinquante autres furent découverts. Les uns furent écartelés ou décapités, d'autres jetés à la rivière; il y en eut qui moururent à la torture; les plus riches se rachetèrent; un grand nombre s'enfuit. L'entreprise fut ainsi manquée. Mais une autre pareille pouvait se former. Le roi envoya donc toutes ses forces vers Paris; la Pucelle s'y rendit aussi; son avis (3) était qu'on ne pouvait trouver la paix qu'au bout de la lance, tandis que Catherine disait au contraire qu'il fallait traiter avec le duc de Bourgogne, et que, si l'on voulait, elle s'en irait persuader ce prince.

Dès que Jeanne et les secours qu'elle amenait furent arrivés, tout commença à prospérer mieux encore pour les Français. La garnison anglaise de Corbeil, et les gens venus de Paris, furent repoussés devant Melun qu'ils voulaient reprendre. Saint-Maur, proche Vincennes, fut surpris. Une nouvelle conjuration éclata dans Paris parmi les prisonniers qui étaient à la Bastille; ils étaient sur le point d'égorger le capitaine et de livrer la porte Saint-Antoine, lorsque le sire de l'Isle-Adam arriva au plus vite; frappant lui-même de sa hache ceux qui venaient de tuer la garde des portes, il arrêta le succès de cette entreprise, et fit noyer tous ces malheureux prisonniers (4).

Vers le même moment, un des plus vaillants chefs des compagnies bourguignonnes, nommé Franquet d'Arras, courait le pays avec trois cents Anglais ou Bourguignons, et commettait mille cruautés. Jeanne s'en alla l'attaquer; il avait de bons archers, et se retrancha fortement; tout son monde avait mis pied à terre; par deux fois, Jeanne et les Français furent repoussés, bien que leur attaque fût hardie et vigoureuse; enfin la garnison de Lagny, commandée par le valeureux sire de Foucaud, arriva avec de l'artillerie. Franquet, après s'être défendu obstinément, fut forcé derrière son rempart (5). Presque tous ses gens furent passés au fil de l'épée, et lui fut fait prisonnier. La Pucelle voulait le garder pour l'échanger avec un brave Parisien, maître d'une fameuse hôtellerie à l'enseigne de l'Ours, que l'on retenait en prison pour quelque entreprise faite en faveur du roi (6). Le bailli de Senlis et les juges de Lagny demandaient, au contraire, que Franquet leur fût livré afin de punir ses brigandages. Jeanne ayant appris que l'aubergiste était mort, « En ce » cas, dit-elle, faites de celui-ci ce que justice vou» dra. » Son procès fut suivi, et il fut décapité. La mort de ce fameux chef de guerre, que le duc de Bourgogne et les Anglais aimaient beaucoup, et que sa grande vaillance avait rendu cher à tous les hommes d'armes, donna un courroux extrême aux ennemis. On assura que Jeanne avait violé la foi promise, et avait manqué à toutes les lois de la guerre (7). Cela augmenta la réputation de cruauté qu'elle avait parmi les adversaires du roi. Ils répandirent même qu'elle avait tué Franquet de sa main. Jamais elle n'avait inspiré tant de terreur aux Anglais, et par conséquent une si grande haine à leurs chefs. Les archers et les gens d'armes qu'on enrôlait en Angleterre prenaient la fuite, et se cachaient plutôt que de venir en France combattre contre la Pucelle, et l'on était contraint de publier de sévères ordonnances

(1) Monstrelet. — Chronique de Berri. — Chartier.
(2) Journal de Paris.
(3) Interrogatoires de la Pucelle.
(4) Journal de Paris.
(5) Monstrelet. — Chartier.
(6) Interrogatoires de la Pucelle.
(7) Hollinshed.

contre les capitaines et les soldats qui tardaient à partir, ou s'y refusaient, effrayés de ses sortiléges (1).

Pour ranimer le courage des Anglais qui étaient en France, pour relever l'espoir des Parisiens, il fut résolu par le conseil d'Angleterre d'envoyer le jeune roi Henri VI, qui avait pour lors neuf ans, se faire couronner roi de France à Saint-Denis. On fit grand bruit de cette nouvelle à Paris; on ordonna d'avance des fêtes; on annonça qu'il arriverait avec un grand nombre de soldats; on disait aussi, pour se rendre le peuple favorable, que le duc de Bourgogne assemblait une forte armée.

Il semblait en effet que tout projet de faire la paix fût maintenant bien éloigné. Le Duc, à qui le régent anglais avait promis la Champagne et la Brie, et donné d'énormes sommes d'argent, allait tenter de nouveaux efforts pour détruire le roi de France (2). Déjà il avait envoyé plusieurs de ses conseillers à Amiens et dans les villes de Picardie, pour les empêcher de se mettre de l'autre parti, comme elles paraissaient y incliner beaucoup. Il leur avait promis sa puissante protection, et leur laissait même espérer qu'il pourrait obtenir pour elles la suppression des aides et des gabelles (3). Par ses bonnes paroles, il avait réussi à se les rendre favorables, et avait assemblé encore une fois les gens de cette province qui avaient coutume de porter les armes.

En même temps Louis de Châlons, prince d'Orange, assemblait une autre armée de Bourguignons et de Savoyards pour aller conquérir le Dauphiné, qui, comme on croyait, devait être partagé entre lui et le duc de Savoie, d'après les nouvelles alliances du duc Philippe et du régent anglais (4).

Après Pâques 1430, le Duc et Jean de Luxembourg, qui était toujours son principal capitaine dans les pays du Nord, vinrent assiéger Gournay-sur-Aronde, forteresse qui appartenait au comte de Clermont. Le capitaine promit de la rendre, s'il n'était pas secouru avant le mois d'août, et en attendant de ne commettre aucun acte de guerre (5). De là le sire de Luxembourg se portant vers Beauvais, contraignit le sire Louis de Gaucourt de s'y renfermer, et délivra le pays d'une bande de brigands anglais qui s'étaient saisis du château de Provenlieu, ravageant toute la contrée, sans connaître amis ou ennemis. Ils furent presque tous mis à mort. Le duc de Bourgogne alla ensuite mettre le siége devant Choisy-sur-Oise (6). La Pucelle, le comte de Vendôme et beaucoup d'autres seigneurs partirent dès bords de la Marne pour venir secourir cette forteresse. Il fallait passer la rivière d'Aisne. Ils se présentèrent devant Soissons. Le comte de Clermont y avait laissé pour capitaine un écuyer picard, nommé Guichard Journel. Cet homme traitait déjà avec le duc de Bourgogne; il ferma ses portes aux Français, persuada aux habitants qu'une nombreuse garnison, s'établissant dans la ville, ne tarderait pas à les affamer, et en même temps s'excusa auprès du comte de Vendôme sur la volonté du peuple. La troupe française était nombreuse; il y avait là plusieurs grands seigneurs avec un train considérable. Voyant que la route n'était point libre, que le pays manquait de vivres, ils s'en retournèrent dans le pays d'où ils venaient; la Pucelle, avec quelques vaillants chevaliers, s'en alla à Compiègne, mais n'y demeura guère.

Le duc de Bourgogne, pour que les vivres qui arrivaient à son camp devant Choisy par Montdidier et Noyon, ne fussent point arrêtés par la garnison française de Compiègne, avait placé à Pont-l'Évêque et dans les faubourgs de Noyon une garde d'Anglais et de Bourguignons. Un matin à la pointe du jour, la Pucelle, Saintraille, Valperga, le sire de Chabannes et d'autres, au nombre d'environ deux mille, tombèrent avec vigueur sur les Anglais de Pont-l'Évêque, dont sir John Mongommery était chef. Déjà il était contraint de plier, lorsque les sires de Brimeu et de Saveuse arrivèrent de Noyon en toute hâte avec leurs Bourguignons, et sauvèrent les Anglais. A quelques jours de là, le sire de Brimeu fut surpris par Saintraille pendant qu'il se rendait devant Choisy, et mis à forte rançon. Toutes ces entreprises ne purent sauver Choisy, que le Duc assiégeait avec une redoutable artillerie (7).

Il vint ensuite mettre le siége devant Compiègne; c'était la principale ville que les Français eussent dans le pays. Le sire Guillaume de Flavy, que le roi y avait mis pour capitaine, et qui l'avait conservée ensuite malgré ses ordres, était un vaillant homme de guerre, mais le plus dur et le plus cruel peut-être qu'on connût dans ce temps-là. Il n'y avait pas de crime qu'il ne commît chaque jour. Il faisait

(1) Meyer. — Hollinshed. — Rymer : *Acta publica*, t. X.
(2) Rymer : *Acta Publica*. — Rapin Thoyras.
(3) Monstrelet.
(4) Chartier.
(5) Monstrelet.
(6) Chartier. — Chronique de Berri.
(7) Monstrelet.

mourir toutes sortes de gens, sans justice ni miséricorde, dans les plus affreux supplices (1).

Ce terrible capitaine avait fait les plus grands préparatifs pour se bien défendre. La ville était suffisamment approvisionnée de vivres et de munitions. Les murailles étaient fortes et réparées à neuf, la garnison nombreuse, l'artillerie bien servie. Aussi le duc de Bourgogne assembla toute sa puissance pour un siége si difficile. Il fit entourer la ville presque de tous les côtés : le sire de Luxembourg, le sire Baudoin de Noyelles, sir John Mongommery, et le Duc lui-même commandaient chacun les postes principaux (2).

La Pucelle, dès qu'elle apprit que Compiègne était ainsi resserrée, partit de Crespy pour aller s'enfermer avec la garnison. Dès le jour même de son arrivée, elle tenta une sortie par la porte du pont de l'autre côté de la rivière d'Aisne. Elle tomba à l'improviste sur le quartier du sire de Noyelles, au moment où Jean de Luxembourg et quelques-uns de ses cavaliers y étaient venus pour reconnaître la ville de plus près. Le premier choc fut rude; les Bourguignons étaient presque tous sans armes. Le sire de Luxembourg se maintenait de son mieux, en attendant qu'on pût lui amener des secours de son quartier, qui était voisin, et de celui des Anglais. Bientôt le cri d'alarme se répandit parmi tous les assiégeants, et ils commencèrent à arriver en foule. Les Français n'étaient pas en nombre pour résister; ils se mirent en retraite (3). La Pucelle se montra plus vaillante que jamais; deux fois elle ramena ses gens sur l'ennemi ; enfin, voyant qu'il fallait rentrer dans la ville, elle se mit en arrière-garde pour protéger leur marche et les maintenir en bon ordre contre les Bourguignons, qui, sûrs maintenant d'être bien appuyés, se lançaient vigoureusement à sa poursuite. Ils reconnaissaient l'étendard de la Pucelle (4), et la distinguaient à sa huque d'écarlate, brodée d'or et d'argent; enfin ils poussèrent jusqu'à elle. La foule se pressait sur le pont. De crainte que l'ennemi n'entrât dans la ville à la faveur de ce désordre, la barrière n'était point grande ouverte; Jeanne se trouva environnée des ennemis, elle se défendit courageusement avec une forte épée qu'elle avait conquise à Lagny sur un Bourguignon (5). Enfin, un archer picard, saisissant sa huque de velours, la tira en bas de son cheval; elle se releva, et combattant encore à pied, elle parvint jusqu'au fossé qui environnait le boulevard devant le pont. Pothon le Bourguignon, vaillant chevalier du parti du roi, et quelques autres étaient restés avec elle et la défendirent avec des prodiges de valeur. Enfin il lui fallut se rendre à Lionel, bâtard de Vendôme, qui se trouva près d'elle.

Elle fut aussitôt amenée au quartier du sire de Luxembourg, et la nouvelle s'étant répandue parmi les assiégeants, ce fut une joie sans pareille (6). On aurait dit qu'ils eussent gagné quelque grande bataille, ou que toute la France fût à eux; car les Anglais ne craignaient rien tant que cette pauvre fille. Chacun accourait de tous côtés pour la voir. Le duc de Bourgogne ne fut pas des derniers; il vint au logis où elle avait été amenée, et lui parla, sans qu'on pût bien savoir ce qu'il lui dit. On écrivit tout aussitôt à Paris, en Angleterre, et dans toutes les villes de la domination de Bourgogne (7), pour annoncer cette grande nouvelle. Le *Te Deum* fut chanté en grande solennité, par ordre du duc de Bedford (8).

Ce fut au contraire un grand sujet de tristesse pour les Français. Aux regrets qu'excita cette perte se mêlèrent de fâcheux soupçons. On disait parmi le peuple que les chevaliers et les seigneurs, jaloux de sa grande renommée, avaient tramé sa ruine. Le sire de Flavy, déjà si détesté, fut surtout accusé; on prétendit qu'il l'avait vendue d'avance au sire de Luxembourg, et qu'il avait fait fermer la porte sur elle, pour qu'elle demeurât aux mains des ennemis. Le bruit se répandit que ses voix lui avaient prédit sa perte, et que le jour même, comme elle était allée communier dévotement à l'église Saint-Jacques, elle s'appuya tristement contre un des piliers, et dit à plusieurs habitants et à un grand nombre d'enfants qui se trouvaient là : « Mes » bons amis et mes chers enfants, je vous le dis

(1) Mémoires de Duclercq. — Saint-Remi.
(2) Monstrelet.
(3) Interrogatoires de la Pucelle.
(4) Heuterus. — Saint-Remi.
(5) Interrogatoires de la Pucelle.
(6) Monstrelet (témoin oculaire). — Vigiles de Charles VII.
(7) Nous avons publié, dans notre *Collection de Documents inédits*, II, 92-93, d'après une copie du temps conservée dans les archives municipales de Malines, une lettre de Philippe le Bon aux échevins de Gand, en date du 23 mai 1430, où il leur fait part de la prise de la Pucelle. Ce fut ce même jour à six heures du soir, qu'elle tomba entre les mains des Bourguignons et des Anglais, commandés par le duc Jean de Luxembourg. (G.)
(8) Hume.

» avec assurance, il y a un homme qui m'a vendue; » je suis trahie, et bientôt je serai livrée à la mort. » Priez Dieu pour moi, je vous supplie; car je ne » pourrai plus servir mon roi ni le noble royaume » de France (1). » Cependant elle ne se plaignit jamais de personne, se bornant à dire que depuis quelque temps il lui avait été annoncé qu'elle tomberait avant la Saint-Jean au pouvoir des ennemis. Elle n'avait jamais parlé de cette prédiction à personne. Au contraire, les hommes d'armes disaient qu'elle les avait encouragés à faire une sortie, et leur avait promis la victoire contre les Bourguignons (2). Les récits qui s'accréditèrent contre la trahison du sire de Flavy prouvaient donc seulement la haine qu'on lui portait; et en effet il défendit si vaillamment Compiègne, que du moins il n'est pas à croire qu'il eût des intelligences avec les ennemis.

La Pucelle n'était pas prisonnière depuis trois jours, qu'on put voir quelle ardeur de vengeance les Anglais, leurs partisans et leurs serviteurs avaient conçue contre elle. Frère Martin, maître en théologie et vicaire général de l'inquisiteur de la foi au royaume de France, écrivit au duc de Bourgogne (3).

« Usant des droits de notre office et de l'autorité » à nous commise par le saint-siége de Rome, nous » requérons instamment et enjoignons, en faveur » de la foi catholique et sur les peines de droit, » d'envoyer et amener prisonnière par devers nous » ladite Jeanne, véhémentement soupçonnée de » plusieurs crimes sentant hérésie, pour être, » selon le droit, par devers nous procédé contre » elle par le promoteur de la sainte inquisition. »

Depuis le roi saint Louis, il y avait en effet en France un office de l'inquisition confié au provincial des Dominicains ou frères Prêcheurs, et aux gardiens des frères Mineurs de Paris (4). Ils devaient, par eux ou par le vicaire qu'ils avaient dans chaque diocèse, se faire délivrer les procédures faites contre des hérétiques, ou procéder contre eux de leur propre mouvement, et implorer, s'il le fallait, le bras séculier contre lesdits hérétiques, à moins que les accusés ne se soumissent entièrement à l'Église. Mais ces inquisiteurs ne pouvaient juger que d'accord avec l'évêque du diocèse. C'est ainsi qu'on a vu qu'il avait été procédé contre Jean Petit, pour son apologie du meurtre du duc d'Orléans.

Le sire de Luxembourg, à qui le bâtard de Vendôme avait vendu sa prisonnière, ne s'arrêta point à l'injonction de l'inquisiteur; il envoya la Pucelle dans son château de Beaurevoir en Picardie, où, bien qu'elle fût gardée sévèrement, les dames de Luxembourg lui firent un accueil doux et consolant (5).

Bientôt l'Université, c'est-à-dire ceux de ses docteurs qui étaient restés à Paris et servaient les Anglais, écrivirent au duc de Bourgogne pour demander instamment que Jeanne fût remise à l'inquisiteur de la foi et à l'évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel elle avait été prise. Le Duc ne répondit point, et l'Université envoya une nouvelle lettre, lui reprochant de ne pas avoir répondu, et de n'avoir pourvu encore à rien relativement à cette femme. « Nous craignons beaucoup, écrivaient ces » docteurs, que par la séduction et la malice de » l'ennemi d'enfer, et par les subtilités des mauvai- » ses personnes et de vos adversaires, qui mettent, » dit-on, tout leur soin à la délivrer, elle soit mise » hors de votre puissance par quelque manière que » Dieu ne voudrait pas permettre. En vérité, au » jugement de tout bon catholique, jamais il ne se- » rait, de mémoire d'homme, advenu si grande lé- » sion de la sainte foi, si énorme péril et dommage » pour la chose publique de ce royaume, que si » elle échappait par une voie si damnable et sans » punition convenable. » Ils écrivirent de même au sire de Luxembourg.

Mais ces lettres ne produisant encore nul effet, l'évêque de Beauvais, qui commença pour lors à entreprendre la mort de la Pucelle avec le zèle du plus ardent serviteur des Anglais, fit signifier au duc de Bourgogne, en présence de ses chevaliers et dans sa bastille devant Compiègne, une lettre de réquisition qui fut remise par des notaires apostoliques. Pareille injonction fut faite au sire de Luxembourg.

« Combien que, disait-il en sa lettre, cette » femme qu'on nomme Jeanne la Pucelle ne doive » pas être regardée comme prisonnière de guerre, » néanmoins, pour la rémunération de ceux qui » l'ont prise et détenue, le roi veut libéralement » leur bailler jusqu'à la somme de six mille francs,

(1) Chroniques de Bretagne.
(2) Saint-Remi
(3) Procès de la Pucelle.
(4) Histoire ecclésiastique.
(5) Procès de la Pucelle.

» et pour ledit bâtard qui l'a prise, lui donner et » assigner rente pour soutenir son état jusqu'à » deux ou trois cents livres. »

Il ajoutait : « Enfin, si eux ou quelques-uns » d'entre eux ne voulaient, pour les motifs susdits, » obtempérer à ce qui est demandé, bien que la » prise de cette femme ne soit point pareille à celle » d'un roi, d'un prince ou d'autres gens de grand » état, toutefois, comme un roi, un dauphin ou » tout autre prince, pourraient, selon le droit, l'u» sage et la coutume de France, être retirés du » preneur en lui baillant dix mille francs, ledit » évêque requiert les susdits que la Pucelle lui soit » délivrée, en donnant sûreté pour la somme de » dix mille francs. »

Enfin le sire de Luxembourg se rendit à de si fortes instances, et céda la Pucelle au gouvernement des Anglais moyennant dix mille francs. Le duc de Bourgogne venait de retourner dans ses États de Flandre, laissant le siége de Compiègne aux soins des sires de Brimeu, de Lannoy et de Saveuse, et des comtes de Huntington et d'Arundel, qui venaient d'y amener un renfort considérable d'Anglais. Le sire de Luxembourg était chargé d'être chef de toute cette armée.

Des motifs d'une haute importance rappelaient le duc. Les Liégeois, toujours orgueilleux, entreprenants, et portés de mauvaise volonté contre les ducs de Bourgogne qui leur avaient fait tant de mal et les avaient dépouillés de toutes leurs libertés, venaient de contraindre leur évêque à envoyer des lettres de défi au duc Philippe (1). Ils étaient excités par le sire de la Mark et quelques seigneurs que le roi de France avait mis dans ses intérêts. Comme les Liégeois et les gens du comté de Namur faisaient sans cesse des courses les uns sur le pays des autres (2), les motifs ne manquaient jamais pour demander réparation, et ce fut la cause que Jean de Hemberg (3), évêque de Liége, allégua dans sa lettre de défi. Elle fut tout aussitôt suivie d'une forte invasion dans le comté de Namur, où les Liégeois commençaient à tout mettre à feu et à sang (4).

Le Duc ne voulait pas d'abord laisser le siége de Compiègne; il se contenta d'envoyer le sire de Croy avec huit cents combattants s'enfermer dans Namur et défendre la ville contre cette multitude de gens des communes liégeoises, hommes sans connaissance de la guerre, qui n'agissaient qu'en désordre et ne savaient obéir à aucun chef. En effet, le sire de Croy arrêta leurs progrès, et souvent les surprit avec grand avantage, mais ils étaient nombreux et fort animés. Deux des principaux chevaliers du Duc, les sires de Ghistelles et de Rubempré, périrent en combattant les Liégeois (5). Le duc vit bien que l'affaire était grave, qu'il fallait la traîner en longueur et négocier (6).

Une plus grande affaire encore exigeait la présence du duc Philippe. Son cousin, Philippe duc de Brabant, le second et le dernier fils d'Antoine de Brabant, qui avait péri à Azincourt, venait de mourir le 4 août, n'ayant survécu à son frère que trois ans. Il était âgé de vingt-six ans seulement. On crut d'abord qu'il avait été empoisonné; ceux que l'on soupçonnait furent emprisonnés et mis à la torture. Cependant les médecins ne trouvèrent, en ouvrant son corps, nulle trace de poison, et pensèrent qu'il mourait épuisé par les fatigues et les excès de la jeunesse. En effet, il avait toujours aimé les plaisirs, les tournois, les joutes et les aventures (7). Quelques années avant sa mort, il avait même voulu faire le voyage de terre sainte, et il était allé jusqu'à Rome. Il n'avait encore contracté aucun mariage, et négociait seulement avec René de Sicile, héritier de Lorraine, pour épouser Iolande sa fille (8).

Le duché de Brabant se trouvant ainsi sans héritier direct, trois branches pouvaient se présenter pour recueillir la succession : Madame Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut, mère de madame Jacqueline, fille de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, par laquelle l'héritage féminin de Brabant était venu dans la maison de Bourgogne; Charles et Jean de Bourgogne, fils et héritiers du comte de Nevers, tué à Azincourt; et en troisième lieu le duc Philippe, aîné de Bourgogne.

(1) Monstrelet.

(2) Philippe de Comines.

(3) Lisez *de Heinsberg*. (G.)

(4) *Voy.*, à ce sujet, les détails que donne le P. de Marne dans son *Histoire du comté de Namur*. (G.)

(5) Le P. de Marne dit : les sires de Ghistelles et de Masmines, et il ne rapporte pas qu'ils aient péri dans ces premières affaires contre les Liégeois. (G.)

(6) Meyer.

(7) Monstrelet.

(8) Le P. Anselme.

Les états du duché de Brabant, et spécialement les nobles, se montrèrent aussitôt disposés à reconnaître de préférence les droits du duc Philippe, qui, mieux qu'aucun autre héritier, pouvait favoriser et protéger les habitants; cependant madame de Hainaut avait aussi ses partisans.

Le Duc tint d'abord de grands conseils à Lille, où il fut décidé qu'il avait le meilleur droit, et qu'il le devait soutenir (1). Il était le plus fort; c'était la volonté des gens du Brabant. Madame Marguerite céda. Il ne fut pour le moment fait aucune mention des jeunes princes de Nevers, dont le Duc était tuteur. Après deux mois de négociations sagement conduites (2), il se rendit en Brabant, reçut à Malines le serment des états, et jura de maintenir les priviléges et coutumes du Brabant (3); il ajouta aux titres nombreux qu'il avait déjà ceux de duc de Brabant, de Limbourg et de Louvain, marquis d'Anvers et du saint-empire (4).

Quant aux domaines que le feu duc de Brabant tenait de sa mère, Jeanne de Luxembourg, ils retournèrent dans cette maison, et une vieille demoiselle de Luxembourg, qui habitait alors le château de Beaurevoir, où elle s'était montrée toute bienveillante pour la Pucelle, hérita des comtés de Saint-Pol et de Ligny; elle donna le premier à Pierre de Luxembourg, comte de Conversan et de Brienne, l'aîné de ses neveux; et le comté de Ligny à Jean de Luxembourg, qui commença à en porter le nom (5).

Pendant que le duc Philippe augmentait ainsi sa puissance dans les pays de Flandre, la guerre n'était point heureuse pour lui en France. Dès le mois de juin, l'entreprise du prince d'Orange sur le Dauphiné avait honteusement échoué. Le sire Raoul de Gaucourt, qui avait si vaillamment défendu Orléans, venait d'être choisi pour gouverner cette province. Le roi n'avait pu lui donner ni finance ni gens de guerre. Ce brave seigneur, ne voulant pas cependant que la province se perdît entre ses mains, prit courage, et résolut de se défendre contre la forte armée qui allait arriver de Bourgogne et de Savoie. Il s'accorda avec le sire Imbert de Grollée, bailli du Lyonnais et maréchal du Dauphiné, qui, depuis plusieurs années, avait fait très-bonne guerre aux Bourguignons. Ils allèrent chercher dans le Velay un capitaine espagnol nommé Rodrigue de Villandrada; il s'y trouvait avec une compagnie de gens de toutes nations, qu'il amenait au roi de France. On rassembla aussi des hommes de bonne volonté à Lyon et dans le Mâconnais. Un emprunt fut mis sur les plus riches de ces contrées, sauf à le leur rembourser par une taille. Chacun était porté à faire de son mieux, et à ne se point laisser conquérir ni opprimer par le prince d'Orange, qui, depuis plusieurs années, entretenait la guerre dans la province (6).

On se hâta de commencer avant qu'il fût arrivé, et le sire de Gaucourt s'empara d'abord de la forteresse de Colombiers. Le prince d'Orange fut surpris de voir qu'on avait eu l'audace d'attaquer, quand il ne croyait pas qu'on pût essayer de se défendre. Il s'empressa de venir offrir la bataille. C'était pour les Français une chose grave que de l'accepter. Ils étaient moins nombreux. Le sire de Villandrada n'était pas sûr de tous les étrangers qui formaient sa compagnie. Si la bataille était perdue, c'en était fait du Lyonnais, du Dauphiné et même du Languedoc. Le roi pouvait de cette affaire perdre son royaume. D'un autre côté, le prince allait ravager tout le pays; ses forces devaient chaque jour s'augmenter. Ceux qui étaient venus combattre

(1) Il y a aux archives de Dijon, en original, deux lettres datées de Nuremberg les 5 et 8 octobre 1430, par lesquelles l'empereur Sigismond enjoint au duc Philippe de se désister de toutes prétentions sur le Brabant, lequel, dit-il, appartient à lui et au saint-empire. Le duc ne tint aucun compte de ces injonctions. (G.)

(2) Incontinent après la mort du dernier duc, les états de Brabant s'assemblèrent à Louvain. Marguerite de Bourgogne, comtesse douairière de Hainaut, s'y rendit, pour faire valoir ses prétentions auprès d'eux; le duc de Bourgogne y envoya de son côté, son chancelier, les évêques de Tournay, d'Arras et d'Amiens, et plusieurs autres personnages notables : le Duc se transporta de sa personne à Malines. Après de longues délibérations, les états, d'un commun accord, se prononcèrent contre la comtesse Marguerite et pour Philippe le Bon. Voy. nos *Analectes Belgiques*, p. 340-341. (G.)

(3) Ce n'est pas à Malines, que le Duc prêta son serment aux états, et reçut le leur; Malines ne faisait point partie du Brabant : c'est à Louvain, qu'eut lieu cette solennité, le 5 octobre 1430. (G.)

(4) Les nouveaux titres que prit Philippe le Bon, sont ceux de duc de Lothier, de Brabant, de Limbourg et de marquis du saint-empire; il n'y avait point de duché de Louvain, ni de marquisat d'Anvers. Voici l'énumération de tous les titres de ce prince, telle qu'on la trouve dans sa joyeuse entrée du 5 octobre 1430 : « Philippe, par la grâce de Dieu, » duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, Palatin, de Hainaut, Hollande, Zélande et de Namur, marquis du saint-empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines. » Voy. *Placards de Brabant*, t. I, p. 152. (G.)

(5) Monstrelet. — Le P. Anselme.

(6) Histoire manuscrite du Dauphiné, par Thomassin, témoin oculaire.

sous le sire de Gaucourt, et qu'avait amenés le sire de Grollée, avaient grande volonté de bien guerroyer, et bonne idée de la justice de leur cause. Le capitaine espagnol demanda qu'on lui donnât l'avant-garde, afin qu'on pût mieux s'assurer si ses gens se conduisaient bien. « Faites-moi cet honneur, disait-il, et avec l'aide de Dieu, je me comporterai de façon que vous serez contents. — Allons, Dieu nous aidera, dit le sire de Gaucourt; ne soyons pas ébahis, s'ils sont plus que nous; nous avons juste et raisonnable cause de nous défendre contre le prince d'Orange, qui nous vient assaillir malgré ses serments. Si vous vous battez hardiment, vous ferez grand butin et serez riches à jamais. » On célébra la messe: le sire de Grollée se jeta à genoux et fit sa prière à haute voix.

Cependant le prince d'Orange ne faisait pas grand compte de cette armée de Dauphinois, si petite en comparaison de la sienne (1). Il fut plus content encore quand il vit que les Espagnols faisaient l'avant-garde. Il ne doutait pas de les voir s'enfuir au premier choc; mais il en fut tout autrement. Avant que les Bourguignons eussent débouché d'un bois qu'ils traversaient et se fussent rangés dans la plaine, le sire de Villandrada et sa troupe se jetèrent si vivement sur eux, en poussant de grands cris, qu'ils les ébranlèrent. Bientôt l'attaque des Français devint tellement rude, que les ennemis furent rompus et mis dans une complète déroute. Il en périt deux ou trois cents, parmi lesquels de très-notables gentilshommes. Le prince d'Orange combattit bravement et fut blessé. Plutôt que d'être pris, il se jeta à cheval et tout armé dans le Rhône; son cheval, malgré le poids des armures, traversa le fleuve à la nage, ce qui sembla bien merveilleux. Le sire de Montaigu, de la maison de Neufchâtel, s'enfuit des premiers, et le duc de Bourgogne, irrité de ce manque de valeur, lui ôta le collier de la Toison d'or (2). Par cette victoire d'Authon, tout le Midi du royaume se trouva délivré des Bourguignons.

Au nord, la prise de la Pucelle n'avait point abattu les Français; Compiègne se défendait contre toutes les attaques du sire de Luxembourg; tout nombreux qu'étaient ses gens, il pouvait seulement entourer la ville et en fermer toutes les avenues par des bastilles et des boulevards; de sorte que rien n'arrivait plus ni par les routes ni par la rivière de l'Oise (3). Les assiégés, réduits aux extrémités de la famine, envoyèrent supplier le maréchal de Boussac, le comte de Vendôme et les autres capitaines du roi, de venir à leur secours.

Après avoir assemblé environ quatre mille combattants, avec beaucoup de paysans et d'ouvriers pour couper les bois, combler les fossés, réparer les chemins, et détruire ainsi les défenses dont les assiégeants avaient entouré leurs logis, les capitaines français arrivèrent à Verberie vers la fin d'octobre.

Le sire de Luxembourg se consulta longtemps sur ce qu'il avait à faire. S'il marchait avec toutes ses forces aux ennemis, alors les bastilles et les boulevards demeuraient dégarnis; la garnison était nombreuse et vaillante, elle sortirait pendant ce temps-là, et pourrait détruire tous les ouvrages du siége, ou du moins se retirer en sûreté. Après beaucoup de conseils tenus, entre les chefs bourguignons et anglais, il fut donc résolu d'attendre les attaques, de garder l'enceinte du siége et de s'y défendre.

La ville est située sur la rive gauche de l'Oise; le pont avait été coupé. En face était une forte bastille commandée par le sire de Noyelles. Plus haut, en remontant la rivière, il y en avait trois autres plus petites. Au-dessous de la ville, toujours sur la rive droite, était le logis des Anglais, à l'abbaye de Venette; le duc de Bourgogne avait fait jeter un pont en cet endroit. De l'autre côté de ce pont, sur la rive gauche, était le sire de Luxembourg, logé dans l'abbaye de Royaulieu, sur la route de Verberie. Enfin tout auprès de la ville, sur le chemin qui conduit à Pierrefonds, à travers la forêt, était une grande bastille où commandaient les sires de Brimeu et de Créqui.

Il fut réglé que les Anglais passeraient la rivière, et viendraient, avec le sire de Luxembourg, se mettre en bataille en avant de Royaulieu, sur la route de Verberie. Néanmoins chaque bastille, chaque logis, devait demeurer suffisamment défendu, et l'on devait envoyer du secours sur les point attaqués.

Les Français se présentèrent en effet le lendemain pour offrir la bataille, et avancèrent presque

(1) Chronique de Berri. — Monstrelet.

(2) Voy. l'*Histoire de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg, p. 6. (G.)

(3) Monstrelet, témoin oculaire. — Chartier. — Chronique de Berri.

jusqu'à la portée du trait. Ils étaient à cheval; les Anglais et les Bourguignons s'étaient mis à pied, selon leur coutume. Plusieurs gentilshommes se firent armer chevaliers par le sire de Luxembourg. Toute cette noblesse de Picardie et d'Artois espérait et désirait le combat; mais il eût été imprudent de l'engager; il fallait se tenir prêt à secourir les bastilles si elles étaient assaillies. De leur côté, les Français ne tentaient rien de plus que de fortes escarmouches.

Pendant ce temps-là, deux troupes s'en allaient à travers la forêt, se dirigeant sur la ville. L'une, de cent hommes seulement, pouvait arriver facilement jusqu'aux portes sans être aperçue; elle amenait des vivres aux assiégés, et devait leur ordonner de sortir tout aussitôt pour attaquer la grande bastille, que Saintraille, avec trois cents combattants, allait bientôt assaillir en passant par la route de Pierrefonds; car cette vaste forêt de Compiègne, qui vient jusqu'aux portes de la ville, dérobait tous les mouvements des Français.

La chose réussit comme elle avait été résolue. Au premier avis, les assiégés, avec une merveilleuse ardeur de vengeance, s'en allèrent en foule donner l'assaut à cette bastille. Ils apportèrent des échelles et tout ce qui est nécessaire dans de telles attaques. Les sires de Brimeu et de Créqui, avec leurs Picards, n'étaient pas nombreux. Ils se défendirent avec courage, et repoussèrent vivement les gens de Compiègne; mais ceux-ci avaient une ferme volonté de détruire des ennemis qui, depuis six mois, leur faisaient tant de mal. Les bourgeois, les femmes mêmes, sans regarder à aucun péril, se précipitaient dans les fossés de cette bastille pour la forcer. Guillaume de Flavy, le sire de Gamaches, abbé de Saint-Pharon, qui avait si bien défendu la ville de Meaux, d'autres encore, étaient là, excitant et dirigeant ce brave peuple. Une seconde fois l'attaque fut repoussée; mais en ce moment Saintraille et sa compagnie débouchèrent de la forêt, et l'assaut recommença avec plus de vigueur encore. Cependant aucun secours n'arrivait de Royaulieu aux gens de la bastille. Le sire de Luxembourg n'avait pas trop de tout son monde pour tenir en échec le maréchal de Boussac et les Français. Enfin, après une vaillante défense, la bastille fut emportée. Le carnage y fut grand, près de deux cents hommes d'armes y périrent. Les sires de Brimeu et de Créqui et d'autres furent mis à forte rançon.

Le passage ainsi forcé, le maréchal de Boussac et tous les Français entrèrent dans la ville. La famine y était déjà, et elle allait devenir plus cruelle avec une si grande garnison. Néanmoins la joie était extrême, et l'on espérait chasser tout à fait les ennemis. Sans plus tarder, on alla attaquer une des bastilles du haut de la rivière, où se tenaient des Portugais venus de leur pays avec la duchesse de Bourgogne. Cette bastille n'était point forte : elle fut prise. Une autre fut abandonnée par ceux qui la tenaient, et ils y mirent le feu. La bastille du pont était mieux défendue; elle ne put être emportée.

La journée ainsi passée, le sire de Luxembourg et le comte de Huntington se trouvèrent plus incertains qu'auparavant de ce qu'ils avaient à faire. Ils résolurent que chacun retournerait à son logis, qu'on y coucherait tout armé, et que le lendemain la bataille serait offerte aux Français, qui, nombreux comme ils étaient, ne pouvaient songer à rester enfermés dans Compiègne. Mais les Bourguignons et les Anglais étaient effrayés; ce long siége avait lassé leur patience. Sans prendre l'ordre de personne, pendant la nuit ils s'en allèrent de tous côtés. Le sire de Luxembourg, qui avait eu quelque méfiance à ce sujet, avait fait promettre au comte de Huntington de bien garder le passage du pont, pour empêcher ses gens de s'en aller; cela fut impossible, car les Anglais se dispersèrent aussi. Les deux chefs, ainsi abandonnés de leurs hommes, n'eurent autre chose à faire que de se retirer promptement avec ce qui leur restait, abandonnant dans les bastilles les munitions et la belle artillerie du duc de Bourgogne. Ce fut sous leurs yeux et au moment de leur départ que les gens de Compiègne vinrent s'emparer de leurs logis et détruire leurs ouvrages en leur criant mille injures. Ils s'en allèrent jusqu'en Picardie. Les Français demeurant maîtres de la campagne, y reprirent presque toutes les forteresses.

Le Duc était à Bruxelles (1), célébrant par de belles fêtes la naissance de son fils, qui fut nommé Antoine de Bourgogne, lorsqu'il apprit comment ses gens avaient été chassés de devant Compiègne, et comment les grands frais qu'il avait faits pour prendre cette ville se trouvaient perdus. Il partit

(1) Le Duc séjourna à Bruxelles, depuis le milieu d'octobre 1430, jusque dans les premiers jours de février 1431. Voy. les comptes de la recette générale de Brabant, aux archives du Royaume. (G.)

aussitôt pour Arras; il y convoqua toute la noblesse du pays et des provinces voisines, ordonnant à chaque seigneur de venir avec ce qu'il pourrait rassembler de gens de guerre; puis s'avança jusqu'à Péronne, et envoya son avant-garde occuper Lihons en Santerre. Elle était commandée par les sires Jacques de Heilly et Antoine de Vienne. Sir Thomas Kyriel, chevalier anglais, en faisait aussi partie avec des hommes de sa nation. Le Duc devait aller les rejoindre, et leur amener du monde à Germigny : c'était une petite ville dont le château était occupé par une garnison française fort peu nombreuse. L'avant-garde s'en allait donc sans nulle crainte; les hommes d'armes n'avaient point pris leurs armures; en arrivant devant la forteresse, ces Bourguignons et ces Anglais virent tout à coup partir un renard dans les champs. Ne redoutant rien d'une garnison qu'ils croyaient trop faible, ils se mirent en chasse, sans précaution ni méfiance. Mais Saintraille était arrivé la veille au soir dans Germigny. Il sut par ses coureurs que l'ennemi s'avançait en désordre. Les gens qu'il avait amenés étaient vaillants et éprouvés. Il les exhorta à bien faire, et leur montra que si les ennemis étaient plus nombreux, ils étaient pris au dépourvu. Aussitôt ils tombèrent sur eux avec un grand élan et poussant des cris; ils eurent bientôt dispersé les Bourguignons. Cependant les capitaines se rassemblèrent avec quelques-uns de leurs hommes sous l'étendard de sir Thomas Kyriel, et se défendirent vaillamment. Ce courage ne put servir qu'à leur honneur; en peu de moments ils furent tués ou pris. Jacques de Heilly, Antoine de Vienne, et environ cinquante ou soixante chevaliers bourguignons ou anglais périrent. Kyriel fut fait prisonnier. Le bâtard de Brimeu, qui arrivait avec la garnison de Roye pour se joindre au sire de Heilly, se crut à temps de regagner sa ville; mais il avait une armure si riche et si éclatante, qu'on le poursuivit vigoureusement, et qu'il ne put échapper. Après cette heureuse expédition, Saintraille retourna à Compiègne.

Le duc Philippe, irrité de la mort de ses chevaliers, manda auprès de lui un plus grand nombre de combattants, et envoya aussitôt le sire de Saint-Remi (1) au duc de Bedford, pour lui demander des renforts. Le sire de Luxembourg, qui maintenant se nommait comte de Ligny, le sire de Saveuse, le vidame d'Amiens, le seigneur d'Antoing, arrivèrent sans tarder.

Les Français, de leur côté, se rassemblaient à Compiègne. Le maréchal de Boussac, le comte de Clermont, Jacques de Chabannes, Guillaume de Flavy, Amadoc de Vignolles, Louis de Gaucourt, Regnaud de Fontaine se trouvant en assez grand nombre et en bon courage, résolurent de s'avancer jusqu'à Montdidier; ils rencontrèrent justement en route sir Louis Robsart, qui, à la tête d'une compagnie d'Anglais, arrivait au secours du duc de Bourgogne. Les Français étaient les plus forts. Les gens de sir Louis Robsart (2) s'épouvantèrent et prirent la fuite. Lui, qui était chevalier de la Jarretière, craignant pour son honneur et voulant s'acquitter de son devoir, se fit vaillamment tuer en combattant. Encouragés par cette heureuse journée, les capitaines de France envoyèrent un hérant au Duc, pour le défier et lui offrir la bataille. Il eût bien voulu l'accepter, car nul n'était plus vaillant et chevaleresque. Mais son conseil lui représenta qu'il n'avait pas assez de monde; bien qu'il eût été rejoint par lord Willoughby et par une troupe d'Anglais, ses gens étaient encore tout effrayés de la levée du siége de Compiègne et de la déroute de Germigny. D'ailleurs, lui disait-on, il ne fallait pas risquer sa renommée et sa vie à combattre contre des capitaines de compagnie qui s'étaient assemblés sans avoir pour chef un homme de son rang. Ces motifs lui semblaient appartenir à la sagesse plus qu'à la vaillance. Cependant il les écouta, et le hérant rapporta pour réponse aux Français, que s'ils voulaient attendre un jour, le comte de Ligny viendrait les combattre. Durant ce message, les deux armées étaient en présence; un marais seulement les séparait, et des deux parts on commençait à se provoquer par des escarmouches. Les Français répondirent qu'ils ne pouvaient demeurer plus longtemps en ce lieu, parce qu'ils manquaient de vivres. Pour lors le duc Philippe leur fit offrir de partager avec eux les vivres de son armée. Comme cependant il ne s'engageait point à combattre en personne, les Français s'en allèrent, et retournèrent à Compiègne, se raillant beaucoup de lui, et bien glorieux de ce qu'il n'avait pas osé combattre.

(1) Saint-Remi, témoin oculaire.

(2) Saint-Remi dit positivement que le sire de Robersart (nom qui subsiste encore à Mons), était un chevalier du Hainaut, qui de tout temps avait tenu le parti des Anglais, ainsi que sa famille. Ce fut lui qui pratiqua le mariage de Jacqueline de Hainaut avec le duc de Glocester. Il est probable que c'est le même que celui qui est appelé sire d'Escaillon par Monstrelet, par Wagenaar, et même par M. de Barante. De Reiffenberg. (G.)

Ce n'étaient pas là encore tous les revers des Bourguignons (1). Le roi, aussitôt après la délivrance de Barbazan, l'avait nommé capitaine de la province de Champagne. Il s'était d'abord rendu à Sens, puis il avait surpris Villeneuve-le-Roi, sur Perrin Grasset, qui y tenait garnison, et qui se sauva lui-même à grand'peine ; puis il s'empara de Pont-sur-Seine, et vint mettre le siége devant la forteresse de Chappes, à deux lieues de Troyes. Le sire d'Aumont la défendait, et s'y maintint avec un grand courage durant plusieurs semaines, bien que René d'Anjou, duc de Bar, fût venu se joindre aux Français; enfin il envoya demander des secours au conseil de Bourgogne. Le sire de Toulongeon, maréchal du Duché, manda une assemblée d'hommes d'armes à Montbar, puis marcha au secours du château de Chappes. Trois fois il offrit la bataille au sire de Barbazan, qui la refusa constamment, guettant l'occasion favorable. Enfin, le maréchal ayant essayé de faire entrer une portion de ses gens dans la forteresse, Barbazan chargea sur eux ; les Bourguignons vinrent les soutenir; la bataille s'engagea, et bientôt après, les Français, qui avaient pris leurs avantages, mirent les ennemis en déroute. La fleur de la noblesse de Bourgogne se trouvait à ce combat : les sires de la Tremoille, de Vergy, de Chastellux, et bien d'autres; mais ils ne purent rallier leurs gens. Le sire de Plancy et le sire de Rochefort furent faits prisonniers. La garnison de Chappes voulut sortir pour venir à l'aide du maréchal de Toulongeon. Le sire d'Aumont fut pris aussi, et tomba aux mains de Barbazan.

Il suivit sa route vers Châlons, s'empara de quelques autres places. Il étendait ses courses jusqu'auprès de Laon. Les garnisons de Reims et des forteresses voisines se joignaient à lui de tous côtés ; les compagnies françaises allaient sans cesse tenter des entreprises. Souvent les gens des communes y venaient en foule ; pour lors la guerre était encore plus cruelle. Ils ne faisaient point de prisonniers; quand les hommes d'armes avaient reçu la foi de quelque ennemi vaincu, les communes à qui il ne devait rien revenir de ces riches rançons, n'en tuaient pas moins ceux qu'on avait reçus à composition.

Une bataille plus forte fut bientôt encore gagnée par le sire de Barbazan. Le duc de Bedford, apprenant ses progrès, envoya contre lui le comte d'Arundel, le jeune fils du comte de Warwick qu'on nommait vulgairement l'enfant de Warwick, le sire de l'Isle-Adam, le seigneur de Châtillon, et d'autres bons capitaines, avec environ seize cents hommes d'armes. Barbazan et le sire de Conflans, capitaine de la ville de Châlons, vinrent à leur rencontre du côté d'Anglures, et le combat s'engagea dans un lieu nommé la Croisette (2). Durant la bataille, et pendant qu'on en était rudement aux mains, Barbazan envoya avertir un vaillant écuyer nommé Henri de Bourges, qui tenait une petite garnison dans un château voisin, de faire une sortie. Cette garnison ne faisait que rentrer, revenant d'une course sur le pays. Les hommes d'armes changèrent de chevaux, se coulèrent derrière des vignes, et tombèrent tout à coup sur les ennemis. Ce renfort de quatre cents combattants des plus vaillants, parmi lesquels était Regnault de Vignolles, un frère de la Hire, et bien digne de lui, jeta le trouble dans les Anglais. Le sire de l'Isle-Adam fut blessé, et toute cette troupe se retira en désordre.

Tant de défaites, que ne réparait point la prise de quelques petites forteresses aux environs de Paris, mettaient la rage au cœur des Anglais. Les Parisiens ne faisaient plus aucun compte de leur puissance à la guerre, et tenaient pour assuré qu'ils n'avaient qu'à se présenter au combat pour être vaincus. Le duc de Bedford, pour se les rendre plus favorables, n'avait su rien de mieux que d'annoncer toujours que le jeune roi Henri allait arriver. En effet, il avait débarqué à Calais au mois d'avril; mais depuis lors on le tenait à Rouen, bien qu'à Paris on fît sans cesse des préparatifs pour le recevoir, et qu'on réglât les fêtes de sa joyeuse entrée (3). Les habitants de Paris ne mettaient d'espoir qu'au duc de Bourgogne ; mais il ne songeait point à eux, n'avait pas même fait renouveler le traité qui lui avait conféré le titre de lieutenant général, et ne s'occupait que de ses intérêts.

Ce courroux des Anglais, cette honte de leurs revers, allumèrent encore plus la haine qu'ils avaient contre la Pucelle, maintenant leur prisonnière. Elle était la première origine de la ruine de leurs affaires. Quand elle avait paru, ils étaient au comble de leur gloire, et depuis rien ne leur avait prospéré. Comme en général ils étaient plus portés à la superstition que les Français, ils s'imaginaient que tout leur tournerait à mal, tant que Jeanne vi-

(1) Monstrelet. — Histoire de Bourgogne.
(2) Monstrelet. — Chartier.
(3) Registres du Parlement. — Journal de Paris.

vrait. Leurs chefs les plus sages avaient eux-mêmes conçu une ardeur incroyable de vengeance contre cette malheureuse fille ; ils avaient soif de sa mort. Ils voulaient aussi jeter un reproche d'infamie sur les victoires des Français et sur la cause du roi Charles VII, en y montrant un mélange de sorcelleries et de crimes contre la foi catholique. Leur rage était si grande, qu'ils firent brûler à Paris une pauvre femme de Bretagne, seulement parce qu'elle affirmait, d'après les visions qu'elle avait souvent de Dieu le Père, que Jeanne était bonne chrétienne, qu'elle n'avait rien fait que de bien, et qu'elle était venue de la part de Dieu (1).

Les Anglais avaient, pour perdre la Pucelle, un zélé et cruel serviteur dans la personne de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais. Excité sans cesse par le duc de Bedford et le comte de Warwick, il conduisit toute la procédure. Il pouvait s'y entendre, car avant d'être homme d'Église, il avait été homme de justice; lorsque les Bourguignons, en 1418, avaient surpris Paris et massacré les Armagnacs, Pierre Cauchon avait été pourvu de l'office de maître des requêtes (2). Les docteurs de l'Université de Paris ne furent pas moins ardents; ce sont eux qui, en apparence, mirent tout en mouvement.

Après six mois passés dans les prisons de Beaurevoir, d'Arras et du Crotoy, Jeanne avait été conduite à Rouen, où se trouvaient le jeune roi Henri et tout le gouvernement des Anglais. Elle fut menée dans la grosse tour du château; on fit forger pour elle une cage de fer, et on lui mit les fers aux pieds. Les archers anglais, qui la gardaient, l'insultaient grossièrement, et parfois essayèrent de lui faire violence. Ce n'était pas seulement les gens du commun qui se montraient cruels et violents envers elle. Le sire de Luxembourg, dont elle avait été prisonnière, passant à Rouen, alla la voir dans sa prison avec le comte de Warwick et le comte de Strafford: « Jeanne, dit-il en plaisantant, je suis venu te mettre » à rançon ; mais il faut promettre de ne t'armer » jamais contre nous. — Ah! mon Dieu, vous vous » riez de moi, dit-elle; vous n'en avez ni le vouloir » ni le pouvoir. Je sais bien que les Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le » royaume de France; mais, fussent-ils cent mille » *Goddem* de plus qu'à présent, ils n'auront » pas ce royaume. » Irrité de ces paroles, le comte de Strafford tira sa dague pour la frapper, et ne fut arrêté que par le comte de Warwick.

Il n'y avait pas en ce moment d'archevêque à Rouen. Pour que l'évêque de Beauvais pût devenir juge de la Pucelle, qui avait été prise dans son diocèse, il fallut que le chapitre de Rouen lui accordât territoire et juridiction. Le roi Henri, sur la demande de cet évêque et de l'Université de Paris, ordonna ensuite, par lettres patentes, que la femme qui se faisait appeler la Pucelle fût livrée audit évêque pour l'interroger et procéder contre elle, sauf à reprendre la susdite, si elle n'était pas atteinte et convaincue de ce qui lui était imputé. Du reste, les Anglais ne voulurent jamais consentir à la mettre, ainsi qu'elle aurait dû être, dans la prison de l'archevêque. Jeanne elle-même, ainsi que quelques docteurs, remarqua cette violation du droit, mais l'évêque de Beauvais s'en inquiéta peu.

Il ne se trouvait guère d'ecclésiastiques aussi zélés que Pierre Cauchon pour les Anglais, et aussi furieux contre Jeanne. Cependant cet évêque, tout emporté qu'il était, voulut par précaution s'environner d'autant de gens lettrés et habiles qu'il en pourrait réunir. Sa violence et les menaces des Anglais lui firent trouver beaucoup d'hommes faibles qui agissaient par peur et complaisance, et d'autres, mais en bien petit nombre, qui, comme lui, se firent serviteurs cruels et empressés du conseil d'Angleterre.

Jean Lemaître, vicaire de l'inquisiteur général du royaume, fut des premiers. Il chercha tous les moyens de ne point prendre part aux iniquités qu'il voyait préparer contre la malheureuse Jeanne. Il prétendit que l'évêque de Beauvais agissant comme sur son propre territoire, le vicaire du diocèse de Rouen n'en devait point connaître. Il fallut qu'une commission spéciale de l'inquisiteur général lui fût envoyée.

Ce n'était pas chose facile de donner à une telle affaire une apparence de justice, et de contenter les Anglais en suivant les procédés des lois et des coutumes; car il était public que Jeanne était une sainte personne, qui avait bravement combattu contre les Anglais et les Bourguignons, qui avait été prise à la guerre, et à qui l'on n'avait nul autre reproche à faire. Aussi ce procès fut-il une suite de mensonges, de piéges dressés à l'accusée, de violations continuelles du droit, avec l'hypocrisie d'en vouloir suivre les règles (3).

(1) Dépositions diverses du procès de révision.
(2) Registres du Parlement.
(3) Amelgard.

On commença par laisser pénétrer dans sa prison un prêtre nommé Nicolas l'Oiseleur, qui feignit d'être Lorrain et partisan secret du roi de France. Il mit tout en œuvre pour avoir sa confiance. Pendant ce temps-là, l'évêque de Beauvais et le comte de Warwick, cachés tout auprès, écoutaient ce qu'elle disait. Les notaires, qu'ils avaient amenés pour l'écrire, en eurent honte ; ils dirent qu'ils écriraient ce qu'elle répondrait devant le tribunal ; mais que ceci n'était pas chose honnête. D'ailleurs qu'aurait dit Jeanne qu'elle ne fût prête à dire devant tout le monde ? Ce prêtre devint ensuite son confesseur, et durant le procès lui conseilla toujours les réponses qui pouvaient lui nuire.

Les seuls juges qui eussent voix pour prononcer étaient l'évêque et le vicaire de l'inquisiteur. Les docteurs qu'on avait réunis presque jusqu'au nombre de cent, leur servaient seulement de conseil et d'assesseurs. Un chanoine de Beauvais, nommé Estivet, remplissait les fonctions de promoteur, qui sont celles de procureur du roi. Ce fut, après l'évêque, le plus violent contre l'accusée. Il l'injuriait sans cesse, et s'emportait contre ceux qui demandaient les règles de la justice.

Il y avait aussi un conseiller commissaire examinateur pour faire les interrogatoires préliminaires.

On avait envoyé faire des informations à Domremy, dans le pays de Jeanne. Comme elles lui étaient favorables, elles furent supprimées, et l'on n'en donna point connaissance aux docteurs.

Jeanne commença par subir six interrogatoires de suite devant ce nombreux conseil. Elle y parut peut-être plus courageuse et plus étonnante que lorsqu'elle combattait les ennemis du royaume. Cette pauvre fille, si simple que tout au plus savait-elle son *Pater* et son *Ave*, ne se troubla pas un seul instant. Les violences ne lui causaient ni frayeur ni colère. On n'avait voulu lui donner ni avocat ni conseil; mais sa bonne foi et son bon sens déjouaient toutes les ruses qu'on employait pour la faire répondre d'une manière qui aurait donné lieu à la soupçonner d'hérésie ou de magie. Elle faisait souvent de si belles réponses, que les docteurs en demeuraient tout stupéfaits. On lui demanda si elle savait être en la grâce de Dieu : « C'est une grande chose, » dit-elle, de répondre à une telle question. — » Oui, interrompit un des assesseurs nommé Jean » Fabri, c'est une grande question, et l'accusée » n'est pas tenue d'y répondre. — Vous auriez » mieux fait de vous taire, s'écria l'évêque en fureur. — Si je n'y suis pas, répondit-elle, Dieu » m'y veuille recevoir; et si j'y suis, Dieu m'y » veuille conserver. » Elle disait encore : « Si ce » n'était la grâce de Dieu, je ne saurais moi-même » comment agir. » Une autre fois, on l'interrogeait touchant son étendard. « Je le portais au lieu de » lance, disait-elle, pour éviter de tuer quelqu'un, » je n'ai jamais tué personne. » Et puis quand on voulait savoir quelle vertu elle supposait dans cette bannière : « Je disais, entrez hardiment parmi les » Anglais, et j'y entrais moi-même. » On lui parla du sacre de Reims, où elle avait tenu son étendard près de l'autel : « Il avait été à la peine, c'était bien » raison, dit-elle, qu'il fût à l'honneur. »

Quant à ses visions, elle racontait tout ce qu'elle avait déjà dit à Poitiers. Sa foi était la même en ce que lui disaient ses voix. Elle les entendait sans cesse dans sa prison, elle voyait souvent les deux saintes; elle recevait leurs consolations et leurs encouragements ; c'était par leur conseil qu'elle répondait hardiment; c'était d'après elles qu'elle répétait tranquillement devant ce tribunal tout composé de serviteurs des Anglais, que les Anglais seraient chassés de France.

Un point sur lequel on revenait souvent, c'était les signes qu'elle avait donnés au roi pour être agréée de lui. Souvent elle refusait de répondre là-dessus ; d'autres fois c'étaient les voix qui lui avaient défendu d'en rien dire. Puis cependant elle faisait à ce sujet des récits étranges et divers, d'un ange qui aurait remis une couronne au roi de la part du ciel, et de la façon dont cette vision se serait passée. Tantôt le roi seul l'avait vue ; tantôt beaucoup d'autres en avaient été témoins. D'autres fois c'était elle-même qui était cet ange ; puis elle semblait confondre cette couronne avec celle qu'on avait réellement fait fabriquer pour le sacre de Reims. Enfin ses idées sur les premières entrevues qu'elle avait eues avec le roi semblaient confuses, sans suite et sans signification. Plusieurs ont pu y voir des allégories ou de grands mystères. Dans les serments qu'on lui faisait prêter de répondre la vérité, elle mettait toujours une réserve touchant ce qu'elle avait dit au roi, et elle ne jurait de répondre que sur les faits du procès. Du reste, rien n'était si pieux, si simple, si vrai que tout ce qu'elle disait.

Par là elle ne faisait qu'accroître la fureur des Anglais et de l'évêque. Les conseillers qui prenaient le parti de l'accusée étaient insultés, et souvent menacés d'être jetés à la rivière. Les notaires étaient

(1) 1431-1430, v. st. L'année commença le 1er avril.

contraints d'omettre les réponses favorables, et à grand'peine pouvaient-ils se défendre d'insérer des faussetés. Après les premiers interrogatoires, l'évêque jugea à propos de ne continuer la procédure que devant un très-petit nombre d'assesseurs : il dit aux autres qu'on leur communiquerait tout, et qu'on leur demanderait leur avis sans requérir leur présence.

Le procès avait déjà éloigné tous les faits de sorcelleries. Aucun témoignage, aucune réponse de l'accusée ne pouvaient laisser sur cela le moindre soupçon. Lorsqu'on lui avait parlé d'un arbre des fées, fameux dans son village, elle avait dit que sa marraine assurait bien avoir vu les fées, mais que pour elle, elle n'avait jamais eu aucune vision en ce lieu. D'ailleurs, on avait procédé aux mêmes visites qu'à Poitiers, et l'idée que le diable ne peut faire de pacte avec une vierge était encore une justification. Le duc de Bedford eut la déshonnête curiosité de se cacher dans la chambre voisine, durant cette visite, et de regarder par une ouverture de la muraille.

Ainsi l'accusation se dirigea sur deux points : le péché de porter un habit d'homme, et le refus de se soumettre à l'Église. Ce fut une chose singulière que son obstination à ne point porter l'habit de son sexe. Sans doute, les vêtements qu'elle conservait pouvaient mieux garantir sa pudeur des outrages de ses gardiens; mais elle ne disait point ce motif. C'était toujours l'ordre de ses voix qu'elle alléguait; il semblait que sa volonté ne fût pas libre sur cet article, et qu'elle eût quelque devoir prescrit par la volonté divine. Quant à la soumission à l'Église, c'était un piége où la faisait tomber la malice de son juge. On lui avait fait une distinction savante et subtile de l'Église triomphante dans le ciel et de l'Église militante sur la terre. Grâce à son perfide confesseur, elle se persuadait que se soumettre à l'Église, c'était reconnaître le tribunal, qu'elle voyait composé de ses ennemis, et où elle demandait toujours qu'il y eût aussi des gens de son parti.

Après ses premiers interrogatoires, le promoteur dressa les articles sur lesquels il faisait porter l'accusation; car tout jusqu'alors n'avait été qu'une instruction préparatoire. Les interrogatoires recommencèrent alors devant un plus grand nombre d'assesseurs; il y en avait trente ou quarante, mais non plus cent. Presque tous ne cherchaient qu'à se dérober à ce cruel office, et les menaces des Anglais en avaient fait partir plusieurs.

Cependant maître de la Fontaine, commissaire-examinateur, et deux autres assesseurs, émus de pitié et de justice, ne purent endurer qu'on trompât ainsi Jeanne sur le chapitre de la soumission à l'Église. Ils allèrent la voir, et tâchèrent de lui expliquer que l'Église militante, c'était le pape et les saints conciles; qu'ainsi elle ne risquait rien à s'y soumettre. Un d'entre eux eut même le courage de lui dire en plein interrogatoire de se soumettre au concile général de Bâle, qui pour lors était assemblé. « Qu'est-ce, dit-elle, qu'un concile général? — C'est une congrégation de l'Église universelle, ajouta frère Isambart, et il s'y trouve autant de docteurs de votre parti que du parti des Anglais. — Oh, en ce cas, je m'y soumets! s'écria-t-elle. — Taisez-vous donc, de par le diable! » interrompit l'évêque, et il défendit au notaire d'écrire cette réponse : « Hélas! vous écrivez ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce qui est pour, » dit la pauvre fille.

Frère Isambart n'en fut pas quitte pour la colère de l'évêque. Le comte de Warwick l'accabla ensuite d'injures et de menaces. « Pourquoi as-tu ce matin soufflé cette méchante? lui dit-il; par là morbleu! vilain, si je m'aperçois que tu veuilles encore l'avertir pour la sauver, je te ferai jeter à la Seine. » Le commissaire-examinateur et l'autre assesseur se prirent tellement de crainte, qu'ils s'en allèrent de la ville; il fut défendu que personne, hors l'évêque, pût entrer dans la prison.

Les interrogatoires terminés, on rédigea en douze articles latins la substance des réponses de l'accusée, et comme un des assesseurs remarquait que l'on en rapportait le sens inexactement, l'évêque, sans plus conférer avec personne, envoya ces douze articles mensongers, comme mémoire à consulter, sans nommer l'accusée, à l'Université de Paris, au chapitre de Rouen, aux évêques de Lisieux, d'Avranches et de Coutances, et à plus de cinquante docteurs, la plupart assesseurs dans le procès. Les juges voulaient ainsi, selon la forme et la coutume, être éclairés sur les points de doctrine et les faits qui concernaient la foi catholique.

Tous les avis furent contraires à l'accusée. Sans parler du mauvais vouloir de ceux qui étaient consultés, ils ne pouvaient guère répondre d'autre sorte au faux exposé qu'on avait mis sous leurs yeux. Tous pensèrent que l'accusée sur laquelle on les consultait avait cru légèrement ou orgueilleusement à des apparitions et révélations qui venaient sans doute du malin esprit; qu'elle blasphémait Dieu en lui imputant l'ordre de porter l'habit

d'homme, et qu'elle était hérétique en refusant de se soumettre à l'Église.

Pendant ce temps-là les juges, sans attendre les réponses, faisaient à Jeanne des monitions; car un tribunal ecclésiastique n'était jamais censé demander que la soumission du coupable. En ce moment elle tomba fort malade, ce qui mit les Anglais en grande inquiétude. « Pour rien au monde, disait le » comte de Warwick, le roi ne voudrait qu'elle » mourût de mort naturelle ; il l'a achetée si cher, » qu'il entend qu'elle soit brûlée. Qu'on la guérisse » au plus vite. »

Lorsqu'elle ne fut plus malade, on reprit les monitions; personne n'éclaircissait plus à son esprit simple et ignorant tout le verbiage qu'on lui tenait sur la soumission à l'Église; aussi paraissait-elle toujours s'en rapporter seulement à ce qu'elle tenait elle-même de Dieu par ses voix; cependant elle parlait sans cesse avec respect de l'autorité du pape. Son obstination à ne pas reprendre les habits de femme n'était pas moindre.

Enfin la sentence fut portée. C'était, comme les jugements ecclésiastiques, une déclaration faite à l'accusée, que pour tels et tels motifs elle était retranchée de l'Église, comme un membre infect, et livrée à la justice séculière. On ajoutait, toujours pour la forme, que les laïques seraient engagés à modérer la peine, en ce qui touche la mort ou la mutilation.

Mais l'on voulut avoir d'elle, avant son supplice, une sorte d'aveu public de la justice de sa condamnation. Pour lors on commença à lui faire donner par son faux confesseur le conseil de se soumettre, avec la promesse d'être traitée doucement, et de passer des mains des Anglais aux mains de l'Église. Le 24 mai 1431 elle fut amenée au cimetière Saint-Ouen; là, deux grands échafauds étaient dressés; sur l'un était le cardinal de Winchester, l'évêque de Beauvais, les évêques de Noyon et de Boulogne, et une partie des assesseurs.

Jeanne fut conduite sur l'autre échafaud; sur celui-ci se trouvaient le docteur qui devait prêcher, les notaires du procès, les appariteurs qui avaient été chargés de sa garde durant les interrogatoires, maître l'Oiseleur et un autre assesseur qui l'avait aussi confessée. Tout auprès était le bourreau avec sa charrette, disposée pour recevoir la Pucelle et la conduire au bûcher préparé sur la grande place. Une foule immense de Français et d'Anglais remplissait le cimetière. Le prédicateur parla longuement. « O noble maison de France, dit-il entre autres choses, qui toujours jusqu'à présent t'étais » gardée des choses monstrueuses, et qui as tou- » jours protégé la foi, as-tu été assez abusée pour » adhérer à une hérétique et une schismatique ! » c'est grand'pitié ! Ah ! France, tu es bien abusée, » toi qui as toujours été la chambre très-chrétienne; » et Charles, qui te dis son roi et son gouverneur, » tu as adhéré, comme un hérétique que tu es, aux » paroles et aux faits d'une vaine femme diffamée et » pleine de déshonneur. »

Sur ce, elle l'interrompit : « Parlez de moi, » mais non pas du roi ; il est bon chrétien, et j'ose » bien dire et jurer, sous peine de la vie, que c'est » le plus noble d'entre les chrétiens, qui aime le » mieux la foi et l'Église. Il n'est point tel que vous » dites. — Faites-la taire, » s'écria l'évêque de Beauvais.

En finissant le sermon, le prédicateur lut à Jeanne une formule d'abjuration, et lui dit de la signer. « Qu'est-ce qu'abjuration ? » dit-elle. On lui expliqua que, si elle refusait les articles qu'on lui présentait, elle serait brûlée, et qu'il fallait se soumettre à l'Église universelle. « Eh bien j'abjurerai, » si l'Église universelle le veut ainsi. » Mais ce n'était pas les soumissions à l'Église ni au pape qu'on voulait avoir d'elle, c'était l'aveu que ses juges avaient bien jugé. Alors on redoubla de menaces, d'instances, de promesses. On tenta tous les moyens de la troubler. Elle fut longtemps ferme et invariable. « Tout ce que j'ai fait, j'ai bien fait de le faire, » disait-elle.

Cette scène se prolongeait. Pour lors les Anglais commencèrent à s'impatienter de ce qui leur semblait de la miséricorde. Des cris s'élevaient contre l'évêque de Beauvais, on l'appelait traître. « Vous » en avez menti, disait-elle, mais c'est le devoir » d'un évêque de chercher le salut de l'âme et du » corps de l'accusée. » Le cardinal de Winchester imposa silence à ses gens.

Enfin l'on triompha de la résistance de Jeanne. « Je veux, dit-elle, tout ce que l'Église voudra, et » puisque les gens d'Église disent que mes visions » ne sont pas croyables, je ne les soutiendrai pas. » — Signe donc, ou tu vas périr par le feu, » lui dit le prédicateur. Dans tout cet intervalle, un secrétaire du roi d'Angleterre, qui se trouvait près de l'échafaud de Jeanne, avait mis à la place des articles qu'on lui avait lus et qu'on avait eu tant de peine à lui faire approuver, un autre papier contenant une longue abjuration, où elle avouait que tout ce qu'elle avait dit était mensonger, et priait

qu'on lui pardonnât ses crimes. On prit sa main, et on lui fit mettre au bas de ce papier une croix pour signature. Le trouble se mit aussitôt parmi la foule; les Français se réjouissant de la voir sauvée, les Anglais furieux et jetant des pierres.

L'évêque de Beauvais et l'inquisiteur prononcèrent alors une autre sentence qu'ils avaient apportée, et condamnèrent Jeanne à passer le reste de ses jours en prison, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse. Dès l'instant même, on manqua aux promesses qu'on venait de lui faire. Elle croyait être remise au clergé, et ne plus être aux mains des Anglais; quoi qu'elle pût dire, on la ramena à la Tour.

Cependant les Anglais étaient en grande colère; ils tiraient leurs épées, et menaçaient l'évêque et les assesseurs, criant qu'ils avaient mal gagné l'argent du roi. Le comte de Warwick lui-même se plaignit à l'évêque: « L'affaire va mal, puisque » Jeanne échappe, dit-il. — N'ayez pas de souci, » dit un des assesseurs; nous la retrouverons » bien. »

Ce fut en effet à quoi l'on s'occupa sans tarder. Elle avait repris l'habit de femme. On laissa son habit d'homme dans la même chambre. En même temps les Anglais qui la gardaient, et même un seigneur d'Angleterre, se portaient contre elle à d'indignes violences. Elle était plus étroitement enchaînée qu'auparavant, et traitée avec plus de dureté. On n'omettait rien pour la jeter dans le désespoir. Enfin, voyant qu'on ne pouvait réussir à lui faire violer la promesse qu'elle avait faite de garder les vêtements de son sexe, on les lui enleva durant son sommeil, et on ne lui laissa que l'habit d'homme. « Messieurs, dit-elle en s'éveillant, vous savez que » cela m'est défendu; je ne veux point prendre cet » habit. » Mais pourtant il lui fallut se lever et se vêtir. Alors ce fut une joie extrême parmi les Anglais. « Elle est prise! » s'écria le comte de Warwick. On fit aussitôt avertir l'évêque. Les assesseurs, qui arrivèrent un peu avant lui, furent menacés et repoussés par les Anglais qui remplissaient la cour du château.

Sans vouloir écouter ses excuses, sans laisser mettre dans le procès-verbal les outrages qu'on lui avait faits et la nécessité où elle avait été placée de changer de vêtements, sans s'arrêter à ses justes plaintes, l'évêque lui dit qu'il voyait qu'elle tenait encore à ses illusions. « Avez-vous encore entendu » vos voix? ajouta-t-il. — Il est vrai, répondit- » elle. — Qu'ont-elles dit? poursuivit l'évêque. — » Dieu m'a fait connaître, continua-t-elle, que » c'était grand'pitié d'avoir signé votre abjuration » pour sauver ma vie. Les deux saintes m'avaient » bien dit sur l'échafaud de répondre hardiment à » ce faux prédicateur, qui m'accusait de ce que je » n'ai jamais fait; elles m'ont reproché ma faute. » Alors elle affirma plus que jamais qu'elle croyait que ses voix venaient de Dieu; qu'elle n'avait nullement compris ce que c'était qu'abjuration; qu'elle n'avait signé que par crainte du feu; qu'elle aimait mieux mourir que de rester enchaînée; que la seule chose qu'elle pût faire, c'était de porter l'habit de femme. « Du reste, donnez-moi une prison douce; » je serai bonne et ferai tout ce que voudra l'É- » glise. »

C'en était assez, elle était perdue. « Farewell! » cria l'évêque aux Anglais et au comte de Warwick, qui l'attendaient au sortir de la prison.

Les juges résolurent donc de la remettre à la justice séculière, c'est-à-dire de l'envoyer au supplice. Quand cette dure et cruelle mort fut annoncée à la pauvre fille, elle se prit à pleurer et à s'arracher les cheveux. Ses voix l'avaient souvent avertie qu'elle périrait; souvent aussi elle avait cru que leurs paroles lui promettaient délivrance; mais aujourd'hui elle ne songeait qu'à cet horrible supplice. « Hélas! disait-elle, réduire en cendres mon corps » qui est pur et n'a rien de corrompu. J'aimerais » sept fois mieux qu'on me coupât la tête. Si, » comme je le demandais, j'eusse été gardée par les » gens d'Église, et non par mes ennemis, il ne me » serait pas si cruellement advenu. Ah! j'en ap- » pelle à Dieu, le grand juge, des cruautés et des » injustices qu'on me fait. »

Lorsqu'elle vit Pierre Cauchon: « Évêque, dit- » elle, je meurs par vous. » Puis à un des assesseurs: « Ah! maître Pierre, où serai-je aujour- » d'hui? — N'avez-vous pas bonne espérance en » Dieu? répondit-il. — Oui, reprit-elle; Dieu ai- » dant, j'espère bien aller en paradis. » Par une singulière contradiction avec la sentence, on lui permit de communier. Le 30 mai, sept jours après son abjuration, elle monta dans la charrette du bourreau. Son confesseur, non celui qui l'avait trahie, mais frère Martin l'Advenu et frère Isambart, qui avaient au contraire plus d'une fois réclamé justice dans le procès, étaient près d'elle. Huit cents Anglais, armés de haches, de lances et d'épées, marchaient à l'entour.

Dans le chemin, elle priait si dévotement, et se lamentait avec tant de douceur, qu'aucun Français

ne pouvait retenir ses larmes. Quelques-uns des assesseurs n'eurent pas la force de la suivre jusqu'à l'échafaud. Tout à coup un prêtre perça la foule, arriva jusqu'à la charrette et y monta. C'était maître Nicolas l'Oiseleur, son faux confesseur, qui, le cœur contrit, venait demander à Jeanne pardon de sa perfidie. Les Anglais l'entendant, et furieux de son repentir, voulaient le tuer. Le comte de Warwick eut grand'peine à le sauver.

Arrivée à la place du supplice : « Ah! Rouen! » dit-elle, Rouen! est-ce ici que je dois mourir? » Le cardinal de Winchester et plusieurs prélats français étaient placés sur un échafaud ; les juges ecclésiastiques et séculiers sur un autre. Jeanne fut amenée devant eux. On lui fit d'abord un sermon pour lui reprocher sa rechute ; elle l'entendit avec patience et grand calme. « Jeanne, va en paix ; » l'Église ne peut plus te défendre, et te livre aux » mains séculières. » Tels furent les derniers mots du prédicateur.

Alors elle se mit à genoux, et se recommanda à Dieu, à la sainte Vierge et aux saints, surtout à saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite; elle laissait voir tant de ferveur, que chacun pleurait, même le cardinal de Winchester et plusieurs Anglais.

L'évêque de Beauvais donna lecture de la sentence qui la déclarait relapse et l'abandonnait au bras séculier. Ainsi repoussée par l'Église, elle demanda la croix. Un Anglais en fit une de deux bâtons, et la lui donna. Elle la prit dévotement et la baisa : mais elle désira avoir celle de la paroisse; on alla la quérir, et elle la serrait étroitement contre son cœur en continuant ses prières.

Cependant les gens de guerre des Anglais, et même quelques capitaines commencèrent à se lasser de tant de délai. « Allons donc, prêtre, voulez-vous » nous faire dîner ici? disaient les uns. — Donnez- » la-nous, disaient les autres, et ce sera bientôt » fini. — Fais ton office, » disaient-ils au bourreau.

Sans autre commandement, et avant la sentence du juge séculier, le bourreau la saisit. Elle embrassa la croix, et marcha vers le bûcher. Des hommes d'armes anglais l'y entraînaient avec fureur. Jean de Mailly, évêque de Noyon, et quelques autres du clergé de France, ne pouvant endurer un si lamentable spectacle, descendirent de leur échafaud, et se retirèrent.

Le bûcher était dressé sur un massif de plâtre. Lorsqu'on y fit monter Jeanne, on plaça sur sa tête une mitre où étaient écrits les mots *hérétique*, *relapse, apostate*, *idolâtre*. Frère Martin l'Advenu, son confesseur, était monté sur le bûcher avec elle; il y était encore, que le bourreau alluma le feu. « Jésus! » s'écria Jeanne. Et elle fit descendre le bon prêtre. « Tenez-vous en bas, dit-elle ; levez » la croix devant moi, que je la voie en mourant, » et dites-moi de pieuses paroles jusqu'à la fin. »

L'évêque s'approcha ; elle lui répéta : « Je meurs » par vous. » Et elle assura encore que les voix venaient de Dieu, qu'elle ne croyait pas avoir été trompée, et qu'elle n'avait rien fait que par ordre de Dieu. « Ah! Rouen, ajoutait-elle, j'ai grand'peur » que tu ne souffres de ma mort. » Ainsi protestant de son innocence, et se recommandant au ciel, on l'entendit encore prier à travers la flamme : le dernier mot qu'on put distinguer fut : « *Jésus!* »

Il y avait peu d'hommes assez durs pour retenir leurs larmes; tous les Anglais, sauf quelques gens de guerre qui continuaient à rire, étaient attendris. « C'est une belle fin, disaient quelques-uns, et je » me tiens heureux de l'avoir vue, car elle fut bonne » femme. » Les Français murmuraient que cette mort était cruelle et injuste. « Elle meurt martyre » pour son vrai Seigneur.—Ah! nous sommes per- » dus; on a brûlé une sainte. — Plût à Dieu que » mon âme fût où est la sienne! » Tels étaient les discours qu'on tenait. Un autre avait vu le nom de Jésus écrit en lettres de flamme au-dessus du bûcher.

Mais ce qui fut plus merveilleux, c'est ce qui advint à un homme d'armes anglais. Il avait juré de porter un fagot de sa propre main au bûcher; quand il s'approcha pour faire ce qu'il avait dit, entendant la voix étouffée de Jeanne, qui criait : « Jésus! » le cœur lui manqua, et on le porta en défaillance à la prochaine taverne. Dès le soir, il alla trouver frère Isambart, se confessa à lui, dit qu'il se repentait d'avoir tant haï la Pucelle, qu'il la tenait pour sainte femme, et qu'il avait vu son âme s'envoler des flammes vers le ciel, sous la forme d'une blanche colombe. Le bourreau vint aussi se confesser le jour même, craignant de ne jamais obtenir le pardon de Dieu.

Ce qui faisait encore crier au miracle, c'est que, lorsque Jeanne fut étouffée, ce bourreau avait écarté le feu pour montrer au peuple son corps dépouillé, et qu'on avait cru voir que la flamme l'avait laissé presque entier. Pour qu'il n'en restât plus de vestiges, le cardinal de Winchester ordonna que les cendres de la malheureuse Jeanne fussent jetées dans la Seine.

Cependant le gouvernement des Anglais n'avait point obtenu, comme il le désirait tant, l'aveu que toutes les apparitions de Jeanne et les prédictions de ses voix étaient autant de mensonges. Il pouvait voir par le bruit commun qu'on tenait la sentence pour injuste, et rendue en haine de la Pucelle et du roi de France. D'autre part, l'évêque de Beauvais était inquiet de ce qui pourrait lui arriver pour avoir conduit une telle procédure; il voulut même avoir des lettres de garantie du roi d'Angleterre, qui s'engagea à le soutenir et à le défendre devant le concile et le pape, s'il en était besoin.

Huit jours après la mort de Jeanne, on imagina donc de commencer une information, afin de prouver par témoins qu'elle avait abjuré et reconnu la fausseté de ses visions; on trouva encore, pour être garants de ce récit, maître l'Oiseleur et quelques autres. Les notaires du procès se refusèrent à signer. Personne ne sembla croire à ces témoignages tardifs. Il était à croire que, si Jeanne se fût ainsi démentie, on n'eût pas manqué à en constater, de son vivant, la certitude juridique.

Néanmoins le roi d'Angleterre écrivit à tous les princes de la chrétienté une lettre pour leur exposer comment il avait été procédé contre Jeanne, et ce qui lui avait été imputé; il assurait qu'elle avait reconnu à sa mort que des esprits mauvais et mensongers l'avaient moquée et déçue. Le même récit fut envoyé aux évêques, aux églises, aux principaux seigneurs et aux bonnes villes du royaume. Il n'en demeura pas moins établi dans les esprits, en France et dans les pays chrétiens, que les Anglais avaient cruellement mis à mort cette pauvre fille par une basse vengeance, par colère de leurs défaites, et en mettant leur volonté à la place de la justice. Les Bourguignons eux-mêmes ne partageaient en rien le ressentiment des Anglais, et chez eux (1) on parla toujours de la Pucelle comme d'une fille merveilleuse, vaillante à la guerre, et qui ne méritait en rien cette horrible sentence.

Elle n'eut, ce semble, d'autres approbateurs que parmi le peuple de Paris, où beaucoup de gens avaient encore une si grande haine des Armagnacs et du roi, que tout ce qui était contre eux leur semblait croyable (2). Le 4 juillet, conformément à ce que le roi d'Angleterre avait ordonné dans sa lettre aux évêques, il fut fait une prédication pour informer le peuple du jugement et des crimes de la Pucelle. Ce fut un dominicain, inquisiteur de la foi, qui fit ce sermon. Il ne se borna point aux imputations du procès ni aux faux motifs du jugement, mais raconta encore aux Parisiens beaucoup d'autres mensonges et rumeurs populaires; il dit entre autres que c'était frère Richard qui avait instruit Jeanne à débiter de telles impostures, ainsi que Catherine de La Rochelle, et Perrette la Bretonne, qu'on avait, l'année d'auparavant, brûlée à Paris.

Tout ces restes de la faction des bouchers avaient, assurément, un très-mauvais vouloir contre le parti des Français; néanmoins il s'en fallait beaucoup qu'ils eussent le moindre amour pour les Anglais (3). Depuis la chute de leur fortune, les anciens ennemis du royaume perdaient tout crédit sur les esprits. C'était de continuelles railleries sur leurs défaites. On assurait que lorsqu'ils étaient allés attaquer Lagny, toute leur entreprise s'était réduite à tuer un coq; et, quand ils en revinrent, on disait que c'était pour se confesser et faire leurs pâques (4).

Louviers, que les Anglais assiégeaient depuis longtemps, et qu'ils se vantaient de prendre aussitôt après la mort de la Pucelle, continuait aussi à se bien défendre; la Hire était dans la ville avec son frère Amadoc et le sire d'Illiers.

Pendant ce temps, Ambroise de Loré, qui commandait l'armée du duc d'Alençon, avait encore de plus grands avantages dans la Normandie et le Perche.

Le maréchal de Boussac et Saintraille se tenaient à Beauvais; ils furent avertis que, le 4 août, le duc de Bedford devait se rendre, assez peu accompagné, de Rouen à Paris. Ils tombèrent à l'improviste sur lui auprès de Mantes; il n'eut que le temps de se jeter en un bateau, et de passer la rivière pour gagner Paris en toute hâte (5); presque tous ses gens y périrent. Le bruit se répandit même au camp des Anglais devant Louviers qu'il avait été tué ou pris. Aussitôt le comte de Warwick et le comte d'Arundel quittèrent le siége et marchèrent contre le maréchal de Boussac, qui menaçait aussi la Normandie et Rouen. Il n'avait pas une armée nombreuse; il se renferma dans Beauvais. Les Anglais le suivirent jusque-là. Quelques jours après, les Français firent une sortie, et se lancèrent à la poursuite des ennemis jusqu'au village de Nully; mais ils tombèrent ainsi dans un piége. Tout à coup le

(1) Monstrelet. — Chastelain. — Amelgard. — Saint-Remi.
(2) Journal de Paris.
(3) *Ibid.*
(4) Journal de Paris.
(5) *Idem.* — Monstrelet. — Chartier. — Hollinshed.

comte d'Arundel déboucha d'un petit vallon. Les Français furent surpris; le maréchal de Boussac ordonna aussitôt qu'on se mît en ordre et en bataille. Il était trop tard; l'avant-garde que commandait Saintraille s'était emportée trop loin. Elle fut environnée; et, après s'être défendus de leur mieux, les sires de Saintraille et de Gaucourt furent faits prisonniers. Avec eux, tomba aux mains des Anglais un jeune berger, que, depuis la mort de la Pucelle, on tâchait de mettre en crédit parmi les gens de guerre. Cet enfant était une sorte de fou; il avait des visions, et montrait ses mains et son côté tachés de sang, ainsi qu'un autre saint François; il montait à cheval assis comme une femme. On répandait qu'il n'avait qu'à toucher les portes d'une ville pour les faire ouvrir, et qu'il avait promis de mener les Français à Rouen. On le nommait Guillaume le Pastourel (1).

Cette victoire des Anglais n'était pas grande, et répara mal leurs affaires. Elles déclinaient d'autant plus que leur puissant allié, le duc de Bourgogne, s'était lassé de faire tant de frais pour recueillir si peu d'avantages. Peu après le moment où il avait été défié par les Français, il avait quitté son armée pour retourner près de la Duchesse qui venait de perdre son fils, né depuis cinq mois (2). « Plût à » Dieu que je fusse mort aussi, je me tiendrais pour » plus heureux! » s'était écrié le Duc, en recevant cette triste nouvelle.

Au mois d'avril suivant, désirant enfin sortir des embarras et des chagrins que lui causait cette guerre, il envoya des ambassadeurs au roi Henri à Rouen, et à Londres au conseil d'Angleterre; ils étaient chargés de remontrer fortement l'état des affaires (3).

Le duché de Bourgogne et le comté de Charolais étaient sur une frontière de cent soixante lieues, exposés aux courses des Français. Le comte de Clermont attaquait le Charolais, et s'avançait jusqu'à Marcigny. Au nord, vers Auxerre, il y avait deux ans que les moissons et les récoltes n'avaient pu se faire. Crevant, Mailli, Mussi étaient tombés aux mains des Français, qui occupaient déjà Sens et Villeneuve-le-Roi; de sorte qu'Auxerre était comme bloqué; la famine y régnait, il n'y pouvait entrer de grains que ce qu'apportaient, dans leurs besaces, les femmes et les filles de la campagne. Le Duc avait été obligé d'envoyer, à main armée, un convoi de vivres pour soulager les malheureux habitants.

Le Nivernais était ravagé par les garnisons de Saint-Pierre-le-Moutier et de Château-Chinon. Le sire de Chabannes, avec six cents hommes d'armes, n'y trouvait que peu de résistance.

Le Réthelois était en proie aux attaques des Français de la Champagne, que commandait le sire de Barbazan.

L'Artois était la province la plus exposée à la guerre. La ville de Corbie avait récemment été presque surprise par une attaque imprévue. Les riches terres de Péronne, de Roye, de Montdidier, restaient sans culture, et il fallait tenir à grande dépense des garnisons dans chaque ville et dans chaque château.

Le comté de Namur était pressé par les Liégeois, qui y menaient une forte guerre (4).

Ainsi les vastes États du Duc se trouvaient épuisés d'hommes et d'argent. Ses fidèles sujets lui demandaient de tous côtés la fin de leurs malheurs. Les seigneurs et les chevaliers tombaient sans cesse aux mains des Français, et se ruinaient à payer leur rançon.

Les ambassadeurs du duc Philippe remontrèrent que lui seul, de tous les parents et alliés du roi d'Angleterre, se mettait de la sorte en frais et en péril, contre les usages du temps passé, où le roi entreprenait et conduisait les guerres à ses frais et dépens.

(1) Journal de Paris.—Monstrelet.—Chartier.—Chronique de Berri. — Abrégé chronologique. — Hollinshed. — Vigiles de Charles VII. — Saint-Remi.

(2) Lorsque, le 17 mai 1834, on ouvrit dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, le caveau des ducs de Brabant, pour y déposer le jeune prince, fils du roi Léopold et de la reine Marie d'Orléans, on y trouva l'inscription suivante : *In hac tumba jacet nobilis Anthonius filius primogenitus illustrissimi et strenuissimi principis domini Philippi Burgundiæ, Lotharingiæ, Brabantiæ et Limburgiæ ducis moderni, necnon Flandriæ, Arthesiæ, Burgundiæ et Namurcensis Comitis. Qui quidem Anthonius obiit anno* MCCCCXXXI, *quinta die mensis februarii.* De Reiffenberg. (G.)

(3) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

(4) L'armée liégeoise, forte de soixante mille hommes, étant entrée sur la fin de juillet 1431 dans le comté de Namur, alla faire le siége du château de Golzinne, ravageant tout le pays qui se trouvait sur son passage. Après s'en être emparée, et en avoir passé la garnison au fil de l'épée, elle se répandit jusque dans le Hainaut et le Brabant wallon, où elle ne commit pas de moins grands excès. Vers le même temps, d'autres troupes, sorties de Huy, portaient le fer et la flamme dans le district situé entre la Meuse et le Condroz. La place de Poilvache, l'une des plus fortes du comté de Namur, ne tarda pas à être assiégée et conquise par les Liégeois, qui, enhardis par ce succès, osèrent entreprendre le siége de Bouvigne. Voy. l'*Histoire du comté de Namur*, par le P. de Marne. (G.)

Nonobstant la détresse de ses domaines, le Duc promettait de donner encore mille combattants au comte de Ligny, pour défendre la Picardie; d'en confier autant à son maréchal de Bourgogne, qui était venu lui demander secours pour le Duché. Mais c'était pour deux mois seulement qu'il s'engageait à soutenir la guerre; passé ce temps, le roi Henri aurait à la faire à ses frais. Autrement, il ne trouverait pas mauvais que le duc de Bourgogne cherchât une manière de sauver ses États. « Notre » maître et seigneur souffrirait trop, disaient les » ambassadeurs, de perdre ainsi des pays que lui » ont laissés ses prédécesseurs, d'autant que la » conquête de la France ne sera pas à son profit. »

Lorsqu'on répondait que la guerre regardait autant le Duc que le roi, les ambassadeurs disaient que leur maître avait le cœur plein de pitié et de douleur de voir ce noble et puissant royaume dans une si grande misère, et que sans l'intérêt particulier du roi il procéderait assurément d'autre sorte.

Enfin comme on voulait faire entendre que le Duc avait eu tort de quitter le siége de Compiègne, les envoyés répondaient qu'il avait fait loyalement son devoir, et que l'issue de ce siége le chagrinait plus que nul autre; car il y avait perdu un grand nombre de ses gens tués ou mis à rançon. En outre, il y avait dépensé une première somme de 260,300 fr. argent de Flandre, où le franc valait trente-deux gros, de huit deniers chacun, tandis qu'il n'avait reçu que 54,000 saluts, qui étaient la monnaie d'or que les Anglais faisaient frapper en France, et qui valaient 25 sous; puis, une seconde somme de 57,500 francs d'or français, à 20 sous le franc. Maintenant, pour assembler des hommes d'armes en Picardie et en Bourgogne, il allait lui en coûter, sans parler de l'artillerie, encore 50,000 fr.

« En un mot, il déplaît sans doute beaucoup à monseigneur de Bourgogne que depuis le siége d'Orléans les affaires aillent si mal; mais il sait qu'en fait de guerre les choses ne vont pas toujours comme on veut, et que Dieu est par-dessus tout, qui en fait à son plaisir et à sa volonté. »

Le conseil du roi d'Angleterre, séant à Rouen, répliquait que le Duc devait se souvenir comment les marches de Bourgogne étaient depuis longtemps ravagées par la guerre, lorsque le comte de Salisbury et les chefs anglais étaient venus les dégager, de sorte qu'elles étaient restées ensuite deux ans en bonne situation. On ajoutait qu'au mois de juillet on entretiendrait, aux frais de l'Angleterre, dix-huit cents combattants en Picardie, pour seconder le comte de Ligny. Quant au duché de Bourgogne, le conseil de Londres n'avait pu le secourir; mais si le siége de Louviers avait bonne conclusion, on verrait ce qu'on pourrait faire.

Revenant sur le siége de Compiègne, le roi Henri disait qu'à lui aussi il avait coûté cher, et offrait de montrer les dettes qu'il avait contractées à ce sujet avec les marchands de Bruges et de Gand.

Pendant que le duc de Bourgogne se plaignait de la guerre et des maux qu'elle faisait, il s'engageait dans une guerre nouvelle.

Édouard III, duc de Bar, tué à la bataille d'Azincourt, n'avait point laissé d'enfants mâles, et son héritage avait passé à son frère le cardinal de Bar, évêque de Verdun. Comme cette illustre race, qui descendait par les femmes de Hugues le Grand, duc de France, était éteinte, le cardinal avait désigné pour son héritier le duc René d'Anjou, son petit-neveu, fils d'Iolande d'Anjou et petit-fils d'Iolande de Bar, reine d'Aragon. Pour accroître encore la puissance du successeur qu'il s'était choisi, il lui fit épouser, en 1418, Isabelle, fille aînée de Charles, duc de Lorraine. Quelques années après, ce prince, qui était sans enfants mâles, fit un testament par lequel il laissait son duché à sa fille et à son gendre (1).

Le duc de Lorraine et le cardinal de Bar moururent l'un et l'autre en 1430, et le duc René voulut tout aussitôt se mettre en possession de la Lorraine; mais Antoine, comte de Vaudemont, fils de Frédéric de Lorraine, frère du feu duc, prétendit que le fief était masculin, et ne pouvait passer au duc René par le droit des femmes.

Le comte de Vaudemont avait toujours été du parti bourguignon. Le duc René était fils du roi de Sicile, un des plus grands ennemis qu'avait jamais eus la maison de Bourgogne. Lui-même s'était, depuis le sacre, déclaré pour les Français, avait joint ses armes à celles du roi, et en ce moment même, avec le sire de Barbazan, faisait une fâcheuse guerre aux Bourguignons. Le maréchal de Toulongeon tenait pour lors les états de Bourgogne; il était grand ami du comte de Vaudemont, et se hâta de porter à la connaissance des états l'injure qu'on faisait à son droit (2). Les

(1) Histoire de Lorraine et preuves. — Histoire du roi René.

(2) Histoire de Bourgogne.

états, voyant combien il serait dangereux pour le Duché d'avoir sur sa frontière du nord un nouvel ennemi aussi puissant que le serait le duc René, résolurent de soutenir son adversaire; d'ailleurs on répandait le bruit qu'après avoir soumis le comté de Vaudemont, ce prince voulait entreprendre la conquête de la Bourgogne. Les états accordèrent un subside de 50,000 francs.

On manquait d'hommes; la noblesse de Bourgogne ne suffisait pas même à garder la province contre tant d'attaques. Le maréchal se rendit à Bruxelles pour exposer au Duc la détresse de son principal domaine, et pour le prier d'y envoyer un renfort de ses gens de Picardie et d'Artois afin de défendre la Bourgogne et d'aider au comte de Vaudemont. Le conseil du Duc ne trouvait pas que l'Artois fût moins menacé que le Duché, et les seigneurs de cette province, qui avaient leurs biens à garder, ne se souciaient point d'aller si loin, dans un pays où les Français étaient en force, encore pour y être mal payés (1). Alors le maréchal de Toulongeon et le comte de Vaudemont s'adressèrent à quelques bâtards de grandes maisons, à de pauvres gentilshommes, à des aventuriers chefs de compagnies, tous gens qui n'avaient que de petits revenus, et ne se trouvaient pas dans leur pays en aussi bonne position qu'ils auraient voulu. Les bâtards de Brimeu, de Fosseuse, de Neuville, le sire de Humières, un nommé Robinet Huche-Chien et quelques autres consentirent volontiers à aller chercher aventure sur les marches de Lorraine. Ils rassemblèrent mille ou douze cents pauvres compagnons accoutumés depuis longtemps à courir les camps et à vivre de pillage, de ces hommes qu'on voyait partir sans trop s'inquiéter s'ils reviendraient, mais roides, vigoureux et éprouvés à la guerre.

Pendant ces apprêts, le duc René avait réuni une nombreuse armée; l'évêque de Metz, le comte de Linanges, le comte de Salm, le seigneur d'Heidelberg, le sire de Saarbruck, le sire du Châtelet, le damoiseau de Commerci, Robert de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, avaient amené leurs hommes. C'était le brave sire de Barbazan, ce noble et fameux chevalier, qui était maréchal de l'armée. L'empereur d'Allemagne avait reconnu les droits du duc René, qui trouva d'abord peu d'obstacles à les faire valoir. Après avoir pris possession de toute la Lorraine, il fit signifier au comte de Vaudemont de lui rendre foi et hommage. Sur son refus, il vint mettre le siége devant la forteresse de Vaudemont, proche Vezelize. La garnison, qui avait l'assurance d'être secourue, se défendit vaillamment; elle résistait depuis trois mois.

L'armée de Bourgogne se réunit avec les Picards qu'amenait le maréchal de Toulongeon à Mont-Saugeon près de Langres. Le comte de Vaudemont y vint aussi avec ses partisans. On commença par entrer dans le duché de Bar, et y mettre tout à feu et à sang, comme faisait le duc René dans le comté de Vaudemont. Alors ce prince, laissant assez de monde pour continuer son siége, s'en vint à la rencontre des Bourguignons. Ils n'étaient point assez nombreux pour s'engager ainsi dans un pays difficile, tout coupé de haies et de fossés; les vivres allaient leur manquer. Le maréchal ordonna prudemment, au grand chagrin du comte de Vaudemont, de revenir en Bourgogne.

Mais le duc René les avait gagnés de vitesse, et se trouvait sur le chemin du retour. Dès qu'ils en furent informés par leurs coureurs, ils tinrent grand conseil. Quelques Anglais qui se trouvaient en cette armée, les Picards qui avaient l'habitude de combattre avec eux, furent aussitôt d'avis de mettre les archers au front, retranchés derrière leurs pieux, et de faire descendre de cheval tous les hommes d'armes. Les Bourguignons n'étaient pas accoutumés à cette façon de combattre; les gentilshommes ne voulaient pas mettre pied à terre (2). Cependant le maréchal l'ordonna sous peine de mort, et tout se disposa selon l'usage des Anglais, en plaçant par derrière et sur le flanc gauche un rempart de charrettes et de bagages, afin de ne pas être surpris de ce côté; la petite rivière de Vaire, des fossés et des haies achevaient cette forte enceinte.

Les Lorrains avancèrent; le duc de Bar envoya défier les Bourguignons; le sire de Toulongeon répondit qu'il était prêt et ne désirait que combattre. Barbazan, voyant la belle ordonnance de l'ennemi, n'était point d'avis d'attaquer; il conseillait d'attendre; il représentait que les Bourguignons manquaient de vivres, qu'ils seraient obligés de déloger; mais il ne put se faire écouter. Le duc René se fiait au grand nombre de ses gens; il avait avec lui de jeunes seigneurs de Lorraine et d'Allemagne qui n'avaient pas vu la guerre comme les Français, les Anglais et les Bourguignons; dans

(1) Monstrelet,

(2) Chronique de Berri. — Monstrelet. — Saint-Remi.

leur présomption, ils s'assuraient de forcer sans peine cette petite troupe. « Il n'y a pas d'ennemis » pour nos pages » s'écriait le comte de Saarbruck: « Quand on a peur des feuilles, il ne faut pas aller » au bois, » disait au brave Barbazan cette jeunesse sans expérience. « Ces paroles ne sont pas » pour moi, répondit-il; Dieu merci ! j'ai toujours » vécu sans reproche; et encore aujourd'hui on » verra si c'est la crainte ou le bon conseil qui me » font parler de la sorte. »

Le vaillant chevalier disposa de son mieux cette attaque entreprise contre son gré; il avait au moins deux hommes contre un, moins d'archers cependant que les Bourguignons.

Le maréchal de Toulongeon fit distribuer du vin à ses gens, leur donna courage en ce grand péril; ceux qui avaient haine ou rancune s'embrassèrent, le comte de Vaudemont parcourait les rangs à cheval. Il protestait, sur le salut de son âme, que sa querelle était bonne et juste, et que le duc René voulait à tort lui ravir son héritage; il rappelait que toujours il avait fidèlement tenu le parti de Bourgogne; enfin, cette petite armée prenait bon et joyeux courage.

L'attaque commença avec vigueur; les Bourguignons avaient placé derrière le rempart de leurs archers, à droite et à gauche, des canons et des coulevrines. Ils laissèrent avancer les Lorrains, puis tout à coup mirent le feu à l'artillerie en poussant de grands cris. Les gens du duc de Bar se jetèrent contre terre et parurent troublés. Cependant Barbazan, qui conduisait l'aile droite, n'en continua pas moins à assaillir vivement de ce côté; déjà même il avait fait enlever un des chariots qui formaient le rempart de l'ennemi, et commençait à pénétrer dans son parc. Les Bourguignons se portèrent aussitôt vers cet endroit, et la mêlée y devint cruelle. Bientôt après le sire de Barbazan fut tué. Dès que les Lorrains virent tomber sa bannière, le trouble se mit parmi eux. Le duc René fit les plus vaillants efforts pour les rallier; mais, blessé au visage, il fut forcé de se rendre prisonnier à un écuyer du Hainaut, nommé Martin Farmalt (1). L'évêque de Metz fut pris aussi; le comte de Linanges, le comte de Salm, le damoiseau de Rodemach et d'autres chevaliers allemands furent tués. Le damoiseau de Commerci et le sire de Conflans avaient eu ordre, avec deux cents chevaux, de charger sur l'ennemi. Ils ne purent pas un instant entamer les archers picards, qui les repoussèrent par une grêle de flèches. Jamais bataille n'avait été plus perdue; elle se donna le 2 juillet, près du village de Bulligneville; mais elle était si grande et si glorieuse pour les Bourguignons, qu'ils la nommèrent la bataille de Bar, ou de Lorraine, ou des Barons, à cause du grand nombre de seigneurs qui s'y étaient trouvés. Le maréchal de Bourgogne revint en grand triomphe à Dijon, ramenant son illustre prisonnier. Comme c'était lui qui était le chef de l'armée; il refusa au comte de Vaudemont de lui remettre le duc René.

Peu de jours avant cette victoire inespérée, le duc de Bourgogne, mécontent de la réponse des Anglais, avait envoyé au roi de France une ambassade composée de Jean de la Tremoille, sire de Jonvelle, et du sire de Jaucourt. Ils étaient chargés de traiter de la paix générale; mais, comme il était difficile de la conclure promptement, ils avaient commission de négocier une trève, afin de soulager le pauvre peuple, et de le préserver d'une ruine entière.

Le roi était à Chinon; les députés du Duc y passèrent longtemps avant de signer les trèves. Pendant ce temps, la guerre continuait vivement sur les frontières de Bourgogne; elles étaient attaquées à la fois par le Nivernais et le Charolais. D'un autre côté, les états, à qui l'on demandait un nouveau subside de 50,000 francs, n'en voulaient donner que la moitié. Ils profitèrent de l'occasion où l'on avait besoin d'eux pour exposer leurs griefs; ils désiraient que le Duc abolît la chambre du conseil qu'il avait établie en 1422, et dont les seigneurs se plaignaient beaucoup, parce qu'elle laissait les procès sans jugement, ou prenait des frais énormes. Les états demandaient encore l'abolition des droits du vin; enfin, ils auraient souhaité que les coutumes de Bourgogne fussent écrites en un seul corps de lois (2).

(1) Dans le *Saint-Remi* de M. Buchon, VIII, 422, il est appelé *Martin Frinart, homme d'armes hainuyer, qui depuis fut Bailli de Notre-Dame de Haulx* (Hal). Le *Monstrelet*, du même éditeur VI, 13, appelle ce personnage *Martin Foujars*, et ajoute qu'il était au comte de Conversans, seigneur d'Enghien. Meyer lui donne le nom de *Fouardus*. De Reiffenberg.

Sans infirmer ni confirmer ce que rapportent ces différents historiens, nous constaterons seulement ici que Martin Frinart ou Frisnart fut bailli de Hal, depuis le mois de juin 1427, jusqu'à la fin de 1456, ainsi qu'en font foi les comptes de ce bailliage conservés aux archives du Royaume. (G.)

(2) Histoire de Bourgogne.

Le duc Philippe, selon la sage politique de ses prédécesseurs, savait, quand il était dans l'embarras, se montrer complaisant aux désirs de ses sujets; sans s'arrêter aux réclamations de sa chambre du conseil, il la supprima, et nomma un président du parlement de Paris, avec quelques conseillers, pour siéger à Beaune et y recevoir les appels des parties. Il se contenta de la moitié du subside, fit un emprunt pour le reste, abolit le droit sur le vin, et promit de faire rassembler et publier les coutumes.

Durant les négociations des états avec le Duc, le maréchal de Toulongeon avait marché contre les Français qui envahissaient les frontières vers le Nivernais; il avait repris Crevant et Mailli, il avait fait lever le siége de Corbigni. Mais une plus forte attaque se préparait contre le Charolais; le comte de Clermont, le comte d'Albret, le maréchal de Boussac, le bâtard d'Orléans, le sire de Gaucourt, avaient réuni huit mille combattants à Moulins. Pour se préserver de cette redoutable entreprise, il valait encore mieux négocier que faire la guerre. Des pourparlers furent entamés; le duc de Savoie s'offrit pour médiateur: l'abbé de Cluny, la duchesse de Bourbon se montrèrent bien disposés (1). D'ailleurs les sires de la Tremoille et de Jaucourt avaient signé à Chinon, le 8 septembre, une suspension d'armes de deux ans pour toutes les frontières de Bourgogne, de Nivernais, de Champagne et de Réthelois. Le comte de Clermont suivit cet exemple, et le 24 du même mois des trêves furent aussi signées avec lui à Bourg en Bresse.

Ainsi le désir de la paix semblait gagner peu à peu tous les esprits. Nul n'était plus ardent à l'obtenir que le cardinal de Sainte-Croix, légat du pape Eugène IV; il s'était rendu à Chinon près du roi, de là à Rouen, où se tenaient toujours le jeune roi Henri et son conseil; puis à Arras, chez le duc de Bourgogne, à qui il avait remis une lettre du pape.

Le roi, aussitôt après les trêves signées, envoya à son cousin de Bourgogne l'archevêque de Rheims, Christophe de Harcourt, archevêque d'Alby, et maître Adam de Cambrai, président au parlement, avec pouvoir de rendre la trêve générale et de traiter de la paix, sauf à lui d'examiner en son conseil les propositions qui lui seraient faites.

Dès que le Duc semblait disposé à la paix, les Anglais commençaient à s'inquiéter et s'efforçaient de ne point le laisser se séparer d'eux. Le 6 octobre, une lettre fut écrite au nom du jeune roi à son oncle de Bourgogne. On lui rendait compte des exhortations du pape, et des instances du légat; on annonçait que, tout en remerciant dévotement le saint-père de sa bénédiction, et le légat des peines qu'il se donnait pour le bien de la paix, le roi d'Angleterre avait répondu que sans l'avis, le conseil et l'assentiment du duc de Bourgogne, il ne pouvait traiter, pas plus que le duc de Bourgogne ne le pouvait sans lui. Le conseil d'Angleterre avait donné la même réponse en ce qui touchait toute trêve ou suspension de guerre.

Le Duc se serait aussi fait conscience de faire une paix séparée; mais, quant aux trêves, il lui semblait qu'il en pouvait conclure pour mettre ses sujets à l'abri de la guerre; aussi, lorsque les ambassadeurs du roi furent arrivés à Lille, celles qui avaient été précédemment conclues à Chinon furent étendues à tous les pays de France et de Bourgogne, même à la ville de Paris. Toutefois le Duc, toujours fidèle à sa promesse et aux traités d'Amiens, se réservait la faculté d'envoyer, soit au duc de Bretagne, soit au duc de Bedford, les mille lances promises dans le cas où il en serait requis. Il prenait soin aussi de ne reconnaître dans aucun acte les droits du roi de France. Il ne le traitait jamais que de Dauphin ou de Charles de Valois. Parfois même les ambassadeurs de France étaient eux-mêmes contraints de ne donner, dans leurs écritures, aucun titre royal à leur maître (2).

Les deux partis s'engagèrent également à envoyer des ambassadeurs pour traiter de la paix dans le lieu que désignerait le légat. Afin de mieux maintenir la trêve, on stipulait que, de part et d'autre, il serait nommé pour chaque frontière des conservateurs auxquels on aurait recours pour tous les griefs, et qui prononceraient sur les cas de violation. Ces conservateurs étaient les principaux seigneurs de chaque parti.

En traitant ainsi avec les Français, le Duc, pour que les Anglais n'eussent rien à lui reprocher, rendait compte de tout au roi d'Angleterre.

« Depuis que quelques-uns de mes gens, écrivait-il, ont accordé certaines trêves pour mes pays de Bourgogne, et que j'ai été contraint de les consentir pour des causes que vous connaissez bien au long, des ambassadeurs de votre adversaire et le

(1) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

(2) Preuves de l'Histoire de Bourgogne. — Traité du 13 décembre.

mien sont venus par devers moi. Après diverses ouvertures de paix générale pour ce royaume, à laquelle ils se disent enclins et disposés à s'entendre avec vous et moi, il est vrai que j'ai accordé et amplifié les trêves, comme vous pourrez le voir dans les lettres ci-jointes. Laquelle chose, mon très-cher et très-redouté seigneur, j'ai faite principalement afin de parvenir à cette paix générale, parce qu'aussi j'en étais requis par les trois états de mes pays et par plusieurs de vos bonnes villes, et parce que je ne pouvais plus supporter à mes dépens la charge de la guerre, pour laquelle vous ne m'avez point aidé et secouru, comme besoin était, bien que je vous en aie fait prier et requérir. Mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise me signifier toujours vos bons plaisirs et commandements pour les accomplir selon mon empire et de bon cœur, à l'aide du Saint-Esprit. »

Son zèle n'alla point cependant jusqu'à se rendre à Paris pour assister au couronnement de ce jeune roi Henri, qui fit enfin son entrée le 2 décembre 1431. Les Parisiens étaient si mécontents, se regardaient comme tellement abandonnés, dans leurs misères, par tous les princes et les gouverneurs, et même par le duc de Bourgogne, en qui ils continuaient à se fier, qu'il avait paru à propos de ranimer leur courage (1). Le parlement, le prévôt des marchands, les échevins allèrent solennellement au-devant du jeune roi anglais, et le haranguèrent. Les échevins portaient un dais au-dessus de sa tête. Le peuple criait : « Noël! » On s'était efforcé de rendre cette entrée magnifique. Dans chaque rue on avait dressé des échafauds, et l'on y représentait de beaux mystères. Chaque corps de métier prenait à son tour le dais. Le cortége était magnifique, mais on n'y voyait que des seigneurs anglais : le cardinal de Winchester, le cardinal d'York, le duc de Bedford, le comte de Warwick, le comte de Suffolk et d'autres. De Français il n'y avait que Louis de Luxembourg, évêque de Térouanne, chancelier de France pour les Anglais, Jean de Mailli, évêque de Noyon, l'évêque de Paris, Guillaume d'Évreux, Pierre Cauchon le juge de la Pucelle, le bâtard de Saint-Pol, le bâtard de Thian, Gui le Bouteiller, celui qui avait livré Rouen, le seigneur de Pacy et quelques autres aussi peu notables. Parmi la suite on traînait, attaché avec des cordes, Guillaume le Pastourel, ce pauvre fou de berger pris devant Beauvais.

Le cortége suivit la rue Saint-Denis, passa au Châtelet, vint à la Sainte-Chapelle du Palais, où le roi baisa les reliques; puis la rue de la Calandre, la rue de la Vieille-Juiverie, le pont Notre-Dame, le Petit-Saint-Antoine. Quand on passa sous les fenêtres de l'hôtel Saint-Paul, le jeune roi s'arrêta et salua la reine Isabelle sa grand'mère, qui vivait à Paris, oubliée de tous comme une étrangère, et menant fort petit train. Elle s'inclina respectueusement devant ce roi anglais, à qui elle avait donné le royaume de France, et détournant la tête, elle se mit à pleurer.

Il alla descendre au palais des Tournelles, que le duc de Bedford habitait d'ordinaire, et qu'il avait fait orner; puis on le conduisit à Vincennes. Le 16 décembre fut la cérémonie de son couronnement. Il fut sacré à Notre-Dame par le cardinal de Winchester, ce qui offensa beaucoup l'évêque de Paris. Après, il s'en vint dîner à la table de marbre au Palais, dans la grand'salle. Le parlement, l'université, les échevins devaient y dîner aussi; mais les Anglais, qui réglaient tout, savaient si mal les usages de France (2), et prirent si peu de soin, que la populace remplissait tout le palais. Les magistrats furent repoussés et culbutés par la foule; ils n'arrivèrent dans la salle qu'en fendant la presse. Leurs tables n'avaient pas été gardées, et ils se trouvèrent ainsi pêle-mêle avec les savetiers et les derniers du peuple (3).

Enfin, rien dans ces fêtes ne se passa honorablement, ni au gré des Parisiens. Ils disaient aussi que lorsqu'un orfévre ou quelque riche bourgeois mariait sa fille, il faisait mieux les choses que tous ces Anglais. La viande distribuée au peuple était gâtée. On n'envoya aucune charité aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu; on ne délivra aucun prisonnier. Ce qui était plus étrange, et qui ne s'était jamais vu à aucun couronnement de roi, il ne fut donné ni promis aucune abolition de gabelle, de droit d'entrée, de quart sur le vin, et autres impositions qui étaient même levées contre le droit et les lois; de sorte que les pauvres habitants de Paris qui n'avaient plus ni commerce ni ouvrage, qui payaient les vivres et le chauffage si cher, et qui, nonobstant, s'étaient mis en si grands frais pour bien recevoir ce roi, furent plus ennemis des Anglais qu'auparavant (4); mais il ne fallait pas se risquer à le dire tout haut.

Tout était en un tel désordre dans ce gouverne-

(1) Monstrelet. — Journal de Paris.
(2) Journal de Paris.
(3) Journal de Paris.
(4) *Ibid.* — Registres du Parlement.

ment des Anglais, qu'ils ne payaient pas même les gages du parlement. Quelque rempli qu'il fût de leurs partisans, il fit des remontrances sévères à ce sujet, et suspendit ses audiences. Si bien qu'au moment de l'entrée du jeune roi, le parlement ne siégeait plus. Aussi le greffier écrivit-il sur son registre, le jour de cette cérémonie, qu'il n'en inscrirait point le récit, à cause de l'éclipse de la justice et du manque de parchemin. Les Anglais ne donnaient pas même de quoi subvenir aux moindres dépenses de la première cour du royaume.

Néanmoins l'université obtint une complète exemption de toutes sortes de tailles, aides et subsides. La ville reçut aussi la confirmation et l'accroissement de ses priviléges. Le préambule de l'ordonnance célébrait pompeusement la renommée et la noblesse de cette antique cité sanctifiée par les reliques des martyrs, décorée par les lumières de l'université, ornée de la justice du parlement, enrichie par le commerce des marchands de toute nation et la résidence des rois. Le roi d'Angleterre se louait aussi de la loyauté et de l'obéissance que les habitants lui avaient gardées, malgré tant de maux et de dommages, et il déclarait qu'il voulait traiter et honorer sa bonne ville de Paris, comme le roi Alexandre traita la noble ville de Corinthe, dont il fit son principal séjour, ou comme les empereurs traitèrent leur ville de Rome; pour ces causes il donna ou confirma aux bourgeois de Paris les priviléges suivants (2):

Ils conservaient leurs hypothèques sur les biens confisqués de leurs créanciers. Si, pour tout autre motif que le crime de lèse-majesté, ils subissaient confiscation, celui des deux époux survivant gardait la moitié des meubles, créances et biens acquis. Ils pouvaient saisir les biens de leurs débiteurs forains, et même leur personne, lorsque ceux-ci étaient d'une ville ayant semblable privilége. Ils pouvaient acquérir et posséder des fiefs et francs-alleux, être réputés nobles et jouir des priviléges de la noblesse, avoir la garde-noble et tutelle de leurs enfants et neveux, mais non point des collatéraux. Les denrées et marchandises amenées à Paris étaient exemptes de toute saisie, et pour nul motif ne devaient être arrêtées dans leur cours. Le même privilége s'étendait spécialement au bétail destiné à la provision de Paris. Les juridictions du prévôt de la ville et du prévôt des marchands étaient confirmées, surtout en ce qui concernait les dettes contractées par signature envers des bourgeois, à qui le droit était accordé de citer à Paris même leurs débiteurs quelconques.

De telles ordonnances ne touchaient en rien le commun peuple, et n'allégeaient point ses souffrances; la ville n'en demeurait pas moins dans la détresse. Ce qui le témoigna bien, c'est qu'il fallut, peu de jours après, rendre une autre ordonnance, qui réglait la façon de mettre en vente les maisons inhabitées, afin qu'elles ne vinssent pas aux mains des gens qui voulaient seulement les démolir, pour vendre les bois et les châssis des fenêtres. On statua que les acquéreurs justifieraient sous caution du moyen qu'ils avaient pour payer la rente des maisons qu'ils achetaient. En effet, l'aliénation des maisons et terrains se faisait d'ordinaire en cens ou rentes, non point en capital.

Le roi d'Angleterre ne demeura qu'un mois à Paris; il retourna à Rouen, et quelques mois après en Angleterre. Quant au duc Philippe, il convenait si peu à ses desseins de se mêler des affaires de France, que, se rendant en Bourgogne, il ne passa seulement point à Paris. En arrivant à Dijon, et peu de temps après qu'il fut descendu en son palais, son premier soin fut d'aller rendre visite à son prisonnier, le duc René, qui depuis six mois était sévèrement gardé, dans la crainte des entreprises qu'on pouvait faire pour le délivrer. Il traita courtoisement ce noble captif, et s'entretint longtemps avec lui pour adoucir les loisirs de sa prison. Le bon duc René, qui s'entendait mieux qu'aucun prince de son temps aux lettres et aux arts, avait peint sur verre les portraits du feu duc Jean, et de Philippe lui-même. Il les lui offrit, et ils furent placés dans les vitraux de la chapelle des Chartreux.

Dès que madame Isabelle de Lorraine avait vu son mari prisonnier, elle n'avait épargné aucune démarche pour le délivrer. Elle s'était d'abord adressée à l'empereur Sigismond, qui avait évoqué la cause de l'héritage de Lorraine; mais le duc de Bourgogne n'avait pas voulu reconnaître l'autorité des citations impériales, et l'affaire s'était plutôt gâtée par cette tentative. Alors la duchesse de Bar avait dirigé tous ses soins à se rendre le duc de Bourgogne favorable. Elle avait eu recours au duc de Savoie. Pour se donner un puissant protecteur, elle avait même conclu un traité d'alliance avec un des principaux seigneurs de Bourgogne, le sire Jean de Vergi, en lui promettant cinq cents francs

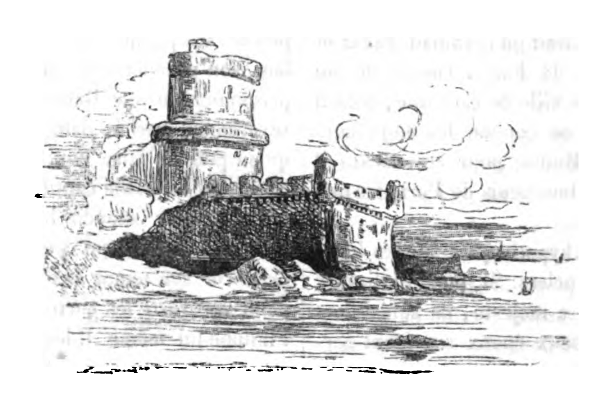
(1) 1431, v. s. L'année commença le 20 avril.

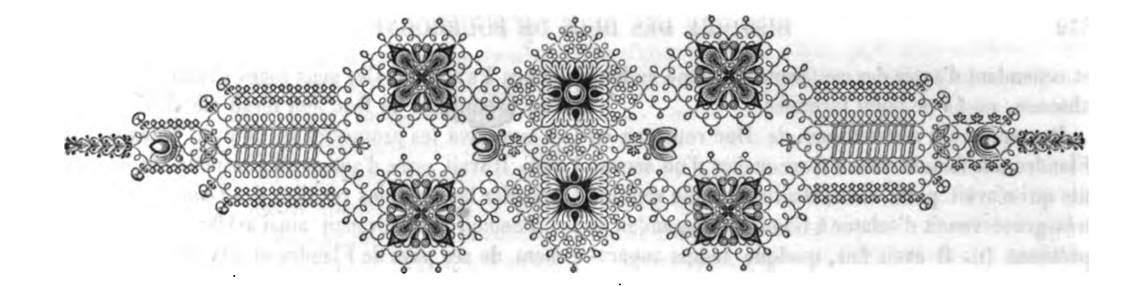
(2) Ordonnances.

de rente annuelle, et cinq cents francs par mois chaque fois qu'il ferait la guerre pour le duc de Bar (1). Le sire de Vergi avait réservé ses devoirs envers le roi d'Angleterre, le régent et son seigneur le duc de Bourgogne; c'était même sous l'approbation de son conseil qu'il traitait.

Toute la noblesse de Bar et de Lorraine n'était pas moins empressée que la duchesse à obtenir la liberté du duc René. Nul prince n'était plus aimé que lui. Le traité de délivrance fut conclu le 6 avril; il ne touchait en rien au différend touchant l'héritage de Lorraine; c'était seulement un serment du duc René de venir se remettre au 1er mai de l'année suivante à la disposition du duc de Bourgogne; il donnait en même temps ses deux fils en otages et quatre de ses forteresses en dépôt. Le comte de Linanges, le comte de Salm, les sires du Châtelet, de Ligniville, de Lenoncourt, d'Haussonville, et les principaux seigneurs de Lorraine se portèrent garants pour leur souverain, et promirent de venir tenir prison à sa place, s'il manquait à son engagement. Une suspension d'armes fut aussi stipulée. En outre, le duc de Bar eut à payer 200,000 thalers d'or au maréchal de Toulongeon, pour sa rançon.

(1) Histoire de Bourgogne et Preuves.





PHILIPPE LE BON.

1432 — 1435.

LIVRE QUATRIÈME.

Suite des négociations. — Sédition à Gand. — Complot contre Dijon. — Continuation de la guerre. — Siége de Saint-Celerin. — Pillage de la foire de Caen. — Les Anglais surprennent Montargis. — Mésintelligence entre le duc de Bourgogne et les Anglais. — Nouveau mariage de madame Jacqueline. — Conférence de Saint-Port. — Disgrâce du sire de la Tremoille. — Insurrection contre les Anglais en Normandie. — Récit des ambassadeurs envoyés en Angleterre. — Complot contre le chancelier de Bourgogne. — Concile de Bâle. — Nouveaux efforts des Français. — Guerre dans la Maine. — Guerre en Picardie. — Guerre en Beaujolais. — Entrevue de Nevers. — Sédition à Anvers. — Succès des Français. — Joûte du sire de Charni. — Conférences et conclusion du traité d'Arras.

Le cardinal de Sainte-Croix était revenu, et continuait ses démarches pour la paix. D'accord avec le duc Philippe, il fixa les conférences au 8 juillet, dans la ville d'Auxerre. Les envoyés de Bourgogne furent choisis au nombre de treize. C'étaient les évêques de Langres et de Nevers, messire Raulin, chancelier, l'abbé de Saint-Seine, le prince d'Orange, Guillaume de Vienne, le maréchal de Toulongeon, Antoine de Vergi, les sires de la Tremoille, de Saligny, de Chastellux, de Ville-Arnoul et maître de Chancey. Ils avaient ordre de ne jamais être moins de sept aux conférences.

Leurs instructions étaient d'écouter ce que proposerait le légat pour arriver à une paix générale; de se réunir aux ambassadeurs du roi Henri toutes les fois qu'ils soutiendraient ses droits à la couronne de France par le traité de Troyes et la volonté de Charles VI; mais de se séparer d'eux, s'ils alléguaient des droits antérieurs.

D'accepter des réparations pour le meurtre du duc Jean, si elles semblaient suffisantes; et si on voulait parler de la mort du duc d'Orléans, de répondre qu'elle avait été couverte par des traités.

De ne rien conclure sans les gens du roi Henri,

et cependant d'avoir des conférences, même en leur absence, sauf à ne point terminer.

Peu après ces instructions, le Duc retourna en Flandre. Sa femme venait d'accoucher d'un second fils qui n'avait point vécu. D'ailleurs, une sédition très-grave venait d'éclater à Gand, et demandait sa présence (1). Il avait fait, quelque temps auparavant, une ordonnance sur les monnaies pour en abaisser la valeur (2). L'ancienne monnaie d'or, d'après ce nouveau tarif, perdait un tiers, et la monnaie d'argent un quart. C'est ce que les communes de Flandre, et Gand surtout, ne purent endurer. Elles voulaient que la perte ne fût pas de plus d'un sixième. Les tisserands et plusieurs gens des petits métiers se réunirent au nombre de plus de cinquante mille sur la place de Gand. Ils demandèrent à grands cris que les magistrats sortissent de l'hôtel de ville et leur vinssent parler. Il le fallut bien, car ils allaient tout abattre sans rien écouter; ils commencèrent par massacrer Jean Boele, leur propre doyen, et deux ou trois autres citoyens respectables. De là, déployant leurs bannières, ils se portèrent aux prisons, et délivrèrent un nommé Godescale, que les gouverneurs avaient fait mettre en prison comme mutin. Tous les officiers du Duc, les syndics, les riches bourgeois se sauvèrent de la ville. Les séditieux s'en allèrent après à l'église de Saint-Bavon; ils voulaient qu'on leur fît remise des rentes qu'ils devaient au chapitre. L'abbé leur parla doucement, leur fit donner à boire et à manger, et les laissa assez contents. Ils pillèrent et démolirent quelques maisons.

Enfin, au bout de deux jours, leur fureur commença à s'apaiser. Des gens sages s'entremirent; on leur promit que le Duc leur ferait merci. Il arriva, et approuva les promesses qu'on avait faites en son nom. Il avait assez d'autres affaires pour craindre de réveiller les terribles révoltes des Gantois.

Pendant qu'il revenait ainsi aviser au gouvernement de ses pays de Flandre et aux affaires de Zélande et de Hollande, où madame Jacqueline lui causait de nouveaux embarras, les négociations pour la paix semblaient chaque jour annoncer une plus mauvaise issue. De premières conférences avaient eu lieu à Semur. Les Bourguignons étaient entrés en méfiance du légat; tout en le trouvant un digne seigneur et un bon prud'homme, il leur semblait qu'il inclinait un peu vers le parti du Dauphin.

Ils s'étaient aperçus que les ambassadeurs français n'avaient au fond aucune volonté de traiter avec les Anglais, ne cherchaient qu'à conclure une paix particulière avec la Bourgogne, et que tout au plus, pour sauver l'apparence, donnerait-on un sauf-conduit aux envoyés du duc de Bedford.

En même temps le roi de France traitait à part avec le prince d'Orange et avec le sire de Château-Vilain. Les Bourguignons se plaignaient qu'on détournât ainsi les vassaux de la fidélité due à leur seigneur.

Mais ce qui devait le plus s'opposer à la paix, c'est que les trêves n'étaient nullement observées. Il s'était formé tant de compagnies de gens de guerre qui n'obéissaient à personne, qui ne vivaient que de rapines, et qui avaient leur refuge dans des forteresses, qu'on ne pouvait en aucune façon ren-

(1) Meyer. — Oudegherst. — Monstrelet.

(2) Je ne trouve d'autre ordonnance du duc Philippe sur les monnaies de Flandre, appartenant à cette époque de son règne, que celle qu'il rendit le 21 octobre 1433; elle est transcrite aux feuillets 38 et suivants du registre aux chartes de la chambre des comptes de Lille, commençant en 1433, et finissant en 1440 : le même registre contient, fol. 80, un récépissé donné par les quatre membres de Flandres de cette ordonnance, qui devait être entretenue pendant vingt ans. Il y a, aux archives municipales de Gand, des lettres du Duc, en date du 19 juin 1434, contenant que, à la dernière journée tenue par lui à Bruxelles, avec les députés des trois états de Brabant, il a été résolu de faire forger, en ce pays, une nouvelle monnaie d'or et d'argent, du même poids et aloi que celle forgée en Flandre, Hainaut et Hollande, et pour y avoir cours aussi durant vingt années. Le même jour où il délivrait ces lettres aux quatre membres, le Duc, ayant égard aux représentations des bonnes gens des villes de Brabant, de Flandre et de Hollande, prohibait dans tous les pays de par deçà, les draps et fils de laine d'Angleterre.

M. de Barante paraît donc avoir commis un anachronisme en plaçant sous l'année 1432, les troubles qu'aurait fait éclater à Gand le nouveau règlement des monnaies. Peut-être les causes et les circonstances de ces troubles ne sont-elles pas sans rapport avec une ordonnance que le Duc rendit à Lille le 18 janvier 1431 (1432, n. st.), à la requête des quatre membres, et par laquelle il statuait que, pendant vingt ans, ne seraient députées au renouvellement des lois et à l'audition des comptes de Flandre, que des personnes notables de son conseil, dont la plus grande partie en chaque commission seraient *natifz flamengs flamengans*; que les commissaires jureraient de ne recevoir aucun don ou promesse de ceux qu'ils éliraient, etc. Des originaux de cette ordonnance existent dans les archives municipales de Gand et de Nieuport.

Notons encore ici que, dans l'année 1430, de très-vifs débats s'étaient élevés entre les villes de Gand et de Bruges sur leurs droits et leurs priviléges respectifs. Le duc Philippe eut beaucoup de peine à assoupir cette contestation, sur laquelle j'ai trouvé des renseignements curieux aux archives de Dijon. (G.)

dre le repos au pays. D'ailleurs les Anglais n'étaient pas compris dans les trêves, et la guerre continuait plus cruellement que jamais; de sorte que les compagnies bourguignonnes prenaient la croix rouge (1), et, pour continuer leurs pillages, disaient qu'elles étaient anglaises, tandis que les compagnies françaises prétendaient, de leur côté, qu'elles faisaient la guerre aux Anglais seulement. Il y avait d'autres chefs qui, ouvertement, protestaient qu'ils n'obéiraient pas à la trêve, comme Perrin Grasset, dont le Duc était toujours obligé de déclarer qu'il ne pouvait répondre. Bref, il n'y avait dans les trois partis ni raison, ni justice, ni foi dans les promesses. Le plus sûr, et encore il n'y avait pas à s'y fier beaucoup, était d'acheter à haut prix des sauvegardes et des sauf-conduits aux capitaines des compagnies. Le pauvre peuple et les gens d'Église n'avaient aucune justice ou protection à espérer de leurs princes ou seigneurs. Tout leur recours était seulement de crier misérablement vengeance à Dieu.

Enfin, le désordre était si grand que le légat et les ambassadeurs eux-mêmes ne pouvaient se rendre et arriver en sûreté à Auxerre, parce que, de toutes parts, les compagnies se portaient de ce côté, occupaient les routes, arrêtaient les vivres, et menaçaient même la ville. Il fallut que le maréchal de Toulongeon assemblât les états de Bourgogne et s'occupât de rassembler des gens d'armes afin de procurer un peu de repos au pays. Il mourut tout à coup pendant ces préparatifs; et ce fut encore un retard aux négociations. Le Duc le remplaça par un des plus considérables seigneurs de ses États, Pierre de Beaufremont, sire de Charni. Il conduisit à grand'peine, et en marchant avec d'extrêmes précautions, le légat et les ambassadeurs dans la ville d'Auxerre.

Les gens des compagnies avaient une telle audace, ils étaient si habiles à se faire partout des intelligences, et à recruter les hommes de leur espèce, qu'ils formèrent le projet de surprendre Dijon (2). Un marchand mercier, qui servait habituellement de guide aux courses que faisait la garnison de Chabli, fut reconnu dans la ville. On le mit à la question; il confessa que l'on préparait une escalade, et que Guyenne, héraut du roi de France, qui était venu porter des lettres à Dijon, savait toute l'affaire. Le héraut fut saisi et appliqué aussi à la torture. Il voulut d'abord nier, ou dire qu'il avait seulement entendu parler de ce projet à quelques chefs de compagnie; on le serra plus fort, et il avoua que tout était prêt, que les garnisons de Mussi, Crevant, Chabli et Juilli, devaient se réunir pour faire le coup. Il ajouta que les commandants de ces forteresses étaient fort excités, par le conseil du roi, à ravager la Bourgogne. Il avait lui-même, disait-il, trois semaines auparavant, comme il allait partir d'Amboise où était le roi, été appelé par le sire de la Tremoille, l'archevêque de Reims et le sire de Harcourt, et on l'avait chargé de dire aux chefs des garnisons qu'ils eussent à faire la guerre en Bourgogne le plus tôt qu'ils pourraient. Le sire de la Tremoille avait ajouté : « Le duc de Bourgogne » garde ses alliances avec les Anglais. Quand il » parle de monseigneur le roi, il l'appelle notre » adversaire Charles de Valois, qui se dit Dauphin; » ses gens ne respectent pas les trêves. Hé bien, » nous lui ferons aussi la guerre! »

Guyenne ajouta que le conseil du roi et les chefs des compagnies s'entendaient en secret avec beaucoup de seigneurs de Bourgogne, de ceux mêmes à qui le Duc se fiait le plus. Il nomma le sire de Jonvelle, frère du sire de la Tremoille; les seigneurs du Thil, de Cassigni de Viteaux, de Saligny, le comte de Joigni. Il dit que ces seigneurs avaient obtenu ou sollicitaient secrètement pour que leurs domaines fussent exempts de guerre, et promettaient en retour leurs bons offices. Mais celui qu'il chargeait le plus était le sire de Château-Vilain. Il n'y avait pas en Bourgogne de plus grand seigneur que lui. Il descendait des anciens comtes de Bourgogne, et tenait immédiatement du royaume les seigneuries de Grancey et de Pierrepont. Aussi, dans les traités de trèves ou de paix que faisait le Duc, le sire de Château-Vilain intervenait-il comme allié, et non comme sujet. Il était en ce moment dans de grandes discordes avec la maison de Vergi, et lui faisait une cruelle guerre. Comme il la croyait plus favorisée du Duc, il inclinait au parti du roi, et négociait un accommodement qui tarda peu à être conclu. Le prince d'Orange venait de faire le sien. Malgré son dévouement au Duc, il était grand ennemi des Anglais, n'avait jamais voulu combattre avec eux, et s'était constamment refusé à reconnaître le traité de Troyes.

Ainsi la noblesse de Bourgogne commençait à murmurer et à vouloir fortement la paix. Guyenne

(1) Monstrelet. — Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

(2) Histoire de Bourgogne. — Recueil de Pièces relatives à la Bourgogne. Bibliothèque du roi.

confessa aussi que le conseil du roi ne céderait jamais la Champagne au Duc, et qu'en tout on était peu disposé à lui tenir ce qu'on lui promettrait (1).

Les aveux de ce héraut et toutes les preuves que les Bourguignons pouvaient avoir de la mauvaise volonté du conseil de France, n'empêchèrent pourtant point les conférences d'Auxerre de commencer. Les envoyés d'Angleterre et de Bretagne s'y trouvèrent; la difficulté des routes, la famine qui régnait dans le pays, avaient retardé ces pourparlers de plusieurs mois. On vit bientôt qu'il n'y avait nul moyen de s'entendre. Le cardinal de Sainte-Croix rendit compte au duc de Bourgogne des efforts qu'il avait faits pour obtenir une conclusion pacifique, et lui raconta comment il n'y avait, pour le moment, rien à espérer quant à une paix générale. Les envoyés d'Angleterre et les envoyés du roi Charles ne pouvaient pas plus les uns que les autres mettre en question la possession de la couronne de France; il n'y avait point de médiation possible sur ce point. Les ambassadeurs français demandaient aussi qu'avant toute proposition le duc d'Orléans et les princes et seigneurs, prisonniers depuis Azincourt, fussent admis à passer la mer et à venir débattre leurs intérêts dans les pourparlers de la paix. Les Bourguignons appuyaient cette demande; les envoyés anglais la trouvaient aussi raisonnable, mais ils n'avaient point pouvoir d'y consentir. Le cardinal avait saisi ce moyen de prévenir une rupture ouverte. Il avait renvoyé les conférences au mois de mars à Corbeil ou à Melun, afin que le conseil d'Angleterre eût le temps de donner réponse sur ce préliminaire. Du reste, le légat témoignait hautement combien les conseillers de Bourgogne avaient été conciliants, habiles, et portés d'un désir sincère pour la paix. Les trèves furent de nouveau confirmées. Pour engager Perrin Grasset à les observer et à rendre les forteresses qu'il avait prises, on promit à François l'Aragonais, son envoyé, qu'il lui serait compté 24,000 saluts d'or; les deux tiers devaient être à la charge du roi Charles. Le duc de Bourgogne et ses cousins, les comtes de Nevers, devaient payer le reste, car le Duc recommandait toujours que, tout désobéissant et insolent que fût ce Grasset, on restât en mesure de s'aider de lui contre les Français (2).

Les Anglais n'avaient pourtant point, dans le cours de cette année, conduit leurs affaires de guerre de façon à se rendre plus exigeants. Au mois d'octobre 1431, ils avaient pris Louviers, qui se rendit après que la Hire eut été fait prisonnier dans une course. Mais, au mois de février, il s'en était peu fallu qu'ils ne perdissent Rouen (3).

Un aventurier, Pierre Audebœuf, natif du pays de Béarn, complota avec le sire de Ricarville, gentilhomme normand, de livrer le château aux Français. Le maréchal de Boussac fut averti, quitta secrètement Beauvais avec sa troupe, et vint s'embusquer dans un bois à une lieue de Rouen. A l'heure dite, le sire de Ricarville fut introduit avec cent vingt hommes par Audebœuf. Les Anglais étaient sans précaution et sans défense; les gardes du château furent mis à mort; le comte d'Arundel eût grand'peine à se sauver. Le jeune roi d'Angleterre était encore dans la ville, il fallait, avant tout, aviser à son salut. La plus forte tour du château était prise par les Français; ils tournaient déjà les canons sur la ville. Mais, passé le premier moment de surprise, un si petit nombre de gens, tout vaillants qu'ils fussent, ne pouvait résister aux Anglais. Le maréchal de Boussac n'arrivait point. Le sire de Ricarville courut à l'embuscade pour hâter la marche des Français. Il trouva le maréchal de Boussac occupé à calmer sa troupe; elle refusait de le suivre, et n'obéissait point à ses ordres. Tous ces hommes de compagnie, qui n'étaient point payés de leur solde et qui ne cherchaient que le pillage, avaient pris querelle sur la façon dont se partagerait le butin de la ville. Vainement les chefs les conjuraient de se hâter, de ne point manquer le moment favorable; tout fut inutile. Sans rien écouter, ils reprirent le chemin de Beauvais. L'entreprise se trouva ainsi manquée. Toutefois les gens qui, avec le sire de Ricarville, avaient surpris la tour, se défendirent sans nul espoir de secours durant douze jours, et ne se rendirent que faute de vivres; tous furent mis à mort, et Audebœuf fut écartelé.

La surprise de Chartres réussit mieux aux Français (4). Le bâtard d'Orléans et le sire d'Illiers trouvèrent moyen d'avoir des intelligences dans la ville; en effet, il y avait partout un fort parti opposé aux Anglais. Un bourgeois nommé le Petit-Guillaume, qui faisait d'habitude le commerce de sel avec ses charrettes, roulant d'Orléans à Blois et à Chartres, se présenta, la veille du dimanche des Rameaux, le matin de bonne heure, à la porte. Il amenait avec

(1) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.
(2) *Ibid.*
(3) Monstrelet. — Journal de Paris.
(4) Chartier. — Journal de Paris. — Vigiles. — Monstrelet.

lui plusieurs voitures et des tonneaux dessus. Le marchand était connu; on ne se défia de rien. Plusieurs portiers étaient gagnés, d'autres se mirent tout aussitôt à emporter des paniers d'aloses que le marchand leur avait promis. Une des charrettes s'arrêta sur le pont-levis. C'étaient des hommes d'armes qui, vêtus de blouses, chaussés en guêtres et le fouet à la main, conduisaient les voitures, d'autres étaient enfermés dans les tonneaux; ils sortirent de leur cachette, et tombèrent sur les gardiens des portes. L'embuscade du sire d'Illiers n'était pas éloignée, elle arriva à leur aide. Un religieux jacobin, nommé maître Sarrazin, qui était du complot, avait justement fixé l'heure de son sermon au moment où se devait faire l'attaque, et avait choisi une église à l'autre bout de la ville. La garnison et les bourgeois du parti anglais furent donc longtemps à se battre dans les rues. L'évêque était un Bourguignon nommé Jean de Fetigni; il se mit vaillamment à la tête des défenseurs de la ville, mais bientôt après il fut tué. Le bailli se sauva par-dessus les murs; et le bâtard d'Orléans étant arrivé à la tête de la seconde embuscade, la ville fut entièrement soumise. Ce fut une grande nouvelle pour les Parisiens. Chartres n'est pas éloigné de Paris; c'était de là qu'arrivait la plus grande partie des farines, et le pain allait être encore plus cher. Tout semblait dégoûter les bourgeois de cette domination anglaise, à laquelle il n'arrivait plus que de fâcheuses aventures.

Il y en eut peu après une autre qui diminua encore davantage le crédit des Anglais. Ils assiégeaient depuis longtemps la forte garnison de Lagni, que commandait le sire de Foucauld (1); le duc de Bedford voulut réparer l'échec qu'il y avait éprouvé l'année d'auparavant; de nouveaux préparatifs furent faits. Le sire de l'Isle-Adam, à qui le roi d'Angleterre venait de reconnaître sa charge de maréchal de France, s'en alla commander le siége. Il y était depuis deux mois sans profiter en rien. Alors le duc de Bedford s'y rendit en personne, amenant des renforts et beaucoup de canons. La ville fut entourée de toutes parts; un pont fut construit sur la Marne pour que les assiégeants eussent d'une rive à l'autre leurs communications sûres et faciles; le camp anglais fut fortifié et mis à l'abri de toute attaque. Déjà la ville commençait à manquer de vivres. Le roi de France résolut de secourir cette brave garnison. Le bâtard d'Orléans, le maréchal de Rieux, le sire de Gaucourt, et ce vaillant Rodrigue de Villandrada, qui avait si bien combattu à Authon, assemblèrent une armée. Ils arrivèrent à temps; les Anglais avaient déjà planté leur bannière sur un des boulevards de la ville, mais ils se retirèrent dans leur camp, et les Français vinrent leur présenter bataille. Le duc de Bedford resta enfermé dans son enceinte; tout se borna à de fortes escarmouches et à des faits d'armes qui se passèrent dans l'intervalle des deux armées. Voyant que les Anglais refusaient le combat, les chefs français résolurent de faire entrer un convoi dans la ville. La garnison fit une sortie; les Anglais qui gardaient cette porte se trouvèrent trop faibles. Le duc de Bedford sortit alors de son camp, et bientôt commença une effroyable mêlée, où a peine amis et ennemis pouvaient se reconnaître au milieu de la poussière. C'était le 10 août; la chaleur était excessive; les Français en souffraient moins que les Anglais, qui, selon leur coutume, combattaient à pied; il en tomba plus de trois cents étouffés dans leur armure. Leurs chefs se hâtèrent de les ramener dans le camp; le sire de Gaucourt entra dans la ville avec les vivres et un puissant renfort. Le lendemain, le Bâtard et le sire de Raiz s'éloignèrent en remontant la rive gauche de la Marne. Lorsqu'ils furent près de la Ferté-sous-Jouarre, ils commencèrent à réunir des bateaux pour faire un pont, passer la rivière et s'avancer vers Paris; c'était le moyen assuré de faire lever le siége de Lagni, tant le duc de Bedford avait toujours de crainte dès qu'il s'agissait de Paris. Il quitta son camp avec une telle hâte, qu'il abandonna ses canons et ses vivres. Ce retour parut bien honteux aux Parisiens. Ils avaient payé de leurs deniers tant de préparatifs qui se trouvaient inutiles. La campagne devenait plus que jamais livrée aux Armagnacs; les arrivages étaient gênés de toutes parts; la disette était grande dans la ville; les maladies y faisaient de grands ravages. Aussi les murmures et le mécontentement s'en allaient croissant. L'abbesse de Saint-Antoine et plusieurs de ses religieuses furent mises en prison, parce qu'on les soupçonnait d'avoir, en l'absence du régent, formé un complot pour livrer aux Français la porte de la ville.

Dans le Maine et sur les marches de Bretagne, la guerre n'était pas plus favorable aux Anglais; ils avaient pourtant, au commencement de cette année, saisi une circonstance heureuse (2) pour eux.

(1) Chartier. — Journal de Paris. — Vigiles.

(2) Mémoires de Richemont. — D'Argentré. — Chartier.

Le duc d'Alençon réclamait depuis longtemps du duc de Bretagne un dernier payement de la dot de Marie de Bretagne, sa mère. Ne pouvant avoir son argent, il s'en vint rendre visite au duc, et passa quelque temps avec lui à Nantes, en recevant le meilleur accueil. Peu de temps auparavant, le comte de Montfort, fils aîné du duc de Bretagne, avait épousé madame Iolande de Sicile, sœur de la reine de France, et cette cour était tout occupée de fêtes et de divertissements. Le duc d'Alençon, pendant ce temps-là, ne songeait qu'à se saisir du comte de Montfort pour l'emmener en otage de sa créance, mais il n'y put réussir. Lorsqu'il prit congé du duc de Bretagne, ce prince, pour le mieux honorer, le fit accompagner jusqu'à la frontière par Jean de Malestroit, son chancelier, évêque de Nantes. Le duc d'Alençon, feignant d'avoir dans sa seigneurie quelque affaire sur laquelle il voulait consulter le docte chancelier, l'engagea à venir plus loin avec lui. Dès qu'il fut sur ses terres, il l'arrêta, le fit mettre en prison, et signifia à son oncle de Bretagne qu'il ne lui rendrait son chancelier que quand la dette serait acquittée.

Le duc de Bretagne se trouvant ainsi insulté, assembla tout aussitôt les nobles de ses États. Les Anglais furent empressés de lui envoyer secours; lord Willoughby, sir Jean Fastolf et sir Mathieu Goche, vinrent se joindre aux Bretons pour mettre le siége devant Pouancé, où le duc d'Alençon avait enfermé le chancelier.

Heureusement le connétable de Richemont, bien qu'il fût toujours dans la disgrâce du roi, et que depuis deux ans il lui fît une guerre obstinée en Poitou et en Saintonge, n'avait pas conservé moins de haine pour les Anglais. Il n'en voulait point au roi, et ne cherchait qu'à renverser son plus grand ennemi, le sire de la Tremoille, afin de procurer ensuite la paix entre la France et la Bourgogne. Il s'entremit de son mieux pour calmer cette nouvelle discorde qui venait d'éclater entre son frère et le duc d'Alençon, et qui eût ajouté encore aux maux du royaume.

Le duc d'Alençon était à Château-Gonthier, rassemblant du monde pour secourir Pouancé, où il avait laissé sa femme et sa mère, et où le chancelier de Bretagne était enfermé. La duchesse de Bourbon se déclara en sa faveur, et lui envoya du secours; le bâtard de Bourbon vint se joindre à lui. Mais le temps pressait; les Bretons et les Anglais étaient en force; ils auraient pu même emporter Pouancé, si le connétable n'avait pas, sous divers prétextes, retardé l'assaut. Enfin il détermina le sire Ambroise de Loré, maréchal de l'armée du duc d'Alençon, à aller trouver ce prince, à lui remontrer le mauvais état de ses affaires et les périls où il se jetait. Le duc d'Alençon revint enfin de son obstination, envoya le sire de Loré au duc de Bretagne, fit agréer ses excuses, se contenta de la promesse d'être payé, rendit le chancelier, et fit même satisfaction au chapitre de Nantes, qui s'était pourvu en réparation d'injure pour l'enlèvement de son évêque. La paix se trouva ainsi rétablie; le sire de Loré et les autres capitaines de France n'eurent plus alors que les Anglais à combattre.

Ils s'étaient saisis de quelques forteresses dans le Maine. D'ailleurs, de la Normandie et d'Alençon où ils étaient en force, ils pouvaient faire des courses sur le pays. Lord Willoughby et sir Mathieu Goche vinrent mettre le siége devant le château de Saint-Celerin (1), un des plus forts qui fût alors tenu par les Français. Le sire de Loré en était le capitaine; il alla conjurer le duc d'Alençon et monseigneur Charles d'Anjou, frère de la reine, de lui donner quelques renforts. On ne put réunir que huit cents hommes qui s'avancèrent jusqu'à Beaumont-le-Vicomte, sous les ordres du sire de Beuil et d'Ambroise de Loré. D'autres vinrent aussi des garnisons voisines, et se logèrent sur la rive gauche de la Sarthe, de l'autre côté du pont, au village de Vinaing. Les Anglais, instruits que les Français étaient ainsi séparés, quittèrent pendant la nuit le siége de Saint-Celerin, et surprirent la troupe qui était au delà de la rivière. Elle se gardait si mal qu'elle ne put se défendre un seul instant. Ambroise de Loré, entendant le bruit, monta aussitôt à cheval, et avec les premiers qu'il put réunir, il courut de l'autre côté du pont. Les Anglais remplissaient le village, et n'ayant déjà plus à combattre, ils ramassaient le butin, liaient leurs prisonniers les mains derrière le dos, emmenaient les chevaux dont ils venaient de s'emparer : c'était un grand désordre. Les archers du sire de Loré, quelque peu nombreux qu'ils fussent, se lancèrent dans le village; lui-même vit qu'il n'y avait pas à balancer, et s'en alla attaquer les enseignes anglaises qui se remettaient déjà en marche pour retourner au siége de Saint-Celerin. La mêlée fut vive.

Les Français étaient en si petit nombre que l'avantage ne fut pas d'abord pour eux. Ambroise de Loré fut blessé et pris; d'autres braves chevaliers

(1) Chartier. — Hollinshed.

furent aussi abattus. Cependant à chaque instant leurs gens arrivaient de Beaumont à mesure qu'ils étaient armés; le combat se maintenait avec ardeur et cruauté; car les Français, croyant que le sire de Loré avait été tué, ne faisaient nul quartier. Enfin les Anglais, embarrassés de leur bagage et ne pouvant se rallier, se trouvèrent plus faibles; la chance tourna contre eux. Loré fut repris, et au contraire sir Mathieu Goche fut emmené prisonnier. La déroute dura pendant plus de deux lieues. Lord Willoughby, voyant revenir les fuyards, leva précipitamment le siége de Saint-Celerin, y laissa une partie de son artillerie, et regagna Alençon au plus vite.

Les garnisons et les compagnies des deux nations continuèrent à se faire une guerre de tous les jours. C'étaient sans cesse des défis et des joutes à outrance, qui se passaient en grande pompe pardevant les maréchaux des deux partis. D'autres fois des troupes de vingt ou trente hommes s'en allaient courir le pays et chercher aventure.

Le 1er de mai, les Anglais de la garnison de Fresnai-le-Vicomte, pour braver les Français de Saint-Celerin, s'en vinrent planter le mai à une portée de canon des murailles (1); aussitôt le sire de Loré sortit avec sa troupe de la forteresse; prenant le mai, il le rapporta jusqu'à Fresnai, et le fit planter à la barrière même. Les Anglais se hâtèrent de punir cette témérité, et se lancèrent à la poursuite des Français. Mais le sire de Loré avait placé une embuscade tout proche des remparts; dès que les Anglais eurent passé, il leur ferma le chemin du retour et les enveloppa. Ils se défendirent vaillamment; leur capitaine finit par être fait prisonnier.

Au mois de septembre, le sire de Loré fit une entreprise bien plus profitable. Il sortit secrètement de Saint-Celerin, se rendit en Normandie par des chemins détournés, fit passer la rivière d'Orne à la nage par ses gens d'armes, et parut à l'improviste au milieu de la grande foire de Saint-Michel, qui se tenait à l'abbaye Saint-Étienne, près de la ville de Caen (2). Les Anglais étaient sans nulle défense. Ambroise de Loré avait placé une partie de ses gens en réserve auprès de la porte de la ville; ils suffirent à repousser le peu d'ennemis qui essayèrent de combattre. Pendant ce temps-là on faisait un butin superbe; et comme il fallait se hâter, on emmena prisonnier tout ce qui se trouva là. Lorsqu'on eut repassé l'Orne et qu'on fut en sûreté, le sire de Loré fit arrêter sa compagnie; là, devant une croix, de l'autre côté de la rivière, il fit publier à son de trompe que, sous peine de la corde, tout homme qui avait pour prisonnier un prêtre ou un homme d'Église, eût à le délivrer; de même pour tous les marchands venus à la foire munis de sauf-conduits du roi ou des capitaines de France, et aussi les laboureurs, les vieillards et les enfants. Il permit en outre à chacun de venir porter plainte devant lui, pour qu'il en décidât et rendît justice. De la sorte, beaucoup de prisonniers furent remis en liberté. Il les fit conduire en sûreté à l'autre bord de la rivière, de peur qu'ils ne fussent maltraités ou repris par les gens de sa compagnie. D'autres furent reçus à caution; mais on en emmena bien trois mille. Le sire de Loré revint ensuite avec tous ses hommes à Saint-Celerin; il avait mis huit jours à faire cette course.

La seule aventure tout à fait favorable qui, durant cette année 1432, répara le mauvais sort des Anglais, fut la prise de Montargis (3). Le sire de Villars en était capitaine pour le roi de France. Sa femme, qui était de Gascogne, avait auprès d'elle un jeune frère bâtard; il se laissa gagner par les Anglais; c'était sous leur domination qu'il était né et qu'il avait toujours vécu dans sa province. Pour réussir dans son projet, il feignit d'être amoureux d'une jeune fille qui était la maîtresse du barbier du sire de Villars; il lui fit même accroire qu'il l'épouserait si elle l'aidait à livrer le château. Cette fille ne pouvait rien à elle toute seule; elle mit donc le barbier dans son secret, lui promettant une grosse somme d'argent et lui cachant son nouvel amour. Cet homme logeait dans le château; tout le complot fut disposé avec lui. François l'Aragonais, cet aventurier de la compagnie de Perrin Grasset, avait passé au service des Anglais; c'était lui qui menait cette affaire. Il s'introduisit avec ses hommes dans la ville; la demoiselle les cacha dans sa maison, et pendant la nuit ils escaladèrent le château avec l'aide du barbier, par la fenêtre de sa chambre. Le sire de Villars, ainsi surpris, n'eut que le temps de se sauver. Il fut longtemps dans la disgrâce du roi pour avoir rempli si négligemment son devoir. Le bâtard fut richement récompensé par les Anglais, et se moqua du barbier et de la demoi-

(1) Chartier. — Vigiles.
(2) Chartier. — Hollinshed.
(3) Berri. — Vigiles.

selle, qui moururent dans la misère et le mépris.

Peu après, les sires de Graville et de Guitri entreprirent de ravoir Montargis. Ils s'emparèrent de la ville et y passèrent cinq semaines (1), attendant toujours les renforts et l'artillerie qui leur avaient été promis pour attaquer le château. Rien n'arriva, et ils furent obligés de quitter Montargis. Cette dernière affaire mit le comble au mécontentement des seigneurs et du peuple contre le sire de la Tremoille (2). Sa négligence faisait perdre au roi une bonne ville qui s'était vaillamment défendue les années précédentes, et tout le pays de Gâtinais se trouvait livré aux ravages des compagnies et des Anglais. Mailli, Malesherbes et d'autres lieux furent saccagés et brûlés. Dans le même temps les Anglais s'emparèrent de Provins, dont ils passèrent la garnison par l'épée. Ce mauvais état des choses fit résoudre la perte du sire de la Tremoille; tous les seigneurs et les princes commencèrent à se réunir contre lui. Sa haine furieuse contre le connétable était le plus grand empêchement à la paix entre la France et la Bourgogne.

Dans le même temps advint une autre circonstance qui pouvait bien plus encore favoriser cette paix. Madame Anne de Bourgogne, duchesse de Bedford, mourut à Paris le 13 novembre. Elle était fort aimée des Français et des Parisiens; ils trouvaient que c'était la plus aimable dame du royaume, et qu'elle était bonne et belle (3). Elle n'avait que vingt-huit ans, et ne laissa point d'enfants. Ainsi, toute alliance de famille cessait entre le duc Philippe et le régent anglais.

Bientôt se firent sentir les effets de cette mort. Le duc de Bedford regretta beaucoup sa femme, montra une douleur publique, fit célébrer de solennelles obsèques; mais il lui importait de contracter quelque alliance utile à son pouvoir en France. En effet, les discordes qui régnaient en Angleterre ne permettaient point qu'il en espérât des secours suffisants. Messire Louis de Luxembourg, évêque de Therouanne, chancelier de France pour les Anglais, avait une nièce belle et sage, fille de de son frère le comte de Saint-Pol. Son crédit sur le duc de Bedford était grand; d'ailleurs, la maison de Luxembourg était riche, puissante, illustre. L'affaire fut conduite avec habileté et discrétion (4). Le régent avait quitté Paris et s'était rendu à Rouen pour y recueillir une taille nouvelle et excessive qu'il avait ordonnée. De là il s'en alla à Therouanne, où son mariage avec madame Jacqueline de Saint-Pol fut pompeusement célébré. Le duc de Bedford, pour mieux montrer son contentement, fit venir d'Angleterre deux belles cloches, qu'il donna à la cathédrale de Therouanne.

Le duc de Bourgogne n'avait pas été consulté; c'était à son insu que son beau-frère contractait un nouveau mariage; c'était sans son agrément et sans le consulter qu'un de ses vassaux et de ses parents mariait sa fille. L'évêque de Therouanne, qui avait conclu cette alliance, lui devait tout son pouvoir et toute sa grandeur, et le trahissait ainsi. Il se trouva indignement offensé, et l'on commença à parler des Anglais et du duc de Bedford en assez mauvais termes à la cour de Bourgogne. Il ne manquait pas de gens pour rapporter ce qu'avait dit ou même n'avait point dit le duc Philippe. Le régent s'irrita à son tour, et ses discours le témoignèrent. La chose allait ainsi s'envenimant; les conseils des deux princes voyaient cependant que cette discorde allait avoir les plus funestes suites. Le succès de la cause des Anglais surtout semblait tenir uniquement à leur concorde avec les Bourguignons. Le cardinal de Winchester s'entremit pour réconcilier les princes. Il obtint, à grand prix (5), de son neveu le duc de Bedford, qu'il se rendrait à Saint-Omer. Le duc de Bourgogne consentit aussi à y venir; il voulut pourtant que d'avance il fût réglé que l'entrevue n'aurait lieu au logis d'aucun des deux, mais en un lieu convenu.

Lorsqu'ils furent arrivés chacun de son côté à Saint-Omer, le régent ne parla plus de se rendre au lieu désigné, et attendit que le duc Philippe vînt lui rendre la première visite. De son côté, le duc de Bourgogne protestait qu'il n'en ferait rien, et ne bougeait point de son logis. Le cardinal de Winchester, ne pouvant rien gagner sur l'esprit de son neveu, espéra que le duc de Bourgogne se montrerait moins obstiné. Il retourna le voir. « Comment, lui dit-il, mon cher neveu, car il était le mari de sa nièce Isabelle de Portugal, laisserez-vous partir sans lui faire courtoisie, un si grand prince, fils, frère et oncle des rois d'Angleterre? Il a pris la peine de venir de si loin et de se déranger pour vous visiter dans vos domaines,

(1) Berri. — Vigiles.
(2) Berri.
(3) Journal de Paris.
(4) Hollinshed. — Paradin. — Heuterus. — Abrégé chronologique. — Monstrelet.
(5) Ne faut-il pas lire : *à grand'peine?* (G.)

» dans votre ville; ne voudrez-vous point aller seulement de votre logis au sien pour lui faire honneur? » Rien ne put faire changer la volonté du duc de Bourgogne. « En quoi, disait-il, ai-je motif pour » lui céder le pas? Il est de la maison de Lancastre, » fils d'un roi d'Angleterre; et moi ne suis-je pas de » la maison de France, qui est la plus noble du » monde? Le père de mon aïeul n'était-il pas roi de » France? Il est grand seigneur, dit-il, mais a-t-il » seulement la moitié autant de terres et de domaines que moi? Il est régent de ce royaume; il » y est tout-puissant; mais cette puissance, qui la » lui a donnée, si ce n'est moi? Et s'il ne le sait » pas, il l'apprendra quand je lui aurai retiré ma » faveur. » De tels propos n'étaient point faits pour ramener la bonne amitié entre les princes. Le duc de Bedford et le cardinal quittèrent Saint-Omer.

Le duc Philippe était pressé de retourner en Bourgogne. Le comte de Clermont était entré dans le Charolais, et avait déjà pris quelques forteresses. Les Français s'avançaient aussi du côté d'Auxerre, et menaçaient Châtillon et Dijon. Le sire de Château-Vilain avait conclu avec le roi le traité qu'il négociait déjà depuis quelque temps; il avait renvoyé aux Anglais leur ordre de la Jarretière, et, sous prétexte de faire la guerre à la maison de Vergi, que le Duc protégeait, il avait armé et tenait la campagne en Bourgogne.

Toutefois, avant de venir au secours de son duché, le Duc avait de grandes affaires à terminer dans ses pays de Flandre. Les séditions qu'avaient excitées les nouvelles monnaies dans les bonnes villes ne s'apaisaient point complétement, malgré toute l'indulgence du Duc (2). Mais son principal souci lui venait encore de madame Jacqueline de Hainaut, qui courait toujours quelque nouvelle aventure (3); elle avait pourtant, depuis le dernier traité, passé quatre années en repos et en silence, mais elle se plaignait sans cesse de ne point avoir assez d'argent. Son cousin de Bourgogne ne lui en donnait guère, et elle en dépensait beaucoup. Enfin, un jour que sa mère, madame Marguerite, lui avait envoyé de beaux chevaux et de magnifiques joyaux, elle ne se trouva pas de quoi récompenser les gentilshommes qui lui remettaient ces présents. Ce fut un tel chagrin pour elle, qui était naturellement fort libérale, qu'elle se mit à pleurer amèrement. Un gentilhomme de ses domestiques, la voyant dans cette douleur, lui conseilla de s'adresser au sire François de Borssele. C'était justement ce seigneur que le duc de Bourgogne avait nommé son lieutenant en Zélande, lorsqu'il s'était emparé du domaine de madame Jacqueline. Elle ne pouvait croire d'abord qu'un serviteur du Duc qui ne lui devait nulle reconnaissance, et qui avait toujours suivi un parti opposé au sien, fût empressé à lui rendre service. Ce fut cependant ce qui arriva; le sire de Borssele lui prêta tout l'argent qu'elle voulait, et lui dit qu'elle pouvait disposer de ses biens et de sa personne. Madame Jacqueline touchée de ce bon procédé, et trouvant d'ailleurs le sire de Borssele fort à son goût, ne tarda point à prendre pour lui un grand amour (4); et, comme elle écoutait bien plus ses penchants que la raison, elle l'épousa secrètement. Bientôt le Duc en fut informé par quelqu'un des domestiques qui avaient assisté au mariage; d'ailleurs madame Jacqueline n'était pas d'un caractère à se cacher ni à se contraindre beaucoup.

Le Duc, à son retour de Bourgogne, au mois de

(1) 1432, v. st. L'année commença le 12 avril.

(2) Voy. la note 2, à la page 532.

(3) Fabert. — Heuterus. — Histoire de Bourgogne. — Meyer.

(4) Dans un registre que possèdent les archives du royaume, on trouve la minute d'un traité fait à Malines, le 28 juin 1435, entre les gens du duc de Bourgogne et messire Jean, chevalier de madame Jacqueline. Celle-ci y déclare transporter au duc tous ses droits sur le duché de Luxembourg et le comté de Chiny; elle renonce à son douaire en Hollande et en Brabant, ainsi qu'aux arrérages qui en étaient échus; elle promet de remettre au Duc toutes les lettres concernant lesdits pays qu'elle a entre les mains : moyennant quoi, le Duc s'oblige à lui payer 80,000 florins de Rhin et une pension viagère de 4000 florins, etc. Un article de ce traité, qui mérite surtout attention, est celui qui est ainsi conçu: « Item, que monseigneur face tant envers messire Francque » de Borsselle, qu'il viegne devant lui ou son conseil, en une » de ses villes de Hollande, telle qui sera avisée pour le » mieulx, dedens deux mois après le journée d'Arras, affin » que les commis de madame illec puissent ouvrier (proposer) *les demandes et querelles qu'elle fait envers et contre* » *ledit messire Francq*, pour sur ce respondre, et aussi oyr » *ses demandes et querelles qu'il vouldra faire envers et* » *contre madicte dame*, et sur ce faire responce, pour, par » mondit seigneur ou son conseil, en estre jugié ce que chascune partie sera tenue de faire à l'autre, et que le temps » pendant, mondit seigneur rescripra audit messire Franck » qu'il face mettre par escript *les comptes de sa recepte*, » et tout ce qu'il vouldra demander à madicte dame, et que » de la part de madicte dame en soit fait samblablement, » pour en avoir sur tout, au bien des parties, plus briefve » expédition. »

Le même volume contient un mémoire du conseil du Duc, dont un article explique la stipulation insérée dans le traité ci-dessus, relativement à Frans de Borsselle : « Quant au » point qui touche à messire Franck, y est-il dit, de quoy » madame de Bavière *demande son seau et ses joyaulx*, et

juillet 1432, se rendit, avec six cents hommes d'armes, à La Haye, fit prendre le sire de Borssele, et l'envoya prisonnier au château de Rupelmonde. La colère qu'il montrait était grande ; il ne parlait pas moins que de faire couper la tête au vassal insolent qui avait osé, sans sa permission, épouser une princesse de son sang, engagée par un traité à ne jamais se marier sans son consentement, et dont il était héritier reconnu.

Madame Jacqueline voulut sauver son mari, et traita de nouveau avec le Duc (1) ; cette fois elle abandonna non-seulement le gouvernement et la jouissance de ses États, mais la possession actuelle, tant pour elle que pour les héritiers directs qu'elle pouvait avoir. Le duc de Bourgogne lui laissa pour domaines plusieurs riches et grandes seigneuries qu'elle devait tenir en vassalité, avec de grands priviléges, mais en renonçant à tout droit de souveraineté ; seulement si le Duc mourait sans enfants, les pays cédés par madame Jacqueline devaient retourner à elle ou à ses héritiers. L'île de Sud-Beveland, la Brille, Woorn et plusieurs autres domaines lui furent donc affectés, avec la permission d'y percevoir les trois quarts des aides accordées au Duc par les communes. Il fut réglé aussi qu'elle porterait désormais les titres de madame Jacques, duchesse en Bavière, comtesse de Hollande et d'Ostrevant (2). Un revenu de cinq cents ducats (3) lui fut en outre assigné sur ce comté d'Ostrevant ; elle se réserva encore le droit de chasse dans tous ses anciens États et dans ceux du Duc, car c'était un de ses grands passe-temps (4).

Du reste, dans ce traité, il ne fut en aucune sorte question de son mariage, ni du sire de Borssele ; et lorsque peu de mois après elle annonça au pape comment elle avait renoncé à toute souveraineté (5), elle ne fit non plus nulle mention de son nouveau mari. Toutefois il rentra en grâce auprès du duc de Bourgogne, qui lui permit, sans en faire pourtant l'objet d'aucun acte authentique, de porter le nom de comte d'Ostrevant, et le créa depuis (6) chevalier de la Toison d'or. C'était le dernier trouble que madame Jacqueline devait causer au duc de Bourgogne ; elle sembla satisfaite de son état, et demeura fort tranquille. Sa mère, madame Marguerite de Hainaut, fut au contraire très-irritée de voir ainsi sa fille dépouillée de toutes ses souverainetés ; son ressentiment alla si loin, qu'un gentilhomme de sa maison, nommé Gilles Postel, ayant été mis en justice et condamné pour avoir comploté la mort du Duc, qu'il se préparait à assassiner durant une partie de chasse, il passa pour constant que ce crime avait été suggéré par madame Marguerite. Trois ans après, le 8 octobre 1436, madame Jacqueline mourut sans laisser de postérité (7).

Une autre affaire occupait en même temps le duc Philippe ; elle fut même longtemps à se terminer. Jean de Thoisi, ancien chancelier de Bourgogne, évêque de Tournay, venait de mourir (8). Le Duc se proposait depuis longtemps de conférer cet évêché à Jean Chevrot, archidiacre de Rouen, un de ses conseillers ; mais le sire Jean de Harcourt, évêque d'Amiens, avait secrètement agi auprès du pape, et fut pourvu de l'évêché tout aussitôt qu'il devint

» *compte dudit messire Franck de ce qu'il peut avoir* » *reçu du sien*, à quoy mondit seigneur puet faire respondre » que pareillement ledit messire Franck *se plaint d'elle*, et » dist qu'*elle lui doit de reste une très-grosse somme de* » *deniers*. »

Ces documents curieux étaient restés ignorés jusqu'ici. Ils prouvent que Jacqueline ne vécut pas longtemps en bonne intelligence avec Frans de Borsselle. (G.)

(1) Pièces de l'Histoire de Bourgogne. Traité du 12 avril 1433.

(2) Les titres attribués par le traité à Jacqueline sont ceux-ci : *Jacques*, *duchesse en Bavière*, *de Hollande*, *comtesse d'Ostrevant*. Ce sont littéralement ceux qu'elle prit dans les lettres du 31 juillet 1433, mentionnées ci-après, qu'elle écrivit au pape, au concile de Bâle, aux rois de France et des Romains. (G.)

(3) Il n'est pas question, dans le traité, de *ducats*, mais de *clinquars*, qui étaient une monnaie du temps. (G.)

(4) Au mois de mai 1433, le Duc et madame Jacqueline vinrent ensemble dans le Hainaut, et, le 14 de ce mois, le Duc fut reconnu par les états, à Mons, pour seigneur du pays. *Registres du conseil de ville de Mons*. (G.)

(5) Elle n'annonça pas seulement au pape le traité qu'elle avait conclu avec le duc de Bourgogne, mais elle en donna également avis au concile de Bâle, au roi des Romains et au roi de France. Les quatre lettres d'une même teneur, portaient la date du 31 juillet 1433. *Voy.* aux archives du royaume, le registre aux chartes de la chambre des comptes, portant le nº 779 de l'inventaire. (G.)

(6) Promotion de 1445.

(7) De Boussu, dans son *Histoire de Mons*, dit que Jacqueline mourut d'une langueur qu'on attribua à tous les chagrins qu'elle avait essuyés ; il place la date de sa mort au jour de Saint-Denis (9 octobre).

On lit, dans les registres du conseil de ville de Mons, à la date du 20 octobre 1436 : « Le conseil reçeut l'information » que damme Jake de Bauviere, fille de feu le duc Guillaume, » adont espeuse à Floris de Borsele, comte d'Ostrevant, » estoit trespassée. Fut conclu de aller faire condoléance » vers le duc de Bourgoingne, son germain et son hoir, et » ossi madamme Marguerite de Bauviere, douagiere de Haynau. » (G.)

(8) Meyer. — Paradin. — Monstrelet.

vacant. Le Duc ordonna à ses sujets de ne le point reconnaître pour évêque, et fit saisir les revenus. Jean de Harcourt était fort aimé du roi de France; il espérait que, dans les circonstances où l'on se trouvait, cette protection pourrait lui être favorable, et qu'il n'y avait qu'à gagner du temps. A ce moment l'archevêché de Narbonne vint aussi à vaquer; le pape, pour contenter le duc de Bourgogne, transféra sur ce siége Jean de Harcourt. Mais l'évêché de Tournay avait de plus grands revenus; il était plus à sa convenance. La plupart des seigneurs qui devenaient évêques ne considéraient guère autre chose; ils tenaient état de prince; on ne voyait dans leur maison qu'un train brillant de domestiques, un grand bruit de chevaux et de chiens, quelquefois pis encore: c'était un scandale pour les peuples, et ils attribuaient leurs horribles malheurs et la colère de Dieu en grande partie au manque de piété des évêques.

Jean de Harcourt refusa donc l'archevêché de Narbonne. Le Duc usa d'autorité; il envoya le comte d'Étampes son cousin, frère du comte de Nevers, avec une compagnie de gens d'armes, installer à Tournay maître Étienne Vivian, grand vicaire de l'évêque Chevrot. Mais le peuple de la ville était du parti français, et conséquemment favorable au sire de Harcourt, qui avait déjà pris possession et exercé les fonctions d'évêque. Dès qu'on vit maître Vivian s'asseoir dans la chaire épiscopale, et commencer, au nom de Jean Chevrot, les cérémonies de la prise de possession, la foule se précipita en fureur sur le grand vicaire, l'arracha de la chaire, déchira son surplis. Il eût été mis à mort sans les instances du sire de Harcourt, qui implora pour lui la populace, disant que c'était en justice qu'il devait défendre sa cause. Les gens de Tournay étaient si animés, ils oubliaient tellement la puissance du duc de Bourgogne, que pour sauver maître Chevrot, il fallut le mettre en prison et promettre qu'on lui ferait son procès.

Presque tout le diocèse de Tournay était composé du territoire du Duc, mais il n'avait pas juridiction dans la ville même, qui était une commune sous la souveraineté directe du roi de France. Il fit confisquer tous les biens meubles et immeubles qui, dans l'étendue de ses États, appartenaient aux habitants de Tournay, et défendit à ses sujets de faire avec eux aucun commerce, même pour y porter des vivres. Cette querelle dura cinq années, et Jean de Harcourt se vit forcé d'aller à Narbonne.

Avant de retourner en Bourgogne, le Duc réussit enfin à conclure la paix avec les Liégeois (1), qui lui payèrent cent cinquante mille écus d'or pour les dommages faits dans le comté de Namur, et consentirent à démolir leur forteresse de Montorgueil, qui menaçait toujours la frontière (2).

Enfin, le 20 juin 1433 (3), il fut possible au Duc de se mettre en route pour venir porter à ses États de Bourgogne un secours qu'ils imploraient depuis longtemps, et dont ils avaient un pressant besoin. Bien que la guerre fût ainsi devenue plus générale et plus cruelle que jamais, cependant de nouvelles négociations avaient eu lieu, comme on en était convenu. Les ambassadeurs de France, de Bourgogne et d'Angleterre avaient repris leurs conférences en présence du cardinal de Sainte-Croix, entre Melun et Corbeil, dans un petit village nommé Saint-Port, que la guerre avait ruiné et rendu désert (4); le duc de Bedfort était même venu voir le cardinal. Mais quel que fût le désir de ce digne légat de rétablir la

(1) Heuterus.

(2) M. de Barante ne place pas ici à sa date le traité que le duc Philippe conclut avec les Liégeois; c'est le 15 décembre 1431 (et non le 20, comme le dit le P. de Marne dans son *Histoire du comté de Namur*), que ce traité fut conclu à Malines, par la médiation de l'archevêque de Cologne et du comte de Meurs. On le trouve transcrit dans le registre aux chartes de la chambre des comptes de Lille, coté IX, et dans le registre aux paix, ordonnances et statuts des échevins de Liége, coté A, aux archives de la province de ce nom.

Ses principales dispositions étaient que l'évêque de Liége, le seigneur Jean de Heynsberg son père, et les députés des trois états au nombre de vingt personnes se rendraient à Malines le 20 décembre, et là, tous un genou en terre, l'évêque pour lui et le seigneur de Heynsberg pour les trois états, lui demanderaient pardon des offenses qu'ils lui avaient faites, et des dommages qu'ils avaient commis dans le pays de Namur; que les Liégeois érigeraient, en l'église paroissiale de La Boissière, où était situé le château de Golzinne, une chapelle où serait célébrée chaque jour une messe pour le salut des âmes des sujets du Duc qui y avaient été tués; qu'ils feraient démolir la tour de Montorgueil, sans pouvoir faire construire d'autre tour ou fortification entre Dinant et Bouvigne, plus près de ce dernier endroit, que ne l'était la clôture de Dinant; qu'ils payeraient au Duc 100,000 nobles d'Angleterre.

Il paraît que les Liégeois ne s'empressèrent pas d'accomplir toutes ces conditions, ou au moins quelques-unes d'entre elles, car nous avons trouvé, aux archives de Liége, deux actes subséquents, qui avaient pour objet d'en assurer l'exécution; l'un du 3 juillet 1434, et l'autre du 27 novembre 1445. (G.)

(3) Paradin.

(4) Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — Berri. — Journal de Paris.

paix dans le malheureux royaume de France, il ne put arriver à nulle conclusion. La difficulté principale entre les envoyés d'Angleterre et de France était relative aux princes de France prisonniers depuis Azincourt. Les deux partis consentaient et demandaient même qu'ils fussent appelés au traité ; mais les Français voulaient qu'ils fussent libres, et dans une ville du royaume, soit dans le voisinage de Rouen, soit ailleurs. Les Anglais exigeaient au contraire que ce fût à Calais, sauf ensuite, si l'on était une fois tombé d'accord, à transporter les conférences dans une ville de Picardie. Ils étaient même si empressés pour cette forme de négocier, que le duc d'Orléans et le duc de Bourbon étaient déjà à Douvres, prêts à passer la mer et à venir à Calais avec le duc de Glocester et les principaux seigneurs du conseil d'Angleterre (1).

Il n'était pas étonnant que les ambassadeurs de France ne voulussent pas céder sur ce point. Le duc d'Orléans, prisonnier depuis dix-sept ans, n'avait qu'un désir, qu'une pensée, sa liberté et son retour en France. Afin de hâter ce moment, il avait offert aux Anglais de s'entremettre pour leur faire conclure une paix avantageuse (2). Il proposait de se rendre à Calais ou dans tout autre lieu désigné par le conseil d'Angleterre, et d'y réunir la reine de Sicile et les princes de la maison d'Anjou, les princes de Bretagne, le duc d'Alençon, le comte de Clermont et les comtes d'Armagnac, de Perdriac et de Foix. La paix se serait ainsi négociée avec tous les princes et les grands seigneurs de France. Pour lui, il s'engageait d'avance, quelle que fût l'issue du pourparler, à faire hommage de ses seigneuries, non plus à Charles, Dauphin de Viennois, car c'est ainsi qu'il nommait le roi de France, mais au roi Henri. Il promettait la même chose pour tous ses vasseaux, pour le duc d'Alençon, le duc de Savoie, le duc de Milan, les comtes d'Angoulême, d'Armagnac et de Perdriac. Il offrait encore, au cas où Charles, dauphin, ne se contenterait pas d'un simple apanage, et prétendrait encore au royaume de France, de livrer aux Anglais Orléans, Blois et toutes les villes de son apanage, et de leur procurer La Rochelle, le mont Saint-Michel, Limoges, Bourges, Poitiers, Chinon, Loches, Béziers et Tournay (3) ; puis d'accepter, si le roi Henri le trouvait à propos, une seigneurie en Angleterre pour devenir son homme lige, consentant ainsi à le servir contre la France. Enfin, il jurait de revenir tenir prison jusqu'à ce que les susdites conditions fussent remplies ; il les signa, les revêtit de son sceau, et les remit au conseil d'Angleterre.

Ainsi le duc d'Orléans, sous la main des Anglais, eût été ou fort en peine de tenir ses promesses, ou fâcheux pour les intérêts de la France. Tout fut rompu sur cette seule difficulté, et le cardinal de Sainte-Croix s'en retourna vers le pape, en passant auparavant chez le roi de France, afin de le disposer favorablement à la paix. En partant, il écrivit tous ses regrets au chancelier de Bourgogne. En effet, ce n'étaient point les Bourguignons qui mettaient obstacle à la conclusion d'un traité ; le duc Philippe semblait préoccupé seulement de ne point manquer à ses engagements avec les Anglais ; il ne voulait point qu'on pût lui reprocher de manquer de loyauté.

La disgrâce du sire de la Tremoille procura une plus grande espérance encore de réconcilier le roi et le Duc. On ne s'y prit point, pour le renverser, d'autre sorte que pour les précédents ministres qui, avant lui, avaient possédé toute la confiance du roi et disposé de sa volonté (4). La chose fut résolue et préparée chez le connétable, dans son château de Parthenay. Le sire de Beuil, neveu du sire de la Tremoille, le sire de Chaumont, le sire de Coetivi, furent mis à la tête de l'entreprise ; le connétable leur donna un bon nombre de gens d'armes bretons et de capitaines de sa maison, sous les ordres du sire de Bosnieven, son serviteur le plus dévoué. Le roi était à Chinon et la Tremoille au château du Coudrai, qui touche la ville ; le sire de Gaucourt, gouverneur de la place, était du complot. Les Bretons arrivèrent pendant la nuit ; un lieutenant du gouverneur, nommé Olivier Fretard, leur ouvrit une poterne, et ils parvinrent jusqu'à la chambre de la Tremoille. Il était couché ; on le saisit dans son lit ; à la faveur de la nuit et du désordre, Bosnieven lui donna un coup d'épée, qui sans doute

(1) Lettres du roi d'Angleterre, 14 août 1433. — Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

(2) Rymer, *Acta publica*, tome X, page 556.

(3) Il y a ici une erreur de nom, à moins qu'il ne s'agisse du bourg de Tournay, situé en France dans le département des Hautes-Pyrénées, à quatre lieues de Tarbes. Quant à la ville de Tournay (Belgique), elle ne faisait point partie des domaines du duc d'Orléans, et ses habitants avaient donné trop de preuves de leur attachement à Charles VII, pour qu'on pût espérer de les faire consentir à reconnaître le roi d'Angleterre. (G.)

(4) Mémoires de Richemont. — D'Argentré. — Chartier. — Berri.

était destiné à le tuer, et ne fit pourtant que le blesser. Les autres ne voulaient point sa mort ; son neveu, le sire de Beuil, se chargea de lui et l'envoya prisonnier au château de Montrésor.

Cependant le roi avait entendu du bruit ; il s'effraya, et demanda ce qui se passait. On lui répondit que personne ne courait aucun danger ; mais que pour le bien de son service, et par délibération des princes, on voulait éloigner son mauvais conseiller le sire de la Tremoille. Il s'informa tout aussitôt si le connétable n'était point là, et lorsqu'il sut que non, il commença à s'adoucir. La reine acheva de le calmer. Son frère, le jeune Charles d'Anjou, comte du Maine, avait autorisé les conjurés à agir. Ce fut lui qui, pour le moment, succéda à la faveur du sire de la Tremoille ; car le roi, dans son insouciance, avait besoin, disait-on, de se reposer de tout sur un seul conseiller. Son royaume était dévasté, ses sujets accablés de misère, les ennemis maîtres de sa capitale et d'une partie de ses provinces, et lui se tenait en repos de corps et d'esprit. Ses capitaines, les chefs qui soutenaient la guerre contre les Anglais, n'avaient de lui ni ordre ni secours. Chacun d'eux agissait à sa guise, selon l'occasion et la fortune (1).

La disgrâce du sire de la Tremoille n'eut point d'abord un grand effet. Le roi ne le regretta pas plus que ceux qu'il avait aimés avant lui. On lui fit convoquer, à Tours, les états du royaume. En son nom, l'archevêque de Reims, chancelier de France, leur déclara que les sires de Beuil, de Coetivi, et les autres, avaient agi pour le plus grand bien du royaume, et que le roi les avouait de tout ce qu'ils avaient fait. Cependant, peu après, quelque autre changement advenu auprès du roi fit renvoyer de la cour le sire de Chaumont et le sire de Beuil. Ce dernier tenait toujours en prison son oncle de la Tremoille, et ne consentit à le délivrer que moyennant une rançon de six mille écus.

Malgré ce désordre et le mauvais gouvernement du royaume, les affaires des Anglais n'avaient pas mieux prospéré durant les premiers mois de cette année 1433. Ils avaient tellement accablé la Normandie de tailles et de toutes sortes d'impôts, que le peuple les avait pris dans une haine toujours croissante. Enfin, comme ils manquaient aussi d'hommes pour faire la guerre, ils voulurent en lever en Normandie, comme ils faisaient chez eux pour recruter leurs archers. Pour lors éclata une révolte terrible (2). Elle commença d'abord du côté de Caen et de Bayeux. Soixante mille hommes environ se réunirent. Leur principal chef était un nommé Quantepié ; mais plusieurs gentilshommes, chevaliers ou écuyers, s'étaient mis avec eux. Après avoir chassé les garnisons anglaises de toutes les forteresses des environs, ils se présentèrent devant la ville de Caen. Les ducs d'York et de Sommerset étaient alors en Normandie; ils envoyèrent aussitôt le comte d'Arundel et lord Willoughby avec six mille archers et trois cents gens d'armes contre ces gens des communes. On les laissa arriver jusque sous les murs de la ville de Caen, et pour lors une troupe, qui avait été embusquée dans un des faubourgs, les attaqua par derrière. Ils étaient sans connaissance de la guerre et mal armés. Leur résistance ne fut pas de longue durée. Leur chef Quantepié fut tué tout aussitôt, et comme ils étaient enveloppés de toutes parts, les Anglais en firent un grand massacre. Ce fut une véritable boucherie ; le comte d'Arundel ne pouvait les sauver de la fureur de ses soldats.

Le duc d'Alençon, sur la nouvelle de cette révolte, avait donné ordre au sire de Loré d'aller appuyer les communes de Normandie; il arriva trop tard, elles étaient déjà détruites. Le sire de Beuil et lui s'avancèrent jusqu'auprès de Bayeux, où ils accueillirent les débris de cette malheureuse entreprise. Ils rassemblèrent environ cinq mille hommes, et les emmenèrent d'abord à Avranches, puis ils rentrèrent dans leur pays du Maine. Les Anglais livrèrent à de cruels supplices tous ceux dont ils purent se saisir qui étaient soupçonnés d'avoir excité la sédition; ils reçurent le reste à composition.

Pendant ce même temps, la Hire et Saintraille se tenaient vers les marches de la Picardie ou de Champagne, et faisaient aussi une guerre qui ne profitait guère aux pays et aux habitants.

La Bourgogne recommençait aussi à être envahie et ravagée par les compagnies françaises et surtout par le sire de Château-Vilain et le damoisel de Commerci, qui guerroyaient du côté de Langres, et faisaient des courses jusqu'auprès de Dijon. Le duc Philippe, en quittant la Flandre pour venir au secours de ses États, envoya de nouveaux ambassadeurs au roi d'Angleterre (3), pour lui remontrer quelle était la désolation générale du royaume de

(1) D'Argentré.
(2) Chartier. — Hollinshed.
(3) Histoire de Bourgogne. — Saint-Remi.

France, et combien il importait ou de conclure une paix générale ou d'assembler une armée formidable, afin de défendre les provinces contre tant de ravages; il parlait aussi des excessives dépenses qu'il lui fallait faire pour garder et conquérir ses frontières, de la détresse de ses peuples, et de la difficulté de percevoir de nouveaux impôts.

C'était avec une armée qu'arrivait le Duc; il avait avec lui ses principaux chevaliers, une redoutable artillerie, et de grands préparatifs. Le sire Jean de Croy commandait l'avant-garde, le Duc le corps de bataille, et le seigneur de Créqui l'arrière-garde. La Duchesse était de ce voyage; elle était grosse, et cheminait en litière, accompagnée de ses serviteurs et de plus de quarante dames. Elle s'arrêta à Châtillon-sur-Seine, et le Duc alla aussitôt mettre le siége devant Mussi-l'Évêque, forteresse du diocèse de Langres. Toute la noblesse bourguignonne vint le joindre. La garnison, se voyant si fortement assiégée, ne tarda point à se rendre; le château de Lézines ne résista pas davantage, et le Duc accorda la vie aux assiégés, sous la condition qu'ils procureraient le moyen de traiter avec la garnison de Pacé, ville très-forte du voisinage. Heureusement pour eux, les gens de Pacé consentirent à se rendre, si dans vingt jours ils n'étaient point secourus. Le Duc, qui ne désirait rien tant qu'une journée de bataille, leur accorda un mois, et continua à soumettre quelques forteresses des environs. Sans craindre de s'affaiblir, il envoya Jean et Antoine de Vergi, avec le comte de Fribourg et le sire de Créqui, dans le pays de Langres, pour repousser le damoisel de Commerci et le sire de Château-Vilain. On espéra pendant quelques jours que les Français viendraient au secours de Pacé; lord Talbot et le maréchal de l'Isle-Adam arrivèrent pour assister à la bataille; mais, au jour marqué, personne ne s'étant présenté, la ville se rendit. Pendant ce temps, la Duchesse était allée solennellement tenir à Dijon les états du Duché. Il y eut de grandes réjouissances, et les états, heureux de voir la province hors de péril, accordèrent un subside de 40,000 livres. Les états de la Comté, assemblés à Dôle, donnèrent aussi 23,000 livres.

Le Duc était à son camp devant Ravières lorsqu'il reçut une réponse du roi Henri. Le conseil d'Angleterre protestait toujours de son désir de faire la paix, imputait aux ambassadeurs français la rupture des conférences d'Auxerre et de Corbeil, insistait beaucoup sur le projet de traiter au moyen des princes de France prisonniers en Angleterre, et finissait par proposer de nouvelles conférences à Calais pour le 15 octobre.

Hugues de Lannoy, seigneur de Santes, et le trésorier de Boulonnais, envoyés de Bourgogne en Angleterre, rendaient compte en même temps à leur maître des circonstances de l'ambassade; ils avaient reçu du roi Henri un gracieux accueil; on leur avait appris que le conseil de France proposait le mariage de la fille du roi avec le roi Henri; mais cette offre n'avait pas été écoutée en Angleterre.

La partie la plus curieuse de leur récit concernait le duc d'Orléans, qui, comme on a vu, était de grande importance dans les négociations. Ce malheureux prince, pour adoucir ses longs malheurs, n'avait d'autre consolation que les lettres qu'il avait toujours aimées. Il faisait des vers mieux que personne en France, et trouvait un douloureux plaisir à célébrer, dans de touchantes ballades (1), le regret de passer sa vie loin de son pays, de sa famille, de ses amours, et de rester oisif et inutile, sans pouvoir gagner la gloire des chevaliers. Il déplorait aussi les calamités, et rappelait l'ancienne renommée du noble royaume de France, lui reprochant ses désordres qui avaient attiré la colère céleste. Il demandait à Dieu de lui accorder, avant d'arriver à la vieillesse, les plaisirs de la paix et du retour. D'autres fois il reprochait à la fortune d'exercer sur lui une si rude seigneurie, et de faire si fort la renchérie :

« Dois-je toujours ainsi languir?
» . . . .
» Hélas! et n'est-ce pas assez? »

Ce triste refrain revenait à chaque couplet de la ballade, et elle finissait ainsi :

« De ballader j'ai beau loisir,
» Autres déduits me sont cassés,
» Prisonnier suis, d'amour martyr;
» Hélas! et n'est-ce pas assez? »

Quand il avait rencontré chez le comte de Suffolk les ambassadeurs de Bourgogne (2), il était venu à eux, leur avait affectueusement pris les mains; et lorsqu'ils s'enquirent de sa santé : « Mon corps est » bien, dit-il; mais mon âme est douloureuse. Je

(1) Poésies de Charles duc d'Orléans.

(2) Histoire de Bourgogne.



Charles, Duc d'Orléans.

» meurs de chagrin de passer ainsi les plus beaux » jours de ma vie en prison, sans que personne » songe à mes maux. » Les ambassadeurs repartirent que c'était à lui qu'on devrait le bienfait de la paix, et qu'on n'ignorait point qu'il y travaillait. « Messire de Suffolk pourra vous dire, ajouta le » prince, le soin que j'y prends, et comment je ne » cesse de presser le roi et son conseil; mais je suis » ici inutile comme l'épée qu'on ne tire pas de son » fourreau. Je l'ai toujours dit, il faut que je voie » mes parents et mes amis de France; ils ne pour» ront traiter sans en avoir consulté avec moi. » Certes, si la paix dépendait de moi, quand je de» vrais mourir sept jours après l'avoir jurée, je n'y » aurais pas de regret. Au reste, qu'importe ce » que je dis; je ne suis maître de rien. Après les » deux rois, c'est le duc de Bourgogne et le duc » de Bretagne qui y peuvent le plus. » Sur ce, le sire Hugues de Lannoy affirma que nul ne souhaitait la paix plus que le duc Philippe. « Ne vous l'a» vais-je point dit, monsieur? » ajouta le comte de Suffolk. « Pourquoi, en effet, répliqua le prince, » mon cousin de Bourgogne ne penserait-il pas » comme moi? Il doit bien savoir que ce n'est ni » lui ni moi qui avons suscité la guerre en France. » Hugues de Lannoy, vous savez mes sentiments » là-dessus; je n'en veux point changer. » Alors il lui reprit la main, la pressa, et lui serra même le bras comme pour signifier qu'il avait bien des choses à lui dire. « Et ne viendrez-vous point me visiter? » continua-t-il; promettez-le-moi; vous savez si je » me tiendrai heureux de vous voir. — Ils vous » verront avant leur départ, » interrompit le comte de Suffolk d'un ton qui annonçait qu'aucun entretien particulier ne leur serait permis.

Le lendemain, Jean Canet, barbier du comte de Suffolk, vint trouver les ambassadeurs: « Je suis » natif de Lille, leur dit-il, fidèle sujet du duc de » Bourgogne, et tout prêt à le servir. Comme je » parle français, c'est avec moi, plus qu'avec » aucun autre de notre hôtel, que le duc d'Orléans » aime à deviser. Si l'on vous a dit qu'il haïssait le » duc de Bourgogne et parlait de lui en mauvais » termes, on vous a trompés: il l'aime beaucoup, » il le tient dans une haute estime, et voudrait le » lui témoigner. Si vous croyez que le duc Phi» lippe le trouve bon, il lui écrira, et je me charge » de vous apporter la lettre. » Les ambassadeurs donnèrent les mêmes assurances au nom de leur seigneur. Le lendemain ils revirent le duc d'Orléans, mais toujours chez le comte de Suffolk et en sa présence. « Pourrais-je écrire à mon cousin de Bourgogne? » demanda-t-il. — « Vous y penserez » pendant la nuit, monsieur, » répondit le comte de Suffolk. La lettre que Jean Canet vint ensuite remettre aux ambassadeurs n'avait pu être écrite librement. Il le leur dit, et leur confia aussi que si le roi Charles se refusait à faire la paix, le duc d'Orléans, pour sortir de sa triste prison, traiterait enfin de son côté; car il ne pouvait plus endurer sa triste position.

Les ambassadeurs rendaient compte aussi de leur visite au comte de Warwick. Il ne leur avait pas caché que la noblesse et le peuple d'Angleterre étaient offensés de ce que le duc de Bourgogne témoignait si peu d'égards à leur roi. « Il n'est pas » venu une seule fois le visiter, dit-il, durant son » séjour en France. Je donnerais la moitié de mon » bien pour que le Duc vînt passer seulement » quinze jours à Londres; il verrait comment nous » le recevrions! Ne se souvient-il plus que son » père, le duc Jean, bien qu'il fût en pleine guerre » avec le feu roi, vint le trouver à Calais et en fut » accueilli avec une extrême courtoisie? » Les ambassadeurs répondirent que leur seigneur aurait sans doute lieu d'être mécontent, s'il savait les discours qu'on tenait sur lui en Angleterre, les menaces qu'on faisait contre lui et ses sujets. « Ce sont les » gens du commun, répondit le comte de Warwick; » mais vous n'avez certes entendu rien de pareil » des princes d'Angleterre, des seigneurs du con» seil, ni même d'aucun prud'homme. »

Ils étaient aussi allés rendre leurs devoirs au duc de Bedford; il leur avait fait de même bon accueil. « Messire Hugues, dit-il, vous aimez beaucoup » mon frère de Bourgogne, et je pense que vous » ne me devez pas haïr. Pourquoi se laisse-t-il aller » à de mauvaises imaginations contre moi? Je ne » lui veux pourtant aucun mal. Il n'est prince au » monde après le roi que j'estime autant que lui. Le » mauvais vouloir qui semble être entre nous gâte » les affaires du roi et les siennes aussi; mais dites» lui que je n'en suis pas moins porté à le servir. »

Enfin les ambassadeurs racontaient qu'à leur retour ils avaient rencontré à Calais Jean de Saveuse, qui tenait du bâtard d'Orléans que le conseil du roi Charles ne ferait jamais la paix tant que les Anglais prétendraient au royaume de France, et tant qu'ils ne délivreraient pas le duc d'Orléans. Le Bâtard avait ajouté qu'on lui avait ordonné d'attaquer le duc Philippe pendant qu'il se rendait de Flandre en Bourgogne, et qu'il s'y était refusé, sachant que

son frère comptait sur le Duc pour obtenir sa délivrance. Le sire de Saveuse croyait donc que le duc d'Orléans avait parlé sincèrement aux ambassadeurs, et leur avait fait dire vérité par Jean Canet.

Ces nouvelles, qui faisaient si bien connaître l'état des choses, et d'où l'on pouvait prévoir ce qui arriverait, ne changèrent rien pour le moment à la conduite du duc de Bourgogne. Il ne quitta point son armée, et continua à s'occuper uniquement de délivrer son duché. La ville la plus importante qui fût tombée aux mains des Français était Avalon (1); un fameux chef de compagnie, nommé Fortépice, s'en était emparé. Le Duc vint s'établir à Époisses, et commença le siége. Il eût bien voulu ménager une ville qui était à lui; mais la garnison répondit qu'elle voulait du moins avoir la gloire de se bien défendre. Alors on rassembla de l'artillerie; on fit venir de Dijon, à grand'peine et à grands frais, un gros canon qui se nommait la Bombarde de Bourgogne. Les états furent de nouveau réunis, car tous ces siéges coûtaient beaucoup; ils consentirent à avancer les termes de payement du dernier subside.

La garnison d'Avalon résista vaillamment; mais enfin, lorsque la brèche fut grande et la ville presque toute ruinée, après avoir soutenu un premier assaut, les assiégés n'attendirent pas le second, et trouvèrent moyen de s'échapper pendant la nuit(2). Le Duc entra dans Avalon le 21 octobre, s'occupa de rétablir un peu cette malheureuse ville et d'y rappeler les habitants; puis il laissa les sieurs de Charni et de Croy, chargés de reprendre Crevant, Mailli et les autres forteresses du pays d'Auxois que les Français tenaient encore.

A peine était-il de retour à Dijon, que la Duchesse accoucha d'un fils le 10 novembre 1433; il eut pour parrains Charles de Bourgogne, comte de Nevers, et le sire Jean de Croy; sa marraine fut madame Agnès de Bourgogne, comtesse de Clermont. Il fut nommé Charles du nom de son parrain, et Martin, à cause du jour de son baptême. Dès sa naissance il eut le titre et l'apanage de comte de Charolais; son père lui donna aussi (3) l'ordre de la Toison d'or (4). La duchesse sa mère voulut, contre l'usage, le nourrir de son propre lait; elle avait perdu ses deux premiers enfants lorsqu'ils suçaient le lait d'une nourrice étrangère, elle pensa que cette fois elle serait plus heureuse si elle remplissait tout son devoir de mère. D'ailleurs on disait que son père, le roi de Portugal, lui avait prédit quand ils s'étaient séparés, qu'elle conserverait seulement l'enfant qu'elle nourrirait.

A cette occasion, le Duc tint un chapitre solennel de l'ordre; il y nomma sept nouveaux chevaliers, des premiers de sa cour et de ses principaux capitaines. Ce fut dans cette cérémonie qu'il fit au sire de la Tremoille, seigneur de Jonvelle, son premier chambellan, une réprimande fraternelle pour avoir gravement manqué à ses devoirs de chevalier de l'ordre.

Le chancelier de Bourgogne, Nicolas Raulin, avait découvert, peu de mois auparavant, que le sire Guillaume de Rochefort tramait quelque mauvais dessein contre lui; il avait fait arrêter ce gentilhomme; puis, en présence du sire de Charni, gouverneur de Bourgogne, et de plusieurs conseillers, il lui avait fait subir plusieurs interrogatoires. Le sire de Rochefort avait raconté comment, l'année précédente, un peu avant les conférences d'Auxerre, le sire George de la Tremoille, alors principal conseiller du roi de France, ayant fait un voyage en Bourgogne pour conférer de la paix avec le Duc, avait appelé près de lui le sire de Rosimbos et lui déposant. Il avait commencé par leur parler des bons services qu'ils avaient rendus et rendaient encore au duc de Bourgogne; il s'était étonné de la modicité de leur fortune, et du peu de générosité du Duc qui, disait-il, ne savait faire du bien à personne. De là il passa à leur offrir un moyen de s'enrichir à jamais : il ne s'agissait que d'enlever le chancelier de Bourgogne, dont les conseillers de France étaient mécontents dans les négociations pour la paix, et de le livrer au roi. La chose ne serait pas difficile, continuait le sire de la Tremoille. Il promettait pour ce dessein l'appui secret de son frère le sire de Jonvelle, et de son cousin le comte de Joigny; il annonçait aussi que la forteresse de Saint-Florentin serait ouverte comme lieu de sûreté aux exécuteurs du complot. Le salaire de cette entreprise devait être de cent mille livres. Le sire de Rochefort ne s'était engagé à rien, assurait-il; toutefois il confessait avoir reçu à compte deux cents livres, et le sire de Rosimbos soixante ou quatre-vingts. Puis il s'était rendu auprès du sire de Jonvelle et du comte de Joigny, qui l'avaient fortement pressé d'exécuter ce projet; mais il ne l'avait point voulu. Le sire de Rosimos s'était

(1) Histoire de Bourgogne.

(2) Monstrelet.

(3) Il fut créé chevalier de la Toison d'or, dans le chapitre tenu à Dijon en 1433, la veille de la Saint-André. Voy. l'*Histoire de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg, p. 12. (G.)

(4) Chronique de Hollande.

revenu encore à son château de Rochefort lui faire de nouvelles instances, et, à son refus, s'était chargé seul de l'affaire. Deux fois il s'était embusqué avec quarante hommes sur la route de Dijon à Auxerre, lorsque le chancelier se rendait dans cette ville, sans pouvoir néanmoins accomplir son entreprise.

Le Duc voulut lui-même entendre le sire de Rochefort ; devant le prince il accusa moins fortement le sire de Rosimbos, mais persista dans son dire contre le sire de Jonvelle. C'était la seconde fois depuis un an que le nom de ce seigneur, honoré de toute la faveur du Duc, se trouvait mêlé dans des desseins criminels. Toutefois ce ne fut point en souverain que le duc de Bourgogne lui parla, mais comme grand maître de l'ordre et frère en chevalerie (2).

Le Duc se rendit de là à Chambéri avec une suite brillante, pour assister aux noces du comte de Genève, fils du duc de Savoie. Ce fut à ce prince une nouvelle occasion de presser son neveu de Bourgogne de traiter de la paix (3). Le duc de Bar et le sire Christophe de Harcourt, qui se trouvaient à ce mariage, tentèrent aussi de recommencer quelque négociation. Tout le soin du conseil de France était toujours de conclure une paix séparée avec le duc de Bourgogne.

Quant à lui, il voulait tenir les promesses qu'il avait faites aux Anglais, et proposait des conférences entre toutes les parties; c'était aussi ce que souhaitait le conseil du roi Henri. Ses ambassadeurs et ceux de Bourgogne avaient attendu vainement les ambassadeurs de France à Calais depuis le 15 octobre jusqu'à la fin du mois.

Le conseil de France, qui voyait la guerre rallumée sur les frontières de la Bourgogne, et qui attendait aussi l'issue de quelques entreprises tentées dans le Maine et en Picardie, s'était refusé à ces négociations générales; il mettait d'ailleurs quelque espérance dans le changement qui se faisait en ce moment dans l'esprit de l'empereur Sigismond (4). Après avoir été favorable au parti du duc de Bourgogne, il devenait chaque jour plus contraire à ce prince et plus favorable au roi de France. Voici les causes qui amenaient ce changement.

Le concile de Constance, en se séparant, avait réglé qu'un autre concile général s'assemblerait cinq ans après; un second, après un autre intervalle de sept ans; puis régulièrement de dix ans en dix ans. Il y avait eu en effet, en 1423, un concile à Sienne, mais les troubles et les factions l'empêchèrent de produire aucun fruit; il se sépara en indiquant la prochaine réunion à Bâle. Plus de sept ans étaient déjà passés, et le concile ne s'assemblait pas. Cependant l'Église avait de graves affaires à régler; on avait reconnu à Constance la nécessité de la réformer dans son chef et dans ses membres; les désordres du clergé étaient un scandale pour les peuples; les hérésies de Bohême n'étaient point éteintes, et répandaient le trouble en Allemagne; l'Église grecque, qui voyait les Turcs envahir les restes de l'empire d'Orient et menacer Constantinople chaque jour davantage, cherchait à se réunir à l'Église romaine, afin de s'assurer l'appui de l'Occident; enfin les guerres des princes chrétiens et l'horrible état où était réduit le royaume de France, appelaient toute la pitié et tous les soins de l'Église. Ce fut le clergé de France qui le premier travailla à la réunion du concile; ses députés arrivèrent à Bâle, en 1431, avant ceux d'aucune autre nation, et obéissant de leur propre mouvement aux décrets des conciles de Constance et de Sienne. L'empereur Sigismond s'empressa d'y envoyer aussi les députés de ses États. Son royaume de Bohême était en grand désordre par l'hérésie; d'ailleurs nulle part le clergé n'avait plus besoin d'être réformé qu'en Allemagne (5).

Le pape Eugène IV, qui avait succédé à Martin V, vit avec chagrin ce concile qui s'assemblait de soi-même et sans son autorité; d'ailleurs il redoutait la réforme que tous les gens sages regardaient comme si nécessaire, et voyait bien qu'elle restreindrait son pouvoir. Il voulut dissoudre le concile de Bâle, et le transférer à Bologne, donnant pour cela des motifs qui n'avaient rien de vrai, comme le peu de sûreté du séjour de cette ville, à cause des querelles du duc de Bourgogne et du duc d'Autriche pour la succession de Madame Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche; querelles qui furent aussitôt apaisées. Le pape alléguait aussi que le concile serait trop éloigné des pays de l'Église grecque, tandis qu'on était beaucoup plus rapproché de la Bohême, où régnait l'hérésie. Les pères du concile, qui voulaient délibérer librement, et qui savaient bien qu'en Italie

(1) 1433, v. st. L'année commença le 27 mars.
(2) Voy. l'*Histoire de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg, p. 14-16. (G.)
(3) Guichenon.
(4) Lettre de Guillaume Menard au duc de Bourgogne, 5 novembre 1433.
(5) Histoire ecclésiastique.

on ne pourrait point aussi facilement procéder à la réforme, résistèrent à la volonté du pape. Les choses s'envenimèrent; le pape prononça la dissolution du concile; les pères se refusèrent à obéir; ils proclamèrent, comme on avait fait à Constance, que l'autorité souveraine de l'Église résidait dans le concile général, et que le pape, chef ministériel de l'Église, n'était pas au-dessus de ce corps mystique (1). Bientôt il fut question de déposer le pape.

L'Église de France montra un grand zèle pour le maintien du concile. Les évêques s'assemblèrent à Bourges et prièrent le roi d'envoyer des ambassadeurs au pape pour l'engager à ne pas dissoudre le concile, et au concile pour prendre part à ses travaux. Le roi de France et l'empereur Sigismond se trouvèrent ainsi les protecteurs du concile. Le duc de Bourgogne inclina au contraire vers le parti du pape.

Dès le commencement du concile (2), il s'était élevé des difficultés pour le rang que devaient occuper les ambassadeurs de Bourgogne; ils avaient réclamé le pas sur les ambassadeurs de Savoie, et l'avaient obtenu, parce que leur souverain avait le titre de duc plus anciennement que le prince de Savoie, qui l'avait reçu en 1417 seulement. Mais les pères du concile, qui auraient craint de mécontenter l'Empereur, ne rendirent pas un jugement si favorable dans la querelle de préséance des ambassadeurs bourguignons avec les ambassadeurs des Électeurs de l'Allemagne. Ils ne voulurent point prononcer définitivement, et se contentèrent de régler que, par provision, le premier des ambassadeurs de Bourgogne, mais non point l'ambassade entière, se placerait tout de suite après les ambassadeurs des rois. Le duc Philippe, qui était très-jaloux de sa propre grandeur, se tint fort mal satisfait de ce jugement du concile.

Dès qu'il fut question de citer le pape au concile, et de le déposer s'il ne se rendait point à la citation, les ambassadeurs de Bourgogne et de Savoie protestèrent contre le décret. « Nous voyons avec douleur, disaient-ils, qu'une telle discorde entre le saint concile et notre très-saint père le pape ramènera le schisme et le scandale dans la chrétienté; c'est pourquoi nous protestons, au nom du Duc notre maître, dans la forme la meilleure, contre le décret de citation, contre tout ce qui s'ensuit ou peut s'ensuivre, jusqu'à ce que nous ayons reçu des ordres contraires de la part du duc de Bourgogne, notre souverain seigneur (3). »

Le concile, affligé de la protestation d'un si puissant prince, lui envoya une députation pour lui rendre compte des motifs qui avaient dicté la conduite du concile, et l'engager à faire la paix avec la France. Mais avant que le Duc pût donner sa réponse, il avait eu de nouveaux motifs de plainte. Dans une assemblée du 17 août 1433, on avait lu des lettres du roi d'Angleterre où il prenait le titre de roi de France. Les archevêques de Bourges et de Tours réclamèrent tout aussitôt les droits de leur roi; les Bourguignons prirent parti pour l'Angleterre; une querelle vive s'éleva. Les Français s'exprimèrent en paroles injurieuses contre le duc Philippe. Le désordre se mit dans le concile; les Bourguignons y furent publiquement appelés du nom de traîtres.

Le Duc, en apprenant ces nouvelles, envoya sa réponse par une ambassade nombreuse et brillante, composée des principaux évêques de ses États, de seigneurs illustres et puissants, de quelques-uns de ses conseillers et d'habiles docteurs. Ils étaient chargés de dire, 1° que nul ne désirait plus la paix que le Duc, comme en effet il y était tenu pour l'honneur de Dieu et par compassion des maux du royaume, où il possédait de si grandes seigneuries; mais qu'on avait pu juger qu'il était enclin à prendre toutes les voies raisonnables pour terminer la guerre.

2° Que le Duc était disposé à adhérer aux décrets du saint concile, pour la réforme de l'Église et la paix de la chrétienté; mais que rien ne pouvait lui être plus déplaisant que le différend élevé entre le saint-père et le saint concile; qu'il allait employer ses soins et envoyer une ambassade au pape pour l'apaisement de cette discorde, et qu'il demandait qu'on différât de trois mois la citation faite au pape.

3° Que l'on avait fait injustice au Duc, en ne reconnaissant point combien sa dignité était supérieure à celle des Électeurs.

Enfin les ambassadeurs étaient chargés de répondre à toutes les imputations injurieuses faites par les partisans du roi Charles, et de produire les pièces concernant le meurtre du duc Jean.

Les pères du concile accordèrent en effet un délai au pape; tous les princes de l'Europe, craignant le retour du schisme, avaient été sur ce point du même avis que le duc de Bourgogne, sans toutefois donner des ordres si absolus à leurs ambassadeurs. Les siens

(1) Réponse synodale du concile de Bâle.
(2) Histoire de Bourgogne. — Histoire ecclésiastique.
(3) Guichenon. — Histoire de Bourgogne.

devaient se retirer du concile, si satisfaction ne leur était pas donnée à cet égard et sur l'article de la préséance.

Le pape céda aussi à la prière de tous les princes de la chrétienté; il reconnut en ce moment le concile de Bâle, que plus tard il voulut encore dissoudre.

Le duc de Bourgogne, après de nouvelles instances et de nouvelles menaces, eut de même satisfaction pour le rang qu'il prétendait. Les pères du concile reconnurent que ses ambassadeurs venaient immédiatement après les ambassadeurs des rois. Malgré l'Empereur, les Électeurs d'Allemagne ne purent obtenir le pas. Sa mauvaise volonté contre le Duc croissait de jour en jour.

Ce prince avait été obligé de quitter encore une fois la Bourgogne, où sa présence était pourtant bien nécessaire; il y laissa la Duchesse, assistée de sages conseillers, et surtout des sires Jean et Antoine de Vergi; puis, vers le mois d'avril 1434, il retourna en Flandre. Les séditions des Gantois avaient continué (1); cependant les magistrats de la ville et les sages bourgeois l'avaient emporté cette fois sur les gens des métiers. Sept des principaux mutins de la corporation des foulons avaient été mis à mort, et la ville commençait à être tranquille (2). Le bon ordre était plus troublé encore par la guerre que les gens d'Anvers faisaient à ceux de Malines (3). Ils s'étaient alliés à la ville de Bruxelles, et il y avait déjà eu de rudes rencontres. Il s'agissait des foires et marchés, pour lesquels les deux partis étaient en grand procès. Le Duc réussit à les pacifier (4).

Le but principal de son voyage avait été de se procurer de l'argent; son duché de Bourgogne était épuisé, et il était plus que jamais menacé de toutes parts. L'Empereur s'aigrissait de plus en plus contre lui, et recherchait chaque jour de nouveaux sujets de griefs. Comme la Hollande et une part de ses nouveaux domaines relevaient de l'Empire, il était facile d'élever quelques difficultés sur une possession qu'il devait à la puissance de ses armes, et non à l'investiture impériale. L'Empereur tâchait même de détacher de lui son plus fidèle allié, le duc de Savoie (5); il écrivait en ces termes à ce prince :

« Le noble Philippe, duc de Bourgogne, vassal et sujet de nous et du saint-empire, méprise notre majesté impériale et l'Empire, auquel il doit cependant soumission, au point de ne pas vouloir reconnaître ce qu'il tient de nous et de l'Empire, comme l'avait reconnu le Duc son père durant sa vie. En outre, il retient dans la basse Allemagne plusieurs principautés et nobles seigneuries qui devraient être dévolues à nous et à l'Empire; d'autres mêmes qui nous reviennent par droit héréditaire; et cela sans que nous en soyons prévenus, bien plus, malgré nos réclamations. Sous une feinte couleur de droit, dédaignant tous les égards dus à son souverain, il a usurpé ces domaines et s'y maintient indûment. Depuis longtemps nous aurions dû procéder contre lui, en raison de son exécrable violation de justice et de son esprit de révolte. Toutefois nous avons retenu notre bras, et nous l'avons à diverses reprises fait rappeler, par ses ambassadeurs, à des sentiments plus pacifiques, en l'engageant à accomplir ses devoirs envers nous et l'Empire. Cependant notre bonté n'a servi de rien auprès dudit Duc; tout a échoué devant sa négligence ou plutôt devant sa vaine présomption. C'est pourquoi, courroucés des méfaits dudit Duc, pour réprimer son insolence, pour le ramener à son devoir et à l'honneur, et pour recouvrer les droits du saint-empire, nous avons contracté alliance contre ledit Duc, avec le sérénissime prince Charles, roi des Français, notre frère très-chéri. Nous avons voulu vous faire connaître nos

(1) Heuterus — Monstrelet.

(2) Voy. la note 2, à la page 532. J'ai compulsé les comptes du bailliage de Gand, des années 1430 à 1435, dans l'espoir d'y recueillir quelques renseignements sur les troubles dont cette ville fut le théâtre à cette époque, selon plusieurs historiens; mais cette recherche a été entièrement infructueuse. (G.)

(3) Monstrelet.

(4) Ce débat ne fut terminé que par une sentence du duc Philippe, du 13 juillet 1441, après avoir duré plus de dix ans; déjà il avait été l'objet de deux sentences interlocutoires portées par le prince le 12 janvier 1432 (1433, n. st.) et le 6 octobre 1438. (*Voy.* aux archives du royaume, le 3e *Registre noir*, fol. 213-222.) La ville de Malines prétendait être en droit d'avoir l'étaple et marché du sel, du poisson, de l'avoine et d'autres denrées; les villes de Bruxelles et d'Anvers lui contestaient ce droit : telle fut la cause des différends qui s'élevèrent entre elles. Chacune des deux parties fit des arrêts et des prises sur les biens de l'autre : les Malinois mirent obstacle à la navigation de la Senne, au moyen d'une chaîne qu'ils tendirent à Heffene; les Bruxellois défendirent de leur côté, que ceux de Malines pussent recueillir les récoltes des terres qu'ils possédaient dans le ressort de l'ammanie de Bruxelles; il y eut encore d'autres voies de fait commises : mais on ne voit nulle part dans les actes ci-dessus cités, qu'il y ait eu, comme le dit M. de Barante, *de rudes rencontres* entre les deux parties. (G.)

(5) Preuves de l'Histoire de Savoie.

desseins et les notifier à votre affection, afin que vous puissiez vous conduire de façon à ce que nos droits et ceux de l'Empire soient recouvrés, pour que vous vous sépariez dudit Duc, et que vous ne lui procuriez ni laissiez procurer par vos peuples aucun aide ni secours. »

Peu après, l'Empereur envoya ses lettres de défi au duc de Bourgogne. Ce prince savait bien que l'Empereur n'avait aucune armée en Allemagne, et n'y faisait même nuls préparatifs (1). Ce n'étaient que pures menaces; néanmoins l'alliance avec le roi Charles, solennellement reconnue, rendait le conseil de France plus exigeant, et ranimait l'espérance et l'audace des capitaines français. Leurs forces n'étaient pas grandes : l'argent leur manquait; ils ne pouvaient tenter d'autre guerre que par courses et par compagnies; mais leurs attaques avaient recommencé contre le pays d'Auxerrois. Le sire de Château-Vilain avait repris les armes; le comte de Clermont, qui, l'année d'auparavant, avait encore conclu une trêve, la rompit, et entra dans le Charolais. Il venait de perdre son père le duc de Bourbon, mort en Angleterre, et c'était un médiateur de moins pour la paix. Le roi de France, afin de se procurer de l'argent, avait quitté les pays de la Loire, pour aller tenir les états du Languedoc, à Vienne en Dauphiné. Tout en ce moment semblait aller quelque peu mieux pour la France, du moins dans sa guerre contre la Bourgogne; toutefois, de part et d'autre les peuples étaient malheureux et épuisés, la noblesse fatiguée et sans ardeur.

Le Duc, dans ces circonstances, envoya encore des ambassadeurs en Angleterre, pour engager le roi Henri à traiter de la paix, ou du moins à faire de son côté quelques efforts pour soutenir la guerre. Le roi d'Angleterre les reçut solennellement dans son conseil, et leur fit donner une réponse, qu'il adressa aussi, le 11 juin, au duc de Bourgogne (2).

Il protestait de sa bonne volonté pour la paix, et déclarait que les conférences indiquées par lui n'ayant eu aucun effet, ou n'ayant encore pas eu lieu, il avait donné pouvoir à ses ambassadeurs au concile de traiter de la paix, afin de relever enfin son royaume de France du pauvre et misérable état où il était tombé.

Quant à la guerre, il donnait au Duc les plus grandes louanges sur ses exploits de l'année précédente, sur la vaillance qu'il avait montrée, sur l'accroissement de sa noble renommée. Il promettait en même temps de le seconder de tout son pouvoir, et s'attachait à bien faire voir qu'il n'avait rien négligé pour soutenir la guerre en France. Il parlait des nombreuses garnisons qu'il y tenait, des fortes dépenses qu'il lui avait fallu faire. Il avait encore trois armées en France, sous le commandement du comte d'Arundel, de lord Talbot et de lord Willoughby, et il envoyait en ce moment même de beaux et notables renforts. Il ajoutait que si les ennemis voulaient réunir leurs forces et livrer bataille, toutes les armées d'Angleterre avaient ordre de se joindre avec les armées de Bourgogne pour combattre d'un commun accord.

Il était vrai que les Anglais avaient, depuis plusieurs mois, fait de nouveaux efforts et repris quelque avantage. Les rébellions de Normandie une fois étouffées, le comte d'Arundel était rentré dans le Maine. Il avait mis le siége devant cette redoutable forteresse de Saint-Celerin, où les Français se tenaient depuis plus de deux années. Le duc d'Alençon et son maréchal, le sire de Loré, n'avaient pas les forces suffisantes pour défendre le pays, ni pour secourir Saint-Celerin. Mais à ce moment le connétable de Richemont (3) commençait à se réconcilier avec le roi, qui n'avait plus maintenant près de lui son cruel ennemi, le sire de la Trémoille. Il assembla à Saumur tout ce qu'il put réunir de gens de guerre, pour marcher au secours de Saint-Celerin. Il était trop tard : la forteresse venait de se rendre après un siége de trois mois, et lorsque les principaux chevaliers et écuyers qui la défendaient avaient été tués sur la brèche (4).

Le comte d'Arundel s'en alla ensuite assiéger Sillé-le-Guillaume. Le capitaine de cette forteresse traita tout aussitôt, et promit de se rendre dans six semaines, si auparavant les Français ne paraissaient pas en force supérieure aux Anglais sur la lande du Grand-Ormeau, à une lieue de là.

A cette nouvelle, les chefs français se pressèrent de rassembler, chacun de son côté, le plus de monde qu'ils purent. Il se fit ainsi une belle et nombreuse armée. Le connétable, le duc d'Alençon, Charles d'Anjou, comte du Maine; Ambroise de Loré, les maréchaux de Rieux et de Raiz, Gautier de Brussac, étaient tous réunis. Ils avaient avec eux une foule de gentilshommes de Normandie

(1) Lettre des ambassadeurs d'Angleterre près le concile au duc de Bourgogne.

(2) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

(3) Mémoires de Richemont.

(4) Chartier. — Hollinshed.

et du Maine, qui, ne s'étant pas soumis aux Anglais, vivaient pauvrement et dans la détresse sur les marches des provinces conquises, aussi près qu'ils pouvaient de leurs seigneuries usurpées, de leurs domaines ravagés; toujours disposés à faire quelque entreprise dans les cantons qu'ils connaissaient bien, et où ils avaient des intelligences.

Le comte d'Arundel et lord Scales avaient aussi amené toutes leurs forces. Les deux armées ainsi rapprochées passèrent deux jours en présence, se bornant à des escarmouches. Cependant les Français vinrent se ranger en bataille sur la lande du Grand-Ormeau. Les Anglais étaient aussi en belle et forte position; on pensait que la bataille allait se donner. Le comte du Maine requit le connétable de lui conférer la chevalerie. Bien que le duc d'Alençon fût un plus grand seigneur, il lui sembla plus honorable de la tenir d'un capitaine aussi renommé que le connétable. Dès que le jeune comte du Maine fut chevalier, il donna la chevalerie à beaucoup de gentilshommes de cette armée, aux sires de Beuil, de Coetivy, de Chaumont, et d'autres. Le connétable fit aussi chevalier Gille de Saint-Simon et quelques autres hommes d'armes de sa maison.

Malgré tant d'apprêts, on ne combattit point; chaque armée trouvait l'autre en trop bonne position. L'heure de midi du jour marqué étant passée, le connétable envoya signifier que les Français étaient au Grand-Ormeau, que les otages donnés par la garnison de Sillé-le-Guillaume devaient être rendus, et le traité regardé comme non avenu. Les Anglais confessèrent qu'il en était ainsi, et renvoyèrent les otages. C'était la première fois, depuis longtemps, que les Français venaient, au jour dit, secourir une de leurs villes. Ce n'est pas que celle-là en valût beaucoup la peine; d'ailleurs elle était environnée de garnisons ennemies, et loin des cantons où les Français avaient leurs forces; mais on avait voulu montrer qu'on ne craignait pas les Anglais. Dès le lendemain, le connétable proposa de brûler Sillé-le-Guillaume et de couper la tête à Aimery d'Anthenèse, qui avait fait la capitulation. Le sire de Beuil, dont il était le lieutenant, s'y opposa, et promit que dorénavant il se défendrait bien. L'armée de France se retira, et peu après le comte d'Arundel revint sur Sillé et le prit; poussant plus loin, il vint presque jusqu'aux portes d'Angers.

Le connétable avait quitté ce pays, et s'était en allé à Vienne en Dauphiné trouver le roi, pour régler toutes les affaires de la guerre. Il en reçut cette fois un fort bon accueil. Tout le conseil et les chefs de France se trouvaient maintenant en bon accord. Il fut convenu que le connétable irait, avec une forte assemblée de gens d'armes, guerroyer sur les marches du Valois et de la Picardie, où les Anglais et les Bourguignons faisaient de grands progrès (1).

C'était de ce côté-là que la Hire, Saintraille, Antoine de Chabannes, le sire de Longueval, le sire de Blanchefort, et d'autres capitaines se maintenaient depuis environ deux ans, prenant et perdant tour à tour des forteresses, courant le pays avec des compagnies et des garnisons, à la grande désolation des habitants. Ils poussèrent jusqu'à Cambrai, dévastèrent tout sur leur passage, entrèrent dans les domaines du sire de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et brûlèrent la ville et le château de Beaurevoir. Ce seigneur, après avoir repris la forteresse de Saint-Valeri sur le sire de Gaucourt qui s'en était emparé, venait de mourir de l'épidémie qui désolait tous ces malheureux pays. Son fils et son héritier n'avait pour lors que quinze ans; personne ne veillait plus à la défense de son héritage, au moment où la Hire s'y jeta à l'improviste.

Mais le comte de Ligny, frère du défunt comte de Saint-Pol, se mit bientôt à la tête de quatre ou cinq mille combattants, et, avec toute la noblesse de Picardie, il commença à faire une rude guerre aux Français. Il reprit plusieurs forteresses, et n'accordait guère de merci aux garnisons ni aux prisonniers. Un jour, entre autres, que la garnison française de Laon avait fait une course jusqu'à Vervins, et brûlé les faubourgs de Marle, le comte de Ligny, ayant réuni au plus vite quelques garnisons bourguignonnes, chevaucha si promptement, qu'il rejoignit les Français comme ils retournaient à Laon. Aussitôt il se jeta tout au travers, sans même attendre que tous ses gens fussent arrivés. La mêlée fut vive. Le comte de Ligny fit de merveilleuses prouesses, ainsi que le sire Simon de Lalaing. Les Français furent entièrement défaits; près de deux cents périrent, et l'on en prit soixante ou quatre-vingts. Le comte ordonna qu'ils fussent tous mis à mort. Parmi ces prisonniers était un gentilhomme nommé Arcancel, qui, trois jours auparavant, avait sauvé la vie au sire de Lalaing, que les gens de la commune de Laon avaient pris et voulaient massacrer. Maintenant c'était à lui qu'Arcancel venait de se rendre, et cependant il ne put le sauver de

(1) Monstrelet. — Richemont.

l'ordre du comte de Ligny. Il n'y eut pas plus de merci pour lui que pour les autres, malgré les instances du sire de Lalaing. Ce jour-là le jeune comte de Saint-Pol avait, pour la première fois, suivi son oncle, qui, pour l'accoutumer à la guerre, lui fit tuer de sa main quelques-uns de ces prisonniers. Cet enfant y prenait, dit-on, grand plaisir (1). Ce fut lui qui devint par la suite connétable de France, et à qui le roi Louis XI fit trancher la tête.

Le duc de Bourgogne, afin de pourvoir à la défense de ses frontières du côté de la Picardie, y forma une armée considérable, et la mit sous le commandement de son cousin Jean de Nevers, comte d'Étampes, qu'il avait amené de Bourgogne. Avec lui se trouvaient les sires d'Antoing, Jean de Croy, de Saveuse, Baudoin de Noyelles, Valeran de Moreul, le vidame d'Amiens et beaucoup d'autres vaillants chevaliers.

En même temps lord Talbot arrivait de Rouen avec une armée anglaise, et attaquait le pays de Beauvais. Creil venait d'être pris, après qu'Amadoc, frère de la Hire, qui défendait la ville, eut été tué. C'était pour secourir ces contrées que le connétable, d'après ce qu'on venait de régler dans le conseil du roi, s'était mis en route avec quatre cents lances et le bâtard d'Orléans. Ils avaient passé par Blois, Orléans, Melun, Lagni, Senlis, et ils étaient arrivés à Compiègne. Il fallut tout aussitôt diviser les forces, en envoyer une partie à Laon, sous les ordres du sire de Saint-Simon, pour aider Saintraille, qui était serré de près par le comte de Ligny; une autre, avec le connétable lui-même, porta secours à la Hire, qui défendait Beauvais, menacé par lord Talbot, et où les gens de la commune étaient en grande discorde avec la garnison; enfin le bâtard d'Orléans et le maréchal de Rieux restèrent à Compiègne, car les Anglais étaient en bon nombre tout auprès, à Verberie.

A ce moment même, le duc Philippe s'en allait avec deux mille combattants en Bourgogne, où le rappelaient encore ses sujets envahis et menacés par le duc de Bourbon. Il se rencontra presque avec les Français que le sire de Saint-Simon conduisait au secours de Laon. Il avait bien plus de monde, et il aurait pu facilement obtenir quelque avantage sur cette troupe (2). Il préféra continuer son chemin et se rendre sans délai dans son duché. Toutefois le comte de Ligny le pria de ne point passer sans le secourir. Alors il s'arrêta deux jours, non pour combattre, mais pour conclure un traité avec les Français. Il fut convenu que la forteresse de Saint-Vincent, qui était occupée par les gens du comte de Ligny, et qui gênait beaucoup la ville de Laon, serait démolie, mais qu'auparavant la garnison qui y était assiégée sortirait sauve de corps et de biens.

On n'avait pas attendu le Duc pour commencer la guerre en Bourgogne; les états s'étaient assemblés et avaient encore accordé des subsides. Presque toute la noblesse avait pris les armes, et, sous le commandement de sire Jean de Vergi, était allée mettre le siége devant Grancey, la principale forteresse du sire de Château-Vilain. Elle était située de façon à se pouvoir défendre facilement, et bien pourvue de toutes munitions. Le siége dura trois mois et entraîna de grandes dépenses. Le sire de Château-Vilain essaya de le faire lever; mais les gens qu'il rassembla n'étaient point assez nombreux pour déloger les assiégeants. N'ayant pas l'espoir d'être secourue, et sachant que le duc de Bourgogne arrivait, la garnison se rendit; pour ne pas retarder les autres entreprises, le sire de Vergi accorda de bonnes conditions.

Le Duc, dès qu'il fut en Bourgogne, commença par envoyer assiéger la forteresse de Chalamont en Dombes. La garnison avait peu d'espérance de résister à une armée si nombreuse et munie d'une si forte artillerie; cependant elle se défendit avec vaillance. Le bâtard de Saint-Pol, qu'on nommait maintenant le seigneur de Haultbourdin, lorsqu'il l'eut forcée à se rendre à discrétion, fit pendre cent de ces malheureux prisonniers. Parmi eux se trouvait le fils du seigneur Rodrigue de Villandrada (3).

En peu de jours, presque toutes les villes et forteresses que les Français avaient prises dans la Bourgogne rentrèrent sous le pouvoir du Duc. Pour lors, divisant son armée, il en envoya une partie, sous les ordres du seigneur de Haultbourdin, courir sur le pays de Lyonnais; l'autre, commandée par Pierre de Bauffremont, sire de Charny, alla dans le Beaujolais assiéger Villefranche, qui est la principale ville, et où se trouvait le duc de Bourbon. Ses forces étaient trop inégales pour pouvoir tenir la campagne. Une compagnie de six cents hommes se retira précipitamment dans la ville devant les Bourguignons, qui étaient à peu près trois

(1) Monstrelet.
(2) Monstrelet. — Richemont.

(3) Monstrelet.—Abrégé chronologique.—Meyer.—Saint-Remi.



fois autant. Dès que le sire de Charny fut arrivé devant les portes, il rangea son armée, et envoya un poursuivant d'armes signifier son arrivée au duc de Bourbon. Ce prince, après en avoir conféré avec ses conseillers, ne se trouvant point en mesure de recevoir la bataille, fit répondre que, puisque le duc de Bourgogne ne se trouvait point là en personne, il ne combattrait point (2). Pour mieux montrer que telle était sa volonté, il sortit de la ville, un simple bâton à la main, sans armure, vêtu d'une robe longue, sur un cheval qui ne portait point le harnais de guerre. Dans cet appareil de paix, il rangea une partie de ses gens devant les barrières, et il y eut seulement quelques escarmouches et des faits d'armes de peu d'importance. Les Bourguignons, voyant Villefranche si bien défendue, allèrent mettre le siége devant Belleville, que défendait le sire Jacques de Chabanne. Quelle que fût sa vaillance, au bout d'un mois il fut contraint de se rendre.

Le duc de Bourbon était en grand risque de voir conquérir tout son héritage. Cependant le duc de Savoie, au lieu d'exécuter un traité qu'il avait conclu l'année précédente avec le duc Philippe, et de lui envoyer, ainsi qu'il en était requis, un renfort de mille combattants pour conquérir en commun le pays de Dombes, s'entremit à l'apaiser. Il traita même avec le duc de Bourbon, qui consentit à lui faire l'hommage qu'il contestait depuis longtemps pour diverses seigneuries.

Madame Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbon, s'employait aussi de tout son pouvoir à calmer le ressentiment de son frère. D'ailleurs toutes ces guerres, toute cette désolation du royaume de France n'avançaient à rien pour personne. Le duc de Bourgogne, loin d'en tirer aucun avantage et de voir sa puissance s'accroître, pouvait à peine sauver ses États de la conquête et des ravages. Les Anglais ne faisaient non plus aucun progrès en France, et n'y avaient que bien peu de partisans.

D'autre part, l'Empereur reconnaissait le roi de France, et bien qu'on trouvât qu'il avait été petitement (3) conseillé de défier le duc de Bourgogne, son ressentiment était cependant à considérer. Le duc de Bretagne et son frère le connétable de France avaient recommencé à faire connaître au duc Philippe leur intention de traiter avec la France. Les pères du concile de Bâle renouvelaient sans cesse les exhortations les plus touchantes pour rappeler les princes à la paix. Le pape joignait ses instances à celles du concile (4). Récemment encore il avait vivement pressé le Duc de terminer les maux de la guerre; pour lui témoigner toute son affection et donner plus de pouvoir à ses recommandations, il lui avait envoyé comme un don précieux une hostie miraculeuse qui s'était couverte de sang lorsqu'un impie l'avait percée d'un poignard.

Mais le Duc, tout en se laissant toucher par tant de puissants motifs, ne précipita rien, et se montra comme de coutume sage et habile dans sa conduite. Il donna, ainsi qu'avait fait le roi d'Angleterre, plein pouvoir aux ambassadeurs qu'il avait au concile de conclure la paix générale. En même temps, et cette démarche devait être plus efficace, il traita, sous la médiation du duc de Savoie, d'une suspension d'armes avec le duc de Bourbon, et convint qu'il se trouverait à une entrevue avec ce prince; elle fut d'abord indiquée à Decize, en Nivernais; mais c'était un trop petit lieu pour une telle solennité, et l'on choisit ensuite Nevers.

Le Duc s'y rendit au mois de janvier 1435, avec une pompeuse suite (5). Il avait avec lui son neveu le comte de Nevers et le duc de Clèves, le marquis de Rothelin et les principaux seigneurs de Bourgogne; il se logea à l'évêché. Peu de jours après arriva sa sœur, madame Agnès; il alla au-devant d'elle, lui donna la main pour descendre de son chariot, et lui fit publiquement le plus tendre accueil, car il y avait déjà plusieurs années qu'il ne l'avait vue. Elle lui présenta ses deux jeunes fils, qu'il ne connaissait pas encore. Le Duc la conduisit par la main jusqu'à l'hôtel qu'il lui avait fait préparer. Le lendemain elle vint le voir, et il la reçut en lui faisant grande fête; les danses furent belles, et les bateleurs que le Duc avait amenés de Bourgogne firent de plaisantes momeries. En se quittant, l'on prit encore du vin et des épices, et il fut convenu que le lendemain on commencerait à tenir conseil.

La première chose qui y fut arrêtée, c'est qu'on manderait le comte de Richemont, connétable (6), et l'archevêque de Reims, chancelier de France. Le

(1) 1434, v. st. L'année commença le 17 avril.
(2) Monstrelet.
(3) Lettre des ambassadeurs anglais au concile, adressée au duc de Bourgogne.
(4) Histoire de Bourgogne.
(5) Monstrelet.
(6) Richemont. — Saint-Remi.

Duc leur fit tout aussitôt envoyer des sauf-conduits.

Peu après vint le duc de Bourbon, accompagné de messire Christophe de Harcourt, du maréchal de la Fayette, et de plusieurs autres notables chevaliers du parti de France. Il y avait eu auparavant quelques difficultés sur la préséance, qui avaient été réglées à l'avantage du duc de Bourgogne. Il envoya les seigneurs de son hôtel au-devant du prince, hors de la ville; lui-même vint jusqu'à la porte le recevoir. Ils s'embrassèrent fraternellement, et le Duc le mena souper chez le sire de Croy. Là, le verre à la main, tous ces princes et grands seigneurs se montraient si bons amis et si joyeux, qu'il semblait que jamais ils n'eussent été en discorde et en guerre. Voyant cette cordiale affection, un des chevaliers de Bourgogne se mit à dire d'un ton assez haut, et sans se soucier d'être entendu : « Nous autres, nous sommes bien mal- » avisés de nous aventurer et de mettre notre corps » et notre âme en péril pour les singulières volon- » tés des princes et des grands seigneurs. Quand il » leur plaît, ils se réconcilient ensemble, et alors » il advient souvent que nous demeurons pauvres » et détruits. »

Les fêtes recommencèrent pour l'arrivée du duc de Bourbon, et la magnificence de la maison de Bourgogne s'y montra dans tout son éclat. Bientôt après commencèrent les conférences, et un traité fut conclu entre les deux ducs. Le duc de Bourbon consentit à rendre hommage de la seigneurie de Belleville et de quelques autres qui relevaient du duché de Bourgogne. On réussit en même temps à déterminer Perrin Grasset à quitter la Charité. C'était un grand motif pour espérer que les trèves seraient désormais plus solides; car il n'en respectait aucune, et sa désobéissance était sans cesse le motif qui faisait reprendre les armes, ou plutôt empêchait qu'on les quittât jamais.

Pendant ce temps-là arriva le connétable. Il avait défendu les marches de Picardie, de Valois, de Champagne et de Lorraine contre les Anglais, les Bourguignons et le comte de Ligny; il s'était efforcé de remettre un peu d'ordre parmi les compagnies françaises (1), où la Hire, Saintraille et les autres chefs n'en faisaient qu'à leur volonté; puis, traversant la Bourgogne, il avait reçu à Dijon grand accueil de la Duchesse (2), et il était parvenu à Nevers à travers les neiges et les glaces du plus rude hiver qui se fût vu depuis longtemps. Le chancelier de France était avec lui. Les deux ducs, accompagnés de toute leur suite, vinrent au-devant du connétable et du chancelier, et leur firent une honorable réception.

Les esprits étaient tout disposés; on avait déjà parlementé, et, dix jours après, les conventions suivantes furent arrêtées entre l'archevêque de Reims, messire Christophe de Harcourt, le maréchal de la Fayette, le sire de Croissy, de la part du duc de Bourbon et du comte de Richemont; et les sires de Croy, de Charny, de Baussignies, de Ternant, le chancelier Raulin, seigneur d'Authune (3), le prevôt du chapitre de Saint-Omer, de la part du duc de Bourgogne (4).

Le roi Charles s'engageait à envoyer des ambassadeurs à une journée convenue d'avance entre toutes les parties, et à faire au roi Henri des offres raisonnables et telles qu'il en devrait être content. Si en effet il en était content, le duc de Bourgogne promettait de ne rien demander de plus pour son compte que les conditions dès à présent réglées à la journée de Nevers entre ses ambassadeurs et ceux de France.

Mais si au contraire le roi d'Angleterre ne voulait point accepter les offres raisonnables qui lui seraient faites, le Duc devait, de son côté, faire tout ce qu'il pourrait et devrait, sauf son honneur, pour rendre la paix au royaume et le tirer de la désolation et de la destruction; tellement qu'il serait clair qu'il en aurait fait assez.

Et dans le cas où le duc de Bourgogne, tout en gardant son honneur, laisserait le parti du roi Henri pour le parti du roi Charles, comme vraisemblablement le voisinage de ses États avec l'Angleterre et avec les pays occupés par les Anglais lui serait une occasion de dommages, le roi Charles s'engageait à lui céder les villes, terres et seigneuries situées sur les deux rives de la Somme, c'est-à-dire le comté de Ponthieu, Amiens, Montreuil, Doullens, Saint-Riquier, avec tous les revenus, tant des domaines que des aides, des tailles et autres redevances, sauf la souveraineté, la foi, l'hommage et le ressort de justice. Toutefois lesdites villes et terres seraient rachetables au prix de 400 mille écus d'or.

(1) Richemont. — Olivier de la Marche.
(2) Monstrelet.
(3) Lisez *Authumes* ou *Autumes*.
(4) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.
(5) Histoire de Bourgogne.

Il fut aussi convenu qu'on s'occuperait du mariage de monsieur de Charolais avec une des filles du roi Charles, et des autres mariages qui pourraient être profitables au bien du royaume.

Enfin il était réglé qu'au 1er juillet de la même année on s'assemblerait à Arras pour traiter de la paix générale. Le Duc se chargeait de le faire savoir au roi Henri, et de l'engager à envoyer ses ambassadeurs et des princes de son sang. Le duc de Bourbon et le comte de Richemont promettaient de s'y trouver; le Duc y serait en personne, et emploierait ses bons offices pour amener les Anglais à la paix.

Le roi Charles et le duc de Bourgogne devaient aussi requérir le saint-père d'y envoyer les cardinaux de Sainte-Croix et d'Arles pour aider à conclure la paix, et le prier d'écrire auparavant au roi Henri, en l'exhortant à ne s'y point montrer contraire. Il devait aussi proposer aux pères du concile d'envoyer des ambassadeurs à Arras et d'écrire au roi d'Angleterre.

Le duc de Bourgogne revint à Dijon, et envoya aussitôt des ambassadeurs, ainsi qu'il s'y était engagé. La ville de Coulanges-la-Vineuse était encore au pouvoir de Fortépice, ce capitaine de compagnie qui combattait au nom du roi Charles; mais, comme ses pareils, il n'agissait qu'à sa volonté. La Bourgogne était si épuisée d'argent, qu'il fallut assembler les états et leur demander un subside pour faire le siége de Coulanges (1). Lorsqu'il fut entamé, Fortépice demanda à capituler, et rendit la ville moyennant cinq mille écus d'or. Il s'en alla ensuite à Bourges, où le connétable voulait absolument le faire pendre; car, au lieu de lui obéir, comme il le lui avait promis, après avoir reçu un cheval et de l'argent pour sa troupe, il était allé courir le pays pour piller et surprendre la forteresse en violant les trèves. Cependant ce Fortépice avait rendu quelque bon office à la ville de Bourges, et les habitants obtinrent sa grâce du connétable (2).

Après avoir nommé Jean de Fribourg, sire de Neufchâtel, gouverneur de Bourgogne, le Duc assembla ses hommes d'armes de Picardie et d'Artois, et reprit la route de ses États de Flandre. Il emmenait avec lui la Duchesse, et voyageait en grand appareil. Elle avait trois chariots couverts de drap d'or, et une litière où était son fils le comte de Charolais, pour lors âgé d'un peu plus d'un an. Le Duc avait avec lui trois jeunes fils bâtards, qui chevauchaient à ses côtés, tout jeunes qu'ils étaient, car l'aîné n'avait que dix ans. Le reste de son équipage se composait de plus de cent chariots chargés d'artillerie, d'armures, de vivres salés, de fromages de la Comté, de vins de Bourgogne. On emportait aussi de quoi dresser des tentes et camper s'il en était besoin. Enfin rien ne manquait à son noble cortége, soit pour la guerre, soit pour la paix.

Ce fut de la sorte qu'il fit son entrée à Paris, où depuis si longtemps on se désolait de ne plus entendre parler de lui (3). Ce grand train donna plus que jamais aux Parisiens l'idée de sa puissance. Il reçut d'eux un joyeux accueil; c'était en lui qu'ils mettaient toute leur espérance.

On était à la fin de la semaine sainte; il fit solennellement ses pâques, puis tint cour plénière, recevant gracieusement tout venant. L'université se présenta devant lui, et fit un grand discours pour maintenir la nécessité de faire la paix. Deux jours après, les dames et les bourgeoises de Paris vinrent en députation à la Duchesse, et la prièrent bien piteusement d'accorder sa recommandation au rétablissement de la paix du royaume. Elle leur répondit avec douceur et bonté : « Mes bonnes amies, » c'est la chose du monde dont j'ai le plus grand » désir. J'en prie jour et nuit le Seigneur notre » Dieu; car je crois que nous en avons tous grand » besoin, et je sais pour certain que monsieur mon » mari a très-grande volonté d'exposer pour cela » son corps et son bien. » Les dames la remercièrent bien et prirent congé de cette excellente princesse.

Le Duc, en effet, commença à expliquer au conseil d'Angleterre (4), qui siégeait à Paris, comment il avait dû, par raison et par justice, entendre aux propositions que le duc de Bourbon et le comte de Richemont lui avaient faites à Nevers. Il représenta la ruine de ses finances, la difficulté de faire payer les impôts à ses sujets, la détresse du royaume, les brigandages commis par les compagnies, la volonté qu'avaient les princes de France, ainsi que la plus grande partie des seigneurs et des bonnes villes de ne jamais reconnaître le roi Henri pour roi, les exhortations du pape et des pères du concile, l'opinion de tous les princes de la chrétienté. Tels furent les motifs qu'il fit valoir, en annonçant que le sire Hugues de Lannoy, le sire de Crevecœur, et maître Quentin Menard, prévôt de Saint-Omer, étaient allés en ambassade vers le roi d'Angleterre pour lui faire les mêmes représentations.

(1) Histoire de Bourgogne.
(2) Richemont.
(3) Journal de Paris.
(4) Histoire de Bourgogne.

Après huit jours passés à Paris, durant lesquels le duc de Bourgogne fit célébrer un service funèbre pour sa sœur madame de Bedford, il continua sa route vers la Flandre. Il s'y occupa d'abord des préparatifs de cette grande journée qui devait avoir lieu à Arras deux mois après. Dans l'intervalle il voulut punir une révolte (1) que, déjà depuis quelque temps, ses grandes affaires l'avaient empêché de réprimer. Il prétendait avoir le droit de percevoir un tribut sur les navires marchands qui entraient dans le port d'Anvers (2), et il avait établi un grand vaisseau (3), monté par des gens à lui pour exiger le droit. Les habitants soutenaient, de leur côté, que cet impôt était contraire à leurs priviléges, tels que les ducs de Brabant avaient accoutumé de les jurer à leur avénement, tels que le duc Philippe les avait lui-même jurés. Tandis qu'il était en Bourgogne avec son armée, ils s'étaient emparés de son vaisseau et avaient mis ses serviteurs en prison, sans même faire aucune signification au prince ou à ses officiers.

Le Duc, afin de rétablir son autorité à Anvers, fit, le plus secrètement qu'il put, une assemblée de gens d'armes pour surprendre la ville. Les habitants découvrirent son dessein, et tout aussitôt ils prirent les armes et allèrent assaillir l'abbaye Saint-Michel. C'était un grand et fort couvent, où le Duc logeait quand il venait à Anvers. Il touchait aux murailles, et qui en eût été maître, aurait pu facilement s'emparer de la ville. L'abbé était suspect aux gens d'Anvers, qui craignaient que déjà il n'eût introduit des gens du Duc. Ils entrèrent facilement, ne trouvèrent personne, et abattirent les murs du couvent, pour qu'ils ne gênassent plus la défense de la ville; puis ils s'apprêtèrent à bien soutenir le siége. Le Duc les voyant si résolus, et ne se trouvant pas encore assez en force, se borna à défendre, sous peine capitale, dans toutes les bonnes villes de Flandre, qu'on eût aucun commerce ni communication avec les gens d'Anvers. C'était pour eux un grand dommage; après l'avoir enduré pendant quelque temps, tristes de voir leur négoce se détruire, ils demandèrent merci à leur seigneur, lui payèrent une forte somme, et reçurent dans la ville ses officiers (4).

Les habitants du duché de Bourgogne n'étaient jamais portés à la sédition comme les gens de Flandre. Cependant en aucun temps ils n'avaient eu autant de motifs pour être mécontents et pour murmurer; ils étaient ruinés, grevés d'impôts, encore y avait-il beaucoup d'abus dans la façon de les recueillir. Sur les plaintes des bonnes villes de son duché (5), le Duc ordonna que la répartition de la taille se ferait par le maire et les échevins, en présence des principaux bourgeois, et sur le rapport de commissaires nommés pour connaître les facultés de chacun. La taxe ne devait jamais excéder un sou par livre.

Tandis que les ambassadeurs du pape, du concile, des rois d'Angleterre et de France, du duc de Bretagne, se mettaient en route pour venir à cette grande journée d'Arras, les Anglais voyaient leur affaires déchoir de plus en plus en France. Le connétable, qui avait maintenant une grande part au gouvernement, voulait pousser la guerre avec activité, et préparait diverses entreprises (6), sans parler des courses que continuaient toujours à faire la Hire et les autres chefs de compagnies.

Vers le commencement de mai, les sires Jean de Brussay, de Braquemont, de Longueval et autres, passèrent la Somme pendant la nuit, et surprirent par escalade la ville de Rue. Ce leur fut un sûr refuge pour faire de là des courses dans le Ponthieu, le Boulonnais, le pays de Marquenterre

(1) Monstrelet. — Meyer.

(2) Le droit exigé par le Duc ne frappait que l'importation des harengs; il était de 2 sols 6 deniers pour chaque tonneau. (G.)

(3) Une *hulke*, est-il dit dans les actes relatifs à cette affaire. (G.)

(4) Ceux d'Anvers devaient venir devant le Duc et lui dire. « Nostre très-redoubté Seigneur, nous avons entendu, » par ce que vous avez fait remonstrer en la présence des » trois estas de vostre pays de Brabant et autrement, que pour » aucunes entreprinses et estranges manières par nous tenus » envers vous et vostre haultesse, vous avez esté et estes mal » content de nous, dont nous avons esté et sommes très-» dolens et desplaisans, et pour ce venons par devers vous » en toute humilité, et pour l'offence que en ce povons avoir » faicte envers vous, vous eryons humblement merchy, en » vous très-humblement suppliant qu'il vous plaise nous » pardonner et nous recevoir en vostre bonne grâce, etc. » La première fois que le Duc se rendrait à Anvers, les bourgmaîtres, les échevins et les doyens des métiers devaient aller au-devant de lui à pied, jusque hors de la ville, et lui crier merci; la porte par laquelle il ferait son entrée serait ôtée de ses gonds. La hulque placée sur l'Escaut par le Duc y serait rétablie. La ville lui payerait, à titre de réparation profitable, 40,000 Philippus. Tels furent les points contenus dans la déclaration que le Duc fit délivrer aux députés d'Anvers, à Arras, le 18 août 1435, et qui est transcrite, au fol. 54, dans le 2e registre aux chartes de la chambre des comptes de Brabant, aux archives du royaume. (G.)

(5) Histoire de Bourgogne.

(6) Richemont.

et l'Artois. Il leur arriva des renforts, et ils se répandirent partout, mettant la contrée à feu et à sang. Les paysans étaient dans la crainte et la désolation; enfin, le sire de Brussay tomba dans une embuscade, et fut pris avec plusieurs de ses compagnons.

Le comte d'Arundel, après avoir délivré la Normandie et le Maine, était avec sa troupe du côté de Mantes. Le duc de Bedford, qui se tenait à Rouen, lui donna ordre d'aller au secours du Ponthieu. Quand on apprit que la garnison de Rue n'était plus à craindre, le comte d'Arundel tourna son attaque vers Gerberoy, près de Beauvais (1). C'était une vieille forteresse qui tombait en ruines; mais depuis quelques jours les Français semblaient la vouloir réparer. Les habitants du pays tremblaient de les voir s'y fortifier et y mettre garnison. Ils avaient conjuré le comte d'Arundel de les sauver de ce péril. Il se rendit à leurs prières; il ignorait que la Hire et Saintraille se trouvaient dans ce château, et croyait n'y trouver que peu de gens assez mal commandés. La présomption des Anglais était si grande, qu'ils apportaient des cordes pour pendre les prisonniers qu'ils allaient faire. Le comte d'Arundel s'avança donc jusqu'auprès de la barrière sans trop de précaution. Tout son monde n'était pas arrivé; les archers étaient encore loin derrière. Lorsque les chevaliers français virent qu'ils allaient être attaqués par des forces supérieures, ils comprirent tout leur danger. Après s'être bien consultés, sans perdre un moment ils commencèrent à assaillir vigoureusement les Anglais de l'avant-garde, avant que le gros de leur armée pût venir à leur secours. Un des préceptes de guerre du brave capitaine la Hire était en effet: « Qui veut se garder d'avoir peur doit frapper les » premiers coups (2). » Saintraille se mit à la tête des gens de pied, et la Hire, avec soixante lances, se tint prêt à l'appuyer. Le comte d'Arundel ne s'attendait point à une si forte attaque; il se retrancha de son mieux pour attendre le reste de sa troupe; mais la Hire, après avoir mis en déroute sir Randolph Standish, que le comte avait envoyé contre lui avec cent cavaliers, s'avança à la rencontre des Anglais qui arrivaient à la suite de l'avant-garde. Ils étaient sans nulle méfiance, et marchaient sans être préparés à une attaque. Le trouble se mit tout aussitôt parmi eux, et ils s'enfuirent en déroute. Cependant le comte d'Arundel, ne comptant plus sur nul secours, se défendait bravement. Il avait mis pied à terre, avait pris pour rempart des fossés et des haies; ses gens avaient planté devant eux leurs pieux aiguisés, et résistaient à toutes les attaques. Enfin on fit venir trois coulevrines, et l'on tira sur eux. Le comte d'Arundel eut la jambe fracassée et tomba; bientôt les Français pénétrèrent et le firent prisonnier avec sir Richard Woodville et ce qui restait de la troupe. On transporta le comte à Beauvais, et il y mourut peu de jours après. Le duc de Bedford venait de le créer duc de Touraine, où les Anglais ne possédaient pas encore une forteresse. C'était le plus dur et le plus hautain de leurs capitaines; son orgueil et sa rudesse n'avaient pas peu contribué à exciter les révoltes de la Normandie; mais il était vaillant chevalier et d'illustre renommée; l'Angleterre ne pouvait faire une plus grande perte. Il y avait longtemps que les Français n'avaient eu un si beau fait d'armes.

Trois semaines après, une autre entreprise plus importante encore eut un plein et facile succès (3). Un chevalier de l'Isle-de-France nommé le sire Regnauld de Saint-Jean, le sire de Chailli, et un vaillant homme nommé Bourgeois, capitaine de la garnison de Janville, avaient quelques intelligences dans Saint-Denis; ils proposèrent au connétable et au bâtard d'Orléans de tenter la surprise de cette ville. La chose fut résolue, et avant même que le Bâtard eût pu arriver avec la troupe qu'il amenait, les sires de Foucauld et de Gaucourt s'étaient introduits dans la ville de Saint-Denis et avaient tué la garnison anglaise. Le maréchal de Rieux, qui était à Beauvais, vint aussitôt à leur aide, car ils n'eussent pas été de force à garder la ville. Le bâtard d'Orléans se hâta aussi d'amener un bon nombre de gens d'armes; puis on manda la Hire, Saintraille, Guillaume de Flavy, Floquet, capitaine de la ville d'Évreux, et tout ce qu'on put réunir de monde, afin de commencer une forte guerre aux portes de Paris. Ecouen, Pont-Saint-Maxence et d'autres forteresses des environs furent prises. Les Anglais furent défaits en mainte rencontre: une fois à Saint-Ouen pendant qu'ils coupaient les blés pour leurs chevaux; un autre jour dans l'île Saint-Denis, où descendit, à la tête de soixante hommes, Floquet qui portait à ce combat l'effigie du duc de

(1) Monstrelet. — Hollinshed. — Berri. — Amelgard.
(2) Le Jouvencel.

(3) Berri. — Chartier. — Journal de Paris. — Monstrelet. — Hollinshed. — Richemont.

Bedford pendue à sa lance, prétendant que ce chef des Anglais lui avait manqué de parole dans quelque occasion de la guerre. Toute la campagne fut dévastée, et les passages de la rivière occupés en dessus et en dessous de la ville. Les Parisiens étaient comme assiégés. Les vivres commençaient à leur manquer. Ils envoyèrent au duc de Bedford pour lui demander secours. Il se hâta, et bientôt arrivèrent pour sauver Paris lord Talbot, lord Scales, le comte de Warwick, lord Willoughby, sir Thomas Kiriel, sir Mathieu Goche, François l'Aragonais, le bâtard de Thian, le sire Ferri de Mailli, et tous les chefs anglais ou qui tenaient leur parti.

Cette guerre, plus forte et plus cruelle que jamais, se faisait justement pendant que commençaient les pourparlers d'Arras. Jamais on n'avait rien vu de si grand que l'assemblée qui se formait en cette ville. Les cardinaux y étaient arrivés les premiers, avant que le duc de Bourgogne y fût venu; mais ses serviteurs leur firent le plus respectueux accueil. Successivement arrivèrent les ambassadeurs de l'empereur Sigismond, des rois de Castille, d'Aragon, de Portugal, de Navarre, de Naples, de Sicile, de Chypre, de Pologne, de Danemarck, des ducs de Bretagne et de Milan. On aurait pu s'étonner de n'y point voir des ambassadeurs du duc de Savoie, qui avait tant travaillé à amener cette paix; mais le duc Amédée venait d'abandonner le gouvernement de son État, et de se retirer dans son château de Ripaille, pour y mener, comme en un ermitage, une vie tranquille et retirée, avec plusieurs gentilshommes de sa cour. L'université de Paris avait envoyé ses députés; beaucoup de bonnes villes de France, de Flandre, de Hainaut et même de Hollande y avaient aussi les leurs. Une foule d'évêques y étaient en personne; parmi eux brillait l'évêque de Liége, qui fit son entrée avec une livrée magnifique, monté sur deux cents chevaux blancs. Une multitude de docteurs en théologie et en droit s'y étaient rendus de tous les côtés.

L'ambassade d'Angleterre était composée d'environ deux cents seigneurs ou chevaliers; les principaux furent d'abord l'archevêque d'York et le comte de Suffolk. Le duc de Bourgogne fit son entrée le 30 juillet, arrivant de Lens en Artois. Tous les seigneurs qui se trouvaient dans la ville vinrent au-devant de lui jusqu'à une lieue, hormis les cardinaux, qui ne manquèrent point cependant à y envoyer leurs gens. Il fit à tous un accueil plein de courtoisie; son appareil était splendide; les principaux chevaliers et gentilshommes de ses États l'accompagnaient, ainsi que les princes et seigneurs ses vassaux et ses parents, les ducs de Gueldre et de Bar, le damoiseau de Clèves, les comtes de Nevers, d'Étampes, de Vaudemont, de Ligny, de Saint-Pol, de Salins. Il était escorté de trois cents archers vêtus à sa livrée; tout le peuple criait « Noël! » et montrait une joie merveilleuse. Il alla d'abord rendre visite au cardinal de Sainte-Croix, légat du pape, puis au cardinal de Chypre, ambassadeur du concile, et se retira en son logis.

Deux jours après, vinrent les ambassadeurs du roi Charles de France. Ils arrivaient par Reims; dès leur entrée dans les États du Duc, on avait commencé à leur faire la plus honorable réception. Le duc de Bourgogne avait envoyé au-devant d'eux, jusqu'à Saint-Quentin, son cousin le comte d'Étampes. Les premiers de cette ambassade, composée de dix-huit personnes, étaient le duc de Bourbon, le connétable, le comte de Vendôme, le chancelier de France, messire Christophe de Harcourt, le seigneur Valperga, le maréchal de la Fayette; avec eux était une quantité d'autres, nobles ou non, des plus estimés dans les conseils du roi: en tout, leur cortége était de quatre ou cinq cents personnes.

Le Duc, sachant leur arrivée, sortit de la ville avec les gens de sa maison et tous les princes et seigneurs qui se trouvaient pour lors à Arras. Les Anglais seuls refusèrent de l'accompagner, s'étonnant qu'il rendît de si grands honneurs aux ambassadeurs de leur commun adversaire. Il alla jusqu'à la distance d'un mille; là, avec toutes les démonstrations de tendresse, il embrassa ses deux beaux-frères, le duc de Bourbon et le comte de Richemont. Chacun s'empressait de faire accueil aux seigneurs de France; tous les visages étaient animés et joyeux. Le connétable, les comtes de Vendôme et d'Étampes, le damoiseau de Clèves, ouvraient la marche. Après eux venaient les trompettes; puis, les rois d'armes, les hérauts et les poursuivants d'armes de tant de princes et seigneurs qui faisaient partie de cette assemblée, tous vêtus à leur livrée, portant leurs armoiries, et suivant, comme leur chef, Montjoye, roi d'armes de France. Les ducs de Bourgogne, de Bourbon et de Gueldre chevauchaient de front, et derrière eux la foule des chevaliers. Le peuple poussait des acclamations de joie; les rues étaient pleines, les fenêtres et jusqu'aux toits des maisons remplis de spectateurs. Les ambassadeurs

de France commencèrent aussi par aller rendre leurs devoirs aux cardinaux.

Trois jours après, ce fut encore nouvelle pompe pour l'entrée de la duchesse de Bourgogne. Elle arriva dans une litière, parée magnifiquement; six de ses dames l'entouraient, montées sur leurs haquenées; puis venaient trois chariots de parade, où étaient la comtesse de Namur et les autres dames de la Duchesse, vêtues toutes de même avec des robes et des chaperons couverts de broderies d'or et de pierreries. Le duc de Bourbon, le duc de Gueldre, le connétable et tous les seigneurs étaient à cheval autour de la litière; mais les Anglais, qui étaient venus comme les autres au-devant de la Duchesse, ne voulurent point faire partie du cortége avec les Français. Un peu ensuite on amena aussi le comte de Charolais, et tout enfant qu'il était, sa réception fut pompeuse aussi.

Une si grande et belle assemblée, où l'on comptait environ cinq cents chevaliers et neuf ou dix mille personnes en tout, était certes l'occasion de quelque noble joute. En effet, il y en eut une presque au commencement des conférences. Un chevalier espagnol, nommé Juan de Merlo, défia Pierre de Beaufremont, sire de Charny, un des plus vaillants chevaliers et des plus grands seigneurs de Bourgogne, qui portait l'ordre de la Toison d'or. Il n'avait à venger aucune querelle ni diffamation; c'était seulement pour acquérir de l'honneur qu'il voulait rompre trois lances en champ clos (1). Le sire de Charny accepta, en ajoutant seulement qu'après la lance on combattrait à pied avec l'épée et la dague, jusqu'à ce qu'un des adversaires perdît son arme, mît la main en terre, ou la laissât retomber sur ses genoux. La joute fut brillante; le sire de Charny avait pour écuyers portant ses armes le comte d'Étampes, le comte de Saint-Pol, le comte de Suffolk, le comte de Ligny et le sire d'Argueil, fils du prince d'Orange. Il portait à sa main une petite bannière de dévotion représentant la sainte Vierge et saint George. L'Espagnol avait aussi de bien nobles écuyers que lui avait donnés le Duc: le sire de Saveuse et le sire Jacques de Lor. La haque qu'il portait sur ses armes était de velours rouge, avec la croix blanche de France. Les Anglais et les Bourguignons s'en offensèrent; mais lui, s'en apercevant, leur répliqua que son maître, le roi de Castille, était allié du roi Charles. Le premier jour, les lances furent rompues sans qu'aucun des tenants fût blessé. Le second jour, le combat se fit à pied, à la lance, à la hache, à l'épée et à la dague. L'Espagnol marchait fièrement, sans même baisser sa visière. Le sire de Charny lui jeta sa lance sans l'atteindre. Le seigneur Merlo, au contraire, le toucha au bras si fort qu'il perça le bracelet, mais la blessure était légère. Les deux champions s'approchèrent pour combattre corps à corps: le Duc fit alors cesser la joute, au grand déplaisir des deux chevaliers. L'Espagnol s'en plaignit au Duc, disant qu'il ne serait pas venu de si loin par terre et par mer, et à si grands frais, pour un si petit combat. Le Duc lui donna de grandes louanges, et tous les chevaliers l'honorèrent beaucoup, surtout à cause de cette hardiesse d'avoir combattu sans visière.

Cependant les conférences avaient commencé, le 5 août, à l'abbaye de Saint-Waast. Maître Laurent Pinon, évêque d'Auxerre, confesseur du Duc, les ouvrit par un beau sermon; le texte en parut bien choisi; c'étaient les paroles d'Abraham à Loth: « Je te prie qu'il n'y ait point de querelles entre » toi et moi, non plus qu'entre tes pasteurs et mes » pasteurs, car nous sommes frères. » Les cardinaux parlèrent ensuite, et rappelèrent toutes les calamités de la guerre, en conjurant les princes, au nom de l'Église et de Dieu, de conclure une bonne et solide paix. Ils les exhortèrent donc à faire des propositions si courtoises et si raisonnables, qu'ils se pussent accorder les uns les autres.

Le conseil d'Angleterre s'était efforcé de conserver la bienveillance du Duc, qui ne lui avait rien caché de ce qui s'était passé à Nevers (2). Le roi Henri, ayant entendu rapporter que le pape avait dispensé le duc de Bourgogne de la foi qu'il avait jurée aux traités de Troyes et d'Amiens, avait écrit au saint-père pour lui demander ce qui en était. Le pape avait répondu en exhortant le roi d'Angleterre à la paix, et promettant qu'il n'aurait aucune partialité. Il affirmait que le duc de Bourgogne n'avait été absous ni dispensé d'aucun engagement légitime. Pour marquer à ce prince une confiance entière et l'engager par son honneur, le roi Henri lui avait envoyé des pouvoirs pour traiter de la paix au nom de l'Angleterre.

Les légats, comme médiateurs, s'étaient chargés de transmettre à chaque partie les propositions ou les réponses de l'autre. Mais l'archevêque d'York commença par protester que le roi son maître ne

(1) Monstrelet. — Meyer. — Cervantes : Don Quixote.

(2) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

reconnaissait d'autre juge que Dieu pour ses affaires temporelles, et considérait les cardinaux seulement comme d'amiables pacificateurs.

Les premières propositions que se firent mutuellement les Anglais et les Français ne semblèrent pas même à considérer. Alors les Anglais firent connaître au duc de Bourgogne qu'ils préféraient traiter pour de longues trèves, et pour un mariage du roi Henri avec une fille du roi Charles. Sur les instances des légats, on convint de part et d'autre, et toujours avec beaucoup d'aigreur et de difficulté, de se remettre de nouvelles propositions. L'archevêque d'York se borna encore à demander que l'adversaire remît au roi Henri les villes, châteaux et domaines qu'il retenait injustement. Les Français répondirent que leur roi ne possédait rien que son légitime héritage, et que c'étaient au contraire les Anglais qui avaient envahi son royaume.

Alors l'archevêque d'York en revint aux projets de mariage et de trèves pour vingt, trente ou quarante ans. Les ambassadeurs du roi Charles refusèrent absolument de traiter sur cette base, ils voulaient une paix finale. Leurs conditions furent que le roi et la nation d'Angleterre renonceraient absolument au titre et au droit prétendu de la couronne de France; que le duché d'Aquitaine leur serait cédé à titre de fief, et qu'ils rendraient tout ce qu'ils occupaient en France.

Sur ce, les Anglais dirent qu'ils n'avaient qu'à se retirer, et demandèrent acte authentique de telles propositions. Les Français s'y refusèrent, et ajoutèrent à leurs premières offres les diocèses de Bayeux, d'Avranches et d'Évreux, à la condition que le duc d'Orléans serait délivré. L'archevêque d'York en revenait toujours à une trève, et il offrit la délivrance du duc d'Orléans, moyennant rançon. L'ambassade de France repartit à cela qu'on donnerait une rançon de quinze mille saluts d'or; mais que les Anglais devraient sur-le-champ se retirer du royaume : tant on était loin de s'entendre, tant il y avait de haine entre les deux nations!

L'archevêque d'York fit remarquer que cette réponse était discourtoise, et que jamais encore on n'avait fait à l'adversaire une proposition pareille, puisqu'on offrait par la trève de le laisser jouir de ce qu'il tenait en sa main; du reste, il n'avait point pouvoir de régler la rançon du duc d'Orléans.

Les Français déclarèrent encore une fois qu'ils ne pouvaient traiter sans la renonciation du roi d'Angleterre à la couronne de France; alors tout pourparler demeura suspendu.

Le 26 août, arriva le cardinal de Winchester, accompagné du comte de Huntington et d'une suite nombreuse. Le duc de Bourgogne lui rendit les mêmes honneurs qu'aux autres cardinaux, et alla en cérémonie au-devant lui. Dès le lendemain, le cardinal déclara que les Anglais ne donneraient plus de réponse, et protestaient publiquement contre tout ce qui pourrait toucher aux droits de leur maître sur la couronne de France.

Les légats recommencèrent tous leurs efforts pour faire continuer les conférences; à force de prières, ils obtinrent des Français qu'ils offriraient la Normandie entière, mais toujours à titre de pairie et de vassalité, comme l'avaient possédée le roi Jean et le roi Charles, étant dauphins.

La proposition des Anglais en réponse à celle-là fut que chaque partie conserverait ce qu'occupait chaque armée, sauf à corriger par des échanges la confusion des territoires : seulement Paris, l'Isle-de France et la Normandie ne pourraient jamais être objet d'échange ; ils renouvelaient aussi l'offre de conclure un mariage et n'exigeaient point de dot.

Le cardinal de Sainte-Croix et le cardinal de Chypre rapportèrent le lendemain que l'ambassade de France persistait invariablement dans sa dernière proposition; et le 31, les Anglais vinrent publiquement déclarer que toutes considérables que de telles conditions paraissaient à leur adversaire, elles n'étaient pas acceptables, et qu'ils n'avaient pas pouvoir pour dépouiller leur maître d'une couronne à laquelle il avait un droit légitime et incontestable.

Pour lors les légats répondirent qu'ils avaient reçu du saint-père et des pères du concile la commission de remettre la paix dans la chrétienté, et que, puisque par malheur ils ne pouvaient y réussir, ils allaient du moins travailler à pacifier le royaume de France et à le relever de sa désolation. L'ambassade d'Angleterre ne demeura point sans réplique. Elle assura que ce n'était point aux Anglais que se devait imputer la rupture des conférences; qu'on n'avait point dû s'imaginer que le roi Henri, tout glorieux qu'il était de porter l'illustre couronne d'Angleterre, renonçât facilement à sa couronne de France; et que, puisqu'un duc possédait deux duchés, un roi pouvait bien posséder deux royaumes. Les ambassadeurs terminèrent en disant que Dieu, dans sa grâce infinie, protégerait la juste cause des Anglais.

Le 1er septembre, et avant de quitter la ville, ils vinrent encore trouver les légats pour leur repré-

senter que ce n'était point chose juste ni légitime de travailler à la paix du duc de Bourgogne avec l'adversaire, puisque ce prince avait juré des traités dont il ne pouvait s'écarter. D'ailleurs, ajoutaient-ils, une telle paix ne se peut conclure que du consentement des trois états, soit de France, soit d'Angleterre, et il faudrait les assembler.

Les députés de la ville de Paris conjurèrent de nouveau le cardinal de Winchester et les ambassadeurs anglais de ne se point opposer à la paix générale; mais ceux-ci leur rapportèrent avec détail, et en langue française, ce qui s'était passé dans les pourparlers, et déclarèrent comment ils ne pouvaient se conduire d'autre sorte; puis ils quittèrent la ville d'Arras.

Le duc de Bourgogne n'était point intervenu dans tout ce qui s'était négocié jusqu'alors. Cependant il avait paru de plus en plus rapproché des Français, et enclin à faire la paix avec eux. Il était Français de sang, de cœur, de volonté (1); il appartenait à la noble maison de France; c'était d'elle que sortait l'origine de toute sa grandeur. Il voyait le royaume détruit et le pauvre peuple réduit au désespoir. Les Anglais l'avaient souvent offensé: il les avait mainte fois trouvés orgueilleux, obstinés, insolents; il avait peu à gagner dans leur alliance, et depuis plusieurs années ils ne le secouraient jamais dans ses embarras et ses détresses. Sans doute le roi Charles avait favorisé le meurtre du duc Jean son père; mais l'occasion était propice pour en tirer une éclatante satisfaction. Enfin il se laissait chaque jour persuader de plus en plus par tous les chevaliers bourguignons ou picards; ceux-ci se retrouvant avec les chevaliers de France, parlant la même langue, ayant parfois guerroyé ensemble pour la même cause, rencontrant parmi eux des parents ou des alliés, étaient sans cesse en bonne communication (2), en joyeux propos, en festins et en fêtes, qu'ils se donnaient mutuellement au grand dépit des Anglais.

Mais ceux que le Duc écoutait le plus étaient ses deux beaux-frères; le duc de Bourbon, et surtout le comte de Richemont. Toutes les nuits, quand chacun était retiré, le connétable venait trouver le Duc et lui rendait compte de tout (3). Souvent aussi il avait de longs entretiens avec le chancelier de Bourgogne, le sire de Croy, et tous ceux qui étaient favorables à la paix. Il s'efforçait d'écarter tous les obstacles. Les Anglais avaient fait venir le duc d'Orléans à Calais. Le connétable et monsieur de Bourbon lui envoyèrent des serviteurs de confiance, et ce malheureux prince leur fit répondre qu'ils n'avaient qu'à conclure la paix sans crainte qu'il s'y opposât.

Ce qui était le plus difficile, c'était de maintenir le bon ordre parmi les gens de guerre du parti français, et de les empêcher de troubler toutes les négociations, en rompant les trêves avec les Bourguignons. Quelque sévères que fussent les commandements du roi, la Hire et Saintraille, qui ne s'en inquiétaient pas toujours, passèrent la Somme avec environ six cents combattants, entrèrent dans la Picardie, qui n'était point défendue, et s'en allèrent par Doullens et Beauquesne, jusqu'aux faubourgs d'Amiens (4). Lorsque la nouvelle en vint à Arras, le duc de Bourgogne s'en montra très-fâché, et trouva de tels procédés bien contraires à l'esprit de paix dont il se laissait persuader. Les comtes d'Étampes, de Saint-Pol et de Ligny furent envoyés sur-le-champ pour repousser cette attaque imprévue; presque tous les chevaliers bourguignons et anglais partirent avec eux; mais ils emmenaient peu de gens d'armes, car on n'avait pas eu le temps de se préparer et de s'armer. Ils eurent bientôt atteint les Français, et se placèrent de façon à leur couper le passage de la Somme. Les deux troupes étaient en présence et n'auraient pas tardé à combattre, lorsqu'enfin, obéissant aux ordres du connétable et du duc de Bourbon, les chefs français rendirent les prisonniers qu'ils avaient faits, le bétail qu'ils emmenaient, et une grande partie du butin.

Cependant, malgré tout le désir qu'avait le duc Philippe de pacifier le royaume, il montrait de grands scrupules. Les traités qu'il avait jurés, les promesses qu'il avait faites le jetaient dans un continuel souci. Il ne voulait point qu'on pût dire qu'il avait en rien forfait à son honneur. Les légats ne réussissaient point à persuader sa conscience ni à le déterminer.

Afin de n'avoir rien à se reprocher et s'éclairer de toutes les lumières possibles, il consentit que trois consultations fussent faites : l'une par des docteurs de la suite des légats, l'autre par des docteurs du parti anglais, la troisième par des docteurs de France, pour examiner par le détail s'il pouvait, en honneur et en conscience, faire la paix avec le roi Charles sans les Anglais.

(1) Olivier de la Marche.
(2) Monstrelet.
(3) Richemont.
(4) Monstrelet. — Richemont.

Louis de Gari, docteur de Bologne, commença par établir la nullité du traité de Troyes, non point par les formes, elles avaient été régulières et solennelles, mais par l'essence même de cet acte. En effet, le roi de France ne pouvait aliéner aucune partie de son royaume ; il en faisait le serment à son sacre ; ainsi, une convention qui transportait la couronne à des étrangers était nulle. C'était aussi une maxime de France, que le roi ne pouvait se choisir un successeur, puisque son fils premier-né l'était de droit ; en outre, les lois défendent que l'on traite de la succession d'un homme vivant, et annulent les serments contraires aux bonnes mœurs. Or ce ne pouvait être que par ambition et avec injustice qu'on avait voulu envahir les droits du Dauphin, et par là on avait encouru punition. Si le roi de France avait quelque crime à imputer à son fils, il aurait dû s'adresser au souverain pontife, qui seul, disait ce docteur du saint-siége, avait droit de prononcer sur l'exhérédation d'un souverain.

Il passait ensuite à l'état d'infirmité où se trouvait en ce temps-là le roi de France, qui était aussi en ce moment au pouvoir des Anglais : autres causes de nullité. Le docteur ajoutait qu'un des articles du traité de Troyes contenait une impiété manifeste qui emportait encore nullité : c'était l'engagement du père de ne point traiter avec son fils sans le consentement des Anglais. Enfin, il prétendait que le roi Henri V avait pris le titre de roi de France avant la mort de Charles VI ; qu'ainsi il avait lui-même annulé le traité en y contrevenant.

Passant ensuite aux traités particuliers du Duc avec les Anglais, le docteur assurait qu'il n'était point tenu à les observer s'ils étaient contraires au bien du royaume, et qu'ils étaient même contradictoires avec le traité de Troyes, car celui-ci était, comme on l'avait démontré, contraire à l'honneur du roi Charles VI, aux lois du royaume et au devoir des vassaux, qui consiste à soutenir l'autorité légitime du souverain, et à procurer la tranquillité du royaume, tandis que, par les conventions subséquentes, le Duc s'était engagé, ainsi que le roi Henri V, à demeurer fidèlement attachés à leur beau-père le roi Charles. Le seul véritable engagement du Duc était donc de remplir son devoir envers le roi et le royaume. Or ces traités avaient-ils procuré le bien public ? Tous les peuples de France savaient ce qui en était advenu : l'effusion du sang chrétien et la ruine du royaume. Le seul remède était maintenant de faire une paix séparée, puisque le roi d'Angleterre n'avait point tenu ce qu'il avait promis. Lorsque des traités produisent de mauvais effets, lorsque les promesses et les serments ne tendent qu'à la détresse des peuples, il y faut renoncer, sous peine de damnation éternelle.

Le docteur finissait en disant que le Duc avait fait tous ses efforts pour amener les ambassadeurs d'Angleterre à une paix générale ; qu'ils s'étaient retirés malgré lui, et que maintenant nul ne devait douter que le duc de Bourgogne ne pût conclure la paix avec les princes et seigneurs de France, qui la lui demandaient avec tant d'affection ; qu'en agissant ainsi, il se montrerait saint et pieux, et se conformerait aux préceptes de Jésus-Christ, aux règles de l'Évangile. Il y était même tenu pour son salut éternel, et pour recueillir l'héritage des mérites du Christ. Telle était son obligation, et non point de rester fidèle aux calamités du royaume, à la dévastation des cités, aux massacres et aux incendies.

Outre cette consultation directe, il fut composé un récit de tout ce qui s'était passé depuis seize ans entre les princes, en déguisant leurs noms sous les noms de Darius, roi de Perse ; d'Assuérus, duc de Galilée, son fils, et son héritier présomptif ; du duc de Samarie, son cousin ; et enfin du roi Pharaon d'Égypte, auquel s'était allié le duc de Samarie pour venger la mort de son père. Puis, sur cet exposé des faits, d'autres docteurs donnèrent la même consultation, appuyée à peu près des mêmes raisons.

Les docteurs anglais alléguèrent en réponse le traité du Ponceau, où le duc Jean, après avoir refusé de faire la paix avec le roi d'Angleterre, s'était réconcilié avec le Dauphin. Ce traité portait que celui qui enfreindrait les conditions délierait l'autre par ce seul fait de tout devoir de fidélité, et que tous ses vassaux seraient aussi dégagés de leurs obligations envers lui. De là ils passaient au meurtre de Montereau, qu'ils ne manquaient point d'imputer entièrement au Dauphin.

Ils conseillaient ensuite au Duc de n'avoir nulle confiance aux promesses du roi Charles, qui avait déjà trahi son père, et qui lui garderait toujours rancune pour l'avoir dépouillé de la couronne par le traité de Troyes ; d'ailleurs, beaucoup de gens de divers états dans le royaume de France le regardaient comme la cause de tous leurs maux ; il ne pouvait donc traiter avec sûreté.

Si le conseil de France avait, disaient-ils, un si grand désir de faire une paix séparée avec le Duc, c'était pour le mettre en discorde avec le roi d'Angleterre, les ruiner l'un par l'autre, puis l'assaillir à la première occasion favorable.

Ils parlaient ensuite des dangers que lui ferait courir une guerre avec les Anglais, et de la perte que souffriraient ses bonnes villes de Flandre par la ruine de leur commerce. Le roi Charles ne saurait en aucune façon le secourir et n'en avait point la puissance; ses finances étaient perdues ; ses capitaines ne lui obéissaient plus, ne songeant qu'au pillage et à toutes sortes d'œuvres cruelles. On pouvait bien le voir, puisque depuis la journée de Nevers il n'avait pas même pu réussir à suspendre leurs courses et leurs violations des trèves.

Puis ils rappelaient les lettres de défi envoyées par l'empereur Sigismond, et faisaient craindre qu'il ne s'alliât aux Anglais. En outre, ils assuraient que le Duc ne pouvait traiter sans le consentement des trois états du royaume de France, tandis surtout que Paris et beaucoup de bonnes villes reconnaissaient le roi Henri pour leur légitime maître et seigneur.

Enfin ils tâchaient d'émouvoir dans le Duc cette crainte pour son honneur et sa renommée, qui lui causait en ce moment tant de soucis. Ils lui représentaient que c'était pour venger son père assassiné que le traité de Troyes avait été juré; que les Anglais allaient envoyer des ambassadeurs par toute la chrétienté pour expliquer à tous les princes comment il s'était parjuré; qu'il attirerait sur lui un grand blâme; qu'aucun prince ni seigneur, aucune commune ne voudraient plus avoir foi en sa parole. Dans une chose qui concernait si fort l'honneur, les docteurs anglais l'engageaient à ne point mettre en oubli les statuts et préceptes de son ordre de la Toison d'or.

Les docteurs du parti français donnèrent ensuite leur consultation. Suivant leur opinion, le premier devoir de monseigneur le duc de Bourgogne était envers le royaume de France, dont le souverain était empereur, c'est-à-dire ne reconnaissait d'autre suzerain que Dieu lui-même. Le Duc ne pouvait, sans déshonneur, laisser périr un si noble royaume, lui qui était de la race royale, possesseur des plus hautes seigneuries, doyen des pairs. Il devait se ressouvenir que son père le duc Jean n'avait jamais voulu, dans ses plus grands embarras, contracter alliance avec les anciens ennemis du royaume, et s'était souvenu toujours des paroles que Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne, avait dites en mourant à ses enfants, leur recommandant de ne se jamais séparer du royaume.

Ils parlèrent ensuite du traité de Troyes; traité de guerre, dirent-ils, et non de paix, juré dans les premiers moments de la juste douleur de monseigneur. Mais depuis n'avait-il pas montré des sentiments plus doux? n'avait-il pas paru condescendre aux désirs de tous les princes et seigneurs du royaume, de notre saint-père le pape, du saint concile de Bâle, des cardinaux légats? Certes, monseigneur ne pouvait ou ne devait se refuser à de telles instances.

En effet, ne pouvait-il honorablement souffrir les maux que les Anglais faisaient au royaume? Si l'on voulait dire que la paix ne serait point pour cela faite avec eux, et qu'ils continueraient de même leurs ravages, les docteurs répondaient que la puissance de monseigneur était pour eux un grand appui, et qu'il montrerait du moins par là que l'affection qu'il témoignait aux princes de France ses parents était véritable, que son désir d'arrêter l'effusion du sang chrétien était loyal et sincère. Si les Anglais continuaient la guerre, c'est qu'ils s'assuraient sur son alliance. Il fallait saisir une occasion qui peut-être de cent ans ne serait aussi favorable. Monseigneur se sauverait ainsi de son propre danger; car le royaume une fois détruit, les Anglais voudraient assurément le détruire aussi, et ne laisseraient pas une si grande puissance à un prince de la maison de France.

Quant à la guerre que les Anglais pourraient entreprendre par vengeance contre le Duc, et au tort qu'ils feraient au commerce de ses pays de Flandre, monseigneur devait songer combien le royaume lui aurait d'obligation de l'avoir ainsi relevé de sa ruine et d'avoir pardonné le meurtre de feu monseigneur le duc Jean. Toutes les plaintes qu'on faisait sur le secours qu'il donnait aux anciens ennemis de la France allaient cesser; le blâme dont on le chargeait dans toute la chrétienté pour travailler à la destruction des princes de sa maison se changerait en une louange universelle.

D'ailleurs les Anglais ne lui donnaient aucune aide pour défendre ses États. Ils ne songeaient qu'à garder Paris et la Normandie. Si la paix ne se faisait point, il pourrait arriver que les bonnes villes du royaume se liguassent contre monseigneur; il se pourrait que les sujets qu'il avait en France ne voulussent plus lui obéir.

Et si monseigneur se croyait retenu par les ser-

ments qu'il avait jurés, il devait penser qu'il appartient au pape et à la sainte Église assemblée de juger de la force et de la valeur des serments prêtés. Or les légats étaient présents, c'était à eux à dire si les serments faits au préjudice du salut de l'âme et qui mettaient en péché mortel, serments faits contre la chose publique et la charité, devaient être tenus, ou si au contraire on ne devait pas s'en départir expressément.

« Les docteurs anglais prétendent, continuaient les Français, que monseigneur ne peut faire la paix sans ses alliés; mais le véritable allié du duc de Bourgogne, c'est le roi Henri V, et il est mort. D'ailleurs, pour cesser de mal faire, il n'est besoin du consentement de personne, pas plus des princes étrangers que des trois états du royaume. »

En finissant, ils rappelaient aussi que les Anglais n'avaient pas exactement observé les conditions des traités envers monseigneur, qu'il était donc libre, par tous motifs, de gagner la reconnaissance de tous les bons Français et de mériter la bénédiction divine.

Lorsque ces trois consultations furent écrites et publiées, les légats pressèrent de nouveau le Duc; ils lui répétèrent tous les arguments des docteurs. « Nous vous conjurons, disaient-ils, par les entrailles de miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ, par l'autorité de notre saint-père le pape, du saint concile assemblé à Bâle et de l'Église universelle, de renoncer à la vengeance dont votre esprit est malheureusement agité contre le roi Charles : rien ne peut vous rendre plus agréable aux yeux de Dieu, ni augmenter davantage votre renommée en ce monde. »

Trois jours se passèrent encore, et le Duc ne se décidait pas. Alors, pour éviter le reproche de ne pas avoir fidèlement exécuté leur commission, chacun des légats lui fit signifier authentiquement de nouvelles remontrances sur la nécessité de la paix, en les appuyant des plus forts motifs, des plus touchantes exhortations.

Toute cette noble et nombreuse assemblée qui remplissait la ville d'Arras était dans l'attente de ce que résoudrait le Duc, de ce que produiraient sur son cœur les paroles et les démarches des légats (1). Les uns disaient qu'ils étaient allés jusqu'à le menacer de l'excommunier, et de le traiter comme un rebelle enfant de l'Église; d'autres assuraient que durant qu'il faisait sa prière à l'église, la Duchesse, les ambassadeurs de France et plusieurs seigneurs de Bourgogne étaient venus se jeter à ses genoux en pleurant pour le conjurer de faire la paix. Enfin l'on racontait que le cardinal de Sainte-Croix avait fait apporter un pain devant le Duc, et que, pour lui montrer tout le pouvoir de l'Église, il avait prononcé une malédiction; alors le pain était devenu tout noir; puis, en le bénissant, le légat avait rendu à ce pain sa première blancheur.

Le Duc venait de recevoir aussi une nouvelle qui pouvait, plus que tout autre motif, le décider à la paix. Le duc de Bedford, régent de France pour les Anglais, qui avait été son beau-frère, et qui seul avec le roi Henri V avait reçu ses promesses et vécu dans son amitié, venait de mourir à Rouen le 14 septembre.

Enfin, le lendemain de la signification faite par le cardinal de Chypre, après avoir reçu encore l'assurance solennelle et authentique que le pape, le concile et l'Église universelle regardaient comme nuls ses traités avec les Anglais, et le relevaient de tous les serments qu'il avait jurés, le Duc répondit qu'on le trouverait disposé à se reconcilier avec le roi Charles, si on lui faisait les propositions raisonnables qui lui avaient déjà été communiquées.

Pour lors les ambassadeurs de France produisirent les offres du roi, telles qu'elles avaient été réglées tant à Nevers qu'à Arras; car maintenant il ne s'agissait plus que de solenniser et de signer le traité. Voici à peu près quelles étaient ces offres :

1° Le roi dira ou par ses gens notables suffisamment fondés fera dire à monseigneur le duc de Bourgogne, que la mort de monseigneur le duc Jean de Bourgogne (que Dieu absolve) fut iniquement et mauvaisement faite par ceux qui perpétrèrent ledit cas, et par mauvais conseil; qu'il lui en a toujours déplu, et à présent lui en déplaît de tout son cœur; et que s'il eût su ledit cas, et eût eu tel âge et entendement qu'il a maintenant, il y eût obvié de tout son pouvoir. Mais il était bien jeune, avait pour lors petite connaissance, et ne fut point assez avisé pour y pourvoir; il priera monseigneur de Bourgogne que toute haine et rancune qu'il peut avoir contre lui à cause de cela soit ôtée de son cœur, et qu'entre eux il y ait bonne paix et amour, et de ce sera fait mention expresse au présent traité.

2° Le roi abandonne, pour être punis en leurs

(1) Chronique de Hollande. — Heuterus. — Meyer. — Gollut.

corps et en leurs biens, ceux qui ont accompli cette méchante action; il fera toutes les diligences possibles pour les faire saisir, sinon les bannira pour toujours de son royaume et du Dauphiné; quiconque les assistera ou recevra sera puni par confiscation de corps et de biens.

3° Le duc de Bourgogne nommera le plus tôt qu'il pourra ceux qu'il connaîtra pour coupables ou consentants de cette méchante action; incontinent il sera procédé contre eux au nom du roi; et, comme le Duc n'a pu avoir encore vraie connaissance de ceux qui consommèrent le crime, il ne sera tenu à les nommer qu'à mesure qu'il les connaîtra.

4° Pour le repos de l'âme de feu monseigneur le duc Jean de Bourgogne, de feu messire Archambault, comte de Navailles, mort avec lui, et de tous ceux qui sont morts dans les divisions et guerres de ce royaume, seront faites les fondations suivantes :

A Montereau, une chapelle en l'église, et une messe basse pour chaque jour, dotée de soixante livres, de calices et ornements suffisants; le chapelain étant à la collation de monseigneur le duc de Bourgogne. En outre, une église, couvent et monastère pour douze chartreux et un prieur, avec huit cents livres de revenu au moins, comme le réglera monseigneur le cardinal de Sainte-Croix. De plus, sur le pont, au lieu où cette méchante action fut faite, une croix en pierre bien taillée et entretenue perpétuellement aux dépens du roi.

Tous ces dits édifices seront commencés et continués sans interruption pour être achevés en cinq ans au plus, trois mois après que la ville de Montereau sera réduite en l'obéissance du roi.

Plus, une grand'messe de *requiem* à la Chartreuse de Dijon, pour être célébrée tous les jours à perpétuité, avec cent livres de revenus.

Toutes précautions étaient prises avec détail dans le traité pour assurer ces fondations.

5° En compensation des joyaux et biens-meubles qu'avait feu monseigneur le duc Jean, lors de son décès, et qui furent pris ou perdus, pour en avoir et acheter d'autres, le roi payera cinquante mille écus d'or. Toutefois monseigneur de Bourgogne réserve son action contre ceux qui ont eu ou ont le beau collier d'or que portait son père, ainsi que ses autres joyaux.

6° Le roi cède au duc de Bourgogne, à ses héritiers et à leurs descendants, le comté de Mâcon, avec toutes les terres, seigneuries, villes, villages, censes et revenus quelconques, fiefs, arrière-fiefs, patronages d'églises, collations de bénéfices. La juridiction ecclésiastique, le droit de régale, la juridiction civile du parlement sont réservés au roi, de même que la foi et hommage. Mais tous les revenus et profits provenant des deux juridictions, comme les amendes, le bénéfice sur les monnaies, les confiscations, la garde des églises, et toutes autres recettes appartiendront au Duc et à son successeur seulement. Pour cela le roi commettra, en son nom, le bailli et les prévôts, officiers et juges que nommera le Duc, pour prononcer dans tous les cas royaux. Le Duc et son héritier doivent jouir aussi des aides de toute nature : greniers à sel, quart sur le vin vendu, tailles, fouages, en un mot, de toutes les impositions et subventions quelconques, qui ont cours dans ledit comté de Mâcon et généralement dans tout le duché de Bourgogne.

7° Le comté d'Auxerre, qui avait été acheté par Charles V à la maison de Châlons et réuni à la couronne, est cédé aux mêmes conditions, de même que la châtellenie de Bar-sur-Seine.

8° Le roi renonce au droit de garde de l'abbaye de Luxeul, pour lequel il était depuis longtemps en contestation avec les ducs de Bourgogne, lui, comme comte de Champagne, eux, comme comtes de Bourgogne.

9° Le roi cède encore les villes et châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier, pour être laissées par le Duc à celui de ses héritiers qui aurait le comté d'Artois.

10° Le roi renonce aussi aux sommes par lesquelles le comté d'Artois avait coutume de se racheter des aides; la jouissance en doit appartenir au Duc et à son héritier d'Artois.

11° Venait ensuite la concession, avec clause de rachat, des villes de la Somme, ainsi qu'il avait été réglé à Nevers (1). Mais il était expressément convenu que la ville de Tournay resterait aux mains du roi, sauf à payer au Duc les sommes qu'elle lui devait (2).

12° Le roi reconnaît les droits du Duc sur le

(1) Dans la trésorerie des chartes de Flandre, à Gand, il y a des lettres de Charles VII données à Chinon le 2 février 1435 (1436, nouv. st.) par lesquelles il transporte au duc de Bourgogne les villes, pays et seigneuries qui devaient lui être remis en vertu du traité d'Arras. (G.)

(2) Les Tournaisiens, depuis l'année 1423, n'avaient obtenu la faculté de trafiquer dans les États du Duc et de jouir de leurs biens qui y étaient situés, qu'en contractant l'obligation de lui payer une somme annuelle, qui dans les dernières années, s'élevait de 12 à 15,000 écus. *Archives de Tournay.*

comté de Boulogne, que son père avait saisi sur la duchesse de Berri lorsqu'elle avait épousé le sire de la Tremoille; sauf au roi à satisfaire aux demandes des héritiers, si elles étaient trouvées fondées.

13° Il est réglé que, lorsque le duc de Bourgogne aura représenté au conseil du roi les lettres de donation de la seigneurie de Gien par feu le duc de Berri, cette seigneurie sera sur-le-champ délaissée par le duc de Bourbon, que le roi en mettra provisoirement en possession.

14° Le roi promet restituer aux fils du comte de Nevers les trente-deux mille écus d'or que feu le roi Charles VI avait fait enlever de la cathédrale de Rouen, où cette somme était en dépôt comme dot de madame Bonne d'Artois, leur mère.

15° Le duc de Bourgogne pourra faire valoir les créances de toute nature qu'il prétend avoir sur le roi.

16° Le Duc sera exempt, de sa personne et sa vie durant, de toute subjection, hommages, ressorts et souveraineté envers le roi. Mais ses héritiers y seront tenus, et lui-même aussi envers le successeur du roi, s'il lui survit. Toute reconnaissance de souveraineté, faite de bouche ou par écriture, ne pourra porter aucun préjudice à ladite exception.

17° Les sujets et féaux du Duc ne seront point, durant sa vie ou celle du roi, contraints de s'armer au commandement du roi ou de ses officiers. Au contraire, ils obéiront au mandement du Duc, et le serviront dans ses guerres dans le royaume ou au dehors, sans que le roi le leur puisse défendre. Il en sera de même de tous ses familiers et serviteurs de son hôtel, même quand ils ne seront pas ses sujets (1).

18° Si les Anglais ou leurs alliés font la guerre au duc de Bourgogne au sujet du présent traité, le roi sera tenu de le secourir.

19° Le roi et ses successeurs ne pourront jamais traiter de la paix avec les Anglais sans le signifier et le faire savoir au duc de Bourgogne, et sans son exprès consentement. Il en sera de même pour le Duc; il ne pourra traiter sans le roi.

20° Le duc de Bourgogne, ses féaux et ses sujets ne seront point contraints, dans les armées ou ailleurs, en présence du roi ni de ses connétables, de porter une autre enseigne que la croix Saint-André, même quand ils seraient soldés par le roi.

21° Le roi fera rendre les grandes rançons de ceux qui furent pris le jour de la mort du duc Jean, et les fera dédommager raisonnablement de leurs pertes.

22° Abolition générale sera accordée pour toutes actions commises et toutes paroles dites à l'occasion des divisions du royaume, excepté pour la mort de feu le duc Jean. Au surplus, chacun, de part et d'autre, retournera à son avoir; les gens d'Église à leurs églises et bénéfices, les séculiers à leurs terres, rentes, héritages, possessions et immeubles, sauf les confiscations ou donations que le Duc ou son père ont pu faire dans leur comté de Bourgogne; mais aucun ne pourra rien réclamer pour démolitions, dégradations, réparations, revenus et rentes touchés durant la non-jouissance, ni pour meubles enlevés.

23° Le présent traité éteindra et abolira toutes injures, malveillances et rancunes de paroles ou de fait, advenues à l'occasion des divisions, partialités et guerres, tant d'un côté comme de l'autre, sans qu'aucun, à raison de parenté ou autrement, puisse rien demander, requérir, reprocher, blâmer, parce qu'on aura suivi un parti plutôt qu'un autre; ceux qui agiront autrement seront punis comme transgresseurs, selon la gravité du fait.

24° Le roi renoncera à l'alliance qu'il a faite avec l'Empereur contre le duc de Bourgogne, ainsi qu'à toute autre alliance pareille, et le Duc en fera de même. Le roi sera tenu de plus de soutenir le Duc contre ceux qui voudraient lui porter dommage par voie de guerre ou autrement. Le Duc en promettra autant, sauf l'exemption de vassalité ci-dessus réglée.

25° Le roi consentira, et en donnera des lettres, que si le présent traité est enfreint de sa part, ses vassaux, sujets et féaux ne soient plus tenus de lui obéir et de le servir, mais tenus, au contraire, de servir contre lui le duc de Bourgogne et ses successeurs, sans que cela puisse jamais leur être imputé par la suite. Dès maintenant le roi Charles leur commande de le faire ainsi, et le duc de Bourgogne le fait pareillement vis-à-vis de ses vassaux et sujets.

(1) En 1448, les officiers du roi voulurent contraindre des sujets du Duc dans les pays qui lui avaient été cédés par le traité d'Arras, de s'armer pour la défense du royaume. Le Duc en ayant fait ses plaintes au roi Charles VII, par des lettres du 28 janvier 1448 (v. st.), dont l'original est dans la trésorerie des chartes de Flandre à Gand, déclara que les sujets du Duc devaient être exempts de la levée ordonnée par lui. (G.)

26° Les promesses, obligations et soumissions résultant du présent traité, seront faites des deux parts aux mains de monseigneur le cardinal de Sainte-Croix et de monseigneur le cardinal de Chypre, sous les peines d'excommunication, aggravation, réaggravation, interdit des terres et seigneuries, censures de l'Église, tant qu'elles pourront s'étendre.

27° Le roi fera bailler au duc de Bourgogne, en même temps que son sceau, le sceau des princes de son sang et de son obéissance, de monseigneur le duc d'Anjou, de Charles son frère, monseigneur le duc de Bourbon, monseigneur le comte de Richemont, monseigneur le comte de Vendôme, le comte de Foix, le comte d'Auvergne, le comte d'Armagnac, le comte de Perdriac, et autres qu'on avisera; ils promettront d'entretenir de leur côté le contenu dudit traité, et, s'il était enfreint de la part du roi, d'aider et conforter monseigneur de Bourgogne contre le roi. Il en sera fait autant du côté du Duc.

28° Le roi fera donner de pareils sceaux par les gens d'Église, les nobles et les bonnes villes de son royaume que le Duc voudra nommer.

29° S'il arrivait qu'il y eût quelque infraction aux articles de la présente paix, elle ne sera point pour cela réputée rompue; mais les infractions seront réparées, les attentats punis et les omissions suppléées, en y contraignant qui il appartiendra.

Ces offres du roi de France furent suivies du consentement du duc de Bourgogne, donné à peu près en ces termes :

« Comme nous avons été derechef très-instamment exhorté, requis et sommé par les cardinaux ambassadeurs du saint concile de vouloir entendre, nous incliner et condescendre aux conditions ci-dessus, qui leur semblent raisonnables et suffisantes; comme nous ne pouvions, ainsi qu'ils nous l'ont dit, refuser avec raison de venir à paix et à union avec monseigneur le roi Charles; comme ils nous ont remontré que nous le devions selon Dieu et selon l'honneur, nonobstant les promesses, alliances et serments faits auparavant entre feu mon très-cher seigneur le roi d'Angleterre et moi : par plusieurs causes alléguées par lesdits cardinaux, nous, par révérence de Dieu, pour la pitié et grande compassion que nous avons du pauvre peuple de ce royaume, qui a tant souffert en tous états; d'après les prières, requêtes et sommations faites au nom de notre saint-père le pape et du concile, qui sont des commandements pour nous, comme prince catholique et fils obéissant de l'Église; après avoir eu grand avis de notre conseil et de plusieurs grands seigneurs de notre sang, et de nos vassaux, féaux et sujets en grand nombre, nous avons fait et faisons bonne, loyale, ferme, sûre et très-entière paix avec monseigneur le roi et ses successeurs moyennant les offres ci-dessus; lesquelles offres, en tant qu'elles nous touchent, nous tenons pour agréables, les acceptons, et dès maintenant les consentons, et faisons les renonciations, promesses et soumissions qui sont à faire de notre part; et reconnaissons mondit seigneur le roi Charles de France notre souverain seigneur à l'égard des terres et seigneuries que nous avons dans ce royaume. »

Puis suivaient les formules de ses engagements.

Aussitôt après les sceaux apposés au bas du traité, on se rendit à la messe dans l'église de Saint-Waast. Elle fut célébrée avec une pompe digne d'une telle occasion. Le Duc, la Duchesse et les princes de Bourgogne tenaient la droite; le duc de Bourbon et les princes de France étaient à gauche. Le chancelier de France et les autres ambassadeurs se placèrent dans le milieu du chœur devant un petit autel qu'on avait dressé, et sur lequel était un crucifix d'or, deux flambeaux allumés et le livre des Évangiles. L'évêque d'Auxerre fit un sermon sur cette heureuse paix. Son texte fut : « Ta foi t'a sauvé, va-t'en en paix. » Quand la messe fut dite, les cardinaux firent donner lecture du traité. Et aussitôt Jean Tudert (1), doyen de Paris, s'avança, ainsi que cela avait été réglé, se jeta aux pieds du duc Philippe, et pria merci de la part du roi pour le meurtre du duc Jean. Le Duc se montra ému, releva la doyen de Paris, l'embrassa et lui dit qu'il n'y aurait à l'avenir jamais de guerre entre le roi Charles et lui. Pour lors le cardinal de Saint-Croix, ayant posé une croix d'or et le sainte sacrement sur un coussin, fit jurer au duc de Bourgogne que jamais il ne rappellerait la mort de son père, et entretiendrait bonne paix et union avec le roi de France. Puis les deux cardinaux mirent les mains sur lui et lui donnèrent l'absolution des serments qu'il avait faits aux Anglais.

Tout de suite après, le duc de Bourbon et le connétable jurèrent sur le crucifix, et successivement les ambassadeurs et les seigneurs français et bourguignons firent les mêmes serments. « C'est » de cette main, se mit à dire tout haut le sire de

(1) Histoire de Bourgogne. — Monstrelet.

» Lanney, que j'ai juré cinq fois la paix durant » cette guerre, mais je promets à Dieu que de » ma part celle-ci sera tenue, et que jamais je ne » l'enfreindrai. »

La paix fut ensuite publiée dans les rues. On peut s'imaginer la joie qui éclata parmi cette foule de gens de tous pays et de tous états dont la ville était remplie. C'étaient des cris d'allégresse qui ne finissaient point. La foule, comme enivrée de contentement, ne pouvait apaiser ses transports; on entendait crier « Noël! » de toutes parts. Un jour ne suffit pas à épuiser une si grande joie. On ne se lassait point de fêtes, de repas, de danses. Les deux partis avaient oublié toute haine et ne songeaient qu'à se réjouir en commun. Les gens d'Église, les nobles, les bourgeois, la populace, tous se félicitaient d'un si grand bonheur attendu si longtemps.

Cette paix semblait dure pour le roi de France, cependant il ne s'en montra pas le moins satisfait. Bien qu'il semblât se mêler peu du gouvernement de son royaume, il était sage et raisonnable, et souffrait de voir ainsi son peuple ruiné, malheureux, sans repos et sans espérance. D'ailleurs il avait appris par quinze ans de guerre que jamais il ne pourrait être plus fort que les Bourguignons et les Anglais réunis, et peut-être lui serait-il devenu impossible de résister à leurs doubles efforts. Il était sans argent et désirait remettre un peu d'ordre dans son royaume, ainsi que le demandait instamment chacun de ses sujets. Enfin, par suite de cette guerre et du triste état où il était réduit, il se trouvait gouverné et comme sous la main de toutes sortes de gens d'armes, français ou étrangers (1). Il n'y avait si petit capitaine à qui l'on osât fermer la porte de la chambre du roi. Ils y entraient à toute heure pour la moindre affaire. Cela lui déplaisait fort, et aussi les égards qu'il lui fallait montrer à des gens qui n'en faisaient qu'à leur volonté, sans se conformer à ses désirs ou à ses ordres.

Par exemple, il y avait peu de mois que la Hire (2), qui n'était pourtant pas des plus mauvais parmi tous ces chefs de compagnie, ayant quelque grief contre le sire d'Offemont, seigneur et capitaine de Clermont en Beauvoisis, s'en vint avec le sire Antoine de Chabannes et environ deux cents combattants à la porte de la ville. Le sire d'Offemont, sachant leur venue, sortit par la poterne avec deux ou trois personnes, et fit apporter du vin pour boire courtoisement avec la Hire, qu'il croyait toujours de ses amis. A peine fut-il dehors, que les gens de la Hire se jetèrent sur lui; on le força de rendre sa forteresse, on le chargea de fers, et il fut descendu dans une fosse profonde. Dès que le roi sut quel traitement endurait un vaillant chevalier qui lui avait rendu de bons services, il écrivit à la Hire de le délivrer aussitôt. La Hire n'en tint compte, pas plus que des nouvelles lettres que le roi lui fit encore écrire; le sire d'Offemont ne sortit de son cachot, où il était rongé de vermine et pris de cruelles douleurs dans tous les membres, qu'en payant une rançon de quatorze mille saluts d'or, et un cheval de la valeur de vingt queues de vin.

Le roi témoigna donc un sincère et loyal contentement; il fit assembler les trois états de son royaume à Tours (3). On commença par faire une procession solennelle; l'archevêque de Crète célébra la messe; puis le chancelier de France fit une harangue pour rendre compte de la paix d'Arras, qui venait enfin combler le désir que le roi avait depuis si longtemps de voir ses sujets soulagés de leurs maux. Le roi lui-même parla ensuite, et dit que son devoir était d'imiter le roi des rois, notre divin Sauveur, qui avait apporté la paix parmi les hommes. Puis il se mit à genoux sur un carreau devant l'archevêque de Crète, et, posant la main sur le livre des Évangiles, il jura la paix en présence des sires de Croy et de Pontaillier, ambassadeurs de Bourgogne. Les princes et les grands seigneurs, sur l'ordre du chancelier, firent successivement leur serment; enfin les nobles et les gens des états, levant tous la main, prêtèrent tous le serment à la fois. L'église retentissait du cri de « Vive le roi! vive le duc de « Bourgogne! » Le roi, tout attendri, prit la main aux ambassadeurs du Duc, et leur dit: « Il y a » longtemps que je languissais après cette heu» reuse journée; il nous faut en remercier Dieu. » Il fit aussitôt chanter un *Te Deum.*

Le pape confirma le traité par une bulle où il témoigna toute sa joie; le concile n'en montra pas une moindre satisfaction; l'évêque de Vicence, dans l'assemblée du 5 novembre, annonça cette heureuse nouvelle par un beau discours, disant,

(1) Olivier de la Marche.
(2) Monstrelet. — Abrégé chronologique.
(3) Histoire de Bourgogne.

entre autres choses, pour répondre à ceux qui décriaient le saint concile et lui reprochaient de n'avancer à rien, que, fût-il assemblé depuis vingt ans, et n'eût-il fait autre chose que de procurer une telle paix, la chrétienté ne saurait avoir pour lui trop de reconnaissance.

Mais en Angleterre la paix fut accueillie d'autre sorte (1). Le duc Philippe, toujours courtois dans ses procédés, envoya son roi d'armes Toison-d'Or, et un autre héraut nommé Franche-Comté, porter au roi d'Angleterre des lettres pour lui annoncer comment, à l'exhortation des légats, il avait conclu la paix. Avec les hérauts était un docteur en théologie, choisi par les deux cardinaux pour remontrer encore une fois au conseil d'Angleterre tous les maux de la guerre, et offrir la médiation du pape et du duc de Bourgogne. Arrivés à Douvres, les envoyés eurent ordre de ne point sortir de leur logis ; on leur demanda les lettres dont ils étaient porteurs ; puis, sous l'escorte d'un sergent d'armes et du clerc du trésor, ils furent conduits à Londres, où, pour mieux leur faire outrage, on les logea chez un pauvre cordonnier. Ils étaient gardés à vue, même pour aller à la messe, et jamais ne purent obtenir d'être présentés devant le roi.

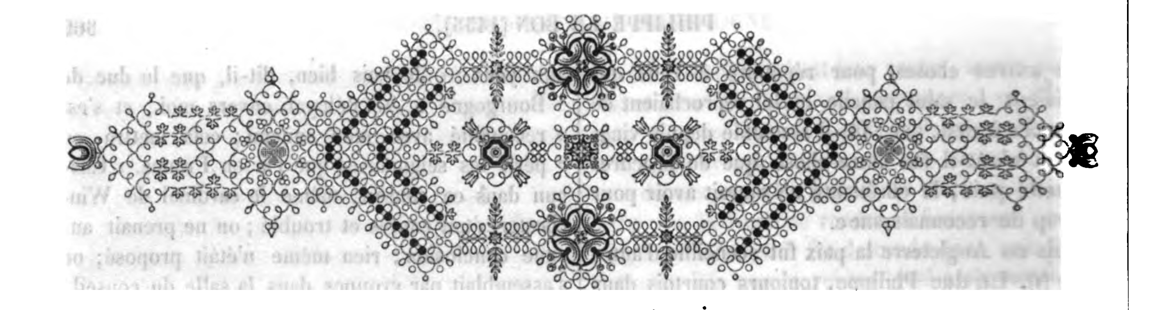
Toutefois le trésorier d'Angleterre, à qui les lettres avaient été remises, vint les porter au roi siégeant en son conseil, où assistaient le cardinal de Winchester, le duc de Glocester et les principaux du royaume. Lorsque ce jeune roi, pour lors âgé d'environ quatorze ans, vit la suscription de ces lettres, il remarqua tout aussitôt que son oncle de Bourgogne ne l'appelait plus roi de France, comme il y était accoutumé par le passé, et il en eut un tel chagrin, que les larmes lui en vinrent aux yeux : « Je vois bien, dit-il, que le duc de » Bourgogne a été déloyal envers moi, et s'est » réconcilié avec mon ennemi ; cela mettra en » péril les seigneuries que j'ai en France. » Chacun dans ce conseil, même le cardinal de Winchester, était confus et troublé ; on ne prenait aucune conclusion ; rien même n'était proposé ; on s'assemblait par groupes dans la salle du conseil, et tous à l'envi chargeaient le duc de Bourgogne de blâme et d'injures.

Bientôt la nouvelle s'en répandit dans la ville de Londres, et il n'y eut fils de bonne mère qui ne s'emportât en outrages contre le duc Philippe. Des gens du commun peuple s'assemblèrent et pillèrent les maisons des Hollandais, des Flamands, des Brabançons, des Picards, qui étaient établis dans la Cité pour leur commerce ; il y en eut même de tués ; mais le roi arrêta ces désordres, et fit punir les coupables.

Pendant que le conseil d'Angleterre était à examiner ce qu'il était à propos de résoudre et ce qu'il fallait répondre au duc de Bourgogne, on eut connaissance de tout le détail du traité. La fureur devint bien plus grande quand on vit qu'il s'était fait céder les villes de la Somme, qui, étant du royaume de France, avaient pour la plupart reconnu le roi Henri, et lui avaient prêté serment. Pour lors on arrêta de ne faire aucune réponse aux lettres du Duc. Le trésorier d'Angleterre alla seulement trouver les hérauts ; il leur dit que le roi, les seigneurs de son sang et de son conseil, étaient grandement surpris de la conduite du duc de Bourgogne, et qu'on y pourvoirait quand il plairait à Dieu. Ils ne purent obtenir aucune réponse écrite, et revinrent au plus vite, craignant à chaque moment que le peuple d'Angleterre ne se portât, dans sa colère, à quelque violence contre eux.

(1) Monstrelet. — Rapin Thoyras. — Hume.





PHILIPPE LE BON.

1435 — 1437.

LIVRE CINQUIÈME.

Mort de la reine Isabelle. — Siége de Saint-Denis. — Prise de Meulan et de Pontoise. — Révolte du pays de Caux. — Désordres après la guerre. — Sédition à Amiens. — Le Duc déclare la guerre aux Anglais. — Soumission de Paris. — Siége de Calais. — La Flandre ravagée par les Anglais. — Les Gantois apaisés. — Révoltes à Bruges. — Nouvelle sédition à Gand. — Suite des troubles de Flandre. — Les Anglais remportent quelques avantages. — Ravages des compagnies. — Entrée du roi à Paris.

Trois jours après que la paix fut jurée à Arras, la reine Isabelle mourut à Paris (1). Elle, qui avait tenu un si grand état de reine, environnée de tant de magnificence, se trouvait, dans ses derniers jours, pauvre et méprisée. Les Anglais ne lui avaient tenu en aucune façon les promesses qu'ils lui avaient faites, lorsque, par le traité de Troyes, elle leur avait donné le royaume de son fils. Loin de lui accorder assez d'argent pour soutenir son rang, ils ne lui laissèrent pas de quoi égaler le train de la moindre comtesse d'Angleterre. Il n'y avait sorte de dédain et de dureté qu'ils ne montrassent envers elle, et ils abrégèrent ses jours par le chagrin. Ils disaient, et c'était pour elle le plus sensible outrage, que le dauphin Charles était bâtard, et non point fils légitime du roi Charles VI. Depuis qu'elle eut livré son royaume aux ennemis et dépouillé son fils de son noble héritage, elle n'eut pas un jour de contentement. Elle passait son temps dans les larmes, sans recevoir de personne pitié ni consolation. Ce lui fut pourtant un adoucissement à ses peines d'apprendre, avant de mourir, que la paix se faisait entre le duc de Bourgogne et son fils, et qu'on allait voir finir cette guerre qu'elle-même avait allumée. Sa maladie dura peu; elle mourut chrétiennement, et fit aux églises quelques legs modiques conformes à sa pauvreté. Une petite maison, nommée les Bergeries, lui restait à Saint-Ouen; elle la donna au monastère de Saint-Denis.

Son service funèbre fut d'abord célébré à Notre-

(1) Chartier. — Journal de Paris.

Dame. Le deuil de la reine de France n'était mené que par ses exécuteurs testamentaires, Jean Giffart son chancelier, et maître Happart son confesseur; pour toute suite on n'y voyait qu'une dame allemande et quelques autres demoiselles de sa maison, tant les Anglais montraient de mépris pour l'honneur des fleurs de lis. Toutefois les coins du drap furent tenus par les présidents du parlement qui formait le cortége. Quelques jours après, le corps fut déposé dans un petit bateau, et fut ainsi transporté à l'île Saint-Denis, accompagné de quatre personnes seulement, comme si c'eût été la plus petite bourgeoise de Paris. On n'avait pas osé faire passer le convoi par terre, parce que les Français tenaient la campagne jusqu'aux portes de la ville. Les religieux de Saint-Denis s'en vinrent chercher le cercueil dans l'île et l'apportèrent en l'église, où ils lui firent un aussi beau service que le permettait leur pauvreté. Mais il n'y avait d'autre clergé que celui de l'abbaye; pas un évêque n'assista aux funérailles de la reine.

Elles furent célébrées au milieu d'un spectacle de grande désolation; il y avait au plus une semaine que les Anglais avaient repris la ville de Saint-Denis, après l'avoir assiégée longtemps. Le maréchal de Rieux, le sire Louis de Gaucourt, le sire de Foucauld, et surtout le vaillant Bourgeois l'avaient défendue avec un merveilleux courage, repoussant chaque jour les plus vigoureux assauts (1). Les habitants de la ville, les laboureurs des villages voisins qui s'y étaient réfugiés, combattaient avec autant de courage que les gens de guerre. Les femmes faisaient chauffer et approchaient l'huile bouillante pour jeter sur les assaillants, et les broches de fer pour les repousser. Il n'y avait pas jusqu'aux petits enfants qui ramassaient, sans nulle crainte, les dards et les flèches des Anglais, à mesure qu'ils tombaient de l'autre côté du rempart, et les rapportaient à pleines brassées sur la muraille. Les moines de Saint-Denis n'avaient pas moins bonne volonté pour la cause de leur légitime et souverain seigneur. Il ne leur restait plus que les tasses d'argent du réfectoire; ils les donnèrent pour la solde des gens de guerre qui murmuraient de ne pas être payés. Ils fournirent aussi le peu de vin qu'ils avaient en leurs celliers, et une grande provision de bière, qui fut bien salutaire à la garnison.

Cependant les Anglais, ne pouvant forcer la ville, résolurent de la prendre par famine; ils l'environnèrent de fossés et de remparts; ils barrèrent la rivière en dessus et en dessous, et construisirent quatre fortes bastilles. Bientôt, en effet, les vivres manquèrent; Louis de Gaucourt, Regnault de Saint-Jean, Josselin de la Belloseraie et d'autres braves chevaliers avaient été tués dans les divers assauts; le maréchal de Rieux se vit contraint d'entrer en composition; mais il obtint de belles conditions; ses gens sortirent armés, montés, et emportant tout ce qu'ils voulaient. Aussi se moquaient-ils des Anglais, et les bravaient-ils plus que jamais. « Adieu, » disaient-ils, priez pour nous tous les rois qui sont » dans les caveaux de l'abbaye, et aussi nos braves » compagnons qui sont enterrés là, et qui sont » morts en vous combattant. » Puis ils prirent la route par la campagne, passant sous les murs de Paris, et pillant tout sur leur passage.

Dès que les Anglais furent maîtres de Saint-Denis, pour se venger des habitants et ne plus avoir près de Paris une ville où pourraient se loger les ennemis, ils saccagèrent les maisons, démolirent les murs, et firent de ce lieu une bourgade champêtre, n'y laissant rien de fortifié que l'abbaye et une tour qu'on nommait la tour du Venin.

Le bâtard d'Orléans s'était efforcé, pendant tout le siége de Saint-Denis, de secourir la garnison. Le connétable s'en était aussi mis fort en peine, et avait d'Arras, où il traitait de la paix, donné les ordres nécessaires. Mais les Anglais, de leur côté, étaient venus en grand nombre autour de Paris. Lord Talbot, lord Willoughby, lord Scales, le bâtard de Saint-Pol, étaient logés dans les villages des environs, à Saint-Ouen, à Aubervilliers, à la Chapelle, et il n'eût pas été prudent de s'engager de ce côté. Les affaires des Français n'en allaient point plus mal pour cela. Meulan venait d'être surpris par le sire de Rambouillet, au moyen de deux pêcheurs de la rivière de Seine, qui lui avaient montré un secret passage du rempart à la rivière. Le bâtard d'Orléans, Ambroise de Loré, le sire de Beuil et le sire de Lobeac vinrent aussitôt se loger avec une forte armée dans cette ville. Bientôt après ils apprirent que sir Thomas Kiriel et sir Mathieu Goche arrivaient de Normandie pour se rendre au siége de Saint-Denis. Ils marchèrent à eux, les défirent, en tuèrent un grand nombre, et firent prisonnier Mathieu Goche (2).

(1) Chartier. — Journal de Paris. — Monstrelet. — Hollinshed. — Berri. — Richemont.

(2) Chartier. — Berri. — Hollinshed.

Pontoise rentra peu après sous l'obéissance du roi ; les habitants réussirent à se délivrer eux-mêmes des Anglais. Lord Willoughby était capitaine de leur ville. Le sire de l'Isle-Adam ayant en ce moment, et avant même que la paix d'Arras fût jurée, fait sa soumission au roi Charles, les Parisiens, maintenant sans capitaine pour les défendre, et presque entourés de tous côtés par les Français, demandèrent qu'on leur donnât lord Willoughby pour gouverneur. Il laissa à Pontoisie sir Jean Ruppeley, son lieutenant, avec peu de forces. Le complot des bourgeois de Pontoise fut tenu fort secret. Un jour que presque toute la garnison était allée chercher du fourrage, on surprit les portes, on les ferma. Sir Jean Ruppeley se défendit un moment avec vaillance dans sa maison, mais fut bientôt contraint de se rendre. Les bourgeois allèrent aussitôt avertir leur ancien capitaine le maréchal de l'Isle-Adam, qui se chargea de défendre leur ville. Tous les seigneurs des environs se déclarèrent pour le roi. Le sire de Montmorency, le sire Jacques de Villiers, cousin du maréchal de l'Isle-Adam, se joignirent à lui, et composèrent ainsi une forte garnison à Pontoise. C'était un bien heureux succès pour les armes du roi. Les Anglais, qui perdaient le point important de leurs communications entre Paris et Rouen, tombaient chaque jour dans la tristesse et le découragement. La mort du vaillant et sage duc de Bedford était pour eux une perte irréparable.

Bientôt ils eurent encore plus sujet de s'affliger. Le connétable, aussitôt après la paix conclue, avait rassemblé le plus de gens qu'il avait pu, et avait marché vers Senlis; il avait voulu secourir Saint-Denis, mais il n'était plus temps. Alors il forma une autre entreprise; elle avait été conçue par un gentilhomme nommé Charles Desmarets. Il offrit, si on lui prêtait secours, de surprendre la ville de Dieppe (1). Le maréchal de Rieux fut chargé de cette affaire; il emmena avec lui trois ou quatre cents hommes seulement, avec les sires de Longueval et de Brussac. Ils arrivèrent devant la porte pendant la nuit, et Charles Desmarets, s'étant introduit secrètement par le port, vint leur ouvrir; ils entrèrent et crièrent tout aussitôt : « Ville gagnée ! » Les Anglais voulurent essayer de se défendre dans les maisons; on les fit pour la plupart prisonniers. Le capitaine anglais, qui se nommait Mortimer, eut le temps de se sauver. On prit le sire de Blosseville, gentilhomme de Normandie, qui tenait le parti anglais. Ceux qui avaient comme lui quitté le service de France furent traités avec sévérité, mais dans leurs biens seulement; du reste, on se comporta avec une extrême douceur, ménageant les habitants de la ville et les étrangers qui s'y trouvaient pour leur commerce; Dieppe était un port riche et très-fréquenté, qui servait surtout à la communication des Anglais avec la Normandie.

Les Français arrivèrent bientôt en grand nombre dans le pays. Antoine de Chabannes, Saintraille, Jean d'Estouteville, le sire de Montreuil-Bellai, et bien d'autres, arrivèrent avec leurs gens. Les communes du pays de Caux, se voyant ainsi appuyées, se révoltèrent contre les Anglais (2). Eux-mêmes leur en avaient fourni les moyens, car ils avaient armé les habitants. Un homme du pays, nommé le Carnier, se mit à leur tête, et en réunit environ six mille. Beaucoup de gentilshommes de la province hésitaient d'abord à se déclarer; cependant ils finirent par se joindre aux communes. Le Carnier fit serment au maréchal de Rieux de servir fidèlement le roi de France. Bientôt Fécamp, Arques, Lillebonne, Montivilliers, Saint-Valeri en Caux, Tancarville, Harfleur même, après quelque résistance, furent pris; les Anglais ne conservèrent plus que Caudebec et Arques.

Cette conquête fut suivie du plus épouvantable désordre. Les compagnies de gens de guerre et de gens des communes n'obéissaient à personne, pas plus les unes que les autres. Nul ne reconnaissait l'autorité du maréchal de Rieux. Quelques-uns se mettaient dans les forteresses, et de là couraient sur tout le pays. Les paysans qui retournaient à leurs champs et à leur travail étaient rançonnés, maltraités, pillés par ceux avec lesquels ils venaient eux-mêmes de combattre; c'étaient partout les plus cruels excès : les églises et les abbayes n'étaient pas respectées davantage. Enfin, après quelque temps, il ne resta plus assez de vivres dans le pays. Quand il n'y eut plus rien à prendre ni à manger, les compagnies françaises s'en allèrent et il ne resta que quelques garnisons.

Pour lors, le conseil d'Angleterre y envoya lord Scales et sir Thomas Kiriel, qui, ne trouvant plus grande résistance, tombèrent sur les malheureux paysans. Pour tirer vengeance de leur rébellion, ils en tuèrent quatre ou cinq mille, brûlèrent les villages et les villes ouvertes, emmenèrent tout le

(1) Berri. — Monstrelet. — Richemont. — Hollinshed.

(2) Monstrelet. — Berri. — Chartier. — Hollinshed.

bétail. Ce riche pays demeura dévasté et désert; il n'y resta ni hommes, ni femmes, ni enfants, hormis ceux qui s'étaient réfugiés dans les forteresses. Comme les garnisons étaient mal pourvues et commandées par des hommes qui ne cherchaient que le butin, elles se défendirent mal, et presque tous les capitaines, après s'être rendus, vinrent l'un après l'autre auprès du roi, le requérant de payer les pertes et dommages qu'ils avaient endurés pour son service, tandis que leurs excès et leurs pillages lui avaient fait perdre tout le fruit d'une belle conquête et ruiné une de ses plus belles provinces.

Les choses se passaient à peu près de même en beaucoup d'autres lieux, et il fallut longtemps avant de pouvoir faire cesser un si déplorable désordre. Les gens de guerre avaient pris la coutume de ne faire que leur volonté, de vivre aux dépens d'autrui, de se procurer, à défaut de solde, de l'argent par toutes sortes de violences et de rapines. On ne savait comment les ramener au devoir et à l'obéissance; et plusieurs années s'écoulèrent sans que le bienfait de la paix se fît sentir dans une grande partie du royaume. Non-seulement la guerre continuait avec les Anglais, ce qui servait de prétexte à toutes les courses des compagnies, mais il y avait un grand nombre de chefs dont la désobéissance était ouverte (1).

D'abord Jean de Luxembourg, comte de Ligny, avait refusé de jurer la paix d'Amiens (2); il avait gardé ses alliances avec les Anglais. C'était un puissant prince, vaillant chevalier, entreprenant, riche, environné de beaucoup de vassaux et d'hommes d'armes qui l'avaient accompagné dans ses guerres. Le duc de Bourgogne était son parent, l'aimait et le ménageait. Il tenait beaucoup de châteaux sur les limites du Hainaut, de la Champagne, du pays de Bar, et ses garnisons n'avaient guère d'autre solde que le butin.

Dans les mêmes contrées, le damoiseau de Commerci, de la maison de Saarbruck, avait aussi ses forteresses; ses soldats qu'il envoyait courir de tous côtés faire la guerre aux premiers qu'ils rencontraient, enrichissaient eux et leur maître par le pillage, et surtout par la rançon des prisonniers qu'ils faisaient.

Henri de la Tour (3) s'était emparé de Pierrefort et de Sainte-Menehould; de là il tyrannisait les villes de Toul et de Verdun, ainsi que la contrée environnante.

Puis dans l'intérieur de la France étaient un grand nombre de compagnies qui passaient de lieu en lieu, se tenant dans quelque forteresse, et puis dans une autre, lorsqu'on venait pour les assiéger ou que le pays était épuisé. Quelques-unes avaient des chefs bourguignons, qui étaient surtout établis sur les frontières du duché de Bar, comme le bâtard de Neufchâtel et le bâtard de Vergi. Mais il y en avait encore bien plus du parti français. Ceux-là ravageaient la Bourgogne, la Champagne, l'Isle-de-France, la Picardie. C'étaient Antoine de Chabannes, Rodrigue de Villandrada, Gauthier de Brussac, Geoffroy de Saint-Belin, le bâtard d'Armagnac, le bâtard de Bourbon, Guillaume de Flavi et bien d'autres, qui commandaient ces bandes, parfois réunies, parfois séparées. La Hire et Saintraille avaient meilleure renommée, et se tenaient presque toujours aux frontières pour combattre les Anglais. Toutefois ils ne se faisaient point faute de piller et de ravager le pays.

Jusqu'au traité d'Arras, ces compagnies s'étaient généralement appelées, au nord de la Loire, du nom d'Armagnacs; après la paix, le pauvre peuple commença à les nommer les *écorcheurs* (4); car ils ne laissaient rien aux lieux où ils avaient passé; pourtant lorsque quelque compagnie de Bourguignons, sous prétexte de faire la guerre aux autres, s'en venait après eux (5), elle trouvait encore moyen de prendre et de se procurer du pillage à force de maltraiter les habitants. On appela donc ceux-là les *retondeurs*. En Languedoc et dans les pays du Midi, on désignait plutôt ces bandes de brigands sous le nom de *routiers*.

Mais ces désordres ne rallumaient pas du moins la discorde et la méfiance entre les deux princes. Souvent, à la vérité, il fallait avoir des ménagements pour des capitaines qui avaient rendu de bons services, et à qui le roi ne pouvait payer ce qu'il leur devait; chacun avait son protecteur parmi les grands seigneurs (6); le roi était faible et porté à se peu soucier des choses; mais enfin il désavouait

(1) Olivier de la Marche. — Richemont. — Monstrelet. — Chartier. — Berri.

(2) Au lieu de la *paix d'Amiens*, il faut lire la *paix d'Arras*. (G.)

(3) Olivier de la Marche. — Monstrelet.

(4) M. de Reiffenberg dit, que ceux qu'on nomme ici *écorcheurs* et *retondeurs* ont été aussi nommés *Brabançons*, *routiers*, *bouchers* (bouciers), *costereaux* et *avalois*, et il cite à ce sujet quelques exemples tirés des chroniques. (G.)

(5) Olivier de la Marche.

(6) Richemont. — Chartier.

publiquement et avec grande sincérité tous ces attentats contre la paix. Le connétable, qui avait la plus grande part au gouvernement, mettait ses soins et sa sévérité à poursuivre et à punir les écorcheurs et les pillards; il en faisait pendre autant qu'il lui en tombait sous la main (1). De son côté le duc Philippe ne donnait pas moins loyalement ses ordres pour détruire les compagnies.

Ainsi rien ne troubla d'abord l'union du duc de Bourgogne avec la France; elle devenait au contraire de plus en plus étroite. Le roi ne cessait de lui témoigner toute sa bienveillance. Quatre mois après le traité, il l'envoya prier par son héraut d'être parrain d'un fils dont accoucha la reine. Le Duc fut si joyeux de cette marque d'amitié, qu'il quitta tout aussitôt la robe dont il était pour lors vêtu, et qu'il avait fait magnifiquement broder pour la noce de son cousin le comte d'Étampes, et la donna au héraut du roi de France, en lui faisant compter aussi mille rixdalles (2). L'enfant fut nommé Philippe; il ne vécut que peu de mois.

La conduite des Anglais était faite pour irriter le Duc et resserrer son alliance avec la France. Du reste, il ne cherchait aucunement à faire la guerre. Tout son désir était de gouverner tranquillement, et d'assurer à ses nombreuses seigneuries la jouissance de la paix. Ses villes de Flandre étaient toujours dans un état de rumeur prête à éclater; le duché de Bourgogne était ruiné. Au moment même où il venait de prendre possession des villes de la Somme, une sédition violente s'y était déclarée. Les habitants avaient sollicité du Duc une remise sur les impôts qu'il avait mis sur eux avant de devenir leur souverain légitime; mais il était si obéré, qu'il ne pouvait leur accorder cette faveur. Encore à présent, il était tenu à payer la somme de huit mille saluts (3) d'or, promise à Perrin Grasset pour rendre la ville de la Charité et cesser ses courses (4); en outre il fallait acquitter les énormes dépenses de l'assemblée d'Arras.

Les gens d'Amiens, quand ils virent que le Duc ne les soulageait en rien du lourd fardeau des subsides, commencèrent à dire que leur bon roi Charles ne voulait point qu'ils fussent ainsi chargés d'impôts (5), et que les villes restées sous son obéissance étaient bien plus heureuses. Puis, forçant le maire à se mettre à leur tête, ils allèrent chez un nommé Pierre Leclerc, serviteur du Duc, qui, ainsi que maître Robert le Josne, bailli pour les Anglais et les Bourguignons, s'était fait en Picardie une grande renommée de rudesse et d'avarice. Ils pillèrent sa maison, burent son vin, lui tranchèrent la tête, et continuèrent à courir la ville, exigeant des hommes riches de l'argent, des vivres et du vin.

Le duc de Bourgogne envoya tout aussitôt le sire de Brimeau qu'il venait de nommer bailli d'Amiens, et le sire de Saveuse, capitaine de la ville; le comte d'Étampes et le sire de Croy les suivirent de près. On commença par conférer doucement avec les chefs des mutins, et par leur faire espérer qu'on pourrait leur accorder des conditions; puis lorsqu'on fut en force, qu'on se fut saisi des principales places de la ville et de la tour du beffroi, le comte d'Étampes fit publier, au nom du roi et du Duc, que les habitants eussent à payer l'impôt, et que grâce leur était accordée pour leur rébellion, hormis aux chefs. Ceux-ci voulurent essayer de remuer encore le peuple. Il n'était plus temps; toutes les mesures étaient prises, et ils n'eurent pas même le moyen de s'échapper; vingt ou trente furent décapités; une cinquantaine bannis, et la ville rentra dans l'obéissance.

Quelque bonne volonté qu'eût le duc de Bourgogne de se maintenir en paix, il ne put rester insensible aux offenses des Anglais; leurs revers ne faisaient que les irriter. Ils venaient de nommer le duc d'York régent de France, et ce prince montrait autant de hauteur et de dureté que son prédécesseur, le duc de Bedford, avait de sagesse. Il commença, avant même d'être parti d'Angleterre, par ôter l'office de chancelier de France à l'évêque de Thérouanne, pour le conférer à sir Thomas Roos : risquant ainsi de perdre le peu de partisans qui restaient aux Anglais. Cependant leurs préparatifs pour soutenir la guerre ne répondaient pas à tant d'orgueil. C'est que l'Angleterre était aussi fort mal gouvernée en ce moment, et que les que-

(1) Chartier.

(2) *Rixdalles*. Cette monnaie n'a jamais été en usage dans les États du duc Philippe le Bon, mais bien les *ridres* ou *ryders*, autrement dits *florins à cheval*. Philippe en fit frapper en or en 1434, et on donnait même indifféremment à ces pièces le nom de *philippus*. De Reiffenberg. (G.)

(3) Roquefort dit que le *salut* était ainsi appelé, parce qu'il portait la légende: *salus populi suprema lex esto*, légende qu'on n'y trouve pas. Ces pièces d'or offrent la salutation angélique avec le mot *ave*, et sur ceux de Naples on lit *ave Maria*. *Hist. de l'ordre de la Toison d'or*, Introduction, XXII, note 3. De Reiffenberg. (G.)

(4) Histoire de Bourgogne.

(5) Monstrelet.

relles du duc de Glocester et du cardinal de Winchester y troublaient tous les conseils et y dérangeaient tous les projets. Cédant à leur colère contre le duc de Bourgogne, les Anglais songèrent, aussitôt après la paix, à lui susciter des ennemis et à troubler son pays de Flandre. En même temps ils prenaient en mer les vaisseaux des marchands, et s'efforçaient de nuire à leur commerce; de sorte que, loin de se rendre les Flamands favorables, ils excitaient leur haine et leur colère. Aussi les gens de Ziricsée et de quelques autres villes s'empressèrent-ils de remettre au Duc des lettres que le roi d'Angleterre leur avait adressées le 14 décembre 1435.

Il commençait par leur rappeler les douces amitiés et confédérations qui, du temps passé, avaient toujours subsisté entre les princes qui avaient gouverné la Hollande et les rois d'Angleterre; comment cette union avait toujours préservé la tranquillité et la profitable sûreté du commerce; comment jamais n'avait régné entre eux ni haine, ni envie, ni rien de ce qui trouble la bonne police et la sécurité des peuples; puis il leur disait quel désir il avait d'entretenir et de continuer cette ancienne amitié, toujours si préférable à une amitié nouvelle. « Cependant, ajoutait-il, sous l'ombre et la couleur de la paix, au grand préjudice de notre honneur et de notre État, on vient de faire en France de grandes nouveautés; on a enfreint la paix jurée à nos pères, Henri et Charles. Plusieurs rumeurs et nouvelles courent en divers lieux; plusieurs pays, dit-on, se disposent à rompre les alliances qu'ils avaient avec nous; c'est pourquoi nous voudrions savoir pour notre consolation votre bonne volonté, comme nous vous faisons savoir la nôtre. » En conséquence, il leur demandait réponse, et leur proposait de lui envoyer des députés.

Les Anglais, ainsi qu'ils en avaient menacé, avaient aussi écrit à l'Empereur, pour l'engager à se déclarer contre le duc de Bourgogne. Enfin ils avaient même attaqué quatre ou cinq cents de ses gens sur les marches de Flandre, et avaient ourdi un complot qu'on avait découvert pour surprendre sa ville d'Ardres.

Toutefois le Duc ne voulut point soudainement leur déclarer la guerre (2). Il fit venir près de lui Jean de Luxembourg, comte de Ligny, et le chargea d'employer son frère l'évêque de Therouanne à prévenir une rupture. Mais les esprits étaient déjà aigris. Le conseil d'Angleterre fit répondre que ses lettres aux villes de Hollande n'étaient nullement une offense contre le Duc; qu'on n'avait point cherché à soulever ses sujets contre lui; qu'il était aussi fort licite au roi d'Angleterre de rechercher une alliance avec l'Empereur; que si le roi Henri rassemblait en ce moment une armée en Angleterre, il en avait certes bien le droit; enfin que rien ne prouvait que ce fût contre le Duc qu'elle fût destinée.

Le conseil du Duc était fort partagé sur la résolution qu'il convenait de prendre. Les uns songeaient quelle grande chose serait une guerre avec les Anglais, combien elle coûterait de dépenses, quelle en serait l'issue, comment on pourrait y mettre fin. Ils disaient au Duc que le roi Charles son nouveau seigneur, et les princes de France ne pourraient lui être d'aucun secours dans ses embarras et dans ses périls; qu'au contraire les Anglais pouvaient de tous côtés attaquer, quand ils le voudraient, les pays du Duc, et y entrer soit par mer, soit par Calais. C'étaient surtout les amis et les partisans de la maison de Luxembourg qui étaient de cet avis. Le Duc, qui se sentait peu porté à les approuver, n'avait pas même appelé aux conseils les plus considérables d'entre eux; le sire d'Antoing, Hugues de Lannoy, le vidame d'Amiens, le bâtard de Saint-Pol, le sire de Mailli, et d'autres gentilshommes picards, étaient tenus à l'écart. Ils n'en étaient que plus déclarés contre ce projet de guerre, et il leur semblait que, puisque le Duc ne les consultait pas, eux qui l'avaient si bien servi, ils seraient beaucoup moins tenus à employer eux et leurs gens à cette guerre.

Au contraire, Jean Chevrot, évêque de Tournay, les seigneurs de la maison de Croy, les sires de Charny et de Crèvecœur, les Bourguignons, le sire de Ham, sénéchal de Brabant (3), le sire de Brimeu, bailli d'Amiens, entraient mieux dans les sentiments du Duc, se montraient sensibles aux procédés du roi d'Angleterre, et poussaient à la guerre. Ils disaient qu'il fallait au plus tôt attaquer Calais et le comté de Guines, et s'en emparer : les pays

(1) 1435, v. st. L'année commença le 8 avril.

(2) Monstrelet.

(3) Il y a ici une erreur. Le sénéchal de Brabant, à cette époque, était Jean, baron de Rotselaer. (Voy. Butkens, *Trophées de Brabant*, III, p. 150.) Je crois qu'il faut lire *Jean de Hornes*, qui était garde des côtes de Flandre, ainsi qu'il sera dit ci-après, et qui paraît avoir commandé la flotte du Duc soit en cette qualité, soit en celle d'amiral. (G.)

de Flandre et de Hollande fourniraient volontiers, disaient-ils, des subsides pour faire une si belle conquête.

Ce fut en effet ce que le Duc résolut. Il s'en alla tout aussitôt à Gand, assembla les échevins et les doyens des métiers. Il leur fit expliquer par maître Gossuin, un des conseillers de sa châtellenie de Gand, tous ses griefs contre le roi d'Angleterre. Gossuin ajouta que le Duc avait dessein de s'emparer de Calais, et rappela aux Gantois ce qui leur avait déjà été exposé lorsque le feu duc Jean avait voulu assiéger cette ville; c'est-à-dire qu'elle était du comté d'Artois; qu'elle en avait été indûment détachée, et que conséquemment elle appartenait au Duc par droit domanial et héréditaire. Il dit aussi qu'étant dans la possession des Anglais, elle leur donnait moyen d'entrer toujours en Flandre et de gêner le pays. Il n'oublia pas enfin de faire valoir le tort que depuis quelque temps les gens de Calais faisaient au commerce des Flamands en refusant de leur vendre les laines, l'étain, le plomb, les fromages, et les autres marchandises d'Angleterre, autrement qu'en lingots d'or fin, rejetant leurs monnaies, tandis qu'ils recevaient les monnaies des autres pays.

Les Gantois étaient surtout fort irrités de ce dernier grief; ils se montrèrent aussi animés contre les Anglais que l'était leur seigneur. Sans appeler ni consulter les trois autres membres de Flandre, c'est à savoir Ypres, Bruges et le Franc, sans écouter les hommes sages et anciens d'âge qui ne semblaient pas favorables à cette guerre, ils prirent leur parti sur-le-champ. Du reste, les autres villes et tout le pays de Flandre étaient dans la même idée. Il n'était question partout que de l'honneur et du profit qu'il y aurait à s'emparer de Calais; il semblait que ce fût chose facile, et que le siége ne pût assez tôt commencer. Chaque ville ne songeait qu'à se faire remarquer, en armant bien ses hommes et en fournissant une belle artillerie. De là le Duc passa en Hollande et obtint aussi approbation et aide de ses peuples. Les Anglais continuaient à se conduire de façon à l'offenser de plus en plus. Le roi Henri, pour le braver, venait de créer le duc de Glocester comte de Flandre, et de donner le comté de Boulogne au comte de Beaumont. Mais quel que fût le désir du Duc et des communes de Flandre, le siége de Calais ne pouvait commencer sans de grands préparatifs. En attendant, il envoya les sires de Ternant et de Lalaing, à la tête de six cents combattants, pour servir le roi de France sous les ordres du maréchal de l'Isle-Adam.

Le maréchal et le connétable de Richemont s'occupaient en ce moment de la grande entreprise de remettre Paris au pouvoir du roi. Jamais les affaires des Anglais n'avaient été en si mauvais train. Le duc d'York, nouvellement nommé régent, n'arrivait pas encore d'Angleterre; nul renfort n'était envoyé aux garnisons. Au lieu d'hommes d'armes et de braves archers, il ne venait plus de l'autre côté de la mer que des mauvais sujets et des gens sans aveu, qui ne servaient qu'à recruter les compagnies de pillards (1). Corbeil, Saint-Germain-en-Laye, Vincennes, Beauté étaient tombés au pouvoir des Français. Lord Willoughby et l'évêque de Therouanne avaient à peine deux mille combattants anglais pour défendre Paris, qui chaque jour était resserré davantage.

D'ailleurs leur autorité y devenait de plus en plus odieuse et insupportable. Les vivres ne pouvaient plus arriver ni par le haut de la rivière, ni du côté de la Normandie. La cherté se faisait cruellement sentir; nul commerce, nul travail; les salaires réduits presque à rien, la crainte prochaine de la famine; et, comme pour la rendre plus assurée, la garnison de Paris ne sortait jamais de la ville que pour dévaster les environs, piller les paysans, brûler les récoltes et ramener des prisonniers, afin de s'enrichir par les rançons (2).

Tant de misère et de si grandes alarmes excitaient les murmures des habitants; mais les Anglais et leurs partisans n'en gouvernaient qu'avec plus de rudesse et de cruauté. Les Parisiens avaient attendu la fin de leurs maux des négociations d'Arras, et ils s'enquéraient sans cesse avec anxiété de cette paix si désirée. Quand leur espoir fut perdu, l'évêque de Therouanne et les Anglais exigèrent de nouveau un serment général au roi d'Angleterre. Qui hésitait à le jurer était dépouillé de son avoir, mis en prison ou banni. Souvent même, durant la nuit, on jetait en secret les gens suspects dans la rivière. Chaque habitant était contraint de porter la croix rouge, sous peine de la vie. Personne ne pouvait sortir de la ville sans passe-port, et sans déclarer à quel lieu il se rendait. Il fallait revenir à l'heure prescrite, sous peine de ne pouvoir plus rentrer dans la ville. Ce cruel gouvernement, cette guerre

(1) Hollinshed.

(2) Journal de Paris.

diabolique étaient maintenus, disaient les Parisiens, par trois évêques, l'évêque de Therouanne, Jacques du Chastellier, évêque de Paris, et l'évêque de Lisieux, auparavant évêque de Beauvais, le juge de la Pucelle. Nonobstant leur tyrannie, il se formait de plus en plus des projets contre les Anglais. Les bons bourgeois s'assemblaient secrètement et s'efforçaient d'avoir des intelligences avec les capitaines français. Depuis que le duc de Bourgogne avait fait sa paix avec le roi, le quartier des Halles devenait le moins soumis de tous.

Le mardi d'après Pâques, 10 avril, une troupe de six ou huit cents Anglais sortit pendant la nuit pour aller brûler les villages des environs de Pontoise; ils passèrent par Saint-Denis et entrèrent dans l'abbaye. Les religieux y célébraient la messe. Les soldats commencèrent à l'écouter, mais ils étaient pressés; au bout de quelques instants, un grand ribaud d'Anglais, la trouvant trop longue, monte à l'autel, prend le calice et les ornements; les autres font comme lui, dépouillent les autres autels, brisent les reliques pour avoir l'or et l'argent, et continuent leur route chargés du butin.

Justement ce jour-là le connétable avait envoyé, pour lui préparer ses logements à Saint-Denis (1), le sire de Foucault, et Bourgeois, celui qui avait acquis si grand honneur en soutenant le siége contre les Anglais, et que le connétable aimait beaucoup à cause de ses beaux faits d'armes. Ils envoyèrent dire tout aussitôt à Pontoise que les Anglais étaient en force à Saint-Denis, le connétable partit sur-le-champ. Les Bourguignons demandaient leur solde et ne voulaient point monter à cheval; il s'engagea en son nom envers le sire de Ternant, et l'on s'achemina vers Saint-Denis. « Vous connaissez le pays? » dit le connétable au maréchal de l'Isle-Adam. — » Oui, monseigneur, répondit celui-ci, et par ma » foi, dans la place qu'occupent les Anglais, vous » ne leur feriez ni mal ni déplaisir, quand vous » auriez dix mille combattants. — Ah! nous leur » en ferons, répliqua messire de Richemont, et Dieu » nous aidera. Allez toujours devant pour soutenir » l'escarmouche. »

Les Anglais étaient postés sur une chaussée étroite qui va de Saint-Denis à Épinai, et défendaient un petit pont qu'on nomme le pont de la Briche. Le sire de l'Isle-Adam et le sire de Rostrenen mirent pied à terre pour mieux conduire leur attaque; mais les Anglais chargèrent si vivement, qu'ils arrivèrent jusqu'aux deux capitaines; peu s'en fallut qu'ils ne les fissent prisonniers; cependant les Français tinrent ferme, et les deux partis continuèrent à se disputer le pont. Il fut pris et repris plusieurs fois.

Durant le combat, le connétable, avec le bâtard de Bourbon, le sire de la Suze, et environ deux cents lances, avait pris un détour à travers les champs et les vignes. Dès que les Anglais les virent arriver par derrière eux, le désordre se mit dans leurs rangs. Alors le sire de l'Isle-Adam tomba sur eux et en fit un grand carnage. Lord Beaumont, cousin du roi d'Angleterre, qui les commandait, fut contraint de rendre son épée à Jean de Rosnieven, gentilhomme breton, un des meilleurs serviteurs du connétable. Une partie des Anglais se dispersa dans la campagne, d'autres prirent refuge dans la tour du Venin. Les Français poursuivirent le reste jusque devant Paris, on n'eut que le temps de fermer la porte Saint-Denis. Il y eut des fugitifs tués au bord du fossé et à la barrière. Le connétable s'en revint aussitôt mettre le siége devant la tour du Venin, que commandait le sire Brichanteau, neveu du prévôt de Paris; on envoya chercher deux bombardes au château de Vincennes, et l'on s'apprêta à assaillir la tour dès le lendemain.

Cette déroute des Anglais, dont les Parisiens venaient d'être témoins, avait grandement ému tous les esprits dans la ville; le menu peuple ne savait pas que le roi Charles, qu'on lui représentait toujours comme pauvre et détruit, eût une si grande puissance, et l'on fut très-surpris de lui voir de dessus les murailles une si belle quantité de gens d'armes. On commença à s'inquiéter. Ceux qui, afin de maintenir les habitants dans le parti des Anglais, disaient que les Français voulaient piller la ville, qu'ils amenaient des charrettes pour emporter le butin, que le dauphin Charles ne ferait grâce à personne, qu'on tuerait tous ceux qui lui étaient opposés, ne faisaient qu'abattre le courage du peuple. De telle menaces lui faisaient prêter l'oreille d'autant plus volontiers aux honnêtes bourgeois qui promettaient au contraire qu'il ne serait fait de mal à personne, et que le roi traiterait sa bonne ville avec une parfaite douceur.

Ces braves gens, dont le plus considérable était un nommé Michel Lailler, trouvèrent moyen de faire avertir le connétable et le sire de l'Isle-Adam qu'ils étaient prêts, et qu'ils sauraient bien leur ouvrir une des portes de la ville, pourvu qu'on s'en-

(1) Richemont. — Chartier. — Monstrelet. — Journal de Paris. — Amelgard.

gageât, au nom du roi, à un pardon général et à empêcher tout désordre. Les hommes que le connétable avait avec lui étaient presque tous des gens des compagnies, grands pillards de leur métier et difficiles à contenir. Il ne voulut point tenter avec eux une telle entreprise. D'après ce qu'on lui faisait savoir, il était d'ailleurs plus facile de surprendre la ville par la rive gauche. Il donna un prétexte à ses gens, les laissa sous les ordres du sire de la Suze pour continuer le siége de la tour, et revint à Pontoise avec le maréchal de l'Isle-Adam et les Bourguignons. Le bâtard d'Orléans, qui avait eu ordre de venir le joindre, arriva aussi en ce moment.

Dès le lendemain, il envoya des gens à pied se mettre en embuscade tout auprès du village de Notre-Dame-des-Champs, qui touchait presque aux murs de la ville. Pour lui, il partit le soir au soleil couchant, chevaucha toute la nuit, se reposa quelques instants dans une grange, et arriva devant Paris le vendredi 13 avril, au soleil levant. De certains signaux étaient convenus; ils furent faits, et le connétable avançait toujours, lorsqu'on vint l'avertir que l'entreprise était découverte. Il n'en continua pas moins sa route, car il lui fallait aller au secours de son embuscade. Quand on fut aux Chartreux, quelques hommes s'avancèrent jusqu'à la porte Saint-Michel; ils aperçurent un homme sur la muraille, qui leur fit signe de son chapeau: « Allez à l'autre porte, s'écria-t-il, celle-ci n'ouvre » point; on travaille pour vous dans le quartier des » Halles. »

Ils continuèrent le long des remparts jusqu'à la porte Saint-Jacques; les bourgeois qui la gardaient demandèrent qui était là : on leur répondit que c'étaient les gens du connétable. Ils voulurent parler à lui-même. Il arriva sur son grand coursier, d'un air satisfait et plein de courtoisie. Quand on le leur eut fait voir, car ils ne le connaissaient point, ils voulurent être assurés que le roi accorderait une abolition générale, comme on le leur avait promis; le connétable leur en donna sa foi. Sans prendre le temps d'ouvrir la porte, on descendit une grande échelle; le maréchal de l'Isle-Adam y monta le premier, et planta sur la muraille la bannière de France, dix-huit ans après le jour où lui-même avait surpris la ville et en avait chassé le Dauphin dont aujourd'hui il venait rétablir la puissance. Il montra à ces braves bourgeois la charte d'abolition, scellée du grand sceau du roi, et, leur rappelant l'amour qu'ils avaient toujours porté au duc de Bourgogne, il leur dit que c'était en son nom qu'il les priait de se soumettre au roi, et leur promettait un bon gouvernement. Puis il leur remontra qu'autrement ils mourraient tous de faim et de misère. Leur résolution était déjà prise, ils ne furent pas difficiles à persuader.

On n'avait pas les clefs du pont-levis, mais on mit la planche qui servait de passage aux gens de pied, et les bourgeois sortirent à la rencontre du connétable. Il descendit de cheval, leur prit la main, et répéta les bonnes promesses du roi. Pendant ce temps-là on brisa les serrures du pont; quand il fut abaissé, le connétable remonta à cheval pour faire son entrée.

Au moment où il s'était présenté devant la porte, Michel Lailler, Nicolas de Louviers, Thomas Pigache et les bourgeois chefs de l'entreprise avaient commencé à émouvoir le peuple. On s'assemblait dans les rues, chacun s'armait en criant : « Vive la » paix ! vivent le roi et le duc de Bourgogne! » Les uns prenaient la croix blanche, les autres la croix de Saint-André de Bourgogne; on commençait à courir sur les Anglais, il y en eut même quelques-uns de tués.

L'évêque de Therouanne, qui n'avait pas cessé d'exercer son office, et lord Willoughby, ne se voyaient guère en mesure de résister à tout ce peuple et aux Français qui allaient entrer. Ils résolurent cependant de tenter quelques efforts; ils armèrent tous les Anglais et leurs partisans, et, se divisant en trois compagnies, ils essayèrent de remettre la ville dans la soumission, ou du moins d'assurer leur retraite. Le prévôt s'en alla aux Halles; lord Willoughby et l'évêque de Therouanne prirent la rue Saint-Denis; et un lieutenant du prévôt, nommé Jean Larcher, que les Parisiens avaient dans une horreur extrême à cause de sa cruauté, suivait la rue Saint-Martin. Legoix, l'ancien boucher, défendait la porte Baudet. Les Anglais criaient : « Saint George! Saint George! traîtres de Français, vous tous à mort! » Mais les habitants se retirèrent d'abord en leurs maisons, et l'on ne rencontrait personne dans les rues. Seulement deux braves bourgeois, Jean Leprêtre et Jean des Croûtes, furent massacrés et mis en pièces devant l'église de Saint-Méri. Le prévôt commit aussi un grand acte de cruauté : un des ses bons amis, nommé le Vavasseur, riche boulanger du quartier des Halles, s'en vint au-devant de lui : « Mon compère, lui dit-il, songez à vous; je vous promets » que cette fois-ci il faut faire la paix; autrement,

» nous sommes tous perdus. — Ah! traître, lui dit » le prévôt, tu as donc tourné de l'autre côté! » et il le frappa de sa hache, puis ses gens l'achevèrent.

Cependant on tendait des chaînes dans toutes les rues; le peuple prenait de plus en plus courage et s'animait de fureur contre les Anglais. Les hommes et les femmes leur lançaient par les fenêtres des pierres, des bûches, des tables, des tréteaux; ils avaient beau tirer des flèches et faire mille menaces, personne n'avait plus peur d'eux. Leurs anciens partisans, ceux mêmes qui venaient de s'armer en leur faveur, et qui tout à l'heure criaient contre la trahison, voyant le succès de l'entreprise, s'en allaient l'un après l'autre se joindre aux honnêtes bourgeois, et disaient bien haut que c'était pour le roi qu'ils s'étaient armés; ce n'étaient pas les moins empressés à se montrer bons Français.

Les Anglais parvinrent pourtant jusqu'à la porte Saint-Denis; mais Michel Lailler et les siens avaient senti l'importance de ce poste, le plus considérable de la rive droite; leur premier soin avait été de s'en saisir. Ils avaient ouvert la porte, et les gens de la Chapelle, d'Aubervilliers et de tous les villages voisins, apprenant qu'on se révoltait contre les Anglais qu'ils avaient dans une si furieuse haine, accouraient pour les tuer. Il y avait bien déjà trois ou quatre mille hommes à la porte Saint-Denis quand les Anglais s'y présentèrent. On avait tourné contre eux les canons des remparts; après qu'on eut tiré sur eux deux ou trois fois, et qu'ils se virent si vigoureusement reçus, ils tournèrent vers la porte Baudet, et s'en allèrent se retirer à la Bastille, où ils s'étaient préparé refuge, prévoyant qu'ils en auraient besoin.

Le connétable, le bâtard d'Orléans, le maréchal de l'Isle-Adam, le sire de Ternant, s'étaient avancés tranquillement et sans obstacles, descendant la rue Saint-Jacques, au milieu d'une foule joyeuse et rassurée. Il semblait que de leur vie ils n'eussent quitté Paris, tant cette entrée se faisait avec calme et comme quelque chose d'accoutumé. Les gens de leur suite ne commettaient aucun désordre, ne s'écartaient point d'un pas, ne menaçaient personne; ils faisaient bonne mine à tous, et recevaient l'accueil le plus amical. Les seigneurs du parti du roi en étaient tout émus de pitié et de joie; plusieurs avaient les larmes aux yeux. « Mes bons amis, disait le connétable aux » habitants de Paris, le bon roi Charles vous re» mercie cent mille fois, et moi de sa part, de » ce que vous lui rendez si doucement la pre» mière cité de son royaume. S'il y en a parmi » vous, de quelque état qu'il soit, qui ait forfait » envers monseigneur le roi, tout lui est par» donné, tant aux absents qu'aux présents. » Puis il faisait crier et publier à son de trompe, par les rues, que personne de ses gens ne fût assez hardi, sous peine de la corde, pour se loger dans l'hôtel d'un bourgeois malgré lui, pour reprocher quoi que ce soit, ou faire le moindre déplaisir à personne, à moins que ce fût à un Anglais ou à un soldat portant la croix rouge. Le peuple, entendant ces paroles, se sentait pris d'un grand amour pour ce digne connétable, il n'y avait pas dans cette foule un homme qui maintenant n'eût exposé sa personne et son bien pour détruire les Anglais. Chacun louait Dieu; tous les bons chrétiens et les pieuses bourgeoises, qui depuis le matin étaient en prières dans les églises pour demander au Seigneur d'adoucir la colère des princes de France et de leurs gens, voyaient là un grand miracle de sa miséricorde. On disait qu'il fallait bien que monseigneur saint Denis eût été l'avocat de la bonne ville de Paris auprès de la sainte Vierge, et la sainte Vierge auprès de notre Seigneur Jésus-Christ.

Lorsque le connétable, après avoir traversé le Petit-Pont et l'île de la Cité, fut arrivé sur le pont Notre-Dame, Michel Lailler se présenta devant lui portant la bannière du roi, et fit ses soumissions au nom de la bourgeoisie. Puis vint un capitaine de la milice, nommé Gauvain Leroi qui demanda à jouir de l'abolition, et promit de faire rendre sur-le-champ les forteresses de Montlhéry, Marcoussis et Chevreuse. « Jurez par votre foi que » vous le ferez ainsi que vous le dites. » Le bourgeois fit serment; tout aussitôt le connétable lui donna pour sauvegarde Parthenay son héraut, et les envoya pour faire ouvrir ces forteresses.

De là le connétable arriva sur la place de Grève, où l'on vint lui dire que toute la ville était libre, que les Anglais étaient rentrés dans la Bastille, et qu'on en gardait les issues. On lui demanda alors de s'en aller aux Halles pour remercier les gens de ce quartier et les encourager dans leur bonne conduite. Il n'y manqua point, et y fut joyeusement reçu. Lorsqu'il passa devant la porte de son ancien épicier Jean Asselin, cet honnête bourgeois se présenta devant lui et lui offrit de se rafraîchir: c'était jour de jeûne; le connétable accepta seulement à boire et goûta quelques épices. Enfin il se rendit à Notre-

Dame, où il entendit la messe tout armé, et fit lire les lettres d'abolition.

Après la messe, et quand il eut placé un bon guet autour de la Bastille, le connétable s'en vint dîner à l'hôtel du Porc-Épic, qu'avait fait bâtir l'ancien duc d'Orléans. Tandis qu'il était là, on lui vint dire que Pierre du Pan, son maître d'hôtel, qu'il avait laissé au siége de la tour du Venin, était à la porte Saint-Denis, et demandait à entrer pour lui parler. On le laissa venir; il annonça au connétable que la garnison de la tour demandait à se rendre; le connétable y consentit. Mais il en arriva tout autrement : les assiégeants, entendant sonner toutes les cloches de Paris, se doutèrent bien que la ville était prise, et accoururent au plus vite pour y entrer. Le connétable, les connaissant pour de vrais écorcheurs qui auraient assurément fait du scandale et du trouble, ordonna qu'on se gardât bien de les laisser passer. Ainsi rebutés, ils retournèrent à Saint-Denis. Pendant ce temps-là les Anglais avaient profité du moment pour s'échapper de la tour du Venin où ils ne pouvaient plus se défendre; mais les Français revinrent encore assez à temps pour tomber sur eux. A peine en échappa-t-il un seul. Le sire Brichanteau, neveu du prévôt, y périt comme les autres.

Son oncle, qui s'était sauvé du côté de Charenton, fut le soir même arrêté par les gens eux-mêmes qui s'étaient enfuis avec lui, et livré à un chevalier nommé Denis de Chailli, qui le mit à forte rançon. On apprit aussi que les châteaux de Montlhéry et de Marcoussis s'étaient rendus à l'heure même, comme l'avait promis Gauvain Leroi. Rien ne manquait à la bonne fortune du roi de France.

Ainsi se passa cette journée sans aucun désordre, sans qu'aucun habitant de Paris fût tué ni maltraité. On ne fit même aucun mal aux Anglais qu'on trouvait dans les hôtelleries; seulement on les mettait à rançon. Il y eut aussi quelques maisons pillées, mais c'étaient celles des bourgeois qui s'étaient enfuis avec Simon Morhier, prévôt de Paris. Le sire de Ternant, chef des Bourguignons, fut pourvu de cet office par le connétable, car il convenait de montrer de grands égards au duc de Bourgogne; son nom avait beaucoup servi à soumettre les Parisiens, et ses hommes y étaient entrés les premiers. Aussi fit-on placer sa bannière sur une des portes de la ville, et il fut permis de porter la croix de Bourgogne aussi bien que la croix de France. Michel Lailler fut nommé prévôt des marchands.

Restait la bastille Saint-Antoine; le connétable voulait l'assiéger. Dès le lendemain, il chercha à emprunter de l'argent, afin de pourvoir à cette dépense, et aussi pour donner à ses gens d'armes qui, selon ses ordres, ne devaient rien prendre sans payer; car le roi n'avait pu lui faire donner que mille francs pour tenter une si grande entreprise. Les bourgeois de Paris le détournèrent du siége de la Bastille : « Monseigneur, disaient-ils, ils se rendront, ne les » refusez pas; c'est déjà une assez belle chose d'a- » voir ainsi recouvré Paris; maints connétables et » maints maréchaux en ont au contraire souvent été » chassés; prenez en gré ce que Dieu vous a ac- » cordé. »

C'était aussi le conseil du sire de Ternant, du sire de Lalaing, et des autres Bourguignons; ils avaient été grands amis avec Louis de Luxembourg, évêque de Therouanne, chancelier de France pour les Anglais, et avaient commencé à parlementer avec lui. La garnison obtint ainsi de bonnes conditions; on lui permit de sortir avec ce qu'elle pourrait emporter, au grand regret du connétable et de ses chevaliers, qui auraient gagné au moins deux cent mille francs de rançon, s'ils avaient pu avoir de l'argent pour faire les frais du siége. Toutefois l'évêque de Therouanne y laissa sa chapelle, qui était d'une grande valeur.

Les Parisiens étaient si animés contre les Anglais, qu'il fallut que la garnison sortît de la Bastille par la porte qui donnait vers les champs. Ils firent le tour du rempart, et vinrent s'embarquer derrière le Louvre. Toutefois, quand ils passèrent devant la porte Saint-Denis, le peuple les suivit et les accabla de mille injures. « A la queue! à la queue! » leur criait-on; c'était surtout l'évêque de Therouanne qui était insulté et couvert de huées; on le traitait de vieux renard. Larcher, lieutenant du prévôt, et Saint-Yon le boucher eurent aussi grande part aux injures populaires.

Dès le lendemain, les vivres arrivèrent en abondance à Paris, les portes furent ouvertes aux paysans qui venaient vendre en toute sûreté; les denrées redevinrent aussitôt à bon marché. Enfin tout s'unissait pour rendre le peuple joyeux d'être délivré du gouvernement des Anglais. « Ah! disait-on, on » voyait bien qu'ils n'étaient pas en France pour y » rester. On n'en a pas vu un semer un champ de » blé ou bâtir une maison; ils détruisaient leurs lo- » gis sans jamais songer à les réparer, et ils n'ont » pas peut-être relevé une cheminée. Il n'y avait que » leur régent le duc de Bedfort qui aimait à faire des » bâtiments et à faire travailler le pauvre peuple. Il

» valait mieux qu'eux, et aurait voulu la paix; mais » le naturel de ces Anglais, c'est de guerroyer toujours avec leurs voisins; aussi ils finissent tous » mal, et Dieu merci, il en est déjà mort en France » plus de soixante-dix mille. »

Un mois environ après la soumission de Paris, le connétable avec le maréchal de l'Isle-Adam, le bâtard d'Orléans, la Hire, Saintraille, le sire de Rostrenen, et tout ce qu'on put réunir de gens d'armes, s'en alla mettre le siége devant la forteresse de Creil. Il y était à peine arrivé que le roi lui donna commission d'aller solliciter du duc de Bourgogne la délivrance du duc René d'Anjou, duc de Bar, qui avait été fait prisonnier à la fameuse bataille des barons de Lorraine; depuis le duc Philippe l'avait mis en liberté sur sa foi, à la condition de venir à sa première réquisition se remettre en prison, s'il n'était conclu aucun traité. Le duc René était revenu loyalement acquitter sa parole, et se trouvait prisonnier dans le château de Bracon, auprès de Salins, lorsque Jeanne, reine de Naples et de Sicile, le fit son héritier. Le duc de Bourgogne ordonna aussitôt qu'on amenât avec les plus grands respects le roi René à Dijon, pour qu'il y reçût les ambassadeurs de Naples; mais il ne lui rendit point pour cela sa liberté. C'était pour l'obtenir que le connétable, ami et compagnon d'armes du roi René, vint rendre visite au duc de Bourgogne.

Il le trouva tout occupé de réunir son armée et d'achever les préparatifs du siége de Calais (1). Depuis longtemps on n'avait rien vu de si grand que cette entreprise. Les bonnes villes de Flandre avaient étalé toute leur puissance et leur richesse; il semblait que rien ne leur eût jamais tant tenu au cœur que de prendre Calais sur les Anglais (2). Les Gantois surtout avaient montré un merveilleux empressement. Tout aussitôt après le conseil qu'ils avaient tenu avec leur seigneur, les échevins avaient ordonné à tous les bourgeois de la ville et à ceux des châtellenies de la campagne qui n'étaient point vassaux du Duc, de venir se faire inscrire, et de se pourvoir d'armes et d'équipements, sous peine de perdre la bourgeoisie. Tous ceux qui avaient été condamnés par jugement à faire des pèlerinages eurent ordre de ne les entreprendre qu'au retour de la guerre; il fut enjoint, sous des peines très-sévères, à ceux qui avaient guerre ou dissension entre eux, de vivre sous la sauvegarde de la loi; le commerce des armes fut interdit sous peine de bannissement.

Quand on eut ainsi inscrit tous les bourgeois en état de porter les armes, les échevins réglèrent ce que chaque ville et chaque village devaient fournir de gens, ce qui monta en tout à dix-sept mille. Puis on disposa aussi ce que chaque ménage devait payer pour les frais de cette guerre; enfin les échevins ordonnèrent qu'au lieu d'acquitter toute la taille en argent, on eût à amener, pour le service de l'armée, un certain nombre de chariots et de charrettes attelés; et comme les habitants de la châtellenie tardaient à exécuter ce dernier ordre, il fut publié que si les charrettes n'arrivaient pas tout de suite, la confrérie des chaperons blancs allait se charger de les aller quérir. C'en fut assez pour obtenir une prompte obéissance, tant on craignait ces chaperons; si bien que sans délai on eut des charrettes en si grande quantité qu'il y en avait un tiers de plus qu'à l'expédition de Picardie, où les communes de Flandre avaient abandonné le duc Jean, en l'année 1412.

L'arme dont chaque bourgeois devait se fournir était une lance, ou, s'il l'aimait mieux, il pouvait porter deux maillets en plomb à manche court. Les mêmes apprêts se firent avec la même ardeur à Bruges et dans les autres villes de Flandre; tout y était en mouvement et en rumeur; on ne pensait qu'à la guerre; les ouvriers ne travaillaient plus, ils passaient leurs journées à dépenser dans les cabarets l'argent qu'ils avaient gagné auparavant; sans cesse ils étaient en querelle et en bataille les uns avec les autres; souvent il y en avait de tués; personne ne pouvait en être obéi ni écouté.

Au commencement de juin le duc de Bourgogne s'en vint, dans le plus simple appareil et sans aucune suite d'hommes d'armes, faire la revue de cette armée des communes de Flandre et la mettre en

(1) Monstrelet. — Richemont. — Heuterus. — Meyer. — Oudegherst. — Hollinshed. — Amelgard.

(2) Des lettres du duc de Bourgogne, du 23 août et du 2 septembre 1437, conservées respectivement dans les archives de Furnes et de Nieuport, contiennent que ceux du pays de Flandre *se mirent généralement sus en armes* pour aller devant Calais; que, à cette fin, les bannières furent *boutées dehors* en toutes les bonnes villes et lieux du pays, et que l'on cessa alors de rendre la justice dans la plupart d'entre elles. Le Duc ordonne, par ces lettres, aux magistrats des villes et châtellenies du west-pays de Flandre, savoir : de Furnes, Berghes, Bourbourg, ainsi que des villes de Nieuport, Dixmude, Dunkerque et autres à l'environ, de *faire droit et loi* de tous cas étant de leur connaissance, nonobstant que, à Bruges, qui était leur chef-lieu, *on ne fît loi*, à cause des rébellions y survenues. Dans ces différentes villes, l'administration de la justice était restée suspendue depuis le mois de juin 1436, époque de l'expédition de Calais. (G.)

route; elle était de trente mille combattants pour le moins. Le sire Colard de Comines fut chargé de commander les Gantois; le sire de Steenhause (1), les gens de Bruges; le sire Jean de Comines, ceux d'Ypres (2); le sire de Merken, ceux du Franc (3); le sire de Ghistelles, ceux de Courtray. Le sire d'Antoing était capitaine général de toute cette armée comme vicomte héréditaire du comté de Flandre (4). Elle prit sa route par Armentières et Hazebrouck; elle était campée aux environs de Dringam (5), lorsque le connétable de France vint visiter le duc de Bourgogne.

Ce prince, après avoir demandé une rançon d'un million de saluts d'or pour la liberté du roi René, n'eut rien de plus pressé que de montrer au connétable sa grande armée. Il le mena au camp de ses Flamands. C'était le plus magnifique aspect; rien n'était si beau, si bien rangé, si étoffé, que toutes ces tentes placées par villes, par métiers, par compagnies avec leurs bannières. L'artillerie, les équipages et les chariots se comptaient par milliers; jamais troupe n'avait eu un bagage si complet; sur chaque charrette, il y avait jusqu'à un coq dans une cage, afin de chanter les heures de la nuit et du jour. Les bourgeois étaient bien vêtus, bien armés, non point comme des chevaliers et des gens de guerre, mais à leur manière. Ils passèrent la revue devant le connétable, et lui firent grande fête. Il s'arrêta avec le Duc dans la tente de la ville de Gand; là, ils prirent une collation et burent ensemble. Le connétable remercia les Flamands de leur bon accueil, et leur recommanda de servir loyalement leur seigneur; puis il repartit. Il avait offert au Duc de prendre part à l'entreprise, et de faire revenir du pays de Caux deux ou trois mille combattants qui étaient sous les ordres du maréchal de Rieux. Mais le Duc ne manquait pas de monde; il avait même renvoyé la moitié de ses hommes d'armes de Picardie ou de Bourgogne; ce qui avait été fort blâmé par plusieurs de ses fidèles conseillers. Ils disaient que toutes ses communes de Flandre ne vaudraient pas, pour le secourir dans ses périls, la moindre armée de gentilshommes.

Tout, dans cette entreprise, semblait se faire par la volonté des Flamands, et il fallait avoir des ménagements envers eux, qui n'en avaient envers personne. Il n'y avait de butin que pour eux; tout âpres au pillage que fussent les Picards et les Bourguignons, ils ne pouvaient toucher à rien devant les Flamands; ce qu'ils prenaient, ceux-ci le leur ôtaient; et s'ils se fâchaient, ils étaient maltraités. Si par hasard il y en avait quelqu'un qui dérobât la moindre chose dans le camp ou dans les bagages des Flamands, il était tout aussitôt pendu. Dans les châteaux ou forteresses qui se rendaient au duc de Bourgogne, à peine pouvait-il sauver la vie à la garnison lorsqu'il voulait la lui accorder, ou empêcher le pillage lorsqu'il s'y était engagé. Les punitions que les capitaines ou leurs échevins mêmes voulaient prononcer contre les coupables, risquaient toujours d'exciter quelque sédition.

Rien n'égalait non plus l'orgueil de ces bourgeois de Flandre; il semblait qu'aucune chose ne pût se faire que par eux, et que rien ne leur dût être difficile; ils s'en allaient disant aux Picards : « Quand » les Anglais vont savoir que messeigneurs de Gand » se sont armés et viennent les assiéger avec toute » leur puissance, ils ne nous attendront pas; quittant leur ville, ils s'enfuiront en Angleterre. C'est » une grande négligence que les vaisseaux de monseigneur, qui devaient venir les assiéger par mer, » ne soient pas arrivés avant nous pour les empêcher de s'en aller. »

Les Flamands se trompaient beaucoup, car il n'y avait rien qui fût plus cher aux Anglais, de toutes leurs conquêtes, que leur ville de Calais. Le roi Henri, les princes de son sang, son conseil et les trois états d'Angleterre, étaient résolus d'un commun accord à faire les derniers efforts pour la conserver. Déjà, avant que l'armée

(1) Jean, seigneur de Steenhuyse et d'Avelghem, fut le capitaine des Brugeois. L'honneur de porter la bannière du Duc fut déféré à Jean Blankaert; celle de la ville fut confiée à Jean Mulaert. Les maréchaux de l'ost de Bruges étaient Jacques Braderic, Jortazone et Gérard de Thoolnare. Ce fut le 11 juin, que ce corps se mit en route. *Voy.* les comptes de la ville de Bruges de l'année 1436, aux Archives du Royaume. (G.)

(2) Par des lettres du 17 juin 1436, ceux d'Ypres obtinrent du duc de Bourgogne la prérogative de précéder, dans cette campagne, ceux du Franc de Bruges. *Archives municipales d'Ypres.* (G.)

(3) Ceux du Franc de Bruges eurent pour capitaines les sires de Moerkercke et de Merkem. *Voy.* le compte du Franc de Bruges de l'année 1436, aux Archives du Royaume. (G.)

(4) Le sire d'Antoing n'était pas vicomte de Flandre, où cette dignité n'existait pas, mais vicomte de Gand, titre héréditaire que la maison de Melun acquit, par le mariage de Hugue, seigneur d'Antoing et d'Espinoy, avec Marie d'Enghien, dame de Sotteghem. Le vicomte de Gand était, en 1436, Jean de Melun, chevalier de la Toison d'or, connétable de Flandre, mort en 1484. Du Raissenssus. (G.)

(5) *Dringham*, village situé à cinq lieues de Dunkerque. (G.)

bourguignonne fût arrivée auprès de Calais, la garnison avait fait une sortie, et, venant jusqu'à Ardres, elle avait mis en grande déroute le sire Jean de Croy, bailli de Hainaut, à la tête des plus braves chevaliers de Picardie ; les Anglais avaient donc bon courage, et attendaient de puissants renforts.

Le Duc commença par assiéger et prendre assez facilement les forteresses de Sangate (1), de Vauglinchen (2), d'Oye (3) et de Mark (4); puis il fit environner la ville. Les Flamands assirent leur camp au même lieu où Jacques Artevelde avait eu ses tentes, quatre-vingt-dix ans auparavant, lorsqu'il était venu aider le roi Édouard III d'Angleterre à s'emparer de Calais. Les Picards et les hommes d'armes étaient campés de l'autre côté de la ville, vers la route de France. Le Duc, dès les premiers jours, s'approcha tellement, qu'un coup de canon du rempart tua un trompette et trois chevaux à ses côtés. La veille, la Hire, qui était venu lui rendre visite, avait aussi été blessé près de lui dans une sortie de la garnison.

On passa ainsi plusieurs jours sans que la ville fût resserrée. Sans cesse les Anglais sortaient assez loin de leurs remparts, et ils engageaient de fortes escarmouches. Tantôt les assiégeants, tantôt les assiégés y remportaient l'honneur et l'avantage. Les chevaliers picards y eurent de beaux faits d'armes, notamment le sire de Créqui et le sire de Hautbourdin. Quant aux Flamands, ils n'étaient pas si exercés à la guerre que tous ces hommes d'armes, qui avaient tant combattu depuis vingt ans; les Anglais ne les craignaient guère, et ne s'inquiétaient point de les attaquer un contre trois.

Il y avait surtout une chose qui causait un grand dépit à ces gens des communes : la ville n'était pas environnée d'assez près pour empêcher que les assiégés ne fissent parfois sortir des troupeaux de bétail qui venaient paître dans les marais autour des remparts. C'était la plus fréquente occasion d'escarmouches et de batailles. Les Picards faisaient souvent de bonnes prises; les Gantois essayèrent, de leur côté, d'avoir aussi part dans ce butin ; ils tentèrent une entreprise ; mais les Anglais, les voyant approcher, arrivèrent promptement sur eux, en tuèrent une vingtaine, et firent quelques prisonniers ; les autres se sauvèrent avec beaucoup de frayeur et de chagrin. Du reste, la moindre alerte jetait le désordre parmi eux. Ils s'assemblaient tout à coup, et prenaient les armes sans motif raisonnable. Le Duc s'affligeait de les voir si difficiles à conduire, mais il lui fallait tout souffrir patiemment.

Ce qui les agitait le plus était pour le Duc lui-même un grand sujet de chagrin ; sa flotte, commandée par le sire de Horn, sénéchal de Brabant (5), n'arrivait point, et chaque jour les assiégeants voyaient entrer dans le port de Calais des navires d'Angleterre qui apportaient des vivres, des munitions de toute sorte et des renforts.

Les Anglais se préparaient à secourir plus puissamment leur ville. Le duc de Glocester avait rassemblé une forte armée, et il allait traverser la mer. Bientôt se présenta devant le duc Philippe Pembroke, héraut d'Angleterre, qui, après l'avoir respectueusement salué, lui déclara que son maître, Honfroi duc de Glocester, lord protecteur du royaume d'Angleterre, lui faisait savoir qu'il était prêt à passer la mer avec toute sa puissance pour venir le combattre, et que si le duc de Bourgogne ne le voulait pas attendre en ce lieu, il irait le chercher dans ses États ; que du reste il ne pouvait fixer le jour, à cause de l'inconstance des vents et des flots. Le Duc fit grande fête à ce héraut, et lui donna de riches présents. « Vous » pouvez dire à votre maître, répondit-il, qu'il » n'y aura nul besoin de venir me chercher dans » mes États; il me trouvera en ce lieu, si Dieu » ne m'envoie point de fortune contraire. »

Soigneux de son honneur et de sa gloire comme l'était le duc Philippe, on peut juger du désir qu'il avait de ne point faillir à une telle occasion. Les murmures de ses Flamands commençaient cependant à lui donner grande inquiétude. Il se rendit

(1) *Sangatte*, village de Picardie, situé à sept lieues de Boulogne. (G.)

(2) Je ne trouve aucun endroit de ce nom dans le *Dictionnaire de tous les lieux de la France*. Ne faut-il pas lire *Vaudringhem*, village d'Artois, à quatre lieues et demie de Saint-Omer ? (G.)

(3) Village d'Artois, à sept lieues de Saint-Omer. (G.)

(4) *Marck*, village du Boulonnais, à onze lieues de Boulogne. (G).

(5) Jean de Hornes, seigneur de Hondschotte, était *garde des oost-dunes de Flandres*, aux gages de 10 livres par an. (*Voy.*, aux Archives du Royaume, les comptes du bailliage de Bruges.) Il eut pour successeur, après qu'il eut été massacré, le sire Jean d'Uutkercke. Le titre qu'on lui donne ici de sénéchal de Brabant ne lui appartenait pas, ainsi que nous en avons fait l'observation page 575, note 3. (G.)

dans la tente de la ville de Gand, et y assembla tous les capitaines et les nobles de Flandre. Alors le sire de la Woestine, son conseiller, exposa le défi que le Duc avait reçu, et la réponse qui avait été faite. Puis il les requit instamment de ne point quitter leur seigneur, de se montrer ses bons amis, et de l'aider à garder son honneur. Cette enquête (1) fut accordée; ils promirent d'accomplir loyalement l'entreprise commencée.

Afin de pousser plus vigoureusement le siége, on construisit une haute et forte bastille qui dominait la ville; on y plaça un bon nombre de canons qui tiraient sans relâche. Les Anglais firent mainte sortie pour essayer de la détruire, mais elle fut vaillamment défendue par les Flamands et par plusieurs gentilshommes, entre autres le sire de Saveuse, qui étaient venus s'y enfermer. Il y en avait un parmi eux nommé le sire de Plateaux; il était fou, mais tranquille dans sa folie, et, nonobstant son manque de raison, c'était un rude et courageux homme d'armes. Pourtant un jour, s'étant trop avancé, il se laissa prendre par les Anglais.

Enfin le 25 de juillet on vit arriver les vaisseaux tant attendus; ce fut une grande joie dans tout le camp; le Duc monta à cheval pour aller voir arriver sa flotte, et toute l'armée se serait portée sur les dunes si l'on n'avait pas forcé les Flamands à garder leurs postes. Cette flotte amenait avec elle de vieux navires tout chargés de pierres, avec d'énormes ancres de plomb pour les couler dans la passe qui conduit au port, afin de la fermer aux vaisseaux venant d'Angleterre. La mer est d'ordinaire si orageuse et si mauvaise dans le canal entre Calais et Douvres, que l'on ne pouvait espérer d'y tenir des vaisseaux; c'était donc le seul moyen de bloquer le port. L'entreprise réussit malgré le canon des assiégés; en deux jours quatre gros navires furent coulés à l'entrée. Mais il arriva que, lorsque la marée baissa, ces carcasses restèrent à sec sur la grève; alors la garnison, les habitants, les femmes et les enfants sortirent de la ville en grande foule. Les canons des assiégeants ne portaient pas jusque-là; la charpente fut dépecée, on y mit le feu. La mer, en revenant, dispersa les pierres. Ainsi de tout ce qu'on avait fait il ne resta pas grand'chose. La flotte ne pouvait tenir la mer; craignant la grande expédition qui aller venir d'Angleterre, elle remit à la voile pour retourner en Hollande.

Pour lors les Flamands commencèrent à entrer en grand tumulte et à murmurer plus que jamais; ils disaient que les conseillers du Duc les avaient trahis, et qu'on leur avait promis que la ville serait assiégée aussi bien par mer que par terre. Leurs capitaines ne savaient plus comment les contenir. Cependant le Duc tint conseil; il avait mandé les gentilshommes de ses États, et ils arrivaient de jour en jour; il avait choisi son champ de bataille pour combattre le duc de Glocester lorsqu'il serait descendu à Calais; en un mot, tout se préparait pour la journée qui devait décider le succès de la guerre. Dans ce conseil avaient été appelés les capitaines des gens des communes; il les trouva encore d'assez bonne volonté et sensibles à ses instances. Par malheur, ce jour-là même les Anglais firent une forte sortie et vinrent attaquer la bastille. Le duc de Bourgogne y courut aussitôt avec ses chevaliers, et se mit à pied pour combattre avec les Flamands. Il n'était plus temps, l'assaut des Anglais avait été prompt et rude; les Flamands s'étaient assez mal défendus, et la bastille avait été prise sans beaucoup de résistance. Pour ajouter encore au trouble où étaient les communes, les Anglais massacrèrent sous leurs yeux les prisonniers qu'ils venaient de faire, afin de venger un de leurs chevaliers que les Flamands avaient arraché aux Picards et mis à mort.

Dès lors la sédition commença; les communes s'assemblaient par troupes. « Nous sommes trahis, » disait-on; aucune des promesses qui nous ont été » faites n'est tenue. Chaque jour nos gens sont pris » ou tués sans que les nobles se mettent en peine » de venir nous défendre; il faut partir et retourner » en notre pays. » Le Duc, plein de douleur, s'en vint tout aussitôt à la tente des Gantois et en fit entrer un grand nombre; il leur représenta que le duc de Glocester allait arriver, qu'il avait accepté son défi, qu'il avait promis de l'attendre, que s'il manquait à sa foi, nul prince ne serait couvert d'un si grand déshonneur, qu'il ne leur demandait que peu de jours. Ses conseillers, ses serviteurs tenaient les mêmes discours et conjuraient les Flamands. C'était peine perdue; leur dessein était arrêté; quelques-uns des principaux répondaient courtoisement à leur seigneur, et s'excusaient de leur mieux; mais eussent-ils tenté de retenir les autres, ils n'auraient pas été écoutés non plus. Jacques de Zaghère, (2) maître maçon, qui était pour

(1) Lisez : *requête*. (G).

(2) *De Zaghere*, sans accent. (G.)

lors doyen des métiers, se montrait le plus enflammé, et ne parlait que de lever le siége.

Le Duc, malgré son courroux et sa fierté, n'avait autre chose à faire qu'à endurer la brutalité de ses Flamands. Après en avoir délibéré avec son conseil, il leur fit dire que puisqu'ils voulaient s'en aller, il partirait avec eux, qu'ils eussent seulement à l'attendre jusqu'au lendemain, afin de se retirer en bon ordre, et d'emmener leur bagage et l'artillerie : ses hommes d'armes les escorteraient jusqu'à Gravelines pour les défendre des sorties de l'ennemi.

Ils répondirent insolemment qu'ils n'avaient peur de personne et se trouvaient assez puissants pour n'avoir pas besoin d'une telle escorte. Puis, la sédition croissant toujours, ils commencèrent à parler de se porter au logis de leur prince pour y saisir le seigneur de Croy, le sire Baudoin de Noyelle et le sire Jean de Brimeu, qu'ils regardaient comme les auteurs de cette entreprise, et ceux dont la mauvaise conduite l'avait fait échouer. Ils assuraient que ces seigneurs avaient reçu de l'argent des Anglais pour trahir les communes de Flandre. Tout était à craindre de ces gens grossiers; les trois chevaliers se hâtèrent de partir secrètement.

Dès le soir, les Gantois, et le grand doyen tout le premier, commencèrent à plier leurs tentes et leurs pavillons, à charger leurs bagages; car c'étaient eux qui étaient les plus mutinés. On ne put empêcher le désordre. Il n'y avait pas assez de charrettes pour tout emporter; on laissa une grande quantité de vivres; on défonçait les barriques de vin et de bière; c'était comme un pillage. Les malheureux marchands qui étaient venus au camp voyaient se perdre tout leur avoir; l'artillerie même n'était pas emmenée. « Allons, partons, criaient » les Flamands, nous sommes tous trahis. » Eux-mêmes mirent le feu à leur logis, et prirent en foule et en tumulte leur route vers Gravelines.

Cependant le Duc rassembla ses meilleurs gens d'armes, et se mit en arrière-garde pour que du moins les Anglais ne courussent point à la poursuite de tout ce peuple. Sa douleur était grande; recevoir un tel affront, lui à qui tout jusque-là avait si bien réussi! se voir touché si gravement en son honneur! il ne s'en pouvait consoler, et s'en allait chevauchant avec ses fidèles gentilshommes, s'entretenant avec eux de l'outrage que lui faisaient ses communes de Flandre, après l'avoir elles-mêmes poussé à cette entreprise. On craignait qu'il ne tombât malade, tant son chagrin était cuisant. Enfin, ses conseillers lui représentèrent doucement qu'il en était ainsi de la fortune de ce monde, qu'il fallait prendre cette aventure en patience, et songer au plus vite à pourvoir ses forteresses de gens d'armes, de vivres, de munitions de guerre, pour les défendre contre les Anglais, qui allaient arriver avec une grande puissance. Pour lui, il n'avait qu'à se retirer dans quelque ville avec un bon nombre d'hommes d'armes, afin de se porter au secours du côté où il serait nécessaire.

Le lieu qu'en ce moment il était le plus pressant et le plus essentiel de défendre, c'était Gravelines, qui se trouvait sur la frontière du pays de Flandre. Ces gens des communes y laissaient en se retirant, une portion de leurs bagages. Les milices de Bruges, moins furieuses que celles de Gand, pour ne pas perdre leur artillerie, l'avaient, faute de chevaux, traînée à force de bras jusqu'à Gravelines. Le Duc essaya encore de retenir les Flamands et de les empêcher d'aller plus loin. Ses remontrances ne furent pas mieux écoutées que devant Calais; il fut contraint de leur permettre de retourner dans leurs villes. D'ailleurs, à quoi eût servi de faire combattre des gens qui avaient si mauvaise volonté? Les Gantois s'avisèrent encore d'un autre motif de sédition : ils déclarèrent qu'ils ne rentreraient pas chez eux qu'on n'eût délivré à chacun d'èux une robe neuve, ainsi que cela était d'usage anciennement lorsqu'ils revenaient d'un service de guerre. Cela sembla aussi trop insolent, et les magistrats de Gravelines refusèrent cette demande, disant aux Gantois qu'ils s'étaient trop mal comportés. Après beaucoup de murmures, ils retournèrent pourtant à Gand.

Le Duc laissa dans Gravelines les sires de Saveuse, de Créqui, de Lalaing, de Vauldrei, et ses plus vaillants hommes d'armes; les sires Louis et Guichard de Thiembronne tinrent garnison à Ardres. Toutes les autres forteresses furent ainsi mises en défense, et le Duc retourna à Lille, d'où il manda les gens d'armes de tous ses États, et tint plusieurs conseils pour aviser à ce qu'il fallait faire dans une si fâcheuse occurrence. Ceux des conseillers qui n'avaient pas été d'opinion qu'on assiégeât Calais parlaient maintenant plus haut que les autres; ceux-ci avaient à supporter le blâme général.

Le lendemain (1) du jour où le siége de Calais avait été levé, le duc de Glocester débarqua avec dix mille combattants. Les Anglais commencèrent

(1) Hollinshed.

par ramasser toute l'artillerie que le Duc avait laissée devant la ville et devant Guines qu'il assiégeait aussi. Il s'en trouva en grande quantité, et entre autres une belle coulevrine qu'avait donnée la ville de Dijon, et qui portait son nom. Le duc de Glocester se répandit bientôt dans la campagne, où il ne trouvait nulle résistance; il mettait tout à feu et à sang; Poperinghe, Bailleul et plusieurs autres gros villages furent brûlés. Les gens de Cassel se réunirent au nombre de sept mille, mais restèrent dans leurs murs, n'osant pas présenter le combat aux Anglais. Lorsque tout fut ravagé dans cette contrée, les Anglais passèrent du côté de Saint-Omer et dans l'Artois (1). Là ils rencontrèrent plus de résistance. Les garnisons faisaient des sorties et tombaient sur eux lorsqu'ils n'étaient pas en force. Bientôt le pain commença à leur manquer; les maladies se mirent parmi eux; ils rentrèrent à Calais avec un butin énorme, chargé sur des charrettes que des paysans étaient contraints de conduire, et ramenant une grande quantité de bétail; ils emmenaient aussi environ cinq mille petits enfants pour que les parents leur en payassent la rançon. Lord Falconbridge et sir Thomas Kiriel s'étaient même risqués à passer la Somme, et avaient étendu leurs ravages jusqu'à Broyes.

Pendant que le duc de Glocester dévastait ainsi la Flandre française et les pays voisins, les vaisseaux qui l'avaient transporté à Calais suivaient les côtes d'Ostende, de Cadsant, de Walcheren; bien qu'il n'y eût plus sur cette flotte que des marins et quelques hommes de guerre, ils descendaient à terre; ne trouvant que peu de résistance, ils pillaient et saccageaient les villages, puis se rembarquaient aussitôt qu'ils craignaient d'avoir à combattre. A Walcheren, les habitants se montrant favorables aux Anglais, leur fournirent des vivres, et massacrèrent l'officier du Duc chargé de recueillir les impôts. A l'Écluse, Gui Fisher (2) essaya de leur résister, puis, par une fuite honteuse, livra tout le pays. Après avoir parcouru de la sorte toutes les îles de Zélande, ils furent enfin vivement repoussés à Hulst par les sires de Steenhause (3) et de Vorholt, qui avaient rassemblé les gens du pays.

Le duc Philippe n'éprouva point d'abord beaucoup de regrets en voyant ses rebelles sujets de Flandre châtiés ainsi de leur désobéissance. Il y avait longtemps qu'ils vivaient dans la paix et dans la richesse; ils étaient turbulents sans être vaillants, n'avaient plus nulle connaissance des choses de la guerre, et ne savaient pas se défendre. Mais leurs malheurs et les ravages des Anglais ne firent qu'accroître le désordre qu'avait déjà jeté parmi eux l'entreprise de Calais. Depuis ce moment ils étaient restés en armes et n'obéissaient plus à personne. La duchesse de Bourgogne, qui était à Bruges, voyant les Anglais s'approcher de la côte vers Ostende et l'île de Cadsant, engagea les habitants à défendre le pays. Ils s'assemblèrent, mais à leur volonté, et lorsqu'il n'était plus temps; quand ils vinrent à la côte, les Anglais étaient déjà rembarqués. Leur seul exploit, pour cette fois, fut de mettre cruellement à mort le sire Jean de Horn (4), qui avait commandé la flotte du Duc devant Calais, et qu'ils accusaient de tous les malheurs du siége. Ils le rencontrèrent voyageant avec une suite peu nombreuse dans les dunes du côté d'Ostende, et le massacrèrent impitoyablement.

Ce fut un grand chagrin pour le Duc; mais les Flamands lui en réservaient bien d'autres. Tout était en discorde et en tumulte dans la ville de Gand; la milice, furieuse de ce que, dans toute la Flandre, les gens sages lui imputaient ce qui était arrivé à Calais et les malheurs qui affligeaient le pays, voulait absolument en rejeter la faute sur d'autres. Il fallut que le Duc vînt en personne pour essayer de remettre le bon ordre. Ce ne pouvait pas être encore par la force, car rien n'était préparé pour dompter ces rebelles; ils exigèrent même que les archers de sa garde quittassent leurs armes en entrant dans la ville, disant qu'ils étaient bons pour garder leur prince. Puis ils lui firent présenter diverses remontrances; ils demandèrent pourquoi Calais n'avait pas été assiégé par mer, et pourquoi l'on n'avait pas brûlé les vaisseaux d'Angleterre. Il fallut leur expliquer qu'une flotte ne pouvait pas tenir la mer dans le canal, que les vents avaient été contraires, que les vaisseaux de la Hollande n'étaient pas arrivés comme on les attendait. Ensuite ils voulurent qu'on ne mît jamais dans leurs forteresses que des gens du pays; ils exigèrent qu'on leur nommât trois capitaines avec pouvoir de faire sortir la milice de la ville. Le Duc leur accorda leurs demandes; et, ce qui les apaisa le plus, il leur donna, de sa propre bouche l'assurance

(1) Monstrelet. — Meyer. — Oudegherst. — Heuterus.
(2) *Gui de Visch* ou *Vischen*. (G.)
(3) *Steenhuyse*. (G).
(4) Voy. la note 5, à la page 583. (G.)

qu'il était satisfait de leur conduite devant Calais, et que leur retraite avait été conforme à sa permission et à sa volonté; rien en effet ne leur faisait plus de peine que le déshonneur dont ils s'étaient chargés.

Au moment où le Duc espérait que sa complaisance avait tout calmé à Gand, il se passait à Bruges des désordres bien plus grands encore. Lorsque les gens de la milice avaient marché du côté de Cadsant pour repousser les Anglais, ils avaient voulu passer par la ville de l'Écluse (1). Mais le sire Roland d'Utkerque, qui en était capitaine pour le Duc, leur en avait refusé l'entrée, et avait fermé la porte à leurs yeux mêmes, les traitant de mutins et de traîtres, et leur rappelant l'affaire de Calais. Pour lors ils étaient revenus à Bruges (2) dans une merveilleuse fureur. Se tenant en armes sur la place du Marché, ils déclarèrent qu'ils ne se retireraient point que le sire Roland d'Utkerque ne fût puni de l'outrage qu'il leur avait fait; ils voulaient aussi que la forteresse de l'Écluse fût démolie. « Pourquoi, » disaient-ils, a-t-on permis qu'une telle forteresse » fût bâtie sur le territoire du Franc, qui est une » commune de Flandre, un des quatre membres? » Ces gens de l'Écluse n'ont-ils pas refusé de marcher sous notre bannière pour venir devant Calais? » Un grand nombre de ces rebelles s'en retourna assiéger l'Écluse. Ils voulurent aussi que les gens du Franc fissent cause commune avec eux; ils proposaient de leur accorder les mêmes franchises et les mêmes priviléges qu'à la ville de Bruges, afin de ne faire dorénavant qu'une même commune et un seul membre (3). Ils demandaient que toute l'artillerie leur fût livrée; et, pour l'obtenir, ils saisirent dans sa maison maître Jean Mil, secrétaire de la ville (4). Ils allaient le mettre à mort lorsque, par bonheur, il réussit à leur faire entendre que l'artillerie n'était pas à sa garde. Alors ils se portèrent à la maison de maître Dolin de Tilt (5), secrétaire du trésor, chez qui dînaient les magistrats et les principaux de la ville. Jean de la Gruthuse, capitaine; Nicolas Rethenowen (6), bailli; et Stassart Brixen (7), scoutète, c'est-à-dire officier de justice du Duc, sortirent pour essayer d'apaiser les clameurs de ce peuple furieux qui environnait la maison. A peine furent-ils au milieu de la foule, que le scoutète fut saisi et étranglé avec la corde d'une fronde (8). Les deux chevaliers craignaient d'avoir le même sort; heureusement ils étaient fort aimés de la ville, au lieu que Stassart s'y était rendu odieux par son avarice (9). Son corps demeura sur la place sans qu'il fût permis de l'ensevelir. Il fallut remettre aux séditieux les clefs de la ville et leur livrer tous les canons. Comme gens mal habiles à toutes les choses de la guerre, ils commencèrent à les charger de façon à les faire crever, si par malheur ils y avaient mis le feu. Le sire de la Gruthuse, à force de discours flatteurs et de douces paroles, obtint du peuple la permission de quitter son office de capitaine (10). Personne n'osait contredire en rien ces insensés. Ils continuèrent à menacer tous les bons et riches

(1) Beaucourt de Noortvelde, dans son *Tableau fidèle des troubles et révolutions arrivés en Flandre*, etc., Bruges, 1792, in-8o, dont il n'a paru que le 1er volume, consacre un chapitre assez étendu aux désordres dont la ville et le Franc de Bruges furent le théâtre dans les années 1436-1438. Il leur assigne une autre cause que celle indiquée par M. de Barante. Selon lui, le mécontentement des Brugeois contre les habitants de l'Écluse provenait de ce que ceux-ci avaient refusé de marcher à l'armée, selon l'ancienne coutume, sous l'étendard de Bruges. Comme cet écrivain était à portée de puiser dans les archives locales, et qu'il a consulté aussi plusieurs chroniques inédites, notamment celle de Despars, nous croyons qu'il peut faire autorité en cette matière. Aussi le citerons-nous plus d'une fois dans les notes qui vont suivre. (G.)

(2) Les Brugeois ne rentrèrent pas d'abord dans la ville, mais ils s'arrêtèrent près de Saint-Bavon à Noortvelde, à la porte Maréchale, disant qu'ils y resteraient campés jusqu'à ce que les habitants de l'Écluse eussent subi le châtiment qu'ils méritaient. Quelques jours après, ils marchèrent vers l'Écluse, où le sire Roland d'Uutkercke ne voulut pas les recevoir, ordonnant même aux Brugeois qui résidaient en cette ville d'en sortir; ce qui les exaspéra violemment contre lui. *Voy.* Beaucourt. (G.)

(3) Beaucourt dit, au contraire, d'après Despars, que les Brugeois étaient opposés à la prétention de ceux du Franc de former le quatrième membre de Flandre. (G.)

(4) Ceci arriva après que les Brugeois furent revenus de leur expédition contre l'Écluse. Dans le compte de Bruges de 1436, on voit mentionné, parmi ceux qui tiraient une pension de la ville, *Jean den Mil*, mais sa qualité n'y est pas indiquée. Beaucourt lui donne celle de greffier. (G.)

(5) Lisez : *Dolin de Thielt*. La qualité que l'auteur lui attribue doit manquer d'exactitude ; il était, selon Beaucourt, commis de la trésorerie. (G.)

(6) Lisez : *Utenhove*. Il était bailli de la ville et du Franc de Bruges. (G.)

(7) Le véritable nom de l'*écoutète* (et non *scoutète*), défiguré par tous les historiens, était *Tassart Brisse*. Il était écoutète de Bruges depuis le 9 juin 1435; précédemment il avait exercé l'office de receveur général de Flandre. *Voy.*, aux Archives du Royaume, le compte rendu par ses héritiers. (G.)

(8) Ce fut le 24 août 1436, jour de la rentrée des Brugeois dans la ville, que cet événement arriva. *Voy.* le compte ci-dessus cité. (G.)

(9) L'emportement avec lequel il parla au peuple fut la cause de sa mort, selon Beaucourt. (G.)

(10) D'après Beaucourt, il résigna son emploi, lorsqu'il s'a-

bourgeois, à piller leurs maisons, à faire trembler les gens paisibles (1).

Cependant la duchesse de Bourgogne et son fils se trouvaient enfermés dans cette ville, au milieu de ce déplorable tumulte. Le Duc, inquiet pour sa femme et son fils, s'en vint au Dam (2), qui était une de ses forteresses située entre l'Écluse et Bruges. Il fit demander aux mutins de laisser partir leur Duchesse. Ils y consentirent avec peine; et lorsque, escortée par quelques serviteurs et par Guillaume et Simon de Lalaing, la Duchesse traversa la porte de la ville, elle fut, sans nul respect, retenue par Jean Lockart (3), un des chefs de la populace; on arracha de son chariot la dame d'Utkerque, femme de sire Roland, et la veuve du malheureux sire de Horn (4), qu'ils avaient dernièrement massacré. La Duchesse tenait son jeune fils, le comte de Charolais, serré contre son sein, et tremblait de ce qui pouvait arriver. Pourtant ils la laissèrent continuer sa route en la poursuivant par des clameurs injurieuses (5).

Le Duc retourna à Gand. Tout le soin et la complaisance qu'il avait mis à y apaiser la sédition se trouvaient maintenant perdus. Les gens de Bruges avaient adressé des lettres aux Gantois, leur avaient envoyé des députés, et ils faisaient maintenant cause commune. On commença par présenter au Duc de nouvelles remontrances. On lui demandait de faire punir le sire Roland d'Utkerque, de faire démolir les murailles de l'Écluse, d'accorder aux gens de Bruges tous les priviléges et libertés qu'ils réclamaient, et de réunir le Franc. La patience du Duc était à bout. Il venait d'apprendre que les nobles de Bourgogne qu'il avait mandés arrivaient à Lille; se trouvant ainsi plus en force, il déclara aux Gantois qu'il voulait que les gens de Bruges fussent punis de leur insolence envers la duchesse de Bourgogne et le comte de Charolais, du meurtre de son scoutète, de la persécution des honnêtes bourgeois, des pillages et des désordres de toute espèce qui avaient été commis. Il ajouta qu'il n'entendrait à rien avant que ces rebelles n'eussent posé les armes et quitté la place du Marché, qu'ils occupaient depuis plus de trois semaines.

Les Gantois s'assemblèrent en armes au lieu accoutumé de leurs réunions, sur le marché des vendredis (6); les cinquante-deux métiers y étaient rangés en bel ordre, chacun sous sa bannière. Là ils promirent de donner secours aux gens de Bruges, et de ne jamais se séparer d'eux; puis ils déclarèrent que les sires Roland d'Utkerque, Colard de Comines, Gilles de la Woestine, Enguerrant Howelt (7) et Jean de Dam (8) seraient, comme ennemis du pays et perturbateurs de la paix publique, bannis pour cinquante ans de la ville de Gand et du comté de Flandre.

Le Duc n'avait en cet instant aucun moyen de dompter cette populace. Il dissimula son courroux et se retira à Lille. Le sire de Charny venait de lui amener les Bourguignons; le sire de Varambon arriva avec une troupe de Savoisiens; en même temps, d'après les ordres déjà donnés, les gentilshommes de Picardie et d'Artois s'étaient assemblés en grand nombre. Le Duc pouvait maintenant employer la force, du moins le peuple le croyait ainsi. Les Gantois, qui n'étaient pas aussi insensés que les gens de Bruges, et qui écoutaient encore les bons avis des riches bourgeois, se calmèrent tout aussitôt, et quittèrent les armes. Le Duc ne leur montra nulle sévérité, et pardonna tout ce qui s'était passé. Il apaisa ainsi la sédition, et régla pour le moment le gouvernement du pays de Gand et du comté de Flandre. Le sire de Steenhause (9) y fut proposé comme capitaine général; le sire de Comines fut capitaine à Gand; le sire d'Escournai (10) à Audenarde, le sire Gérard de Ghistelles à Courtray. Chaque ville fut aussi mise en défense contre les Anglais, et le bon ordre y fut rétabli. Il fut ordonné que nul ne pût quitter le pays; que chacun se pourvût d'armes selon son état; que toutes les murailles, fossés, fortifications et barrières des villes fussent réparées aux frais du pays; que des provisions de vivres et de munitions fussent faites.

perçut qu'il ne pouvait rien gagner sur les mutins. Il fut remplacé par Vincent de Scheutelaere. (G).

(1) Ils firent des excursions dans le territoire du Franc de Bruges, obligeant les habitants de ce territoire de se faire bourgeois de Bruges, et d'apporter leurs bannières sur le marché de la ville. *Voy.* la sentence du Duc du 4 mars 1438, qui sera analysée ci-après. (G).

(2) Lisez : *à Damme.* (G.)

(3) Beaucourt le nomme *Lonckaert.* (G.)

(4) La sentence ci-dessus citée ne parle que de la dame d'Uutkercke. (G.)

(5) Ils lui dirent plusieurs rudes paroles, et lui firent de grandes rudesses et déplaisirs, porte la sentence. (G.)

(6) Le 3 septembre, selon Beaucourt. (G.)

(7) Beaucourt le nomme *Hauwoel* (G).

(8) Lisez : *de Damme.* (G.)

(9) *Steenhuyse.* (G.)

(10) *D'Escoinaix.* (G.)

Ensuite le Duc se mit en mesure de réduire les gens de Bruges. Il envoya le sire de Vilain au Dam (1), avec ordre d'y construire sur la rivière de Rye (2) une forte estacade, pour fermer le passage à tous les bateaux. Le sire de la Vère, avec les vaisseaux de la Hollande et de la Zélande, tenait les ports de la côte, et empêchait toutes les marchandises d'arriver à Bruges du côté de la mer. Les habitants, ou du moins les plus sages, virent bien qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que de traiter avec leur seigneur. Ils lui envoyèrent des députés à Lille (3); le Duc répondit qu'il viendrait bientôt au Dam; mais qu'il voulait, avant tout, qu'on ne fût plus assemblé en armes sur la place du Marché, et que chacun retournât à son travail et dans sa maison (4). C'est ce qu'il était impossible de persuader à ces rebelles; ils avaient mis de leur parti les gens de toutes les petites villes et des bourgades du pays, et avaient ainsi renforcé leur troupe. Les villes fermées et riches étaient au contraire restées fidèles au Duc, et vivaient en bonne intelligence avec la noblesse. Nieuport, Furnes, Dixmude, Bergues, Bourbourg, Dunkerque, Gravelines s'étaient refusées à toute alliance avec Bruges.

Le désordre continua encore pendant beaucoup de jours; les hommes riches et raisonnables, loin de pouvoir se faire écouter, voyaient chaque jour leurs maisons pillées et leur vie menacée. Enfin le Duc s'achemina vers le Dam avec ses Bourguignons. Les gens de Bruges, se voyant de plus en plus resserrés et craignant la vengeance de leur seigneur, commencèrent à se calmer. Après avoir passé plus de six semaines en armes, ils quittèrent enfin la place du Marché, et se retirèrent chacun chez soi. Alors les échevins, les doyens des métiers, les jurés et tous les officiers et magistrats vinrent se présenter devant le Duc, dans son palais à Gand. Pour implorer sa miséricorde, ils se jetèrent à ses pieds et lui firent les plus humbles prières (5). Les gens de Gand, d'Ypres et du Dam, tous les nobles du pays, le sire de la Gruthuse, ancien capitaine de la ville; les plus respectés de tout le clergé, les serviteurs du Duc, joignirent leurs instances aux supplications des habitants de Bruges. Il y avait aussi, avec ces députés, des marchands de toutes les nations du monde, qui faisaient d'habitude le commerce avec cette riche ville, et qui venaient prier pour elle. On y voyait des Allemands, des Espagnols, des Portugais, des Écossais, des Lombards, des Génois, des Vénitiens, des gens de Lucques, de Florence, de Milan. Enfin le duc de Clèves, neveu du Duc, et la duchesse Isabelle employèrent leur intercession. Le Duc, se montrant plus doux, consentit à pardonner. Il se trouvait satisfait de saisir un prétexte; ses embarras étaient grands, et il n'avait rien tant à cœur que de ne point s'engager dans une guerre longue et cruelle avec les Flamands, tandis qu'il avait à peine de quoi se défendre contre les Anglais, et que les frontières de ses États de France étaient en proie aux ravages des écorcheurs. Ainsi, non-seulement il accorda de nouveau sa bienveillance à la ville de Bruges, et parut se fier aux promesses qu'elle lui faisait, mais il confirma et augmenta ses priviléges; il rendit même cette grande peau de veau où était écrit le consentement de Bruges et celui des villes voisines à la gabelle du blé, et que vingt-cinq ans auparavant il avait fallu aussi leur remettre quand les Flamands avaient abandonné le duc Jean devant Montdidier (6).

Tant de complaisance ne touchait point le cœur de tout le menu peuple; il n'y voyait que faiblesse, et les riches bourgeois ne pouvaient reprendre

(1) Lisez : *à Damme.* (G.)

(2) Nous ne connaissons, près de Damme, ni dans toute la Flandre, de rivière du nom de *Rye.* Beaucourt rapporte que le Duc, dans le dessein d'empêcher les vivres d'arriver à Bruges, « fit enfoncer des pommiers dans le canal entre l'Écluse et Damme. » (G.)

(3) A Damme, suivant Beaucourt. (G.)

(4) D'après Beaucourt, une des conditions que le Duc imposa était que cent cinquante des principaux habitants viendraient lui demander grâce à genoux. (G.)

(5) Le 17 octobre 1436. (G).

(6) Feu M. Dewez (*Histoire générale de la Belgique*, t. IV, p. 228) a fait remarquer avec raison la contradiction qui existe entre ce passage et celui (p. 285, ci-dessus) où l'auteur dit que, à leur retour de Picardie, en 1411, les Brugeois exigèrent que le Duc leur remît la grande peau de veau qui contenait leur consentement à la gabelle du blé, et que, l'ayant reçue, *ils la déchirèrent en mille pièces.* Du reste, ainsi que nous l'avons établi dans la note 3 de la page 285 déjà citée, les lettres que les Brugeois détruisirent en 1411 n'étaient pas celles par lesquelles ils consentaient à ce que la *cueillotte* ou gabelle sur le blé fût levée, mais bien celles par lesquelles ils se soumettaient à une ordonnance du duc Jean relative aux bannières des métiers.

Beaucourt, parlant de la réconciliation qui se fit, au mois d'octobre 1436, entre les Brugeois et le Duc, ne dit pas que la peau de veau concernant la gabelle du blé leur fut remise; il dit seulement que le Duc abolit le droit de *cueillotte.* (G.)

le dessus dans des villes de Flandre. Quatorze jours après que la paix eut été publiée et qu'on en eut remercié Dieu dans les églises, la sédition recommença tout de nouveau. Le désir de se venger des habitants de l'Écluse fut encore le motif du trouble. Les gens de Bruges prétendirent que le Duc n'avait pas prononcé sur ce point, et que l'Écluse était dans leur juridiction; ils assignèrent donc les magistrats en réparation d'injures et dommages. Les gentilshommes avaient acquis grand pouvoir sur les gens de l'Écluse. Ils leur donnèrent courage à mépriser cette assignation et à n'y point obéir. Alors les séditieux forcèrent les magistrats à prononcer que Roland d'Utkerque, Nicolas de Comines, les échevins, tous les magistrats, et seize des principaux bourgeois de l'Écluse (1) seraient bannis de Flandre. Ceux-ci firent replacer l'estacade dans la rivière pour arrêter encore une fois le commerce de Bruges. La guerre fut rallumée; les magistrats et les premiers bourgeois de Bruges encore une fois emprisonnés, exilés, dépouillés; le pays fut parcouru tantôt par des compagnies que conduisaient les gentilshommes, tantôt par la milice de Bruges, aidée de quatre cents hommes soldés qu'elle avait recrutés à Ardembourg et au Dam (2).

Le Duc, qui n'avait ni la volonté ni le pouvoir d'employer des moyens de rigueur, convoqua à Gand les trois états de Flandre pour prononcer sur le droit que prétendait la ville de Bruges de soumettre l'Écluse à sa juridiction. Il retourna même à Bruges (3), et s'y montra doux et gracieux aux habitants. Il répéta cependant que sa ferme volonté était que l'Écluse et Nieuport ne connussent d'autre juridiction que celle du comte de Flandre, de même qu'Audenarde où les Gantois prétendaient le même droit; qu'il entendait aussi que le Franc continuât à former une commune séparée; enfin que les exils prononcés contre les magistrats de l'Écluse, et même contre ses propres officiers, fussent révoqués. Après avoir ainsi déclaré son intention, il laissa les états en délibérer et retourna à Lille. Le duc de Bourbon et le chancelier de France y étaient venus pour traiter de nouveau de la liberté du roi René. Ce prince lui-même y était en personne. Les conditions furent favorables au Duc. Le roi René lui céda tous les droits qu'il prétendait sur la seigneurie de Cassel en Flandre, qu'Iolande, petite-fille de Robert de Béthune, comte de Flandre, avait, vers l'an 1300, apportée en dot dans la maison de Lorraine. La rançon fut fixée à 400 mille écus d'or, cautionnés par les vingt principaux gentilshommes de Lorraine; et quatre forteresses du pays de Bar furent laissées en gage au duc de Bourgogne. Ce traité fut suivi d'une alliance entre les deux princes.

Aussitôt après, le Duc retourna aux fâcheuses affaires de ses villes de Flandre. Les habitants de Bruges, pour lui témoigner quelque déférence, avaient levé les exils prononcés contre ses officiers et les magistrats de l'Écluse, se bornant à leur interdire l'entrée de leur ville. Mais de nouveaux sujets de discorde s'élevaient chaque jour. Joachim, sire d'Hallwin (4), seigneur d'Utkerque et de Blankenberg, avait droit sur la quatorzième partie de la farine qui sortait de ses moulins. Il imagina d'exiger la sixième partie, interdit à tous les habitants de faire moudre ailleurs qu'à ses moulins, et leur défendit même d'acheter nulle part ailleurs de la farine et du pain. Les magistrats de Bruges réclamèrent leur juridiction, réglèrent la redevance au douzième, rendirent aux habitants la liberté d'acheter du pain, condamnèrent le sire d'Hallwin à payer trois cents livres d'amendes et à réparer à ses frais cinq verges des murs de la ville.

Sur ces entrefaites, le Duc revint et trouva les esprits plus agités que jamais. Une nuit, on vint l'avertir que les quatre principaux métiers prenaient les armes. Sur-le-champ il se leva et fit armer tous ses hommes. C'était un faux avis; mais il en résulta un tumulte véritable; le peuple se prit à dire qu'il y avait de méchantes gens qui le calomniaient auprès de son seigneur, et sa fureur contre les gens riches et les magistrats devint plus vive que jamais. Il y en eut plusieurs qu'on eut grand' peine à sauver du massacre. La haine publique se porta principalement sur le bourgmestre Maurice de Varsenaere, parce qu'il était dans la grande intimité du Duc. Les séditieux imputaient à ce sage et respectable homme d'avoir donné au

(1) Beaucourt donne les noms de ces bourgeois, d'après la chronique de Despars. (G).

(2) Beaucourt rapporte la chose d'une autre manière. Les Brugeois, dit-il, envoyèrent, le 19 octobre, 400 de leurs bourgeois armés à Damme, et un même nombre à Ardembourg : les bourgeois prirent possession des deux villes, et ravagèrent le pays d'alentour; après quoi, ils revinrent chez eux au mois de novembre. (G).

(3) Le Duc était allé à Bruges le 15 décembre, avant d'assembler les états de Flandre à Gand; il était accompagné de 700 arbalétriers. (G.)

(4) Josse, sire de Halewin. (G.)

prince une fâcheuse opinion des gens de Bruges.

Les états de Flandre ne rendaient cependant pas leur sentence sur les prétentions des villes. Le Duc voyant que tout semblait tranquille pour le moment, et que les états n'osaient point lui être complétement favorables, décida la chose de sa propre autorité, selon ce qu'il avait déjà annoncé comme sa volonté (2). Le calme dura peu, ainsi qu'il eût été facile de le prévoir; rien ne pouvait remettre dans la bonne voie les esprits de tous ces Flamands, que l'entreprise de Calais avait tirés de leurs habitudes de repos. Ce malheureux siége était la cause des discordes qui se renouvelaient sans cesse à Gand; chaque jour ceux qui avaient commencé et allumé la sédition dans le camp étaient en butte aux reproches et aux injures. Vainement le Duc avait déclaré verbalement qu'il avait lui-même ordonné la retraite et qu'il n'entendait se plaindre d'aucune désobéissance; les querelles recommençaient presque sans intervalle. Enfin un jour, au mois de mai 1437, les choses allèrent si loin, que Jacques de Zaghère, grand doyen des métiers, qui le premier devant Calais avait abattu son pavillon et plié sa tente, fut massacré par le peuple. Le Duc pardonna cette sédition plus facilement que les autres; il accorda une complète abolition, et personne ne fut puni.

A peine Gand était-il un peu calmé, que les troubles recommencèrent à Bruges. Louis Vandevelde (3), bourgmestre et collègue de Maurice de Varsenaere, avait une femme remplie d'ambition et d'envie. Elle parvint à obtenir la confiance du Duc, et lui persuada que son mari et Vincent Scoutelaer (4), son frère, si on leur confiait tout pouvoir, viendraient à bout de réprimer et de punir les séditieux.

Le Duc avait d'abord mandé Louis Vandevelde à Arras; celui-ci, à la persuasion de sa femme, promit, et donna même son engagement écrit de s'employer secrètement, mais de tout son pouvoir, à procurer le châtiment de la populace. Maurice de Varsenaere fut ensuite mandé, et le Duc voulut obtenir de lui la même promesse : « Monseigneur, » dit-il en se jetant à ses pieds, faites grâce entière » à votre bonne ville de Bruges, c'est le seul moyen » de tout apaiser. Ce peuple est si mauvais, qu'on » le remettra en fureur si l'on parle de punir. — » Non, reprit le Duc, je veux que ces méchantes » gens portent la peine de tous leurs crimes; mon- » trez-vous fidèle et obéissant à votre seigneur. » Maurice revint à Bruges. « Ah! mon cher confrère, » qu'avez-vous fait? dit-il à Vandevelde; qu'avez- » vous promis à monseigneur? nous sommes tous » perdus, si le peuple vient à s'en douter. » Vandevelde, effrayé de voir son secret aux mains de Varsenaere, parla tout aussitôt à sa femme du danger où elle l'avait mis. « Hé bien, dit-elle, il n'y a » qu'un parti à prendre : voyez si vous êtes homme; » il faut faire périr Varsenaere. »

Louis Vandevelde refusa de trahir ainsi et d'assassiner son digne confrère. Alors elle fit venir son frère et son fils, et bientôt, courant parmi le menu peuple, ils accusèrent Varsenaere précisément des mauvais desseins où il n'avait pas voulu entrer. La colère des séditieux ne fut pas lente à allumer; Varsenaere leur était suspect depuis longtemps, de même que tous les gens riches et sages, de même que tous les magistrats qui cherchaient à arranger les affaires. A ce moment arriva la nouvelle que les Gantois avaient mis à mort leur grand doyen; il n'en fallut pas davantage. Le peuple prit les armes et se mit à parcourir les rues, demandant à grands cris Maurice de Varsenaere. Au premier bruit il s'était caché; on fit venir l'officier chargé d'ordinaire d'aller faire les dénombrements dans les maisons; il finit par le découvrir. On le traîna dans la rue. Son frère, Jacques de Varsenaere (5), voulut prendre la parole pour le justifier, il fut frappé le premier; quelques honnêtes bourgeois essayèrent de le défendre, ils n'étaient point en force contre la foule, le malheureux bourgmestre fut massacré sur le corps de son frère (6). Le bailli, le scoutète (7), Vincent Scoutelaer lui-même, frère de Gertrude Vandevelde, et qui était le premier auteur de tout le mal, s'enfuirent avec un grand nombre de bourgeois. La populace était plus animée qu'elle ne l'avait jamais été.

Le Duc résolut enfin de tirer vengeance d'une telle rébellion; les hommes riches et sages de la ville le conjuraient de les secourir, de les sauver de cette foule furieuse.

Les séditieux commencèrent à s'inquiéter du

(1) 1436, v. s. L'année commença le 21 mars.

(2) Sa sentence est du 11 février 1436, ou 1437, n. st. (G.)

(3) Son nom était *Van den Walle*. (G.)

(4) Vincent *de Scheutelaere*. Il avait été nommé par les bourgeois, comme nous l'avons dit ci-dessus, capitaine de la ville, après la démission du seigneur de la Gruthuyse. (G.)

(5) Il était l'un des hooftmans de la bourgeoisie. (G.)

(6) Beaucourt place cet événement au 18 avril. (G.)

(7) L'écoutète était Barthélemy de Vooght, que le Duc avait nommé après le meurtre de Tassart Brisse. (G.)

courroux de leur seigneur (1); ils envoyèrent à Gand et dans les autres villes de Flandre des députés qui, cette fois, ne reçurent pas grand accueil; alors on eut recours aux gens des nations, comme on appelait les marchands étrangers; ils s'en vinrent à Lille intercéder le Duc. Ce prince répondit qu'il allait partir pour aller en Hollande régler les affaires de la succession de madame Jacqueline, morte au mois d'octobre de l'année précédente (2), et qu'il prendrait sa route par Bruges. En effet, il tarda peu à se mettre en chemin avec une suite de quatorze cents hommes. Il emmenait avec lui ses principaux serviteurs et ses meilleurs chevaliers; son cousin, le comte d'Étampes, les sires de Crèvecœur, de Saveuse, de Ternant, de Roubais, de Liedekerke, de Hautbourdin, de Humières; Roland d'Utkerque, et Collard de Comines, que les Flamands avaient pris dans une si grande haine, et dont ils avaient prononcé le bannissement, l'accompagnaient aussi. Le maréchal de l'Isle-Adam, qui venait de laisser surprendre Pontoise par les Anglais, ce dont il avait été fort blâmé (3), était venu de France servir la cause du duc de Bourgogne.

Le prince s'arrêta à Rosslaer (4), à quelques lieues de Bruges, et envoya ses fourriers faire ses logements dans la ville; ils y entrèrent sans nulle difficulté, et le Duc arriva le 22 de mai devant la porte de Bruges, avec tout son monde, sur les trois heures après midi. Le chapitre de la cathédrale était venu au-devant de lui, ainsi que tous les bourgmestres (5), les échevins et tous les magistrats. Quand ils virent toute cette armée, ils conjurèrent le Duc d'entrer dans la ville, seulement avec ses serviteurs et ses chevaliers, et d'envoyer ses archers et tout le reste de sa troupe à Male, où l'on allait leur préparer des vivres et des logements. Ils lui rappelèrent que, lorsque le bourgmestre Louis Vandevelde (6) avait été mandé devant lui à Arras, il l'avait promis ainsi. Le Duc repartit qu'il voulait seulement que son armée traversât la ville, afin de se rendre à l'Écluse, où elle s'embarquerait pour la Hollande. Les bourgeois insistaient toujours; le Duc était ferme dans son désir (7). Tous les seigneurs français de la suite du prince s'émerveillaient de voir la hardiesse avec laquelle ces bourgeois résistaient à la volonté de leur seigneur; cela leur semblait fort étrange; ils parlaient déjà de les saisir et de couper le cou à ceux qui avaient trempé dans les rébellions; mais c'eût été chose dangereuse pour les serviteurs que le Duc avait la veille envoyés dans la ville. Ce débat dura deux heures (8); enfin le duc de Bourgogne ordonna au sire de Rochefort et au bâtard de Dampierre de se saisir de la porte (9), et il entra suivi d'une nombreuse compagnie d'archers. Le maréchal de l'Isle-Adam, homme de grande expérience et qui avait bien connu dans les affaires de Paris comment le peuple se comporte, n'était point d'avis d'entrer avec si peu de gens dans une grande ville en émeute.

Pendant les pourparlers qui avaient eu lieu devant la porte, le menu peuple s'était peu à peu échauffé de crainte et de fureur. « Le Duc amène ses Picards » pour ravager la ville, disait-on; personne ne sera » épargné; il a avec lui le sire d'Utkerque et le sire » de Comines, nos grands ennemis. » Les groupes se formaient sur les places et dans les rues; on prenait les armes, et tout était déjà en rumeur lorsque le Duc commença son entrée. Cependant il marchait sans redouter nul péril et se croyait le maître; il parvint ainsi jusqu'à la place du Marché. Là, deux braves bourgeois, Raze Ywan et Martin Vandermessen (10), hommes âgés et respectables, connus pour de grands ennemis du désordre, se présentèrent devant lui pour offrir leurs hommages. Au même instant la populace se précipita sur eux et les massacra sous ses yeux. Pour lors, les hommes d'armes prirent leurs épées, et les archers criant « Ville gagnée, » comme à un assaut, tirèrent sur le peuple. Dix ou douze des mutins tombèrent morts; beaucoup d'autres furent blessés, mais ils ne s'épouvantèrent point. Les flèches, les pierres, les bûches, les planches commencèrent à pleuvoir des fenêtres. On s'étonnait de la témérité d'une telle résistance, quand tout à coup arriva le sire de Liedekerke, annonçant au Duc que les hommes qu'il avait laissés pour la garde de la porte (11) avaient été

(1) Meyer.—Heuterus.—Oudegherst.—Monstrelet—Berri.

(2) Voy. ci-dessus, p. 540, note 7. (G.)

(3) Journal de Paris.

(4) *Rousselaer*, nom flamand de la ville de Roulers. (G.)

(5) Il n'y avait à Bruges que deux bourgmestres : le bourgmestre des échevins et le bourgmestre de la commune. (G.)

(6) *Van den Walle*, comme il est dit ci-dessus.

(7) Le Duc leur promit, en parole de prince, que ses gens d'armes ne leur feraient aucune violence ni *molestation*. Ce nonobstant, ceux qui gardaient la ville en grand nombre déclarèrent qu'ils ne souffriraient pas que cette troupe y entrât. *Voy*. la sentence du 4 mars 1438. (G.)

(8) Quatre à cinq heures, porte la sentence. (G).

(9) La sentence dit que les Brugeois furent enfin d'accord de laisser entrer le Duc et ses gens. (G.)

(10) Beaucourt les nomme *Ywyn* et *Van der Smissen*. (G.)

(11) C'était celle dite de *Bouvery*. *Voy*. Beaucourt. (G.)

forcés; que la herse était baissée, et que toute communication était impossible avec le reste de l'armée. Le danger était grand. Le Duc ordonna de retourner vers la porte (1); et, pour y arriver plus tôt, divisa sa petite troupe en deux parts. Il fit sa retraite par la grande rue. Le nombre des assaillants croissait de moment en moment; déjà plus de cent archers avaient été tués; le combat devint plus rude encore en approchant de la porte. Les séditieux se précipitaient avec fureur sur la petite escorte du Duc. Le maréchal de l'Isle-Adam, voyant les archers faiblir, mit pied à terre. Pour leur donner l'exemple, il se porta en avant, croyant qu'il était suivi; il fut abandonné seul aux mains du peuple, et à l'instant même, sans qu'on eût le temps de lui porter nul secours, il fut massacré. On lui arracha son collier de la Toison d'or; on le dépouilla, on le traîna dans les rues, comme vingt ans auparavant le connétable d'Armagnac l'avait été sous ses yeux par la populace de Paris.

Ceux qui restaient encore auprès du Duc se serrèrent autour de lui. Sa vie était en péril, et rien ne paraissait pouvoir arrêter la rage de ces forcenés. En vain quelques bourgeois leur criaient : « Prenez garde à ce que vous allez faire: c'est votre » seigneur. » Ils n'écoutaient personne. Enfin un des doyens des métiers, nommé Jacques de Hardoyen, se résolut de l'arracher à la fureur du peuple. Pendant que l'on combattait encore devant la porte, il entra chez un serrurier, prit ses outils; à eux deux ils brisèrent les serrures et ouvrirent la porte. Le Duc, les sires d'Utkerque et de Comines, quelques autres gentilshommes sortirent en toute hâte. Le reste des Bourguignons demeura enfermé et tomba au pouvoir des rebelles, au nombre d'environ deux cents. Plusieurs furent égorgés; d'autres se noyèrent dans les fossés en essayant de s'échapper. Dès le lendemain (2), Jacques de Hardoyen fut décapité; son corps, coupé en quatre quartiers, fut exposé sur les portes de la ville. Le serrurier fut aussi mis à mort. On voulait faire périr tous les prisonniers; vingt-deux avaient déjà eu la tête tranchée; mais le clergé et les marchands étrangers leur sauvèrent la vie. Le confesseur de la Duchesse, deux chantres de sa chapelle, et quelques serviteurs intimes de sa maison lui furent renvoyés.

Le Duc fut désespéré de cette déplorable aventure, et surtout de la mort de son fidèle partisan le sire de l'Isle-Adam. Il retourna à Lille pour aviser aux moyen de réduire Bruges. Le seul qu'il employa d'abord fut de faire barrer les canaux et les rivières, pour empêcher tout commerce. Les gens de Bruges, n'ayant plus rien à manger, et enhardis d'avoir réussi à chasser leur seigneur, couraient la campagne par troupes armées, ravageaient le pays, démolissaient et brûlaient les châteaux de la noblesse; ils osèrent même assiéger l'Écluse, malgré la forte garnison que le Duc y avait mise sous les ordres du sire de Lalaing (3). Les garnisons bourguignonnes des villes fermées ne faisaient pas de moindres dégâts.

Le pays de Flandre se voyait ruiné par une si cruelle guerre; tout commerce avait cessé, et nul ne pouvait plus cultiver son champ en paix. Les villes de Gand, d'Ypres, de Courtray, envoyaient sans cesse conjurer le Duc de mettre ordre à un tel état de choses; il ne leur donnait aucune réponse, espérant que du moins il ruinerait et affamerait cette méchante ville de Bruges. Les marchands de Lubeck avaient cependant réussi à y faire entrer une grande provision de blé.

Enfin les Gantois se lassèrent de ce que leur seigneur ne faisait rien pour avoir la paix. Un jour que la corporation des forgerons était assemblée, Jean de Cachtele, l'un d'entre eux, dit que, puisque personne ne se mettait en peine de rendre le repos au pays et de rétablir le commerce, il fallait y pourvoir soi-même. Pour lors il prit la bannière et s'en alla la planter sur le marché des vendredis. En peu de moments, les bannières des cinquante-deux métiers furent réunies; le corps des tisserands, qui avait ses priviléges à part, se réunit aussi à cette assemblée; enfin les échevins et magistrats de la ville ne purent se dispenser d'y apporter la bannière de Flandre. Il y eut d'abord quelques discordes; beaucoup de bourgeois craignaient de voir les troubles recommencer et le pouvoir tomber aux gens du menu peuple; ils disaient qu'il fallait encore attendre, que le Duc travaillait à remettre la paix, et qu'en ce moment il avait même consenti à recevoir les députés de

(1) Il envoya d'abord demander au magistrat qu'on laissât entrer le reste de ses troupes, ou qu'on le laissât sortir, ce que la commune ne voulut pas accorder. *V.* la sentence. (G.)

(2) La sentence du 4 mars 1438 porte : *Dedans aucuns briefs jours après.* (G.)

(3) Ils envoyèrent aussi dans les pays étrangers des lettres et des écrits contenant des paroles diffamatoires contre le Duc. *Voy.* la sentence. (G.)

Bruges. Les tisserands étaient surtout fort divisés : les plus pauvres pour ce projet, les plus riches contre. Quant aux orfèvres, ils étaient tous du même avis; ils passèrent d'un côté du marché, disant à ceux qui pensaient comme eux de les suivre. La chose fut ainsi décidée, et l'on commença par élire pour capitaine de la ville un respectable bourgeois nommé Érasme Ouredenne (1), en lui donnant un conseil de douze personnes. Cet homme de bien leur représenta qu'il serait bon d'avoir le consentement de leur seigneur le duc de Bourgogne; l'avis sembla prudent; Ouredenne se rendit à Lille. Le Duc sembla voir avec plaisir cette bonne volonté des Gantois ; il donna lui-même commission à leur capitaine, et reçut son serment.

Pendant ce temps-là les Gantois avaient donné ordre, dans leur ville et dans tous les bourgs de leur châtellenie, qu'il fût fourni un nombre d'hommes armés pareil au nombre qui, l'année d'auparavant, avait marché à Calais, afin de former un camp à Marykerke (2) sur la route de Bruges. Ce n'était pas chose difficile en ce moment-là de rassembler des hommes en Flandre, et de les employer à un service de guerre. Les séditions pour le changement des monnaies, le voyage de Calais, les troubles qui s'en étaient suivis, avaient détourné le peuple des habitudes du travail. Les laines n'arrivaient plus d'Angleterre; les métiers à tisser les draps, qui enrichissaient la ville d'Ypres, avaient cessé de travailler; les canaux étaient barrés à l'Écluse et au Dam; les riches, voyant tout le pays en agitation, ne faisaient plus de dépenses, vivaient d'économie, ne voulaient pas se risquer, et ne donnaient point d'ouvrage aux pauvres. On eut bientôt à Marykerke plus de monde qu'on n'en voulait.

Ouredenne revint de chez le Duc, et commença par prêter encore serment devant toute l'armée de servir bien et loyalement son prince, de garder ses droits et sa seigneurie, de garder aussi les priviléges de la ville, de remettre le pays en droit et justice, et de procurer la paix et l'union du peuple. Il fit jurer le même serment aux douze conseillers qu'on lui avait donnés.

Avant de rien entreprendre pour établir la paix en Flandre, le nouveau capitaine fut contraint par ceux qui conduisaient toute cette affaire de rentrer à Gand, afin d'ôter le pouvoir à un parti qui, depuis plusieurs années, gouvernait la ville, et qui avait toujours nommé les échevins et les principaux doyens. On les appelait populairement les Mangeurs de foie, et ils avaient pour chefs d'honnêtes et considérables bourgeois. Ouredenne les fit mettre en prison pour leur sauver la vie, car les séditieux voulaient les emmener au camp; il promit qu'on ferait une enquête générale de tous les griefs, et qu'on les mettrait en justice.

De retour à son camp, il s'appliqua à maintenir sévèrement le bon ordre; cela était difficile, car il avait quatre fois plus de gens qu'il n'en aurait voulu et qu'il n'eût été nécessaire. Le capitaine des Gantois commença à exercer ainsi une grande autorité sur le pays de Flandre. Il défendit, sous peine de la vie, tout pillage et tout larcin. De quelque parti que fussent les délinquants qu'on lui amenait, il leur faisait tout aussitôt trancher la tête. De la sorte il mit un terme aux courses de la garnison de l'Écluse, qu'on avait inutilement prié le Duc de réprimer. Afin de parvenir à la paix, il jugea ensuite à propos de se rapprocher de Bruges, et il porta son camp à Eccloo. Déjà les gens de Bruges avaient envoyé tous leurs magistrats en députation pour aviser, d'accord avec les autres villes de Flandre, aux moyens de calmer les discordes et de rendre au commerce un cours tranquille et assuré. Après beaucoup de pourparlers, on leur imposa, d'un commun accord, la condition de se conformer à la sentence du Duc, et de laisser le Franc former une commune séparée.

Les bourgmestres de Bruges, les échevins, les doyens et les jurés des métiers, au nombre de quarante-deux, voyant que tel était le ferme propos de tous les Flamands, y accédèrent à grand'peine. Il était plus difficile d'obtenir le consentement du peuple. Les députés le convoquèrent à leur retour. Là, sur la place de l'hôtel des Échevins, devant une assemblée de plus de vingt mille personnes, ils donnèrent connaissance du traité qu'ils avaient signé à Eccloo. Ce fut d'abord un murmure favorable, et chacun disait : « Oui, » oui » ; lorsque tout à coup s'avança un nommé Jacques Messemaker, qui avait été autrefois banni de Gand pour sa mauvaise conduite : « Qu'est

(1) *Onredene*, selon M. de Reiffenberg. (G).

(2) Il y a en Flandre deux villages du nom de *Marykercke* ou *Marie-Kerque* : l'un est situé à trois quarts de lieue de Gand, proche le canal de cette ville à Bruges ; l'autre est à trois quarts de lieue d'Ostende, proche la mer. (G.)

» ceci ? dit-il ; seriez-vous assez lâches pour » craindre les Gantois? Voulez-vous donc porter » les peines de votre folie? Comment! vous vou- » driez laisser détruire toute la force de la com- » mune de Bruges! Vous consentez à séparer les » membres de la tête, les champs de la ville, les » colons de leurs maîtres, les vassaux de leur » seigneur, le corps de l'âme! Il vous vaudrait » autant quitter vos casques et jeter vos épées, » puis vous en aller combattre vos adversaires. » La châtellenie a toujours été à vous, même » avant la naissance de Notre Seigneur Jésus- » Christ. Aucun roi, aucun prince n'a été assez » puissant, dans les anciens temps, pour l'ôter à » nos ancêtres. Vous avez toujours résisté au très- » noble et très-puissant duc Philippe, votre sei- » gneur, et voilà que vous allez plier devant ces » Gantois! Ils vont de votre commune en faire » deux; vos bons et tranquilles voisins vont deve- » nir désormais vos envieux ennemis, et vous » n'aurez jamais paix ni repos. Allez, vous n'êtes » pas fils de vos pères; eux étaient vaillants et de » ferme volonté; vous, vous n'avez pas de cœur, et » vous vous laissez dépouiller comme si vous n'a- » viez pas des armes en vos mains. » Le doyen des forgerons et quelques autres appuyèrent ce discours; peu à peu la foule s'accrut, le tumulte, les cris s'élevèrent; tous répétaient qu'il fallait garder les vieilles libertés et les priviléges de la commune de Bruges; que rien n'était plus vrai ni plus beau que les paroles de Messemaker. On le porta en triomphe, on le couronna de fleurs, et il fut résolu tout d'une voix que le traité serait annulé.

Les gens de Gand se trouvaient fort embarrassés; ils avaient compté que la ville de Bruges céderait à leurs conseils et à leur puissance. Maintenant il fallait agir par la force, et commencer une guerre véritable; c'était une grande résolution à prendre. Ils ordonnèrent d'abord que, conformément à ce qu'avait déjà prescrit le Duc, nul ne portât à Bruges ni marchandises ni provisions. Ils firent publier que si la milice de Bruges venait à faire des courses dans la campagne, on sonnât les cloches dans toutes les églises, et qu'on s'assemblât pour la combattre. Plusieurs émissaires, qui étaient allés à Courtray et dans les villes de Flandre pour exciter les partisans de Bruges, furent pris et décapités. Mais tout cela ne suffisait point pour réduire la rébellion et procurer la paix. Il eût fallu s'avancer vers Bruges et en faire le siége. Sur cela les avis différaient dans le camp : on était à la fin de novembre; la saison était froide, les vivres étaient rares; chacun se dégoûtait de la guerre; beaucoup retournaient chez eux.

A Gand, le peuple changeait encore bien plus de volonté; il avait espéré une meilleure et plus prompte issue; il lui semblait que l'entreprise avait échoué. Les canaux étaient toujours fermés et le commerce interrompu. La dépense de tenir cette armée sur pied était grande; chaque jour la faction des Mangeurs de foie reprenait le dessus.

Le camp, après s'être avancé jusqu'à Ardembourg, était revenu à Eccloo. La discorde était de plus en plus grande entre la milice de la ville de Gand et la milice de la châtellenie. Enfin, un jour un Gantois et un homme de la campagne prirent querelle; chacun appela ses compagnons à son aide, et une rude bataille commença dans le camp. Il y avait déjà des hommes tués, lorsque Pierre Simon, un des échevins de Gand, se jeta avec un grand courage parmi la mêlée; il y reçut maintes blessures, mais parvint à apaiser le tumulte. Le camp fut aussitôt levé, et tous les Gantois revinrent dans la ville.

Ouredenne, qui n'avait nulle ambition et ne voulait que le bon ordre, voyant que les Mangeurs de foie avaient regagné la faveur d'une grande partie du peuple, fit remettre en liberté ceux qu'on avait emprisonnés, obtint que Gilles de la Woestine et les bannis seraient rappelés, puis se démit volontairement, entre les mains du Duc, du grand pouvoir qu'on lui avait donné et dont il n'avait tiré aucun fruit.

Cependant les habitants de Bruges, abandonnés de tous les Flamands, resserrés de plus en plus par les troupes du Duc, perdirent peu à peu leur insolence. Les riches bourgeois commencèrent à être écoutés. Ils eurent recours à la bonté de la duchesse Isabelle, qui était toujours la protectrice de la ville. Elle leur conseilla de ne point s'adresser à d'autres qu'à leur seigneur, et promit que les conditions en seraient d'autant plus douces, surtout si l'on ne mêlait plus les Gantois dans cette affaire. Pour obtenir plus d'indulgence encore, les gens de Bruges mirent en justice les hommes que, peu auparavant, ils écoutaient plus que tous, et auxquels ils avaient témoigné un si grand amour. Messemaker, les doyens des forgerons, des teinturiers et des

(1) 1437. v. st. L'année commença le 13 avril.

drapiers eurent la tête tranchée. Les prisonniers qu'on avait gardés depuis le jour où le Duc s'était à grand'peine échappé de la ville, lui furent renvoyés richement habillés et gratifiés d'une forte somme. On fit aussi la plus magnifique réception à Jean, bâtard de Bourgogne, fils du Duc, que le chapitre choisit alors pour son doyen. Enfin, après avoir cherché ainsi tout ce qui pouvait apaiser leur seigneur, les gens de Bruges envoyèrent des députés.

Le duc de Bourgogne consentit à les admettre en sa présence; ils se mirent à genoux, et entendirent dans cette humble attitude la lecture de tous les crimes de leurs citoyens (1). Ils crièrent : « Merci, » merci aux gens de votre ville de Bruges (2)! » et se traînerent ainsi jusqu'aux pieds de leur seigneur. La Duchesse, le duc de Clèves (3), et les autres puissants intercesseurs que la ville avait implorés, les députés des nations (4) demandèrent aussi merci; le Duc donna alors l'ordre de lire sa sentence (5); prenant même en pitié ces pauvres députés, il les fit asseoir, après les premières lignes entendues. Voici quelles étaient les conditions (6).

Lorsque le Duc fera sa première entrée, les ma-

(1) Ce fut le 17 février 1438, à Arras. *Voy.* la sentence du 4 mars. (G.)

(2) Ils déclarèrent se soumettre à l'ordonnance et volonté du Duc, en vertu de la procuration que les bourgmestres, échevins, conseil, hooftmans, doyens et jurés des métiers et toute la communauté de la ville leur avaient délivrée en date du 13 février. *Voy.* la sentence. (G.)

(3) Le comte de Charolais et le comte d'Étampes sont aussi mentionnés dans la sentence comme ayant intercédé en faveur des Brugeois. (G).

(4) La sentence porte : « Les marchans de toutes les na» tions estranges accoustumez de faire residence et frequen» ter nostre ville de Bruges. » (G).

(5) Ceci n'est pas exact. Le Duc déclara aux députés qu'il voulait bien recevoir leur soumission, et leur assigna jour pour entendre la sentence qu'il rendrait. Cette sentence, comme nous l'avons dit ci-dessus, fut prononcée seulement le 4 mars 1438, à Arras. (G.)

(6) M. de Barante fait connaître d'une manière aussi peu exacte qu'imparfaite la sentence du Duc. L'importance de ce document nous engage à en donner un précis :

1o La première fois que le Duc viendra à Bruges, les bourgmestres, échevins, conseil et trésoriers de la ville, accompagnés des hooftmans de la bourgeoisie, des doyens et jurés des métiers, et de dix personnes de chaque métier, viendront au-devant de lui jusqu'à une lieue, pieds nus et sans chaperons, se mettront à genoux aussitôt qu'ils l'apercevront, lui crieront merci des offenses, rébellions et désobéissances dont ils se sont rendus coupables, le supplieront d'entrer dans leur ville, et lui en offriront les clefs, pour en faire à son plaisir. En outre, chaque fois que lui ou ses successeurs viendront à Bruges, ceux de la loi seront tenus de leur en apporter les clefs.

2o Ces choses ainsi faites, lesdits de Bruges retourneront en la ville dans le même ordre qu'ils sont venus, et accompagneront le Duc jusqu'à son hôtel.

3o Une croix de pierre sera érigée dans l'endroit où cette amende honorable aura été faite.

4o La porte dont l'ouverture fut refusée au Duc sera supprimée ; les ponts, barrières et fortifications qui la défendent seront abattus. Dans l'emplacement qu'elle occupe, il sera érigé une chapelle, où chaque jour sera célébrée une messe perpétuelle pour le salut des âmes des trépassés.

5o A chaque anniversaire du jour où le Duc sortit de Bruges, qui fut le 22 mai, il sera célébré en l'église de Saint-Donat un service solennel auquel seront tenus d'assister en personne tous ceux de la loi et les hooftmans et doyens des métiers. Il y aura durant ce service vingt-quatre hommes tenant chacun une torche ardente du poids de six livres.

6o Le Duc étant dans l'intention, avant de venir à Bruges, d'y envoyer des personnages de son conseil, il veut que tous ceux de la loi, ainsi que les hooftmans et les doyens, se rendent au-devant d'eux à pied, et leur disent, à genoux, qu'ils sont prêts de faire tout ce qu'il leur plaira de commander au nom du Duc.

7o Les Brugeois sont condamnés à payer au Duc 200,000 philippus d'or, à titre d'amende profitable.

8o Ils acquitteront, à la décharge du Duc, la somme de 800 livres de gros vendue par lui, en rente viagère, à plusieurs de leurs bourgeois, et hypothéquée sur le septième denier qu'il perçoit de tous les revenus de la ville.

9o Les successions des bâtards, bourgeois de Bruges, qui mourront dans l'échevinage de la ville sans hoirs légitimes de leur corps, seront dorénavant appliquées au domaine du Duc.

10o Le Duc se réserve de disposer ultérieurement sur la réparation de la mort, tant du maréchal de l'Isle-Adam, de Tassart Brisse, de Maurice et Jacques Varsenaere, que de ceux qui ont été décapités, ainsi que sur la restitution des dommages causés aux habitants de l'Écluse, à messire Roland d'Uutkercke, et à plusieurs autres de ses serviteurs.

11o Le privilége accordé par le Duc, au mois de septembre 1437, à la ville de l'Écluse, préjudiciant au droit d'étaple qui appartient à celle de Bruges, il le modère de la manière suivante, savoir : que les marchands pourront amener et décharger, soit à l'Écluse, soit à Bruges, selon qu'ils le jugeront préférable, les bois, poissons secs et charbons de terre que l'on était accoutumé de décharger à Bruges, à Damme, à Houcke et à Munickereede, et, que, quant aux cendres et aux harengs en caque, qu'ils seront menés et déchargés à Bruges et à Damme.

12o La ville de l'Écluse sera exempte à l'avenir de la juridiction de la loi de Bruges, pour toutes questions tant criminelles que civiles ; c'est au conseil du Duc qu'elle ressortira. Néanmoins, dans les questions qui toucheront les marchands étrangers non bourgeois de l'Écluse, et qui auront trait à la marchandise, on pourra, comme du passé, appeler de la loi de l'Écluse à la loi de Bruges.

13o Ceux de Bruges ne pourront plus dorénavant faire enquête sur les keures des métiers de l'Écluse, et traduire ceux-ci devant la loi de leur ville.

14o Lorsqu'armées générales se feront au pays de Flandre, ceux de Bruges ne pourront plus contraindre ceux de l'Écluse à les suivre. De même, ils ne pourront plus user

-gistrats et vingt bourgeois viendront jusqu'à une lieue au-devant de lui sans chaperons et nu-pieds, se mettront à genoux, et crieront : « Merci! » Chaque fois que le Duc ou ses successeurs entreront dans la ville, on viendra leur apporter les clefs de toutes les portes. Une grande croix sera élevée à une lieue de la porte que les habitants ont fermée sur leur prince, et près de laquelle ils ont osé l'as-

contre eux de plaids seigneuriaux, ni de franches vérités, ni les bannir pour des questions relatives à leurs priviléges et coutumes, à moins que les cas n'eussent été perpétrés dans l'échevinage de Bruges.

15° Le Duc prononcera sur les autres points en débat entre ceux de Bruges et de l'Écluse.

16° Pour ce que, sous ombre de la restitution que le Duc, étant comte de Charolais, fit, au mois d'octobre 1411, à ceux de Bruges, des lettres obligatoires qu'ils avaient délivrées au Duc son père touchant l'usage des bannières qu'il leur avait accordées au mois d'avril 1407 (Voy. page 285, note 3), lesdits de Bruges se sont plus enhardis de se tenir en armes et en état de rébellion, le Duc ordonne que le corps de la commune, aussi-bien que les métiers, contracteront envers lui la même obligation qu'ils avaient contractée envers son père, à savoir : que, si les métiers faisaient aucune course, émeute ou alliance contre lui ou ses successeurs, ou qu'ils fissent porter leurs bannières en quelque place de la ville ou de l'échevinage, sans le consentement du prince, ou celui de son bailli et du magistrat, et sans que la bannière du prince fût préalablement déployée, les auteurs de ce méfait seraient décapités par sentence des échevins, et, en cas qu'ils fussent fugitifs, qu'ils seraient bannis pour cent ans et un jour, et les métiers dont les doyens y auraient concouru privés de leurs bannières.

17° Toutes et quantefois ceux de Bruges, ou aucun d'eux, mettront la main sur les personnes du Duc, de la Duchesse, du comte de Charolais et des princes du sang, ou de leurs enfants, ou qu'ils voudront les tenir prisonniers dans leur ville, de même que le chancelier ou celui qui sera chef du conseil en son absence, et le premier chambellan du Duc, ou qu'ils tueront ou mutileront le bailli ou l'écoutète, ils encourront la confiscation de corps et de biens, nonobstant le privilége qui les affranchit de confiscation en tout cas.

18° Les bourgeois de Bruges ne jouiront de la franchise des tonlieux appartenant au Duc, qu'autant qu'ils fassent résidence continuelle en la ville ou en l'échevinage. Tout bourgeois forain, pour jouir de la bourgeoisie de la ville, devra y tenir résidence personnelle pendant trois fois quarante jours par année.

19° L'ordonnance rendue à Gand le 11 février 1436 (v. st.), par laquelle le Duc a déclaré que le Franc de Bruges demeurerait le quatrième membre de Flandre, en annulant certaines réceptions de bourgeois forains faites par ceux de Bruges, en la personne d'habitants dudit terroir du Franc, sortira son effet, sauf en ce qui touche la forme de réception des bourgeois forains, à l'égard de laquelle il sera usé, ainsi qu'il est dit en l'article 18. Le Duc veut que les quatre membres puissent s'assembler et communiquer l'un avec l'autre pour les affaires du pays de Flandre, quand ils le jugeront nécessaire.

20° Les bannières qui ont été apportées à Bruges par des francs-hôtes du terroir du Franc, à leur réception à la bourgeoisie de la ville, ainsi que les écritures faites sur ce sujet, seront dans les huit jours délivrées au bailli, pour en faire ce que le Duc lui ordonnera.

21° Le Duc se réserve la décision des différends existants entre la loi de la ville de Bruges et celle du Franc.

22° Les ordonnances et statuts faits pendant les troubles, tant par la commune, que par quelques-uns des métiers, sont annulées ; les lettres qui les contiennent seront, dans les huit jours, apportées aux mains de l'écoutète, pour être cassées.

23° Tout habitant, bourgeois ou étranger, qui sera prévenu d'homicide ou d'amputation de membre, perpétré en l'échevinage de Bruges, sera mis en prison, si on le peut appréhender, et il demeurera détenu jusqu'à sentence définitive, nonobstant la coutume contraire prétendue par ceux de Bruges.

24° Il sera procédé contre ceux qui auraient commandé un homicide tout comme s'ils l'avaient commis en personne.

25° Quand deux bourgeois se seront adressé des menaces ou des paroles injurieuses, sans qu'elles aient été suivies de voies de fait, ceux de la loi pourront les contraindre par emprisonnement à se soumettre à leur décision, pour en faire la paix.

26° Les métiers qui feront le *ledich ganc*, à quelque occasion que ce soit, perdront leurs droits et franchises.

27° Le Duc nommera des commissaires pour informer, avec quelques bons prud'hommes et sages de la ville, sur les autres mauvaises coutumes qui s'y pratiquent, et il y statuera ensuite.

28° Tous ceux qui, durant les troubles, ont suivi le parti du Duc, seront restitués en leurs biens, possessions, franchises et libertés.

29° Tous ceux qui, à l'occasion des mêmes troubles, seraient détenus à Bruges ou ailleurs, seront mis en liberté.

Moyennant ces conditions, le Duc remet, quitte et pardonne à ceux de Bruges, tant en général qu'en particulier, à l'exception toutefois des personnes dont il a fait connaître les noms aux députés de la ville (Beaucourt les nomme, au nombre de quarante-deux), leurs méfaits, crimes et rébellions, et les restitue en leur honneur et bonne renommée, ainsi qu'en leurs biens, priviléges, franchises et libertés.

Les bourgmestres, échevins, conseil, hooftmans et doyens des métiers de Bruges s'obligèrent à accomplir tous les points contenus en cette sentence par des lettres du 24 mars 1437 (1438, n. st.).

Ces dernières lettres, dans lesquelles la sentence du Duc est incorporée, sont transcrites au registre aux chartes de la chambre des comptes de Lille coté n° X, fol. 247 et suiv., et dans un registre aux chartes de 1429 à 1440, n° 779 de l'inventaire imprimé, aux Archives du Royaume.

On conserve aussi, aux Archives du Royaume, le compte, rendu par Jean Dougnies, de la distribution de 30,000 philippus que le Duc affecta à indemniser ceux de ses serviteurs qui avaient le plus souffert par la rébellion des Brugeois. Voici la répartition de cette somme, telle que le Duc l'établit dans des lettres données à Douai le 10 juillet 1438, lesquelles sont transcrites en tête dudit compte : à la veuve et aux héritiers du seigneur de l'Isle-Adam, 10,000 philippus ; à messire Roland d'Uutkerque, 4,000 ; à messire Philippe de Saveuse, 800 ; au seigneur de Hautbourdin, 800 ; au seigneur de Charny, 500 ; à la veuve et héritiers de Tassart Brisse, 2,000 ; à la veuve et enfants de Jean d'Artrike, 3,000 ; à Jean de Hornes et son frère, 1,000 ; au seigneur de Humières, 300 ;

saillir. Cette porte sera convertie en chapelle ; une messe solennelle sera chantée à chaque anniversaire dans l'église de Saint-Donat, et quatre bourgeois tiendront à la main un cierge allumé pendant toute la cérémonie.

Dix mille écus seront donnés au fils du maréchal de l'Isle-Adam, et il lui sera fait amende honorable. La famille du serrurier qui a été écartelé pour avoir brisé les serrures de la porte recevra aussi une juste indemnité.

La ville de Bruges payera deux cent mille rixdales d'or à son seigneur.

Quarante-deux personnes seront exceptées de l'abolition et laissées à la volonté du Duc.

Les habitants de Bruges ne pourront plus sortir en troupe armée, sous peine de forfaiture. Quiconque fera cesser le travail des métiers, encourra des punitions graves.

Dorénavant les biens des bâtards appartiendront au prince par héritage. Les rentes viagères qui lui sont dues seront payées ou rachetées. Bruges n'aura aucune juridiction sur la ville de l'Écluse, et ne sera plus son chef-lieu; ses habitants ne marcheront plus à l'armée avec ceux de Bruges ; ils n'auront plus aucune affaire ensemble qu'en ce qui touche le commerce. Néanmoins les métiers ne seront plus réglés à l'Écluse par la ville de Bruges.

Nul ne pourra avoir le droit de bourgeoisie s'il n'habite pas dans la ville trois fois quarante jours pour le moins.

Deux mois après, au mois de mai 1438 (1), le duc de Clèves fit son entrée à Bruges avec Collard de Comines, qui était rétabli dans son office de grand bailli de Flandre. Leur réception fut solennelle, et les magistrats et les habitants de la ville s'humilièrent devant les envoyés de leur seigneur. Rien n'égalait alors les calamités de cette malheureuse cité; son commerce était perdu ; la famine y avait fait naître une épidémie horrible, qui avait emporté environ vingt mille personnes, les autres villes de Flandre ne lui montraient nulle pitié, et avaient peu de moyens de la secourir. Les rébellions n'étaient pas encore apaisées dans le territoire du Franc, et ce désordre empêchait les vivres d'arriver à Bruges.

Le jeune duc de Clèves et le bailli arrivèrent sur la grande place, un échafaud y était dressé (2); on commença par trancher la tête à onze de ceux que le Duc avait exceptés de l'abolition (3). Joachim Vandevelde (4), fils du bourgmestre, et Vincent Scoutelaer (5), son beau-frère, furent au nombre de ces condamnés. Leurs têtes furent exposées sur une pique, et leurs corps sur la roue. Louis Vandevelde (6), et sa femme Gertrude, devaient aussi périr sur cet échafaud. La sentence prononcée contre cette femme portait qu'après avoir été décapitée, elle serait ensevelie sur la place du marché, et qu'on placerait sur le lieu de la sépulture une grande pierre ronde avec cette inscription : « Ci-gît Gertrude, épouse de » Louis de Vandevelde, détestable femme, qui, par » ses mensonges, conduisit son noble prince dans un » très-grand péril, et jeta sa ville dans d'affreuses calamités. » Les instances de plusieurs dames de la ville lui sauvèrent la vie; sa peine et celle de son mari furent commuées en une prison perpétuelle; ils y moururent.

Peu après (7), la duchesse de Bourgogne fit son entrée; sa présence ne suspendit pas les supplices. Les habitants de la commune du Franc avaient aussi fait agréer leur soumission; une amende de cent mille rixdalles leur fut imposée, et les principaux partisans des gens de Bruges furent exceptés de l'abolition (8). On amena dans la ville Arnold de

au seigneur de Lichtervelde, 300 ; à la demoiselle de Douzlieu, 1,000 ; à Guillaume de Vaudrey, 200 ; à Guillaume de Fretin, 40 ; à messire Jean bâtard de Dampierre, 200 ; à Charles de Rochefort, 200 ; à messire Jean de Pressy, 150 ; à Philippe Fremault, panetier du Duc, 150 ; à la ville de l'Écluse, 3,000 ; à la veuve et hoirs de Maurice de Varssenaere, et à la veuve et hoirs de Jacques son frère, 2,000 ; à Jean Deloire, serviteur dudit Maurice, qui fut mutilé, quand on tua son maître, 200 ; et à Me George de Bul, secrétaire du Duc, 160. (G.)

(1) Ce fut le 11 mars, selon Beaucourt, qui copie Despars. (G.)

(2) Cette exécution n'eut lieu, selon Despars, reproduit par Beaucourt, que le 3 avril, et ainsi plus de trois semaines après l'arrivée de Jean de Clèves. (G.)

(3) Beaucourt donne leurs noms. (G.)

(4) *Josse Van den Walle.* (G.)

(5) Vincent *de Scheutslaere* ne fut exécuté, selon Beaucourt, que deux jours après. (G.)

(6) *Van den Walle*, comme il est dit ci-dessus. (G.)

(7) Le 2 mai, selon Beaucourt. (G.)

(8) Les lettres de pardon accordées par le Duc au Franc de Bruges sont datées de Douai le 2 juin 1438; Beaucourt de Noortvelde en a donné le texte dans ses *Jaer-Boeken van den lande van den Vryen*, t. II, pag. 54-66. Vingt-deux personnes étaient exceptées du pardon, ainsi que les meurtriers de messire Jean de Hornes. Les habitants du Franc qui avaient pris part aux rébellions contre le Duc étaient condamnés à payer à son profit 90,000 philippus ou riddres de 48 gros, monnaie de Flandre, et de plus 10,000 philip-

Beytz (1), qui le premier était entré à Bruges, apportant une bannière du Franc pour la joindre aux bannières des révoltés de la ville. Ils avaient eu dans ce temps-là tant de joie de ce premier exemple donné aux gens de la campagne, qu'ils avaient rendu les plus grands honneurs à cet Arnold Beytz, et l'avaient, selon leur usage, couronné de fleurs (2). Ce fut aussi avec cette parure que le grand bailli le fit décapiter, et l'on exposa sur une pique cette tête sanglante ornée d'une couronne de roses.

Ainsi se terminèrent, pour le moment, les révoltes de Flandre, qui avait retenu le duc de Bourgogne pendant près de deux années sans lui laisser le loisir de s'éloigner de cette partie de ses vastes domaines. Cependant il n'avait point cessé de s'occuper des affaires de France. Malgré la paix, le royaume n'avait peut-être jamais été aussi malheureux. L'audace des écorcheurs et la désobéissance des gens de guerre allaient toujours croissant. Le roi manquait d'argent, et ne pouvait ni payer les compagnies, ni les conduire à aucune entreprise considérable contre les Anglais. Depuis que le duc d'York et le duc de Glocester étaient venus en France et y avaient amené des renfort, les Anglais avaient repris le dessus. La Normandie était entièrement retombée entre leurs mains (3); la Hire, le sire de Fontaine et d'autres vaillants capitaines avaient fait la tentative de surprendre Rouen; mais eux-mêmes, ayant manqué de précaution, furent attaqués à l'improviste par lord Talbot, et presque tous faits prisonniers, hormis la Hire, qui s'échappa à grand'peine.

Un autre échec avait été éprouvé par les Bourguignons (4); le sire de Brimeu, sénéchal du Ponthieu, avait résolu de surprendre la forteresse du Crotoi, dont le port servait de refuge aux navires anglais qui ravageaient toute la côte. Il envoya une barque vers l'entrée de ce port, et, à la marée tombante, la barque restée sur la grève sembla échouée; l'équipage criait : « Au secours! » Les Anglais, reconnaissant que c'étaient des Français, sortirent en grand nombre pour les prendre et piller la barque. Elle était montée par le sire Robert du Quesnoy et d'autres braves combattants. Le sire de Brimeu était aussi embusqué avec trois ou quatre cents hommes dans les rochers de la falaise. Les chefs anglais furent séparés de leur garnison et faits prisonniers; la ville fut prise, mais le château était très-fort, et il ne put être emporté.

Le sire de Brimeu, sachant qu'il ne s'y trouvait pas une grande provision de vivres, entreprit de l'avoir par famine. Il avait avec lui un brave chevalier de Rhodes, nommé le sire de Foy, et le sire d'Auxi; celui-ci avait conservé des anciens temps le vieux titre qui marquait la seigneurie, et se nommait communément le ber d'Auxi (5). Plusieurs seigneurs du voisinage se joignirent à eux avec leurs hommes. Les bourgeois d'Abbeville, qui souffraient chaque jour de grands dommages par le voisinage de cette garnison anglaise, fournirent de l'argent et des vivres. De si petits moyens ne suffisaient pas encore; le duc de Bourgogne prit à cœur cette entreprise, il manda aux marins de Dieppe, de Saint-Valery et des ports français de cette côte, de bloquer le port par mer; en même temps il chargea le sire de Croy, bailli de Hainaut, de rassembler les gentilshommes de Picardie et des pays voisins pour tenir le siége. Le sire Baudoin de Noyelles, un des plus habiles gens de guerre parmi les Bourguignons, fit construire une forte bastille et une enceinte autour de la ville. Le Duc s'avança jusqu'à Abbeville, afin de veiller à ce que rien ne manquât aux assiégeants.

pus au profit de ceux qui avaient souffert dans ces rébellions.

Il y a, aux Archives du Royaume, le compte rendu par les héritiers de Pierre Bladelin, dit Leestmakere, chevalier, seigneur de Middelbourg en Flandre, de l'emploi de ces 10,000 philippus. On y voit qu'ils furent répartis entre quatre-vingt-cinq personnes, parmi lesquelles figurent Jean de Baenst, bailli de Bruges, Guy de Baenst, les enfants de Christophe de Baenst, Josse de Halewin, chevalier, seigneur d'Uutkercke, Jacques de Ghistelle, chevalier, seigneur de Dudzeele, Simon de Lalaing, le seigneur de Humières, etc. (G.)

(1) Beaucourt le nomme *Arnould de Bedts*; il avait apporté la bannière d'Oostcamp. (G.)

(2) C'est-à-dire qu'on lui avait présenté un chapeau de roses; et ce fut avec un pareil chapeau sur la tête, qu'il fut conduit à l'échafaud. (G.)

(3) Chartier. — Berri. — Richemont.

(4) Richemont. — Monstrelet.

(5) *Le beer d'Auxi.* On lit dans l'Espinoy, pag. 97 : « Il » se trouve une sorte de barons appelés *beers*, desquels se » comptent quatre en Flandres, qui sont les seigneurs de » Pamele, de Cisoing, de Boulers et de Heyne; en Brabant, » un *beer*, qui est le seigneur de Ysscbe; en Arthois, un » qui est le seigneur d'Auxy, n'ayant jamais pu sçavoir avec » fondement pour quel sujet ils portent ce nom de *beer*. » Les autres historiens de la Flandre n'en apprennent pas davantage sur l'origine de ce nom, à l'exception de M. Warnkœnig, qui cite des textes d'anciennes lois germaniques, ainsi que des actes, desquels il semble résulter que les beers étaient des tenanciers de terres *relevant immédiatement du comté de Flandre*. Voy. *Histoire de la Flandre et de ses institutions* par L. A. Warnkœnig, traduite par A. E. Gheldolf, Bruxelles, Hayez, 1836, t. II, p. 93-97.

Les Anglais, de leur côté, attachaient avec raison un grand prix à cette citadelle, qui gardait l'entrée de la Somme. Lord Talbot, lord Falconbridge, sir Thomas Kiriel partirent de Rouen avec une forte armée. Ils arrivèrent dans le voisinage des Bourguignons, et commencèrent par ravager le pays sans nul obstacle. Le Duc, ne croyant pas ses gens assez forts, leur avait défendu de livrer bataille. En effet, ils étaient sans confiance et sans courage; ceux qui défendaient la bastille, sans même attendre l'attaque, s'enfuirent honteusement, aux grandes huées de la garnison anglaise, qui sortit et les poursuivit en les chargeant d'injures sur leur lâcheté. Ce fut un grand sujet de blâme et de déshonneur pour les sires de Croy, de Brimeu, de Noyelles, tous trois chevaliers de la Toison d'or, et par là tenus à une plus grande vaillance; ils rejetèrent le tort sur les archers des communes, qu'ils n'avaient jamais pu retenir, disaient-ils.

Pendant que le royaume était si mal défendu les capitaines et les chefs des compagnies parcouraient toutes les provinces, sans qu'on mît obstacle à leurs ravages. Le sire Rodrigue de Villandrada était le plus actif et le plus audacieux de tous (1). Il traversa, avec son beau-frère le bâtard de Bourbon, l'Auvergne, le Rouergue, l'Albigeois. Les états de Languedoc s'assemblèrent à Béziers et se rachetèrent moyennant une forte somme qu'on paya à ces deux capitaines, sans pour cela se préserver complétement du pillage. De là ils remontèrent dans la Guyenne, le Poitou et la Touraine.

Le roi, qui ne tirait d'argent que de ses provinces du Midi, avait tenu les états de Languedoc à Vienne en 1436. L'année d'après, il retourna encore dans cette province, et assembla les états à Montpellier. Il en revenait par l'Auvergne et s'en allait traversant le Berri, afin de venir mettre ordre aux courses du sire de Villandrada. Celui-ci, qui ne voulait point faire une guerre ouverte au roi, se hâta de quitter la Touraine et l'Anjou pour se retirer dans les domaines du duc de Bourbon. Les gens de son avant-garde rencontrèrent les fourriers du roi qui venaient faire son logement à Hérisson, sur la route de Saint-Amand à Bourges. La licence était telle qu'ils les dévalisèrent. Puis toute cette compagnie s'en alla dans les villes que le duc de Bourbon avait de l'autre côté de la Saône, et qui relevaient non de France, mais de Savoie. En effet, ce prince protégeait beaucoup son frère le bâtard et Villandrada, qui avait épousé sa sœur bâtarde. Néanmoins, pressé par les ordres du roi, il finit par les désavouer. Villandrada fut banni par arrêt du parlement, et n'en continua pas moins ses pillages. Le bâtard de Bourbon et le sire de Chabanne promirent de servir fidèlement le roi et d'obéir à ses capitaines, mais ils demeurèrent, tout comme auparavant, des chefs d'écorcheurs.

La Bourgogne, la Champagne, la Picardie, l'Isle-de-France, étaient encore plus dévastées que le midi de la France (2). Les Parisiens, après la première joie de leur délivrance, avaient vu toutes leurs espérances trompées. C'étaient toujours des taxes dont ils ne voyaient pas l'emploi, des brigandages jusqu'à leurs portes; les compagnies anglaises ou françaises surprenant tour à tour les forteresses les plus voisines; les vivres étaient chers, la misère grande; les murmures étaient devenus plus forts que jamais.

Toutefois on gouvernait le peuple avec douceur au nom du roi; nulle vengeance n'était exercée par personne (3). Le parlement était revenu de Poitiers siéger à Paris au mois de décembre 1436 (4). Ceux qui le composaient avaient d'abord supplié le roi de n'admettre parmi eux que des gens qui l'eussent suivi et qui eussent embrassé constamment sa juste querelle. Sur la demande formelle du duc de Bourgogne, il fallut nommer pourtant quelques-uns de ceux qui avaient fait partie du parlement anglais ou bourguignon. La plupart des bannis furent rappelés. Les Saint-Yon et les anciens chefs des bouchers eurent eux-mêmes permission de revenir habiter Paris, en jurant de se conduire loyalement. Malgré cette bénignité, la continuation du désordre des compagnies, les progrès des Anglais, et l'insouciance de ce roi, dont on n'entendait non plus parler, disaient les Parisiens, que s'il eût été prisonnier des Sarrasins (5), étaient des causes suffisantes pour produire un grand mécontentement.

Le Duc en écrivit au roi, l'engagea à s'occuper davantage de la consolation de ses peuples, et à ne point oublier ainsi la bonne ville de Paris. Lui-même à ce moment entreprenait le siége du Crotoi. Le connétable résolut de faire aussi de nouveaux efforts; il retourna à Paris, afin de se

(1) Histoire de Languedoc. — Berri.
(2) Journal de Paris. — Berri.
(3) Journal de Paris.
(4) Ordonnances.—Préface du tome XIII. — Registres du Parlement. — Histoire de Bourgogne.
(5) Journal de Paris.

procurer de l'argent (1). Lui seul avait encore quelque crédit sur les Parisiens ; ils avaient mis en lui un espoir dont chaque jour ils avaient à se départir. Il leva une taille énorme ; personne n'en fut exempt, ni le clergé, ni les couvents. La somme ne suffisant pas, il fit enlever les ornements des églises ; le duc de Bourgogne lui-même prêta 12,000 écus d'or.

Tout cet argent était destiné à faire le siége de Montereau, que le roi avait formé le dessein de prendre. Avant de s'y rendre, le connétable s'empara de Malesherbes, de Nemours et de Château-Landon. Montereau était une ville très-forte : elle donnait aux Anglais le moyen d'arrêter tout le commerce des denrées de la Bourgogne ; les Parisiens en souffraient beaucoup et se plaignaient depuis longtemps de ce qu'on s'inquiétait si peu de les préserver de la disette (2). Le roi, sensible à tout ce qu'on disait de lui, avait voulu y venir en personne ; il ne fallait donc point qu'il échouât en son entreprise. On avait amené une artillerie nombreuse. Tous les capitaines de France se trouvaient réunis : le bâtard d'Orléans, le comte du Maine, le comte de la Marche, second fils du connétable d'Armagnac, les sires de Gaucourt, de Chailli, de Coetivi, de Culant, le commandeur de Giresme, Saintraille. Plusieurs chefs de compagnies étaient venus aussi au mandement du roi, comme le bâtard de Bourbon et le sire de Chabanne. On entoura la ville d'une tranchée ; on construisit des bastilles ; un pont de bateaux fut établi sur la Seine pour faire communiquer les deux camps ; car le roi était venu par la rive gauche, et le connétable, de Paris, par la rive droite.

Après la première tranchée, on en fit une seconde plus près de la place ; et, s'approchant toujours ainsi à couvert du canon des ennemis, on se logea au bord du fossé ; mais il était profond et la rivière d'Yonne y passait. Dès qu'il y eut une brèche, on tenta cependant l'assaut ; le sire de Rostrenen arriva jusqu'au pied du rempart. Il lui fallut se retirer ; l'attaque était encore trop difficile. On entreprit alors de détourner une partie de la rivière d'Yonne, et huit jours après un nouvel assaut fut résolu. Le roi y vint ; le premier qui passa fut Bourgeois, qui avait toujours la confiance du connétable ; il se mit dans une barque, mais tant de gens s'y jetèrent pour monter les premiers à la brèche, que la barque s'enfonça ; plusieurs se noyèrent. Bourgeois continua à traverser le fossé à gué, portant une échelle avec ses compagnons. Il l'adossa contre la muraille et monta le premier. A peine était-il sur la brèche, qu'un coup de bombarde vint frapper la muraille ; plusieurs de ceux qui étaient avec lui furent tués, et lui renversé. A ce moment le roi, faisant son devoir aussi bien et mieux que les autres, se jeta tout des premiers dans le fossé, ayant de l'eau par-dessus la ceinture et tenant son épée au poing. Il arriva à l'échelle et y monta lorsqu'il n'y avait encore sur la brèche que quelques-uns de ses gens ; car c'était un vaillant prince malgré son indolence.

La ville fut prise d'assaut. Le premier soin du roi, au milieu de la chaleur du combat, fut de défendre, sous peine de la hart, qu'on pillât aucune église ni qu'on fît violence à aucune femme ou fille. La garnison s'était retirée dans le château ; sir Thomas Guerrard, qui la commandait, était un homme courageux ; il se serait encore défendu ; mais le roi consentit à ce qu'il sortit avec les Anglais en emportant tout leur avoir. Le Dauphin, qui avait pour lors quatorze ans et qui était venu au camp, parut chargé de conclure ce traité. Il demanda au roi de lui accorder merci pour les Anglais en considération de ce qu'il faisait ses premières armes. Quant aux Français qui étaient dans cette garnison, ils furent tous pendus. Les Anglais s'embarquèrent sur la Seine pour se rendre à Mantes. Lorsque les bateaux qui les portaient passèrent devant Paris, il fallut les défendre de la mauvaise volonté des Parisiens. Le peuple, voyant s'en aller librement ces Anglais, qui étaient, disaient-ils, des meurtriers et des larrons, se montra fort mécontent ; il regrettait tout l'argent qu'il avait payé pour le siége de Montereau (3).

Quelques jours après, le 12 novembre 1437, le roi fit enfin son entrée à Paris (4). Il avait couché à Saint-Denis. Le prévôt des marchands, les échevins et les principaux de la bourgeoisie vinrent au-devant de lui jusqu'à la Chapelle, suivis des arbalétriers et archers de la ville, tous vêtus de rouge et de bleu, et des sergents, avec leur chaperon miparti rouge et vert, commandés par le vaillant Ambroise de Loré, pour lors prévôt de Paris. L'évêque de Paris, à la tête de son clergé, le premier président et les seigneurs du parlement, le recteur, les

(1) Richemont. — Journal de Paris.
(2) Richemont. — Berri. — Registres du Parlement.
(3) Journal de Paris.
(4) Le héraut Berri. — Monstrelet.

membres et les docteurs de l'université, les seigneurs de la chambre des comptes, les notaires, avocats, procureurs et commissaires au Châtelet venaient à la suite. Le prévôt des marchands et les échevins s'inclinèrent devant le roi, et lui présentèrent les clefs, qu'il remit au connétable.

Le roi était à cheval et vêtu d'une armure d'argent, mais sans casque sur la tête. Son cheval, qui portait un beau panache de plumes blanches, était couvert d'une draperie de velours bleu, brodée de fleurs de lis, descendant jusqu'à terre. Le sire Jean Daulon, qui avait été écuyer de la Pucelle, tenait le cheval par la bride. Tout près du roi et un peu au-devant chevauchait Saintraille, son premier écuyer, portant le casque royal, orné d'une belle couronne de fleurs de lis. Un autre écuyer portait son épée, et le roi d'armes de France était chargé de sa cotte d'armes de velours d'azur, avec trois fleurs de lis brodées en or. En avant étaient les hérauts d'armes de France et ceux de tous les princes et seigneurs qui étaient en la compagnie du roi, chacun portant la cotte d'armes de son maître. La marche s'ouvrit par huit cents archers commandés par le sire de Graville, grand maître des arbalétriers, et par les archers du corps du roi, au nombre de cent vingt, avec ceux du comte du Maine, son beau-frère. Le comte d'Angoulême, frère du duc d'Orléans, les conduisait.

Près du roi, un peu en arrière, marchait le connétable tenant son bâton, et à gauche le grand maître d'hôtel. Plus loin on voyait le jeune Dauphin, couvert aussi de son armure. Le comte du Maine son oncle était à sa droite; le comte de la Marche à sa gauche. Ensuite venaient les pages du roi, vêtus richement et couverts de broderie, avec les pages des princes et des seigneurs.

Enfin, après tout ce cortége, le bâtard d'Orléans, avec une armure éclatante d'or et d'argent, ceint d'une écharpe d'or qui flottait sur son coursier, menait l'armée du roi; elle se composait ce jour-là d'environ mille hommes d'armes, la fleur des guerriers du royaume. Les barons, les chevaliers, les écuyers, tous les gentilshommes disputaient de splendeur dans leurs armes et leurs harnais; les uns vêtus de broderies d'or ou d'argent, de drap d'or, de velours; les autres, de damas, d'étoffe de soie ou même de laine, chacun selon sa richesse. La Hire et Jacques de Chabanne l'emportaient sur tous; en effet ils s'étaient assez enrichis à la guerre pour étaler tant de magnificence. Près du bâtard d'Orléans un écuyer du roi portait l'étendard de France, qui représentait saint Michel archange sur un fond rouge semé d'étoiles d'or; en ce moment il n'était plus question de l'oriflamme, qu'on avait vue pour la dernière fois lorsque le roi Charles VI avait marché pour secourir la ville de Rouen, et qui était restée sous la puissance des Anglais pendant tout le temps qu'ils avaient tenu Saint-Denis.

Lorsque le roi fut arrivé au ponceau de Saint-Lazare, on vit paraître une belle mascarade à cheval, composée des sept Vertus théologales et cardinales, et des sept Péchés capitaux, chacun avec ses attributs. Au-dessus de la porte Saint-Denis, trois anges, qui semblaient descendre du ciel, portaient l'écu de France, trois fleurs de lis d'or sur un fond d'azur; au-dessus étaient écrits les vers suivants:

Très-excellent roi et seigneur,
Les manants de votre cité
Vous reçoivent en tout honneur
Et en très-grande humilité.

Dès que le roi eut passé la porte, quatre échevins tinrent au-dessus de sa tête un dais d'azur semé de fleurs de lis d'or. Toute la rue Saint-Denis était embellie d'un grand nombre de spectacles curieux. Près la rue du Ponceau était une fontaine qui jetait du vin blanc, du vin rouge, du lait et de l'eau; des gens tenant des coupes d'argent ornées de fleurs de lis offraient à boire à tous les passants. Puis, de distance en distance, on avait dressé des échafauds où se jouaient des mystères: la Prédication de saint Jean, l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des pasteurs, toute la Passion et le traître Judas se pendant par désespoir, la Résurrection, Jésus se montrant aux saintes femmes, le Saint-Esprit descendant sur les apôtres, le Jugement dernier, saint Michel pesant les âmes, l'Enfer et le Paradis, sainte Marguerite foulant le dragon aux pieds; saint Denis, saint Maurice, saint Geneviève, saint Thomas et le roi saint Louis, protecteurs du royaume de France, le lit de justice du roi tenu par la Loi divine, la Loi de nature et la Loi humaine. Dans toutes ces belles représentations, on ne parlait point; mais les acteurs, par leurs gestes et par la façon dont le visage se passionnait, faisaient très-bien comprendre chaque mystère. Tous ces divertissements semblèrent encore plus magnifiques qu'à l'entrée du petit roi Henri VI, quand les Anglais l'avaient fait couronner à Paris. D'ailleurs la joie du peuple était grande, les fenêtres étaient pleines de spectateurs

la foule se pressait dans les rues, on entendait partout crier « Noël ! » Beaucoup d'honnêtes gens pleuraient de joie en revoyant le roi, leur vrai et naturel seigneur, avec son fils le jeune Dauphin, qui rentraient dans leur bonne ville après une si longue absence et tant de malheurs. Lui aussi avait les larmes aux yeux d'être si bien reçu (1). Nul désordre, nul châtiment, nulle rudesse ne troublaient cette joyeuse entrée. Le roi chevaucha jusqu'à l'église Notre-Dame ; l'Université lui fit sa harangue ; l'évêque lui présenta le livre des saints Évangiles, et il jura qu'il tiendrait loyalement tout ce qu'un bon roi devait faire. Pour lors les portes de l'église lui furent ouvertes, il y entra pour faire ses prières, puis alla coucher au palais. La nuit se passa en danses, en festins, en feux de joie, en courses dans les rues.

Le lendemain, le roi entendit la messe à la Sainte-Chapelle, et montra lui-même au peuple la sainte lance dont notre seigneur Jésus-Christ avait été percé. Puis il se rendit à cheval dans son hôtel Saint-Paul ; là il reçut la bourgeoisie, le parlement, l'université et les autres corps, et leur octroya gracieusement plusieurs de leurs requêtes.

Quelques jours après il assista aux services solennels que les fils du comte d'Armagnac firent célèbrer à Saint-Martin-des-Champs pour leur père cruellement massacré vingt ans auparavant (2). Les Parisiens ne se souvinrent pas d'abord de la haine qu'ils avaient portée si longtemps au nom d'Armagnac, et plus de quatre mille personnes vinrent à cette cérémonie prier pour l'âme du défunt. Mais il n'y avait pas alors beaucoup d'argent, et il ne put être fait de largesses après le service, comme c'était l'usage. Cela rendit à tout ce menu peuple sa vieille rancune, et, du moins pour ce jour-là, il recommença à maudire les Armagnacs.

(1) Vigiles.

(2) Journal de Paris.

FIN DU TOME PREMIER.

ADDITIONS.

La plus grande partie de ce volume était déjà annotée et livrée à l'impression, lorsque nous fûmes chargé d'aller examiner les archives des ducs de Bourgogne conservées à Dijon. Ayant recueilli, dans cet examen, de nombreux documents sur le sujet qu'a traité M. de Barante, nous avons pensé qu'on nous saurait gré de placer, à la suite de ce volume, en forme d'appendice, et par extraits, ceux qui se rapportent aux événements qu'il embrasse. Les autres trouveront leur place dans les notes du volume suivant. G.

PAGE 40, 1re COLONNE.

Le roi avait tant à cœur de faire faire ce haut mariage à son frère, qu'il consentit à contribuer pour moitié dans les cent mille francs (que Philippe le Hardi devait payer au comte de Flandre).

Le compte, rendu par Huet Hanon, trésorier du duc de Bourgogne, des recettes et mises faites par lui du 1er mai 1369 au 15 mars suivant, confirme ce fait. Le roi prêta, en outre, à son frère, 20,000 francs.

(*Archives de Dijon.*)

PAGE 40, 2e COLONNE.

Il partit au mois de juin 1369, avec une suite brillante, pour se rendre à Gand, etc.

Le duc quitta Paris le 8 juin. Il arriva le 13 à Arras, le 14 à Douai, le 15 à Tournai, où il séjourna le lendemain, le 17 à Audenarde, et le 18 à Gand.

Le 19, il épousa la fille du comte Louis. A cette occasion, il fit des présents au comte et à la comtesse sa mère, au comte d'Étampes, au prévôt de Harlebecque, au sire de Dixmude, au sire de Praet, au seigneur de Ghistelles, au chancelier de Flandre, à messire Guérard de Rassenghien, au seigneur d'Escornaix, à messire Jean de Bèvres, au seigneur de Maldeghem, à messire Roland de Poucques, à Me Jean de Hesdin, physicien du comte de Flandre, au receveur de Flandre, etc.

Le 20, il donna à dîner au duc et à la duchesse de Brabant, à la comtesse de Flandre et à tous les autres seigneurs et dames qui avaient assisté à ses noces : il se servit, pour ce repas, de la vaisselle d'argent que le comte d'Eu lui avait prêtée.

Le 22, il traita les chevaliers du pays de Flandre. Le même jour, les bourgeois vinrent lui présenter deux draps rayés et deux draps pleins. Il se fit recevoir dans la confrérie des arbalétriers.

Le 25, il partit pour Bruges, où le lendemain il donna à dîner aux bourgeois.

Le 27, il revint à Gand, qu'il quitta le 29 pour se rendre à Courtrai.

Le 30, il arriva à Lille; le 1er juillet, à Arras; le 2, à Bray-sur-Somme. Le 5, il fut de retour à Paris.

Les seigneurs qui l'accompagnèrent dans ce voyage de Flandre furent :

Le comte d'Étampes, avec 50 hommes et 50 chevaux;

Jean de Melun, comte de Tancarville, avec 45 hommes et 45 chevaux;

Le comte de Joigny, avec un autre chevalier, 3 écuyers et 16 chevaux;

Eude, seigneur de Grancey, avec un autre chevalier, 2 écuyers et 12 chevaux;

Jacques de Vienne, seigneur de Lonny, avec un autre chevalier, 3 écuyers et 12 chevaux;

Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, avec un autre chevalier, 2 écuyers et 10 chevaux;

Jean de Montaigu, chevalier, seigneur de Sombernon, avec 2 écuyers et 2 chevaux;

Milles, sire de Noyers, avec un autre chevalier, 2 écuyers et 10 chevaux;

Guillaume de Mello, seigneur d'Espoisse, avec un autre chevalier, 2 écuyers et 12 chevaux;

Guy du Trambloy, chevalier, avec un écuyer et 6 chevaux;

Thomas de Voudenay, chevalier, avec 2 écuyers et 6 chevaux;

Guy le Baveux, chevalier, avec 2 écuyers et 6 chevaux;

Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, avec 2 écuyers et 8 chevaux;

Humbert, sire de Rougemont, chevalier, avec un écuyer et 6 chevaux;

Guillaume d'Aigremont, chevalier, avec un écuyer et 4 chevaux;

Guillaume d'Antuilly, chevalier, avec un écuyer et 4 chevaux ;

Philippe d'Arc, chevalier, avec un écuyer et 4 chevaux ;

Henri Petitjean, écuyer, avec un valet et 2 chevaux ;

Thomas, dit le Loup de Ventoux, écuyer d'écurie, avec 2 valets et 3 chevaux.

(*Compte de Huet Hanon, ci-dessus cité.*)

PAGE 63.

Nous avons observé, dans la note 1re, que la bourgeoisie (*poorterye*) ne formait pas une corporation ; nous aurions dû ajouter qu'elle constituait un membre de la commune. Il y avait trois membres : celui de la bourgeoisie, celui des métiers et celui des tisserands.

PAGE 69, NOTE 3.

Le capitaine d'Audenarde était Daniel de Halewin, chevalier. Le duc, pour le récompenser des bons services qu'il rendit en cette occasion au comte son beau-père, lui accorda une pension à vie de 300 livres tournois.

(*Compte d'Amiot Arnaud, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du* 1er *juin* 1382 *au dernier mai* 1383, *aux archives de Dijon.*)

PAGE 71, 2e COLONNE.

Vers la fin d'octobre 1382, le roi partit de Paris avec le duc de Bourgogne.

Le roi et le duc quittèrent Paris le samedi 1er novembre.

(*Compte d'Amiot Arnaud, ci-dessus cité.*)

PAGE 75, NOTE 1.

Dans le compte d'Amiot Arnaud, déjà cité, il y a un chapitre intitulé : « Paiemens faits à plusieurs gens d'armes » qui ont servi le Roy ès parties de Flandres, sous le gou- » vernement de Monseigneur. » On y trouve la liste suivante des chevaliers bannerets, des chevaliers bacheliers, des écuyers bannerets, des écuyers bacheliers et des maréchaux que le Duc eut sous ses ordres pendant cette campagne :

CHEVALIERS BANNERETS.

Jean d'Artois, comte d'Eu, Philippe d'Artois, son fils, avec 24 chevaliers bacheliers, 96 écuyers et 5 archers.

Pierre de Villaines, comte de Ribedieu, avec 8 chevaliers bacheliers et 95 écuyers, etc.

Jean de Vienne, amiral de France, avec 10 chevaliers bacheliers, 89 écuyers et 7 arbalétriers à cheval.

Hugues de Châlons, avec 6 chevaliers bacheliers et 63 écuyers.

Jean de Vergy, avec un chevalier bachelier et 27 écuyers.

Vauthier de Vienne, avec un chevalier bachelier et 10 écuyers.

Jean, seigneur de Ray, avec un chevalier bachelier, 28 écuyers et 2 archers à cheval.

Hugues de Vienne, avec 3 chevaliers bacheliers et 17 écuyers.

Jean de Boulogne, avec 3 chevaliers bacheliers et 17 écuyers.

Raoul, seigneur de Rayneval, avec 8 chevaliers bacheliers et 44 écuyers.

Ogier d'Anglure, avec un chevalier bachelier et 2 écuyers.

Hue de Melun, seigneur d'Antoing, avec 24 écuyers.

CHEVALIERS BACHELIERS.

Jacques de Vienne, avec 5 écuyers.

Hutin d'Ormont, avec 6 autres chevaliers bacheliers.

Colard d'Estouteville, seigneur de Torcy, avec 13 autres chevaliers bacheliers et 147 écuyers.

Enguerrand de Hesdin, avec 3 chevaliers bacheliers, 37 écuyers et 3 archers à cheval.

Jean de Saint-Didier, avec 80 écuyers.

Guy de la Roche-Guyon, avec deux autres bacheliers et 19 écuyers.

Yon, seigneur de Garancières, avec 9 autres bacheliers, 45 écuyers et 2 archers.

Guy de Hocourt, avec un autre bachelier, 8 écuyers, 4 arbalétriers et 2 archers.

Raigne de Hangest, avec 4 autres bacheliers et 25 écuyers.

Nicole Pannel, avec 7 autres bacheliers, 79 écuyers et 22 archers.

Pierre de Montaigu, seigneur de Molain, avec un autre bachelier et 3 écuyers.

Charles de Chastillon, bachelier, avec 2 autres bacheliers et 11 écuyers.

Eude de Sauvoisy, avec 6 écuyers.

Jean de Cusey, avec un autre bachelier et 9 écuyers.

Jean l'Estendart de Voyenne, avec 3 écuyers.

Ogier d'Anglure, avec 9 écuyers.

Philippe de Mussy, avec 2 écuyers.

Philibert Damas, avec 4 écuyers.

Louis de Plancy, avec 2 écuyers.

Pierre de Taulay, avec 3 écuyers.

Étienne d'Oiseley, avec 4 écuyers.

Guillaume de Mello, avec un autre bachelier et 9 écuyers.

Jean de Montaigu, seigneur de Sombernon, avec 4 écuyers.

Henri de Lonny, seigneur de Raon, avec 1 bachelier et 9 écuyers.

Jean de Ville, avec 4 écuyers.

Vauthier de Frollois, avec 3 écuyers.

ÉCUYERS BANNERETS.

Henri de Montbéliard, avec 6 bacheliers et 27 écuyers.

Jean de Châlons, avec 3 bacheliers et 19 écuyers.

ÉCUYERS BACHELIERS.

Guillaume de Vergy, avec 7 écuyers.

Gérard de Prigny, avec 7 écuyers.

Antoine Conte, écuyer, arbalétrier, et 60 arbalétriers à cheval.

Louis Doyre, arbalétrier, et 53 arbalétriers à cheval.

MARÉCHAUX.

Guy de Pontailler, chevalier, maréchal de Bourgogne, avec 6 chevaliers bacheliers et 27 écuyers.

Jean de Bourbon, comte de la Marche, banneret, 2 bacheliers et 28 écuyers.

Jean, seigneur de Thil, chevalier banneret, 1 bachelier et 2 écuyers.

Joffroy de Charny, bachelier, et 3 écuyers.

Surien des Quesnes, bachelier, etc.

Jean de Longueval, bachelier, etc.
Emery de Rochechouart, bachelier, etc.
Pierre de Thyl, sire de Saint-Burry, bachelier, etc.
Philibert de Montaigu, bachelier, etc.
Guillaume le bâtard de Poitiers, bachelier, etc.
Guillaume Maunguet, bachelier, etc.
Joffroy de Baynne, bachelier, etc.
Gauthier, seigneur d'Aizilliers, bachelier, etc.

Le rassemblement de tous ces gens d'armes se fit dans le mois d'octobre 1382 ; le Duc les licencia le 20 décembre.

Les chevaliers bannerets étaient payés à raison de 2 francs par jour : les bacheliers recevaient 1 franc ; les écuyers, un demi-franc ; les arbalétriers et les archers à cheval, 12 francs par mois ; les archers à pied, 9 francs.

(*Compte d'Amiot Arnaud, ci-dessus cité.*)

PAGE 84, NOTE 3.

Le duc de Bourgogne était à Arras, lorsqu'il apprit la mort du comte de Flandre. Il envoya incontinent à Lille messire Philippe de Jaucourt, chevalier, l'un de ses maîtres d'hôtel, et Henri Mussy, écuyer d'écurie, pour le fait des obsèques de son beau-père.

(*Compte d'Amiot Arnaud, du* 1er *juin* 1383 *au* 1er *juin* 1384, *aux archives de Dijon.*)

PAGE 84, 1re COLONNE.

Ce fut au mois de mai 1384, qu'il alla prendre possession solennelle de son héritage, accompagné d'un nombreux et brillant cortége de chevaliers bourguignons....... Il accorda des pensions aux principaux seigneurs de Flandre, etc.

Nous avons déjà observé, dans la note 4, placée au bas de cette page, que ce fut au mois de mars que le Duc se fit inaugurer à Malines et à Anvers : il se rendit un peu plus tard dans les parties de la Flandre qui ne reconnaissaient pas l'autorité des Gantois, et, dans ce second voyage, il se fit accompagner des seigneurs dont nous allons donner la liste, d'après le compte d'Amiot Arnaud, de 1383-1384, ci-dessus cité ; tous ces seigneurs avaient été rassemblés à Lille dans l'intervalle du 19 au 23 avril.

MARÉCHAL.

Guy de Pontailler, chevalier banneret, maréchal de Bourgogne, avec 10 chevaliers bacheliers, 19 écuyers et 2 archers.

CHEVALIERS BANNERETS.

Robert de Hangest, chevalier bachelier, avec 6 autres bacheliers et 12 écuyers, sous le comte de la Marche.

Baudouin de Sonant, bachelier, avec un autre bachelier et 4 écuyers, aussi sous le comte de la Marche.

Waleran de Rayneval, banneret, avec 2 bacheliers et 17 écuyers.

Hue de Melun, seigneur d'Antoing, banneret, avec 8 bacheliers et 26 écuyers.

Henri d'Antoing, banneret, avec 5 bacheliers et 10 écuyers.

Hugues, seigneur de Villers (ou Villiers), banneret, avec 4 bacheliers et 10 écuyers.

Jean, seigneur de Ghistelles, banneret, avec 1 autre banneret, 6 bacheliers et 22 écuyers.

Hue, seigneur de Saulcourt, banneret, avec 15 bacheliers et 24 écuyers, sous monseigneur Philippe d'Artois.

Colard, seigneur d'Auxy, banneret, avec 3 bacheliers et 17 écuyers.

Jean, seigneur des Fossés, banneret, avec 1 bachelier et 7 écuyers.

CHEVALIERS BACHELIERS.

Jean, seigneur de Bétencourt, avec 2 écuyers.
Henri de Dixmude, avec 7 autres bacheliers et 25 écuyers.
Jean de Touquerode, avec 2 écuyers.
Jean de Dixmude, avec 2 autres bacheliers et 7 écuyers.
Behort (*sic*) de Saint-Benaut, avec 3 écuyers.
Jean de Portefin, écuyer du pays de Gênes, capitaine de 46 arbalétriers.

Par des lettres du 20 mars 1383 (1384, n. st.), le Duc accorda des pensions de 300 francs chacune à Regnaut, seigneur de Scoenevorst, chevalier ; Jean, seigneur de le Lek et de Breda, chevalier ; Henri de Bouthain (ou Boutham), seigneur de Berg-op-Zoom, chevalier ; Jean, seigneur de Witthem, chevalier ; Jean, seigneur de Rotselaer, chevavalier ; Jean, seigneur de Wesemael, chevalier ; Regnaut, seigneur de Brederode, chevalier. D'autres seigneurs moins considérables reçurent des pensions de 200 et de 100 francs.

On avait trouvé, dans les coffres du feu comte de Flandre, 12,066 francs d'or.

(*Compte d'Amiot Arnaud, de* 1383-1384, *ci-dessus cité.*)

PAGE 160.

Le duc de Bourgogne, inquiet de son fils,....... envoya de tous côtés des messagers, et fit partir le sire Guillaume de l'Aigle, son chambellan, afin d'avoir enfin des nouvelles certaines.

Au commencement de décembre 1396, le Duc envoya messire Guillaume de l'Aigle, chevalier, son chambellan, et Jean de Neufville, écuyer d'écurie, en Italie, à Venise et dans les pays voisins, pour s'enquérir de l'état du comte de Nevers.

Il envoya aussi dans le même but Piétrequin Van de Walle, son valet de chambre, en Autriche.

Enfin un cordelier se chargea d'aller en Turquie, pour y prendre des informations sur le même sujet.

(*Compte de la recette générale des finances, du* 1er *novembre* 1396 *au* 4 *février suivant, rendu par Pierre de Montbertaut, aux archives de Dijon.*)

PAGE 165.

Nous avons reproduit deux notes de M. de Reiffenberg sur les présents offerts à Bajazet, lors des négociations pour la rançon du comte de Nevers. Depuis, nous avons trouvé, aux archives de Dijon, des renseignements qui lèvent tous les doutes émis par notre savant confrère, à propos des tapisseries d'Arras et des écarlates de Bruxelles : ces renseignements ne sauraient être plus authentiques, puisqu'ils sont consignés dans le compte de la recette générale de 1396 dont il vient d'être fait mention.

Les objets destinés à Bajazet furent :

Deux écarlates de Bruxelles vermeilles entières, ayant coûté 130 francs la pièce ;

Deux autres écarlates rosées entières, de 50 francs ;
Deux draps pairs entiers, de 25 francs pièce ;
Deux draps entiers vert-*gay* (geai), de 25 francs ;
Six pièces de toile fine de Reims, dont deux de 200 fils, deux de 160 et deux de 126 : le tout coûtant 594 francs ;
Six douzaines de serviettes fines ;
Dix chevaux ;
Deux selles brodées d'or à Utrecht, avec harnais de velours brodés, du prix de 90 francs ;
Deux bouteilles d'argent doré, coûtant 131 francs 17 sols 6 deniers ;
Sept pièces de velours cramoisi, pour couvrir les selles et les harnais, coûtant 613 francs ;
Deux paires d'éperons dorés garnis de soie, et deux *idem* garnies de cuir ;
Étriers, mors, brides, chaînettes et autres garnitures des deux selles, coûtant 516 francs 7 sols 6 deniers ;
Six paires de gants de chamois, brodés d'or de Chypre et fourrés ;
Deux gerfauts ;
Deux limiers et huit lévriers.

Messire Jean de Vergy et messire Guilbert de Levreghem furent chargés par le Duc d'offrir ces présents à Bajazet, et de traiter avec lui pour la rançon de son fils : ils partirent le 20 janvier 1397, et furent de retour le 18 juin. Jean Boussart, secrétaire du comte de Nevers, les accompagnait : c'était à lui que le Duc avait confié le soin de la dépense des valets, des chevaux, des chiens et des oiseaux, durant le voyage.

Cinq chevaux de somme, couverts de caparaçons aux armes du Duc, portaient les présents, ainsi que les vêtements envoyés au comte de Nevers.

Vingt valets conduisaient les chevaux destinés au sultan, sous la direction de Jean de Noyers, écuyer du Duc.

Les gerfauts étaient menés par des fauconniers attachés aussi à sa maison.

Au chapitre des *tapisseries*, qui forme une des spécialités de ce compte, il en est mentionné un grand nombre qui furent achetées à *Arras* et non à *Bruges* ; mais il n'y est pas dit qu'il en fut envoyé à Bajazet.

Page 170, 1re colonne.

Pendant l'année 1397,....... le duc de Bourgogne avait envoyé trois cents lances à la duchesse de Brabant, etc.

Ce ne fut pas en 1397, mais au mois de juin 1398, que le Duc envoya au secours de la duchesse de Brabant et du pays de Liége, attaqués par le duc de Gueldre, 300 hommes d'armes sous le commandement du comte de Ligny et de Saint-Pol. La revue de ce corps se fit à Tournay les 18, 19 et 20 juin, par messire Jean de Poucques, châtelain de Lille, et messire Tiercelet de la Barre.

(*Archives de Dijon : carton intitulé* Montres d'armes, n° 2.)

Page 198, 2e colonne.

Ainsi mourut, le 27 avril 1404, ce prince dont la fin devait être l'origine de tant de maux.

On trouve, aux archives de Dijon, carton intitulé *Ducs de Bourgogne, Obsèques, Sépultures*, une déclaration de frère Martin Porée, confesseur du comte de Nevers, du 4 mai 1404, contenant qu'il a été payé au bailli d'Alost 34 livres 17 sols 6 deniers, employés à l'achat de 200 livres de cire dont ont été formés trois grands cierges que, le jour même de son trépas, le duc Philippe envoya offrir, en son nom, à l'église de Saint-André, à Grammont.

Page 199, 2e colonne.

Ce fut le 15 de juin 1404, que le corps de Philippe le Hardi fut déposé dans l'église des Chartreux.

Il y a, aux archives de Dijon, dans le carton indiqué à l'addition précédente, un rôle des dépenses faites pour le transport du corps de Philippe le Hardi, de Hal, où il décéda le 27 avril 1404, jusqu'en l'église des Chartreux.

Page 204, 1re colonne.

Le duc Jean retourna ensuite rejoindre le convoi de son père, afin d'assister à son entrée à Dijon.

Par des lettres datées de Paris le 24 mai 1404, le Duc manda aux gens de son conseil et de ses comptes, étant à Dijon, qu'il entendait être en ladite ville le 10 juin, pour recevoir les hommages du duché de Bourgogne et du comté de Charolais. Il les chargeait d'en faire faire la publication par son bailli et ses autres officiers.

(*Archives de Dijon : carton intitulé* Ducs de Bourgogne. — Pièces politiques.)

Page 355, 1re colonne.

Il s'en revint en Flandre, où il arriva au commencement de février.

Le duc Jean partit, le 28 janvier 1416, de Lagny, où il avait séjourné depuis le 10 décembre. Il se dirigea vers le Hainaut par Dampmart, Nantouillet, Lissy, Choisy, Coucy, Fismes, Corbeny, Crécy, et arriva le 17 février à Mons. Le 20, il était à Bruxelles, qu'il quitta le 26, pour se rendre à Termonde. Il visita successivement les différentes villes de son pays de Flandre jusqu'au 21 septembre suivant, qu'il partit de Lille pour Calais.

(*Archives de Dijon : compte de Jehan de Velery, maître de la chambre aux deniers du duc de Bourgogne, pour trois ans commençant le* 1er *juillet* 1415, *et finissant le* 30 *juin* 1418.)

Mêmes page et colonne.

Déjà, depuis quelques mois, il faisait des démarches pour être déclaré régent du duché de Brabant.

Les faits suivants sont consignés dans des lettres du duc Jean, données à Lille le 7 mars 1416 (1417, n. st.), portant assignation de diverses sommes au profit de son conseiller, maître Jean de la Keythulle.

Au mois de janvier 1416, par l'ordonnance du comte de Charolais, la Keythulle accompagna l'évêque de Tournay, messire Jacques de Courtiamble, et Me Simon de Fourmelles, envoyés en Brabant, vers la duchesse douairière, ses deux fils le duc de Brabant et le comte de Saint-Pol, et les trois états lors assemblés à Bruxelles, tant pour les visiter et les conforter, au sujet de la mort du duc, arrivée *à la doloreuse desconfiture des François à Asincourt*, que

pour leur remontrer le droit qu'avait le duc de Bourgogne à la mambournie et gouvernement de ses neveux et de tous leurs pays et seigneuries. Ils partirent de Gand le 5 janvier, et y furent de retour le 18.

Au mois de février, le Duc, arrivé de Bourgogne, vint lui-même à Bruxelles pour cet objet.

Le 2 mars, une journée fut tenue à Malines entre les députés du Duc, savoir : le seigneur de Saint-Georges, le doyen de Saint-Donat et la Keythulle, et les députés des états de Brabant, sur le droit prétendu par le Duc, et que les derniers n'avaient pas voulu reconnaître à Bruxelles.

Du 6 au 23 mars, la Keythulle accompagna, à Lille, Ypres et Bruges, le Duc qui s'occupait toujours de cet objet.

Le 28 avril, il partit pour Anvers avec le doyen de Saint-Donat, pour parler secrètement à aucuns de la loi et à quelques notables, et savoir d'eux quelle assistance ils donneraient au Duc, et si on le recevrait dans leur ville, au cas qu'il voulût y aller pour traiter avec eux de l'affaire de la mambournie.

Le 13 mai, le Duc quitta Malines, où plusieurs du pays de Brabant, tant prélats et nobles, que députés de Louvain, Bruxelles et Anvers, s'étaient rendus auprès de lui, sans qu'ils pussent s'accorder sur ladite question.

La Keythulle fut alors renvoyé à Bruxelles avec le seigneur de Roubaix, pour en parler comme d'eux-mêmes à différentes personnes, afin de tâcher d'arriver au but que le Duc se proposait, par voie amiable.

PAGE 395, 2e COLONNE.

Les serviteurs du duc de Bourgogne furent saisis et faits prisonniers, etc.

Les pièces suivantes existent à ce sujet aux archives de Dijon :

Lettres du duc Philippe le Bon, datées de Troyes le 22 avril 1420 après Pâques, par lesquelles il donne à son conseiller et chambellan, messire Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, l'autorisation de faire monnayer, dans ses monnaies de Bourgogne, 5,000 marcs d'argent, pour l'aider à payer les 60,000 écus auxquels il a été mis à rançon, après avoir été pris le dimanche 10 septembre, sur le pont de Montereau-Fault-Yonne, où le duc Jean fut assassiné ;

Lettres de Charles VI, données à Troyes le 30 avril 1420, qui autorisent messire Guillaume de Vienne à faire monnayer, à la monnaie de Langres, 4,000 marcs d'argent.

Quittance donnée, le 19 mai 1421, par Jean de Fribourg, écuyer, de 4,000 francs qui lui ont été accordés par le Duc, pour l'indemniser en partie de la rançon qu'il a dû payer et des pertes qu'il a faites, après avoir été pris aux jour et lieu où le duc Jean fut mis à mort.

(*Liasses aux affaires mêlées*, nos 1794 et 2230.)

PAGE 402, 2e COLONNE.

Lorsque la nouvelle (du meurtre du duc Jean) fut connue à Troyes, la reine et le conseil du roi envoyèrent aussitôt Jean Mercier à la duchesse de Bourgogne, etc.

Ils envoyèrent aussi des ambassadeurs au comte de Charolais : ces ambassadeurs étaient messire Gosquin, chevalier, et Le Moisne de Neufville, écuyer ; ils furent suivis, quelques jours après, de messire Philippe de Morvilliers, premier président du parlement, et de Pierre le Verrat, écuyer d'écurie.

Les envoyés du roi et de la reine avaient ordre de s'informer de l'état du comte de Charolais, de lui faire leurs compliments de condoléance sur la mort de son père, de l'assurer de leur intention qu'il eût dans le royaume les mêmes charges et les mêmes prérogatives dont son père avait été en possession; de lui dire que leur volonté était de poursuivre la punition des meurtriers de son père, et enfin de l'inviter à se rendre le plus tôt possible auprès d'eux.

On conserve, aux archives de Dijon, en original, l'instruction que le duc Philippe délivra à messire Gosquin et à Le Moisne de Neufville, en les renvoyant à Troyes; elle est datée de Lille le 1er octobre 1419. Il y remercie le roi et la reine de l'intérêt qu'ils prennent à sa situation ; il dit qu'il ne mettra jamais en oubli le déloyal meurtre commis en la personne de son père ; il accepte les charges que le feu duc avait exercées ; il a assigné, pour le 8 octobre, à Malines, une journée où doivent se trouver madame de Hainaut sa tante, monsieur Jean de Bavière son oncle, monsieur et madame de Brabant, le duc de Clèves son beau-frère, le comte de Namur et plusieurs autres de ses parents et amis, pour délibérer sur le fait de la mort de son père : après cette journée tenue, il fera entendre son intention au roi et à la reine ; en attendant, il a ordonné la levée de 800 hommes d'armes et de 1,000 hommes de trait, pour être employés là où le bien du roi et du royaume le rendra nécessaire. Il s'est résolu aussi, pour entretenir en l'obéissance du roi les bonnes villes de par deçà, et pour secourir Paris, à indiquer, pour le 18 octobre, à Arras, une journée où il a requis toutes lesdites villes d'envoyer leurs députés; il demande que le roi le crée son lieutenant, au moyen de deux lettres patentes dont il a remis les formules à ses ambassadeurs, etc.

Les mêmes ambassadeurs étaient chargés par le Duc d'aller trouver la duchesse sa mère, et de la requérir de faire assembler les nobles de Bourgogne et de se rendre avec eux à Troyes, pour y pourvoir à la sûreté du roi, de la reine et de madame Catherine.

(*Archives de Dijon : carton intitulé* DUCS DE BOURGOGNE. — PIÈCES POLITIQUES.)

PAGE 405, 1re COLONNE.

Le roi renonça au droit de racheter Lille, Douai et Orchies.

Par des lettres données à Troyes le 6 mai 1420, Charles VI déclara que le duc de Bourgogne et ses hoirs mâles et femelles conserveraient les châteaux, villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, nonobstant la clause contenue en certaines lettres du feu roi son père, laquelle portait que, après la mort du duc Philippe le Hardi et de son premier hoir, la possession desdites châtellenies pourrait être rachetée, moyennant 10,000 livres tournois de rente.

J'ai vu une copie authentique et sur parchemin de ces lettres aux archives de Dijon, carton 155 D.

PAGE 431, 1re COLONNE.

Après la mort du comte de Hainaut, Jacqueline de Hainaut, sa fille unique, s'était trouvée héritière du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande; elle avait eu d'abord à se défendre contre son oncle

Jean sans Pitié; il avait envahi la Hollande, etc.

Nous avons trouvé, aux archives de Dijon, un document dont le texte est précédé de ce titre : « C'est la manière et » l'estat des choses avenues entre monsieur Jehan, duc de » Bavière, d'une part, et le duc Jehan de Brabant et la du- » chesse Jaques, sa compaigne, d'autre part. » En voici la substance :

Après la mort du duc Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, la duchesse Jacqueline, sa fille, appréhenda, comme droite héritière, les pays de Hainaut, Hollande et Zélande; elle prit en ses mains plusieurs villes et forteresses, et s'y fit recevoir.

Jean de Bavière s'y opposa, maintenant que lesdits pays lui appartenaient, comme fils, héritier et tenant les fiefs susdits par don du roi des Romains. Il vint à Dordrecht, où il fut reçu comme seigneur du comté de Hollande.

Durant cette discussion, la duchesse Jacqueline épousa le duc Jean de Brabant.

Celui-ci, comme seigneur et tuteur de la duchesse, requit la chevalerie et les bonnes villes de Hollande et de Zélande de le reconnaître; mais elles voulurent auparavant que le duc et la duchesse leur rendissent les foi et hommage qu'elles lui avaient prêtés.

La guerre ayant éclaté entre la duchesse et le duc Jean, son oncle, les deux parties convinrent, pour y mettre un terme, de s'en rapporter à ce qui serait décidé par le comte de Charolais.

La sentence arbitrale que le comte rendit (nous en avons fait mention dans la note 4 de la page 431) portait, entre autres, que le duc et la duchesse de Brabant payeraient à Jean de Bavière 100,000 nobles d'Angleterre, moyennant quoi ce dernier se désisterait de ses prétentions. Jean de Bavière, n'ayant reçu que 20,000 nobles, après que les termes de payement étaient expirés, fit sommer le duc de Brabant d'acquitter le reste.

Sur ce, les deux ducs entrèrent en conférence à Gorcum, et il fut convenu que, comme celui de Brabant n'avait pas le moyen de se libérer, il mettrait dans les mains de Jean de Bavière, en gage de sa créance, les pays de Hollande et de Zélande.

PAGE 431, NOTE 4.

Nous avons, d'après *l'Art de vérifier les dates*, placé au 4 avril 1418 celle du mariage de Jacqueline de Bavière avec le duc Jean de Brabant. C'est le 10 mars, que ce mariage fut célébré. On lit, dans le 1er registre du conseil de ville de Mons, à la date du 18 mars : « Memore que, le joesdj » xe jour dou mois de march, en l'an mil cccc et xvij, li » fiancheus de nostre tres redoubtée dame la contesse de » Haynau et de Hollande et de monsieur de Braibant se » fist ou castiel de le Haye dou soir, et celui jour joesdj » dou nuit furent ensamble », et, à la date du 29 mars : « Ossi fu adonc par Jehan de Binch monstrés et luis uns » plakars sour le seel de monsieur de Braibant, certe- » fians que li mariage de lui et de no dame avait estet par- » fais et confremels le joesdj xe jour de march l'an iiije et » xvij (1418, n. st.). »

Nous empruntons ces extraits à une publication fort intéressante que vient de faire la Société des Bibliophiles de Mons, sous le titre de *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière*.

PAGE 431, 2e COLONNE, ET NOTE 8.

Ils (Jacqueline et le duc de Brabant) n'étaient pas mariés depuis longtemps, lorsqu'un jour le bâtard de Hainaut, frère de la duchesse, et quelques autres s'en vinrent à Mons pendant que le duc était à la chasse, tuer Guillaume le Bègue, son principal gouverneur, etc.

Le véritable nom de cet officier du duc de Brabant était Guillaume Vanden Berghe; il était seigneur d'Orbais et bourgrave héréditaire de Jodoigne. Le duc, dont il avait toute la confiance, l'avait nommé, par des lettres données à Turnhout le 21 janvier 1417 (1418), son receveur général de Brabant et de tous ses autres pays, et par d'autres lettres donnés à Bruxelles le 5 juin suivant, il l'avait, de plus, institué receveur général de ses finances. Il l'avait nommé aussi son chambellan. (*Voy., aux Archives du Royaume, le compte de la recette générale de Brabant de l'année* 1418.)

Ce fut le 8 mars 1419, entre quatre et cinq heures après midi, que Willekin et Adrien, bâtards de Hainaut, l'allèrent tuer à l'hôtel de Naast : le duc était en ce moment hors de la porte d'Havré, et la duchesse hors de la porte de Bertaimont. Lorsqu'ils revinrent, les meurtriers avaient eu le temps de prendre la fuite. (*Voy.* PARTICULARITÉS CURIEUSES SUR JACQUELINE DE BAVIÈRE, p. 27).

PAGE 440, 1re COLONNE.

Le duc Philippe n'eut pas un succès aussi prompt dans l'affaire du duc de Brabant et du duc de Glocester : le régent tâchait toujours de gagner du temps; cependant il proposa au duc de Bourgogne de se faire agréer tous deux pour arbitres par les parties; on en écrivit au duc de Glocester, mais il ne se pressa point d'envoyer sa réponse.

Par des lettres données à la Vure le 8 octobre 1423, le duc de Brabant déclara que, ayant égard aux instances du duc de Bourgogne, il consentait à se soumettre à la décision que le duc de Bedford et lui rendraient sur les différends qu'il avait avec le duc de Glocester.

Le duc de Glocester accepta cet arbitrage, à la prière des deux ducs, par des lettres données à Londres le 15 février 1423 (1424, n. st.), et Jacqueline, par des lettres datées de la même ville le 27 mai suivant.

Un acte qui existe, comme les précédents, aux archives de Dijon, prouve combien, dans cette affaire, le duc Philippe favorisait les prétentions du duc de Brabant : c'est un compromis fait entre les ambassadeurs des deux princes à Grammont, le 16 juin 1423, et ratifié par le duc de Brabant le 8 octobre suivant. Le duc Philippe y promet, entre autres, qu'il n'ordonnera, appointera, ou déterminera en manière quelconque sur les débats soumis aux deux arbitres, *que du su, consentement et volonté dudit duc*; il y promet encore que, si le duc de Glocester ne veut pas accepter l'arbitrage, ou accomplir ce qui sera ordonné par les arbitres, *il aidera, confortera et servira mondit seigneur de Brabant à l'enconlre de mondit seigneur de Glocester, comme bon et loyal parent et ami, etc.*

(*Archives de Dijon : titres concernant Jacqueline de Bavière.*)

PAGE 441, 2e COLONNE.

Le souverain pontife fut aussi chargé d'un commun accord, par les ducs de Bedford et de Bourgogne, de prononcer sur le différend soumis à leur arbitrage, etc.

Les ducs de Bedford et de Bourgogne, ne jugeant pas à propos de prononcer sur ce différend, à cause des offres et des demandes par trop contradictoires que faisaient les deux parties, résolurent, par un acte daté de Paris le 19 juin 1424, qu'il leur serait écrit pour les engager à en remettre la décision à la cour de Rome, s'offrant, au cas qu'elles y consentissent, à s'employer eux-mêmes dans ce but.

(*Archives de Dijon: titres concernant Jacqueline de Bavière.*)

PAGE 458, 1re COLONNE.

Le duc de Bourgogne acheta cet avantage par la mort de plusieurs de ses braves chevaliers, etc.

Il y a, aux archives de Dijon, en original, une lettre que le Duc écrivit, de Middelbourg, le 19 janvier 1426, aux gens de son conseil et de ses comptes en Bourgogne, et dans laquelle il leur donnait des détails étendus sur cette affaire. Il y dit en propres termes : *De nostre part n'y a eu homme de nom mort, que messire André de Vallins, auquel Dieu fasse mercy, combien qu'il y en a eu plusieurs blecez.* Le combat eut lieu le dimanche 13 janvier. Chacune des deux armées comptait environ 4,000 hommes ; les Anglais, commandés par Fitz-Walter, n'étaient qu'au nombre de 1,500. Le duc Philippe était accouru de Leyde, à la nouvelle de l'arrivée de ceux-ci en Zélande.

(*Archives de Dijon : carton intitulé* DUCS DE BOURGOGNE. — PIÈCES POLITIQUES.)

PAGE 459, NOTE 5.

La sentence du 27 juillet 1425, entre Jacqueline et le duc de Brabant, n'était qu'interlocutoire. Il en intervint une le 9 janvier 1428 (Van Miéris l'a donnée dans son *Groot Charterboek van Holland,* IV, 910), qui déclarait définitivement le mariage de Jacqueline avec le duc Jean légitime et canonique, et prononçait la nullité de tout autre mariage qu'elle avait pu contracter durant la vie de ce prince. C'est de cette seconde sentence qu'il est question dans le traité de Delft, dont nous avons rapporté les principales dispositions en la note 4 de la page 462.

PAGE 595, 2e COLONNE.

Cependant les habitants de Bruges....... perdirent peu à peu leur insolence. Ils eurent recours à la bonté de la duchesse Isabelle, etc.

Ils députèrent à la duchesse Isabelle et aux autres princesses, à Arras, Jacques Van Bassevelde, Jacques de Zweertnaghere, Michel Van Themiseke, Joseph Reysin, Louis Reynaert, Jacques Brandereel, Gilles Lauwereyns, Roland van Steenborch, Richard Heins, Jean Volkaert, Jacques de Wilde, Antoine Coren, Jean Baervoet et Baudoin Vanden Leene.

Avant cette démarche, les Brugeois avaient fait d'autres tentatives de réconciliation dont M. Barante ne parle pas. Dès le mois d'août 1437, ils avaient envoyé une nombreuse députation au seigneur de Roubaix, au souverain bailli de Flandre, au seigneur de la Gruthuyse et à d'autres conseillers du Duc, pour rechercher avec eux les moyens de recouvrer la bonne grâce de leur prince. Le 14 et le 15 octobre, ils avaient député, pour le même objet, à Courtray, où se trouvaient le seigneur de la Gruthuyse et le souverain bailli de Flandre, et à Lille, où étaient l'évêque de Tournay, le seigneur de Roubaix, le seigneur de Crèvecœur, avec plusieurs autres seigneurs du conseil du Duc.

Après la conclusion de la paix, la ville de Bruges offrit à la duchesse Isabelle et aux autres princesses un présent de 14,000 riddres, comme témoignage de sa reconnaissance pour l'appui efficace qu'elle avait trouvé en elles. Les princesses ne voulurent pas l'accepter : elles exprimèrent seulement le désir qu'on leur payât les 10,000 riddres qui leur avaient été précédemment assignés sur les revenus de la ville, avec le consentement de la commune.

(*Compte de la ville de Bruges, des années* 1436-1438, *aux archives du royaume.*)

PAGE 596, 1re COLONNE.

Enfin, après avoir cherché tout ce qui pouvait apaiser leur seigneur, les gens de Bruges envoyèrent des députés.

Les Brugeois envoyèrent au Duc, à Arras, pour lui présenter leur soumission, et quelques jours plus tard, pour entendre le prononcé de sa sentence, les mêmes députés qu'ils avaient chargés peu auparavant de solliciter l'intercession de la duchesse Isabelle et des princesses. (*Voy.* l'addition précédente.)

FIN DES ADDITIONS.

ERRATA.

Pages.

62. Note 1re. *Voy.* la note à la page 47. *Lisez : voy.* la note 1re à la page 47.

72. Note 3. Sempy n'était pas dans l'Artois, mais dans la Picardie.

74. Il y a transposition des notes 5 et 6.

75. La note doit porter le chiffre 1, et non 2.

85. Note 4. *Voy.* la note 7, à la page 53. *Lisez : voy.* la note 5.

Ib. 2e colonne, ligne 19. Après les mots : *lui fut assurée,* ajoutez le chiffre de la note 6.

96. Note 1, ligne 6. Nicolas de Bose. *Lisez :* de Bosc.

108. Note 2. *Voy.* la note, à la page 100. *Lisez : voy.* la note 4, à la page 100.

118. Note 6 de la page précédente, ligne 5. Acte de vassalité. *Lisez :* de vasselage.

155. La note 1, à la 2e colonne, doit porter le chiffre 3.

181. Note 3. De Liney et de Saint-Pol. *Lisez :* de Ligny, etc.

220. Note 4. Le duc de Bourgogne la ratifia par des lettres données à Paris le 15 janvier suivant. *Lisez :* par des lettres données à Paris le 10 janvier 1406, que le roi confirma lui-même le 15 janvier suivant.

252. Note 3, ligne 8. Dans les troubles. *Lisez :* durant les troubles.

253. Note 2, ligne 9. Les procès-verbaux de la cession. *Lisez :* de la remise.

254. Note 6, ligne 8. Les rivières de Sambre et Meuse. *Lisez :* de Sambre et de Meuse.

Ib. Note 8, ligne 2. Consentirent. *Lisez :* consentiront.

Ib. Note 8, ligne 3. Ils s'obligèrent. *Lisez :* ils s'obligeront.

255. 2e colonne, ligne 9. Le chiffre de la note est 2.

Ib. Note 2, ligne 9. Herckx. *Lisez :* Hercke.

Ib. Note 2, ligne 15. Brognard. *Lisez :* Brognart.

285. Note 1, ligne 5. En cette présente année. *Lisez :* en cette présente armée.

Ib. Note 1, ligne 8. Supprimez la signature.

Ib. Note 3, ligne 18. Cueillette. *Lisez :* cueillotte.

Ib. Note 3, ligne 51. Steenhuys. *Lisez :* Steenhuyse.

Pages.

285. Note 3, ligne 76. Le chancelier Messire Gerard, etc. *Mettez* une virgule après chancelier.

344. Le chiffre de la note placée à la 2e colonne est 3, et non 1.

350. Note 3, ligne 4. Éverard Bœte. *Lisez :* Boete.

351. Note 1, ligne 24. Antoine de Brimeu. *Lisez :* Brimeu.

353. Note 6 de la page précédente, lignes 13 et 14. Il alla se coucher à Mons. *Lisez :* il alla séjourner.

401. Note 2, ligne 15. Le corps. *Lisez :* ledit corps.

402. La 1re note à la 2e colonne doit porter le chiffre 4 et non 1.

415. 2e colonne, dernière ligne. Le chiffre de la note est 3.

429. Note 6, ligne 11. Le Tournaisies. *Lisez :* le Tournaisis.

430. Note 6 de la page précédente, ligne 16. Corvéage. *Lisez :* winage.

432. Note 2, ligne 20. Au mois de fév. 1420. *Lisez :* 1421.

439. Note 6, ligne 6. Comines. *Lisez :* Commines.

Ib. Note 9, ligne 2. M. Jean Lorfèvre. *Lisez :* Me Jean Lorfèvre.

456. Note 3. *Voy.* la note précédente. *Lisez : voy.* la note 5, à la page précédente.

457. Note 2, ligne 25. Pour elles. *Lisez :* pour elle.

458. Le chiffre 3 de la 2e note doit être remplacé par 2.

Ib. Note 2, ligne 2. Bréda. *Lisez :* Breda.

459. Note 5, ligne 1. Disposition. *Lisez :* interdiction.

487. Note 2, dernière ligne. Ajoutez la signature (G.).

504. Note 1, ligne 7. Compagnies. *Lisez :* compagnons.

508. Note 7, dernière ligne. Le duc Jean de Luxembourg. *Lisez :* le sire Jean, etc.

532. Note 2, ligne 19. Dans tous les pays. *Lisez :* dans tous ses pays.

549. Note 4, ligne 4. Par le prince. *Lisez :* par ce prince.

Ib. Note 4, ligne 13. Heffene. *Lisez :* Heffen.

556. Note 4, ligne 3. Par ce que vous avez fait remonstrer. *Lisez :* par ce que nous, etc.

565. Note 2, dernière ligne. Ajoutez la signature (G.).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

PHILIPPE LE BON.

1419 — 1467.

1424 — 1429.

1429 — 1431.

1432 — 1435.

1435 — 1437.

FIN DE LA TABLE.

